



**HAL**  
open science

# La construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et la place des associations locales : Le cas du Parc naturel du Pilat (1974-2014)

Adeleen Chiles

## ► To cite this version:

Adeleen Chiles. La construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et la place des associations locales : Le cas du Parc naturel du Pilat (1974-2014). Architecture, aménagement de l'espace. Université Jean Monnet - Saint-Etienne, 2015. Français. NNT : 2015STET2212 . tel-01525929

**HAL Id: tel-01525929**

**<https://theses.hal.science/tel-01525929>**

Submitted on 22 May 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITE JEAN MONNET, SAINT-ETIENNE  
ECOLE DOCTORALE SCIENCES SOCIALES ED 483  
LABORATOIRE : ISTHME, EVS, UMR 5600

LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE PUBLIQUE  
EN FAVEUR DES PATRIMOINES ET LA PLACE DES  
ASSOCIATIONS LOCALES  
LE CAS DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT  
(1974-2014)

ADELEEN CHILES

Doctorat soutenu le 18 décembre 2015

Membres du jury :

Président	Christophe Gauchon
Rapporteurs	Cécile Tardy
Examineurs	Brigitte Carrier    André Micoud    Michèle Perez
Directeur de thèse	Bernard Etlicher
Co-directrice de thèse	Jacqueline Bayon





Titre	<b>La construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et la place des associations locales, Le cas du Parc naturel régional du Pilat (1974-2014)</b>
Auteur	Adeleen Chilès
Organisme de rattachement	Université Jean Monnet, Saint-Etienne Ecole Doctorale Sciences Sociales ED 483 Laboratoire : ISTHME, EVS, UMR 5600

### RESUME

Parce que la préservation et la valorisation des héritages culturels et l'aménagement du territoire font partie de leurs missions, les Parcs naturels régionaux sont des acteurs du patrimoine depuis leur création à la fin des années 1960. Le territoire du Pilat, labellisé parmi les premiers, en 1974, représente un terrain pertinent pour poser la question de la prise en compte de cet enjeu au sein du projet de territoire. En outre, un PNR doit faire face à la nécessité que les habitants s'approprient le territoire, ce dernier étant une production collective.

Au regard des différentes chartes du Syndicat mixte, ce travail se propose ainsi de décortiquer la construction progressive d'une politique patrimoniale et d'identifier les évolutions du rapport entretenu entre le Parc naturel régional et les associations locales, acteurs au cœur des processus de patrimonialisation et d'appropriation de l'espace avec un double objectif : à la fois historique et géographique.

Cette étude envisage, premièrement, de présenter les acteurs en présence : le Syndicat mixte du PNR du Pilat et le tissu associatif pilatois. La démonstration s'articule ensuite autour des quatre projets successifs du territoire.

La méthodologie employée s'appuie sur l'analyse d'archives écrites et orales, des observations de terrain, notamment grâce au dispositif de Convention Industrielle de Formation de Recherche (CIFRE) et la réalisation d'une enquête sociologique.

Nos résultats montrent que, à chaque temporalité, correspond une thématique plus particulièrement prise en compte dans le projet de territoire. La politique patrimoniale s'est construite en saisissant des opportunités. L'association locale de patrimoine, relais en direction des habitants, représente l'acteur local privilégié pour participer à la mise en œuvre ces politiques. Ceci fait directement écho à la volonté actuelle du PNR de faire participer les habitants du Pilat.

### MOTS CLEFS

Pilat, Parc naturel régional, association, patrimoine, patrimonialisation, appropriation de l'espace, politique publique



## SOMMAIRE

Sommaire	5
Remerciements	11
Note au lecteur	15
<b>Avant-propos</b>	<b>17</b>
Un questionnement né au sein de l'équipe technique du Parc naturel régional	17
Une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE)	18
Un cadre de recherche particulier	20
<b>Introduction générale</b>	<b>23</b>
Le patrimoine culturel, enjeu des Parcs naturels régionaux	23
A. Du patrimoine culturel au patrimoine rural	23
B. Le patrimoine au cœur des politiques publiques des Parcs naturels régionaux	27
C. Les processus de patrimonialisation et d'appropriation	29
La problématique et l'hypothèse : l'association de patrimoine, partenaire privilégié pour favoriser l'appropriation des patrimoines ?	34
Le plan de la démonstration	37
La méthodologie : analyses d'archives et observations de terrain	39
A. Archives écrites du PNR du Pilat	39
B. Enquête à destination des associations de patrimoines	42
1. Vers une définition de ces organisations	42
2. Constitution d'une base de données	43
3. Méthodologie appliquée	45
C. Archives orales : des entretiens semi-directifs	46
1. Les membres de l'équipe technique actuelle ou ancienne du PNR	47
2. Les représentants d'associations locales de patrimoine	48
D. Presse locale	50
<b>Chapitre 1 Etat des lieux des acteurs du territoire</b>	<b>52</b>
<b>Le Pilat, un Parc naturel régional</b>	<b>52</b>
A. Genèse d'un nouveau Parc naturel régional	52
1. Des ambassadeurs pour porter la création d'un nouveau territoire	53
a. Claude Berthier, l'apôtre du Pilat, ou le projet d'un parc régional touristique	53
b. Bernard Muller « animateur n°1 de la croisade » ou la nouvelle envergure du projet	55
2. Un nouvel outil d'aménagement pour le territoire du Pilat	61
a. Une réponse aux enjeux du territoire	61
b. De premiers diagnostics patrimoniaux	64
B. Un PNR, un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI), un territoire	68
1. Un nouvel acteur sur la scène locale	68
a. La mise en place du Parc naturel régional	68
b. Les associations, des partenaires historiques	71
2. Un territoire à multiples facettes	73
a. Une combinaison d'entités paysagères	73
b. Un territoire agricole et périurbain	75
<b>Portrait du tissu des associations locales de patrimoines du Pilat</b>	<b>78</b>

A.	Une association, un projet fédérant des habitants	79
1.	Cycle de vie d'une association	79
a.	Comment se créent les organisations associatives ?	79
b.	De la modification à l'arrêt de l'activité associative	84
2.	Un rapport pluriel aux patrimoines	88
a.	Un bien commun, des patrimoines	88
b.	Le cas des associations de loisirs motorisés	92
c.	Des implications & des activités multiples	98
d.	Le cas des associations gestionnaires	102
B.	Un acteur organisé du territoire	107
1.	La gouvernance au sein de l'organisation associative	107
a.	Les instances de décision	107
b.	Le président, représentant légal de l'association	109
2.	Des forces vives au service du projet collectif	117
a.	Les membres et adhérents	117
b.	L'association, vecteur de sociabilité	120
3.	Territorialité et territoire(s) de l'association	123
a.	Des échelles d'action variables	124
b.	Des rapports réguliers avec les collectivités locales	129
c.	Un dialogue par intermittence avec le PNR du Pilat	133
	<b>Conclusion</b>	<b>138</b>

## Chapitre 2 Un nouveau territoire à destination de citoyens et de ses habitants (Charte constitutive)

		140
	<b>Un espace de récréation à destination de consommateurs urbains : le Pilat comme poumon vert</b>	<b>142</b>
A.	Développer un contact direct à la nature	142
1.	Des sentiers balisés pour cheminer au sein du territoire et pour le découvrir	143
a.	La politique de création de sentiers pédestres balisés, une des premières actions du PNR	144
b.	La diversification des pratiques : les loisirs cyclistes et équestres	146
c.	Le chemin de Saint-Jacques de Compostelle : l'inscription du Pilat dans un territoire élargi	148
2.	Des équipements complémentaires aux chemins	153
a.	Des stations pour inciter à observer : les aires de pique-nique et les tables d'orientation	153
b.	Des foyers pour pratiquer les sports d'hiver	155
B.	Découvrir la faune et la flore locales	160
1.	Du jardin à l'enclos	160
a.	Des jardins pédagogiques avortés	160
b.	L'émergence des <i>arboreta</i> pour l'appropriation de la forêt	162
c.	Des espaces fonciers préservés	164
d.	Des réserves d'animaux	165
2.	Des premières tentatives, le plus souvent manquées	167
a.	Le centre naturaliste de Bonnavion	167
b.	La Maison de la forêt	170
c.	La Maison de l'eau, ou l'aménagement d'un équipement pour aborder les questions hydrauliques	171
C.	Mettre en place une éducation à l'environnement	174
1.	La mise en place d'un bras armé pour mettre en œuvre à sa mission d'éducation	174
a.	Des jalons pour la mise en place d'une politique	175

b.	La labellisation de la Maison de l'eau en tant que « Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement » (CPIE) : une ouverture à l'environnement _____	177
c.	L'association pour la gestion de la Maison de l'eau, ou la nécessaire séparation vis-à-vis de son initiateur _____	180
2.	Vers une situation de concurrence : l'émergence du CONIB sur le territoire __	182
a.	La protection réglementaire du site _____	182
b.	Un mécénat industriel en faveur de la nature _____	185
c.	Une association née pour devenir gestionnaire _____	186
3.	De l'éducation à l'environnement à celle du territoire _____	188
a.	La fin de la stratégie interventionniste du Syndicat mixte _____	189
b.	L'officialisation d'une situation de fait : des associations prestataires _____	190
c.	Une politique complémentaire de sensibilisation pour éduquer tous les publics _____	194
	<b>L'histoire au service de la création d'une identité pilatoise _____</b>	<b>196</b>
A.	Porter un regard sur le bâti ancien _____	196
1.	Sauvegarde et coup de projecteur _____	197
a.	Les croix monumentales, des repères historiques à conserver _____	197
b.	La mise en lumière des villages remarquables _____	201
2.	L'animation autour d'une thématique nationale, vecteur de fédération à l'échelle du PNR _____	203
a.	1980, Année du patrimoine : de l'animation à la valorisation _____	203
b.	1989, année du bicentenaire de la Révolution Française _____	205
B.	Eclairer des faits marquants de l'histoire du territoire _____	208
1.	Un soutien auprès des projets émergents hors des actions du PNR _____	208
a.	La Maison de la Béate, à Marlhès : une volonté engagée d'un Ami du Parc naturel régional du Pilat _____	208
b.	Le Musée de la passementerie, à Jonzieux : un projet patrimonial porté par un syndicat professionnel _____	213
2.	Une politique interventionniste de création d'équipements culturels et leur association gestionnaire _____	215
a.	Le Musée du Forez-Viennois, à Bourg-Argental ou l'écriture d'un <i>storytelling</i> pour légitimer une appartenance au territoire _____	215
b.	La Maison de la soie, à Pélussin : une ébauche d'économusée à mener avec des acteurs économiques du textile _____	218
c.	La Maison des Tresses et Lacets (MTL), à La Terrasse-sur-Dorlay : le résultat d'étroites relations entre le PNR et une commune _____	221
3.	La fin de l'engagement du Syndicat mixte (à partir des années 1990) _____	223
a.	Des structures en perte de vitesse _____	224
b.	Le désengagement progressif du Syndicat mixte du PNR du Pilat : l'exemple de la Maison de la Béate _____	226
c.	Vers une fédération des musées du territoire : un projet d'envergure ? _____	228
d.	Une réponse au coup par coup aux demandes des musées associatifs _____	231
	<b>Conclusion _____</b>	<b>234</b>

## Chapitre 3 La culture locale, dialogue entre l'unique et le typique (charte révisée de 1991 & charte Objectif 2010) \_\_\_\_\_ 237

	<b>La culture, vecteur de lien social _____</b>	<b>239</b>
A.	La politique culturelle du Pilat : aller à la rencontre des habitants _____	239
1.	Une animation culturelle aux objets pluriels _____	240
a.	Une action plurielle bénéficiant d'une longue expérience _____	240
b.	Une aide à la vie associative _____	245

c.	Une association pour porter la politique culturelle du Parc : l'Association Culturelle du Pilat (ACP)	247
2.	L'écrit, patrimoine culturel immatériel	252
a.	Gaston Baty, un homme de lettre reconnu	252
b.	Des résidences d'écrivains	255
c.	La Fête du livre de Roisey, tremplin pour les sociétés d'Histoire du Pilat ?	258
3.	La mise en place d'une programmation culturelle	263
a.	« Musique en fête » (1988-1991)	264
b.	« Musique et patrimoine » (1992) & « Des musiques et des pierres » (1993-1997)	265
c.	« Concerts en balade » (1999-2002) & « Concerts en balade et scènes aux champs » (depuis 2003)	268
B.	L'artiste, « passeur de territoire »	272
1.	Saint-Julien-Molin-Molette, la cité des artistes	272
a.	Une politique volontariste de réhabilitation du bâti industriel textile	272
b.	Des friches investies par des associations : un bref tour d'horizon	275
c.	Appropriation, réappropriation et expropriation	278
2.	Des résidences d'artistes plasticiens pour appréhender le territoire : la montée en puissance de la thématique paysagère	281
a.	« Lieux-dits » (1997)	282
b.	« Territoires croisés » (1999-2001)	285
c.	« Regards croisés sur le paysage » (2005-2008)	288
d.	« Paysage industriel » (depuis 2011)	293
	<b>Le patrimoine vernaculaire, vecteur d'identité des villages</b>	<b>299</b>
A.	Mettre en œuvre une politique de reconnaissance nationale	299
1.	Vers une définition du patrimoine culturel pilatois	300
a.	De premiers diagnostics patrimoniaux	300
b.	Une meilleure connaissance du patrimoine rural non protégé pour agir : des inventaires du petit patrimoine	303
c.	La protection des édifices bâtis au titre des Monuments historiques	306
2.	Des paysages et sites	309
a.	La protection des paysages au titre des sites inscrits et classés	309
b.	Un projet sur plusieurs chartes : le classement des « Crêts du Pilat »	314
B.	Garantir une qualité architecturale en s'appuyant sur le petit patrimoine non protégé	319
1.	L'assistance architecturale, un service en direction des élus et des habitants	319
a.	Une réponse à des enjeux du territoire	319
b.	Une mission aux contours historiquement élastiques	324
c.	Perceptions et représentations : une mission à (re)connaître	328
2.	Des opérations inscrites dans l'aménagement du territoire	331
a.	Le soutien à la restauration d'édifices bâtis	332
b.	L'embellissement des villages : préserver l'identité villageoise	334
3.	Une montée en puissance de la prise en compte des questions paysagères	337
a.	Des outils de connaissance contractuels : les chartes paysagères	338
b.	Un observatoire pour connaître l'évolution des paysages	341
C.	Affirmer des sites historiques remarquables : l'exemple de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez	350
1.	D'autres sites historiques	351
a.	Le barrage du Gouffre d'Enfer et la vallée du Furan	351
b.	Le village médiéval de Mallevall	355
2.	Une politique de travaux de restauration et de mise en valeur	357
a.	Une prise de conscience locale : l'association avant l'association	358

b.	L'« affaire de la cuisine », un évènement déclencheur et mobilisateur	363
c.	L'Ermitage, ou l'appropriation matérielle du site par le Parc naturel régional	365
d.	Un intérêt porté également sur le reste du site	369
3.	Une mise en tourisme progressive du site	373
a.	De premières actions d'animation	373
b.	Une organisation progressive des acteurs	375
c.	L'inscription dans des réseaux territoriaux	379
4.	Des actions en vue d'une meilleure connaissance de la chartreuse	381
a.	La mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP), première étude globale du site	381
b.	Un programme de recherche scientifique : l'archéologie à l'honneur	384
c.	Des travaux amateurs en marge de la dynamique officielle	388
<b>Conclusion</b>		<b>394</b>

## Chapitre 4 Le patrimoine, outil de développement local (charte Objectif 2025)

<b>La participation citoyenne comme mode de faire dans les processus de connaissances</b>		<b>398</b>
A.	Compter sur les expériences déjà menées	399
1.	Le patrimoine gastronomique, liant entre les générations	399
a.	« Recettes de grand-mère »	400
b.	« Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions »	401
c.	La constitution d'une mémoire écrite	404
2.	L'Observatoire de la biodiversité, ou comment agir pour le patrimoine naturel du Pilat	407
a.	L'Observatoire de la flore patrimoniale	407
b.	L'Observatoire des papillons de jardin	410
c.	L'Observatoire de la biodiversité	412
B.	Evaluer les patrimoines des communes	416
1.	Les Atlas communaux des patrimoines (2006-2009)	416
a.	Une première approche transversale (2006-2008)	417
b.	L'émergence et la définition d'un volet culturel au sein des Atlas (2009-2010)	421
2.	Vers une thématization de l'inventaire participatif du patrimoine culturel (2011-2013)	424
a.	Le patrimoine industriel, comme objet commun : l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI)	424
b.	Vers une mise en réseau des associations locales	430
<b>L'émergence d'une ressource territoriale : les patrimoines textiles</b>		<b>437</b>
A.	Eviter la perte des savoir-faire	437
1.	Des démarches pour capitaliser à partir d'autres secteurs économiques	438
a.	La renaissance du vignoble en terrasses	438
b.	« Pilat Métaux »	442
2.	Une clef d'entrée économique : les entreprises patrimoniales textiles	444
a.	La coopérative ouvrière de production « Atelier de la soie » : sauver de la disparition par une nouvelle unité de production	444
b.	Vers le soutien d'un secteur économique d'aujourd'hui : la valorisation des savoir-faire textiles	452
B.	Développer une dynamique collective	459
1.	Un programme Leader, tremplin pour se pencher sur le patrimoine hydraulique	459
a.	Un inventaire du patrimoine matériel bâti	459
b.	Un soutien aux opérations de réhabilitation	462



2. Un projet politique en faveur de la ressource textile : « Pilat textile » _____	467
a. L'ouverture au « tout-patrimoine » textile _____	467
b. Une première expérimentation sur deux vallées industrielles _____	472
<b>Conclusion</b> _____	<b>479</b>
<b>Conclusion générale : pour une politique pilatoise partagée grâce à l'économie du patrimoine</b> _____	<b>482</b>
Un retour sur les hypothèses de recherche _____	482
Considérer le patrimoine comme un bien économique _____	483
<b>Bibliographie</b> _____	<b>487</b>
<b>Archives</b> _____	<b>487</b>
Archives écrites _____	487
Chartes du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et leurs évaluations _____	487
Bilans d'activité du Syndicat mixte du PNR du Pilat _____	487
Procès verbaux du Syndicat mixte du PNR du Pilat _____	487
Articles de presse et de magazine _____	494
Publications du PNR du Pilat _____	502
Publications communales _____	504
Archives orales _____	505
Représentants d'associations locales de patrimoine _____	505
Agents du Syndicat mixte du PNR du Pilat _____	506
<b>Ouvrages</b> _____	<b>507</b>
Bibliographie générale de Sciences sociales et humaines et méthodologie _____	507
Définition et histoire du patrimoine et du paysage _____	508
Processus de patrimonialisation et d'appropriation _____	509
Politique culturelle, médiation et musée _____	510
Territoire, territorialisation et acteur _____	511
Développement local, ressources territoriales et économie du patrimoine _____	512
Association, sociabilité et participation citoyenne _____	514
Parcs naturels régionaux et PNR du Pilat _____	515
Territoire du Pilat et ses environs _____	517
Textes de loi _____	521
<b>Sitographie</b> _____	<b>522</b>
Liste des cartes _____	524
Liste des tableaux _____	524
Liste des figures _____	525
Liste des sigles _____	527
En annexes _____	533

## REMERCIEMENTS

Je remercie Bernard Etlicher, qui a accepté de diriger cette thèse et a encadré mon travail avec beaucoup de réactivité, et Jacqueline Bayon, ma co-directrice, qui m'a mis le pied à l'étrier en me faisant découvrir l'univers des CIFRE.

Une pensée particulière pour André Micoud qui m'a consacré de son temps en m'éclairant de ses judicieux conseils. Une autre pour Brigitte Carrier-Reynaud qui a, elle aussi, intégré le comité de suivi de thèse grâce auquel j'ai pu mener à bien ce travail.

Merci au Parc naturel régional du Pilat, à ses élus et son équipe. Merci à sa Présidente, Michèle Perez, et, à travers elle, aux élus du Syndicat mixte. Je suis la première doctorante qui travaille au Parc, grâce à Catherine Béal, qui a crû en ce projet. Le fait de réaliser une recherche doctorale dans le cadre du dispositif CIFRE apporte indéniablement en pertinence et en réflexivité, grâce à un regard porté depuis l'intérieur. Une pensée chaleureuse pour le pôle Tourisme, Education, Culture et Coopération et ses anciens stagiaires (bonne continuation Myriam !). Une autre, plus particulière, pour Nathalie – et ses graines de Goji ! – qui m'a plusieurs fois requinquée dans les moments de baisse... Merci à Frédéric et ses conseils en cartographie, à Didier pour nos échanges informels durant le covotage, à Francine et à Carole pour nos discussions sur la place de la culture en milieu rural.

Merci à toutes ces personnes des associations de patrimoine qui ont bien voulu partager avec moi leur vécu, leurs questionnements, la réalité de leurs engagements et leur sens de l'innovation. Je pense plus spécifiquement à Jean Badol, à Marcel Boyer et à Jean-Michel Chauvet.

Merci aux témoins, en général, qui ont accepté de mettre à nu leur rapport avec le Parc naturel régional du Pilat et leur(s) représentation(s) de sa politique patrimoniale.

Merci à mon cher et tendre de m'avoir épaulée et d'avoir tant de fois pris le relais sur le quotidien pour me permettre d'avancer, d'avoir tant porté et même supporté ! Il a été un roc sur lequel m'appuyer. Un doctorat ne se réalise pas seul : l'aboutissement de ce travail lui revient également.

Des remerciements profonds à mes parents pour m'avoir amenée jusque là, notamment en me donnant le goût des livres, de l'Histoire et du patrimoine. Qui aurait pensé que ma passion infantile pour la Barbie allait nous conduire à écumer tant de châteaux durant les vacances puis m'amener à consacrer cinq ans sur les politiques publiques en faveur du patrimoine culturel ? Merci Maman pour les relectures et les questions quant à ma prose.

Enfin, merci à ma famille, à ma belle-famille et à mes amis de m'avoir encouragée et, surtout, d'avoir compris mon érémitisme temporaire... A toi Mamie !



**A Jean Andersson, qui a favorisé l'appropriation du patrimoine et des lieux avant même que cela devienne un enjeu identifié.**

*« Les gens font partie du patrimoine mais... Une façade, un balcon peut faire partie. Un puits, les pavés dans une cour mais aussi le livre que publie telle association sur l'histoire de la commune, c'est aussi du patrimoine. Alors, est-ce que c'est professionnel ou est-ce que c'est pas professionnel ? Ça intéresse les éditeurs ou pas ? Je crois que ce n'est pas le problème ! Je pense que le patrimoine, c'est tout fait par tout le monde, même les gens qui l'ignorent. [...] Ce qu'ils font pourrait rentrer dans du patrimoine ».*

Extrait de l'entretien réalisé le 11 février 2013

**A Antonin Chavas, qui a compris l'importance du patrimoine et de l'Histoire locale avant même l'Année du patrimoine.**

*« Mais il faut savoir qu'on ne peut découvrir vraiment un pays, un site, ou un élément de notre patrimoine avec notre seul regard, si expérimenté soit-il. Chacun de nous, chaque observateur a une vision et une interprétation différente des objets ou des événements d'après sa formation, son expérience personnelle, ou les conditions de sa découverte. Un vieux paysan passionné de terroir, n'a pas le même regard qu'un jeune archéologue tout frais émoulu des écoles ou qu'un professeur spécialisé. On n'a pas la même vision d'un site ou d'un écrit que l'on connaît depuis 50 ans que celui qui le voit pour la première fois. On le perçoit différemment si on le découvre un jour de mauvais temps ou un jour de beau temps. Etc.... Quand on lit un document ancien on passe souvent à côté d'indications importantes concernant un autre thème si notre attention est concentrée sur une étude précise. [...] Quand on accompagne un groupe, il est important d'être très attentif aux commentaires de chacun, car, parmi un tas de niaiseries, (et Dieu sait s'il s'en dit) on découvre souvent un détail important ignoré ».*

Ecrit d'A. Chavas de 2011

Tous deux, bien qu'aujourd'hui disparus, marquent de leur empreinte le rapport aux patrimoines culturels dans le Pilat. Les avoir rencontrés m'a beaucoup enrichie.



## NOTE AU LECTEUR

*Remarque concernant le terme de « Parc naturel régional »*

Nous avons fait le choix orthographique suivant concernant les majuscules de l'appellation « Parc naturel régional », en cohérence avec le site de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Le même choix a été fait pour l'orthographe du terme « Parc national ».



## AVANT-PROPOS

Cette recherche doctorale émerge durant la seconde moitié de l'année 2009, dans un contexte favorable où le Parc naturel régional du Pilat se questionne sur l'appropriation de ses patrimoines, ce qui aboutit à la mise en place d'une Convention Industrielle de Formation à la Recherche (CIFRE) entre 2010 et 2013.

### UN QUESTIONNEMENT NE AU SEIN DE L'EQUIPE TECHNIQUE DU PARC NATUREL REGIONAL

Le Parc naturel régional du Pilat œuvre, depuis plusieurs années, à travailler de manière collaborative avec la société civile sur les questions patrimoniales afin de permettre une sensibilisation, voire une prise de conscience, et leur appropriation localement. Dès 2006, le PNR souhaite aller au-delà des inventaires des patrimoines naturel, bâti, culturel et paysager de son territoire, engagés depuis sa création, et élaborer un outil de partage des connaissances patrimoniales à l'échelle de la commune. Ceci donne lieu à la création d'Atlas qui sont co-élaborés avec des habitants pour une meilleure appropriation par la population des données et du territoire. Il s'agit aussi d'un outil d'aide pour les acteurs du territoire, avec une prise en compte améliorée des patrimoines dans les décisions d'aménagement. Outil encore, mais cette fois-ci de valorisation des actions menées en faveur des patrimoines, et inciter ainsi au transfert d'expériences. Le résultat final se veut dynamique et évolutif, en lien avec d'autres sources Internet. Afin de répondre à ces contraintes, la diffusion du projet se fera donc sous la forme d'un site Internet, lequel étant en cours de référencement. En projet pour fin 2009, le site doit évoluer d'un point de vue technologique : avec l'intégration d'un Système d'Informations Territorialisées (SIT) commun à l'ensemble des Parcs Naturels Régionaux de la région Rhône-Alpes. Ce projet a pour objectifs de partager les connaissances à l'échelle de la commune, de faire connaître et valoriser ces patrimoines ainsi que les actions engagées pour les préserver et, enfin, d'apporter un outil d'aide à la décision aux différents acteurs intervenant sur les villes du Parc.

Ainsi, entre 2006 et 2010, des jurys communaux interrogent les habitants de plusieurs communes d'expérimentation sur leur patrimoine. Dans une optique la plus forte possible d'implication des acteurs, l'élaboration du contenu des Atlas s'appuie sur ces instances citoyennes dont la composition est laissée à l'appréciation des élus, qui doivent repérer les personnes-ressources ayant une certaine connaissance du territoire.

A partir de 2009, le volet culturel se développe, ce qui est facilité par la réalisation d'un stage de la doctorante au sein de la structure. La démarche est testée sur les communes de Doizieux et Saint-Régis-du-Coin. Quarante-huit communes ont fait également l'objet d'un recensement des patrimoines culturels, basé sur des recherches bibliographiques. Trois d'entre elles sont plus précisément étudiées et les résultats sont présentés à des jurys communaux. Les éléments – plus de huit cent cinquante fiches – sont recensés afin d'être intégrés aux bases de données du Système d'Information Géographique (SIG) du Parc. En parallèle, une synthèse aborde l'historique et l'étymologie de chaque commune. Notons que quelques études avaient déjà été réalisées au sein du PNR du Pilat, majoritairement axées sur l'héritage religieux.



Une démarche est également menée sur l'ensemble des PNR afin de connaître les démarches d'inventaire ou de pré-inventaire qui ont déjà été menées et / ou étant encore en cours. Cet axe de travail est réalisé dans un but d'analyse comparative : des Parcs sélectionnés reçoivent un questionnaire d'enquête concernant leur politique d'inventaire ainsi que la façon dont ils l'ont utilisée, mise en valeur, voire réactualisée depuis. C'est également l'occasion d'étudier leur manière de mettre en avant leur héritage culturel, et de créer des liens entre patrimoines, habitants et actions d'aménagement et d'urbanisme.

Cette démarche d'Atlas est à l'origine de plusieurs constats autour des difficultés de faire approprier les patrimoines, surtout de type naturel, sachant que cet inventaire a déjà été réalisé par le PNR. Les données naturalistes disponibles ont été saisies, en rapport avec l'Observatoire de la biodiversité. Finalement, bien que ce dernier soit créé pour aborder les patrimoines naturels *via* des observateurs bénévoles, l'équipe du Parc continue à se questionner sur les rapports qu'entretiennent les habitants du Pilat. D'autant que l'enquête de notoriété des sites naturels du Pilat menée entre mai et août 2006 mettait en lumière que, hormis les espèces les plus courantes et les sites les plus connus, le public local connaît peu les richesses naturelles du Pilat.

A l'issue de ce stage, il est donc d'ores et déjà envisagé de mener des recherches sur l'appropriation du territoire du Pilat grâce aux patrimoines. Il s'agit de poursuivre la démarche d'inventaire du volet culturel puis de mettre en place une politique de valorisation et de promotion des richesses du Parc naturel régional. Le patrimoine doit devenir un lien social, permettant l'appropriation et la promotion d'un territoire souffrant parfois de discrédit. Il est apparu intéressant de développer une dimension « recherche » à ce projet d'Atlas, en étudiant de manière approfondie le territoire du Pilat, tout en le mettant en lien avec d'autres. Le sujet de thèse place le patrimoine au cœur du projet du territoire construit sur les principes du développement durable.

## UNE CONVENTION INDUSTRIELLE DE FORMATION PAR LA RECHERCHE (CIFRE)

Rappelons que le dispositif CIFRE, instrument de politique publique de la recherche promu depuis 1981 en France, repose sur un accord tripartite entre un(e) doctorant(e), un laboratoire de recherche et une entreprise (ou une administration). Il se traduit par un contrat de travail couvrant la plus souvent la durée prévue de trois ans d'une thèse et donne lieu au versement d'une subvention annuelle versée par l'Association Nationale de la Recherche Technique (ANRT), dépendant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à la structure accueillant le doctorant. Cette dernière la complète afin de verser son salaire annuel. Le plus souvent tournées vers les Sciences du vivant et de l'ingénieur, les CIFRE s'ouvrent de plus en plus aux questions des Sciences humaines et sociales.

Le dispositif vise à « *favoriser le développement de la recherche partenariale publique-privée et de placer les doctorants dans des conditions d'emploi*<sup>1</sup> ». Est établie une collaboration. Le laboratoire de recherche encadre la thèse d'un point de vue académique et travaille en partenariat avec l'entreprise. Cette dernière confie une mission de recherche au doctorant. L'ANRT, quant à elle, expertise les conditions de formation doctorale et l'engagement de l'entreprise.

---

<sup>1</sup> « Définition, mode d'emploi », Association Nationale de Recherche et de Technologie. URL : [http://www.anrt.asso.fr/fr/espace\\_cifre/mode\\_emploi.jsp](http://www.anrt.asso.fr/fr/espace_cifre/mode_emploi.jsp) consulté le 23 mars 2013

Ce type de dispositif permet une recherche partenariale, processus dynamique complexe et source d'apprentissages mutuels et originaux, d'aides aux solutions et aux conseils apportés à divers milieux professionnels, d'innovations sociales<sup>1</sup>.

Le sujet de thèse est donc co-construit en fonction des demandes de l'organisation d'accueil, impliquant de nécessaires ajustements. Répondre à une stratégie générale dans l'entreprise est un des critères de sélection : le sujet proposé doit s'intégrer dans une volonté de développement de la structure. Il doit répondre à certaines problématiques que l'organisme d'accueil a fait émerger au préalable, ce qui suppose que ce dernier est prêt, dans le cas où il est terrain de recherche, à faire l'objet d'un regard critique. Le sujet doit donc être le fruit d'un consensus entre le doctorant et l'entreprise. Dans le cas présent, cette recherche émerge du questionnement en interne de la structure et de la proposition de monter une CIFRE par la doctorante pour y répondre.

Dès la fin du stage précédemment évoqué, est donc défini un projet de thèse s'articulant alors autour de quatre notions clefs : le patrimoine, les démarches d'inventaire, l'appropriation et la gouvernance. Ainsi, le PNR s'engage à confier « *une mission de recherche et de développement sur les modalités de prise en compte des patrimoines (naturel, culture, bâti,...) dans différents modes de gouvernance et pratiques s'exerçant sur son territoire*<sup>2</sup> ». Rapidement, les enjeux liés à l'appropriation du patrimoine culturel prennent le pas.

La mise en place de la CIFRE nous permet ainsi de devenir chargée de mission « Patrimoines culturels » au sein de l'équipe technique du PNR. Plus précisément, « *le chargé de mission a une solide connaissance du territoire et de ses acteurs, et particulièrement du fonctionnement des collectivités et des établissements publics de coopération intercommunale. Placé sous l'autorité du directeur, il contribue directement à la mise en œuvre de la charte par sa capacité à identifier et faire connaître les caractéristiques du territoire, à négocier puis à coordonner les programmes d'action, à faire fonctionner les partenariats (services de l'Etat, collectivités, organismes professionnels et associatifs), et à gérer des montages financiers complexes. Il apporte un appui technique aux communes et est souvent sollicité pour apporter des solutions et des idées originales face aux problèmes rencontrés sur le terrain*<sup>3</sup> ».

Notons qu'à la date de 2009, le Parc naturel régional du Pilat n'avait jamais pris la décision d'incarner la mission relative aux patrimoines culturels en un chargé de mission. En effet, les PNR doivent répondre aux enjeux de leurs territoires, et les équipes, de ce fait, s'adaptent aux évolutions. Moment clef, la révision de la charte, tous les douze ans, est l'occasion de repenser l'organigramme et de définir de nouvelles missions. Par exemple, en 1985, l'équipe du Parc se diversifie : est créé un poste de « spécialiste de la nature et de la protection de l'environnement », avec notamment une mission d'information et de sensibilisation auprès de tous les publics en collaboration, entre autres, avec les associations et organismes qui se préoccupent de la protection et de l'amélioration de

---

<sup>1</sup> GILLET Anne, TREMBALY Diane-Gabrielle, « Pratiques, analyses et enjeux de la recherche partenariale. Une introduction », in *Revue Interventions économiques*, n° 43, 2011.

URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1345> consulté le 11 novembre 2014

<sup>2</sup> Lettre d'engagement du PNR adressée à l'ANRT dans le cadre du dépôt de dossier de CIFRE, décembre 2009

<sup>3</sup> Fédération des PNR, *L'emploi dans les Parcs naturels régionaux et l'emploi, Synthèse de l'enquête*, novembre 2006, p. 2

l'environnement<sup>1</sup>. La prise en compte des enjeux du patrimoine ne suit pas la même tendance en ce qui concerne son volet culturel.

L'émergence de la présente recherche s'inscrit d'ailleurs dans le processus de révision de la charte du Parc naturel régional du Pilat. Dans le cadre du bilan de la charte Objectif 2010, étant donné les départs en retraite programmés d'agents, le PNR du Pilat souhaite « *veiller à la transmission des connaissances et de l'histoire du Parc au sein de l'équipe*<sup>2</sup> ».

Ce renouvellement concerne directement l'équipe dirigeante, ce qui permet au territoire de bénéficier d'un regard neuf. Par exemple, la nouvelle directrice remarque, à son arrivée, que les premiers enjeux auxquels elle doit faire face sont ceux de l'urbanisation : « *Ce qui surprend, c'est que ça pourrait être plus joli que ça ne l'est ! [...] Tu sens qu'il y a du patrimoine, au sens patrimoine humain, mais que tu vois que ce territoire n'y prête pas suffisamment attention*<sup>3</sup> ». Le PNR doit avoir un rôle de révélateur de patrimoine : « *Puisqu'on est un territoire où, finalement, la richesse patrimoniale n'a pas l'air d'être évidente pour tout le monde, on devrait être là pour révéler ça et le remettre en perspective, c'est-à-dire pas avec une vision passéiste des choses mais juste redonner vie*<sup>4</sup> ». Ce qui fait écho à la formule de D. Audredrie : le patrimoine sera vivant ou il ne sera pas<sup>5</sup>.

## UN CADRE DE RECHERCHE PARTICULIER

Le fait que la recherche s'inscrive dans une CIFRE présente un certain nombre d'avantages : cette situation offre au chercheur immergé un point d'observation privilégié lui permettant d'avoir une connaissance fine de son terrain, de ses enjeux, de ses acteurs, de ses modes de fonctionnement. Notons, entre autres, l'accès aux archives internes et aux dossiers techniques du Syndicat mixte du PNR. Ce dispositif de recherche permet de mieux appréhender l'histoire de l'entreprise, le terrain n'étant pas neutre, et les enjeux du territoire ainsi que de développer la culture du métier d'agent de développement de territoire.

Finalement, la situation en CIFRE permet une observation participante, notamment comme acteur-pivot, en tant que « *méthode essentielle pour donner accès à ce qui se cache, retracer l'enchaînement des actions et des interactions, ou encore saisir ce qui ne se dit pas ou "ce qui va sans dire"*<sup>6</sup> ». L'immersion totale dans son terrain présente des atouts clairs en termes de production de données : cette clef d'entrée permet de vivre la réalité des sujets observés et de pouvoir comprendre certains mécanismes difficilement décryptables pour quiconque demeure en situation d'extériorité. En intervenant au même titre que les acteurs, le chercheur a un accès privilégié à des informations inaccessibles au moyen d'autres méthodes empiriques<sup>7</sup>. La participation entraîne inévitablement des relations de proximité, voire une intimité avec les acteurs du terrain<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 4 novembre 1985 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025, Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, p. 77

<sup>3</sup> Entretien avec S. Gardet, directrice du PNR du Pilat, le 14 février 2013

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> AUDRERIE Dominique, *Questions sur le patrimoine*, Confluences, coll. Stèles, 2003, p. 9

<sup>6</sup> CHAUVIN Sébastien, JOUNIN Nicolas, « L'observation directe », in *L'enquête sociologique*, PUF, Paris, 2010, p. 145

<sup>7</sup> SOULE Sébastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justifications de la notion de participation observante en sciences sociales », in *Recherches qualitatives*, vol. 27, n° 1, 2007, p. 128

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 131

Nous pouvons même évoquer une participation observante. En tant que chargée de mission, la doctorante prend naturellement part à l'émergence d'opérations puis à la réalisation des actions du PNR du Pilat. « *Il ne s'agit pas seulement d'observer la « scène », c'est-à-dire des lieux, des moments et des situations. [...] Il faut encore y participer, en manifestant un certain degré d'engagement à la fois dans les interactions mais aussi dans les actions du groupe ou de la communauté*<sup>1</sup> ». Ce terme est utilisé ici pour souligner que la participation est première et que c'est à partir d'elle qu'émergent les éléments pouvant permettre de justifier telle hypothèse plus que telle autre.

Le fait d'être financé par un des acteurs principaux de son objet pose toutefois un certain nombre de questions sur le plan méthodologique. La poursuite de l'objectivité représente une source d'un questionnement conduit tout au long de la CIFRE et lors de la prise de fonction du poste de chargée de mission au sein du PNR du Pilat. Cette situation implique donc certaines limites. En premier lieu, sur le fait de porter un regard distancié. Même si l'on cherche à comprendre la réalité d'après les faits qui se produisent, le chercheur ne peut être totalement indépendant de son objet de recherche<sup>2</sup>.

Le dispositif CIFRE interroge la posture de « salarié – chercheur » devant participer aux activités de l'organisation en tant qu'acteur missionné sur des fonctions spécifiques, soumis à des exigences professionnelles, à une hiérarchie, en interaction avec des collègues, et dont les missions doivent être étroitement liées à son objet de recherche. Ces injonctions paradoxales d'observation et de participation, entraînant une gymnastique de positionnement et de présentation de soi (chercheur, acteur), ne sont pas neutres et amènent à un travail d'objectivation complexe sur le plan scientifique<sup>3</sup>.

Ainsi, en référence à L. Tanguy, la difficulté est « *la question de son indépendance dans la conduite de la réflexion et dans l'usage qui peut être fait de son analyse*<sup>4</sup> », mais cette problématique est engendrée par des mécanismes différents ou accrus par rapport à la recherche financée. Parmi les différentes contraintes, nous faisons allusion à la multiplicité des appartenances à ménager, le chercheur étant une part de toutes les parties prenantes, mais aussi à la différence entre la temporalité universitaire (longue, difficilement mesurable) et la gestion de plus en plus à court terme du Syndicat mixte (logique annuelle des programmes pour la mise en œuvre de la charte).

Surtout, bien qu'agent contractuel, le fait d'être employée par le Syndicat mixte impose un devoir de réserve, constituant une obligation limitant la liberté d'expression reconnue aux fonctionnaires par la loi statutaire. Il ne figure pas expressément dans le statut général des fonctionnaires : il s'agit d'une obligation générale des fonctionnaires, dont le régime est essentiellement jurisprudentiel. Le Conseil d'Etat, statuant en matière disciplinaire, rappelle

<sup>1</sup> WINKIN Yves, « L'observation participante est-elle un leurre ? », in *Communication et organisation*, n° 12, 1997, pp. 133-140. URL : <http://communicationorganisation.revues.org/1983> consulté le 12 novembre 2014

<sup>2</sup> RASOLOFO-DISTLER Fana, ZAWADZKI Cindy, « Epistémologie et méthodologie des CIFRE : Illustration par des thèses soutenues en Finance Contrôle Stratégie », in *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 16, n° 4, 2013. URL : <http://fcs.revues.org/1406> consulté le 11 novembre 2014

<sup>3</sup> L'observation participante : Défis et opportunités du chercheur acteur de son objet, 6<sup>e</sup> journée d'étude de l'AJPB – Sciences Po Bordeaux, Appel à communications, 21 mars 2014. URL : <http://calenda.org/264314> consulté le 12 novembre 2014

<sup>4</sup> PERRIN-JOLY Constance, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », in *Sociologies, La recherche en actes, Expériences de recherche*, 2010. URL : <http://sociologies.revues.org/3380> consulté le 12 novembre 2014

régulièrement que « *le devoir de réserve s'impose à tout agent public* » (Conseil d'Etat, N° 97189, 28 juillet 1993). Les contours de cette obligation sont donc assez mouvants et varient selon les fonctions de l'agent, son comportement, les circonstances de fait, etc. On peut néanmoins en esquisser les caractéristiques principales, comme la critique publique par l'agent de la gestion ou du fonctionnement de son administration. D'une manière générale, le devoir de réserve peut se définir comme l'obligation pour le fonctionnaire de faire preuve de mesure tant dans le contenu que dans la forme de sa parole lorsqu'elle concerne le fonctionnement de son administration. « *La réserve n'a pas trait uniquement à l'expression des opinions. Elle impose au fonctionnaire d'éviter en toutes circonstances les comportements portant atteinte à la considération du service public par les usagers*<sup>1</sup> ». Ainsi, cette obligation doit être gardée à l'esprit lors de la rédaction de cette thèse, la doctorante étant toujours agent contractuel du PNR du Pilat.

---

<sup>1</sup> « Les droits et les obligations », Portail de la fonction publique.

URL : [http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-21#Obligation\\_reserve](http://www.fonction-publique.gouv.fr/fonction-publique/statut-et-remunerations-21#Obligation_reserve)  
consulté le 11 novembre 2014

## INTRODUCTION GENERALE

Cette introduction générale expose la démarche de recherche entreprise, à l'origine, dans le cadre d'une Convention Industrielle de Formation à la Recherche (CIFRE) en relation avec le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat et le laboratoire de recherche stéphanois Image Société Territoire Homme Mémoire Environnement (ISTHME).

Sont tour à tour abordées la problématique générale et particulière, l'hypothèse centrale, la conceptualisation proposée et la méthodologie de recherche. Il est question de la dialectique intégrant et opposant à la fois la construction d'une politique publique en faveur des patrimoines et les relations entre un Parc naturel régional (PNR) et les associations de patrimoine situées sur son territoire. En particulier, au sein de cette dialectique, quelles orientations sont poursuivies par le Syndicat mixte du PNR du Pilat ? Dans quelle mesure la politique publique s'appuie-t-elle sur ces associations pour sa mise en œuvre ?

### LE PATRIMOINE CULTUREL, ENJEU DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Le territoire est le cadre d'expression d'intentionnalités et de stratégies en matière de politiques publiques, c'est-à-dire d'actions qui aboutissent à, ou découlent de, la structuration et l'évolution des relations entre le politique, les organisations sociales et les individus<sup>1</sup>. Après avoir défini le patrimoine culturel, et plus particulièrement rural, nous nous intéresserons sur les processus de patrimonialisation et d'appropriation. Ces problématiques se situent au cœur des politiques culturelles des Parcs naturels régionaux.

#### A. DU PATRIMOINE CULTUREL AU PATRIMOINE RURAL

L'histoire du patrimoine est aujourd'hui bien connue. Ce terme, venant du Latin « *patrimonium* », représente un bien tenu par héritage de ses ascendants ou encore l'ensemble des éléments aliénables et transmissibles qui sont la propriété, à un moment donné, d'une personne, d'une famille, d'une entreprise ou d'une collectivité publique. Cette étymologie implique une légitimité familiale qu'entretient l'héritage : il explicite une relation particulière entre le groupe juridiquement défini et certains biens matériels concrets (espace, trésor, etc.)<sup>2</sup>.

Pour l'historien, le patrimoine recouvre deux acceptations bien distinctes. La première renvoie aux biens familiaux transmissibles par héritage ; la seconde, aux biens collectifs transmissibles par succession, c'est-à-dire attachés à une fonction ou à une institution. Cette seconde entrée serait, selon J.-Y. Andrieux<sup>3</sup>, d'héritage ecclésiastique et désignerait traditionnellement des biens artistiques exceptionnels dignes d'être protégés par l'Etat. Témoins d'une époque, de personnes et

<sup>1</sup> DODIER Rodolphe, SECHET Raymonde, « Conclusion, Géographie sociale, territoires et politiques publiques », pp. 303-317 in DODIER Rodolphe, ROUYER Alice, SECHET Raymonde (dir.), *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes, coll. Géographie sociale, 2008, 338 p.

<sup>2</sup> CHASTEL André, « La notion de patrimoine », p. 405 in NORA Pierre (dir.), *La Nation, Les lieux de mémoire*, tome 2, Gallimard, Bibliothèque illustrée des histoires, Paris, 1986, pp. 405-450

<sup>3</sup> ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine et histoire ; les cendres du phœnix*, Belin, coll. Belin Sup Histoire, Paris, 1997, p. 24

d'évènements passés, ces biens collectifs sont traditionnellement considérés au titre, soit de documents, soit de quasi-reliques du passé. Leur statut de témoin leur donne leur puissance vive dans la mesure où ils sont, dans le premier cas, des documents légués par l'histoire et que l'homme du présent aurait pour charge de décrypter et, dans le second, des restes authentiques qui permettraient de toucher – au moins des yeux – « ce que fut » autrefois<sup>1</sup>.

Finalement, l'idée la plus communément admise que le patrimoine assure une continuité entre ceux qui l'ont produit – ou qui en ont été les possesseurs – et les héritiers. Il s'inscrit bel et bien dans un rapport au passé construit à partir du présent<sup>2</sup>. Selon J.-P. Husson, « *le patrimoine est legs, objet de transmission chargé de valeur, de symbolique. Il sert à conserver, à transmettre comme témoin du passé alors que les suites de révolutions agraires et techniques œuvrent en sens inverse*<sup>3</sup> ». Responsables, les héritiers en sont les dépositaires : « *Vous n'êtes que les dépositaires d'un bien dont la grande famille a le droit de vous demander compte*<sup>4</sup> ».

Le patrimoine est constitué par le cadre bâti des sociétés humaines. Edifié dans l'espace des hommes, il est, selon ses diverses catégories, qualifié de bâti, architectural, monumental, urbain, paysager,... et, selon son mode d'insertion dans la temporalité, il est dit historique ou contemporain<sup>5</sup>.

Il est également qualifié d'immatériel, dont la définition est proposée par la convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003 prise par l'UNESCO : « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. [...] Le « patrimoine culturel immatériel » [...] se manifeste notamment dans les domaines suivants : (a) les traditions et expressions orales, y compris la langue comme vecteur du patrimoine culturel immatériel ; (b) les arts du spectacle ; (c) les pratiques sociales, rituels et événements festifs ; (d) les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ; (e) les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel* ».

Progressivement, nous avons donc assisté à l'élargissement du champ patrimonial. « *Le patrimoine a explosé dans tous les sens. En trente ans à peine, il a quitté le bas de laine et le monument historique, l'église et le château pour se réfugier au lavoir du village et dans le refrain populaire. Il envahit tous les domaines dont il était précisément exclu : le vécu traditionnel, le contemporain encore en usage et, même, la nature*<sup>6</sup> ». Certains auteurs, comme P.-J. Jeudy, évoquent même une « *inflation patrimoniale* » ou encore, comme D. Audrerie, d'éclatement pour évoquer cet éclatement du « *tout patrimoine*<sup>7</sup> ». Dans la conscience contemporaine, nous sommes passés des

<sup>1</sup> DAVALLON Jean, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Hermès Science Publications, 2006, p. 35

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 93

<sup>3</sup> HUSSON Jean-Pierre, *Envies de campagne, Les territoires ruraux français*, Ellipses Marketing, coll. Carrefours, 2008, pp. 21-22

<sup>4</sup> *Instruction [de l'an II] sur la manière d'inventorier et de conserver...* adressée aux administrateurs de la République au sujet des édifices et œuvres d'art in BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Liana Levi, coll. Opinion art, 2008, p. 57

<sup>5</sup> CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions. Anthologie pour un combat*, Seuil, coll. La couleur des idées, 2009, p. 9

<sup>6</sup> NORA Pierre, « Hauts lieux », pp. 255-503 in NORA Pierre (dir.), *Les France, De l'archive à l'emblème, Les lieux de mémoire*, tome 3, Gallimard, Paris, 1992, 1 034 p.

<sup>7</sup> AUDRERIE Dominique, *op. cit.*, 2003, p. 12

témoins architecturaux aux sites, de la patrimonialisation de la ville à celle de la nature et de l'environnement, ou encore de la protection d'un édifice à la mise en réserve des territoires.

Trois regards sont portés, selon N. Heinich, à propos de cette tendance<sup>1</sup> :

- Celui de l'historien : la notion de Monument historique est née d'une réaction à la destruction, de la peur du saccage et du vandalisme révolutionnaire. Finalement, nous aimons ce qui n'est plus.
- Celui du sociologue : dans les années 1980, avec la vogue patrimoniale, l'intérêt croît avec la destruction, non plus par la violence révolutionnaire, mais par la modernisation industrielle, notamment après la première Guerre Mondiale.
- Celui de l'anthropologue : se généralise le problème dans le temps et dans l'espace. Selon M. Godelier, la société distingue d'ailleurs trois catégories de choses : celles qu'il faut vendre, celles qu'il faut donner et celles qu'il faut garder.

Selon O. Lazarotti, le patrimoine peut ainsi être défini comme « *un ensemble d'attributs, de représentations et de pratiques fixé sur un objet non contemporain (chose, œuvre, idée, témoignage, bâtiment, site, paysage, pratique) dont est décrétée collectivement l'importance présente intrinsèque (ce en quoi cet objet est représentatif d'une histoire légitime des objets de société) et extrinsèque (ce en quoi cet objet recèle des valeurs supports d'une mémoire collective), qui exige qu'on le conserve et le transmette*<sup>2</sup> ».

E. Bonerandi estime que l'entrée par le patrimoine est intéressante pour comprendre les processus et les modalités de la construction culturelle des territoires. Son recours permet aux acteurs de revendiquer, voire de légitimer, assez facilement un territoire, notamment dans son identité, dans son caractère de projet et dans ses délimitations, au sens de périmètre. En ce sens, s'en saisir pour justifier d'un territoire peut valoir comme méthode de travail dans les différentes phases du diagnostic. Il apparaît clairement que le patrimoine revêt une utilité de légitimation territoriale. Il balise le territoire, lui donne une réalité, construit du sens<sup>3</sup>.

Selon le géographe, il s'enrichit en ayant recours à trois approches<sup>4</sup> :

- Sa reconnaissance aide à élaborer des formes de développement local pour ajouter de la valeur aux lieux ;
- Le patrimoine est un dénominateur fédérateur pour bâtir de l'identité, se reconnaître, adhérer au territoire ;
- Il représente un prétexte à une tribune où se modifient les jeux d'acteurs, les conflits à l'usage, les liens avec l'environnement.

Le mouvement, faisant de l'héritage rural un élément central dans la construction de nouveaux territoires, prend son essor au tout début des années 1980, avec la montée en puissance des Parcs naturels régionaux et les progrès de la notion de développement local dont le patrimoine est considéré comme un outil essentiel<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> HEINICH Nathalie, *La fabrique du patrimoine : De la cathédrale à la petite cuillère*, Maison des Sciences de l'Homme, coll. Ethnologie de la France, 2009, pp. 27-28

<sup>2</sup> BONERANDI Emmanuelle, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », in *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005, pp. 91-100. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index991.html> consulté le 10 février 2012

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> HUSSON Jean-Pierre, op. cit., 2008, pp. 21-22

<sup>5</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST Françoise, « L'invention du patrimoine rural », pp. 30-31 in CHEVALLIER Michel (dir.), *Vives campagnes. Le Patrimoine rural, projet de société*, Autrement, coll. Mutations, 2000, 225 p.



Selon le rapport Chiva, dans le sens de tout ce qui concerne la campagne, font partie du patrimoine culturel rural<sup>1</sup> :

- « les immeubles, formant ce que l'on nomme l'architecture rurale, agrégée ou non (villages, hameaux, habitat et édifices dispersés) ;
- les paysages façonnés au cours des âges par les gens vivant de la terre et, plus généralement, de l'exploitation des ressources de la nature ;
- les produits du terroir adaptés aux conditions locales et aux besoins des hommes qui les ont élaborés ;
- les techniques, outils et savoir-faire qui en ont permis la création et qui demeurent indispensables pour en rendre possible l'entretien, la restauration, la modification et la modernisation dans le respect de la logique constructive et de l'esthétique de l'ensemble immeubles/habitat/paysage<sup>2</sup> ».

Selon I. Chiva, il n'est pas possible d'évoquer le patrimoine culturel rural sans se référer à une double évidence : les hommes qui s'en servent, qui en vivent et qui ont souvent pris une part décisive à la survie de ces biens ont la conscience de plus en plus claire et affirmée que cet ensemble leur appartient. Mais en même temps, l'espace rural, avec le patrimoine qu'il représente et contient, est désormais considéré, à part égale, comme le bien et le lieu de tous les hommes, ceux des villes comme ceux des campagnes.

Il est vrai que le patrimoine touche au plus intime de chacun : ses origines, ses souvenirs, ses références propres ou collectives, sa part de rêve. Aussi revêt-il une dimension morale, dont l'Etat serait en quelque sorte le garant<sup>3</sup>. Le patrimoine rural trouve un support identitaire plus fort dans l'aspect vernaculaire, qualifié jadis de petit patrimoine<sup>4</sup>. Le monde rural ne se confond plus avec le monde agricole, même si l'agriculture reste la pièce maîtresse du dispositif patrimonial. Un monde rural auquel les citadins sont attachés autant que les ruraux eux-mêmes et que tous considèrent aujourd'hui comme le bien collectif de tous les Français<sup>5</sup>. Cet héritage apparaît donc comme une sorte de synthèse, ou mieux de mémoire cristallisée, qui serait l'image de l'identité acquise au long d'une longue quête inscrite dans le temps<sup>6</sup>. Il constitue dès lors un enjeu existentiel, individuel ou collectif.

Les nouveaux usages des campagnes font en effet une large place à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui la patrimonialisation, note A. Micoud. Sous ce terme, sociologues et ethnologues désignent les processus par lesquels une grande partie des objets qui se rapportent à la ruralité sont promus au rang de patrimoine, qui est entendu ici comme « l'ensemble des attributs

---

<sup>1</sup> BARRET Christian, CHARVET Jean-Paul, DUPUY Gabriel, SIVIGNON Michel, *Dictionnaire de géographie humaine*, Liris, 2000, p. 161

<sup>2</sup> CHIVA Isac, *Une politique pour le patrimoine culturel rural : rapport présenté par Isac Chiva à Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie*, Ministère de la culture et de la communication, Paris, 1994, p. 2

<sup>3</sup> AUDRERIE Dominique, *op. cit.*, 2003, p. 19

<sup>4</sup> BEGHAIN Patrice, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. La bibliothèque du citoyen, Paris, 1998, p. 66

<sup>5</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST Françoise, « L'invention du patrimoine rural », pp. 11-12 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

<sup>6</sup> AUDRERIE Dominique, *op. cit.*, 2003, p. 52

*sensibles par lesquels un groupe donne à voir à un moment donné son identité dans un temps donné<sup>1</sup> ».*

Désigner d'abord les objets qui ont un sens pour le groupe permet de donner à voir son identité même si identification et désignation ne suffisent pas pour autant à faire d'un objet un élément de patrimoine : il faut que le groupe se l'approprié<sup>2</sup>. Ainsi, désignation, authentification et appropriation sont les phases obligées de ces processus de patrimonialisation que les campagnes contemporaines nous donnent aujourd'hui l'occasion d'observer et constituent autant de manières de recomposer le passé à partir du présent et finalement de donner de nouvelles définitions des territoires<sup>3</sup>.

## B. LE PATRIMOINE AU CŒUR DES POLITIQUES PUBLIQUES DES PARCS NATURELS REGIONAUX

Comme nous le verrons par la suite, la loi attribue des missions aux Parcs naturels régionaux en termes de patrimoines. Les PNR sont d'ailleurs créés dans un contexte d'« effervescence patrimoniale », dans les années 1970 jusqu'au début des années 1980, notamment avec l'Année du patrimoine en 1980.

Le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 définit comme PNR « *le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser* ». Trois objectifs sont alors donnés à ce nouveau type d'espaces : créer des zones de détente près des grandes métropoles d'équilibre ; animer les secteurs ruraux en difficulté ; trouver des possibilités nouvelles de mise en valeur des richesses naturelles et culturelles, de la préservation de la flore, de la faune, des paysages.

Leur cadre est actualisé par la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages du 8 janvier 1993 et un décret du 1<sup>er</sup> septembre 1994, qui affirme la vocation des PNR à constituer des territoires dont le projet de développement s'appuie sur une volonté de prise en compte et de mise en valeur des héritages culturels autant que naturels. Le patrimoine culturel rural devient ainsi un des éléments constitutifs de l'identité de ces nouveaux territoires que sont les Parcs<sup>4</sup>.

Ainsi, les Parcs naturels régionaux sont des territoires de projets patrimoniaux, identitaires, établis dans des logiques d'échelles emboîtées pertinentes. Pour J.-P. Husson, ils représentent l'échelle où s'exprime avec le plus de pertinence l'appréhension d'une politique globale de protection / promotion du patrimoine naturel<sup>5</sup>. Il s'agit d'un espace peuplé où se crée de la richesse économique compatible avec les fonctions de protection, accueil, éducation, information.

<sup>1</sup> MICOUD André, communication orale au séminaire « Nouveaux usages de la campagne et patrimoine », Die, juin 1996 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, p. 30

<sup>2</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST Françoise, « L'invention du patrimoine rural », p. 30 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 32

<sup>5</sup> HUSSON Jean-Pierre, *op. cit.*, 2008, pp. 21-22

Selon J.-C. Thoenig, une politique publique peut se définir comme « *un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales*<sup>1</sup> ». Plusieurs critères sont alors importants : le rôle d'une autorité publique ou de plusieurs et l'existence d'un programme avec des mesures concrètes pouvant être des mesures coercitives (obliger à), incitatives (prévoir une baisse des prélèvements si) ou distributives (prévoir l'attribution de financements à une catégorie de population)<sup>2</sup>. La politique publique peut également s'entendre dans le sens d'une autorité politique locale ou nationale tentant, au moyen d'un programme d'action coordonné, de modifier l'environnement culturel, social ou économique d'acteurs sociaux saisis en général dans une logique sectorielle<sup>3</sup>. Les politiques publiques sont donc des outils et des moyens mis en œuvre par les pouvoirs publics pour atteindre des objectifs dans un domaine particulier de la société, comme les questions patrimoniales.

P. Simonpoli définit trois générations de Parcs naturels régionaux au regard de leur rapport à la culture et de leurs politiques culturelles<sup>4</sup>. Dès l'origine, l'investissement des PNR se fixe sur trois domaines d'intervention dans le champ de la culture : le patrimoine (ethnologique en premier lieu), l'intégration du culturel au développement économique et, enfin, l'animation par l'action culturelle. Chacun d'entre eux, en fonction de sa génération développera sa propre problématique entre ces trois fonctions.

Tout d'abord, durant les années 1970-1980, la première génération de PNR naît dans un contexte de centralisme en fin de course. Elle s'intéresse activement à la culture populaire et au patrimoine ethnologique. Durant les décennies 1980 et 1990, la décentralisation est en marche. Ceux de la seconde génération s'intéressent aux savoir-faire traditionnels et développement durable. Enfin, la troisième et dernière génération, au cours des années 1990 et 2000, sont des éléments d'un dispositif régional – la décentralisation réalisée – et met en œuvre des actions en termes d'action culturelle.

Nous verrons que le Parc naturel régional du Pilat développe des actions à contre-pied de ces tendances nationales. Il apparaît même comme un pionnier.

Au début des années 2010, une vaste réflexion est initiée sur l'avenir des Parcs naturels régionaux, comprenant également celle de leur mission en termes de patrimoines car « *les interrogations sur l'avenir, l'identité, la légitimité des Parcs deviennent insistantes*<sup>5</sup> ». Le Comité d'Orientation et de Recherche et de Prospective (CORP) s'investit dans ce projet.

Leurs travaux mettent en avant cette conception extensive du patrimoine et de sa préservation active (cf. encart). Parmi leurs missions statutaires, la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager a joué et joue encore parfois un rôle central voire prioritaire

---

<sup>1</sup> THOENIG Jean-Claude, « L'analyse des politiques publiques » in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Les politiques publiques, Traité de science politique*, tome 4, PUF, 1985, 558 p.

<sup>2</sup> KUBLER Daniel, MAILLARD de Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, coll. Politique en plus, 2009, pp. 2-3

<sup>3</sup> LEMIEUX Vincent, *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, Presses Université Laval, 2001, p. 6

<sup>4</sup> SIMONPOLI Paul, « Notes sur les politiques culturelles des Parcs 1970-2000 », Actes du congrès « Les Parcs naturels régionaux, une culture par nature, dynamique de l'avenir des territoires », PNR des Vosges du Nord, 5-7 octobre 2011, pp. 8-17

<sup>5</sup> Comité d'Orientation et de Recherche et de Prospective, *Quel avenir pour les Parcs naturels régionaux ?*, septembre 2011, p. 5

(par les ressources qui lui sont affectées, par la hiérarchie des activités, par la perception des parcs dans l'opinion...)<sup>1</sup>.

Finalement, ce qui fait leur originalité, c'est le fait que les patrimoines relevant du naturel et du culturel se soient co-construits, par un long et patient commerce entre les hommes et leurs habitats et sont, de fait, deux expressions d'une même réalité<sup>2</sup>. Toutefois, il convient de remarquer, qu'au-delà de ces principes de globalité, les Parcs n'ont dans l'action qu'imparfaitement réussi à associer ces patrimoines, les présentant et les valorisant souvent indépendamment : le volet « naturel » est plutôt mis dans une perspective de protection de la nature, ce qui amène inévitablement à le comparer à celui des « grands frères » que constituent les Parcs nationaux, comparaison dont les PNR ne peuvent que pâtir, ne serait-ce que parce que le degré de protection de ce patrimoine y est moindre.

### C. LES PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET D'APPROPRIATION

Selon P. Nora, le patrimoine est devenu l'un des maîtres-mots de la conscience historique contemporaine, passant de l'acceptation presque notariale qui était encore la sienne à la fin des années soixante et soixante-dix à une définition beaucoup plus contraignante et envahissante : non plus le bien dont on hérite, mais le bien constitutif de la conscience collective d'un groupe. Dès lors, il s'agit d'un véritable retournement<sup>3</sup>. Chacun en a besoin mais ne donne pas la même définition.

Représentant une expression de l'identité, et face à l'éclatement du monde moderne et la banalisation des critères sociaux, il devient une valeur-refuge, où il est bon de se retremper à intervalles réguliers<sup>4</sup>. La pratique patrimoniale est à la fois source et garantie d'identité véritable. Il relève de l'appartenance, pouvant se définir comme un phénomène par lequel la réalité des acteurs sociaux se relie intimement à celle des groupes où s'inscrit leur destin : quelle que soit la dimension qui fait que les individus appartiennent à un groupe, le fait d'en être membre induit chez eux et chez les autres des séries d'attentes et de prescriptions, de cognitions et de conduites, séparant d'une part l'ensemble des membres du groupe auquel le sujet appartient (nous) et d'autre part l'ensemble des individus n'appartenant pas à ce groupe<sup>5</sup>.

Selon B. Stiegler, « à travers le patrimoine, c'est la constitution d'un « nous » qui se pose comme question, en tant qu'un « nous » est toujours l'héritage d'un passé [...]. Quoi qu'il en soit, cet héritage du passé se traduit toujours et nécessairement par des matérialisations symboliques. [...] Ces matérialisations symboliques constituent, en règle générale, comme patrimoine unifié dans lequel un « nous » se reconnaît, un système d'orientation à la fois dans un espace et dans un temps<sup>6</sup> ».

Selon D. Audrerie, « tout se passe comme si les biens revendiqués comme patrimoine étaient des sortes de grands malades, nécessitant des soins attentifs et réclament des infirmiers toujours plus

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 38

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 34

<sup>3</sup> AUDRERIE Dominique, *op. cit.*, 2003, pp. 23-24

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>5</sup> VINSONNEAU Geneviève, *Culture et comportement*, Armand Colin, coll. Cursus, 2003, p. 177

<sup>6</sup> STIEGLER Bernard, « La projection patrimoniale », in ROUSSO Henry (sous la direction de), *Le regard de l'Histoire, L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX<sup>e</sup> siècle en France*, Entretiens du patrimoine, Fayard / Editions du Patrimoine, Paris, 2003, pp. 76-77

*nombreux*<sup>1</sup> ». Le patrimoine crée une responsabilité à l'égard des générations présentes et surtout à venir. Il implique une solidarité forte entre les générations pour la sauvegarde des biens.

Pour E. Amougou, la patrimonialisation représente « *un processus social par lequel les agents sociaux (ou les acteurs si l'on préfère) légitimes entendent, par leurs actions réciproques, c'est-à-dire interdépendantes, conférer à un objet, à un espace (architectural, urbanistique ou paysager) ou à une pratique sociale (langue, rite, mythe etc.) un ensemble de propriétés ou de « valeurs » reconnues et partagées d'abord par les agents légitimés et ensuite transmises à l'ensemble des individus au travers de mécanismes d'institutionnalisation, individuels ou collectifs nécessaires à leur préservation, c'est-à-dire à leur légitimation durable dans une configuration sociale spécifique*<sup>2</sup> ».

Elle a pour conséquence la remise en cause d'une situation, comme le rappelle J. Davallon. « *La patrimonialisation semble [...] l'acte par lequel une norme, un canon hérité du passé, se trouve contestée, subvertie, submergée par une nouvelle catégorisation construite à partir du présent. [...] Dans ces conditions, la conception qui veut que le patrimoine soit transmis d'une génération à l'autre ne décrirait que le mode de transmission d'un patrimoine déjà constitué qui vise à assurer une double continuité entre générations : une continuité physique (conservation) et une continuité de statut (continuité symbolique d'objet de patrimoine)*<sup>3</sup> ».

Ainsi, ce processus implique un changement de statut de l'objet : il donne lieu à la production du statut social de l'objet patrimonial. J. Davallon définit quatre types de procédure permettant qu'un objet acquière le statut patrimonial :

- Qu'il soit identifié pour ses valeurs,
- Que son origine soit authentifiée,
- Que ce statut soit déclaré officiellement comme tel,
- Que son nouvel état soit rendu public<sup>4</sup>.

La patrimonialisation étant « *une mise en relation d'une société, d'un espace, de valeurs au travers d'une mémoire commune*<sup>5</sup> », trois caractéristiques sociopragmatiques font qu'un objet est reconnu comme faisant ou non partie du patrimoine :

- La construction du rapport au passé à partir du présent ;
- Le fait que les opérateurs de cette construction sont des objets possédant la caractéristique constitutive de venir réellement du passé ;
- Les pratiques liées au patrimoine s'inscrivent dans une obligation de conserver ces objets pour les transmettre.

Par conséquent, ce sont elles qui définissent, non plus un mode d'existence du passé ou du futur dans le présent, mais une modalité de construction d'un rapport au passé (où à l'ailleurs dans le cas du patrimoine anthropologique)<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> AUDRERIE Dominique, *op. cit.*, 2003, p. 27

<sup>2</sup> AMOUGOU Emmanuel (dir.), *La Question patrimoniale ; De la patrimonialisation à l'examen des situations concrètes*, L'Harmattan, 2004, p. 25

<sup>3</sup> DAVALLON Jean, *op. cit.*, 2006, p. 95

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 134

<sup>5</sup> PERIGOIS Samuel, « Signes et artefacts, L'inscription spatiale de temporalités à travers les figures de la patrimonialisation des petites villes », *EspacesTemps*. URL : <http://www.espacestemp.net/en/articles/signes-et-artefacts-en/> consulté le 17 novembre 2014

<sup>6</sup> DAVALLON Jean, *op. cit.*, 2006, p. 99

Ainsi, pour qu'il y ait patrimonialisation, il faut qu'il y ait rupture dans la continuité de la mémoire, idée largement reconnue par les chercheurs. Seconde condition : l'existence dans le présent d'un objet venu du passé<sup>1</sup>. Ce processus est d'ailleurs considéré comme une forme sociale de construction d'un rapport au passé<sup>2</sup>. Tout comme l'objet patrimonial, elle serait fondamentalement une « *reconnaissance de paternité*<sup>3</sup> » selon G. Lenclud.

Le patrimoine est renvoyé directement aux questions identitaires, au « moi » et au « nous ». P. Serfati-Garzon aborde d'ailleurs le chez-soi, l'intimité et l'appropriation des lieux domestiques. A son sens, l'appropriation constitue l'une des articulations majeures de la vie quotidienne et, débouchant sur une ritualisation des gestes, est cependant un mouvement intérieur qui fonde l'attachement au chez-soi. Loin de se réduire à une expérience statique de l'enracinement, elle représente un dynamisme, un mouvement vers plus d'être<sup>4</sup>. Ainsi, l'appropriation est :

- Un versant actif du « chez soi »,
- Une action sur ce qui est « hors soi » pour le rendre propre et y reconnaître le soi,
- Un retentissement de cette action sur l'habitant<sup>5</sup>.

Dans son acceptation courante, la notion d'appropriation véhicule deux idées dominantes. D'une part, celle d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise ; d'autre part, celle, qui découle de la première, d'action visant à rendre propre quelque chose<sup>6</sup>. P. Serfaty-Garzon estime qu'elle s'exerce donc en relation à quelque chose qui peut être attribué et qui, en tant que tel, peut à la fois servir de support à l'intervention humaine et être possédé. L'appropriation peut donc se définir comme l'attribution à soi mais également comme un acte social fondamental et même fondateur en Géographie<sup>7</sup>.

Néanmoins, il existe une sorte de flou qui s'ajoute à la polysémie inévitable du terme : l'absence de l'entrée « appropriation » dans la plupart des dictionnaires de géographie, alors même que le terme est indexé et apparaît dans plusieurs dizaines de définitions, semble révélatrice de cette discrétion paradoxale d'une notion qui est pourtant omniprésente dans la discipline<sup>8</sup>.

Pour F. Ripoll et V. Veschambre, raisonner en termes d'appropriation présente ainsi plusieurs intérêts méthodologiques et théoriques majeurs et, au niveau le plus général ou théorique, ceci suppose de mettre l'accent sur le social et sa dimension spatiale plutôt que sur l'espace lui-même, pensé comme quelque chose de distinct. Plus précisément, cela permet d'appréhender les acteurs et leurs pratiques, les rapports et les processus sociaux plutôt que des « objets géographiques » trop souvent figés, réifiés, voire personnifiés<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 119

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 186

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 97

<sup>4</sup> SERFATY-GARZON Perla, *Chez soi, Les territoires de l'intimité*, Armand Colin, coll. Psychologie, 2003, p. 11

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 89

<sup>6</sup> SERFATY-GARZON Perla, « L'Appropriation » in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT Jean-Claude, *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Armand Colin, Paris, 2003, pp. 27-30

<sup>7</sup> BRUNET Roger, FERRAS Robert, *Les mots de la Géographie, Dictionnaire critique*, La Documentation française, coll. Dynamique du territoire, 3<sup>e</sup> édition, 2005, p. 40

<sup>8</sup> RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, « Introduction, L'appropriation de l'espace comme problématique », in *Noroi*, L'appropriation de l'espace : sur la dimension spatiale des inégalités sociales et des rapports de pouvoir, vol. 195, n° 2, 2005, pp. 7-15. URL : <http://noroi.revues.org/477> consulté le 5 avril 2012

<sup>9</sup> *Ibid.*

L'association des notions de territoires et territorialités est également particulièrement justifiée. Le territoire renvoie à une portion d'espace dotée de frontières et dominée par un pouvoir dont les compétences dépendent de l'échelle à laquelle pouvoir et territoire sont définis<sup>1</sup>. À chaque niveau scalaire correspond un territoire sur lequel un acteur institutionnalisé exerce certaines compétences qu'il partage avec d'autres acteurs situés à d'autres niveaux scalaires. De plus, la territorialité représente l'expression des identités personnelles et collectives<sup>2</sup>. Elle est, par définition, bien plus complexe, instable, multiple et se manifeste à toutes les échelles et désigne surtout le processus d'appropriation de l'espace par un individu ou un groupe social.

De plus, l'entrée par l'appropriation invite à ne jamais perdre de vue les rapports de force ou de pouvoir qui traversent toute société, et plus encore à les mettre en relation, à les appréhender dans leurs dynamiques. G.-N. Fisher voit dans ce processus « *l'expression d'un style d'occupation de l'espace qui correspond à une sorte de langage assimilable à une communication non verbale, un langage symbolique qui nous informe sur la façon dont l'espace est vécu*<sup>3</sup> ».

Toutefois, pour F. Ripoll, la question de l'appropriation de l'espace ne se pose pas qu'en termes d'enjeu ou de revendication : l'espace n'est pas un objet extérieur à la contestation<sup>4</sup>. Au minimum, l'entrée par l'appropriation appelle et révèle des inégalités dans l'accès, l'occupation, l'usage et la jouissance (exclusives) des différents lieux de vie, qui par ailleurs ne se valent pas<sup>5</sup>.

L'appropriation, au sens large du terme, s'opère selon des modalités différentes : elle peut être multiple, discontinue, éphémère, indirecte, symbolique, etc. Mesurer la portée de l'engagement d'un acteur signifie l'intégration des temporalités et des contextes diversifiés de son action, des ancrages territoriaux qui caractérisent. De plus, dans la mesure où l'association locale de patrimoine réalise une action territorialisée, elle mobilise une forme de pouvoir et en produit<sup>6</sup>.

F. Ripoll et V. Veschambre définissent l'appropriation comme une finalité mais aussi comme un moyen. Plus précisément, ils distinguent différentes formes de modalités<sup>7</sup>. Tout d'abord à dominante matérielle, à partir de plusieurs ordres de signification renvoyant à des rapports pratiques, matériels à l'espace terrestre :

- L'usage exclusif (individuel mais le plus souvent collectif), dans une logique de concurrence pour des biens limités – ce que l'espace terrestre est, incontestablement,
- L'usage autonome, correspondant au fait d'utiliser de l'espace librement ou du moins sans contrainte sociale explicite,
- Le contrôle de l'espace (et surtout de ses usages), troisième acception, sachant que contrôler un espace ne veut pas dire qu'on le pratique soi-même.

Ces modalités, estiment F. Ripoll et V. Veschambre, sont inséparables d'intentions, de perceptions et représentations, et même de constructions imaginaires ou idéologiques. D'autres formes s'inscrivent encore plus dans le registre de l'idéal :

<sup>1</sup> ARNAULT DE SARTRE Xavier, GAGNOL Arnaud, « Les échelles des territorialités », in *Géographie et cultures*, n° 81, 2012, p. 4

<sup>2</sup> DI MEO Guy, BULEON Pascal, *op. cit.*, 2005, p. 38

<sup>3</sup> VASSART Sabine, « Habiter », in *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 12, 2006, pp. 9-19. URL : <http://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2006-2-page-9.htm> consulté le 15 avril 2012

<sup>4</sup> RIPOLL Fabrice, « S'appropriation de l'espace... ou contester son appropriation ? », in *Noroi*, vol. 195, n° 2, 2005. URL : <http://noroi.revues.org/489> consulté le 5 avril 2012

<sup>5</sup> RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, *op. cit.*, 2005

<sup>6</sup> DI MEO Guy, BULEON Pascal, *op. cit.*, 2005, p. 32

<sup>7</sup> RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, *op. cit.* 2005

- L'apprentissage et la familiarisation : s'approprier un espace implique d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoir-faire permettant de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente ou stratégique,
- L'attachement affectif, voire même l'appropriation « existentielle » : le sentiment d'appropriation se transforme en celui d'appartenance ; il s'agit donc de développer un sentiment de se sentir à sa place (voire chez soi) quelque part,
- L'appropriation « symbolique » ou « identitaire » : une portion d'espace terrestre, entendu comme un lieu ou un ensemble de lieux, est associée à un groupe social ou une catégorie au point de devenir l'un de ses attributs, c'est-à-dire de participer à définir son identité sociale, comme l'estime F. Ripoll.

V. Veschambre estime que « *penser la patrimonialisation comme marquage de l'espace et comme vecteur de légitimation permet de mieux saisir les enjeux actuels identitaires de l'espace*<sup>1</sup> » : véritable enjeu de mémoire, ce processus peut être considéré comme une modalité de plus en plus légitime de l'appropriation de l'espace<sup>2</sup>. Il produit un marquage, support d'appropriation de l'espace et pouvant être défini comme « *une matérialisation d'une appropriation de l'espace ou comme le vecteur (matériel) de légitimation d'une appropriation de l'espace*<sup>3</sup> », dont l'objectif est de laisser une trace et faire mémoire.

V. Veschambre distingue d'ailleurs plusieurs formes de marquage<sup>4</sup> : symbolique, d'une part, et matériel, d'autre part. Ainsi, pour résumer cette double nature, il évoque la transformation de sa configuration matérielle, plus ou moins durable, à des fins signifiantes, symboliques, à savoir manifester l'appropriation d'un espace, ou pour le moins la revendication d'une telle appropriation.

La patrimonialisation constitue donc une forme de marquage et le support d'une appropriation de l'espace<sup>5</sup>. Faire reconnaître un bien commun consiste en effet à réinjecter du sens dans un édifice qui a généralement perdu ses fonctions d'origine et dont la désaffectation remet en cause la pérennité<sup>6</sup>. Un nouveau marquage se produit alors.

---

<sup>1</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Mémoire de pauvreté et marquage de l'espace en centre-ville : le cas d'Angers », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, mars 2004, p. 93.

URL : [http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO\\_21/veschambre2.pdf](http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_21/veschambre2.pdf) consulté le 17 avril 2012

<sup>2</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace, Réflexions à partir de quatre villes de l'Ouest », in *Noroi*, vol. 195, n° 2, 2005, pp. 79-92.

URL : <http://noroi.revues.org/548> consulté le 6 avril 2012

<sup>3</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, mars 2004, pp. 73-77.

URL : [http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO\\_21/veschambre.pdf](http://eso.cnrs.fr/TELECHARGEMENTS/revue/ESO_21/veschambre.pdf) consulté le 6 avril 2012

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy », in *Noroi, Patrimoine et environnement : les territoires du conflit*, vol. 185, n° 2, 2000, pp. 125-137

<sup>6</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », *op. cit.*, 2004, p. 75



## LA PROBLEMATIQUE ET L'HYPOTHESE : L'ASSOCIATION DE PATRIMOINE, PARTENAIRE PRIVILEGIE POUR FAVORISER L'APPROPRIATION DES PATRIMOINES ?

La problématique de cette recherche aborde les questions de politiques publiques initiées par un Parc naturel régional car la loi leur attribue une mission en termes de patrimoines, notamment culturels, et a donc un rôle à jouer à l'échelle de son territoire. La charte du PNR définit la politique publique mise en œuvre sur le territoire. A chaque charte, des nouvelles orientations.

Le Parc naturel régional du Pilat, par définition, est un territoire dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. Riche d'une tradition industrielle rurale, des traces matérielles et des savoir-faire subsistent encore dans les mémoires des habitants et les silhouettes des communes. Le PNR, conscient de cette richesse, œuvre à la préservation de ces patrimoines culturels.

Bien que certains l'assimilent à tort à une problématique passéiste, le patrimoine façonne le cadre de vie de toute société et inspire très souvent ses créations. La culture est « *un instrument du développement social et même économique, un élément social, un vecteur de sens*<sup>1</sup> ». Il trouve alors tout naturellement sa place et son rôle au sein du territoire, tout autant espace vécu à gérer que communauté en devenir. De plus, le projet de territoire, définissant notamment la stratégie de développement et faisant la synthèse et l'harmonisation des objectifs poursuivis par chacune des entités, est co-construit avec l'ensemble des acteurs, publics et privés, en s'appuyant sur un diagnostic de territoire comme l'illustrent les chartes des PNR. Se pose alors la question de la gouvernance et des différentes politiques d'aménagement possibles.

Enfin, la charte du PNR s'appuie sur le diagnostic de territoire, un maillon devenu indispensable dans toute approche territoriale apportant des éléments de réflexion pour l'action. Ce dernier a la double fonction de formuler un jugement et d'accompagner le changement. En cela, il caractérise non seulement les potentialités du territoire, mais aussi la mobilisation des acteurs, et il fournit également une image de référence pour les projets futurs<sup>2</sup>. Ainsi, en fonction du diagnostic, le projet de territoire évolue ; la charte du PNR également.

Le PNR du Pilat doit également faire face à la nécessité que les habitants s'approprient le territoire, ce dernier étant une production collective. A côté des biens privés et publics, il y a des biens collectifs : le patrimoine en est un et doit être géré collectivement avec des méthodes particulières. Avec le territoire, ils sont l'occasion ou le support de l'identité<sup>3</sup>.

Le patrimoine, reflet de l'Histoire, demeure un atout pour tout territoire. La découverte des richesses du passé permet, certes, aux touristes de s'attacher au territoire en question, mais aussi aux habitants de découvrir leurs racines et de rénover, parfois même de créer, des liens d'appartenance. Patrimoine et culture sont des vecteurs d'identité et de dynamisme à privilégier pour garantir la pérennité de ces liens entre les générations et entre les hommes et leurs territoires.

<sup>1</sup> MOULINIER Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, Presses universitaires de France, coll. Que sais-je ?, 2013, p. 11

<sup>2</sup> LARDON Sylvie, PIVETEAU Vincent, LELLI Laurent, « Le diagnostic des territoires », in *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005, pp. 71-74. URL : <http://geocarrefour.revues.org/979> consulté le 20 novembre 2014

<sup>3</sup> « Le patrimoine comme vecteur de développement local ? », table ronde animée par Emmanuel FESSY, in ROUSSO Henry (dir.), *op. cit.*, 2003, p. 282

Vivre dans un Parc naturel régional ne doit pas signifier habiter sur un territoire bénéficiant de ce label, mais demeurer dans un espace de vie agréable et attractif, où chacun se retrouve dans une identité locale commune.

La problématique pose également la question de la place des associations locales dans les processus de patrimonialisation et d'appropriation des patrimoines et du territoire. Pour mettre en œuvre le projet de territoire, le PNR du Pilat définit des partenariats avec des acteurs locaux.

Il entretient des relations avec le tissu associatif depuis son origine. L'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat en est d'ailleurs l'initiatrice. Elle a très tôt évoqué la fragilité du patrimoine immobilier, réfléchi à mettre en place une Maison de la nature et œuvré à créer le musée des Arts et traditions populaires appelé « Maison de la Béate », à Marlhès.

Par la suite, le PNR soutient des initiatives pour mettre en place des musées : le Musée de la passementerie de Jonzieux, grâce au Syndicat des passementiers, dont les membres se rassemblent en association dans les années 2000, puis l'écomusée de la Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, avec une famille d'industriels de la commune. Il faut également mentionner le statut associatif du Musée de la radio TSF, à Saint-Appolinard, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) de Marlhès et le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB), à Tupin-et-Semons.

Les expériences d'inventaires participatifs ont montré certaines limites, d'où la nouvelle méthodologie de l'opération-pilote de l'IPPI. Les associations étant un collectif d'acteurs territoriaux, souvent endogènes, qui se sont organisés autour d'un ou de plusieurs objets communs dans la cadre d'une structure officielle, elles peuvent avoir été amenées à réaliser des inventaires patrimoniaux informels. De plus, quand un acteur public – PNR et intercommunalités – réalise un inventaire sur le territoire du Parc, il fait appel à elles.

Des échanges avec des agents du PNR travaillant sur le patrimoine naturel mettent en évidence des différences intrinsèques dans les inventaires des patrimoines naturel et culturel :

- le protocole mis en œuvre ;
- les acteurs, comme les associations ;
- la géographie et l'implication territoriales des associations de la nature sur le Pilat.

Enfin, les associations peuvent donc représenter un maillon, ou encore un trait d'union dans le processus de patrimonialisation et donc dans d'appropriation. Pour cela, il s'agit d'abord de mieux les connaître puis de définir quelles relations existent avec le Parc et comment elles peuvent évoluer, notamment dans une démarche d'inventaire participatif.

D'ailleurs, actuellement, le PNR du Pilat porte des actions au sein desquelles l'habitant doit être acteur bien que cette volonté de participation citoyenne n'ait probablement pas toujours été de mise.

La synthèse des orientations envisagées lors de la révision de la charte intègre le patrimoine comme un lien conducteur, permettant notamment que le Pilat soit « *un lieu de vie remarquable pour ses habitants* ». Il s'agit de « *créer et expérimenter de nouvelles formes de vie sociale et culturelle* » mais aussi de « *partager et développer une culture commune du territoire* ». L'inventaire du patrimoine se veut alors un outil à disposition du PNR, des communes et des habitants. En outre,

le Parc « *entend favoriser les initiatives citoyennes contribuant aux objectifs de la charte notamment celles qui accompagnent les changements de comportement des habitants*<sup>1</sup> ».

Quelles sont les parties prenantes, quelles actions sont menées en termes de patrimoines culturels et quelle toile est tissée entre elles ? A l'occasion des inventaires des Atlas communaux des patrimoines, des jurys communaux, composés d'habitants, d'associations et d'élus municipaux, sont mobilisés, apportant ainsi une première pierre à l'édifice de la patrimonialisation.

**Ainsi, grâce à une approche diachronique, comment, au regard de ses différentes chartes, le PNR du Pilat a-t-il défini une politique en faveur des patrimoines culturels, et sur quels objets a porté celle-ci ? Question sous-jacente, de quelle manière la construction de partenariat avec des structures associatives a-t-elle permis de favoriser, ou non, des processus de patrimonialisation et d'appropriation ?**

Par conséquent, nous posons comme première hypothèse que le Parc naturel régional du Pilat construit, au cours de ses quarante années d'existence, des politiques publiques patrimoniales visant la reconnaissance et l'appropriation de ses richesses. A chaque projet de territoire, il se positionne plus particulièrement sur un (voire deux) objet.

L'appropriation est de l'ordre du faire et de retentissement de ce faire sur soi. En ce sens, elle est irréductible à la notion de privé, même si ces deux notions partagent certaines dimensions, dont celle d'exercice d'un contrôle sur l'espace habité<sup>2</sup>. V. Veschambre privilégie une conception dynamique, dans laquelle la qualification de l'espace n'est pas une fin en soi, mais plutôt la mise en évidence des rapports de pouvoir, des conflits et plus largement de la dimension spatiale des rapports sociaux<sup>3</sup>.

Nous posons comme seconde hypothèse que l'association locale, relais en direction des habitants, représente l'acteur local privilégié pour participer à la mise en œuvre ces politiques.

Le territoire pilatois compte un grand nombre d'acteurs. En premier lieu, le Syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat est synonyme de label « Parc naturel régional ». Comme toutes les collectivités locales, il est piloté par des élus qui sont désignés au suffrage indirect et représentent les habitants du Pilat, des villes portes, des départements et de la Région. Mais le Syndicat mixte du PNR n'est qu'un acteur parmi beaucoup d'autres.

Certes, le Parc naturel régional du Pilat conduit certaines actions qui lui sont propres. Mais son rôle majeur est de « *veiller à la cohérence de toutes les initiatives relatives à l'aménagement durable du territoire, à la valorisation des lieux, à la production de richesses locales et à la recherche d'innovation*<sup>4</sup> ». Sa volonté est donc de rendre chaque acteur de terrain, qu'il soit public ou privé, de plus en plus impliqué dans le projet de territoire. Les associations locales représentent donc naturellement des acteurs du territoire avec lesquels le PNR peut collaborer et mettre en place des projets.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 20

<sup>2</sup> SERFATY-GARZON Perla, *op. cit.*, 2003, pp. 91-92

<sup>3</sup> VESCHAMBRE Vincent, « La notion d'appropriation », in *Norois*, vol. 195, n° 2, 2005, pp. 115-116. URL : <http://norois.revues.org/589> consulté le 17 novembre 2014

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, *op. cit.*, p. 18

## LE PLAN DE LA DEMONSTRATION

La démonstration comporte quatre chapitres. La première partie propose un état des lieux des acteurs en présence – le Parc naturel régional du Pilat et les associations locales de patrimoine – et permet d’avoir une vision globale des deux types d’acteurs étudiés dans le cadre de cette recherche. De plus, il cherche à proposer de premières pistes sur les logiques et les rapports de chacun au patrimoine culturel.

Elle se divise en plusieurs sections :

- I. Le Parc naturel régional du Pilat : après avoir abordé l’émergence du PNR qui demeure aujourd’hui fortement présente dans la mémoire collective, influençant sur les relations entre ses agents et les partenaires, nous présenterons à la fois l’Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et le territoire concerné,
- II. Les associations locales de patrimoine : ces organisations, formant un tissu dont le portrait est établi ici, fédèrent les habitants autour de leur projet et représentent un type d’acteur organisé autour des questions de patrimoine naturel, culturel et paysager.

Le deuxième chapitre constitue une exploration dans les premières années d’existence du Parc naturel régional, la charte constitutive étant révisée au tout début des années 1990. Elle vise à montrer comment se construit ce nouveau territoire à destination de ses habitants mais aussi de consommateurs urbains et se développe des formes de médiation.

Cette partie se divise en deux sections :

- I. Le Pilat comme poumon vert, et donc comme espace de récréation en puissance : lieu de nature attirant des citadins, le Pilat permet un contact à l’environnement préservé qu’il convient de développer, à une faune et une flore et est donc favorable au développement d’une éducation des publics,
- II. L’histoire du territoire qui est mise au service de la création d’une identité et d’une appartenance au territoire : au-delà de porter un regard sur le bâti traditionnel, des musées émergent avant et après la création du PNR et permettent d’éclairer des faits et des aspects historiques du Pilat.

Le troisième chapitre évoque plus précisément les décennies 1990 et 2000. Il porte un regard sur le dialogue entre l’unique et le typique, grâce à la culture locale. Nous proposons ici une lecture couplée de la charte révisée de 1991 et de la charte Objectif 2010 au travers de deux parties :

- I. La culture pour développer du lien social : le Pilat est un pionnier par rapport aux autres PNR avec une animation culturelle sur le territoire mais également en ayant recours à l’artiste pour appréhender le territoire,
- II. Le patrimoine vernaculaire comme vecteur d’identité locale : très tôt, le PNR du Pilat part à la recherche d’une reconnaissance nationale de ses patrimoines paysager et culturel et, en parallèle, soutient des opérations de restauration et affirme des sites historiques qu’il estime remarquables, comme l’ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Ce dernier chapitre s’inscrit dans l’actualité : de nouveau labellisé Parc naturel régional, le Pilat vient d’écrire la charte Objectif 2025 et doit donc inscrire ses projets dans ce cadre. Nous évoquerons

pourquoi le patrimoine culturel devient un atout pour le développement territorial à partir des démarches participatives de connaissance.

Ce chapitre se divise en deux sections :

- I. La participation citoyenne comme mode de faire et de penser : les opérations menées par le PNR sont construites et réalisées grâce à l'implication des habitants et des associations,
- II. Les patrimoines textiles comme ressource territoriale : progressivement, le PNR s'implique de plus en plus sur cet héritage qui, en plus d'être fortement identitaire, représente un secteur économique dans une situation précaire.

## LA METHODOLOGIE : ANALYSES D'ARCHIVES ET OBSERVATIONS DE TERRAIN

Pour réaliser notre démonstration, nous avons mobilisé quatre types de matériaux : l'étude des archives écrites, et notamment internes au Parc naturel régional, la réalisation d'une enquête sociologique sur les associations locales de patrimoine, la conduite d'entretiens semi-directifs et le dépouillement d'articles de presse locale.

### A. ARCHIVES ECRITES DU PNR DU PILAT

Plusieurs types de sources écrites sont abordés. Tout d'abord, la recherche s'appuie sur les chartes successives du Parc naturel régional du Pilat, véritable document-cadre pour le projet de territoire permettant d'appréhender les intentions pour les années à venir. Les étudier permet de connaître les orientations de la politique publique globale du Syndicat mixte du PNR du Pilat, au travers de ses objectifs et, pour les dernières chartes, de ses mesures.

Une charte de territoire correspond à « *un concept qui associe une démarche de qualification et de planification du territoire à une démarche d'élaboration de projet de développement local. [...] Elle exprime ainsi le contrat social d'une communauté locale*<sup>1</sup> ». D'ailleurs, les négociations autour de la construction ou du renouvellement des PNR peuvent être considérées comme la révélation du souhait des acteurs locaux d'impulser une nouvelle trajectoire pour leur territoire<sup>2</sup>. La charte constitue ainsi les repères pour l'action collective, c'est-à-dire une liste de règles du jeu.

La charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour son territoire. Après avoir été soumise à enquête publique, elle est approuvée par les communes constituant le territoire du Parc, la (ou les) Région(s) et Départements concernés, les partenaires socioprofessionnels et associatifs. Elle fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques. Avec aujourd'hui une validité de douze ans, une procédure de révision de la charte permet, au vu de l'action du Parc, de redéfinir son nouveau projet et de reconduire son classement.

En 2013, le territoire du PNR du Pilat est labellisé pour la quatrième fois, ce qui implique le même nombre de charte :

- La charte constitutive<sup>3</sup>, écrite en 1974,
- La charte révisée de 1991<sup>4</sup>,
- La charte Objectif 2010<sup>5</sup>,

<sup>1</sup> GORGEU Yves, JENKINS Catherine, BLANCHARD Annie, CLEMENT François et LOGIE Gérard, *La charte de territoire : une démarche pour un projet de développement durable*, La Documentation Française, Paris, 1996, p. 41

<sup>2</sup> BOSCHET Christophe, RAMBONILAZA Tina, « Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, juin 2010, p. 569-593. URL : [www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2010-3-page-569.htm](http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2010-3-page-569.htm) consulté le 1<sup>er</sup> novembre 2014

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat*, 1974, 40 p.

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, 1991, 47 p.

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, 115 p.

- La charte Objectif 2025<sup>1</sup>, active depuis 2013.

La charte s'accompagne de documents annexes. Par exemple, des bilans, ce qui permet d'avoir des synthèses – chiffrées en premier lieu – sur les actions phares menées durant la période venant d'être couverte par la charte. Actuellement, un bilan est également réalisé à mi-parcours de la charte. Au fil des années, le nombre d'annexes a augmenté, comme l'attestent celles de la charte Objectif 2025<sup>2</sup>.

Le Parc naturel régional du Pilat réalise aujourd'hui un bilan d'activités annuel à destination de ses partenaires, mais du grand public. Le but est de faire le point sur le bilan des activités des services sur toute une année et permet d'avoir une vision globale sur un temps plus court que celui de la charte.

Toutefois, les quarante années d'existence du PNR ne sont pas systématiquement couvertes. Ainsi, nous avons pu consulter ceux des années entre 1974 et 1981<sup>3</sup>, puis en 1984-1985 et 1994<sup>4</sup>. Ensuite, il faut attendre les années 2000 pour que le PNR réalise de nouveau cet exercice, bien que, une nouvelle fois, cela ne soit pas systématique<sup>5</sup>. Depuis le changement de direction à la tête du PNR, le bilan est annuellement édité<sup>6</sup>. Un nouvel angle est expérimenté pour celui de l'année 2013, avec un coup de projecteur porté sur une sélection d'actions<sup>7</sup>. De manière ponctuelle, les bilans de l'animation culturelle ont été examinés<sup>8</sup>. D'autres bilans ont pu être réalisés mais nous ne les avons pas trouvés au sein des archives du PNR.

Autre type de document apportant une lumière sur les orientations choisies pour les années 1970 et 1980, le Parc naturel régional du Pilat commande une étude au laboratoire de recherche stéphanois du Centre de Recherche et d'Études Sociologiques Appliquées de la Loire (CRESAL) et à l'Office National des Forêts (ONF), tous deux sis à Saint-Etienne. Entre décembre 1968 et janvier 1970, les prestataires réalisent une étude sur le futur PNR du Pilat, à la demande du Ministère de l'Agriculture, en accord avec la Délégation à l'Aménagement du territoire et à l'Action Régionale (DATAR) et pour le compte de la Commission interministérielle des Parcs naturels régionaux. Celle-ci représente un premier pas vers l'écriture de la charte constitutive et est réalisée par M. Laneyrie, chargé d'études d'aménagement au CRESAL et par M. Brun, ingénieur des travaux des eaux et forêts et chef du centre de gestion de l'ONF. Tous deux ont collaboré avec M. Loupp, chargé de mission pour le PNR du Pilat et, pour la première phase, avec M. Gache, professeur agrégé de Géographie au lycée Claude Fauriel, à Saint-Étienne. Cette mission se concrétise en plusieurs volets.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, op. cit., 197 p.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, 120 p. ; PNR du Pilat, *Plan de Parc*, mars 2012 ; PNR du Pilat, *Documents complémentaires*, mars 2012, 62 p. ; PNR du Pilat, *Note d'orientations*, 2009, 51 p. ; PNR du Pilat, *Diagnostic de l'évolution du territoire*, 2009, 221 p. ;

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1975*, 8 p. ; PNR du Pilat, *Le Parc naturel régional du Pilat*, premier bilan : 1974-1979, 1980 ; PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1980*, 23 p.

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités, années 1984-1985*, 1986 ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités du Parc du Pilat*, 1995

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2001-2002*, 2002 ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2003-2004*, 2004 ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2005-2006*, 2007, 28 p.

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2010*, 2011, 31 p. ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2011*, 2011, 35 p. ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2012*, 2013, 35 p. ; PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2007*, 2008

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Que retenir de l'année 2013 du Parc du Pilat ?*, 2014, 11 p.

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Animation, printemps-été 1979, bilan*, 1979 ; PNR du Pilat, *Animation 1980, bilan*, 1980 ; PNR du Pilat, *Animation 1981, bilan*, 1981

En décembre 1968, l'étude de reconnaissance a pour but « *de fournir une description simple du territoire étudié, d'en faire, ressortir l'originalité et la richesse et de justifier ainsi son aptitude à favoriser la détente, le repos des hommes et le tourisme*<sup>1</sup> ». Elle comporte notamment l'analyse des milieux naturel et humain et du patrimoine culturel. Le rapport est réalisé grâce à la participation d'organismes publics mais aussi de personnes privées, comme l'Association des Amis du Parc. Il faut compter également plusieurs membres de la Société des sciences naturelles de Saint-Étienne. Notons également l'implication de L. Gache mais aussi de M. Gorce, président du Groupe archéologique Forez-Jarez.

L'étude de reconnaissance est suivie en mai 1969 par une deuxième phase<sup>2</sup>. Elle aborde l'aménagement et l'équipement et tente de répondre à plusieurs questions : Pourquoi et pour qui ce Parc naturel régional ? Dans quel esprit et par quels moyens le réaliser ? Le deuxième rapport liste également des orientations à suivre : zonage et vocation de chacune, éléments de réglementation à prévoir, propositions d'actions concrètes d'aménagement, rénovation et animations rurales. Ainsi, cette phase d'étude aborde les problèmes d'aménagement. Elle envisage l'organisation du PNR à l'intérieur des limites proposées et dégage sa physionomie en fonction des données évoquées lors de la phase d'inventaire.

La troisième phase, enfin, réalisée en janvier 1970<sup>3</sup>, prévoit une liste d'équipements, associé à un aperçu du budget prévisionnel de ces structures et un calendrier de réalisation. Elle aborde également la question de la structure et du fonctionnement de l'organisme de gestion du Parc naturel régional. Il s'agit de fournir au Syndicat mixte de gestion et de réalisation des éléments d'orientation et des données de base pour que le rapport constitue un outil de travail.

Datée de février 1970, une note de synthèse<sup>4</sup> reprend les trois parties précitées qui, conformément au contrat d'étude, sont remises à la DATAR, à la Préfecture de la Loire et à la Préfecture de la Région Rhône-Alpes.

Nous avons également étudié des archives internes du Parc naturel régional du Pilat. En premier lieu, ceci implique l'ensemble des procès-verbaux des instances décisionnelles du PNR et ce, jusqu'à octobre 2014 :

- Le bureau, instauré dès 1972 et organisé environ tous les deux mois,
- Le comité syndical, à partir de 1979, à raison de deux réunions par an.

Durant la période couverte par la Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE), entre 2010 et 2013, les comptes-rendus des commissions thématiques Milieux naturels et Culture sont également consultés. Concernant certaines actions, les dossiers techniques de demande de subvention ou encore les archives des chargés de mission sont interrogés, surtout concernant la période récente.

Enfin, sont pris en compte les différentes publications éditées par le Parc naturel régional en direction du grand public. Ce type d'archive permet de définir ce sur quoi il décide de communiquer auprès des habitants.

Chronologiquement, est tout d'abord édité dès 1969 le *Courrier du Parc naturel régional Mont Pilat* sur l'initiative des Amis du Parc naturel régional du Pilat et avec le concours de la Chambre

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude : Étude de reconnaissance*, décembre 1968, p. 1

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'étude : Aménagement et Équipement*, mai 1969, p. 65

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *Troisième phase d'étude : Éléments de programmation*, janvier 1970, p. 63

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *Note de synthèse*, février 1970, p. 5



d'Agriculture de la Loire. La publication est trimestrielle puis bisannuelle. A partir de 1977, le *Courrier du Parc* laisse la place au *Journal du Parc* mais il ne disparaît pas pour autant, devant paraître de temps en temps pour être désormais « *un organe de réflexion*<sup>1</sup> » et non d'information.

Le *Journal du Parc*, édité le Syndicat mixte, est une publication bi-mensuelle, bimestrielle puis trimestrielle qui est donc institutionnelle : il s'agit du bulletin d'information du PNR. Edité trois ans après la labellisation du territoire, il est financé dans le cadre du Plan de Développement Rural Rhône-Alpes.

Aujourd'hui, l'*Echo des chirats* représente la lettre d'information du PNR en huit pages, publiée depuis décembre 2006. Le discours s'articule autour de ses actions uniquement et doit permettre d'« *informer les habitants du Pilat des actions entreprises par le Parc et ses membres*<sup>2</sup> ». Intitulée en hommage à la qualité du territoire, elle est éditée deux fois dans l'année. Les habitants la trouvent directement dans leur boîte-à-lettres, distribuée par le facteur, ou encore en mairie.

## B. ENQUETE A DESTINATION DES ASSOCIATIONS DE PATRIMOINES

Entre 2011 et 2012, une enquête par questionnaire est réalisée en direction des potentielles associations de patrimoine du Parc naturel régional du Pilat et des villes portes.

H. Glevarec et de G. Saez ont déjà étudié l'univers des associations du patrimoine : un ouvrage fait suite à une étude confiée au Centre de REcherche sur le politique, l'Administration, la ville et les Territoires (CERAT) – UMR 5606 par le Département des études et de la prospective du Ministère de la Culture. Cette recherche vise à décrire les contours de ce tissu et à explorer les logiques sociales, culturelles et politiques mises en jeu par l'activité associative patrimoniale. Axées sur trois départements – Finistère, Haut-Rhin et Rhône – une liste recense les associations étudiées. C'est pour cela que nous nous appuyons sur leurs travaux de recherche<sup>3</sup> pour envisager notre enquête et pouvoir comparer nos résultats. Le questionnaire reprend d'ailleurs le leur.

### 1. VERS UNE DEFINITION DE CES ORGANISATIONS

Plusieurs objectifs sont poursuivis. En premier lieu, il s'agit de réaliser un portrait du tissu composé des associations locales des patrimoines du Pilat. D'un point de vue plus pragmatique, ceci permet au PNR de définir quelles associations seraient ouvertes à une collaboration dans le cadre de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI).

Plusieurs questions doivent également trouver des amorces de réponses : Qui sont ces associations locales du patrimoine actives sur le territoire ? Quels rapports entretiennent-elles avec les acteurs publics du Pilat, en particulier avec le PNR ? Quels patrimoines sont pris en charge par ces structures ? Comment ont-elles ou peuvent-elles intervenir dans le processus d'appropriation des

<sup>1</sup> « Le « Courrier » du parc régional du Pilat remplacé par le « Journal du parc » », *Le Progrès*, 10 avril 1977

<sup>2</sup> « Echo des chirats », site internet du PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/education-au-territoire/184-edition-dune-lettre-dinformation-a-lintention-des-habitants.html> consulté le 2 novembre 2014

<sup>3</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, « Les Associations du patrimoine », in *Développement culturel*, n° 136, 2001, 12 p. ; GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation Française, 2002, 412 pages

patrimoine, voire celui de patrimonialisation ? Dans une moindre mesure, les associations des patrimoines culturels et naturels sont-elles foncièrement différentes et opposables ?

Afin de d'appréhender ce qu'est une association locale de patrimoine, des critères de sélection sont définis. En premier lieu, nous avons restreint notre recherche aux associations régies par la loi de 1901. Entre 2011 et 2012, ils sont élargis, comme nous allons l'aborder ensuite.

En 2011, le but est d'identifier quelles sont les organisations s'intéressant aux patrimoines culturels. Les critères sont alors les suivants :

- Le siège social est situé sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat,
- La structure choisit le(s) champs « Action socioculturelle », « Préservation du patrimoine », « Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles » lors de sa déclaration au Journal Officiel des associations.

L'association doit également s'inscrire dans une ou plusieurs des entrées suivantes :

- Le titre contient les termes « patrimoine », « histoire », « passé » et / ou « mémoire »,
- Son objet intègre les problématiques patrimoniale, mémorielle et / ou historique ;
- Ses actions visent à connaître, protéger et / ou mettre en valeur le patrimoine, l'histoire / le passé ou la mémoire sur son territoire d'action.

En 2012, il s'agit de connaître les associations de patrimoine naturel et paysager. Aussi, en plus des critères déjà mentionnés, sont ajoutés :

- Choix du ou des champs « environnement, cadre de vie » lors de la déclaration au Journal Officiel des associations,
- Le siège social est situé sur le territoire du PNR ou dans les villes-portes.

Les structures répondent également à :

- Le titre de l'association contient un ou plusieurs des termes suivants : « identité », « environnement », « nature » et « paysage ».

Ainsi, l'association locale du patrimoine a la définition provisoire suivante : une association à but non lucratif, relevant de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et dont l'intérêt porte, même occasionnellement mais non de manière rare, sur des préoccupations en termes de patrimoine. Son siège social se situe sur le territoire du Pilat, ville-porte comprise. Cette définition est donc amenée à évoluer suivant les avancées de la recherche.

## 2. CONSTITUTION D'UNE BASE DE DONNEES

En vue de la réalisation de cette enquête, une base de données est constituée ; elle compte plus de 1 800 structures. Premier réflexe, les préfectures de la Loire et du Rhône sont contactées puisque les collectifs se tournent vers elles pour officialiser la création d'association. Toutefois, ceci ne donne aucun résultat. Celle de la Loire refuse de partager des données vu le nombre d'associations concernées et ce, malgré la mise en avant de la nature de syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat, et donc la collaboration possible entre ces acteurs publics. L'agent du service pertinent de la préfecture du Rhône répond, quant à elle, qu'il n'a pas le temps et nous dirige vers une autre structure : l'Espace associatif du Rhône. Celle-ci nous renvoie finalement vers le site Internet du département du Rhône, où un annuaire les recense<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « Annuaire des associations du département du Rhône », Conseil général du Rhône. URL : [http://www.rhone.fr/amenagement\\_du\\_territoire/developpement\\_innovation/vie\\_associative/annuaire\\_des\\_associations\\_du\\_rhone](http://www.rhone.fr/amenagement_du_territoire/developpement_innovation/vie_associative/annuaire_des_associations_du_rhone) consultée le 15 mars 2011

Les sources utilisées sont de qualité inégale. C'est en les confrontant que nous avons pu constituer une base de données et tendre vers l'exhaustivité. Le recensement des associations passe finalement par le croisement de différentes sources. Une première synthèse de données est réalisée à partir des informations détenues par le Parc naturel régional du Pilat et de la Maison du tourisme du Pilat<sup>1</sup> :

- Base de données des associations du PNR, concernant l'ensemble des associations sur son territoire, quel soit leur domaine d'activité. Elle est mise à jour annuellement jusqu'en 2008 grâce à des courriers envoyés aux mairies. Néanmoins, toutes ne répondent pas et les mairies ne disposent pas elles-mêmes d'une vision exhaustive : toutes les nouvelles associations ne se font pas systématiquement connaître et les anciennes ne mentionnent pas forcément leur mise en sommeil, ni même leur dissolution.

Un courrier est d'ailleurs envoyé par le PNR aux communes pour permettre une mise à jour. En mars 2011, seules celles de Tarentaise et de Saint-Régis-du-Coin ont répondu. Aucune autre mairie ne répond par la suite. L'une d'entre elles demande même l'arrêt de ce type de demande.

- Documents internes des agents du PNR et de la Maison du Tourisme, les associations mentionnées ayant donc déjà entretenu des rapports avec l'une des deux structures.

Ce premier socle de données est ensuite enrichi par des bases de données en ligne :

- Base de données « Associations de patrimoine en Rhône-Alpes<sup>2</sup> », réalisée au début des années 2000 par la DRAC Rhône-Alpes et l'Association Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes (ALPARA). Recensant 400 entités, elle a pour but de faire connaître les associations et leurs actions au public et favoriser la coopération entre elles et avec les autres acteurs. Les mises à jour datent cependant de 2001 et, concernant le territoire étudié, peu d'associations existantes y sont mentionnées<sup>3</sup>. Des fédérations sont également mentionnées<sup>4</sup>, tout comme des délégations départementales de fondations reconnues d'utilité publique<sup>5</sup>.
- Annuaire des associations de la Fédération Patrimoine-Environnement (FNASSEM)<sup>6</sup>, recensant plus de 3 500 associations de protection et de mise en valeur du patrimoine et des paysages

<sup>1</sup> La Maison du tourisme du Pilat est organisation locale de tourisme, de type Office de Tourisme, créée en 1994 à l'initiative du PNR du Pilat, sous forme associative, et au titre de la loi de 1992 portant sur l'organisation du tourisme en France, reprise en août 2004.

<sup>2</sup> Base de données en ligne « Associations de patrimoine en Rhône-Alpes », Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes. URL : <http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr/basepat/index.htm> consultée le 15 mars 2011

<sup>3</sup> Amis de la chapelle du Calvaire, à Chavanay ; Association "La Forge", à Saint-Martin-la-Plaine ; Association pour la sauvegarde et l'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, à Sainte-Croix-en-Jarez ; Association ripagerienne de recherches historiques, à Rive-de-Gier ; Centre d'études et de recherches du patrimoine industriel, à Saint-Chamond ; Société d'histoire du pays de Saint-Genest-Malifaux, à Saint-Genest-Malifaux ; Visages de notre Pilat, à Pélussin

<sup>4</sup> Groupe de recherches archéologiques de la Loire, à Saint-Just-Saint-Rambert ; Groupe de recherches en archéologie minière, à Saint-Etienne ; La Diana - Société historique et archéologique du Forez, à Montbrison ; Patrimoine rhônalpin, à Lyon

<sup>5</sup> Vieilles maisons françaises – Loire, à Saint-Galmier ; Vieilles maisons françaises – Rhône, à Ecully ; Maisons paysannes du Rhône, à L'Arbresle

<sup>6</sup> « Annuaire des associations », Fédération Patrimoine Environnement. URL : <http://www.associations-patrimoine.org/annuaire-associations-patrimoine.php> consulté le 15 mars 2011

adhérentes au niveau national. Encore une fois, les entités mentionnées (associations, fédérations, fondations) ne représentent qu'une part du tissu associatif pilatois<sup>1</sup>.

Nous supposons que les associations mentionnées dans ces bases de données font partie d'un réseau, d'une fédération. Surtout, elles ne représentent qu'une petite partie de la population enquêtée.

Les sites internet des communes, des intercommunalités et des départements permettent d'aller encore plus loin. Leur balayage présupposent l'accès à des informations récentes et surtout régulièrement mises à jour, bien que ce ne soit pas automatiquement le cas : toutes les communes, au-delà de la vision exhaustive ou non de leur tissu associatif comme expliqué précédemment, ne disposent pas toujours de site Internet ; dans ce cas, l'intercommunalité peut leur mettre à disposition un espace sur le sien. Par exemple, la Communauté de communes du Pilat rhodanien. De manière générale, la présence d'un site internet n'implique pas automatiquement la mention des associations locales. Ces remarques sont également applicables aux sites internet des Conseils généraux. Le département du Rhône met à disposition un annuaire des associations, couplé à un moteur de recherche, à la différence de celui de la Loire, qui ne fait pas mention de structures associatives.

Finalement, la plupart des structures identifiées proviennent du Journal Officiel (JO) des associations<sup>2</sup>, publication officielle éditée par la Direction de l'information légale et administrative. Ce bulletin publie, tous les samedis, les avis de création, de modification et de dissolution des associations régies par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, des associations syndicales de propriétaires, des fondations d'entreprise et des fonds de dotation. Sont notifiés un extrait contenant la date de la déclaration, le titre et l'objet de l'association, ainsi que l'indication de son siège social ; chaque annonce contient également la préfecture ou sous-préfecture de déclaration. Créé en 1985, il est intégralement paru en ligne seulement depuis janvier 1993.

Les thèmes consultés systématiquement sont donc « Préservation du patrimoine » en mars 2011 puis « Action socioculturelle » et « Culture, pratiques d'activités artistiques, pratiques culturelles » en mai 2011. « Chasse, pêche » et « Environnement, cadre de vie » ont également été étudiés en mars 2011 afin de définir si des associations du patrimoine culturel s'intéressent également aux patrimoines naturel et paysager. Une mise à jour est réalisée avant le second envoi de questionnaire, au printemps 2012.

### 3. METHODOLOGIE APPLIQUEE

L'enquête par questionnaire est un outil d'observation qui permet de quantifier et comparer l'information. Elle a également pour atout d'être un moyen pratique pour collecter rapidement des informations.

<sup>1</sup> Amis de la chapelle du Calvaire, à Chavanay ; Association de sauvegarde de la vieille Chapelle, à La Chapelle-Villars ; Centre d'étude et de recherche du patrimoine industriel, à L'Horme ; Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, à Saint-Genest-Malifaux ;

Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER), à Saint-Just-Saint-Rambert ; Patrimoine Rhônalpin, à Lyon  
Maisons paysannes de France - délégation Loire, à Saint-Julien-d'Odes ; Maisons paysannes de France - délégation Rhône et Nord-Isère, à L'Arbresle ; Vieilles Maisons Françaises - Délégation de la Loire, à Saint-Galmier ; Vieilles Maisons Françaises - délégation Rhône-Alpes, à Ecully

<sup>2</sup> « Consulter les annonces », Journal Officiel des associations. URL : <http://www.journal-officiel.gouv.fr/association/> consulté le 15 mars 2011

La population-mère est l'ensemble des associations du patrimoine du territoire. L'enquête est donc exhaustive : la population entière, composée de 337 organisations, est sondée. Nous avons combiné deux formes de questionnaire, avec une dominante de questions fermées et quelques questions ouvertes, plus riches mais aussi plus difficiles à traiter statistiquement. Le questionnaire n'est pas éprouvé avant la réalisation de l'enquête dans la mesure où nous avons choisi de reprendre celui de H. Glevarec et de G. Saez.

L'approche sociologique est choisie. Plusieurs méthodes sont croisées : les diversifier permet de créer des éclairages différents. C'est pour cela que l'enquête est complétée par des entretiens semi-directifs, comme nous l'aborderons ensuite.

Les structures sont contactées par voie postale. Des réponses sont réceptionnées après la date-butoir, notamment suite à des relances orales, mais nous avons tout de même décidé de les prendre en compte dans les résultats. Pour des raisons de coût, aucune enveloppe n'est jointe pour leur permettre de retourner leur réponse au PNR.

Notons que cette enquête est réalisée dans le cadre de nos recherches mais aussi pour la structure d'accueil : le but est de définir un échantillonnage d'associations en vue de réaliser par la suite des entretiens semi-directifs, avec création de profils mais aussi de faire connaître le lancement un inventaire participatif par le Parc naturel régional du Pilat. D'ailleurs, le questionnaire ne mentionne pas la recherche doctorale : les associations participant répondent donc à une sollicitation du PNR (cf. annexe).

L'enquête est réalisée en deux temps. Un premier envoi, à destination des associations du patrimoine culturel du PNR du Pilat, en 2011, s'inscrit dans la préparation du lancement de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) qui a lieu en septembre. 97 structures sont enquêtées.

Un second, en 2012, concerne les associations situées dans les villes-portes ainsi que les structures orientées vers le patrimoine naturel et paysager. Lors de cette dernière phase, la question « Dans le cadre de vos activités, êtes-vous amenés à aborder le patrimoine du Pilat ? » est ajoutée. 240 structures sont concernées par cet envoi.

Sollicitées courant de deux étés successifs, les associations doivent rendre leur questionnaire pour début septembre.

### C. ARCHIVES ORALES : DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Des entretiens semi-directifs sont conduits auprès des agents – présents ou retraités – de l'équipe du Parc naturel régional du Pilat et des représentants d'associations locales de patrimoine. Solliciter la mémoire humaine, bien que certaines limites lui soient inhérentes, permet de combler certaines lacunes des archives écrites. La présentation de ces témoins est proposée en annexe.

Comme le rappelle F. Descamps, le collecteur-enquêteur se fait producteur de connaissance et à eux deux, le témoin et son intervieweur, se rejoignent dans « *la fabrication d'une source, pour*

*l'historien du futur, pour l'ensemble des sciences humaines et sociales et pour la collectivité tout entière<sup>1</sup> ».*

## 1. LES MEMBRES DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE ACTUELLE OU ANCIENNE DU PNR

Des entretiens semi-directifs sont menés auprès d'agents, encore en activité ou non, du Parc naturel régional du Pilat. Le regard des chargés de missions permet d'éclairer des actions passées ou en cours, de mieux cerner certaines missions mises en œuvre par l'équipe technique et leur évolution dans le temps. Les agents de la direction, quant à eux, éclairent surtout les volets stratégiques de la politique menée par le PNR.

Les entretiens semi-directifs sont menés après avoir dépouillé les archives internes du Syndicat mixte. Toutes les personnes sollicitées acceptent de participer. Les entretiens sont réalisés à la Maison du Parc naturel régional du Pilat, durant les heures de travail des agents en activité, ce qui peut s'apparenter à des réunions internes. De ce fait, bien que le contexte de recherche doctorale soit rappelé en introduction de l'entretien, les témoins échangent avec leur collègue de travail, impliquant qu'ils estiment que le cadre des actions est déjà connue de la doctorante. Mis à part l'entretien avec les chargés de mission en charge de l'urbanisme, à l'architecture et au paysage, ils sont rencontrés individuellement.

Pour commencer, il est demandé aux témoins de présenter leur poste et leur parcours – universitaire et professionnel – les conduisant à intégrer l'équipe du PNR. S'ensuivent des questions sur différentes actions qu'ils ont menés, même partiellement.

Notons que, dans le cas des agents retraités aujourd'hui surtout, ces entretiens permettent de réactiver leur mémoire : la doctorante peut disposer de plus d'informations dont le témoin se remémore. Ainsi, comme le définit F. Descamps, lors de la réalisation de l'entretien, l'enquêteur ne s'assimile pas à un « *tendeur de micro*<sup>2</sup> » car il intervient activement dans le processus de remémoration qu'il souhaite déclencher et stimuler chez le témoin.

Sont ainsi rencontrés les personnes suivantes occupant les fonctions suivantes.

- Direction du PNR : directrice ; ancien directeur (par ailleurs membre de l'association Des amis et des livres, à Pélussin),
- Mission « Culture » : chargée de mission Actions culturelles et éducation au territoire ; ancien responsable de l'animation culturelle ; documentaliste et ancienne assistante à l'animation culturelle,
- Mission « Patrimoine naturel et biodiversité » : responsable du pôle Protection et gestion de l'espace ; chargé de mission Observatoire de la biodiversité,
- Mission « Architecture, urbanisme et paysage » : chargés de mission en charge de l'urbanisme, à l'architecture, paysage ; ancien architecte-conseil,
- Mission « Economie » : chargé de mission Ecodéveloppement.

<sup>1</sup> DESCAMPS Florence, « La place et le rôle du collecteur de témoignages oraux », in *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n° 28, hiver 2005 - printemps 2006. URL : <http://afas.revues.org/1514> consulté le 5 novembre 2014

<sup>2</sup> *Ibid.*

## 2. LES REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Des membres d'associations sont rencontrés suite à l'enquête sur les associations locales de patrimoine. Pour cela, dans une démarche en entonnoir, un échantillonnage est défini à partir des grandes tendances identifiées suite au dépouillement de l'enquête.

Ainsi, nous avons réalisé près de trente entretiens avec des structures représentatives des typologies suivantes :

- Statut : active, en sommeil, dissoute, remise en activité,
- Situation départementale : Rhône, Loire et Ardèche,
- Situation géographique par rapport au Parc du Pilat : PNR, ville-porte, hors territoire,
- Situation géographique en termes d'intercommunalité,
- Aire géographique d'activité : site, quartier, commune, canton, PNR, autre,
- Type de patrimoine abordé : naturel, culturel et paysager,
- Type d'activité : connaissance, sauvegarde, restauration, animation, défense, autre,
- Date de création : ancienne (avant 2000), récente,
- Sujet particulier : loisirs motorisés, mémoire, tourisme, héritage industriel.

Chaque association sollicitée illustre une ou plusieurs de ces grandes typologies.

Rencontrer une sélection de représentants d'organisations permet de combler les lacunes de l'enquête et de développer des cas de figure d'activités associatives représentatives. En outre, c'est l'occasion d'avoir accès aux discours directs portés sur les actions et les représentations du patrimoine par ce type d'acteur. Ainsi, le témoin partage sa propre perception de ce que représente être acteur du patrimoine dans le Pilat.

Du côté des témoins, il s'agit de répondre à une sollicitation du PNR en la personne de la chargée de mission « Patrimoines culturels ». C'est l'occasion pour elle de se faire connaître, voire même reconnaître, par le Syndicat mixte. Force est de constater que ces temps permettent de favoriser l'appropriation de la structure « PNR » auprès d'elle, surtout quant à ses missions. Cet enjeu est d'autant plus important pour des structures œuvrant déjà aux cotés du Parc sur des sujets conflictuels, comme les loisirs motorisés.

D'ailleurs, l'entretien opère un double déplacement : redresser la relation inégale entre observateur et observé et libérer la parole par rapport à l'écrit en offrant la possibilité à ceux qui n'en ont ni l'autorité ni la légitimité de « *prendre la parole* »<sup>1</sup>.

Etant surtout menés à la toute fin de la durée de la CIFRE, et donc dans un contexte de temps compté, certains entretiens sont menés par téléphone. Ce choix se justifie également par la volonté de s'inscrire dans les démarches et ambitions du Parc naturel régional du Pilat qui se penche activement sur les questions de télétravail et d'écomobilité. Mis à part le refus catégorique d'un représentant d'une association de loisirs motorisés, les témoins acceptent de voir leurs paroles enregistrées par un dictaphone. Parfois, ils demandent l'arrêt de l'appareil pour évoquer tel ou tel point précis, en rapport souvent avec des personnes nommées.

<sup>1</sup> MULLER Bertrand, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », in *Genèses*, vol. 1, n° 62, 2006, p. 93-109. URL : [www.cairn.info/revue-geneses-2006-1-page-93.htm](http://www.cairn.info/revue-geneses-2006-1-page-93.htm) consulté le 5 novembre 2014

Le cadre de recherche est défini en début d'entretien. Pour le justifier, il est expliqué que ces échanges s'inscrivent dans le contexte d'enquête sur les associations locales de patrimoine : il s'agit d'aller plus loin avec certaines d'être elles, choisies pour leur caractère représentatif. En outre, sachant que la charte 2013-2025 met en avant le désir de faire participer les citoyens, mieux comprendre les associations est nécessaire car elles portent une action importante en termes de patrimoines.

Le contact est réalisé auprès du représentant qui décide, ensuite, de déléguer ou non l'entretien à un autre tiers. Le plus souvent, le président s'acquitte directement de cette tâche et ne se fait que rarement accompagner par d'autres membres de l'organisation (le plus souvent faisant partie du conseil d'administration). Dans ce dernier cas, se positionnant comme ambassadeur du groupe, il est celui qui prend le plus la parole : même s'il peut solliciter les avis des autres personnes présentes, il s'exprime et les autres lui laissent naturellement la parole.

Toutes les associations sollicitées acceptent de réaliser un entretien. L'une d'entre elles montre cependant un certain mécontentement : depuis le temps qu'elle travaille avec le Parc, il est décevant de voir que l'association n'est pas connue... L'explication et la mise en contexte de ces rencontres balaie finalement rapidement le malentendu.

Plus précisément, les principaux témoins sont :

- Présidents de : Syndicat d'initiative du Val de Ternay, à Saint-Julien-Molin-Molette ; Amis de Bourg-Argental, à Bourg-Argental ; Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP), à Ampuis ; Mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, à Saint-Étienne ; Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, à Sainte-Croix-en-Jarez ; Visages de notre Pilat (VDNP), à Pélussin ; Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB), à Tupin-et-Semons ; Amis de Marlies, à Marlies ; Amis du parchemin et du cuir (ADPC), à Annonay ; Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux (SHPSGM), à Saint-Genest-Malifaux ; Maison de la radio TSF, à Saint-Appolinard ; VM4 randos-loisirs-découverte, à Villars ; Guides-animateurs du Parc naturel régional du Pilat, à Pélussin ; Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle, à La Chapelle-Villars ; Association Patrimoine Piraillon (APP), à Saint-Julien-Molin-Molette ; Association pour la restauration de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez ; Musée de la passementerie, à Jonzieux ; Défense de l'environnement et droit des riverains, à La Valla-en-Gier,
- Fondateurs et co-fondateurs de : Vallauds, Valorisons La Valla (3V), à La Valla-en-Gier ; Compagnie du Régrillon, à Pélussin ; Mots et Histoires de Chez Nous (MHCN) à L'Homme ; Hameaux de Chézenas, à Saint-Pierre-de-Bœuf ; Copains du « G » Club 4 x 4 du Mont Pilat, au Bessat,
- Membre : Vaisseau de sable Pilat insolite, à Serrières ; Groupe Histoire d'Echalas, à Echalas ; Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH), à Rive-de-Gier,
- Directeur : Essaim de Julie / le Nect'Art, à Saint-Julien-Molin-Molette.

Certaines associations avaient déjà été rencontrées, notamment dans le cadre de l'inventaire du petit patrimoine porté par la Communauté de communes des Monts du Pilat en 2010. Surtout, dans le cadre de la mission « Patrimoines culturels », des entretiens informels sont réalisés auprès d'acteurs associatifs culturels, le plus souvent le président. Ceci permet d'aborder différents points, notamment l'histoire de l'association – qui l'a créée et pour quelles raisons, quelles sont les actions actuelles – leurs actions actuelles. C'est le cas de la Maison de la Béate, à Marlies, ou encore de la Maison de la radio TSF, à Saint-Appolinard.



Notons un facteur facilitant la réalisation d'entretiens semi-directifs. Souvent, les représentants posent des questions sur l'ancrage territorial de la doctorante : lieu d'habitation, cursus universitaire par exemple. La scolarisation en collège puis lycée dans un établissement d'une ville porte semble avoir permis de délier les langues et créé un climat de confiance. Ces échanges informels permettent au témoin de parler de son vécu de manière libre : nous avons délibérément posé des questions ouvertes pour favoriser sa prise de parole. Selon les sujets, relances et reformulations, technique de la reprise sont utilisées pour revenir sur tel ou tel sujet intéressant à développer. D'ailleurs, et de manière générale, sont avancés l'impact et la force individuelle de la voix, en qui se révèle non seulement la personnalité de celui qui parle (timbre, ton, qualité, tonalité), mais aussi son identité sociale et culturelle<sup>1</sup>.

Le témoin choisit où l'entretien a lieu. Le plus souvent, il propose de le réaliser à son domicile autour d'un café. Cette solution a pour avantages de favoriser l'instauration d'une certaine familiarité entre l'interviewé et l'archiviste-oral<sup>2</sup>. Parfois, la rencontre se déroule à la mairie lorsque le témoin est également un élu. Rarement à la Maison du Parc.

A l'inverse, des biais sont constatés lors de l'entretien. La doctorante est parfois confrontée à une mémoire de seconde main : le témoin n'étant pas présent lors de l'évènement, il relate un récit qu'il a entendu auprès d'un tiers. Par exemple, le président de l'association qui n'était pas un des fondateurs.

## D. PRESSE LOCALE

Ce dernier type de matériau mobilisé vise à compléter les données internes et les archives orales étudiées. Le recours à la presse permet de répondre à la question suivante : Quelles informations sont partagées par la presse locale ? L'analyse de la presse locale représente un atout important afin de connaître plus précisément les actions menées par les associations locales mais aussi identifier ce sur quoi le Parc naturel régional du Pilat communique, *via* des communiqués de presse. L'étude de la presse locale doit également permettre d'avoir un aperçu du quotidien des associations locales et leur rapport avec les habitants.

Ceci permet d'arriver à un corpus de 15 à 20 000 articles de presse écrit entre 1962 et octobre 2013, date-butoir du dépouillement de ce type d'archives écrites.

L'accès à la presse locale est réalisé grâce à deux entrées. Tout d'abord, la revue de presse réalisée par le Parc naturel régional du Pilat en interne permet d'accéder à un nombre conséquent d'articles depuis 1967 abordant tous les sujets.

Certains ne sont malheureusement pas datés. Par définition, il ne s'agit que d'articles devant intéresser les agents du PNR. Autre biais, la personne actuellement en charge de cette revue ne tient compte que des articles évoquant directement le Parc et ses opérations, ce qui exclut automatiquement les actions portées exclusivement par les structures associatives...

---

<sup>1</sup> DESCAMPS Florence, « Quelques réflexions sur l'actualité de la mémoire orale », in *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n° 31, été-automne 2007, pp. 16-31. URL : <http://afas.revues.org/1647> consulté le 5 novembre 2014

<sup>2</sup> DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, coll. Histoire économique et financière - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>, Paris, 2005, pp. 367-374

La revue de presse est donc complétée par une recherche systématique sur Europresse.com, base de données de presse en texte intégral numérisé proposant des journaux généralistes, des publications spécialisées et de fil de presse, français et étrangers, ainsi que leurs archives.

Au-delà de quelques articles dans des quotidiens de presse nationale, comme *Le Monde* ou *Le Figaro*, nous avons eu accès au journal *Le Progrès*, à partir de 1993. Dans une moindre mesure, *Le Réveil du Vivarais* apporte un éclairage sur les sujets étudiés.

Nous avons donc procédé par mots-clefs pour chaque opération menée par le Parc naturel régional et abordée dans le cadre de cette recherche mais également pour chaque association rencontrée dans le cadre des entretiens semi-directifs.

# Chapitre 1 ETAT DES LIEUX DES ACTEURS DU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Pilat se situe en Région Rhône-Alpes, à cheval sur les départements de la Loire et du Rhône, sur un territoire de 700 kilomètres carrés. Comptant quarante-sept communes, il s'appuie sur seize villes portes. Le Pilat fait partie de la première génération de PNR créés en France. Dès 1964, une mission est mandatée par le Ministre de l'Agriculture, Edgar Pisani, et la DATAR pour imaginer une formule de Parcs moins contraignante que celle des Parcs nationaux sur des territoires ruraux habités au patrimoine remarquable. Le décret instituant ces nouveaux outils d'aménagement est signé en 1967. Le premier Parc naturel régional est créé aux portes de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing deux ans plus tard.

*Après avoir présenté le Parc naturel régional du Pilat, définissons les composantes du tissu des associations locales de patrimoine sises sur le territoire ou dans ses villes portes.*

## LE PILAT, UN PARC NATUREL REGIONAL

Selon l'article L 333-1 du Code de l'environnement, « *les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel* ». En outre, « *les parcs naturels régionaux situés dans les massifs de montagne constituent un instrument exemplaire au service de la protection de l'équilibre biologique et de la préservation des sites et paysages visés à l'article 1<sup>er</sup> de la loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative à la montagne* », comme l'indique l'article L 333-2 du Code de l'environnement. S'inscrivant dans la politique nationale de développement durable, les Parcs naturels régionaux et mettent en œuvre des actions en lien avec cinq missions :

- la protection et la gestion du patrimoine naturel et culturel,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- l'expérimentation et la recherche.

*Le Parc naturel régional naît en 1974, après une période de genèse en deux temps au cours de laquelle une association occupe une place centrale. Cette collectivité territoriale est également un espace géographique bénéficiant d'un projet de territoire.*

### A. GENESE D'UN NOUVEAU PARC NATUREL REGIONAL

Nulle territorialité n'existe en dehors de l'existence d'un groupe et ce n'est pas le territoire qui fonde le groupe<sup>1</sup>. Quels que soient les déterminants concrets du territoire, le lien social s'y immisce, avec ses aléas et ses éventuelles absences, sa discontinuité et la multiplicité des formes qu'il peut prendre en un même lieu.

<sup>1</sup> VINSONNEAU Geneviève, *L'identité culturelle*, Armand Colin, U Collection, 2002, p. 111

Une rapide présentation de la construction historique du territoire est donc un préalable nécessaire à la compréhension actuelle du Parc naturel régional du Pilat. En effet, ses origines reviennent de manière récurrente dans le discours des habitants et des acteurs du territoire. Porté à ses débuts par des personnes se positionnant comme des ambassadeurs, le PNR doit répondre aux enjeux du territoire.

*Deux ambassadeurs portent l'émergence du Parc naturel régional : Claude Berthier, au cours des années 1940, puis le docteur Bernard Muller dès les années 1960. Ce dernier sera le premier président des Amis du Parc naturel régional du Pilat, association porteuse du projet de PNR. La création d'un PNR représente un outil d'aménagement du territoire.*

## 1. DES AMBASSADEURS POUR PORTER LA CREATION D'UN NOUVEAU TERRITOIRE

Le Parc naturel régional du Pilat émerge de la volonté d'une poignée d'hommes qui détectent dans ce massif un espace récréatif à préserver. Claude Berthier envisage la création d'un espace naturel reconnu puis Bernard Muller reprend le flambeau et porte le projet jusqu'à sa concrétisation.

*Claude Berthier, l'Apôtre du Pilat, lance l'idée d'un parc régional touristique. Le docteur Bernard Muller reprend ensuite le flambeau et porte le projet au niveau national. Il est épaulé par les membres de l'Association des Amis du PNR du Pilat, qui représentent des ambassadeurs pour le territoire.*

### a. CLAUDE BERTHIER, L'APOTRE DU PILAT, OU LE PROJET D'UN PARC REGIONAL TOURISTIQUE

Bien que le Parc naturel régional du Pilat soit créé en 1974, l'idée d'un parc naturel protégé grandit déjà depuis déjà plusieurs décennies. La première personne à émettre l'idée de créer un Parc est Claude Berthier. Un premier argumentaire se développe en faveur de l'émergence d'un parc naturel reconnu à partir des idées de ce professeur amoureux du Pilat.

Claude Berthier (1872-1956) est un randonneur assidu des sentiers du Pilat et professeur de mathématiques, au lycée Claude Fauriel de Saint-Etienne. Connaissant tous les sentiers du Pilat, il déclame « *Vous habitez l'une des plus belles régions touristiques de France. Profitez-en<sup>1</sup>* ». Surnommé par la presse locale et ses successeurs « l'apôtre du Pilat », il passe sa vie à contribuer à faire connaître le Pilat et aimer la région.

Il développe, sans le savoir, les bases d'une politique de sensibilisation du jeune public. De lui-même, il crée une première forme de tourisme scolaire en conduisant ses élèves dans le massif pour leur faire appréhender la nature et participe ainsi à faire découvrir le Pilat à une population urbaine.

Durant toute sa vie, C. Berthier partage son attachement pour le Pilat grâce aux outils de la communication : articles de presse, conférences à la radio, etc. L'Apôtre du Pilat est également l'auteur de plusieurs guides, comme *Au cœur de notre Pilat<sup>2</sup>*. Dans ce dernier, il publie un poème évoquant le massif :

<sup>1</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 56

<sup>2</sup> BERTHIER Claude, BARGETON Roger, *Au cœur de notre Pilat*, Ollagnier, Saint-Etienne, 1968, 55 p.

« Je suis la chaleur de ton foyer aux froides journées d'hiver / Je suis l'agréable ombrage qui, par les chaudes journées d'été, te protège contre le soleil brulant / Je suis la poutre qui soutient ton toit / Je suis ta table / Je suis le lit dans lequel tu reposes, les planches dont ton navire est fait / Je suis le manche de ta bêche, la porte de ta maison, le bois du berceau dans lequel repose ton enfant / Je suis les planches de ton cercueil / Je suis la bonté et la beauté / Passant, écoute ma prière : ne me fais pas de mal ».

Le professeur de mathématiques est le premier à évoquer l'idée de parc. Il est un réel précurseur, un pionnier, en conceptualisant le projet de Parc régional qu'il nomme « *Parc touristique régional* » ou encore « *une sorte de parc national protégé* » dans la revue du Touring-Club de France, n° 554, janvier 1946 (page 107 et suivantes) :

« En faisant donner aux beaux sites de la région l'estampille administrative, on en augmente la valeur [...]. Il faudrait créer au Pilat une sorte de Parc Régional protégé [...]. Il serait facile de délimiter exactement. [...] Et pour conserver intact notre patrimoine touristique national, je considère qu'il serait nécessaire, pendant qu'il en est temps encore, de créer aussi, assez nombreux, des parcs touristiques régionaux<sup>1</sup> ».

Claude Berthier envisage le futur Parc du Pilat comme salutaire pour les citadins proches mais le considère également comme fragile. Il est conscient du potentiel touristique du massif du Pilat : il souhaite en faire un territoire protégé et accessible à une population de proximité, des urbains plus précisément. Dans sa pensée, l'opinion des habitants est secondaire. Le professeur l'évoque d'ailleurs avec un de ses amis le Pilat en ces termes :

« Lorsque, descendant du Pilat vers notre ville, vous voyez étendu sur elle ce grand nuage gris que vous connaissez si bien, avez-vous songé que des centaines de milliers d'êtres humains vivent dans ces fumées et s'intoxiquent ? Nous avons au Pilat un magnifique réservoir d'air pur. Il faut que tous viennent y nettoyer leurs poumons aussi souvent et aussi longtemps que possible. Et certainement ils ne resteront pas toujours insensibles aux belles visions qui s'offrent à leur regard ; ils finiront bien par aimer notre Pilat comme nous l'aimons nous-mêmes<sup>2</sup> ».

Par la suite, le docteur Berthier considèrera le Pilat comme une bouffée d'air pur :

« A côté de la bande noire et grise des vallées du Gier et de l'Ondaine, estime-t-il, la bande chlorophylle du Pilat est une nécessité<sup>3</sup> », comme il est décrit dans la presse à cette époque.

D'ailleurs, cette dichotomie du territoire – la nature comme poumon vert et la ville comme espace vicié – n'est pas sans rappeler la conception de nature et de l'environnement en France à la fin du XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècles<sup>4</sup>.

Fin des années 1960, début des années 1970, le Pilat a connu l'exode rural. « On ferme les scieries, on abandonne les fermes. L'instituteur, le médecin, les petits commerçants plient bagage, laissant derrière eux le désert<sup>5</sup> ». 28 000 personnes y résident, dont près de 9 000 vivent la polyculture, de l'élevage et de l'exploitation forestière. Il estime donc, et dès 1947, que le Parc « est un moyen pour une rénovation rurale entière de l'économie au culturel ; un contenant et une condition pour adapter la campagne comme espace résidentiel ouvert largement aux citadins ; un élément et un instrument pour assurer la protection et la conservation de la Nature<sup>6</sup> ». L'idée de parc sous-entend à la fois une logique de développement du territoire combinée à celle de sa protection.

<sup>1</sup> MICOUD, André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE de Etienne, *Fonctions et enjeux des parcs naturels régionaux périurbains : L'exemple du parc du Pilat*, CRESAL, Saint Étienne, 1977, pp. 138-139

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 137-148

<sup>3</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 56

<sup>4</sup> ROBIC Marie-Claire (dir.), *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme / nature depuis la Renaissance*, Economica, Paris, 1992, 343 p.

<sup>5</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 57

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Préambule*, 1974, p. 6

Malheureusement, Claude Berthier s'éteint sans avoir vu la naissance du PNR du Pilat. Malgré ses efforts, son projet tombe en sommeil en 1956, lorsqu'il décède. Seuls quelques aménagements ont été réalisés afin de rendre le Pilat plus accessible. Notamment l'amélioration de la route reliant les différents crêts du massif. Il faudra attendre plus de vingt ans pour que le docteur et député Bernard Muller, médecin des hôpitaux de Saint Étienne, reprenne cette idée. Une table d'orientation et un sentier lui sont dédiés.

L'action de Claude Berthier se poursuit grâce à l'action d'un autre Stéphanois qui reprend cet objectif de faire connaître le Pilat à une population urbaine au début des années 1960. L'idée de regrouper des amoureux du Pilat au sein d'une association est lancée dans la presse en 1962 ; elle porterait le nom de Pour le renom du Pilat et pour la mémoire de Claude Berthier<sup>1</sup>. Il faut cependant attendre 1965 pour que l'idée de Parc naturel soit reprise et soutenue par le député Bernard Muller. Au cours d'une séance budgétaire au Palais Bourbon, où était évoqué le PNR de Saint-Amand-les-Eaux, il relance l'idée de l'Apôtre du Pilat de créer un PNR dans le Pilat. Le Ministère de l'Agriculture et la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (DATAR) ordonnent la réalisation d'une étude de reconnaissance qui est confiée au Centre de Recherches et d'Etudes Sociologiques Appliquées de la Loire (CRESAL)<sup>2</sup>, comme nous l'avons déjà évoqué.

Des obstacles demeurent néanmoins : l'Apôtre du Pilat, même s'il souhaitait faire du Pilat un territoire protégé et accessible à la population urbaine, n'a pas abordé les embûches liées à la réalisation du projet. En effet, pour que le projet sur le territoire fédère, il doit prendre en compte l'opinion de la population rurale.

*Claude Berthier, par son attachement au Pilat, soutient l'idée d'un parc touristique aux portes de l'agglomération stéphanoise. En outre, il pose les jalons d'une sensibilisation à la nature et à l'environnement.*

#### b. BERNARD MULLER « ANIMATEUR N°1 DE LA CROISADE<sup>3</sup> » OU LA NOUVELLE ENVERGURE DU PROJET

Dès les années 1960, le député et docteur Bernard Muller reprend l'idée de créer une structure pour valoriser le territoire du mont Pilat. Grâce à son engagement politique, il porte le projet jusqu'à la scène nationale. Dans le même temps, l'association des Amis du Parc du Pilat se met en place.

Bernard Muller (1913-1993) reprend le flambeau du territoire en parc de tourisme. B. Muller est médecin des hôpitaux et chef de service de gastro-entérologie à l'hôpital de Bellevue, à Saint-Etienne. De 1947 à 1965, il est conseiller municipal de Saint-Étienne. Suite au décès d'Alexandre de Fraissinette, dont il est le suppléant, il lui succède au Palais Bourbon en tant que député de 1964 à 1967. Il donne une nouvelle envergure au projet de Claude Berthier en le rendant beaucoup plus concret. En effet, il développe des arguments économiques mais aussi sociaux<sup>4</sup>. En premier lieu, le

<sup>1</sup> « Notre Pilat : quand le Crêt de la Perdrix servait de poste d'observation et de Télégraphie optique aux soldats du 38° R.I. », *La Dépêche*, 15 juillet 1962

<sup>2</sup> CRESAL et ONF, *Première phase d'étude : Étude de reconnaissance*, 1968 ; CRESAL et ONF, *Deuxième phase d'étude : Aménagement & Equipement*, 1969 ; CRESAL et ONF, *Troisième phase d'étude : Éléments de programmation*, 1970, 63 p. ; CRESAL et ONF, *Note de synthèse*, 1970

<sup>3</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 56

<sup>4</sup> CHAVANNE Audrey, *Le Parc Naturel Régional du Pilat. Enjeux et acteurs d'une politique d'aménagement du*

Pilat est à proximité immédiate d'agglomérations et les urbains doivent pouvoir se détendre et profiter de moments de loisirs de plein air. En cela, le docteur Muller s'inscrit dans la continuité de l'objectif poursuivi par Claude Berthier.

Au-delà du développement touristique, le député ouvre la question de l'adhésion de la population locale. Il ouvre la question en mettant en avant l'intérêt touristique, avec le développement d'activités liées à l'hôtellerie, voire à la création de villages de vacances. L'implication des habitants devient une préoccupation en souhaitant les faire participer à ces activités. De plus, cela doit permettre de relever le niveau de vie de la population locale et concourir au désenclavement socioéconomique du territoire. Le projet englobe également la problématique environnementale en voulant maintenir, et parfois même reconstituer, une faune et une flore d'origine.

En premier lieu, un collectif dirigé par B. Muller émerge pour porter le projet de Parc. En 1966, la DATAR travaille pour le lancement de ce nouvel outil d'aménagement du territoire qu'est le Parc naturel régional. L'idée de PNR dans le Pilat se concrétise en septembre avec la création d'un groupe de travail à Saint-Etienne, animé par le docteur et un instituteur du massif qui a été l'élève de Claude Berthier. Le groupe a pour but de « *promouvoir l'idée de « Parc régional* ». Il décide d'inclure le Pilat dans la dynamique de création des Parcs naturels régionaux. Une équipe rassemblant des personnes de bonne volonté lance donc l'idée que le Pilat avait vocation à devenir « *une zone d'accueil pour la détente et les loisirs*<sup>1</sup> ». Plusieurs mesures sont envisagées : augmenter les ressources financières du territoire et le désenclaver d'un point de vue culturel, utiliser la population locale pour augmenter l'impact des actions et faire en sorte que les habitants du Pilat s'approprient le projet. Il manque cependant un élément fondateur.

Pour légitimer son but, le collectif développe un argumentaire dans deux directions : des racines identitaires et le rôle presque sanitaire d'un espace naturel proche. Le projet doit pouvoir s'appuyer sur un ancrage, grâce à l'histoire et aux légendes du Pilat. C'est dans ce but que le groupe de travail réalise une étude bibliographique abordant l'herborisation de Jean-Jacques Rousseau dans le Pilat ou encore les Guerres de religion, au Bessat. Le territoire doit être mis en récit, prestigieux si possible, mais, du moins, qui lui soit propre. L'enjeu réside dans l'unification des Pilatois.

En parallèle, Bernard Muller développe un argumentaire sur l'intérêt de la proximité d'un espace naturel pour les citoyens stéphanois.

*« Pour la santé tant du point de vue physique qu'intellectuel et psychique des populations astreintes à vivre dans des milieux bruyants, à l'atmosphère plus ou moins souillée, où l'existence prend de plus en plus l'aspect d'une course contre la montre<sup>2</sup> ».*

Préserver ce poumon vert pour les habitants de l'agglomération croissante devient un acte salutaire. Le bien-être des ruraux est placé au second plan. C'est une population d'un million et demi de personnes qui est concernée, dans les départements du Rhône, de la Loire, de l'Isère et de l'Ardèche, « *pour le plus grand bien des citoyens et des ruraux, unis dans une œuvre commune*<sup>3</sup> ».

Suite à la création des Parcs naturels régionaux, un chargé de mission est mandaté pour mettre en place ce type de structure dans le Pilat. En 1967, le décret instituant les PNR est signé par le

---

*territoire*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2002, p. 46

<sup>1</sup> « Parc naturel régional du Pilat », *Paysans de la Loire*, 16 novembre 1968

<sup>2</sup> MICOUD, André, LANEYRIE Philippe, de BANVILLE Etienne, *op. cit.*, Saint Étienne, 1977, p. 146

<sup>3</sup> BERTAIL Jean, « Le rôle du Chargé de Mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire », *Paysans de la Loire*, 30 novembre 1968, p. 3

Général de Gaulle. Une petite quinzaine de futurs chargés de mission, mandatés par la DATAR, entame un tour du monde des Parcs. En parallèle, les premiers écomusées naissent avec Georges-Henri Rivière : l'Ecomusée d'Ouessant dans le PNR d'Armorique et l'Ecomusée de Marquèze dans celui des Landes de Gascogne, tous deux alors en cours de création. Le Conseil général de la Loire sollicite le classement du territoire du Pilat. La Commission interministérielle des PNR émet un avis favorable le 9 janvier 1968 à cette candidature, tout comme plusieurs autres territoires comme le Vercors, le Morvan ou encore les Volcans. Un chargé de mission, J.-P. Loupp, est mandaté par la Délégation à l'Aménagement du Territoire pour aller sur de l'opérationnel. Il lance des études préliminaires déléguées au Centre de Recherche et d'Études Sociologiques Appliquées de la Loire (CRESAL), à l'Office National des Forêts (ONF) et à l'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat (AAPNRP).

Dans le même temps, est donc créée l'AAPNRP. Cette dernière, constituée la même année que la transformation du groupe de travail<sup>1</sup>, est naturellement présidée par le docteur Muller. Elle s'intitule « Amis » car « *il faut bien comprendre qu'il s'agit véritablement d'AMIS et que l'action de cette association est d'AIDER le Pilat et ses habitants à se développer dans le présent et pour l'avenir*<sup>2</sup> ». Elle a pour objectif de fédérer les communes du Pilat (Bourg-Argental, Le Bessat, Pélussin, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Julien-Molin-Molette) pour qu'elles acceptent le projet de Parc et de faciliter la coordination d'éventuelles actions à venir. Ses statuts indiquent qu'elle a pour but de « *concourir à l'élaboration, à l'animation et au développement des activités économiques, scientifiques, culturelles et sportives, qui trouveront dans le Parc un terrain d'élection*<sup>3</sup> ».

La mission du technicien – et les études qui sont conduites – permettent d'identifier différents enjeux. Parmi eux, la nécessité d'aménager le territoire. J.-P. Loupp a pour rôle de déposer un rapport d'où sortira une charte qui sera envoyée à une délégation ministérielle qui distribuera l'appellation de Parc naturel régional<sup>4</sup>.

Le chargé de mission doit « *coordonner les études et les actions en vue de la création du Parc Naturel Régional du Pilat. C'est en quelque sorte le secrétaire des collectivités et des administrations, il assure la centralisation de tout ce qui concerne le Parc. C'est à lui qu'il revient de proposer et non d'imposer, tout ce qui peut paraître souhaitable à la mise en œuvre du Parc*<sup>5</sup> ».

Travaillant notamment avec les maires du Pilat, il doit convaincre du bien-fondé de ce classement. Le discours tenu est tourné en faveur des populations locales considérées comme les premières bénéficiaires, notamment parce que les territoires labellisés bénéficient de subventions particulières : nationales de la part de différents ministères (Santé, Sport, Tourisme, etc.) et régionales. Pourront être concernés la voirie mais également des aménagements comme l'hôtellerie, les musées, les aires de pique-nique, les résidences secondaires,... Le chargé de mission estime que l'enjeu premier est « *d'aménager ces régions retenues pour le plus grand profit des populations qui y demeurent afin de les maintenir tout en attirant les citadins et surtout en organisant cet envahissement qui est inéluctable*<sup>6</sup> ». La sauvegarde des patrimoines, considérés ici comme « la

<sup>1</sup> « La création du parc doit se faire avec la franche collaboration de tous », *L'Essor*, 24 janvier 1969

<sup>2</sup> « Parc naturel régional du Pilat », *Paysans de la Loire*, 16 novembre 1968

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 6*, 1974, p. 8

<sup>4</sup> BERTAIL Jean, « M. Jean-Pierre LOUPE, chargé de mission pour la création d'un parc régional au Pilat : « L'envahissement des forêts et campagnes par les citadins est inévitable, mieux vaut donc le prévaloir et l'organiser » », *Le Progrès*, 23 mars 1968

<sup>5</sup> BERTAIL Jean, « Le rôle du Chargé de Mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire », *Paysans de la Loire*, 30 novembre 1968, p. 3

<sup>6</sup> BERTAIL Jean, « Le rôle du Chargé de Mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire », *Paysans de la Loire*, 30 novembre 1968, p. 3



*protection de la faune, de la flore mais également des paysages, des sites<sup>1</sup>* » – doit être confiée au futur directeur. Différentes études conduites s'attachent donc à dresser l'inventaire des ressources offertes puis portent sur l'aménagement et l'équipement soumis à la réflexion en 1969<sup>2</sup>. La question des résidences secondaires est d'ailleurs soulevée.

Les Amis du Parc continuent à être actifs. Le travail de l'association consiste à « *réaliser des premières études, à organiser des réunions d'informations, à compléter ce travail par des articles, à participer au travail des groupes, de syndicats, à assurer son propre développement<sup>3</sup>* ». L'association se consacre en premier lieu à l'organisation du Parc. Au cœur de l'association, gravitent des notables de la région stéphanoise qui souhaitent protéger leur poumon vert, et non par des habitants du Pilat.

Le bureau de l'AAPNRP compte des personnalités locales : en sont vice-présidents Mme Pascal, conseillère générale et maire de Pélussin, et M. Chabriol, conseiller général et secrétaire de l'Association des maires de l'arrondissement de Saint-Etienne, tandis que L. Gache, professeur agrégé de l'Université de Saint-Etienne, est secrétaire et M. Michaud, président de l'Automobile-club inter-entreprise à Saint-Etienne, trésorier. Le conseil d'administration, en deçà du bureau, repose également sur des notables locaux, principalement stéphanois. M. Bargetton est instituteur à Saint-Chamond ; M. Chazalon député-maire de La Grand-Croix ; H. Duchamp, président du Syndicat d'initiative de Saint-Genest-Malifaux ; S. Lebreton, présidente de la Société des Sciences naturelles et conseillère biologique départementale, à Saint-Etienne ; A. Nicolas, président de la Mutuelle Agricole Loire et Haute-Loire, à Saint-Etienne ; M. Peyrache, docteur en médecine et président de l'Association pour le Développement du Tourisme dans la Loire (ATOL), à Saint-Etienne ; J. Plaine, libraire et vice-président national de la Jeune chambre économique, à Saint-Etienne ; M. Reynaud, maire de Farnay ; M. Souchon, prêtre à Tarentaise et M. Vialette, président du Syndicat d'initiative de Bourg-Argental.

La presse évoque cependant le caractère local du projet, dans la mesure où le Conseil général de la Loire délibère de manière unanime en faveur de l'étude en vue du PNR :

*« C'est dire l'intérêt qu'a pu susciter un tel projet parmi les élus du département et en particulier les conseillers généraux du Pilat. C'est la preuve que ce projet est d'initiative locale et qu'il ne peut que servir le développement du département de la Loire<sup>4</sup> ».*

L'AAPNRP part à la rencontre des élus du futur Parc : il s'agit de susciter leur adhésion. Représentée par des membres du conseil d'administration, elle se rend dans les communes du Pilat pour faire adhérer les habitants au projet, dans le cadre de réunions d'information, ce qui n'est pas forcément démarche aisée.

Il semble toutefois que les communes ne soient pas d'emblée favorables au projet. Les habitants sont sceptiques quant à l'intérêt d'un quelconque Parc naturel régional :

*« Tout au cours de cette réunion, on sentit comme deux blocs opposés qui s'affrontaient : ceux qui sont résolument pour la création du parc régional et ceux qui, sans y être opposés, réclament des garanties et craignent tout spécialement de devoir « y laisser des plumes »<sup>5</sup> ».*

De plus, la crainte de l'invasion citadine est prégnante dans la presse, à la fin des années 1960. La question d'interdire l'accès au mont Pilat est même évoquée.

<sup>1</sup> BERTAIL Jean, « Le rôle du Chargé de Mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire », *Paysans de la Loire*, 30 novembre 1968, p. 3

<sup>2</sup> LERIDON Yves, « Parc régional du mont Pilat : unanimité des collectivités locales », *Le Figaro*, 30 juillet 1969

<sup>3</sup> « L'association des amis du parc naturel du Pilat a décidé de développer son action pour obtenir l'agrément des collectivités et du gouvernement », *Le Progrès*, 19 janvier 1969

<sup>4</sup> « Parc naturel régional du Pilat », *Paysans de la Loire*, 16 novembre 1968

<sup>5</sup> BERTAIL Jean, « L'association pour la création du parc du Pilat a tenté de vaincre les réticences et d'en prouver l'intérêt », *Le Progrès*, 10 décembre 1968

« Beaucoup de propriétaires forestiers s'inquiètent, à juste titre, des dégâts causés par les promeneurs. Quel propriétaire envisagerait de clore entièrement sa propriété et de payer des gardiens pour faire respecter ces clôtures ?<sup>1</sup> ».

**L'arrivée massive des promeneurs du dimanche apparaît comme une étape obligatoire.**

« L'envahissement – le mot est un peu grand – des beautés naturelles par les citoyens est inéluctable, mieux vaut donc le prévoir que le subir. Il importe donc de se dégager d'un individualisme désuet et de petites questions de gros sous pour envisager une organisation rationnelle tant du tourisme que du développement économique du massif. [...] Dans l'état actuel des choses, et si on les laisse se développer normalement, c'est un nombre croissant de visiteurs qui va venir envahir la campagne et ses forêts. Il faut donc, bon gré mal gré, s'organiser pour les recevoir<sup>2</sup> ».

Les touristes parcourant le massif du Pilat sont considérés comme une nuisance pour les locaux qui se sentent envahis. Les visiteurs sont même traités comme une population animale qu'il conviendrait de réguler. Dans ce but, le PNR prévoit de réaliser des aménagements pour les contenir. De toutes les manières, le futur Parc n'est pas approprié par les populations locales :

« « Leur Parc... ». Nous l'avons entendu aussi – et, cette fois, sur un ton plus hostile – de la bouche des habitants du Bessat, une commune de la ligne des Crêtes. Et les plus durs, et les moins favorisés, ajoutaient : « Les touristes ?... Il y a trente ans, on les aurait accueillis à coups de fusil. Maintenant, on les laisse venir... Faut bien...<sup>3</sup> ».

Le projet de Parc naturel régional avance par à coups avec, en parallèle, quelques réalisations de ci de là. En juillet 1969, les quarante-deux communes concernées par le projet de création de PNR sont conviées à la préfecture de la Loire. Le souhait d'établir puis d'adopter rapidement une charte est unanime<sup>4</sup>. La même année, les Amis du Parc du Pilat lance le *Courrier du Parc*. Début 1970, malgré leur action, le projet de création de PNR stagne pourtant. Aucun directeur ne semble s'imposer. L'association réagit en mettant l'accent sur des actions concrètes : la création de deux infrastructures de découverte : le centre naturaliste de Bonnavion, à Tarentaise, et la Maison de la Béate, à Marllhes.

Toutefois, des querelles existent entre les membres des Amis du Parc, freinant ainsi la réalisation de projets éventuels<sup>5</sup>. Les discours théoriques se multiplient :

« Cette année sera décisive. L'idée en a largement professé... Et il est possible d'affirmer que la réalisation du Parc est pratiquement acquise...<sup>6</sup> ».

L'aboutissement du projet est remis en question. A cette date, « trois idées fortes sont associées au futur PNR, véritable « attrait externe<sup>7</sup> » de l'agglomération stéphanoise : la protection de la nature, la rénovation rurale, l'aménagement et l'équipement du site<sup>8</sup>.

Entre 1969 et 1971, les avancées sont lentes à tel point que le Parc naturel régional est associé à l'image de l'Arlésienne... Le 3 octobre 1971, le préfet de la Loire, Paul Camous, annonce à Pélussin la naissance à venir du PNR du Pilat :

<sup>1</sup> « Le PARC NATUREL REGIONAL et la FORET », *Paysans de la Loire*, 14 décembre 1968, p. 6

<sup>2</sup> BERTAIL Jean, « L'association pour la création du parc du Pilat a tenté de vaincre les réticences et d'en prouver l'intérêt », *Le Progrès*, 10 décembre 1968

<sup>3</sup> KLETCH Georges, « LE PARC DU PILAT ou la double vocation de l'espace rural », *France Agricole*, n° 9315, 11 septembre 1970

<sup>4</sup> LERIDON Yves, « Parc régional du mont Pilat : unanimité des collectivités locales », *Le Figaro*, 30 juillet 1969

<sup>5</sup> CHAVANNE Audrey, op. cit., 2002, p. 47

<sup>6</sup> « L'assemblée générale de l'Association des amis du parc naturel régional du Pilat : « Cette année sera décisive » », *Le Progrès*, 12 avril 1970

<sup>7</sup> BARRIN de Jacques, « Une aire régionale à trois visages : LYON – SAINT-ETIENNE – GRENOBLE », *Le Monde*, 4 mai 1970

<sup>8</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 57

*« Ce parc a été un peu comme l'Arlésienne. On en parle toujours et on ne la voit jamais. Mais cet automne fera qu'on verra le débouché du tunnel et nous pouvons dire que l'on va récolter les fruits des fleurs du printemps<sup>1</sup> ».*

Sans doute grâce au travail de l'association des Amis du Parc, l'adhésion locale est gagnée. A la fin des années 1960, et selon l'étude de reconnaissance de 1968, les habitants paraissent favorables au projet de PNR<sup>2</sup>, facilité par les contacts systématiques par les responsables avec les collectivités locales concernées, permettant la diffusion de l'information et l'engagement d'un processus de participation des habitants à la création et à l'animation du Parc. Ce travail a d'ailleurs été réalisé avant la phase d'études. Toujours selon cette étude, la population, et plus particulièrement les collectivités locales, perçoit les avantages économiques liés au développement prévisible du tourisme. Le flux touristique peut être un atout pour écouler une partie de la production agricole par la vente directe ou encore des circuits courts.

Certains secteurs du massif du Pilat demeurent toutefois sceptiques quant à la mise en place d'un Parc naturel régional. Celui-ci est parfois associé à l'image d'une réserve d'Indiens... L'étude mentionne quelques restrictions<sup>3</sup> et des différences d'attitude sont notables entre les communes.

Le canton de Bourg-Argental, par exemple, reste « traumatisé<sup>4</sup> » par « la crise de l'industrie textile qui le frappe tout particulièrement et par la déception d'espairs nés à la suite du choix de ce canton comme secteur pilote d'animation rurale<sup>5</sup> ». « La méfiance y est donc beaucoup plus vive qu'ailleurs, ainsi que la crainte – pourtant injustifiée – que l'inclusion dans le Parc ne compromette les possibilités d'implantations industrielles importantes<sup>6</sup> ». De plus, certains craignent que ne soit inscrite dans la charte constitutive une réglementation plus sévère de la construction, ce qui constituerait un frein à l'implantation des résidences secondaires. Ceci semble être infirmé avec l'exemple de Saint-Genest-Malifaux qui a imposé des impératifs d'ordre esthétique.

La deuxième phase d'étude rappelle d'ailleurs qu'un PNR n'est pas « une réserve de Peaux-Rouges<sup>7</sup> ». Un certain nombre de réactions défavorables à l'égard du terme de « parc », qui évoque soit une idée de réserve, soit une idée de clôture, est enregistré parmi les Pilatois.

*Le Parc naturel régional naît de la volonté des habitants de communes qui deviendront des villes portes qui souhaitent préserver le poumon vert situé à proximité de leur lieu de vie. Claude Berthier lance l'idée de parc naturel alors que les PNR ne sont pas encore institués et réalise de manière informelle une forme d'éducation à l'environnement. Le docteur Muller, député, porte le projet au niveau départemental et même national. En tant que président des Amis du Parc naturel régional du Pilat, il représente cette association qui se rend sur le terrain pour en faire la promotion. L'action de ses pionniers aboutit à la création d'une collectivité locale organisée.*

<sup>1</sup> BERTAIL Jean, « M. Paul Camous, préfet de la Loire, annonce la naissance du parc naturel régional du Mont Pilat », *La Dépêche*, 10 octobre 1971

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude : Étude de reconnaissance*, décembre 1968, p. 120

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 120-121

<sup>7</sup> CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'Etude : Aménagement & Equipement*, mai 1969, p. 20

## 2. UN NOUVEL OUTIL D'AMENAGEMENT POUR LE TERRITOIRE DU PILAT

Le jeune Parc naturel régional du Pilat doit identifier les richesses du territoire puis faire face à un certain nombre d'enjeux. Peu à peu sont posés des jalons pour mettre en œuvre le projet de territoire.

*Créer un Parc naturel régional permet de trouver des réponses aux enjeux du territoire. Plusieurs diagnostics patrimoniaux sont d'ailleurs réalisés.*

### a. UNE REPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

Dans les années 1960, une région labellisée PNR connaît le plus souvent des difficultés économiques. Dans le cas du Pilat, le territoire subit un exode rural. Peut être classé PNR un territoire à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité, mais dont l'équilibre est fragile. De fait, les territoires concernés sont généralement menacés par la désertification, ou au contraire, par la pression urbaine d'une grande agglomération proche. En outre, comme le précise le décret du 1<sup>er</sup> mars 1967 instituant les Parcs naturels régionaux, cela implique le territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser. Le futur Parc doit donc répondre aux enjeux territoriaux.

Tout d'abord, d'un point de vue humain, la population est en diminution assez forte et constante depuis un siècle, malgré une légère remontée entre 1946 et 1954 et une certaine tendance à la stabilisation qui paraît s'amorcer depuis 1962, en particulier dans le secteur pélussinois<sup>1</sup>.

De 1876 à 1968, la population diminue de plus d'un tiers<sup>2</sup>, les communes du versant Gier étant les plus touchées avec une variation de plus de 40 %. De ce fait, certaines communes sont alors dépeuplées, en particulier celles situées en altitude comme Burdignes (1 129 habitants en 1876 contre 422 en 1968), Colombier, Le Bessat, La Versanne, Graix ou encore Saint-Régis-du-Coin<sup>3</sup>. En outre, la population pilatoise est très dispersée dans des villages de taille variable – seul Bourg-Argental dépasse les deux mille habitants à cette date – mais aussi des hameaux qui peuvent abriter une part très importante de la population<sup>4</sup>.

Qui plus est, l'habitat y est vétuste, en opposition au développement des résidences secondaires appartenant à des citadins, qui sont très nombreuses du côté de Saint-Genest-Malifaux, appartiennent à des Stéphanois et des Lyonnais qui s'y rendent durant le week-end<sup>5</sup>.

La première caractéristique du futur PNR réside dans l'intérêt et la variété des richesses naturelles et du patrimoine culturel qu'il propose au visiteur<sup>6</sup>. L'approche, en appuyant sur des points de vue mais aussi des ambiances, est alors essentiellement paysagère.

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude [...]*, op. cit., 1968, p. 65

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 68

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 69

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 66

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 149

« De nombreux sites remarquables s'offrent à la curiosité du visiteur, et là encore leur variété frappe. Aux panoramas grandioses que l'on découvre des Crêts, vers les Alpes, la vallée du Rhône, le Velay et l'Auvergne, aux aperçus aériens qu'offrent les sommets sur l'ensemble du Massif du Pilat et ses abords immédiats, l'on peut ajouter – ou opposer – les sites particuliers les plus divers : ainsi le calme et la douceur du plateau de Pélussin ou des molles ondulations du secteur de Saint-Genest-Malifaux font-ils contrepoint au caractère sauvage des pentes abruptes du versant Nord... Ainsi, du saut du Gier aux lacs enchâssés dans la montagne, de la chapelle Saint-Sabin à la chartreuse de Sainte-Croix, des hauteurs ventées du Bessat au site encaissé de Malleval, la géographie et l'histoire locales offrent-elles des richesses d'une très grande variété que beaucoup ont déjà vantées, mais que seule la création du Parc permettra de faire connaître et apprécier du plus grand nombre<sup>1</sup> ».

Elle est complétée par l'intérêt intrinsèque du patrimoine naturel local :

« En outre, les scientifiques, les spécialistes, les chercheurs et les collectionneurs pourront bénéficier de la sauvegarde d'espaces naturels peu étendus en superficie, mais particulièrement intéressants – car les variétés végétales ou animales du Massif, flore des tourbières, pins à crochets, papillons ou coléoptères – ne sont pas à négliger dans l'inventaire des richesses qu'il présente<sup>2</sup> ».

Or, toutes ces richesses naturelles, culturelles et paysagères représentent des ressources touristiques auxquelles doit correspondre la diversité des vocations. Par exemple, le cœur du massif est plus propice à la randonnée pédestre.

La deuxième caractéristique du massif se situe dans la situation à tous égards difficile de son économie<sup>3</sup>. L'étude de reconnaissance du CRESAL de 1968 met en avant le handicap des secteurs agricoles et industriels du Pilat et le caractère irréversible de certains des facteurs.

De manière générale, l'industrie locale présente trois caractéristiques<sup>4</sup>. Tout d'abord, la dissémination pour un très grand nombre de petites entreprises, installées le long des vallées pour des raisons géographiques et historiques, avec une certaine tendance à la concentration dans les grandes communes. Ensuite, la perte de vitesse, se traduisant par des fermetures d'entreprises et des compressions d'effectifs. Enfin, une très forte prédominance de l'industrie textile qui regroupe plus de la moitié des établissements industriels et près des trois quarts, plus précisément 73 %, des salariés.

Le territoire pilatois présente la particularité d'avoir une population active travaillant dans l'industrie qui est prépondérante. Ce phénomène, s'appliquant à tous les secteurs, mis à part celui de Saint-Genest-Malifaux, et très accentué sur le versant Gier, dont la commune la plus importante (Saint-Paul-en-Jarez) est très tournée vers « *le complexe industriel de la vallée*<sup>5</sup> ». Le Pilat est donc une région semi-industrielle<sup>6</sup>. L'activité agricole s'appuie sur une association polyculture-élevage assez important. Dans l'ensemble, cette forme d'agriculture est en déclin et la population active liée diminue. L'activité industrielle et artisanale est représentée par un grand nombre de petits, voire très petits, établissements, surtout textiles, travaillant le plus souvent en sous-traitance<sup>7</sup>. L'étude de reconnaissance note que leur situation est très difficile :

« Il ne se passe pas d'années sans que plusieurs d'entre eux ferment leurs portes ou effectuent de fortes compressions de personnel<sup>8</sup> ».

Commerces et services sont quasi-inexistants dans les plus petites communes, ce qui explique que les autres communes remplissent le rôle de « *petits centres*<sup>9</sup> ». Enfin, le phénomène de la double

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 150

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 100

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 78

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> *Ibid.*

activité (ouvriers-paysans surtout) est assez répandu, surtout sur le versant rhodanien<sup>1</sup>. Il faut d'ailleurs noter des migrations importantes et régulières vers les établissements implantés dans les vallées qui entourent le massif du Pilat. L'étude de reconnaissance de 1968 conclut cet état de lieux en décrivant la situation économique de la région comme « médiocre<sup>2</sup> » avec « les perspectives d'avenir peu encourageantes<sup>3</sup> ». Néanmoins, il demeure la piste du tourisme, « le seul domaine pour lequel un certain développement est prévisible, surtout si l'on tient compte du « coup de fouet » que la création du Parc Régional Naturel » ne manquera sans doute pas de lui donner<sup>4</sup> ».

De ce fait, il est important que le futur PNR s'attache à éviter une grave dépopulation<sup>5</sup> du territoire, en tenant compte de l'animation rurale qui apparaît capitale. Pour que cette animation ait des résultats probants, il convient d'informer et de former la population résidente, et en particulier les jeunes. Il est important également que « la participation de cette population à la « mise en chantier » et à la gestion du Parc soit effective et constructive. [...] Il s'agit ni plus ni moins d'une reconversion d'une partie de la population aux activités touristiques : or, il apparaît que cette population n'y est nullement préparée<sup>6</sup> ». Néanmoins, bien que l'accroissement des activités touristiques dans le Pilat soit générateur de nouvelles ressources, la nouvelle orientation de l'économie locale ne doit pas être traumatisante, ce qui pourrait accélérer l'exode rural et le remplacement partiel de la population locale par une autre qui serait exogène. Ce phénomène d'« érosion touristique<sup>7</sup> » serait un échec pour le Parc : altération progressive des espaces naturels, afflux de résidences secondaires dispersées entraînant une appropriation privée des sols au détriment de la population locale, etc.

En dernier lieu, le troisième élément caractéristique de la zone étudiée est sa situation géographique exceptionnelle<sup>8</sup>. La situation du territoire à proximité d'agglomérations – Saint-Étienne en premier lieu mais aussi de Lyon et de Vienne – développe son attrait auprès du public.

Le Pilat est situé aux portes de Saint-Étienne, agglomération de plus de 450 000 habitants, et à proximité de la région lyonnaise. De ce fait, il intéresse près de 3 % de la population française totale.

Le futur Parc est donc « destiné avant tout aux loisirs des citoyens lyonnais et stéphanois et, sans doute – compte tenu de sa position – aux loisirs de week-end, de jours fériés, voire fin de journée, plus encore qu'aux vacances. Une telle aire de loisirs se situe, géographiquement et par vocation, à mi-chemin entre une base de loisirs et de plein air en milieu urbain et un Parc naturel choisi en raison de ses qualités esthétiques et attractives propres mais requérant, de la part des citoyens, un certain temps de déplacement pour y accéder<sup>9</sup> ».

Lorsque le Parc du Pilat est en projet, celui du Vercors est alors déjà créé. L'argumentaire tient alors compte de ce fait en s'appuyant sur la nature et la vocation complémentaire du Pilat<sup>10</sup>. En effet, le Vercors est un massif calcaire préalpin de vaste étendue mais à l'écart des grandes agglomérations, mis à part Grenoble. Son accès est relativement mal aisé. Le Pilat, quant à lui, est un éperon du Massif Central « qui vient buter à Givors sur l'agglomération lyonnaise après avoir longé

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 150

<sup>6</sup> *Ibid.*, pp. 150-151

<sup>7</sup> CRESAL, ONF, *Note de synthèse*, février 1970, p. 32

<sup>8</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude [...]*, *op. cit.*, p. 152

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Ibid.*

*tout le groupement d'urbanisme de Saint-Étienne étiré dans les vallées de l'Ondaine, du Furan et du Gier<sup>1</sup> ».*

Le développement touristique du territoire doit s'accompagner d'équipements de manière à faire respecter le caractère naturel des lieux. De ce fait, le Pilat a pour vocation l'accueil préférentiel pour un certain type de loisirs (villages et colonies de vacances, auberges de jeunesse, maisons de jeunes, associations sportives, touristiques et culturelles) qui pourrait trouver à s'épanouir dans la fréquentation mais aussi la participation à l'aménagement et à l'effort d'équipement du futur PNR.

*D'autant plus que « l'homme a toujours préféré jouir d'un édifice auquel il a eu la fierté d'apporter lui-même sa pierre, plutôt que de bénéficier d'équipements à la création desquels il n'a pas contribué et qui lui ont été octroyés, voire imposés<sup>2</sup> ».*

De par sa situation, le PNR constitue une occasion pour associer dans l'effort d'aménagements ruraux et citadins. Qui plus est, la création du Parc aux portes de Saint-Etienne doit corriger l'image trop souvent défavorable qu'une personne extérieure au territoire se fait de cette ville.

*« Au gris et au noir, couleurs que l'on prête trop souvent à Saint-Etienne, viendra s'accoler le vert du Parc, élément capital à une époque où la proximité de grands espaces verts attractifs est un atout majeur pour une agglomération urbaine<sup>3</sup> ».*

Ainsi, cette situation de proximité urbaine est l'occasion de faire collaborer citadins et ruraux, dans un contexte de relations ville-campagne. L'envahissement inéluctable du Pilat par les citadins ne doit pas être anarchique : il est nécessaire de leur ménager des structures d'accueil, tout en attirant leur attention sur le respect du cadre naturel et de ceux qui l'occupent. En parallèle, ses habitants doivent pouvoir tirer parti de cette situation géographique privilégiée, dans la mesure où ils seront préparés à l'afflux touristique et où ils sauront en tirer des conséquences économiques. Créer un Parc naturel régional doit fournir un but à cette double nécessité<sup>4</sup>.

La charte 2000-2010 rappelle ces enjeux du territoire lors de la création du PNR :

*« La naissance du Parc, en 1974, trouve en partie sa justification dans ces difficultés économique, identitaire et urbanistique. Elle s'explique aussi dans la prise de conscience par les habitants des villes de leur attachement à ce territoire du Pilat, aux espaces naturels riches et aux paysages exceptionnels<sup>5</sup> ».*

*La création du Parc naturel régional du Pilat représente un enjeu de taille par rapport aux agglomérations voisines, Saint-Étienne en premier lieu, car le massif est un poumon vert à proximité. Son développement touristique serait bénéfique aux personnes de passage mais aussi aux habitants.*

## b. DE PREMIERS DIAGNOSTICS PATRIMONIAUX

Dès les premières études commandées en vue de la création du Parc naturel régional du Pilat, la question des richesses naturelles, culturelles et paysagères est abordée. Plusieurs constats sont alors réalisés.

A la fin des années 1960, un premier travail d'identification du patrimoine culturel est réalisé. Après avoir abordé les sites et monuments remarquables et les vestiges archéologiques, l'étude de

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 153

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *Note de synthèse*, février 1970, p. 27

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 10

reconnaissance évoque le volet ethnologique, avec le patois, puis l'habitat traditionnel. Enfin, elle liste des personnalités célèbres et des paysages esthétiques.

L'implantation humaine du territoire a donné lieu à des constructions « dont certains portent le témoignage de la présence permanente : village médiéval de Malleval et de Virieu à Pélussin, château historique de Rochetaillée ou d'Argental, village de Doizieux, chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, chapelle de Saint Sabin, La Chapelle Villars, ainsi que des vestiges celtes et gallo-romains, et le hameau de Jurieu<sup>1</sup> ».

D'ailleurs, un diagnostic du patrimoine culturel est réalisé en 1968 en vue de la création du Parc du Pilat, « en essayant de faire apparaître les richesses les plus intéressantes, les plus caractéristiques et les plus originales de la région<sup>2</sup> ».

Tout d'abord, si aucun monument des époques préhistorique et gallo-romaine ne subsiste, le Moyen-Age et le début de l'époque moderne ont toutefois laissé des monuments intéressants. L'archéologie montrerait le peu de vestiges existants bien que tout reste à faire dans le massif du Pilat en termes d'archéologie<sup>3</sup>. Les vestiges gallo-romains connus sont qualifiés d'insignifiants mais « la création du Parc Naturel Régional du Pilat devrait inciter les chercheurs à porter leurs activités sur l'étude archéologique du Pilat<sup>4</sup> ».

De l'époque du comté du Forez et de la seigneurie du Forez et des siècles suivants, le Pilat conserve des sites intéressants pour lesquels l'étude peut proposer des préconisations :

- Sainte-Croix-en-Jarez : l'ancienne chartreuse, fondée au XIII<sup>e</sup> siècle et reconstruite en partie au XVII<sup>e</sup> siècle, est « un site merveilleux, riche d'Histoire, qui est inscrit sur l'Inventaire supplémentaire, [qui] doit être protégé et [qui] devrait être mieux restauré<sup>5</sup> » ;
- Malleval, dont le site et le village doivent être intégralement protégés ;
- Le château de Lupé, qui pourrait abriter un Centre culturel ou une Maison de Jeunes ;
- Bourg-Argental, avec son église au portail roman mais aussi le hameau d'Argental avec son château et sa chapelle du XII<sup>e</sup> siècle ;
- Rochetaillée, avec son château et son église du XIV<sup>e</sup> siècle.

La liste réalisée ne tient pas compte des nombreux autres monuments et objets classés ou inscrits au titre des Monuments historiques. De plus, l'habitat traditionnel demeure également un enjeu patrimonial<sup>6</sup>. L'accent est donc mis sur un patrimoine architectural répondant à une conception étatique, orientée vers le monumental, comme nous l'aborderons par la suite.

L'étude réalisée par le CRESAL et l'ONF aborde également le folklore, les costumes et le patois, même si bien « situer le folklore dans le Pilat n'est pas chose facile<sup>7</sup> ». Les us et coutumes ne se remarquent pas comme dans d'autres régions françaises, comme le pays basque ou encore la Savoie. De plus, le Pilat n'est pas connu pour posséder un costume traditionnel, ni pour les hommes, ni pour les femmes.

Pour découvrir le folklore, il faut passer du temps avec les habitants car « il faut séjourner dans le pays et conquérir la sympathie et la confiance de ses habitants. Alors on s'aperçoit que les veillées ne sont pas

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Le Parc Naturel Régional du Pilat, premier bilan : 1974-1979*, septembre 1978, p. 16

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude [...]*, op. cit, 1968, p. 1

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 7



*encore toutes éteintes ; que les mariages campagnards avec leurs cortèges existent encore ; mais ils auront bientôt complètement disparu pour faire place aux îles d'automobiles<sup>1</sup> ».*

Par contre, un patois est encore parlé par les personnes âgées. Certaines s'expriment uniquement de la sorte. Les jeunes l'ignorent, surtout depuis la seconde Guerre Mondiale. Le patois représente « *des dialectes qui ont subi et qui finissent de subir des influences<sup>2</sup>* », des langues propres au pays.

De plus, le Pilat est une terre marquée par la religion et les traditions. Au-delà des couvents et monastère, le territoire est couvert par un nombre très important de croix, signes de foi. De plus, chaque commune est placée sous l'égide d'une madone. Existe un nombre important de chapelles, notamment celle de Saint-Sabin. Des traditions anciennes jalonnent l'année, comme le pèlerinage menant à cette chapelle.

*« Dans un pays aux traditions chrétiennes aussi développées, il n'est pas surprenant que les hommes qui l'ont illustré soient des religieux<sup>3</sup> ».* D'ailleurs, en se penchant sur les personnages célèbres, demeurent marquants l'abbé Marcellin Champagnat et ses Frères Bleus, Pierre de Tarentaise plus connu sous le nom d'Innocent V, le cardinal Donnet, Gaston Baty et, pour finir, Laurent Odouard.

Enfin, l'étude termine son balayage avec les sites et les paysages car « *le Pilat est justement célèbre pour l'étendue de ses panoramas et la beauté de ses paysages si changeants au gré des saisons<sup>4</sup>* ». Le patrimoine paysager est considéré sous l'angle des points de vue remarquables.

Tout d'abord, l'ensemble constitué du Col de la République, du lieu-dit Trois-Croix et leurs abords est un site inscrit. L'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est également protégée, en tant que site mais aussi au titre des Monuments historiques.

D'autres sites devraient être préservés et aménagés : il s'agit de Malleval et ses gorges, la Croix de Chaubouret et ses environs, voire même le centre-bourg de Doizieux étant donné son caractère pittoresque. L'un des plus beaux sites demeure le belvédère de l'Oeillon, même si la présence de la tour-relais peut apparaître comme oppressante. Constituant « *un des plus beaux panoramas français<sup>5</sup>* », il permet de voir les Alpes et le Rhône. De l'Oeillon au crêt de la Perdrix, point culminant du Pilat, la balade est à faire.

Des sites sont remarquables : le saut du Gier avec ses cinquante à soixante mètres de hauteur, les Trois-Croix, le Guizay ou encore la gorge de Malleval, la chapelle de Saint-Sabin et l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

Avant même la création du Parc, des édifices sont donc considérés comme les principaux éléments du patrimoine culturel du Parc<sup>6</sup>. Ils font d'ailleurs l'objet de préconisations concernant surtout l'entretien des édifices remarquables ainsi que leur mise en valeur.

Par exemple, l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, même s'il faut pour cela procéder à des acquisitions<sup>7</sup>. Sont également définis ainsi le cœur de Malleval, les châteaux de Lupé et de Rochetaillée, la tour de Doizieux et la chapelle de La Chapelle-Villars.

L'étude réalisée par le CRESAL et l'ONF propose un certain nombre d'actions à envisager une fois la structure Parc opérationnelle.

Tout d'abord, le centre historique de Malleval doit faire l'objet de la mise sous gaines des fils électriques qui déparent le paysage remarquable constitué par Malleval et son site<sup>8</sup>. A l'occasion du renforcement du

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>6</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 24

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 45

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 25

réseau électrique de Malleval, en 1975, toutes les lignes aériennes sont supprimées<sup>1</sup>. C'est le cas également de Roisey, où les lignes PTT sont passées en souterrain<sup>2</sup>. Ensuite, le château de Lupé devrait être acheté puis restauré, pourquoi dans le but de devenir un centre culturel<sup>3</sup>. Ceci constituerait une opération importante pour l'animation de ce secteur du Parc. Son acquisition doit être rapidement réalisée sinon il échappera à l'organisme du Parc et à la collectivité<sup>4</sup>. Le château de Rochetaillée, quant à lui, devrait être consolidé et la tour de Doizieux restaurée et ses abords aménagés<sup>5</sup>. Enfin, la chapelle Sainte-Marguerite, à La Chapelle-Villars, bénéficiant d'une situation géographique intéressante, devrait faire l'objet de travaux afin de la restaurer<sup>6</sup>. En effet, il est considéré comme urgent de poursuivre les travaux entrepris, avec la participation d'un groupe de scouts et grâce à l'effort développé par la municipalité, « sans quoi elle risque de s'effondrer ou du moins de se détériorer gravement<sup>7</sup> ».

*Le discours porté par le CRESAL et l'ONF puis par le jeune Parc naturel régional du Pilat mettent en avant des richesses paysagères et culturelles. Dans ce dernier cas, sans compter sur le bâti avec des demeures d'exception et un patrimoine religieux important, l'angle choisi est plutôt folklorique. Est évoqué une culture populaire.*

*En contribuant à la refondation des territoires, le patrimoine rural entraîne l'émergence de nouvelles collectivités auxquelles il procure et confère une légitimité<sup>8</sup>. Le Parc naturel régional du Pilat émerge grâce à la volonté de deux personnes : Claude Berthier à l'échelon départemental puis Bernard Muller, au niveau national. La future structure doit répondre à des enjeux de développement local et de tourisme, tout en respectant la culture populaire et ses différentes matérialisations.*

---

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1975*, s. d.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 12

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 25

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 40

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 25

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 40

<sup>8</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST Françoise, « L'invention du patrimoine rural », p. 53 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

## B. UN PNR, UN ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (EPCI), UN TERRITOIRE

Le territoire d'un Parc naturel régional est classé par décret et obtient ce label, attribué par l'Etat lors du classement du territoire ou de son renouvellement. A l'origine du projet de développement des Parcs naturels régionaux, se trouvent la préservation des richesses naturelles, culturelles et humaines. Son classement ne se justifie que pour des territoires dont l'intérêt patrimonial est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national et/ou international. Le Pilat fait partie des cinquante territoires reconnus.

*Ce nouvel acteur doit s'inscrire sur la scène actorielle. Au-delà d'être un Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI), le PNR du Pilat est également un territoire labellisé aux multiples facettes.*

### 1. UN NOUVEL ACTEUR SUR LA SCENE LOCALE

Lorsque le tout jeune PNR est créé, il prend place au sein d'un territoire rural à proximité de plusieurs agglomérations. Au-delà des communes, existe le Syndicat intercommunal du Pilat.

*La structure du Parc naturel régional du Pilat se met progressivement en place. Elle octroie à une poignée d'associations locales la place de partenaires.*

#### a. LA MISE EN PLACE DU PARC NATUREL REGIONAL

L'organisme de gestion est créé en 1973 mais le territoire n'est labellisé Parc naturel régional que l'année suivante. Le syndicat intercommunal du Pilat, autorisé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1972, comprend alors des communes uniquement situées dans le département de la Loire<sup>1</sup>.

L'organisme de gestion d'un Parc est un Syndicat mixte ouvert, qui regroupe les collectivités ayant approuvé la charte. Il arrête et met en œuvre les actions du parc en référence à sa charte. Il regroupe au minimum : la (ou les) Région(s), les communes de son territoire. De plus, le (les) département(s) en est (sont) en général membre(s).

Le Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc Naturel Régional du Pilat est finalement créé par arrêté le 23 janvier 1973 avec, pour objet, « *de procéder à l'aménagement, à l'équipement, à l'animation et à la gestion du Parc Naturel Régional du Pilat, conformément à la charte constitutive qu'il aura adoptée*<sup>2</sup> ». La formule de Syndicat mixte permet de mêler les élus locaux aux établissements publics tels que Chambre de commerce et d'industrie, Chambre d'agriculture, Chambre des métiers,... Cette option présente l'avantage de mettre les participants dans une situation de responsabilité plus grande<sup>3</sup>.

Le PNR du Pilat est finalement créé par décret ministériel du 25 mai 1974. Depuis 1994, le périmètre s'étend à une partie du département du Rhône.

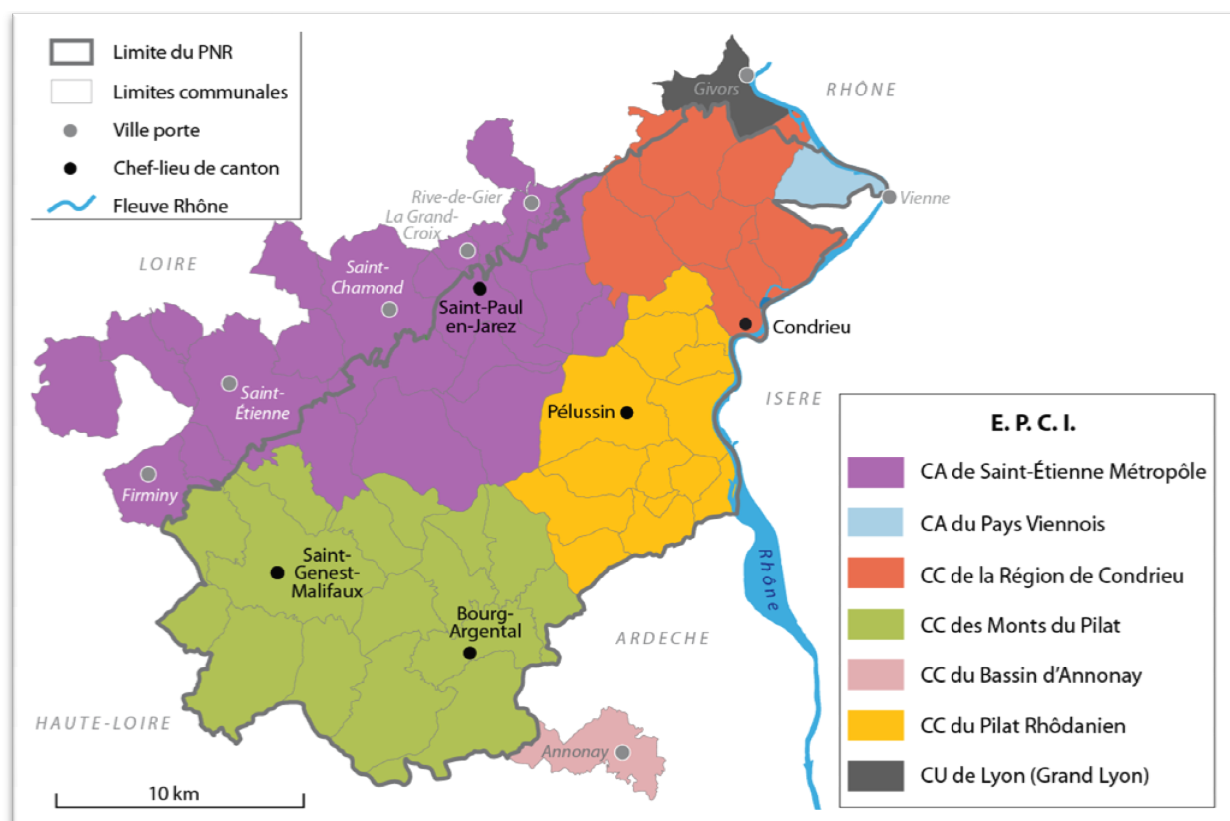
Selon l'article L 333-1 du Code de l'Environnement, « *les parcs naturels régionaux concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées*

<sup>1</sup> Cf. Liste des membres du syndicat mixte de gestion et de réalisation du PNR du Pilat en annexes.

<sup>2</sup> Arrêté autorisant la création du syndicat mixte de réalisation et de gestion du PNR du Pilat (Loire), Article 2, 23 janvier 1973

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 53

par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel ».



CARTE 1 COMMUNES, INTERCOMMUNALITES ET VILLES PORTES DU PNR DU PILAT

Pour mener à bien les actions du PNR, une équipe de techniciens est rapidement mise en place ; tout d'abord, en la personne de son directeur. Le Syndicat mixte se dote donc d'un embryon d'équipe technique afin de rédiger la charte constitutive. Ainsi, entre 1972 et 1974, S. Malfois est chargé de mission auprès du Préfet de la Loire, en vue de la préparation de la création du Parc. Une fois le Parc institué, il devient le premier directeur de la nouvelle collectivité territoriale.

*« Ma mission était toujours de trouver un équilibre entre ce que souhaitent les élus et ce que souhaitait l'administration. C'était très intéressant à l'époque<sup>1</sup> ».*

Le recours à d'autres chargés de mission est justifié par les champs couverts par la nouvelle collectivité territoriale. Dans la charte constitutive, il est rappelé que le personnel doit être défini en fonction des grandes orientations de la politique de réalisation et de gestion définie par le Syndicat mixte<sup>2</sup>. Ainsi, il est notamment prévu d'intégrer un spécialiste de la protection de la nature et de l'environnement ou encore un animateur devant assurer la liaison avec l'AAPNRP. Le bilan de cette première charte présente l'organigramme du PNR à la date de 1991<sup>3</sup> : entre autres, un agent est chargé de l'environnement ; un autre de l'animation culturelle. Un architecte fait également partie des rangs, tout comme un agent chargé du tourisme. Peu à peu, compte-tenu de l'importance et de la diversité des actions menées, le Syndicat mixte doit renforcer les effectifs initialement prévus qui se sont révélés notoirement insuffisants.

<sup>1</sup> Entretien avec S. Malfois, ancien directeur du PNR du Pilat, le 6 février 2013

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat*, Article 58, 1974, p. 24

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional*, Annexe VII, mai 1991, p. 23

Au-delà d'offrir des bureaux à l'équipe des agents du Parc, le Syndicat mixte ouvre une Maison du Parc destinée aux habitants et aux touristes. Siège social et centre opérationnel, le Parc du Pilat se dote d'une Maison, à l'origine située à Saint-Étienne « *afin de favoriser et de faciliter les multiples liaisons que la Direction du Parc devra maintenir avec les structures départementales, qu'elles soient administratives, économiques, sociales, culturelles ou sportives*<sup>1</sup> ». De plus, elle doit être un Centre d'information et de documentation ouvert à tous ceux qui s'intéressent au PNR.

L'étude du CRESAL et de l'ONF réalisée à la fin des années 1960 identifie la Maison du Parc, comme devant être le plus important des centres d'accueil et d'information à prévoir à la création du PNR. Il était préconisé qu'elle soit obligatoirement située sur un axe de circulation important, comme la RN 82, même si son emplacement doit encore être déterminé (Saint-Etienne, le col de la République, Bourg-Argental, etc.)<sup>2</sup>.

Finalement, il est décidé que les bureaux soient implantés au sein du territoire pour « *améliorer les contacts avec les populations et les forces vives locales, tout en ne portant aucun préjudice aux relations établies avec les structures départementales*<sup>3</sup> ». En 1991, l'équipe prend ses quartiers dans une ancienne usine textile située dans le quartier de Virieu. Le bâtiment principal est actuellement inoccupé : les bureaux sont provisoirement installés dans une annexe. Le projet vise la restauration de « *ce patrimoine architectural traditionnel*<sup>4</sup> » pour en faire la Maison du Parc.

Celle-ci permet d'ailleurs d'héberger des associations. C'est le cas des Amis du Parc naturel régional du Pilat mais aussi des Guides-animateurs du Parc naturel régional du Pilat.

Au-delà de la Maison du Parc à Pélussin, plusieurs lieux d'accueil doivent venir la compléter dans sa mission d'accueil du public. Des centres d'accueil, au nombre de quatre, sont prévus à certaines portes du territoire ou à des carrefours importants d'axes de circulation.

En 1991, il s'agit de deux centres d'information situés sur les axes touristiques RN 82 et RN 86 qui sont à réaliser. Ces deux routes traversent le territoire du Parc : la RN 86 dans la vallée du Rhône et la RN 82 par le Col de la République.

La construction de ces centres pour accueillir et informer les touristes est programmée dans la deuxième charte du Parc. Au demeurant, à la lumière de l'expérience, en 1991, le Syndicat mixte n'a pas jugé utile de donner suite aux dispositions prévoyant des annexes et des portes du Parc : le siège social du PNR est largement accessible aussi bien de l'ensemble du territoire que des villes associées<sup>5</sup>.

Les Amis du Parc naturel régional gardent une place importante une fois le Parc créé. Le PNR peut déléguer à l'AAPNRP, selon la charte constitutive, « *une mission de coordination afin d'établir et d'harmoniser avec la Direction tous les programmes saisonniers d'animation et de manifestations, de types divers, tels que les festivals, expositions, spectacles, stages, manifestations sportives*<sup>6</sup> ».

S. Malfois, directeur du Parc, note d'ailleurs l'intérêt de l'association : « *Si ce n'était pas prévue dans les textes, il faudrait sans doute l'inventer car le Parc, c'est aussi la population locale qui y réside, c'est aussi la population citadine qui y séjourne. Il est donc indispensable que l'une et l'autre, amicalement réunies au sein d'une Association des usagers, puissent exprimer ses aspirations et participer activement à l'animation de l'institution dont elles représentent un élément de choix*<sup>7</sup> ».

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 54*, 1974, p. 22

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 26

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 37

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 53*, 1974, p. 22

<sup>7</sup> MALFOIS Serge, « Les structures du Parc naturel du Pilat », *Courrier du Parc naturel régional du Pilat*, n° 11, été-automne 1972, p. 7

L'AAPNRP représente la société civile, plus précisément les habitants et usagers du Parc. « *Il est vrai que cette Association a joué un rôle considérable dans la création du Parc et qu'elle a apporté son concours en maintes circonstances à l'Organisme de Gestion. Cette Association a été à l'origine en 1981 de la création d'une Fédération qui a regroupé de nombreuses Associations qui ont travaillé avec le Parc*<sup>1</sup> ».

Une fois sa mission de création de PNR remplie, l'association évolue au cours des années 1980 : elle se renouvelle autour d'un nouvel enjeu, celui de fédérer les amis mais aussi les associations locales.

#### b. LES ASSOCIATIONS, DES PARTENAIRES HISTORIQUES

Les chartes successives du Parc naturel régional évoquent quelques associations locales de patrimoine. Certaines comptent d'ailleurs parmi ses partenaires. Les associations en question entretiennent majoritairement un rapport aux patrimoines naturels. L'Association des Amis du PNR du Pilat en fait également partie, tout comme des organisations de pêche et de chasse. Lorsque le Syndicat mixte est à l'origine d'une association, celle-ci devient naturellement un partenaire : par exemple, les Guides-animateurs du PNR du Pilat, l'Association Culturelle du Pilat (ACP) ou encore l'association de gestion de la Maison des tresses et lacets.

Dans l'article 7 de la charte constitutive, il est stipulé que « *le Président invitera aux réunions du Comité des représentants de l'Association des Amis du Parc Naturel Régional du Pilat, des Fédérations départementales de chasseurs et des pêcheurs et des autres Associations représentatives des usagers qui en feront la demande*<sup>2</sup> ».

Dans la charte révisée de 1991, l'AAPNRP demeure un partenaire. Existant en parallèle puis devenue la Fédération des habitants, usagers et amis du Parc naturel régional du Pilat, elle représente une fédération d'associations, de groupes ou de sections d'associations, ayant leur siège dans le PNR ou intervenant sur son territoire, et regroupe ainsi la grande majorité des associations partenaires du Parc, notamment les Amis du Parc à la date de 1991. Egalement partenaire, la Fédération Rhône-Alpes pour la Protection de la Nature (FRAPNA) – et ses deux sections locales dans la Loire et le Rhône – doit être le partenaire privilégié du Parc pour toutes les actions concernant le milieu naturel<sup>3</sup>. Autre association en lien avec la nature, le Conservatoire du Patrimoine Naturel (CEN)<sup>4</sup>. Trois autres associations « *méritent une mention particulière*<sup>5</sup> ». Tout d'abord, l'association des Guides-animateurs, dont le but est de mieux faire connaître le Parc et contribuer à la connaissance et à la sauvegarde du patrimoine naturel et culturel<sup>6</sup>. Ensuite, l'Association Promotion Accueil Réalisation Conseil du Parc qui vise la promotion et le développement des ressources touristiques et économiques du Parc. Enfin, l'Association Culturelle du Pilat (ACP) est en charge de la diffusion et de la gestion de toutes formes d'animation culturelle du Parc du Pilat. Il est à noter que le PNR est l'initiateur de ces trois associations ; les deux dernières peuvent même être considérées comme des satellites du Syndicat mixte. Sont également partenaires le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat (Marlhes), chargé de toutes les missions pédagogiques du Parc en milieu scolaire<sup>7</sup>, ainsi que les structures chargées de la gestion des Maison du Parc : Musée de la passementerie (Jonzieux), Maison des tresses et lacets (La Terrasse-sur-Dorlay), Musée du Forez Viennois (Bourg-Argental), future Maison de la Soie (Pélussin) et future Maison du Patrimoine industriel (Saint-Chamond).

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 26

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Statuts*, 1974, p. 28

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 42

<sup>4</sup> Né en 1988, le Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel de Rhône-Alpes est devenu le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN).

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 43

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

Dans la charte Objectif 2010, certaines associations demeurent des partenaires du Parc<sup>1</sup> : la Maison de l'eau, la Maison du tourisme, le CONIB, la FRAPNA, les Guides-animateurs ou encore la Fédération des amis, habitants et usagers du Parc du Pilat. D'ailleurs, dans les statuts du Syndicat mixte alors en vigueur<sup>2</sup>, ces structures sont également mentionnées en tant que telles. A celles-ci s'ajoute l'Association Culturelle du Pilat (ACP). Les Fédérations Départementales de chasse et de pêche occupent la place de membres consultatifs. Ainsi, l'ensemble de ces associations est invité par le Parc aux réunions du Conseil syndical avec voix consultative. De manière opérationnelle, sont associés aux actions du Parc<sup>3</sup> : le CEN, la FRAPNA et la LPO, en ce qui concerne les milieux naturels ; la Fédération des amis, habitants et usagers du Parc du Pilat pour la vue du Parc ; les Guides-animateurs, pour leur contribution à la découverte du territoire.

Le Syndicat mixte est d'ailleurs historiquement représenté au sein de plusieurs associations du territoire. A chaque nouveau mandat, un élu est désigné comme représentant. Ces organisations ont d'ailleurs une histoire étroitement liée à celle du Parc naturel régional : celui-ci a directement contribué à leur émergence puis à leur développement.

Les associations en question sont le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) et l'Association pour le fonctionnement et la gestion de la Maison des tresses et lacets. Le Parc naturel régional est, dès leur création, un acteur de premier plan.

C'est le cas également de l'Association Culturelle du Pilat (ACP), de l'Association des Guides-animateurs du Parc naturel régional du Pilat, de la Maison du Tourisme du Pilat. Cette fois, le PNR est l'initiateur de ces associations occupant, à l'origine, la place de satellite. Ces organisations portent une partie des actions menées par le Syndicat mixte : animation culturelle, découverte par la randonnée et mise en tourisme.

Avec la charte Objectif 2015, les habitants sont au cœur du projet de territoire. Les citoyens sont donc appelés à concourir à la mise en œuvre du projet de territoire. Au-delà de définir la lutte contre le changement climatique comme prioritaire, la nouvelle charte reconnaît les habitants comme des acteurs à part entière.

*« Ils sont invités à relayer les valeurs du développement durable portées par la charte et à devenir des « ambassadeurs » de leur territoire<sup>4</sup> ».*

Une habitante, lors d'un atelier citoyen organisé dans le cadre de la révision de la charte en juin 2009, déclare : *« Je suis une simple habitante, mais une citoyenne. Habiter le Pilat, c'est faire un choix de vie en milieu rural et pouvoir avoir une proximité avec les personnes<sup>5</sup> ».*

**La charte actuelle vise donc la participation des citoyens dans les instances du Syndicat mixte.**

*« Les changements à apporter dans la gouvernance du Parc relèvent plus de la place à donner aux membres bénévoles des réseaux citoyens. La volonté de faire un Parc avec et pour les citoyens passe par leur participation aux instances du syndicat mixte du Parc<sup>6</sup> ».*

*Les chartes du Parc naturel régional mentionnent des partenaires associatifs, comme l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat. Certaines ont d'ailleurs été créées par le PNR pour remplir des missions précises.*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, Annexes, p. 92

<sup>2</sup> Statuts du Syndicat mixte de gestion et de réalisation du PNR du Pilat approuvés par arrêté inter-préfectoral du 27 février 1996

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, Annexes, p. 101

<sup>4</sup> *Les Echos des chirats*, n° 11 spécial charte, mars 2013, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 15

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 14

*Le Syndicat de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat est créé en 1973 puis le territoire est labellisé l'année suivante. Progressivement, des moyens humains et techniques se mettent en place. Quelques associations sont considérées comme des partenaires.*

## 2. UN TERRITOIRE A MULTIPLES FACETTES

Dans le langage courant, le terme « Parc du Pilat » désigne tout aussi bien le territoire, les élus constituant le Syndicat Mixte, le projet d'avenir pour ce territoire, l'équipe de techniciens ou la Maison. Cela n'est pas un hasard. Le terme « Parc » recouvre effectivement une pluralité de sens. Le PNR est tout d'abord un territoire : il est labellisé « Parc naturel régional » par l'État depuis 1974. Il est ensuite une institution : à travers ce mot, on entend souvent l'institution, c'est-à-dire le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat. Certes, celui-ci porte directement des actions de mise en œuvre de la charte et doit veiller à la cohérence des politiques publiques avec la charte. Cependant, le Syndicat mixte du Parc n'a pas écrit la charte seul, n'en est pas le seul signataire et n'est pas la seule institution à décliner dans ses actions les orientations de la Charte. Le Parc, c'est une équipe – l'équipe d'élus du Syndicat mixte mais aussi les techniciens à leur service – mais également ses habitants. Pour finir, le PNR est symbolisé physiquement par sa Maison.

*Plusieurs entités paysagères se combinent sur le territoire. En outre, le Pilat est marqué par son caractère à la fois agricole et périurbain.*

### a. UNE COMBINAISON D'ENTITES PAYSAGERES

Le Pilat, massif montagneux sur les contreforts du Massif Central, culmine au crêt de la Perdrix à 1 432 mètres d'altitude. Le terme de « mont Pilat » sert depuis longtemps à désigner la principale montagne du massif, culminant en double pic avec le crêt de la Perdrix et le crêt de l'Œillon. Allons plus loin dans la présentation du territoire d'un point de vue géographique et paysager.

Le territoire labellisé est défini en s'appuyant sur une entité géographique : le Pilat est un massif, situé dans le Massif central ; le PNR du Pilat couvre son ensemble. Limité au nord-ouest par la vallée du Gier et à l'est par la vallée du Rhône, ses frontières sud et ouest le mènent aux portes de la Haute-Loire et de l'Ardèche, et à quelques kilomètres de Saint-Étienne.

*« Le territoire d'un Parc naturel régional représente une entité naturelle et paysagère remarquable, reconnue. À cet égard, le massif du Pilat constitue un ensemble bien identifié<sup>1</sup> ».*

Massif de moyenne montagne étagé entre 140 et 1 432 mètres d'altitude, le Pilat possède des milieux naturels et des paysages variés d'une grande richesse. Le territoire est à la confluence de trois types climatiques : influences méditerranéenne, océanique et continentale. Il doit donc son intéressante biodiversité à sa situation de carrefour bioclimatique. La cohabitation de milieux naturels à tendances méditerranéennes dans les ravins, alpines sur les sommets ou atlantiques au nord ont fait la réputation du Pilat auprès des botanistes. Sur un espace restreint, sont réunies des espèces qu'il aurait fallu observer aux quatre coins de la France.

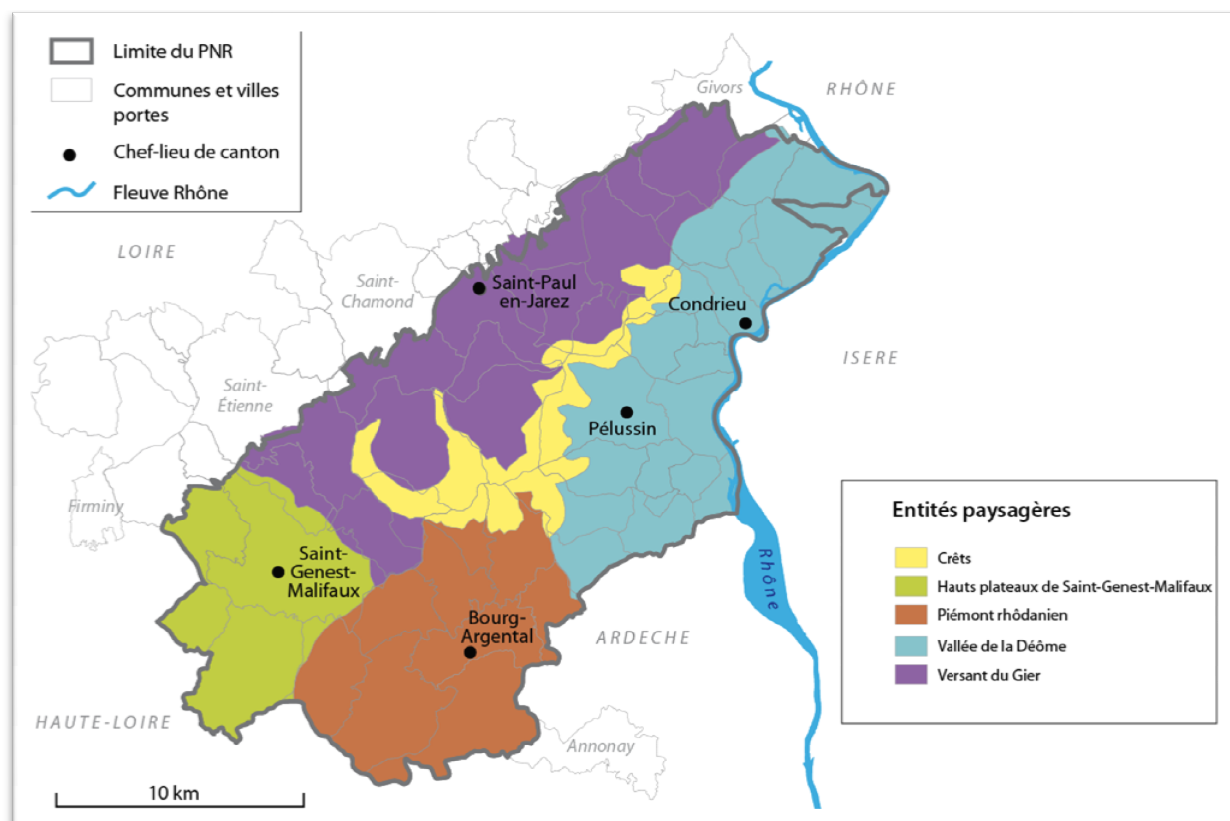
*« Je fus content de ma journée. J'ai compris maintenant ce que je n'avais pas soupçonné : le Pilat est l'observatoire le plus central de la France, le plus ancien belvédère, sans rival parmi les bornes naturelles qui ont fixé les regards des hommes sur le sol entre le Rhin et les Pyrénées<sup>2</sup> ».*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 10

<sup>2</sup> MORTON-FULLERTON W., *Au seuil de la Provence, le Rhône cévenol*, Nouvelle librairie nationale, 1923 in CRESAL, ONF, *op. cit.*, 1968, p. 13



L'intérêt pour le massif du Pilat est donc ancien. Preuve en est, Jean-Jacques Rousseau est venu herboriser au XVIII<sup>e</sup> siècle. L'attrait pour le territoire est accru au cours du XIX<sup>e</sup> siècle.



CARTE 2 ENTITES PAYSAGERES DU PNR DU PILAT

Le relief marqué du Pilat, conjugué à l'orientation de ses versants, induit une grande variété d'ambiances et de paysages. Malgré une unité d'ensemble affirmée, il est constitué de la juxtaposition de cinq entités principales, cinq ensembles homogènes. Ces entités paysagères sont réalisées visuellement, depuis des points de vue. Ainsi, elles ne représentent pas systématiquement des zones au sein desquelles la composition et la structure du paysage sont communes.

Ensemble identitaire du Parc qui ne s'y retrouve nulle part ailleurs, l'intérêt principal du piémont rhodanien réside dans la déclinaison des différentes structures paysagères (prés-bois, bocage, vignobles, vergers, prairies, pâturages, etc.). Balcon sur la vallée du Rhône, le piémont pélussinois est la partie du territoire la plus méridionale, celle où l'influence méditerranéenne se fait le plus ressentir.

Situé en limite sud-est du Parc, la vallée de la Déôme s'étend de la commune du Bessat à celle de Burdignes en passant par Saint-Sauveur-en-Rue et Saint-Julien-Molin-Molette. Elle se découpe en quatre sous-entités correspondantes aux vallées qui le composent : vallées de la Déôme, de l'Argental, du Ternay et du Riotet. En termes de représentation collective, sa situation aux portes de l'Ardèche et les contrastes entre un espace montagnard et un étage collinéen lui confèrent des ambiances et donc des perceptions variées.

Le territoire de la façade Gier du massif est situé en limite nord-ouest du Parc naturel régional. Ses versants s'étendent de la commune de Rochetaillée à Echalas. Cette situation est synonyme de coupure franche avec l'urbanisation et d'un cadre naturel visible et accessible pour les villes portes.

La barrière de la ligne des Crêts du Pilat présente un front boisé sombre, alors que la vallée du Gier, de Saint-Chamond à Rive-de-Gier, offre la perception d'une urbanisation continue.

D'altitude comprise entre 900 et 1 300 mètres, et situé à l'extrémité sud du massif du Pilat, le haut plateau, s'étendant sur Saint-Genest-Malifaux, Marlihes et Jonzieux, est en limite du département de la Haute-Loire. Ce cadre proche de l'agglomération stéphanoise lui accorde un atout touristique majeur. Son architecture massive en granite et les vents lui confèrent une rigueur confortant son caractère montagnard.

Les crêts, zone centrale et véritable image d'Epinal, est le lieu où s'affirme l'identité montagnarde du massif. Les sommets du Pilat, culminant à 1 432 mètres et constituant la ligne sommitale du Parc, sont entrecoupés de cols connus et fréquentés : entre autres, le Col du Planil, la Croix de Chaubouret, le Plateau de la Barbanche, le Col de l'Oeillon, le Collet de Doizieux ou encore le Col de la Croix de Montvieux. A cette altitude, la forêt est omniprésente.

*« Les crêts peuvent être considérés comme la toile de fond des entités paysagères voisines et comme une entité à part entière qui se distingue par son caractère panoramique dominant. [...] Les crêts sont visibles et facilement identifiables à plusieurs dizaines de kilomètres des limites du Parc. Ainsi, depuis les centres-villes de Lyon et de Saint-Etienne mais aussi depuis la vallée du Rhône, jusqu'au nord de Valence notamment, le Crêt de l'Oeillon, surmonté de son pic de plusieurs dizaines de mètres de haut, attire le regard et situe le Pilat bien au delà de ses limites géographiques et administratives. Cette proximité visuelle des sommets contribuent à affirmer l'identité du territoire, sa particularité mais constitue aussi un lien fédérateur entre les territoires diversifiés qui le composent<sup>1</sup> ».*

Il semble cependant que, dans l'imaginaire des habitants, le Pilat se superpose à la zone des crêts : le Pilat, c'est la montagne. De ce fait, les habitants d'Ampuis ne se considèrent pas comme habitant le Pilat<sup>2</sup>.

Au-delà de ces divisions paysagères de l'espace, la précédente charte scinde le territoire en trois zones. Le projet de territoire *« ne peut vivre qu'avec l'adhésion et l'engagement solidaire de l'ensemble des acteurs concernés qui souhaitent pour cela que : la couronne du Parc marque volontairement une limite franche entre villes et campagne, les balcons soient des lieux de vie dynamiques fondés sur un développement durable, les crêts et leurs abords restent un espace de nature préservée et gérée<sup>3</sup> ».*

*Le Pilat est donc un massif situé dans le Massif Central et se découpant en plusieurs entités d'un point de vue paysager, dont la zone des crêtes représente une image d'Epinal.*

## b. UN TERRITOIRE AGRICOLE ET PERIURBAIN

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire agricole de plus en plus périurbain, dépendant fortement des territoires très urbanisés qui l'entourent. Plusieurs données mettent en lumière le territoire d'un point de vue socio-économique.

Le territoire du Parc naturel régional, prédominé par l'activité agricole, est marqué par sa proximité avec des agglomérations. Les terres agricoles couvrent 47 % du territoire contre 50 % de la

<sup>1</sup> « Les entités paysagères », Pilat Patrimoines. URL : <http://www.pilat-patrimoines.fr/Les-entites-paysageres/Les-crets.html> consulté le 8 mars 2014

<sup>2</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, chargés de mission en charge de l'urbanisme, à l'architecture et au paysage du PNR du Pilat, le 13 février 2013

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 22

superficie du PNR pour les surfaces non agricole, qui sont composées de forêts et de milieux semi-naturels.

Le territoire du Pilat est l'un des Parcs naturels régionaux les plus peuplés avec une densité de 76 habitants au km<sup>2</sup> contre 40 en moyenne<sup>1</sup>, sachant que la densité moyenne est de 117 hab /km<sup>2</sup> en France. En 2009, 56 137 habitants y résidaient. Depuis la création du Parc naturel régional, le solde migratoire est positif pour toutes les tranches d'âge, à l'exception des 15-24 ans, qui sont plus nombreux à quitter le territoire qu'à y entrer<sup>2</sup>. La population du territoire augmente à nouveau depuis 1962 : cette croissance est donc antérieure à la création du Parc en 1974<sup>3</sup>. Les migrations renouvellent la population de façon importante : 50 % des nouveaux arrivants ont entre 25 et 39 ans, alors qu'ils ne représentent que 19 % de la population stable. Les nouveaux habitants sont attirés par le cadre de vie. Les maisons individuelles constituent d'ailleurs l'essentiel de l'habitat (77 %), davantage que dans la moyenne des PNR de la région rhônalpine (69 %), et nettement plus que la moyenne régionale (48 %)<sup>4</sup>.

Le Pilat se structure autour de petites villes et de centres bourgs : Chavanay, Pélussin et Maclas pour le Pilat Rhodanien, Condrieu et Ampuis dans la Région de Condrieu, Saint-Paul-en-Jarez sur son versant ligérien, Saint-Genest-Malifaux et Bourg-Argental au sud. Le territoire est entouré de villes : cinq aires urbaines débordent sur son territoire (Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Vienne et Roussillon). À celles-ci, s'ajoute Annonay également très proche. Le PNR entretient des relations privilégiées avec ses villes portes, qui sont les principales communes des aires urbaines de Saint-Étienne et de Saint-Chamond, ainsi que les villes de Givors et Annonay. Enfin, onze communes du Parc du Pilat sont multipolarisées, c'est à dire dépendantes de plusieurs aires urbaines en termes de déplacements domicile-travail. En 2011, 64 % des actifs résidants sur le territoire travaillent en dehors, générant des déplacements importants et les nuisances qui sont associées. Ceci donne au territoire le rôle de réservoir de main d'œuvre pour les aires urbaines qui l'entourent.

La charte Objectif 2025 rappelle les enjeux actuels du territoire<sup>5</sup>. L'idée d'associer le Pilat à un poumon vert perdue. Tout comme, la pression issue à sa situation périurbaine : le cadre de vie et l'installation à la campagne attire.

Tout d'abord, de fortes pressions résidentielles et touristiques pèsent sur le Pilat, en rapport avec la qualité de ce cadre de vie associé à la proximité des agglomérations lyonnaise et stéphanoise et les villes de la vallée du Rhône. En outre, tout comme d'autres territoires ruraux, l'attrait de la vie à la campagne auprès des actifs de ces agglomérations a accentué la pression urbaine au cours de la dernière décennie. La périurbanisation s'accompagne d'une augmentation des déplacements entre le domicile et le lieu de travail qui se situe hors du PNR pour plus de 60 % des actifs. Le Pilat considéré lors de la création du Parc naturel régional, est aujourd'hui comparé à une « *presqu'île naturelle dans un océan urbain*<sup>6</sup> ».

---

<sup>1</sup> « PNR du Pilat : un espace agricole à vocation de plus en plus périurbaine », *La lettre Analyses*, n° 2, janvier 2011, p. 3. URL : [http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg\\_id=8&ref\\_id=18967](http://insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=8&ref_id=18967) consulté le 12 mars 2014

<sup>2</sup> Ce phénomène est logiquement observé pour tous les territoires ne possédant pas d'établissement d'études supérieures.

<sup>3</sup> « PNR du Pilat : un espace agricole à vocation de plus en plus périurbaine », *op. cit.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 8

<sup>6</sup> *Ibid.*

*Le Pilat est donc un espace rural et périurbain, prédominé économiquement par des activités agricoles. Le territoire représente aujourd'hui un espace naturel dans un espace métropolitain.*

*Le Parc naturel régional du Pilat fête en 2014 ses quarante ans. A la fois collectivité et territoire, l'espace labellisé est caractérisé par son relief montagneux et ses cinq entités paysagères mais également par une économie tournée vers l'agriculture.*

## PORTRAIT DU TISSU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINES DU PILAT

Bien que les acteurs associatifs ou privés ne soient pas considérés comme des membres dans les statuts du Syndicat mixte du Parc, le travail partenarial avec eux, pour certains depuis longtemps invités aux réunions du comité syndical ou de comités paritaires, est une tradition dans le Pilat. D'autres modes de fonctionnement consultatifs et surtout participatifs peuvent toutefois être envisagés. L'association des Amis du Parc est considérée comme une des organisations avec laquelle le Syndicat mixte travaille pour une plus grande appropriation du projet de territoire par les citoyens<sup>1</sup>. Définir qui sont les associations locales de patrimoine est donc nécessaire, d'une part, pour envisager la réalisation du projet du territoire et, d'autre part, pour éclairer la construction des relations entre le PNR et le tissu associatif. L'enquête par questionnaire suivi des entretiens semi-directifs nous apportent des réponses.

Les associations locales abordées ici – entendues comme les organisations associatives déclarées, dont le siège social se situe sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat ou de ses villes portes et dont le projet entretient des relations plus ou moins directes avec le champ patrimonial, qu'il soit naturel, culturel ou encore paysager – représentent naturellement un acteur du patrimoine. P. Melé rappelle d'ailleurs que l'on ne peut penser la mise en œuvre de l'action patrimoniale de façon indépendante des fonctions, activités, formes d'appropriation, des espaces urbains : les associations de patrimoine occupent une place au sein de la « *gouvernance interne*<sup>2</sup> ». De plus, le patrimoine sert évidemment à l'institution du territoire, lui donne un sens, d'où « *la fatale obligation pour les élus de travailler avec les associations*<sup>3</sup> ». Parties prenantes des collectivités locales, celles-ci sont devenues des acteurs incontournables des institutions car elles sont garantes de leur vitalité, à tous les niveaux y compris à l'échelon local.

Ces associations sont des acteurs ou agents territorialisés car, derrière toutes ces organisations, se trouve une personne « *qui participe de façon intentionnelle à un processus ayant des implications territoriales*<sup>4</sup> ». Par définition, une association est un collectif d'individus. A l'origine d'une nouvelle structure, il peut s'agir d'un individu ou bien d'un groupe qui soit le porteur de projet. Nous pouvons considérer ce dernier comme une organisation formelle, au sens de Lannenbaum : elle est planifiée et voulue par ses créateurs; prescrite et réglementée, elle est le reflet de leurs postulats sociaux, psychologiques et administratifs.

*L'association étudiée propose un projet fédérant les habitants autour d'un objet qui peut-être relativement éloigné des questions de patrimoine. Elle représente un acteur organisé sur le territoire qui travaille avec les acteurs publics, dont le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 14

<sup>2</sup> GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, « Acteurs et société locale : quelles dynamiques relationnelles? », in *ESO Travaux et documents*, n° 23, septembre 2005, p. 39

<sup>3</sup> SAEZ Guy, « Patrimoine et associations », in *ESO Travaux et documents*, n° 23, septembre 2005, p. 62

<sup>4</sup> GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, *Les acteurs, les oubliés des territoires*, Economica, 2003, p. 32 in DI MEO Guy, BULEON Pascal, *L'espace social, op. cit.* 2005, 333 p.

## A. UNE ASSOCIATION, UN PROJET FEDERANT DES HABITANTS

Une association est un collectif de personnes se mobilisant pour un but, un projet commun. Créer ce type de structure implique, en amont, d'avoir identifié un besoin et de se doter d'un outil pour y répondre.

*Une association de patrimoine connaît un cycle de vie, de la création à la disparition parfois. Le but est de mettre en œuvre un projet collectif qui fédère des habitants et/ou des personnes extérieures au territoire.*

### 1. CYCLE DE VIE D'UNE ASSOCIATION

« *Les associations de personnes pourront se former librement sans autorisation, ni déclaration préalable*<sup>1</sup> ». Leur durée de vie est réputée illimitée si elle n'est pas inscrite à une date ou une action dans les statuts. Cependant, si la notion de cycle de vie est évidente pour un produit, elle ne l'est pas moins pour un acteur. C'est le propre de toute dynamique de groupe. Une fois réuni autour d'un objectif commun, tout groupe instaure une dynamique vivante et évolue.

*Les associations de patrimoine se créent pour répondre à un objectif concret. Cet acteur étant vivant, il suit un réel cycle de vie pouvant le conduire à sa dissolution ou encore à sa mise en sommeil. Une structure comme le Parc naturel régional peut d'ailleurs en être à l'origine.*

#### a. COMMENT SE CREENT LES ORGANISATIONS ASSOCIATIVES ?

A l'origine de la création de l'association, deux phases se distinguent. Tout d'abord, celle de l'identification : la demande est clarifiée, les objectifs précisés et le projet globalement identifié en ce qui a trait à l'objectif fixé, aux contraintes à respecter et à la stratégie de réalisation. En outre, la phase de définition concerne le contenu du projet. D'une autre manière, le collectif porteur du projet, après avoir conçu les objectifs et les moyens pour y parvenir, lance le concept et le fait connaître. Une personne ou un collectif en est à l'origine.

Les associations locales de patrimoine sont de plus en plus nombreuses sur le territoire depuis le début des années 1970. Chacun sait que le nombre d'associations ne fait qu'augmenter et ce, de manière quasiment exponentielle entre les années 1970 et 1980 : nous sommes aujourd'hui dans une période continue de création de nombreuses associations<sup>2</sup>.

Sur les 340 associations sondées, la date de création associative n'est pas connue pour 46 d'entre elles, soit près de 13 %. Cela signifie qu'elles n'ont pas été créées, modifiées ou dissoutes avant 1993.

**Avant 1967, trois associations seulement sont créées.**

Deux sociétés sont situées à Ampuis et à Loire-sur-Rhône. Associées à Saint-Vincent, elles s'inscrivent dans la tradition viticole de la côtère rhodanienne. Néanmoins, leur statut associatif n'a pu être prouvé.

La troisième est sise à Saint-Etienne. Intitulée Amis du vieux Saint-Etienne jusqu'en 2012, elle a pour titre aujourd'hui Histoire et patrimoine de Saint-Etienne (HPSE) et s'inscrit dans la lignée des sociétés savantes, associations d'érudits locaux développée dès le XVIII<sup>e</sup> siècle.

Enfin, 1967 correspond au début des archives du PNR, plus précisément de sa revue de presse.

<sup>1</sup> Loi relative du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association, article 2

<sup>2</sup> SAEZ Guy, « Patrimoine et associations », op. cit., 2005, p. 59

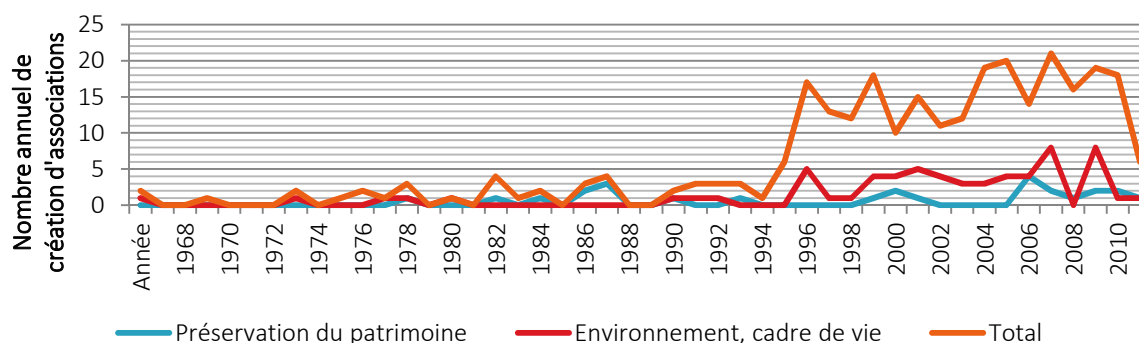


FIGURE 1 COMPARAISON DU NOMBRE ANNUEL DE CREATIONS D'ASSOCIATIONS DE PATRIMOINE DANS LE PNR DU PILAT

Les associations de patrimoine sont jeunes, c'est-à-dire créées récemment ; particulièrement dans la décennie 1990, note G. Saez, en ce qui concerne les associations de patrimoine culturel en France : il y a eu plus d'associations créées dans les années 1990 que dans la décennie 1980 et plus dans cette dernière que dans la décennie 1970<sup>1</sup>. L'Année du patrimoine peut d'ailleurs expliquer cette tendance.

Si nous nous penchons sur la période postérieure à 1967, nous pouvons noter une tendance générale à une augmentation du nombre de créations associatives. Celle-ci est d'autant plus importante après 1993, étant données les sources utilisées en vue de réaliser la base de données. La première période, des années 1960 aux années 1990, est caractérisée par une hausse au cours des années 1980. C'est à cette époque qu'est constaté un élargissement du champ patrimonial, d'ailleurs consacré avec l'Année du patrimoine en 1980 en France. Celle-ci témoigne du succès auprès de l'opinion de cette nouvelle notion de patrimoine qui paraît soudain plébiscitée :

*« Elle fait écho à l'expression de sensibilités nouvelles qui orientent la protection vers de nouveaux champs jusque là non pris en compte : le patrimoine rural, le patrimoine industriel, scientifique et technique font leur apparition, ainsi que les jardins et parcs historiques, les lieux de mémoire et les édifices culturels orthodoxes, protestant, juifs ou musulmans<sup>2</sup> ».*

Une seconde période concerne les années 2000 et 2010. En 2012, nous pouvons noter une chute du nombre de créations : l'envoi du deuxième groupe a été réalisé au cours de l'été de cette année, ce qui implique que seule une demi-année ait été prise en compte.

Si nous nous penchons uniquement sur les associations s'étant inscrites dans le thème « Préservation du patrimoine », nous pouvons noter la même tendance croissante en termes du nombre de créations annuelles. Plus particulièrement, deux périodes se distinguent : les années 1980 puis les années 2000. Enfin, il est intéressant de comparer avec le domaine « Environnement, cadre de vie ». Les mêmes tendances sont à constater. Néanmoins, la seconde période débute dès la moitié des années 1990 tandis que, pour le premier thème, le démarrage est plus tardif, au milieu des années 2000.

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 60

<sup>2</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, *50 Ans En Faveur Du Patrimoine (1959-2009)*, 2009, p. 5. URL : [http://www.reunion.pref.gouv.fr/drac/30ansdepolitiquepatrimoniale\\_fichiers/documents/50ansEnFaveurDuPatrimoine.pdf](http://www.reunion.pref.gouv.fr/drac/30ansdepolitiquepatrimoniale_fichiers/documents/50ansEnFaveurDuPatrimoine.pdf) consulté le 30 octobre 2013

Le collectif désireux de se faire connaître vis-à-vis de l'extérieur doit choisir un nom pour se représenter. Les associations choisissent un titre représentant leur projet. Toutefois, suivant les structures, cet acte met en avant une communication ciblée sur d'autres éléments que l'objet. Le titre de l'association peut renvoyer à une relation entre ses membres, mais aussi au type d'action envisagée ou encore le territoire dans lequel elle s'inscrit.

En fonction des mots les plus souvent utilisés dans les titres des associations, nous pouvons distinguer différents traits caractéristiques<sup>1</sup>. L'analyse des occurrences les plus utilisées dans les titres des associations<sup>2</sup> montre d'ailleurs des logiques le plus souvent similaires à l'étude réalisée par H. Glevarec et G. Saez.

Tout d'abord, dans la manière de nommer le collectif : « association », « ami », « société », « comité » et « amicale ».

Le terme « association », puis en seconde position « ami », est le plus usité. Celui de « société » est en troisième position, à égalité avec « amicale ». Les amicales, bien qu'enquêtées, n'ont pas répondu à l'enquête.

Le type d'action envisagée est rappelé dans le titre de l'association : « étude » et « recherche », « animation », « sauvegarde », « défense » et « protection », « fonctionnement » et « gestion », « restauration » et « rénovation ».

Nous pouvons remarquer que les associations ayant participé sont directement intéressées par les démarches de connaissance. De plus, elles sont en rapport étroit avec des actions visant à éviter une perte en sauvegardant, défendant, restaurant ou rénovant ou encore en protégeant. Le rappel dans le titre de l'idée de gérer ou de faire fonctionner demeure, quant à lui, mineur.

Troisièmement, le titre rappelle un ou plusieurs objets. Deux niveaux sont remarquables. Un premier évoque plutôt un thème d'ordre général : « histoire » et « historique », « patrimoine », « culture », « mémoire », « nature » et « environnement », « paysage ». Un second, aborde des objets géographiquement situables : « musée », « bibliothèque », « chapelle », « madone ». Les termes « histoire », « historique » et « patrimoine » sont prépondérants.

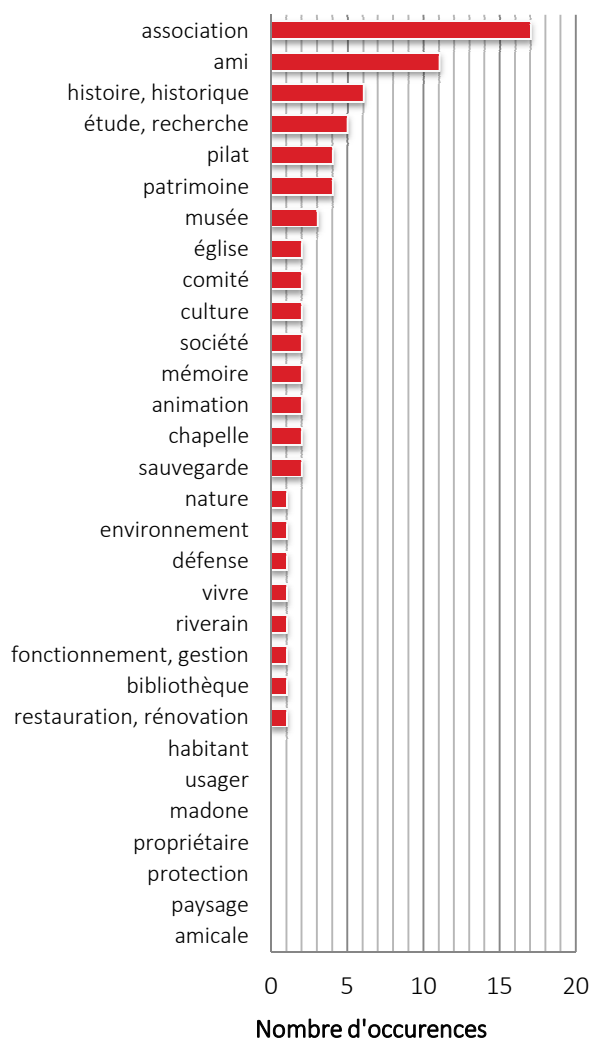


FIGURE 2 TERMES LES PLUS FREQUEMMENT UTILISES DANS LES TITRES DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

<sup>1</sup> Ministère de la Culture et de l'Information, « Les associations du patrimoine », in *Bulletin du Département des études et de la prospective*, 2001, n° 136, p. 4

<sup>2</sup> Les termes mentionnés dans la figure tiennent compte des titres de toutes les associations sondées mais. Néanmoins, ne sont pas abordées que les associations ayant répondu à l'enquête.



Si nous considérons l'ensemble des associations sondées, la relation à l'objet est mentionnée : « riverain », « habitant », « usager » et « propriétaire ». Ceci rappelle une notion de propriété juridique (« propriétaire ») ou symbolique (« riverain » et « habitant », « vivre », « usager »).

Par ailleurs, le titre renvoie au territoire concerné par le projet associatif, au Pilat. Le plus souvent l'entité géographique est nommée, que ce soit la commune, le quartier ou le hameau.

Par ordre d'utilisation, l'association mentionne sa commune d'origine, puis un espace plus circonscrit, celui du hameau ou du quartier. Faire mention à un ensemble de communes (canton ou intercommunalité), au département ou à la France entière ne semble pas une caractéristique majeure : seulement 11 % des associations sont concernées.



FIGURE 3 AIRE GEOGRAPHIQUE D'ACTIVITES SELON LES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

L'association a l'opportunité de changer de titre : c'est le cas de six d'entre elles, parmi les soixante ayant répondu à l'enquête. Cette évolution dans le titre marque souvent la nouvelle direction (ou une réorientation) du projet de l'association. Dans tous les cas, il s'agit de la validation d'un changement.

**Ceci peut être lié à un élargissement du projet associatif :**

L'Association de sauvegarde devient l'Association pour la sauvegarde et l'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez en 1991.

**A l'inverse, l'association peut préciser son action :**

Le Centre d'Etudes de Recherches et Revalorisation du Patrimoine Industriel décide d'ôter le terme « revalorisation » après dix ans d'activité.

**Cette évolution peut également permettre d'afficher son attache à un lieu :**

Parpaing prend en 2005 le titre de L'Essaim de Julie, en lien avec l'ancienne usine textile accueillant les activités de l'association appelée localement « Usine Sainte-Julie ».

**Dernière tendance, l'apparition du terme « patrimoine » dans le titre.**

C'est le cas des Amis du Vieux Saint-Étienne qui deviennent Histoire et patrimoine de Saint-Etienne (HPSE) en 2010.

**Néanmoins, la tendance inverse, bien qu'anecdotique, est visible :**

Un an après sa création, une association abandonne le terme « patrimoine » et sa référence géographique pour préciser l'objet : Pays du Gier : un patrimoine, une histoire devient, en 2001, Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat.

A l'origine de l'initiation de l'association, agit un individu ou un collectif. Dans le premier cas, une personne est animée par un objectif. Créer une organisation est un outil pour atteindre son objectif. La personne initiatrice crée une entité pour ensuite y accueillir d'autres personnes sensibilisées. Même si une seule personne se positionne en catalyseur, elle est bien souvent soutenue par des proches dans la réalisation du projet.

B. Micol crée en novembre 2000 l'Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat (ARCOMA). Celle-ci naît d'un constat : « *Ma motivation initiale vient d'un constat: le*

*désintéret total de nos élus pour le patrimoine de vallée à une époque où la durée de vie augmente, où la durée de travail diminue (35h), où la recherche de vacances « instructives » se fait jour. Dans une vallée où l'industrie lourde est en perdition, le tourisme me paraît donc une carte à jouer d'importance<sup>1</sup> ».* Collectionneur d'objets lui-même, il prend contact avec des amis pour disposer d'une collection à présenter au public puis s'entoure peu à peu des personnes sensibilisées à ses motivations.

S'entourer dans un processus de création peut également signifier contacter des porteurs de mémoire en lien avec l'objet de l'association, comme des anciens du métier dans le cas industriel et artisanal. La participation de spécialistes, car témoins d'une époque et mémoire d'un savoir-faire, permet également de légitimer la nouvelle structure, puis d'en favoriser l'appropriation en apportant de la patte humaine au discours.

F. Dumas est le représentant de la troisième génération de parcheminier et l'héritier d'une des trois dernières entreprises en France. Créée en 1926 par M. Dumas, la Parcheminerie Dumas est inscrite à l'inventaire des Métiers d'Art Rare en 2011. Néanmoins, il note un manque d'intérêt et de connaissance général sur ce volet de l'histoire industrielle du bassin annonéen : « *C'est pas moi qui aurait dû monter un musée ; ça aurait dû être fait il y a 20 ans, 30 ans, seul ou avec l'aide de la commune !*<sup>2</sup> ». L'idée de musée émerge finalement en 1999. Une mégisserie d'Annonay faisait visiter son entreprise, en présence d'un restaurateur. Ce dernier accueillait des groupes du troisième âge, qui allaient parfois visiter cette industrie. « *Et puis un jour, je reçois un appel téléphonique de l'organisateur qui me dit : « Monsieur Dumas, j'ai un problème parce que le car est devant l'usine et c'est fermé ! » [...] Du coup, j'ai dit « ben oui, venez ! ». Donc ils ont visité et ils étaient tous enchantés. « C'est parti d'un petit rien finalement ».* Sa volonté est exacerbée avec le rachat du concurrent en 2004, avec l'envie de faire connaître cette nouvelle matière et ses utilisations. Toujours en toile de fond, le souhait d'évoquer l'histoire d'Annonay. Un temps de maturation a lieu entre 1999 et 2002, date à laquelle l'idée de créer un musée émerge de nouveau. L'Association Du Parchemin et du Cuir (ADPC) est mise sur pied puis reste en sommeil jusqu'à l'ouverture du musée d'entreprise, intitulé Espace Du Parchemin et du Cuir (EDPC), ouvrant finalement ses portes en 2010.

Le plus souvent, cependant, l'association est créée sur l'initiative d'un collectif préexistant, sur une « *sociabilité locale*<sup>3</sup> » : ce groupement informel est appelé association de fait. Première tendance, le groupe peut être actif au sein d'un autre plus important. Il souhaite alors prendre son indépendance par rapport au second. Créer une association peut donc permettre de se détacher et de définir une identité qui soit séparée par rapport à un premier groupe plus ancien. Avoir une action à une échelle plus importante est également un motif.

Passé composé, à Saint-Paul-en-Jarez, créée en 1992 autour de l'enseignement, la pratique et la promotion des musiques et danses traditionnelles, sur la région stéphanoise, connaît le même processus : le groupe d'apprentissage d'accordéon diatonique, actif au sein d'une MJC, souhaite se faire reconnaître en tant que groupe par cette même MJC pour obtenir une autonomie propre.

Plus simplement, un groupe peut souhaiter réaliser une activité commune à plus large échelle, en dépassant le cercle amical.

X. Hory crée Patrimoine du transport routier ancien (PTRA), à Pélussin, en 2011 : après avoir participé à des expositions de véhicules avec leurs voitures anciennes, il souhaite organiser des manifestations propres aux anciens véhicules (utilitaires, camions et cars).

Autre cas de figure, un collectif émerge et se dote de moyens d'actions : il se positionne vis-à-vis d'un évènement, d'une actualité ou d'un besoin et se donne une identité en créant une entité associative. L'idée de créer une organisation associative peut découler d'un évènement, une situation donnant lieu à un avant et un après.

<sup>1</sup> Questionnaire d'ARCOMA, août 2011

<sup>2</sup> Entretien avec F. Dumas, président des Amis du parchemin et du cuir (ADPC), à Annonay, le 7 novembre 2012

<sup>3</sup> GLEVAREC Hervé et SAEZ Guy, *op. cit.*, 2002, p. 143

L'association Vivre au Guizay, créée en 1981 à Planfoy, et regroupant des habitants du hameau, naît du besoin important d'accéder à la route carrossable et à un réseau d'eau en état. La motivation principale est le bien-être des habitants et de leurs enfants, et de partager ce souhait d'améliorer le cadre de vie pour tous.

Enfin, même si cette tendance est minoritaire, l'initiateur peut également être une collectivité territoriale. L'association naît d'un besoin identifié par une collectivité et donc son action pourra être de concert avec celle de l'organisme créateur. Durant les décennies 1980 et 1990, le PNR du Pilat fait partie des collectivités locales ayant recours à la création d'un certain nombre d'associations pour gérer des lieux dont il était propriétaire. Durant ce pas de temps, de nombreuses collectivités locales mettent en place des associations sur lesquelles elles ont pu, depuis, conserver la maîtrise, ce qui a été vivement critiquée. Ceci impliquait notamment leur financement. Le PNR du Pilat a d'ailleurs recouru à la création de plusieurs associations pour gérer des lieux dont il était propriétaire, ce qui nous aborderons ultérieurement. La collectivité peut même participer à l'écriture du projet de l'association, comme pour l'association des Guides-animateurs du PNR du Pilat.

L'association des Guides-animateurs du PNR du Pilat s'inscrit d'ailleurs dans la vague des associations dont le Syndicat mixte est l'initiateur. Elle est créée pour encadrer des groupes, surtout des citoyens, sur l'initiative partagée de J. Andersson, animateur puis responsable du service culturel au sein du Parc de 1974 à 2001, de B. Rémy, alors responsable de l'Université pour tous à l'Université Jean Monnet de Saint-Étienne.

L'idée part du constat que le public des conférences organisées est composé à 80 % d'enseignants à la retraite. Qui plus est, se pose alors la question de l'éducation au territoire et de la sensibilisation, notamment en direction des scolaires. L'association est donc créée par et pour le Parc en 1983 : l'équipe de bénévoles réalise un trait d'union entre milieu rural et espace urbain. Par leurs actions, un public citoyen découvre le poumon vert à portée de voiture. Il s'agit bien d'un groupe qui crée en parallèle une activité autour d'un collectif nouveau. « *On s'est toujours servi des associations. Tout seul, on ne pouvait rien faire ! Quand elle n'existait pas, on la créait<sup>1</sup>* ».

« *Il me semble que ça correspondait à une politique, à cette époque-là, vers la fin des années 1970 début des années 1980, à une politique du Parc – je n'y étais pas, je suis rentré aux Guides il y a 7-8 ans pas plus mais ça ce que me disent les anciens, ce que j'ai trouvé dans les archives – apparemment, il y a avait une politique du Parc qui consistait à donner les moyens de toucher les populations citadines voisines. Et on a des gens comme Jean Andersson, enfin des gens comme ça, qui ont lancé un appel pour qu'il y ait des jeunes retraités, des nouveaux retraités encore actifs, bien que retraités, pour trouver un groupe qui accepte d'encadrer des sorties, des gens de la région, qui connaissent bien le Pilat, sur toutes ses facettes naturalistes, historiques, archéologiques, etc. Qui acceptent d'encadrer, donc, des sorties via, entre autres, la randonnée<sup>2</sup>* », explique le président des Guides-animateurs.

#### b. DE LA MODIFICATION A L'ARRET DE L'ACTIVITE ASSOCIATIVE

Bien souvent, l'association est remise en cause lorsque le projet – et surtout les membres qui le portent – s'essouffle. Lors de la phase de croissance, l'organisation est établie et chacun a une fonction bien définie au sein du réseau. Tout est prêt pour un plein essor. Il est facile de recruter des nouveaux membres et de mettre en œuvre des actions mutualisées. Tout se complique lors de la phase de maturité, caractérisée par un ralentissement du rythme de croissance, parfois le désengagement de ses membres et souvent la nécessité du renouvellement de ses forces vives. Une réorientation du projet peut être symbolisée dans la modification du titre de l'association ou encore de ses statuts. Lorsque les mouvements internes du groupe ne convergent plus vers un projet

<sup>1</sup> Entretien avec J. Andersson, ancien responsable de l'animation culturelle du PNR du Pilat, le 11 février 2013

<sup>2</sup> Entretien avec B. Jamet, président des Guides-animateurs du PNR du Pilat, à Pélussin, le 23 janvier 2013

largement partagé, plusieurs cas de figure apparaissent : la mise en sommeil ou encore la dissolution de l'association. Dans de rares exemples, l'association renaît par la suite de ses cendres.

Lorsque le projet associatif évolue, ses membres peuvent déclarer cette information auprès de la préfecture (titre, statuts, adresse). Toutefois, cette démarche n'est que peu réalisée.

Sur les 340 associations sondées dans le cadre de l'enquête, 46 semblent avoir connu une modification si nous nous appuyons sur le Journal officiel des associations et les questionnaires de l'enquête.

Au cours de sa vie, elle peut connaître plusieurs changements : l'objet est modifié ou bien un additif lui est joint, ou encore le titre évolue. Plus précisément, cette tendance concerne moins d'une association sur deux. Il s'agit plutôt d'associations ayant déjà une dizaine d'années d'existence. Bien qu'une modification soit nécessaire si le siège de l'association est transféré, les évolutions semblent suivre la progression du projet associatif.

En effet, l'association définit des objectifs à sa création qui, une fois atteints, sont amenés à être revus.

L'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle, à La Chapelle-Villars, est née de la volonté de sauver une chapelle en péril. Une fois la restauration réalisée, elle se tourne vers l'animation du lieu : le but devient « *culturel*<sup>1</sup> » avec l'organisation d'événements pour ouvrir le lieu au public.

L'association peut également élargir ses statuts : l'Association pour la restauration intérieure de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez, a pour premier but « *l'entretien et le suivi du patrimoine paroissial*<sup>2</sup> » puis elle s'ouvre à la restauration de l'église.

L'association peut connaître, en outre, une fusion : plusieurs associations se regroupent. Elle peut aussi modifier son objet et son titre dans le même temps.

L'Association du Mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, créée en 1997, devient deux ans plus tard le Lieu de mémoire de la seconde Guerre Mondiale, mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire. Son premier objet consiste à « *combattre le racisme, l'antisémitisme et lutter contre toute résurgence du fascisme ; agir au présent pour la défense des droits de l'homme ; défendre les intérêts moraux de la déportation, de la résistance ; réaliser et animer un lieu de mémoire permettant au public adulte ou scolaire une bonne compréhension de la vérité historique sur la Seconde Guerre mondiale et principalement sur la résistance et la déportation* ». Il évolue pour devenir celui-ci de « *réunir les personnes physiques et morales qui ont combattu, qui se sont engagées ou qui ont dû subir la guerre 1939-1945 et ses conséquences et celles qui perpétueront leurs souvenirs* ». Ainsi, l'association s'est fixée comme mission de créer un lieu de mémoire puis, dans un second temps, de fédérer autour de cet espace.

Comme tout organisme vivant, les associations peuvent mourir et disparaître. La dissolution d'une association intervient le plus souvent sous l'effet de la volonté de ses membres. C'est la fin du cycle de vie. La mise en place d'une base de données des associations de patrimoine permet de remarquer que certaines structures n'ont plus d'activités régulières. Deux possibilités s'offrent alors : l'association se trouve en sommeil ou bien elle a été dissoute. Il est toutefois difficile de les identifier car il semble que la formalisation de l'acte ne soit pas systématique. Une fois l'association dissoute, les dettes payées, les créances recouvertes et la question des apports éventuels réglée, demeure le patrimoine à transmettre. Celui-ci est alors confié selon ce qu'ont prévu les statuts et selon ce qu'ont décidé le liquidateur et l'assemblée générale à une ou plusieurs autres associations, à un groupement d'intérêt public ou une société coopérative ou encore à une collectivité locale ou un établissement public.

<sup>1</sup> Questionnaire de l'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle, La Chapelle-Villars, août 2011

<sup>2</sup> Questionnaire de l'Association pour la restauration intérieure, Saint-Paul-en-Jarez, septembre 2012

C'est le cas de l'Association pour la maison de la soie, à Pélussin. Dissoute en 2008, son patrimoine est confié au Syndicat mixte du PNR du Pilat pour que celui-ci soutienne des projets de valorisation sur la soie.

La plus courante, la dissolution volontaire est une décision prise par l'assemblée générale, selon une procédure fixée par les statuts. Elle n'implique pas nécessairement la disparition pure et simple des activités de l'association menées par ses membres. En effet, elle peut n'être que la conséquence formelle : d'une fusion avec une ou plusieurs autres associations, ou d'une scission entre une ou plusieurs associations. En effet, plusieurs structures peuvent se réunir lorsque leurs projets trouvent des territoires communs.

L'association des Amis de Bourg-Argental est créée en 1970 par J. Badol et L. Gache ; son but est d'« *essayer de sauvegarder ou faire sauvegarder dans la mesure de ses moyens le patrimoine local ; faire vivre de le passé de la cité bourguisane ; divulguer le goût de la recherche historique notamment parmi les jeunes ; recherche généalogique*<sup>1</sup> ». A partir de 1996, l'association regroupe trois associations : les Amis de Bourg-Argental, l'Association généalogique<sup>2</sup> et l'association du Musée du Forez viennois. Lors des réunions des différentes associations, 80 % des personnes présentes étaient communes. « *On retrouvait les mêmes bonhommes. Disons, sur deux ou deux Conseils d'administration de treize, on devait en trouver huit qui étaient dans tous. [...] A un moment donné, on discutait de mêmes choses en plus*<sup>3</sup> ». B. Bonne, maire de Bourg-Argental de 1989 à 2008, souhaite alors les rassembler sous un même étendard, celui des Amis de Bourg-Argental. D'où la création au sein de l'association d'une section Généalogie, rattachée à l'Association généalogique de la Loire.

Il existe également un certain nombre d'associations que nous pourrions qualifier comme en déshérence. La déclaration de dissolution d'une association n'étant pas systématique, il subsiste de nombreuses structures en sommeil. En dehors de la dissolution volontaire, il n'existe pas de procédure de dissolution d'office des associations ayant cessé toute activité. Aucune démarche administrative n'est nécessaire. Ceci revient simplement à cesser toute activité sans pour autant dissoudre et liquider la personne morale.

C'est le cas, par exemple, de l'Association pour la restauration intérieure de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez qui a porté des travaux de restauration réalisés en plusieurs phases. G. de Ruffray, président, envisage une nouvelle vie pour l'association : « *Une fois que ce lot sera terminé, moi, ce que j'aimerais c'est que l'on puisse rebondir à partir des bonnes volontés de l'association sur quelque chose de plus large, que j'ai qualifié les Amis de l'église*<sup>4</sup> ». D'une part, il souhaite que l'association soit appropriée par une nouvelle génération : « *ce que j'aimerais, c'est que l'on puisse changer de génération* » – le témoin note qu'il a 73 ans – « *et il faut que les quadras [...] s'investissent et prennent le relais. Car, en fait, les actifs d'aujourd'hui ont quand même un certain âge. Donc il y un objectif de passage de témoin* ». En outre, le président souhaite élargir au maximum le projet de l'association car l'église n'est pas seulement le patrimoine des fidèles : « *C'est un capital patrimonial auquel les habitants de cette commune sont attachés : au premier chef, les Chrétiens bien-sûr, mais aussi ceux qui sont intéressés par le patrimoine* ». L'association réunirait « *tous ceux intéressés par la vie de l'église, notamment au plan culturel* ». Elle est donc en sommeil car son projet tend à évoluer.

Une association peut également être dans ce cas de figure si le collectif ne croit plus en ses objectifs ou, du moins, les membres ne partagent plus un projet commun et fédérateur.

L'association Vallauds, Valorisons La Valla (3V), est créée vers 1993 et dissoute en 2009. Cet état ne semble pas avoir été clairement notifié à ses membres. En effet, P. Cherblanc, co-fondateur, pensait d'ailleurs, lors de notre entretien, que l'association avait seulement été mise en sommeil. La dissolution aurait pour point de départ l'absence de projet réunificateur : « *Pour alimenter une association comme*

<sup>1</sup> Questionnaire de des Amis de Bourg-Argental, août 2011

<sup>2</sup> L'association généalogique est créée sur la commune de Bourg-Argental bien que ses membres viennent de tout le canton.

<sup>3</sup> Entretien avec J. Badol, président des Amis de Bourg-Argental, à Bourg-Argental, le 5 novembre 2012

<sup>4</sup> Entretien avec G. de Ruffray, président de l'Association pour la restauration intérieure de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez, le 29 octobre 2012

*ça, il faut trouver des... des éléments qui vont fédérer des gens autour, des projets. [...] Je pense que ça s'est arrêté avec le mur du barrage. [...] Oui, c'est un manque de motivation<sup>1</sup> »<sup>2</sup>.*

Avoir le soutien des habitants est au cœur des préoccupations de l'association car celle-ci considère agir pour le collectif, celui de tous habitants.

*« J'avoue, je me sens un petit peu lassé de voir qu'on était pas vraiment soutenus par la population quand il le fallait. L'équipe en place, après, ils se sont bien débrouillés pour nous casser un peu ! [...] Donc y a des gens qui ont dit : « Oh les 3V ! Les 3V ! ». Alors, au bout d'un moment, bon, est-ce qu'il faut continuer à s'investir pour des gens qui n'ont pas envie. On ne le fait pas pour nous : on le fait pour les gens, pour la commune<sup>3</sup> ». Néanmoins, les 3V comptent essentiellement des néoruraux, les citadins ayant décidé de partir s'installer en milieu rural : peu de « Vallauds de souche » en sont membres.*

D'ailleurs, pour V. Veschambre, « *la patrimonialisation constitue un enjeu social et symbolique, étant « un des attributs de la position sociale des individus et des groupes et l'un des paramètres des inégalités sociales » car l'émergence de nouveaux patrimoines permet « pour des catégories sociales qui n'ont pas hérité de patrimoines auxquels s'identifier (châteaux, hôtels, monuments liés au pouvoir...) de se forger un patrimoine en propre, une visibilité, une légitimité<sup>4</sup> ».*

Le soutien local – celui des habitants – est considéré comme nécessaire car l'association se positionne comme la représentante de la société civile.

M. Cherblanc note qu'« *ici, quelqu'un qui arrive et qui n'est pas Vallaud, est mal perçu<sup>5</sup> »*. Pour appuyer cette idée, il partage une anecdote : dans les années 1990, et avec quelques amis, il crée une association pour pratiquer le VTT. Une quinzaine de personnes se retrouvent régulièrement le dimanche matin pour sillonner les chemins. Se sachant mal perçus, ils se nomment « *les doryphores<sup>6</sup> »* et reprennent cet emblème sur leurs tee-shirts. « *Je pense que ça reflète un certain état d'esprit. Je ne sais pas pourquoi cette commune est très fermée sur elle-même, contrairement au Bessat qui est très ouvert »*. Le Bessat et La Valla-en-Gier était pourtant la même commune. Peut-être est-ce dû au tourisme ? L'exemple des 3V montre également l'importance de l'appropriation du projet associatif par les habitants.

L'association peut connaître une nouvelle jeunesse et renaître de ses cendres. De manière pratique, ceci implique que le collectif réalise de nouveau les démarches en vue de créer une association loi 1901. Juridiquement, il s'agit d'une nouvelle structure mais le projet associatif, lui, est poursuivi.

Vaisseau de sable, par exemple, devient ensuite Vaisseau de sable Pilat insolite. L'association, créée en 1987 à Roisey par A. Douzet, réalise des expositions temporaires. De plus, elle mène des actions touchant à l'archéologie et amène ses membres à se rendre sur le terrain dans le Pilat. Par la suite, A. Douzet, son président, déménage dans le sud de la France. Elle est alors probablement mise en sommeil : aucune dissolution n'est déclarée dans le Journal officiel des associations depuis 1993. Intéressé par le patrimoine religieux du petit village d'Opoul-Périllos, dans les Pyrénées orientales, il crée alors une nouvelle association intitulée la Société Périllos. Dans ce cadre, il mène des travaux de recherche. L'association génère un certain nombre d'adhésions. Lorsqu'il quitte la région pour revenir du côté du Pilat, l'association disparaît mais demeure le site internet où des articles sont encore régulièrement publiés. Le

<sup>1</sup> Entretien avec P. Cherblanc, co-fondateur de Vallauds, valorisons La Valla, à La Valla-en-Gier, le 26 novembre 2012

<sup>2</sup> Sur la commune, trois barrages sont à noter : La Rive, Soulage et Le Pinay. Ce dernier a donné lieu à des craintes : il bougeait sur ses ancrages. Les autorités, craignant qu'il ne se passe la même chose qu'au barrage de Malpasset, décident de stopper son utilisation. Le mur subsiste donc l'association demande qu'il soit détruit. La commune refuse cependant car il pourrait d'être de nouveau usité.

<sup>3</sup> Entretien avec P. Cherblanc, *op. cit.*

<sup>4</sup> VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, p. 39

<sup>5</sup> Entretien avec P. Cherblanc, *op. cit.*

<sup>6</sup> « Doryphore » est le surnom donné par les Pilatois aux Stéphanois qui envahissent le Pilat le week-end pour se ravitailler en nourriture durant la seconde Guerre Mondiale.

titre subsiste, malgré un décrochement géographique. Son épouse, qu'il rencontre avant de revenir dans la région, estime qu'il représente une vitrine pour eux : « *La Société Périllos, pour les gens qui s'intéressent aux travaux d'André Douzet, c'est une vitrine pour eux. C'est pour ça que je ne me voyais pas la fermer : ils auraient été perdus sinon*<sup>1</sup> ». Mme Douzet sollicite alors la préfecture de la Loire pour réactiver Vaisseau de sable mais ses courriers restent sans réponse. L'association Vaisseau de sable Pilat insolite (VDSPI) est donc créée et déclarée à la préfecture de l'Ardèche. A ce moment-là, le titre change : est agrégé « *Pilat insolite* », qui insiste sur l'ancrage géographique de l'association alors que son siège social se situe à Serrières, en Ardèche. Les statuts précisent que le projet de la nouvelle association donne une place importante<sup>2</sup> au Pilat. VDSPI compte rapidement un nombre important d'adhésions, sans compter les membres fidélisés : « *L'association Vaisseau de sable était très dynamique. Quelques irréductibles ont suivi André Douzet jusqu'aujourd'hui*<sup>3</sup> ».

*L'association de patrimoine est effectivement un acteur pouvant connaître des évolutions. Lorsque son projet ne fédère plus, elle tombe à l'eau.*

*Tout comme dans le cycle de vie d'un projet présenté souvent comme étant constitué de phases, plusieurs étapes se distinguent une fois l'émergence d'une nouvelle association. Tout d'abord, la genèse associe la conception puis le lancement de l'organisation. Vient ensuite une phase de croissance qui se termine par l'arrêt de l'activité faisant suite bien souvent à une phase de maturité.*

## 2. UN RAPPORT PLURIEL AUX PATRIMOINES

Les associations de patrimoine sont généralement reconnues pour les efforts qu'elles déploient dans la sauvegarde d'un objet, d'un lieu ou d'une pratique. Il n'est d'ailleurs pas rare de les retrouver aux premiers rangs d'un combat engagé. Les réalisations en faveur du patrimoine que les associations pratiquent sont encore mal connues. Il suffit pourtant d'y regarder de plus près pour voir émerger une force tranquille œuvrant chaque jour pour la sensibilisation et la mise en valeur d'un patrimoine chéri. Le spectre d'intervention couvre un champ large de patrimoine qui n'est pas sans rappeler l'élargissement du champ patrimonial depuis les années 1980.

*Aborder le rapport entretenu avec les patrimoines permet de définir ce qui bien commun pour les associations locales de patrimoine. Leurs activités nous renseignent également.*

### a. UN BIEN COMMUN, DES PATRIMOINES

Le fait patrimonial est un fait intrinsèquement humain mais aussi anthropologique universel où tout élément du réel – indépendamment de sa forme matérielle – peut faire l'objet d'une patrimonialisation. Il est l'expression d'un désir de continuité motivant l'Homme à mettre en place un fait patrimonial, c'est-à-dire un processus de perpétuation<sup>4</sup>. Le patrimoine étant un bien tenu par

<sup>1</sup> Entretien avec O. Douzet, membre de Vaisseau de sable Pilat insolite, à Serrières, le 4 janvier 2013

<sup>2</sup> L'article 2 des statuts stipule : « *faire l'étude du patrimoine de l'humanité sous ses différentes historiques (écrits, personnages, sites géographiques, contes et légendes, tradition orale etc), le secteur géographique du Pilat sera privilégié par nos recherches, notre approche sera pluridisciplinaire, sciences humaines, mais aussi tradition, régionalisme et ésotérisme ; porter à la connaissance du plus grand nombre le résultat de nos travaux, notre démarche se traduira par la publication du bulletins, livres, dvd, développement d'un site web, ouverture d'un musée bibliothèque dans lequel nous proposons d'organiser des cycles de conférences* ».

<sup>3</sup> « Vaisseau de Sable sur le chemin des Templiers - André Douzet », André Douzet. URL : [www.andredouzet.com/pilat/page4.html](http://www.andredouzet.com/pilat/page4.html) consulté le 30 novembre 2013

<sup>4</sup> JADE Mariannick, « Définition du fait patrimonial », Fait patrimonial, 28 février 2014. URL : <http://faitpat.hypotheses.org/412> consulté le 28 avril 2014

héritage de ses ascendants, il suppose ensuite un choix de conservation et de préservation, et donc de transmission. Qu'il soit naturel, culturel ou encore paysager, matériel ou immatériel, il est un bien commun : il correspond à un partage de ressources ou d'intérêts qui soudent les membres d'une communauté et participe à son existence. Ces associations se préoccupent d'un patrimoine protéiforme, culturel en premier lieu.

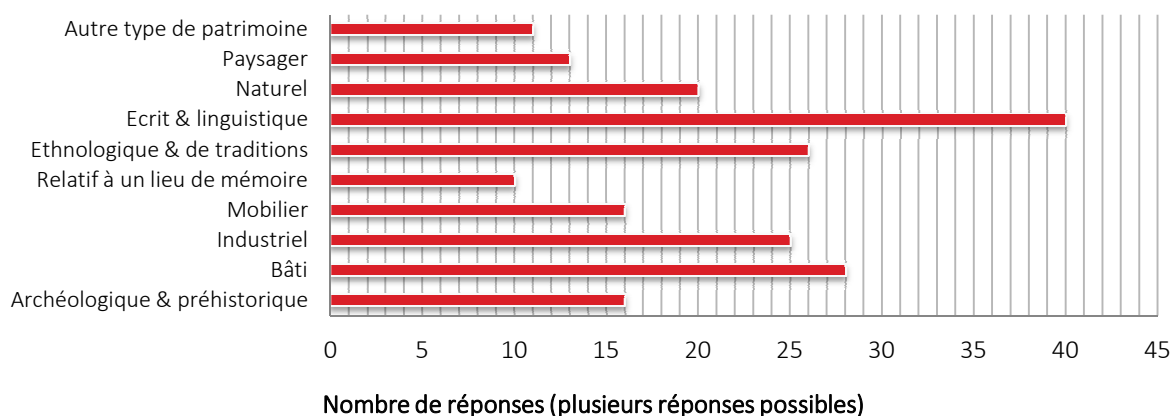


FIGURE 4 TYPES DE PATRIMOINE ABORDE PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Le premier élément observable est le type de patrimoine abordé par les associations locales de patrimoine : il s'agit du patrimoine culturel.

Afin de traiter au mieux les résultats de l'enquête, il est préférable de regrouper certains items proposés dans le questionnaire. Ceci concerne « écrit » et « linguistique », « ethnologique » et « de traditions », « archéologique » et « préhistorique ». A noter, deux associations sondées sur trois sont tournées, en premier lieu, vers le patrimoine écrit et la linguistique liée au territoire, au patois. Néanmoins, une confusion est probable entre le patrimoine de type écrit (livre, archive) et le support écrit de valorisation<sup>1</sup>.

Près d'une association sondée sur deux se préoccupe de patrimoine bâti. *Idem* pour le patrimoine industriel.

Les rencontres avec les associations montrent d'ailleurs que celles-ci se soucient souvent de patrimoine industriel architectural, ce qui peut expliquer le nombre de réponses plutôt similaire.

En outre, l'intérêt pour le patrimoine ethnologique et de traditions se situe dans des proportions semblables.

Un grand nombre d'associations se préoccupe de manifestations populaires, de la vie rurale, le plus souvent passée. Ceci peut concerner les métiers ou encore les coutumes avec leur ancrage historique. Une association sur trois aborde le patrimoine naturel. Cela concerne d'ailleurs plus de neuf associations sur les dix s'étant inscrites dans le type paysage.

Enfin, certains patrimoines présentent un intérêt mineur aux yeux des associations sondées : nous pouvons donc en déduire qu'elles ne s'y reconnaissent que peu avec environ une association sur six concernée. Il s'agit des patrimoines archéologique et préhistorique, mobilier, paysager et lié à un lieu de mémoire.

Dans le cadre de l'enquête, les associations ont la possibilité de proposer un autre type de patrimoine. Ceci leur permet de compléter leur réponse, le plus souvent une sous-catégorie de patrimoine culturel. Près d'une association sur six saisit cette opportunité. Dans le premier cas de

<sup>1</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *op. cit.*, 2002, pp. 147-148



figure, l'association s'inscrit uniquement dans un autre type de patrimoine. Deux évoquent le patrimoine ludique et ne se reconnaissent dans aucune proposition.

Dans le cas de Condr'Jeux, à Condrieu, l'association place le jeu en tant que patrimoine, resitué dans une approche historique - comme moyen d'accéder à la culture et comme vecteur de lien intergénérationnel. L'association Tu joues ?, à Saint-Julien-Molin-Molette utilise également dans ses statuts le terme de patrimoine ludique présenté comme un outil en vue de développement que ce soit celui du lien social, des capacités physiques ou psychologiques d'un individu ou encore de l'esprit critique. L'association propose donc des temps de jeu collectif ouverts aux petits et aux grands ou encore des conférences sur l'éducation populaire, en partenariat avec la Ligue de l'Enseignement, s'inscrivant d'ailleurs dans des réseaux citoyens<sup>1</sup>. Avec pour objectif des actions autour du jeu, la finalité du projet associatif – et les valeurs prônées – vise, quant à elle, de rendre acteurs les individus<sup>2</sup>.

Deuxième tendance observée, plusieurs associations proposent un autre patrimoine qui vient en complément d'une des catégories proposées. La structure en question place d'ailleurs cet objet cœur de son projet et de ses actions. De ce fait, ce complément de réponse leur permet donc de lui donner plus d'importance en le définissant comme un objet à part entière.

Vayrana Pays des sources évoque à cette question ouverte l'eau et tout ce qui lui est lié, ce qui suppose que celle-ci n'est pas considérée comme faisant partie du patrimoine naturel mais plutôt qu'il se situe en plus de. L'association note également aborder le patrimoine bâti et industriel : nous pouvons donc supposer que Vayrana agit sur des patrimoines reliés à celui de l'eau. En effet, la commune de Véranne est riche de plusieurs anciens moulinages ayant utilisé l'eau comme force motrice.

Second exemple, le Comité des Chemins Cointarands (CCC), à Saint-Régis-du-Coin, évoque les chemins mais déclare également aborder le patrimoine bâti, naturel et paysager. Les chemins peuvent donc représenter leur trait d'union.

Dernier cas de figure, l'association coche systématiquement tous les patrimoines proposés, même la catégorie « autre ».

A l'occasion du second groupe d'envoi et de la relance réalisés en 2012, une modification est réalisée au sein du questionnaire afin de prendre en compte leur rapport au patrimoine du Pilat. Bien que situées sur le territoire du PNR ou bien au sein de ses villes portes, et de manière générale, les associations enquêtées en 2012 n'estiment pas aborder le patrimoine pilatois.

Est ajoutée la question n°30 « Dans le cadre de vos activités, êtes-vous amenés à aborder le patrimoine du Pilat ? ». Les résultats concernent donc uniquement les réponses reçues après juillet 2012, soit trente et une associations. La moitié d'entre elles a répondu aborder le patrimoine du Pilat. Lorsque l'association précise quel type de patrimoine, elle note, dans le premier cas, un objet plus précis d'un point de vue thématique ou géographique ou, dans le second cas, elle rappelle une action réalisée avec le PNR du Pilat :

L'Association Amis Centre Accueil Champagnat a collaboré, en 2010, pour le balisage du sentier d'interprétation sur Marcellin Champagnat.

Un quart des réponses mentionne ne pas être concerné par le patrimoine du Pilat dans le cadre de leurs activités. Nous pouvons noter que les associations en question sont situées au sein d'une ville porte : Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Annonay, Firminy et Saint-Etienne.

Le seul contre exemple concerne une association valorisant les véhicules anciens, Patrimoine du transport routier ancien (PTRA), sise à Pélussin.

<sup>1</sup> Réseaux citoyens de Saint-Etienne, Réseaux citoyens de Saint-Etienne. URL : [http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id\\_article=2652](http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/article.php3?id_article=2652) consulté le 13 novembre 2013

<sup>2</sup> « Nous inscrivons nos pratiques dans la culture de résistance de l'éducation populaire et participons à redonner du pouvoir d'agir », Réseaux citoyens de Saint-Etienne. URL : [http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/IMG/pdf/projet\\_asso\\_suite2.pdf](http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org/IMG/pdf/projet_asso_suite2.pdf) consulté le 13 novembre 2013

Enfin, le dernier quart laisse la question sans réponse : la plupart de ces associations a utilisé un questionnaire du premier envoi. Dans le cas échéant, l'absence de réponse est volontaire : cela concerne notamment les associations liées au patrimoine ludique et les loisirs motorisés. C'est le cas également des associations traitant d'un patrimoine correspondant à un territoire plus restreint que le Pilat – celui de la commune ou d'un site – ou bien d'un espace dépassant le Pilat.

Nous faisons ici allusion aux deux associations sur les questions de mémoire traitées à l'échelle ligérienne : le Centre d'études et de documentation sur l'histoire, la culture et la mémoire du mouvement ouvrier dans la Loire et le Lieu de mémoire de la seconde Guerre Mondiale, mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire. L'une des deux précise d'ailleurs « pas vraiment » dans le champ permettant de préciser quel patrimoine du Pilat.

Les associations se préoccupent, en ce qui concerne son volet matériel, d'un patrimoine non protégé. Trois associations sur cinq se préoccupent en premier lieu de patrimoine non protégé. Cette tendance a également été observée de l'étude de H. Glevarec et G. Saez<sup>1</sup>. D'une part, les associations apprécient de mettre à la lumière un objet patrimonialisé ; il s'agit là d'un « *patrimoine à révéler*<sup>2</sup> ». D'autre part, elles se reconnaissent dans un patrimoine du quotidien, dans le vernaculaire, que nous pourrions appeler « *patrimoine d'ambiance*<sup>3</sup> », défini comme l'ensemble des éléments configurant un espace perçu. Le caractère affectif est bien souvent sous-entendu : le patrimoine représente l'accroche au souvenir, tel un réceptacle du passé de chacun.

Par conséquent, deux associations sondées sur cinq s'intéressent au patrimoine protégé, si nous ajoutons les résultats constatés pour ce qui est inscrit et classé. D'ailleurs, les structures se préoccupant de patrimoine inscrit sont presque systématiquement intéressées par ce qui est classé. Le plus souvent, cela concerne celles tournées vers des activités de recherche et de connaissances.

Presque une association sur trois laisse cette question sans réponse. De ce fait, elle prétend aborder un patrimoine ni protégé ni sans protection, ce qui se justifie d'autant plus par le fait qu'il concerne également un héritage immatériel. Nous retrouvons des associations de loisirs, d'abord en plein air et d'activités créatives. Enfin, le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) mène des actions centrées le patrimoine naturel et paysager d'un espace particulier qui n'est pas concerné par une protection de type Monument historique.

Cette association n'ayant pas non plus indiqué le patrimoine non protégé, nous pouvons conclure qu'il s'agit d'un ou de plusieurs outils de protection du patrimoine. Dans ce cas, il s'agit d'un arrêté préfectoral de protection de biotope<sup>4</sup>. Les associations abordant les questions mémorielles se situent également dans cette situation, que celles-ci concernent la seconde Guerre mondiale, le monde ouvrier ou encore les métiers et savoir-faire. Ceci est d'ailleurs tout à fait logique dans la mesure où la question ne concernait pas uniquement le patrimoine matériel.

---

<sup>1</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *op. cit.*, 2002, p. 149

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Arrêté n° 143-87 du 10 février 1987



FIGURE 5 STATUT(S) DU PATRIMOINE MATERIEL AUQUEL S'INTERESSENT LES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

*Au-delà du statut des patrimoines abordés par les associations locales, celles-ci se préoccupent en premier lieu d'un héritage culturel. Certaines associations s'inscrivant dans cette synergie territoriale semblent cependant et à première vue éloignées des enjeux patrimoniaux : c'est le cas de celles permettant la pratique de loisirs motorisés.*

#### b. LE CAS DES ASSOCIATIONS DE LOISIRS MOTORISES

De prime abord, aucun rapport direct ne semble exister entre les activités associatives et le patrimoine. Lors de l'entretien, le président de VMA loisirs-randonnées-découvertes exprime d'ailleurs clairement l'absence de rapport entre les activités associatives et le patrimoine. « *Pout tout ce qui est du patrimoine, nous, je ne pense pas qu'on soit franchement concernés. [...] Voilà ce que je peux vous présenter de l'asso. Maintenant, ça n'a rien à voir avec du patrimoine. N'empêche que je suis bien content, quand je peux emmener des gens, de pouvoir leur faire visiter le Pilat : je reconnais qu'il y a des jolies choses à voir et je ne vois pas pourquoi ce serait réservé qu'aux gens du Pilat<sup>1</sup>* ». Ces associations de loisirs motorisés semblent si éloignées des préoccupations patrimoniales que leur participation à l'enquête nous interroge.

Dans le cadre de l'enquête, deux associations laissent presque systématiquement sans réponse les relatives aux patrimoines abordés dans le cadre de leurs activités.

VM4 Randos-loisirs-découvertes, dans la ville porte de Villars, a pour but de « *participer et organiser des balades et randonnées de tout type, ainsi que toute manifestation ayant rapport avec la nature, les véhicules et / ou les loisirs<sup>2</sup>* ».

Quant aux Copains du « G » Club 4 x 4 du Mont Pilat, leur but est d'« *organiser, assister et aider par tous les moyens les membres de l'association lors de rassemblements amicaux, sportifs ou touristiques, tant en France qu'à l'étranger, en véhicules tout-terrain et promouvoir le 4 x 4 dans le parc du Mont Pilat tout en respectant la nature* ».

Il s'agit donc d'associations offrant des loisirs de plein air en lien avec les loisirs motorisés. Le public ciblé dépasse celui des adhérents de l'association et de leurs cercles amicaux : les activités sont proposées à des participants extérieurs à l'association, voire au territoire.

Environ un tiers des adhérents est régulièrement présent aux sorties des Copains du G. De manière générale, les habitants du Pilat ne s'impliquent pas, idem pour le bureau de l'association mais des étrangers, oui.

En outre, les adhérents de VM4 loisirs-randonnées-découvertes ne sont pas tous de Villars : ils viennent de Lyon, de Vienne, Clermont-Ferrand ou du Puy-en-Velay.

<sup>1</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, président de VM4 loisirs-randonnées-découverte, à Villars, le 3 décembre 2012

<sup>2</sup> Statuts de l'association

A l'inverse, le président de Copains du G note la présence de locaux au sein des participants des sorties dans un cadre de vie qui appartient à tous. « *Dans le Pilat, on y va encore. [...] Quand on y va, c'est une fois par an. Et les trois quarts, je ne vais pas dire les trois quarts, il y a une bonne moitié de gens qui font partie du Parc, quand on va se balader là haut. Donc on pourrait considérer qu'ils sont chez eux alors qu'ils ont pas à considérer que c'est « chez eux » puisque c'est... Ça appartient à personne ! On part du principe que ça appartient à tout le monde*<sup>1</sup> ». Le président de VMA loisirs-randonnées-découvertes estime d'ailleurs que le nombre doit rester restreint : « *Il faudra bien qu'on se limite. C'est un peu la rançon du succès. Et puis, trop de monde dans les chemins devient aussi un inconvénient*<sup>2</sup> ».

Ces deux associations organisent donc des événements qui s'inscrivent dans un cadre naturel pouvant être celui du PNR du Pilat. Elles se positionnent en tant que prestataire pour des individuels ou des groupes pour leur proposer des sorties collectives, le plus souvent dans le Pilat.

Les loisirs motorisés hors piste sont, cependant, mal perçus dans le Pilat. Lors des rencontres avec les deux présidents, tous deux ont expliqué le climat de tension dans lequel ils pratiquent leurs activités.

Le président de Copains du G explique que les 4x4 sont mal vus : les participants des sorties entendent des phrases comme « *Ça pue !* » ou encore « *Vous nous gênez !* ». Certains habitants relèvent leur plaque d'immatriculation mais lorsqu'ils se rendent compte qu'ils connaissent le conducteur, leur comportement change « *Mais c'est X ! Viens boire un coup à la maison* ». Il y cinq ou six ans, le développement des quads a fait « *beaucoup de mal* » aux clubs de voitures, toujours selon le président. Cette situation tendrait aujourd'hui à s'améliorer : « *Les gens se respectent de plus en plus* ». J.-G. Gonnet explique que l'association soit désignée comme déviante : « *Dans le Pilat, j'estime que, quand on est une association responsable et respectueuse, on ne devrait pas se faire interdire ou se faire montrer du doigt. C'est tout*<sup>3</sup> ».

Cette perception négative de leurs actions leur apparaît comme différenciée selon les territoires. Dans celui du Pilat, elle semble d'ailleurs accrue. « *Le Beaujolais est plus ouvert, la Haute-Loire aussi, dans le Mercantour, ça se passe pas trop mal*<sup>4</sup> ».

La question des loisirs motorisés hors piste dans le Pilat représente une problématique à part entière. Néanmoins, l'objet, ici, n'est pas d'aborder cette question controversée, qui d'ailleurs a déjà été étudiée<sup>5</sup>. Nous nous limiterons à rappeler quelques éléments pour comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent les deux associations. En effet, le PNR du Pilat s'est employé à animer une démarche pour construire une réglementation qui soit acceptée de tous.

Au début des années 1990, la législation stipule que « *en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. La charte de chaque parc naturel régional doit comporter un article établissant les règles de circulation des véhicules à moteur sur les voies et chemins de chaque commune adhérente du Parc*<sup>6</sup> ».

Depuis le début des années 1990, le PNR mène des actions dans le but de favoriser la concertation autour des loisirs motorisés en impliquant directement les usagers. Ces pratiques demeurent toutefois des lieux de conflits. Concrètement, il met en place un comité de pilotage puis incite les communes à délibérer contre la circulation des véhicules motorisés sur certaines voies. La

<sup>1</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, *op. cit.*

<sup>2</sup> THIOLIERE, Pierre, « Le 4x4 Pour Passion », *Le Progrès*, 20 février 2003, p. 13

<sup>3</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, *op. cit.*

<sup>4</sup> Entretien avec E. M., trésorier des Copains du « G » Club 4 x 4 du Mont Pilat, au Bessat, le 14 novembre 2012

<sup>5</sup> HAYE-CUISIN Lisa, *Les loisirs motorisés hors route. Conflits controversés et réseaux d'actants*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2012, 356 p.

<sup>6</sup> Article 1 de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes (version abrogée le 21 septembre 2000).

présidente du Parcnote alors à quel point il est regrettable que le Parc soit considéré comme « *totalitariste*<sup>1</sup> » car son rôle est de « *préserver ce territoire pour que certains types de loisirs puissent s'y pratiquer sans danger*<sup>2</sup> ». Pour mieux construire la réglementation, il réalise une cartographie déterminant différentes zones<sup>3</sup>. A partir de là, un travail de concertation est lancé avec les différents utilisateurs des chemins.

En 1990, la réglementation des véhicules motorisés est abordée dans le cadre d'un comité de pilotage, créé en 1989 à la demande de Commission départementale des sites examinant le dossier de demande d'arrêté de biotope à prendre sur l'ensemble du Parc du Pilat. Ce comité est en charge d'élaborer une proposition de réglementation.

En attendant la sortie de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991, le PNR incite les maires des communes à « *prendre des arrêtés réglementant la circulation des véhicules motorisés sur les voies et chemins balisés pur l'usage pédestre, équestre et VTT (motivation : tranquillité publique et protection des paysages pour les communes de montagne)*<sup>4</sup> ». De ce fait, une campagne d'information est programmée ainsi que le recours à du personnel de terrain. Certains utilisateurs se constituent donc en association afin contrer des réglementations visant à restreindre des usages. C'est le cas de Pilat pour tous. En 1993, vingt-cinq communes prennent l'arrêté type et onze un arrêté sectoriel ou limitant la vitesse.

Des arrêtés pris par sept communes sont cependant annulés en 1995 par le tribunal administratif. Ils doivent être repris en tenant compte des remarques de l'instance juridique, comme la protection de la nature et des paysages<sup>5</sup>. Le PNR soutient alors financièrement ces communes<sup>6</sup>.

Dans le cadre de la charte Objectif 2010, le territoire étant une « *zone de nature et de silence*<sup>7</sup> » en raison du développement touristique et de la qualité de vie des habitants, il est nécessaire de considérer le Parc comme « *une zone de repos et une aire de protection des espaces naturels* » en référence aux textes en vigueur concernant le bruit et les émissions sonores<sup>8</sup>. De ce fait, il vise la limitation des manifestations et des activités bruyantes sur le territoire. En outre, la charte prévoit de réglementer la circulation des véhicules motorisés dans la mesure où ces loisirs peuvent être synonymes de conflits :

*« La pénétration sur les chemins, dans les espaces naturels, des véhicules motorisés est une préoccupation permanente du Parc. Elle pose de nombreux problèmes : nuisances pour la tranquillité des habitants, gêne pour les pratiquants de loisirs respectueux de l'environnement, dérangement de la faune, dégradation des sols, sécurité des usagers... Il est nécessaire de proposer une réglementation qui limite le plus possible les conflits d'usage<sup>9</sup> ».*

Les maires du territoire doivent prendre, dans l'année qui suit la publication de cette charte, un arrêté réglementant la circulation des véhicules motorisés sur les chemins de leur commune. De plus, la charte stipule que le Parc émettra un avis défavorable à toute manifestation ou randonnée d'engins motorisés organisés sur les sentiers et chemins de son territoire dans un but lucratif.

Dès lors, le PNR se positionne comme animateur de la démarche de concertation. Une commission permanente est mise sur pied pour arbitrer les litiges puis pour trouver des solutions aux conflits. Les usagers, dont les associations, peuvent y participer.

Lorsque la commission permanente propose le projet de réglementation de circulation au Bureau en 2003<sup>10</sup>, les élus soulignent l'intérêt de la participation des associations de pratiquants à sa mise en place. Rapidement, le projet de réglementation n'est pas accepté unanimement<sup>11</sup> bien que soit redouté le

<sup>1</sup> PV de la réunion du 11 juin 1993 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PV de la réunion du 15 octobre 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> PV de la réunion du 14 novembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PV de la réunion du 20 février 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PV de la réunion du 29 mars 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 50

<sup>8</sup> *Ibid.* p. 49

<sup>9</sup> *Ibid.* p. 50

<sup>10</sup> PV de la réunion du 30 janvier 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>11</sup> PV de la réunion du 20 février 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

développement d'un tourisme lié aux loisirs motorisés, en lien avec des sorties organisées payantes en 4 x 4<sup>1</sup>. Les associations de motards du territoire ne sont représentatives que d'environ 20 % de la fréquentation totale<sup>2</sup>. Avec l'augmentation de la fréquentation de véhicules tout terrain sur le Parc, et si le phénomène devait s'amplifier, il ne serait plus possible de différencier le Parc naturel régional d'un autre territoire<sup>3</sup>. De ce fait, une concertation réalisée avec les représentants d'usagers de la manière la plus large possible aboutit à trois propositions : des zones où la circulation est interdite, des itinéraires réservés aux piétons et une autorisation de circulation grâce à une vignette<sup>4</sup>. La commission permanente Circulation sur les chemins du Parc est instituée en 2005<sup>5</sup>. En effet, la commission Architecture, urbanisme et paysage, suite à l'audition de l'ensemble des usagers des chemins du Pilat, souhaitant prouver qu'il est possible de travailler ensemble, propose, dans un but consensuel, de créer une commission permanente afin d'étudier et de proposer à l'avenir toutes solutions utiles pour un usage non conflictuel des chemins. Traitant de sujets délicats, certains sont récurrents : les motards qui ne sont pas du territoire et les moyens qui sont mis en œuvre pour faire respecter la réglementation<sup>6</sup>. Elle propose également d'interdire de circuler sur Chaussitre et les crêts, deux sites emblématiques du Parc et de mettre en place une charte de bonne conduite à l'adresse des conducteurs d'engins.

**Une charte est animée par l'association Pilat pour tous qui fédère, à la demande du PNR, l'ensemble des clubs de motos du territoire. Ceci est d'autant plus important qu'il semble que la représentation des associations de loisirs motorisés soit prépondérante<sup>7</sup>.**

Le maire de Saint-Paul-en-Jarez et président de cette commission promeut l'intérêt de la participation des usagers : « Cette commission se concentre essentiellement sur une charte de bonne conduite des utilisateurs d'engins motorisés, dans leur pratique de loisirs, afin qu'ils respectent la réglementation sur ces chemins. Le fait qu'elle soit envisagée positivement par plusieurs associations concernées est un motif d'espoir pour une mise en place prochaine de cette charte. Chaque collectivité et association d'usagers doit amener quelque chose pour obtenir un ensemble qui satisfasse tout le monde. Car c'est un travail d'éducation qui ne marchera que s'il convient à tout un chacun. Ensuite, il s'agira d'assurer l'information en sensibilisant le public et les agents sur place habilités à faire respecter ces arrêtés<sup>8</sup> ».

Un président d'association exprime en 2004 une satisfaction vis-à-vis du processus de concertation : « Cette association créée en 1992, pour contrer des arrêtés municipaux abusifs et défendre la possibilité d'utiliser les chemins, est devenue, au fil du temps, quelque chose de constructif. Nous avons été entendus par le bureau du Parc et nous avons pu établir un certain nombre de règles<sup>9</sup> ».

Un grand nombre de membres de Pilat pour tous deviennent des sentinelles : leur rôle est d'être en relation avec les maires et les associations de la commune afin d'avoir connaissance du problème qui viendrait à se poser<sup>10</sup>. En outre, les associations remontent leurs manches sur le terrain, comme lorsque l'ouverture de la diagonale, appelée traversante<sup>11</sup>, est réalisée en débroussaillant des chemins inusités<sup>12</sup>.

<sup>1</sup> Compte-rendu de la Commission Urbanisme, paysage et architecture du 23 avril 2003

<sup>2</sup> PV de la réunion du 21 mars 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 mai 2003 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 26 mai 2005 du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PV de la réunion du 25 février 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> PV de la réunion du 28 janvier 2009 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> « Michel Paul : « Respecter l'environnement pour se respecter mutuellement » », *Le Progrès*, 12 mai 2006, p. 15

<sup>9</sup> « Christian Aligne, président de Pilat pour tous : « Cohabiter dans le respect des uns et des autres », *Le Progrès*, 8 décembre 2004, p. 9

<sup>10</sup> « Pour le respect de la réglementation dans le parc du Pilat », *Le Progrès*, 29 janvier 2005, p. 9

<sup>11</sup> La traversante permet de passer en tout terrain d'un versant à l'autre des Crêts du Pilat. Elle résulte d'un accord entre les propriétaires, la commune et le Parc du Pilat.

<sup>12</sup> « Crêts du Pilat : la zone « de silence » se refait une beauté », *Le Progrès*, 24 avril 2007, p. 17

Celle-ci se situe d'ailleurs en partie sur la propriété de la famille d'E. M., trésorier de Copains du G. « *Cette manifestation est la continuité d'un travail constructif qui caractérise les associations de loisirs motorisés<sup>1</sup>* », comme l'exprime J.-M. Couchon, président de Pilat pour tous.

A la fin des années 2000, la législation tend à changer avec la proposition de loi Saint Léger<sup>2</sup>. Les élus réaffirment alors leur volonté que cette loi soit strictement appliquée sur le territoire<sup>3</sup>. Au début des années 2010<sup>4</sup>, une expérimentation est lancée en deux tranches : la première vise à réaliser une plaquette de sensibilisation et la seconde un état des lieux du statut des chemins et de la réglementation qui y est liée. En amont, une phase-test d'identification des statuts et des usages des chemins est mise en place sur trois communes.

Ceci est justifié par la critique<sup>5</sup> émise suite à la visite des rapporteurs du Ministère de l'Ecologie et de l'Environnement et de la Fédération des PNR au cours d'octobre 2010, dans le cadre de la révision de la charte : la question des loisirs motorisés est insuffisamment abordée dans l'avant-projet de charte validé par le Comité syndical de juin.

Récemment, le Parc du Pilat met en place un dispositif concerté et permanent de gestion patrimoniale des chemins. Il permet une implication active des acteurs, élus et usagers du territoire<sup>6</sup> mais aussi des associations de loisirs motorisés.

Dans un tel contexte, nous supposons donc que participer à cette enquête permet de faire connaître leurs pratiques dans le sens où elles représentent un usage des chemins qui soit responsable. Au-delà de mettre en avant un comportement réfléchi avec une organisation importante en amont, elles estiment apporter leur pierre à l'édifice pour l'entretien des chemins. Lors des entretiens semi-directifs, les deux associations mettent en avant que chaque sortie est synonyme d'une préparation rigoureuse et d'un encadrement implacable.

Les Copains du G se considèrent comme un club assez respectueux de l'environnement : chaque sortie est encadrée avec une voiture devant et une autre derrière celles des participants. Les organisateurs utilisent une cibie pour signaler la présence d'un animal ou d'un piéton sur les abords de la visite. Le président de l'association précise, lors de l'entretien, refuser de réaliser des sorties au cours desquelles les participants roulent n'importe où. En amont, les organisateurs font du terrain pour définir où peut passer le groupe. L'association se préoccupant du statut du chemin, c'est l'occasion d'échanges libres avec des « *gens du pays* » pour savoir s'ils peuvent passer.

VM4 loisirs-randonnées-découvertes présente, quant à elle, toute sortie en 4x4 comme un acte responsable avec une organisation rôdée : « *C'est bien simple, c'est une voiture, une voiture derrière, une cibie et dix personnes au milieu. Et on ne les lâche pas, et elles suivent. Cartes d'identité confisquées au départ, gardées par le chef de fil. Et quand il y a une boulette, l'enveloppe à la gendarmerie ! Donc là, j'ai toujours su qui faisait les conneries. Mais, autrement, c'était personne...<sup>7</sup>* ». Le président de l'association ajoute être opposé aux manifestations avec un *road book*, dans la mesure où, une fois que cent à trois cents voitures sont passées par un chemin, il n'est plus praticable par les vélos et les marcheurs. Là encore, les organisateurs de cette seconde association réalisent un travail préparatoire. De plus, VM4 loisirs-randonnées-découvertes loue pour ses adhérents un terrain de moto-cross, à Saint-Just-Saint-Rambert, souhaitant pratiquer du trail moto ou 4 x 4 : « *pour tous ceux qui ont envie, je dis, ceux qui ont envie de casser leur bagnole, qui ont envie de faire les cons. On les met sur le terrain, ils vont se défouler,*

<sup>1</sup> Les associations présentes sont l'Association motocycliste de La Valla-en-Gier, le Moto-Club de Maclas et Moto Verte.

<sup>2</sup> La modification de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991 impliquerait l'ouverture de l'ensemble des voies de montagne à la circulation publique motorisée.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 20 janvier 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PV de la réunion du 27 octobre 2010 du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PV de la réunion du 20 octobre 2011 du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, *op. cit.*

*ils cassent leur bagnole, ils la réparent. Et après, quand ils en ont mis pour 2 000 ou 3 000 euros, ils sont beaucoup plus raisonnables : ils comprennent mieux après<sup>1</sup> ».*

Au-delà de pratiques respectueuses, les Copains du G assimilent leurs sorties – et leur préparation – à un usage concourant à l’entretien même des chemins. Ils se déclarent « *grands alliés des pompiers* » car en montant les sorties, ils ouvrent les chemins : ceux-ci sont entretenus avec une tronçonneuse en élaguant les végétaux entravant le passage. Sans utilisation des chemins alors ceux-ci se referment et deviennent impraticables. L’association, ainsi, réalise un acte utile aux autres usagers. Leur entretien permet également de protéger le patrimoine pilatois.

*« Quand on aime les chemins, on les entretient », affirment clairement les dirigeants de l'association qui veille si nécessaire à remettre les lieux en l'état après leur passage [...] Nous nous servons des chemins, on a donc tout intérêt à ce qu'ils restent en bon état<sup>2</sup> ».*

*« En 2006, Pilat Pour Tous, en collaboration avec le PNR et la famille Masson de la Jasserie, a ouvert des chemins abandonnés depuis de nombreuses années pour préserver une « transversante » qui permet de passer en tout terrain d'un versant à l'autre du Pilat, tout en respectant la zone de silence (ou zone sommitale) sur les crêtes du Pilat. Réouverture, nettoyage et entretien font partie des actions régulières que nous entreprenons<sup>3</sup> », comme une sentinelle de mairie et de secteur de l'association Pilat pour tous sur Tarentaise.*

Usagers souvent décriés, les échanges lors de l’entretien mettent en avant qu’eux-mêmes pouvaient être eux-mêmes amenés à critiquer d’autres acteurs pouvant porter atteinte à la qualité et à la préservation des chemins.

*« Il y a des gens qui s'accaparent<sup>4</sup> »* comme les paysans qui mettent une barrière sur le chemin. En référence à l’exploitation forestière, il ajoute que « *ça, c’est scandaleux* » : *les tracteurs détruisent tout, notamment les chemins. « Il n’y a plus de respect pour les arbres » ; « la forêt se perd en patrimoine<sup>5</sup> ».*

Seconde hypothèse pouvant justifier la participation à l’enquête, les deux associations entretiennent un rapport au territoire. En favorisant indirectement la découverte de ce dernier, elles se positionnent comme médiatrices. L’entretien réalisé avec J.-G. Gonnet apporte un éclairage sur le rôle qu’endosse la structure. Bien que ce ne soit pas une volonté affichée de VM4 loisirs-randonnée-découverte, l’association permet de faire découvrir le patrimoine. Le territoire du Pilat, entendu ici à celui du Parc naturel régional, est considéré comme un patrimoine, au sens de bien commun dont chacun peut disposer sans logique d’appropriation physique ou juridique :

*« Tout le monde est écologiste ! A partir du moment où l’on va se balader dans les chemins que ce soit à pied, en moto, en vélo ou n’importe quoi, si on a envie d’aller dans les chemins, c’est qu’on a envie d’aller à la campagne. [...] On est bien tous conscients qu’on a un patrimoine et qu’il est à garder<sup>6</sup> ».*

Le territoire-patrimoine se manifeste par les paysages et points de vue jalonnant les sorties organisées. Chaque participant repart avec une partie de patrimoine en acquérant des produits du terroir.

*« Il y a des paysages à couper le souffle. Bon, y en a, c’est sûr, ils ne savent pas regarder, mais vous avez tout le temps, tout le temps, des trucs à découvrir. Les paysages sont magnifiques, la charcuterie de là haut est magnifique, les repas c’est magnifique ! Il y a un tas de trucs, il y a plein de spécialités dans la région. Les gens ne demandent qu’à connaître, il faut juste les guider, leur dire « Regardez ci, regardez ça, goûtez ci, goûtez ça ! ». [...] Il y a toujours quelque chose à voir, dans toutes les régions<sup>7</sup> ».*

<sup>1</sup> Ibid.

<sup>2</sup> THIOLIERE, Pierre, « Soixante-Quinze 4x4 En Randonnée », *Le Progrès*, 10 décembre 2003, p. 14

<sup>3</sup> « Pour une cohabitation intelligente sur les chemins du Pilat », *Le Progrès*, 15 février 2010, p. 14

<sup>4</sup> Entretien avec E. M., *op. cit.*

<sup>5</sup> Ibid.

<sup>6</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, *op. cit.*

<sup>7</sup> Ibid.



Finalement, les deux structures consomment et font consommer un territoire patrimonialisé. En endossant le rôle d'opérateur, elle développe un champ du tourisme qui comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel<sup>1</sup>. Par ce biais, l'économie locale est soutenue et la pratique de loisirs motorisés revalorisée :

*« Evidemment, quand j'emmène des gens d'autres régions, c'est pour faire visiter, hein, mais bon. Je vois, les Alsaciens, la charcuterie, ils en ont mais ils en ont ramené pour plus de mille euros ! [...] C'est pour faire visiter, c'est pas... Les gens pensent qu'on fait du 4x4 pour faire des ornières, pour saccager le terrain, pour faire de la moto pour dégrader : non ! J'ai fait toute la France en moto : il n'y a pas de selle sur le trail ! [...] On arrive dans les gîtes, on nous fait la gueule ; on repart, on se sert la main !<sup>2</sup> ».*

La découverte demeure cependant restreinte celle à l'extérieur. Les groupes en balades ne prennent pas le temps de réaliser une visite guidée sur les sites culturels.

Lors d'un arrêt à l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, par exemple, les participants prennent le temps de déjeuner au restaurant mais ne font que le tour du site qu'en visite libre : *« On a pas pris de visites guidée parce que ça n'accordait pas [...] mais ça n'a pas empêché d'y aller et de leur faire faire le tour à pied. C'est pas parce qu'on fait du 4x4 qu'on est systématiquement obtus et hostiles à la marche ! ».*

Dans ce contexte, le territoire devient un patrimoine, dans le sens où il est un bien commun dont un collectif s'en réclame héritier. Par la pratique de sports de loisirs motorisés, ces associations partagent, avec un groupe, un patrimoine qu'elles se sont appropriées.

*Les associations de loisirs motorisés se considèrent donc comme médiatrices entre un public et un patrimoine essentiellement paysager, dans le sens de ce qui est donné à voir. En outre, elles perçoivent leur activité comme responsable et participant à la gestion des chemins.*

### c. DES IMPLICATIONS & DES ACTIVITES MULTIPLES

Les associations locales de patrimoine ne sont pas uniquement des sociétés savantes – associations d'érudits – ou encore des sociétés d'histoire. Qui plus est, elles n'ont pas uniquement une activité de recherche (cf. annexes).

L'étude menée par H. Glevarec et G. Saez propose quatre pôles d'activités<sup>3</sup>, selon la fonction que se donne l'association de patrimoine : l'étude et la recherche, la défense du patrimoine, la restauration et, en dernier lieu, l'animation. Dans le Pilat, quel que soit le type de patrimoine abordé, les associations réalisent des activités de différentes natures : elles sensibilisent les habitants et les élus de leur territoire et valorisent des éléments ou des périodes historiques pour mieux faire connaître le patrimoine local. Les organisations réalisent également des recherches et militent pour sauver de la perte un élément qu'elles considèrent remarquables. Enfin, elles estiment concourir au développement local, notamment grâce à la mise en tourisme.

<sup>1</sup> Selon l'INSEE, « le tourisme comprend les activités déployées par les personnes au cours de leurs voyages et séjours dans des lieux situés en dehors de leur environnement habituel pour une période consécutive qui ne dépasse pas une année, à des fins de loisirs, pour affaires et autres motifs non liés à l'exercice d'une activité rémunérée dans le lieu visité ».

<sup>2</sup> Entretien avec J.-G. Gonnet, *op. cit.*

<sup>3</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *op. cit.*, 2002, p. 142

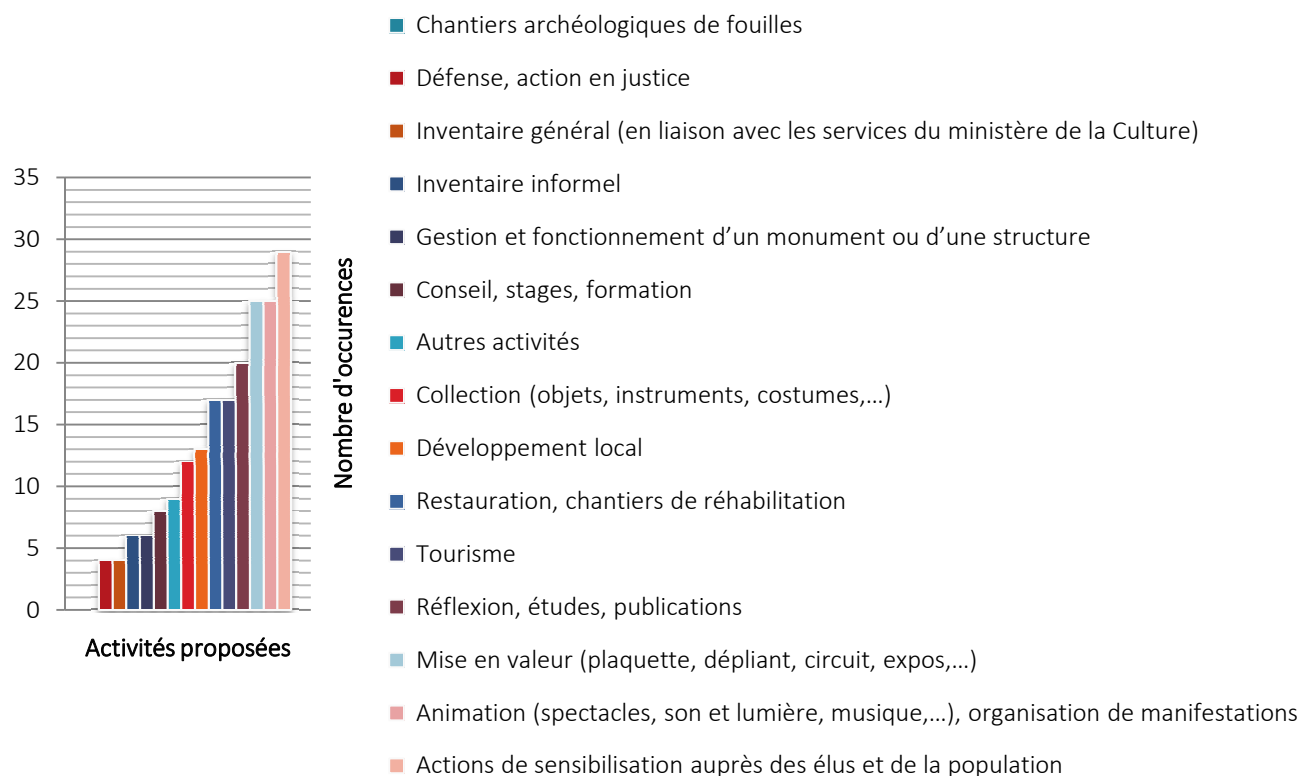


FIGURE 6 ACTIVITES DOMINANTES DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Les activités des associations de patrimoine se caractérisent par des actions de multiples natures. Grâce à l'enquête et en s'appuyant uniquement sur les réponses obtenues, nous pouvons constater que certaines d'entre elles se distinguent nettement de l'ensemble. En premier lieu, la moitié des associations déclare réaliser des actions de sensibilisation auprès des élus et de la population. L'association de patrimoine est un des acteurs prenant part à des démarches de mises en place d'outils d'urbanisme (PLU) et de protection du patrimoine (AVAP) : elle est sollicitée par les pouvoirs publics en tant que représentante des habitants mais aussi acteur-ressource.

Moins d'une association sur dix réalise des activités visant à éduquer : prodiguer des conseils, organiser des stages ou encore proposer des formations. Dans le premier cas, l'association propose une offre à destination de ses adhérents. Ces actions pédagogiques s'adressent à un public extérieur mais aussi aux membres de l'association. Parfois, l'éducation est le but même de l'organisation.

En seconde position et de manière *ex aequo*, près de la moitié des associations sondées réalisent des actions d'animation ou de valorisation. L'animation peut se considérer selon différentes définitions. Tout d'abord, elle permet de douer quelque chose de mouvement : l'association crée une dynamique autour d'un lieu, d'un thème ou d'un objet, d'un événement. Ensuite, elle insuffle de la vie au sein d'un espace, qui peut-être à vocation culturelle ou bien à caractère patrimonial comme un parc urbain, une ancienne usine textile, une chapelle rurale ou encore un espace muséal. De plus, ce type d'action inspire ou pousse à agir. C'est ainsi que des actions de restauration se font connaître ou encore gagnent en soutien, notamment financier. Enfin, l'animation donne, de manière générale, du mouvement, de l'activité à un lieu : celui-ci est fréquenté par ceux qui occupent physiquement l'espace, évidemment, mais pas seulement. L'animation pouvant également se définir comme l'ensemble des moyens et méthodes mis en œuvre pour faire participer activement les membres d'une collectivité à la vie du groupe, cela ouvre les publics possibles : des membres du groupe – les

adhérents de l'association – ou bien de personnes extérieures. En effet, habiter le patrimoine c'est aussi y recevoir<sup>1</sup>. L'animation peut prendre différentes formes. Plus concrètement, elle peut être synonyme de création ou d'accueil de spectacle ou de son et lumière ; elle est l'occasion, de manière générale, d'organisation de manifestations. L'action de l'association s'inscrit directement dans une logique événementielle à destination de publics.

La valorisation, étant l'action d'apporter de la valeur ou plus de valeur à quelque chose, permet de donner ou d'asseoir l'intérêt patrimonial d'un objet matériel ou immatériel. Ainsi, l'action de valorisation permet de mettre en lumière tout ou partie d'un patrimoine. Elle implique une réalisation concrète, plus ou moins physique : dépliant, plaquette, exposition accompagnée ou non d'un livret, un circuit.

Bien souvent, ces deux types d'action peuvent être intrinsèquement mêlés : animer un lieu peut permettre de concourir à sa valorisation et vice versa

15 % des associations déclarent des actions « autres ». Les associations ayant la possibilité de les préciser, notons qu'il peut s'agir de faire découvrir un espace physique, que ce soit le Pilat ou bien un lieu plus précis. Les associations locales pouvant n'aborder que ponctuellement le patrimoine, des actions sont menées en rapport avec le projet principal : la découverte de l'activité agricole, la création artistique ou encore la lecture.

En troisième place, se situent les actions de réflexion, d'étude et de publication : dans ce cas, un tiers des associations de patrimoine et, parmi elles, 65 % sont tournées en premier lieu vers les questions d'histoire et de mémoire. Celles-ci s'inscrivent directement dans cette action car elle est leur première activité. L'activité de recherche historique – du moins, une grande partie – est valorisée par des publications et / ou des expositions. Qui sont donc les autres associations ? Des structures réalisant cette activité mais de manière ponctuelle. Parfois même, l'organisation se documente dans un but précis : pour s'opposer à une situation.

Les associations ne sont pas traditionnellement des acteurs d'inventaire du patrimoine. Quelques recensements informels sont réalisés par des membres. Ce n'est pourtant pas une règle absolue pour les associations liées à la nature et l'environnement. Quatre associations précisent avoir réalisé des inventaires avec la DRAC<sup>2</sup>, ou plutôt avec les services de l'Inventaire (aujourd'hui dépendants de la Région Rhône-Alpes) même s'il ne semble que ce soit le cas que d'une seule association. Les associations ne sont pas (ou peu) des interlocuteurs de la DRAC. Toutefois, leur travail peut permettre d'initier des processus de patrimonialisation : c'est le cas du patrimoine industriel de la vallée du Gier. De toutes les manières, ce sont les sociétés d'Histoire qui sont concernées par cette activité.

Quelques associations sont amenées à se préoccuper d'un patrimoine qu'elles identifient comme archéologique. Le territoire ne fût pas pour autant l'objet de recherches particulières par des érudits au cours du XIX<sup>e</sup> siècle. Il serait d'ailleurs intéressant de valider scientifiquement les données issues des recherches profanes par des archéologues professionnelles. Aucune association ne déclare avoir des activités en lien avec des chantiers archéologiques de fouilles bien que près de 27 % des associations ayant participé à l'enquête ont déclaré aborder le patrimoine archéologique.

<sup>1</sup> « Habiter le patrimoine : sens, vécu, imaginaire, Université Européenne d'été », Appel à contribution, Calenda, 23 mars 2003. URL : <http://calenda.org/187938> consulté le 16 novembre 2013

<sup>2</sup> Compétence de l'Etat à l'origine, le service de l'Inventaire dépendait de la DRAC : il fait partie, depuis 2004, de la Région. Il a pour mission de recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique.

En quatrième position, se trouvent les associations réalisant des actions de restauration mais aussi de tourisme : presque une association sur trois se trouve dans ce cas. Elles sont porteuses de projet en termes de restauration, plus que de réhabilitation : celle-ci concerne un édifice complet ou encore son intérieur. Il s'agit d'une action en un coup, même si elle peut être divisée en plusieurs tranches. En premier lieu, des associations se sont mobilisées pour restaurer un patrimoine bâti. S'inscrivent également dans cette dynamique des associations visant la restauration intérieure d'un édifice. Sur le présent territoire d'étude, il est à noter qu'il s'agit plus précisément de collectifs de paroissiens souhaitant préserver leur lieu de culte de la dégradation du temps. L'association de patrimoine peut, dans le dernier cas, porter une opération de restauration mais de manière très ponctuelle ; en somme, celle-ci est réalisée en parallèle de ses activités régulières.

Toutefois, peu d'associations mènent des opérations de défense ou des actions en justice. Ce qui pourrait être assimilé à une forme d'engagement. La notion de défense implique de se poser la question du qui et du pour qui. Dans le premier cas, l'association veille aux intérêts des habitants d'une partie de la commune ; dans le second, elle défend les résidents habitant dans le périmètre immédiat de barrage qui refusent d'être expulsés de leur propriété. Ce type d'action est clairement dans une logique militante car l'association s'oppose à une situation, à un autre acteur du territoire.

La seconde activité en quatrième position est le tourisme, ou plutôt la mise en tourisme. Se trouvent dans cette catégorie d'activité les deux associations de loisirs motorisés et, naturellement, deux Syndicats d'initiative. Leur but est d'apporter des informations touristiques et de proposer des animations aux touristes. Les habitants peuvent également être une cible dans leurs actions. Au-delà de proposer des visites guidées, elles sont régulièrement impliquées dans les Journées européennes du patrimoine. En outre, un certain nombre d'associations entretenant un lien fort avec des sites à caractère patrimonial s'inscrivent également dans cette action. Certaines gèrent un espace accueillant du public<sup>1</sup> : un musée ou bien un site patrimonial ouvert ponctuellement au public dans le cadre d'un événement. D'autres s'impliquent dans une valorisation patrimoniale d'une commune.

En outre, la moitié des associations s'inscrivant dans le tourisme déclarent participer au développement local ; à l'inverse, deux associations sur trois estimant y participer réalisent des activités touristiques. Plus généralement, plus d'une association ayant participé est concernée par cette problématique. Le terme « local » signifie essentiellement endogène, par le bas, du fait des ressources propres. De plus, le développement local peut se définir comme « *un processus grâce auquel la communauté participe au façonnement de son propre environnement dans le but d'améliorer la qualité de vie de ses résidents*<sup>2</sup> ». Nous pouvons donc supposer que ces associations y prenant part se considèrent comme actrices de la vie locale participant à une dynamique territoriale. La plupart réalisent des actions d'animation et de valorisation ; ces structures sont donc tournées vers un ou plusieurs publics. De manière générale, l'association participe au développement local en faisant connaître sa commune à l'extérieur et / ou en animant directement la vie de la communauté.

<sup>1</sup> Il s'agit ici des associations suivantes : les Amis du musée des papeteries Canson et Montgolfier, Association pour le fonctionnement du musée des tresses et lacets, les Amis du parchemin et du cuir sous toutes ses formes, le Centre d'études et de recherches du patrimoine industriel (CERPI), la Ferme pédagogique du Riquillou mais aussi l'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle ou encore L'Essaim de Julie / Le Nect'art.

<sup>2</sup> « Le développement local », Sommet de Montréal, 2002, p. 1. URL : [http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET\\_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement\\_local.pdf](http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/page/SOMMET_FR/MEDIA/DOCUMENTS/Developpement_local.pdf) consulté le 28 novembre 2013

*Les activités des associations de patrimoine se caractérisent par des actions de natures multiples. En premier lieu, la moitié des associations déclare réaliser des actions de sensibilisation auprès des élus et de la population. En seconde position et de manière ex aequo, près de la moitié des associations sondées réalisent des actions d'animation ou de valorisation. En troisième place, se situent les actions de réflexion, d'étude et de publication. Pourtant, les associations ne sont pas traditionnellement des acteurs d'inventaire du patrimoine et aucune organisation ne déclare avoir des activités en lien avec des chantiers archéologiques de fouilles. En quatrième position, se trouvent les organisations réalisant des actions de restauration mais aussi de tourisme.*

#### d. LE CAS DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES

La mise en exposition nécessite une intervention sur l'objet dans l'objectif d'en rendre le sens plus facilement saisissable et appropriable par le visiteur<sup>1</sup>. Or, au-delà des activités dominantes que nous venons d'aborder, près d'une association sur six gère une collection (objets, instruments, costumes,...). Il est à noter que celle-ci n'est pas systématiquement de type muséal. En outre, une sur dix gère le fonctionnement d'un monument ou d'une structure. Le plus souvent, il s'agit de lieux ouverts au public, voire d'espace muséal. Ce type de structure peut être considéré comme une catégorie à part entière, ce que nous allons étudier dès maintenant (voir également en annexe).

Un certain nombre d'organisations est responsable d'un monument, d'un lieu, d'une structure ou bien d'une collection. Plus précisément, une association sur cinq est gestionnaire d'un lieu ouvert ponctuellement ou régulièrement. Bien souvent, ce dernier est à caractère muséal. La plupart d'entre elles est directement liée à un espace ouvert au public. Ce peut être ponctuellement, dans le cadre d'un évènement ou bien régulièrement. D'autant plus s'il s'agit d'un espace visant la découverte, au sein duquel des visites guidées sont proposées. Mais, au-delà de gérer un lieu, cela peut également concerner une collection. Enfin, 15 % des associations laissent cette question sans réponse. Parmi celles-ci, certaines sont pourtant directement liées à un lieu.



FIGURE 7 – REPARTITION DES REPONSES A LA QUESTION DU QUESTIONNAIRE « ÊTES-VOUS GESTIONNAIRE D'UN MUSÉE / ECOMUSÉE, D'UNE COLLECTION, D'UN MONUMENT, ... ? »

Les associations gestionnaires sont également abordées dans un second temps : parmi les activités dominantes proposées 23 % des associations ayant participé à l'enquête sont en charge d'une collection ; plus de 11 % sont gestionnaires d'un lieu. Il est intéressant de noter dans quelle mesure ces deux activités peuvent, ou non, être concomitantes. La gestion de collection n'est pas une

<sup>1</sup> DAVALLON Jean, *op. cit.*, 2006, p. 38

activité dominante. De plus, les associations ne disposent pas toutes d'un espace où les exposer. L'association de patrimoine, parce qu'elle dispose d'une collection, peut d'ailleurs être à l'initiative de la création d'un lieu. Ainsi, pour la partager, l'association de patrimoine peut créer un espace dédié qui doit répondre à deux objectifs : conserver physiquement les objets et les mettre à disposition d'un public.

Près de 73 % des associations ne se sont pas inscrites dans ces catégories d'activités. Néanmoins, et là encore, certaines structures sont pourtant en relation directe avec une collection associée, ou non, à un lieu de d'exposition.

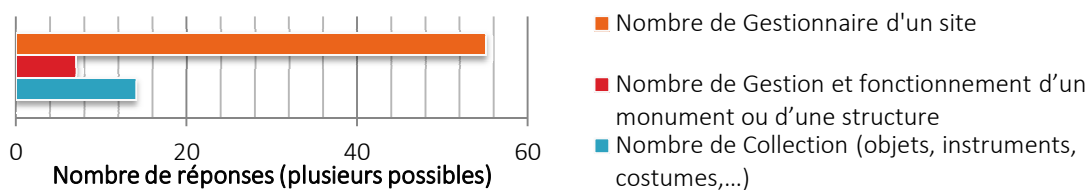


FIGURE 8 COMPARAISON DES REPONSES EN LIEN AVEC LA GESTION D'UN SITE ET / OU D'UNE COLLECTION

Après avoir défini quelles associations se positionnent en tant que gestionnaires, nous pouvons donc distinguer plusieurs cas de figure. La gestion peut donc impliquer un site ou bien une collection seule. Souvent créées dans ce but, ces structures concourent à animer ces objets. L'association peut aussi être gestionnaire d'un lieu et d'une collection. En somme, une typologie d'associations de patrimoine gestionnaires prend forme selon si leur action implique un lieu et / ou une collection. Puis, il convient de distinguer le type d'espace : à visée pédagogique, à caractère patrimonial ou encore de plein air.

Aussi, nous pouvons observer :

- L'association gère un site patrimonial, sans collection associée : elle souhaite valoriser un édifice patrimonial, car historique et / ou naturel, qu'elle a pu restaurer dans un premier temps. Celle d'une chapelle rurale en est un exemple représentatif, avec l'Association de la chapelle du calvaire ou encore l'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle.
- L'association gère un espace de découverte, avec ou sans collection associée : l'espace en question poursuit un but pédagogique. L'association vise à transmettre un savoir-faire et / ou des valeurs à partir du lieu ou de la collection en question. Dans le cas où une collection est associée au lieu, celui-ci devient musée mais, si ce n'est pas le cas, nous sommes face à un centre d'interprétation.
- L'association gère une collection sans lien avec un espace d'exposition spécifique : elle est dépositaire d'un ensemble d'objets culturels mais ne dispose pas d'un espace qui lui soit dédié. L'exposition se fait au coup par coup, en fonction des opportunités que saisit l'association. Par exemple, ARCOMA se déplace régulièrement pour faire connaître sa collection d'objets liés à l'artisanat dans la vallée du Gier, sans compter sur le musée virtuel<sup>1</sup> que l'association a créé.
- L'association gère un espace sans caractère patrimonial, sans collection associée : le but premier est alors ludique, avec la pratique d'un sport par exemple. L'activité de plein air prévaut.

<sup>1</sup> « Une association de plus, pourquoi ? », Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat (ARCOMA). URL : <http://www.arcoma.fr/l-association/30-notre-association> consulté le 2 novembre 2013

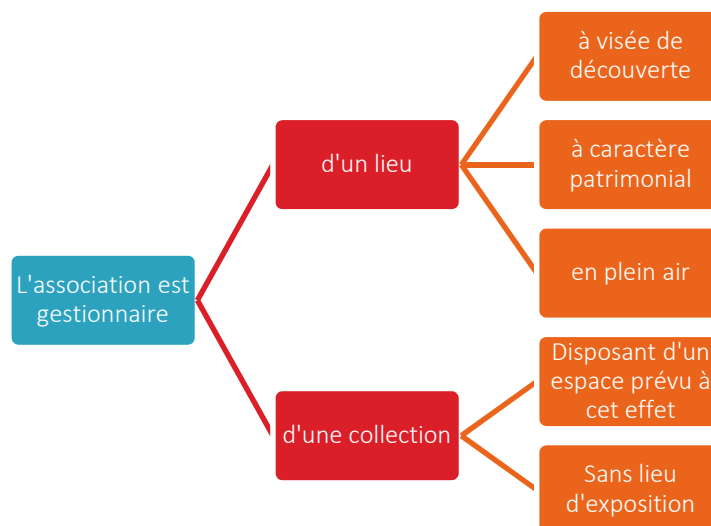


FIGURE 9 TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS DE LOCALES DE PATRIMOINE GESTIONNAIRES

La plupart des associations sont directement liées à des espaces ouverts au public. Certains le sont ponctuellement. Les lieux ouverts ponctuellement au public concernent surtout des activités en rapport avec l'écrit, comme la lecture ou encore les archives.

Mis à part ces quelques exemples, les autres associations gestionnaires sont directement reliées des espaces dédiés à la découverte qui sont régulièrement ouverts à la visite, tout au long de l'année. Plusieurs sont des musées, entendus ici comme des établissements publics ou privés où sont conservées et exposées des collections présentant un intérêt historique, scientifique, technique, etc. Les autres associations gestionnaires du site gravitent autour du musée bien que, le plus souvent, elles soient directement en charge du lieu pédagogique.

Au-delà des espaces culturels ouverts au public, certaines associations gèrent des lieux extérieurs, dans le sens de plein air. Dans le cas de la gestion d'un espace en plein air, est considéré comme patrimoine le cadre naturel, lui-même situé dans un PNR, ou encore une activité économique traditionnelle avec l'agriculture.

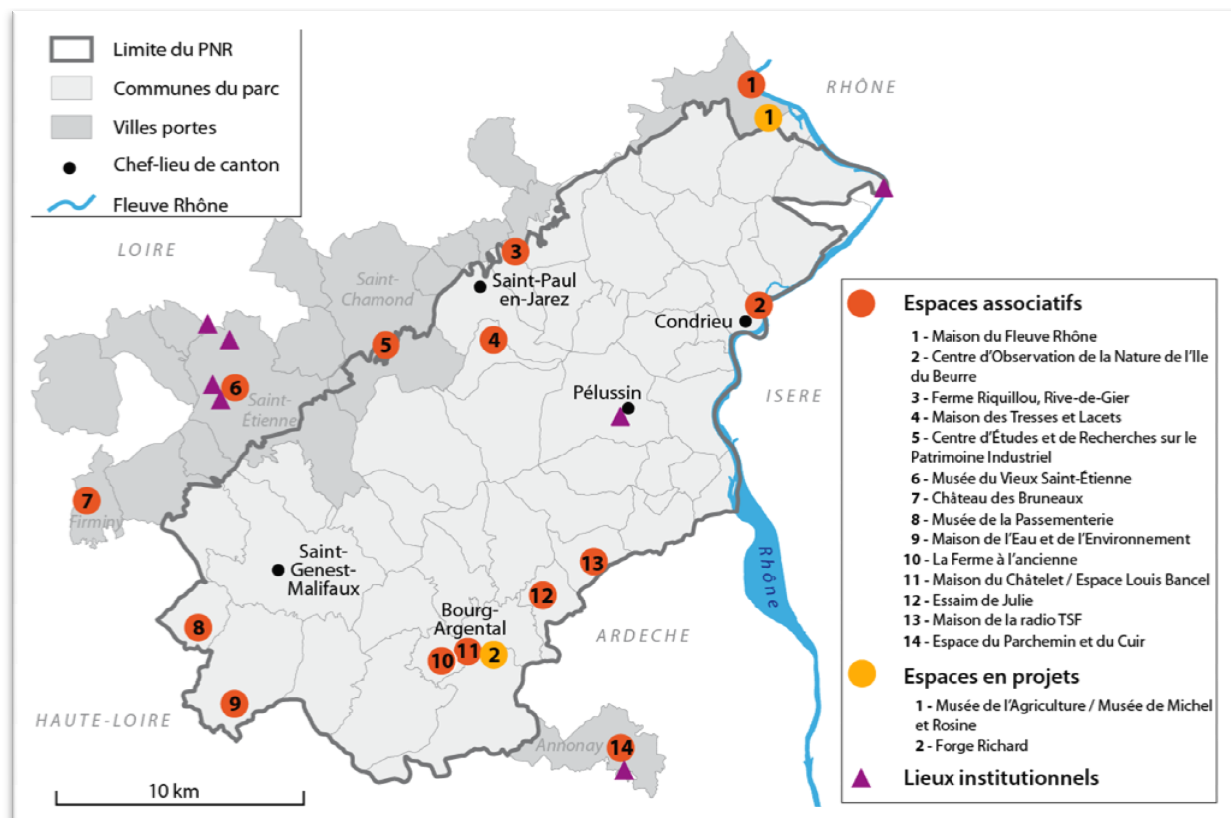
Le plus souvent, l'association gestionnaire n'est pas propriétaire du lieu. Ce dernier est alors mis à disposition ou encore loué par son propriétaire, qu'il soit public – la commune – ou privé. Un bail emphytéotique peut être contacté avec la commune, par exemple. L'association, lorsqu'elle est créée par une collectivité territoriale, le Syndicat mixte en l'occurrence, se positionne sur un lieu dont elle n'est pas propriétaire car elle est créée uniquement dans le but de le gérer.

Toutefois, l'association locale de patrimoine entretient un rapport autre à la propriété lorsqu'elle concerne une collection. Elle endosse le rôle d'acteur de la valorisation : elle fait connaître la collection auprès du public et participe alors à la transmission de ce patrimoine. Elle en devient dépositaire. L'association peut constituer une collection par différents moyens : ramassage, collecte, achat, échange, don ou legs, dépôt. Plusieurs d'entre eux peuvent également être combinés. Il n'est pas nécessaire que les objets présentés soient sa propriété.

Nous pouvons d'ailleurs nous demander par quel(s) type(s) de collection sont concernées les associations locales de patrimoine du Pilat ? Tous ces objets de collection constituent des supports de mémoire, celle du territoire et / ou d'une époque. Ils proviennent directement des témoins, peuvent avoir été rassemblés par des adhérents ou avoir été créés par l'association elle-même. Ainsi, en étant

gestionnaire et visant sa valorisation, elle représente un maillon nécessaire entre un public et le patrimoine.

Ces espaces de découverte associatifs tendent vers le modèle muséal. Notons que nous entendons ici par musée : « *une institution permanente sans but lucratif au service de la société et de son développement ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'études, d'éducation et de délectation<sup>1</sup>* ». Un certain nombre de musées institutionnels existe à proximité immédiate du Parc du Pilat, la plupart dans ses villes portes (cf. carte).



CARTE 3 ESPACES OUVERTS AU PUBLIC DANS LE PNR DU PILAT ET SES VILLES PORTES

Etant données leurs activités et les buts qu'elles se sont fixées, une dizaine d'associations répond à la définition du musée et s'inscrit dans la dynamique culturelle territoriale. Leur volonté de transmettre le patrimoine, leur activité d'accueil du public ainsi que la gestion de collection peut les assimiler à un musée. Comme nous avons pu le voir précédemment, la collection représente souvent le point de départ de la création d'un lieu. S. Chaumier évoque d'ailleurs le risque pour un musée de verser dans la « *collectionnité<sup>2</sup>* ».

<sup>1</sup> Cette définition du musée a été retenue dans les statuts de l'ICOM (*International Council of Museum*), adoptés lors de la 21<sup>e</sup> Conférence générale à Vienne (Autriche) en 2007 (article 3, paragraphe 1)

<sup>2</sup> CHAUMIER Serge, JACOBI Daniel, « Nouveaux regards sur l'interprétation et les centres d'interprétation », *La Lettre de l'OCIM*, n° 119, 2008, pp. 4-11. URL : <http://ocim.revues.org/348> consulté le 22 décembre 2013



Nous pouvons observer que ces associations relèvent en premier lieu du lieu ou centre d'interprétation. Ce type de musée se caractérise par l'interprétation d'une thématique<sup>1</sup> reliée le plus souvent à l'histoire, aux sciences, à l'environnement, aux techniques ou aux modes de vie. Les centres d'interprétation du territoire concernent surtout des questions naturelles. Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) en est le meilleur exemple.

Le Pilat présente également un musée de type associatif : le centre d'exposition, dont « *l'essentiel des activités gravite autour de la réalisation d'expositions temporaires, auxquelles se greffent les fonctions de recherche, d'éducation et d'action culturelle*<sup>2</sup> ». Autre type de lieu pédagogique, le lieu d'exposition est peu courant sur le territoire. La Maison du Fleuve Rhône en était un exemple représentatif avec ses expositions semi-permanentes.

Bien que ce ne soit que l'exception confirmant une règle, l'association de patrimoine peut parfois valoriser numériquement ses collections. La valorisation numérique des collections demeure peu courante. Le recours au musée virtuel est mis en œuvre à défaut de pouvoir compter sur un espace matériel.

Le musée représentant « *une expression identitaire*<sup>3</sup> », il n'est pas étonnant que des projets de musée continuent à émerger çà et là dans le Pilat. Le collectif – ou le particulier – souhaite faire découvrir des objets qu'il a collectionnés. D'emblée, la structure muséale est perçue comme le moyen privilégié de les faire connaître. Le musée – ou l'écomusée – est la première idée à laquelle il est fait référence lorsqu'un particulier souhaite présenter des objets. Cependant, sa mise en place est aujourd'hui malaisée ; d'autant plus que les structures existantes rencontrent déjà des difficultés de fonctionnement.

*Les associations, dont certaines ont été créées dans ce but, peuvent donc être gestionnaires d'un lieu ou d'une collection. Les espaces concernés ne présentent pas systématiquement un caractère patrimonial ou pédagogique mais ceci est le plus représentatif. Dans un certain nombre de cas, gestions de collection et de lieu se rejoignent, comme lorsqu'un objectif pédagogique est mis en avant lorsqu'elle est exposée d'un espace fixe. Une collection peut cependant être valorisée ponctuellement dans des lieux évoluant au gré des activités de l'association. La gestion implique l'ouverture à un public qui peut s'avérer différent selon les exemples. Dans le cas du lieu, l'association n'est pas propriétaire. Que ce soit un lieu ou une collection, le public demeure un enjeu important.*

*Cibler les patrimoines abordés par les associations locales permet de définir ce qui fait héritage pour les habitants du territoire, tout de moins pour ceux souhaitant se mobiliser. Les actions mises en place par les organisations sont de natures diverses, plaçant le patrimoine le plus souvent au cœur du projet ; certaines peuvent d'ailleurs se compléter. Parmi les activités dominantes, se distingue celle de la gestion de collections ou encore de lieux.*

<sup>1</sup> « Qu'est-ce qu'un musée ? », Observatoire des musées. URL : <http://www.smq.qc.ca/mad/smq/musee/index.php> consulté le 17 décembre 2013

<sup>2</sup> Définition proposée par la Société des musées québécois (SMQ) regroupe et représente les institutions muséales (musées, centres d'exposition et lieux d'interprétation) ainsi que les professionnels de la muséologie du Québec.

<sup>3</sup> CHAUMIER Serge, *Des musées en quête d'identité, Ecomusée versus technomusée*, L'Harmattan, coll. Nouvelles études anthropologiques, 2003, réédité en 2012, p. 25

## B. UN ACTEUR ORGANISE DU TERRITOIRE

L'association de patrimoine s'appuie sur une organisation normée par la législation française, avec différentes instances mais aussi les forces vives que représentent ses membres et qui permettent de poursuivre le but commun. Enfin, elle fait partie du jeu des acteurs de son territoire et est amenée à réaliser ses activités à différentes échelles.

*Définissons la gouvernance de ces structures et les forces, que sont les bénévoles et les salariés, sur lesquelles elles peuvent s'appuyer.*

### 1. LA GOUVERNANCE AU SEIN DE L'ORGANISATION ASSOCIATIVE

Terme dérivé de l'anglais « *governance* » et apparu en France au cours des années 1990, la gouvernance désigne la façon dont le pouvoir est organisé et exercé au sein d'une organisation. Plus précisément, cette notion peut se définir comme suit : « *l'ensemble des règles et des processus collectifs, formalisés ou non, par lequel les acteurs concernés participent à la décision et à la mise en œuvre des actions publiques. Ces règles et ces processus, comme les décisions qui en découlent, sont le résultat d'une négociation constante entre les multiples acteurs impliqués. Cette négociation, en plus d'orienter les décisions et les actions, facilite le partage de la responsabilité entre l'ensemble des acteurs impliqués, possédant chacun une certaine forme de pouvoir*<sup>1</sup> ».

Au sein d'une organisation associative, la gouvernance est conforme à la répartition des rôles prévue par les statuts ou le règlement intérieur. Les pouvoirs de conception, de décision et de réalisation sont la plupart du temps répartis entre différentes instances dirigeantes.

*Les instances de décision s'appuient surtout sur le conseil d'administration. Le président occupe un rôle moteur en tant que représentant ainsi que leader.*

#### a. LES INSTANCES DE DECISION

L'association fonctionne selon certaines modalités. Représenté par un(e) président(e), plusieurs instances décisionnelles permettent le fonctionnement de l'organisation et portent le processus décisionnel. Le bureau, le conseil d'administration, et l'assemblée générale s'articulent pour faire fonctionner l'association. Un écart important demeure entre le nombre d'adhérents et celui des membres actifs.

Premier échelon dans l'organisation, l'assemblée générale (AG) est l'organe souverain de l'association. L'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) se tient généralement au moins une fois par an<sup>2</sup>, ce qui se vérifie pour les associations de patrimoine du Pilat. L'AG se réunit donc de manière annuelle. C'est l'occasion de faire le point auprès de l'ensemble des membres, tout comme un acteur public réalise son bilan d'activités.

Dans l'enquête, une question aborde la fréquence de réunion des membres de l'association, sans précision entre une réunion ordinaire ou extraordinaire. Sur soixante associations ayant participé à

<sup>1</sup> LACROIX Isabelle, ST-ARNAUD Pier-Olivier, « La gouvernance : tenter une définition », in *Cahiers de recherche en politique appliquée*, vol. 4, n° 3, automne 2012, p. 26

<sup>2</sup> « Fonctionnement des instances dirigeantes d'une association », Service public, 2 septembre 2013. URL : <http://vosdroits.service-public.fr/associations/F1121.xhtml> consulté le 28 décembre 2013

l'enquête, cinquante deux d'entre elles réunissent l'assemblée générale une fois par an, soit plus de 86 %. Six structures ont laissé la question sans réponse. Une association note que la fréquence est de deux fois par an. Une autre mentionne une réunion d'assemblée générale par mois ; toutefois, elle déclare la même fréquence en ce qui concerne le bureau et le conseil d'administration, ce qui semble peu probable.

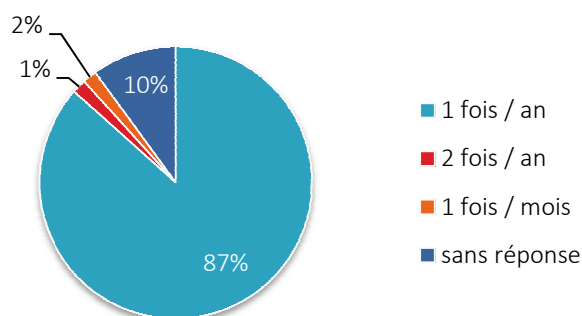


FIGURE 10 FREQUENCE DE REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Le bureau est l'instance de direction de l'association : elle détient le pouvoir décisionnel de l'association. Sa fréquence de réunion est plus importante que celle du conseil d'administration, s'il existe ; de même en ce qui concerne l'assemblée générale. En moyenne, l'association de patrimoine se réunit deux à quatre fois par an.

Plus précisément, plus de 41 % organisent des réunions à cette fréquence, dont 40 % d'entre elles à hauteur d'un bureau par trimestre. De plus, environ une association sur six réunit son bureau une fois par mois, voire moins. Bien que la fréquence mensuelle soit le plus courante au sein de cette tendance, ce peut être également, mais rarement, une fois par quinzaine ou par semaine. En outre, le bureau est convoqué cinq à huit fois par an, plutôt une fois tous les deux mois. Les associations organisent rarement des bureaux une fois par semestre. Enfin, près d'un tiers des organisations participantes n'ont pas répondu à cette question.

Cet organe est au cœur de la gouvernance au sein de l'association. Nous pouvons donc supposer que cette absence de réponse est donc volontaire.

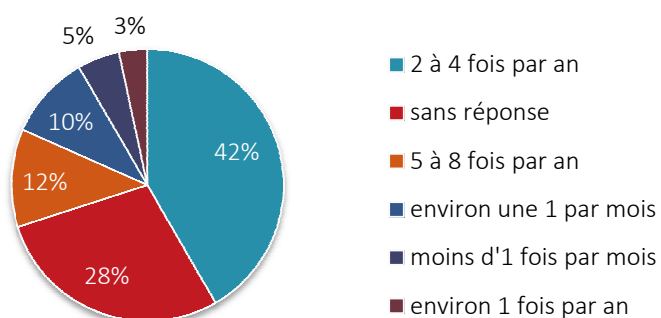


FIGURE 11 FREQUENCE DE REUNION DU BUREAU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Différentes manières de s'impliquer existent dans les activités d'une association. Au sein de l'organisation, se distinguent plusieurs types de membres, dont les membres de droit, qui sont des personnes admises par la simple volonté des fondateurs. Par exemple, des représentants des collectivités ou établissements publics, ou d'une autre association. Le PNR peut donc être membre de droit dans certaines associations de patrimoine lorsqu'elles sont au cœur de projet d'investissement.

La Maison des tresses représente une exception parmi les associations locales de patrimoine. En effet, l'association compte sept membres de droit : le président du Syndicat mixte du PNR du Pilat mais aussi les

maires des communes de La Terrasse-sur-Dorlay (commune d'accueil de la structure), Saint-Paul-en-Jarez, L'Horme, Saint-Chamond, Lorette et La Grand-Croix.

De même, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez compte le syndicat mixte comme membre de droit, bien que cela n'ait pas toujours été le cas. Elle invite à chaque réunion du bureau et du CA le PNR même si celui-ci ne se fait que peu représenter.

L'administration de l'association est assurée par un conseil appelé conseil d'administration (CA) : il est l'organe de direction de l'association mais pas une instance obligatoire. De ce fait, une association peut disposer uniquement d'un Bureau et d'une AG comme organes décisionnels.

Le CA peut se réunir plusieurs fois par an. Les réunions ont généralement lieu au moins deux à trois fois par an, sur convocation du président. A cette occasion, il est souhaitable d'établir un procès-verbal. La fréquence des réunions du CA est généralement plus élevée que celle des AG.

Les réunions du CA ont lieu au moins deux à trois fois par an<sup>1</sup>. Ceci se vérifie une nouvelle fois en ce qui concerne les associations de patrimoine du Pilat. En effet, dans le questionnaire, une question aborde la fréquence de réunion du conseil d'administration. Près de la moitié des organisations participantes réunissent leur CA trois à quatre fois par an. Seconde tendance, les associations organisent une réunion une fois par semestre, une fois par mois ou encore une fois par an.

Le CA n'étant pas obligatoire, nous pouvons supposer qu'un tiers des associations participantes n'ont pas répondu à cette question car elles ne disposent pas de cet organe. Nous affirmerons plutôt que, dans la mesure où quarante-deux associations ont répondu à cette question, au minimum 70 % des associations participantes réunissent un CA.

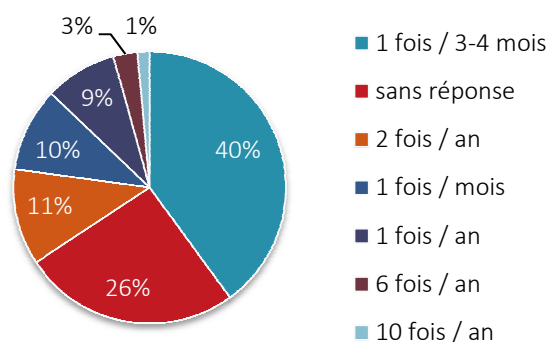


FIGURE 12 FREQUENCE DE REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

*Ainsi, comme toute autre organisation de cette nature, l'association de patrimoine est dirigée par plusieurs instances : l'assemblée générale et le bureau ; parfois, un conseil d'administration. Sont également organisées des réunions informelles qui représentent des temps de sociabilité fort appréciés. Le Parc naturel régional du Pilat est membre de droit de certaines d'entre elles, bien que ce cas de figure reste anecdotique.*

#### b. LE PRESIDENT, REPRESENTANT LEGAL DE L'ASSOCIATION

Tout comme le Syndicat mixte de réalisation et de gestion du Parc naturel régional du Pilat est représenté par un(e) président(e), l'association de patrimoine désigne une personne pour s'exprimer en son nom. Certaines tendances sont clairement identifiables, comme le fait qu'il soit un homme retraité. Cette fonction représente une mobilisation importante, surtout en termes de temps.

<sup>1</sup> « Fonctionnement et organisation », Fédération Patrimoine-Environnement. URL : <http://www.associations-patrimoine.org/filemanager/files/popup/popup4.htm> consulté le 28 décembre 2013

Le président est élu par les adhérents de l'association. Sauf indication dans les statuts, un président peut cumuler plusieurs mandats. Le fait que des présidents d'association occupent la fonction de représentant durant un temps long n'est pas anecdotique.

A titre d'exemple, A. Chavas demeure président de Visages de notre Pilat (VDNP), à Pélussin, de sa création en 1979 à 2007, soit vingt-huit ans. D. Borgeot laisse les rênes de la présidence de l'Association pour l'animation et la sauvegarde de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez après une vingtaine d'années d'engagement. La durée record de représentation est détenue par J. Badol, président des Amis de Bourg-Argental depuis sa création en 1970 ! Cette tendance concerne plus particulièrement les sociétés d'histoire. Le président de longue durée est souvent le fondateur de l'association. C'est le cas, par exemple, d'A. Chavas ou encore J. Badol.

Dans les autres types d'organisation, le renouvellement du représentant est plus régulier. Celui-ci peut même aller de paire avec les élections municipales. En fin de compte, le Conseil d'administration (CA) peut décider de l'évolution et de l'identité du président.

En effet, le président du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB), à Tupin-et-Semons, est depuis sa création un élu local. Lorsque G. Moncharmont, maire de Condrieu de 1983 à 2008, était président de la Communauté de communes de la Région de Condrieu (CCRC) et conseiller général du Rhône, il occupait la fonction de président du CONIB. En 2008, il se tourne alors vers B. Catelon, conseiller général et quatrième adjoint au maire de Condrieu, pour lui demander de le remplacer à la présidence<sup>1</sup>. Mais cette situation, note le président, est amenée à évoluer en lien avec l'intercommunalité et ses compétences. Le CA du CONIB évoluera donc en fonction. Il ajoute que, de toute manière, cette fonction est assez lourde et qu'il ne devrait y avoir que peu de candidatures.

Le président d'association peut également occuper un mandat. Le poste occupé ne doit pas lui permettre d'avoir une influence sur l'activité de l'association.

C'est le cas, par exemple, du CONIB qui est représenté par un élu local. B. Catelon, quatrième adjoint au maire de Condrieu, membre du conseil communautaire de la CCRC, Conseiller général du Rhône et délégué au Parc, est président de l'association. D'ailleurs, le CONIB est un des partenaires de l'intercommunalité<sup>2</sup>. Natif de Condrieu, il connaît très bien le territoire de Condrieu et de ses environs. Par ailleurs, il dispose d'une certaine sensibilité à la protection de la nature, sans en être pour autant spécialiste. *« Je me suis toujours intéressé à l'environnement. Enfin, il ne faudrait pas appeler cela l'environnement : à la nature, en fait. Parce que je fais pas mal de sports. [...] Donc ça va me poser aucun problème d'aller dans cette association et puis de m'engager, en tant que politique, pour gagner de l'argent et puis assurer et développer la protection de ce territoire<sup>3</sup> »*. B. Catelon succède à G. Montcharmont, ancien Conseiller général du Rhône et maire de Condrieu et ancien président de la CCRC. Après vingt-cinq ans de mandat de Maire, il décide de ne plus se représenter aux élections<sup>4</sup>. Son mandat de Président du Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre prend donc fin en 2008. *« Il m'a demandé, évidemment, de le remplacer<sup>5</sup> »*. Bien que M. Montcharmont ait pris ses distances avec le CONIB, tous deux échangent régulièrement : l'ancien président met son expérience et son historique à disposition de l'actuel représentant de l'association. Celui-ci souhaiterait continuer à endosser ce rôle après les élections de 2014 mais, au demeurant, ce sera le CA de l'association qui en décidera. Cette fonction représente une charge importante pour celui qui l'occupe : au-delà d'un rôle de représentant, le président peut être amené à devenir médiateur, voire même juge, lorsque l'équipe technique de

<sup>1</sup> Entretien avec B. Catelon, président du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB), à Tupin-et-Semons, le 1<sup>er</sup> février 2013

<sup>2</sup> « Partenaires », Communauté de communes de la Région de Condrieu. URL : <http://cc-regiondecondrieu.fr/communaute-de-communes/partenaires> consulté le 30 mars 2014

<sup>3</sup> Entretien avec B. Catelon, *op. cit.*

<sup>4</sup> « Editorial », *C'a's't'o'r, Courrier des Activités Scientifiques et Techniques d'un Observatoire du Rhône*, n° 32, mars 2008, p. 1

<sup>5</sup> Entretien avec B. Catelon, *op. cit.*

l'association est en désaccord avec son directeur – son rôle est opérationnel à la différence de celui du président qui est représentatif – bien qu'il estime « être parfois un peu déconnecté »<sup>1</sup>.

Enfin, un maire ou un conseiller municipal peut être président d'une association dans la ville où il est élu. En revanche, il ne peut pas voter les délibérations qui concernent l'association qu'il dirige. En outre, le président n'est pas seulement un volontaire parmi d'autres adhérents *lambda* et choisi par l'ensemble des membres ; son élection peut même répondre à une stratégie de la part du conseil d'administration ou, le cas échéant, du bureau.

Ce dernier cas de figure a concerné, par exemple, l'Association pour l'animation et la sauvegarde de la chartreuse avec son co-fondateur et premier représentant. J. Pailleux, maire de Sainte-Croix-en-Jarez durant trois mandats, laisse rapidement la présidence à F. Jeanty ; M. Pailleux, qui est allé à l'école à Sainte-Croix-en-Jarez, habite l'ancienne buanderie de la chartreuse<sup>2</sup>.

Bien que G. de Montcharmont représente un contre-exemple, le président d'association de patrimoine ne cumule pas avec celle de fonction de maire. Cependant, bon nombre de représentants sont des élus locaux ont déjà été membres du conseil municipal. Pour ne citer que quelques associations, la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, le CPIE, les Amis de Bourg-Argental, les Amis de Marllhes ou encore la Maison des tresses et lacets. C'est le cas également de R. Bouttet, fondateur et président de la Mémoire pétribocienne, qui fut maire de Saint-Pierre-de-Bœuf. Tout comme le CONIB, le CPIE Maison de l'eau, à Marllhes, est représenté par un élu : A. Droin est adjointe au maire de Marllhes depuis 1989 et déléguée et vice-présidente du PNR en charge de la protection de la biodiversité. Dans les deux cas, ces associations sont étroitement associées à des collectivités territoriales, notamment au moment de leur création. Nous pouvons donc remarquer que, généralement, le croisement des sphères associative et politique est un hasard ; cependant, deux associations de patrimoine de type naturel sont volontairement représentées par un élu.

**Un président peut représenter plusieurs associations concomitamment. L'engagement de certains représentants s'inscrit dans de réels parcours associatifs.**

J. Badol, président des Amis de Bourg-Argental depuis 1970, est également président du Souvenir français du canton de Bourg-Argental. De plus, il a été président des Amis du Parc naturel régional du Pilat aussi que de l'association pour la Maison de l'histoire du Forez Viennois dans les années 1990.

G. de Ruffray, avant de venir s'installer à Saint-Paul-en-Jarez et d'endosser la présidence de l'Association pour la restauration de l'église, était maire de sa commune ; il était également président de l'association des anciens combattants de la Guerre d'Algérie.

Plusieurs difficultés peuvent se présenter lors du renouvellement de la présidence : la démission collective, la démission du président, le fait qu'il n'y ait aucune candidature pour remplacer le président en exercice. Par exemple, à un vice-président, à un secrétaire ou à un trésorier. L'association peut, effectivement, manquer de volontaire pour occuper le poste de représentant. En effet, la plupart du temps, la passation des rênes n'est pas chose aisée. Le président en place prépare son départ en recherchant un remplaçant afin de ne pas laisser l'association sans représentation.

C. Baas, président du Syndicat d'initiative du Val de Ternay, à Saint-Julien-Molin-Molette, souhaite se retirer mais il note que ce n'est par certain qu'il y ait des successeurs<sup>3</sup>.

Tout d'abord, être président est une activité chronophage. De ce fait, passer les rênes permet d'avoir plus de temps pour soi, pour d'autres projets, pour sa famille.

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez : Joseph Pailleux habitant de la chartreuse et ancien maire », *Le Progrès*, 21 septembre 2012

<sup>3</sup> Entretien avec C. Baas, président du Syndicat d'initiative du Val de Ternay, à Saint-Julien-Molin-Molette, le 5 novembre 2012

Lorsque D. Borgeot, président de l'Association pour l'animation et la sauvegarde de la chartreuse, à Sainte-Croix-en-Jarez, passe les rênes après quinze ans de présidence et trente ans de vie associative, il veut disposer de plus de temps pour sa famille et ses petits-enfants<sup>1</sup>.

C. Baas, président du Syndicat du Val de Ternay, à Saint-Julien-Molin-Molette, émet, quant à lui, le souhait de réaliser d'autres projets mais toujours au sein de l'association : « *J'ai envie d'arrêter. Oh ben, de temps en temps, il faut laisser la place. Et puis, j'ai bien l'intention de continuer à faire quelque chose, bien évidemment mais je voudrais avoir plus de temps pour pouvoir m'occuper de certaines idées que j'ai, dans le cadre, par exemple, des expos. J'ai 3 ou 4 idées, je ne sais pas si j'arriverai à les mener à leur terme mais je pense faire une expo sur le monde paysan à Saint-Julien en particulier, mais dans le Pilat, c'est quand même intéressant. Ce n'est qu'une idée pour l'instant ! [...] Si je le fais dans le cadre du Pilat, ça peut intéresser d'autres communes. De toute façon, ce que l'on écrira sur Saint-Julien, ce sera sans doute valable pour pas mal d'autres communes, comme ce qu'on avait fait pour la soie. [...] Je pense que j'arrêterai sans doute l'année prochaine*<sup>2</sup> ».

La passation de pouvoir est longue et difficile car les volontaires sont rares. Cette étape est pourtant considérée comme largement nécessaire par les sortants : l'idée de rajeunissement est récurrente. Passer les rênes permet de donner un regard neuf : il faut « *renouveler les cadres*<sup>3</sup> » et savoir mettre en avant des vues de la part d'autres personnes, comme le note D. Borgeot. Ceci peut même être perçu comme un devoir.

G. de Ruffray, président de l'Association pour la restauration de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez, souhaite réaliser « *le passage de témoin* » étant donné son âge. Il estime qu'il ne sert à rien de rester en tête d'affiche, notamment pour être utile. « *On en a même le devoir quand un jeune veut prendre le relais. Il ne faut pas s'accrocher à son poste. On peut rester pour conseiller, pour essayer d'apporter son expérience. Mais il faut passer la main*<sup>4</sup> ». Il réalise d'ailleurs un parallèle avec le monde coopératif agricole, où il a fallu mettre des limites d'âge pour laisser la place aux jeunes.

Nous pouvons d'ailleurs remarquer que l'ancien président, une fois le flambeau transmis, demeure actif au sein de l'association de patrimoine. L'ancien président garde bien souvent une place au sein du bureau.

D. Borgeot et J.-M. Chauvet, trésorier de l'association, ont échangé leurs fonctions. « *Les finances, ce n'est pas tellement mon truc mais avec Jean-Michel, je m'en sortirai*<sup>5</sup> ». Ce geste répond à un besoin pratique : ces deux fonctions donnant le droit de signer les documents officiels de l'association, ceci évite des procédures pour autoriser une nouvelle personne à le faire. Par ailleurs, l'ancien président compte pouvoir se consacrer pleinement à l'organisation des Musicales, événement musical initié et mis en place par l'association dans le petit cloître de l'ancienne chartreuse.

Finalement, quel est le profil du président d'association de patrimoine ? En premier lieu, il est nécessaire de relever que la pratique associative reste très sensible au statut social, au diplôme, à

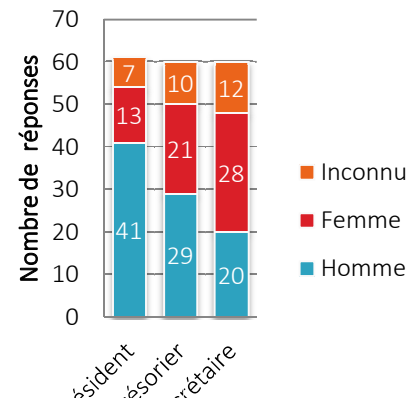


FIGURE 13 SEXE DES MEMBRES DU BUREAU DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

<sup>1</sup> Entretien avec D. Borgeot, trésorier de l'Association pour l'animation et la sauvegarde de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, à Sainte-Croix-en-Jarez, le 6 février 2013

<sup>2</sup> Entretien avec C. Baas, *op. cit.*

<sup>3</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>4</sup> Entretien avec G. de Ruffray, *op. cit.*

<sup>5</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

l'âge et au sexe<sup>1</sup>. Le président d'association de patrimoine est le plus souvent de sexe masculin. Cette tendance ne se vérifie pas pour le trésorier et le secrétaire.

Bien que ces caractéristiques se soient atténuées en vingt ans, les hommes adhèrent aujourd'hui encore plus souvent à une association que les femmes (50 % contre 39 %) ; les individus plus diplômés que les autres ; les cadres supérieurs plus souvent que les autres. De plus, les cadres supérieurs sont plus souvent adhérents de plusieurs associations et y jouent plus souvent le rôle d'animateur. Enfin, la sur-représentation des actifs de 40-50 ans s'est aujourd'hui bien atténuée, du fait d'un activisme de plus en plus fort des jeunes et des retraités.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que le représentant est de sexe masculin deux fois sur trois. A noter, une association disposant de deux présidents, le nombre est donc supérieur à celui des structures ayant participé à l'enquête. La mention « inconnu » s'applique aux questionnaires des associations n'ayant pas mentionné le nom du président, son prénom, ou encore ce dernier peut être porté par un homme ou par une femme. Cette tendance ne se vérifie pas concernant les autres membres du bureau : le trésorier est une fois sur deux un homme tandis que le secrétaire est, dans la moitié des cas, une femme.

Les représentants associatifs sont tous majeurs. En outre, si nous nous appuyons sur les entretiens semi-directifs, nous pouvons considérer que le président est une personne qui n'a plus d'activité professionnelle : elle est retraitée. La plupart du temps, ils attendent d'ailleurs de ne plus être actifs pour s'engager.

La personne attend de ne plus avoir de contraintes professionnelles pour s'engager en tant que président dans la mesure où cette fonction nécessite un engagement important en termes de temps. Cependant, en France, entre 18 et 70 ans, le taux de participation fluctue entre 40 et 44 % mais ce n'est qu'après 70 ans que cette pratique décline en ce qui concerne les années 2000-2001<sup>2</sup>.

J.-M. Blanchardon, président du Lieu de mémoire de la seconde Guerre Mondiale, mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, à Saint-Etienne, en est un exemple. L'association naît suite au regroupement d'associations créées, à l'issue de la seconde Guerre Mondiale, par d'anciens déportés et combattants. Ces derniers représentent ainsi la première génération de membres de l'association. Les années passant et les témoins vieillissant inéluctablement, la nouvelle génération, encore en activité, doit prendre le relais. Aussi, des témoins comme C. Volle, C. Pradet et J. Sanguedolce ont accepté durant deux ou trois ans de garder les rênes et d'avoir ce rôle représentatif auprès des autorités jusqu'à ce que les nouveaux membres aient plus de temps, même s'ils commencent à prendre le relais sur un certain nombre de choses. La transition se fait moins progressivement pour la présidence : durant un an ou deux, étant donné l'état de santé des témoins, J.-M. Blanchardon, ancien vice-président, doit jongler entre son emploi et la présidence. Dans le même temps, il devient également président du Comité départemental de la résistance et de la déportation (CDRD). Cependant, une étude du Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) met en avant que le manque de temps n'est visiblement pas un obstacle à la pratique associative, puisque les actifs occupés, et plus particulièrement les couples actifs, sont plus nombreux que les inactifs ou les chômeurs à s'y adonner<sup>3</sup>. En outre, le panel de présidents rencontrés a atteint la minorité.

Enfin, en s'appuyant sur le premier niveau de la Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles (PCS) revue en 2003, et en prenant en compte uniquement les présidents rencontrés lors d'un entretien<sup>4</sup>, nous pouvons distinguer certaines tendances. Malgré un certain manque de données, et au-delà de remarquer qu'ils sont retraités, les présidents d'association

<sup>1</sup> PARODI Maxime, « La lente évolution de la sociabilité », in *Revue de l'OFCE*, n° 73, avril 2000, p. 282

<sup>2</sup> BIGOT Régis, « Quelques aspects de la sociabilité des Français », in *Cahier de recherches*, n° 169, décembre 2011, p. 36. URL : <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C169.pdf> consulté le 20 février 2014

<sup>3</sup> BIGOT Régis, « Quelques aspects de la sociabilité des Français », *op. cit.*, 2011

<sup>4</sup> Pour respect de la vie privée, il n'a pas été demandé aux présidents rencontrés leur (ancienne) profession. De ce fait, pour la connaître, nous nous sommes appuyés sur ce que les témoins ont livré d'eux-mêmes mais aussi sur la presse locale.



rencontrés en entretien semi-directifs sont plutôt des cadres et professions intellectuelles supérieures. Surtout, il ne s'agit pas d'anciens agriculteurs.

La question étant la profession occupée avant l'arrêt de l'activité professionnelle, la catégorie « Retraités » a été délibérément exclue. Malheureusement, nous ne disposons pas de données en ce qui concerne six représentants, ce qui implique une vision très partielle. Néanmoins, un tiers des présidents fait partie de la catégorie « Cadres et professions intellectuelles supérieures ». Parmi eux, plusieurs sont employés par l'éducation nationale (directeur de lycée, professeur, documentaliste) sans compter des professions comme expert-comptable ou encore ingénieur. Vient ensuite les « Professions intermédiaires », dont un président qui était prêtre de la commune où se situe le siège de l'association. Dans la même proportion, se situe la catégorie « Artisans, commerçants et chefs d'entreprise », qui inclut surtout des dirigeants / gérants d'entreprise, comme une galerie d'art. A noter, deux représentants d'associations abordant la question des savoir-faire industriels sont des anciens de la profession : un parcheminier et un ancien passementier.

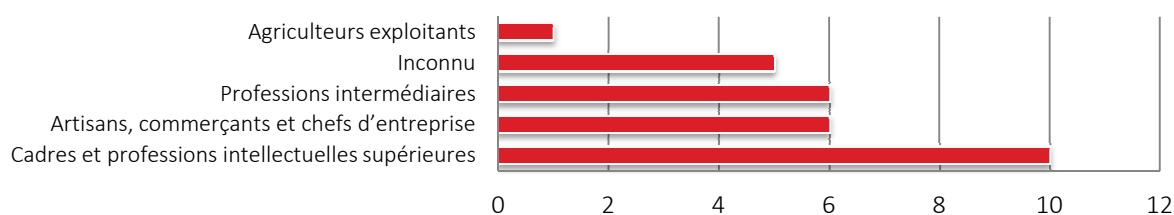


FIGURE 14 CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE RENCONTRES DANS LE CADRE DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS

Toujours en considérant uniquement les présidents rencontrés dans le cadre des entretiens, un grand nombre de présidents sont natifs du territoire. De toutes les manières, le président entretient un rapport intime avec le territoire. Il s'agit souvent d'un parti-revenu, après avoir ou non passé son enfance dans le Pilat, et parfois d'une personne partageant sa vie avec une personne qui en est issue. Plus rarement, c'est l'attrait de la vie à la campagne qui l'a incité à déménager : s'engager lui permet de s'inscrire dans une communauté. Nous pouvons d'ailleurs supposer que le représentant est un « *parti-revenu*<sup>1</sup> », selon la définition de M. Palisse : une personne native du Pilat qui part réaliser sa carrière professionnelle à la ville puis revient une fois à la retraite.

En effet, bien que nous n'ayons pas de donnée pour le vérifier, un certain nombre de membres actifs d'associations de patrimoine sont dans ce cas de figure. R. Beraud, habitant de Chézenas, à Saint-Pierre-de-Bœuf, est professeur de physique nucléaire en retraite. Membre actif de l'Association des hameaux de Chézenas, il participe à l'écriture des statuts de l'association ; plus récemment, il a écrit un ouvrage sur l'histoire de la chapelle des Barges (ou chapelle de Chézenas). Réalisant ses études supérieures à Saint-Etienne puis travaillant à Lyon à l'Université Claude Bernard à Lyon, il relève n'avoir « *jamais coupé le cordon*<sup>2</sup> » : il regagnait régulièrement Saint-Pierre-de-Bœuf. Arrivé à la retraite, il revient vivre à Chézenas. Dans sa jeunesse, M. Beraud aidait sa mère lorsqu'elle travaillait la vigne pour un usage familial. Ses enfants reprennent aujourd'hui le flambeau : « *Je leur mets le pied à l'étrier*<sup>3</sup> ». Sa fille exploite d'ailleurs un petit lopin de terre mais elle vend ses grappes.

Certains présidents peuvent être considérés comme des personnes revenant au pays mais sans y avoir pour autant passé leur enfance : ils ont des attaches sentimentales à une commune du Pilat.

M. Barret-Bannette, présidente d'Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP) est retraitée depuis trois ans. Originaire de Lyon, elle a toujours passé ses vacances scolaires dans une résidence secondaire à Ampuis.

<sup>1</sup> PALISSE Marianne, *Les Bauges entre projets institutionnels et dynamiques locales: patrimoines, territoires et nouveaux lieux du politique*, Thèse de doctorat, Université Lumière-Lyon II, Lyon, 2006, 328 p.

<sup>2</sup> Entretien avec R. Beraud, membre des Hameaux de Chézenas, à Saint-Pierre-de-Bœuf, le 16 décembre 2010

<sup>3</sup> *Ibid.*

Elle y a d'ailleurs des racines familiales au niveau de ses grands-parents et de ses arrière-grands-parents : son grand-oncle a été maire de la commune ; sa famille possédait l'ancien moulin à farine.

**Certains présidents sont, en outre, également des locaux par mariage. Ils viennent s'installer dans le Pilat, suite à leur départ en retraite, pour que leur épouse puisse se rapprocher de sa famille.**

C'est le cas du de l'Association pour la restauration intérieure de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez. Originaire de la région de Montmorillon et habitant de Poitiers, G. de Ruffray décide avec son épouse de venir habiter à Saint-Paul-en-Jarez en 2000, la commune natale de cette dernière. Et ce, pour deux raisons : tout d'abord, pour prendre soin d'un parent proche âgé et, ensuite, « *le challenge, le défi de reprendre cette maison et de la faire vivre*<sup>1</sup> ». Le couple vit dans la maison de famille, demeure à laquelle il est attaché tant pour des raisons affectives que patrimoniales : la demeure est dans la famille de son épouse depuis trois générations et a été répertoriée par Epures, l'agence d'urbanisme de la région stéphanoise, en tant que maison de maître. Après avoir emménagé, M. de Ruffray cherche alors à se rendre utile. Catholique pratiquant, il se tourne vers naturellement vers l'association : « *Mon réflexe, c'est de m'intéresser à ma paroisse* ».

Enfin, le président peut être un néorural, un citadin ayant décidé de déménager à la campagne. A. Micoud rappelle d'ailleurs que les urbains qui viennent vivre dans les campagnes s'intéressent, au-delà du cadre de vie, également à l'histoire locale et au patrimoine ; ce dernier soulignant la singularité du lieu<sup>2</sup>. Le patrimoine représente d'ailleurs un facteur forgeant les liens entre les populations traditionnelles et nouvelles, entre les populations locales et les visiteurs<sup>3</sup>. Ce cas de figure semble s'appliquer à des associations dont la création est récente. Etre actif dans une association permet de s'intégrer dans sa nouvelle commune de vie.

P. Guidetti, médecin à Annonay, est président de la Compagnie du Régrillon, association créée en 2011 à Pélussin. Il emménage dans une ancienne usine textile acquise par M. Dufour, ancien directeur de théâtre à la Croix-Rousse, à Lyon, durant vingt ans.

Les membres fondateurs sont les personnes ayant participé à la constitution de l'association ; ils sont désignés dans les statuts eux-mêmes ou identifiés comme signataires du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive. Nous nous intéressons plus précisément à la personne que nous désignons comme l'initiateur-fondateur car celui-ci laisse une empreinte après son retrait. Bien après son désengagement, il garde une place importante comme personne-ressource. Dans certains cas, la poursuite est quasiment testimoniale : ses successeurs se sentent obligés de marcher dans ses pas et de poursuivre ce qu'il a initié.

En effet, au travers des récits de création des associations de patrimoine, nous pouvons noter que l'histoire de l'association est associée à une figure, accompagnée d'une aura. Ceci contribue à faire naître un *leader* que les membres de la future association vont suivre. Après avoir initié l'association, il continue à porter son projet en devenant président et à y consacrer un temps important.

H. Duchamp, par exemple, est à l'origine de la Maison de la Béate, à Marlhès. Il est force de proposition et, étant retraité, consacre beaucoup de temps à l'association. Une trésorière de l'association se rappelle de lui : « *Lui, il avait toujours des idées, plein de choses à réaliser... Tout le temps pratiquement c'était lui qui en prenait l'initiative. M.D. dans cette maison c'est 80 % de son fonctionnement, presque 100 %. Aujourd'hui un petit peu moins*<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Entretien avec G. de Ruffray, *op. cit.*

<sup>2</sup> MICOUD André, « Regroupements d'habitants à la frontière du rural et de l'urbain », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 89, juin 2001, p. 162

<sup>3</sup> « Le patrimoine comme vecteur de développement local ? », table ronde animée par Emmanuel FESSY, in ROUSSO Henry (dir.), *op. cit.*, 2003, p. 286

<sup>4</sup> TARDY Cécile, *La construction patrimoniale d'un territoire : le cas du parc naturel régional Livradois-Forez*, Thèse de doctorat, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 1999, p. 105

Il est certain que certaines figures demeurent tellement prégnantes que l'identité associative a bien dû mal à se différencier.

O. Douzet rappelle la différence fondamentale entre Vaisseau de sable et Vaisseau de sable Pilat insolite : « *Il ne s'agit pas de l'association d'André Douzet<sup>1</sup>* ». Cette séparation est d'ailleurs clairement notifiée aux adhérents : « *Vaisseau de Sable n'est pas André Douzet et André Douzet n'est pas Vaisseau de Sable. L'association s'est dotée d'une équipe au bureau qui n'intègre pas celui qui est à l'origine du projet et c'est un acte réfléchi. Il ne sert donc à rien de s'approcher de lui afin d'obtenir des renseignements, des informations et tout autre document réservé aux membres, il ne pourra y répondre favorablement<sup>2</sup>* ». Celui-ci ne fait d'ailleurs pas partie du Bureau de l'association ; il est seulement membre. Dans le cadre de la nouvelle structure, une distance a été instaurée entre M. Douzet et le public : il devient un conférencier qui intervient lors des animations de l'association. Il emmène donc toujours du public sur des sites mais son implication associative est moindre.

L'initiateur-fondateur peut, même une fois les rênes de la présidence transmises, représenter une personne-ressource.

Bien que G. de Montcharmoy ait pris de la distance depuis que B. Catelon soit devenu président du CONIB, les contacts demeurent réguliers entre les deux, notamment quand ce dernier a besoin d'un conseil : l'ancien représentant met son expérience et son regard rétrospectif à disposition de l'actuel président.

L'initiateur-fondateur, bien qu'ayant renoncé à la représentation de l'organisation, peut demeurer un acteur de premier ordre : sans pour autant qu'il soit physiquement présent, ses successeurs doivent respecter la ligne qu'il a dictée.

L'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle est créée sur l'initiative de M. Munoz, aujourd'hui président d'honneur. Aidé notamment de sa femme et de sa sœur, il se bat pour faire restaurer ce patrimoine vernaculaire. En 2013, M.-H. Munoz succède à C. de Lestrade comme représentante de l'association, qui elle-même prend la suite de C. Munoz, président en 2003 lorsque le programme d'animations artistiques et culturelles est présenté à l'occasion des vingt ans de l'organisation<sup>3</sup>, à La Chapelle-Villars. En outre, S. Munoz est trésorière. Finalement, l'association peut être considérée comme une affaire de famille. C. de Lestrade note que son remplaçant devra respecter l'équipe d'origine, la famille Munoz. L'histoire de l'association est donc très prégnante. Le président doit composer avec la famille-fondatrice : « *C'est leur bébé, cette chapelle. Donc on ne peut pas faire... Il faut beaucoup de diplomatie pour respecter toute leur histoire et aller de l'avant, parce qu'on ne peut pas non plus toujours être dans la nostalgie sans arrêt. Eux, c'est surtout le chantier qui les intéressait. Maintenant, c'est du boulot d'organiser les manifestations et il faut toujours un peu de... [...] Oui, voilà, il faut toujours un peu de compromis. C'est un peu compliqué, hein, mais on y arrive. [...] Parce que l'on ne peut rien faire les uns sans les autres ! Sans eux, je suis fichue. Et sans moi, j'espère qu'ils ne seront pas fichus !* ».

A. Fortin estime d'ailleurs qu'une association est une « *structure structurante<sup>4</sup>* » : elle joue une rétroaction positive entre l'adhésion et l'intégration. A partir de là, il est possible d'évoquer un habitus associatif : il est possible d'observer une socialisation familiale à la vie associative ; une socialisation de la famille par la vie associative ; enfin cela s'exprime souvent par la participation, simultanée ou successive, à plusieurs associations.

*Le plus souvent de sexe masculin et retraité, le président d'une association de patrimoine représente un leader. Même après avoir pris du recul par rapport aux activités de l'association, il*

<sup>1</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>2</sup> Site internet de Vaisseau de sable. URL : <http://www.vaisseauadesable.com/> consulté le 1<sup>er</sup> décembre 2013

<sup>3</sup> « L'Association de sauvegarde de la vieille chapelle fête ses vingt ans », *Le Progrès*, 25 mai 2003, p. 14

<sup>4</sup> FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », in *Sociétés contemporaines, Regards sur l'éducation*, n° 11-12, septembre-décembre 1992, p. 269.

URL : [http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco\\_1150-1944\\_1992\\_num\\_11\\_1\\_1091](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/socco_1150-1944_1992_num_11_1_1091) consulté le 20 février 2014

garde un poids important car son engagement peut être sur un temps long. Passer les rênes n'est pas chose aisée.

*Ainsi, comme toute autre organisation de cette nature, l'association de patrimoine est dirigée par plusieurs instances et représentée par un président. Celui-ci s'implique dans le temps et laisse une empreinte forte après son retrait. Il est nécessaire de différencier les actifs des adhérents, moins nombreux mais indispensables pour faire vivre la structure.*

## 2. DES FORCES VIVES AU SERVICE DU PROJET COLLECTIF

Au-delà des membres du conseil d'administration ou, à défaut, du bureau, l'association est une organisation reposant sur l'ensemble de ses membres, dont certains sont actifs régulièrement.

*Le nombre d'adhérent est supérieur à celui des bénévoles, entendus comme les membres actifs de l'association. Quelques rares structures peuvent compter sur des salariés.*

### a. LES MEMBRES ET ADHERENTS

Tout d'abord, les membres de l'association peuvent être définis comme suit : l'ensemble des personnes, physiques ou morales, qui participent à l'association. Les membres de l'association se réunissent de manière informelle au cours de l'année. La fréquence des réunions informelles diffère grandement selon les associations. Le plus souvent, elles ont lieu au minimum une fois par mois.

Bien que 10 % des associations ayant répondu à l'enquête ait laissé la question sans réponse, nous pouvons noter que la fréquence diffère grandement entre les différentes organisations. La plupart des associations de patrimoine se réunissent de manière mensuelle ou moins d'une fois par mois. L'Essaim de Julie note d'ailleurs réaliser des points chaque jour. Quelques structures donnent une réponse manuscrite de type : « si nécessaire » ou encore « régulièrement », ce qui indique qu'une réunion informelle répond à une nécessité, et non au simple plaisir d'échanges entre les membres.

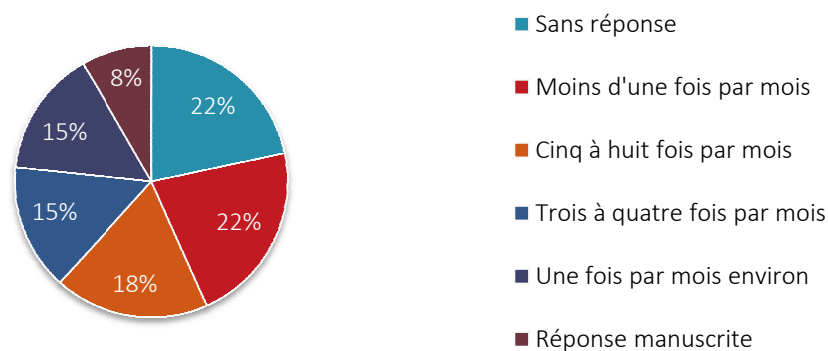


FIGURE 15 FREQUENCE DES REUNIONS INFORMELLES DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Environ la moitié des associations ont entre cinquante et quatre-vingt dix-neuf membres individuels. La majorité des associations comptent uniquement des adhérents individuels.

Une question de l'enquête abordait le nombre total d'adhérents ; elle spécifiait les adhérents individuels d'adhérents de type autre. Si toutes les réponses sont mises bout à bout et si nous ne prenons que les associations ayant répondu, plus de 3 400 cents personnes adhèrent de manière individuelle à une cinquantaine d'associations locales de patrimoine.

Une sur trois peut compter entre vingt et quarante-neuf adhésions. Une association sur dix n'a pas souhaité répondre à la question correspondante. Aucune organisation ne s'inscrit dans les catégories s'échelonnant de cinquante à deux cents adhérents. Enfin, deux associations ont plus de 200 membres.

L'Association des hameaux de Chézenas (Saint-Pierre-de-Bœuf) compte environ 600 adhérents. Cette exception s'explique une originalité historique : l'association gère la chapelle des Barges ou chapelle de Chézenas. L'édifice est le bien collectif des habitants des hameaux de Chézenas suite à une donation réalisée en 1807. De ce fait, l'association compte l'ensemble des copropriétaires. Le statut associatif répondait alors à une nécessité : des travaux avaient été entamés pour restaurer la chapelle mais aucune assurance ne couvrait les bénévoles. Il fallait donc la « *régularisation d'une situation un peu branlante* ». Aussi, en 1995, pour lancer l'association, l'information est donnée *via* les boîtes aux lettres. Des habitants sont alors étonnés d'apprendre leur statut de copropriétaire de la chapelle, surtout pour les nouveaux habitants car « *les anciens le savaient plus ou moins*<sup>1</sup> » ; ils ne montrent pas d'inquiétude quant à d'éventuels frais dans la mesure où il n'y a pas d'impôt foncier. D'ailleurs, environ la moitié des membres du bureau est issue des nouveaux habitants : « *les nouveaux qui s'engagent sont très actifs*<sup>2</sup> ».

**Certaines regroupent toutefois des familles : elles se constituent autour d'un bien immobilier dont les habitants partagent la propriété. Parfois, une association adhère à une autre organisation.**

Dans le questionnaire, les associations sont libres de mentionner des adhérents qui ne sont pas des individuels. D'ailleurs, certaines associations estiment ne pas compter d'adhérents individuels : elles évoquent des « familles », à considérer au sens de foyers.

C'est le cas de Vivre au Guizay (Planfoy) et ses quarante familles, de Condri'Jeux (Condrieu) avec 21 familles et de l'Association des Amis de la Béate de l'Allier (Marlhes). De plus, le Comité d'animation pour tous sur le Parc de Montaud (Saint-Etienne) ne réfléchit pas en termes d'adhérents individuels mais en tant qu'« usagers ». L'association, née en 1977, a pour but de défendre le plus grand parc naturel urbain de Saint-Etienne et continuer à le préserver comme un lieu de vie ouvert à tous, où cohabitent flore, faune et hommes.

Certaines associations de patrimoine peuvent également compter sur des adhérents collectifs. Bien que cela puisse être par intérêt personnel, il représente ainsi de manière plus ou moins formelle une association amie lors de réunions, comme l'assemblée générale.

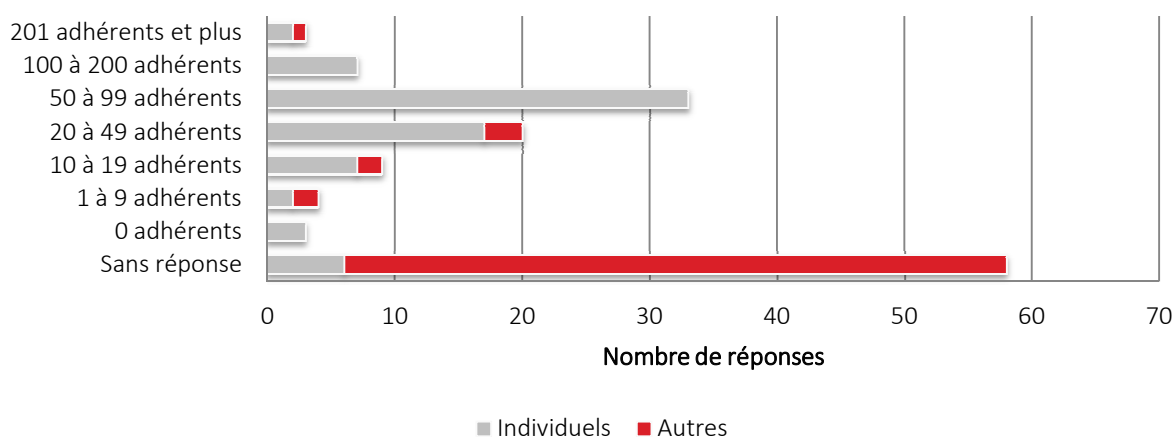


FIGURE 16 NOMBRE D'ADHERENTS DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

**L'association locale de patrimoine semble compter majoritairement des adhérents de plus de dix-huit ans. Les membres des associations sont même plutôt âgés.**

Plus de la moitié des associations ayant participé a laissé la question « A combien estimez-vous le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle au sein de votre association ? » sans réponse. Ceci nous incite à supposer que la personne qui a rempli le questionnaire ne dispose pas des données nécessaires pour y répondre. Néanmoins, si nous nous appuyons sur les entretiens demi-directifs et les échanges informels, nous pouvons déclarer que l'association de patrimoine compte un grand nombre de personnes retraitées qui, de ce fait, disposent de plus de temps libre. Tout du moins, en ce qui concerne les membres moteurs et présents lors de réunions organisées en journée. Les personnes n'exerçant pas d'activité professionnelle ne sont pas uniquement les retraités ; selon l'INSEE, sont également considérés comme inactifs « *les militaires du contingent, les étudiants et élèves de quinze ans et plus, les personnes*

<sup>1</sup> Entretien avec R. Beraud, *op. cit.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

sans activité professionnelle de moins de soixante ans (sauf retraités) et les personnes sans activité professionnelle de soixante ans et plus (sauf retraités) ». Au demeurant, près d'une association de patrimoine sur trois estime qu'aucun adhérent n'exerce une activité professionnelle au sein de la structure. Malheureusement, nous ne disposons de données suffisantes pour établir un profil plus précis des adhérents d'associations de patrimoine.

Toutefois, les associations rencontrées dans le cadre de la mission professionnelle, dans le cadre de réunions, ont maintes fois rapporté leur difficulté à faire venir des jeunes au sein de leur structure. Le renouvellement des membres demeure donc laborieux. C'est le cas également de la présidence, comme cela a déjà été évoqué.

Plus de 96 % des associations de patrimoines sont, dans le Pilat, essentiellement des organisations à majorité de bénévoles<sup>1</sup>.

Seule une organisation a plus de vingt employés. L'association employeur dispose de forces plus importantes pour mettre en œuvre son projet. Ce cas de figure demeure toutefois anecdotique, avec un ou deux salariés.

Seules deux structures ont répondu, dans l'enquête, être des associations à majorité de professionnels. L'une des deux n'est d'ailleurs pas dans ce cas. Plus précisément, 80 % des associations participantes n'emploient pas de salarié. Ainsi, elles ne peuvent pas s'appuyer sur des permanents rémunérés. Seules deux structures ont laissé la question correspondante sans réponse mais, ayant auparavant noté qu'elles s'inscrivent dans la catégorie des associations à majorité de bénévoles, nous pourrions les raccrocher à « 0 salariés ». De toute manière, et en général, les associations étudiées ne sont donc pas des employeurs. Si elles disposent de salariés, l'équipe comprend plutôt une à deux personnes. Parfois, elles sont synonymes de trois à cinq salariés, voire six à neuf salariés.

Une association se distingue des autres organisations en entrant dans la catégorie « vingt à quarante-neuf salariés » : il s'agit du Comité d'animation pour tous sur le Parc de Montaud, à Saint-Etienne. Véritable entreprise, au sens de la mise en œuvre de projet, l'association s'organise autour de quatre pôles : enfance jeunesse, vie locale, Atelier Chantier d'Insertion et environnement. Il participe également à la réalisation de projets plus spécifiques – chantiers éducatifs, projet autour du jardin, sur les déchets, les énergies renouvelables – et à l'échelle municipale par l'opération « Rivière Vivante ».

De manière générale, l'association, en pouvant s'appuyer sur des salariés, dispose d'outils pour asseoir son projet, notamment en direction du public. Les organisations dans ce cas de figure réalisent des actions d'animation.

La gestion de l'équipe peut parfois être conflictuelle. De ce fait, le président peut être amené à intervenir en cas de désaccord entre la direction et le reste de l'équipe.

Bien qu'étant « parfois un peu déconnecté<sup>2</sup> » car plus éloigné du terrain que les salariés de l'association et que ce ne soit le rôle de représentant, B. Catelon a déjà été interpellé, d'une part, par les animateurs et, d'autre part, par l'ancien directeur. Il occupe alors le rôle de médiateur mais aussi celui de juge.

Créer un emploi représente d'ailleurs une étape dans le développement de l'organisation. Le Colibri repose sur l'engagement du couple de naturalistes passionnés : P. et L. Dubois. Au bout d'un an de vie, l'organisation souhaite développer les activités et embaucher cette dernière.

<sup>1</sup> Le bénévolat est le fait de participer à la gestion ou à l'animation d'une association sans en attendre de contreparties financières ou matérielles. Le bénévole n'a pas de lien de subordination avec les dirigeants de l'association et n'a droit à aucune rémunération.

<sup>2</sup> Entretien avec B. Catelon, *op. cit.*

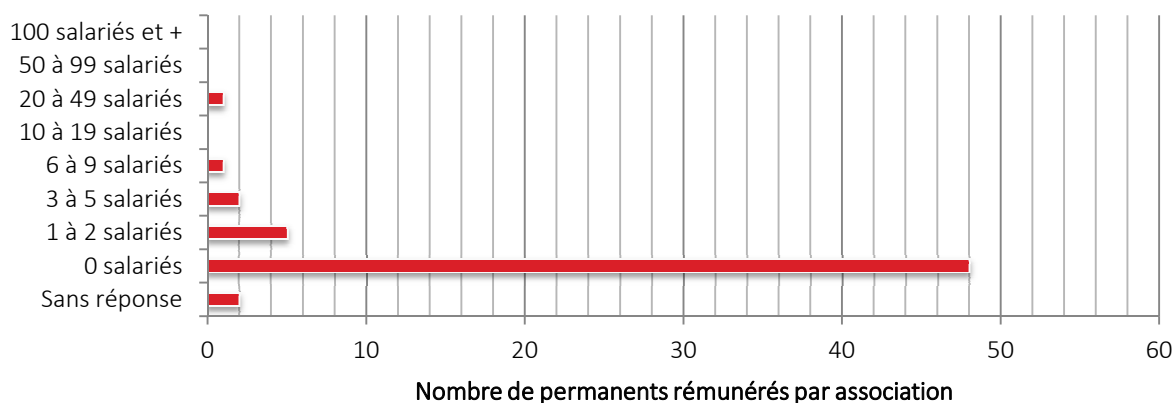


FIGURE 17 NOMBRE DE PERMANENTS REMUNERES AU SEIN DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

*L'association de patrimoine compte le plus souvent cinquante à cent adhérents. Elle repose majoritairement sur le bénévolat : rares sont les organisations à pouvoir s'appuyer sur des salariés.*

#### b. L'ASSOCIATION, VECTEUR DE SOCIABILITE

L'existence de liens, de relations, d'échanges entre les individus : c'est l'ensemble de ces liens qui constituent le lien social. Occupant un rôle déterminant dans son maintien (solidarité, aide, écoute, etc.), l'association représente un lien social volontaire. L'association de patrimoine représente un vecteur de sociabilité.

S'associer, c'est avoir des intérêts en commun et former un groupe à partir de ceux-ci. Les associations sont donc une expression parmi d'autres d'une sociabilité construite autour d'affinités. La sociabilité est considérée comme un réseau de relations sociales établies dans des groupes présentant une cohérence idéologique, culturelle ou religieuse. Elle peut également être définie comme « *l'ensemble des relations qu'un individu (ou un groupe) entretient avec d'autres, compte-tenu de la forme que prennent ces relations*<sup>1</sup> ». De plus, la sociabilité apparaît liée, mais dans une moindre mesure, avec les pratiques sportives et culturelles<sup>2</sup>. En outre, les pratiques sociales donnent une idée de la cohésion d'un groupe. Durant les rencontres, se tissent des relations interpersonnelles. Nous pouvons donc évoquer une sociabilité associative. A. Fortin déclare d'ailleurs qu'adhérer à une association est doublement affaire de sociabilité. « *Premièrement, on y adhère parce qu'on est déjà dans un réseau de sociabilité ; en effet dans pratiquement tous les cas, le recrutement des membres se fait de façon active et personnalisée. Deuxièmement, l'adhésion a pour but de prolonger celle-ci, en « socialisant »*<sup>3</sup> ». L'auteur estime également que le groupe rassemble et permet ainsi la cristallisation des liens individuels qu'il suscite et renforce, en une identité commune. « *L'intégration est une fermeture - créatrice ? - du groupe sur lui-même, mais lui permet en un second temps une meilleure ouverture sur la communauté*<sup>4</sup> ». L'association représente donc un lieu de sociabilité.

<sup>1</sup> DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, coll. U « Sociologie », Paris, 1994, pp. 38-39

<sup>2</sup> BIGOT Régis, Quelques aspects de la sociabilité des Français, in *Cahier de recherches*, n° 169, décembre 2011, 109 p. URL : <http://www.credoc.fr/pdf/Rech/C169.pdf> consulté le 20 février 2014

<sup>3</sup> FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », *op. cit.*, 1992, p. 269

<sup>4</sup> *Ibid.*

Les membres de l'association se réunissent autour d'une passion commune. « *Les passions ordinaires* » des Français décrites par C. Bromberger sont en forte augmentation et mobilisent de plus en plus de passionnés ; or elles sont rarement pratiquées isolément ; pour être vécues intensément, elles doivent être partagées<sup>1</sup>. J.-M. Leveratto et M. Leontsini développent l'idée de lieux de sociabilité littéraire. « *La création du groupe répond tout à la fois à un désir d'échange sur les livres et à la recherche d'un moyen d'enrichir les loisirs de personnes disponibles en créant un espace public de rencontre*<sup>2</sup> ». Au-delà des moments de réunion des instances de gouvernance de l'association jalonnant l'année, les rencontres informelles sont facilitées lorsque l'association dispose d'un local. Tout comme le café, celui-ci est un lieu de vie ; au-delà d'un simple espace de réunion, il représente le lieu privilégié des rencontres imprévisibles. Au sein de l'association, est mise en œuvre une sociabilité à la jonction du privé et du collectif, ce qui permet de cerner les identités personnelles et de groupe, d'une part, et la dynamique communautaire, d'autre part<sup>3</sup>.

Les rencontres représentent des temps de partage. Plus les membres se réunissent, plus ils évoquent leur passion et plus s'inscrivent dans une dynamique de groupe. Les membres de l'association se rencontrent régulièrement pour construire leur projet partagé et évoquer leurs « *passions cognitives* », comme l'évoquent J. Roux, F. Charvolin et A. Dumain, contribuant à faire de l'association un lieu de convivialité. En effet, le passionné se plonge dans son sujet et en devient spécialiste. Or, « *la passion devient indissociable d'un faire connaissance, d'un amour de savoir, qui rejaillit sur l'intensité de la passion*<sup>4</sup> ». La passion s'attache dans le temps<sup>5</sup> : contrairement à l'émotion, la passion se déroule sur un temps long amenant à la construction d'une « *carrière de passionné* » : des personnes qui entrent en passion et qui s'inscrivent durablement dans leur passion. Cette durabilité se traduit par des attachements, des liens qui retiennent, qui captivent, qui enrôlent et qui ensuite ne lâchent pas. La passion ne se limite donc pas à un événement unique. Evoquer de manière collective une passion commune contribue d'autant plus à créer un lien social.

La sociabilité est également alimentée grâce à des temps forts, services destinés en premier lieu à ses adhérents. L'association peut, par la même, s'ouvrir à l'extérieur et partager ses actions. Les liens susceptibles d'unir au sein de l'association sont divers. L'organisation d'événements thématiques, comme déjà évoqués, ou encore les temps forts afin de réunir des fonds en sont des exemples. Ce peut être d'abord une activité collective et fédératrice.

Au-delà de soutenir le projet porté par l'association, ses membres bénéficient des temps organisés. Ceux-ci prennent plusieurs formes : soirées autour d'un diaporama, conférences pouvant être associées à ce dernier ou encore des causeries. Tout au long de l'année, l'association de patrimoine est amenée à organiser des événements thématiques. Ceux-ci abordent des sujets intéressants le plus grand nombre, voire même au-delà du cercle des adhérents.

VDNP ou l'Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH) proposent régulièrement des diaporamas. Des sociétés d'Histoire proposent aussi des conférences, souvent appelées « causeries ».

<sup>1</sup> PARODI Maxime, « La lente évolution de la sociabilité », *op. cit.*, 2000, p. 281

<sup>2</sup> LEVERATTO Jean-Marc, LEONTSINI Mary, *Internet et la sociabilité littéraire*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, coll. Études et recherche, Paris, 2008, p. 54

<sup>3</sup> FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative *op. cit.*, 1992, p. 266.

<sup>4</sup> ROUX Jacques, CHARVOLIN Florian, DUMAIN Aurélie, « Les « passions cognitives » ou la dimension rebelle du connaître en régime de passion », in *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 3, p. 371. URL : [www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2009-3-page-369.htm](http://www.cairn.info/revue-anthropologie-des-connaissances-2009-3-page-369.htm) consulté le 3 février 2014

<sup>5</sup> *Ibid.*



Mais ce type d'animation ne concerne pas uniquement les associations de patrimoine culturel et d'Histoire.

Le CPN Le Colibri organise, à ses débuts, une conférence chaque premier vendredi du mois dans le but de « *causer de tout de qui touche à la nature, abordant un thème différent à chaque réunion* » et des balades en direction d'un public familial les deuxièmes et quatrièmes samedis du mois<sup>1</sup>.

En outre, l'organisation propose une sortie, de type visite guidée et le plus souvent annuelle, afin de réunir ses adhérents. Parfois, cette sortie coïncide avec une actualité de l'association.

L'Association pour la sauvegarde et de l'animation de la chartreuse organise en 2013 une journée de découverte au Musée de la Grande Chartreuse. C'est l'occasion de se voir remettre une copie de la carte de la chartreuse telle qu'elle devait être réaménagée.

L'association peut également organiser une activité à destination d'un public extérieur. Les temps forts organisés en direction de l'extérieur répondent à des objectifs fraternels, avec le développement des rapports intergénérationnels.

Ce peut être pour des raisons fraternelles. Initié il y a une trentaine d'années, l'Association pour la sauvegarde et de l'animation de la chartreuse anime un goûter à destination des anciens de la commune : les amis de l'association réalisent la collation tandis que les bénévoles la servent. Ce « *moment de détente, de fraternité et de gourmandise*<sup>2</sup> » a lieu dans l'ancienne cuisine dont l'association est propriétaire. Cette tradition, à l'occasion des fêtes de fin d'année, d'abord en janvier puis en décembre, permet de « *faire le lien entre les plus jeunes et les anciens*<sup>3</sup> », comme le note un membre de l'association. Vient ensuite un temps de partage avec les élèves des écoles de Sainte-Croix-en-Jarez et Pavézin qui offrent aux anciens des cadeaux qu'ils ont réalisés. La commune est également actrice en offrant un panier gourmand.

Ce peut être également pour des raisons solidaires. En effet, le Téléthon est un évènement particulièrement fédérateur au sein duquel les associations de patrimoine deviennent des animatrices. Il peut être organisé au sein de la commune, donnant lieu à une mobilisation des associations locales. Celles-ci ont d'ailleurs tendance à renouveler leur engagement annuellement. Participer à cet évènement demeure un choix que toutes les associations ne réalisent pas.

Par exemple, en 2007, sur les trente associations pirailloises, seules neuf – dont le Syndicat d'initiative du Val de Ternay – répondent présentes à l'appel de la solidarité nationale<sup>4</sup>. L'année suivante, l'Essaim de Julie devient également actrice<sup>5</sup>. A Bourg-Argental, les Amis de Bourg-Argental – notamment sa section consacrée à la généalogie<sup>6</sup> – et Vivre à Argental y participent, tout comme l'Office de tourisme ou encore la Société de pêche<sup>7</sup>. M. Clauzon, de l'association Mots et Histoires de Chez Nous (MHCN), déclament poèmes et contes dans le cadre d'un Téléthon inter-villages de deux jours<sup>8</sup>, à Fontanès. Les associations motorisées organisent des excursions et les font connaître grâce à cette date : l'association Rando-loisirs-découvertes met en place des balades en 4 x 4. Depuis décembre 2000, une fois par an, le club organise une grande randonnée dont les bénéfices sont reversés au Téléthon. « *C'est aussi l'occasion de retrouver des amis venus d'un peu plus loin*<sup>9</sup> ». « *Depuis qu'on organise le Téléthon, le bouche à oreille a bien fonctionné. Cela s'est démultiplié très vite*<sup>10</sup> ». La couverture médiatique du Téléthon fédère

<sup>1</sup> « Une discussion sur les plantes avec Le Colibri », *Le Progrès*, 6 avril 2009, p. 14

<sup>2</sup> « Comme le veut la tradition établie depuis environ vingt-cinq ans, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix a invité les anciens de la commune pour un moment de détente, de fraternité et de gourmandise en cette fin d'année », *Le Progrès*, 20 décembre 2006, p. 15

<sup>3</sup> « Les anciens à l'heure du goûter », *Le Progrès*, 20 décembre 2002, p.15

<sup>4</sup> « Les forces vives associatives planchent sur le Téléthon », *Le Progrès*, 1 novembre 2007, p. 2

<sup>5</sup> « Le Bus rouge en concert samedi pour le Téléthon », *Le Progrès*, 4 décembre 2008, p. 15

<sup>6</sup> « Un travail quotidien en faveur de l'histoire et du patrimoine local », *Le Progrès*, 31 janvier 2005, p. 13

<sup>7</sup> « Vingt-cinq associations mobilisées pour le Téléthon », *Le Progrès*, 3 décembre 2004, p. 16

<sup>8</sup> « Le Téléthon intervillages : dix ans de solidarité et de générosité », *Le Progrès*, 2 décembre 2003, p. 17

<sup>9</sup> THIOLIERE Pierre, « Soixante-quinze 4x4 en randonnée », *Le Progrès*, 10 décembre 2003, p. 14

<sup>10</sup> THIOLIERE Pierre, « Le 4x4 pour passion », *Le Progrès*, 20 février 2003, p. 13

également au niveau local, ce qui apporte de la visibilité aux actions de l'association participante. Les Amis de Marllhes en profitent, par exemple, pour présenter en avant-première leur dernière publication en 2006<sup>1</sup>. C'est le cas également des Guides-animateurs du PNR du Pilat qui vendent, en 2010, leur film *Le Druide du Pilat*<sup>2</sup>. Le Téléthon donne l'occasion à des initiatives sur tout le territoire, comme les exemples ont pu le démontrer. Il concerne également la côtère rhodanienne avec Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP) qui propose de jouer avec les mots<sup>3</sup>.

*L'association représente donc un lieu de sociabilité ; les rencontres et temps organisés, des temps de partage. Plus les membres se réunissent, plus ils évoquent leur passion et plus s'inscrivent dans une dynamique de groupe et collective.*

*Pour porter et réaliser son projet, l'association s'appuie sur ses forces vives. Pourtant, elle ne dispose pas d'employés et peu sont les adhérents à s'investir en termes de temps. Ceci explique que certains attendent d'être retraités pour s'impliquer et surtout devenir président. Tous sont liés par une passion commune. A ce titre, ils se rencontrent régulièrement, conduisant l'association à être un vecteur de sociabilité.*

### 3. TERRITORIALITE ET TERRITOIRE(S) DE L'ASSOCIATION

Le territoire se définit comme la synthèse des lieux – espaces et édifices bien circonscrits – qui le composent<sup>4</sup> ou encore comme l'espace approprié par un groupe social (voire un individu) avec un sentiment de conscience de son appropriation<sup>5</sup>. Le territoire regroupe et associe les lieux : il leur confère un sens collectif plus clair et plus affirmé que celui qui découle de la stricte pratique<sup>6</sup>. Selon G. Di Méo, la territorialisation de l'espace « *consiste, pour une société, à y multiplier les lieux, à les installer en réseaux à la fois concrets et symboliques*<sup>7</sup> ». Aussi, il est nécessaire d'observer les lieux d'action des associations, leur espace de vie, en tant qu'aire délimitée par leurs pratiques spatiales<sup>8</sup>, leur expérience concrète des lieux. C'est donc la territorialisation de cet espace de vie associative qui est abordée ici, plutôt que de celle des membres des associations. Multiples, les lieux d'action ne sont pas isolés et participent de réseaux et de configurations plus vastes, qui permettent aux associations d'agir, d'exister à différentes échelles<sup>9</sup>. L'espace de vie associative est à la fois un espace de sociabilités locales, de coprésence des membres impliqués, et un espace d'identification collective rassemblant des individus autour des mêmes pratiques, quoiqu'en différents lieux<sup>10</sup>.

*L'action associative s'inscrit sur différentes échelles géographiques ; en premier lieu, celle du hameau ou de la commune. Pour mener à bien son projet, l'association tisse des liens avec les acteurs*

<sup>1</sup> « « Des pieds et des mains », thème du Téléthon 2005 », *Le Progrès*, 25 novembre 2005, p. 15

<sup>2</sup> « Handi basket : l'équipe de France au Téléthon », *Le Progrès*, 27 novembre 2010, p. 16

<sup>3</sup> « Téléthon : Théâtre et culture au programme », *Le Progrès*, 1<sup>er</sup> décembre 2010, p. 17

<sup>4</sup> DI MEO Guy, BULEON Pascal, *op. cit.*, 2005, p. 84

<sup>5</sup> MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, *Analyser les territoires : Savoirs et outils*, Presses Universitaires de Rennes, coll. DIDACT Géographie, Rennes, 2002, p. 13

<sup>6</sup> DI MEO Guy, *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, coll. Fac Géographie, Paris, 1996, p. 87

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 41

<sup>8</sup> FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques, RENARD Jean, *Géographie sociale*, Masson, Paris, 1984, 387 p.

<sup>9</sup> DUMONT Antoine, « La territorialisation de l'espace de vie des migrants par la mobilisation transnationale », in Colloque international « Espaces de vie, espaces enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques », Rennes, 5-7 novembre 2008

<sup>10</sup> DUMONT Antoine, « La territorialisation de l'espace de vie des migrants par la mobilisation transnationale », *op. cit.*, 2008

publics du territoire. La commune est d'ailleurs plus sollicitée que le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat.

#### a. DES ECHELLES D'ACTION VARIABLES

La territorialité définit une relation individuelle et / ou collective au territoire ; elle « reflète la multidimensionnalité du vécu territorial par les membres d'une collectivité, par les sociétés en général<sup>1</sup> ». Aussi, la territorialité exprime des identités collectives et individuelles. L'action associative s'appuie mais aussi concourt au maillage du territoire pilatois. Ces organisations s'inscrivent dans des réseaux pour développer des relations avec d'autres structures menant des actions similaires.

Tout d'abord, il est nécessaire de connaître est la répartition géographique des associations de patrimoine enquêtées. 55 % d'entre elles ont leur siège social situé au sein des villes portes les plus peuplées du Parc naturel régional. Saint-Etienne en premier lieu.

Plus précisément, la plupart des associations enquêtées sont ligériennes ; de même, en ce qui concerne celles ayant décidé de participer. Il est vrai que le PNR du Pilat a la partie la plus importante de son territoire située dans le département de la Loire (39 communes sur 47, soit plus de 80 %). De plus, il est historiquement créé sur ce département. Enfin, seule la ville porte d'Annonay se situe dans le département ardéchois.

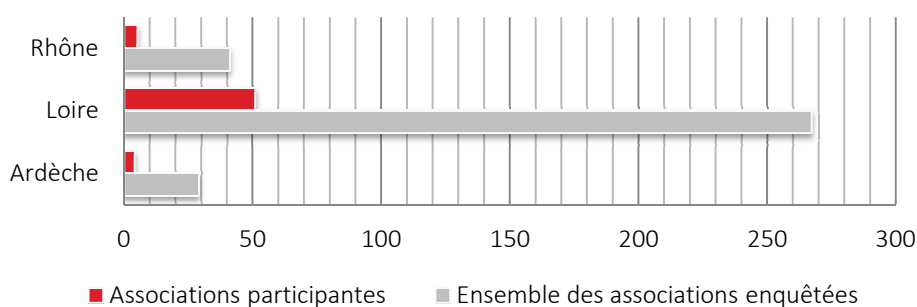
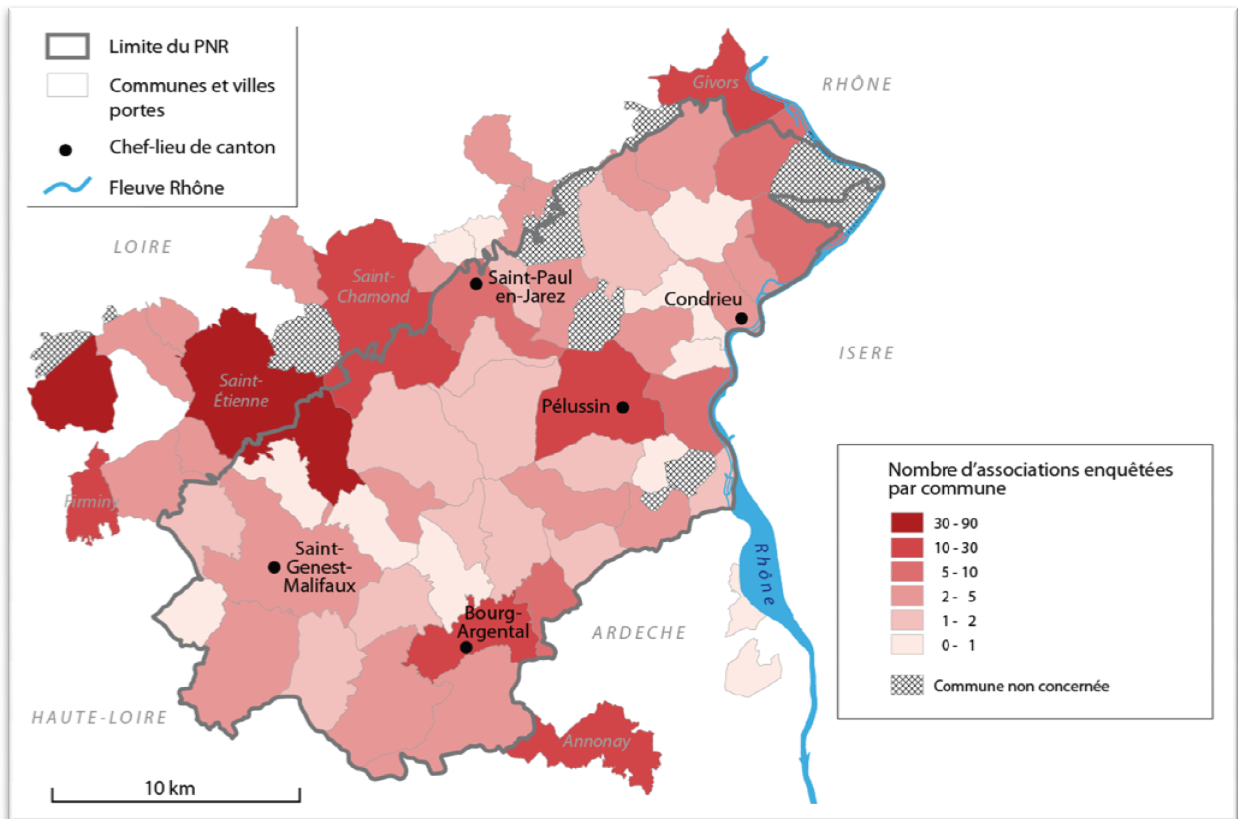
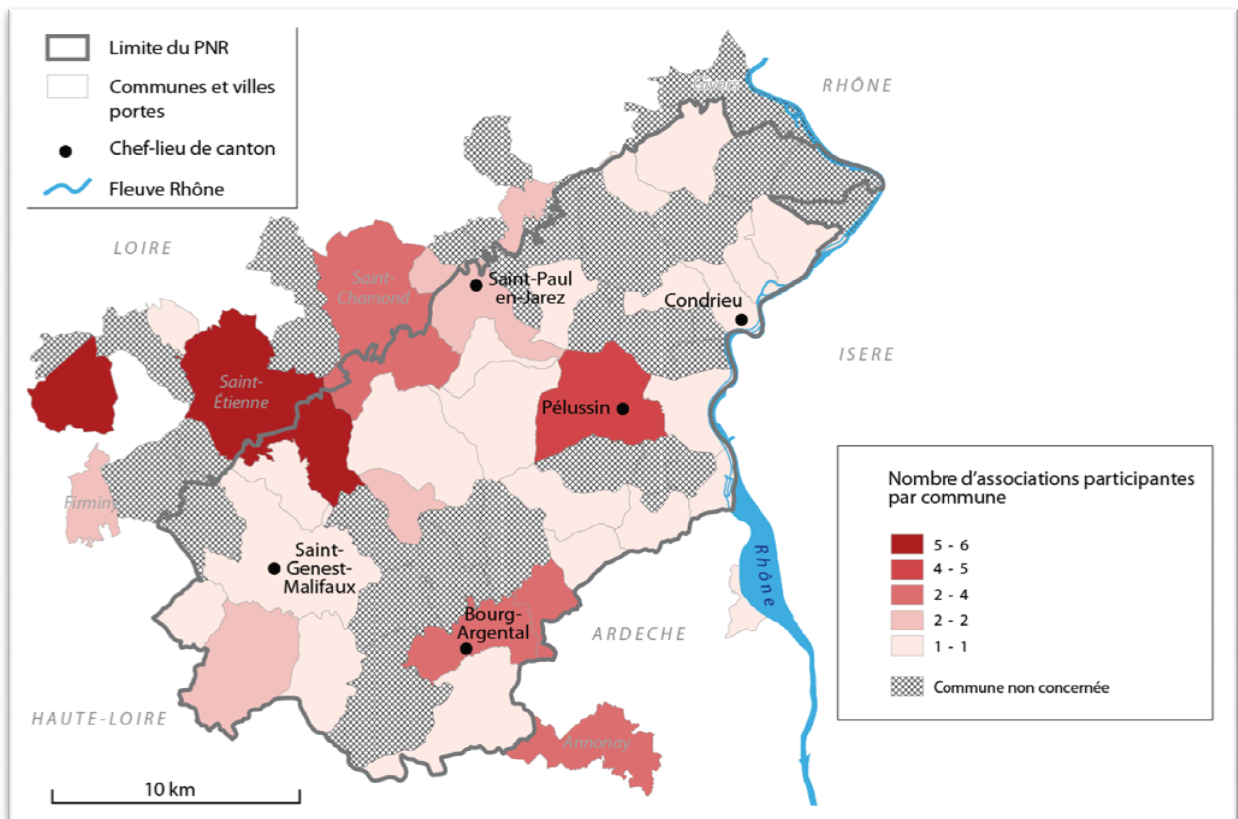


FIGURE 18 REPARTITION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

<sup>1</sup> DI MEO Guy, BULEON Pascal, *op. cit.*, 2005, p. 82



CARTE 4 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE ENQUETEES



CARTE 5 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE AYANT PARTICIPE A L'ENQUETE

Les associations de patrimoine ont leur propre perception du territoire sur lequel elles mènent leur action. L'objectif est d'examiner les articulations entre l'espace de vie des acteurs mobilisés et celui de référence de leur mobilisation et le résultat, de décrire une forme de territorialité, constituée de multiples lieux d'action et d'identification implantés à différentes échelles. Force est de constater un décalage de perception entre les aires géographiques d'activité perçues et réelles.

Les données pour aborder les aires géographiques d'activité ne sont donc exhaustives, par définition, que pour les soixante associations ayant participé à l'enquête.

Les associations de patrimoine sont en premier lieu des acteurs locaux : l'échelle de l'action se distinguant nettement de celle de la commune. Cette inscription territoriale est d'ailleurs rappelée dans les titres des associations, comme déjà évoqué. Vient ensuite, par ordre d'importance, l'échelle du canton ou de l'intercommunalité : l'association agit dans un environnement proche.

Plusieurs associations estiment être actrices à l'échelle du Parc naturel régional ; les mêmes structures pensent l'être également à des échelles plus larges : département, région et France. En résumé, les associations qui déclarent réaliser des actions au-delà de l'échelle cantonale ou intercommunale (ou encore du PNR) semblent avoir répondu positivement à chaque étape scalaire proposée. Ceci nous conduit à faire l'hypothèse qu'il s'agit d'aire géographique perçue plus que réelle. L'organisation, dans ce cas de figure, souhaite obtenir une reconnaissance à des échelles plus larges que celles de son activité. C'est le cas, par exemple, d'associations gérant des lieux ouverts au public.

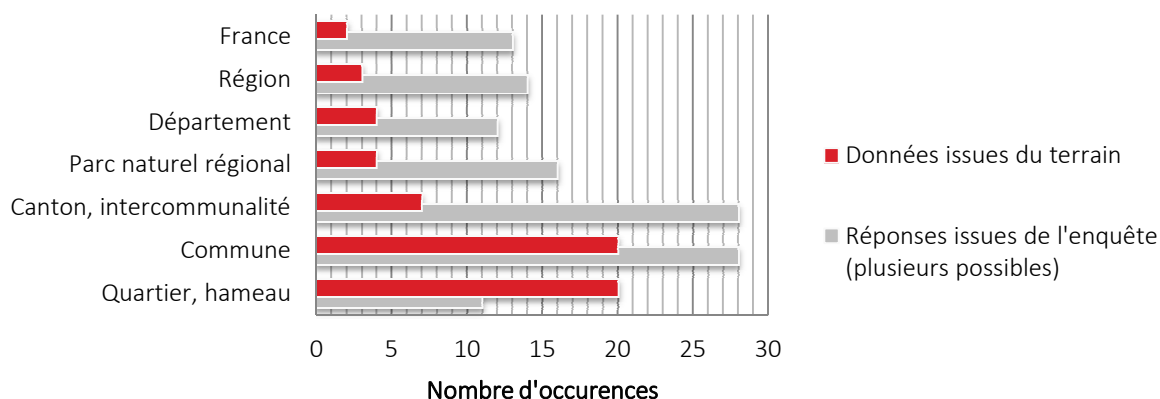


FIGURE 19 COMPARAISON DES AIRES GÉOGRAPHIQUES D'ACTIVITÉS PERÇUES ET RÉELLES DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

Dans les faits, les associations de patrimoine sont surtout actives à l'échelle de leur commune ou du hameau. Elles le sont peu à l'échelle du PNR du Pilat, du département, de la région ou encore de la France. Les données issues du terrain ne comptent pas. Concernant le niveau scalaire du hameau ou du quartier, sont également prises en compte les structures œuvrant uniquement pour un site ponctuel. C'est le cas des associations ayant restauré un édifice, comme une chapelle, ou encore des musées et lieux de découverte.

De manière générale, le territoire est souvent un espace aménagé et géré par ce groupe ainsi qu'un espace d'identité<sup>1</sup>. Ce territoire est d'abord celui de leur lieu de vie, et donc de leur espace vécu. L'enquête, en leur proposant de noter leur aire d'activités, leur donne finalement l'occasion de présenter la zone géographique au sein de laquelle elle estime être active. Lorsque les réponses des

<sup>1</sup> BRUNET Roger, FERRAS Robert, THERY Hervé, *op. cit.*, 2005, p. 13

questionnaires sont confrontées aux données issues du terrain, ceci pose la question de l'espace vécu, qui découle de la pratique qu'en a l'association et de la représentation qu'il s'en fait.

Bien qu'elle apparaisse aujourd'hui comme une échelle trop grande et plurielle pour qu'il y ait réelle identification car ce cadre a perdu de son sens, la région, comme la définit A. Frémont, semble être une échelle propice à l'appréhension de la notion d'espace vécu : elle fait figure d'intermédiaire entre l'espace quotidien, familial et familier et des horizons plus lointains, imaginés et idéalisés. Les associations de patrimoine sont des acteurs : elles agissent et deviennent donc des agents géographiques<sup>1</sup>. Ceux-ci développent leur propre territoire, entendu comme un espace approprié par un groupe social (voire un individu) avec le sentiment ou la conscience de son appropriation.

S'inscrire dans des réseaux associatifs permet de s'inscrire dans une dynamique commune. Plus précisément, l'organisation peut avoir un soutien dans la mise en œuvre du projet sans devoir tout inventer ou réinventer, démultiplier l'action de l'association avec celle des autres, agir à la fois localement et globalement et contribuer avec force au débat politique et à l'organisation de la société. S'inscrire dans un réseau permet d'échanger sur des sujets ou enjeux communs : rejoindre une fédération ou un regroupement d'associations est une occasion pour rencontrer un plus grand nombre de personnes animées par la même passion, pour échanger, construire avec eux d'autres projets et, pourquoi pas, développer de nouvelles activités... Ceci ne remet pas en cause l'indépendance et l'autonomie de l'association.

Ensuite, elle accède à un certain nombre d'informations alors qu'isolée, elle peut méconnaître les possibilités de se faire aider pour développer son projet. Fortes de l'expérience des associations de terrain qu'elles regroupent, les fédérations développent des outils pratiques et des services destinés à leur faciliter la tâche au quotidien : formations, appui technique au montage de projet, etc. Les échanges sont évidemment dans les deux sens : participer à un réseau permet de se faire connaître. Que ce soit pour une association qui démarre un projet ou pour une association présente depuis longtemps sur un champ d'activité, il est important d'être visible et identifié dans le paysage local et régional. Ceci laisse à également la place pour se faire entendre et participer : chacune dans son secteur et ensemble si nécessaire, les fédérations veillent à ce que les associations ne soient pas oubliées des élus lorsqu'ils décident des politiques à mener sur un territoire donné. Elles sont là aussi pour faire état des difficultés que rencontrent au jour le jour les associations sur le terrain.

Néanmoins, les associations locales de patrimoine du Pilat saisissent-elles réellement l'opportunité et les atouts que représente un réseau ? Les actions menées sur le terrain nous poussent à répondre de manière négative.

En ne tenant uniquement compte des associations participantes, seules cinq structures déclarent fédérer d'autres associations. Cependant, aucune ne précise quelles associations elles réunissent. La réalité du terrain montre que ces structures travaillent en réseau avec d'autres, les relations demeurant informelles, ou bien le lieu qu'elles gèrent est mis à disposition d'autres organisations. Les associations de patrimoine ne sont donc pas fédératrices.

Sur le territoire, seule la Fédération des habitants, usagers et Amis du PNR du Pilat, qui trouve son origine dans l'association des Amis du Parc, a tenté de réunir les associations patrimoniales.

Bien qu'elle n'ait pas souhaité participer à l'enquête réalisée, l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat (AAPNRP) a, au cours de son évolution, fédéré des associations : elle s'est d'ailleurs

---

<sup>1</sup> PINCHEMEL Philippe, PINCHEMEL Geneviève, *La face de la Terre, Élément de géographie*, Armand Colin, coll. U, 1997, p. 16

intitulée Fédération des habitants, usagers et Amis du Parc naturel régional du Pilat. Succédant à l'AAPNRP, et en quelque sorte son héritière morale, cette fédération naît en 1986 et regroupe toutes les associations, groupes ou sections d'associations ayant leur siège dans le PNR<sup>1</sup>. Selon ses statuts, elle a pour but d'être un « *lieu de rencontre et d'échanges, de dialogue et de concertation entre les associations ; représentative de l'ensemble auprès des instances du Parc naturel régional du Pilat, des pouvoirs publics, des collectivités locales et territoriales et des établissements ou sociétés privées* ». Elle se donne pour moyens la publication ou l'édition de tous documents et l'organisation d'actions culturelles, pédagogiques, promotionnelles, touristiques et sportives.

La fédération compte, à sa création, environ vingt-cinq associations comme l'AAPNRP, les Guides-animateurs du PNR du Pilat, le CPIE de Marlihes ou encore les Syndicats d'initiative du territoire. Elle regroupe également des associations culturelles : Amis de Bourg-Argental, Amis du Passé de Marlihes et de Joubert (future association des Amis de Marlihes), Amis de Saint-Didier, Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux ou encore Visages de notre Pilat.

Pour être la plus consensuelle possible, une démarche est animée par une commission pour rédiger les statuts. En termes du fonctionnement, le CA met en place trois collèges : agriculteurs, habitants et résidents, usagers et amis, dont les représentants par tiers constituent le conseil. En 1987, le CA constitue plusieurs groupes de travail, dont un sur l'animation culturelle et l'histoire du massif. Par la suite, la fédération s'éteint peu à peu.

Une association sur deux estime faire partie d'une fédération d'associations. Les structures concernées précisent d'ailleurs laquelle dans la plupart des réponses. Il est vrai que l'affiliation à une fédération s'avère souvent obligatoire pour pratiquer pleinement l'activité (sportive pour participer aux compétitions sportives officielles par exemple).

Sur le territoire, c'est le cas de la Fédération Française de Canoë-Kayak (FFCK) et l'association Canoë-kayak de Doizieux et La Terrasse-sur-Dorlay.

Environ vingt-cinq fédérations sont précisées par les associations participantes. Parmi elles, plusieurs échelles d'interventions : nationale<sup>2</sup>, régionale<sup>3</sup> ou encore départementale<sup>4</sup>. A noter, le regroupement de fédérations d'associations de patrimoine (confédération) n'existe pas sur le territoire du Parc du Pilat.

Une allusion est faite en ce qui concerne les fondations, à ne pas confondre avec les fédérations.

Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP) est en relation avec la Fondation du bénévolat. Créée en 1994 à l'instigation de la Ministre de la Jeunesse et des Sports, cette dernière a pour but d'œuvrer pour la reconnaissance et la protection des bénévoles et est reconnue d'Utilité Publique en 1995. À ces fins, avec la participation de sponsors et de mécènes, et aidée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative, elle offre gratuitement aux bénévoles la couverture de leurs responsabilités civiles ainsi que personnelles, de leurs défenses et recours et l'indemnisation de certains dommages corporels survenus dans le cadre de leurs activités bénévoles. Elle aide surtout gratuitement les responsables bénévoles dans le cadre de leurs activités et reconnaît leurs mérites par l'attribution des palmes du bénévolat.

<sup>1</sup> DUCHAMP Henri, « Fédération des habitants, usagers et amis du Parc naturel régional du Pilat », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1987, n° 49, p. 33

<sup>2</sup> Entre autres, Force de Défense des Ayants Droit et des Sections de Commune (AFASC), Association des Riverains de France, Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel (CILAC), Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature (FCPN), Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation (FNCTA).

<sup>3</sup> Entre autres, Réseau Tourisme Industriel Scientifique et Technique Rhône-Alpes (TISTRA), Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et l'Environnement (GRAINE), Association Memorha.

<sup>4</sup> Entre autres, Association généalogique de la Loire, Fédération Départementale des OTSI (FDOTSI), Union des Associations de Saint-Etienne et de la Loire (UASEL), Ardèche Loisirs et Patrimoine (ALP), Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER).

La Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER) est mentionnée par trois associations bien qu'il semble qu'elle concerne effectivement un nombre plus important de structures dans le Pilat (cf. annexes). La fédération la plus sollicitée par les associations enquêtées concerne les sociétés d'Histoire. Viennent ensuite des fédérations liées au tourisme.

*De manière générale, le territoire est souvent un espace aménagé et géré par un groupe mais aussi un espace vécu. Le territoire ne compte pas de fédération mais ceci n'empêche pas des associations de patrimoine de développer leur réseau au-delà du Pilat : au niveau départemental, régional ou encore national. Les associations locales de patrimoine du Pilat saisissent-elles l'opportunité et les atouts que représente un réseau ?*

*Dans le cadre de projets, différents acteurs associatifs mais aussi publics et privés peuvent se mettre en lien. Des opérations initiées et animées par le Parc naturel régional du Pilat, par exemple. L'idée de mise en réseau des associations territoriales dans des objectifs d'acquisition de connaissances de manière participative – Observatoire de la biodiversité, Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) – sera abordée ultérieurement.*

#### b. DES RAPPORTS REGULIERS AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Les relations entre associations et collectivités territoriales ont toujours été importantes. Il y a, en effet, une synergie naturelle entre les deux : les associations constituent en cela un relais essentiel des collectivités territoriales pour la mise en place de politiques publiques territoriales. Dans la réalisation de leur projet, les associations de patrimoine se tournent vers les pouvoirs publics. De plus, « *la plus haute vertu du patrimoine n'est pas de nous rappeler notre différence ou notre condition mortelle, mais de nous inscrire dans un territoire et un temps qui sont pour tous, ceux d'hier et ceux d'aujourd'hui*<sup>1</sup> ». Les associations locales de patrimoine représentent des partenaires pour les acteurs publics. Néanmoins, les relations entretenues avec le PNR sont faibles et par intermittence.

L'association, en tant qu'organisation, doit disposer d'un budget afin de mettre en œuvre le projet associatif. Pour ce faire, elle doit rechercher des financements tant en réalisant des demandes de subventions auprès d'autres acteurs qu'en mettant en place des évènements.

Sur les soixante associations ayant participé, une seule a refusé de répondre à la question « Quels sont les ressources et les financeurs habituels de l'association ? » (année de référence : 2010). Le questionnaire propose de préciser les pourcentages concernés par les différentes sources de financement. Cependant, beaucoup d'associations ont laissé cette partie sans réponse, empêchant de retranscrire de manière pertinente les réponses récoltées. De plus, cela ne permet pas de réaliser un rapprochement entre les associations bénéficiant de subventions publiques et celles qui emploient des salariés.

La cotisation est un revenu significatif : plus de 13 % des associations répondantes disposent uniquement de cette ressource. La première source de financement de la structure est la cotisation des adhérents : c'est le cas de 80 % des associations.

Elle se définit comme la participation, généralement sous forme monétaire, des membres aux charges de son fonctionnement, et la contrepartie du droit moral attaché à leur qualité de membre (droit de participer aux assemblées générales, d'être électeur et éligible au conseil d'administration). Due une fois par an, même si elle peut éventuellement être versée en plusieurs fois, elle se distingue en cela du droit d'entrée, prévu dans certaines associations, qui n'est versé qu'une seule fois, lors de l'acquisition de la qualité de membre.

<sup>1</sup> BEGHAIN Patrice, *op. cit.*, 1998, p. 115



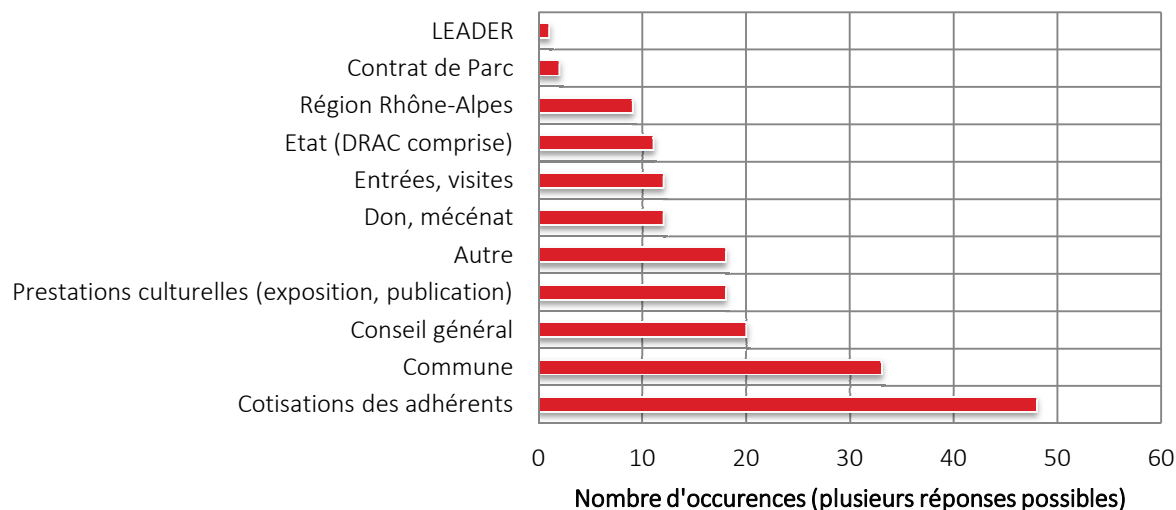


FIGURE 20 RESSOURCES ET FINANCEURS HABITUELS DE L'ASSOCIATION LOCALE DE PATRIMOINE EN 2010

En outre, les associations de patrimoine voient leur budget alimenté par certaines de leurs actions. Près d'un tiers des associations bénéficient de recettes grâce à des prestations culturelles. Parmi celles-ci, les associations mettent souvent en place des expositions temporaires ou encore publient régulièrement.

C'est le cas de structures mettant en place des événements ou encore réalisant une médiation en direction des publics grâce à un lieu.

Enfin, les associations réalisent des publications ; elles peuvent également occuper le rôle d'éditeur. Ce cas de figure concerne uniquement des sociétés d'Histoire..

Une association sur dix s'appuie sur des entrées / des visites. Il s'agit là, presque systématiquement, d'organisations étant en charge de lieux culturels ouverts au public.

Entre autres, la Société d'Histoire de Firminy et environs et le château des Bruneaux, le Lieu de mémoire de la seconde Guerre Mondiale, mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, l'EDPCr, le Centre d'études et de recherches du patrimoine industriel (CERPI), le Musée de la passementerie de Jonzieux, l'Association pour le fonctionnement du musée des tresses et lacets ou encore l'Association des Amis de la Béate de l'Allier.

La plupart des associations de patrimoine fait appel à des subventions publiques, entendues ici comme « *une intervention financière de personnes publiques au profit de personnes publiques subordonnées ou d'institutions privées, (éventuellement de personnes physiques), pour le financement de certaines activités jugées nécessaires dans l'intérêt public<sup>1</sup>* ». La commune est d'ailleurs le premier acteur public sollicité. D'ailleurs, ces organisations interviennent à l'échelle de la commune de leur siège social.

Près de deux associations sur trois font appel à leur commune. Certaines bénéficient d'ailleurs d'une subvention qui est reconduite annuellement.

D'autres financeurs sont sollicités. Par ordre d'importance, le Conseil général de la Loire puis la Région Rhône-Alpes. Les fonds européens ne sont pas sollicités.

Une association sur six réalise une demande de subvention auprès du Conseil général.

<sup>1</sup> CRABBE V., « La journée administrative de Maastricht (Journées belgo-néerlandaises consacrées à l'étude des subventions comme moyen d'administration) », in *Revue Internationale des Sciences administratives*, 1952, p. 287 in ROY de David, « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? », in *Pyramides*, n° 6, 2002, pp. 117-134

Au-delà des lignes de financement proposées par le département, les structures font appel à leurs conseillers généraux qui disposent d'une enveloppe parlementaire. Une association sur six a recours à des financeurs autres. Les communautés de communes en sont des exemples, comme celles des Monts du Pilat (CCMP) ou encore la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR).

**Certains financements publics sont en rapport plus ou moins directs avec la présence d'un PNR sur le territoire : près d'une association sur dix fait appel à la Région, comme co-financeur.**

Plus précisément, neuf associations sur soixante ont recours directement à la Région Rhône-Alpes. Certaines, situées sur le territoire d'un Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes (CDDRA) comme celui de Rhône Pluriel, peuvent réaliser des demandes de subvention par ce biais. L'association de patrimoine peut également faire appel au Contrat de Parc du PNR du Pilat. Seule une structure s'inscrit dans cette catégorie. Ce dernier représente un outil pour soutenir des actions, du Parc ou d'un autre porteur de projet, s'inscrivant sur le territoire et dans le cadre des objectifs de la Charte. Le Contrat de Parc dépend d'un financement de la Région. A noter, les financements issus de la Région Rhône-Alpes ne peuvent pas se cumuler.

**L'Etat est un des financeurs possibles des associations. C'est le cas d'une association sur six.**

La DRAC propose un soutien financier en termes d'action culturelle, d'arts plastiques, d'éducation artistique et culturelle ou encore d'ethnologie. Elle propose également un appel à projets commun avec la Région intitulé « Mémoires du XX<sup>e</sup> siècle en Rhône-Alpes ». Dans le cadre de sa politique en faveur des mémoires, il est mis en place afin d'encourager les démarches de connaissance et de valorisation des mémoires du XX<sup>e</sup> siècle. Le Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire, par exemple, fait partie des structures en bénéficiant. Cet appel à projets représente une bouffée d'air pour l'association : « *Nous ne vivons que par perfusion, en quelque sorte*<sup>1</sup> », comme le note le président.

**Seule une association a mentionné le programme LEADER comme source de financement. En effet, le PNR a initié puis mis en place des procédures de développement intéressant la totalité du territoire : les financements européens en font partie. Après avoir conduit deux programmes d'initiatives communautaires Leader + et Leader II, le PNR et le Groupe d'Action Locale (GAL) ont souhaité continuer la démarche durant la période 2007-2013 appelé « l'approche Leader ».**

La candidature du GAL Pilat est retenue en 2008, ce qui permet de concrétiser l'obtention d'une enveloppe de 1 200 000 euros de subventions Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) dans le but d'aider financièrement et techniquement des projets. Ce programme européen d'aide au développement rural est réellement opérationnel sur le Pilat depuis 2009.

L'Essaim de Julie / Le Nect'art transforme une ancienne usine textile en centre d'accueil et de création artistique. Pour cela, elle s'appuie sur deux financeurs importants : l'Europe mais aussi le Fonds National pour l'Aménagement Du Territoire (FNADT)<sup>2</sup>. De plus, l'association, qui compte plus de 120 adhérents en 2006, est soutenue par le Conseil Régional Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Loire.

**Une association sur dix s'appuie sur du mécénat ou des dons. Les structures concernées ont, souvent, un projet de restauration de patrimoine bâti. Elles n'hésitent pas à organiser des évènements pour récolter l'argent nécessaire à son projet.**

C'est le cas, par exemple, des Amis de la Chapelle du Calvaire, de l'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle l'Association pour la restauration intérieure de l'église, de Renov'Eglises ou encore du Clocher de Saint-Appolinard. C'est le cas également d'associations comme le CPN Le Colibri ou encore Ampuis Culture Et Patrimoines (ACEP).

**Dans la catégorie « autres », s'inscrivent également les temps forts organisés par les associations pour financer leurs actions et projets, de type repas, animation de fêtes extérieures,... A cette occasion, les cercles familiaux et amicaux peuvent être sollicités.**

Par exemple, l'Association pour la restauration intérieure de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez, dans le but d'obtenir une autre source de financement pour la restauration de l'édifice religieux. « *Un repas familial a eu lieu avec de nombreuses personnes attachées à la cause, et d'autres venues pour passer un bon*

<sup>1</sup> Journée de restitution de l'appel à projets « Mémoires du XX<sup>e</sup> siècle en Rhône-Alpes » de 2008 à 2012, 15 février 2013 à Lyon

<sup>2</sup> BONNARD Claude, « L'ancien moulinage Sainte-Julie se transforme », *Le Progrès*, 18 septembre 2006, p. 13

moment en compagnie du président Léon Pitiot et de tous les membres de l'association qui participent activement depuis 1994 pour que dons et fonds grandissent afin d'entamer dans de bonnes conditions cette réfection. [...] Dans cet après-midi festif qui a lieu toutes les années à la même époque, une troupe folklorique originaire de Haute-Loire est venue donner un spectacle de danses. [...] Un tirage d'enveloppes gagnantes a été organisé où chacun espérait bien pouvoir remporter un lot mis en jeu<sup>1</sup> ». L'association met en place également des concerts. Ces types d'animation sont reconduits régulièrement au cours des années 2000.

Enfin, une association, comme toute organisation, peut se retrouver dans des situations de difficultés financières. A l'heure où les subventions diminuent, il est nécessaire pour les associations locales de revoir leur schéma de fonctionnement. Evidemment, se développer sans aide publique représente un réel défi. C'est le cas récent de la Maison du Fleuve Rhône (MDFR) (cf. annexe).

Les associations de patrimoine entretiennent des relations avec les acteurs institutionnels. C'est le cas de 80 % des associations participantes. Une nouvelle fois, la commune apparaît comme le partenaire privilégié. Les relations sont peu régulières avec les Ministères, tout comme celles avec les établissements de type muséal.

12 % des organisations déclarent ne pas être en relation avec les acteurs institutionnels. La nature des relations diffèrent selon les situations : octroi de subventions publiques, prêt de matériel et / ou de salle, échange d'informations,... La fréquence des relations évoluent en fonction du type d'acteur en présence. Une structure sur dix environ laisse la question associée sans réponse. Une association de patrimoine sur deux entretient des relations régulières avec la commune dans laquelle elle se situe. Une structure sur six est peu en contact avec sa municipalité ; une sur dix ne l'est pas du tout. La commune apparaît donc comme le partenaire privilégié de l'association, bien que la diversité des réponses empêche d'établir un portrait-type des relations entretenues avec les Communautés de communes, l'Etat et des structures muséographiques. Bien qu'un tiers des associations n'ait pas répondu à cette partie du questionnaire, il apparaît que près de deux structures sur trois entretiennent des relations régulières avec l'intercommunalité à laquelle s'intègre la commune de son siège social. La moitié des structures participantes laisse la question sans réponse en ce qui concerne leur relation avec les musées / écomusées et les ministères. Seulement trois structures entretiennent des relations régulières avec ces derniers, et une sur six de manière peu fréquente. Il semble que les deux tiers des associations de patrimoine ne sont pas en contact avec les ministères. De la même manière, elles sont peu en relation avec des musées / écomusées : quatre associations sur soixante entretiennent des relations régulières ; neuf d'entre elles, de manière peu fréquente.

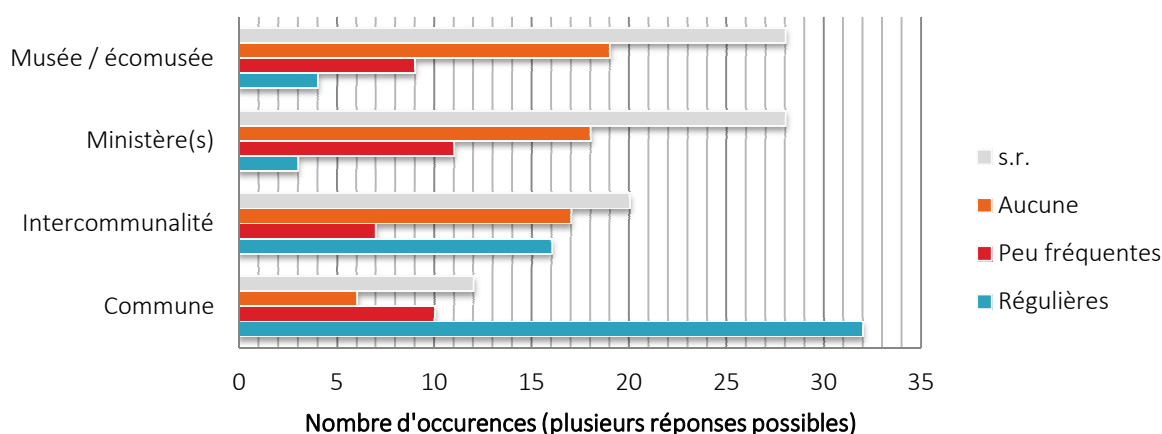


FIGURE 21 FREQUENCE DES RELATIONS ENTRETENUES PAR LES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE AVEC LES ACTEURS PUBLICS

<sup>1</sup> « Un repas pour restaurer l'église », *Le Progrès*, 28 novembre 2002, p. 12

*Les associations locales de patrimoine entretiennent des relations fréquentes avec les acteurs de leur territoire. La commune est le plus souvent sollicitée pour soutenir leurs actions. Au-delà des subventions publiques, les organisations n'hésitent pas à organiser des événements ou à vendre leurs productions pour fonctionner.*

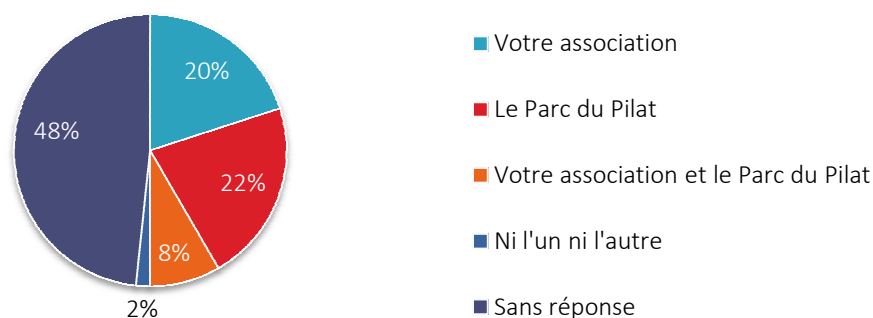
### c. UN DIALOGUE PAR INTERMITTENCE AVEC LE PNR DU PILAT

Comme nous l'avons évoqué, les chartes mentionnent des associations comme des partenaires du PNR. Elles ne représentent cependant qu'une infime partie du tissu associatif. Les relations entretenues entre le Syndicat mixte et les associations locales de patrimoine sont intermittentes. Les réponses à l'enquête nous apportent d'ailleurs des informations sur leur perception du PNR du Pilat.

La moitié des associations de patrimoine ayant participé à l'enquête entretient des relations avec le Parc naturel régional du Pilat. Nous pouvons d'autant plus porter cette affirmation que la question correspondante a obtenu un taux de réponse de 95 %. Aussi, plus précisément, 23 % seulement des associations est régulièrement en contact avec le PNR.

Le questionnaire propose de préciser si l'origine de la prise de contact a été initiée par le PNR ou l'association. L'absence de réponse pour la moitié des structures sondées correspond d'ailleurs, et probablement, à celles n'entretenant pas de relation avec le PNR. Le plus souvent, l'association est tout autant à l'origine de la prise de contact que le PNR : c'est le cas de 20 % des associations dans le premier cas, contre 22 % dans le second. Certaines organisations répondent dans un quart des cas que Parc et association sont à l'origine des relations. De manière exceptionnelle, le contact ne provient ni de l'un, ni de l'autre.

Une nouvelle fois, et en tenant compte de la moitié des associations s'étant abstenues de répondre, l'association de patrimoine – un tiers des organisations – entretient des relations plutôt peu fréquentes avec le Parc du Pilat.



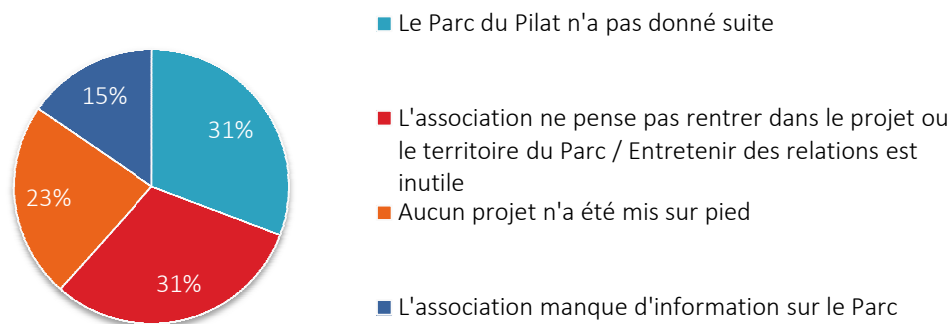
**FIGURE 22 ORIGINE DE LA PRISE DE CONTACT EN VUE DU DEVELOPPEMENT DE RELATIONS ENTRE LE PNR ET LES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE**

La moitié des associations sondées n'entretient pas ou plus de relations avec le PNR. En mettant de côté les structures qui se sont abstenues, un tiers des associations de patrimoine met en avant le rôle tenu par le Parc du Pilat : celui-ci n'a pas donné suite aux échanges engagés ou a signifié une fin de non-recevoir. Dans ce dernier cas, l'association s'était tournée vers lui pour obtenir un soutien face à une situation qu'elle estimait injuste et n'a pas trouvé la réponse attendue. De plus, aucun projet n'a été engagé, pour 23 % des cas, quel que soit l'acteur en cause. Ainsi, près de la

moitié des associations estiment ne pas ou ne plus avoir de relations avec le Syndicat mixte en raison d'un échec, bien souvent attribué au Parc : malgré une prise de contact, les relations n'ont pas donné lieu à un projet commun.

Le PNR lui-même représente une cause directe de l'arrêt ou de l'absence des relations. De plus, bien que la préservation et la valorisation des patrimoines fassent partie des missions des Parcs naturels régionaux, un tiers des associations estime que le projet n'a pas de lien avec les actions du syndicat mixte ou bien que le PNR ne peut rien leur apporter : un tiers des organisations estime que ses activités ne rentrent pas dans le cadre imposé par le Parc du Pilat, tant dans son projet de territoire que de son périmètre, voire même qu'entretenir des relations est inutile pour l'association.

En effet, les structures tournées vers la restauration ou l'entretien de patrimoine religieux n'intéressent pas le PNR. Qui plus est le statut de ville porte d'Annonay ne semble pas largement connu. La question de la représentation qu'ont les associations du patrimoine est d'autant plus importante que 15 % d'entre elles notent leur manque de connaissance sur le Syndicat mixte comme cause d'absence de relation. D'ailleurs, bien que 8 % des associations ne répondent pas à la question correspondante, 62 organisations ayant participé estiment bien connaître la nature et les activités du PNR. Sachant que le questionnaire est d'abord rempli par le président, cela implique qu'une association sur trois estime manquer de connaissances sur le PNR.



**FIGURE 23 CAUSES DE L'ABSENCE OU DE L'ARRÊT DES RELATIONS DES ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE AVEC LE PNR**

Pourtant, un quart des organisations associatives a un projet plus ou moins engagé avec le Parc naturel régional. 60 % des associations ne mentionnent pas de projet en cours ou à venir avec le PNR, sachant que la moitié des structures sondées n'entretiennent pas de relation avec lui.

Parmi les précisions apportées, nous pouvons noter la programmation culturelle du Parc, plus précisément les sorties de l'été et l'année 2012 consacrée à Jean-Jacques Rousseau, ou, à l'inverse, des événements musicaux initiés par des associations. Le paysage est également abordé, *via* des chartes paysagères ou encore le programme inter-Parcs Paysage industriel. Les créations ou l'aménagement de sentiers de randonnées (pose de panneaux d'interprétation) fédèrent également. La question de la libre circulation des loisirs motorisés y est associée. Les chemins de randonnée s'inscrivent d'ailleurs dans une démarche générale de mise en tourisme, qui a d'ailleurs déjà mentionnée par les associations. L'entretien de patrimoine bâti est un des objets de projet. D'ailleurs, une demande de subvention auprès du Parc donne lieu à des initiatives communes. Les processus d'étude (inventaire, comptage) des patrimoines naturel et culturel sont vecteurs de dynamisme, tout comme le site internet Pilat Patrimoines qui valorise les données acquises par le Parc.

Environ deux fois sur trois les relations entretenues entre l'association de patrimoine et le PNR ne sont pas formalisées bien que des conventions soient parfois mises en place.

C'est le cas du CONIB, du Syndicat d'initiative Val du Ternay, du Musée de la passementerie de Jonzieux, de l'Essaim de Julie / Le Nect'art ou encore du CPN Le Colibri.

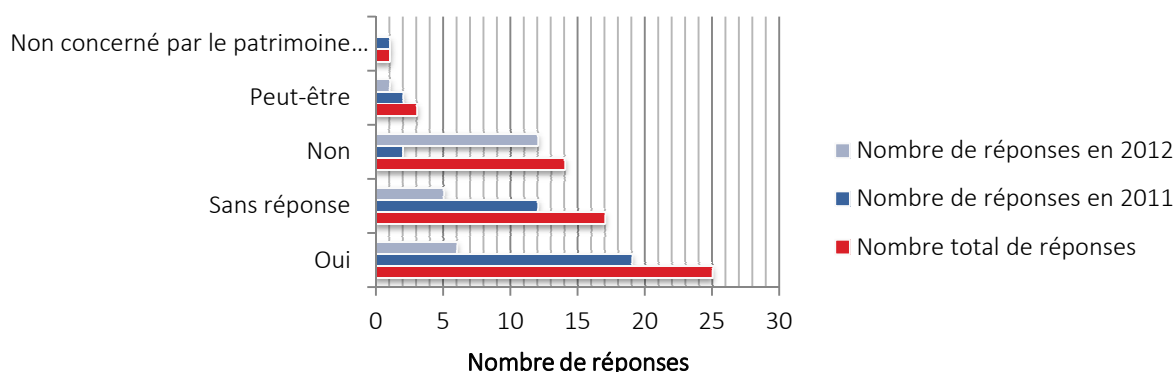
Dans le cadre des projets en cours ou en projet (cf. annexes), l'association de patrimoine est plus particulièrement en contact avec un technicien du PNR. Certains sont plus ou moins sollicités. Ainsi, par ordre d'importance du nombre d'occurrences, il s'agit des compétences suivantes :

- Environnement & biodiversité (huit occurrences) : chargée de mission Natura 2000, chargé de mission Observatoire de la biodiversité, responsable du pôle Protection et gestion de l'espace,
- Culture (sept) : chargée de mission Culture et éducation au territoire,
- Aspect technique et matériel (six) : responsable technique, responsable des écogardes,
- Economie & agriculture (quatre) : chargé de mission performance environnementale, chargé de mission Economie Sociale et Solidaire (ESS), chargé de mission Agriculture,
- Patrimoine culturel (quatre) : chargée de mission Patrimoines culturels,
- Gestion du programme Leader (deux) : chargée de mission Leader,
- Membre de la direction (une) : directrice adjointe,
- Assistance architecturale (une) : chargée de mission architecture et urbanisme.

Il est vrai que le PNR entretient des relations avec les associations de protection de la nature et de l'environnement depuis ses premières heures ; certaines sont d'ailleurs impliquées dans sa création. En outre, l'équipe technique ne compte pas dans ses rangs de chargé de mission dédié aux patrimoines culturels avant la mise en place de la CIFRE en 2010 mais a toujours disposé d'un poste en charge de l'action culturelle. Le PNR est incarné par ses agents. D'ailleurs, le Comité syndical note déjà en 1976 que le Parc est plus connu au travers de son équipe que le Comité syndical<sup>1</sup>.

L'enquête est réalisée durant l'été 2011 en amont du lancement de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) puis à l'été 2012. Elle permet donc de prédéfinir des partenaires potentiels pour le Parc du Pilat. L'intérêt pour cette opération est important : près de la moitié des associations ayant participé souhaitent prendre part à cette opération, sans compter celles ne répondant pas négativement.

Plus précisément, dix-neuf organisations sont dans ce cas en 2011 ; six en 2012. Une association sur trois s'est abstenue de répondre à cette question de l'enquête. Quatorze structures sur soixante ne désirent pas participer à l'IPPI. Pour ces deux réponses, le groupe d'envoi de 2012 est plus représenté que celui de 2011. Ceci peut expliquer le profil des associations questionnées : celles du groupe de la première année s'intéressent majoritairement aux patrimoines culturels et sont situés dans le Parc du Pilat, permettant de supposer que le patrimoine industriel leur apparaîtrait comme intéressant. Quelques associations semblent hésitantes à participer à l'IPPI. D'autres notent ne pas être concernée par le patrimoine industriel.



**FIGURE 24** REPONSES A LA QUESTION « SOUSHAITEZ-VOUS PARTICIPER A L'INVENTAIRE PARTICIPATIF DU PATRIMOINE INDUSTRIEL ? »

<sup>1</sup> PV de la réunion du 27 février 1976 du Comité syndical du PNR du Pilat

Toujours dans cette dynamique de connaissances participatives, peu d'associations enquêtées ont participé à la démarche des Atlas communaux des patrimoines qui a précédé dans le temps l'IPPI.

Les Atlas communaux des patrimoines qui reposaient sur l'animation de jurys communaux – le patrimoine est, ici, perçu de manière décloisonné, sans séparation entre naturel, culturel et paysager – sont testés sur Marlies, Saint-Genest-Malifaux et Saint-Régis-du-Coin. Sur les soixante associations participantes, et en tenant compte des 12 % des structures n'ayant pas répondu à la question, 73 % des organisations estiment ne pas avoir pris part à l'opération des Atlas communaux des patrimoines.

Enfin, l'opération des Atlas communaux des patrimoines a été considérée comme une démarche d'inventaire d'ordre général.

Parmi les neuf associations ayant exprimé leur participation, ça n'a pas été le cas pour certaines d'entre elles : ces cinq associations ne sont pas situées dans les communes-test.

Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP), par exemple, qui a réalisé une visite de terrain de la commune avec la chargée de mission « Patrimoines culturels ».

Le questionnaire propose également une question sur la participation à un inventaire patrimonial réalisé par un autre acteur, comme une Communauté de communes ou une commune. En comparant les résultats sur la participation des associations aux Atlas communaux des patrimoines initiés par le PNR et l'inventaire du petit patrimoine réalisé par la CCMP, est mise en évidence une confusion entre les acteurs publics.

64 % des associations répondent ne pas avoir été dans ce cas ; 23 % des organisations y ont concouru.

L'inventaire du petit patrimoine réalisé en 2010 par la CCMP a été plusieurs fois précisé. Le CPN Le Colibri a mentionné l'Observatoire de la flore et des papillons, en lien avec le PNR du Pilat ; le CONIB a évoqué un inventaire réalisé par le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC). Le clocher de Saint-Appolinard, quant à lui, a apporté sa pierre à l'édifice à l'inventaire des biens religieux mené par A. Carcel, Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art (CAOA) de la Loire.

*Le Pilat représente un véritable terreau de synergies associatives. Représentant une part de la société civile, l'association loi 1901 de patrimoine implique, en premier lieu, un collectif de personnes fédéré autour d'un projet qui suppose un certain nombre d'actions. Au-delà des objectifs fixés puis poursuivis par ses membres, l'association locale de patrimoine est un acteur organisé et inscrit au sein d'un territoire.*

*L'association locale de patrimoine est un acteur vivant : créée dans le but de réaliser un projet aux contours définis, elle suit un cycle de vie. Il est d'ailleurs pertinent d'évoquer un patrimoine pluriel, étant données les différentes facettes abordées par les associations : majoritairement culturel, celui-ci concerne également des angles naturels et paysagers. Etude et recherche, défense du patrimoine, restauration et préservation, animation et éducation, l'action associative est protéiforme. Certaines structures sont d'ailleurs gestionnaires de lieu ou de collection. Pour finir, l'association patrimoniale, organisation définie par la loi de 1901 qui, au-delà des forces vives sur lesquelles elle peut s'appuyer, implique certaines modalités d'organisation et de gouvernance. Elle s'inscrit dans un territoire, à différents niveaux scalaires, et peut prendre part aux politiques publiques.*

*Comme le notent G. Saez et H. Glevarec, étudier les associations de patrimoine met en évidence des ruptures de l'ordre patrimonial, notamment avec l'émergence d'une définition « civiliste<sup>1</sup> » du patrimoine : tout objet peut accéder au rang de patrimoine. Deux processus sont alors sous-jacents. Tout d'abord, l'identification normative, soit la volonté pour les associations de définir ce qu'elles appellent un bien commun : les associations se sentent légitimes à le définir alors qu'historiquement il*

<sup>1</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, « Patrimoine et associations », *op. cit.*, 2005, p. 60

*s'agit d'une prérogative de l'Etat. Ensuite, le travail d'appropriation collective : « la réappropriation se fait à la fois par identification, à travers l'exposition qui est un moment privilégié d'identification, par une appropriation de type référentiel ou pragmatique, c'est le cas de la visite ou des visites, par une appropriation de type intellectuel, à travers les conférences ou les études organisées par les associations, par une appropriation par reconnaissance mutuelle, c'est le cas très souvent du travail sur l'image et de l'objet filmique, et par une appropriation par filiation ou par témoignage, à travers la recherche documentaire ou la mise en œuvre du musée<sup>1</sup> ». Les associations de patrimoine sont donc des acteurs du processus de patrimonialisation mais aussi d'appropriation de premier plan sur le territoire.*

---

<sup>1</sup> GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, « Patrimoine et associations », in *ESO Travaux et documents*, n° 23, septembre 2005, p. 60



## CONCLUSION

Le Parc naturel régional du Pilat est à la fois une institution et un territoire. En son sein, différents acteurs sont en présence, notamment les associations de patrimoine qui, par leurs actions, s'inscrivent dans leur communauté. Ces organisations locales sont sollicitées régulièrement par les pouvoirs publics : par les communes, par exemple, lors de la mise en place d'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) ou encore par le PNR, pour la mise en œuvre de ses opérations. D'autant plus dans un contexte où la charte Objectif 2025 du Parc vise la participation citoyenne comme outil de réalisation, les associations de patrimoine, composées de d'engagés volontaires mais surtout passionnés, sont amenées à occuper une fonction d'expert pour les collectivités locales. Ceci donne lieu à la valorisation des savoirs profanes, problématique développée dans le cadre des sciences citoyennes car « *la passion devient indissociable d'un faire connaissance, d'un amour de savoir, qui rejaillit sur l'intensité de la passion*<sup>1</sup> ».

L'association locale de patrimoine occupe donc un rôle important sur son territoire. Tout d'abord, il permet de développer une qualité de vie et du lien social. Lorsque le projet culturel a vocation à en créer, il doit nécessairement faire appel à la participation des habitants dans sa construction et sa réalisation. Le lien social devient alors :

- un but : c'est l'objectif (ou l'un des objectifs) du projet, rapprocher les gens, renforcer la cohésion, la mixité sociale...,
- un moyen : le fait d'associer les habitants dans la conception et la réalisation du projet crée déjà du lien social<sup>2</sup>.

« *La référence au patrimoine ne peut s'appréhender en se tenant à la seule matérialité du monument ou l'objet perçu comme une entité isolée*<sup>3</sup> ». Son action, s'appuyant sur le patrimoine qui est un vecteur identitaire, permet, suivant les initiatives, de mettre en relation des locaux – parfois des partis-revenus – et des néoruraux, des citadins et des ruraux ou encore des touristes et les populations locales, mais aussi de développer des relations et une entente intergénérationnelles. Le patrimoine participe à la construction de valeurs communes d'une société et constitue ainsi le reflet de son identité. De plus, la transmission des valeurs, des savoirs et de la mémoire est un des socles de toute cohésion sociale.

Par l'action associative, le patrimoine, en tant que lieu, est habité<sup>4</sup>. Habiter au sens propre, y vivre, mais aussi habiter en investissant les lieux par une fonction, par un projet, par une œuvre artistique, par l'esprit ou par l'imaginaire. C'est également organiser le monde à partir d'un centre, retirer de l'univers inconnu et chaotique un espace que l'on pourvoit de limites, et dont le sens est conféré par l'habitant<sup>5</sup>. De plus, M. Stock développe l'idée de pratique des lieux : « *habiter, c'est pratiquer les lieux géographiques. [...] On peut définir les « pratiques des lieux » rapidement comme étant ce que font les individus avec les lieux, étant entendu que ce sont les manières de pratiquer les lieux qui retiennent notre attention, non la question de la localisation ou la fréquentation. Pratiquer*

<sup>1</sup> ROUX Jacques, CHARVOLIN Florian, DUMAIN Aurélie, « Les « passions cognitives » ou la dimension rebelle du connaître en régime de passion. Premiers résultats d'un programme en cours », *op. cit.*, 2009

<sup>2</sup> Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS), *Culture et territoires ruraux, La culture au service du lien social et territorial, Guide REPERES*, février 2012, p. 15

<sup>3</sup> BEGHAIN Patrice, *Patrimoine, politique et société*, Presses de Sciences Po, Bibliothèque du citoyen, 1998, p. 74

<sup>4</sup> FABRE Daniel, « Habiter les monuments », in FABRE Daniel, LUSA Anne, *Les monuments sont habités*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, coll. Terrain, n° 24, 2010, pp. 17-52 ; GRAVARI-BARBAS Maria, *Habiter le patrimoine, enjeux - approches - vécu*, Presses Universitaires de Rennes, coll. Géographie sociale, 2005, 618 p.

<sup>5</sup> SERFATY-GARZON Perla, *op. cit.*, 2003, p. 81

*les lieux, c'est en faire l'expérience, c'est déployer, en actes, un faire qui a une certaine signification ; on se focalise alors fondamentalement sur les manières dont les individus font avec les lieux<sup>1</sup> ». De toutes les manières, habiter le patrimoine suppose « un mode de vie qui se nourrit d'une relation privilégiée avec le passé<sup>2</sup> »,*

Derrière ces organisations, ce sont surtout des hommes et des femmes qui, menant à bien le projet associatif, concourent à la définition même du patrimoine sur leur territoire. Aborder le patrimoine signifie, en premier lieu, être acteur d'une transmission qui s'opère à partir de ceux qui reçoivent, et non de ceux qui donnent. D'où la place centrale de la découverte de l'objet, pouvant être considérée comme une trouvaille. La valeur patrimoniale octroyée aux objets fait office de label, selon P.-H. Jeudy : elle est la garantie de leur authenticité<sup>3</sup>. Comme l'exprime P. Béghain, « *la dimension collective de l'élaboration et de la diffusion du patrimoine est évidente ; elle ne saurait occulter ce qui relève d'une démarche individuelle, qui implique l'expression d'un désir personnel et l'adhésion de chacun<sup>4</sup> ».*

---

<sup>1</sup> STOCK Mathis, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », EspacesTemps.net, Travaux, 18 décembre 2004. URL : <http://www.espacestems.net/articles/lrsquoahabiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/> consulté le 15 novembre 2013

<sup>2</sup> BOSSUET Jean-Luc, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », Université d'été du Val de Loire « Habiter le patrimoine : sens, vécu, imaginaire », Saumur, 13-16 octobre 2003, p. 14

<sup>3</sup> JEUDY Pierre-Henri, *La machinerie patrimoniale*, Sens et Tonka éditeurs, coll. 10 / vingt, Paris, 2001, p. 34

<sup>4</sup> BEGHAIN Patrice, *op. cit.*, 2012, p. 151

## Chapitre 2 UN NOUVEAU TERRITOIRE A DESTINATION DE CITADINS ET DE SES HABITANTS (CHARTRE CONSTITUTIVE)

Comme l'écrit en 1932 Pierre Vanel, c'est alors « *qu'il devient vrai de dire que le Pilat est tout un monde et que la plupart d'entre nous ont à découvrir*<sup>1</sup> ». Le jeune Parc naturel régional représente un nouveau territoire. Avec ses villes portes, représentant un lien entre ruraux et citadins, il repose sur des relations ville-campagne très prégnantes. Au-delà de juguler le flux des visiteurs, il doit convaincre les habitants du Pilat. « *La population résidente du Pilat ne « croira au Parc » que dans la mesure où la création du Parc sera accompagnée de nouvelles perspectives de vie, basées cependant sur des activités traditionnelles qu'il ne faut pas bouleverser : il s'agit de reconversion pour quelques uns, mais surtout d'adaptation pour tous. Or, il est évident que si la population locale ne « croit pas au Parc », il n'y aura pas de Parc*<sup>2</sup> ».

Dans les années 1970, les Parcs naturels régionaux apparaissent comme l'une des réponses au problème de l'étiollement du monde rural. Leur politique culturelle œuvre à revaloriser une identité régionale, rurale, paysanne en voie de dissolution. Elle est marquée par l'ancrage au territoire, ce qui prend la forme d'une implication forte par la médiation de l'ethnologie dans la culture populaire. La plupart des PNR investissent le champ des travaux sur les savoirs, les savoir-faire techniques et les traditions. Ce mouvement est soutenu par la création de la mission Patrimoine ethnologique dans les années 1980 et s'appuie notamment sur la mobilisation des habitants des territoires, grâce aux associations locales. Les PNR créent des structures (écomusées, conservatoires botaniques,...) mais surtout incitent et soutiennent les initiatives des associations. Comme le rappelle P. Simonpoli, cet investissement fort dans le patrimoine ethnologique et les cultures populaires ne laisse que peu de place aux fonctions de développement et d'action culturelle qui sont déterminées dans leur forme et dans leur contenu par la fonction « patrimoine »<sup>3</sup>. Ainsi l'action culturelle consiste à créer et gérer des structures à contenu patrimonial (écomusées, maisons à thème...), à imaginer ou soutenir les événements de même genre (fêtes, festivals, expositions... célébrant divers aspects de la tradition).

Le Pilat apparaît, dans la chartre constitutive, comme un poumon : il est un espace de récréation à destination de consommateurs urbains. En favorisant le développement touristique, le Parc naturel régional capitalise sur ses richesses naturelles, culturelles et paysagères et les valorise en direction d'un public exogène. L'aménagement du territoire se traduit par une politique d'investissement. La création d'équipements par un PNR s'inscrit dans un contexte national. Surtout, « *les équipements d'un Parc ont pour but de faciliter les contacts de l'homme avec la nature*<sup>4</sup> ».

Le Parc naturel régional du Pilat développe une médiation entre un public et un lieu – le territoire labellisé –, examinée comme un ensemble de pratiques sociales qui se développent dans des domaines institutionnels différents et qui visent à construire un espace déterminé et légitimé par

<sup>1</sup> VANEL Pierre, *Notre mont Pilat*, Impr. Théolier, Saint-Etienne, 1932, 70 p.

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1968, p. 63

<sup>3</sup> SIMONPOLI Paul, « Notes sur les politiques culturelles des Parcs (1970-2000) », *op. cit.*, 2011, p. 11

<sup>4</sup> Circulaire interministérielle du 1<sup>er</sup> juin 1967

les relations qui s’y manifestent<sup>1</sup>. En effet, cette notion est à double signification incluant la médiation entre les membres d’une collectivité et médiation entre cette collectivité et le monde construit par elle et dans lequel elle évolue.

*Considérant le massif comme un poumon vert, le Parc naturel régional contribue à l’émergence d’un espace de récréation à destination de consommateurs urbains. En outre, il valorise l’histoire locale pour favoriser l’émergence d’une identité et l’appartenance au territoire.*

---

<sup>1</sup> CAUNE Jean, « La médiation culturelle : une construction du lien social », *Université Stendhal Grenoble 3*, Grenoble, 2000, p. 2. URL : <http://lesenjeux.u-grenoble3.fr/2000/Caune/index.php> consulté le 16 août 2014

## UN ESPACE DE RECREATION A DESTINATION DE CONSOMMATEURS URBAINS : LE PILAT COMME POUMON VERT

En 1974, naît avec le Syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat un territoire-patrimoine. « *Le Parc naturel est avant tout d'intérêt public : parce qu'il est un des éléments d'une politique écologique dont on commence à peine à percevoir l'absolue nécessité, parce qu'il intéresse tous ses habitants, pour qui il représente une chance de renouveau économique et d'ouverture vers l'extérieur ; parce qu'il est non seulement un « poumon » pour les citadins qui l'entourent, mais aussi un symbole et une assurance : symbole d'un certain refus de l'envahissement et de l'artificiel, assurance qu'il subsistera à leur portée un espace naturel respecté. La tentation de profiter du Parc du Pilat pour faire « une bonne affaire » sera sans doute parfois très vive. Si cela doit entraîner une aliénation de ce patrimoine que représente un Parc régional, il faudra savoir la repousser...<sup>1</sup>* ».

De plus, le PNR est « *une zone d'aménagement et de développement rural dans laquelle la population permanente doit pouvoir bénéficier progressivement des mêmes conditions de vie que les citadins, grâce à une économie rurale rénovée et à un environnement social amélioré<sup>2</sup>* ». Ceci suppose notamment une politique active d'équipement rural. En outre, le Parc du Pilat doit représenter « *une zone d'accueil et de détente pour les citadins<sup>3</sup>* ». Ainsi, cela implique la création d'équipements d'accueil tels que des plans d'eau, des équipements récréatifs ou encore des sentiers balisés. « *La mise en valeur du patrimoine culturel relève de ces préoccupations<sup>4</sup>* ». Qui plus est, il constitue « *une zone de protection de la nature en particulier de la flore, de la faune, des sols, et de la sauvegarde de l'environnement notamment de l'esthétique du paysage et des richesses naturelles, qui font l'originalité de la zone considérée<sup>5</sup>* ». Le Pilat est donc un territoire à découvrir ou à redécouvrir que le Parc naturel régional doit valoriser en créant des équipements d'accueil et de découvert, le plus souvent en propre.

*Le Parc naturel régional du Pilat favorise un contact direct à la nature et permet la découverte de la faune et de la flore locales. Enfin, il met en œuvre une politique d'éducation à l'environnement et crée des structures pour la porter.*

### A. DEVELOPPER UN CONTACT DIRECT A LA NATURE

« *Aujourd'hui, la préservation et l'aménagement des espaces naturels, des réserves d'oxygène sont plus qu'un devoir : c'est un besoin. Le citoyen de la civilisation industrielle est en compte avec la nature, l'air pur et le silence<sup>6</sup>* ».

Avant même la création du Parc naturel régional, le territoire est propice à la découverte de la nature. « *Remarquons d'ailleurs qu'en l'absence d'aménagements particuliers, le Pilat remplit déjà en*

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *Note de synthèse*, février 1970, p. 35

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 4*, 1974, p. 7

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 2 mai 1970, p. 56

*fait, tant bien que mal, cette vocation<sup>1</sup> » d'accueil pour la détente et les loisirs. « Avant même d'être constitué légalement il possède de telles richesses touristiques qu'il est très largement utilisable par les touristes dès maintenant<sup>2</sup> ». En 1969, la presse vante déjà les richesses du mont : sa forêt, qui couvre 50 % du territoire, ses montagnes et ses rivières<sup>3</sup>. « Une des principales attractions du Pilat vient de la présence d'un manteau forestier. Il participe au paysage même quand on n'y pénètre pas, son influence sur le climat est important et son rôle dans la protection des sols est bien connu<sup>4</sup> ». Ses routes également, avec 93 kilomètres de routes nationales, 370 kilomètres de routes départementales, 450 kilomètres de routes communales et 1 000 kilomètres de voiries rurales. Le Pilat ne doit pas pour autant devenir « un complexe de loisirs avec un peu de nature au milieu » car « si l'attractivité passe par la multiplication des équipements, ou du moins d'équipements non spécifiques d'un Parc naturel régional, tant pis : le Parc du Pilat ne sera pas très attractif, mais il conservera son caractère<sup>5</sup> ».*

Le PNR du Pilat prévoit d'ailleurs de développer le territoire comme « un milieu récréatif et sportif<sup>6</sup> », grâce à des activités comme le ski de fond, le cyclotourisme ou encore l'équitation. Cette forme de tourisme implique de préférence la réalisation d'équipements modestes mais nombreux sur l'ensemble du Parc car « les équipements lourds ou générateurs de bruit [...] seront à proscrire<sup>7</sup> ». Aussi, le syndicat mixte développe une politique pour favoriser un contact direct avec la nature.

*Le Parc naturel régional du Pilat poursuit une démarche initiée par des associations et développe des sentiers balisés pour cheminer au sein du territoire et le découvrir. En parallèle, des équipements immobiliers complémentaires sont mis en place suite à des opportunités.*

## 1. DES SENTIERS BALISÉS POUR CHEMINER AU SEIN DU TERRITOIRE ET POUR LE DÉCOUVRIR

La réalisation de sentiers pédestres est inscrite dans la charte constitutive : le Parc naturel régional réalise des programmes d'investissements en vue de leur aménagement. En 1974, de nombreux groupes de jeunes balisent les sentiers du PNR qui viennent compléter les grandes randonnées (GR) et traverser le Parc de part en part. De plus, des sentiers en boucle, dit de promenade, sont également en cours de balisage. Pour finir, les sentiers de Mallevall permettent d'admirer tous ses aspects. Dans le cadre du bilan de la charte constitutive, il est fait état à 350 kilomètres le balisage de sentiers et de sentiers en boucle dans six communes<sup>8</sup>.

Les sentiers pédestres balisés existants sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat sont de quatre types : les sentiers de GR à caractère national, comme le GR 65 Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle, les sentiers du Parc, les sentiers communaux et, enfin, les sentiers d'interprétations.

*Dès sa création, le Parc naturel régional mène une politique de création de sentiers pédestres balisés. Dans le même temps, les pratiques pédestres sont diversifiées par les loisirs cyclistes et équestres. Au cours des années 2000, le Pilat s'inscrit dans un territoire plus vaste grâce aux chemins*

<sup>1</sup> « Parc naturel régional du Pilat », *Paysans de la Loire*, 16 novembre 1968

<sup>2</sup> BERTHOMIER Georges, « Le parc régional du Pilat, un secteur idéal de promenade avant même d'être aménagé », *La Croix*, 18 juillet 1969

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> « Le PARC NATUREL REGIONAL et la FORET », *Paysans de la Loire*, 14 décembre 1968, p. 6

<sup>5</sup> CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'Etude : Aménagement & Equipement*, mai 1969, p. 12

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 37*, 1974, p. 18

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 17

de Saint-Jacques-de-Compostelle, itinéraire dont la patrimonialité n'est plus à démontrer, et bénéficie de son attractivité.

a. LA POLITIQUE DE CREATION DE SENTIERS PEDESTRES  
BALISES, UNE DES PREMIERES ACTIONS DU PNR

C'est au XIX<sup>e</sup> siècle qu'apparaît la randonnée au sens où nous la connaissons. Activité de plein air rencontrant de plus en plus de succès, elle consiste à suivre un itinéraire, balisé ou non. La randonnée est à la fois un loisir de découverte et une forme d'exercice physique. Sa durée est variable – promenade, randonnée à la journée, grande randonnée – au sein du territoire. Le Parc naturel régional du Pilat mène une politique visant à développer le réseau de sentiers pédestres pour poursuivre les démarches déjà existantes grâce à des volontés associatives comme l'Association des Amis du PNR du Pilat (AAPNRP).

En effet, à la création du Parc, un effort a déjà été accompli en termes de reconnaissance et de balisage des sentiers pédestres de quelques centaines de kilomètres. L'année 1970 est considérée comme celle de départ, au cours de laquelle les premières réalisations peuvent être lancées. Un certain nombre d'ouvrages est publié sur le Pilat, incitant par la même les visiteurs à venir le découvrir. Ces premiers sentiers sont initiés et balisés par des associations, comme les Jeunes amis des animaux de Lorette et l'AAPNRP.

Par exemple, les Amis du Parc se mobilisent dès 1970 pour créer un sentier de randonnée permettant de découvrir le territoire de manière transversale. Le sentier botanique Jean-Jacques Rousseau, long de 32 kilomètres, « symbole des aménagements du Parc du Pilat » est inauguré en octobre 1969. Reprenant l'itinéraire emprunté par l'écrivain lors de sa visite dans le mont Pilat, il relie la commune de Condrieu à La Jasserie, en passant par le Mont Monnet, le col de Grenouze, le mont Ministre, le col de Pavézin, Grange-Rouet et le col de la Croix de Montvieux. Plusieurs personnalités engagées au sein des Amis du Parc sont présentes lors de son inauguration : le docteur B. Muller, en premier lieu, mais aussi L. Gache, qui notent que le but est de « favoriser le rapprochement entre ruraux et citadins pour l'épanouissement d'une région qui mérite d'être connue et aimée<sup>1</sup> ». A cette occasion, coupes et récompenses sont offertes à différentes associations, comme le club du Jeune ami des Animaux de la vallée du Gier, à Lorette, qui a balisé le sentier durant six mois de travail. Notons également, parmi les organisations mises à l'honneur, le Syndicat d'initiative de Condrieu et sa région, la Société des Sciences naturelles de Saint-Etienne, la section stéphanoise du Club alpin français, la Maison des Jeunes et de la Culture de Bourg-Argental. D'autres associations sont présentes. Pour n'en citer que quelques unes : la Société mycologique, le Syndicat d'initiative de Saint-Etienne, le Syndicat d'initiative de Saint-Genest-Malifaux, la Société des Sciences naturelles. Sont également présents le chargé de mission pour l'aménagement du Parc du Pilat et le directeur de l'Office National des Forêts (ONF).

Toutefois, au début des années 1970, le balisage du Pilat est parfois critiqué par certains acteurs<sup>2</sup>.

Ainsi, le jeune PNR reprend le flambeau et développe un vaste réseau de sentiers pédestres. Le balisage de quatre cents kilomètres permettrait d'offrir très rapidement aux promeneurs et aux touristes des circuits pédestres leur offrant une grande diversité de sites et de paysages<sup>3</sup>. Aussi, il doit être poursuivi avec la préoccupation permanente de l'harmonisation sur l'ensemble du Pilat.

<sup>1</sup> « LE SENTIER BOTANIQUE J.-J. ROUSSEAU débouchait hier sur la clairière de la M.C.L.... Et tous les Amis du Pilat, amoureux de la nature étaient à l'honneur », *Paysans de la Loire*, 16 novembre 1969

<sup>2</sup> LEBRETON Suzanne, « Le Parc naturel régional du Pilat : les désillusions des naturalistes », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 23, automne 1976, p. 36

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *Troisième phase d'Etude : Eléments de Programmation*, janvier 1970, p. 39

Pour les réaliser et/ou les gérer, le Syndicat mixte met en place des conventions avec des associations locales. Pour ce faire, le PNR souhaite faire appel à la Délégation Départementale du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée, aux groupes pédestres, aux organisations de jeunesse, adhérant à l'association. Par exemple, en 1978, le Syndicat mixte décide de passer un contrat avec l'association des Amis du Parc pour réaliser le balisage des sentiers du PNR.

Les sentiers pédestres balisés créés par le PNR du Pilat sont de plusieurs types. Tout d'abord, les sentiers du Parc sont mis en place avec l'aide de l'AAPNRP. En 1993, existent huit sentiers linéaires qui traversent le Parc de part en part<sup>1</sup>. Cinq d'entre eux sont nommés en hommage une personnalité locale<sup>2</sup> ; trois autres sont orientés sur une thématique pouvant être géographique<sup>3</sup>. En effet, dès le projet de création de PNR, il est envisagé que les sentiers puissent aborder un thème particulier.

Exemple de sentier du Parc thématiqué, il est proposé de créer un « parcours naturaliste » ou encore un « sentier ornithologique ». Celui-ci relierait le col du Planil au Tracol, en passant par le col de la Barbanche, au nord du GR 7, afin de suivre la migration des oiseaux<sup>4</sup>. En 1981, la réalisation d'un sentier ornithologique est programmée<sup>5</sup>. Il doit permettre la découverte de la faune ornithologique du massif du Pilat, de Véranne à Saint-Sabin. Pour le réaliser, le Parc du Pilat passe une convention avec le Centre Ornithologique Rhône-Alpes (CORA) pour que son Groupe Vallée du Rhône effectue la reconnaissance de ce sentier, réalise les travaux de débroussaillage et de balisage ainsi que les maquettes de panneaux explicatifs et la plaquette<sup>6</sup>.

Deuxième type de sentier balisé, les sentiers communaux, créés à l'initiative des municipalités avec l'aide du Parc, permettant des balades de courte durée permettant la découverte du territoire d'une commune. Obligatoirement en boucle, et ne dépassant pas les limites communales, ils sont balisés dans un seul sens et limités à trois ou quatre par commune. Les associations locales en sont également à l'origine. En 1998, le bilan de la charte révisée de 1991 fait état de 700 kilomètres de sentiers de ce type<sup>7</sup>. Actuellement quarante-quatre communes en possèdent, soit un réseau de plus de mille kilomètres<sup>8</sup>.

Enfin, l'émergence de sentiers thématiques remonte au début des années 1980. Déjà en 1978, il était constaté que les sentiers pédestres demanderaient d'avantage d'explications pour être bien compris<sup>9</sup>. Ainsi, les sentiers d'interprétations permettent d'accentuer la valorisation des sites d'accueil, outils outil de pédagogie de l'environnement comme le stipule la charte révisée de 1991<sup>10</sup> : ils valorisent un thème précis et peuvent être initiés par une collectivité locale mais aussi une association locale de patrimoine. La construction du discours pédagogique est l'occasion pour le PNR de travailler avec celles-ci. Dans le but de mettre en avant les sites d'accueil de manière différenciée selon les secteurs, la revalorisation des lieux d'interprétation entreprise par le Parc doit être poursuivie dans le cadre de la charte couvrant la période 2000-2010. Il s'agit des belvédères, des

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Pilat, Sentiers du Parc*, 1993, p. 1

<sup>2</sup> Ces personnalités sont Jean-Jacques Rousseau, le guérisseur pilatois Laurent Odouard qui vécut au XIX<sup>e</sup> siècle, l'apôtre du Pilat Claude Berthier, Béatrix de Roussillon qui a fondé la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et Marcellin Champagnat, créateur de l'ordre des Frères maristes.

<sup>3</sup> Les thématiques évoquées sont Forez Velay Viennois, les barrages du Gouffre d'Enfer et du Pas-de-Riot ou encore la flore.

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'Etude : Aménagement & Equipement*, mai 1969, p. 48

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 septembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>6</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 21

<sup>7</sup> PV de la réunion du 2 juillet 1998 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> COSTES Guillaume, *Gestion informatisée des sentiers balisés du Parc du Pilat, Mise en place d'une application métier*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2013, p. 11

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Musée de la soierie [...]*, op. cit., 1978, p. 4

<sup>10</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 21



sentiers de découverte, de Chaussitre, des crêts et des ravins rhodaniens. Le PNR n'envisage pas d'aménager d'autres lieux dans les zones de nature remarquable, bien que certains maîtres d'ouvrage puissent aussi être à l'origine de ce type de projets. En outre, et toujours dans ce but, la troisième charte du Parc vise l'assurance de la maintenance et de la cohérence des chemins balisés car « *la randonnée non motorisée constitue un moyen de transport respectueux de l'environnement tout en permettant une approche adaptée à la découverte du patrimoine*<sup>1</sup> ». D'ailleurs, la réalisation d'un sentier d'interprétation peut s'inscrire directement dans un projet de valorisation ; c'est le cas de celle de la côtière rhodanienne et de la péniche Rhône-Pilat dans les années 1980 (cf. annexes). Les associations peuvent également participer à leur gestion.

En 1983, S. Lebreton, en tant que représentante de la Société des sciences naturelles, sollicite le Parc naturel régional du Pilat pour l'organisation d'un chantier de jeunes pour l'aménagement des abords de Bonnavion mais aussi le sentier géologique de Malleval<sup>2</sup>. Pour ce faire, la ville de Saint-Étienne et la FRAPNA soutiennent financièrement le projet.

Autre exemple, en mars 1996, sous l'impulsion de l'association Vivre à Malleval et avec le concours du Parc du Pilat, l'opération nettoyage de sentiers est menée. Deux sentiers – sentiers des Tavadès et du Biais – sont ainsi réouverts grâce à la mobilisation d'une vingtaine de bénévoles aidée par des membres du Club vert de Saint-Pierre-de-Bœuf.

Le visiteur peut emprunter de grands sentiers traversant le Parc de part en part, des circuits en boucles en partant de la place du village ou encore des portions de GR traversant le département. Depuis 1993, un sentier Tour du Parc relie tous ces sentiers linéaires. La charte révisée de 1991 prévoit d'ailleurs sa création en collaboration avec les Guides-animateurs du Parc du Pilat et la Fédération Française de la Randonnée Pédestre<sup>3</sup>.

*La politique de création de sentiers pédestres, initiée par des associations, est reprise par le jeune Parc naturel régional du Pilat. Ce dernier développe l'existant autour de quatre types : les grands sentiers, les boucles communales et les sentiers d'interprétation. Dans ce dernier cas, les associations locales de patrimoine sont amenées à travailler avec l'équipe du Syndicat mixte.*

#### b. LA DIVERSIFICATION DES PRATIQUES : LES LOISIRS CYCLISTES ET EQUESTRES

Pour favoriser la découverte du territoire, la charte constitutive aborde également les loisirs cyclistes et pédestres. C'est l'occasion de réaliser des investissements pour le Syndicat mixte. Ainsi, se développe une offre complémentaire aux sentiers pédestres autour des loisirs cyclistes et équestres. A la différence du balisage de sentiers, le PNR n'a pas recours aux associations pour y parvenir.

Rappelant que le Pilat est situé au sud de Saint-Etienne, l'un des hauts lieux de l'industrie du cycle en France et l'un des centres les plus actifs du cyclotourisme international, la charte constitutive envisage de développer le réseau des pistes cyclables : plusieurs sont envisagées à partir de carrefours et d'axes proches de cette agglomération, ce qui impliquerait des aménagements de la chaussée<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 69

<sup>2</sup> PV de la réunion du 20 janvier 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée de 1991*, mai 1991 p. 33

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 20

La pratique du Vélo Tout Terrain (VTT) est également prise en charge par le Parc du Pilat car il représente une activité de loisirs contribuant en grande partie au développement touristique du Parc : pour sa clientèle de proximité mais aussi pour la clientèle de séjour. Au cours des années 1980, le Syndicat mixte acquiert des vélos et les met en gérance auprès de loueurs ; des conventions de mise à disposition de VTT au Bessat et à Tarentaise<sup>1</sup>. Après avoir développé la pratique grâce au développement de circuits, il souhaite, durant la deuxième charte, structurer l'offre des partenaires<sup>2</sup>, ce qui implique de créer un relais VTT, organiser un *pool* de location par minitel et commercialiser des produits touristiques VTT.

Dans le bilan qualitatif de la première charte, il apparaît que le développement du cyclotourisme est mitigé. Pour des raisons techniques et financières, il n'a pas été possible de réaliser les circuits prévus dans la charte constitutive<sup>3</sup>. La création du PNR – et les effets de sa promotion – a tout de même permis d'augmenter la fréquentation des cyclotouristes, tout particulièrement sur la petite voierie. D'ailleurs, lorsque le Parc du Pilat a été initié, le VTT n'avait pas encore été découvert, tout du moins en France. Dans le cadre du Contrat de Pays d'Accueil Touristique, le Parc a consenti à de gros efforts pour le développement de cette activité de plein air qui rencontre un très grand succès, notamment grâce au balisage de pistes et à l'édition d'un topo-guide. A la fin des années 1980, et suite à la validation de la stratégie de développement du VTT, un produit est développé : la création de circuits, le topo-guide VTT et la mise en place de la charte de qualité des loueurs<sup>4</sup>. Depuis 1990, le Parc a créé 650 kilomètres d'itinéraires VTT<sup>5</sup>. Ainsi, après avoir développé des équipements durant la période couverte par la charte constitutive, une mise en réseau des acteurs est opérée durant celle de la charte révisée.

En parallèle, durant la période couverte par la charte constitutive, le Parc du Pilat souhaite développer les loisirs équestres par le biais de sentiers. Dans le cadre de ce type de tourisme, des pistes cavalières sont préconisées à la fin des années 1960. Deux axes importants sont alors à l'étude ; ils rejoignent tous deux Saint-Genest-Malifaux et Marlhès. Etant donné son usage, tous deux devraient être spécialement aménagés et la circulation interdite. Un troisième itinéraire pourrait joindre Bourg-Argental à Saint-Genest-Malifaux. En 1974, le Syndicat mixte de gestion et d'animation veut également encourager le développement du tourisme social<sup>6</sup>. Cent kilomètres sont déjà reconnus et balisés.

Dans le cadre de la deuxième charte, des sentiers équestres doivent être développés. En effet, le Parc du Pilat, par sa configuration et sa situation, est un territoire adapté à toute forme de randonnée non motorisée, « *moyen privilégié de découverte de la nature et point d'appui essentiel d'un tourisme nature*<sup>7</sup> ». Après la création de sentiers pédestres et d'itinéraires VTT, le Parc souhaite créer un réseau d'itinéraires équestres s'appuyant sur les relais existants. Pour que cela soit une réussite, l'organisation de la randonnée équestre doit se faire avec des exigences de qualité et de confort par rapport à ces relais.

Dans le cadre de sa politique d'acquisition immobilière, le Parc du Pilat développe un centre équestre à Pavezin. Avant 1974, des cellules pour cavaliers sont déjà en projet. Surtout, en 1975 plus

<sup>1</sup> PV de la réunion du 10 juin 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 15

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 34

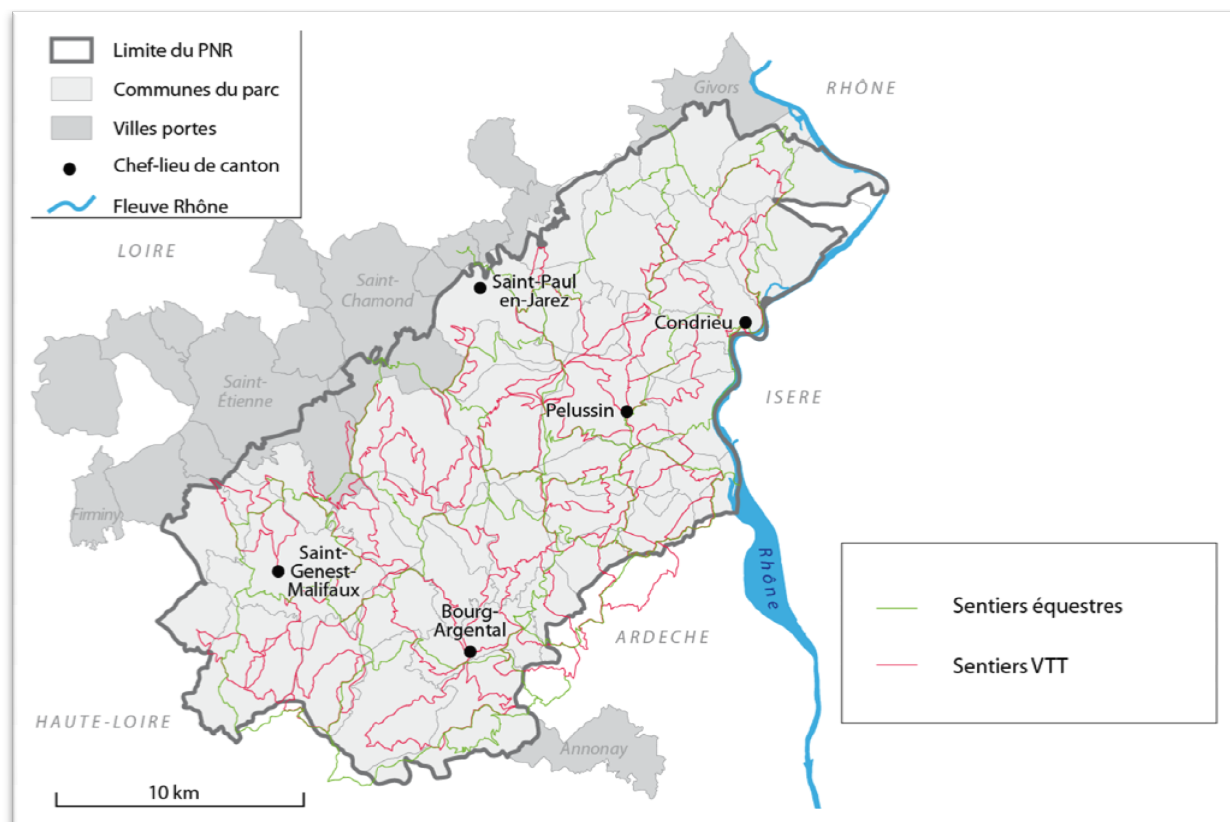
<sup>4</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 39*, p. 18

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 15

précisément, est créé ce centre équestre dans le souci de développer le tourisme équestre. Cette opération représente toutefois un échec : il ne trouve pas son public. Les rênes sont finalement transmises à la commune et le site change d'usage.



CARTE 6 SENTIERS CYCLISTES ET ÉQUESTRES DU PNR DU PILAT (2014)

*Le développement des loisirs cyclistes et équestres implique le développement de sentiers appropriés à ces pratiques. Le Parc du Pilat réalise également un investissement en développant un centre équestre à Pavezin, bien que le succès ne soit pas au rendez-vous.*

### C. LE CHEMIN DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE : L'INSCRIPTION DU PILAT DANS UN TERRITOIRE ELARGI

Les sentiers pédestres balisés créés par le Parc naturel régional du Pilat sont, comme évoqué, de plusieurs types. Les sentiers de grande randonnée (GR) sont des itinéraires pédestres balisés parfois sur plusieurs centaines de kilomètres et décrits dans des guides topographiques papiers ou électroniques. Les premiers sont tracés en France, en 1947, par le Comité National des Sentiers de Grande Randonnée, qui devient par la suite la Fédération Française de la Randonnée Pédestre (FFRP).

Le territoire pilatois étant traversé par des sentiers de grande randonnée, le Parc naturel régional décide de s'inscrire dans un territoire plus vaste au cours des années 2000 et profiter de la notoriété de l'un d'entre eux pour développer des opérations en faveur du tourisme. Il ne propose pas pour autant un projet à visée patrimoniale et ne fait que profiter d'un effet d'aubaine.

Le territoire pilatois est traversé par le trajet préambulaire Genève-Le Puy, appelé *via Gebennensis*, du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle. En 1974, le territoire est traversé par trois sentiers à caractère national, publiés par la FFRP :

- le GR 7, allant du Ballon d'Alsace à Andorre-la-Vieille,
- le GR 41, de Tours à Mont-Doré,
- le GR 42, de Saint-Étienne à Avignon.

Par leur intermédiaire, sont réunis les Parcs naturels régionaux des Volcans (GR 41), des Parcs des Cévennes (GR 47) et de Camargue (GR 42)<sup>1</sup>. Pour finir, le GR 45 représente les deux chemins balisés de la *via Gebennensis* puis de la *via Podiensis*, entre Genève et Pampelune.

Plus précisément, le GR 65 arrive donc du département de l'Isère, traverse le Rhône à Chavanay, pour entrer dans le PNR du Pilat. La portion du chemin Saint-Jacques peut-être scindée en quatre étapes :

- De Chavanay à Bessey,
- De Bessey à Saint-Julien-Molin-Molette, en passant par Bessey,
- De Saint-Julien-Molin-Molette à Bourg-Argental,
- De Bourg Argental au Tracol.



CARTE 7 ITINAIRES DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN EUROPE

Les chemins de Saint-Jacques de Compostelle bénéficient d'une patrimonialisation à une échelle internationale. Rappelons que le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle est reconnu dès le Moyen-Âge à l'échelle de la Chrétienté.

Tout au long cette période historique, Saint-Jacques-de-Compostelle est la plus importante de toutes les destinations pour d'innombrables pèlerins venant de toute l'Europe. Pour atteindre l'Espagne, ils devaient traverser la France. Créé et instauré après la découverte du supposé tombeau de Saint-Jacques au début du IX<sup>e</sup> siècle, ce pèlerinage devient important à partir du XI<sup>e</sup> siècle dans la Chrétienté médiévale. Mais

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive*, Article 38, 1974, p. 18

c'est seulement après la prise de Grenade en 1492, sous le règne de Ferdinand d'Aragon et d'Isabelle la Catholique, que le pape Alexandre VI déclare officiellement Saint-Jacques-de-Compostelle comme l'un des trois grands pèlerinages de la Chrétienté, avec ceux de Jérusalem et de Rome. Le pèlerinage de Saint-Jacques est aujourd'hui devenu une randonnée pédestre célèbre et attractive, où les marcheurs croisent les amateurs d'art roman<sup>1</sup>.

Dès les années 1980, Saint-Jacques de Compostelle voit sa patrimonialité reconnue par l'Europe. En 1987, le Conseil de l'Europe, associant la tradition de Compostelle à la formation d'une culture commune européenne, qualifie formellement l'ensemble des pèlerinages à Saint-Jacques de premier Itinéraire Culturel Européen (ICE), ou plus précisément Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe (ICCE)<sup>2</sup>. Comme il apparaît dans la *Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle*, ceci doit permettre de « *promouvoir des échanges permanents entre les villes et les régions situées le long de ces chemins*<sup>3</sup> ».

L'intérêt patrimonial est ensuite reconnu au niveau mondial. Inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1993, un chemin de Compostelle est déjà identifié en Espagne : le *Camino francés* qui a été la voie de communication du nord de l'Espagne. La situation française est cependant différente : l'intérêt patrimonial des chemins de Saint-Jacques est reconnu à la fin des années 1990. Cette fois-ci, ce n'est pas le tracé qui est identifié mais les édifices qui le jalonnent : 71 édifices ou ensembles architecturaux et sept tronçons du GR 65 sont inscrits en 1998. Cette patrimonialisation s'appuie sur trois critères justifiant leur inscription, dont celui de « *témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen Age*<sup>4</sup> ». Depuis la reconnaissance patrimoniale par l'UNESCO, une confusion existe dans l'esprit de beaucoup : les monuments historiques notables constituent des jalons sur les quatre routes que les pèlerins empruntaient et ce sont eux qui font l'objet de l'inscription sur la Liste du patrimoine mondial étaient, et non le Chemin de Saint-Jacques en lui-même. De toutes les manières, les territoires traversés par ce dernier bénéficie de l'aura de cet itinéraire connu du plus grand nombre.

Le Parc naturel régional du Pilat se positionne sur la valorisation de ce sentier de grande randonnée qu'une fois mis en lumière par la reconnaissance de l'UNESCO. A partir de 1998, l'intérêt pour le chemin de Saint-Jacques émerge grâce aux Amis de Saint-Jacques, association régionale de patrimoine. Depuis longtemps, celle-ci souhaitait relier Genève au Puy-au-Velay, mais aussi promouvoir le cheminement de Saint-Jacques et à le mettre à portée de tous<sup>5</sup>. Des recherches permettent de constater que le chemin historique franchissait le Rhône à Chavanay et traversait le Pilat au sud par la vallée de Déôme jusqu'au col du Tracol, à Saint-Sauveur-en-Rue. L'aménagement

<sup>1</sup> En France, depuis seulement la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'habitude est prise de ne considérer que les quatre chemins indiqués dans le *Codex Calixtinus*, traduit en 1938 avec le titre contemporain, inexistant dans le manuscrit, de *Guide du pèlerin*. Les quatre chemins contemporains sont tracés à partir des années 1970, sous l'impulsion de la Fédération française de la randonnée pédestre (FFRP) et de la Société des Amis de Saint-Jacques. Le premier exemplaire ronéoté du topo-guide du GR 65 pour le tronçon Le Puy - Aubrac date de 1972. Parmi ces quatre itinéraires, la *via Podiensis* (1 530 kilomètres), qui tire son nom du Puy-en-Velay devient le sentier de Grande Randonnée « GR 65 », dès Genève. Le trajet préambulaire Genève-Le Puy est appelé *via Gebennensis* et passe par les régions de Rhône-Alpes et d'Auvergne et par les départements de Haute-Savoie, Savoie, Isère, Loire et Haute-Loire. Cet itinéraire, tracé et balisé par l'Association Rhône-Alpes des Amis de Saint Jacques, est homologué en 1998 par la FFRP comme sentier de grande randonnée.

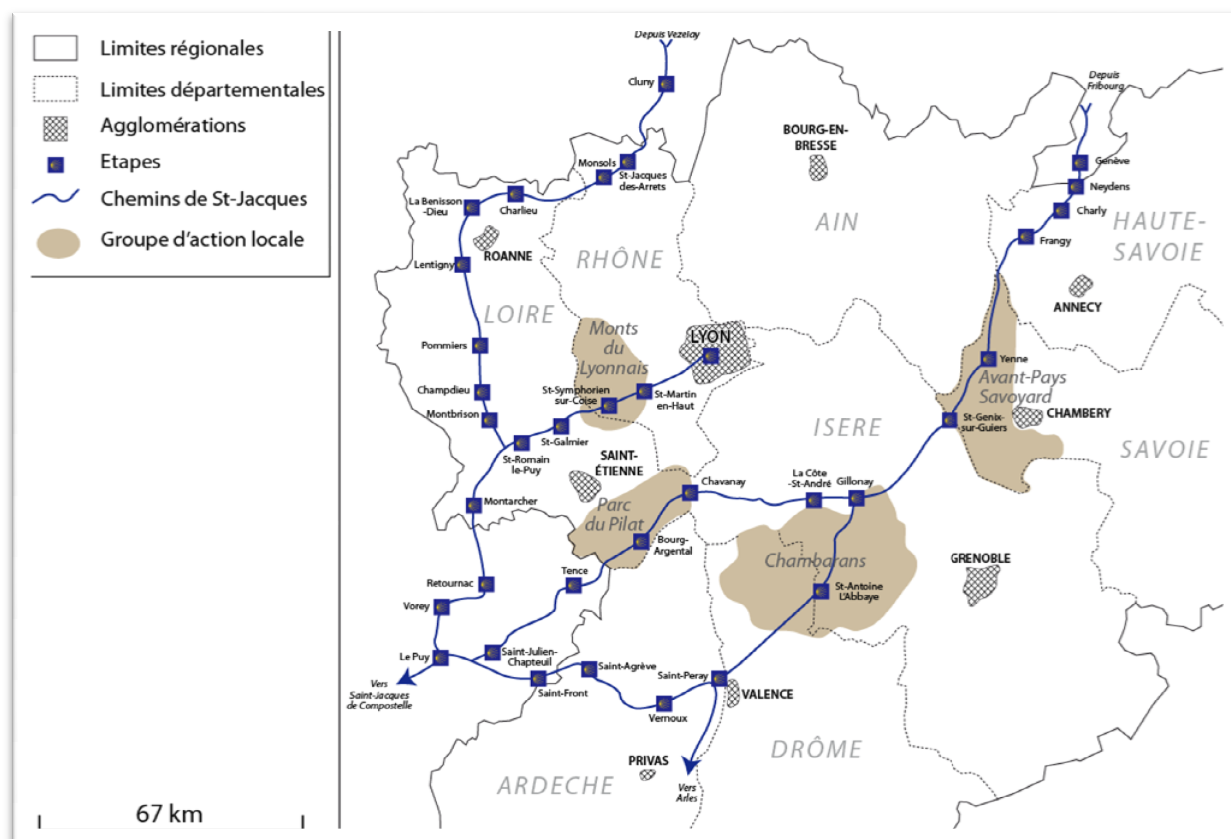
<sup>2</sup> La labellisation concerne les pays suivants : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie, Luxembourg, Portugal et Suisse.

<sup>3</sup> Déclaration de Saint-Jacques-de-Compostelle, prononcée le 23 octobre 1987 à Santiago

<sup>4</sup> « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France », UNESCO. URL : <http://whc.unesco.org/fr/list/868/> consulté le 4 mai 2014

<sup>5</sup> « Un pèlerinage à la portée de tous », *Le Progrès*, 5 mai 2008, p. 15

de la voie du Puy en GR contribue aussi à en démocratiser l'accès bien que l'historicité des tracés soit discutable<sup>1</sup>. La reconnaissance, le balisage et l'entretien sont confiés au PNR. Finalement, le tracé des chemins de Saint-Jacques est redécouvert<sup>2</sup>.



CARTE 8 SITUATION GEOGRAPHIQUE DU GROUPE D'ACTION LOCALE PILAT AU SEIN DES ITINAIRES DES CHEMINS DE SAINT-JACQUES DE COMPOSTELLE EN RHONE-ALPES

Les chemins de Saint-Jacques permettent de développer le territoire grâce au tourisme, sans pour autant faire l'objet d'un réel projet patrimonial. Le PNR recourt aux programmes communautaires européens comme des moyens d'action et de mobilisation pour le mettre en œuvre. En plus de valoriser des sentiers de découverte, solliciter ces fonds permet de soutenir les prestataires touristiques du territoire. La logique repose donc sur le développement du territoire en aidant un certain type d'acteurs économiques.

Dès 1999, l'opération « Améliorer et conforter les moyens de découverte du patrimoine : sentiers de découverte » est soutenue dans le cadre de Leader 2 pour « *mettre en valeur le patrimoine local sur les sentiers de découverte du Parc par une signalétique appropriée et l'édition de plaquettes d'interprétation*<sup>3</sup> ». Deux ans plus tard, le PNR aide à la création du tronçon de 40 kilomètres Chavanay – Le Tracol du sentier.

Entre 2002 et 2007, Leader + dispose d'un volet sur la valorisation des chemins rhônalpins de Saint-Jacques de Compostelle et soutient en 2006 et en 2007 une coopération entre les territoires des plusieurs Groupes d'Action Locale (GAL) de Rhône-Alpes (Avant-Pays Savoyard, Chambarran,

<sup>1</sup> ROGELET Agnès, « Saint-Jacques-de-Compostelle, les voies du succès », *Le Figaro*, 15 juin 2010, p. 10

<sup>2</sup> « A St Jacques de Compostelle par le Pilat », *L'Essor*, 17 avril 1998

<sup>3</sup> PV de la réunion du 21 décembre 1999 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

Monts du Lyonnais et Pilat). Cette dernière a pour objectif « *d'améliorer les services offerts pour un accueil de qualité et adapté aux pèlerins : améliorer l'environnement du cheminement, améliorer l'accueil et la promotion autour de l'itinéraire, créer une offre d'hébergement adaptée*<sup>1</sup> ». Autrement dit, le but est d'améliorer les conditions d'accueil, d'organiser l'accueil touristique autour du chemin en le professionnalisant, en l'adaptant à cette nouvelle clientèle et en renforçant sa qualité et de valoriser le patrimoine et les paysages<sup>2</sup>. Cette coopération permet le soutien de plusieurs opérations.

Les sentiers européens de Saint-Jacques de Compostelle font également l'objet d'une coopération internationale (mais sans la participation du Pilat avec des territoires en Allemagne et en Autriche<sup>3</sup>. Le projet a pour ambition de mettre en réseau et de valoriser ces itinéraires traversant l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse et la France. Une ouverture vers les pays de l'Est est également prévue à moyen terme. Ceci se concrétise par l'amélioration du balisage de l'itinéraire et la valorisation du petit patrimoine vernaculaire, la création et l'adaptation des structures d'accueil et d'hébergement, la mise en place d'animations événementielles et, enfin, la création d'outils de découvertes, de descriptif des itinéraires, de promotion et d'un site internet<sup>4</sup>.

En 2009, le Parc naturel régional, sollicité par la Préfecture de la Loire, construit un projet en partenariat avec les collectivités locales sollicitées pour « *amplifier le développement touristique du Pilat*<sup>5</sup> ». Le Pilat est considéré comme un territoire pour lequel le tourisme constitue un fort potentiel de développement, en cohérence avec les objectifs de la charte objectif 2010 et le constat sur l'évolution de l'activité touristique depuis 2001 (+ 25 % d'augmentation). Les actions visent donc à développer les réseaux de prestataires touristiques autour du concept d'itinérance, à faire un état des lieux de l'accessibilité des équipements touristiques privés ou publics accompagné de premiers travaux d'adaptation pour quelques équipements publics pré-repérés et à développer la mise en ligne de l'offre « tourisme durable ». La valorisation touristique franchit donc un nouveau cap au cours des années 2000 en croisant les enjeux avec ceux du développement des loisirs cyclistes.

Suivant les années, et selon les bilans d'activités de la Maison du tourisme du Pilat, la fréquentation du GR 65 fluctue (cf. figure). Les communes traversées sont ainsi découvertes par les randonneurs. Les associations locales mènent d'ailleurs une action isolée de celle du PNR. Sur le territoire, elles s'organisent pour accueillir les pèlerins.

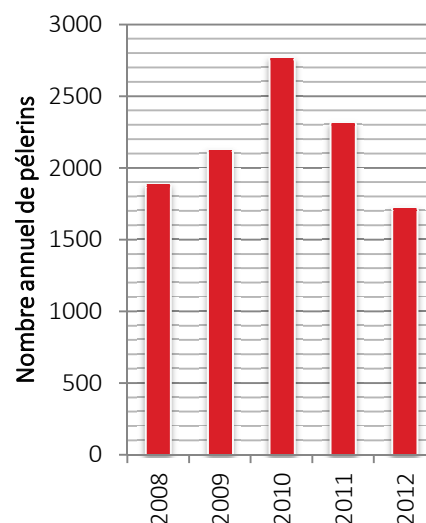


FIGURE 25 FREQUENTATION ANNUELLE DU GR 65 PAR LES PELERINS DANS LE PILAT (2008-2012)

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7 ; PV de la réunion du 7 décembre 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> Site internet des Chemins vers Saint Jacques de Compostelle en Rhône-Alpes. URL : <http://stjacques-rhonealpes.pagesperso-orange.fr/accueil> consulté le 4 mai 2014

<sup>3</sup> Le GAL Avant Pays Savoyard Chartreuse (France) et le GAL Les Chambarans (France) travaillent en partenariat avec le territoire Regio+ Volkswirtschaftskammer (Suisse), le GAL Monheimer Alb (Allemagne), Entwicklungsverein Natur und Kulturbere Voralberg (Autriche) et le GAL Oztal/mittleres tiroler, Oberinntal (Autriche).

<sup>4</sup> Unité nationale d'animation LEADER +, *Fiches-Pays de l'Union européenne et de la Suisse*, s. d., p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 4 juin 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

*Ainsi, le Parc naturel régional du Pilat engage des actions de valorisation du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle une fois celui-ci reconnu patrimoniallement au niveau européen et même mondial. Toutefois, cet objet est uniquement considéré comme un outil pour développer touristiquement le territoire pilatois.*

*Pour conclure, le PNR du Pilat développe un réseau de sentiers : habitants et visiteurs peuvent ainsi découvrir le territoire. L'accent est mis en priorité sur les cheminements pédestre complétés par des investissements pour développer les loisirs cyclistes et équestres. La clef d'entrée demeure touristique, et non patrimoniale. A partir du patrimoine, c'est le développement local qui est visé.*

## 2. DES EQUIPEMENTS COMPLEMENTAIRES AUX CHEMINS

Le développement de sentiers n'est pas la seule possibilité pour favoriser directement un rapport à la nature : d'autres publics sont à conquérir.

*Le Parc naturel régional du Pilat met donc en place des stations pour les inciter à observer l'environnement. En outre, il soutient la pratique des sports d'hiver par le développement de foyers de ski de fond : dans la mesure du possible, le PNR s'appuie sur des structures existantes.*

### a. DES STATIONS POUR INCITER A OBSERVER : LES AIRES DE PIQUE-NIQUE ET LES TABLES D'ORIENTATION

Les tables d'orientation ont une vocation touristique, en permettant à ses utilisateurs d'identifier les éléments caractéristiques du panorama qui leur fait face. Généralement construite en pierre et couverte d'une plaque d'émail sur laquelle est peint le paysage avoisinant, elle est particulièrement fréquente en montagne. En outre, selon la charte constitutive, les aires d'accueil doivent « *permettre aux citoyens un meilleur contact avec le milieu naturel et assurer une plus grande dispersion touristique*<sup>1</sup> ».

Le territoire est rapidement jalonné par ces différentes stations permettant de prendre un bol d'air. Leur entretien n'est pas sans poser des problèmes, ce qui fait évoluer la politique du PNR qui ne souhaite pas continuer à assumer leur entretien : le Syndicat mixte initie puis se désengage.

Dès sa création, le Parc naturel régional installe plusieurs aires d'accueil et de pique-nique, permettant ainsi d'attirer des touristes sur des sites qu'il choisit. En effet, la charte constitutive prévoit leur aménagement progressif destinées à recevoir les citoyens qui, chaque week-end, fréquentent le Pilat en grand nombre. Jalonnant l'ensemble du territoire, le succès est aux rendez-vous : en 1978, il est constaté que leur taux de fréquentation est de plus en plus élevé et que la demande en équipements est importante<sup>2</sup>. Dans le bilan de la charte constitutive du Parc, il est fait état de la réalisation de vingt aires de pique-nique<sup>3</sup>.

A la fin des années 1970, l'entretien et la gestion des aires sont assurés par des habitants du Parc ou la commune d'implantation. La situation évolue cependant à la fin des années 1980 lorsque le PNR du Pilat décide se désengager et qu'un certain nombre d'entre elles soit abandonnée<sup>4</sup> : suite à

<sup>1</sup> PV de la réunion du 6 novembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>2</sup> PV de la réunion du 6 novembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée de 1991, annexe VII*, p. 15

<sup>4</sup> PV de la réunion du 14 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3





*Pierre de lave qui a des « yeux tout autour de la tête »<sup>1</sup> ». D'ailleurs, « le parc naturel régional du Pilat envisage de déposer une plainte, ainsi que Georges Masson, l'unique riverain du crêt de la Perdrix, dont le père avait hissé cette table d'orientation sur le toit du Pilat<sup>2</sup> ». Pour la remplacer, et à l'initiative de la Fédération des habitants, usagers et amis du Parc du Pilat présidée alors par J. Badol – pour rappel cofondateur et président des Amis de Bourg- Argental – et de l'association Graix cœur du Pilat, une souscription est lancée pour financer sa reconstruction, « ce qui permettrait à la population de se réappropriier le site<sup>3</sup> » et communiquée dans les bulletins municipaux parus en fin d'année. Son dessin original (une aquarelle) est disponible aux Archives nationales<sup>4</sup>, information acquise grâce à un auditeur parisien<sup>5</sup> ayant appris la dégradation par la radio France Inter<sup>6</sup>. Pour recueillir les participations, des urnes sont déposées à la Maison du Parc et dans les mairies de Saint-Genest-Malifaux, de Bourg-Argental et du Bessat. La souscription, close en mai 2001, reçoit un bon accueil puisque 45 406 francs sont recueillis, permettant de couvrir la totalité des dépenses à engager<sup>7</sup>. Pour remercier les mécènes, une plaque porte leurs noms. L'inauguration a finalement lieu en juin<sup>8</sup>, précédée d'une marche nocturne<sup>9</sup>. Environ cent dix personnes participent à cette marche<sup>10</sup>.*

*Au cours des années 1970, le Parc naturel régional du Pilat poursuit l'équipement du territoire en aires d'accueil et de pique-nique et en tables d'orientation. Au cours des années 1980, il opère un choix quant aux aires à conserver. Ce n'est pas le cas des équipements des sites panoramiques, qui bénéficient d'un attachement auprès de la population locale.*

#### b. DES FOYERS POUR PRATIQUER LES SPORTS D'HIVER

Etant données ses caractéristiques géographiques, le Pilat connaît une tradition de sports d'hiver<sup>11</sup>. L'histoire du ski est en effet très ancienne, des Jeux internationaux d'hiver sont organisés dans le Pilat dès 1909. Longtemps, la pratique du ski a été une déclinaison plus ou moins forte du ski alpin, notamment sur le secteur Bessat-Tarentaise. Des équipements anciens (le tremplin du Bessat) ou plus récents (téléskis du Bessat, de la Jasserie et de Graix) en témoignent.

<sup>1</sup> DUPAIN Nicole, « Une souscription pour la table d'orientation du crêt de la Perdrix », *Le Progrès*, 23 décembre 2000

<sup>2</sup> « Les horodateurs rapportent, même en août ! Un lycée baptisé en occitan 21<sup>e</sup> jour de grève au train des Pignes La table d'orientation vandalisée », *Le Parisien*, 5 septembre 2000. URL : <http://www.leparisien.fr/regions/les-horodateurs-rapportent-meme-en-aout-un-lycee-baptise-en-occitan-21e-jour-de-greve-au-train-des-pignes-la-table-d-orientation-vandalisee-05-09-2000-2001608435.php> consulté le 4 mai 2013

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 octobre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 19 décembre 2000 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> DUPAIN Nicole, « La table d'orientation du crêt de la Perdrix dévoile à nouveau ses secrets », *Le Progrès*, 18 juin 2001

<sup>7</sup> PV de la réunion du 28 mai 2001 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>8</sup> « A la grâce des cieus », *Le Progrès*, 19 juin 2001

<sup>9</sup> « Marche de nuit jusqu'au Crêt de la Perdrix », *Le Progrès*, 28 mai 2001

<sup>10</sup> A. M., « Marche nocturne dans le Pilat », *Le Réveil du Vivarais*, 22 juin 2001

<sup>11</sup> ACHARD Michel, *Histoire du ski et de sports d'hiver dans le massif du Pilat, Loire-Foréz, de 1892 à nos jours*, Michel Achard, Saint-Etienne, 1989, 256 p. ; ACHARD Michel, *Le ski dans le massif du Pilat : Éléments pour une histoire des sports d'hiver en Foréz des origines à 1939 avec compléments pour la période contemporaine*, Michel Achard, Saint-Etienne, 1987, 230 p. ; « Ski, bobsleigh et luge à St Genest : illustration par cartes anciennes », in Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, *Bulletin historique du Haut-Pilat*, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, n° 12, 2004 ; « Les concours internationaux de sports d'hiver de St Genest Malifaux – 1911 / 1914 », in Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, *Bulletin historique du Haut-Pilat*, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, n° 13, 2005 ; FIEUX Anne, « Remontées mécaniques dans le Pilat », in Visages de notre Pilat, *Dan l'tan*, s. d., n° 19 ; « Ski, patinage et luge au siècle dernier », *Le Progrès*, 17 mai 2004, p. 11

Le Parc naturel régional du Pilat soutient donc le développement des sports d'hiver sur son territoire, par une politique d'investissement dans des équipements immobiliers gérés localement : il donne l'impulsion nécessaire puis favorise la prise d'indépendance des relais locaux. Miser sur les caractéristiques géographiques du Pilat permet d'attirer des populations extérieures.

Notons tout d'abord que le déploiement du ski de fond sur le territoire est antérieur à la création du Parc naturel régional du Pilat. Son développement avec du matériel adapté, surtout après les Jeux Olympiques de Grenoble en 1968, prend plus profondément pied sur le territoire par la création des foyers de ski (Le Bessat, Saint-Genest-Malifaux, Saint-Régis-du-Coin et Burdignes)<sup>1</sup>. Dès 1970, un premier foyer de ski de fond est créé à Burdignes. L'idée naît dans la tête d'un habitant y disposant d'une résidence secondaire : il contacte le chargé de mission du PNR qui lance ensuite l'idée de se servir de la neige et d'utiliser les sous-bois environnants pour pratiquer un ski bien particulier, idée qui fait rapidement son chemin. La première démarche représente alors la création d'une association loi 1901.

Le PNR permet le développement accéléré de cette activité de plein air. La réalisation d'aménagements en lien avec ces activités ne fait toutefois pas partie des préconisations réalisées dans le cadre de l'étude du CRESAL et de l'ONF même si des actions sont rapidement menées. La neige est un élément important attractif, comme le rappelle la charte constitutive, bien que les conditions d'enneigement ne permettent pas d'envisager le développement du ski alpin. Il convient donc de miser sur le ski de fond et de randonnée, en s'appuyant sur les foyers qui existent déjà – Le Bessat, Burdignes, Saint-Régis-du-Coin – car ce sport serait « *peut-être appelé à connaître une certaine prospérité* »<sup>2</sup>. Ainsi, dans le but de développer le ski de fond et de randonnée, le Parc réalise différentes actions<sup>3</sup> : il balise deux cents kilomètres de piste, réalise une étude de fréquentation en lien avec le contrat d'accueil touristique, apporte son concours actif à la création du Syndicat intercommunal dit de la zone nordique du Haut-Pilat. En outre, il développe la voirie forestière et des pistes de ski, aide au financement au balisage des pistes, crée des parkings et acquiert un engin de damage. La gestion de la zone nordique et la rénovation de deux foyers de ski de fond font d'ailleurs partie du bilan de la charte révisée de 1991<sup>4</sup>.

La multiplication des acteurs impliqués peut représenter un frein dans le bon fonctionnement des sites. Le PNR soutient financièrement la création et / ou les investissements successifs du foyer. Surtout, il peut mettre à disposition son ingénierie technique pour faire évoluer des situations compliquées dans lesquelles l'association gestionnaire se trouve dépassée. C'est le cas notamment du foyer de ski de fond du Bessat entre la fin des années 1980 et le début des années 1990.

Le PNR apporte un appui technique et financier au foyer de ski du Bessat, la plus haute commune du Parc, durant la première charte<sup>5</sup>. Le développement de cette activité est également permis par des investissements du Syndicat mixte. Au début des années 1970, il accorde une subvention de fonctionnement à l'association du foyer en raison *des services rendus au développement du ski nordique*<sup>6</sup>, qui avait d'ailleurs participé au lancement des foyers de ski de Burdignes et de Saint-Régis-du-Coin<sup>7</sup>. Par sa situation géographique, la commune du Bessat reçoit, à la moitié des années 1980, une partie

<sup>1</sup> PV de la réunion du 30 juin 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 41*, p. 19

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 17

<sup>4</sup> PV de la réunion du 2 juillet 1998 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 17

<sup>6</sup> PV de la réunion du 28 novembre 1973 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>7</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 26

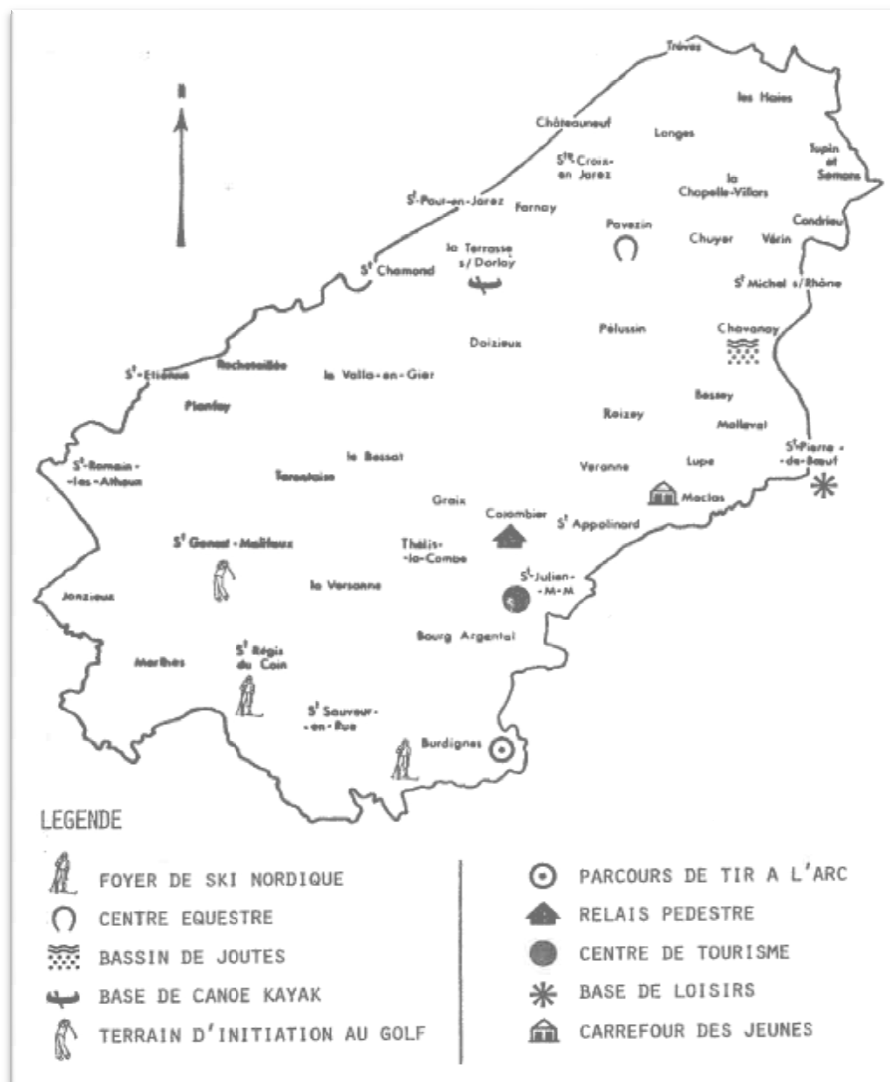
importante des 150 000 personnes qui, en hiver, fréquentent le massif du Pilat. Ceci implique pour cette commune rurale la nécessité de faire face aux enjeux d'accueil, de sécurité et entretien des installations. Le Syndicat mixte accepte de soutenir financièrement les travaux. Rencontrant par la suite des difficultés, en 1990, la zone nordique du Haut Pilat connaît une réorganisation. Un contentieux existe alors entre les différentes structures de l'espace – Syndicat intercommunal, association de site, foyer de ski du Bessat – ce qui implique que l'organisation de cette activité doit relever de la compétence du Syndicat intercommunal, au sein duquel la commune du Bessat doit occuper un rôle moteur. En outre, à la fin de l'année 1990, le foyer de ski est en déficit<sup>1</sup>. Une réflexion doit donc être menée pour permettre le fonctionnement du site et étudier l'organisation dans sa globalité. Le Parc peut apporter un soutien technique (ingénierie). Le PNR est finalement sollicité pour favoriser une concertation. C'est l'occasion de soulever la question d'une politique globale de ski de fond sur le Pilat. La base intercommunale est choisie ; elle concerne les communes traversées par les pistes ; il s'agit du Syndicat de Zone nordique du Haut Pilat. L'association de site regroupe, quant à elle, l'ensemble des partenaires impliqués par le développement du ski de fond. Elle a pour objectif de définir les axes de développement et d'organisation. Le foyer du ski de fond du Bessat est l'opérateur principal, moyennant un contrat annuel qui gère concrètement cette activité sur la zone. Enfin, au niveau départemental, une association intersite est créée. Les premières années de fonctionnement ayant été très satisfaisantes, le Syndicat mixte se retire progressivement<sup>2</sup>. Finalement, les élus locaux décident dès 1989 de gérer directement l'activité sans opérateur, ni association de site<sup>3</sup>. Le Parc intervient une nouvelle fois par un appui technique et financier au début des années 1990.

---

<sup>1</sup> CIGOLOTTI Alain, « Déficit du foyer de ski de fond : l'association de site renonce », *Le Progrès*, 1<sup>er</sup> novembre 1990

<sup>2</sup> PV de la réunion du 25 octobre 1993 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 30 juin 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8



CARTE 10 SITUATION GEOGRAPHIQUE DES EQUIPEMENTS DE LOISIRS (1978) IN PNR PILAT, *BILAN D'ACTIVITES 1974-1979*, s. d.

Le ski de fond en tant qu'activité majeure de Pilat émerge surtout dans la charte révisée de 1991<sup>1</sup>. Une nouvelle fois, le Parc naturel régional réalise les investissements nécessaires au développement de cette activité : il soutient les foyers de ski du territoire. Tout comme d'autres types d'équipements, il se désengage progressivement et les vend : parce qu'ils ne constituent pas un élément fondamental pour l'image du Parc, le PNR s'en dessaisit au profit des communes ou des associations concernées<sup>2</sup>. Tout comme l'auberge du Sapt ou encore le gîte de Saint-Appolinard, le Syndicat mixte, vend les foyers de ski de Burdignes et de Saint-Régis-du-Coin<sup>3</sup>, le premier devant trouver un acquéreur auprès de l'association gestionnaire.

*Lorsque le Parc naturel régional du Pilat est créé, le développement de ski de fond en est à son balbutiement. S'inscrivant dans une logique de développement du territoire grâce au tourisme, le*

<sup>1</sup> Le massif du Pilat abrite la première station française à la confluence des communes du Bessat, de Tarentaise et La Versanne

<sup>2</sup> PV de la réunion du 28 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

---

*syndicat mixte réalise des investissements immobiliers. Gérés par des acteurs locaux, il les appuie ensuite pour développer une ligne directrice et durable.*

*Le Parc naturel régional du Pilat soutient le développement d'autres activités de détente que les randonnées pédestres, cyclistes et équestres ainsi qu'aux initiatives locales visant l'accès aux activités de sports d'hiver et leur donne une nouvelle dimension. Grâce aux aires de pique-nique et d'accueil, les visiteurs et les habitants peuvent en famille découvrir des lieux choisis ; grâce aux tables d'orientation, ils partent à la découverte des panoramas qu'offre le massif. Comme pour le reste des équipements immobiliers dont il se porte acquéreur, le Parc se désengage au profit des communes.*

## B. DECOUVRIR LA FAUNE ET LA FLORE LOCALES

Des structures propres au Parc naturel régional du Pilat sont préconisées dès 1968 donnant lieu à l'aménagement de la nature. Parmi les équipements spécifiques d'un PNR, ce sont d'abord « ceux qui n'ont d'autre ambition que de favoriser le contact avec l'environnement<sup>1</sup> » : par exemple, des sentiers balisés, des jardins botaniques ou encore des réserves d'animaux. Vient ensuite une deuxième catégorie d'équipements : ceux qui perturbent ou déforment sensiblement la nature mais dont l'aspect positif (la meilleure utilisation de celle-ci) l'emporte sur les défauts (viol de la nature sur l'impact de l'artificiel, mécanique ou autre). Il s'agit ici de structures de type pédalo ou encore de ponton de pêche. La volonté de développer un tourisme rural est reprise dans la charte constitutive car elle doit devenir « une activité rurale complémentaire<sup>2</sup> ». En outre, doit représenter pour les citoyens « une activité sociale essentiellement orientée vers le repos, la détente et la culture<sup>3</sup> ».

*Le Parc naturel régional favorise la découverte de la faune et la flore locales en créant des équipements : des espaces pédagogiques en pleine nature. Toutefois, certains projets n'aboutissent pas. Progressivement, se structure une politique d'éducation à l'environnement grâce aux associations qu'il a le plus souvent créées pour s'en le relais.*

### 1. DU JARDIN A L'ENCLOS

Jardin botanique, enclos animalier, *arboretum*, réserve,... Autant d'outils à créer pour faire découvrir le territoire aux visiteurs.

*Plusieurs projets sont et décrits dans la charte constitutive pour aborder les questions de faune et de flore locales : jardins pédagogiques, réserves, espaces fonciers, arboreta. Certains sont même l'occasion de partenariat public-privé. Le Parc naturel régional poursuit ainsi sa politique de création d'équipements pour accueillir ses visiteurs.*

#### a. DES JARDINS PEDAGOGIQUES AVORTES

Un jardin botanique est un territoire aménagé par une institution publique, privée, ou associative (parfois à gestion mixte) qui a pour but la présentation d'espèces et variétés végétales. Ses objectifs sont la conservation d'espèces mais aussi l'éducation des publics. Plusieurs projets émergent sur le territoire suite à la création du Parc naturel régional.

Plusieurs jardins ouverts au public sont proposés par l'étude<sup>4</sup> en vue de la création du Parc réalisée entre 1968 et 1970. Considérés comme un aménagement typique d'un PNR, les jardins botaniques réunissent toutes les espèces végétales que l'on peut trouver en moyenne montagne dans la région. L'interprétation est réalisée grâce à des panneaux ou des étiquettes indiquant les caractéristiques de l'espèce, comme dans un jardin des plantes, ou bien en deux parties, l'une érigée en réserve naturelle et l'autre, longée par un sentier, constituant une sorte de vitrine de l'opération.

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 13

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 17*, 1974, p. 12

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 17

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 42

De ce fait, CRESAL et ONF proposent la création de trois jardins botaniques ouverts au public, ce qui est ensuite repris dans la charte constitutive<sup>1</sup>.

Avec pour but de faire découvrir la flore du Pilat, sont ainsi en projet :

- un « *jardin de la flore spontanée du Pilat à fonction de jardin botanique* » à Graix, à proximité du Crêt de la Perdrix),
- un « *jardin d'acclimatation de plantes alpines* » à proximité du Centre naturaliste de Bonnavion, à Tarentaise,
- un « *jardin horticole d'espèces végétales acclimatables dans le Pilat* » exposant des végétaux utilisables dans les jardins publics ou privés de la région, de préférence en zone ayant pour vocation particulière l'accueil, dans les pentes qui dominent la route nationale 503 entre Bourg-Argental et Saint-Appolinard, et sur le CD 34 jusque vers Roisey<sup>2</sup>, et exposerait des végétaux de moyenne altitude.

La vente ou l'échange de plants, de graines et de semences permettrait de rendre économiquement rentable ce dernier.

Une étude en vue de la création d'un équipement de ce type est pourtant achevée en 1978<sup>3</sup>. En outre, suite à un appel d'offres du Comité français pour l'Environnement, un dossier est proposé portant sur la création de stations *arboretum* le long du sentier Flore qui ne dispose d'aucun équipement de terrain<sup>4</sup>.

Cependant, pour des raisons techniques, les jardins botaniques ne sont pas réalisés<sup>5</sup>. Les archives ne permettent malheureusement pas de définir les causes de l'échec de ses projets de jardin<sup>6</sup>.

D'autres projets sont imaginés au cours des années 1980 autour des questions de la flore locale. En 1982, est envisagée la création d'un conservatoire génétique pour les espèces végétales mais, finalement, aucune suite n'est donnée au projet. « *Il s'agit de recenser et mettre en collection les anciennes variétés fruitières et les anciens cépages qui sont actuellement en voie de disparition, avec un triple objectif : conservation d'un patrimoine, conservation d'une variabilité génétique à l'intérieur d'une espèce, pouvant servir de base à la sélection de variétés nouvelles. Certaines espèces pourraient retrouver éventuellement une place économique dans une production agricole de qualité*<sup>7</sup> ».

Le viognier pourrait être un exemple : considéré comme en voie de disparition il y a alors une dizaine d'années, il est à cette époque en extension par l'augmentation de la production de vin de Condrieu. Ce conservatoire aurait été installé sur les terrains de Saint-Appolinard dont le Parc du Pilat est propriétaire.

Second projet abandonné, la deuxième charte du Parc prévoit le développement d'une « vitrine flore ». Il s'agit de communiquer la diversité de la flore du massif par la réalisation d'*arboreta* placés le long d'un sentier du Parc dont le tracé permet de mettre en évidence les autres étages de végétation présents dans le Pilat<sup>8</sup> : subméditerranéen, collinéen, montagnard, pseudo

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 50*, 1974, p. 21

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 37

<sup>3</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 36

<sup>6</sup> Nous faisons allusion ici aux archives du bureau et du comité syndical.

<sup>7</sup> PV de la réunion du 4 octobre 1982 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 13



alpin<sup>1</sup>. Un montage vidéo est également prévu pour compléter la collection de vidéos déjà faites sur le Parc du Pilat (présentation du PNR et de la faune). Le projet en tant que tel n'est plus évoqué après 1989.



CARTE 11 EQUIPEMENTS SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUES (1978) IN PNR PILAT, *BILAN D'ACTIVITES 1974-1979*, S. D.

Trois jardins botaniques sont donc en projet dès la création du Parc naturel régional. Ces opérations tombent finalement à l'eau pour des raisons inconnues. Les autres projets connaissent le même sort. Les archives écrites et orales n'ont toutefois pas permis de définir si les associations auraient été impliquées ni de connaître les raisons de ces échecs.

#### b. L'EMERGENCE DES ARBORETA POUR L'APPROPRIATION DE LA FORET

Un *arboretum* est un jardin botanique spécialisé, généralement conçu comme un espace paysager. Il présente de nombreuses espèces d'arbres ou d'essences ligneuses sous forme de

<sup>1</sup> Cette caractéristique semble erronée, l'altitude minimale étant autour de 1 450 à 1 500 m.

collections le plus souvent thématiques. Il existe des arboretums d'agrément issus d'une grosse activité passée mais qui n'ont plus de missions scientifiques. Les missions d'un arboretum obéissent aux règles générales d'un jardin botanique ce qui signifie que toutes les espèces ligneuses soient soigneusement étiquetées pour renseigner les visiteurs. Partant de l'idée de vitrine florale, se construit le projet d'*arboreta*. Ils doivent permettre de construire des ponts avec des entreprises de la région dans une optique de communication. C'est l'occasion d'une redéfinition du partenariat public-privé en ce qui concerne l'exemple plus récent de l'*arboretum* de Dentillon : le PNR n'est plus dans une logique de développement d'équipements, comme dans les années 1970, et recherche donc des co-financeurs privés.

Émerge surtout l'idée d'*arboreta*. Appelés également *sylveta*, les *arboreta* forestiers résultent de la plantation d'essences forestières. Leurs rôles sont devenus essentiellement pédagogiques et esthétiques, après avoir joué dans le passé d'autres emplois, en particulier expérimentaux pour tester l'aptitude de certaines essences à différents types de milieux pour le reboisement.

Le Parc du Pilat en crée un dans les locaux de France 3, ce qui lui permet d'avoir une vitrine valorisant le territoire au cœur de la métropole lyonnaise. En partenariat avec l'ONF<sup>1</sup>, il est installé dans le quartier de la Part-Dieu, à Lyon, sur les pelouses de France 3 de la rue des Cuirassiers<sup>2</sup>.

Le premier directeur du Parc relate la genèse de cette opération : « C'est toute une histoire parce qu'on a reçu un jour la visite du directeur de France 3 qui nous a dit : « Moi, je voudrais faire une grande manifestation sur l'environnement, le Parc du Pilat, etc. ». On a dit « On va travailler ensemble ». Il dit « Je voudrais quelque chose qui se passe dans mes locaux ». Alors, je ne sais plus qui a eu cette idée farouche... J'avais recruté une dame qui était extrêmement brillante qui s'appelait X qui a dit : « Qu'est-ce qu'on pourrait faire pour satisfaire ? ». Alors, on a fait une grande exposition dans les locaux de FR 3. Il y avait eu des reportages qui avaient été faits dans le Parc. C'était une grosse opération. Et on a dit : « Pourquoi ne pas faire un arboretum dans les terrains qui jouxtent les locaux de FR 3 ? ». Le directeur est enthousiaste. D'ailleurs, le directeur de FR 3, à l'époque, c'était le père d'une grande comédienne qui est très connue et on a fait un petit arborétum. On a apporté des plantes du Parc et ça a eu beaucoup de succès<sup>3</sup> ». En 1976, une convention est passée entre le PNR et France 3 pour la réalisation d'un montage audiovisuel pour l'exposition organisée dans les locaux de la chaîne, dans le cadre de l'opération « Printemps au Pilat », en 23 mai 1976<sup>4</sup>, qui a pour but de compléter l'exposition qui présente essentiellement le territoire pilatois : histoire, géographie, paysages, traditions et équipements réalisés<sup>5</sup>. Le montage, quant à lui, permet d'aborder les actions conduites par le Parc dans le secteur de l'aménagement rural, de la protection de la nature, de l'accueil et de l'animation. Pour ce faire, un contrat doit être passé avec un cinéaste-réalisateur. A l'occasion de cette opération, plusieurs émissions de radio et de télévision sont au programme. En 1978, d'après les renseignements fournis par la Direction régionale de FR 3, l'arboretum intéresse de nombreux visiteurs<sup>6</sup>. Bien que la société propose au PNR d'en prendre l'intégralement l'entretien<sup>7</sup>, cet équipement fait toujours partie du parc immobilier du Syndicat mixte en 1981<sup>8</sup>. A partir de cette date, il n'est plus abordé dans les procès verbaux.

L'arboretum le plus connu demeure celui de Dentillon, à Roisey, qui émerge dans un contexte de reforestation. En effet, la majeure partie de la forêt communale est ravagée par la tempête de

<sup>1</sup> « Office National des Forêts », *Le Journal du Parc*, n° 89, mars 1997, p. 13

<sup>2</sup> « Inauguration hier à F.R.3 Rhône-Alpes-Auvergne de l'exposition « Printemps au Pilat » pour donner envie de découvrir le parc naturel régional », *Le Progrès*, 11 mai 1976

<sup>3</sup> Entretien avec S. Malfois, ancien directeur du PNR du Pilat, le 6 février 2013

<sup>4</sup> PV de la réunion du 27 février 1976 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 14

<sup>6</sup> PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>7</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981*, s. d., p. 6

1999. Dans ce cadre, et face à une perte importante, le Parc du Pilat soutient avec le groupe Ikea, l'ONF et surtout la commune de Roisey la création d'un espace présentant feuillus et résineux (cf. annexes).

*Suite de l'idée d'une vitrine-flore, se construit l'idée d'arboreta, espaces pédagogiques au sein du territoire vis-à-vis des touristes, comme le montre celui du Dentillon, mais également vis-à-vis de l'extérieur, avec celui de la Part-Dieu. Pour ce faire, des partenariats sont conclus avec deux entreprises : Ikea France dans le premier cas ; France 3, dans le second. L'ONF prend également part aux projets.*

### c. DES ESPACES FONCIERS PRESERVES

La charte constitutive prévoit que le Parc naturel régional du Pilat acquiert des espaces fonciers. Plusieurs buts sont visés pour préserver des espaces de ce type.

La constitution de réserves foncières d'une centaine d'hectares par le Parc naturel régional et les collectivités locales est préconisée, dès la fin des années 1960. Le but est de pouvoir les équiper en fonction d'un besoin qui se manifesterait ou les mettre à la disposition du public pour qu'il puisse s'y ébattre librement<sup>1</sup>. Les propriétaires sont en premier lieu d'ordre privé<sup>2</sup>. Aussi, le Syndicat mixte devrait disposer en propre de terrains « *qui seraient soit maintenus en réserve naturelle où les touristes pourraient largement s'ébattre, soit aménagés selon les besoins qui se manifesteront, de toute manière soustraits à une utilisation qui pourrait ne pas être conforme aux buts du PNR*<sup>3</sup> ». Les acquisitions devraient porter sur 250 hectares, répartis sur l'ensemble du PNR à sa création. Certaines tourbières et quelques chirats seraient constitués en réserves intégrales en raison de leur intérêt particulier pour les biologistes<sup>4</sup>. Seraient acquis les plus remarquables en raison de la flore très particulière qu'ils présentent et, par conséquent, de leur intérêt pour les botanistes. Ces achats ne porteraient que sur quelques hectares de terrains totalement impropres à quelque forme d'exploitation que ce soit. Le projet demeure toutefois au stade l'idée.

Autre objectif, acquérir des terrains pour leur intérêt propre. La charte constitutive prévoit que les zones présentant « *un intérêt faunistique / floristique ou par leurs caractères géographiques et hydrologiques*<sup>5</sup> » puissent faire l'objet d'une surveillance et d'une protection particulières, avec l'accord des propriétaires et en liaison avec les municipalités et les spécialistes des Sciences naturelles. De plus, le Syndicat mixte envisage d'acheter des terrains caractérisés par un intérêt exceptionnel de ce point de vue (chirats, tourbières, landes). Ceux-ci pourront être soumis à des mesures visant le maintien de l'évolution naturelle des sols. C'est pourquoi il est d'ores et déjà envisagé, dans la mesure où la connaissance de la nature représente le meilleur moyen de sa protection, qu'une place de choix lui soit consacrée dans le domaine des loisirs, des préoccupations culturelles et de l'animation. A la différence du Conseil général de la Loire, le Parc du Pilat ne semble pourtant pas avoir porté de politique d'acquisition.

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 42

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 16

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 42

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 22, 1974, p. 14*

*Acquérir des espaces fonciers doit donc répondre à des objectifs de développement territorial (l'accueil de touristes) mais aussi de protection de l'espace (sauvegarde de milieux naturels).*

#### d. DES RESERVES D'ANIMAUX

Au-delà de la flore locale, le Parc naturel régional du Pilat se penche sur son pendant : la faune. Plusieurs projets de réserve sont initiés par le PNR.

La charte constitutive prévoit la création d'une « réserve d'animaux sauvages<sup>1</sup> », à l'origine en semi-liberté<sup>2</sup>, comme l'une des premières actions du Syndicat Mixte : il s'agirait d'animaux vivant actuellement dans le Parc ou qui y ont vécu et qu'il y aurait lieu de réintroduire. Ceci nécessite une superficie relativement étendue, une exposition et une couverture végétale variées. L'étude de 1968 prévoit un espace d'une centaine d'hectares en forêt de Pélussin<sup>3</sup>. « *Cet équipement, qui peut être rentable, est sans doute l'un de ceux qui donneront au Parc son pouvoir attractif*<sup>4</sup> ». D'autant plus qu'il serait longé par le sentier botanique Jean-Jacques Rousseau. Il s'agirait ici d'un équipement-phare du PNR : de tels aménagements ont déjà été réalisés à l'étranger (Etats-Unis, Pays-Bas, Allemagne<sup>5</sup>) et constituent l'une des principales attractions du premier Parc naturel régional français (Saint-Amand-les-Eaux). Finalement, aucune réserve d'animaux n'est créée en ce lieu.

Un enclos animalier est en cours de réalisation à Malleval en 1975 pour recevoir des mouflons ; il vient compléter le parc immobilier entretenu par le PNR<sup>6</sup>. Il permet de créer un équipement attractif mais aussi de répondre à un problème d'entretien. Rappelons que le Malleval est un des sites historiques remarquables du Pilat et que la commune bénéficie d'un passage important. Cette opération vise donc à valoriser la commune mais aussi à gérer des terrains sur une superficie de trois hectares, grâce à la présence d'animaux.

Ainsi, le Parc clôt les terrains en question, acquiert puis implante des mouflons. Ils sont loués aux propriétaires par un bail de longue durée<sup>7</sup>. La gestion du site et l'entretien des animaux sont assurés par un habitant de la commune. L'enclos apparaît comme une simple attraction touristique<sup>8</sup>.

*« De voir tous ces terrains au-dessus du village qui étaient incultes, remplis de cochonneries, on s'était dit qu'il faudrait qu'on fasse un petit parc animalier. [...] Ça faisait venir les gens pour le côté mouflons et ça permettait ainsi de maintenir le site propre »<sup>9</sup>*, explique le premier directeur du Syndicat mixte. « *Il s'agit*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 50*, 1974, p. 21

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, 1969, p. 47

<sup>3</sup> Bien que d'autres zones du territoire soient envisageables, le secteur situé entre le Collet de Doizieux et la côte 1047 au nord du hameau de Priel est pressenti, à cheval sur les communes de Pélussin et de Doizieux.

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 43

<sup>5</sup> La réserve d'Hochwildschutzpark Westerwald-Nassau, en Allemagne occidentale, est prise comme exemple dans l'étude co-réalisée par le CRESAL et l'ONF. Créée en 1968 et d'une superficie d'une centaine d'hectares, elle compte 240 animaux. Plusieurs circuits sont proposés grâce à l'aménagement de sentiers avec des circuits de longueur variable. Le visiteur n'est pas en contact direct avec la faune bien que cela soit amené à évoluer. Chaque espèce dispose d'un enclos dans lequel se trouve un abri en rondins pour l'hiver. Pour finir, le nom de l'animal est indiqué dans chaque secteur.

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981*, s. d., p. 6

<sup>7</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 16

<sup>8</sup> J.B., « Dans la réserve de Malleval, au Pilat, de rochers en sous-bois cinq mouflons s'ébattent en liberté », *Le Progrès*, 29 mai 1976

<sup>9</sup> Entretien avec Serge Malfois, *op. cit.*

*de mouflons corses, qui ont été débarqués dans la ravissante commune du parc il y a une quinzaine de jours sous l'œil vigilant de M. Mallet, maire de la localité. [...] Bien entendu, le parc est clôturé. Mais des abreuvoirs, des abris couverts et des mangeoires permettront à ces mouflons de ne pas trop regretter leur liberté<sup>1</sup> ».*

Le succès est au rendez-vous et le public se déplace. En 1978, l'enclos compte douze mouflons ; quatre avaient été introduits en 1975<sup>2</sup>.

Le parc animalier n'existe plus aujourd'hui. Fin 1993, les contrats de location des terrains viennent à échéance. Dans l'optique de remettre aux communes les équipements du PNR, la commune est sollicitée pour reprendre sa gestion, c'est-à-dire la location des terrains et le suivi et la gestion du troupeau<sup>3</sup>. Au demeurant, la gestion des animaux est compliquée, étant donnée leur rapide reproduction. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 1997, la commune accepte donc d'assurer la gestion et l'entretien de l'enclos animalier réalisé par le Parc.

Autre opération au cours des années 1970, la réintroduction d'espèces est portée par les associations. En outre, entre 1974 et 1979, le Parc du Pilat encourage la chasse et la pêche qui sont pratiquement librement sur le territoire, dans la mesure où ces activités de plein air, si elles ne sont pas excessives, sont compatibles avec la protection du milieu naturel<sup>4</sup>. Les Fédérations de chasse et de pêche sont associées aux actions du Parc. A titre d'exemple, la Fédération de pêche participe aux études et aux travaux d'entretiens des rivières<sup>5</sup>

Plus récemment, des projets, suite à une proposition d'une association de chasse, concernent l'opportunité de la réintroduction du chamois puis de celle du cerf. Au début de l'année 2003, des traces de chamois sont identifiées par la Fédération Départementale de Chasse de la Loire<sup>6</sup>. De plus, la vice-présidente de la LPO s'est retrouvée nez-à-nez avec un de ces animaux<sup>7</sup>. La Fédération lance donc l'idée d'une réintroduction. La Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Rhône-Alpes et Parc préfèrent, par contre, qu'une étude soit conduite par une structure plus neutre notamment pour pouvoir le faire en concertation avec les associations, les communes,...

En 2004, est programmée une étude de faisabilité de réintroduction du chamois<sup>8</sup>. L'étude met en évidence qu'il n'est pas opportun de réaliser des lâchers et qu'il convient plutôt de s'orienter vers la mise en place d'un observatoire des impacts des ongulés (chevreuils...) sur la forêt. Ce travail aboutit sur une nouvelle demande : l'impact de l'abrutissement des chevreuils sur les plantations forestières.

Finalement, en 2006, le PNR du Pilat fait appel à l'Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats (OGFH) pour mettre en place un suivi objectif et partagé entre les différents acteurs, de l'impact du chevreuil sur la sapinière du Pilat. L'objectif est que ces résultats puissent servir aux décisions de gestion, comme l'élaboration des plans de chasse fixant chaque année le nombre de

<sup>1</sup> « L'aménagement du parc du Pilat : des mouflons à Mallevall et des lièvres à Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Sauveur-en-Rue », *Le Progrès*, 6 décembre 1975

<sup>2</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR, p. 12

<sup>3</sup> PV de la réunion du 31 mars 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Le Parc Naturel Régional du Pilat, premier bilan : 1974-1979*, septembre 1978, p. 16

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 18 ; PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 35

<sup>6</sup> « Des chamois dans le Pilat », *L'Essor*, 6 août 2004

<sup>7</sup> « Des chamois dans le Pilat », *Le Progrès*, 24 juillet 2004

<sup>8</sup> Le Parc, en partenariat avec la DIREN, conduit une étude en concertation avec l'ensemble des partenaires concernés (forestiers, chasseurs, associations environnementales, agriculteurs, professions du tourisme). La DIREN devient maître d'ouvrage pour installer une population.

chevreuils à prélever. Il n'est finalement pas donné de suite aux projets de réintroduction sur le territoire du chamois puis du cerf au cours des années 2000.

*Un enclos animalier est donc créé à Mallevall, ce qui apporte une distraction supplémentaire au centre historique. A défaut de créer des réserves d'animaux sauvages, le Parc naturel régional se penche sur la question de la réintroduction d'espèces qui s'inscrit dans le cadre de la pratique de la chasse et de la pêche. Dans ce dernier cas, le PNR travaille avec des associations.*

*Le Parc naturel régional du Pilat porte des opérations qui permettent de valoriser la faune et la flore locales. Bien que les projets de jardins botaniques prévus initialement n'aboutissent pas, des arboreta sont mis en place : l'un sur le territoire, l'autre à l'extérieur. Ensuite, dans une logique de gestion et de préservation, certains animaux sont réintroduits.*

## 2. DES PREMIERES TENTATIVES, LE PLUS SOUVENT MANQUEES

Des espaces ouverts au public sont envisagés, dès l'émergence de la création d'un Parc naturel régional, pour permettre de sensibiliser et d'éduquer des publics.

*Il est donc nécessaire de se pencher sur la nature de ces projets et les raisons de leur échec, notamment celui de la Maison de Bonnavion, initiative portée par une association stéphanoise. Ces initiatives illustrent la difficulté de soutenir ce type de structures pour le PNR du Pilat.*

### a. LE CENTRE NATURALISTE DE BONNAVION

La Maison Bonnavion est un centre naturaliste créé dans le hameau de Bonnavion, à Tarentaise, et installé dans une maison de maître présentant un intérêt architectural et appartenant à la ville de Saint-Etienne. Le portage du projet est étroitement lié à une association naturaliste. Un lien fort existe avec les acteurs portant la création du PNR, ce qui nous laisserait imaginer l'investissement important de celui-ci.

La poursuite de la création d'un centre naturaliste est préconisée dès 1968 dans l'étude co-réalisée par le CRESAL et l'ONF. Le centre Bonnavion doit proposer expositions, études de spécialiste, formations d'élèves et d'étudiants, organisation de colloques et de stages<sup>1</sup>. Considéré à l'origine comme « *l'un des points forts du Parc<sup>2</sup>* », il doit clairement répondre à un objectif éducatif :

- *« Il est destiné, par des expositions permanentes sur la faune et la flore locales et des expositions temporaires (mycologiques, entomologiques, etc.), à informer les visiteurs sur les richesses naturelles locales et à amener les usagers du Parc à mieux les connaître et à mieux les respecter,*
- *Il permettra le regroupement des études des naturalistes, biologistes, géologues, archéologues, etc. et des étudiants intéressés qui pourront y trouver une documentation,*
- *Il servira enfin de lieu privilégié pour des réunions (colloques, conférences, stages) regroupant ceux qui, à quelque titre que ce soit, s'intéressent à la nature<sup>3</sup> ».*

A l'ensemble des jardins ouverts au public préconisé dans l'étude réalisée en amont de la création du Parc abordée précédemment, un centre d'échanges de graines de la flore naturelle grâce à des échanges avec les jardins botaniques en France ou à l'étranger est également évoqué<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 42

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 39

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 46

Lors de la réalisation de cette étude, la Maison Bonnavion est déjà en cours de création. Au début des années 1970, la commune aurait d'ailleurs réalisé d'importants travaux étant donné l'état de la maison<sup>2</sup>, gérée alors par la Société des Sciences naturelles<sup>3</sup>. Cette association a pour ambition « *d'offrir la possibilité à tous de mieux découvrir la nature et cela par des expositions temporaires ou permanentes* ». En outre, en connaissant mieux la nature, cela incite à plus la respecter. Accueillant des stages, elle doit être pour l'Université de Saint-Etienne « *un prolongement dans sa spécialisation vers l'étude de l'environnement*<sup>4</sup> ».

Au début des années 1970, bien que l'intérieur ne soit pas totalement aménagé, des animations pédagogiques sont organisées par la Société des Sciences naturelles. Les Amis du Parc naturel régional du Pilat sont également favorables au projet : son président la considère comme « *une réalisation vitale pour les communes du Massif du Pilat*<sup>5</sup> ».

En octobre 1970, a lieu la rencontre de Bonnavion durant une demi-journée, organisée par les Amis du Parc du Pilat et réunissant 1 200 personnes : chercheurs, cavaliers et motards. Cet événement est l'occasion d'ouvrir les portes du centre naturaliste (uniquement le rez-de-chaussée), point de ralliement pour les participants partis de Saint-Etienne, Saint-Chamond, Bourg-Argental, Saint-Julien-Molin-Molette ou encore Saint-Genest-Malifaux.

En avril 1971, une journée d'informations techniques, durant laquelle un professeur agrégé de Sciences naturelles et photographe éclairé, intervient sur la vulgarisation scientifique au travers de la photographie naturaliste. Par la suite, des sorties guidées en safari-photo sont prévues dans l'année, sous le patronage du Comité départemental du Tourisme, en lien avec les Amis du Parc et la Société des Sciences naturelles. En parallèle, un concours-photo est organisé sur les quatre saisons du Pilat<sup>6</sup>. Un mois plus tard, la Maison Bonnavion, appelée à être la Maison de la nature<sup>7</sup>, reçoit des mycologues, avec la participation de l'Association philatélique de Saint-Etienne. En 1972, la Société des sciences naturelles organise dans ce lieu des journées naturalistes : sur l'arbre et la flore de sous-bois, en septembre, ou encore : sur le thème de l'arbre et les champignons parasites, en octobre<sup>8</sup>.

La bibliothèque de l'entomologiste Etienne Mulsant intègre les lieux en 1971 grâce aux Pères Maristes de Saint-Chamond. La Société des Sciences naturelles de Saint-Etienne devient la conservatrice de cette collection de mille deux cents ouvrages. Il est envisagé que la Maison puisse étendre ses activités et que cela donne lieu à l'ouverture d'autres centres appelés également « Centre d'Initiation de la Nature<sup>9</sup> ».

En 1973, l'opération de la Maison Bonnavion, équipement prévu dans la charte constitutive, représente naturellement l'une des premières à être programmée par le Parc du Pilat<sup>10</sup>. Un Parc naturel régional étant un territoire d'expérimentation, comme stipulé dans ses missions, la volonté

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 47

<sup>2</sup> PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> « 1.200 cavaliers, fantassins et motorisés, ont participé à la rencontre de BONNAVION organisée par les Amis du Parc régional du Pilat », *Le Progrès*, 5 octobre 1970

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> SUZARU, « Des personnalités régionales et plus d'un millier d'amis de la nature ont ouvert les portes de centre naturaliste de Bonnavion », *La Dépêche*, 5 octobre 1970

<sup>6</sup> « Succès de la journée d'informations techniques au centre de Bonnavion », *Le Progrès*, 26 avril 1971

<sup>7</sup> GACHE Louis, « Vie de l'Association, Nouvelles du PARC, Informations générales », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 8, été 1971, p. 27

<sup>8</sup> « Activités des associations », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 11, été-automne 1972, p. 37

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 50*, 1974, p. 21

<sup>10</sup> PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR, p. 3

de collaborer avec les universités de Lyon et de Saint-Etienne est, dès l'origine, prévu<sup>1</sup>. Cette structure aborde plus précisément la flore du Pilat.

*« L'aménagement d'un centre naturaliste au lieu dit Maison Bonnavion, commune de Tarentaise, sera poursuivi sous l'égide de la Société de Sciences Naturelles de Saint-Étienne qui en a eu l'initiative, avec la collaboration des Universités de Lyon et de Saint-Étienne. Ce centre devra faire une large place aux expositions et à des stages d'initiation à la nature, ouverts au public et aux étudiants<sup>2</sup> ».*

Néanmoins, en 1976, le projet n'est toujours pas abouti. Force est de constater que le PNR conserve donc un certain éloignement avec cet équipement. La présidente de la Société des sciences naturelles, S. Lebreton, critique d'ailleurs le manque d'intérêt du Parc, estimant que la gestion du PNR tient hors financement des réalisations dont l'intérêt n'est pas pris en considération par les élus et l'équipe technique<sup>3</sup>. A cette date, les bâtiments sont dans le même état qu'en 1968 : sans installation sanitaire, ni eau, ni équipement électrique. L'animation autour du site se poursuit tout de même. Le problème réside dans la propriété des lieux. Pour que le Parc du Pilat puisse être maître d'ouvrage et recevoir des subventions, il faudrait qu'il soit locataire du site, ce qui montre la difficulté pour le PNR n'aider les structures associatives ayant des projets. Cependant, la Société des sciences naturelles a refusé le transfert de bail et a gardé la gestion de la Maison.

La position de l'association évolue finalement en 1980 : elle accepte finalement. Il est alors nécessaire de définir la vocation de la Maison de Bonnavion. Les élus estiment même que l'opération ne peut être retenue tant que sa destination n'est pas précisée mais aussi que la ville de Saint-Etienne ne s'est pas prononcée sur sa position<sup>4</sup>. Au bout de dix ans d'initiatives, le projet donne finalement lieu à *« une profonde déception<sup>5</sup> »* pour le docteur B. Muller.

*« Rien ne correspond à ce qui avait été prévu et espéré, alors que de très nombreux aménagements ont été menés à bien en de multiples points du Parc. [...] Il apparaît évident que cette regrettable « plaisanterie » n'a que trop duré. Il apparaît donc nécessaire de reconsidérer rapidement les utilisations de la Maison Bonnavion, puisque la réalisation de ce qui avait été envisagé s'est révélée pratiquement parfaitement négative au bout de plus de dix ans<sup>6</sup> ».*

Les élus notent alors que la faute n'incombe ni à la ville de Saint-Etienne ni au PNR. D'ailleurs, la Maison est inutilisable dans la mesure où elle ne répond pas aux normes de sécurité, sans compter l'état dégradé des lieux en raison du manque d'activité. Etant donné l'état du bâtiment et les finances du propriétaire, ce dernier envisage de vendre le bâtiment au Parc du Pilat.

Le projet tombe finalement à l'eau après une dizaine d'années d'échanges et de questionnement : le Parc du Pilat ne souhaite pas devenir propriétaire des lieux, étape qui était pourtant nécessaire pour sa poursuite. A la fin de l'année 1983, la commune de Saint-Etienne propose de céder gratuitement la Maison au PNR, à la condition qu'elle soit mise à disposition de la Société des Sciences naturelles dans le cadre d'une convention. La Société des Sciences naturelles continue à être très présente malgré la reprise du projet par le Parc du Pilat. Dans le même temps, le docteur Muller met d'ailleurs en avant que l'association *« a eu dix ans pour s'occuper de Bonnavion et n'a rien fait<sup>7</sup> »*.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 51*, 1974, p. 21

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> LEBRETON Suzanne, « Le Parc naturel régional du Pilat : les désillusions des naturalistes », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 23, automne 1976, pp. 36-37

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 septembre 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> PV de la réunion du 13 octobre 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2



*La Maison Bonnavion, appelée ensuite Centre d'initiation de la Nature, est soutenue par les Amis du Parc naturel régional du Pilat et portée par la Société des Sciences naturelles. Bien que le projet soit prévu dans la charte constitutive, le Parc garde une distance. Malgré des animations pédagogiques, le projet n'aboutit pas : propriété de la ville de Saint-Étienne, le PNR ne souhaite porter le projet en s'en portant acquéreur.*

## b. LA MAISON DE LA FORET

La charte constitutive du Parc, dans le volet abordant l'Histoire et les Arts et Traditions Populaires, prévoit la création d'une Maison du Bois. Rapidement, le projet évolue autour des questions de la forêt en général, et au-delà des questions environnementales. Plusieurs buts sont ainsi poursuivis par cet équipement, qui s'inscrit dans la politique économique du Syndicat mixte. L'écriture de ce projet met en exergue la divergence d'objectifs des parties prenantes.

En premier lieu, la Maison de la forêt doit permettre une prise en compte des enjeux économiques :

Elle doit avoir pour but « de révéler au public l'importance économique et sociale de la forêt qui constitue « la plus belle marque naturelle » du Parc. Le choix de cette commune se justifie sur divers textes écrits dont ceux de Du Choul qui en révéla dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle l'authenticité et la richesse<sup>1</sup> ».

Cet équipement est étroitement lié à un secteur économique important pour le Pilat : la forêt est une question majeure dans la mesure où elle recouvre 40 % de la superficie du Pilat de la zone étudiées en vue de la création du Parc naturel régional.

Au début des années 1970, la forêt pilatoise est essentiellement composée de sapins, mêlés d'un peu d'épicéas et de hêtres<sup>2</sup>. La couverture végétale évolue en fonction de l'altitude avec la présence du chêne pubescent, du châtaignier ou encore du pin sylvestre. Les essences feuillues représentent 26 % de la surface, les essences résineuses 74 %<sup>3</sup>. L'exploitation de la forêt n'apporte aux habitants du Pilat qu'un revenu assez faible car les grandes parcelles appartiennent à des collectivités locales ou à des propriétaires ne résidant pas sur place. Elle représente le plus souvent des « caisses d'épargne<sup>4</sup> » pour les possesseurs, à laquelle ils font seulement appel dans des circonstances bien déterminées : mariage d'un enfant, réparation d'immeubles, achat de matériel agricole, frais de succession. En règle générale, les forêts sont gérées « en bon père de famille<sup>5</sup> ». Pour finir, la production forestière sur le Pilat représente, en 1970, approximativement 26 % de la production du département de la Loire. Elle est d'autant plus importante que trois rôles lui sont assignés : protecteur luttant contre les ruissellements et favorisant l'alimentation des nappes, économique dans la mesure où elle génère des emplois et produisant des matériaux de qualité recyclages et, pour finir, social pour les populations locales et citadines leur procurant des activités sportives et de loisirs variées<sup>6</sup>.

Cette maison thématique pourrait être fixée à Doizieux. Il est d'ailleurs à noter que M. Brun, fortement impliqué dans la création du PNR et originaire de cette commune<sup>7</sup>.

Une étude est confiée au laboratoire du CRESAL au début des années 1980 pour réaliser une partie de cette étude en vue de créer la Maison de la forêt, sur la faisabilité du projet et non

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, p. 21

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 10

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 31*, 1974, p. 16

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 17

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 28

<sup>7</sup> MICOUD André, KALAORA Bernard, LANEYRIE Philippe, *op. cit.*, 1986, p. 33

directement sur la Maison Bonnavion<sup>1</sup>. Trois missions sont ainsi identifiées : la formation continue, l'information du public et la recherche scientifique.

Le projet de la Maison de la forêt n'aboutit pas mais un collectif de techniciens met au point et réalise une prise de parole en direction des propriétaires forestiers<sup>2</sup>. La réalisation de l'étude est compliquée par les souhaits des différents partenaires<sup>3</sup>. Certains souhaitent que cet équipement soit installé au Col de la République pour favoriser son accessibilité et son visibilité. D'autres, à la Maison Bonnavion car elle est un point de rencontres des biotopes atlantiques et méditerranéens et que le site est le lieu d'une futaie prestigieuse. L'Association départementale Inter-Forêt-Bois 42 estime que l'implantation serait trop excentrée par rapport au reste du département et des autres massifs forestiers. Les professionnels de la forêt, quant à eux, ne perçoivent pas l'intérêt de cette Maison<sup>4</sup>.

Maison du bois, elle devient ensuite Maison de la forêt. Ensuite nommée « Maison du bois et de la forêt » en 1978 puis « Maison de la forêt et de la nature » en 1982<sup>5</sup>, elle est simplement évoquée « Maison de la forêt » dans des procès-verbaux du Conseil syndical du Parc de 1978.

*Le Parc naturel régional du Pilat porte l'étude pour la définition de la Maison de la forêt, ex-Maison du Bois. Ceci permet d'engager une première concertation avec les acteurs de la forêt. Elle sera finalement remplacée par la Maison des tresses et lacets<sup>6</sup>, ce qui n'était pas prévu dans la charte constitutive du Parc naturel régional.*

#### c. LA MAISON DE L'EAU, OU L'AMENAGEMENT D'UN EQUIPEMENT POUR ABORDER LES QUESTIONS HYDRAULIQUES

La maison thématique est donc conçue dans le cadre de la politique globale de l'eau mise en œuvre sur le territoire du Parc par un groupe de travail d'acteurs de l'eau, composé, entre autres, de la Direction départementale de l'agriculture, des universités, le Service régional d'aménagement des eaux, les agences de bassins, le laboratoire municipal de Saint-Étienne et l'association des agriculteurs. Il est attendu qu'elle devienne « *l'un des équipements les plus importants du Parc du Pilat, l'un de ceux qui aura coulé, sinon de l'eau, au moins beaucoup de salive*<sup>7</sup> ». De plus, la presse définit le futur équipement comme un musée de l'eau devant compléter les maisons de la Béate et de la passementerie<sup>8</sup>. La Maison de l'eau représente une opération portée par le Parc naturel régional du Pilat. Cet équipement doit accueillir un public restreint – spécialistes, universitaires mais aussi étudiants – et aborder les questions hydrauliques.

La naissance de la Maison de l'eau tient pour partie à la forte implication de Félix Franc. Issu du milieu professionnel de l'Education nationale, il devient acteur politique, une fois arrivé à la retraite,

<sup>1</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, 19 février 1982, p. 20

<sup>2</sup> MICOUD André, KALAORA Bernard, LANEYRIE Philippe, *op. cit.*, 1986, p. 34

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 48

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> MICOUD André, KALAORA Bernard, LANEYRIE Philippe, *op. cit.*, 1986, p. 52

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 34

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 36

<sup>7</sup> « La Maison de l'Eau », *Le Journal du Parc*, n° 6, juin-juillet 1978, p. 2

<sup>8</sup> « Le parc du Pilat aura son atlas [...] et très bientôt son musée de l'eau », *Le Progrès*, 9 avril 1975

en tant que maire de Lorette, entre 1977 et 1989, et conseiller général<sup>1</sup>. Le Comité syndical inscrit au budget de l'année 1975 la réalisation d'une Maison de l'Eau<sup>2</sup>.

Cet équipement doit se composer d'une salle d'exposition permanente sur les problèmes de l'eau, de l'hébergement pour une classe et les professeurs et d'un laboratoire à la disposition des scientifiques. L'exposition permanente aborderait tous les problèmes de l'eau, depuis son cycle naturel jusqu'à son utilisation dans le Pilat à travers le temps, en passant par la faune, la flore et les agressions dont elle est l'objet en nos temps modernes. De manière générale, cette exposition doit être orientée vers la biologie de l'eau<sup>3</sup>. L'exposition permanente ne rentre pas pour autant dans la démarche « Musées »<sup>4</sup>. La Maison de l'eau est d'ailleurs définie en 1978 comme un « *équipement à but pédagogique destiné au grand public, aux scolaires, et aux associations diverses désireux d'approfondir leur connaissance du milieu naturel et culturel en général, et de l'eau en particulier*<sup>5</sup> ». Ainsi, elle a une vocation pédagogique, en tant que centre d'accueil, mais aussi scientifique en accueillant un public spécialisé.

Le Parc du Pilat délibère dès sa création<sup>6</sup> pour acquérir une ancienne usine textile à Marlhès, située au lieu-dit Les Forêts, utilisant historiquement la force hydraulique pour faire fonctionner ses métiers. L'usine de moulinage et / ou de tissage probablement qui fonctionne jusque dans les années 1930<sup>7</sup> ; elle appartient alors à l'Association des Jeunes d'Amplepuis. Étant donnés les volumes du bâtiment, les dimensions spacieuses vont permettre une exposition permanente, mais aussi toute une structure d'accueil et d'hébergement.

Une succession de travaux est ensuite réalisée sur le site : le Syndicat mixte décide des premiers investissements dès 1975 ; ils sont réalisés au cours de la décennie. La capacité d'accueil est augmentée et un système expérimental de lagunage est mis en place. C'est l'occasion d'acquérir un terrain en plus de l'ancienne usine pour le PNR.

Pour gérer cet équipement, puisqu'il est amené à recevoir des stagiaires durant une grande partie de l'année, il est envisagé de faire appel à la Maison Familiale Rurale (MFR) de Marlhès pour de l'intendance. Le suivi du fonctionnement de la Maison de l'eau est réalisé par le service Animation pédagogique et scientifique du Parc, tout comme celui de la mise en place de journées de formation pour les enseignants<sup>8</sup>.

---

<sup>1</sup> Une fois la Maison de l'eau créée, en 1978, F. Franc est un acteur de premier plan : administrateur du PNR et président de la commission abordant la question pédagogique, il est président l'association de gestion de la structure. Il reste d'ailleurs à la tête du Conseil d'administration de la Maison de l'eau jusqu'en 1989, remplacé alors par D. Mandon, maire de Saint-Genest-Malifaux.

<sup>2</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 15

<sup>3</sup> MASSARDIER Etienne, « Dans le cadre des activités du Parc du Pilat La Maison de l'eau verra le jour à Marlhès en 1977 », *Le Progrès*, 3 novembre 1976

<sup>4</sup> PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> « La Maison de l'Eau », *Le Journal du Parc*, n° 6, juin-juillet 1978, p. 1

<sup>6</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 15

<sup>7</sup> « C.P.I.E. Maison de l'eau », *Le Progrès*, 2 juillet 1991

<sup>8</sup> « L'équipe du Parc : qui fait quoi? », *Le Journal du Parc*, mars-avril 1980, n° 16, p. 2

Chercheurs et pédagogues doivent pouvoir disposer d'un outil à la fois pédagogique, d'information et de recherche. Plus précisément, les personnes ayant des responsabilités dans le domaine de l'information et de l'éducation – élus, enseignants, cadres des associations, journalistes – doivent trouver une structure d'accueil, d'hébergement et de restauration de quarante places ainsi qu'une documentation. En plus d'une exposition comprenant tableaux, photographes, graphiques et aquariums, une salle audiovisuelle complète l'installation. Quant aux professeurs, étudiants et chercheurs, ils disposent d'un laboratoire avec un appareil optique de verrerie, pour exploiter des observations réalisées sur le territoire. L'objectif principal est, jusqu'à la création du CPIE, « l'accueil et la réalisation de stages d'éducation à l'environnement<sup>1</sup> ».

Le public visé est le suivant : scolaires de l'enseignement primaire, classes vertes, classes nature, scolaires du secondaire, stages d'étude du milieu, universitaires, stages de terrain mais aussi formation adulte, animateurs et directeurs de centres de vacances, animateurs professionnels, enseignants de tous niveaux<sup>2</sup>. Des séjours de loisirs sont également proposés : là, l'environnement devient sujet d'approfondissement personnel<sup>3</sup>. Le recours de ces stages est en progression constante entre 1979 et 1981 (cf. tableau). De manière générale, le nombre de stages est en progression constante jusqu'à la labellisation en tant que CPIE.

La Maison de l'eau a également une vocation scientifique puisqu'elle permet la réalisation d'études. Le Parc du Pilat investit d'ailleurs dans du matériel pour attirer un public de spécialistes, d'universitaires mais également d'étudiants.

*Le Parc naturel régional du Pilat porte le projet de la Maison de l'eau, inscrit dans la charte constitutive. Il commence par acquérir un site naturellement pertinent pour un projet sur l'eau et d'intérêt patrimonial : une ancienne usine textile, symbole d'histoire économique du territoire et rappel du rôle de château d'eau du massif. Plus largement, le PNR apporte son soutien technique, financier et pédagogique. Après plusieurs phases de travaux, la Maison ouvre ses portes. Durant ses premières années d'existence, la Maison de l'eau ne s'adresse pas à tous les publics. En tous cas, le succès est au rendez-vous.*

*La Maison Bonnavion et la Maison de la forêt sont envisagées avant la création du Parc naturel régional du Pilat. Dans le premier cas, le projet est porté par une association de patrimoine de Saint-Étienne ; dans l'autre, par le PNR. Les autres acteurs impliqués ne soutiennent pas ces dynamiques, ce qui explique ainsi leur abandon. La Maison de la forêt est toutefois un équipement réussi qui bénéficie des investissements du Syndicat mixte.*

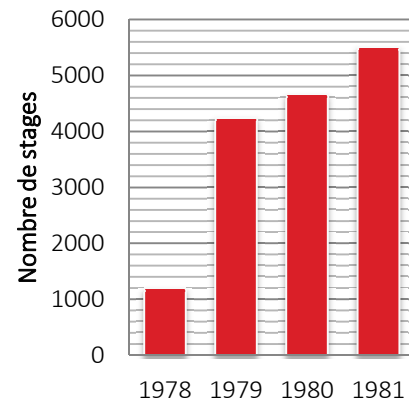


FIGURE 26 NOMBRE ANNUEL DE STAGES A LA MAISON DE L'EAU (1978-1981)

<sup>1</sup> DESBROSSE Jean-Pierre, « De la Maison de l'eau au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1981, n° 26, p. 5

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

## C. METTRE EN PLACE UNE EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

Le Parc a, dès l'origine, orienté sa politique en matière d'environnement vers des actions d'environnement vers des actions à caractère pédagogique ou de sensibilisation incitant les habitants et les usagers à gérer leur patrimoine commun<sup>1</sup>. Le massif du Pilat étant un véritable château d'eau alimentant bon nombre de villes et d'industries situées en périphérie, il est apparu primordial pour le Parc de consacrer une attention toute particulière à cet élément de son patrimoine naturel. L'importance de l'eau est d'ailleurs identifiée dès la création du Parc du Pilat, en lien avec la détection et la lutte contre la pollution. « *Le Syndicat veillera à la préservation du capitale biologique inestimable que représente « l'Eau » dans le Massif du Pilat*<sup>2</sup> ».

La Maison de l'eau, à Marlhès, est l'un des premiers équipements créés par le PNR du Pilat sur le territoire<sup>3</sup>. Dans un but d'animation du territoire autour de l'objet hydraulique, cette nouvelle maison thématique a pour ambition de s'ouvrir vers l'extérieur et d'accueillir un public élargi sur le territoire. Importante par sa nature, connaissance de l'eau et sensibilisation, ce qui peut paraître aujourd'hui très surfait, pourtant, les générations suivantes – qui se serviront peut-être de deux robinets, potables et non potables – comprendront le sens profond de notre démarche<sup>4</sup>, comme il est évoqué lors d'un Comité syndical du Parc du Pilat en 1978. Ce nouvel équipement est créé pour constituer un outil efficace mis à la disposition de tous ceux qui ont bien connaissance des problèmes que la maîtrise de l'eau posera avant la fin du siècle et qui, par ailleurs sont bien décidés « *à engager le combat pour trouver les solutions qui s'imposent*<sup>5</sup> ». Au-delà de cette problématique, la Maison de l'eau est mise en place « *dans le but de lui confier une spécificité de sa mission : l'éducation à l'environnement*<sup>6</sup> ». La Maison de l'eau, située aux Forêts, à Marlhès, ouvre ses portes au public en mai 1978.

*L'aménagement de cet équipement permet de valoriser des équipements hydrauliques. La labellisation de la Maison de l'eau donne ensuite un nouvel élan à cette structure. Syndicat mixte de du PNR du Pilat et association gestionnaire entretiennent des relations étroites, ce qui la conduit à une nécessaire prise d'indépendance pour développer un projet qui lui soit propre.*

### 1. LA MISE EN PLACE D'UN BRAS ARME POUR METTRE EN ŒUVRE A SA MISSION D'EDUCATION

Dès 1974, le Parc naturel régional du Pilat facilite l'éducation au territoire aux publics scolaires. Ce dernier devient un objectif du projet de territoire dans le cadre de la charte Objectif 2010. « *Eduquer et sensibiliser au territoire est un des enjeux d'avenir pour le Pilat. Bien connaître son environnement, mais aussi la vie locale, sous ses aspects économiques, paysagers, humains est un atout indéniable pour aider les plus jeunes à se construire, et les plus âgés à apprécier d'avantage leur Pilat*<sup>7</sup> ». Inscrite parmi les cinq grandes missions des PNR, l'éducation des publics est un enjeu

<sup>1</sup> « La maison de l'eau a 10 ans », *Le Journal du Parc*, décembre 1988, n° 56, p. 15

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 23*, 1974, p. 14

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Le Parc Naturel Régional du Pilat, premier bilan : 1974-1979*, septembre 1978

<sup>4</sup> PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 33

<sup>5</sup> « La Maison de l'Eau », *Le Journal du Parc*, n° 6, juin-juillet 1978, p. 2

<sup>6</sup> Convention de partenariat entre le Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Monts du Pilat et le PNR du Pilat, 1996, p. 1

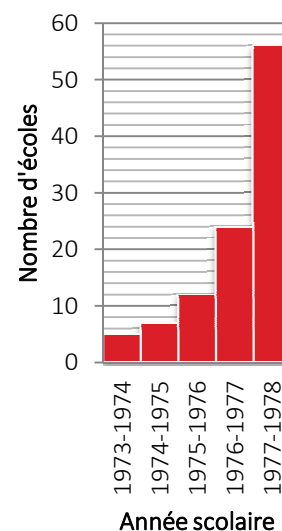
<sup>7</sup> « Sorties nature », PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/education-au-territoire/185-sorties-nature-printemps-ete-automne.html> consulté le 20 avril 2014

majeur des années à venir. En effet, le patrimoine du territoire est souvent méconnu à la fois des habitants du territoire, qui connaissent de façon partielle leur propre environnement, et ceux des villes portes, qui ne voient parfois dans le Pilat qu'un espace récréatif. Aussi, l'éducation au territoire s'adresse aussi bien au jeune public qu'aux adultes. Elle poursuit trois objectifs : faire connaître le territoire, partager le projet de territoire et développer des comportements éco-citoyens.

*Des jalons sont posés en vue de mettre en place une politique publique, enjeu ayant émergé au sein du projet de territoire. Le Syndicat mixte façonne un bras armé en s'appuyant sur un Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), label dont bénéficie la Maison de l'eau, et est à l'origine de l'association de gestion.*

#### a. DES JALONS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE

L'éducation relative à l'environnement est une démarche qui se développe à partir des années 1970, dans le contexte d'une prise de conscience de la crise écologique. En 1977, une circulaire donne naissance à l'éducation à l'environnement en France. Par environnement, on entend alors « *l'ensemble, à un moment donné, des aspects physiques, chimiques, biologiques et des facteurs sociaux et économiques susceptibles d'avoir un effet direct ou indirect, immédiat ou à terme, sur les êtres vivants et les activités humaines<sup>1</sup>* ». Cet objectif s'appuie sur une découverte concrète du milieu. Cette éducation prend en compte l'environnement au sens large, intégrant les aspects sociaux, humains, culturels, urbains, etc. et les pédagogies participatives. En ce sens, elle est précurseur de l'éducation au développement durable, qui se développe à partir de la Conférence de Rio en 1992 et du sommet mondial du développement durable en 2002. Elle devient l'éducation à l'environnement et au développement durable en 2004. De plus, le décret n° 94-765 du 1<sup>er</sup> septembre 1994 confère aux Parcs naturels régionaux la mission « *d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public* ».



**FIGURE 27 NOMBRE ANNUEL DE CLASSES BÉNÉFICIAIRES DE L'ÉDUCATION AU TERRITOIRE (1973-1978)**

Les premières années d'exercice du Parc naturel régional sont synonymes d'actions en direction des écoles du territoire. Dès 1975, il décide de financer des sorties sur le territoire afin de sensibiliser les enfants et, à travers eux, leurs parents, sur les problèmes de la nature et l'environnement<sup>2</sup>. Les actions sont à destination des écoles citadines maternelles, primaires et secondaires et de l'Université, mais les activités en direction des classes maternelles sont les plus directes. Entre 1973 et 1978, le nombre de classes d'établissements primaires bénéficiant de l'éducation au territoire est largement croissant (cf. schéma).

Le PNR du Pilat prend d'ailleurs une part importante dans leur organisation. A la fin des années 1970, sont également mises en place des actions en direction du personnel enseignant. La question de l'éducation des visiteurs pointe également le bout de son nez. En ce qui concerne les écoles primaires, les actions sont plus indirectes. Il s'agit essentiellement d'un soutien des organisations existantes, en particulier l'Office Central de la Coopération à l'Ecole (OCCE). Cette aide se traduit par

<sup>1</sup> Circulaire n° 77-300 du 29 août 1977

<sup>2</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 28

la participation à la formation des enseignants, l'organisation de l'hébergement des classes nature (ou classes transplantées) et l'élaboration de documents pédagogiques. En termes d'actions en direction des écoles des communes du territoire, il s'agit d'actions pédagogiques tendant à mieux faire connaître leur cadre de vie aux enfants. Ceci implique essentiellement la formation des maîtres sur l'architecture, le paysage et les problèmes de l'eau.

Notons que, dès 1976, un élu pose la question de la protection de sites et des cultures face à l'arrivée massive des citadins qui entraîne de nombreuses dégradations, surtout en zone fruitière. Il propose qu'un programme d'éducation des citadins soit mis en place. Cette éducation doit aussi passer par des sanctions<sup>1</sup>. Ces actions ne doivent-elles pas devenir l'un des soucis majeurs du Comité syndical pour son programme futur ?

Pour aller plus loin, le PNR entame une démarche auprès de l'Etat pour le détachement d'une personne qui viendrait grossir les rangs de l'équipe technique, démarche longue pour aboutir. Finalement, en 1978, un instituteur est détaché pour, entre autres, mener des actions à caractère pédagogique. C'est le cas également dans un grand nombre d'autres Parcs naturel régionaux.

Au cours des années 1970, la question des écoles désaffectées du territoire amène le PNR à proposer des classes transplantées : il envisage des projets d'aménagement en réutilisant des écoles vacantes. C'est le cas de celle de La Chaize, en 1978, et de Thélis-la-Combe, quelques années plus tôt.

Les actions engagées se poursuivent durant les années 1970 et jusqu'au début des années 1990, accompagnées d'initiatives pour les améliorer. Différents outils, notamment des stages et des classes de découverte, sont mis en place. Les liens avec les villes portes sont développés dès le milieu des années 1980, autour des échanges scolaires urbains-ruraux. Pour poursuivre sa politique de pédagogie à la nature, l'action en primaire et en secondaire doit être intensifiée. Pour y contribuer, un équipement plus important est nécessaire : scolaires et enseignants pourront tirer le maximum de bénéfices de leurs séjours nature, qui sont toujours courts, ce qui passe par l'achat de matériels.

Au milieu des années 1990, le Parc du Pilat poursuit ses actions pédagogiques, notamment à destination des enseignants avec l'organisation de stages co-organisés par l'Inspection académique de la Loire. Dans le même temps, il recherche la venue de scolaires extérieurs au Pilat et de ses villes portes, avec l'action « classes de découverte », qui met en jeu cinq centres d'accueil de classes et de découverte<sup>2</sup> et dont l'objectif est de se présenter groupés afin d'offrir un éventail de prestations<sup>3</sup>.

*Au cours de la période couverte par la charte constitutive, des actions sont engagées en direction des écoles primaires du territoire puis également des villes portes. Le Parc naturel régional du Pilat les adresse au public scolaire ainsi qu'aux enseignants.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 27 février 1976 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> Il s'agit de la Maison familiale de Maclas, la Maison familiale de la Barollière à Saint-Paul-en-Jarez, le centre de L'Eau qui bruit à Pélussin, le CPIE de Marlhès et la Maison des jeunes pour la nature à Saint-Paul-en-Jarez.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 13 février 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

b. LA LABELLISATION DE LA MAISON DE L'EAU EN TANT QUE « CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES A L'ENVIRONNEMENT » (CPIE) : UNE OUVERTURE A L'ENVIRONNEMENT

Un Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) est une association labellisée impliquée dans deux domaines d'activités en faveur du développement durable : l'accompagnement des territoires au service de politiques publiques et de projets d'acteurs et la sensibilisation et l'éducation de tous à l'environnement. Il agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels, et coopère avec tous les acteurs concernés par l'environnement et le développement durable. La volonté de labelliser la Maison de l'eau en tant CPIE se concrétise rapidement. Pour y parvenir et une fois ce but réalisé, des moyens sont affectés à cette structure renouvelée, comme les bâtiments dont le PNR est propriétaire.

Dans le cadre de la charte révisée de 1991, les actions pédagogiques de l'environnement doivent être poursuivies et amplifiées. Aussi, le CPIE se voit chargé par convention de toutes les missions pédagogiques du Parc auprès de tous les publics. De plus, en fonction des besoins du PNR, il peut lui être confié des prestations<sup>1</sup>. Ainsi, au début des années 1990, le CPIE représente le fer de lance<sup>2</sup> de la politique de connaissance des milieux naturels du PNR. Le CPIE est même considéré, depuis ses débuts, comme « *le service pédagogique du Parc*<sup>3</sup> ». Il permet de mettre en œuvre un politique pédagogique active en liaison avec les services de l'Education nationale<sup>4</sup>. Des actions sont menées en direction d'un public : scolaires et adultes. Dès lors, le PNR s'appuie sur quatre piliers : une équipe permanente d'animateurs, un centre d'hébergement rénové et modernisé au début des années 1990 pour répondre aux publics scolaire et familial, le hall d'exposition pouvant accueillir une exposition et des outils spécifiques et créés par le CPIE lui-même comme des sentiers.

Alors qu'il lance la Maison de l'eau, le Parc du Pilat envisage de créer un CPIE.

Créés en 1972, les CPIE ont pour objectifs de « *procurer aux habitants d'un « pays » un outil d'animation, véritable carrefour d'informations, de concertations et de formations, qui permettra en réunissant les plus motivés et les plus dynamiques, de susciter la réflexion et l'action nécessaires pour le faire évoluer dans le sens prospectif de la qualité de vie mais aussi d'apporter à tous la possibilité d'une sensibilisation et d'une formation en contact avec les réalités de l'environnement*<sup>5</sup> ».

Direction et Bureau du PNR étudient donc l'opportunité de cette mise en place. Plus précisément, un rapport est présenté devant la Commission nationale des CPIE en 1976. D'ores et déjà, le Parc du Pilat, dans son ensemble, à travers ses équipements et ses interventions pédagogiques, constitue déjà une sortie de CPIE mais il reste de nombreux compléments à apporter à cet ensemble afin qu'un véritable CPIE, tel que l'entend le rapport précédemment mentionné, puisse voir le jour sur le territoire<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Prestations comme des expositions, des manifestations, la mise en place de sentiers d'interprétation, l'aménagement ou l'entretien des rivières, des animations, des formations, des conceptions de valises pédagogiques

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 36

<sup>3</sup> « CPIE : Le service pédagogique du Parc », *Le Journal du Parc*, décembre 1991, n° 68, p. 4

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 36

<sup>5</sup> « Maison de l'eau », *Loire Matin*, 28 octobre 1988

<sup>6</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> février 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5



La Maison de l'eau est naturellement le porteur du projet. Dans le projet de « CPIE-Parc du Pilat » présenté en 1977, il est prévu que la direction du Parc du Pilat puisse assumer sa gestion, en attendant la création de l'organisme de gestion. Associées à celles du PNR concernant l'éducation à l'environnement, les activités de la Maison de l'eau amènent la structure à obtenir la création d'un CPIE fin 1979. En effet, devant ces résultats obtenus, le site est labellisé en janvier 1980, reprenant et élargissant ses activités à l'échelle départementale<sup>1</sup>. La mise en œuvre de ce CPIE est confiée à la Maison de l'eau, ce qui sous-entend que l'ensemble des activités de celle-ci se fondent dans celle du CPIE. D'ailleurs, ces types d'actions sont de son ressort : un CPIE ne se préoccupe pas seulement d'accueil de stages mais de bien d'autres activités : animation locale sur l'environnement, recherche,... La Maison de l'eau sert de siège social au CPIE.

La création du CPIE des Monts du Pilat apporte la reconnaissance des activités au niveau nationale : le choix de s'affilier à une structure fédérative offre une visibilité accrue et des moyens supplémentaires pour achever l'objet social. Le cas le plus simple est celui des groupements qui constituent le relais territorial ou sectoriel d'un acteur national de la protection de l'environnement, ou qui s'agrègent volontairement à lui pour unifier la parole associative. L'Union nationale des centres permanents d'initiative pour l'environnement entre dans une logique comparable<sup>2</sup>. La labellisation, également synonyme de possibilités financières, est accompagné d'un plan de financement afin d'améliorer les équipements de la Maison de l'eau.

Le CPIE-Maison de l'eau, géré par une association dédiée, peut s'appuyer sur une équipe technique qui fait la fonctionner. Sur le plan de la gestion, le Parc le met entre les mains d'une association autonome : l'association pour la gestion de la Maison de l'eau. La création du CPIE des Monts du Pilat permet des possibilités financières.

La labellisation permet d'améliorer la qualité des actions déjà menées et d'élargir les champs investis. Servant de relais en termes de pédagogie pour le Parc, celui-ci lui accorde chaque année une subvention de fonctionnement pour l'aider à organiser des stages pédagogiques et lui prête éventuellement le concours de ses agents<sup>3</sup>.

Le CPIE est également amené à former des élus, surtout pour les plus jeunes à propos de la vie publique. Cette mission se ferait en collaboration étroite avec le Parc. Dans cette perspective, le Conseil d'orientation du CPIE est d'ailleurs élargi. Lors de l'évocation de ce projet en Bureau du Parc, les élus rappellent que l'Union des CPIE a reproché à celui des Monts du Pilat d'être « *trop marqué par le Parc*<sup>4</sup> » bien qu'ils estiment que c'est le CPIE qui « *tient à être marqué par le Parc et à ce que les liens entre ces deux structures restent solides* ». Cette formation doit être ouverte, non pas à un secteur géographique, mais au territoire du Parc dans son ensemble<sup>5</sup>. Ces formations sont poursuivies plusieurs années.

Le CPIE attend également d'être interpellé pour des actions directes (action d'animation), indirectes (formation de cadre) ou encore une coordination entre plusieurs associations.

<sup>1</sup> DEBROSSE Jean-Pierre, « La Maison de l'eau à Marlihes », *Le Journal du Parc*, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, n° 45, p. 5

<sup>2</sup> GAILLARD Geneviève et SERMIER Jean-Marie, *Rapport d'information [...] sur les modes de financement et de gouvernance des associations de protection de la nature et de l'environnement*, Assemblée nationale, 2011, p. 21

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités, années 1984-1985*, 1986

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 juin 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 7 juin 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

Le Parc du Pilat poursuit par la suite l'aménagement de la Maison de l'eau. Ces travaux permettent de renouveler l'exposition permanente. Son exposition permanente est, au bout de dix d'existence, devenue obsolète et doit donc être rénovée pour aborder le thème du Pilat comme château d'eau. Sont créés une unité de bureau, une salle de réunion et de locaux techniques.

Cette ouverture à l'environnement des activités du CPIE dans son acceptation large ouvre sur les questions d'astronomie. C'est l'occasion d'un rapprochement avec d'autres associations du territoire.

En effet, en 1983, le laboratoire astronomique de Luzernod, à La Valla-en-Gier, est au stade de projet. Emanant de la MJC de Saint-Chamond, il s'agit plutôt, à l'origine, de construire un hangar pour abriter le télescope de la MJC. Puis le projet prend une nouvelle dimension suite à la rencontre de responsables de la MJC saint-chamonnaise et d'un groupe de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Étienne (ENSASE) : les questions de l'astronomie et de l'architecture se rencontrent pour donner lieu à un projet novateur<sup>1</sup>. Au niveau du fonctionnement, il est souhaité que cet équipement ait un rayonnement régional et qu'il soit largement utilisé par les associations, notamment d'astronomie. En outre, cet équipement doit recevoir des scolaires, en particulier de la vallée du Gier. Le CPIE est alors envisagé pour participer financièrement à ce projet<sup>2</sup>.

Le développement de cette structure pose la question de sa place vis-à-vis des autres acteurs locaux, notamment les associations. Au milieu des années 1980, le CPIE se définit comme une association œuvrant dans le domaine de l'environnement, tout comme la Fédération des jeunes de la nature ou encore l'Association de Défense des espaces Ruraux et Naturels (ADERN). Se réclamant toutes de l'environnement, une confusion entre ces intervenants est probable aux yeux des habitants<sup>3</sup>. Lorsqu'un premier bilan des animations du CPIE est réalisé en 1984, il ressort le constat d'une ouverture. Le programme est passé d'une éducation à l'environnement tournée vers les populations extérieures au Parc à des programmes destinés à ses habitants<sup>4</sup>.

En 1985, une nouvelle ouverture est envisagée mais en direction d'autres structures : la création d'antennes urbaines de ce CPIE rural est indispensable<sup>5</sup>, d'où le projet de coopérations avec le Parc de Montaud<sup>6</sup> de Saint-Étienne et la Maison des jeunes de Rive-de-Gier. « *Nous sommes donc en présence d'un outil naissant qui devrait montrer son efficacité bien au-delà du territoire du Parc dans l'avenir, un CPIE a vocation plus large* »<sup>7</sup>. Tout en restant autonome, le CPIE bénéficie de l'image du Parc, ce qui lui permet d'étendre son action au département et à l'ensemble de la région.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 6 juillet 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>2</sup> PV de la réunion du 6 juillet 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 16-17

<sup>4</sup> « Le C.P.I.E. de Marlihes », *Le Journal du Parc*, n° 37, novembre-décembre-janvier-février 1983, p. 7

<sup>5</sup> DEBROSSE Jean-Pierre, « La Maison de l'eau à Marlihes », *Le Journal du Parc*, n° 45, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, p. 5

<sup>6</sup> Le Comité d'Animation pour tous sur le Parc de Montaud naît, en 1977, de la volonté citoyenne des habitants du quartier marqué par son passé industriel minier et passementier. Soutenue par la municipalité de l'époque, réunissant les associations locales, des syndicats salariés et des fédérations d'Éducation Populaire, l'association a pour but de défendre un parc naturel urbain de 55 hectares, le plus vaste de Saint-Étienne. Le Comité d'Animation mène aujourd'hui encore une action multiforme alliant sensibilisation et éducation à l'environnement (agrément « Association de protection de l'environnement »), loisir éducatif et culturel (agrément « Association d'Éducation Populaire » et label « Pratiques artistiques et environnement »), et atelier et chantier d'insertion (agrément « insertion par l'activité économique »).

<sup>7</sup> DEBROSSE Jean-Pierre, « De la Maison de l'eau au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 26, novembre-décembre 1981, p. 6

*La labellisation de la Maison de l'eau en CPIE donne une nouvelle dimension aux activités de la structure avec l'élargissement de ses champs d'action et la diversification des publics. Surtout, elle lui permet d'intégrer le réseau national qui gère le label, en garantit la qualité et veille à l'actualisation régulière des grandes orientations. Le label permet également de prétendre à d'autres subventions. Le Parc du Pilat poursuit sa politique d'investissement dans cet équipement devant détenir le monopole de l'éducation au territoire, dans la mesure où chaque CPIE agit sur un territoire cohérent d'intervention, dont il connaît les enjeux environnementaux, socio-économiques et culturels.*

c. L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE L'EAU, OU LA NECESSAIRE SEPARATION VIS-A-VIS DE SON INITIATEUR

En octobre 1977, la Maison de l'eau est encore en cours d'ouverture tandis qu'une association se crée pour lancer son fonctionnement<sup>1</sup>. Le CPIE fonctionne grâce à une organisation associative créée par le PNR. Ainsi, l'Association pour la gestion de la Maison de l'eau entretient des relations étroites avec le Parc naturel régional, mais suite au désengagement de ce dernier et au recul des soutiens publics, elle doit redéfinir sa place au sein du territoire.

Le projet de créer une association gestionnaire date de la fin des années 1970. A la création de l'équipement, une association autonome gère donc la Maison de l'eau et prend la place du Syndicat mixte. Le conseil d'administration se compose finalement de représentants du Parc et d'utilisateurs, tels que chercheurs et universitaires.

Des contacts doivent être pris, notamment avec les représentants de la commune de Marlhès, les Universités, les Offices Centraux de la Coopération à l'Ecole (OCCE), le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP), l'association des professeurs de Sciences naturelles et la Maison Familiale Rurale de Marlhès (MFR)<sup>2</sup>. Un élu du Comité syndical doit avoir un siège. Doivent également être représentés la commune de Marlhès, des Universités, des associations - celle des Amis du Parc par exemple - et la MFR de Marlhès. Il est également prévu que siège un représentant des associations gérant les équipements du Parc<sup>3</sup>.

A cette période, les élus du Comité syndical échangent d'ailleurs des vues sur les problèmes de la gestion ses équipements. Il leur apparaît nécessaire de mettre rapidement en place des associations de gestion, comme celle de la Maison de l'eau ou encore de la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf, mais aussi une association de gestion des autres équipements du Parc (AGEP)<sup>4</sup>. En attente de la création de celle-ci, le Président du Parc propose la création d'une commission pour la gestion des équipements. Initiée par le PNR, un élu du comité syndical y siège. De manière générale, les liens avec les élus du PNR sont étroits. Suite à la labellisation en CPIE, ses statuts changent.

La Maison de l'eau étant en charge de la mise en œuvre de ce CPIE « *ce qui sous-entend que l'ensemble des activités de celle-ci vont se fondre dans celle du CPIE*<sup>5</sup> ». L'évolution de l'association en est un bon exemple. En 1980, a lieu la première assemblée générale du CPIE. A cette occasion, sont modifiés les statuts de l'association de gestion de la Maison de la nature, laquelle devient Association pour la gestion et l'animation du CPIE des Monts du Pilat de la Maison de l'eau. Surtout, sont réunis

<sup>1</sup> PV de la réunion du 6 octobre 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 33

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 23

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 37

<sup>5</sup> DESBROSSE Jean-Pierre, « De la Maison de l'eau au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 26, novembre-décembre 1981, p. 5

les membres de l'association de gestion de la maison de l'eau. Se sont jointes à ce collectif d'autres associations intéressées à participer à l'animation du CPIE<sup>1</sup>. Il y a donc rapprochement des mondes naturaliste et culturel et élargissement du collectif.

Le CPIE doit d'ailleurs solliciter d'autres structures. Lors de l'assemblée constituante, d'autres associations sont déjà des parties prenantes : les Amis du PNR du Pilat et la Société de sciences naturelles de Saint-Étienne.

Des associations locales sont ensuite sollicitées pour participer au fonctionnement du CPIE, notamment des sociétés d'Histoire. Des associations d'Histoire et de patrimoine culturel l'envisagent également<sup>2</sup>. En 1985, et donc suite à l'évolution des statuts, le CPIE est géré par un ensemble de cinq collègues : des représentants du Syndicat mixte, des communes du Parc, des associations du Pilat, des associations culturelles et individuelles et des enseignants et universitaires. L'association est alors appelée association pour la gestion et l'animation du CPIE des Monts du Pilat.

Enfin, suite à cette transition vers le CPIE, doit être mis sur pied le Conseil d'orientation, tâche revenant au Préfet de la Loire. Il réunit des représentants d'administrations et de l'équipe pédagogique du CPIE et a pour rôle de recueillir l'avis des différentes parties sur l'élaboration du programme pédagogique et d'obtenir des moyens pour le fonctionnement de la structure.

Malgré la création d'une structure autonome pour gérer la Maison de l'eau, le Parc naturel régional du Pilat continue de peser un certain poids sur la nouvelle structure. Au début des années 1990, le CPIE représente un équipement complet dont il ne souhaite pas se désinvestir car il apporte un service important. A sa création, le président, F. Franc, est administrateur du Parc et président de la commission pédagogique du Comité syndical. La Maison de l'eau doit, en 1978, « souligner [...] la spécificité et l'originalité du Parc Naturel Régional du Pilat<sup>3</sup> ». De plus, il est défini en 1990 que le CPIE demeure la propriété du Parc car « l'image du Parc y est fortement impliquée<sup>4</sup> ». Au-delà d'être l'initiateur de la Maison de l'eau, la présence du Parc se justifie d'autant plus que le CPIE joue le rôle de « service pédagogique du Parc<sup>5</sup> » depuis sa création.

La naissance de l'association de gestion met d'ailleurs en exergue la nécessité pour le PNR de passer un contrat avec cette structure chargée de la gestion et de l'animation de la Maison de l'eau. Dès le départ, CPIE et PNR passent une convention. Ce projet de relation met en question l'engagement du Syndicat mixte de combler le déficit qui pourrait intervenir au cours de la première année de fonctionnement. En 1980, après la création du CPIE et donc de la modification des statuts de l'association gestionnaire, ce contrat de gestion est mis à jour<sup>6</sup>. Suite à son agrément, une nouvelle convention intervient entre l'Etat, l'Association de gestion et le Parc du Pilat.

---

<sup>1</sup> L'Association de sauvegarde de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Visages de notre Pilat, la Société de sciences naturelles de Saint-Étienne, l'association de gestion de la base de loisirs de Saint-Pierre-de-Bœuf et le CAUE.

<sup>2</sup> « Mise en place du Centre permanent d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 16, mars-avril 1980, p. 13

<sup>3</sup> « La Maison de l'Eau », *Le Journal du Parc*, n° 6, juin-juillet 1978, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 28 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> « CPIE : Le service pédagogique du Parc », *Le Journal du Parc*, décembre 1991, n° 68, p. 4

<sup>6</sup> PV de la réunion du 11 février 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 14

*Le Parc du Pilat souhaite conserver une mainmise importante sur cette structure qui porte sa mission pédagogique et à laquelle l'image est fortement associée. Dès sa création, une convention définit leurs rapports et le rôle de chacun. L'association garde toutefois son indépendance.*

*Dans le cadre de sa politique sur l'environnement, le Parc naturel régional du Pilat crée une Maison de l'eau et réalise des investissements sur un temps long. Rapidement labellisée « Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement » (CPIE), la structure est gérée par une association loi 1901 mise en place par le PNR. Il occupe d'ailleurs une place centrale dans ses instances de direction. Progressivement, l'organisation de gestion prend son indépendance. Suite à des problèmes de gestion et de fonctionnement, les élus se positionnent et soutiennent l'association, considérée comme un des acteurs de l'éducation du territoire.*

## 2. VERS UNE SITUATION DE CONCURRENCE : L'ÉMERGENCE DU CONIB SUR LE TERRITOIRE

Dans la charte révisée de 1991, il est rappelé que le Parc appuiera sa politique de découverte des milieux pour le grand public sur les deux équipements existants : la Maison de l'eau et le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre. Les sentiers d'interprétation pourraient être associés à ces équipements. La charte Objectif 2010 associe ensuite l'Île du Beurre à un tronçon du piémont rhodanien ayant conservé un caractère sauvage. Avec pour mission « *la gestion des sites de l'Île du Beurre et de la lône protégés par un arrêté de biotope, ainsi que l'animation et l'accueil du public* », le Parc l'associe à son programme pédagogique au même titre que la Maison de l'Eau de Marllhes<sup>1</sup>. Une convention lie d'ailleurs Parc et CONIB. Enfin, la charte objectif 2025 met en avant la nécessité d'un plan de reconquête paysagère du rebord de plateau de la côte rhodanienne jusqu'au Rhône<sup>2</sup>, en partenariat notamment avec le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre.

*Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) se positionne-entre des objectifs de conservation et d'animation. Le site fait l'objet d'une protection réglementaire et bénéficie, dans le même temps, d'un mécénat industriel. Progressivement, cet espace naturel se mue en un « musée de la nature ». Pour gérer cet espace, une association se crée grâce à l'implication du PNR du Pilat et au soutien de partenaires publics et institutionnels : le Syndicat mixte trouve sa place dans ce projet qui émerge hors de ses opérations. En outre, plus généralement, la politique d'éducation à l'environnement, mission naturelle des PNR et mise en place sur le territoire, se mue en éducation au territoire comme défini par la politique du Syndicat mixte alors que, paradoxalement, ce sont les CPIE qui en sont les acteurs, car conçus dans ce but.*

### a. LA PROTECTION RÉGLEMENTAIRE DU SITE

Le fleuve Rhône témoigne encore d'une activité passée par certains paysages relictuels de sa vallée. En aval de Lyon, plusieurs de ces formations consécutives à la dynamique sont présentes. Paysages témoins de l'activité naturelle du fleuve, ils ont conservé, en partie, leur aptitude à héberger des espèces végétales ou animales liées à des conditions écologiques sujettes à variations<sup>3</sup>. L'Île du Beurre constitue un espace naturel protégé de huit hectares. Séparé de la berge par une

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, p. 101

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 45

<sup>3</sup> *Parc Naturel Régional du Pilat*, Guide Gallimard, 2000, p. 92

lône, bras secondaire du Rhône ou vestige d'un ancien partiellement abandonné, le site est inaccessible au public. En 1991, le PNR, dans le but de protéger la nature et l'environnement, participe à la création du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB)<sup>1</sup>. Le site fait l'objet d'une protection réglementaire en plusieurs phases, grâce à une patrimonialisation amorcée par un membre d'association naturaliste qui est familier du site. La notoriété de l'entreprise Rhône-Poulenc apporte également un soutien notable. Les acteurs privés interviennent ensuite pour concrétiser la reconnaissance officielle des lieux.

Tout d'abord, l'histoire du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre débute au cours des années 1980 avec une volonté de protection réglementaire du site. Une association de protection de la nature interpelle les pouvoirs publics sur l'intérêt patrimonial du site, ce qui conduit à une première protection. La Compagnie Nationale du Rhône (CNR) acquiert cet espace à l'occasion des travaux d'aménagement du Rhône propriétaire des terrains sur lequel se situe le bâtiment<sup>2</sup>. N'ayant pas fait l'objet de travaux et n'étant plus exploitée depuis son acquisition, elle est devenue un véritable refuge pour la faune et la flore. Plusieurs adhérents de la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) Rhône s'intéressent alors à l'Île du Beurre.

Avant cela, dès 1972, la FRAPNA du Rhône est attentive<sup>3</sup>.

Quelques personnes avaient remarqué la présence d'une héronnière. Considérant la richesse de son patrimoine naturel, sa localisation dans le lit historique du Rhône et la présence d'espèces protégées comme le castor d'Europe, ils engagent une procédure qui aboutit en février 1987 au classement du site en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope<sup>4</sup> (APPB). Déjà, en 1986, est signé le décret de création de la réserve naturelle de l'Île de la Platière<sup>5</sup>. G. Grenouillet, vice-président de la FRAPNA Rhône à la fin des années 1980, et technicien de la société Rhône-Poulenc<sup>6</sup>, a, en amont, réalisé des études sur le site. Comme son nom l'indique, cette mesure réglementaire vise à préserver les espèces par la protection de leur habitat.

Le futur CONIB prend d'ailleurs le castor pour emblème et logo. Néanmoins, le héron semble être une espèce plus emblématique car le visiteur peut l'observer tout l'été. L'Île du Beurre – ainsi que la lône et la frange de terrain qui la borde – est protégée par un APPB depuis 1987. La qualité du site doit être maintenue afin que la héronnière demeure. L'objectif est le même en ce qui concerne les castors. Ces derniers font d'ailleurs aujourd'hui l'objet de comptages.

Cette première action de protection est poursuivie au cours des années 1990. Le site de l'Île du Beurre est donc reconnu à plusieurs titres. En 1993, est créé à l'Île du Beurre un Espace Naturel Sensible (ENS) dans le cadre de la politique de protection des espaces naturels du Département du Rhône. La charte Objectif 2010 préconise d'ailleurs que l'Île du Beurre et ses abords deviennent une réserve naturelle<sup>7</sup>. Le CONIB se situe aux abords du site protégé de l'Île du Beurre et dans le périmètre d'un site naturel majeur du PNR. Dans le but de suivre et de préserver les sites naturels d'intérêt patrimonial, il souhaite donc mettre en place des procédures de protection, la mise en place de mesures réglementaires étant prévue dans le cadre de la charte Objectif 2010. Doivent notamment être prioritairement étudiés l'Île du Beurre et ses abords, avec, pour mesure pressentie, une réserve naturelle.

<sup>1</sup> « Le Parc a vingt ans. Souvenirs... Souvenirs... », *Le Journal du Parc*, mars 1994, n° 77, pp. 4-5

<sup>2</sup> « L'Île du Beurre ? », *Le Progrès*, 25 avril 1989

<sup>3</sup> GRAVILLON Paul, « Les castors protégés par Rhône-Poulenc », *Loire Matin*, 5 avril 1988

<sup>4</sup> Le biotope est le terme scientifique qui désigne l'ensemble des caractéristiques qui définissent l'habitat d'une espèce.

<sup>5</sup> GRAVILLON Paul, « Les castors protégés par Rhône-Poulenc », *Loire Matin*, 5 avril 1988

<sup>6</sup> RIVOIRE Laurent, « Centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre », *L'Essor de la Loire*, 19 juillet 1994

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, p. 41

En 2005, est en cours de réflexion l'intégration de l'Île du Beurre dans un site Natura 2000<sup>1</sup>.

A cette date, le territoire du Pilat est concerné par quatre sites éligibles, le PNR ayant été désigné comme opérateur pour trois de ces sites. La procédure n'est pas engagée pour le site « Affluents rive droite du Rhône ». Le directeur du CONIB souhaite d'ailleurs, en 2005, avoir un soutien du PNR pour intégrer le site de l'Île du Beurre et la Peupleraie de Gerbey dans le site Natura 2000 de la « Moyenne Vallée du Rhône » dont le document d'objectif est alors en cours de révision.

Enfin, en 2008, est en projet la Réserve Naturelle Régionale sur le site « Île du Beurre – Gerbey ». Outre la définition et la mise en œuvre du plan de gestion de l'Île du Beurre, le CONIB assure la gestion du site de Gerbey (rive gauche du Rhône) également protégé par un arrêté de biotope. Afin de conforter l'intérêt environnemental de ce secteur et le préserver de certaines menaces et pressions, le Conseil d'Administration de l'association démarre une réflexion sur la mise en place d'une réserve naturelle régionale ce qui permettrait d'harmoniser la réalisation des plans de gestion des deux sites. Les membres du Bureau du Parc soulignent d'ailleurs en 2008 l'intérêt de la mise en place d'une réserve naturelle sur le site de l'Île du Beurre<sup>2</sup>.

Ceci n'empêche pas le site de subir la pratique de loisirs motorisés bien qu'elle soit interdite sur le Rhône. La conciliation est toujours délicate entre l'ouverture au public de l'espace et le maintien de sa protection<sup>3</sup>. La ViaRhôna constitue d'ailleurs un enjeu dont il faut tenir compte (cf. annexe).

La ViaRhôna, qui devait apporter 95 000 visiteurs<sup>4</sup>, est ouverte en 2008 avec l'objectif de relier le lac Léman à la Méditerranée. Du Léman à la Méditerranée, la véloroute doit mesurer six cents kilomètres. De l'Île de la Chèvre à Verin seulement quinze. Cette étape a pu représenter un frein dans sa mise en place en raison de manque d'adhésion de la part du CONIB<sup>5</sup>. « *Nous ne souhaitons pas forcément plus de visiteurs mais nous voulons améliorer la qualité d'accueil du public. [...] Attention, nous ne sommes pas une structure de loisirs, nous proposons une initiation à l'observation de la nature*<sup>6</sup> », explique J. Giraud, responsable de la communication, en 2009. Si l'objectif n'est pas d'augmenter la fréquentation, le développement de la véloroute a cependant engendré une hausse du nombre de visiteurs. Depuis le début de l'année 2010, la ViaRhôna a accueilli 15 000 visiteurs<sup>7</sup> ; en majorité des promeneurs, mais aussi des cyclistes qui doivent impérativement emprunter ce tronçon à pied. L'enjeu reste donc de concilier à long terme le public avec la préservation du milieu. Cet équilibre entre les enjeux de conservation et d'animation est d'ailleurs évoqué lors d'une assemblée générale de la future association gestionnaire en 2010<sup>8</sup>. Depuis 2011, un arrêté régleme nte la méthode de circulation dans la zone commune de la voie partagée ViaRhôna et CONIB<sup>9</sup>.

*Justifié par la présence d'une espèce animale, la Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) met en lumière l'intérêt de préserver le site. Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) la prend d'ailleurs comme emblème, participant au marquage des lieux. Plusieurs outils de protection sont mis en œuvre, reconnaissant sa patrimonialité.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>2</sup> PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> JALLET Marion, « Préserver les milieux et les espèces », *Le Progrès*, 26 avril 2008, p. 12

<sup>4</sup> « L'Île du Beurre élargit son influence », *Le Progrès*, 12 mai 2006, p. 22

<sup>5</sup> DANIEL Henry, « La « véloroute » traversera l'Île du Beurre », *Le Progrès*, 7 mars 2003, p. 15 ; « La véloroute, entre partisans et adversaires », *Le Progrès*, 20 octobre 2007, p. 16

<sup>6</sup> « L'Île du Beurre : un site naturel à respecter et à préserver », *Le Progrès*, 21 août 2009, p. 13

<sup>7</sup> « Plus de 25 000 visiteurs sur l'Île du Beurre en 2010 », *Le Progrès*, 29 décembre 2010, p. 13

<sup>8</sup> « Le bilan 2009 de l'Île du Beurre plutôt positif », *Le Progrès*, 27 mars 2010, p. 18

<sup>9</sup> « La zone commune de la voie Via Rhôna et du Conib réglementée », *Le Progrès*, 8 mai 2011, p. 16

## b. UN MECENAT INDUSTRIEL EN FAVEUR DE LA NATURE

La Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) poursuit son action dans la protection du site. Elle n'est pas le seul acteur privé concerné. La valorisation du site bénéficie d'une action de mécénat du groupe Rhône-Poulenc, ce qui incite des acteurs publics à intégrer cette dynamique : ce n'est qu'une fois le lieu reconnu au niveau national que ces derniers s'investissent.

En parallèle du processus de protection du site, en 1987, année européenne de l'Environnement, le groupe Rhône-Poulenc décide de participer à une action de mécénat en faveur de la protection de la nature. La collaboration entre un industriel, dont l'image est associée à la pollution, et une association de protection de la nature n'est pourtant pas chose aisée de prime abord.

L'entreprise, considérée à l'époque comme pollueur notoire, est intéressée pour redorer son blason<sup>1</sup>. Il est vrai que l'initiative de bâtir un centre de protection du castor et de son environnement naturel revient au groupe industriel, ce qui ne conteste pas la FRAPNA<sup>2</sup>. En effet, l'association porte régulièrement devant les tribunaux les différents directeurs des sites de Rhône-Poulenc lorsque le fleuve subit des pollutions liées à leurs activités<sup>3</sup>. La FRAPNA porte une attention bienveillante au site, veillant à ce que les entreprises ne puissent plus déverser leurs déchets dans le Rhône à proximité de l'Île de la Platière<sup>4</sup>.

Dans un second temps, le groupe industriel et la FRAPNA se rencontrent, échangent et élaborent un projet correspondant à la fois aux impératifs de protection souhaités et à l'esprit de mécénat voulu. Le projet de mécénat naît donc à l'échelon local puis la direction des deux porteurs de projet est mobilisée. L'intérêt écologique pour le site porté par le délégué régional adjoint du groupe Rhône-Poulenc, a pu être source de plaisanterie<sup>5</sup>. A l'inverse, collaborer avec un géant industriel peut apparaître comme vendre son âme au diable. Finalement, chaque partie laisse les coudées franches à son émissaire. Le projet proposé par la FRAPNA consiste en un prolongement de la protection du site, situé sur la commune de Tupin-et-Semons, par une prise de conscience de tous en matière de richesses naturelles de la région<sup>6</sup>. Dans ce but, la FRAPNA propose la création d'un observatoire de la nature comparable aux installations existant en Camargue et dans différents pays de l'Europe du nord. Il s'agit également de restaurer un édifice agricole existant pour l'ouvrir ensuite au public.

Très rapidement, comme le souhaite Rhône-Poulenc, d'autres partenaires sont associés à cette démarche, bien que l'adhésion des acteurs publics et de la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) n'arrive que dans un second temps. Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre naît donc d'une opération de mécénat industriel et d'une association de partenaires<sup>7</sup> pour un projet culturel sur les abords de l'Île et l'aménagement de ce bâtiment. Plusieurs acteurs sont sollicités, comme la Région Rhône-Alpes, ce qui n'est sans embûche : certains sont en situation de conflit.

<sup>1</sup> Rencontre avec B. Catelon, *op. cit.*

<sup>2</sup> MIR Edouard, VECCHI Philippe, « Le sponsor de l'Île aux castors », *Libération*, 3 mars 1988

<sup>3</sup> CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'Île du Beurre », *Le Monde*, 16 avril 1989 ; MIR Edouard, VECCHI Philippe, « Le sponsor de l'Île aux castors », *Libération*, 3 mars 1988

<sup>4</sup> DEBARD Mireille, « La FRAPNA veille sur l'Île de la Platière », *Libération*, 25 avril 1989 ; « L'Île de la Platière a été sauvée par le tribunal administratif », *Libération*, 20 mai 1989

<sup>5</sup> CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'Île du Beurre », *Le Monde*, 16 avril 1989

<sup>6</sup> « La réalisation du centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre : une grande opération de mécénat industriel », *Le Journal du Parc*, octobre 1988, n°55, p. 10

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 14



La recherche de l'adhésion des élus du Conseil général du Rhône est notamment mise à mal en 1988 car, après que la FRAPNA ait saisi le tribunal administratif de Lyon, celui-ci interdit au syndicat intercommunal Rhône-Gier d'utiliser un dépôt d'ordures<sup>1</sup>. Celui-ci regroupe dix communes, dont Tupin-et-Semons ; son président est alors vice-président du Conseil général. Tous ces acteurs, en tant que membres actifs fondateurs, composeront le conseil d'administration de la future association gestionnaire<sup>2</sup>.

L'opération comporte un triple intérêt : scientifique, pédagogiques mais aussi culturel et humain des rapports au Rhône<sup>3</sup>. Devant les élus du Bureau du Parc, le projet est d'ailleurs présenté sous un angle éducatif<sup>4</sup>. Les membres du Bureau donnent donc un accord de principe à un soutien financier<sup>5</sup>. Dans le même temps, en 1988, le Parc soutient la création d'un sentier pédagogique. La situation évolue en 1989 du fait que la CNR souhaite rétrocéder ses terrains. Le Parc propose alors de dresser un état des projets existants, de collecter les données naturalistes et d'établir les compatibilités entre ces données et les projets<sup>6</sup>.

L'île du Beurre bénéficie, par la suite et de nouveau, de mécénat : l'association, lauréate nationale du concours « Ecureuil Associations » organisé par le groupe des Caisses d'Épargne, reçoit un prix pour l'ampleur et la qualité de ses activités dans le cadre de l'éducation à la nature et à l'environnement<sup>7</sup>.

*La FRAPNA, association étonnante, et Rhône-Poulenc initient une dynamique commune à laquelle se rallient les acteurs publics, dont le Parc du Pilat fait partie du monde. De premiers investissements sont réalisés. Cette nouvelle structure d'éducation à l'environnement représente un concurrent pour le CPIE sur le territoire pilatois, bien que ce ne soit pas une volonté affichée du PNR. Les deux associations interviennent d'ailleurs sur des aires différentes.*

#### c. UNE ASSOCIATION NEE POUR DEVENIR GESTIONNAIRE

Afin de gérer au mieux cet espace ouvert au public, une association loi 1901 est créée pour gérer le Centre d'Observation de la Nature de l'île du Beurre (CONIB) avec pour mission la préservation, la restauration et la valorisation d'un site naturel protégé par des arrêtés de biotope. En son sein, des acteurs publics, dont le PNR du Pilat, prennent part au projet. L'association peut rapidement s'appuyer sur une équipe technique.

Membre fondateur, le Parc naturel régional du Pilat participe financièrement au fonctionnement de l'association. Les statuts sont d'ailleurs rédigés avec sa participation. Créée en mars 1988, l'association a pour objet « *la conservation et la valorisation de la zone naturelle remarquable protégée par arrêté préfectoral de biotope*<sup>8</sup> ». La réalisation du Centre d'Observation de

<sup>1</sup> CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'île du Beurre », *Le Monde*, 16 avril 1989

<sup>2</sup> « La réalisation du centre d'observation de la nature de l'île du Beurre : une grande opération de mécénat industriel », *Le Journal du Parc*, octobre 1988, n° 55, p. 10

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 14

<sup>4</sup> PV de la réunion du 9 mars 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>6</sup> PV de la réunion du 13 septembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>7</sup> « A Tupin-Semons Un prix « Ecureuil » remporté par le Centre d'observation de la nature », *Le Progrès*, 5 avril 1998

<sup>8</sup> PV de la réunion du 18 juin 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

la Nature de l'Île du Beurre représentant une véritable « *carte de visite permanente pour le Parc*<sup>1</sup> », l'adhésion du Parc y apparaît comme indispensable.

Dès 1989, le Parc naturel régional est représenté par l'un de ses délégués choisi par le Bureau<sup>2</sup>. Celui de Condrieu endosse d'ailleurs ce rôle plusieurs années. Compte-tenu d'une modification des statuts nécessitant un nouveau mode de participation, les principaux partenaires (Conseil général du Rhône, CNR, Rhône-Poulenc, PNR,...) se sont engagés, pour permettre un meilleur développement des activités du CONIB, à verser une cotisation plus importante dès 1995<sup>3</sup>. De plus, ceci permet d'aligner cette cotisation sur celle du CPIE<sup>4</sup>. Au début des années 2000, le fonctionnement du CONIB est assuré en partenariat avec les Conseils généraux du Rhône et de l'Isère, la CNR, Rhodia (ex-Rhône-Poulenc), le Syndicat Rhône-Gier, l'Agence de l'Eau et le Parc du Pilat sur la base d'un plan de gestion quinquennal pour la période 2001-2005. Chacun des partenaires s'engage à participer financièrement au fonctionnement du CONIB dans le cadre d'une convention de partenariat<sup>5</sup>.

Pour assurer le fonctionnement du lieu, l'association s'appuie sur une équipe technique qui devient de plus en plus importante. Une personne est rapidement chargée de suivre l'évolution du milieu : G. Grenouillet deviendra le premier directeur du CONIB<sup>6</sup>. En 1994, l'association rencontrant des difficultés financières, le Parc du Pilat et différents partenaires décident de confier des missions au CONIB. Pour le PNR, il s'agit des animations dans le cadre des Journées de l'Environnement. La création d'emplois permet de développer l'activité d'accueil et d'animation du Centre ainsi que l'entretien paysager du site<sup>7</sup>. Les moyens humains sont d'autant plus importants que l'espace géré par l'association est agrandi à la fin des années 2000, avec l'intégration de la forêt de Gerbey. C'est également l'occasion de définir des partenariats avec d'autres acteurs publics. En 2007, l'essentiel des subventions du CONIB est assuré par des partenaires institutionnels et les adhérents ne sont qu'une poignée.

L'association s'appuie actuellement sur différents organes de décision. Le Bureau compte notamment un représentant de la CNR, du PNR du Pilat, du CG du Rhône, de la Rive droite de l'Isère, de la CCRC, de la LPO et G. Grenouillet, aujourd'hui retraité. Le Conseil d'administration compte donc les structures et personnes précédemment citées associées à la CAPV, à d'autres associations et communes. Le CONIB s'appuie sur plusieurs partenaires. Les premiers apportent un soutien d'ordre financier. D'autres apportent leurs connaissances. Il s'agit des associations de protection de l'environnement, comme la LPO. Par l'intermédiaire du Parc du Pilat, le CONIB est en contact avec d'autres structures, le CPN Le Colibri et le CPIE Maison de l'eau. Etant donnée l'identité des principaux financeurs, les nouveaux statuts prévoient en 2007 l'exclusion de ceux-ci du bureau mais, après une longue discussion, président et directeur acceptent de revenir sur leur décision<sup>8</sup>.

Le CONIB entretient des échanges réguliers avec d'autres d'acteurs : d'une part, parce qu'ils font partie des organes de décision ; d'autre part, parce que le site veille à entretenir des contacts

<sup>1</sup> PV de la réunion du 9 mars 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>2</sup> PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> PV de la réunion du 14 septembre 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>5</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>6</sup> CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'île du Beurre », *Le Monde*, 16 avril 1989

<sup>7</sup> En 1994, dans le cadre du programme d'aide au développement de l'emploi dans le secteur de l'environnement, une équipe de trois Contrats Emploi Solidarité (CAE) doit être mise place. En 1995, un nouveau CAE est créé pour renforcer l'équipe d'animation, recrutée par le PNR et mise à disposition du CONIB.

<sup>8</sup> « De nouveaux partenaires pour l'île du Beurre », *Le Progrès*, 22 avril 2007

avec des réseaux d'acteurs. Il s'inscrit également dans un certain nombre de réseaux, comme le Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement (GRAINE) Rhône-Alpes ou encore le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes.

*« Ces organismes qui sont environnementalistes, qui font de la protection de l'environnement, que ce soit les oiseaux, le castor, que ce soit ... Bon, ils se connaissent tous entre eux. Donc il y a un échange au niveau des compétences, [...] des documents. Bon, on travaille tous sur les mêmes choses mais sur des territoires différents<sup>1</sup> ».*

*Le PNR du Pilat fait partie des acteurs de la première heure : il est membre fondateur de l'association et participe par la suite à son fonctionnement. A ce titre, il est partenaire, tout comme des collectivités locales et des entreprises, comme la Compagnie Nationale du Rhône (CNR).*

*Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, tel qu'il a été conçu, est à la fois un musée de la nature, un laboratoire d'étude des milieux rhodaniens et un centre permanent d'animations sur la Nature<sup>2</sup>. Le CONIB est une association dont l'action porte sur la gestion d'un site éponyme, grâce notamment à des plans de gestion, mais aussi sur l'animation dans un objectif pédagogique. La patrimonialisation trouve son point de départ de la volonté d'un groupe industriel en quête d'une nouvelle image et du militantisme d'une association de protection de la nature, en la personne de G. Grenouillet. « J'ai toujours vécu ici, raconte-t-il, le fleuve m'a imprégné<sup>3</sup> ». Cette réalisation née d'un mécénat industriel est d'ailleurs qualifiée, en 1989, d'« alliance extraordinaire<sup>4</sup> » par B. Lalonde, secrétaire d'Etat auprès du premier ministre, chargé de l'environnement, de la prévention des risques technologiques et naturels majeurs. Le Parc du Pilat est des acteurs de la première heure dans l'émergence patrimoniale de cet objet mais il n'en est pas, pour autant, l'initiateur. C'est pour cette raison que le Syndicat mixte de réalisation et de gestion est représenté par un des ses délégués en son sein dès ses premières années d'existence. « Quand on est élu sur des territoires d'exception, on a la responsabilité de les protéger<sup>5</sup> », estime B. Catelon, en référence à la charte de préservation de la biodiversité qui appelle les communes des rives du Rhône à prendre en compte la faune et la flore, dans leurs projets d'urbanisme.*

### 3. DE L'ÉDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A CELLE DU TERRITOIRE

L'éducation au territoire implique la connaissance des patrimoines naturels et culturels, la prise en compte de leur préservation et plus globalement la gestion du territoire dans toutes ses composantes, géographiques, institutionnelles et humaines L'enjeu étant d'inciter les jeunes à être acteurs de leur territoire. « Observer la nature, c'est s'observer soi-même, c'est une école de socialisation » déclare G. Grenouillet<sup>6</sup>. Les Parcs naturels régionaux, dans leur stratégie éducative développent le partenariat en organisant des réseaux d'acteurs locaux spécialisés dans le domaine éducatif, et sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour mieux répondre à la demande du territoire.

<sup>1</sup> Rencontre avec B. Catelon, *op. cit.*

<sup>2</sup> LACOUR Guy, « Nouveau : Un « Club Nature » pour enfants au Centre d'observation de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 11 janvier 1997

<sup>3</sup> TROMPETTE Marien, « Georges Grenouillet veut partager son Rhône », *Le Progrès*, 30 mars 2005, p. 22

<sup>4</sup> CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'île du Beurre », *Le Monde*, 16 avril 1989

<sup>5</sup> DEMANGEAT Lucas, « Les communes sortent les griffes pour la biodiversité », *Le Progrès*, 18 février 2012, p. 25

<sup>6</sup> DUPAIN Nicole, « A l'île du Beurre : apprendre à observer », *Le Progrès*, 6 janvier 2001

*Face aux difficultés rencontrées par les associations pour fonctionner, le Syndicat mixte se questionne sur son engagement au sein de ces structures. C'est le cas au cours des années 1980 pour le CPIE ou, plus récemment, en ce qui concerne le CONIB. Ces associations deviennent des prestataires mis en concurrence par le PNR pour mettre en œuvre la politique d'éducation à l'environnement et au territoire en général. Un programme d'éducation au territoire est ainsi mis en œuvre, ceci notamment grâce à une politique de sensibilisation en partenariat avec des associations comme la Maison du tourisme du Pilat.*

#### a. LA FIN DE LA STRATEGIE INTERVENTIONNISTE DU SYNDICAT MIXTE

Le CPIE et le CONIB sont considérées, dans la charte Objectif 2010, comme « *partenaire éducatif privilégié*<sup>1</sup> ». Cette reconnaissance n'arase pas pour autant les obstacles que ces associations rencontrent : elles doivent régulièrement se remettre en cause pour continuer de fonctionner, l'implication fluctuante des acteurs publics les mettant à l'épreuve. Face à ces épisodes de difficultés, le Syndicat mixte prend le parti de reculer : il met fin à sa stratégie interventionniste tandis que les associations d'éducation à l'environnement doivent développer leur propre stratégie pour se renouveler.

Au cours des années 1990, le CPIE-Maison de l'eau connaît des difficultés, ce qui entraîne une profonde réforme de son fonctionnement, de ses statuts ainsi que de son projet d'activités (cf. annexe). Cette situation conduit le Syndicat mixte à se questionner quant à son implication au sein de cette structure. Rappelons que le PNR est propriétaire des locaux mis à disposition du CPIE. Il soutient alors l'association en l'accompagnant dans l'écriture d'une nouvelle stratégie d'activités. Les difficultés rencontrées par l'association pour gérer le CPIE-Maison de l'eau incite les élus du territoire à se questionner sur leur implication et la place à donner à cet équipement. Le Parc du Pilat, s'appuyant toujours sur l'idée qu'il propose une mission d'éducation utile au territoire, le soutient. Toute la difficulté réside dans le fait que cette association fonctionne grâce aux subventions publiques. Progressivement, le budget étant déficitaire à plusieurs reprises, le Syndicat mixte décide de ne plus insuffler de moyens financiers particuliers : ce n'est pas à lui de combler une situation dont il n'est pas à l'origine.

De toutes les manières, la dénomination de CPIE se conçoit comme un label qui peut être retiré en cas de défaillance grave dans le fonctionnement de l'antenne locale<sup>2</sup>. Or, malgré les difficultés financières rencontrées dès les années 1990, le CPIE ne se voit pas ôter cette reconnaissance, signifiant ainsi le maintien de la qualité des services qu'il propose. Celui des Monts du Pilat doit se réinventer pour trouver un équilibre de fonctionnement. Dans le cadre de la charte Objectif 2010, le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement devient d'ailleurs un partenaire éducatif. Plus précisément, il réalise des prestations pour le compte du Parc naturel régional du Pilat, tout comme le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB).

Dans le même temps, cherchant à redéfinir son projet associatif et à aller de l'avant, le CPIE se positionne potentiellement en concurrent du Parc naturel régional : il propose en 2004 de créer dans

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 80

<sup>2</sup> GAILLARD Geneviève et SERMIER Jean-Marie, *Rapport d'information [...] sur les modes de financement et de gouvernance des associations de protection de la nature et de l'environnement*, Assemblée nationale, 2011, p. 21

ses locaux un centre de ressources<sup>1</sup>. Ce dernier doit avoir deux objectifs : regrouper et organiser l'ensemble des connaissances et des ressources documentaires acquises par le PNR et de ses partenaires durant trente ans de fonctionnement puis les mettre à disposition de l'équipe du Parc, des élus, des habitants, des enseignants, universitaires et chercheurs<sup>2</sup>. Or la charte Objectif 2010, pour éduquer les publics, et plus précisément sensibiliser au territoire, à son projet et à ses valeurs, il est projeté de créer un centre de ressources documentaires au sein de la Maison du Parc<sup>3</sup>. Ainsi, le CPIE renouvelle sa stratégie en proposant un nouveau service, qui est considéré par le Parc, non pas comme concurrentiel au sien, mais plutôt complémentaire. Les élus du Bureau du PNR estiment le projet est intéressant bien qu'il soit nécessaire de régler la cohérence entre cette initiative et celle du Parc et d'envisager plus forte du Conseil général de la Loire. Le centre de ressources documentaires du CPIE porte sur des données relatives au territoire des départements de la Loire et du Rhône et doit permettre de fournir des informations ciblées à la demande des collectivités tandis que celui du Parc sera à destination des élus et des partenaires du Parc mais aussi du grand public.

A la fin des années 2000, les élus du Parc du Pilat se questionnent également sur leur implication sur le site de l'Île du Beurre, et donc au sein de l'organisation associative. Le CONIB occupe alors la place de prestataire en termes d'inventaire mais aussi d'éducation au territoire. Le CONIB doit s'inscrire donc dans un territoire plus large et trouver sa place indépendamment des acteurs en présence et sans le soutien des acteurs privés. D'ailleurs, la mise en tourisme représente un atout à développer. Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre réalise plusieurs plans de gestion quinquennaux. Ainsi, se met en place un partenariat associant plusieurs acteurs pour une gestion programmée du site de l'Île du Beurre : sans eux, l'association ne peut être autonome (cf. annexe). Pour gérer l'Île du Beurre et réaliser des actions cohérentes, des plans de gestion sont successivement déterminés et mis en place en partenariat avec des acteurs publics. La Région Rhône-Alpes, notamment au travers du Parc naturel régional, y prend part. Cependant, tout comme nous avons pu le constater en ce qui concerne le CPIE-Maison de l'eau, la logique de développement de la structure doit se renouveler et se considérer comme une entreprise.

*L'implication forte du PNR – et son habitude de se retirer une fois le processus sérieusement engagé – conduit actuellement les élus à se questionner à ce propos. En outre, « il y aurait peut être une position de principe à prendre pour les sites qui présentent un intérêt pour le Parc mais qui sont actuellement gérés par des associations qui connaissent des difficultés financières<sup>4</sup> ». Le Syndicat ne fait plus qu'appliquer du soupoudrage : ces structures bénéficient ponctuellement de subventions publiques dans le cadre du Contrat de Parc.*

#### b. L'OFFICIALIZATION D'UNE SITUATION DE FAIT : DES ASSOCIATIONS PRESTATAIRES

Comme nous l'avons vu, le Parc naturel régional du Pilat réalise des opérations mais aussi des investissements permettant de définir les bases d'une éducation à l'environnement. Cet enjeu est abordé dans les chartes de territoire et est concrétisé par plusieurs actions. Les élus du Syndicat

<sup>1</sup> PV de la réunion du 29 octobre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>2</sup> PV de la réunion du 3 février 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, p. 81

<sup>4</sup> PV de la réunion du 16 septembre 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, pp. 13-14

mixte sont mobilisés pour construire cette politique qui s'appuie, une nouvelle fois, sur les associations du CPIE Monts du Pilat et du CONIB. Celles-ci se positionnent alors comme prestataires.

La charte révisée de 1991 évoque également l'éducation à l'environnement en tant qu'action du PNR. Son bilan l'évoque comme une réalisation, avec des actions de sensibilisation *via* le Centre Permanent d'initiatives à l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat en ce qui concerne le crêt de Chaussitre et *via* le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) sur les rapaces et le Rhône sauvage.

Les opérations n'apparaissent toutefois pas assez développées<sup>1</sup> et l'action du PNR en direction de l'éducation des publics perfectible<sup>2</sup> : s'il peut s'honorer d'avoir tenu la quasi totalité des programmes affichés durant la période couverte par la charte révisée de 1991, le bilan fait ressortir qu'une « *une mission fut trop peu assumée*<sup>3</sup> » ainsi que des lacunes par manque de lisibilité de l'action et de formalisation des liens avec l'Education nationale, par un éclatement des thématiques entre le champ culturel et le secteur de l'environnement<sup>4</sup>. Les attentes des communes et surtout des villes-portes sont fortes en ce domaine.

Dans le cadre du bilan de la charte révisée de 1991 également, les partenaires expriment leur souhait d'aller encore plus loin : il ressort plusieurs attentes venant des acteurs pour construire le nouveau projet de territoire, dont celle d'étoffer les liens avec les villes portes et les habitants à travers une politique globale d'éducation à l'environnement et au territoire<sup>5</sup>. Il convient donc, pour faire connaître et vivre les patrimoines, d'étoffer fortement l'éducation à l'environnement<sup>6</sup>. Un groupe de travail Education au territoire travaille, dès 1998, et dans le cadre de la nouvelle charte en construction, à la réflexion et à la mise en œuvre d'une politique plus ambitieuse et d'un programme en partenariat avec des prestataires compétents qui sont des associations (Maison de l'eau – CONIB LPO, FRAPNA,...)<sup>7</sup> mais aussi l'Education nationale. Pour mettre en œuvre ces actions pédagogiques, l'organigramme du Parc est d'ailleurs revu : l'agent en charge auparavant des actions culturelles en direction du jeune public voit sa mission, en 2001, s'élargir à l'éducation au territoire<sup>8</sup> et l'emploi jeune chargé de mission Education au territoire est pérennisé dans le cadre de la nouvelle charte<sup>9</sup>.

Dans le cadre de la charte Objectif 2010, « *cette politique s'exprime autour de deux axes complémentaires : des programmes dans le cadre scolaire et une amélioration de l'offre pédagogique du territoire*<sup>10</sup> ». Elle pose les plusieurs principes d'une politique éducative :

- « *La politique d'éducation au Parc n'est plus sectionnée, elle est gérée au sein de l'équipe du Parc par la mission Public [...]. Elle devient le politique d'éducation au territoire.*
- *Les objectifs de cette politique sont affichés ; mieux faire connaître le territoire du Parc et le projet du territoire du Parc et développer des comportements écocitoyens.*
- *Les publics sont définis : les écoles primaires du territoire du Parc et des villes portes*<sup>11</sup> ».

<sup>1</sup> PV de la réunion du 2 juillet 1998 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 15

<sup>4</sup> PV de la réunion du 6 décembre 2001 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 15

<sup>6</sup> PV de la réunion du 2 juillet 1998 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> PV de la réunion du 26 novembre 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>8</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>9</sup> PV de la réunion du 31 janvier 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>10</sup> PV de la réunion du 6 décembre 2001 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>11</sup> *Ibid.*

Une nouvelle gouvernance est instituée pour aborder ces questions d'éducation avec la création, au début des années 2000, d'une commission thématique dédiée composée d'élus. Celle-ci est chargée de faire le point sur la politique d'éducation au territoire mais aussi de définir la marche à suivre en proposant les thèmes du programme en direction des scolaires et en validant les projets des classes. Elle doit surtout, dès 2001, travailler sur une stratégie pour la mission Education au territoire pour les années à venir<sup>1</sup>. Cette réflexion aboutit à la mise en place d'une commission mixte qui fait le point sur la politique d'éducation au territoire.

Au milieu des années 2000, le Syndicat mixte considère le CPIE et le CONIB comme des acteurs parmi d'autres sur son territoire. A ce titre, il les soutient pour faire monter en gamme leurs prestations. La restriction budgétaire donne l'occasion de revoir les critères pour augmenter la qualité des projets scolaires et l'enveloppe n'est pas totalement utilisée. La mise en place de critères de qualité plus rigoureux pour la recevabilité des dossiers présentés est très positive même si elle entraîne une diminution du nombre de classes retenues.

En 2004, le Parc naturel régional du Pilat lance un appel d'offres pour la réalisation de missions d'éducation au territoire. Les associations deviennent alors des prestataires du Syndicat mixte, lequel entame des démarches pour les aider à améliorer leurs services. Trois structures se positionnent pour bénéficier de ces audits : l'association de L'Eau Qui Bruit (EQB), le CPIE et le CONIB. Les élus du Parc valident le recours à leur prestation et ce, en les faisant travailler en binôme sur les programmes d'animation. Tout comme celle du CPIE, la qualité des prestations pédagogiques effectuées par le CONIB est primordiale puisque ces structures figurent dans la charte en qualité de partenaires du Parc : elles sont considérées comme des structures d'animation partenaires ou encore comme des partenaires éducatifs.

Au milieu des années 2000, le PNR soutient également les maisons thématiques (Maison des tresses et lacets et Musée de la passementerie) pour qu'elles s'améliorent au niveau des conditions d'accueil des enfants : il souhaite que des structures, ayant un profil plus pédagogique, aident ces musées pour mettre en place une visite guidée plus accessible aux enfants avec des activités et, si besoin, la création de panneaux pédagogiques, de livres de visite,....

En 2005, le problème de la baisse des crédits pour le financement de ce programme d'éducation au territoire se pose à un moment où ce programme connaît une forte montée en puissance. Ceci peut également avoir une incidence sur les acteurs éducatifs du territoire qui verront baisser le volume des prestations que leur confie le Parc. D'autant plus qu'ils subissent déjà la concurrence d'associations départementales ou régionales, situées hors du PNR, proposant des animations nature gratuites ou à des prix très faibles grâce à des aides publiques importantes.

2000-2001 représente une année scolaire transitoire vers un programme d'éducation au territoire : le Parc du Pilat expérimente une nouvelle méthodologie de travail avec l'Education nationale, basée sur un travail à long terme avec les établissements scolaires de son territoire. Cette expérience est menée avec le CPIE et le CONIB, en tant que partenaires associatifs éducatifs. Les écoles ont ainsi le choix entre plusieurs programmes, dont un spécifique pour celles des villes portes.

En amont, plusieurs constats sont réalisés. Tout d'abord, le PNR souhaite toucher les enfants de son territoire, notamment par le biais de l'école. L'Education nationale souhaite d'ailleurs inciter les enseignants à ne plus être consommateurs d'activités, mais plutôt à les inclure dans un processus pédagogique durant toute l'année scolaire, voire même sur trois ans à travers le projet de l'école. Un partenariat est donc mis en place durant cette année scolaire pour « mener une expérimentation

---

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 novembre 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

*d'une méthode de travail visant à dépasser les propositions d'animations « clés en main » pour aller vers des activités construites conjointement par les enseignants et les animateurs concernés<sup>1</sup> ».*

Des interventions sont réalisées par le CPIE et le CONIB. Sont alors concernées les écoles primaires publiques du territoire du PNR et de l'Académie de la Loire, où cette méthodologie a été inscrite dans le plan de formation académique. Dans le but de tenir compte des écoles privées de la Loire, et des écoles du Rhône, un programme complémentaire d'éducation à l'environnement leur est proposé sur la découverte des milieux naturels du Pilat. Celui-ci pourrait être étendu ensuite aux écoles publiques de la Loire ne suivant pas ce processus. Dans le même temps, d'autres programmes permettent une découverte plus sensitive et artistique du territoire – notamment à travers la musique, les arts plastiques, la danse et le livre – tandis que les défis Pilat propre proposent aux enfants de s'impliquer dans une démarche écocitoyenne. Ces programmes s'adressent à l'ensemble des écoles du territoire. Enfin, en ce qui concerne les écoles des villes portes, elles bénéficient d'un programme éducatif spécial pour une découverte du Pilat au fil des saisons.

Le PNR définit donc un programme d'éducation au territoire avec, pour objectif, *« de favoriser une connaissance globale du territoire dans toute sa diversité, de développer les comportements citoyens et de favoriser les comportements citoyens et de favoriser les échanges villes-campagnes<sup>2</sup> »*. Il est ensuite proposé aux établissements scolaires du territoire et des villes portes, ces derniers pouvant s'inscrire et proposer un projet que les élus du Parc soutiennent ou non. Dans le même temps, les thèmes éducatifs proposés dépassent l'éducation à l'environnement : depuis le milieu des années 2005, le Parc du Pilat intègre les questions de patrimoine industriel. Ayant été l'objet d'une large concertation<sup>3</sup>, ils permettent de répondre aux objectifs généraux d'apprentissage propre à l'Education nationale et correspondent à la nouvelle charte. En outre, il recourt à l'artiste pour faire *« passer »* le territoire.

Pour mener sa politique d'éducation au territoire, le PNR a recours à des prestataires associatifs. Malgré une baisse des subventions, les programmes sont poursuivis et diversifiés. C'est l'occasion d'ouvrir sur une thématique patrimoniale liée à l'histoire économique, preuve que celle-ci devient un enjeu sur le territoire au milieu des années 2000. CPIE et CONIB voient donc leur place confortée en tant que partenaires. Alors que dans l'ancien dispositif le Parc du Pilat proposait des thématiques à l'Education nationale, depuis 2000, les projets Parc s'inscrivent dans les projets d'école et le PNR soutient la partie du projet qui relie l'école à son territoire<sup>4</sup>. La réalisation des animations est confiée aux partenaires éducatifs du territoire : le CPIE, le CONIB mais aussi le centre de l'Eau qui bruit (Pélussin) et la Maison du tourisme pour la visite de la Maison du Parc du Pilat qui est intégrée dans le programme. Ces associations encadrent les classes participant au programme d'éducation au territoire.

*Les années 2000 voient l'évolution des actions menées par le Parc naturel régional du Pilat : ce ne sont plus des produits « clef en main » qui sont proposés aux écoles mais des programmes auxquels elles peuvent s'inscrire. Dans le même temps, le Centre Permanent d'Initiatives à*

<sup>1</sup> Projets d'actions Parc, année scolaire 2000-2001, année transitoire vers un programme d'éducation au territoire, p. 1

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PV de la réunion du 6 décembre 2001 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>4</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3



*l'Environnement (CPIE) des Monts du Pilat et le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) deviennent des acteurs éducatifs du territoire.*

### C. UNE POLITIQUE COMPLÉMENTAIRE DE SENSIBILISATION POUR ÉDUCER TOUS LES PUBLICS

Des actions en direction du grand public sont également entreprises dès les premières années du Parc naturel régional. Elles se traduisent par la réalisation de documents et de plaquettes tels le sentier flore et le document sur l'écologie des eaux courantes et la réalisation d'exposition<sup>1</sup>. Ces actions continuent au cours des années 1980 et abordent « l'environnement et le patrimoine<sup>2</sup> », par des expositions et des participations à diverses manifestations. L'objectif de sensibiliser est plus clairement défini au cours des années 2000. Ainsi, en deçà de la politique d'éducation au territoire, le Parc mène des opérations en direction du grand public, dont la majorité sont portées par des associations liées au patrimoine naturel, pour favoriser l'appropriation du territoire. Ces événements ne concernent qu'une partie de l'année.

La charte Objectif 2010 a notamment pour objectif d'éduquer les publics et organiser des événements et des animations tous publics<sup>3</sup>. Pour y parvenir, et au-delà de l'objectif de toucher le jeune public, le projet de territoire s'appuie sur celui de « *sensibiliser au territoire, à son projet et à ses valeurs*<sup>4</sup> ». Le grand public doit être plus responsable et développer son propre sens critique.

La commission thématique Sensibilisation au territoire et à ses valeurs, qui n'est composée que d'élus au milieu des années 2000, propose et suit les actions de sensibilisation en direction du grand public (Sorties nature, nuit de la chouette, opération Pilat Propre,...)<sup>5</sup>.

Pilat propre et les Journées de l'environnement, par exemple, sont reconduites chaque année, avec pour but de « *sensibiliser le grand public à l'entretien de l'espace en organisant des opérations de nettoyage dans les communes du Parc, et des animations sur le thème de l'environnement afin de valoriser le territoire*<sup>6</sup> ». Plus précisément, Pilat Propre sont des journées invitant à associer le plus nombre d'habitants autour d'une opération de nettoyage d'un ou plusieurs sites de leur commune tandis que les Journées de l'environnement doivent faire prendre conscience aux élus et aux habitants du Parc, de la richesse de leur territoire et de la fragilité de ses milieux, par l'organisation, avec des spécialistes, d'événements liés aux sites naturels et patrimoniaux<sup>7</sup>.

En 2004, les enveloppes budgétaires de plusieurs thématiques sont réduites. Aussi, certaines propositions sont soit reportées sur d'autres thématiques (la Nuit de la chouette dans les milieux naturels), soit diminuées dans leur montant (Sorties nature), soit supprimées<sup>8</sup>. Les actions en direction des villes portes sont, quant à elles, maintenues.

Le Parc du Pilat développe surtout une programmation régulière en été : les Sorties nature, qui ont pour but de « *sensibiliser le grand public aux milieux naturels du Parc du Pilat*<sup>9</sup> ». A l'origine, elles

<sup>1</sup> PV de la réunion du 6 octobre 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> PV de la réunion du 19 novembre 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, p. 81

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, p. 81

<sup>5</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>6</sup> PV de la réunion du 30 mars 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 21

<sup>8</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>9</sup> « Sorties nature », PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/education-au-territoire/185-sorties-nature-printemps-ete-automne.html> consulté le 20 avril 2014

abordent la nature et la biodiversité. Ces balades pour tout public, encadrées par des animateurs de la Maison du tourisme, permettent l'approche des richesses du Pilat, et plus particulièrement ses milieux remarquables et ses espèces. En 2003, de nouvelles dispositions sont prises, expliquant l'augmentation du nombre de participants<sup>1</sup>. Ces sorties sont assurées par trois structures : le CPIE, le CONIB et la Maison du Tourisme. En 2007, la commission Sensibilisation au territoire propose que les Sorties nature prennent d'autres formes et s'ouvrent à d'autres thématiques<sup>2</sup>.

Au début des années 2010, leur sujet s'ouvre au culturel. Depuis 2011, les Sorties nature s'ouvrent à ce volet du patrimoine. Ceci fait suite à une initiative menée dans le cadre d'une exposition temporaire « Dans la vallée coule une rivière, Le Gier, de l'eau et des hommes ».

Le Parc naturel régional apporte également son concours à des manifestations portées par d'autres acteurs. Il soutient donc des événements comme la Nuit de la chouette ou encore la Nuit des étoiles, événements nationaux et bénéficiant d'une forte notoriété.

*En parallèle de l'éducation du territoire, le Parc du Pilat mène des actions de sensibilisation en direction du grand public. Récemment, le culturel fait son entrée au sein des sujets abordés. Le PNR peut également s'associer à des acteurs locaux pour organiser des manifestations s'inscrivant dans un cadre national.*

*Le Parc naturel régional du Pilat pose les jalons d'une démarche d'éducation à l'environnement durant la période couverte par la charte constitutive. Progressivement, a lieu un déplacement des actions mais aussi des publics visés : une plus grande importance accordée aux enfants de l'école primaire et l'arrêt d'une distinction entre les publics scolaires des communes du Parc de ceux des villes portes. Tout ceci amène le Parc à construire une politique élargie à l'environnement. En touchant des scolaires, le but de développer une écocitoyenneté. « L'éducation à la nature vous aide à devenir adulte, responsable des choix de bâtir le pays dans lequel vous vivrez demain<sup>3</sup> », comme le déclare G. Grenouillet, premier directeur du CONIB. Pour mener à bien cet objectif pédagogique, il s'appuie sur des associations qui deviennent, avec la charte Objectif 2010, des partenaires éducatifs. La Maison de l'eau, à Marllhes, labellisée CPIE, voit une concurrence se développer avec la création du CONIB, ce qui présente une certaine incohérence. En 2004, la démarche de sensibilisation au territoire est intégrée dans l'éducation au territoire au titre du grand public<sup>4</sup>. D'ailleurs, dans le cadre de la charte Objectif 2025, cette politique est revue, prenant en compte l'ensemble des publics pouvant être concernés.*

<sup>1</sup> La programmation est élargie au printemps et à l'automne, les horaires de départ sont fixés plus tardivement le matin et, enfin, des sorties spéciales « enfants » sont proposées, ainsi que d'autres à destination de spécialistes.

<sup>2</sup> PV de la réunion du 20 octobre 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>3</sup> V. W., « Dix ans de fresques », *Dauphiné libéré*, 31 octobre 2001

<sup>4</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

## L'HISTOIRE AU SERVICE DE LA CREATION D'UNE IDENTITE PILATOISE

« Témoin de tant d'évènements, de tant d'invasions, le Pilat trouve sa place dans l'Histoire. Il devient l'un de ces « hauts-lieux » dont parlait BARRES ». Au cours des vingt premières années d'existence du Parc, celui-ci réalise des opérations de développement local. Entre autres, en valorisant le patrimoine : création ou restauration de la Maison de la passementerie de Jonzieux, de la Maison des tresses et lacets de La Terrasse-sur-Dorlay, de la Maison de la Béate à Marlhès, de la Maison des arts et traditions populaires de Bourg-Argental, de nombreux petits monuments populaires tels que la chapelle Saint-Sabin, sans oublier le joyau architectural et historique du Parc : la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez<sup>1</sup> ».

La charte constitutive du PNR prévoit la réalisation de structures dans le but de « mettre en évidence les traits fondamentaux de la vie quotidienne des communautés de villages, telles qu'elles vécurent après 1789, et de révéler de manière objective les traits de la sociologie religieuse des hautes terres du Pilat<sup>2</sup> ». Plus précisément, elle liste un certain nombre de « maisons » abordant le territoire sous l'angle de l'Histoire et des Arts et traditions populaires : la Maison de la Béate, la Maison de la Soierie, la Maison du Forez-Viennois, la Maison du Bois et la Maison de la passementerie. Ces structures doivent être des « points forts » de la connaissance générale du Parc. Elles « recevront de ce fait tout ce qui pourra contribuer à leur mission. Leur localisation géographique les place d'ailleurs aux portes du Parc<sup>3</sup> ». Certaines sont déjà dans les tiroirs tandis que d'autres sont à créer de toute pièce. La réalisation de « musées retraçant l'histoire des principales activités de la région du Parc : soierie, influences cartusiennes, agriculture, forestage,...<sup>4</sup> » est préconisée à la fin des années 1960. Dénommées « musées » dans la charte constitutive, ces structures sont également appelée « maisons du Parc<sup>5</sup> » ou encore « équipement à caractère muséographique<sup>6</sup> » dans la deuxième. La charte Objectif 2010 évoque, quant à elle, les « maisons de patrimoine<sup>7</sup> ».

Le Syndicat mixte porte volontairement un regard sur le bâti traditionnel. Il communique sur des faits historiques marquants par leur intermédiaire pour légitimer ce territoire qui a été labellisé PNR. Des musées sont d'ailleurs initiés avant même la labellisation du territoire, ce qui incite le Syndicat mixte à poursuivre dans cette direction. Il poursuit ainsi sa politique d'équipements immobiliers, hésitant entre piloter et laisser vivre ces structures.

### A. PORTER UN REGARD SUR LE BATI ANCIEN

« Les Parcs ont un rôle de pilotes dans les actions menées pour assurer la conservation du patrimoine. Mais est-ce à dire que la conservation de la totalité de ce patrimoine sera du ressort exclusif du Parc ? [...] Il paraît évident que les Parcs ne peuvent pas tout faire et ne doivent pas être investis de toutes les missions. Les actions qu'ils mènent pour la sauvegarde doivent être pondérées

<sup>1</sup> « Le Parc a vingt ans. Souvenirs... Souvenirs... », *Le Journal du Parc*, n° 77, mars 1994, p. 5

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat*, Article 49, 1974, p. 20

<sup>3</sup> *Ibid.*, pp. 20-21

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'Etude : Aménagement & Equipement*, mai 1969, p. 49

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 32

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 45

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 71

*mais exemplaires<sup>1</sup> ». Au-delà de la conservation un bâti, le Parc naturel régional du Pilat initie des actions fédérant autour de celle de l'histoire locale.*

*Le Parc naturel régional du Pilat initie des actions de sauvegarde de l'architecture. Il propose un cadre autour d'une thématique patrimoniale durant une année, ce qui lui permet de fédérer les acteurs locaux. Cette forme d'animation lui permet d'apporter une réponse aux demandes des associations.*

## 1. SAUVEGARDE ET COUP DE PROJECTEUR

La charte constitutive préconise que le Syndicat mixte du PNR, en liaison avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'association des Amis du Parc, mette en œuvre « *une politique de mise en valeur et de connaissance des richesses architecturales et archéologiques<sup>2</sup> »*. Cette politique doit se traduire notamment par des travaux d'aménagement d'accès ou de restauration.

*Considérés comme des repères historiques, un projet se construit autour des croix monumentales du Pilat. Avant cela, certains sites culturels bénéficient d'un effet levier dans l'opération « Châteaux en Auvergne » dans laquelle le PNR s'inscrit, sur la volonté de son directeur.*

### a. LES CROIX MONUMENTALES, DES REPERES HISTORIQUES A CONSERVER

Dans un contexte où le PNR favorise la découverte par le cheminement du territoire, les croix monumentales représentent un élément identitaire situé tout au long des sentiers, mais aussi un point présentant un intérêt. Signe du monde rural, la présence d'un nombre important de croix monumentales constitue une des caractéristiques du territoire, comme d'ailleurs dans l'ensemble du Forez et des départements de la Loire et de la Haute-Loire. De manière générale, plusieurs types de croix existent : les croix de hameau ou de village, les croix de cimetière et enfin les croix de chemin. Ces dernières sont érigées à la croisée des routes à l'entrée des hameaux ou en dehors de ceux-ci, sur les chemins, aux carrefours, aux limites des parcelles ; croix de mission, croix privées ou commémoratives, d'autres ont également des fonctions de bornage, de limite de châellenie, de paroisse ou de justice<sup>3</sup>. Certaines communes portent d'ailleurs la création des boucles communales au sein desquelles les croix monumentales occupent une place centrale. Saint-Sauveur-en-Rue, par exemple. Leur conservation contribue à la valorisation des chemins et donc du développement touristique du Pilat. La disparition d'un certain nombre d'entre elles serait donc très regrettable. D'où la nécessité de les identifier pour ensuite les sauvegarder. La restauration de croix monumentales s'inscrit dans un contexte national de prise en compte du patrimoine. PNR et Association du PNR du Pilat travaillent ensemble à ce projet, le premier missionnant la seconde dans ce but, le premier répondant à la demande de la seconde.

<sup>1</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *L'approche muséologique [...], op. cit.*, 1978, p.31

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 48*, 1974, p. 20

<sup>3</sup> MONNET Thierry, « Les croix monumentales du Forez (Loire), par l'exemple », Les carnets de l'Inventaire : études sur le patrimoine – Région Rhône-Alpes. URL : <http://inventaire-rra.hypotheses.org/862> consulté le 12 juillet 2012

Cette opération sur les croix monumentales s'inscrit, tout d'abord, dans un contexte national particulier : l'Année du patrimoine est l'occasion de découvrir le patrimoine des territoires ruraux. N. Heinich évoque d'ailleurs une inflation patrimoniale : il y a quarante ans, le mot « patrimoine » n'existe pas comme nous l'entendons aujourd'hui pour le grand public<sup>1</sup>. A partir des années 1970, la situation évolue : une Convention pour la protection du patrimoine culturel mondiale par l'UNESCO est votée en 1972 puis, 1975 est désignée Année européenne du patrimoine. Sur le plan national, le conseil des ministres du 2 août 1978, déclare l'année 1980 Année du Patrimoine.

La Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites organise d'ailleurs cette année-là un concours photographique ouvert à tous « Objectif : petits monuments ». Le but est de rechercher – ou de découvrir – les petits édifices ruraux et urbains non protégés au titre des Monuments historiques mais qui, en raison de leur caractère, de leur passé, du symbole qu'ils représentent, méritent d'être inventoriés, conservés dans leur environnement actuel puis mis en valeur par l'Etat<sup>2</sup>.

Cette initiative remporte un large succès auprès du public et donne lieu à quantité de manifestations dans tout le pays, contribue à ancrer et à faire évoluer l'image du patrimoine dans l'esprit des Français. Valéry Giscard d'Estaing évoque, dans un entretien, le caractère protéiforme du patrimoine et, surtout, ouvre la définition du patrimoine au-delà des grands monuments nationaux :

*« L'année du patrimoine national, célébrée en 80, nous invite à découvrir les richesses de notre pays, à retrouver ses traditions, à mieux connaître ce qui en fait un ensemble unique et divers. [...] Cette œuvre interrompue, qui s'est déployée sur l'ensemble du territoire, ne nous a pas simplement donné les cathédrales, Versailles ou les impressionnistes, elle nous a aussi légué nos églises, le cœur de nos villages, des chefs-d'œuvre d'artisans. L'année du patrimoine va donc permettre aux Français de mieux connaître un patrimoine qui leur appartient, qu'ils sont aujourd'hui prêts à aimer, et dont ils sont collectivement responsables. [...] Le patrimoine ne se limite pas aux monuments ou aux objets de musée. Nos grands sites en font également partie. Leur protection est mise en œuvre par des procédures appropriées, par exemple dans le cadre de la politique des Parcs naturels et des Parcs nationaux<sup>3</sup> ».*

Le PNR du Pilat s'approprie d'ailleurs de manière originale l'année du patrimoine en facilitant la découverte d'un lieu à caractère patrimonial avec une animation culturelle, ce que nous aborderons par la suite.

Au programme 1981, dans le chapitre « Sauvegarde du patrimoine », est prévu un inventaire des croix et calvaires du Pilat<sup>4</sup>, ce qui représente une première réalisation concrète du projet de recensement des richesses patrimoniales culturelles du territoire. Mais, au-delà de les recenser, il s'agit d'établir un véritable programme de travaux de restaurations à entreprendre avec les élus<sup>5</sup>. C'est une « *idée des gens du coin*<sup>6</sup> », se rappelle l'ancien directeur du PNR.

Le Syndicat mixte missionne l'Association des Amis du Parc naturel régional (AAPNR) pour réaliser cette opération qui compte donc deux volets : l'identification des croix à préserver, puis la restauration à proprement parler pour les éléments présentant un caractère urgent. L'association en est maître d'ouvrage et reçoit une subvention pour la réalisation d'une étude exhaustive des richesses naturelles et culturelles du Pilat destinée à compléter l'inventaire réalisé par le CTGREF<sup>7</sup>, qui sera évoquée ultérieurement. Cette opération s'inscrit dans une démarche à l'échelle pilatoise.

<sup>1</sup> HEINICH Nathalie, *op. cit.*, 2009, p. 15

<sup>2</sup> BONNAUD M., « Année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, n° 17, mai-juin 1980, p. 14

<sup>3</sup> Interview de Valéry Giscard d'Estaing accordée au *Figaro Magazine* du 8 mars 1980, à l'occasion de l'année du patrimoine.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>7</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 39

Cette initiative naît de l'inventaire des richesses archéologiques et culturelles existants sur le territoire qui fait l'objet de la constitution d'un groupe de recherche – une commission – au sein des Amis du PNR du Pilat. Au cours de l'année 1980, l'association met en place cette instance chargée d'« *assumer le recensement sur l'ensemble du territoire du Parc, des richesses archéologiques, des souvenirs du passé, les vieux « parlars », des légendes et habitudes d'autrefois*<sup>1</sup> ». Dans ce but, l'association convie les personnalités et les associations s'intéressant à ces questions ou ayant déjà œuvré dans ces domaines à cinq réunions. Visages de notre Pilat participent largement à cet inventaire<sup>2</sup>. Le PNR suit les avancées de cette commission<sup>3</sup>. Lors de l'une d'entre elles, des personnes alertent l'AAPNR sur l'état sanitaire précaire de certains éléments et du risque de les voir disparaître à court terme<sup>4</sup>. L'urgence concerne en priorité les croix les plus anciennes, qui ne supporteraient vingt ou trente ans de plus d'intempéries<sup>5</sup>.

« A l'unanimité, un point a paru avoir un véritable caractère d'urgence en cette année du patrimoine : le recensement, l'inspection et la sauvegarde des croix d'âge variable, certaines remontant à des dates anciennes et vénérables (début du XVI<sup>e</sup> siècle), réparties sur la surface du Parc Régional<sup>6</sup> ».

Le projet s'appuie sur des recherches existantes. En 1971, L. Bernard édite d'ailleurs un ouvrage<sup>7</sup> publié par le Conseil général de la Loire sur ce sujet : il reconstitue l'histoire des croix du comté de Forez, constitué en 1173 puis uni au royaume de François I<sup>er</sup> dans les années 1530. Au-delà de démontrer l'intérêt patrimonial de ces éléments du petit patrimoine, tant sur le plan culturel qu'historique, cette publication facilite grandement l'identification des croix et permet de dresser une première liste des édifices existants sur le territoire du Parc<sup>8</sup>.

Malheureusement, cet ouvrage signale déjà la disparition ou l'état sanitaire très dégradé de certaines croix, comme la croix de Soulages, à La Valla-en-Gier, datée de 1657. Des membres du Groupe Archéologique Forez-Jarez avaient d'ailleurs alerté les Amis du Parc. C'est pour cela que les Amis du Parc naturel régional du Pilat insistent, lors d'un Comité syndical en 1980, sans même attendre la réalisation complète de l'inventaire, sur le caractère urgent existant pour la conservation des croix monumentales sur le territoire, leur disparition « *appauvrissant ainsi le patrimoine culturel et archéologique du Forez et du département de la Loire*<sup>9</sup> ». Cette opinion est d'ailleurs soutenue par le maire de La Terrasse-sur-Dorlay et le président des Amis de Bourg-Argental.

La restauration des croix, monuments et calvaires est prévue au programme 1981. L'inventaire permet d'identifier environ soixante-dix croix monumentales, dont la moitié peut être considérée comme dans un état de conservation critique. Finalement, c'est une petite vingtaine de croix qui sont restaurées (cf. annexe). Dans une première phase, les Amis du PNR du Pilat identifient quatre croix monumentales qui font l'objet d'une première tranche<sup>10</sup> pour leur grand intérêt architectural et le

<sup>1</sup> MULLER Bernard, « Association des Amis du Parc du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1981, n°21, p. 14

<sup>2</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981, 1982*

<sup>4</sup> MULLER Bernard, « Association des Amis du Parc du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1981, n° 21, p. 14

<sup>5</sup> RASCLE S., « Inventaire et restauration des croix du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1982, n° 27, p. 9

<sup>6</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>7</sup> BERNARD, Louis, *Les croix monumentales du Forez*, Conseil général de la Loire, Saint-Etienne, 1971, 221 p.

<sup>8</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> PV de la réunion du 8 septembre 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5 ; PV de la réunion du 18 septembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

risque de disparaître rapidement s'elles ne font pas l'objet d'une restauration<sup>1</sup>. Celle-ci est donc permise grâce au soutien de la Région Rhône-Alpes, du Conseil général de la Loire et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)<sup>2</sup>. La maîtrise d'œuvre est confiée à l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACHM)<sup>3</sup>. Les travaux annexes sont réalisés par le personnel communal.

Pour les deuxième et troisième tranches, les critères de sélection évoluent : certes, l'état sanitaire est toujours pris compte mais aussi l'intérêt esthétique et symbolique. Surtout, les croix restaurées sont celles bénéficiant d'une volonté communale de participer aux frais nécessaires<sup>4</sup>. H. Duchamp, initiateur de la Maison de la Béate à Marlhès, évoque en 1982 la possibilité de faire financièrement participer les communes, voire même les habitants des hameaux concernés, comme pour la restauration d'un bachat au hameau du Sapt, à Saint-Genest-Malifaux<sup>5</sup>. La mobilisation est d'ailleurs déjà évoquée l'année précédente par M. Gonon dans *Le Journal du Parc*<sup>6</sup>. Les maires sont ensuite consultés par l'AAPNR car la subvention accordée par le PNR à l'association ne couvre pas l'intégralité des dépenses<sup>7</sup>. Certains s'associent pour passer commande : c'est le cas des communes de Pavezin et de Chuyer<sup>8</sup>.

La troisième tranche est l'occasion de mettre en place une formation complémentaire des tailleurs locaux de pierre<sup>9</sup> car ces travaux particuliers font appel à des connaissances, des techniques que les artisans du territoire ne possèdent pas ou maîtrisent mal<sup>10</sup>. Pour le PNR, c'est l'occasion de ses missions de protection et de valorisation des patrimoines, à celle de soutien à l'économie locale. Les publics visés sont les ouvriers tailleurs de pierre, les maçons, les chefs d'équipe de ceux spécialités de niveau CAP ou équivalent.

L'inventaire pour restauration s'inscrit dans un contexte général de prise en compte du patrimoine local. Une association identifie ce qui fait patrimoine sur le territoire tandis que le Parc naturel régional met à disposition des moyens financiers pour parvenir à la conservation d'un patrimoine, certes mais surtout d'éléments marquant l'ensemble du territoire et jalonnant les chemins du Pilat. la patrimonialisation est ascendante.

L'Année du patrimoine fait écho à l'expression de sensibilités nouvelles qui orientent la protection vers de nouveaux champs jusque là non pris en compte (patrimoine rural, patrimoine industriel, scientifique et technique, entre autres)<sup>11</sup>. Certains auteurs datent d'ailleurs l'essor de la formule de « patrimoine » en France à l'année du même nom<sup>12</sup>. L'Année du patrimoine témoigne du succès auprès de l'opinion de cette nouvelle notion de patrimoine qui paraît soudain plébiscitée.

Comme l'exprime dans *Le Journal du Parc* A. Chavas qui fonde Visages de notre Pilat en 1979, « le patrimoine, ce n'est pas seulement les monuments ou les sites archéologiques, si importants soient-ils. [...] C'est le hameau, le village, le croisement des chemins, etc. Tout l'encadrement de nos vies qui nous vient de nos pères et que nous sommes en train de perdre à jamais. L'année du patrimoine n'a été inventée que

<sup>1</sup> PV de la réunion du 9 novembre 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> « Quatre croix sauvées de l'oubli », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1986, n° 47, p. 24

<sup>3</sup> PV de la réunion du 4 novembre 1985 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>4</sup> « Suite du programme de restauration des Croix du Pilat », *Le Journal du Parc*, octobre 1987, n° 50-51, p. 23

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 février 1982 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> GONON Marguerite, « Les croix », *Le Journal du Parc*, n° 24, juillet-août 1981, p. 9

<sup>7</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1982 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>8</sup> « Installation d'une nouvelle croix au Col de Pavezin », *Le Journal du Parc*, n°41, septembre-octobre 1984, p. 22

<sup>9</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>10</sup> « A la recherche d'un savoir-faire », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1985, n° 42, p. 14

<sup>11</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, *op. cit.*, 2009, p. 5.

<sup>12</sup> POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*, Presses Universitaires de France, coll. Le nœud gordien, 2006, p. 19

*pour nous alerter et nous faire prendre conscience de la rapidité avec laquelle disparaît tout ce qui fait ou faisait notre environnement<sup>1</sup> ».*

*L'inventaire puis la restauration des croix monumentales a pour cadre l'Année du patrimoine. Projet porté au départ par des associations, le Parc naturel régional du Pilat soutient financièrement le projet en mandatant l'AAPNRP pour réaliser l'inventaire puis les communes qui font une demande pour améliorer leur état sanitaire.*

#### b. LA MISE EN LUMIERE DES VILLAGES REMARQUABLES

Dès les premières actions d'animation culturelle, se dessinent les grandes lignes directrices : faire qu'une partie au moins de la population locale soit érigée en support de l'animation, privilégier dans le contenu de celle-ci les références à la vie traditionnelle et aux traditions locales, favoriser à travers les festivités une fusion entre les locaux quelle que soit leur identité (âge, sexe, origine, etc.) et faire sortir de sa routine la population locale<sup>2</sup>. Parmi l'ensemble des actions mises en place par l'animation locale, certaines mettent en lumière le patrimoine architectural. Une poignée de sites bénéficie de ce regard particulier : s'appuyant sur des fonds pour la valorisation de sites historiques, le PNR en profite pour améliorer un cadre de vie et un paysage urbain : c'est l'occasion à saisir qui suscite le projet.

En 1974, le Ministère de la Culture initie l'opération « Châteaux en Auvergne ». Le Parc du Pilat décide d'y inscrire le territoire. L'objectif est de participer à une manifestation culturelle originale et populaire dans l'ensemble du territoire mais aussi de mesurer la capacité et la volonté des associations à participer à une action d'animation du PNR au moment de sa création<sup>3</sup>.

Certains lieux font l'objet, entre 1974 et 1979, d'opérations d'illuminations de sites : l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Rochetaillée, Doizieux et Malleval. Ces systèmes permettent de les mettre en valeur. C'est l'occasion de nettoyer les abords de monuments historiques : renforcement du réseau électrique, suppression des lignes aériennes dégradant le site. Les systèmes d'illuminations de Doizieux, Malleval et Sainte-Croix-en-Jarez sont considérés comme des équipements classiques du PNR<sup>4</sup>. Les dispositifs montrent une certaine limite car des habitants se disent gênés<sup>5</sup>.

Cette opération est perçue comme vertueuse car le PNR met en valeur des monuments historiques. Le travail n'est pas terminé pour autant :

*« Mais son action devra aller plus loin. Il devra aider à la construction d'un nouveau village faisant pendant à la fin du XX<sup>e</sup> siècle à l'ancien du XV<sup>e</sup>. L'action à mener dans les années à venir est de permettre aux jeunes qui souhaitent rester de pouvoir se loger<sup>6</sup> ».*

Finalement, au milieu des années 1980, il est constaté des dépenses annuelles très élevées, même sans usage et donc sans consommation : le Parc du Pilat décide de donc de responsabiliser les

<sup>1</sup> CHAVAS Antonin, « L'année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, n° 20, novembre-décembre 1980, p. 12

<sup>2</sup> MICOUD André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE de Etienne, *op. cit.*, 1977, p. 98

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 32 ; PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981, 1982*, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12 ; PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1980*

<sup>6</sup> « Connaissance du Parc, Doizieu, village du Parc », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 20, hiver 1976, p. 43



collectivités en leur demandant de prendre à leur compte les contrats d'abonnements et les consommations avec EDF, le Parc leur octroyant une participation financière annuelle<sup>1</sup>.

Notamment par des spectacles de plein air, l'opération « Châteaux en Auvergne » valorise surtout deux sites sur le territoire : Malleval et Sainte-Croix-en-Jarez. Des « *montages poétiques ambulants*<sup>2</sup> » sont mis sur pied : des jeunes déclament des poèmes et jouent de courtes pièces, à la suite de quoi sont organisées des soirées animées par un chanteur, avec vente au public de produits locaux, promenades nocturnes commentées par les habitants. En parallèle, des anciens du village montrent et expliquent de vieilles photos. Enfin, un film est réalisé par le PNR en partenariat avec les habitants de Malleval ; il retrace la légende de Lorette, tandis que des groupes folkloriques locaux assurent l'animation générale.

La réussite populaire<sup>3</sup> de cette opération encourage par la suite des troupes théâtrales et des habitants à poursuivre cette idée dans d'autres communes. A partir de là, d'autres troupes se constituent et des écoles manifestent le désir de tenter une approche de sensibilisation à cette activité et réaliser des spectacles adaptés pédagogiquement aux élèves. Ces spectacles sont ensuite présentés dans les communes du Parc lors de tournées estivales<sup>4</sup>.

Seconde démarche, le Parc du Pilat initie puis soutient l'organisation de spectacles de type son et lumière, nés de la rencontre avec un groupe de théâtre amateur dans les villages du département du Rhône, nouvellement rattachés au Syndicat mixte<sup>5</sup>. L'ensemble des acteurs souhaite créer ce type de manifestation dont le thème se rapporte à certaines traditions populaires méconnues des nouvelles générations. Plusieurs objectifs sont poursuivis :

- « *Inciter la population à découvrir et s'approprier l'histoire locale sauvegardée « jalousement » par des spécialistes locaux ou universitaires,*
- *Rendre « acteurs » les habitants du territoire plutôt que « consommateurs » de leur culture,*
- *Fédérer l'ensemble des associations dans un projet commun*<sup>6</sup> ».

Le PNR conduit la réalisation et assure par son animateur culturel le montage, l'écriture du texte et la mise en scène des spectacles. Les communes font donc appel à lui pour leur apporter soit un concours technique, soit des conseils, soit la réalisation de leur projet. De plus, le PNR soutient financièrement ces spectacles.

Les diverses réalisations aboutissent à imaginer des spectacles plus ambitieux se rattachant à la vie historique du patrimoine<sup>7</sup>. Devant le succès de ces représentations, des créations originales sont alors programmées chaque année sur un site nouveau.

Au-delà de ceux de Malleval et de Sainte-Croix-en-Jarez, citons les « son et lumière » de Condrieu (sur les anciens quartiers au bord du Rhône), de Saint-Paul-en-Jarez, la Jasserie du Pilat à l'occasion du repas des auteurs de la Fête du livre de Saint-Étienne ou encore à Marlihes pour le centenaire de la « Basilique des hauts plateaux ».

<sup>1</sup> PV de la réunion du 11 juin 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4 ; PV de la réunion du 14 décembre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> MICOUD André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE de Etienne, *op. cit.*, 1977, p. 97

<sup>3</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

Avec « Les soldats du feu » organisé en 1992 à Saint-Paul-en-Jarez, se clôt la vague des « son et lumière ». Ces spectacles laissent des souvenirs impérissables dans les mentalités, notamment des ceux des membres des associations locales de patrimoine<sup>1</sup>.

*Malleval et Sainte-Croix-en-Jarez bénéficient donc d'une attention particulière. Ces initiatives mettent en avant la volonté des habitants de devenir « acteurs » de leur patrimoine. L'aspect festif de ces réalisations contribue à créer un état d'esprit convivial et à valoriser le territoire. De plus, elles aboutissent à favoriser la pratique théâtrale amateur sur le territoire, notamment à travers la création de troupes.*

*Au cours des années 1980, et sur l'initiative d'associations locales, le PNR du Pilat se penche sur l'identification des croix monumentales remarquables dans le but d'identifier celles qui peuvent, dans un second temps, faire l'objet d'une restauration. Les Amis du Parc naturel régional du Pilat portent le projet tandis que le syndicat mixte apporte les financements nécessaires. L'animation autour de l'Année du patrimoine représente à la fois un déclencheur et une aubaine.*

## 2. L'ANIMATION AUTOUR D'UNE THEMATIQUE NATIONALE, VECTEUR DE FEDERATION A L'ECHELLE DU PNR

Une année dédiée à une cause ou à un problème d'intérêt international et a pour but d'attirer l'attention à son sujet. C'est le cas, par exemple, du patrimoine en 1980. Parfois, une année vise à mettre l'accent sur un fait fédérateur et mémoriel : la Révolution française en est un exemple.

*Porter une thématique culturelle s'inscrivant dans un contexte de manifestation nationale permet de fédérer les initiatives locales : les associations trouvent un exutoire à leurs besoins.*

### a. 1980, ANNEE DU PATRIMOINE : DE L'ANIMATION A LA VALORISATION

Comme le déclare V. Giscard d'Estaing, « *il ne sera pas une région de France, au cours de l'année 1980, qui n'exprimera sa propre identité* » culturelle grâce à un ensemble de manifestations organisées par elle-même. L'écho rencontre localement par ces actions est le signe de l'intérêt qu'elles suscitent<sup>2</sup> ». L'animation culturelle, comme outil de valorisation du patrimoine culturel, trouve d'ailleurs une partie de ses racines dans l'année du patrimoine, en 1980. Cette politique nationale fédère d'ailleurs au niveau local. Le PNR rebondit sur une opportunité. Au sein des discours tenus par les associations, sont palpables d'ailleurs des enjeux patrimoniaux : une prise de conscience est en marche, tout comme dans le reste de la France.

En effet, le Parc naturel régional du Pilat s'approprie de manière originale cette initiative nationale en facilitant la découverte d'un lieu à caractère patrimonial avec une animation en partenariat avec les acteurs locaux.

*« Il s'agit d'une expérience d'animation qui allie à la fois la Sauvegarde du Patrimoine, la mise en valeur des Richesses Culturelles, et l'occasion, pour les associations, artisans, groupes, chorales, troupes de*

<sup>1</sup> Entretien avec R. Defours, président des Amis de Marlhès, à Marlhès, le 4 avril 2011

<sup>2</sup> Interview de Valéry Giscard d'Estaing accordée au *Figaro Magazine* du 8 mars 1980, à l'occasion de l'année du patrimoine

*théâtre, sociétés musicales, artistes,... de participer à une action de préservation, sur le plan local, voire régional* », comme le précise le programme d'animation.

Le projet s'appuie sur la présentation d'un inventaire communal aussi précis que possible de l'ensemble des richesses patrimoniales. Il est vrai que, pour les acteurs du patrimoine bâti, l'essentiel de l'enjeu historique tient à la restauration, puisque l'architecte a besoin de l'histoire pour situer ses propres travaux<sup>1</sup>. Les frais doivent être couverts pour les subventions allouées par les partenaires identifiés comme les Bâtiments de France. D'ailleurs, les demandes concernant la préservation de patrimoine sont en partie inscrites dans ce cadre cette année-là<sup>2</sup>.

Le PNR intervient à deux niveaux. D'une part, son équipe d'animation intervient comme conseiller de la programmation de l'animation du lieu, par une aide technique et la promotion de l'évènement (cf. annexe). D'autre part, au niveau de la protection, les services en charge de la pédagogie au territoire et de l'assistance architecturale peuvent établir les dossiers administratifs et techniques de l'opération, ainsi que la surveillance du chantier. Une première expérience est mise à l'étude sur le canton de Pélussin. Si elle est concluante, elle pourrait être reconduite sur les autres cantons du PNR.

Sur le lieu même à protéger ou à sauvegarder, une animation pouvant être renouvelable doit donc être organisée<sup>3</sup>. Le spectateur devient acteur du patrimoine : une participation lui est demandée. La recette des animations a vocation à être reversée à une Caisse de sauvegarde de la commune concernée et permettre d'entreprendre les travaux nécessaires. Aussi, sauvegarde et animation locale s'entremêlent autour d'un patrimoine essentiellement de type religieux.

En parallèle, la Caisse Nationale des Monuments Historiques et des Sites organise un concours photographique ouvert à tous : « Objectif : petits monuments », information relayée dans la communication du Parc naturel régional<sup>4</sup>. Le but de ce concours est de rechercher ou de découvrir les petits édifices ruraux ou urbains de la France qui ne soient pas protégés au titre des Monuments historiques mais qui, en raison de leur caractère, de leur passé, du symbole qu'ils représentent, méritent d'être répertoriés, conservés dans leur environnement actuel ou remis en état.

Il est donc demandé aux élus locaux de favoriser, dans la mesure de leurs moyens, la réalisation de ce concours en acceptant d'ouvrir leurs archives, bâtiments ou jardins interdits normalement au public, aux participants qui en manifestent le désir. Ainsi, chaque habitant est incité à participer à ce concours photographique. C'est l'occasion de (re)découvrir son cadre de vie.

L'Année du patrimoine représente, dans le discours, un premier pas ou encore un tremplin. Elle correspond à une époque qui prend conscience du fait que le patrimoine n'est pas un héritage passif, mais plutôt une construction active devant être mise en rapport avec la construction des identités culturelles<sup>5</sup>.

<sup>1</sup> POULOT Dominique, « De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine », in *Socio-anthropologie, Les Mondes du Patrimoine*, n° 19, 2006

<sup>2</sup> PV de la réunion du 26 décembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> Par exemple, une chorale sur le chemin de croix de Lupé ou encore un concert ou théâtre à la halle de Virieu, à Pélussin.

<sup>4</sup> BONNAUD M., « Année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1980, n° 17, p. 14

<sup>5</sup> FOURNIER Laurent Sébastien, « Les fêtes locales en Provence : des enjeux patrimoniaux », in *Culture & Musées*, vol. 1, n° 1, 2003, p. 41

L'association locale de patrimoine se doit de reprendre le flambeau. « L'année du patrimoine, c'était le premier pas d'un long chemin de recherches patientes pour qu'à notre tour nous découvriions et transmettions à nos enfants l'héritage transmis par nos parents<sup>1</sup> ».

Un sentiment de frustration persiste toutefois à la fin de cette année particulière :

*« L'année du patrimoine 1980 est finie. [...] Qu'a-t-elle été pour nous ? [...] une grande désillusion pour tous ceux qui espéraient que des réalisations spectaculaires seraient entreprises, que de nombreux problèmes concernant la recherche du passé seraient résolus, ou que de larges subventions permettraient la reconstruction ou le sauvetage de tel ou tel monument<sup>2</sup> ».*

*L'année du patrimoine, en 1980, témoigne du succès auprès de l'opinion de cette nouvelle notion qui paraît soudain plébiscitée : elle fait écho à l'expression de sensibilités nouvelles qui orientent la protection vers de nouveaux champs jusque là non pris en compte, comme le patrimoine rural<sup>3</sup>. Sur le territoire, c'est toute une mobilisation qui se met en place mêlant animation et valorisation. Parmi les associations locales de patrimoine, nous retrouvons des sociétés d'Histoire avec les Amis de Bourg-Argental et de Pélussin.*

#### b. 1989, ANNEE DU BICENTENAIRE DE LA REVOLUTION FRANÇAISE

Le Bicentenaire de la Révolution est un évènement festif organisé en 1989 pour la célébration du 200<sup>e</sup> anniversaire de la Révolution française, plus particulièrement de la prise de la Bastille et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Conscient des fonds financiers potentiels, le Parc naturel régional souhaite donc que le territoire participe à ce projet. Ils'y associe et apporte son concours technique aux manifestations des communes et des associations du territoire qui souhaitent célébrer cet évènement. Cette opération rappelle directement le *modus operandi* mis en place pour l'Année du patrimoine.

Un thème unique est l'occasion de fédérer les associations locales, comme le montre l'année 1989 avec la célébration du bicentenaire de la Révolution française dans le Pilat. Ainsi, le Parc naturel régional prévoit une enveloppe à répartir entre les associations ayant un projet<sup>4</sup> (cf. annexe). Sont donc concernées les associations de recherche et sauvegarde du patrimoine<sup>5</sup>, les chorales, troupes de théâtre, ensembles musicaux, et autres associations. Le PNR décide de coordonner les manifestations pour que soit réalisé un programme mais aussi pour permettre la recherche de financements dédiés<sup>6</sup>. Certaines manifestations habituelles sont mises de côté pour ce thème.

Le projet est donc imaginé et réalisé en lien avec d'autres acteurs publics.

En mai 1988, une présentation du projet est réalisée à Bourg-Argental en présence du maire de Roisey, délégué au bicentenaire par le Conseil régional et le Conseil général de la Loire pour les communes du Parc du Pilat. Ce dernier transmet le programme à la Mission pour le bicentenaire<sup>7</sup> et le Conseil général

<sup>1</sup> CHAVAS Antonin, « L'année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 12

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, *50 ans en faveur du patrimoine (1959-2009)*, 2009, p. 5

<sup>4</sup> PV de la réunion du 9 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>5</sup> PV de la réunion du 8 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>6</sup> PV de la réunion du 8 juin 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>7</sup> L'Etat crée en 1986 une Mission de commémoration du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Avec l'aide cet acteur, le ministère de la Culture et de la Communication rebaptisé pour l'occasion « ministère de la Culture, de la Communication, des Grands travaux et

de la Loire puis au Conseil régional<sup>1</sup>. La Mission accorde d'ailleurs le label au programme, qui n'est finalement pas assorti de subvention<sup>2</sup>. De plus, la Mission du bicentenaire accepte d'accorder son patronage au projet présenté par le Pilat et, de ce fait, d'accorder l'utilisation de son logotype.

C'est l'occasion de mener des projets culturels, économiques et d'environnement sur le territoire. Au-delà de l'ouverture très spécifique sur les arbres de la Liberté, c'est l'occasion pour le Parc naturel régional du Pilat de mettre en valeur son territoire.

Le bicentenaire donne lieu à la valorisation du site de l'Oeillon, considéré comme particulièrement pittoresque et attractif pour une population régionale et touristique<sup>3</sup>. C'est l'occasion d'utiliser ce lieu bénéficiant d'une forte visibilité étant un point culminant du Pilat avec des projets plus particuliers. Deuxième partie de ce projet, un évènement original de courte durée donne lieu à une Fête du Parc alliant à la fois les domaines culturels, économiques et environnementaux, missions du PNR.

La célébration d'un évènement historique national permet de se saisir d'un patrimoine à la frontière du naturel et du culturel : les arbres plantés à cette époque en guise de commémoration.

Ensuite, la célébration du bicentenaire fait naître un projet avec des associations et des établissements scolaires du Parc du Pilat (cf. annexe). Concernant les acteurs associatifs, nous remarquons l'émergence de projets dans les cantons de Pélussin et de Bourg-Argental. La commune de Sainte-Croix-en-Jarez mise à part, la partie Gier n'est pas représentée. Plus particulièrement, les associations culturelles s'impliquent encore plus dans cette aventure, que ce soit autour de la musique ou du théâtre, donnant lieu à la création de spectacles, notamment de type « son et lumière », pouvant mêler les deux disciplines. Plusieurs communes décident de se concentrer sur des projets festifs.

Quelques sociétés d'Histoire se donnent pour projet d'éditer des publications valorisant des activités de recherche puis, dans une moindre mesure, de réaliser des expositions. Elles veillent à proposer des recherches les plus sérieuses possibles :

*« Nous nous sommes attachés à présenter des documents d'époque dans leur réalité crue, sans privilégier aucune interprétation. Que ce soient les grands principes des droits de l'homme et de la gestion républicaine de notre société ou l'après 1793 où il est difficile de distinguer ce qui est réellement démocratique de ce qui, sous prétexte de sauvegarder les acquis révolutionnaires a servi en fait à justifier les luttes des fractions et des individus pour le pouvoir personnel absolu<sup>4</sup> »,* explique le président de la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux quant à l'exposition que cette dernière réalise.

C'est l'occasion d'évènements destinés au grand public qui sont portés par des communes ou encore des associations culturelles au sens large.

Par exemple, « Un été 89 », avec l'Union Cantonale des Œuvres Laïques (UCOL) de Pélussin, donne lieu à des expositions, un festival de théâtre et de marionnettes, un circuit cinématographique, une fête populaire et un spectacle. A Condrieu, la Révolution française est abordée en lien avec le fleuve Rhône.

---

du Bicentenaire » assure la cohérence de l'action gouvernementale pour l'organisation du bicentenaire de la Révolution française et de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 12 octobre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>2</sup> PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 octobre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> « Exposition sur la Révolution », *Loire Matin*, 25 juillet 1989

Des projets scolaires émergent également. P. Garcia rappelle d'ailleurs que le Bicentenaire représente l'opportunité d'introduire de façon massive dans les établissements scolaires des pratiques nouvelles et en premier lieu artistiques<sup>1</sup>.

Avec le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) de Marlhès, le PNR du Pilat initie la rubrique dessinée *Chroniques du Pilat* dans le *Journal du Parc* qui doit favoriser l'appropriation de l'histoire locale. Le CPIE prévoit l'étude, la vérification et la synthèse de documents des associations mais aussi un travail de coordination : il s'agit tout d'abord de rassembler une documentation la plus complète possible grâce à l'implication de sociétés d'Histoire. Ensuite, un scénario est mis sur pied conciliant données historique et narration de bande dessinée<sup>2</sup>. Ouvrant avec le sujet de la Révolution française, elle doit être poursuivie par la suite<sup>3</sup>, bien que ce ne soit finalement pas le cas.

*Pour conclure, cette année de célébration du Bicentenaire de la Révolution française est l'occasion de percevoir à travers les projets l'intérêt la satisfaction par les associations du Parc du Pilat et de réaliser en commun des projets culturels et pédagogiques à travers des réalisations d'expositions, d'éditions, de spectacles, de concerts présentés au public durant l'année 1989. Le Journal du Parc est se fait support d'une appropriation de l'histoire locale. Le PNR élargit les festivités à l'ensemble du territoire avec un évènement « fête du Parc » sur quelques jours : au-delà des enjeux historiques, le territoire se donne à voir. Pour ce faire, ce ne sont pas moins de près de neuf millions de francs qui sont nécessaires à la réalisation de tous ces projets<sup>4</sup>.*

*Dans le premier cas, l'Année du patrimoine aborde un patrimoine bâti rural ; dans le second, l'Année du bicentenaire permet de communiquer sur un évènement historique et politique. Le fait de proposer de travailler ensemble autour d'un thème national fédère les associations locales de patrimoine car elles disposent d'une grande latitude en proposant un projet qu'elles ont, elles-mêmes, façonné et construit. Le service d'animation culturelle peut intervenir avec un soutien technique. Ainsi, le PNR définit le cadre et propose des financements pour soutenir les initiatives locales.*

<sup>1</sup> GARCIA Patrick, *Le bicentenaire de la Révolution à l'école*, s. d., p. 22.

URL : [www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/pdf/bicentenaire.pdf](http://www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/pdf/bicentenaire.pdf) consulté 7 octobre 2014

<sup>2</sup> Plusieurs épisodes sont donc évoqués : les réunions ultérieures à celle des Etats Généraux et le contenu du cahier de doléances, la peur des brigands et des anciens détenus, la milice, les interdictions du peuple vis-à-vis des propriétés de la noblesse, le serment des prêtres, la vente des biens nationaux, les Jansénistes et la République de Jésus-Christ et, pour finir, Javogues et la violence.

<sup>3</sup> « Chroniques du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 59, septembre 1989, p. 35

<sup>4</sup> PV de la réunion du 12 octobre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

## B. ECLAIRER DES FAITS MARQUANTS DE L'HISTOIRE DU TERRITOIRE

Un constat est devenu banal : il s'est ouvert ces dernières années un musée de société par semaine, dit-on, tandis qu'une frénésie patrimoniale semble s'être emparée des Français<sup>1</sup>. En outre, « *il n'est pas une partie du territoire français où, à un moment donné, la population n'ait ressenti le besoin de mettre en valeur son identité culturelle révélant à elle-même, mais aussi à ceux qui viennent à elle, son histoire, son économie, ses mœurs et ses coutume. [...] La nécessité ressentie, de maintenir des liens entre le passé et le présent a donc privilégié les actions muséologiques reflétant la personnalité de ce territoire et des les préoccupations de ses habitants*<sup>2</sup> », comme il est déjà énoncé en 1978 au sein des Parcs naturels régionaux.

*Le Parc naturel régional du Pilat s'organise avec les acteurs locaux pour mener des projets muséographiques inscrits dans la charte constitutive avec une politique de création d'équipements culturels. Dans le même temps, il soutient des initiatives émergent hors de son action mais sur son territoire. Dans un second temps, à partir des années 1990, il met fin à cette politique interventionniste et pratique du saupoudrage.*

### 1. UN SOUTIEN AUPRES DES PROJETS EMERGENTS HORS DES ACTIONS DU PNR

Certains musées sont d'ailleurs initiés avant même la création du Parc par des acteurs qui ne sont pas, par la force des choses, le PNR. Leur apporter un soutien est donc naturellement inscrit dans les objectifs de la charte constitutive. Rappelons que ces opérations prennent pied dans un contexte où les PNR français développent largement des musées abordant la vie passée de leurs territoires.

*Plusieurs musées sont ainsi créés suite à des initiatives populaires et portées par des associations dont le Parc n'est pas fondateur. En fonction de l'intérêt qu'il distingue dans ces équipements, le PNR apporte un soutien qui évolue entre leur mise en place et le temps de la maturité, passant du soutien au retrait.*

#### a. LA MAISON DE LA BEATE, A MARLHES : UNE VOLONTE ENGAGEE D'UN AMI DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT

La Maison de la Béate<sup>3</sup> est un espace associatif ouvert au public, de type musée, situé dans le hameau de l'Allier, à Marlhes. La trésorière, ne la définit pas comme tel mais plutôt comme une

<sup>1</sup> BABADZAN Alain, « Les usages sociaux du patrimoine », in *Ethnologies comparées, Miroirs identitaires*, n° 2, printemps 2001. URL : <http://recherche.univ-montp3.fr/cerce/r2/a.b.htm> consulté le 3 mai 2012

<sup>2</sup> Fédération des PNR, *L'approche muséologique [...]*, op. cit., 1978, p. 10

<sup>3</sup> Fondée au XVII<sup>e</sup> siècle, l'institution des Béates est répandue dans plusieurs départements du sud de la France mais surtout vers la Haute-Loire. Le rôle de la Béate est assez complexe. Ayant des rudiments de lecture, écriture, mathématiques, elle a une fonction sociale au sein des villages : elle est à la fois institutrice, catéchiste et infirmière, sous l'autorité du curé. Les habitants subviennent à ses besoins : elle reçoit des dons en nature et des rétributions scolaires et vit donc dans une situation de grande humilité. Au hameau où elle exerce, la Béate, ou demoiselle de l'Instruction, habite une maison dite « assemblée », composée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, bâtie sur le « communal » par les habitants de la section, très simplement aménagée.

« *maison de patrimoine*<sup>1</sup> ». A son origine, il est envisagé que la Maison de la Béate soit le siège du futur siège du Musée d'art et traditions populaires<sup>2</sup>. Bien que le projet émerge dès 1969, la structure fait partie des équipements évoqués dans la charte constitutive. « *Le Syndicat estime qu'il y a lieu de mettre en évidence les traits fondamentaux de la vie quotidienne des communautés de villages, telles qu'elles vécutent après 1789, et de révéler de manière objective les traits de la sociologie religieuse des hautes terres du Pilat. Maison de la Béate : C'est pourquoi l'aménagement en Musée des Arts et Traditions Populaires de la Maison de la Béate à Marlhès sera poursuivi et terminé dans les meilleurs délais*<sup>3</sup> ». L'institution Parc a donc reconnu et donné une légitimité à la Maison de la Béate qui existait en 1974 ; elle y voit « *une œuvre d'ordre public*<sup>4</sup> ». Considérée comme un équipement de type « *distractif et sportif*<sup>5</sup> », la charte constitutive prévoit également que le PNR du Pilat puisse soutenir des projets à venir dans la même veine que la Maison de la Béate. « *Dans le même esprit un certain nombre de projets pourront être étudiés et programmés en fonction des moyens qui seront mis à la disposition du Parc*<sup>6</sup> ».

L'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat (AAPNRP) est un acteur de la première heure. C'est surtout l'un de ses membres, H. Duchamp, qui souhaite et se mobilise pour créer la Maison de la Béate : il va créer une incontestable dynamique et marquer profondément de son empreinte l'histoire de cet équipement et se faire le porte-parole de la valorisation de cette maison. Le Parc naturel régional du Pilat entre ensuite dans le jeu des acteurs, suite au désengagement de l'association : son implication n'est pas

« *Moteur de sa création*<sup>7</sup> », H. Duchamp représente une figure marquante pour l'association gérant la Maison de la Béate. Au-delà d'avoir été membre des Amis du Parc, il marque l'histoire du Haut-Pilat par son engagement public<sup>8</sup> et a eu un riche parcours associatif<sup>9</sup>. Passionné par l'histoire de la Loire et plus particulièrement par celle du Pilat, il est un des acteurs importants de la préservation et de la vulgarisation du patrimoine<sup>10</sup>. H. Duchamp est également un érudit local passionné<sup>11</sup>. Décédé aujourd'hui, il a publié *Chroniques historiques d'un Forézien du XXe siècle (1920-2000)*, qui est d'ailleurs en vente à la Maison de la Béate. Cet ouvrage autobiographique est édité par Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, association dans laquelle il a été investi.

Par son parcours associatif, H. Duchamp porte un regard balayant le territoire et inscrit la Maison de la Béate dans un espace élargi. Sa quête de savoir le conduit naturellement à développer ces expositions temporaires. C. Tardy estime d'ailleurs que « *cette logique patrimoniale liée au savoir*

<sup>1</sup> Entretien avec J. S., président, et de J.-T. D., trésorière, de l'Association des Amis de la Béate de l'Allier, à Marlhès, le 12 avril 2011

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 40

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, p. 20

<sup>4</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 106

<sup>5</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 30

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, p. 20

<sup>7</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>8</sup> « Henri Duchamp est parti en laissant sa trace », *Le Progrès*, 28 août 2008, p. 11

<sup>9</sup> Originaire, maire adjoint et président du Syndicat d'initiative de Saint-Genest-Malifaux, il est également cofondateur et président d'honneur de la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux. H. Duchamp a aussi accédé à la présidence de la l'association Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER), qui fédère d'autres associations de la Loire.

<sup>10</sup> « Henri Duchamp, mort d'un amoureux de la Loire C'est un homme de culture qui vient de nous quitter », *Le Progrès*, 27 août 2008, p. 6

<sup>11</sup> 4<sup>e</sup> de couverture, in DUCHAMP Henri, *Chroniques historiques d'un Forézien du XXe siècle : 1920-2000, bulletin spécial de la société d'histoire du pays de Saint-Genest-Malifaux*, Tv and Co, 2008, 191 p.



historique débouche sur une sauvegarde intellectuelle, autrement dit la sauvegarde d'une mémoire par l'écrit. Il est significatif que la sauvegarde matérielle du bâtiment, comme celui des collections citées précédemment, soit reléguée au second plan<sup>1</sup> ». A la différence des habitants de l'Allier, H. Duchamp porte un regard distancié sur le monde rural. De ce fait, « il voit donc au-delà du musée, englobant par ses recherches la vie du territoire environnant. Plus que la représentation de l'identité du groupe social propriétaire de la maison, il privilégie dans ces expositions le patrimoine identitaire de l'ensemble des habitants du Pilat<sup>2</sup> ».

La Maison de la Béate est initiée et portée par les Amis du Parc naturel régional du Pilat et ce, avant la création du PNR. Les habitants et propriétaires fonciers de l'Allier lui délèguent le droit de mettre en valeur l'ancienne maison de Béate<sup>3</sup>. L'association de la Maison de la Béate, créée par la suite comme nous le verrons, semble même être « un prête-nom<sup>4</sup> » pour l'AAPNRP, laissant toute latitude à H. Duchamp disposant de temps libre pour s'investir.

A l'origine, l'utilisation de ce bien immobilier n'est pas orientée vers un usage culturel : par conséquent, le soutien local est difficile à obtenir auprès des propriétaires indivis de la maison<sup>5</sup>. Les habitants laissent donc à une personne extérieure le soin de s'en occuper : H. Duchamp a toute latitude.

La vocation du bâtiment échappe peu à peu aux habitants, leur droit de propriété aussi. Les habitants du hameau se réunissent en assemblée en 1969. A cette occasion, ils décident à l'unanimité de louer à bail pour une durée de trente années à l'AAPNRP, la Maison d'Ecole dite encore « Maison de la Béate » propriété indivise des habitants du village de l'Allier<sup>6</sup>. Le bail est déjà passé par la commune, administration de tutelle. Les habitants gardent tout de même le droit d'utiliser la salle de l'Assemblée pour se réunir hors des mois d'été. Aussi, pour permettre à l'AAPNRP d'être maître d'ouvrage, une convention<sup>7</sup> est signée la même année entre les habitants de l'Allier, propriétaires du bâtiment et constitués en association de fait, et l'AAPNRP. L'objectif de Musée des arts et traditions populaires (ATP) est clairement défini. Les deux parties s'obligent à mettre gratuitement la « Maison de la Béate » à la disposition de PNR, lorsqu'il sera créé. Ce dernier en assumera l'entretien et la responsabilité. Un bail, signé en 1970, unit cette association de fait et l'Association, représentée par la mairie de Marlhès, et des Amis du Parc. L'implication du PNR du Pilat est donc envisagée comme la poursuite directe de celle des Amis du PNR du Pilat.

Début 1970, grâce aux Amis du Parc du Pilat, il est projeté de restaurer cette ancienne maison de Béate pour mieux faire connaître la vie des villages aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles.

Grâce à la participation citoyenne, un projet culturel émerge autour d'un bâtiment à caractère patrimonial et historique, considéré alors comme en très mauvais état<sup>8</sup>. Le bâtiment est rénové grâce

<sup>1</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 108

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Les maisons de Béates présentent la particularité de ne pas appartenir à la commune, mais d'être des biens sectionnaux, possédés en copropriété par tous les habitants du hameau. C'est le cas également de l'ancienne maison de Béate, au lieu-dit Le Monteil à Marlhès, qui est vendue à un acquéreur privé en 1997.

<sup>4</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 105

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 106

<sup>6</sup> PV pour approbation de la location de la Maison de la Béate par les habitants, Assemblée des habitants du 26 juillet 1969

<sup>7</sup> Convention de location de la Maison de la Béate, 26 juillet 1969

<sup>8</sup> Convention de location de la Maison de la Béate, Article 1, s. d.

au Fonds d'Intervention à l'Aménagement du Territoire (FIAT) et à l'appui de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) dans le cadre des opérations promotionnelles du Parc naturel régional. En outre, dès 1968, plusieurs chantiers de jeunes sont organisés. Les habitants mettent également la main à la pâte. Le travail porte ses fruits même si des travaux demeurent encore nécessaires en 1975<sup>1</sup>. Dans le même temps, de premières animations sont proposées<sup>2</sup>.

En juin 1971, au cœur de la troisième Journée du PNR et donc à l'initiative des Amis du Parc, la Maison de la Béate est inaugurée en grande pompe et en présence du préfet. A cette date, la Maison de la Béate propose déjà une exposition permanente de type ATP<sup>3</sup>. Une reconstitution présente les éléments principaux de la vie communautaire des villages du Parc, telle qu'elle existait au lendemain de la Révolution<sup>4</sup>, incluant la vie des Béates. Depuis lors, l'exposition permanente de la Maison de la Béate de l'Allier n'a pas été renouvelée de manière significative.

L'attrait majeur de la Maison de la Béate semble glisser peu à peu vers son enveloppe architecturale. En 1980, le nombre de visiteurs est en baisse mais une étude est en cours avec les habitants du hameau pour relancer l'équipement<sup>5</sup>.

Une fois le Syndicat mixte créé, le Parc naturel régional devient acteur du site. Il est sollicité dès 1973 pour allouer une subvention « *pour parfaire ces installations*<sup>6</sup>. Le PNR voit son rôle se développer dès lors en devenant locataire de la Maison de la Béate. Par un avenant du bail<sup>7</sup>, dont les parties prenantes sont également la commune et l'AAPNRP, il devient locataire de la Maison de la Béate et de ses annexes pour une durée de trente ans. L'AAPNRP demeure tout de même active : la gestion interne et l'animation de la Maison sont toujours à sa charge pour que soit poursuivie sa mission, notamment conformément à la charte constitutive du PNR.

Dès 1987, l'AAPNRP, devenue Fédération des habitants, usagers et amis du Parc naturel régional du Pilat, décide de se désengager de la Maison de la Béate. Elle contacte alors le PNR pour faire connaître cette volonté : ne plus prendre en charge la gestion et l'animation étant donnée une charge trop lourde pour son budget<sup>8</sup>. Il est pourtant déjà constaté que l'ouverture régulière mais limitée restreint la fréquentation<sup>9</sup>. Lorsque son président B. Muller décède, les Amis du Parc disparaissent peu à peu. Au 31 décembre 1987, l'AAPNRP abandonne la gestion de la Maison de la Béate.

C'est donc pour combler ce vide que l'association des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier est créée ; elle reprend les rênes du site en 1988.

<sup>1</sup> MULLER Docteur, « Nouvelles de l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 9, automne 1975, p. 52

<sup>2</sup> Le Syndicat d'initiative de Saint-Genest-Malifaux, présidé par H. Duchamp, organise une exposition de photographie sur le Forez viennois qui, en 1970, est vue par 4 000 visiteurs

<sup>3</sup> Ce qu'on qualifie d'art populaire s'applique à deux ensembles différents : soit les objets de la vie quotidienne fabriqués artisanalement par les classes populaires des sociétés occidentales, soit les productions matérielles de groupes ethniques appartenant à des sociétés non industrielles.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 6 avril 1973 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1980*, s. d.

<sup>6</sup> PV de la réunion du 6 avril 1973 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> Avenant au bail de la Maison de la Béate, 12 juin 1973

<sup>8</sup> Courrier des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier au PNR du Pilat du 7 novembre 1987

<sup>9</sup> BERGERON Robert, « Tourisme et patrimoine dans les campagnes lyonnaises », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n° 1, 1992, p. 27

H. Duchamp suggère alors aux habitants de créer une association pour gérer la Maison de la Béate, ne serait-ce que pour recevoir des subventions publiques. Il en devient secrétaire général.

« La communauté d'habitants du village de l'Allier et quelques Amis de la Maison ont donc constitué une association pour continuer l'action entreprise depuis 1971 : assurer la gestion de la Maison et organiser toutes expositions, activités ou animations culturelles, sauvegarder ce qui reste du patrimoine historique et ethnologique local et regrouper le maximum d'études et documents parus sur la région Forez-Velay<sup>1</sup> ».

Lors de l'Assemblée constitutive, il est décidé que le maire de Marlhès et le directeur du PNR soient membres de droit<sup>2</sup>. Les Amis du Parc se désengageant, la nouvelle association, appelée Amis de la Maison de la Béate de l'Allier, souhaite que le Parc s'implique plus, faisant valoir l'intérêt patrimonial :

« Cette Maison, partie du patrimoine historique et ethnologique du Pilat présente un intérêt certain et a contribué depuis 1971 à promouvoir et à faire connaître le Parc avant même sa création officielle<sup>3</sup> ».

Contrairement à d'autres réalisations, et sans doute à cause d'une rénovation antérieure à la création du PNR et sa gestion particulière assurée directement par l'APNRP, le Syndicat mixte – et son équipe technique – ne participe pas de manière importante. Des subventions exceptionnelles lui sont accordées, suite à des relances répétées des Amis de la Béate. De manière générale, les subventions cessent à partir de 1992.

Dès sa création, l'association de gestion du lieu mène des projets thématiques, qui peuvent s'inscrire dans les années thématiques animées par le PNR que nous avons précédemment abordées. La Maison de la Béate de l'Allier organise régulièrement des expositions temporaires durant la saison estivale grâce au collectif local entraîné par M. Duchamp<sup>4</sup>. Certaines sont l'occasion de faire appel aux habitants ; par exemple, en 1985, pour collecter le savoir populaire, que représentent les recettes<sup>5</sup>, transmis de génération en génération enrichi par des expériences personnelles et des échanges. La Maison de Béate présente également des expositions d'autres associations de patrimoine. Certaines expositions temporaires d'envergure marquent les esprits durant les vingt premières années d'existence. Cette dynamique annuelle d'expositions temporaires perdure ensuite mais dans une moindre mesure.

*Musée d'Arts et Traditions Populaires, la Maison de la Béate fait connaître le rôle de ces Demoiselles de l'instruction. Le projet est porté par l'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat, en la personne d'H. Duchamp, qui fait en sorte que le bâtiment soit restauré. Progressivement, l'intérêt du musée évolue pour se recentrer sur son enveloppe bâtie.*

*Le PNR apporte très ponctuellement un soutien financier à l'association des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier, composée des habitants qui sont également propriétaires du lieu. Sa création est motivée par le vide créé par le désengagement de l'AAPNRP. L'association gestionnaire porte des projets d'expositions.*

<sup>1</sup> Courrier des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier au PNR du Pilat du 7 novembre 1987

<sup>2</sup> Courrier des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier au PNR du Pilat du 23 janvier 1988

<sup>3</sup> Courrier des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier au PNR du Pilat du 7 novembre 1987

<sup>4</sup> « Les Amis du passé de Marlhès et de Joubert », *Le Journal du Parc*, n° 64, décembre 1990, p. 29

<sup>5</sup> DUCHAMP Henri, « Maison de la Béate à Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 45, septembre-octobre 1985, pp. 4-5

b. LE MUSÉE DE LA PASSEMENTERIE, A JONZIEUX : UN PROJET PATRIMONIAL PORTE PAR UN SYNDICAT PROFESSIONNEL

Comme rappelé dans la charte constitutive, une Maison de la Passementerie, installée à Jonzieux, a pour but de permettre aux visiteurs de « *connaître les procédés de fabrication de cette activité économique très particulière et peu connue*<sup>1</sup> ». Durant la période couverte par ce projet de territoire, des actions pour la promotion de la passementerie sont menées par le PNR<sup>2</sup>. Durant le début des années 1970, elle est parfois nommée « *Centre d'information de la passementerie*<sup>3</sup> » dans les documents d'archives étudiés. Dès 1983, la Maison de la passementerie apparaît également sous le terme de « *Musée de la passementerie* »<sup>4</sup>.

A la différence de la Maison de la Béate, la création du Musée de la passementerie est désirée par un acteur économique : le syndicat professionnel des passementiers de Jonzieux. L'implication du PNR représente un atout pour la gestion du site durant les premières années. Son intérêt porté par le PNR, au-delà de mettre en application la charte constitutive, n'est sans doute pas étranger au fait qu'il met en avant un pan de l'économie du territoire : cet intérêt est supérieur à celui relevant du culturel. Là encore, le PNR n'est pas fondateur de l'association gestionnaire.

Le Musée de la passementerie est initié par des professionnels de la passementerie de Jonzieux : le syndicat des passementiers. Créé en 1909, il est antérieur à celui de Saint-Étienne né en 1912. En 1968, il existe 340 métiers pour réaliser de la passementerie contre 100 en 1985<sup>5</sup>. « *C'est en 1972 que Régis Mounier, alors président du Syndicat des Passementiers, propose de créer un atelier pour en faire un musée. Une fabrique est vacante et va devenir le musée*<sup>6</sup> ». L'ouverture officielle du musée date de 1973.

Le syndicat des passementiers de Jonzieux poursuit des objectifs économiques et mémoriels. Avant de devenir un musée dans son acceptation commune, le site accueille un Centre d'information de la passementerie qui évoque un savoir-faire en passe de disparaître.

Le jeune PNR soutient dès sa naissance cet équipement, qui connaît rapidement du succès auprès du public, car il concourt à l'animation du Parc<sup>7</sup>. Le nombre annuel de visiteurs démontre un intérêt croissant du public. De plus, le PNR prend financièrement en charge différents travaux réalisés au cours des années 1970.

Les rapports entre le PNR du Pilat et le musée sont rapidement mis sur le papier avec une convention de gestion en 1973 puis en 1983. Le Parc lui confie la gestion du local, propriété d'un habitant. Les produits fabriqués sont la propriété du Parc, tout comme l'achat du métier Jacquard.

Le syndicat s'engage « *à aménager les lieux pour en faire un musée de la passementerie, conformément aux indications du projet établi par le Parc du Pilat, y installer un métier à tisser qui restera la propriété du*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, pp. 20-21

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat, Annexe VII*, 1991, p. 8

<sup>3</sup> PV de la réunion du 18 novembre 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 15 ; PV de la réunion du 6 novembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 54

<sup>4</sup> Convention de gestion de la Maison de la passementerie entre le PNR du Pilat et l'association syndicale des travailleurs de l'industrie textile de Jonzieux en date du 18 mai 1983

<sup>5</sup> Syndicat des Passementiers de Jonzieux, « Maison de la passementerie à Jonzieux », *Le Journal du Parc*, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, n° 45, p. 4

<sup>6</sup> Site internet du Musée de la passementerie de Jonzieux. URL : <http://maison-passementerie.info/4980.html> consulté le 9 mai 2014

<sup>7</sup> PV de la réunion du 25 juin 1973 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

*Parc du Pilat, à faire fonctionner le métier et à ouvrir ce local au public pendant une période annuelle qui sera définie chaque année entre la direction du Parc et le Syndicat des passementiers<sup>1</sup> ».*

A cette époque, l'entrée du musée est gratuite, ce qui implique que le musée ne dispose que de la vente des écussons et de la subvention du Parc pour fonctionner<sup>2</sup>.

L'association gérant le musée de la passementerie naît finalement en 2002<sup>3</sup> car le syndicat des passementiers souhaite « *passer la main compte tenu de l'effectif qui se réduit d'année en année<sup>4</sup> ».*

De manière générale, alors que l'industrie textile en France représente plus de 600 000 emplois au début des années 1980, il en reste à peine 100 000 en 2011. Les effectifs industriels ont donc fondu de façon radicale en quelques années. Ceci remet naturellement en cause les syndicats professionnels.

En 1989, il est pourtant déjà fait allusion à une association gérant le Musée de la passementerie<sup>5</sup>, s'agissant probablement de l'Association syndicale des travailleurs de l'industrie textile de Jonzieux.

Les passementiers sont toujours présents, et de nouveaux venus apportent généreusement leur soutien. Un appel à bénévolat est réalisé dès la création de l'association<sup>6</sup>. Le président de l'association est le dernier de la commune ; son activité cesse en 2005.

Ce passage de flambeau a lieu au moment où prend fin l'activité de passementier à domicile. En 1980, la passementerie donne de l'emploi à quarante-sept fabriques de type ateliers familiaux d'ouvriers à domicile, avec deux cent cinq métiers ; à une fabrique d'artisans, avec six métiers ; à quatre fabriques de type usiner, avec soixante-sept métiers<sup>7</sup>. Ce sont donc deux cent soixante-dix huit métiers qui sont en fonctionnement.

Le PNR, quant à lui, n'intervient que rarement en soutenant au montage de dossiers de demande de subventions : il ne lui reconnaît qu'une place minime au sein de sa politique. A la fin des années 1980, il lance son désengagement au sein de cet équipement. La commune prend alors le relais.

En 1987, ses élus souhaitent qu'une négociation s'ouvre avec la commune de Jonzieux pour que cette dernière participe à l'entretien du Musée de la passementerie, en particulier dans le cadre de travaux à réaliser sur le programme des opérations d'accompagnement du Contrat de Pays d'Accueil Touristique (CPAT)<sup>8</sup>.

De plus, en 1989, au sujet de la répartition des subventions accordées aux musées du territoire, la commission Tourisme promotion propose aux élus du bureau que ce soit la dernière année de soutien financier sans convention.

A la suite de cette évolution du soutien des pouvoirs publics, une convention tripartite PNR du Pilat - commune de Jonzieux - syndicat des passementiers est établie. Le Syndicat mixte décide de ne pas s'engager immédiatement dans de nouveaux travaux étant donné l'aménagement de la Maison du Parc. Qui plus est, le gros entretien revient naturellement à la charge du propriétaire.

*Le Musée de la passementerie naît sur une initiative du Syndicat des passementiers de Jonzieux. Rapidement, le PNR s'implique, ce qui est symbolisé par une convention qui sera mise à jour. Etant*

<sup>1</sup> Convention de gestion de la Maison de la passementerie entre le PNR du Pilat et le syndicat des passementiers de Jonzieux en date du 6 avril 1973

<sup>2</sup> Syndicat des Passementiers de Jonzieux, « Maison de la passementerie à Jonzieux », *Le Journal du Parc*, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, n° 45, p. 4

<sup>3</sup> Déclarée dans le Journal officiel des associations en avril 2002, son but est d'« *animer, mettre en valeur et préserver le patrimoine culturel et technique de Jonzieux lié à l'atelier-musée de la Passementerie* ».

<sup>4</sup> « Trente ans de musée de la passementerie », *Le Progrès*, 17 février 2003, p. 11

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>6</sup> « Musée de la Passementerie : pour que la tradition perdure », *Le Progrès*, 2 avril 2002

<sup>7</sup> « Connaissance des villages », *Le Journal du Parc*, juillet-août 1980, n° 18, p. 8

<sup>8</sup> PV de la réunion du 30 décembre 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

*donnée la disparition du syndicat professionnel, il est nécessaire qu'une structure reprenne le flambeau : l'association du musée est donc créée au début des années 2000. Celle-ci compte parmi ses membres des anciens passementiers de la commune. Le Parc naturel régional du Pilat, bien que désengagé dans son fonctionnement, apporte ponctuellement un soutien financier.*

*Certaines maisons thématiques sont donc initiées avant même la création officielle du Parc naturel régional du Pilat. La Maison de la Béate, à Marllhes, trouve son point de départ en 1969 dans le souhait d'un membre des Amis du PNR de valoriser une ancienne habitation de Béate. Le Musée de la passementerie, à Jonzieux, est un projet porté en 1973 par un syndicat professionnel, celui des passementiers, qui identifie le risque de disparition progressive de ses savoir-faire avec le déclin économique connu par la commune. Le Syndicat mixte s'implique au sein de ces organisations, qui émergent hors de son champ d'action, parce qu'il est sollicité et que ces actions entrent dans les objectifs de la charte constitutive. Les associations voient en lui un partenaire naturel pouvant apporter ingénierie et, surtout, aides financières.*

## 2. UNE POLITIQUE INTERVENTIONNISTE DE CREATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET LEUR ASSOCIATION GESTIONNAIRE

*« Par la politique culturelle qu'il met en groupe, il est le support essentiel de l'ensemble des activités muséologiques en contribuant d'une part, à la réalisation d'équipements, d'autre part, à leur gestion et à leur animation. En effet, l'approche muséologique contribue de façon importante à l'information historique, sociale, économique et culturelle ; elle peut également engendrer une réflexion sur l'« Aujourd'hui et le demain ». Aussi, elle implique que le budget d'équipement comme le budget de fonctionnement de l'organisme de gestion du Parc, comprennent une ligne budgétaire affectée à la structure muséologique<sup>1</sup> ».*

La charte constitutive prévoit la création de plusieurs maisons thématiques qui permettent, chacune avec une entrée qui lui soit propre, d'éclairer une part de l'histoire territoriale. Tandis que le Musée du Forez-Viennois, à Bourg-Argental propose de découvrir la construction du territoire, la Maison de la soie, dans le Pélussinois, doit mettre en relief une grande part de l'épopée industrielle textile vécue par le Pilat. La Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, aborde également le patrimoine textile mais dans un cadre renouvelé, celui de l'écomusée. Pour chacun de ces musées, le Syndicat mixte est l'auteur d'une association gestionnaire.

### a. LE MUSEE DU FOREZ-VIENNOIS, A BOURG-ARGENTAL OU L'ECRITURE D'UN *STORYTELLING* POUR LEGITIMER UNE APPARTENANCE AU TERRITOIRE

La Maison du Forez-Viennois, ou Maison de l'Histoire du Pilat, doit être créée à Bourg-Argental. Comme stipulé dans la charte constitutive, le choix de cette commune est justifié par son histoire : elle est, de 1482 à 1789, le siège d'un baillage regroupant toutes les paroisses et communautés d'habitants de l'ouest et du sud du massif du Pilat. Un site est même pressenti<sup>2</sup> : l'hôtel particulier de

<sup>1</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.*, 1978, p.11

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, pp. 20-21

la famille Bollioud, vieille noblesse de robe de l'ancien baillage de Bourg-Argental, puis ancienne mairie, accolée à l'église, appartenant à la commune depuis 1853.

Le Musée du Forez Viennois valorise le territoire qu'il présente comme historiquement cohérent : le Syndicat mixte doit légitimer le périmètre labellisé : le projet scientifique et culturel concourt à l'écriture d'un discours, d'une forme de *storytelling*. Pour y parvenir, il s'appuie sur une société d'Histoire locale puis crée une association dédiée.

Un groupe de travail est constitué, dont le PNR fait naturellement partie : le Syndicat mixte pose les fondations du projet et identifie un partenaire pour le mettre en œuvre. Les acteurs politiques et associatifs se fédèrent autour du projet et de premières actions sont mises en œuvre.

Le projet est soutenu par et avec des associations locales de patrimoine. La première concernée est naturellement celle qui est active à l'échelle de la commune devant recevoir cet équipement. Le Musée du Forez Viennois est réalisé sur l'initiative de l'association des Amis de Bourg-Argental et de M. Gonon, chercheuse au CNRS, et avec le concours de la commune de Bourg-Argental, du PNR du Pilat et de l'association pélussinoise Visages de notre Pilat (VDNP)<sup>1</sup>.

Au tout début des années 1980, l'étude pour sa réalisation doit définir la composition de ce musée et principalement les thèmes et le contenu de l'exposition permanente<sup>2</sup>. Il est envisagé qu'elle soit confiée aux Amis de Bourg-Argental qui s'appuierait sur un groupe de travail constitué à cet effet<sup>3</sup>. Au sein de celui-ci, des élus de la commune, le PNR, des personnes du Syndicat d'initiative et des membres de cette association. A cette date, le contenu de l'étude est plus précisément défini.

Le Musée du Forez viennois doit occuper l'intégralité du premier étage de l'actuelle Maison du Châtelet, riche d'un plafond à fougères. Le seul autre site avec ce type de plafond est la maison François 1<sup>er</sup>, à Saint-Étienne. Les locaux sont mis à disposition du Parc naturel régional du Pilat, qui devient maître d'œuvre à la demande de la commune.

La charte révisée de 1991 fait d'ailleurs état de la participation financière du Parc du Pilat au financement du Musée du Forez Viennois durant la charte constitutive<sup>4</sup>, bien que le bilan de celle-ci ne fasse pas mention de réalisations<sup>5</sup>. En 1991, quatre salles retrouvent alors leur lustre d'antan avec les plafonds et boiseries restaurées. De plus, il serait pertinent d'approfondir l'étude commandée<sup>6</sup>.

A. Serpantie remet l'étude scénographique préparatoire<sup>7</sup> en décembre 1982 (cf. annexe). L'étude définit le mode de fonctionnement du musée, ainsi que son projet culturel. Il met surtout en avant un lien à développer avec les habitants. Au-delà de la construction historique du territoire, l'accent est mis sur les activités humaines, en premier lieu économiques : ce projet relie les questions d'animation et de développement économique. Le contenu scientifique est orienté vers une approche historique de la région, avec différents thèmes allant de l'Antiquité à la période contemporaine, sans pour autant porter un regard exhaustif. Il doit donc aborder, dans une progression au fil des siècles, la construction du territoire et l'évolution des activités humaines. Il

<sup>1</sup> SERPANTIE Anne, *op. cit.*, 1982, p. 1

<sup>2</sup> PV de la réunion du 24 avril 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 23

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, 1991, p. 32

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat, Annexe VII*, 1991, p. 20

<sup>6</sup> COLLOMB Henri, « Les « Maisons » du Parc du Pilat ou « les musées des champs »... », *Le Journal du Parc*, mars 1991, n° 65, p. 6

<sup>7</sup> SERPANTIE Anne, *op. cit.*, 1982, 149 p.

s'agit plutôt d'un « *essai de reconstitution de son image à différentes époques et à travers des cas précis*<sup>1</sup> ».

Au début des années 1990, il est question d'en faire « *un haut-lieu de l'histoire du Forez Viennois, cette petite enclave forézienne composée des cantons de Bourg-Argental et Pélussin mais qui dépendait pourtant administrativement de Vienne. La grande histoire et la moins grande, celle de la tradition populaire du Pilat pourrait y cohabiter sans problème*<sup>2</sup> ».

Au-delà de conserver les industries en mutation, les étudier et les restaurer, il faut les valoriser. Leur appropriation par les habitants est également un point important. Montrer l'intérêt de se pencher sur ce patrimoine devrait faire effet boule de neige : les habitants pourront avoir envie de conserver et de faire des recherches dans leurs souvenirs.

Le Musée du Forez viennois est pensé pour être avant tout « *l'affaire des sociétés savantes de la région du Forez viennois, qui, par leurs connaissances du pays [donc] des personnes devront proposer des animations, des enquêtes, devront les réaliser, ou du moins y participer dans la mesure du possible*<sup>3</sup> ». Les enjeux de participation citoyenne, notamment au travers des associations locales de patrimoine, sont esquissés, ce qui ne remet pas en cause la présence d'un spécialiste de la muséographie. M. Gonon met d'ailleurs en garde le PNR sur l'attitude à adopter : « *Il est nécessaire de les comprendre et de ne pas « faire le savant » avec eux*<sup>4</sup> ».

Pour porter le projet et surtout gérer le musée, suite à la volonté du conseiller général du canton de Bourg-Argental B. Bonne, l'association du Musée du Forez viennois est créée avant 1991.

C'est d'ailleurs l'association pour le Musée du Forez viennois qui contractualise avec A. Serpantie en vue de la réalisation de l'étude de 1982. En 1984, il est d'ailleurs question que les recherches muséographiques, l'aménagement et la présentation des expositions puissent être confiées à l'association<sup>5</sup>.

Le premier président est A. Jamet, membre alors de la municipalité, qui a fait partie des Amis de Bourg-Argental, mais a un intérêt limité pour ce projet. J. Badol reprend le flambeau, multipliant les engagements associatifs<sup>6</sup>, en référence de cette association mais aussi des Amis de Bourg-Argental et du Souvenir français, avant 1996.

*Le Musée du Forez Viennois doit présenter le Forez viennois, en tant que territoire historique et donc point d'ancrage légitime du nouveau Parc naturel régional. La scénographie du lieu balaie d'ailleurs différentes périodes temporelles dans une approche socio-économique de la société. Cette maison thématique est un projet souhaité par une universitaire et des associations de patrimoine et dont le Parc naturel régional du Pilat est maître d'œuvre pour la commune, d'où le fait que celui-ci fasse réaliser une première étude. Ensuite, le PNR pilote l'étude scénographique bien que ce soit l'Association du Musée du Forez Viennois qui la porte. Parmi les objectifs de ce futur équipement, il s'agit de replacer les sociétés savantes au cœur de son fonctionnement. Le musée aborde l'histoire du territoire, ce qui concourt à la construction d'une identité territoriale.*

<sup>1</sup> SERPANTIE Anne, *op. cit.*, 1982, p. 1

<sup>2</sup> COLLOMB Henri, « Les « Maisons » du Parc du Pilat ou « les musées des champs »... », *Le Journal du Parc*, mars 1991, n° 65, p. 6

<sup>3</sup> SERPANTIE Anne, *op. cit.*, 1982, p. 6

<sup>4</sup> Courrier de Marguerite Gonon adressé au directeur du PNR du Pilat en date du 13 mars 1982

<sup>5</sup> Compte-rendu de la réunion du Musée du Forez Viennois – Bourg-Argental du 23 octobre 1984

<sup>6</sup> Entretien avec J. Badol, *op. cit.*



b. LA MAISON DE LA SOIE, A PELUSSIN : UNE EBAUCHE D'ECONOMUSEE A MENER AVEC DES ACTEURS ECONOMIQUES DU TEXTILE

Comme mentionné dans la charte constitutive, il est prévu l'installation d'une Maison de la Soierie, à Pélussin, « *haut-lieu du moulinage français du XVI-XVIII<sup>e</sup> siècles, regroupera tout ce qui concerne le moulinage, le tissage, la sériciculture, les types de métier, etc. et toute documentation relative à ce qui a été l'industrie dominante du Massif<sup>1</sup>* ». Cette structure est évoquée, dans la charte révisée de 1991, également sous les termes suivants : la Maison de la Soierie et du Moulinage ou encore la Maison de la Soie et du Moulinage<sup>2</sup>, à laquelle le Parc doit contribuer. Le projet est vu sous l'angle du patrimoine mais aussi, et surtout, sous celui de l'avenir du secteur textile<sup>3</sup>.

Bien avant la création du Parc naturel régional, des habitants des secteurs de Pélussin et de Bourg-Argental avaient pensé réaliser un musée de la soierie, du moulinage et du tissage en raison de la place que cette activité économique a tenu dans la région depuis le XVI<sup>e</sup> siècle<sup>4</sup>. Le PNR fait en sorte qu'un acteur local soit organisé à ses côtés en créant une association loi 1901 à laquelle il participe directement : l'Association Pour la Maison de la Soie (APMS). Les élus et le président de l'organisation nouvellement créée sur le canton où doit être implanté le musée sont également de la partie et en sont même les acteurs effectifs.

L'acquisition d'objets en vue de l'élaboration d'une collection est la première démarche réalisée par le PNR puis par l'association pour la réalisation du musée. Dès 1976, le Syndicat mixte inscrit l'achat de matériel de soierie car il est important de pouvoir compter sur un certain nombre de métiers anciens, afin d'éviter leur destruction ou leur vente par des collectionneurs<sup>5</sup>.

Cette démarche est ensuite portée par l'APMS qui récupère depuis plusieurs années du matériel lié à l'activité de tissage du canton de Pélussin<sup>6</sup>, tout ce qui concerne la préparation du fil de soie<sup>7</sup>. Le matériel est entreposé au domicile du président de Visages de notre Pilat, et dans la Maison du Parc en attendant l'ouverture du musée.

Au début des années 1990, l'association a déjà acquis un bâtiment ancien pour accueillir la Maison de la soie<sup>8</sup>, même si nous le verrons ensuite, il semblerait qu'il s'agissait plutôt de la commune de Pélussin.

Le Syndicat mixte est à l'initiative d'une association qui doit porter directement le projet : l'Association Pour la Maison de la Soie (APMS). Les relations avec le PNR et sont étroites, avec la présence forte des élus du Syndicat mixte en son sein, notamment issus du canton de Pélussin.

En 1978, le directeur du PNR souhaite qu'un groupe de travail soit constitué sur la soierie, dans la perspective de la création de cette Maison. Sa composition doit respecter une représentation égale entre les membres du Comité syndical, le Syndicat à Vocation Multiple (SIVOM) du canton de

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 49*, 1974, pp. 20-21

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 15

<sup>3</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Musée de la soierie [...], op. cit.*, 1978, p. 9

<sup>5</sup> PV de la réunion du 7 juillet 1976 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>6</sup> Maison de la soie – Pélussin, Première tranche, Programme d'investissement 1987

<sup>7</sup> COLLOMB Henri, « Les « Maisons » du Parc du Pilat ou « les musées des champs »... », *Le Journal du Parc*, mars 1991, n° 65, p. 7

<sup>8</sup> *Ibid.*

Pélussin, des professionnels et des personnes compétentes<sup>1</sup>. La future association compte déjà quelques élus et des habitants du canton de Pélussin<sup>2</sup>. Rapidement, elle réunit des structures et personnalités locales, ainsi qu'un représentant de l'AAPNRP<sup>3</sup>. Dès sa création, le Syndicat mixte apporte un soutien financier à cette association<sup>4</sup>. Son directeur se charge du secrétariat de l'association.

Présidée par le président du SIVOM de Pélussin, l'APMS est créée en 1980, à Pélussin. Elle a pour mission de procéder aux premières études en vue de la mise en place de la Maison de la Soie<sup>5</sup>. Plus généralement, elle a pour objet d'apporter son concours au Syndicat mixte pour réaliser cet équipement dans la Maison du Parc, à Pélussin, et d'engager toutes actions de caractère pédagogique et culturel ayant pour objet de faire connaître la soie, production traditionnelle locale<sup>6</sup>. L'APMS doit examiner les possibilités et conditions de réalisations et de fonctionnement<sup>7</sup> car elle souhaite faire revivre « *cette tradition du travail du fil à la fois très simple et très complexe*<sup>8</sup> ».

L'AMPS s'intéresse également au domaine de l'emploi dans le secteur textile. Estimant que le culturel ne peut être dissocié de l'économique, elle adhère en 1980 à la Coopérative ouvrière créée dans le même temps et prend part au capital social. L'association estime qu'elle ne peut ignorer l'aspect économique de la soie<sup>9</sup>. Elle soutient même toutes les actions visant la création d'emplois. La question de la coopérative surnommée l'Atelier du Parc sera abordée ultérieurement.

Plusieurs études sont conduites, permettant de définir quel est le projet culturel de la Maison de la soie (cf. annexe). Le projet s'inscrit donc dans la vague de développement de l'approche ethnologique du patrimoine au sein des Parcs naturels régionaux durant les années 1980 et des écomusées en général avec la volonté d'une approche contextualisée de la présentation des objets.

Durant la période couverte par la charte constitutive, le PNR fait état de la réalisation d'une étude<sup>10</sup>. Plus précisément, le bilan d'activités du PNR entre 1974 et 1979 note la réalisation de plusieurs études scientifiques<sup>11</sup>.

En 1977, une étude sur la sériciculture est produite. Une pré-étude, intitulée *Musée de la soierie, du moulinage et du tissage*<sup>12</sup>, est ensuite réalisée en 1978 par la direction du PNR du Pilat.

Des professionnels du textile doivent d'ores et déjà y trouver leur place. La Maison pour la soie n'est pas envisagée comme un musée : le but est de se pencher sur un secteur économique mais ce n'est pas dans un objectif touristique<sup>13</sup>. *Autour de la soie, la clef d'entrée est surtout économique. Il est question de recourir à des entreprises. En plus de proposer un espace de documentation, la Maison doit être un musée d'archéologie industrielle. Comme le rappellent S. Edelblutte et J. Legrand, le milieu rural est un « conservatoire de formes industrielles anciennes, beaucoup plus que la ville où*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>2</sup> « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 6

<sup>3</sup> « Création de l'association pour la Maison de la Soie », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1980, n° 17, p. 11

<sup>4</sup> PV de la réunion du 11 février 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 16

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1980*, s. d.

<sup>6</sup> « Création de l'association pour la Maison de la Soie », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1980, n° 17, p. 11

<sup>7</sup> PV de la réunion du 7 janvier 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>8</sup> COLLOMB Henri, « Les « Maisons » du Parc du Pilat ou « les musées des champs »... », *Le Journal du Parc*, mars 1991, n° 65, p. 7

<sup>9</sup> « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 4

<sup>10</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 19

<sup>11</sup> PNR du Pilat, *Le Parc Naturel Régional du Pilat, premier bilan : 1974-1979*, septembre 1978, p. 18

<sup>12</sup> PNR du Pilat, *Musée de la soierie [...], op. cit.*, 1978

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 4

*les changements sont en général plus rapides et plus brusques, notamment dans le domaine économique et donc industriel<sup>1</sup> ».*

L'implication citoyenne doit trouver sa place dans le fonctionnement de la Maison de la soie, outil pédagogique et documentaire. Celle-ci demandera « *la participation effective des habitants du Pilat, des mouliniers, tisseurs, et tous ceux qui ont connu le travail de la soie ou qui désirent la faire connaître<sup>2</sup>* ». Il est prévu qu'un professionnel vienne entretenir et utiliser les métiers et machines présentés. La transmission de mémoire est donc au cœur du projet muséal. A noter, cette étude met également en garde sur le danger de ne reposer uniquement sur le bénévolat<sup>3</sup>.

L'association est toujours au cœur du projet : elle doit préparer l'avant-projet en collaboration avec le PNR et la mairie de Pélussin. D'autres études sont aussi envisagées par les acteurs de l'association en 1988<sup>4</sup>. Un avant-projet sommaire (APS) est ensuite réalisé en 1979 pour se pencher sur le bâtiment qui sera la future Maison du Parc, un ancien moulinage dans le quartier de Virieu.

Comme évoqué, le PNR crée l'AMPS pour qu'elle prenne le relais en tant que maître d'œuvre. La recherche du lieu d'installation de la Maison de la soie à Pélussin illustre la prise de distance de l'AMPS vis-à-vis de son créateur. Le PNR réalise les aménagements nécessaires au Moulin de Virieu, puis l'association identifie un nouveau local et mène des tractations pour l'obtenir. Malgré l'implication d'élus du canton au sein de l'AMPS, la commune représente pourtant un obstacle et met fin au projet (cf. annexe).

Il est en projet d'installer la Maison de la soie au Moulin de Virieu<sup>5</sup>. En 1977, le PNR investit dans un ensemble immobilier pour y installer sa Maison deux ans plus tard. Une partie du corps du bâtiment correspondant à l'ancien tissage étant inutilisée, il est projeté qu'y soit mise en place la Maison de la soie<sup>6</sup>. Une étude est donc nécessaire pour en définir les modalités. L'étude est réalisée par A. Serpantie en 1981.

Un nouveau lieu est envisagé à la fin des années 1980, la commune de Pélussin ayant acquis un ancien moulinage dans le site inscrit de Virieu, à Pélussin, pour y installer la Maison de la soie<sup>7</sup>. Une nouvelle fois, il s'agit d'un lieu ayant accueilli de la production textile et donc pouvant symboliser l'histoire économique. Par contre, la commune est, cette fois-ci, propriétaire des lieux, après avoir bénéficié d'un legs qui ne semble pas avoir fait consensus. La commune doit lui mettre à disposition les locaux dans le cadre d'un bail emphytéotique.

L'abandon du projet de Maison de la soie donne lieu à une frustration chez les acteurs associatifs locaux. L'APMS devait intégrer les locaux acquis par la mairie mais c'est finalement un artiste qui investit les lieux. En outre, les machines, stockées temporairement dans des granges, ont disparu : une association de la vallée du Gier les aurait récupérées.

*Ainsi, comme première action, le Syndicat mixte du Parc du Pilat sauve des objets nécessaires à la production textile : des machines de professionnels qui arrêtent leur activité. Rapidement, l'Association pour la Maison de la soie est créée pour porter le projet puis pour gérer ce futur*

<sup>1</sup> EDELBLUTTE Simon, LEGRAND Johann, « Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? », in *Revue Géographique de l'Est*, vol. 52, n° 3-4, 2012. URL : <http://rge.revues.org/3683> consulté le 25 août 2014

<sup>2</sup> SERPANTIE Anne, *op. Cit.*, 1981, p. 114

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Musée de la soierie [...]*, *op. cit.*, 1978, p. 6

<sup>4</sup> Une étude économique et une autre de marché pour déterminer le programme de travaux sur l'ensemble bâti pouvant être réalisés par des étudiants d'écoles de commerce, une étude architecturale du projet, pouvant être proposée à des étudiants en architecture une fois que les deux premières auront été réalisées

<sup>5</sup> « La vie du Parc », *Le Journal du Parc*, n° 17, mai-juin 1980, p. 11

<sup>6</sup> PV de la réunion du 18 mai 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 14

équipement. Celle-ci est d'ailleurs sensible aux questions de l'emploi dans le secteur, objet approprié dans le même temps par le Syndicat mixte. Des études définissent l'objet, les objectifs et l'organisation à prévoir pour la Maison de la soie. Cet équipement n'est pas à visée touristique et place les questions économiques au cœur du discours. Le lieu d'accueil évolue mais il s'agit toujours d'un ancien lieu de production situé dans le quartier de Virieu, à Pélussin.

c. LA MAISON DES TRESSES ET LACETS (MTL), A LA TERRASSE-SUR-DORLAY : LE RESULTAT D'ETROITES RELATIONS ENTRE LE PNR ET UNE COMMUNE

La création de la Maison des Tresses et Lacets (MTL) n'est pas prévue dans la charte constitutive mais remplace le projet de Maison de la forêt, comme déjà évoqué. L'idée de réaliser un écomusée à La Terrasse-sur-Dorlay dans une ancienne usine est émise en 1982<sup>1</sup> ; la commune serait maître d'ouvrage. Le projet de musée du tressage doit donner naissance un équipement muséographique qui soit à la fois un espace de médiation et un conservatoire des savoir-faire communaux, voire intercommunaux. Cette opportunité conduit le PNR à apporter un soutien à cette opération qui, tout comme celle du Musée de la passementerie, s'attache à faire connaître un savoir-faire textile tendant à disparaître dans le Pilat. Bien que désiré par le Syndicat mixte, l'écomusée est surtout porté par la commune : son élu s'en fait le porte-parole au sein des instances délibératives du PNR. Aussi, le projet réussi parce que PNR et commune collaborent main dans la main.

« *La fabrication des très beaux articles que seuls les métiers en bois pouvaient réaliser, a disparu*<sup>2</sup> ». La disparition quasiment totale de ce savoir-faire sur la commune représente le point de départ et, en particulier, la vacance des usines. En ce qui concerne celle qui accueillera le musée, les métiers à tresser de l'usine de Moulin Pinte cessent de fonctionner en 1974, lorsque M. Camus décède. G. Camus, son fils, prend sa succession dix ans plus tard. A partir de ce constat, naît la volonté de créer un écomusée sur l'activité des tresses et lacets.

Néanmoins, l'idée de constituer un tel écomusée naît dans les années 1970<sup>3</sup> : L'idée de créer un musée sur les tresses et lacets émerge suite à une animation proposée par le PNR :

La présentation de métiers de tresses et lacets au cours d'une semaine cantonale d'animation, en 1979, est un succès. A cette occasion, la rencontre avec le directeur du Parc et le propriétaire d'une ancienne usine fermée est déterminante : ce dernier est tout à fait favorable à l'idée de louer les bâtiments et métiers de la famille pour le Parc – ou la commune – y établisse un écomusée.

Progressivement, le montage financier avance autour d'un projet mêlant valorisation du patrimoine et production textile. Des investissements importants sont programmés dès 1984 pour réaliser cet équipement muséographique, même si l'usine en question demeure en l'état. Les dossiers de demande de subvention font état du souhait de relancer la fabrication d'articles de haute qualité<sup>4</sup>. Les frais de fonctionnement doivent donc être couverts par l'activité de production.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 4 octobre 1982 Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat ; PV de la réunion du 21 octobre 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>2</sup> PV de la réunion du 30 octobre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>3</sup> TERRADE Jean-Pierre, *Réflexion préalable à l'étude d'un écomusée de tresses et lacets*, 5 décembre 1985, p. 1

<sup>4</sup> Demande de concours financier du FIQV : création d'un écomusée de tresses et lacets à La Terrasse-sur-Dorlay, 1981

Le projet est porté par la commune puis, suite à des demandes émanant d'élus du Syndicat mixte, le PNR devient maître d'ouvrage tandis que la commune prend en charge les frais de fonctionnement : il doit donc porter la responsabilité de la mise au point du projet et sa réalisation. La création d'une association est d'ores et déjà envisagée pour assumer le loyer dû aux propriétaires de l'usine.

L'usine appartenant encore à un propriétaire privé, la famille Camus, il est nécessaire que la partie de l'usine convertie en écomusée soit louée à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay, maître d'ouvrage des travaux d'aménagement à réaliser, dans le cadre d'un bail emphytéotique<sup>1</sup>.

Prenant effet en 1986, il est signé entre le Syndicat mixte (preneur) et les consorts Camus (bailleur) en octobre 1985. Les propriétaires sont la veuve Camus et ses cinq enfants, dont G. Camus, né en 1956, industriel demeurant à Moulin-Pinte<sup>2</sup>. Ce dernier s'engage d'ailleurs à se charger des réglages de tous les métiers car le bail concerne donc les lieux mais aussi des éléments matériels devant être exposés. Une convention particulière doit ensuite être passée entre le PNR et G. Camus pour la participation de ce dernier dans le fonctionnement de l'écomusée<sup>3</sup>.

Dans le même temps, une réflexion préalable est réalisée en interne pour faire l'état des forces dont dispose le PNR pour réaliser ce projet (cf. annexe). Ce nouvel équipement vise à conserver et faire connaître un savoir-faire auprès de différents publics, dont les scolaires, grâce à la reconstitution d'un ancien atelier.

Il est noté que des associations, telles que les AAPNRP ou les Guides-animateurs du PNR, ont apporté leur accord et même leur soutien à ce projet. Il manque donc un organisme de gestion intéressé financièrement à la marche de l'équipement et, sans doute, de multiples matériaux pour compléter l'exposition.

La Maison des tresses et lacets n'ayant pas vocation à avoir un portage public, il est nécessaire de définir comment et par quels moyens il va fonctionner. Ainsi, l'Association de gestion et de fonctionnement de la Maison des tresses et lacets est créée pour assurer les fonctions inscrites dans son titre. Comme pour les autres structures gestionnaires de site que nous avons abordées, une convention tripartite définit en 1988 les rôles du PNR, de la commune et de l'association et régularise la situation<sup>4</sup>. Pour répondre à certains de ses besoins, l'association réalise des demandes de subvention auprès d'acteurs publics.

Le PNR étant son initiateur, des relations sont naturellement fortes ; il en est même membre de droit. L'Association pour le fonctionnement et la gestion de la Maison des tresses et lacets, dont le siège est à la mairie de La Terrasse-sur-Dorlay, voit finalement le jour en 1988. Les élus y occupent une place centrale. Le Parc du Pilat est membre de droit, tout comme les communes de La Grand-Croix, Lorette, La Terrasse-sur-Dorlay, L'Horre, Saint-Paul-en-Jarez, Saint-Chamond. Il doit donc désigner un représentant et verser une cotisation annuelle. Aucune place n'est laissée à la société civile dans cette association d'élus.

Dès 1981, il est envisagé que la Maison des tresses et lacets soit gérée par une association loi 1901, comprenant des représentants du conseil municipal, du PNR, d'anciens fabricants aujourd'hui en retraite, d'industriels de Saint-Chamond, propriétaires d'usines en activité, et enfin des représentants

---

<sup>1</sup> PV de la réunion du 30 octobre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>2</sup> Bail emphytéotique par les consorts Camus au Syndicat mixte chargé de la gestion et de la réalisation du PNR du Pilat, en date du 8 octobre 1985, 14 p.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 7 janvier 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>4</sup> PV de la réunion du 14 décembre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

d'associations de La Terrasse-sur-Dorlay<sup>1</sup>. En 1984, la liste des acteurs devant être impliqués se précise encore : des collectivités locales concernées par cette question, des responsables professionnels du textile pouvant être indiqués par le propriétaire de l'usine, la Chambre des métiers et la Chambre de commerce et d'industrie, le Syndicat mixte. La participation du PNR n'est pourtant pas encore actée et, si oui, à quel niveau son intervention financière annuelle soit se situer. En 1986, de nouvelles communes sont désireuses de prendre part au projet (Saint-Chamond et Lorette), y compris financièrement. De mémoire humaine, le maire de Saint-Etienne souhaitait également y participer.

Le fonctionnement de la MTL illustre la difficulté à mener un projet de partenariat mixte. La gestion et le fonctionnement du lieu implique le croisement d'intérêts publics et privés, notamment économiques (cf. annexe) : les gains financiers de l'entreprise encore installée l'emportent sur le bien commun de valoriser un patrimoine.

En 1991, différents problèmes se posent tant à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay qu'au Parc naturel régional du Parc et à l'association<sup>2</sup>. Quatre parties sont donc concernées par cet équipement : la veuve Camus, propriétaire de l'ancienne usine et avec qui le PNR a signé un bail, la commune, qui rembourse le montant du loyer, le Parc du Pilat qui a investi financièrement dans cet équipement et, enfin, l'association de gestion qui se situe entre tous ces partenaires. Il est toutefois regrettable que le croisement des intérêts publics et privés aboutisse à une conflictualisation et mette en péril le fonctionnement de l'écomusée. La Maison des tresses et lacets est délestée d'une partie de ses biens, ce qui la met dans une situation délicate. Le Parc du Pilat intervient alors pour la pacifier. Finalement, l'industriel déménageant son entreprise, le local du musée est acquis par la commune. Malgré cette collaboration inscrite dans le temps, et le soutien du PNR à la municipalité, celle-ci remet en cause l'intérêt de prendre part au projet de territoire du Pilat au cours des années 2000 et 2010, ce qui montre la difficulté de travailler en partenariat : le conseil municipal hésite à signer la nouvelle charte lors de son processus de révision.

*M. Brun, président de la jeune association de gestion de l'équipement, déclare : « Le musée est là pour sauvegarder une partie du patrimoine industriel des Hautes Vallées du Dorlay qui à partir du début du XIX<sup>e</sup> siècle ont commencé à être pour les familles qui ne pouvaient pas travailler à la terre. Ce fut le premier pas de l'industrialisation de cette régional de la vallée du Dorlay, comme celle du Gier<sup>3</sup> ». Voulue par le dernier tresseur de la commune et porté par le PNR, la Maison des tresses et lacets ouvre ses portes au public au 1<sup>er</sup> juin 1988. A cette date, le visiteur peut trouver une quarantaine de métiers de différents types et modèles en fonctionnement, avec une roue à augets ; il peut également découvrir une exposition sur le principe mécanique des métiers et une présentation du mobilier annexe lié à cette fabrication<sup>4</sup>. Le PNR est à l'origine de la création de l'Association pour le fonctionnement et la gestion de la Maison des Tresses et Lacets. Celle-ci est étroitement dépendante de la sphère politique : elle est composée d'élus et peut s'appuyer sur ses membres de droit, comme le PNR. La mise en œuvre d'un partenariat public-privé n'est pas sans embûches.*

### 3. LA FIN DE L'ENGAGEMENT DU SYNDICAT MIXTE (A PARTIR DES ANNEES 1990)

Se pencher sur les relations entretenues par le PNR et la Maison des tresses et lacets démontre que, tout comme pour les autres équipements initiés, le Syndicat mixte se désengage. D'ailleurs, à partir de la fin des années 1990, la Maison des tresses et lacets ne fait que peu l'objet

<sup>1</sup> Demande de concours financier du F.I.Q.V. : création d'un écomusée de tresses et lacets à La Terrasse-sur-Dorlay, 1981

<sup>2</sup> PV de la réunion du 10 avril 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>3</sup> VANILLE, « Le pays du Gier a son musée des tresses et lacets », *Le Journal de Saint-Chamond*, 22 mai 1988, p. 9

<sup>4</sup> Dossier de presse « Maison des tresses et lacets La Terrasse-sur-Dorlay, mai 1988

d'échanges entre ses élus. Il s'agit de déterminer si ce constat s'applique pour les autres maisons thématiques.

A partir des années 1990, les chartes de territoire ne définissent plus d'objectifs précis concernant ces musées mais les envisage dans leur ensemble. Le PNR ne prévoit plus d'investissements importants, mise à part au bénéfice de la Maison du Parc. Il ne s'implique plus que ponctuellement dans la vie des musées associatifs.

#### a. DES STRUCTURES EN PERTE DE VITESSE

Le musée peut devenir une réponse toute faite pour construire une image locale, créer une vitrine, mettre en avant un territoire et participer à une visée touristique<sup>1</sup>. Toutefois, il peut également mourir<sup>2</sup>. Le musée de société, de type associatif, connaît bien souvent une professionnalisation : à une logique identitaire communautaire, succède peu à peu une logique institutionnelle, ce qui n'est pas le cas des musées que nous venons d'évoquer. Aujourd'hui, ces structures sont globalement en perte de vitesse et de repli sur elles-mêmes. D'ailleurs, leur nombre stagne dès les années 1990.

Au début des années 2000, les maisons thématiques sont dans une situation inconfortable :

*« Elles souffrent du vieillissement de la présentation de leur collection, et d'une fréquentation insuffisante qui entraînent une réduction forte de leur impact pour la mise en valeur du patrimoine. Il est nécessaire d'initier des opérations susceptibles de rendre plus vivant le patrimoine présenté en y associant les acteurs locaux<sup>3</sup> ».*

Pour commencer, les musées reposent sur leurs acquis : les structures sont en position de repli. Tout repose sur le fonctionnement existant, comme l'illustre le Musée de la passementerie (MP). La mise en œuvre du projet associatif est restée entre les mains de bénévoles amateurs et les collections ne sont pas renouvelées.

Actuellement, l'association du MP regroupe majoritairement des anciens passementiers. Reposant depuis sa création sur l'engagement de ces bénévoles, le musée est fermé durant les mois les plus froids pour des raisons de conservation des machines (problème pour tempérer les pièces). L'ouverture se résume aux dimanches après-midis entre mai et octobre.

En 1985, la collection permanente du MP se compose essentiellement d'un métier Jacquard. Notons d'ailleurs que, actuellement et depuis longtemps, l'association gestionnaire axe régulièrement sa communication sur la possession de ce métier<sup>4</sup>. Néanmoins, il est rappelé, en 1983, que le Syndicat mixte est propriétaire du métier qui est installé<sup>5</sup>. La collection du MP évolue peu par la suite, mis à part en 2012<sup>6</sup> avec un ensemble de 24 000 échantillons et de 400 mises en carte<sup>7</sup>. Un chantier des collections serait donc pertinent dans la mesure où l'association ne dispose pas de recensement de ces collections, ni d'identification systématique de leur propriété.

<sup>1</sup> CHAUMIER Serge, *op. cit.*, 2003, p. 46

<sup>2</sup> CUISENIER Jean, « Que faire des arts et traditions populaires ? », in *Le Débat*, vol. 3, n° 65, mai 1991, pp. 145-157

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 71

<sup>4</sup> CIGOLOTTI Raymond, « La plainte du battant », *Le Progrès*, 3 août 1984

<sup>5</sup> Convention de gestion de la Maison de la passementerie entre le PNR du Pilat et l'association syndicale des travailleurs de l'industrie textile de Jonzieux en date du 18 mai 1983

<sup>6</sup> « La Maison de la passementerie rouvre le 6 mai », *Le Progrès*, 23 avril 2012, p. 27

<sup>7</sup> Dessins permettant la fabrication des cartons perforés nécessaires au fonctionnement d'un métier Jacquard

Nous constatons d'ailleurs que, sur les dernières années, la fréquentation des musées associatifs baisse (cf. figure), ce qui pose la question de la fidélisation de son public et de la conquête de nouveaux visiteurs. La fréquentation de la Maison des tresses et lacets connaît une fréquentation en hausse, à la différence du Musée de la passementerie et de la Maison de la Béate.

Dans les années 1980, le succès du MP se poursuit<sup>1</sup>. Cependant, il attire de moins en moins de spectateurs. Le président actuel estime que cette tendance est imputable au vidage du barrage des Plats, ce qui n'avait jamais été fait en près d'un demi-siècle d'existence, à cause d'anomalies découvertes dans le mur, mettant en péril l'ouvrage. Lorsque les badauds se baladaient autour du barrage, ils en profitaient pour visiter le musée situé dans la région.

Alors qu'à sa création en 1973, le Musée de la passementerie était une nouveauté pour la région<sup>2</sup>, une certaine concurrence se développe dès les années 1980<sup>3</sup>. En outre, est-il nécessaire de rappeler la présence du Musée d'art et d'Industrie à Saint-Etienne ? La multiplication des musées textiles en général interroge : ne serait-il pas possible de les rassembler ?

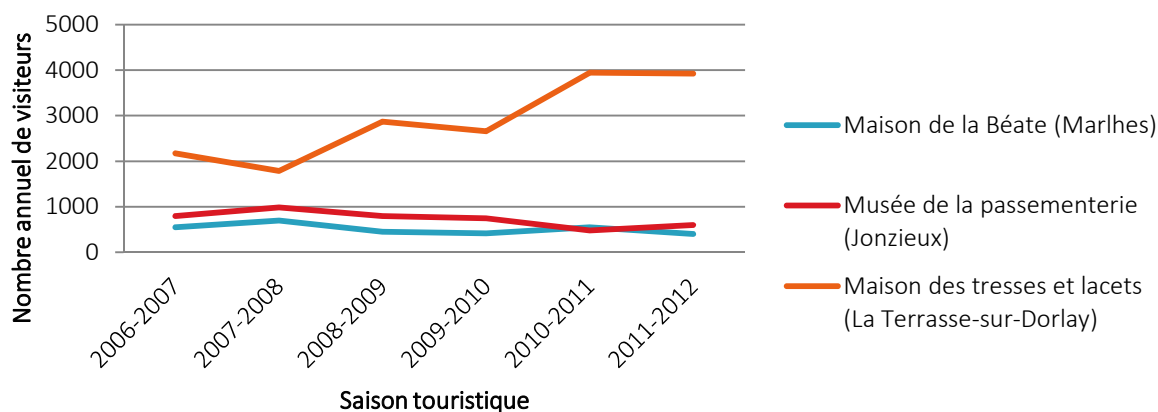


FIGURE 28 COMPARAISON DE LA FREQUENTATION ANNUELLE DE LA MAISON DE BEATE, DU MUSEE DE LA PASSEMENTERIE ET DE LA MAISON DES TRESSES ET LACETS (2006-2012)

La Maison des tresses et lacets (MTL) demeurent toutefois un contre-exemple. Au cours des années 2000, grâce à des investissements importants réalisés par des acteurs publics, mettent en valeur le patrimoine inhérent au site industriel, plus particulièrement ses infrastructures hydrauliques. Le PNR n'est plus l'unique partenaire financier avec l'arrivée de la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole. La décennie en cours s'ouvre sur une nouvelle étape : celle de la fidélisation des publics. Dans le même temps, l'équipe de la MTL se professionnalise. Il semble donc que l'ouverture vers l'extérieur – la coopération – et la mise en place d'évènements en parallèle des expositions permanente et temporaire portent ses fruits.

Avec une nouvelle présidente sa tête, la MTL s'ouvre à des échanges internationaux. Le musée se renouvelle, développe ses activités et part à la conquête de nouveaux publics par des expositions temporaires mêlant patrimoine et art contemporain ou encore des manifestations jalonnant l'année. L'écomusée s'inscrit également dans le calendrier des manifestations annuelles portées par le Ministère de la culture.

<sup>1</sup> Syndicat des Passementiers de Jonzieux, « Maison de la passementerie à Jonzieux », *Le Journal du Parc*, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, n 45, p. 4

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Des musées existent à Saint-Didier-en-Velay et à Saint-Just-Malmont en Haute-Loire mais à proximité immédiate de Jonzieux. Plus récemment, la Maison du passementier est inaugurée en 2004 à Saint-Jean-Bonnefonds.



Néanmoins, la MTL est confrontée à un manque d'appropriation du lieu de la part des habitants de la commune mais aussi d'anciens professionnels. L'attachement demeure important à cette histoire industrielle même si les habitants, en général, ne fréquentent pas le musée<sup>1</sup>. La MTL réalise pourtant un appel au bénévolat, comme en 2008<sup>2</sup>. Le manque d'implication concerne également les anciens tresseurs.

D'ailleurs, nous constatons qu'après la création de la Maison des tresses et lacets, le nombre de structures muséographiques n'augmente plus. Le président de l'Association des habitants, usagers et amis du PNR du Pilat avait cependant proposé un projet concernant la question du patrimoine industriel métallurgique : en 1984, il signale qu'une usine désaffectée de limes et boulonnerie, située sur la commune du Chambon-Feugerolles (ville porte du PNR), pourrait être aménagée avec l'accord de la commune<sup>3</sup>.

Le président de l'association justifie sa proposition : « *Ce dernier serait à aménager dans une des petites usines remontant au XIXe siècle et maintenant désaffectées, existant dans une des vallées descendantes du territoire du Parc, en direction de la commune du Chambon-Feugerolles, ville qui était le centre incontesté de cette industrie dans notre département. Une action, du type de celle, si judicieuse, réalisée pour le musée des Tresses et Lacets dans la commune de La Terrasse sur Dorlay serait à mettre au point entre la municipalité du Chambon et les organismes administratifs du Parc, pour aboutir à un nouveau résultat positif, en harmonie avec l'histoire industrielle du bassin Stéphanois*<sup>4</sup> ». Ce projet est de nouveau évoqué dans le cadre de l'écriture de la nouvelle charte : il devait être inscrit « *l'aide à la création d'écomusées et en particulier* » celle d'un musée de la soierie et du moulinage dans le Pélussinois mais aussi du musée de la lime et de la boulonnerie dans la vallée de l'Ondaine<sup>5</sup>.

Il n'est malheureusement plus fait état d'avancée concernant ce projet de musée portant sur le patrimoine métallurgique après 1984 dans les procès verbaux du Syndicat mixte.

*Ainsi, les musées associatifs ne sont plus dans une logique d'innovation, ce qui incite le PNR à se désintéresser qui est sensible aux démarches d'expérimentation.*

#### b. LE DESENGAGEMENT PROGRESSIF DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DU PILAT : L'EXEMPLE DE LA MAISON DE LA BEATE

De manière générale, l'investissement du Syndicat mixte du Parc naturel régional est dégressif, ce qui va de paire avec le caractère innovateur du projet culturel mis en œuvre par le musée. Comme pour les associations d'éducation à l'environnement, il initie puis se désengage une fois l'équipement sorti de terre. Le PNR prend ses distances avec ces musées associatifs, considérés comme trop amateurs. Comme le rappelle S. Chaumier, « *l'association locale est tenace et se plaît à créer des obstacles aux professionnels qui, de ce fait, réagissent avec distance et condescendance [même si] l'association de l'écomusée n'a aucunement le monopole d'une parole vraie, parce qu'actrice et initiatrice du projet*<sup>6</sup> ».

La Maison de la Béate, connaissant des évolutions qui sont étroitement dépendantes de son mode de gestion, propose un exemple de ce processus. Comme nous l'avons montré, l'AAPNRP se

<sup>1</sup> Entretien avec L. Chazalon, présidente de l'Association de fonctionnement de la Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, le 28 octobre 2010

<sup>2</sup> « La Maison des tresses et lacets sur la route de l'eau », *Le Progrès*, 14 novembre 2008, p. 12

<sup>3</sup> PV de la réunion du 29 novembre 1984 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>4</sup> PV de la réunion du 19 novembre 1986 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>5</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>6</sup> CHAUMIER Serge, *op. cit.*, 2003, p. 142

désengageant, c'est le projet des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier qui définit alors les orientations du musée. L'intérêt porté par le PNR est alors décroissant : face au retrait de l'AAPNRP, la nouvelle association gestionnaire opère un repli sur elle-même et ne se donne plus les moyens de dépasser l'objet restreint aux Béates.

Figure mythique de président fondateur, H. Duchamp prend ses distances avec la Maison de la Béate à partir de 1990, du fait de problèmes relationnels avec le président de l'association récemment créée. Son implication – nous pouvons même évoquer son hégémonie<sup>1</sup> – prend fin, ce qui remet en cause l'association des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier même : les habitants ne sont pas forcément capables de poursuivre le travail entamé. Un membre de la structure estime d'ailleurs que ce serait un soulagement pour 95 % des habitants<sup>2</sup>... L'évolution de la Maison de la Béate vers 1987 a lieu dans un contexte où les habitants ne se retrouvent plus dans l'activité d'activités temporaires dépassant largement le cadre géographique de l'Allier car ils appréhendent ce patrimoine mais aussi leur appartenance au Pilat à l'échelle de leur commune.

Comme le note H. Duchamp, « *Si y avait que le musée, c'est trop maigre, et quand vous l'avez vu une fois ben... Vous pouvez pas vous amuser à revoir ça toutes les années. Tandis qu'il y a des gens qui viennent presque toutes les années du moment qu'il y a un nouveau sujet qui les intéresse*<sup>3</sup> ». La Maison de la Béate est en phase de « *dépatrimonialisation*<sup>4</sup> » depuis le départ d'H. Duchamp.

A une gestion intellectuelle, succède une gestion matérielle. Ce qui explique l'évolution du projet de la Maison de la Béate vers celle de musée. L'association gestionnaire accentue son activité sur le contenu du lieu, l'entretien du bâtiment, des collections et la présentation de la vie des Béates. Aussi, l'exposition présente moins d'intérêt face au musée et les bénévoles n'ont pas les compétences pour les poursuivre. Ce vide conduit l'association à se tourner vers des expositions « *de raccroc*<sup>5</sup> », comme la présentation d'artistes locaux, ce qui ne coûte rien à pour sa mise en place. C'est toujours le cas aujourd'hui. Jusqu'à la fin des années 2000, le musée accueillait des expositions existantes de sociétés savantes, ce qui était durant un temps géré par H. Duchamp. Celui-ci est prêt à mettre la main à la pâte en participant directement aux expositions comme en proposant une série de diapositives sur les paysages du Pilat<sup>6</sup>.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Les relations entre le PNR et l'association se sont distendues. Les membres du Bureau de la Maison de la Béate regrettent l'absence de la présidente du Syndicat mixte ou, à défaut, son représentant lors des vernissages des expositions temporaires<sup>7</sup>. La Maison de la Béate entretient plutôt des relations avec la Maison du tourisme.

L'association vivote et, depuis que l'association des Amis de la Béate de l'Allier a repris les rênes en raison du désengagement de l'AAPNRP, elle repose sur l'équipement existant et sans renouvellement. Ce qui pose la question de la fidélisation de son public<sup>8</sup>. Ouverte de manière

---

<sup>1</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 109

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 111

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 108

<sup>6</sup> « Exposition et évocation à la Maison de la Béate de l'Allier à Marlhès », *L'Essor*, 3 août 1979

<sup>7</sup> Entretien avec R. Defours, *op. cit.*

<sup>8</sup> L'association s'appuie actuellement sur la cotisation de la vingtaine de familles adhérentes de l'association, des dons des visiteurs, voire du subside d'une enveloppe parlementaire.

restreinte, elle manque de bénévoles pour accueillir plus de touristes<sup>1</sup> : les habitants assurent à tour de rôle les permanences d'ouverture et l'accueil des groupes. L'association des Amis de la Béate de l'Allier demeure indépendante, voire même repliée, vis-à-vis de ses pairs.

L'intérêt de la Maison est donc remis en cause par l'institution Parc. Ce dernier, en raison d'une perte d'ambition que nous aborderons ultérieurement, fausse compagnie aux Amis de la Maison de la Béate de l'Allier qui sont devenus inutiles<sup>2</sup>. La reconnaissance institutionnelle n'est plus renouvelée. Alors que la charte constitutive laisse une place importante au musée en affirmant son importance pour le territoire, ce n'est plus le cas dans la charte révisée de 1991 : la Maison de la Béate n'est pas mentionnée lorsque sont évoquées les maisons du territoire<sup>3</sup>, ni en tant qu'équipement<sup>4</sup>. Seule une allusion est réalisée lorsqu'est abordée l'hypothèse d'un réseau de Maisons la précision « *par fédération des Quatre maisons*<sup>5</sup> » l'exclut de nouveau.

*Ainsi, à partir de 1987, les Amis du Parc et les habitants, qui ne se reconnaissaient pas dans ces activités intellectuelles, orientent cet espace vers une activité de musée. Le changement de rôles donne lieu, d'une part, à la création de l'association loi 1901 des Amis de la Maison de la Béate de l'Allier pour gérer le site et, d'autre part, à une tentative de rapprochement avec le Parc naturel régional. Plusieurs raisons sont imputables au désengagement de ce dernier. Tout d'abord, il souhaite que les collectivités locales prennent en charge les équipements et s'occupent, suite à un transfert progressif, plus particulièrement des musées représentant un atout en termes de tourisme. Sa politique réside dans l'initiation d'actions, reprises par des opérations autonomes du PNR. La Maison de la Béate n'attirant plus assez de visiteurs, cet équipement est donc délaissé au profit de ses espaces concurrents valorisant le patrimoine industriel. L'association, par son manque d'initiative, s'éloigne de la sphère publique et l'appui public représenté par le Parc n'a plus de raison d'être.*

#### c. VERS UNE FEDERATION DES MUSEES DU TERRITOIRE : UN PROJET D'ENVERGURE ?

Plusieurs réseaux de musées existent en France. Les structures adhérentes inscrivent leurs actions dans une dynamique de développement culturel, économique et social raisonné. Aussi, il n'est pas étonnant qu'émerge et se structure l'idée d'une fédération muséale. Au début des années 1990, le PNR souhaite créer une synergie entre les maisons thématiques de son territoire.

Etonnamment, ce projet ne concerne pas tous les équipements précédemment évoqués : ceux-ci ne sont plus considérés comme faisant partie du projet de territoire. La façon dont est appréhendée cette démarche nous apprend la manière dont le PNR se représente les musées du territoire. Finalement, ce projet d'envergure n'en a que le nom.

Dans le cadre de la création du Musée du Forez viennois, une mise en relation entre musées du territoire avait déjà été envisagée. Elle devait ainsi se concrétiser par une mise en commun des moyens humains nécessaires au fonctionnement de ces structures. L'emploi d'un professionnel de la

<sup>1</sup> Entretien avec J. Séon, président, et J.-T. Dumas, *op. cit.*

<sup>2</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 109

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 32

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 45

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 32

muséographie – de type conservateur – pour ce musée aurait pu être mutualisé et s’occuper également du Musée de la soie.

*« Il est nécessaire, d’autre part, dans la mesure où d’autres musées (ou maisons) s’ouvriraient dans le Parc du Pilat, tels la Maison de la soie à Pélussin, qu’un ou plusieurs spécialistes puissent s’occuper des tâches muséologiques concernant ces différents musées : le spécialiste chargé du Musée du Forez Viennois pourrait ainsi également s’occuper de la Maison de la soie. Ces tâches seront : la conception d’un programme muséologique, la mise sur pied d’enquêtes et de travaux de recherches, les relations avec le monde scientifique et les autres musées, la formation du personnel et des aides bénévoles, l’animation, la gestion des collections, du budget et du personnel<sup>1</sup> ».*

En 1990, un élu du Syndicat mixte lance l’idée d’une fédération muséale. Les musées représentent des équipements dans lesquels le PNR doit s’impliquer, la muséographie étant un point fort de l’ensemble des PNR français, voire des parcs européens. En outre, les effets à attendre d’une mise en réseau peuvent porter sur le renforcement de la cohésion entre les musées, la constitution d’une image du territoire, ainsi que la création d’emplois et d’activités dans une démarche volontaire d’aménagement du territoire<sup>2</sup>. Aussi, un élu souhaite qu’une réflexion ait lieu sur les musées du territoire : une politique cohérente avec celle du Conseil général de la Loire et de la Direction des Musées de France doit être mise en œuvre. Il est alors évoqué pour la première fois l’hypothèse d’une fédération des musées du Parc, la terminologie devant être d’ailleurs revue car il s’agirait plutôt de maisons ou d’expositions permanentes que de musées<sup>3</sup>.

Etonnamment, le projet ne concerne pas tous les musées. A cette date, le territoire compte, selon un procès verbal du Bureau du Parc<sup>4</sup>, deux équipements : la Maison de la passementerie et la Maison des tresses et lacets, pour laquelle le Parc du Pilat est locataire des bâtiments, auxquelles le Musée du Forez viennois et la Maison de la soie pourraient s’ajouter. Les élus du PNR souhaitent d’ailleurs que la possibilité d’une fédération de musées soit débattue avec le syndicat des passementeries de Jonzieux<sup>5</sup>. La Maison de la Béate n’est pas mentionnée, sans doute parce que le Syndicat mixte s’est retiré et, surtout, car il n’en a pas été l’initiateur, comme nous l’avons déjà évoqué. Elle n’est donc plus considérée comme l’un des musées du territoire.

Au-delà d’une fédération, il s’agit de créer une nouvelle structure muséale : le Musée de l’aventure industrielle. L’ensemble des Maisons – Maison de la passementerie, Maison des tresses et lacets, Maison de l’Histoire du Forez Viennois, Maison de la Soie – est porteur de l’image du Parc naturel régional. C’est pour cela que le Syndicat mixte se préoccupe de leur animation et de leur gestion. Aussi, en tenant également en compte de la Maison du patrimoine industriel<sup>6</sup> et la Maison de la Béate, ces structures pourraient constituer le Musée de l’aventure industrielle du Pilat, comme proposé dans la charte révisée de 1991<sup>7</sup>.

Dans le cadre de la deuxième charte et ce, malgré une implication plus forte des collectivités locales concernées par ces équipements, le PNR continue à participer à leur gestion et envisage de

<sup>1</sup> SERPANTIE Anne, *op. cit.*, 1982, p. 6

<sup>2</sup> TOBELEM Jean-Michel, *Le nouvel âge des musées, Les institutions culturelles au défi de la gestion*, Armand Colin, coll. Sociétales, 2005, p. 259

<sup>3</sup> PV de la réunion du 28 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 février 1991 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>6</sup> A cette époque, est en projet une Maison du Patrimoine industriel, dont l’implantation pourrait être à Saint-Chamond, sous la maîtrise de Centre d’Etudes et de Recherches sur le Patrimoine Industriel (CERPI).

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 32

mettre en place cette fédération afin de « *permettre une gestion globale et cohérente*<sup>1</sup> ». Le Musée de l'aventure industrielle doit même devenir un réseau d'économusées<sup>2</sup>. Pour y parvenir, cette supra-structure se doterait de moyens spécifiques pour faire vivre les collections.

Avec la charte révisée, le PNR affirme sa démarcation par rapport à certaines initiatives. Il insiste sur l'engagement que doivent prendre les collectivités locales face, notamment, à la valorisation de leurs patrimoines. Il privilégie également des projets médiatiques plutôt que des actions jugées médiocres<sup>3</sup>.

La fin de la politique volontariste du Syndicat mixte occasionne une certaine frustration auprès des associations locales de patrimoine axées sur la recherche historique, comme le démontre l'échec de la Maison de la soie. Force est de constater qu'il n'existe pas aujourd'hui de Maison de la soie ou encore d'espace consacré au moulinage ou au tissage dans le secteur pélussinois. En outre, l'association portant sa création n'existe plus depuis 2008. Seuls les élus du canton de Pélussin se sont impliqués : le projet n'est donc pas celui des élus du Syndicat mixte. Progressivement, le projet souffre du désintérêt des acteurs locaux, dont celui du PNR. Nous ne pouvons cependant pas compter sur un grand nombre d'archives et de témoignages pour expliquer cet échec.

Le PNR du Pilat semble peu à peu se désintéresser du projet : le premier directeur est sur le départ puis ses successeurs, qui ont comme lui un profil d'ingénieur du génie rural, sont plutôt orientés vers les questions d'aménagement et d'équipement et laissent tomber<sup>4</sup>. Le projet de création de musée manque ensuite d'être repoussé au programme d'investissement de 1993<sup>5</sup>. Après 1992, la Maison de la soie ne fait plus partie de l'ordre du jour du bureau et du comité syndical du Syndicat mixte, uniquement de la dissolution de l'AMPS en 2008<sup>6</sup>.

Cet abandon laisse un goût d'inachevé, comme le montre le discours des acteurs associatifs locaux regrettent l'absence d'implication du Parc naturel régional. Le projet élargi à l'histoire de la soie dans le Pilat – surtout le tissage et le moulinage – demeure prégnant dans les discours.

Le président actuel de Visages de notre Pilat, propriétaire d'une partie de ce matériel, n'a jamais récupéré ses biens. Surtout, l'idée d'un musée dédié à la soie, plus précisément au moulinage et au tissage, revient ponctuellement dans les discussions entre les associations et le Parc du Pilat.

*Partant de l'idée de mutualiser des moyens entre les musées mis en place par le Parc naturel régional du Pilat, il est finalement envisagé de créer une fédération de musées conservant leur indépendance. Les structures ne sont cependant pas toutes concernées par ce projet. L'ensemble des musées, quel que soit leur statut, forme un « écosystème muséal<sup>7</sup> », y compris du point de vue des visiteurs et de la possibilité de créer des circuits de découverte touristique. De toutes les manières, en l'absence de choix et des prises de décision nécessaires à la réalisation de ce projet d'envergure, le projet n'aboutit pas. Le Syndicat mixte n'est plus moteur : il oublie ses préoccupations muséales, même ce pis-aller que représente la fédération.*

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 45

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 12

<sup>3</sup> TARDY Cécile, *op. cit.*, 1999, p. 111

<sup>4</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 16 septembre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PV de la réunion du 29 octobre 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>7</sup> TOBELEM Jean-Michel, *op. cit.*, 2005, p. 161

#### d. UNE REPONSE AU COUP PAR COUP AUX DEMANDES DES MUSEES ASSOCIATIFS

Notons que la charte Objectif 2010 prévoit la modernisation des maisons thématiques considérées alors comme des maisons du patrimoine<sup>1</sup>. Le PNR souhaite donc apporter son appui aux collectivités locales propriétaires de sites pour améliorer leur fonctionnement et soutient les associations gestionnaires pour y conduire des opérations de développement culturel, pour valoriser ces lieux, les rendre à la fois plus vivants et plus attractifs. Finalement, en dépit des objectifs de la charte Objectif 2010, aucun projet n'émerge lors de l'évaluation à mi-parcours<sup>2</sup>, ni même ensuite.

Après la période couverte par la charte constitutive, l'intérêt porté décline largement car il ne s'agit plus d'un enjeu pour le Syndicat mixte. Par contre, les équipements touristique, si. La Maison du tourisme du Pilat anime le réseau des acteurs touristiques et culturels, qui a pour but de « *développer un sentiment d'appartenance à une communauté à travers tout le Massif et de renforcer ainsi la destination touristique « Pilat » auprès du public interne mais également auprès des visiteurs*<sup>3</sup> ». Il doit comprendre, non seulement, les acteurs touristiques mais aussi culturels qui le souhaitent afin de conforter de manière significative les liens entre tourisme et culture.

D'ailleurs, force est de constater qu'il n'existe pas de musée de l'histoire du Pilat mais que la Maison du Châtelet accueille une antenne touristique de la Maison du tourisme : elle est devenue un lieu d'accueil du public dans un objectif touristique, ce qui n'empêche pas de découvrir ce bâtiment à caractère patrimonial et son plafond à fougères et l'Espace Louis Bancel.

Le Musée du Forez viennois est considéré comme un espace de découverte. La charte Objectif 2010 propose de compléter le réseau d'équipements de découverte du Parc, qui ont pour vocation d'accueillir, d'informer et d'éduquer les visiteurs.

*« En répondant aux attentes du grand public qui, dans un même lieu, trouve l'essentiel des informations sur le Pilat, ils contribuent à la mise en valeur du patrimoine local. Ils affirment aussi la présence du Parc dans les différentes entités géographiques qui constituent son territoire<sup>4</sup> ».*

Deux équipements sont déjà réalisés, à Bourg-Argental et à Pélussin, au cours de la précédente charte. L'objectif est donc d'implanter, sur le secteur de Saint-Genest-Malifaux d'une part et le versant Gier d'autre part, un espace de découverte du Parc, ce qui permettrait de ne pas créer de jalousie entre les différents secteurs.

En 1991, le Syndicat d'initiative de Bourg-Argental y a déjà pris place<sup>5</sup>. L'étude en vue de la création du musée envisageait d'ailleurs un lien avec une activité de mise en tourisme. Depuis 2001, une convention lie la commune, l'Office de tourisme de Bourg-Argental, le PNR et la Maison du tourisme du Pilat<sup>6</sup> ; elle a pour objectif de définir les principes de gestion et d'animation de l'ensemble du dispositif qui doivent être partagés par ces partenaires. Parmi les moyens apportés par le PNR, se trouvent les éléments muséographiques de l'Espace Découverte mais aussi leur entretien et leur renouvellement.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 71

<sup>2</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 75

<sup>4</sup> *Ibid.* p. 71

<sup>5</sup> COLLOMB Henri, « Les « Maisons » du Parc du Pilat ou « les musées des champs »... », *Le Journal du Parc*, mars 1991, no 65, p. 6

<sup>6</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

Finalement, face aux demandes des associations gestionnaires, le Syndicat mixte répond au coup par coup et pratique une politique de saupoudrage des aides publiques. Elles bénéficient d'une subvention de la Région, via le Contrat de Parc, ou encore sont éligibles au fonds européen Leader.

Par exemple, en 2005, des financements européens permettent également de réaliser un film intitulé *Entre paysannerie et passementerie*. Le projet naît d'une idée d'un des adhérents. Le président estime que le projet est concrétisé grâce à la bonne volonté d'une chargée de mission du PNR.

**Seule la Maison des tresses et lacets bénéficie d'un soutien régulier de la part du PNR.**

Au début des années 2010, il est même question de la cotisation due par le Parc du Pilat en tant que membre de droit à l'association gestionnaire ainsi que de la régularisation de celle de deux dernières années<sup>1</sup> ou encore d'une subvention exceptionnelle<sup>2</sup>.

*Le Syndicat mixte ne porte plus de politique globale en faveur des musées associatifs. Il ne fait plus que répondre au coup par coup aux sollicitations des associations gestionnaires. Son aide est dirigée vers le développement des structures touristiques.*

*Durant le temps couvert par la charte constitutive, le Parc naturel régional du Pilat crée de nombreux équipements essentiellement à caractère touristique dont il confie la gestion à des structures locales<sup>3</sup>. La politique mise en œuvre, dès 1990, invite les collectivités locales, les associations, voire les acteurs privés, à accepter le transfert des équipements qui ne contribuent pas directement à l'image du Parc<sup>4</sup>. Ce transfert a pu se réaliser grâce à une convention avec les nouveaux gestionnaires pour éviter une privatisation dans la mesure où ces lieux ont une vocation touristique ou sociale. En gardant ces équipements, tels que la Maison de l'eau, les musées, les aires de pique-niques importantes ou encore les sentiers, dans son patrimoine, le Parc du Pilat contribue à leur gestion.*

*L'image touristique du PNR s'appuie sur l'ensemble de ses actions d'environnement : assistance architecturale, protection des sites, entretien des cours d'eau, élimination des décharges sauvages,... Le Parc du Pilat doit tout à la fois conserver et protéger le patrimoine, informer et accueillir les touristes et assurer le développement économique<sup>5</sup>. La mise en place d'un outil d'observation de l'économie touristique est initiée dans la deuxième charte ; il a pour but d'évaluer l'efficacité des opérations menées par le Parc ou d'autres partenaires dans le domaine touristique<sup>6</sup>. La promotion d'un tourisme rural aboutit d'ailleurs à la création de l'association d'une Maison du tourisme en 1995 ; elle regroupe alors et, sous forme de parité, les Offices de tourisme, les Syndicats d'initiative, les collectivités territoriales et prestataires touristiques du territoire. Elle a notamment pour mission « d'assurer une plate-forme de développement touristique du massif du Pilat où l'ensemble des acteurs touristiques sont présents<sup>7</sup> ». La charte Objectif 2010 mentionne que la Maison du tourisme dépend juridiquement du Syndicat mixte.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 2 juin 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> PV de la réunion du 15 juin 2011 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 45

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 31

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 20

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010, Annexes*, 1999, p. 100

## CONCLUSION

L'entrée par le patrimoine est intéressante pour comprendre les processus et les modalités de la construction culturelle des territoires. Comme le rappelle E. Bonerandi, le recours au patrimoine permet aux acteurs « *de revendiquer, voire de légitimer, assez facilement un territoire, notamment dans son identité, dans son caractère de projet et dans ses délimitations, au sens de périmètre*<sup>1</sup> ». En outre, selon B. Billaudot, le concept de patrimoine permet d'articuler la proximité géographique et la proximité sociale qui est nécessaire à la coordination des acteurs<sup>2</sup> Enfin, G. Di Méo développe l'idée que parler de patrimoine, dans un contexte de filiation collective, revient à poser le principe de la conservation d'une sélection de biens reçus par héritage en vue de leur transmission. Le patrimoine, recelant alors la perspective d'une projection dans le futur, contient la possibilité d'un avenir qui accroît son caractère d'enjeu stratégique : social, culturel, économique, symbolique et, bien sûr, territorial<sup>3</sup>.

Durant la période couverte par la charte constitutive, deux axes directeurs sont poursuivis. Bien souvent, il rebondit suite à une opportunité : il profite d'un effet d'aubaine. Tout d'abord, le Parc naturel régional développe un espace de récréation à destination de consommateurs urbains : le massif du Pilat est considéré comme un poumon vert. Des actions sont menées pour développer un contact direct à la nature, faire découvrir la biodiversité et mettre en place une éducation à l'environnement.

« *La nature est un spectacle permanent que nous devons apprendre ou réapprendre à regarder*<sup>4</sup> » pour S. Lebreton. Aussi, le Syndicat mixte s'engage à promouvoir une politique globale de protection de la nature, et de l'environnement<sup>5</sup>. Pour protéger au mieux la nature, elle doit être connue du plus grand nombre. Les actions du PNR prennent en compte la flore mais aussi la faune, élément considéré comme spectaculaire et attractif du territoire. Le Parc du Pilat va donc mettre en place ou soutenir des lieux d'accueil pour éduquer les publics à la nature. « *Le calme et la détente mais aussi un cadre de vie agréable doivent créer à la fois pour les ruraux et les citadins, les conditions les plus favorables à l'éveil des préoccupations culturelles, ainsi qu'au développement des sciences de la nature*<sup>6</sup> ».

Toutefois, au regard des résultats enregistrés dans le cadre de la charte constitutive, une certaine inégalité apparaît. La politique menée en faveur de l'environnement n'a pas connu le même sort que l'aménagement et le développement rural, le tourisme et les loisirs, et l'animation culturelle<sup>7</sup>. « *Il faut à cet égard se souvenir que le Parc Naturel Régional du Pilat constitue un territoire rural fort peuplé (50 hab. / km<sup>2</sup>) et qu'il aurait été difficile d'appliquer d'entrée de jeu une politique contraignante en la matière. A défaut, une politique pédagogique a été mise en œuvre et*

<sup>1</sup> BONERANDI Emmanuelle, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », in *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005. URL : <http://geocarrefour.revues.org/991> consulté le 10 février 2012

<sup>2</sup> BILLAUDOT Bernard, « Le territoire et son patrimoine », in *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 1, 2005, pp. 83-107. URL : <http://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2005-1-page-83.htm> consulté le 10 octobre 2013

<sup>3</sup> DI MEO Guy, *Processus de patrimonialisation et construction des territoires*, 2008, p. 2 in Colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers-Châtelleraut, 12-14 septembre 2007

<sup>4</sup> GACHE Louis, « Dans le parc naturel régional du Pilat : Une date, le 4 octobre 1970 ; un point d'ancrage, le Centre naturaliste de Bonnavion », *Paysans de la Loire*, 17 octobre 1970, p. 18

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 21*, p. 14

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 20

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 39



ses résultats sont peut-être plus « payants » car la protection de l'environnement est aujourd'hui plus librement consentie<sup>1</sup> ».

Second axe, le Parc naturel régional du Pilat valorise l'histoire locale, ce qui permet de développer une identité pilatoise. Plus précisément, un regard est porté sur le bâti ancien, des musées associatifs sont initiés et une sélection d'éléments historiques est éclairé. G. Di Méo définit d'ailleurs le patrimoine comme un discours : il participe d'un principe narratif – et a donc besoin de narrateurs – qui raconte les mythes originels, qui décrit les épopées fondatrices et les grands moments historiques d'un groupe ou d'un territoire<sup>2</sup>.

Les opérations menées par le Parc s'inscrivant dans l'approche muséologique définie par la Fédération des PNR à la fin des années 1970. « Dues à l'initiative de collectivités locales, d'associations et de personnes privées, des actions muséologiques ont contribué à conserver notre patrimoine naturel et culturel et à la mettre en valeur. Ces objectifs sont également poursuivis par les parcs naturels régionaux dont l'action consiste à : être à l'écoute et pouvoir répondre à des demandes précises émanant des communes et des associations ; être capable d'aider celle-ci dans leurs réalisations par des propositions concrètes (conseils, apport financier...) selon des conventions déterminant le sort des collection en cas de défaillance (inaliénabilité des biens) ; assumer la maîtrise d'œuvre muséologique ayant valeur d'exemple<sup>3</sup> ». Qui plus est, « les instruments muséographiques sont ainsi mis au service des habitants d'un « pays » afin qu'ils puissent se retrouver, se faire comprendre, voire se défendre. Il est donc indispensable que ces habitants participent à la mise en œuvre de ces équipements et décident de leurs caractéristiques et de leur mode de fonctionnement<sup>4</sup> ». De plus, « la muséologie en milieu rural se présente ainsi comme un instrument mis à la disposition des habitants, anciens, adultes et scolaires, pour mieux connaître, présenter, respecter et faire respecter leur pays et en fin de compte vouloir y rester et y vivre<sup>5</sup> ».

Dès le début des années 1980, est remarquée la réussite des équipements mis en place. « Le Parc du Pilat a manifesté une inventivité dans la mise en place d'équipements qui n'ont pas d'équivalents ailleurs : par exemple, la Maison de l'Eau, Maison de la passementerie, Maison des Techniques Manuelles, etc. Le Pilat a joué ainsi un rôle d'espace d'expérimentation et de structure-pilote pour tester des prototypes d'équipements appelés dans l'avenir à faire école. La nouveauté de certaines initiatives a parfois exposé quelques projets à manquer de suite ou de rentabilité immédiate [...] Mais le taux de fréquentation élevé de la grande majorité des équipements mis en place par le Parc pour le loisir et l'accueil démontre leur succès populaire<sup>6</sup> ». De plus la variété de ces équipements répond opportunément à la diversité des publics utilisateurs cherchant détente et découverte<sup>7</sup>. Néanmoins, le degré d'utilisation de ces équipements par les populations vivant dans le Pilat est difficilement quantifiable.

Enfin, au début des années 1990, « conscient de la nécessité de « passer progressivement la main », le Parc s'est dessaisi, chaque fois que ce fût possible, d'une partie de son pouvoir et de son rôle, en particulier en matière de gestion d'équipements, au profit d'associations<sup>1</sup> ». Ainsi, après avoir

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 39

<sup>2</sup> DI MEO, « *Processus de patrimonialisation et construction des territoires* », *op. cit.*, 2007

<sup>3</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *L'approche muséologique du milieu de vie, un outil pour les Parcs, Prologue*, août 1978, pp. 10-11

<sup>4</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.*, 1978, p. 14

<sup>5</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.*, 1978, p. 21

<sup>6</sup> PV de la réunion du 16 mai 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 mai 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

défini les objectifs que l'équipement doit poursuivre, le PNR crée une association loi 1901 au sein de laquelle il est largement représenté grâce à un délégué. Parfois, il est même membre de droit. Un cycle se reproduit : le Syndicat mixte initie, porte puis se désengage en confiant l'équipement à l'association qu'il a créée pour sa gestion ou à la commune car il n'y trouve plus son intérêt. « *On s'est toujours servi des associations. Tout seul, on ne pouvait rien faire ! Quand elle n'existait pas, on la créait<sup>1</sup>* ».

---

<sup>1</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

## Chapitre 3 LA CULTURE LOCALE, DIALOGUE ENTRE L'UNIQUE ET LE TYPIQUE (CHARTRE REVISEE DE 1991 & CHARTRE OBJECTIF 2010)

Son étymologie, du mot latin *colere* (habiter, cultiver ou honorer) suggère que la culture se réfère, en général, à l'activité humaine. Ce mot prend des significations notablement différentes, voire contradictoires, selon ses utilisations. Pour le dictionnaire Petit Larousse illustré, la culture est caractérisée par un « *ensemble de structures sociales et de manifestations artistiques religieuses, intellectuelles qui définissent un groupe, une société par rapport à une autre* ».

En outre, la Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles introduit différentes facettes dans la culture, « *considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances*<sup>1</sup> ».

Enfin, deux acceptions différentes pour le mot « culture » existent aujourd'hui dans la langue française : la culture individuelle de chacun, en tant que construction personnelle de ses connaissances donnant la culture générale, et la culture d'un peuple, l'identité culturelle de ce peuple, la culture collective à laquelle on appartient. La culture collective correspond à une unité fixatrice d'identités, un repère de valeurs relié à une histoire, un art parfaitement inséré dans la collectivité ; la culture collective n'évolue que très lentement, sa valeur est au contraire la stabilité figée dans le passé, le rappel à l'Histoire.

Au cours des années 1980-1990, « *la conception patrimoniale des débuts sent la naphthaline*<sup>2</sup> ». Il faut se consacrer à l'avenir, pas au passé, produire du projet. Il faut inciter la production pour réactiver le tissu économique local. Le concept de développement durable et aussi la politique du paysage se proposent comme supports à cette démarche de réemploi du culturel dans l'économie dont les PNR sont les acteurs<sup>3</sup>. Comme le rappelle P. Simonpoli, cette démarche volontariste portée par les PNR fait écho au mouvement de reprise qui traverse le monde rural<sup>4</sup>. En outre, ces structures doivent se positionner au sein d'un jeu d'acteurs qui s'est complexifié : elles doivent trouver leur place. En outre, la politique d'animation culturelle du Parc du Pilat développée dès les années 1970, avec pour objet la mise à disposition du monde rural les formes d'expressions culturelles liées à la « haute culture », trouve un écho auprès des autres PNR : la fonction d'animation prend le dessus sur les autres dans les territoires labellisés.

*La politique du Parc naturel régional du Pilat concourt ainsi à l'élaboration d'une culture collective et territoriale à partir d'un patrimoine tour à tour considéré comme unique ou typique. Plus précisément, la culture prend le rôle de vecteur de lien social. En outre, le PNR s'appuie sur le patrimoine vernaculaire pour développer une identité locale. Une poignée de sites historiques*

<sup>1</sup> Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982

<sup>2</sup> SIMONPOLI Paul, *op. cit.* 2011, p. 12

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 13

<sup>4</sup> *Ibid.*

*bénéficie d'une attention toute particulière. L'exemple de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez illustre comment une association locale de patrimoine peut être un acteur de premier plan.*

## LA CULTURE, VECTEUR DE LIEN SOCIAL

P.-A. Landel insiste sur le fait que la culture est toujours source de regard décalé<sup>1</sup>. De plus, elle a un rôle primordial à jouer dans la construction de normes spécifiques au territoire et ainsi de s'adapter (ou résister) aux normes imposées par l'extérieur, comme l'Etat. Enfin, l'une des clés de développement de la culture en milieu rural est la qualité du dialogue entre pôles institutionnels culturels et associatifs.

C. Pigeassou et J. Pruneau estiment que le lien social, dans une acception générale, pourrait être défini comme « *un ensemble de forces (analysant des rapports) ou de caractéristiques (décrivant des traits) ou de mécanismes (étudiant les interactions) qui permettent de relier les individus entre eux et, simultanément, de rattacher chaque individu à une collectivité*<sup>2</sup> ». Le lien social décrit le mode selon lequel un individu invente en même temps qu'il reproduit son intégration dans les groupes auxquels il participe.

D'apparition récente, comme le rappelle A. Bernard, l'expression de lien social sous-tend la question du comment faire pour que des individus, avec des dispositions opposées, dotés de chances sociales inégales, mus par des sentiments et des intérêts contraires puissent arriver néanmoins à construire un vivre-ensemble collectif<sup>3</sup>. Derrière ce mot, se trouve celui de « rassemblement ».

*Aussi, le Parc naturel régional porte une politique culturelle sur le territoire au travers d'une animation et du recours au regard artistique. Il doit faire face à des enjeux d'initiation mais aussi d'articulation et de coordination d'opérations culturelles valorisant le patrimoine culturel ou ses acteurs. L'implication d'un de ses chargés demeure très prégnante dans la mémoire collective, en particulier dans celle des associations de patrimoine.*

### A. LA POLITIQUE CULTURELLE DU PILAT : ALLER A LA RENCONTRE DES HABITANTS

La vie culturelle est mentionnée dès la charte constitutive comme une mission à déléguer à l'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat. Dans ce contexte, elle se définit comme : « *tous les programmes saisonniers d'animation et les manifestations de types divers, tels que festival, expositions, spectacles, stages, manifestations sportives*<sup>4</sup> ».

Par rapport aux missions généralement dévolues aux PNR, l'animation culturelle apparaît comme spécifique du Parc du Pilat<sup>5</sup>. En effet, dès sa création, elle est affirmée comme une action d'accompagnement à ses autres missions. L'animation culturelle conduite par le PNR s'est efforcée de « *faire participer les habitants en réhabilitant la fête, en animant, en formant, en aidant*

<sup>1</sup> Association pour le Développement en REseau des Territoires et des Services (ADRETS) *Culture et territoires ruraux, La culture au service du lien social et territorial, Guide REPERES*, février 2012, p. 10

<sup>2</sup> PIGEASSOU Charles, PRUNEAU Jérôme, « Regards sociologiques sur la dynamique du lien social dans les sociétés de joutes languedociennes », in *Corps et culture*, n° 3, 1998. URL : <http://corpsetculture.revues.org/509> consulté le 10 août 2014

<sup>3</sup> BERNARD Agnès, « La gratuité d'un dispositif culturel efficace pour renouer le lien social ? », in *Communication*, vol. 29, n° 1, 2011. URL : <http://communication.revues.org/2359> consulté le 09 août 2014

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 53*, 1974, p. 22

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 37

*matériellement et techniquement les associations locales*<sup>1</sup> ». L'animation représente un moyen de créer un climat de convivialité non seulement entre habitants mais aussi entre ruraux et citadins.

La politique d'animation culturelle n'est pas précisée dans la charte constitutive : elle est peu à peu construite, favorisée il est vrai au cours des premières années d'existence du PNR par le concours du Fonds d'Intervention Culturelle (FIC)<sup>2</sup>. A la fin de la période de validité de la charte constitutive, la culture donne lieu à une forte implication dans le partenariat avec des associations, la satisfaction des élus locaux vis-à-vis de la politique culturelle, la légitimation du Parc grâce à ce dynamisme culturel et l'affirmation d'une mission spécifique en matière culturelle par rapport aux missions généralement dévolues aux PNR<sup>3</sup>. Dans le cadre de la charte révisée, l'orientation choisie ouvre « *la poursuite et la gestion de l'animation culturelle dans une structure périphérique en poursuivant l'objectif de valorisation de l'image du Parc et de structuration de la vie locale*<sup>4</sup> ».

*Bénéficiant de l'expérience développée durant le temps couvert par la charte constitutive, le PNR, sur l'impulsion et l'action de son animateur culturel, va à la rencontre des habitants grâce à l'animation culturelle et une programmation annuelle. Il porte d'ailleurs un regard particulier sur l'écrit et la lecture, objet cher aux associations locales.*

## 1. UNE ANIMATION CULTURELLE AUX OBJETS PLURIELS

L'animation culturelle se définit comme un ensemble d'opérations entreprises par une personne ou par un groupe de personnes en vue d'ajuster ou de changer le comportement humain ou son environnement dans un cadre éducatif et culturel selon des objectifs bien déterminés. L'animation a donc pour piliers : l'animateur, qui agit et encadre ; le sujet qui bénéficie de l'animation ; le programme, c'est-à-dire le contenu de l'animation ; l'espace et le temps, soit le cadre fonctionnel de l'animation et les moyens matériels et pédagogiques.

La charte révisée de 1991 définit que l'animation culturelle doit permettre « *de favoriser la création artistique pour contribuer à la notoriété du Parc et permettre un échange culturel avec l'extérieur en vue de développer les solidarités, de rompre l'isolement culturel et de renforcer le tissu social*<sup>5</sup> ».

*Bénéficiant d'une longue expérience réalisée durant le temps couvert par la charte constitutive, le Parc met en œuvre une pluralité d'actions. Il soutient les associations en leur apportant une aide thématique et en soutenant l'acquisition de compétences. Progressivement, cette politique culturelle évolue au niveau de son portage et de sa mise en œuvre avec la création d'une association par le Syndicat mixte.*

### a. UNE ACTION PLURIELLE BÉNÉFICIAIRE D'UNE LONGUE EXPÉRIENCE

L'animateur culturel estime que les projets sont un moyen pour aborder la cohabitation difficile entre ruraux et citadins et « *que l'on puisse raconter son patrimoine soi-même sans aller*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 37

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 37

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VIII*, mai 1991, p. 11

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 12

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 37

*chercher un grand scientifique du patrimoine qui vienne faire un grand livre là-dessus<sup>1</sup>* ». Aussi, l'animation propose une autre façon d'aborder les questions patrimoniales. Les expériences culturelles étant menées après l'écriture de la charte constitutive, ces enjeux de développement ne sont pas encore définis. L'émergence de cette mission est antérieure à la naissance du Parc naturel régional. Ce dernier est rapidement incarné par un chargé de mission. Représentant une expérience inédite, plusieurs champs culturels sont couverts, dont certains sont plus marquants que d'autres.

L'action d'animation culturelle naît avant la création officielle du Parc naturel régional. En effet, elle est assurée durant plusieurs années par l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat (AAPNRP) et les diverses associations qui en font partie. Cette action préexiste donc à la mise en place des organismes de gestion et de direction du Parc.

A l'été 1973, l'équipe opérationnelle du Parc commence à se partager la responsabilité de l'animation avec l'AAPNRP, notamment en organisant des expositions sur le PNR et en favorisant l'organisation de spectacles culturels. Bon nombre d'associations d'origine urbaine profitent de l'émergence du PNR, considérant cet espace comme propice pour s'ébattre dans le Pilat sous couvert d'animation culturelle, la population rurale restant largement indifférente à ces activités<sup>2</sup>.

L'animation rurale est envisagée, entre autres, et durant la période de gestation du Parc, sous un angle culturel.

L'étude en vue de l'aménagement et l'équipement du futur PNR expose l'exemple de Cirey-sur-Velouze, en Meurthe-et-Moselle<sup>3</sup>. La commune, qui compte 2 500 habitants, est riche des restes de l'abbaye de Hauteseille, l'un des tout premiers établissements monastiques fondés par Saint-Bernard de Clairvaux. A l'initiative du curé et d'un groupe de jeunes, des festivités, à l'origine modestes, sont organisées à l'occasion d'un anniversaire de sa fondation. Parallèlement, le site fait l'objet d'une restauration. Progressivement, l'animation prend de l'ampleur, la fréquentation également. En 1968, 100 000 passages sont comptabilisés en une semaine.

Aussi, à partir de cet exemple, une possibilité de lancer une ou plusieurs opérations dans ce type dans le Pilat est sous doute envisageable. Par exemple à Sainte-Croix-en-Jarez ou encore à Doizieux ou à Mallevall. *« Cela nécessitera un effort d'information et d'organisation, mais contribuerait à animer la vie locale et à attirer un public épris de manifestations culturelles originales<sup>4</sup> »*.

L'équipe du tout jeune PNR reprend donc cette activité. A l'été 1974, la situation évolue avec sa totale prise en main de l'action d'animation. Sa direction, en lien avec les Maisons de Jeunes locales, promeut des actions diversifiées dans leur nature et leur localisation, mais impliquant la participation active de la population locale<sup>5</sup>.

Dès sa création, le PNR se dote de moyens humains pour mettre en place puis réaliser cette mission expérimentale. L'animation culturelle est rapidement portée par une personne. En 1976, le poste d'animateur est créé, ce qui permet d'initier, avec le soutien du Fonds d'Intervention Culturel (FIC), des actions variées. J. Andersson est sollicité dès 1974 par S. Malfois, alors directeur, pour une opération expérimentale : essayer d'amener la culture là où elle n'est pas :

<sup>1</sup> Entretien avec J. Andersson, ancien animateur culturel du PNR du Pilat, le 11 février 2013

<sup>2</sup> MICOUD André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE de Etienne, *Fonctions et enjeux des Parcs naturels régionaux périurbains : l'exemple du Parc du Pilat*, CRESAL, Saint-Étienne, mai 1977, pp. 96-97

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, 1968, p. 62

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> MICOUD André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE de Etienne, *op. cit.*, p. 97

« J'ai constaté très vite qu'elle n'y était pas parce qu'elle était refusée par les autochtones. Vous savez, nous, le patrimoine, la culture, c'est la fête du village, la belote, le bal du 14 juillet, la vogue ou la Miss Pilat. Voilà, pour eux, c'était ça !<sup>1</sup> ».

Le PNR souhaite créer un dialogue avec les habitants qui, à ses débuts, rejettent cette nouvelle structure. La politique culturelle ne se construit pas pourtant dès cette époque ; d'ailleurs, la charte constitutive ne dresse pas de priorités ou d'objectifs. Le terme « culturel » est alors banni car il fait peur : étant donnée « *une certaine pudeur de la part des gens*<sup>2</sup> », cette action est appelée pendant un temps « animation de la vie locale ». Cette mission permet d'aller vers les habitants et de tisser des liens de sympathie avec des habitants très réservés (voire hostiles) à la création du PNR et à son équipe<sup>3</sup>.

S'il n'est pas clairement défini de ligne directrice durant les premières années, il est admis que le PNR n'intervienne pas dans l'animation traditionnelle villageoise (bal, vogue, etc.). Les objectifs ne sont pas très affirmés dans la mesure où il s'agit d'une mission expérimentale et nouvelle « *qui touchait aux sentiments humains à travers des réalisations avec les participation directe des habitants*<sup>4</sup> ».

Avec la création des commissions thématiques d'élus, il est d'ores et déjà décidé que le PNR ne doit pas se transformer en entreprise de spectacle. Une ligne de conduite est donc définie, permettant ainsi de rééquilibrer le budget, d'abandonner certaines actions et le saupoudrage systématique de subventions aux associations.

Durant la période couverte par cette charte, différents champs culturels sont investis. L'animation culturelle touche de larges domaines, sans porter de jugement au préalable, et implique un grand nombre de partenaires locaux, comme les associations.

Tout d'abord, en termes de théâtre. Des troupes sont créées et des spectacles sont montés avec des groupes locaux. Le PNR est d'ailleurs l'initiateur du Festival Gaston Baty et des Bravos de la nuit, à Pélussin. Des opérations « son et lumière » sont également menées à Marllhes, Saint-Paul-en-Jarez et aux Haies.

Ensuite, en ce qui concerne la musique, des manifestations sont organisées dans chaque canton, mêlant amateurs et professionnels : il s'agit de Musique en fête. Associé à des concerts avec l'Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique (ADDIM) Loire<sup>5</sup>, est organisé l'Été musical. Dans le cadre des écoles, l'éveil musical est mis en place, en liaison avec le Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) de Pélussin et d'autres communes. En partenariat également avec d'autres organismes économiques et culturels, des journées à thème sont mises sur pied<sup>6</sup>.

Toujours en allant au-devant des habitants, des débats à thème sont animés – sur l'architecture, le sport ou encore le jouet – ainsi que des soirées d'information, celles-ci organisées

<sup>1</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> L'Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique (ADDIM) Loire, créée en 1983, est en charge de l'éveil et de la diffusion musicale. Elle met en œuvre trois grandes missions : l'Été musical en Loire-Forez, la Maîtrise de la Loire et le Centre pédagogique sur la musique et la chorégraphie. En outre, l'ADDIM Loire a alors un rôle important en direction des écoles de musique du Pilat et de ses enseignants. Pour finir, il assure un appui auprès d'associations d'amateurs pour la création de projets musicaux.

<sup>6</sup> Il s'agit de la Journée de la pomme (Pélussin), la Journée de la chèvre (Bourg-Argental), la Journée de la vigne (Malleval) et la Journée du livre (Roisey)



dans chacune des communes avec présentation vidéo sur la commune visitée. L'équipe d'animation culturelle réalise aussi des montages audiovisuels<sup>1</sup>. Des stages sont organisés sur le théâtre, la bibliothèque, le sport ou encore le jeu d'échec. De plus, de nombreuses expositions sont mises sur pied dans les différentes communes<sup>2</sup>.

Enfin, d'autres actions diverses sont à noter : l'ouverture vers l'extérieur avec le jumelage d'une commune du Pilat avec une autre d'un PNR, le développement d'une forme de médiation associative avec la création de l'association des Guides-animateurs du PNR du Pilat et, enfin, le soutien aux associations locales. Ce dernier axe implique des aides techniques, le prêt de matériel, la réalisation d'affiches et le montage de dossiers de demandes de subvention<sup>3</sup>, ce que nous aborderons par la suite.

La charte révisée de 1991 définit des priorités et ressert les champs d'action. Ainsi, la charte révisée de 1991 s'oriente vers le théâtre, le spectacle et la création artistique. Selon celle-ci, l'animation culturelle doit « *favoriser l'expression théâtrale par l'aide aux troupes de théâtre amateur, l'accueil de troupes professionnelles, le théâtre en milieu scolaire*<sup>4</sup> ». En outre, l'animation culturelle vise à « *faire connaître et mettre en valeur les œuvres des artistes régionaux par des expositions dans divers lieux du Parc*<sup>5</sup> ».

L'animation culturelle œuvre également à « *la création et à la production de spectacles de qualité*<sup>6</sup> ». Les spectacles « son et lumière » avec la population locale, qui représentent des « *rassembleurs d'énergie*<sup>7</sup> », s'inscrivent dans cette dynamique.

Par exemple, pour célébrer l'année 2000, la commune de Jonzieux souhaite valoriser son patrimoine artisanal et culturel : la passementerie. *Cent ans sur le métier... Jacquard* est un son et lumière évoquant l'évolution de métier enraciné dans la commune depuis plusieurs générations. Ainsi, en collaboration avec la commune, les passementiers de Jonzieux, les associations locales et cantonales, le Parc naturel régional soutient cet évènement qui rassemble la population autour d'une évocation retraçant un siècle d'histoire de passementerie. Les habitants eux-mêmes sont acteurs du spectacle. Le scénario repose sur l'histoire d'une famille de passementiers, de 1900 à 2000 mais, derrière cette tranche de vie, c'est la disparition de cette activité économique qui est partagée : le passementier, ne trouvant pas de repreneur à son affaire, préfère brûler son métier plutôt que de le voir reléguer comme objet de collection... A partir d'archives et de témoignages, le but est non seulement de témoigner et de révéler auprès du grand public un savoir-faire et une tradition populaire, de renforcer et dynamiser une action en faveur de ce patrimoine mais aussi de maintenir et développer la Maison de la passementerie<sup>8</sup>. Toutefois, il ne semble pas que ce spectacle se soit réalisé.

Inscrites dans un Contrat de développement culturel conclu avec la Région Rhône-Alpes, les actions d'animation culturelle concernent donc la création artistique, la musique, la lecture et la vie associative. Avec ce contrat, le PNR décide d'une nouvelle orientation et confirme ses missions pédagogiques dirigées vers les nouvelles générations, avec un projet privilégiant la connaissance des

<sup>1</sup> Entre 1974 et 1991, dix montages sont présentés dans les communes et les villes du Parc sur les saisons, la flore, la faune ou encore l'évolution du territoire d'hier à aujourd'hui.

<sup>2</sup> Par exemple, sur la peinture, la sculpture, le miel, l'architecture, ou la bicyclette.

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 21

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 37

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 38

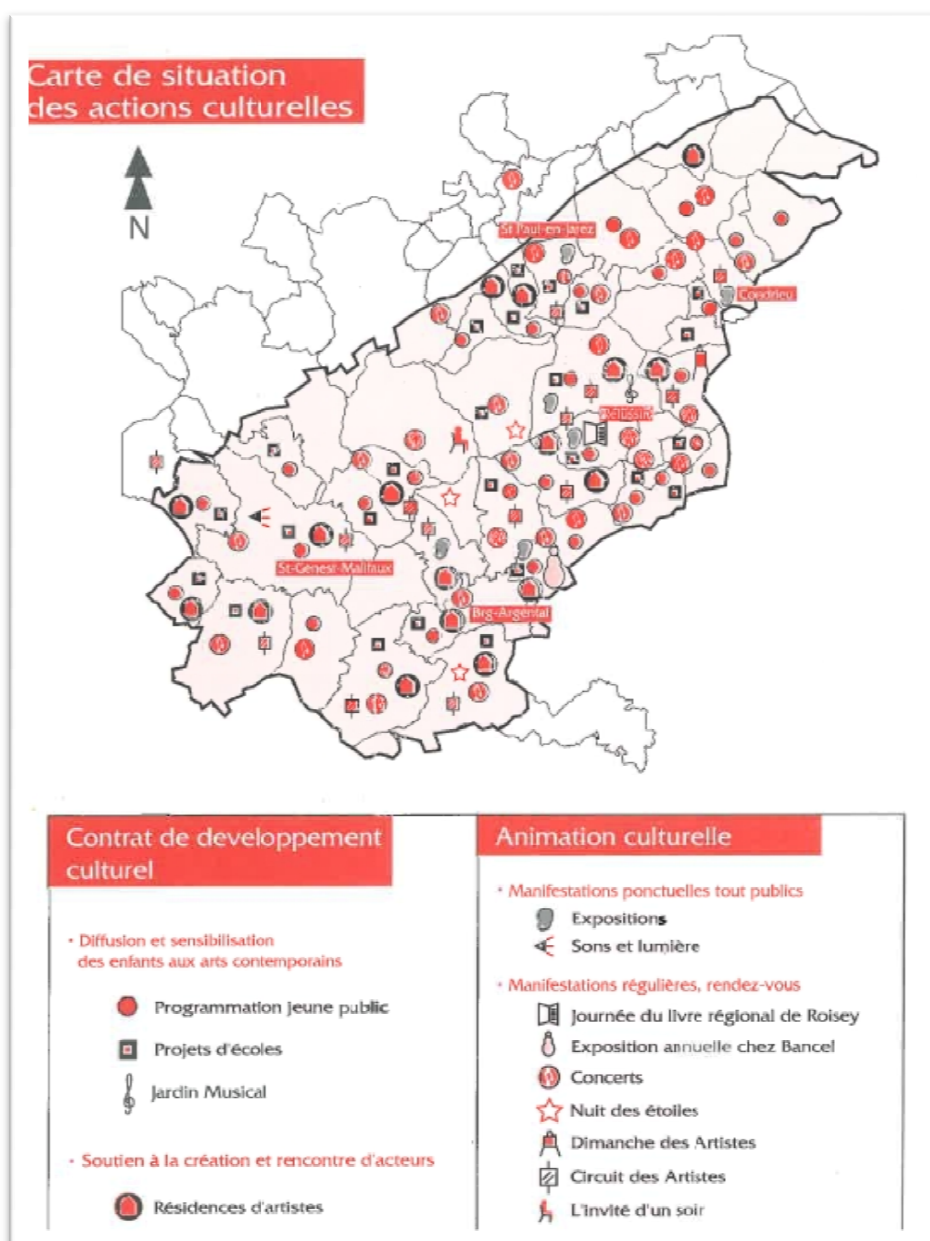
<sup>7</sup> *Pour une mise en valeur et une connaissance du patrimoine local, « La passementerie », année 2000*, Commune de Jonzieux, Département de la Loire, Canton de Saint-Genest-Malifaux

<sup>8</sup> *Ibid.*

disciplines artistiques contemporaines<sup>1</sup>. C'est également l'occasion de rapprocher les mondes de la campagne et de la ville.

En effet, la Région met en place cette procédure qui prend en compte la dimension culturelle dans l'aménagement du territoire. Leur objectif est de « promouvoir une culture de qualité dans le monde rural, permettant de rechercher une identité locale de rompre l'isolement et d'utiliser les potentialités culturelles et artistiques en liaison avec les données locales économiques et sociales<sup>2</sup> ».

En 1999, constat est fait que le PNR est aussi reconnu quand il revendique son caractère rural et agit pour le moderniser, sans le dénaturer, par, notamment, l'aide à la vie culturelle : créations, manifestations et rendez-vous culturels locaux mais aussi travail et échanges avec les scolaires<sup>3</sup>.



CARTE 12 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ACTIONS CULTURELLES DU PNR DU PILAT AU MILIEU DES ANNEES 1990  
IN PNR PILAT, *LES EXPERIENCES CULTURELLES DANS LE PNR DU PILAT*, S. D

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 21

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 15

Enfin, la charte Objectif 2010 ne définit plus le type d'animation culturelle mais les objectifs opérationnels et les acteurs avec lesquelles le Parc du Pilat travaille. Désormais, l'animation culturelle du a pour rôle de favoriser et de soutenir les initiatives. Cette charte vise de favoriser une vie culturelle riche, spécifique au Pilat :

*« La mission du Parc est de favoriser une vie culturelle qui anime le territoire. Pour cela le Parc apporte un concours aux artistes et aux associations dans le cadre de projets à encourager, participant au maintien et au développement de la dynamique du territoire<sup>1</sup> ».*

Pour y parvenir, le PNR assure une mission d'appui aux acteurs locaux. Afin de développer une vie culturelle artistique et associative dynamique, diversifiée et de qualité, il souhaite mener une politique de soutien aux acteurs culturels de son territoire. Cette mission est protéiforme :

assistance technique pour l'organisation d'opérations, animation et coordination de réseaux culturels réunissant les professionnels, les amateurs, les associations, les relais sociaux, éducatifs, et culturels du territoire et des villes portes, coordination et valorisation de l'offre culturelle sur le territoire, mais aussi conseil, aide au montage de projet.

Le PNR assure donc une mission d'assistance aux porteurs de projets et acteurs culturels (associatifs, professionnels, amateurs, collectivités, etc.). Les partenaires (Etat, Région, départements) dans le cadre de procédures ou de conventions, peuvent être sollicités pour aider à la réalisation de projets culturels sur son territoire. Les collectivités compétentes, quant à elles, participent à la vie culturelle du territoire en développant des équipements ou en soutenant des projets.

De plus, toujours dans ce but, il est nécessaire de définir le cadre de son intervention : préciser les projets auxquels il devra apporter un appui. En effet, les sollicitations peuvent être très nombreuses et ne pas correspondre à sa politique culturelle ou avoir une audience réduite<sup>2</sup>. C'est pourquoi, il est nécessaire de spécifier les critères d'intervention pour la définition de projets qui participent à la vie culturelle et au dynamisme du Pilat.

Le PNR définit un cahier des charges précisant ses critères et met en place un conseil culturel, formé de spécialistes ou de personnes compétentes dans des domaines culturels et artistiques. Ce conseil doit avoir un rôle consultatif auprès de ses instances institutionnelles. Il sera garant du cahier des charges.

*Le Parc naturel régional du Pilat reprend à sa création un embryon d'action d'animation culturelle dont il développe la politique. Au début des années 1990, le Contrat de développement culturel change la donne et conforte ses actions pédagogiques en direction de l'enfance et de la jeunesse. Progressivement, le PNR devient un facilitateur au détriment d'être initiateur. Il développe des actions en direction de plusieurs thématiques : la musique, la lecture, le théâtre et les arts plastiques. Dans tous les cas, le contact avec les habitants est au cœur des projets ; tout comme la volonté de le faire participer.*

#### b. UNE AIDE A LA VIE ASSOCIATIVE

La deuxième charte définit comme objectif à l'animation culturelle d'« *aider la vie associative par le prêt de matériel, la mise à disposition de fichiers spécialisés et les aides techniques à l'organisation d'animations culturelles (relation presse,...)*<sup>3</sup> ». Cette aide prend plusieurs formes, tant par un appui technique que le prêt de matériel. Elle porte ses fruits en fédérant les initiatives individuelles autour de thématiques communes.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 76

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 77

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 38

Pourquoi proposer une aide à la vie culturelle associative ? Parce que rendre acteur est un des objectifs phare de l'aide à la vie associative. « *Les créations culturelles réalisées avec la collaboration de ces associations ont permis de révéler leurs besoins et aspirations et de les prendre en compte dans l'animation de la vie locale*<sup>1</sup> ».

Aussi, le PNR du Pilat propose une aide à la vie associative avec pour objectifs de :

- « *Aider les associations à participer à l'animation culturelle du Pilat en mettant à leur disposition des moyens techniques,*
- *Faire connaître et valoriser les actions proposées par les associations,*
- *Favoriser et améliorer le fonctionnement de la vie associative*<sup>2</sup> ».

Au cours des années, plus particulièrement celles de 1990, le soutien à la vie associative se structure autour de plusieurs actions. Cette aide permet aux associations de progresser et de s'autonomiser, même si elles continuent à solliciter le PNR pour plus d'implication financière ou pour la réalisation de leurs actions.

Tout d'abord, le prêt de matériel technique. D'une part, pour assurer la réalisation des spectacles créés dès l'origine et, d'autre part, dans le but de donner des moyens techniques aux associations et aux communes, un *pool* de matériel est constitué. Le PNR en est propriétaire et gère le calendrier des réservations de ce matériel qui est à disposition des associations contre une somme modique permettant d'assurer leur entretien.

Ensuite, un programme d'animation est édité par le PNR pour faire connaître à la population et aux visiteurs les manifestations et animations organisées dans les communes.

D'abord publié une fois dans l'année au printemps, il est ensuite bisannuel : « Pilat en fêtes » est proposé pour l'automne-hiver puis le printemps-été. Le Parc du Pilat diffuse les informations auprès des réseaux touristiques, des communes et de la presse. « Pilat en fêtes » est aujourd'hui une rubrique du site internet du PNR ; son alimentation est assurée par la Maison du tourisme.

Enfin, des journées d'information sont organisées annuellement à destination de l'ensemble des associations du territoire pour une rencontre-débat avec des spécialistes. Le but est d'informer les associations sur leurs droits, leurs obligations et toutes questions administratives<sup>3</sup>.

Au début des années 1990, et durant quelques années, le Parc du Pilat propose un thème commun à l'échelle du territoire, bénéficiant de soutien financier. Le PNR fédère ainsi les initiatives des associations et les incite à dépasser le cadre du projet individuel.

Il s'agit de proposer à l'ensemble des associations du Pilat, par l'intermédiaire des communes, un thème de création culturelle pour lequel le PNR apporte un concours financier. Les projets lui sont transmis – puis à l'Association Culturelle du Pilat (ACP) une fois le service culturel repris par cette structure – avant que ne s'opère la sélection.

La commission thématique Culture décide de choisir un thème d'animation culturelle, s'inspirant de l'exemple de l'année du bicentenaire de la Révolution française, à proposer aux associations des

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Différents thèmes sont abordés comme les droits d'auteur, les aides européennes, les relations avec la presse, la constitution de dossier de demande de subvention, la législation, etc.

communes pour lesquelles le Parc du Pilat pourrait allouer une subvention d'aide à la réalisation<sup>1</sup>. Il propose donc pour thème la transmission du patrimoine par les anciens aux jeunes générations<sup>2</sup>.

Les années suivantes, cette initiative se poursuit.

En 1990, sont abordés les contes et les légendes du Pilat<sup>3</sup>. En 1991, le thème choisi – celui du jeu et des jeux d'autrefois – remporte un grand succès, surtout auprès des écoles ; quinze associations participent<sup>4</sup>. Parmi elles, nous remarquons les associations de patrimoine Lou San Saveo de Saint-Sauveur-en-Rue ou encore Vaisseau de sable de Roisey<sup>5</sup>. En 1993, le thème envisagé concerne l'histoire des forêts du Pilat<sup>6</sup>. Ces propositions semblent prendre fin vers 1995.

La charte Objectif 2010 prévoit également la mise en place des actions répondant à des besoins identifiés. La vie culturelle locale reste du ressort des communes et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) compétents pour assurer cette mission qui nécessite une grande proximité. Le PNR initie des actions prenant en compte la réalité locale. Il favorise l'implication de la population, des collectivités et des relais locaux. En parallèle, les communes et intercommunalités concernées participent à la réalisation de ces actions par les moyens qui leur sont propres.

A la demande des EPCI, le Parc doit intervenir pour « mener des opérations exemplaires ou d'intérêt général ou pour enrichir le territoire dans le domaine culturel et pourra aussi conduire des opérations lorsqu'il souhaite maintenir un équilibre culturel sur l'ensemble du territoire, ou encore développer des actions expérimentales et innovantes, qu'il est compétent à mener<sup>7</sup> ».

Avec cette charte, la mission d'appui aux acteurs culturels permet d'apporter un soutien plus efficace aux projets représentant un intérêt à l'échelle du territoire, l'animation de la vie locale étant du ressort des communes<sup>8</sup>. Son soutien porte donc sur l'aide au montage de dossier, la recherche de financements, la mise en réseau des acteurs culturels et socio-éducatifs, professionnels et amateurs, la valorisation de l'offre culturelle de son territoire.

*Le Parc naturel régional du Pilat propose depuis ses débuts une aide à la vie associative pour répondre aux besoins et aux enjeux propres de ces acteurs quel qu'en soit l'objet. Son action permet d'aller encore plus loin en proposant des formations. Progressivement, le soutien du Parc s'adresse plus particulièrement aux structures culturelles qui le sollicitent.*

### c. UNE ASSOCIATION POUR PORTER LA POLITIQUE CULTURELLE DU PARC : L'ASSOCIATION CULTURELLE DU PILAT (ACP)

Envisagée dès le milieu des années 1980, l'Association Culturelle du Pilat (ACP) est une initiative du Syndicat mixte. L'association est créée en 1991 afin de permettre une plus grande souplesse à l'action culturelle mais aussi pour obtenir des financements auxquels le PNR ne peut

<sup>1</sup> « A toutes les associations », *Le Réveil du Vivarais*, 18 septembre 1989

<sup>2</sup> Par exemple, la cuisine, la confiture, les fruits, les chansons, les contes, le langage, la musique, les danses, le tricot, la broderie, etc.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 26 novembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6 ; PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 mars 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 14

<sup>6</sup> PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 78

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

prétendre. En outre, l'ACP doit réaliser des animations en dehors du territoire du Parc pour le compte d'autres collectivités ou associations afin de financer une partie de ses charges de fonctionnement<sup>1</sup>. L'association devient prestataire du syndicat mixte. L'ACP prévoit dans ses statuts que ses membres soient uniquement des élus<sup>2</sup>. Tout comme le CPIE en ce qui concerne l'éducation à l'environnement, l'ACP est le bras armé du PNR pour mener son action culturelle. L'Association Culturelle du Pilat, portant la politique culturelle du Parc naturel régional, pose des questions en termes de fonctionnement vis-à-vis du Syndicat mixte.

Le fonctionnement de l'ACP, jusqu'alors composée uniquement des élus du Parc, est remis en cause pour s'ouvrir vers l'extérieur. Le profil des membres doit donc être élargi et enrichi de représentants de la vie associative et des professionnels du monde culturel<sup>3</sup>.

En 1990, après études et renseignements divers, des problèmes se posent encore en ce qui concerne la présidence de l'association, l'établissement d'une convention avec le Parc et la mise en place d'une régie de recettes<sup>4</sup>. Se pose également la question de l'origine des fonds : serait-il possible que les artistes puissent éventuellement participer au financement de l'association ? Ceci semble peu possible car il y a engagement de fonds publics qui ont des retombées directes sur des privés<sup>5</sup>. Ensuite, il apparaît que l'animateur culturel du PNR est de plus en plus appelé à faire des interventions extérieures au territoire qui devraient porter l'image Parc. Or, il est alors constaté que ce n'est pas le cas<sup>6</sup>. De plus, les élus sont majoritaires au sein de l'ACP, ce qui est contraire à la réglementation sur les associations dont le financement provient de fonds publics<sup>7</sup>.

Après plusieurs réunions avec la présidente du PNR, il est donc souhaité que les statuts soient modifiés afin que le PNR garde la maîtrise totale de l'ACP même si les élus ne seront plus majoritaires et que, en tout état de cause, ne siégeront pas au bureau de l'association. Une personnalité est donc pressentie pour occuper le siège de président : J. Plaine, ancien libraire et commissaire général de la Fête du livre à Saint-Étienne<sup>8</sup>.

De manière concomitante avec la convention passée par le PNR en 1992 qui définit son rôle, l'ACP élargit l'identité de ses membres. Il est considéré comme fondamental que l'image développée par l'ACP soit celle du Parc. La convention doit prendre effet en 1992<sup>9</sup>, bien que son écriture soit repoussée<sup>10</sup>. La convention a donc pour mission, en priorité, de « *mettre en œuvre le programme d'animation culturelle du Parc et de répondre aux sollicitations éventuelles des communes, du département et de la Région, après accord de la Commission Culturelle du Parc*<sup>11</sup> ».

Le Syndicat mixte soutient de différentes manières le fonctionnement de l'association. A partir de là, il lui confère une subvention annuelle. De plus, pour mettre en œuvre cette convention, l'animateur culturel du Parc est mis à disposition. Les informations concernant l'ACP font partie intégrante du *Journal du Parc*, tout celles relatives à l'animation culturelle<sup>12</sup>. Enfin, le PNR est maître d'ouvrage du Contrat de développement culturel mais confie la maîtrise d'œuvre à l'association. Un

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 mars 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>2</sup> PV de la réunion du 21 février 1985 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>3</sup> PV de la réunion du 17 février 1992 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 17 septembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> PV de la réunion du 26 novembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>10</sup> PV de la réunion du 17 février 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>11</sup> PV de la réunion du 17 février 1992 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>12</sup> PV de la réunion du 17 février 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

contrat peut donc être passé entre le PNR et l'ACP pour définir les conditions de la mise en œuvre de ce contrat<sup>1</sup>.

A l'automne 1996, des difficultés entraînées par les conditions de fonctionnement de l'ACP par rapport au Parc naturel régional sont constatées. Les relations les acteurs se sont distendues.

Il est alors relevé que la Commission culturelle ne fonctionne plus depuis dix mois, soit depuis le renouvellement du conseil syndical<sup>2</sup>. Un élu regrette d'ailleurs que l'action culturelle soit ignorée alors que le culturel a été un tremplin pour le Parc. Pourtant, les contacts sont réguliers avec J. Andersson et l'ACP. Qui plus est, le programme d'animations de l'été est mis en place tout comme les années antérieures. Finalement, il n'y a plus de contact entre les élus du Bureau du Parc et ceux de l'ACP alors que, auparavant, les réunions étaient fréquentes. Il est également constaté un nombre de plus en plus important de projets culturels se mettant en place mais sans le PNR qui doit fédérer en matière de communication et établir une programmation bien répartie sur l'ensemble du territoire. Enfin, il est rappelé qu'il n'est pas question d'écarter l'action culturelle.

Fin 1995, il est déjà convenu d'un fonctionnement en direct du service culturel avec les élus du Bureau, la commission Culture étant mise en sommeil jusqu'à la présentation des résultats d'un audit<sup>3</sup>. En effet, la perspective du départ en retraite de l'animateur nécessite de trouver une nouvelle cohérence à l'animation culturelle du Parc. En outre, il est nécessaire d'engager un travail de réflexion sur sa politique culturelle, dans la perspective de la révision de la charte : il est souhaitable que le volet culturel de la nouvelle charte soit encore plus déterminant<sup>4</sup>. Les élus du PNR décident donc de lancer un audit de l'action culturelle comprenant deux volets<sup>5</sup> :

- La partie vocationnelle de l'action culturelle du Parc,
- La partie fonctionnelle, concernant plus particulièrement les relations entre le PNR et l'ACP.

Lors de la commission Culture en novembre 1996, un gros travail de réflexion doit être engagé sur la politique culturelle, dans la perspective de la révision de la charte. Il est souhaitable que ce volet de la nouvelle charte soit encore plus déterminant<sup>6</sup>. Des modes de fonctionnement peuvent être améliorés. Finalement, étant donnée une forme de bicéphalisme<sup>7</sup>, l'ACP doit devenir une sorte de chambre de propositions, associée aux travaux de la commission<sup>8</sup>. Par contre, la gestion financière doit rester au Parc. En 1996, la commission culturelle est remise en route<sup>9</sup>.

Le bicéphalisme conduit finalement à une situation de gestion de fait qui peut entraîner la responsabilité pénale des présidents de l'ACP et de la commission thématique Culture. Trois points génèrent cette situation :

- Le budget de l'ACP est constitué en totalité de fonds publics, dont près de 90 % du PNR du Pilat,
- Le PNR met du personnel à disposition de l'association,
- Le Parc met également à disposition du matériel du bureau, un véhicule et des locaux<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>2</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> PV de la réunion du 23 décembre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p.2

<sup>6</sup> PV de la réunion du 23 décembre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>7</sup> PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> PV de la réunion du 18 novembre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>9</sup> PV de la réunion du 18 novembre 1996 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>10</sup> PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

La situation doit donc être régularisée pour, en particulier, se mettre en conformité avec les dispositions de la loi Sapin de 1993. De ce fait, il est décidé que le Parc devra gérer le budget de l'animation culturelle dès l'exercice 1997, ce qui implique que l'ACP n'a plus de budget. Il faut donc que l'association ait de nouvelles missions, comme devenir le nouveau conseil culturel du Parc (à l'image du Conseil scientifique) et être le fédérateur des associations culturelles du Pilat<sup>1</sup>. La commission thématique pourrait alors prendre l'avis de l'ACP pour les dossiers qu'elle aura à examiner. Le redressement de cette situation conduit donc les élus du Parc à l'envisager comme une structure-ressource fédératrice des associations culturelles du territoire.

Conséquence malheureuse dans la seconde moitié des années 1990, les ressources humaines dont bénéficie l'Association Culturelle du Pilat sont revues à la baisse. A cette époque, l'animateur étant mis à disposition par le PNR, une seule personne est employée par l'association. Aussi, celle-ci est licenciée. Ne disposant plus de budget, plusieurs solutions sont envisagées au milieu de l'année 1997 pour faciliter les conditions de son départ<sup>2</sup>. Il est notamment envisagé que PNR lui crée un poste<sup>3</sup>. Face à cette décision, les responsables de l'association interpellent les élus locaux sur la baisse des moyens alloués à la culture dans le Parc<sup>4</sup>. L'animateur culturel se retrouve donc seul pour assurer les actions de l'ACP. Il réalise une demande de congés durant la période de la saison estivale, ce qui est considéré par les élus comme du sabotage<sup>5</sup>, la préparation des concerts n'étant pas réalisée mais sa présence étant prévue pour les jours J. Sont alors évoquées des éventuelles sanctions – mise au placard, blâme, conseil de discipline – à prendre à son encontre. De toutes les manières, certains élus souhaitent que la situation soit connue de la presse : l'animateur « *est capable du meilleur comme du pire, un artiste est toujours difficile à maîtriser*<sup>6</sup>. Tous les élus ne partagent pas cette opinion ; certains s'estiment d'ailleurs choqués du compte-rendu du Bureau précédemment mentionné et nombreux sont ceux qui prennent la plume pour soutenir l'agent<sup>7</sup>. Tout ceci conduit à une programmation culturelle revue à la baisse.

Cette situation de conflit rappelle que la création de l'ACP en marge du Parc n'a pas toujours été bien comprise<sup>8</sup> et que, l'animateur « *ne rentre pas dans le fonctionnement normal des autres agents du Parc, une structure plus souple avait été créée à sa mesure*<sup>9</sup> ». L'employé en question explique : « *Il faut qu'on se débarrasse au sein du Parc d'Andersson et qu'il ait son association, pour que ce soit l'association qui fait des choses comme il fait Andersson, mais plus le Parc. Que le Parc subventionne, comme il subventionnerait autre chose*<sup>10</sup> ». Il est même évoqué que l'ACP soit géographiquement localisée au gîte de l'Auberge du Sapt, dans l'ancienne Maison des techniques manuelles, à Saint-Genest-Malifaux. Quitte à être une entité indépendante, autant communiquer dessus : « *Voilà, dire aux gens qu'on est dans le Parc mais pas du Parc*<sup>11</sup> ».

<sup>1</sup> PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>4</sup> « Emoi », *Le Dauphiné libéré*, 26 août 1997

<sup>5</sup> PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 3-4

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>10</sup> Entretien avec J. Andersson, op. cit.

<sup>11</sup> *Ibid.*



Progressivement, la situation se complique : elle dépasse le cadre d'un simple conflit interne au Parc. Les associations culturelles et les bénévoles travaillant avec l'ACP font montre d'insatisfaction et d'amertume. Par le remaniement de l'association, c'est l'animation culturelle qui est perçue comme remise en cause.

Par exemple, L. Bonnard, président du Théâtre des Quatre Vents, déclare à la presse : « *Nous sommes nombreux sur les communes de Longes, Trêves, Les Haies à avoir bénéficié, à titre associatif ou à titre individuel, du service culturel du Pilat et à avoir participé bénévolement à l'animation du parc à travers diverses créations proposées à la population qui ont eu le succès que l'on sait. A ce titre, nous pouvons, semble-t-il, prétendre à une certaine reconnaissance du Parc du Pilat. Nous ne comprenons pas que le Parc ait choisi de favoriser à l'évidence les actions en direction du "jeune public", avec le contrat de développement culturel, au détriment de l'animation globale pour tous. La culture ne doit pas être l'affaire de quelques privilégiés. Pour beaucoup, le Parc est synonyme de contraintes et de réglementations mais à travers son animation culturelle, il avait pu acquérir une image conviviale et devenir un véritable partenaire... A l'instar de vos distinctions, je décerne « des lauriers » à l'association culturelle au nom des milliers de personnes qui ont trouvé, au cours des différents spectacles, un peu de rêve, de rire et d'émotion. Malgré tout le respect que je vous dois, je serais tenté de vous décerner, à vous les dirigeants du parc, le « bonnet d'âne »<sup>1</sup> ».*

La presse considère finalement que cette situation nuit à la culture pour tous :

« *La culture ne doit pas être l'affaire de quelques privilégiés mais ouverte à tous. Elle n'est pas une faveur mais un droit. Chaque fois que l'on y touche, c'est la démocratie qui est en danger. Il est regrettable qu'à chaque fois que l'on rencontre des problèmes financiers au sein d'une organisation, la culture devient le bouc émissaire*<sup>2</sup> ».

Le PNR recourt à une mission de médiation pour régler l'affaire.

Avoir recours un médiateur est envisagé dès mi 1997. Le premier directeur du PNR, qui avait d'ailleurs réalisé l'embauche de l'animateur, est chargé de cette mission. Assisté de trois élus du Bureau, le but est d'examiner les conditions de la réintégration à la direction du Parc de la mission culturelle déléguée à l'Association culturelle du Pilat depuis 1992<sup>3</sup>.

Un projet est ensuite mis en place sur trois ans autour d'un thème mobilisateur et fédérateur : l'Europe. 1998 est l'année de préparation pour une réalisation en 1999 et 2000.

Le service culturel réintègre finalement l'équipe du Parc naturel régional. Concernant la mise en œuvre des programmes, l'équipe culturelle est réorganisée.

En 1998, le service est composé de l'animateur culturel J. Andersson, et de M.-A. Blanchard, mais aussi de deux secrétaires à mi-temps, d'un technicien à mi-temps et d'un objecteur de conscience devant être remplacé par un emploi jeune.

*Au début des années 1990, le Parc du Pilat décide d'externaliser le service culturel en créant une association loi 1901. Celle-ci porte l'animation culturelle mais aussi répond aux sollicitations des communes et des associations. Ces dernières perçoivent l'Association Culturelle du Pilat (ACP) comme à l'écoute à leurs projets et se considèrent comme de réels partenaires. Aussi, lorsque le PNR remet en cause le fonctionnement de l'ACP, elles se sentent délaissées. Finalement, le service culturel reprend sa place au sein de l'équipe technique du Syndicat mixte.*

*Depuis l'action pionnière de l'animation culturelle, une certaine évolution marque cette action culturelle. Au départ largement fondée sur le principe de l'intervention directe sur les territoires, elle s'oriente peu à peu vers la délégation de l'action au bénéfice des acteurs culturels du territoire*<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> LACOUR Guy, « « Coup de gueule culturel » sur le Pilat », *Le Progrès*, 2 septembre 1997

<sup>2</sup> BONNARD Lucien, « Coup de gueule de Lucien », *Le Réveil du Vivarais*, 22 août 1997

<sup>3</sup> PV de la réunion du 26 février 1998 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, Jean-Pierre Huguet éditeur, Art 3, 2008, p. 144

*L'association locale est considérée par le Parc comme un partenaire à part entière qu'il soutient – pas uniquement financièrement – et incite à développer ses compétences.*

## 2. L'ÉCRIT, PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL

L'animation culturelle du Parc a pour ambition, dans la charte révisée de 1991, de « *favoriser la lecture par la connaissance du patrimoine littéraire régional (création d'un itinéraire littéraire), l'aide au développement des bibliothèques du Parc avec la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Loire et l'aide à l'organisation de la journée du livre*<sup>1</sup> ».

*Le Parc du Pilat développe des projets autour des questions de l'écrit et de la lecture. Il s'appuie sur l'histoire des Hommes du territoire ou encore celle des artistes pilatois pour y parvenir. C'est l'occasion de construire des projets avec une poignée d'associations locales.*

### a. GASTON BATY, UN HOMME DE LETTRE RECONNU

Le massif du Pilat a inspiré bon nombre d'écrivains, poètes et romanciers, comme Jean-Jacques Rousseau, Frédéric Mistral, Charles Exbrayat ou encore Maurice Denuzière. Des hommes de lettre font d'ailleurs l'objet de valorisations diverses sur le territoire. Par exemple, du côté des associations : Charles Exbrayat est l'objet d'une organisation sise à Planfoy. Surtout, Gaston Baty (1885-1952) bénéficie d'une importante attention de la part des acteurs locaux. Un hommage lui est rendu sur le territoire dès 1973<sup>2</sup>. Homme de théâtre né et mort à Pélussin, sa maison est rachetée en 1992 puis restaurée par la commune. La mémoire de l'homme de lettres G. Baty est valorisée, notamment au travers de sa maison, par le Parc naturel régional du Pilat. Dans la dynamique de création déjà constatée, une association est mise en place pour gérer le festival qui en découle.

Tout d'abord, l'année 1985 est consacrée à Gaston Baty. A l'origine de ce projet, la société d'Histoire Visages de notre Pilat (VDNP) indique au PNR qu'il s'agira du centième anniversaire de la naissance de Gaston Baty à Pélussin<sup>3</sup>. Cette année s'accompagne d'un festival et d'un travail avec le public scolaire. L'année Baty a pour but d'associer un maximum de personnes, notamment les scolaires et les associations. Elle comprend l'animation en milieu scolaire, la participation d'environ douze troupes amateurs qui préparent leur spectacle en vue de la présenter dans le cadre de l'année Baty ou du festival, et des manifestations diverses qui ne rentrent pas dans le cadre du festival<sup>4</sup>.

Un festival Gaston Baty est organisé entre le 27 juin et le 12 juillet par le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) de Pélussin ; le Parc du Pilat en est le maître d'œuvre. Tous les soirs de cette période, une manifestation doit se dérouler dans une commune du Parc, avec la répartition la plus équitable possible dans toutes les communes. Ainsi, presque toutes les communes du PNR sont concernées par une manifestation bien qu'il soit difficile de trouver des lieux pour la présentation de certains spectacles<sup>5</sup>. C'est l'occasion également pour celle de Pélussin de créer une promenade Gaston Baty permettant aux Pélussinois mais aussi aux touristes de découvrir des hameaux, des quartiers quelque fois oubliés<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 38

<sup>2</sup> M. B., « Hommage à Gaston Baty homme de théâtre et enfant du Pilat », *Le Progrès*, 9 juillet 1973

<sup>3</sup> PV de la réunion du 21 février 1985 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> PV de la réunion du 12 février 1985 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> SUE C., « Qui fut Gaston Baty ? », *Le Réveil du Vivarais*, 18 juillet 1992

Le programme d'animation scolaire débute dès 1984 avec le collège Gaston Baty de Pélussin et se poursuit en 1985.

Toutes les demandes des écoles publiques du territoire sont satisfaites par le Parc<sup>1</sup>. En outre, un atelier spécifique aborde la vie et l'œuvre de l'homme de lettres. En juin, deux journées sont ensuite consacrées aux scolaires pour qu'ils présentent leurs travaux. Le succès de cette année Gaston Baty est important : 18 000 spectateurs y participent<sup>2</sup>. L'ensemble du territoire est d'ailleurs concerné par les animations organisées dans ce cadre.

Une nouvelle fois le Parc du Pilat crée une association pour mettre en œuvre un de ses projets. L'Association Culturelle Gaston Baty (ACGB) a donc pour rôle la gestion financière du festival ainsi que la rémunération de la personne en charge de cette année thématique. En outre, elle doit permettre de concrétiser les impossibilités du Parc, sans pour autant entrer en compétition avec celui-ci<sup>3</sup>. Il est vrai que chaque commune urbaine dispose déjà de ce type d'association pour organiser des spectacles. Il est donc envisagé que cette association soit composée d'élus du Parc, du service Animation et des élus du SIVOM<sup>4</sup>. En outre, la question des fonds se pose : pour fonctionner, il faudrait que la gestion soit assurée par le personnel du PNR<sup>5</sup>. Autre question : l'association doit-elle être pérennisée après le festival ?

Le Parc rédige finalement les statuts ; certains élus souhaitent s'investir, dont F. Franc qui participe à la création de la Maison de l'eau à Marlhès et J. Badol, à celle du Musée du Forez Viennois<sup>6</sup>. Finalement, le PNR charge le Bureau d'identifier les représentants de l'association car l'ACGB est composée uniquement du Conseil syndical du Parc et obligatoirement présidée par le / la président(e) du Parc<sup>7</sup>. A la date de 1989, le maire de Pélussin en fait partie ; le directeur du Parc également.

L'Association culturelle Gaston Baty poursuit une activité par la suite. Toutefois, après 1987, elle n'est plus évoquée dans les procès verbaux du Parc.

Par exemple, l'exposition d'art à Saint-Julien-Molin-Molette et le festival des Bravos de la nuit en 1987<sup>8</sup>.

Dans le cadre du projet de Contrat de développement culturel, avec pour thème l'enfance et la jeunesse, la marionnette fait l'objet d'un développement privilégié<sup>9</sup>.

Deuxième objectif, des spectacles doivent être diffusés et présentés. Dans ce cadre, en 1997, un festival / rencontres autour de la marionnette est créé. La découverte de la marionnette et du jeu théâtral est le premier axe. Des projets pédagogiques, accompagnés d'une formation à destination des enseignants, sont envisagés avec des compagnies de théâtre et d'objets. Ils sont enrichis d'ateliers de création de marionnettes, en relation avec les compagnies. Enfin, les rencontres / colloques / expositions sont organisées à la Maison Gaston Baty. Entre autres, une exposition est mise en place au cours des trois ans afin de constituer un Musée Gaston Baty<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 12 février 1985 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>2</sup> « A l'heure du bilan », *Loire Matin*, 12 octobre 1985

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 février 1985 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>7</sup> PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>8</sup> PV de la réunion du 10 juin 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5 ; PV de la réunion du 8 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12 ; PV de la réunion du 23 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>9</sup> En effet, en 1995, le PNR du Pilat négocie avec la DRAC Rhône-Alpes une convention à partir de 1995 sur des actions de découverte des arts contemporains : arts plastiques, musique, marionnette, lecture / écriture. La DRAF en est également partenaire.

<sup>10</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, annexes

En 1994, toujours dans le cadre également du Contrat de développement culturel, le PNR propose la réalisation du Jardin des sons à Pélussin, dans celui de la Maison Gaston Baty, et en prend en charge la maîtrise d'ouvrage. Sur une idée de l'Association Culturelle du Pilat (ACP), il s'agit de créer des sculptures musicales dédiées à la découverte de l'environnement sonore dans un clos de propriété communale et donc ouvert au public. Deux objectifs sont poursuivis : créer un site de découverte de l'environnement sonore naturel mais aussi permettre un travail pédagogique sur les paysages sonores naturels<sup>1</sup>. Le Jardin des sons est conçu sous forme d'un parcours d'objets et de machines sonores<sup>2</sup>. Afin de préserver l'environnement naturel et acoustique, les sons émis par les machines sont très proches de la nature : utilisation du vent, phénomènes vibratoires, utilisation de l'eau, etc. Inviter des musiciens sur Le site est prévu « *pour ce que ce jardin musical ne soit pas seulement un musée sonore insolite mais un véritable lieu de culture vivante*<sup>3</sup> ».

L'étude est réalisée par Groupe de Recherche Acoustique et de Musiques Expérimentales (GRAME) – Centre national de création musicale (Lyon) car elle est la seule association reconnue internationalement et susceptible de réunir toutes les compétences requises<sup>4</sup>.

Le terrain est mis à disposition du Parc par la commune, grâce à une convention portant sur vingt-cinq ans<sup>5</sup>, et la municipalité s'engage à en assurer l'entretien. La gestion du site est ensuite prise en charge par la Maison du tourisme et des visites accompagnées sont proposées.

Grâce à des fonds européens (Leader), une formation est réalisée en direction des médiateurs culturels dans le but de former des relais éducatifs, culturels, associatifs pour favoriser l'utilisation du Jardin et son appropriation par la population<sup>6</sup>.

Le Jardin des sons devient un lieu de rencontres musicales et de découverte de l'univers sonore en lien avec l'environnement naturel. Le projet a également une orientation pédagogique forte qui doit permettre l'implication des écoles et des associations musicales locales et régionales. Le lieu doit également devenir le lieu catalyseur<sup>7</sup> des formations à la musique contemporaine sur le territoire.

Mêlant création contemporaine, expérimentation et valorisation d'un lieu patrimonial dans le cadre d'un investissement réalisé par le PNR, le Jardin des sons ne semble plus aujourd'hui trouver son public. Des impacts économiques positifs sont attendus de cet investissement : en plus des artisans locaux choisis pour cette réalisation, des retombées sont espérées pour les hôteliers et les restaurateurs du territoire car ce jardin contribue à l'attraction touristique du territoire<sup>8</sup>. En guise de bilan, notons que ce projet rencontre des difficultés de réalisation : le budget initial est mal défini et le caractère expérimental entraîne des surcoûts. Le temps nécessaire des travaux est finalement doublé. Les élus du Parc sont d'ailleurs inquiets et agacés<sup>9</sup>. De plus, la communication autour du projet est mal maîtrisée. Le retard de réalisation entraîne un mécontentement du public et sa méfiance quant au fonctionnement d'un tel équipement<sup>10</sup>. En 2004, il devient indispensable d'avoir un discours positif sur cet équipement qui, même s'il propose des problèmes, est apprécié des

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles du Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>2</sup> Dix objets sont ainsi intégrés au cadre naturel du clos, site de promenade et de repos. A découvrir : le basket musical, les mâts, les bois habités, les orgues éoliennes, les tubes résonnants ou la fontaine égyptienne.

<sup>3</sup> « Recherches et expériences », *Le Journal du Parc*, décembre 1995, n° 84, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 22 mai 1997 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>5</sup> PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PV de la réunion du 15 octobre 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles du Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>9</sup> PV de la réunion du 19 décembre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>10</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

visiteurs, en particulier quand ils bénéficient de visites guidées<sup>1</sup> ». La programmation estivale de visites guidées n'est pas renouvelée en 2005 ; une réflexion doit également être menée avec la commune<sup>2</sup>. En 2008, enfin, le Jardin est saccagé<sup>3</sup>.

Qui plus est, il est nécessaire de trouver un usage à la Maison Gaston Baty. Entre 2000 et 2006, projet réalisé en partenariat avec la Comédie de Saint-Étienne, le Centre européen de la jeune mise en scène doit s'inscrire dans la poursuite de l'œuvre de G. Baty (cf. annexe). La Maison de Gaston Baty, rebaptisée BatYsse, fait actuellement l'objet d'un projet autour de la marionnette. Envisagée par la commune comme un moyen de replacer l'habitant par rapport au lieu, elle s'inscrit également dans une forme continue de l'œuvre de G. Baty autour de la marionnette.

*Pour conclure, la mémoire de Gaston Baty est valorisée sur le territoire dès le milieu des années 1980 par le Parc naturel régional en portant l'année dédiée à l'homme de lettres et suite à l'interpellation par une association locale de patrimoine. Ensuite, dès le début des années 1990, la maison de ce dernier, à Pélussin, fait l'objet de multiples projets. La commune se l'approprie matériellement en en devenant acquéreur puis collabore avec des acteurs du territoire – le PNR, la Comédie de Saint-Étienne - pour faire de cet espace un lieu ouvert au public et, dans la mesure du possible, dans la droite lignée de l'œuvre de l'homme de lettres. La maison Gaston Baty est devenue un lieu de mémoire au sens de Pierre Nora : elle échappe à l'oubli et une collectivité le réinvestit de son affect et de ses émotions.*

#### b. DES RESIDENCES D'ECRIVAINS

Le Parc du Pilat est un territoire fort de plusieurs lieux d'espaces de résidences d'artistes. Au-delà des résidences de chorégraphes et de plasticiens, nous pouvons remarquer sur celles des écrivains. Au cours des années 1990, le PNR du Pilat recourt aux écrivains pour participer à l'animation du territoire. Soutenu par un professionnel du livre impliqué dans la vie du Syndicat mixte, le projet d'un livre réalisé grâce au concours d'associations de recherche historique amène à se pencher sur l'intérêt d'une résidence d'artiste écrivain sur le territoire.

Au tout début des années 1990, le Parc du Pilat initie un trajet littéraire sur le territoire sur une proposition d'un auteur du territoire, qui s'appuie sur des associations locales sur le patrimoine pilatois : celles-ci réalisent une mission de recherche. A partir de l'action associative, et de l'ensemble de ces œuvres, le PNR envisage, au début des années 1990, de réaliser, dans le cadre de sa mission de sauvegarde et de connaissance du Pilat, un ouvrage important, sous forme d'un trajet littéraire, appelé « Regards d'écrivains ». Celui-ci doit rassembler à la fois le patrimoine écrit du Pilat et la création littéraire d'auteurs contemporains natifs du territoire.

*« Les auteurs ont ici pour mission de rédiger un texte sur un territoire très localisé du Parc Régional inspiré d'extraits d'ouvrages existants et de leur propre séjour saisonnier dans le Pilat<sup>4</sup> ».*

Cette initiative émerge de la proposition d'un auteur du territoire : L. Bourg<sup>1</sup> présente à la commission Culture un ouvrage, dont il est l'un des auteurs<sup>2</sup>. A partir de cette idée, la commission

<sup>1</sup> PV de la réunion du 27 février 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>2</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>3</sup> « Dégradations au parc Gaston-Baty », *Le Progrès*, 5 janvier 2008, p. 12

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 21

propose qu'un tel projet soit étudié par le service Animation du Parc et des associations, comme celles « de recherches du patrimoine du Pilat<sup>3</sup> » et les Guides-Animateurs du PNR du Pilat. Les associations sont lancées en 1991 sur le travail de recherches<sup>4</sup>.

Sur une idée de J. Plaine, président de l'Association Culturelle du Pilat (ACP), le Parc naturel régional envisage, en 1993 de s'orienter plutôt vers un projet de création d'un lieu pour accueillir des écrivains. J. Plaine évoque avec les élus des séjours d'écrivains :

Il serait intéressant pour le PNR, mais également pour Saint-Étienne, d'accueillir des écrivains dans le Pilat<sup>5</sup>. La Société des Gens de Lettre est d'ailleurs séduite par cette idée. Un prix pourrait être créé à la Fête du Livre de Saint-Étienne, récompensé par un séjour de huit jours dans le Pilat, permettant à un auteur d'écrire son deuxième roman. Il faudrait donc créer dans un lieu adapté, un hôtel éventuellement, qui ait un certain cachet. D'autres auteurs pourraient d'ailleurs séjourner dans le Pilat. Au cours de son séjour, l'auteur serait médiatisé. Pour financer ce projet, il est envisagé d'utiliser la subvention de la DRAC consacrée à l'opération « Itinéraires littéraires », qui ne semble pas pouvoir aboutir dans le contexte actuel de parution d'un grand nombre de livres sur le Pilat<sup>6</sup>.

De plus, l'année suivante, le PNR envisage deux actions pour revaloriser la lecture par l'écriture<sup>7</sup> : une résidence d'écrivains, en collaboration avec l'association L'art des livres et A. Zadek, à Saint-Julien-Molin-Molette, permettant d'accueillir des écrivains ; des ateliers d'écriture, en relation avec la résidence d'écrivain, avec le Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature de Jeunesse (CRILJ). La Médiathèque de la Loire (annexe de Bourg-Argental), L'art des livres et le CRILJ sont partenaires de cette action. A. Zadek intervient donc au sein d'établissements scolaire pour la réalisation d'un livre d'artiste en collaboration avec B. Bajard<sup>8</sup>. L'association L'Art des livres se positionne notamment pour créer des ponts entre artistes et scolaires dans le cadre d'ateliers.

Le projet de Maison des écritures contemporaines naît en 1999, porté par l'association L'Art des livres<sup>9</sup> et A. Zadek, dans une ancienne usine textile de Saint-Julien-Molin-Molette. L'association est fondée vers 1993, par A. Zadek et le sculpteur M. Strieder, suite à leur achat et restauration d'une des anciennes usines du Pré Battoir<sup>10</sup>. Elle se donne pour objectif de favoriser une meilleure connaissance de la littérature contemporaine<sup>11</sup> et de favoriser la rencontre des différentes expressions artistiques contemporaines. Depuis 1994, l'Art des livres travaille avec le PNR du Pilat dans le cadre du Contrat de développement culturel. Les écrivains accueillis doivent animer les ateliers d'écriture prévus dans ce cadre. Cette organisation doit également permettre la préfiguration d'un Centre international du livre d'artiste<sup>12</sup>. Son activité a pour cœur la résidence de création.

<sup>1</sup> Lionel Bourg, natif de Saint-Chamond et habitant de La Valla-en-Gier, est l'auteur de *Mont Pilat, l'oubli et la mémoire des lieux*. Son ouvrage est récompensé par le Prix Eugène Leroy à la Fête du livre de Saint-Étienne en 1989.

<sup>2</sup> AL Berto, BOURG Lionel, LAABI Abdellatif, SPILMONT Jean-Pierre, AMOUROUX Paul, *Les itinéraires littéraires en Lozère : Cévennes*, Editions Jacques Brémond, 1989, 183 p.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 14 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 17 septembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>5</sup> PV de la réunion du 26 janvier 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> PV de la réunion du 6 novembre 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>9</sup> PV de la réunion du 17 mai 1999 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>10</sup> « L'art des livres », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1995-1996, p. 16

<sup>11</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles du Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>12</sup> « L'art des livres », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 16

En 1996, des archives font également allusion à une Maison du livre et des auteurs régionaux à Roisey dans le projet de candidature au programme européen Leader car il est proposé l'accueil d'écrivains européens pendant une période dix mois sur les sites voués au livre dans deux Maisons<sup>1</sup>. En 1999, L'Art des livres souhaite amplifier son action en engageant un travail de coordination, d'animation et de valorisation autour du thème des écritures contemporaines, à partir des actions déjà entreprises dans et avec le PNR<sup>2</sup>.

Les actions suivantes sont donc identifiées : stages de formation professionnelle (pour les enseignants, bibliothécaires, libraires traducteurs, etc.), ateliers d'écriture tout public, classes vertes d'écriture, accueil d'écrivains étrangers du Parlement international d'écrivain (PIE)<sup>3</sup>.

La résidence d'écrivains est donc un projet d'une association précise bénéficiant du soutien du Parc naturel régional pour sa réalisation et ses activités. Cette Maison des écritures contemporaines ne nécessite pas une structure coûteuse à équiper et pourrait trouver sa place au sein de l'ancienne usine Sainte-Marthe, rachetée par cinq artistes, près de la résidence d'écrivain déjà aménagée. A cette époque, il est envisagé que ce soit A. Zadek, professeur certifié en documentation, qui en soit l'animatrice<sup>4</sup>. Le PNR décide de soutenir ce projet et, plus spécifiquement, de réaliser cette demande de mise à disposition<sup>5</sup>. L'écrivain en résidence joue un véritable rôle auprès du public et surtout des scolaires. Le projet consiste à accueillir annuellement un écrivain pendant trois mois et à lui offrir une bourse de résidence pour mener à bien son projet. En contrepartie, l'écrivain s'engage à consacrer une partie de son temps de résidence à des rencontres publiques et des ateliers d'écriture.

A l'automne 1996, J. Laurens Ciesling est invité à résider deux mois à Saint-Julien-Molin-Molette, à l'Art des livres. Durant cette résidence, des ateliers d'écritures sont mis place pour un public de lycéens.

En 1998, A. Zaoui, écrivain algérien et réfugié en France, réalise notamment des lectures publiques.

C'est également l'occasion de travailler avec des bibliothèques du territoire. Le PNR est maître d'ouvrage ; l'Art des livres, directrice artistique du projet et encadrante de l'écrivain.

Au début des années 2000, le recours à l'écrit est finalement utilisé pour attiser l'esprit artistique du public scolaire. En 2001, dans le cadre du programme « Livres et nature », est réalisée l'opération « les sentiers de l'imaginaire »<sup>6</sup> sur plusieurs communes<sup>7</sup>.

Elle incite des élèves à parcourir leur lieu de vie et à interpréter leur territoire par le récit. Les scolaires repèrent des parcours sur leur commune et inventent des histoires en lien avec les lieux traversés. Des rencontres permettent d'aller découvrir les sentiers réalisés par les autres classes lors des rencontres de la quinzaine de la lecture. Afin d'aider les écoles dans la réalisation de panneaux, de livrets de route ou d'atelier, le Parc du Pilat verse une aide aux établissements scolaires, au travers des associations qui leur sont liées.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 20 septembre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, annexe

<sup>2</sup> A cette date, L'Art des livres a déjà mis en place une résidence d'écrivains, organise des manifestations publiques sur le thème de l'écriture et de l'édition et édite notamment une collection chez J.-P. Huguet.

<sup>3</sup> Le Parlement International d'Écrivain (PIE) est une organisation de défense des écrivains fondée en novembre 1993 et dissoute en 2004.

<sup>4</sup> Elle pourrait être mise à disposition du PNR par le Ministère de l'Éducation nationale, soit sans charge financière pour le Syndicat mixte.

<sup>5</sup> PV de la réunion du 17 mai 1999 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>6</sup> PV de la réunion du 18 juin 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>7</sup> Près de cinq cents enfants des écoles de Saint-Pierre-de-Bœuf, Roisey, Pélussin, Saint-Julien-Molin-Molette, Vérin et Saint-Michel-sur-Rhône travaillent sur les sentiers de l'imaginaire.

*La résidence d'écrivain permet un travail collaboratif des différents acteurs du livre dans le Parc du Pilat. Cette mise en réseau est difficile, étant donné les différents niveaux d'engagement : quelques professionnels et de nombreux bénévoles qui gèrent les bibliothèques communales. Les rencontres avec des écrivains, venus parler de leur travail, sont l'occasion de mobiliser et de motiver ces publics.*

*Ainsi, partant d'un projet littéraire s'appuyant sur des associations locales de patrimoine, le PNR donne une nouvelle orientation au projet et réaffecte les crédits dans celui de résidence d'artiste écrivain. Il soutient le projet de l'Art des livres, à Saint-Julien-Molin-Molette, et développe un lien avec le reste du territoire. L'écrivain participe directement à l'animation du territoire, notamment dans un objectif pédagogique.*

### C. LA FETE DU LIVRE DE ROISEY, TREMLIN POUR LES SOCIÉTÉS D'HISTOIRE DU PILAT ?

Le patrimoine littéraire est valorisé par les associations locales de patrimoine. Comme le rappelle la charte révisée de 1991, « *outre des célébrités, depuis un certain nombre d'années, des auteurs plus contemporains ou associations de sauvegarde du patrimoine oral ou écrit ont réalisé plusieurs publications inspirées de la région*<sup>1</sup> ». Le Parc du Pilat développe une politique autour du livre dès les années 1980, notamment au travers de la Fête du livre. Depuis plus de vingt ans, les premiers samedi et dimanche de juin sont jours de festivité dans la commune de Roisey. Par la suite, le désengagement du PNR, estimant son investissement trop important par rapport aux bénéfices estimés, remet en cause la perpétuation de cet évènement annuel, donnant lieu à la création d'une nouvelle association. La Fête du livre de Roisey représente d'ailleurs une vitrine pour les associations de recherche historique, dites sociétés d'Histoire.

Le PNR décide de favoriser la diffusion du livre par une action festive et ponctuelle dans les communes du territoire. Les premières actions débutent avec le soutien des bibliothèques communales.

A l'origine de cette action autour du livre et de la lecture, il convient de citer l'« opération bibliothèque » mise en place par le Parc en collaboration avec la Bibliothèque départementale, devenue ensuite Médiathèque de la Loire<sup>2</sup>. Dans les années 1980, constatant la pauvreté d'équipements des bibliothèques communales, le PNR réalise un inventaire des besoins, et équipe l'ensemble de ces structures.

En outre, les Journées du livre naissent du constat et d'une réalité liés au monde rural : « *On n'entre pas dans une librairie, ni dans une galerie, ni dans un musée*<sup>3</sup> ». Cet évènement doit répondre à plusieurs objectifs :

- Proposer chaque année dans un village du Parc un marché aux livres des régions Rhône-Alpes et Auvergne,
- Inviter des auteurs de la région à rencontrer un public méconnu,

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 21

<sup>2</sup> La médiathèque départementale de la Loire alimente 270 communes de moins de 10 000 habitants en livres puis en CD et en DVD pour que les habitants du département aient un accès facilité à la lecture.

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.



- Créer une dynamique autour des bibliothèques locales en collaboration avec la Médiathèque de la Loire,
- Favoriser la vente d'ouvrages, la lecture et l'écriture dans le territoire du Parc,
- Permettre la découverte de publications associations liées au patrimoine<sup>1</sup>.

Ce dernier but, en rapport avec l'activité de publication des associations locales de patrimoine, est celui qui nous intéresse en premier lieu.

Tout commence avec les Journées du livre régional de Roisey, au début des années 1980. Les premières années, il s'agit de proposer dans différents villages une exposition-vente de livres en collaboration avec un libraire<sup>2</sup>. Des associations de patrimoine y participent :

En 1981, sont organisées durant deux jours au centre social de Bourg-Argental les Journées du livre régional, en partenariat avec la MJC et les Amis de Bourg-Argental<sup>3</sup>. A cette occasion, est présentée une exposition de l'Imprimerie nationale qui retrace son histoire de Gutenberg à nos jours. L'année suivante, la manifestation a lieu à Saint-Paul-en-Jarez. Des sociétés d'histoire sont présentes : les Amis du vieux Saint-Chamond, Visages de notre Pilat (VDNP) et les Amis de Bourg-Argental.

Ensuite, afin de pérenniser cette manifestation, et à la demande de la commune désireuse d'accueillir cette opération, la manifestation devient « Journées du Livre Régional de Roisey » à partir de 1983. Elle est « *l'exemple d'une Fête du Livre dans un petit village, qui intéresse un canton*<sup>4</sup> », comme le déclare J. Plaine, alors président du Syndicat des Libraires<sup>5</sup>.

A partir de ce succès, et sur les conseils de ce dernier<sup>6</sup>, une réflexion est menée sur l'évolution de cette opération, ce qui permet de l'enrichir et de l'améliorer par l'accueil d'auteurs en région, la présence d'un invité d'honneur<sup>7</sup> et l'organisation de diverses animations autour du livre, des expositions à thème et des présentations-ventes de produits locaux. Un autre objectif, pédagogique cette fois-ci, apparaît rapidement : à partir de 1998, les Journées connaissent une nouvelle évolution en direction de l'enfance et de la jeunesse<sup>8</sup>. Cette démarche doit permettre le développement de la lecture, une approche de l'écriture et la connaissance des métiers du livre<sup>9</sup>.

Par exemple, l'ouvrage *L'enfarbre*<sup>10</sup> est réalisé par les élèves de l'école primaire de Roisey en collaboration avec l'éditeur pirailon J.-P. Huguet. En 1987, une action pédagogique doit être menée avec les écoliers de Roisey pour créer un ouvrage historique (ou autre) sur Roisey qui serait ensuite vendu lors de ces journées<sup>11</sup>. A partir de 1994, un auteur jeunesse est systématiquement invité puis, en 2000, cet aspect « littéraire jeunesse » encore développé avec la présence d'auteurs-illustrateurs de différents coins d'Europe.

Dès 1994, le Parc du Pilat envisage les Journées du livre comme devant être « *un tremplin pour des actions spécifiques (concours d'écrivains, valorisation des ateliers d'écriture,...)*<sup>12</sup> » dans le cadre du Contrat de développement culturel.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « Les journées du livre régional à Bourg-Argental (centre social) les 21 et 22 mars 1981 », *Loire Matin*, 18 mars 1981

<sup>4</sup> « Les journées du Livre régional », *Le Progrès*, 13 mai 1992

<sup>5</sup> Le Syndicat des libraires est à l'origine des Fêtes du livre des Tuileries à Paris puis, par la suite, de la Fête du livre de Saint-Étienne.

<sup>6</sup> PV de la réunion du 26 mars 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>7</sup> Par exemple, Roger Frison-Roche et Jean-Pierre Chabrol.

<sup>8</sup> « JOURNÉES DU LIVRE DE ROISEY. Une formule expérimentale », *Le Progrès*, 3 juin 1998

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>10</sup> *L'enfarbre : un conte à prendre racine*, Coopérative scolaire, Roisey, 1988, 43 p.

<sup>11</sup> PV de la réunion du 9 septembre 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>12</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, annexe

Concrètement, la commune de Roisey est maître d'ouvrage et confie la réalisation de l'opération au PNR, responsable de la programmation, de l'organisation, de la recherche de financement, de la gestion et de la promotion. Par contre, vers 1985, des associations participent à l'organisation des Journées (Comité des fêtes de Roisey et Amis de l'ancien temps<sup>1</sup>).

Les Journées du livre régional de Roisey connaissent un vif succès. Rapidement, cette manifestation grand public s'ouvre aux scolaires dans une optique pédagogique.

Au bout de dix-huit années d'existence, est constatée la fidélisation du public local et touristique. La fréquentation oscille entre 2 000 et 5 000 personnes annuellement entre le samedi et le dimanche et jusqu'à 550 enfants des écoles du Pélussinois le vendredi, journée réservée au public scolaire<sup>2</sup>.

La population, les auteurs, les enseignants et les élèves, et les acteurs des animations se sont attachés « affectivement<sup>3</sup> » à cet évènement. Des associations locales engagent chaque année leurs publications dans la perspective de ces journées<sup>4</sup>. C'est l'occasion de tenir des stands pour les auteurs, les éditeurs mais aussi les associations de recherche du patrimoine et de protection de la nature<sup>5</sup>.

Par exemple, depuis la fin des années 1980, VDNP tient un stand régulièrement pour faire connaître et vendre ses publications. D'ailleurs, l'association occupe une place croissante sous le chapiteau, comme constaté dès 1995<sup>6</sup>.

Au début des années 2000, la manifestation devient le Livre au vert, pour prendre en compte la dimension environnementale. Le Livre au vert naît de la disparition des Journées du livre régional. Après près de vingt ans de fonctionnement, l'opération connaît un certain essoufflement<sup>7</sup>. De plus, si la commune souhaite faire perdurer ces journées, elle ne peut le faire seule<sup>8</sup>. Le Parc ne peut plus assurer la réalisation car il doit se consacrer à d'autres missions. La commission Culture propose donc que soit envisagée la création d'une association, qui serait appelée « Journées du livre<sup>9</sup> », car il est nécessaire de trouver une structure-relais pour organiser la manifestation<sup>10</sup>. Faute de participants, l'idée ne se concrétise pas<sup>11</sup>. Il est pourtant nécessaire de trouver un nouveau porteur. Il est également indispensable de faire évoluer le contenu de cette manifestation et de la repositionner afin de lui donner un nouveau souffle. Durant l'année 2001, une commission de réflexion est donc mise en place. Durant cette pause, seul le projet des « sentiers de l'imaginaire », évoqué précédemment, est mis en œuvre pour aborder l'environnement proche<sup>12</sup>.

Ce concept novateur, correspondant donc aux critères défendus par le PNR, est pourtant en rupture avec son aînée. En 2002, en partenariat avec le PNR du Pilat, la commune change son orientation en y ajoutant une dimension environnementale. Ainsi les livres, les auteurs, les débats, les animations de ces Journées ont dorénavant pour thème : la nature et l'environnement. Les Journées du Livre deviennent « Le Livre au Vert ». Ces journées, organisées entre 2002 et 2004,

<sup>1</sup> Association Amis de l'ancien temps est dissoute fin 2002.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> « Journée du livre régional et de la nature à Roisey », *La Gazette*, 29 mai 1986

<sup>6</sup> « Journées du livre, le succès demeure », *L'Essor de la Loire*, 16 juin 1995

<sup>7</sup> Les auteurs présents chaque année ne se renouvellent pas et ne peuvent présenter un nouvel ouvrage à chaque fois

<sup>8</sup> PV de la réunion du 17 mars 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>9</sup> PV de la réunion du 10 septembre 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>10</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>11</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>12</sup> « Les journées du livre s'accordent une pause », *Le Progrès*, 29 janvier 2001

doivent s'ouvrir très largement sur l'ensemble du territoire du Parc en mobilisant tous les amoureux du livre et de la nature<sup>1</sup>. Deux objectifs sont poursuivis : valoriser et diffuser une offre artistique de qualité et favoriser une prise de conscience environnementale auprès de la population<sup>2</sup>. Un forum des métiers de la nature est d'ailleurs organisé à destination des scolaires en 2002<sup>3</sup>.

Au milieu des années 2000, le Parc naturel régional du Pilat se désengageant, une nouvelle association reprend le flambeau. Après l'édition 2004, le PNR décide d'interrompre ce partenariat, en termes de soutien financier et logistique. Plusieurs possibilités de fonctionnement sont alors envisageables<sup>4</sup> mais la municipalité se trouve alors contrainte d'abandonner le concept de Livre au Vert. En outre, la population ne se reconnaît plus de cet évènement considéré devenu comme trop élitiste<sup>5</sup>. Les organisateurs déclarent d'ailleurs : « *On avait envie que cela redevienne une fête populaire*<sup>6</sup> ». Le flambeau est quand même repris :

*« Était-ce la fin de toute manifestation ? Non, car des habitants de Roisey et des communes voisines ont refusé d'accepter cet état de fait et ont souhaité poursuivre cette aventure culturelle : ainsi est née l'Association de la Fête du Livre de Roisey<sup>7</sup> ».*

Depuis 2005, le projet est porté par une association née dans ce but : l'association Fête du livre de Roisey, surnommée Livre ensemble.

En 2005, est déclarée à la préfecture l'association Fête du livre de Roisey avec pour but dans ses statuts de « *promouvoir le livre et les connaissances de l'environnement à travers le livre ; cette promotion peut être réalisée par divers moyens dont le principal reste l'organisation annuelle de la fête du livre de Roisey, ainsi que des représentations sous des formes diverses se déroulant sur la commune de Roisey ou en d'autres lieux sur un plan local, régional, national ou institutionnel (actions pédagogiques, conférences, débats...)* ».

Cette nouvelle évolution est synonyme d'un premier salon du livre régional. Suite à la relance de la Fête du livre, un forum des associations historiques du massif<sup>8</sup> est organisé en 2005.

A cette occasion, les différentes organisations, après des échanges le samedi matin, se présentent à tour de rôle l'après-midi et durant le dimanche.

Le salon est organisé par Visages de notre Pilat (VDNP), en collaboration avec l'association de la Fête du livre de Roisey, avec le soutien de la municipalité de Roisey, du PNR du Pilat, de la Maison du tourisme, des Archives Départementales de la Loire (ADL) et de la Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER).

Il s'agit d'aborder une histoire du patrimoine du Pilat<sup>9</sup>. Ces journées sont consacrées à la rencontre des adhérents, des chercheurs, des auteurs des sociétés historiques du massif du Pilat et du pourtour avec le public intéressé par l'histoire régionale. Sont ainsi présentes des sociétés

<sup>1</sup> BOURGIER Georges, « Roisey : les journées du livre reverdissent », *Le Progrès*, 8 janvier 2002

<sup>2</sup> SAVIN Caroline, *Le « livre au vert », projet culturel: enjeux et difficultés de l'application de la politique culturelle du Parc naturel régional du Pilat*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2004, p. 46

<sup>3</sup> BOURGIER Georges, « A Roisey, le Livre au vert succès aux Journées du livre », *Le Progrès*, 29 janvier 2002

<sup>4</sup> Soit avec une directrice de la programmation et la coopération du PNR, permettant ainsi d'obtenir des financements, soit sans directrice, ce qui entraînerait le désengagement du Parc et ferait oublier les subventions.

<sup>5</sup> SAVIN Caroline, *op. cit.*, 2004, p. 64

<sup>6</sup> DUPAIN Nicole, « Fête du livre de Roisey : en tournant les pages... », *Le Progrès*, 3 juin 2005, p. 18

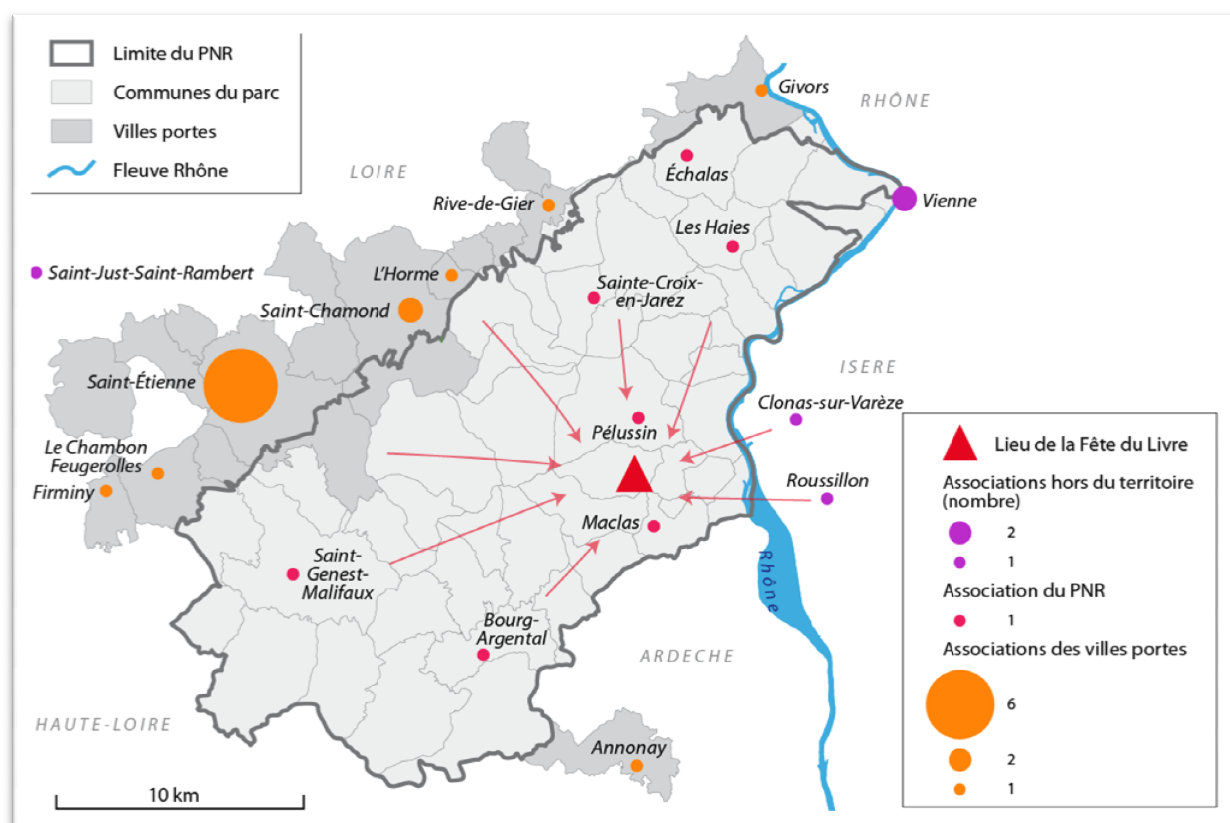
<sup>7</sup> « L'Association de la fête du livre de Roisey », Livre-ensemble. URL : <http://www.livre-ensemble.fr/pages/asso.php> consulté le 9 août 2014

<sup>8</sup> Entretien avec M. Boyer, président de Visages de notre Pilat (VDNP), à Pélussin, le 27 mai 2011

<sup>9</sup> « Fête du livre de Roisey : les sociétés historiques du Pilat organisent leur premier salon du livre régional », *Le Progrès*, 3 juin 2005, p. 14

d'Histoire du Parc du Pilat<sup>1</sup> et de ses villes portes<sup>2</sup> mais aussi à l'extérieur du territoire<sup>3</sup> (cf. annexes). Les ADL sont également présentes.

La Fête du livre, dont le but affiché par les organisateurs de cette nouvelle édition est de promouvoir le livre auprès de tous, représente un évènement fédérateur des sociétés d'Histoire au sein et à l'extérieur du territoire du PNR. Une vingtaine d'associations et de sociétés historiques, autour de l'histoire et du patrimoine du Pilat et de ses environs, se déplace<sup>4</sup>. Le président de VDNP prévoit d'ailleurs de réorganiser cette animation tous les deux ou trois ans en alternance par les associations du territoire, mais « *c'est très lourd à porter*<sup>5</sup> ». Le projet n'est pas renouvelé.



**CARTE 13** REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SOCIETES D'HISTOIRE PRESENTES LORS DU PREMIER SALON DU LIVRE REGIONAL, DANS LE CADRE DE LA FETE DU LIVRE DE ROISEY, EN 2005

<sup>1</sup> Les sociétés d'Histoire du PNR sont les Amis de Bourg-Argental, le Groupe d'histoire d'Echalas, Notre histoire de Maclas, Visages de notre Pilat de Pélussin, la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux et l'Association de sauvegarde et d'animation de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Le Groupe d'histoire des Haies est également présent mais il ne s'agit pas d'une association loi 1901.

<sup>2</sup> Parmi les sociétés des villes, sont présentes les Amis du fond vivarois d'Annonay, l'Académie du Soullat de Givors, les sociétés d'histoire de Firminy et du Chambon-Feugerolles, le Centre d'Etudes et de Recherches du Patrimoine Industriel (CERPI) de L'Horme, l'Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH) de Rive-de-Gier, Iguerande de Saint-Chamond, les Amis du Vieux Saint-Chamond. Sur Saint-Étienne, il s'agit de l'Association généalogique de la Loire, le Centre d'études forézienne, le Centre d'histoire régionale, le Centre de recherches en histoire, le Groupe archéologique Forez-Jarez et les Amis du Vieux Saint-Étienne.

<sup>3</sup> Il s'agit du Centre généalogique et de la société des Amis de Vienne, d'Évocation de Roussillon, de Janus de Clonas-sur-Varèze et de la Liaison intergroupes d'études régionales de Saint-Just-Saint-Rambert

<sup>4</sup> « Visages de notre Pilat : association culturelle par excellence », *Le Progrès*, 17 février 2006, p. 14

<sup>5</sup> Entretien avec M. Boyer, *op. cit.*

*Opération-phare sur la lecture et le livre sur le territoire, cet évènement connaît des évolutions dont le nom porte trace. Entre les Journées du livre régional et la Fête du livre, en passant par le Livre au vert, le Parc du Pilat se désengage progressivement de l'organisation de la manifestation. Il est l'initiateur de l'association éponyme qui reprend le flambeau.*

*Cette nouvelle évolution permet de fédérer les associations locales spécialisées dans la recherche sur l'histoire et le patrimoine. Le salon du livre régional représente une journée de rencontre pour démontrer « que l'on pouvait s'intéresser, et intéresser, à l'histoire locale et au patrimoine en toute simplicité, sans grandiloquence ni austérité. Sans se prendre au sérieux, pour le plaisir de la recherche et celui d'en partager la connaissance. Et que, s'intéresser à l'histoire, à « son histoire », c'est aussi une façon d'être de son temps et de regarder l'avenir<sup>1</sup> ».*

*Le Parc du Pilat se penche donc sur les questions de l'écrit et du patrimoine. Le territoire bénéficie d'une certaine tradition littéraire parce que des auteurs s'en sont inspirés ou parce certains en sont natifs. Le Pélussinois Gaston Baty fait l'objet d'une attention toute particulière grâce à une action combinée du PNR et d'autres acteurs. En parallèle, des écrivains viennent en résidence mêlant création et pédagogie auprès des scolaires. Enfin, le Parc travaille étroitement avec la commune de Roisey et certaines associations pour créer puis faire vivre la Fête du livre. Les associations locales de patrimoine trouvent également leur place au sein de ce projet.*

### 3. LA MISE EN PLACE D'UNE PROGRAMMATION CULTURELLE

Le Parc naturel régional bénéficie d'une première expérience dans le cadre de l'expérience « Été musical Loire-Forez ». Fort de cette pratique, il souhaite faire descendre la culture de sa tour d'ivoire, comme le rappelle le programme de « Musique en fête » en 1992 : « *Nous avons trop souffert de son isolement dans lequel elle s'est trouvée elle-même prisonnière pour ne pas lui donner la clé des champs [car] c'est bien une des missions des Parcs Naturels Régionaux de chercher à harmoniser l'ensemble des actions d'environnement, d'économie, et de tourisme et de culture<sup>2</sup> ».*

De plus, dès sa création, le PNR du Pilat est confronté à l'importance de la pratique musicale par des amateurs. Sur l'ensemble du territoire, bon nombre de communes comptent des Sociétés musicales, elles-mêmes regroupées au sein de la Fédération Musicale Loire / Haute-Loire. Certaines d'entre elles assurent non seulement la pratique musicale au d'une harmonie ou d'une fanfare, mais aussi la formation auprès de jeunes élèves de la commune. De ce fait, durant plusieurs années, il leur octroie des subventions pour soutenir leur action. Très vite, ces associations sollicitent le PNR pour des aides financières tant pour le fonctionnement des harmonies, des fanfares et des écoles que pour l'organisation de leur festival annuel, placé sous l'égide de la Fédération. Le Parc du Pilat se donne donc comme objectif de « *développer la pratique musicale amateur et professionnelle à travers la formation, l'éveil musical et un festival annuel adapté à l'intérêt du public local<sup>3</sup> ».* Cependant, il n'a pas la possibilité de participer à l'élaboration de la formation musicale ou de la programmation de ces festivals. Ceci amène ses élus à reconnaître l'erreur de la méthode risquant de s'élargir à l'ensemble des associations du territoire<sup>4</sup>. Conscients de ces difficultés, le Syndicat mixte décide de proposer une action significative en faveur de la musique dans le Pilat. C'est donc de la

<sup>1</sup> « Visages de notre Pilat : association culturelle par excellence », *Le Progrès*, 17 février 2006, p. 14

<sup>2</sup> Programme de « Musique en fête », 1992

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>4</sup> *Ibid.*

volonté de prendre part au processus de création de la programmation musicale que naissent les festivals « Musique en fête », « Des musiques et des pierres », « Concerts en balades » et enfin « Concerts en balades et scènes aux champs ».

*Une programmation culturelle annuelle sur le territoire du Parc du Pilat se construit sur l'impulsion d'un de ses agents. Ces différentes manifestations mettent en lumière le patrimoine architectural du territoire, ce qui nous documente sur ce qui relève de l'héritage culturel aux yeux du Syndicat mixte. Cette opération est poursuivie au cours des années suivantes.*

#### a. « MUSIQUE EN FÊTE » (1988-1991)

Tout commence avec « Musique en fête », qui consiste à rassembler les pratiques amateurs et professionnelles à travers une série de concerts présentée chaque année dans chaque commune du canton chaque soir de la semaine. Ainsi, le public suit et se déplace. Quatre cantons du PNR sont couverts à raison d'un canton par an pendant cinq ans. Le public visé est à la fois local, régional et touristique. « Musique en fête » doit permettre de croiser des univers a priori antagonistes dans du patrimonial religieux. C'est l'occasion de créer des liens avec des associations locales de musique.

« Musique en fête » permet aux habitants d'accéder à des prestations culturelles qui ne sont pas accessibles sur le territoire. Ces manifestations permettent de faire découvrir une musique, notamment classique, plutôt inconnue aux habitants.

*« On voulait dire que ce n'est pas parce que vous habitez au fin fond de la campagne que ça ne vous intéressera pas ! On va vous amener ce que vous ne pouvez pas aller voir ou ce que vous ne pas être capable de connaître<sup>1</sup> », explique F. Beauvisage.*

**Le souhait des animateurs se situe à l'inverse de l'élitisme :**

*« C'était toujours de faire connaître des choses mais que ce qui était sur le territoire soit connu, et échanger avec ces deux choses là ».*

Finalement, « Musique en fête » permet aux habitants de réaliser une rencontre avec la culture sur leur lieu de vie.

J. Andersson, animateur culturel, se rappelle d'ailleurs une anecdote liée au concert à Marlies, où dix-huit musiciens doivent donner une représentation le soir même<sup>2</sup>. Un agriculteur passe, voit le bus se garer et lui demande si ce sont les musiciens. Il demande également s'il a le droit d'y aller. J. Andersson lui répond : « *Mais comment vous avez le droit d'y aller ? Mais vous y serez ! Vous viendrez ! Pourquoi vous n'auriez pas le droit de venir ? C'est pour vous !* ». Le soir venu, le même monsieur se rend à l'église avec sa femme : « *Je ne l'avais pas reconnu : cravate, costard ! Il avait sorti le costume du marié, je ne sais pas* ». A la fin du concert, le maire invite tout le monde autour d'un verre avec les musiciens. Au bout d'un moment, l'agriculteur vient vers lui et lui dit : « *Le chef d'orchestre, je lui ai posé une question... Il m'a répondu !* ».

**Pour J. Andersson, ces rencontres entre habitants et musiciens représentent une réussite :**

*« C'était émouvant des choses comme ça... C'était leur première fois : toucher un chef d'orchestre, le voir de près, les instruments aussi qu'il ne connaissait pas !<sup>3</sup> ». Au-delà des musiciens, c'est également la découverte d'un monde avec des savoir-faire et d'objets. A la fin d'un concert de harpe à Colombier, un homme interpelle un ami et lui dit « *Marcel ! Touche ! Ça a été peint à la main...* ».*

La tâche n'est pas facile pour l'ACP pour réunir deux mondes : l'un des musiciens dit d'ailleurs à J. Andersson « *Vous avez du boulot !* » car ces hommes n'ont jamais vu de clavecin avant cette

<sup>1</sup> Entretien avec F. Beauvisage, documentaliste et ancienne assistante à l'animation culturelle du PNR, 14 février 2013

<sup>2</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

date. D'ailleurs, après le concert Marlihes, une dizaine de personnes s'abonne à la Comédie de Saint-Etienne, estime-t-il.

En premier lieu, « Musique en fête » représente une confrontation programmée entre amateurs et professionnels. La programmation comprend en première partie un concert par la société musicale locale et, en deuxième partie, par un concert professionnel.

Par exemple, une fanfare communale puis un récital de clavecin. « *C'est assez scotchant quelque part ! Mais on ne refusait aucun amateur. [...] Et une fanfare dans une église, ça dépotait par moment<sup>1</sup> !* ». Les concerts ont lieu uniquement dans des églises, en hiver.

Cette confrontation volontaire entre amateurs et professionnels permet d'engager un dialogue entre ces *frères ennemis*<sup>2</sup> et de convenir d'une complémentarité à travers un enseignement musical pratiqué par des professionnels auprès des élèves des classes maternelles du Pilat. Finalement, en mêlant toujours amateurs et professionnels, le but est de créer un dialogue et empêcher qu'ils ne s'évitent.

J. Andersson, animateur culturel du Parc, se remémore un concert à Roisey d'un claveciniste baroque, suivi de celui de la fanfare de Chavanay. « *Car tout ça, c'est de la musique. C'est drôle d'avoir un clavecin et une fanfare dans une église<sup>3</sup>* ».

F. Beauvisage se rappelle, quant à elle, les rencontres au hasard qui participent à cette programmation : « *Une chorale québécoise qui passait par là ? Et hop ! On la chopait pour un concert<sup>4</sup> !* ».

Le PNR souhaite également trouver dans cette programmation une réponse à l'éducation musicale : l'objectif est d'amener les jeunes à la pratique musicale au sein des écoles de musique<sup>5</sup>. C'est pour cela que l'éveil musical est mis en place par le PNR à la demande des dirigeants des sociétés musicales<sup>6</sup>. Financé durant trois ans par le PNR, le relais est pris par les Syndicats intercommunaux qui poursuivent ensuite l'opération.

*« Musique en fête » permet la rencontre dans un même lieu et lors d'une même manifestation d'amateurs et de professionnels. Elle offre également une ouverture sur l'éducation musicale.*

*Au-delà des quatre années d'existence de ce dispositif, il est temps que « Musique en fête » s'arrête. En effet, les sociétés musicales ont épuisé leur répertoire. « Car, à un moment donné, on a tout fait. On va refaire des communes, mais avec quoi ?<sup>7</sup> », note J. Andersson. Le Parc du Pilat dispose par contre de cette première expérience pour initier une nouvelle idée de rencontres musicales.*

#### b. « MUSIQUE ET PATRIMOINE » (1992) & « DES MUSIQUES ET DES PIERRES » (1993-1997)

Dans un second temps, la programmation culturelle permet de valoriser le patrimoine architectural du territoire. Après avoir expérimenté « Musique et patrimoine », l'Association Culturelle du Pilat (ACP) met en œuvre « Des musiques et des pierres » au début des années 1990. La nature des sites choisis nous informe quant à la conception du patrimoine des élus du Syndicat mixte, ou plutôt de celle de son agent en charge l'animation culturelle.

<sup>1</sup> Entretien avec F. Beauvisage, *op. cit.*

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>3</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>4</sup> Entretien avec F. Beauvisage, *op. cit.*

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>6</sup> Il s'agit alors de proposer à toutes les classes maternelles et de CP du Pilat, une heure d'éveil musical par semaine, assuré par un professionnel des Centres Musicaux Ruraux (CMR).

<sup>7</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

Tout d'abord, « Musique et patrimoine », qui aurait pu être appelé « Des musiques et des pierres » selon le président de l'ACP J. Plaine, est la première expérimentation d'une programmation au sein de laquelle se côtoient concerts et valorisation d'une sélection d'édifices bâtis. Il s'agit d'un mini-festival de musique d'une semaine expérimenté et organisé en août 1992.

Le Parc du Pilat a la volonté de poursuivre son action de concerts estivaux sur son territoire au patrimoine architectural privé.

*C'est « l'occasion de découvrir et de valoriser un style architectural parfois reconnu du public avec la participation artistique de musiciens de talent de la région<sup>1</sup> ».*

*« Notre idée, en organisant ces quatre concerts dans le Pilat, c'est de permettre des musiciens de qualité de rencontrer leur public dans des lieux privilégiés et peu connus<sup>2</sup> », explique J. Andersson.*

Les concerts sont pensés pour être complémentaires à l'esprit des ceux de l'Été musical en Loire-Foréz, organisés par l'Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation à la Musique (ADDIM)-Loire<sup>3</sup>. Chaque événement est proposé en plein air dans un espace privé. La présentation des produits locaux par les producteurs eux-mêmes à l'occasion de ces concerts démontre que l'ACP a à cœur de mettre la culture au service de l'économie locale.

Quatre concerts sont donc organisés, suivis d'une dégustation de produits locaux. Le succès est au rendez-vous, comme dans la propriété privée du château de Lupé.

Entre 1993 et 1997, l'opération « Des musiques et des pierres » propose des concerts dans des lieux patrimoniaux bâtis et privés du territoire durant l'été. Il s'agit donc de révéler aux yeux du grand public au patrimoine qu'il côtoie chaque jour : doit s'opérer une prise de conscience de la patrimonialité des lieux du quotidien. Les églises sont également investies (cf. annexes).

*Le but recherché à travers ces concerts est de « révéler aux habitants du Parc, des villes et aux touristes en résidence, l'intérêt d'un patrimoine architectural méconnu en « ouvrant » chaque semaine de l'été les portes de propriétés ou de demeures (privées ou publiques) du territoire<sup>4</sup> ».*

Les concerts et les lieux doivent se correspondre. En amont, et après un repérage mené par l'animateur culturel de l'ACP, un conseiller musical fait le tour du Parc et identifie des lieux. Les concerts sont donc choisis en fonction du lieu, pour que les concerts « se prêtent à la pierre ». Une communication légère vise à faire connaître le lieu : le plus souvent, le site est brièvement présenté lors de la représentation. Il est également présenté dans le programme. Le but est de faire revenir les gens reviennent sur le site. Les concerts ont lieu à l'extérieur, à l'automne. Parfois, alors que tout était installé, il se mettait à pleuvoir et il fallait tout ranger.

« Des musiques et des pierres » est également l'occasion de révéler des artistes, également pour des artistes de la région de se faire connaître du public et d'accueillir une formation d'une région européenne jumelée à celle de Rhône-Alpes. La programmation fait donc appel à des artistes des agglomérations voisines.

L'ACP prend en charge la réalisation de cette opération.

Jusqu'en 1996, la programmation est assurée par J. Dekyndt, directeur artistique de l'opération, et d'ailleurs membre de l'ACP. Après cette date, il quitte la direction du Conservatoire de Saint-Étienne pour

<sup>1</sup> Programme de « Musique en fête », 1992

<sup>2</sup> « Musique et patrimoine », *Le Progrès*, 20 juillet 1992

<sup>3</sup> P. B., « La musique au service de l'architecture », *Le Progrès*, 28 juillet 1992

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.



celui de Tours<sup>1</sup>. Il est remplacé par B. Tetu, qui est en charge de l'« Eté musical en Loire-Forez » à l'Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation à la Musique (ADDIM), doit assurer la relève<sup>2</sup>.

L'ACP s'entoure d'un programmateur mais aussi de partenaires techniques locaux<sup>3</sup>. Sur les aspects techniques, des associations locales participent donc à la programmation. Les Guides-animateurs du PNR du Pilat sont des acteurs récurrents. Ensuite, pour chaque évènement, des structures communales s'investissent, notamment des associations locales de patrimoine.

Pour la programmation de l'année 1994, par exemple, les Guides-animateurs du PNR du Pilat apportent leur aide pour chaque concert. A Malleval, nous remarquons notamment la présence du Syndicat d'initiative et de Vivre à Malleval. Lors du concert de Rive-de-Gier, la société d'Histoire Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH) participe, tout comme la Société d'horticulture ripagérienne. Les communes sont également des partenaires techniques.

**En 1994, une nouveauté est proposée avec un concert dans une ville-porte.**

Rive-de-Gier accueille un concert dans l'église Notre-Dame. En 1995, Annonay accueille une manifestation suite à l'inauguration des travaux de restauration du château de Déomas : l'ACP soutient la commune pour la programmation, incluant le concert dans le programme, tandis qu'Annonay prend en charge le cachet de l'orchestre<sup>4</sup>.

Progressivement, « Des musiques et des pierres » proposent un volet pédagogique. Dans le cadre d'un partenariat avec le Planétarium de Saint-Étienne, des temps sont développés sur la découverte du ciel. En 1996, le nom devient d'ailleurs « Des musiques, des pierres et des étoiles ».

Au fil des années, ces rencontres s'enrichissent en fin de concerts par des présentations-dégustations de produits locaux par des agriculteurs et, surtout, une observation du ciel par les animateurs du Planétarium de Saint-Étienne. Cette nouveauté naît d'une première expérience en 1995 qui propose avec le Planétarium de Saint-Étienne une observation du ciel dans des lieux appropriés du Pilat<sup>5</sup>. Trois soirées « découvertes du ciel » sont organisées avec le Planétarium de Saint-Étienne. Les responsables de ce dernier trouvent intéressant, en fonction des lieux, d'organiser des soirées « découvertes du ciel » à l'issue des concerts<sup>6</sup>.

Après cinq années de fonctionnement, l'opération « Des musiques et des pierres » s'arrête. Déjà en 1997, le nombre de concerts diminue. L'ACP décide de tourner la page. La première raison évoquée étant l'épuisement du patrimoine architectural à mettre en valeur... La représentation du patrimoine est celle, non pas des élus, mais du chargé de mission qui ne trouve plus d'intérêt dans la valorisation du bâti vernaculaire et ne décèle pas le caractère historique et authentique de l'architecture pilatoise. En somme, le patrimoine valorisé a été grappillé de ci de là.

Les organisateurs expliquent que les lieux patrimoniaux sont « épuisés<sup>7</sup> » car « on avait fait le tour. Le patrimoine architectural du Parc, quand on a fait deux-trois fermes, quand on a fait les propriétés privées qui ont une façade intéressante, quand on a fait le château et deux-trois églises, après, on peut plus. A un moment donné, on ne peut pas mettre en valeur des choses qui ne le méritent pas<sup>8</sup> », explique J. Andersson, animateur culturel du Parc.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 4 décembre 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Plusieurs partenaires financiers sont sollicités : le Parc naturel régional du Pilat, la Région Rhône-Alpes, le Conseil général de la Loire, l'Été musical Loire-Forez et le Crédit Foncier de France.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 30 janvier 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> « Des musiques, des pierres, des étoiles », *L'Essor*, 19 juillet 1996 ; « Des musiques, des pierres, des étoiles », *Le Progrès*, 29 juillet 1996

<sup>6</sup> PV de la réunion du 4 décembre 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>8</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

De plus, est apparue la nécessité de modifier la formule de ces rencontres et voir ainsi apparaître les « Concerts en balade ». Tout ceci concourt à octroyer une certaine aura au Parc. Des citoyens se déplacent pour assister à un concert.

*« Des musiques et des pierres » permet de faire connaître à la fois des artistes mais aussi des lieux patrimoniaux, en particulier privés. Ceci représente une originalité dans la mesure où ces édifices sont le plus souvent fermés au public. Etant donné le type de patrimoine investi par les manifestations, il est semble toutefois étonnant que les lieux soient « épuisés » : finalement, il s'agit de valoriser des demeures d'exception puis, dans un second temps, une sélection d'églises. Nous pouvons ainsi déterminer ce qui fait patrimoine ou non aux yeux de PNR. Dans ce cadre, des associations locales de patrimoine retroussent leurs manches aux côtés de l'ACP.*

c. « CONCERTS EN BALADE » (1999-2002) &  
« CONCERTS EN BALADE ET SCENES AUX CHAMPS » (DEPUIS  
2003)

La construction de la programmation culturelle du Parc du Pilat se poursuit avec la mise en place des « Concerts en balade » puis, en dernier lieu, des « Concerts en balade et scènes aux champs ». Ces modalités de saison culturelle représentent une nouvelle évolution. Elles questionnent quant à la place occupée par le patrimoine culturel et le recours aux associations comme partenaires. Il ne s'agit plus de valoriser un héritage historique mais de faire la promotion des actions menées par le PNR.

Entre 1999 et 2002, les Concerts en balades proposent, durant l'été, une programmation d'ensembles musicaux professionnels à destination du public et des amateurs.

*« L'innovation de cet été sera fournie, dans le domaine musical, par une formule tout à fait inédite de cinq concerts, qui s'inscriront dans le cadre d'une balade dans un site particulier du Parc et auront lieu en plein air, en juillet et août. Cette formule offrira la possibilité, après concert, de repas à l'auberge ou au restaurant avec les musiciens. Une balade, un concert, un repas : le triptyque a de quoi réjouir les mélomanes, les amoureux de la nature et les amateurs de menus du terroir. Il s'agira de moments musicaux de qualité, doublés d'un côté convivial. Le concert, gratuit, aura lieu à 18 heures et pour chaque prestation, il y aura une possibilité de repli, en cas de mauvais temps<sup>1</sup> », peut-on lire dans la presse.*

Les lieux valorisés sont de plus en plus à caractère naturel : les concerts sont cette fois-ci organisés en plein air, à proximité d'une auberge, lieu d'accueil pour les repas pris en commun à l'issue du concert, mais également lieu de repli possible<sup>2</sup>. Parmi eux, quelques édifices à caractère culturel sont valorisés (cf. annexes). Des randonnées, accompagnées par un guide, sont proposées pour permettre la découverte des environs du site retenu pour le concert.

A partir de 2003, les Concerts en balades évoluent et deviennent les « Concerts en balades et scènes aux champs ». Plus précisément, il est proposé pour cette année d'allier la nouvelle programmation estivale Scènes aux champs à la formule antérieure Concerts en balade<sup>3</sup>. Cette programmation s'adresse à un public local et touristique<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> DUPAIN Nicole, « Parc du Pilat : des temps forts estivaux », *Le Progrès*, 14 juin 1999

<sup>2</sup> PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 30 janvier 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

La saison estivale s'inscrit sur un temps de plus en plus long. Il s'agit d'une programmation culturelle estivale de sept concerts ou spectacles dans des sites naturels ou patrimoniaux liés au bois ou à l'eau, précédés de sites ou de randonnées<sup>1</sup>. Le succès est au rendez-vous dès la première année. Toutefois, étant donnée une trop grande fréquentation, une réflexion soit être menée sur l'organisation<sup>2</sup>. De plus, des ponts sont établis avec des enjeux prioritaires sur le territoire : le programme européen Leader en l'occurrence. En effet, à cette époque, une candidature du Parc à ce programme est consacrée au bois et à l'eau.

Dès 2009, la présentation des Concerts en balade et scènes aux champs évolue car seul le volet naturel est mentionné :

*« Cette opération a pour objectif d'unir la marche, la découverte de sites naturels du Parc et la présentation de spectacles musicaux ou théâtraux en s'adressant à un public local et touristique durant la période estivale<sup>3</sup> ».*

Progressivement, les Concerts en balades et scènes aux champs deviennent une opportunité pour le PNR de communiquer et promouvoir sur ses actions<sup>4</sup>. Plus précisément, à partir de 2010, cette opération constitue une vitrine des actions Parc qu'elles soient portées par le PNR ou une autre structure<sup>5</sup>. La partie « visite » vise à valoriser une action du projet de territoire.

Partant du lieu valorisé, le PNR représenté par l'un de ses chargés de mission ancre l'action communiquée au sein du territoire et la fait découvrir auprès du grand public. C'est également l'occasion de s'inscrire dans un contexte national.

2010, année internationale de la biodiversité, est marquée des visites centrées sur la biodiversité en rapport avec d'autres objets : le transport fluvial ou l'agriculture, par exemple.

En ce qui concerne la mission « patrimoine culturel », c'est l'occasion de faire connaître le site internet Pilat Patrimoines. Egalement celle de communiquer sur l'Inventaire participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) à Pélussin (2011) et à Châteauneuf (2013) et de relier cette action au contexte géographique : le viaduc et la vallée du Régrillon, dans le premier cas, et, dans le second, le rapport entre industriels et château d'industriel du Mollard. Les associations de patrimoine peuvent être sollicitées pour asseoir le volet partenarial ou participatif bien que cela soit anecdotique.

Durant ces deux années, des associations sont sollicitées pour co-organiser les visites : Visages de notre Pilat (VDNP), la Compagnie du Régrillon et Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde (ARBRES) en la personne du représentant du département de la Loire.

Finalement, quelle prise en compte du patrimoine culturel ? La découverte du territoire et de ses richesses patrimoniales n'est plus au cœur de la programmation. D'ailleurs, dans le cadre de la nouvelle charte Objectif 2010, le concept doit évoluer « *en fonction des objectifs du Parc et de ses missions : valoriser des sites patrimoniaux liés à l'histoire ou à l'économie du Pilat<sup>6</sup>* ».

*« Moi, je dirais qu'il ne l'est pas, à mon grand regret ! [...] C'est plus une programmation culturelle. Le patrimoine n'y trouve pas trop sa place. Plus en tout cas, à mon sens<sup>7</sup> »,* exprime la personne en charge de la programmation, comparativement à « Des musiques et des pierres ».

Le Parc du Pilat, maître d'ouvrage, continue de faire appel à une structure extérieure pour organiser la programmation.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 20 février 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>2</sup> PV de la réunion du 18 septembre 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PV de la réunion du 16 septembre 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>4</sup> Entretien avec F. Beauvisage, *op. cit.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

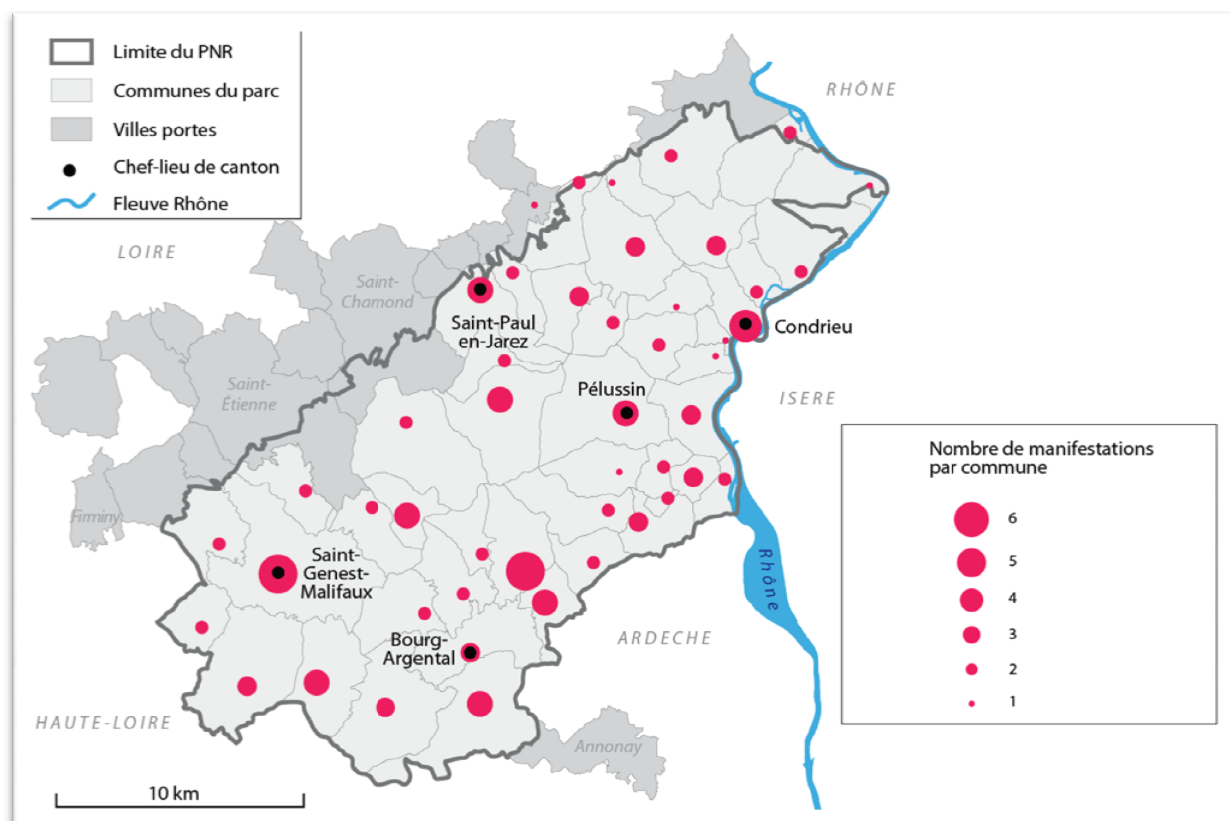
<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.

<sup>7</sup> Entretien avec F. Beauvisage, *op. cit.*

Ces manifestations connaissent un succès important. Au bout de deux ans d'existence, la programmation voit s'accroître d'année en année le nombre des spectateurs<sup>1</sup>.

En 2005, le nombre de spectateurs continuent de croître : environ 2 000, soit 300 en moyenne par spectacle et des randonnées avec près de 150 marcheurs<sup>2</sup>. En 2007, les Concerts rassemblent plus de 1 130 personnes aux randonnées et 2 200 spectateurs<sup>3</sup>.

Les Concerts en général sont reconnus pour leur caractère festif et fédérateur : les communes réalisent donc la demande auprès du Parc pour accueillir une manifestation. De façon générale, les représentants des communes sont très satisfaits des concerts accueillis dans leur commune et étonnés par le nombre important de spectateurs. Ils regrettent toutefois le peu de présence des habitants de leur commune et de ne pas avoir fait assez de communication locale.



**CARTE 14 NOMBRE DE MANIFESTATIONS ACCUEILLIES PAR CHAQUE COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION CULTURELLE ANNUELLE (1992-2014)**

Enfin, abordons la territorialisation de la programmation culturelle annuelle portée par le Syndicat mixte. Les saisons estivales sont l'occasion pour le Parc naturel régional du Pilat d'aller à la rencontre des habitants et du territoire.

Tout d'abord, toutes les communes ont accueilli un évènement depuis 1992 (cf. annexes). Seule la commune Rochetaillée, malgré sa reconnaissance étatique en tant que site inscrit et monument historique, ne fait pas partie du nombre : elle ne constitue plus de commune à proprement parler car elle fait partie de la commune de Saint-Étienne. D'ailleurs, de manière générale, mis à part Rive-de-Gier, les villes portes ne sont pas concernées par la programmation.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>2</sup> PV de la réunion du 2 décembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 20 octobre 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

Le plus souvent, la plupart des communes accueille deux évènements. Toutefois, Saint-Genest-Malifaux et Colombier sont valorisées six fois ; Condrieu, cinq fois. Pélussin, commune du siège du Parc naturel régional, ne bénéficie pas pour autant de plus de dates.

*« Concerts en balade » puis « Concerts en balade et scènes aux champs » représentent la dernière évolution dans la construction d'une programmation culturelle estivale. Le Parc naturel régional du Pilat met au second plan la découverte du patrimoine culturel au profit de la communication de ses actions opérationnelles. Les associations locales ne sont que peu sollicitées.*

*La programmation culturelle portée directement, ou directement par l'intermédiaire de l'Association Culturelle du Pilat (ACP), évolue en plusieurs étapes : « Musique en fête », « Des musiques et des pierres » (et son année d'expérimentation « Musique et patrimoine »), « Concerts en balade » et, en dernier lieu, « Concerts en balade et scènes aux champs ». Pour mener à bien ces opérations, le PNR est appelé à travailler avec des associations dont la place occupée dans le dispositif est toutefois décroissant.*

*Ces initiatives sont l'occasion pour le PNR d'aller à la rencontre de l'ensemble des habitants mais aussi de faire connaître le territoire à un public extérieur. F. Grossetête, ancienne présidente du Syndicat mixte, déclare en 2003 : « C'est une politique culturelle de grande qualité, le Parc est là pour initier des projets qui trouvent des partenariats et permettent de revitaliser, de dynamiser toujours le tissu associatif. Il est important que le PNR encourage, accompagne et fasse la promotion de tout ce qui se fait grâce aux artistes et aux associations. Cette politique culturelle est riche en évènements, en rencontres, en festivals. Tous concourent à créer une image culturelle du Parc. Ces associations sont d'autant importantes qu'elles s'adressent à un public local plus touristique de la saison estivale. Les gens viennent de plusieurs départements. C'est tout le développement touristique du territoire qui bénéficie du développement culturel. Il y a une véritable complémentarité qui renforce l'attractivité du Pilat<sup>1</sup> ».*

---

<sup>1</sup> DUPAIN Nicole, « Le Pilat s'éclate cet été », *Le Progrès*, 9 mai 2003 p. 8

## B. L'ARTISTE, « PASSEUR DE TERRITOIRE<sup>1</sup> »

C. Delfosse définit que la présence des artistes en milieu rural revêt différents aspects : ceux qui décident de résider et de créer en milieu rural alors que leur marché est essentiellement urbain, et ceux dont la présence est temporaire, à l'occasion d'un évènement ou d'une résidence d'artiste ou encore ceux qui reviennent régulièrement et créent des évènements en milieu rural<sup>2</sup>.

Dès la charte constitutive du PNR, la création artistique est mentionnée : celle-ci a pour objectif « *de favoriser le développement des activités culturelles et d'en faciliter l'exercice par le plus grand nombre*<sup>3</sup> ». De ce fait, le Parc doit définir la nature et la localisation des équipements à implanter, comme un théâtre de verdure ou encore des ateliers d'arts.

*La commune de Saint-Julien-Molin-Molette, en décidant de miser sur le patrimoine bâti industriel et le considérant comme une ressource territoriale, devient une cité d'artistes. Par la suite, les résidences d'artistes plasticiens permettent d'appréhender le territoire, en particulier la question du paysage. Le PNR a recours à ces « passeurs de territoire » dans le cadre de projets de coopération.*

### 1. SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE, LA CITE DES ARTISTES

Au cours des années 1990, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette fait l'objet d'une dynamique culturelle donnant un nouvel usage aux anciennes usines textiles désaffectées. Une volonté politique en est à l'origine.

Comme le rappelle V. Veschambre, une construction patrimonialisée a perdu ses fonctions ou a été désaffectée<sup>4</sup> : la patrimonialisation est donc la réutilisation ou le recyclage d'espaces de lieux, d'héritages architecturaux qui ont perdu leur fonction.

*Un processus de patrimonialisation s'opère au cours des années 1990 suite à une volonté municipale. Dans les faits, les acteurs de cette réappropriation du patrimoine industriel bâti sont essentiellement associatifs. Cette démarche, qui donne lieu à de nouvelles perceptions, se réalise sans l'implication du PNR.*

#### a. UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE REHABILITATION DU BÂTI INDUSTRIEL TEXTILE

A la fin des années 1980, la plupart des usines textiles ont fermé leurs portes. Se pose alors la question de leur devenir, d'autant plus que ces ensembles usiniers se caractérisent par leur volume important et leur implantation au cœur du bourg. La commune développe donc une politique volontariste visant à préserver par un nouvel usage ces anciennes usines textiles (cf. annexes) et à redynamiser le cœur du village. Cette démarche est uniquement portée par la commune.

<sup>1</sup> POUTHIER François, *Portrait de l'artiste en passeur de territoire(s)*, 2011, 10 p.

<sup>2</sup> DELFOSSE Claire, « La culture à la campagne », in *Revue Pour*, « Services en milieu rural : nouvelles attentes, nouvelles réponses », n° 208, 2011, pp. 43-48 in DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural : l'émergence d'une dynamique créative », in *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n°19-20, 2013, pp. 60-76. URL : <http://tem.revues.org/2147> consulté le 22 juillet 2014

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 52*, 1974, p. 22

<sup>4</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Introduction », Université d'été du Val de Loire « Habiter le patrimoine : sens, vécu, imaginaire », Saumur, 13-16 octobre 2003

La commune de Saint-Julien-Molin-Molette est historiquement marquée par l'épopée textile dans le Pilat. Plus particulièrement, par l'industrie du tissage, sujet traité par des historiens locaux<sup>1</sup>. Aujourd'hui, la commune est donc dépositaire d'un patrimoine architectural important, avec la quinzaine d'usines érigées sur les rives du Ternay. Bien que les établissements arrêtent plutôt leur activité vers 1989, la dernière usine de tissage ferme ses portes au début des années 2000.

Le point de départ de cette volonté politique réside dans l'arrivée d'un premier artiste sur la commune, entraînant une forme de communication autour de ces friches industrielles, et l'acquisition d'une partie d'entre elles par la municipalité. Plus précisément, trois événements contribuent à initier la sauvegarde de ces ensembles usiniers. Tout d'abord, l'idée de réhabilitation en logement-atelier d'artiste naît de l'idée de l'éditeur de J.-P. Huguet, premier artiste à venir s'installer. La commune commence à se faire connaître par le biais de son réseau. Devenu ensuite conseiller municipal, il porte au débat le devenir des usines, alors perçues comme coûteuses en entretien mais aussi en démolition<sup>2</sup>, et propose leur réhabilitation. Dans les années 1980, une manifestation importante mêlant artisans et artisans d'art connaît un grand succès. De ce fait, un grand nombre d'artistes souhaite s'installer sur la commune. Troisième élément, les biens de la famille Gillier-Payen font l'objet d'une liquidation judiciaire. La commune saisit alors l'opportunité pour se porter acquéreur de l'ensemble usinier complet et évite ainsi l'abandon et la dispersion des bâtiments.

Aussi, à la fin des années 1990, sur la volonté d'une municipalité, les usines textiles sont réhabilitées et bénéficient de nouveaux usages. Afin de revitaliser la commune, la municipalité se lance dans une politique volontariste de remise en valeur du patrimoine industriel et commerçant existant. Dès 1989, elle a la préoccupation de connaître ce patrimoine architectural : la commission économique a notamment pour objectif de recenser les locaux industriels disponibles et en fait un descriptif précis<sup>3</sup>. En effet, à cette date, l'activité des usines s'arrête, mis à part un tissage : d'où la question de leur devenir. L'idée d'origine est de faire des propositions à des industriels pour qu'ils occupent les anciennes usines<sup>4</sup>. Des dossiers sont montés mais la démarche n'aboutit pas.

« Art et nature » définit le groupe de travail qui se constitue pour réfléchir au projet éponyme<sup>5</sup>. Vers 1990-1991, la même commission définit la réhabilitation d'anciennes usines comme axe de réflexion pour favoriser l'installation d'activités professionnelles à Saint-Julien-Molin-Molette<sup>6</sup>. La municipalité se donne donc comme objectif de faire revivre le cœur du village par l'installation d'artisans d'art. Il fallait donc en faire un endroit attractif agréable à vivre<sup>7</sup>.

Ainsi, au début de l'année 1994, le projet « Art et nature » implique donc deux parties :

<sup>1</sup> BANCEL J., *Histoire de Saint-Julien-Molin-Molette*, Ed. Jean-Pierre Huguet, Saint-Julien-Molin-Molette, 1984, 158 p. ; BOBICHON Eugène et BOBICHON Max, *Les mines de plomb de Saint-Julien-Molin-Molette (Loire)*, Imprimerie Simon, Lyon, 1989, 41 p. ; BOBICHON Eugène, BOBICHON Max et ORIOL Paul, *Notes complémentaires au livre de Joseph BANCEL sur SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE*, 2006, 68 p. ; CHALAND Abbé, *Mémoires de Saint-Julien-Molin-Molette, primitivement Saint-Julien-Moulin-Moulette*, Impr. Maillet, Girard et Josserand, Lyon, 1852, 32 p.

<sup>2</sup> Entretien avec E. Elie, directrice de l'Essaim de Julie / le Nect'Art, à Saint-Julien-Molin-Molette, le 11 avril 2011

<sup>3</sup> « Les commissions », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, n°1, automne 1989, p. 2

<sup>4</sup> DRIPO Adeline, *Stage au Parc naturel régional du Pilat : étude sur l'appropriation patrimoniale industrielle*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint Étienne, 2011

<sup>5</sup> Le projet est soutenu par la DRAC et le Parc du Pilat, bien que le sujet ne soit pas traité par les procès verbaux des instances décisionnelles du Syndicat mixte.

<sup>6</sup> « La commission économique », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1990-1991, p. 5

<sup>7</sup> « L'Espace aux six fontaines », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 2

- Les usines représentant de grands espaces pour les artistes avec, pour objectif, le maintien d'un patrimoine architectural et historique qui fait la particularité du village,
- Les maisons inoccupées du bourg, pour l'artisanat, avec le maintien du nombre d'habitants sur notre commune et l'installation d'artisans d'art au cœur du village pour développer une activité touristique, le déclin constant incitant vivement à réagir<sup>1</sup>.

Outre les actions de réhabilitation des bâtiments industriels vers des activités artistiques, un projet d'aménagement urbain est donc élaboré pour le centre-bourg du village : il s'agit de redonner du dynamisme au centre-ville.

En 1989, une étude conclut que l'abandon du centre-bourg où prospérait le commerce local est dû essentiellement au désagrément du lieu<sup>2</sup>. De plus, pour favoriser la communication, une liaison piétonne est créée avec la Rue neuve, ancienne rue commerçante. En outre, la commune acquiert des maisons, dont certaines sont démolies pour obtenir plus de clarté.

Ce qui nous intéresse le plus concerne le projet visant les usines de grand volume, destinées aux artistes sous forme de location-vente de lots à réhabiliter, la municipalité souhaitant garder un contrôle sur la destination des locaux. Les friches industrielles bénéficient d'une zone de protection en définissant leur utilisation dans les documents d'urbanisme, qui réservent ces bâtiments à l'usage exclusif des artistes et des artisans d'art garantissant le calme nécessaire à tout travail de création.

La commune lance donc un appel à candidatures afin d'inciter des artistes à venir s'installer dans ces friches. Malgré son succès, le maire de l'époque redoute le poids financier de ce patrimoine immobilier et décide non pas de louer les usines en question mais de les vendre. Ainsi, la commune prend le risque d'une spéculation financière. Les candidats étant toujours intéressés, le projet aboutit finalement mais, sans appel aux financements, les usines sont proposées à la location ou à la vente. La commune fait tout de même des bénéfices grâce à cette vente<sup>3</sup>.

Même sans projet culturel porté politiquement, les opportunités immobilières offertes par les usines pour des artistes en quête d'espace et de volume pour créer sont vite connues dans la région. Ainsi, « *intrinsèquement, la friche industrielle incarne ce potentiel spatial où des fonctions très différentes peuvent prendre place. Elle agit – en synchronie des mouvements urbains – comme un idéal spatial, disponible, vaste et peu onéreux, auquel vient s'ajouter ici une composante liée au cadre de vie qui va progressivement s'activer*<sup>4</sup> », comme le décrit P.-M. Georges.

En le morcelant, la municipalité sacrifie donc un projet culturel d'envergure, qu'elle perçoit comme lui ayant échappé.

Aujourd'hui, elle ne semble pourtant pas satisfaite de la démarche : les artistes créent dans leurs ateliers alors que les élus souhaitaient recréer un « Pérouges », avec la présence de boutiques d'artisans d'art, selon certaines associations. Les artistes plasticiens veulent rester « cachés » et ne désirent pas participer à de l'éducation populaire. A partir de là, les usines sont considérées comme bradées à des artistes autistes refermés sur eux-mêmes, qui s'installent pour leur seul plaisir personnel. La mairie ne comprend pas et trouve cette situation injuste. Ce sentiment est d'autant plus fort en ce qui concerne l'usine Sainte-Julie. Finalement, que sait-on de ce qu'il se passe derrière les murs des usines ?

<sup>1</sup> « Le mot du maire », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 1

<sup>2</sup> « L'Espace aux six fontaines », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 2

<sup>3</sup> DRIPO Adeline, *op. cit.*, 2011

<sup>4</sup> GEORGES Pierre-Marie, « La friche industrielle en milieu rural, de la marge artistique à l'émergence d'une spatialité créative: le cas de Saint-Julien-Molin-Molette », Colloque international pluridisciplinaire « De la friche industrielle au lieu culturel », Université de Rouen, Atelier 231, 14 juin 2012



Cette politique volontariste de réhabilitation génère une dynamique à l'échelle de la commune. Plutôt perçue comme une réussite dans les années 1990, elle fait l'objet d'un marquage matériel dans l'espace, l'Espace aux six fontaines (ou Espace de signes) et sa fontaine monumentale en sont un exemple.

La commune se définit d'ailleurs une nouvelle image incarnée dans le blason « Art et Nature ». A cette époque, l'économie du village doit compter sur le tourisme pour reconvertir son économie<sup>1</sup>.

La politique volontariste menée pour réhabiliter ces anciennes usines reçoit un accueil tout à fait favorable de la part des associations locales. Celles-ci poursuivent le travail de patrimonialisation par des publications et des expositions temporaires.

*Au-delà de sauvegarder ce patrimoine architectural typique d'une histoire économique locale au niveau communal mais également de celui du Parc naturel régional, la municipalité attire des activités économiques et favorise indirectement le développement touristique*

#### b. DES FRICHES INVESTIES PAR DES ASSOCIATIONS : UN BREF TOUR D'HORIZON

Nous pouvons, d'ores et déjà, constater que la commune bénéficie d'un dynamisme associatif autour d'objets culturels (cf. annexes). La multiplication des associations culturelles devient d'ailleurs un élément d'attractivité pour la commune. « *Nous avons choisi de nous installer à Saint-Julien, il y a trois ans justement pour son tissu associatif et nous savons l'importance des associations dans notre quotidien alors un grand MERCI pour ce que vous faites !<sup>2</sup>* ».

Les friches industrielles sont investies par des artistes, mais aussi par des associations loi 1901. (cf. annexes). Plutôt que d'étudier de manière synthétique l'ensemble des acteurs culturels, mettons plutôt en lumière une sélection d'associations parmi les plus dynamiques et celles qui proposent des lieux de résidence : des lieux ouverts à l'autre et permettant, par leur fréquentation, de s'approprier de manière symbolique ce patrimoine. Plusieurs associations investissent ainsi ces friches après l'arrivée des artistes. L'exemple de l'Oreille est hardie montre particulièrement comment un collectif participe à la valorisation de ces lieux et les conflits que cela peut engager.

Depuis 1999, l'association L'Oreille est hardie est locataire du rez-de-chaussée de l'usine Sainte-Marie bien qu'elle existe depuis une date ultérieure. Ses activités tournent autour de la musique et de la création.

Créée en 1985 à Rive-de-Gier, elle s'installe ensuite à Saint-Julien-Molin-Molette sous l'impulsion de S. Minaudier, sonorisateur professionnel qui souhaite développer une activité de résidences artistiques autour de la musique. Pouvant s'appuyer sur son propre réseau professionnel, le projet suscite très vite l'adhésion d'un certain nombre de personnes fédérées par la même ambition de faire vivre le territoire. Depuis son arrivée sur la commune, l'Oreille est hardie est locataire de la SCI gérant l'ancienne usine de tissage dite Usine Dussuc ou encore Usine Sainte-Marie. L'association occupe la partie est de l'usine, soit un espace total de 2 700 m<sup>2</sup> incorporant une salle de répétition, un studio d'enregistrement depuis septembre 2011, d'un espace de convivialité et d'un autre de stockage. L'ancienne usine n'étant pas adaptée pour l'organisation de spectacles, la représentation publique se fait juste devant le bâtiment, en plein air. En 2010, l'association fait malheureusement l'objet d'une expulsion, ce qui remet en cause ses activités.

<sup>1</sup> « Syndicat d'initiative », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1995-1996, p. 13

<sup>2</sup> « Historique », L'Oreille est Hardie. URL : <http://www.oreillehardie.com/historique/> consulté le 19 juillet 2014

Etant un lieu de création artistique, l'usine est ouverte à l'extérieur. Beaucoup d'artistes adoptent des statuts associatifs pour gérer leurs activités mais peu d'entre elles ont vocation à s'adresser aux populations locales.

L'Oreille est hardie accueille des groupes de musique en répétition ou résidence d'artistes, et abrite un studio d'enregistrement. De plus, elle propose une programmation de concerts au sein d'un réseau artistique. Ainsi, l'association a quatre activités : la résidence, la répétition, l'enregistrement et la programmation. De plus, l'Oreille est hardie propose des festivals : *Plein Sud*, à Saint-Julien-Molin-Molette, et *Pas des poissons mais des chansons*, en partenariat avec la Presqu'île (salle de spectacle à Annonay). Elle travaille également avec d'autres associations locales ; notamment Radio d'ici et Cinémolette<sup>1</sup>.

Les associations et collectifs font souvent référence dans leur dénomination au passé industriel de la commune, jouant sur le lieu de fabrique et la connotation alternative de la friche<sup>2</sup>. Musiques à l'usine et Ceci n'est pas une usine rappellent d'ailleurs leur implantation dans une usine. Toutes deux rappellent leur ancrage. De plus, elles sont fondées par des artistes suite à leur installation à Saint-Julien-Molin-Molette. L'appropriation est symbolique, en plus d'être matérielle.

L'association Musiques à l'usine est créée par M. Bernard et E. Ponsot, avec pour objet la promotion de la chanson française sous toutes ses formes et dans tous ses états, passé, présent et à venir. Elle naît du souhait d'une chanteuse, M. Bernard, de réunir autour d'elle, dans le village où elle a choisi de poser ses valises, des amis amoureux de la chanson prêts à mettre comme elle leurs talents et savoir-faire au service de ladite chanson<sup>3</sup>. Les membres de l'association militent pour « *une chanson intelligente et libre*<sup>4</sup> ». Le culturel apparaît même comme le moyen pour réhabiliter le site : « *Nous proposons de réhabiliter ces murs avec la chanson et la voix pour matière première et toutes les disciplines qui s'y rapportent*<sup>5</sup> ».

Ceci n'est pas une usine, créée en 1997, une association d'artistes d'art contemporain notamment (plasticiens, sculpteurs, écrivains, etc.). L'association disposant d'ateliers et d'espace de travail, elle accueille d'autres artistes notamment trois, entre 2006 et 2008 dans le cadre de l'opération « Regards croisés sur les paysages » avec le Parc naturel régional du Pilat<sup>6</sup>. En 2005, l'aménagement d'un atelier en résidence d'artiste dans une ancienne usine de Saint-Julien-Molin-Molette porté par l'association est soutenu grâce à des financements européens (Leader +)<sup>7</sup>. L'association organise ponctuellement des événements publics (expositions, projections, rencontres, performances,...). « *Ces créateurs ont toujours cherché à trouver un juste équilibre entre la spécificité du territoire et l'ouverture aux diverses formes de recherches contemporaines*<sup>8</sup> ».

Les associations ne sont pas les seules structures à investir ces anciennes usines : ces dernières accueillent également des entreprises. Le patrimoine devient donc support de marketing. Par ces acteurs économiques, même si en termes de retombées d'emploi le nombre n'y est pas, Saint-Julien-Molin-Molette se voit doter de deux entreprises contribuant à la valorisation touristique du village. Malheureusement, malgré des caractéristiques architecturales (en particulier les grands espaces) propices à une activité économique, leur implantation est synonyme de freins.

<sup>1</sup> A l'hiver 2001-2002, la salle de spectacle et de cinéma « la Passerelle » ouvre ses portes. Pour gérer la programmation des films, l'association Cinémolette est créée.

<sup>2</sup> DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural [...] », *op. cit.*, 2013

<sup>3</sup> « Musiques à l'Usine, dites-vous ? », Musiques à l'usine. URL : <http://www.musikalusine.fr/spip.php?rubrique6> consulté le 18 juillet 2014

<sup>4</sup> « Musiques à l'Usine: un réservoir de génies et de chansons », *Le Progrès*, 27 février 2003, p. 14

<sup>5</sup> « Musiques à l'usine », *Le Progrès*, 24 mai 1996

<sup>6</sup> « Ceci n'est pas une usine », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2009, p. 27

<sup>7</sup> PV de la réunion du 18 avril 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p.6 ; PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 21

<sup>8</sup> *Paysages*, 2006

### L'exemple du Grand bâtiment montre la difficulté d'y conserver une activité industrielle :

Installée dans l'ancienne usine à bois en tant que locataire surnommée « le Grand bâtiment », la Brasserie du Pilat s'impose progressivement comme un acteur important dans le développement économique communal. G. Skubich met en place en 2002 une fabrique de bières artisanales avec des produits issus uniquement de l'agriculture biologique et à partir de l'eau du Ternay. Cette activité est reprise par son fils en 2010. Elle déménage finalement en 2011 pour la zone artisanale de Saint-Julien-Molin-Molette. « Il [le bâtiment] n'était plus adapté, la manutention était très compliquée, la livraison n'était pas simple non plus<sup>1</sup> ». Du coup, le désir de doubler la production et de développer l'activité nécessite également un lieu de travail plus spacieux. Son déplacement physique se justifie également par le souhait d'être un acteur du développement durable, ce qui a contribué à ce déménagement : le nouveau bâtiment est en ossature bois, isolé avec la fibre de bois et utilisant le solaire thermique et de l'électricité provenant de sources renouvelables grâce à Enercoop. Les anciens espaces industriels sont donc difficiles à réaménager et en contradiction avec les nouvelles exigences écologiques ou alors au prix d'un investissement financier important.

**Celui des Bonbons de Saint-Julien permet de constater que la notion de patrimoine peut se renverser : ce n'est pas l'espace réhabilité que les touristes viennent découvrir mais l'activité, installée dans une ancienne usine de tissage, considérée comme un nouveau patrimoine.**

En 1987, deux confiseurs s'installent à Saint-Julien et créent une fabrique de bonbons artisanaux : « les Bonbons de Saint-Julien ». Très rapidement, leur dynamisme et le développement de l'activité redonnent une raison de s'arrêter au village. Plusieurs successeurs reprennent le flambeau de la fabrication manuelle de confiseries. Installés dans l'ancienne usine Dussuc, les derniers locataires arrivent en 2007. Il est vrai que la réhabilitation du bâtiment en confiserie gomme toute trace de l'ancienne activité, la façade extérieure surmontée de l'enseigne commerciale a du mal à signifier le passé industriel. Malgré un nombre de visiteurs important, l'entreprise déménage en 2013 de Saint-Julien-Molin-Molette à Bourg-Argental. Dans la foulée, elle se renomme pour devenir « Les bonbons de Julien ».

**Fait peu connu, l'ancienne usine du Taillis Vert accueille un musée au cours des années 1990. Cette initiative se raccroche à l'histoire minière de la commune.**

« Dans une ancienne filature, sur 800 m<sup>2</sup>, le musée du Taillis Vert : l'Histoire de la Mine et des Mineurs retracée par leur objets, leurs instruments et les témoignages d'époque (et) une Collection de minéraux et de fossiles exceptionnelle<sup>2</sup> », est-il décrit dans la plaquette de présentation. L'entreprise SARL Géoexpo s'installe même dans les usines du Taillis Vert en janvier 1997, avec pour objectif « la présentation au public d'un musée/exposition sur le monde souterrain minéraux, fossiles, histoires de la mine<sup>3</sup> » mais aussi de « préserver, de rechercher les richesses de notre sous-sol ainsi que le patrimoine culturel et économique de la région ». Lors de l'inauguration en avril, 300 personnes se déplacent puis le public vient découvrir le lieu : plus de 1 000 entrées en quelques mois. Géoexpo remporte un succès important à son ouverture. Malheureusement, nous ne connaissons ni l'évolution de ce musée et ni les causes de l'arrêt de son activité.

Les friches artistiques reposent sur plusieurs dimensions intimement liées qui constituent le fondement de ces espaces de création et de diffusion<sup>4</sup>. Les activités développées au sein de ces lieux touchent à la fois à la création (accueil d'artistes en résidence), à la production technique des projets et à la diffusion des œuvres (ouverture au public, concert, etc.).

<sup>1</sup> FOURNEL Laurence, *Etude du patrimoine industriel de Saint-Julien-Molin-Molette*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2012, p. 42

<sup>2</sup> CORBION Jacques, *Le savoir... fer, Glossaire du Haut-Fourneau*, Association Le Savoir... Fer, 5<sup>e</sup> édition, Florange, 2003, p. 8

<sup>3</sup> « Le Taillis Vert », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1997-1998, p. 27

<sup>4</sup> AUBOUIN Nicolas, *L'institutionnalisation des espaces artistiques déterritorialisés : de la construction de nouveaux mondes de l'art à la transformation des modes d'action publique*, Thèse de doctorat, Université Paris Ouest – Mines ParisTech, Paris, 2009, 328 p. in AUBOUIN Nicolas, COBLENCÉ Emmanuel, « Les Nouveaux Territoires de l'Art, entre îlot et essaim », in *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n° 17-18, 2013, pp. 91-102. URL : <http://tem.revues.org/2030> consulté le 22 juillet 2014

Ainsi, au cœur de leur construction, l'artiste réalise un travail de défrichage :

- Une dimension artistique et culturelle, caractérisée par l'émergence de projets pluridisciplinaires qui impliquent les publics dans le processus de conception,
- Une dimension spatiale et urbaine, à travers la réhabilitation de ces espaces et leur transformation, mais aussi plus largement par la volonté des collectifs d'artistes de s'adresser aux populations du territoire,
- Une dimension sociale et éducative, marquée par la volonté de toucher des publics qui n'ont pas l'habitude de fréquenter des lieux artistiques : gratuité des lieux, coopération avec des associations de quartier ou des structures d'insertion sociales, implantation dans des zones pauvres en équipements culturels.

*Ceci conforte l'idée de C. Delfosse et de P.-M. Georges : les modalités de présence des artistes en milieu rural doivent être analysées en fonction de la caractéristique première de l'espace rural qui est celle d'être un espace de plus faible densité que la ville, un espace disposant de peu d'équipements culturels permettant d'accueillir et de « regrouper » des artistes<sup>1</sup>.*

*Par une politique volontariste, la commune de Saint-Julien-Molin-Molette initie une démarche de réappropriation physique des friches industrielles au début des années 1900. Ceci amène les artistes à emménager et à investir les friches industrielles textiles.*

#### c. APPROPRIATION, REAPPROPRIATION ET EXPROPRIATION

Comme nous l'avons vu, la commune est à l'origine de l'implantation des artistes dans les friches industrielles puis, indirectement, de l'effervescence associative. La réhabilitation permet de favoriser l'appropriation de l'espace auprès d'un plus grand nombre de personnes. Les associations peuvent toutefois rencontrer des obstacles dans la mise en œuvre de leurs projets.

L'usine Sainte-Julie est un exemple de cette réappropriation des usines par des acteurs culturels : au cours des années 2000, le lieu devient un centre d'accueil et de création artistique porté par l'association l'Essaim de Julie / Le Nect'Art. L'ancienne usine connaît un renouveau suite à son acquisition (cf. annexe). Ainsi, l'association fait vivre les lieux : elle lui donne un nouvel usage et l'occasion aux locaux ou visiteurs de s'approprier les lieux. Elle devient un réel acteur du développement local.

Les lieux investis n'étant pas initialement dédiés à une activité artistique, ils offrent donc une certaine souplesse dans les usages : espace de travail, lieu de vie et lieu ouvert au public. Chaque espace est ainsi redéfini à la fois selon la temporalité du projet (construction, expérimentation, diffusion) et selon la phase de développement du lieu. Cette plasticité permet aussi l'implication de différentes parties prenantes à la création de l'œuvre (artistes, habitants) donnant au projet artistique une portée sociale et éducative. De ce point de vue, les friches apparaissent comme des « catalyseurs du développement local<sup>2</sup> », voire comme des « vecteurs de la requalification urbaine ».

<sup>1</sup> DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural », *op. cit.*, 2013

<sup>2</sup> GRESILLON Boris, « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », in *Annales de Géographie*, n° 660-661, 2008, pp. 179-198 in AUBOUIN Nicolas, COBLENCÉ Emmanuel, « Les Nouveaux Territoires de l'Art, entre îlot et essaim », *op. cit.*, 2013.

Avec l'arrivée d'artistes sur la commune, un certain nombre de manifestations sont donc mises en place. C'est l'occasion de s'approprier ce patrimoine textile. Cette dynamique va au-delà de l'appropriation juridique, les acteurs s'approprient également l'histoire du lieu et revendiquent souvent des analogies avec l'identité ouvrière. Les Oiseaux Rares, stage-festival organisé en 2004, en abordant les questions de mémoire et d'imaginaire, en est un exemple (cf. annexes) :

En 2004, pour sa huitième édition, l'évènement a pour thème « Usines, mémoires et imaginaire » et est inspiré par l'histoire de la commune. Il aborde l'évolution dans les usages de ces usines.

Comme déjà évoqué, la dernière usine de tissage ferme ses portes au tout début des années 2000. Avant cela, elle représente une ouverture sur la mémoire collective locale et les artistes peuvent venir s'en imprégner.

C'est d'ailleurs le cas de J.-L. Gonterre : au début des années 1990, il réalise une campagne photographique de l'usine Schmelzle. Les ouvrières jouent le jeu et laissent l'artiste immortaliser leurs gestes et leur savoir-faire.

Ces bâtiments déjà porteurs de sens et d'identité cimentent le sentiment d'appropriation d'une histoire, d'un passé. Présenter un spectacle sur le travail de la soie dans une ancienne usine de tissage (qui plus est la vôtre) redonne une force symbolique à cette création. La création « Bomby Mori », par la chorégraphe D. Gaud en est un exemple.

D. Gaud se documente sur le travail de la soie et les conditions de travail des ouvrières du textile pour les besoins d'un spectacle sur les tisseuses de la soie. Elle suit donc le chemin de la soie à travers la région des Cévennes pour arriver jusqu'à Saint-Julien-Molin-Molette. Pour réaliser la bande-son du spectacle, elle visite la dernière usine en activité, celle de Mme Schmelzle, et enregistre le bruit des métiers à tisser. Elle se rend ensuite à la maison de retraite pour interviewer les anciennes ouvrières, les plus âgées surtout. Elle rencontre également C. Gonnet, plasticien, lors de l'ouverture de son atelier dans une ancienne usine de tissage. Appréciant son travail, elle l'inclut alors dans son travail de création. Le spectacle, intitulé « Bombyx Mori » en référence au nom du ver à soie, sort en 2000. Cette pièce s'inspire de la passion-folie qui anime trois femmes : elles commettent des délits, en volant des coupons de soie, ce qui, en ce début de siècle, les mènent droit en prison ou à l'asile psychiatrique. G. Gatian de Clérambault, psychiatre à la Salpêtrière à Paris, recueille leur témoignage en 1902 et en 1906<sup>1</sup>. Pour les journées du patrimoine en 2008, elle présente d'ailleurs un extrait de son spectacle « Bombyx Mori » dans son usine. La boucle est bouclée.

L'occupation des usines textiles par des artistes occasionne parfois des tensions. Certaines fois, il est même possible d'évoquer des conflits. Les artistes réalisent des œuvres ou encore accueillent d'autres artistes mais derrière les murs de ces anciennes usines textiles. Ainsi, leur activité, qui suppose un cadre propice à la création, suscite tout à la fois la curiosité et le rejet.

Au-delà de représenter des espaces propices à la création artistique, ces grands ensembles usiniers sont également synonymes de potentiel immobilier pour des investissements privés pouvant générer des profits lucratifs. Aujourd'hui, tous les locaux appartiennent à des artistes ou artisans. Les friches industrielles restantes appartenant encore à des familles d'industriels font aujourd'hui l'objet de convoitises. Une association culturelle fait même l'objet d'une expulsion : son activité représenterait une concurrence déloyale. En effet, l'Oreille est hardie, locataire des bâtiments, voit ses activités remises en cause par son bailleur qui souhaite récupérer l'usage des lieux (cf. annexe).

Plus récemment, des projets visant une meilleure connaissance de ce patrimoine industriel sont menés à bien. La patrimonialisation suit l'appropriation physique des usines par les acteurs culturels : les démarches permettant d'accroître la connaissance sur ce patrimoine textile émergent

<sup>1</sup> BENOIST Agnès, « Une pièce de soie brute », *Lyon Figaro*, 22 septembre 2000, p. 30

des descendants des élites locales qui ont fortement marqué l'histoire communale et suite à la vague d'installation des artistes.

Comme nous l'avons évoqué, le Syndicat d'initiative Val du Ternay réalise en 2008 une exposition couplée d'un livret<sup>1</sup> sur l'histoire de la soie à Saint-Julien-Molin-Molette. Le projet est initié dès 2006, par la fille d'industriel de la dernière usine en activité en 2003<sup>2</sup>. Descendante de la famille Perrier, elle fait alors plusieurs propositions, dont celle d'un musée, dans le cadre des activités du Syndicat d'initiative : « *Elle voulait faire quelque chose. Alors, ses idées n'étaient pas forcément très claires : elle pensait à un musée, peut-être, bon, quelque chose quoi. Comme elle insistait pas mal, [...] on a fait une réunion et puis ça partait un peu dans tous les sens. Moi, j'ai proposé de faire une exposition avec des panneaux parce que, six mois avant, on avait exposé six panneaux réalisés par la DDE sur la Nationale 85 et j'avais ça en tête, j'avais trouvé ça pas mal. Je me suis dit pourquoi pas ne pas faire une expo sur la soie ?* »<sup>3</sup>. Dans le même temps, l'association Radio d'ici lance une collecte de mémoire orale et édite un CD pour la partager.

Surtout, une association loi 1901 se constitue en 2011 sur l'initiative une nouvelle fois de la descendante de la famille d'industriels Perrier : il s'agit de créer une association en rapport avec le patrimoine industriel communal. En juillet 2010, une réunion est organisée au cours de laquelle est définie la nécessité de « *remplir les vides par rapport à l'histoire de notre pays* »<sup>4</sup>, comme le déclare F. Perrier, président de l'Association Patrimoine Pirailon (APP) et frère de l'initiatrice. Plus concrètement, la nouvelle association a pour objectif de réaliser un livre<sup>5</sup> sur l'histoire textile de Saint-Julien-Molin-Molette, qui est finalement édité en 2013. Pour l'APP, cette publication représente « *un devoir de mémoire qui valorise le passé lié au travail de la soie* »<sup>6</sup>. En effet, comme indiqué dans ses statuts, celle-ci se donne pour objectif de « *susciter et soutenir toutes initiatives visant à valoriser le patrimoine historique, naturel, humain et industriel de Saint Julien Molin Molette* ».

Plus récemment, un nouveau collectif émerge pour investir les lieux de l'ancienne usine Dussuc / Sainte-Marie. Cette fois, il implique plusieurs acteurs locaux. Déjà en 2011, lors d'une rencontre avec des membres de l'Association Patrimoine Pirailon (APP), il est soulevé le désir de créer un lieu du patrimoine à Saint-Julien-Molin-Molette, qui serait localisé dans une ancienne usine « *pour garder la mémoire* »<sup>7</sup>.

*Bien que le dynamisme associatif soit reconnu par le grand public, cette activité derrière les murs peut parfois déranger. La confrontation d'intérêts entre plusieurs collectifs peut d'ailleurs amener à des situations de conflit. L'entreprise est également un acteur s'appropriant matériellement les friches laissées par l'économie textile. Comme le développe P.-M. Georges, le bâti industriel rural, perçu et construit comme un refuge, agit dans un double mouvement d'opposition et d'intégration à la ville*<sup>8</sup>.

*La commune de Saint-Julien-Molin-Molette peut donc être évoqué en tant que un pôle culturel lié à une commune et rayonnant dans un espace rural labellisé et proche de grandes métropoles. Mais concentration ne veut pas dire coopération, et si le village a capitalisé sur ses atouts ruraux pour*

<sup>1</sup> Syndicat d'initiative du Val de Ternay, « *La Soie* », 300 ans d'histoire, Saint-Julien-Molin-Molette, Imprimerie du Pré Battoir., Saint-Julien-Molin-Molette, 2008, 14 p.

<sup>2</sup> La famille Perrier louait alors l'usine à Madame Schmelzle.

<sup>3</sup> Entretien avec C. Baas, *op. cit.*

<sup>4</sup> Entretien avec F. Perrier, président, et des membres de l'Association Patrimoine Pirailon (APP), à Saint-Julien-Molin-Molette, le 7 octobre 2011

<sup>5</sup> SAGE Hubert (dir.), *Saint-Julien-Molin-Molette et son patrimoine lié à l'industrie textile*, Jean-Pierre Huguët Editeur, 2013, 181 p.

<sup>6</sup> « Patrimoine Pirailon », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2013, p. 16

<sup>7</sup> Entretien avec F. Perrier et des membres de l'Association Patrimoine Pirailon (APP), *op. cit.*

<sup>8</sup> GEORGES Pierre-Marie, « La friche industrielle en milieu rural, de la marge artistique à l'émergence d'une spatialité créative [...], *op. cit.*, 2012

attirer nombre d'artistes et constituer un pôle spatial identifié, l'absence de fédération des acteurs interdit la constitution d'une économie créative partagée<sup>1</sup>.

Par leur investissement, les artistes et les acteurs culturels ont permis la sauvegarde des bâtiments industriels au détriment souvent de leur intégrité. Transformés en espace d'habitation, en studio de danse, en salle de spectacle, la réhabilitation a parfois gommé les traces de cette ancienne activité. L'intérêt privé des acteurs a supplanté l'intérêt collectif du lieu patrimonial. Cependant, par leur volonté de conserver quelques éléments (matériel, façade, structure du bâtiment), ils ont également permis de sauvegarder la mémoire collective.

Pour M. Halbwachs, « il n'est point de mémoire collective qui ne se déroule dans un cadre spatial [...]. C'est sur l'espace, notre espace, celui que nous occupons, où nous repassons souvent, où nous avons toujours accès et qu'en tout cas notre imagination ou notre pensée est à chaque moment capable de reconstruire qu'il faut tourner notre attention; c'est là que notre pensée doit se fixer, pour que reparaisse telle ou telle catégorie de souvenirs<sup>2</sup> ».

## 2. DES RESIDENCES D'ARTISTES PLASTICIENS POUR APPREHENDER LE TERRITOIRE : LA MONTEE EN PUISSANCE DE LA THEMATIQUE PAYSAGERE

Dans son ouvrage *Les politiques publiques de la culture en France*<sup>3</sup>, P. Moulinier rappelle que patrimoine et disciplines artistiques entretiennent des liens étroits : « Plus subtilement, des passerelles étroites et un rapport dialectique existent entre la culture d'hier et celle d'aujourd'hui, la mémoire et la modernité, les traces d'hier s'insérant dans le décor d'aujourd'hui, les créateurs contemporains se nourrissant du patrimoine, l'histoire de l'art inspirant les artistes d'aujourd'hui ».

De plus, force est de constater l'augmentation du nombre de résidences d'artiste en France : le dernier recensement effectué en 1996, lors de la réalisation conjointe de deux guides par la Délégation aux arts plastiques et par l'Association Française d'Action Artistique (AFAA), en comptabilise une quarantaine tandis que E. Caillet en distingue aujourd'hui une centaine<sup>4</sup>. Une résidence d'artiste représente un type de projet artistique et culturel qui met à la disposition d'un artiste un lieu de travail (atelier), un logement, une assistance technique et une aide financière, ces différents éléments pouvant avoir des poids relatifs variés. N'importe qui peut être à l'origine d'une résidence (individu ou collectivité) et n'importe quel artiste plasticien peut en bénéficier (français ou étranger, professionnel inscrit ou non à la Maison des artistes). Ces deux aspects suffisent pour définir une résidence si l'on prend au sens plein la notion de projet artistique et culturel. La résidence a la forme du projet décidé par ses promoteurs<sup>5</sup>.

Favoriser l'ouverture du réseau culturel vers d'autres territoires est un des objectifs de la charte Objectif 2010. Le projet « Paysage industriel » fait suite à « Regards croisés sur les paysages », qui lui-même fait suite sur le Pilat à « Territoires croisés ». Chaque projet découle du précédent. Avant cela, « Lieux-dits » est une première expérience organisée de résidence d'artistes.

<sup>1</sup> DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural [...] », *op. cit.*, 2013, p

<sup>2</sup> HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Albin Michel, Paris, 1968, 2<sup>e</sup> édition, pp. 36-17

<sup>3</sup> MOULINIER Pierre, *op. cit.*, 2013

<sup>4</sup> CAILLET Elisabeth, « Les résidences d'artistes : mode d'emploi », Site de l'Université de Metz. URL : [http://fgimello.free.fr/enseignements/metz/assistant\\_gestion/residences-artistes.htm](http://fgimello.free.fr/enseignements/metz/assistant_gestion/residences-artistes.htm) consulté le 28 octobre 2013

<sup>5</sup> *Ibid.*

*L'artiste en résidence peut permettre une mise en lumière du territoire. Dans cette perspective, les projets successifs portés par le Parc du Pilat se nourrissent les uns des autres. Les associations culturelles locales jouent d'ailleurs un rôle dans ces processus en tant relais local.*

a. « LIEUX-DITS » (1997)

Au cours des années 1990, le Parc naturel régional du Pilat entreprend des actions visant à offrir au public découvertes et rencontres avec les formes artistiques actuelles. Ceci l'amène à réaliser un premier projet de résidence d'artistes en 1997. Intitulé « Lieux-Dits », il fait l'objet d'une exposition-parcours. Ce projet met ainsi, pour la première fois, l'artiste au cœur du projet.

« Lieux-Dits » voient le jour dans le cadre d'actions de sensibilisation aux arts contemporains développées depuis trois ans conduites par le Parc du Pilat. Des résidences d'artistes, intitulées symposium, sont ainsi organisées dans plusieurs cantons. C'est l'occasion de travailler avec des écoles du territoire. Ces actions sont réalisées en collaboration avec la Région Rhône-Alpes et la DRAC et avec le soutien de Loire Action Mutualiste.

En 1995, une résidence de cinq artistes plasticiens est organisée dans le canton de Saint-Genest-Malifaux. Pour l'année 1996, un symposium de quatre sculpteurs est ensuite organisé sur le canton de Bourg-Argental. D. Johns (Australien), M. Strieder (Autrichien), B. Murigneux (Français) et B. Gonnet (Français) sont donc invités dans quatre communes : Burdignes, Colombier, Saint-Sauveur-en-Rue et Saint-Julien-Molin-Molette. Un atelier doit accueillir chaque artiste et un groupe de cinq-six adolescents « *dans un lieu représentatif de richesses locales*<sup>1</sup> ». En 1996, entre avril et mai, les communes de Saint-Genest-Malifaux, Saint-Romain-les-Atheux et Jonzieux voient l'arrivée d'artistes en résidence : V. Izzo (photographe italien), F. Baumgartner (peintre et photographe allemand), S. Stankoci (peintre slovaque), Bertrand Bajard (peintre et sculpteur français résident à Pélussin) et B. Murigneux (sculpteur français résidant à Lyon)<sup>2</sup>. Cette résidence permet un travail avec huit établissements scolaires du canton.

Durant l'année scolaire 1995-1996, un stage est organisé à destination des enseignants (janvier 1995). Des représentants d'écoles privées et publiques rencontrent les partenaires artistiques du Parc<sup>3</sup>. A l'issue de ce stage, une quinzaine d'établissements scolaires mettent en place un projet Arts plastiques, en partenariat avec le Musée d'art moderne et / ou des artistes résidents du Parc. Certains établissements le réalisent d'ailleurs en relation avec les résidences de plasticiens sur le canton de Saint-Genest-Malifaux<sup>4</sup>. D'autres établissements mettent en place un projet Théâtre ou encore sur l'expression écrite, en lien avec A. Zadek. A la suite de ce stage, deux groupes de travail sont constitués. Le premier réunit des enseignants au sein d'un comité de rédaction pour la publication *P'tit Pilou* : la vocation de ce journal est d'être le témoin de la réalisation des projets culturels tels qu'ils sont vécus par les enfants des écoles. Il doit faire partie intégrante du *Journal du Parc*, ce qui conférerait une dimension extra-scolaire. L'autre groupe participe à l'élaboration et la programmation d'une saison jeune public. En outre, il réfléchit à la mise en place d'outils pédagogiques visant à favoriser une meilleure réception des spectacles par les enfants.

En outre, affirmer la vie culturelle comme source d'une dynamique de développement est un des thèmes envisagés pour la candidature Leader en 1996<sup>1</sup>.

*« Le Parc du Pilat, implanté sur un territoire rural, est éloigné de toutes infrastructures culturelles et artistiques. C'est pourquoi, le Parc du Pilat œuvre pour que les populations locales aient accès aux*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 6 novembre 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>2</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>3</sup> Les intervenants sont le Musée d'art moderne de Saint-Étienne, l'École régionale des Bureaux-Arts de Saint-Étienne, Turak Théâtre, l'Esplanade jeunes publiques, l'écrivain A. Zadek, le Groupe de Recherche Acoustique et de Musiques Expérimentales (GRAME), l'Édition du Moutard et M. Bernard.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>1</sup> PV de la réunion du 20 septembre 1996 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat



*productions culturelles d'aujourd'hui. Un des axes qu'il souhaite développer pour favoriser la découverte et l'accès aux arts contemporains est d'accueillir dans le cadre de « résidences d'artistes », des créateurs européens (plasticiens, écrivains, musiciens, hommes de théâtre,...). Pour rendre effectives ces actions, le Parc s'appuiera sur les acteurs locaux concernés, et en particulier sur les « pôles ressources » culturels ». Ces résidences d'artistes européens participent à la globalité du projet de développement<sup>1</sup> ».*

Le recours à des artistes doit permettre d'interpréter le territoire et d'établir des liens avec les habitants. Les fonds européens peuvent être un moyen pour y parvenir. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- Contribuer à l'identité du Parc naturel régional,
- Favoriser l'accès aux œuvres artistiques et confronter la population locale aux différentes formes que propose l'art contemporain,
- Renforcer l'attractivité du Pilat vis-à-vis des villes voisines en leur proposant une offre culturelle originale de qualité,
- Accueillir des artistes européens et proposer une approche dynamique et vivante des arts contemporains,
- Permettre à des artistes, en lien avec la population, de travailler sur des thématiques liées à l'environnement culturel et naturel du Parc<sup>2</sup>.

Initié par le sculpteur autrichien M. Strieder, le projet « Lieux-dits » se met en place progressivement. Si, dès l'origine, il s'agit de faire se rencontrer artistes et habitants, les modalités se dessinent peu à peu. Le thème retenu est l'art et le territoire en lien avec la population : comment, par l'intermédiaire d'une démarche artistique, l'on peut, enfants, adultes, habitants d'un territoire (commune, canton, paysage,...), redessiner, raconter, réécrire son environnement ? Il s'agit de faire découvrir l'art contemporain mais aussi de le mettre au centre d'une relation entre l'artiste et la population environnante. A chaque artiste sa commune d'intervention. Les habitants et les élus sont parties prenantes dans le processus de création.

M. Strieder propose au PNR d'accueillir en résidence une artiste autrichienne, I. Dapunt, qui piloterait un atelier dans la commune d'accueil, permettant un contact direct avec les habitants. Puis le projet s'étend à cinq communes du canton de Bourg-Argental : Bourg-Argental, Burdignes, Saint-Julien-Molin-Molette, Saint-Sauveur-en-Rue et Thélis-la-Combe. Outre M. Strieder et I. Dapunt, trois autres artistes sont associés : C. Gonnet, B. Murigneux et L. Chalaye. Par la suite, I. Dapunt est remplacée par P. Condouret. Trois de ces artistes vivent sur le territoire pilatois, à Saint-Julien-Molin-Molette précisément. La connaissance du territoire et l'implication professionnelle des artistes permet d'établir un soutien important au projet et lui confère d'ailleurs une bonne part de sa validité.

Au fil des rencontres avec les artistes, le projet prend corps sous la forme d'ateliers. Chacun élabore un projet scientifique en fonction de sa pratique artistique et de sa conception du territoire. Les projets sont ensuite présentés aux habitants par le biais de réunions en présence des artistes. De plus, des relations sont engagées avec les élus des communes d'accueil. Des relais sont également mis en place entre artistes, habitants et communes. Les participants enfants et adultes apportent leurs connaissances relatives à l'histoire, à la géographie, à la vie sociale et culturelle du lieu<sup>1</sup>. Des membres actifs d'associations locales de patrimoine comptent d'ailleurs parmi eux. De ce fait, un réel échange naît avec les artistes au fil des discussions, des réflexions et de l'apprentissage des techniques mises en œuvre.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, Projet Leader II, fiche-action n°C-1 « Résidences d'artistes : Accueil d'artistes européens sur le territoire du Parc », 1996, p. 40

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> « Dans le Parc du Pilat « Lieux Dits », les lieux se disent jusqu'au 30 juillet », *Loire Magazine*, juin 1997

Le vernissage de l'exposition se déroule durant une demi-journée sous la forme d'un parcours. Cette entrée permet de relier les cinq communes concernées entre elles et d'ancrer clairement les démarches artistiques dans la notion de territoire.

Plusieurs éléments de bilan sont intéressants à noter. Tout d'abord, selon le point de vue des artistes qui, de manière générale, jugent le projet positif car il génère en termes de relations avec les participants, ainsi qu'entre les participants. Par contre, il serait nécessaire de tendre vers une réelle résidence d'artistes : chacun pourrait travailler sur place plus longuement et des liens se nouer avec la population<sup>1</sup>.

Au niveau de la forme du projet, le terme générique de « l'art et du territoire » gêne certains artistes qui le ressentent comme « *enfermant*<sup>2</sup> ». De plus, le travail en atelier nécessite un temps plus long. Il est délicat de positionner les participants comme créateurs et de passer d'une activité de loisirs à celle d'art contemporain. Pour ces derniers, l'expérience développe surtout un sentiment de lien social. Enfin, les objectifs généraux du projet ne sont pas assez définis d'où l'émergence de plusieurs questions : quelle est la volonté d'induction sur le territoire ou sur la population ? Quelles sont les réelles attentes en matière d'objectifs ?

En termes de rencontre entre la pratique de création artistique et la population, seuls les adultes recherchent à être des créateurs. Il existe une sorte de désir de paraître et donc de reconnaissance. La pratique des enfants est, quant à elle, plus spontanée. « *Etre acteur et non plus spectateur, comme dans un musée par exemple, peut laisser penser que l'on accède au statut d'artistes*<sup>3</sup> ». Aussi, une distinction plus grande est nécessaire entre la pratique personnelle de l'artiste et le travail développé avec des participants, d'où des questions comme : Comment parler de l'art et de la création avec le public ? S'agit-il d'une démarche pédagogique à accomplir dans le sens d'expliquer ? Comment définir précisément les contours d'une résidence de ce type ?

En ce qui concerne l'information, le projet n'est pas suffisamment présenté ni expliqué auprès de la population des cinq communes car il est difficile de mettre en relation l'art contemporain avec le public nécessite un temps long. Pourquoi pas un temps de type colloque ? En outre, il serait pertinent de repérer les « *acteurs*<sup>4</sup> » et de faire le lien avec les « *spectateurs* » du projet. Les relais ont d'ailleurs un rôle important comme liant et de médiateur auprès de la population.

D'un point de technique, une assistance plus régulière aurait été préférable.

Second bilan, à partir du regard du Parc naturel régional du Pilat cette fois-ci. La question de la lisibilité et de l'animation du projet est au cœur des questionnements.

En ce qui concerne l'opération, la complexité de chacun des projets complexifie la démarche globale. Le fait que les participants soient acteurs du projet permet cependant une meilleure appropriation – et compréhension – de la démarche artistique. A l'inverse, l'adhésion du projet est plus difficile lorsque les participants sont spectateurs. J.-P. Terrade, ancien directeur du PNR, estime d'ailleurs que « *Lieux-Dits* » est une réussite, plus en terme d'animation qu'en terme artistique et que ce genre de projet revêt un caractère important pour le Parc sur le plan local<sup>5</sup>.

D'un point de vue communication, le vernissage du projet est concomitant avec l'opération nationale « *Les deux jours de l'art contemporain* » mais ceci ne semble avoir de grandes conséquences. Par contre, la manière dont est intitulé le projet est remise en cause : il manque de lisibilité. Certains pensent qu'il s'agit d'une simple exposition d'œuvres.

<sup>1</sup> Résidence d'artistes « *Lieux-Dits* », avril 1997, Bilan, p. 13

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 10

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 14

« Lieux-Dits », initié par un artiste et porté par le Syndicat mixte, est une réussite sur le plan des rencontres entre cinq artistes plasticiens et les habitants du Parc naturel régional. Ces derniers sont invités à participer directement. Un travail de pédagogie semble toutefois manquer à l'appel. « L'exposition parcours « Lieux-Dits » aura sans doute permis, outre de développer des liens sociaux réels et la découverte de pratiques artistiques très spécifiques, d'envisager pour le PNR, comme pour les artistes, de mettre en œuvre un peu différemment les actions de sensibilisation aux arts contemporains<sup>1</sup> ».

#### b. « TERRITOIRES CROISES » (1999-2001)

Le projet « Territoires croisés » est initié par le Parc naturel régional du Pilat à la fin des années 1990 : il s'agit du premier projet de coopération artistique transnationale. Trois territoires de Groupes d'Action Locale (GAL) sont concernés : outre le Pilat, il s'agit de la région de Forest of Bowland (Lancashire, Grande-Bretagne) et du land d'Oberschwaben (Bade, Wurtemberg, Allemagne). Le projet, porté par le PNR, repose sur des résidences d'artistes entre 1999 et 2001. Les artistes sont sollicités pour partager leur perception du territoire. Des partenaires locaux sont, une nouvelle fois, mis dans la boucle.

A l'origine, la coopération concerne uniquement deux territoires européens : le Pilat et Oberschwaben (Haute Souabe, dans le Bade Würtemberg), en Allemagne. Le projet « Territoires croisés » trouve d'ailleurs ses racines dans le programme européen Leader II (1994-1999). Celui-ci constitue la deuxième étape de l'initiative communautaire relative au développement des zones rurales fragiles, faiblement peuplées et en retard de développement. Cette deuxième phase du programme s'inscrit dans la continuité des objectifs poursuivis par Leader I (1991-1994). Plusieurs différences distinguent les deux programmes, dont l'innovation qui devient déterminante dans les critères d'appréciation des projets, Leader II se concentrant sur les actions les plus porteuses de changement<sup>2</sup>. Le GAL Pilat engage donc des échanges avec le GAL Oberschwaben dans le Bade-Wurtemberg car les deux territoires sont riches d'un patrimoine culturel et artistique important qu'ils souhaitent valoriser<sup>3</sup>. Par la suite, le GAL anglais Forest of Bowland intègre au projet.

Le projet est envisagé dès 1997<sup>4</sup> et financé dans le cadre du programme Leader II. « Les artistes des deux territoires doivent intervenir en tant que catalyseurs pour renforcer la cohésion sociale grâce à un projet culturel animant le territoire, par la création de résidences d'artistes et la mise en place d'un parcours artistique s'appuyant sur les sites patrimoniaux des deux territoires<sup>5</sup> ».

Les artistes partent dans un autre Groupe d'Action Locale (GAL) d'un autre pays en résidence. La démarche repose sur la mise en place, dans chaque région de résidences d'artistes et de parcours artistiques. Chacun des partenaires accueille sur son territoire des artistes du GAL partenaire (cf. annexes). Chaque artiste réalise une œuvre originale par rapport à un site déterminé, naturel ou culturel, selon une thématique choisie par le territoire accueillante et liée à son territoire.

<sup>1</sup> Résidence d'artistes « Lieux-Dits », avril 1997, Bilan, p. 15

<sup>2</sup> LAFFON Virginie, « Leader II (1994-1999) : seconde phase de l'initiative communautaire de développement rural », in *Recherches en anthropologie au Portugal*, vol. 4, n° 4, 1992, pp. 56-58

<sup>3</sup> PV de la réunion du 18 mars 1999 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> LACOUR Guy, « Résidences d'artistes : projet de coopération entre le Pilat et l'Allemagne », *Le Progrès*, 6 février 2000

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 mars 1999 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

Le Pilat est d'ailleurs le territoire bénéficiant du plus grand nombre de résidences. Trois accueils dans le Pilat sont programmés en octobre 1999, avril 2000 et avril 2001<sup>1</sup>. Les artistes sont sélectionnés suite à un appel à candidature dans les pays participants.

Le projet est localement mis en œuvre en s'appuyant sur des partenaires locaux : le PNR s'appuie sur les communes pour réaliser ce projet mais également sur des structures locales avec des associations d'artistes : à Saint-Julien-Molin-Molette, comme Ceci n'est pas une usine ou encore L'Art des livres, et à Pélussin, avec Les arts au vert, entre autres, et avec les communes impliquées<sup>2</sup>. Des journées de travail, des visites sur le terrain et des rencontres avec diverses associations et structures dans chacun des deux territoires permettent de définir le projet. En 2000, quatre artistes sont accueillis en partenariat avec les communes de résidence mais aussi des associations locales loi 1901.

Tout d'abord, l'Allemande S. Schutlz, est présent à Saint-Paul-en-Jarez ; son accueil est réalisé en partenariat avec le comité de jumelage. Ensuite, D. Frenzl, Allemand également, séjournant à Saint-Julien-Molin-Molette en mai est accueilli en partenariat l'association L'Art des livres. T. Saible, Allemand aussi, est présent à Chavanay grâce à l'association pour le développement des arts chavanois et le comité de jumelage. D'ailleurs, l'exposition de son œuvre est présentée durant trois ans dans des caves à vin de Chavanay, en partenariat avec la confrérie La vigneronne. Enfin, l'Anglaise R. Chesney travaille sur Véranne et Maclas, au mois de mai, en partenariat avec l'association des Camiers.

En outre, les artistes entretiennent une forme de dialogue avec les habitants dans le cadre de la création artistique. La population locale doit être fortement associée à cette démarche. De plus, différents publics sont concernés (scolaires, associations, etc.).

Durant son séjour, T. Saible invite qui le souhaite à le suivre dans sa découverte du paysage. En tout cas, des rencontres organisées sur rendez-vous avec les artistes permettent des échanges avec la population. K. E. Wirtz, qui travaille sur la notion de rencontres et de voyages, est en résidence à Condrieu en 2001. Un « vide grenier culturel » permet aux habitants de participer à la création d'une œuvre artistique dont ils peuvent suivre la réalisation en direct : l'artiste propose d'associer la population locale à sa démarche en sollicitant les habitants, les entreprises, les associations et les écoles, pour récupérer des objets emblématiques de la culture, de l'histoire, de la géographie, de l'économie et de l'environnement de Condrieu : la vigne et le vin, la Rigotte de Condrieu, les vergers, l'architecture, le Rhône et les hôteliers<sup>3</sup>. Avec ces éléments et des objets caractéristiques de sa propre région en Grande-Bretagne, l'artiste réalise une sculpture qui est exposée pendant trois ans dans le hall de l'hôpital de Condrieu. Pour réaliser son œuvre, K. Wirtz s'installe dans la chapelle de la Visitation, patrimoine religieux reconnu et protégé au titre des monuments historiques, où chacun peut la voir exercer son art.

La coopération « Territoires croisés » permet de valoriser les patrimoines du territoire. La création artistique contemporaine est un outil de découverte originale d'un héritage qui permet de mobiliser et de valoriser les artistes du territoire à travers un projet d'envergure européenne. La création de résidences d'artistes et la mise en place d'un parcours artistique s'appuient sur les sites patrimoniaux des deux régions. Les partenaires s'engagent, en effet, dans une démarche de valorisation de leur patrimoine bâti, naturel et culturel à travers la création artistique par des artistes locaux accueillis sur le territoire partenaire.

La réalisation de l'œuvre s'appuie sur sa perception des lieux : l'artiste s'approprie le territoire au préalable.

<sup>1</sup> LACOUR Guy, « Résidences d'artistes : projet de coopération entre le Pilat et l'Allemagne », *Le Progrès*, 6 février 2000

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « Balade anglaise avec Kate Eggleston Wirtz », *Le Progrès*, 12 avril 2001

H. Majer séjourne à Echalas, avec pour objectif de « *percevoir les lieux et d'en ressortir l'écho au fond de moi*<sup>1</sup> ». Disposant d'un appartement par la commune, l'artiste bénéficie de tuteurs, C. et Y. Olry, qui viennent alors d'ouvrir une galerie. Pour mieux appréhender la commune, il se balade et s'interroge sur les évolutions à venir : « *J'ai fait des recherches, recueilli des infos pour classifier et choisi. J'ai fait des photos dans la région, qui m'a beaucoup inspiré pour mon futur projet. Je me suis baladé à Echalas et autour et ce qui m'a le plus, c'est la diversité des paysages et cela m'a beaucoup intéressé. J'ai également repéré qu'il y avait beaucoup d'espaces vides à Echalas et je me pose la question pour mon œuvre d'art : qu'est-ce qu'on peut faire avec ces espaces qui ne sont pas aménagés* <sup>2</sup> ».

Certains artistes s'appuient directement sur un aspect historique et / ou économique de la commune où il réside.

U. Schäfer souhaite, par exemple, valoriser la passementerie à travers son œuvre<sup>3</sup> en s'inspirant des motifs des rubans, de leurs dessins et de leurs couleurs pour mettre sur pied des sculptures dédiées à ce patrimoine. « *Je prévois la construction de quatre stèles de hauteur différente, de 2,5 m à 3,5 m environ. Ces stèles seront constituées de deux planches fixées l'une à l'autre, chacune ayant ainsi une face avant et une face arrière. On disposera sur l'une des planches une ornementation de bordures du musée de la passementerie de Jonzieux et sur l'autre on découpera des motifs semblables à deux des cartons de Jacquard des métiers à tisser*<sup>4</sup> ». Autre exemple, S. Flowers souhaite travailler sur la question des croix monumentales qui sont très présentes à Marlhès<sup>5</sup>.

Les communes bénéficiant de ces résidences d'artiste s'approprient inégalement le travail de création artistique. Plusieurs d'entre elles ne conservent pas l'œuvre pérenne. Les œuvres réalisées au cours du séjour des artistes sont ensuite exposées dans les sites choisis (la commune d'accueil) en fonction des caractéristiques du territoire pour une durée d'un an au minimum et trois ans en principe. L'œuvre se situant *in situ*, la commune doit donc la conserver quelques années. Après la période d'exposition de l'œuvre, la commune a ensuite l'occasion de l'acquérir.

Celle de Farnay existe toujours ; celle de Jonzieux a été déposée. En effet, la commune de Farnay a donc acheté l'œuvre<sup>6</sup>.

En guise de bilan de cette action, M.-A. Blanchard, chargée de mission Culture au PNR du Pilat, estime que cet échange d'artistes de chacune des régions concernés par le biais d'une résidence a « *bien fonctionné du point de vue de la médiation auprès des publics, mais pêché du point de vue de la médiation de la qualité inégale des propositions artistiques et du sens culturel de l'entreprise*<sup>7</sup> ».

*Ainsi, les œuvres réalisées constituent un parcours artistique à travers les villages. Dans ces trois régions sont nés des objets uniques. Les objectifs de l'opération sont triples : promouvoir les artistes et permettre la valorisation économique de leur travail, développer des projets contribuant au développement d'une vie sociale et culturelle riche sur le territoire et, pour finir, affirmer la spécificité culturelle de territoire rural proche des grandes agglomérations et leurs réseaux culturels.*

*En amont de la création, l'artiste parcourt le territoire pour se l'approprier puis il s'oriente vers un patrimoine à valoriser. Son travail est l'occasion de faire participer les habitants mais aussi une poignée d'associations locales qui participent à la mise en œuvre du programme.*

<sup>1</sup> « Avant-première : le plasticien Hartmut Majer en ville », *Le Progrès*, 6 octobre 2000

<sup>2</sup> « Territoires croisés et rencontres humaines et artistiques » *Le Progrès*, 13 octobre 2000

<sup>3</sup> A. M., « Deux Anglais et deux Allemands dans le Pilat », *Le Réveil du Vivarais*, 18 mai 2001

<sup>4</sup> « Un voisin germain dans nos murs », *Le Progrès*, 18 avril 2001

<sup>5</sup> « Une artiste anglaise de passage », *Le Progrès*, 28 mai 2001

<sup>6</sup> Entretien avec C. Mabilon, chargée de mission Actions culturelles et éducation au territoire du PNR du Pilat, les 14 et 28 février 2013

<sup>7</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 141

## c. « REGARDS CROISES SUR LE PAYSAGE » (2005-2008)

« Regards croisés sur les paysages » est un projet de coopération interterritoriale réalisé dans le Pilat au cours des années 2000. Plus précisément, il s'agit d'une invitation d'artistes sur trois Parcs naturels régionaux de Rhône-Alpes en favorisant le croisement d'expériences d'ethnologues, de critiques d'art, d'urbanistes, de scientifique...<sup>1</sup> Elle a pour ambition de « proposer d'autres lectures sur des questions actuelles de paysages, en invitant des artistes à répondre à une commande et des scientifiques, Catherine Grout et Emmanuel Négrier, à croiser leurs analyses<sup>2</sup> ». Plus précisément, trois objectifs sont identifiés : porter un regard prospectif sur le futur des paysages, modifier la représentation du paysage et, enfin, changer les outils de perception<sup>3</sup>. Il s'agit d'un projet de résidences d'artistes dans les Parcs naturels régionaux « Regards croisés sur les paysages »<sup>4</sup>.

C. Delfosse et P.-M. Georges estiment d'ailleurs qu'il n'est pas rare de rencontrer des politiques qui pensent l'artiste comme un animateur du patrimoine. En effet, la présence d'artistes est souhaitée pour qu'ils fassent vivre, mettent en valeur, voire révèlent au public des lieux patrimoniaux<sup>5</sup>. Le programme est initié par les Parcs en 2005 et trouve son aboutissement à l'automne 2007. Le programme « Regards croisés sur les paysages » représente la suite de « Territoires croisés », pour lequel le PNR sollicite une nouvelle fois des associations locales.

« Regards croisés sur les paysages » se positionne comme la poursuite de « Territoires croisés ». Ce projet de coopération, qui trouve ses racines dans « Territoires croisés », s'inscrit donc une nouvelle fois dans le cadre de financements européens, avec le programme Leader + (2002-2007).

Suite à une journée de rencontres à la Région, il est décidé que, dans le cadre du programme Leader +, une coopération pourrait s'engager avec trois PNR au lieu des six pressentis<sup>6</sup>. En effet, bien avant que ne se structure un partenariat, et suite à des sessions organisées par la Fédération des Parcs, plusieurs chargés de mission Culture<sup>7</sup> engagent une réflexion commune<sup>8</sup>. Dans le cadre du volet 2 du programme Leader +, le GAL Pilat est donc candidat à un projet de coopération interterritoriale avec les PNR des Monts d'Ardèche et du Vercors. Ce projet de coopération permet de mutualiser les problèmes, les moyens et les réponses<sup>9</sup>, explique des agents du Pilat.

Les trois PNR connaissent les mêmes problématiques : pressions urbaine et foncière, mutations économiques et déprise agricole<sup>10</sup>. La DRAC et la Région soutiennent également le projet dans le cadre de leurs propres politiques culturelles. Le resserrement des protagonistes situés en Rhône-Alpes est d'ailleurs justifié par ce fait.

Une chargée de mission Culture exerce un rôle moteur dans le profilage du projet<sup>1</sup> :

M.-A. Blanchard, du PNR du Pilat, a pour mission de faire passer cette action d'une intervention directe du Parc comme opérateur culturel à une mission d'accompagnement d'initiatives localisées en son sein

<sup>1</sup> *Leader +, 6 années d'action pour le Pilat*, PNR du Pilat, Pélussin, s. d., p. 3

<sup>2</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, quatrième de couverture

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 132

<sup>4</sup> PV de la réunion du 29 octobre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>5</sup> DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural [...] », op. cit., 2013

<sup>6</sup> PV de la réunion du 19 janvier 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>7</sup> Les Parcs naturels régionaux concernés sont, notamment, ceux du Morvan et du Gâtinais français.

<sup>8</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 140

<sup>9</sup> « L'expérimentation culturelle, une des vocations des parcs régionaux », *Le Progrès*, 13 juin 2008, p. 16

<sup>10</sup> Plaquette *Paysages*, 2006

<sup>1</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 141

par des collectivités locales, associations ou partenaires privés. Elle avait d'ailleurs participé au programme Territoire croisés. Le PNR du Pilat est d'ailleurs chef de file<sup>1</sup>, soit maître d'ouvrage des actions communes aux trois territoires (coordination artistique par l'association Art 3, éditions de documents, intervention de scientifiques, etc.). Le Parc du Pilat est également maître d'ouvrage des résidences qui doivent se dérouler sur son territoire en coordination avec l'association Ceci n'est pas une usine.

Le titre lui-même, « Regards croisés », s'inspire ouvertement du programme précédent bien que le contenu du nouveau doive être totalement distinct, notamment en s'écartant de fait du recours à des artistes locaux, et en inscrivant la résidence dans une thématique commune<sup>2</sup>.

La mise en œuvre du projet repose, en effet, sur des partenaires locaux sélectionnés par les Parcs naturels régionaux. Ceux-ci s'appuient donc sur des associations locales missionnées pour accueillir les artistes (cf. annexes). Acteurs réguliers de la création artistique, elles occupent le rôle de relais mais aussi de lieu-relais. Ceci n'est pas une usine est une nouvelle fois sollicitée.

Tout d'abord, les trois Parcs font appel à Art 3<sup>3</sup>, dirigée alors par V. Cudel, pour la conception artistique. Celle-ci est conseillère artistique et coordonne les projets dans le cadre de ce programme. L'association est reconnue par le Conseil régional et la DRAC.

Ensuite, les partenaires locaux participent au montage du programme et accompagnent les artistes dans la réalisation de leurs projets. De plus, ils ont pour mission la diffusion et la médiation sur leur territoire.

*« Nous nous sommes tenus à accompagner étroitement les projets des artistes. De part nos parcours artistiques personnels, nous avons rapidement établi un dialogue avec eux autant sur les aspects techniques que sur des questions de fond. Les temps de repérage avec les artistes ont été l'occasion de cerner avec eux les enjeux préalables définis avec le Parc et Art 3, mais aussi d'approfondir les fondements de leur travail, de leur transmettre nos interrogations par rapport à « nos » paysages et par la suite de découvrir leur interprétation poétique de ces paysages<sup>4</sup> », explique Ceci n'est pas une usine.*

Le Parc du Pilat fait appel une nouvelle fois à l'association Ceci n'est pas une usine, installée à Saint-Julien-Molin-Molette et présidée alors par de G. Jacquemet<sup>5</sup>. M. Strieder et C. Gonnet, qui ont participé au programme « Territoires croisés » en tant qu'artistes en résidence, sont également associés. La convention réalisée entre le Syndicat mixte et l'association définit le rôle de cette dernière :

*« L'association se charge de l'organisation matérielle de la résidence d'artiste, de l'accueil, de la médiation entre artiste et habitants, du suivi de production de l'œuvre, de sa présentation et de sa diffusion au niveau local<sup>1</sup> ».*

La clef d'entrée abordée dans le cadre de ce programme est le paysage. Pour les trois PNR à l'origine de ce programme, l'accueil d'artistes est pensé comme l'un des moyens de sensibiliser et de mobiliser des habitants autour de questions liées au patrimoine<sup>2</sup>. Plus précisément, il s'agit de se

<sup>1</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 22

<sup>2</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 144

<sup>3</sup> L'association Art 3 propose une programmation qui favorise la diversité de la création actuelle et différents régimes de productions (expositions, éditions, projets liés à des problématiques de territoires) et soutient la jeune création en coordonnant un programme de résidences destiné à des artistes issus de la région Rhône-Alpes et en s'appuyant sur un réseau de structures à l'étranger.

<sup>4</sup> *Leader +, 6 années d'action pour le Pilat*, op. cit., p. 10

<sup>5</sup> Artiste plasticienne, elle a notamment participé à la création du décor de « Bombyx Mori », projet de la Compagnie La Trisande, déjà évoquée.

<sup>1</sup> Convention réalisée en 2005 entre le syndicat mixte de gestion et de réalisation du PNR du Pilat et l'association Ceci n'est pas une usine dans cadre de la mise en place et la réalisation du projet inter-Parcs « Regards croisés sur les paysages »

<sup>2</sup> Compte-rendu, Journée d'échanges Paysages et culture, Saint-Genest-Malifaux, 8 juin 2008, p. 4

poser la question de l'évolution des paysages en fonction de critères identitaires, historiques et sociologiques.

Sur le territoire pilatois, ce thème est traité au travers de trois secteurs : les crêts, les balcons et la couronne<sup>1</sup>, ce qui n'est pas sans rappeler les zones géographiques du territoire proposées dans la charte Objectif 2010. Dans le cadre de ce territoire, la filiation avec le programme « Territoires croisés » est d'autant plus intéressante qu'est développée une réflexion autour de trois types différents d'espaces, de paysages, qui viennent nourrir la « territorialisation de l'art<sup>2</sup> » en trois temps, comme le définit E. Négrier.

En 2005, une attention particulière est portée sur la zone protégée des crêts, avec ses enjeux de zone de nature et pourtant surfréquentée touristiquement ; G. Trakas se penche sur cet espace et réalise le « Quai des trois dents », sur le site du col du Gratteau. Un escalier est installé le long de la pente pour accéder plus facilement au sentier menant aux Trois Dents. En outre, une partie de la plateforme est aménagée pour accueillir des personnes à mobilité réduite. Tout au long du sentier, des aménagements artistiques légers sont prévus pour que les randonneurs prennent conscience des différents milieux traversés.

Puis, en 2006, est abordé le passage à la zone des balcons habitée avec ses enjeux d'habitat et de vie, et donc l'une des particularités du Pilat, avec son passé industriel : cette situation révèle la présence d'habitants qui, sur ce territoire, participent à ces transformations avec une conscience relative de leur paysage<sup>3</sup>. Aussi, P. Corillon réalise un livre évoquant cette histoire industrielle du Pilat dans ce qui le lie au paysage. Dans un premier temps, il évoque la période de vie des ouvrières travaillant dans les ateliers. Le deuxième chapitre correspond ensuite au passé industriel révolu. L'auteur construit son livre comme une promenade, une découverte des paysages dans la matière et les matériaux auxquels répond la diversité des papiers utilisés pour sa réalisation. Ce livre représente une « boîte mentale du paysage<sup>4</sup> ».

En 2007, enfin, une réflexion est menée sur les « lisières » du Parc du Pilat ou de frontières franches entre ville et campagne, espaces situés aux portes des agglomérations, longés par le couloir de circulation rhodanien et marqués par la présence de grands sites industriels. L. & F. Winberger développent un travail dans le Bois d'Avaize, espace de nature au cœur de la ville stéphanoise. Ils choisissent de parsemer le lieu d'une vingtaine de plaques, comportant des textes ou des dessins évoquant des plantes rudérales. Les artistes focalisent notre attention « sur les espaces de ruptures urbaines, de discontinuité, de césures, où la culture et la nature se recouvrent en construisant une relation quasi symbiotique [...] soulignent l'apparition d'une nature reléguée au second plan et non plus centrale et idéalisée, mais parfois hybride, insaisissable ou hostile, mais qu'ils accueillent dans sa singularité<sup>5</sup> ».

L'artiste bâtit des ponts entre l'observateur et le paysage : à travers son œuvre, il l'incite à établir son propre rapport au paysage pilatois.

« Georges Trakas (Québécois) a exploré sa capacité « de mettre en relation », de construire des liens physiques et relationnels avec une grande générosité<sup>1</sup> ». Il s'agit d'un aménagement sur le parking du col du Gratteau et sur le sentier qui conduit aux Trois Dents. Sur le parking, une plateforme est installée pour permettre au public de s'asseoir et d'admirer le paysage. L'inauguration de l'œuvre permet son appropriation par le (grand) public. « Ce fut un grand moment de partage. Les rencontres ont été très spontanées. Sa sculpture « Quai des trois dents » offre à chacun la possibilité d'expérimenter son propre rapport au paysage<sup>2</sup> », selon Ceci n'est pas une usine par rapport à celle de G. Trakas. C. Grout évoque d'ailleurs « un évènement d'ouverture<sup>3</sup> » pour parler de l'œuvre processus ou l'œuvre expérience.

Ainsi, les Parcs souhaitent sortir du schéma de résidence d'artistes classique en créant un programme artistique et de recherche. De manière générale, les artistes sont choisis pour leur

<sup>1</sup> PV de la réunion du 2 décembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>2</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 144

<sup>3</sup> Plaquette *Paysages*, 2006

<sup>4</sup> « Pilat », Art 3. URL : <http://www.art-3.org/projets-territoire/pilat/> consulté le 27 juillet 2014

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> *Leader +, 6 années d'action pour le Pilat*, op. cit., p. 10

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, p. 118



capacité à répondre à une commande mais aussi à interroger les manières de voir, de penser les pratiques d'un espace souvent identifié comme un patrimoine remarquable<sup>1</sup>. Ils prennent directement part au processus de réflexion sur les paysages : ils proposent des grilles de lecture sur des questions précises comme la pression urbaine et foncière, la déprise agricole, les conséquences d'une politique touristique allant à l'encontre des modes de vie des habitants permanents ou encore les pratiques liées au patrimoine et les risques de muséification du paysage<sup>2</sup>.

C. Delfosse et P.-M. Georges définissent que, comme en ville, émerge une figure de l'artiste passeur de sens<sup>3</sup>. A travers cette posture, celui-ci est perçu comme un metteur en débat afin de fabriquer un lien renouvelé entre les habitants d'un même territoire. En outre, l'artiste ré-inventeur<sup>4</sup>, entre animateur et créateur, permet également aux territoires d'exprimer qui ils sont. Ainsi s'explique le succès grandissant des démarches où le territoire rural, dans son originalité, est valorisé par des artistes qui, à travers leurs créations, donnent une lecture critique du rural sans le renier.

Le programme de coopération est d'autant plus innovant qu'il comporte l'analyse du processus. Au-delà de positionner l'artiste comme chercheur, les commanditaires font appel à des universitaires pour analyser le processus enclenché par la création artistique. Le thème fédérateur est décliné chaque année, et sur chaque territoire, en fonction des demandes spécifiques formulées par les artistes. Celles-ci sont ensuite confrontées aux analyses et aux interrogations des scientifiques invités. L'historienne de l'art C. Grout et le politologue E. Négrier en font partie.

Qui plus est, en février 2006, il est décidé que le Conseil Scientifique du PNR du Pilat intervienne dans l'action « Regards croisés sur le Paysage » sur laquelle par l'intermédiaire d'A. Micoud pour étudier les complémentarités des sensibilités artistiques et scientifiques<sup>5</sup>.

La coopération « Regards croisés sur les territoires » fait l'objet de plusieurs valorisations, qui passent notamment par l'écrit :

L'opération fait l'objet, en matière de communication et d'édition, de deux plaquettes : la première<sup>6</sup>, éditée en 2006, présente le projet et les demandes des territoires ; la seconde<sup>1</sup> doit être l'occasion d'exposer les réponses des artistes à ces demandes<sup>2</sup>.

En outre, un ouvrage<sup>3</sup> est édité pour présenter une synthèse du projet est écrite à cette occasion par C. Grout, E. Négrier et A. Micoud : l'objectif final du projet est de réaliser un livre compilant les différentes réalisations artistiques et exposant de façon originale les forces et les contraintes des paysages des trois PNR, en croisant les regards artistiques et scientifiques<sup>4</sup>. A l'occasion du lancement de cet ouvrage, une journée de rencontres doit être organisée sur le territoire du Pilat en juin 2008. Se voulant « *le point d'orgue*<sup>5</sup> » du programme, elle rassemble une centaine de personnes : des paysagistes, des élus des

<sup>1</sup> Plaquette *Paysages*, 2007

<sup>2</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, pp. 14-15

<sup>3</sup> DELFOSSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural [...], op. cit., 2013

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 3 février 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> Plaquette *Paysages*, 2006

<sup>1</sup> Plaquette *Paysages*, 2007

<sup>2</sup> PV de la réunion du 19 mars 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, op. cit., 2008, 164 p.

<sup>4</sup> « De l'art à la valorisation du Paysage », *PILOTE, le magazine de Leader + en France*, juillet 2005, n° 4, p. 15

<sup>5</sup> « Projet européen de coopération », PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/action-culturelle/181-projet-europeen-de-cooperation-inter-territorial-regards-croises-sur-les-paysages.html> consulté le 27 juillet 2014

territoires, des chargés de mission Culture des Parcs naturels régionaux<sup>1</sup>. Un ouvrage, édité auparavant, est remis aux participants à cette réunion.

Pour favoriser l'appropriation du projet par le grand public, et au-delà des plaquettes, un parcours artistique est organisé à l'échelle des trois territoires. Ainsi, en septembre 2007, un temps fort est l'occasion de montrer concrètement les réalisations des artistes<sup>2</sup>.

Une journée d'échanges permet de tirer des conclusions de cette expérience. Une journée de restitution – ou colloque<sup>3</sup> – est réalisée en juin 2008 dans le Pilat. C'est l'occasion d'aborder trois grands enjeux auxquels les PNR font face dans le cadre de ce projet : la coopération entre territoires, une opportunité pour les projets culturels ? ; Le territoire comme question pour les artistes ; Des artistes dans les paysages.

« Regards croisés sur les paysages » doit lui-même donner lieu à un autre programme de coopération. Dès 2008, il est envisagé que les PNR concernés par cette précédente opération mettent en place un nouveau projet de coopération entre leurs territoires : ils souhaitent poursuivre une coopération impliquant des résidences d'artistes. Suite à la présentation du bilan du projet de coopération « Regards croisés sur les paysages » en commission Culture en 2008<sup>4</sup>, il est d'ores et déjà envisagé une suite car il est nécessaire de voir comment cette opération pourrait se poursuivre à travers un autre projet de coopération autour du patrimoine industriel avec les trois territoires engagés dans le projet précédent. Les thématiques prévues sont alors les mines dans les Monts d'Ardèche, l'architecture industrielle dans le Vercors et la métallurgie, entre patrimoine et industrie de pointe dans le Pilat. Lors de cette commission, une élue questionne sur la possibilité de prendre en compte le thème de la soie dans le projet<sup>5</sup>.

Le nouveau projet doit comprendre les mêmes associations partenaires que le précédent, le même principe d'analyse du projet par des scientifiques et également faire appel à une intervention artistique<sup>6</sup>. Le PNR de Lorraine doit aussi s'agréger à la dynamique.

*Les Parcs naturels régionaux sont considérés comme des espaces laboratoires. Dans ce processus de résidence, l'artiste devient chercheur. Poser la question d'évolution des paysages sur les territoires de Parcs demande de replacer la notion de paysage considérée comme acquise et familière ainsi que celle du territoire<sup>1</sup>.*

*Ainsi, « Regards croisés sur les paysages » prend la suite de « Territoires croisés ». Le programme réunit trois territoires, trois institutions « Parcs » ayant décidé de développer un projet commun sur trois années, neuf artistes, deux scientifiques et quatre associations. Ceci n'est pas une usine en fait partie. Comme l'évoque V. Cudel, inviter des artistes contemporains à poser un regard sur un patrimoine – le paysage construit et culturel – considéré comme remarquable, à relire des histoires individuelles et collectives a permis d'impulser une dynamique et par conséquent une rupture avec une attitude passéiste et des modèles bucoliques<sup>2</sup>.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>2</sup> PV de la réunion du 2 juillet 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>3</sup> PV de la réunion du 29 octobre 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>4</sup> PV de la réunion du 16 décembre 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 13 octobre 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>1</sup> Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, *op. cit.*, 2008, p. 15

<sup>2</sup> Compte-rendu, Journée d'échanges Paysages et culture, Saint-Genest-Malifaux, 8 juin 2008, p. 5

## d. « PAYSAGE INDUSTRIEL » (DEPUIS 2011)

Fort de l'expérience « Regards croisés sur les paysages », les territoires souhaitent poursuivre la réflexion sur l'évolution des paysages dans les territoires de Parcs naturels régionaux et développer un projet de coopération pour la période 2011-2013 en s'appuyant sur une thématique partagée et ciblée sur les paysages industriels, en sollicitant l'intervention d'artistes contemporains et en mobilisant une équipe pluridisciplinaire de recherche<sup>1</sup>.

Le projet doit répondre à deux objectifs : « *mobiliser et sensibiliser les habitants des territoires autour de questions liées au patrimoine industriel et aux paysages, accompagner et enrichir les réflexions engagées par les Parcs dans la valorisation de leur territoire dans leurs missions de développement économique, d'urbanisation et de patrimoine*<sup>2</sup> ». L'artiste porte son regard sur deux territoires de PNR. Pour mettre en œuvre l'opération, des partenaires locaux sont associés mais, cette fois-ci, cela ne concerne pas uniquement des associations d'artistes. C'est l'occasion d'aborder un héritage très prégnant – le textile – ainsi qu'un autre, comme effacé des mémoires et presque invisible dans le paysage, la métallurgie.

« Paysage industriel » s'inscrit, comme les autres programmes de résidence d'artiste portés par le Parc du Pilat, dans un cadre de coopération interterritoriale.

En 2010, le projet de coopération « Paysage industriel » débute l'élaboration des partenariats techniques et financiers<sup>3</sup>. En amont du projet, plusieurs tentatives sont initiées pour élargir le nombre de Parcs partenaires et ouvrir la coopération au-delà de la Région Rhône-Alpes.

Le PNR du Haut-Jura doit participer au programme mais abandonne finalement : le GAL refuse de le considérer comme extraterritorial à la Région Rhône-Alpes alors que seule la partie en Région Franche-Comté aurait été concernée par le projet. En outre, le collectif de PNR tente ensuite de travailler avec le PNR des Ballons des Vosges. Celui-ci étant en période de révision de charte, il ne préfère pas s'impliquer dans un nouveau projet. Le Parc de Lorraine est le troisième territoire approché.

Au terme de « Regards croisés sur les paysages », l'envie de poursuivre et d'aller encore plus loin dans l'expérience amenée par ce type de projet, pousse les trois même PNR à incorporer le projet de coopération dans la réponse à l'appel à projet de l'approche Leader 2007-2013 initié en 2008 en Région Rhône-Alpes.

*« On a ce groupe et ça marchait bien et puis on sentait qu'on était pas allé au bout et qu'on avait envie d'aller plus loin là-dessus<sup>1</sup> »,* déclare la chargée de mission Culture du PNR du Pilat.

Les Parcs affirment ainsi leur volonté de poursuivre ce projet de coopération et d'en conserver, pour le prochain, quelques points essentiels : les associations partenaires, l'analyse de scientifiques, l'intervention artistique<sup>2</sup>. Cinq Groupes régionaux d'Action Locale (GAL) sont engagés dans ce programme : Monts d'Ardèche, Moselle Sud, Ouest du PNR de Lorraine, Pilat et Vercors-Trièves. Une nouvelle fois, le Parc du Pilat est chef de file, et donc maître d'ouvrage des actions communes aux quatre PNR, en plus de celles propres à son territoire<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Accord de partenariat passé en 2011 entre le PNR du Pilat-GAL Pilat, en tant que chef de file, et ses partenaires : PNR de Lorraine, GAL de l'Ouest du PNRL, GAL Moselle Sud, PNR des Monts d'Ardèche – GAL des Monts d'Ardèche, et PNR du Vercors – GAL Vercors-Trièves.

<sup>2</sup> « Paysage industriel », Leader du Parc du Pilat. URL : <http://www.leader-pilat.eu/reseaux/75-le-pilat-avec-4-autres-parcs-naturels-regionaux-sur-un-projet-commun> consulté le 27 juillet 2014

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2010, 2011*, p. 27

<sup>1</sup> Entretien avec C. Mabilon, op. cit.

<sup>2</sup> « Paysage industriel », Projet de coopération interterritoriale, document de travail, 10 juin 2010, p 10

<sup>3</sup> PV de la réunion du 15 juin 2011 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

Le programme est également soutenu par la Fondation de France dans le cadre d'un protocole de production artistique innovante. L'action « Nouveaux commanditaires » permet à des citoyens confrontés à des enjeux de société ou de développement d'un territoire, d'associer des artistes contemporains à leurs préoccupations en leur passant commande d'une œuvre. Son originalité repose sur une conjonction nouvelle entre trois acteurs privilégiés : l'artiste, le citoyen commanditaire et le médiateur culturel agréé par la Fondation de France, accompagnés des partenaires publics et privés réunis autour du projet<sup>1</sup>. Le recours à des commandes d'artistes est d'ailleurs une nouveauté par rapport aux deux autres programmes.

Néanmoins, des évolutions, des nouveautés même, sont rapidement définies par rapport à « Regards croisés sur les paysages ». Au niveau du sujet abordé, il s'agit cette fois-ci d'entreprendre un travail sur le thème du patrimoine industriel, ce qui nous aborderons peu après.

Des enjeux en termes de la mise en œuvre du programme sont mis en avant. Parmi eux, la volonté d'associer un partenaire local qui soit initié à l'histoire et au patrimoine industriel du territoire. Il est souhaité que des partenaires situés hors de Rhône-Alpes prennent part au programme. Qui plus est, il est prévu d'associer un interlocuteur local spécialisé dans le patrimoine industriel ou les industries en supplément de l'interlocuteur local en art contemporain. En ce qui concerne la méthodologie du projet et de la résidence, l'artiste doit aborder deux territoires et représente donc un fil rouge. Des temps de présence à des journées communes lui sont imposés<sup>2</sup>. De plus, le travail de médiation est défini dès le départ. Enfin, le projet associe un nouveau type d'acteur local : les entreprises.

Les aspects positifs de « Regards croisés sur les paysages » sont bien évidemment conservés : le travail en réseau, le recours au regard extérieur de scientifiques<sup>3</sup>, l'intervention d'artistes professionnels et l'apport d'une structure transversale commune pour la direction artistique. En outre, afin de tenir compte des précédentes expériences de coopération, l'accent est mis sur les actions à destination du public.

En premier lieu, il est nécessaire de concevoir des actions de sensibilisation pour la population locale. Plus précisément, des actions spécifiques doivent être mises en place ou encore un mode de résidence favorisant davantage la rencontre entre l'artiste et la population locale. Il convient de renforcer la médiation autour des œuvres et / ou du travail de création défini en amont et, dans le cas d'œuvres pérennes disposées sur un site, en prévoyant une signalétique qui les accompagneront.

Huit commandes artistiques donnent lieu l'invitation de quatre artistes dans deux PNR : chacun intervient simultanément donc sur deux sites (cf. tableau)<sup>1</sup>. Les plasticiens sont choisis pour leur capacité à réagir à une commande et à son contexte social, historique et humain. Comme pour le précédent programme, l'artiste intervient alors dans ce projet comme un médiateur, un

<sup>1</sup> Dans le cas présent, ce médiateur est V. Cudel, également médiatrice et directrice artistique du projet dans le cadre de l'association A demeure.

<sup>2</sup> De manière générale, et au vu du bilan du précédent projet, cette opération doit s'attacher à créer des temps de rencontre et de réflexion plus importants entre les Parcs naturels régionaux engagés, dans une démarche de partage des expériences de chacun pour donner toute sa valeur au travail réalisé.

<sup>3</sup> Dans le cadre de ce projet, les scientifiques participant sont spécialisés sur les questions de patrimoine et des processus qui lui sont liés : la patrimonialisation et l'appropriation. L'observation scientifique du processus est pilotée par le doctorant ethnologue M. Théodore, accompagné de D. Cercllet, O. Givre et J.-L. Tornatore.

<sup>1</sup> Les résidences d'artistes se déroulent sur le même modèle et pour chaque territoire : un seul artiste par résidence, une résidence par an et deux ans de résidence pour chaque territoire.

révélateur. Il interpelle le public sur ces usines à la campagne, il les met en lumière en faisant parler d'elles et il pousse le public à s'interroger<sup>1</sup>.

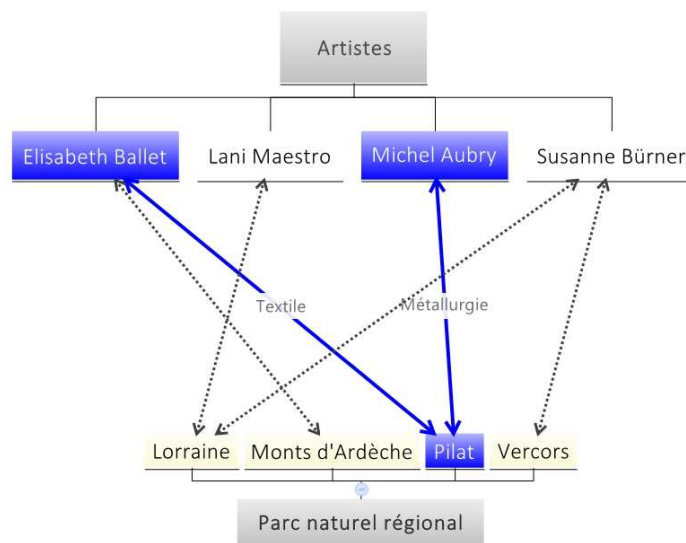


FIGURE 29 CROISEMENT DES ARTISTES ET DES PNR DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAYSAGE INDUSTRIEL »

Cette fois-ci, le Parc du Pilat sollicite plusieurs associations comme partenaires locaux : l'une est sollicitée pour la production et la diffusion des œuvres et l'autre pour la dimension historique. Localement, l'accompagnement pour la production et la diffusion des œuvres sont réalisés en collaboration étroite avec l'association À demeure en partenariat avec G. Jacquemet et l'association l'Essaim de Julie, de Saint-Julien-Molin-Molette. L'interlocuteur local art contemporain a pour rôle de mettre à la disposition des artistes les outils nécessaires à leur production, de proposer un lieu d'hébergement et un espace de travail et d'assurer une mission d'accompagnement au projet. En outre, l'accompagnement scientifique et historique est délégué à l'association Iguerande, située à Saint-Chamond, dont le président-fondateur est par ailleurs attaché de conservation au Musée d'Art et d'Industrie de Saint-Étienne. Cet interlocuteur doit apporter sa connaissance locale du paysage industriel actuel et passé pour aider les chercheurs et les artistes, participer au travail de médiation<sup>2</sup> et, lorsque cela est possible, intégrer les entreprises locales.

Il est intéressant de noter que les autres PNR choisissent des partenaires locaux qui ne sont pas forcément de type associatif. La coopération interterritoriale s'applique également au sein du territoire de commande : entre le PNR et les EPCI. L'artiste doit d'ailleurs être le moyen de rassembler de nombreux partenaires et de les sensibiliser à une problématique commune<sup>1</sup>.

Comme nous venons de l'évoquer, l'objet de ce programme est centré sur les questions de paysages industriels. Le projet doit se matérialiser par un important travail en commun de recherche et de réflexion sur une problématique partagée. En effet, « *l'industrie, en tant qu'activité, a contribué à façonner certaines parties des paysages actuels de nos territoires ruraux ainsi que le paysage rural dans son ensemble (impact socio-économiques,...)* »<sup>2</sup>. Les PNR décident donc de mener une réflexion

<sup>1</sup> « Paysage industriel », Projet de coopération interterritoriale, document de travail, 10 juin 2010, p 11

<sup>2</sup> Le travail de médiation doit se faire de façon concertée avec tous les acteurs du projet.

<sup>1</sup> « Paysage industriel », Projet de coopération interterritoriale, *op. cit.*, 2010, p 11

<sup>2</sup> PV de la réunion du 13 octobre 2010 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

collective sur l'histoire industrielle de leurs territoires, ses mutations et ses ruptures, son impact sur les paysages et la vie quotidienne des populations d'aujourd'hui<sup>1</sup>.

Le programme naît du constat que ces territoires sont associés, en premier lieu, à leur caractère nature :

*« Nos territoires de Parcs naturels régionaux, sont présentés essentiellement comme des territoires ruraux dont les espaces agricoles, forestiers, naturels...structurent le paysage. C'est ainsi qu'on occulte toute la période où ces derniers ont été portés par l'industrie. [...] Les paysages laissés par ces activités industrielles sont évocateurs d'une culture technique spécifique, d'un rapport particulier au travail, d'un ancrage de l'industrie dans la société locale, d'une frontière ténue entre artisanat et industrie, entre histoire familiale et entrepreneuriat<sup>2</sup> ».*

Il s'agit d'interroger les PNR sur l'antinomie apparente entre « Parc naturel » et « industrie », ainsi que sur la perception des habitants vis-à-vis de leur paysage industriel<sup>3</sup>, dans un contexte de révision de charte où la protection de l'environnement est au centre du regard porté :

*« L'histoire finalement est un peu longue. [...] On s'est posé assez vite les questions de qu'est-ce qu'on fait après. Il se trouve qu'on était tous en phase de révision de charte. Le Vercors avait fini ; nous, on démarrait, etc. Et qu'on était tous soumis au problème du CNPN qui disait que les chartes devaient être sur du patrimoine naturel. Ça nous a tous gavés et on a dit « non ». Un territoire, c'est pas qu'un territoire de nature. C'est aussi un territoire de vie. On a tous des entreprises. Nous qui avons connu la Révolution industrielle, faut pas l'occulter. D'où la volonté de mettre ce paysage industriel en avant. A la fois sur le volet historique et sur le volet actuel. [...] Je crois que c'est vraiment parti du ras-le-bol des révisions de charte !<sup>4</sup> ».*

En outre, l'art permet d'aborder ce que la plasticienne B. Kohl nomme les souffrances cicatrisées<sup>5</sup> (humaine, bâtie, paysagère), en résonance avec le rapport douloureux que les habitants du Pilat entretiennent avec le passé industriel – la fermeture des usines, le chômage, etc. Les deux secteurs d'activités métallurgique et textile sont encore présents grâce à la persistance des savoir-faire et l'apport des technologies de pointe. Le déclin de l'industrie des centres urbains, qui s'est traduit par une moindre emprise directe sur le Pilat, puis les crises économiques successives contribuent néanmoins à leur fragilisation et à la dévalorisation de leur image. Ce projet souhaite donc poser un nouveau regard sur ces activités, restituer leur rôle dans la construction des paysages et de l'identité du Pilat. Sur le territoire du Pilat, M. Aubry questionne donc l'industrie métallurgique tandis qu'E. Ballet aborde l'épopée textile.

Élisabeth Ballet intervient dans l'espace public sur le territoire de la commune de Bourg-Argental à partir des traces et des représentations collectives de l'industrie textile. L'artiste a pour mission de valoriser l'activité textile et donner à lire les traces des architectures industrielles disparues<sup>1</sup>. Elle s'approprie son patrimoine textile pour donner lieu à un œuvre contemporaine. Le choix de cet espace est d'autant plus intéressant que les anciennes usines ont, par le passé, fait l'objet de démolitions. Bourg-Argental, territoire investi par l'œuvre, est choisi par opposition au reste du Pilat pour mettre en lumière une histoire textile plus discrète :

*« Le textile dans le Pilat, il y en avait partout. On ne voulait mettre plus en avant les tresses et lacets et son musée, ni la passementerie et son musée car on voulait sortir des musées ! On a su qu'à Bourg-Argental, il y a eu du tissage mais il y a aussi eu de la passementerie ; il y avait aussi eu des métiers à tresser. Voilà, ça*

<sup>1</sup> Paysage industriel, dossier de presse, 2013, p 3

<sup>2</sup> « Paysage industriel », Projet de coopération interterritoriale, *op. cit.*, 2010, p 10

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2010, 2011*, p. 27

<sup>4</sup> Entretien avec C. Mabilon, *op. cit.*

<sup>5</sup> Echanges avec A. Contreras et B. Kohl, membres du Conseil d'administration de l'Association du moulinage des Rivières, à Pélussin, le 21 juin 2013

<sup>1</sup> Paysage industriel, dossier de presse, 2013, p 2

*nous semblait intéressant. On avait écarté Saint-Julien aussi très fortement en disant que c'est le cliché des usines : il faut qu'on sorte de là<sup>1</sup> ».*

Le groupe des commanditaires compte à la fois des élus (les membres du conseil municipal de la commune de Bourg-Argental), des associations locales de patrimoine (l'Office de tourisme de Bourg-Argental, et notamment le dernier fabricant de peigne à tisser de France, et les Amis de Bourg-Argental, représentés par son président) et le PNR du Pilat. Ce collectif souhaite la mise en valeur de l'activité textile, des architectures disparues ou fondues dans les habitations<sup>2</sup> : Comment donner à lire les vides, indices de l'emprise industrielle dans l'espace urbain et dans les mentalités ? Quelle forme tangible donner à ce réseau et comment inscrire celui-ci dans les transformations de la ville ?

Le processus de création est toutefois freiné par l'actualité locale :

Durant un temps, E. Ballet envisage deux sites industriels pour réaliser son œuvre pérenne durant son travail de recherche. Tout d'abord, l'ancien dépôt de l'usine Tissages Blanc qui avait brûlé récemment. Cependant, le site est privé et, surtout, l'entreprise choisit de reconstruire le bâtiment. L'ancienne usine de La Clavelée est ensuite identifiée : durant un mandat précédent, la municipalité souhaite en faire un parking et l'usine est démolie ; le coût étant trop important, le site demeure sans usage. Lorsque l'artiste en 2012, la Communauté de communes des Monts du Pilat envisage de créer une crèche sur cet espace mais le projet tombe à l'eau également. Par ailleurs, E. Ballet envisage de réaliser une carte de la commune, une sorte de « carnet de cheminement d'usine<sup>3</sup> », mentionnant les anciennes usines.

M. Aubry, quant à lui, est sollicité pour aborder la question de la métallurgie à l'échelle du PNR : il doit restituer la place des savoir-faire de cette activité dans le territoire du Pilat<sup>4</sup>. Le groupe des commanditaires est composé du PNR du Pilat, d'E. Perrin, historien, et président de l'association Iguerande, et de l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat. M. Aubry a finalement pour commande de se pencher sur un paysage invisible à l'œil des non-initiés et des mémoires collectives : il devient un trait d'union dans le processus d'appropriation du patrimoine industriel métallurgique.

A la différence d'E. Ballet, l'artiste doit ainsi s'approprier un territoire élargi à l'échelle du Parc, en rapport avec un groupe de commanditaires territorialement moins précis aussi. Mettant délibérément de côté le choix de l'industrie du bois, le PNR souhaite donc que soit abordé un patrimoine diffus mais invisible aujourd'hui dans les paysages. L'économie métallurgique représente d'ailleurs un lien par l'histoire avec les villes-portes :

*« C'était [L'industrie du bois] déjà connu. En plus, on était sur une industrie pas très industrielle ! [...] « On ne peut pas occulter ce qui se passe dans la vallée du Gier parce que c'est bien ce qui a permis aux petits ateliers du Pilat de se développer mais que, aujourd'hui, on a de la technologie de pointe dans le Pilat, aussi. De petits ateliers mais des choses pointues. [...] Aller voir les gros laminoirs d'Arcelor Mittal, c'est bien mais on est pas dans la même vie<sup>1</sup> ».*

Pour élaborer son œuvre, l'artiste visite des entreprises du territoire et y enregistre des sons et des images. Suite à cela, il identifie des séquences montrant des usines, des machines et des paysages dont il produit les « répliques » dans des sites industriels et des paysages actuels des Parcs du Pilat et du Vercors.

*Le programme « Paysage industriel » amène des artistes à se pencher sur les traces matérielles et immatérielles laissées par des industries dans les territoires de quatre Parcs naturels régionaux. S'inscrivant dans ce cadre, le PNR du Pilat associe et érige des acteurs locaux au rang de*

<sup>1</sup> Entretien avec C. Mabilon, *op. cit.*

<sup>2</sup> Paysage industriel, dossier de presse, 2013, p 31

<sup>3</sup> Entretien avec C. Mabilon, *op. cit.*

<sup>4</sup> Paysage industriel, dossier de presse, 2013, p 2

<sup>1</sup> Entretien avec C. Mabilon, *op. cit.*

commanditaires. Parmi eux, des associations locales de patrimoine. Ainsi, en plus de faire appel à elles en tant que partenaires pour sa mise en œuvre, il les place au cœur du processus artistique visant, au travers de l'œuvre contemporaine, à réaliser une médiation en direction du public, et donc des habitants.

Le Parc naturel régional du Pilat dispose donc d'une solide expérience en termes de programmes de résidences d'artistes dans le cadre de coopération interterritoriale : depuis les années 1990, il met œuvre « Territoires croisés », puis « Regards croisés sur les territoires » et enfin « Paysage industriel ». Depuis le début, il fait appel à un partenaire artistique local de type associatif. Plus récemment, il s'appuie sur l'association locale de patrimoine pour apporter son savoir mais aussi sa caution. « Le territoire produit du culturel, d'autre part le culturel produit du territoire par l'usage d'emblèmes et de symboles<sup>1</sup> ».

Plusieurs types de liens unissant artistes et territoires peuvent être identifiés, rappelle F. Pouthier. Parmi eux, les artistes invités, souvent évoqués sous le terme de résidence d'artiste, dont la forme se décline de différentes variantes manières, comme résidence de recherche qui permet expérimentation et de création afin d'aboutir à un objet artistique qui peut également se décliner en commande reprenant en cela la résidence Renaissance du mécène<sup>2</sup>. L'artiste est perçu comme « un animateur / éclaireur<sup>3</sup> » qui, par son œuvre, crée des liens de sociabilité. Le recours à la résidence d'artiste est d'autant plus pertinent qu'elle entre en résonance avec les valeurs initiales des Parcs naturels régionaux : celles d'être un laboratoire d'idées et d'expériences pour le territoire et la culture<sup>4</sup>.

---

<sup>1</sup> BONERANDI Emmanuelle, HOCHEDÉZ Camille, « Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans une espace rural en crise : la Thiérache », in *Norais, Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux*, n° 204, novembre 2007, pp. 25-37

<sup>2</sup> POUTHIER François, *Portrait de l'artiste en passeur de territoire(s)*, 2011, p. 6

<sup>3</sup> LAMY Yvon, LIOT Françoise, « Les résidences d'artistes, Le renouvellement de l'intervention publique dans le domaine des arts plastiques : enjeux et effet », pp. 212-234 in CALLEDE Jean-Paul, *Métamorphoses de la culture, pratiques et politiques en périphérie*, Maison Sciences De L'homme D'aquitaine, Bordeaux, 2002, 410 p.

<sup>4</sup> POUTHIER François, *op. cit.*, 2011, p. 10



## LE PATRIMOINE VERNACULAIRE, VECTEUR D'IDENTITE DES VILLAGES

Plus communément appelé petit patrimoine, le patrimoine vernaculaire rassemble des richesses architecturales souvent délaissées, et dont l'usage se perd peu à peu... Un certain nombre de particularités locales ressort pourtant de leur étude.

Cet héritage regroupe tout élément immobilier témoignant du passé ou d'une pratique traditionnelle ou locale, aujourd'hui révolue. Il s'agit surtout de petits édifices fonctionnels, d'éléments de repères géographiques comme les croix de chemin, le tout dans un ensemble paysager. Souvent discret, il est pourtant riche dans ses formes et usages : lavoir, four à pain, loge de vigne, puits, oratoire, fabrique de jardin,... Sans oublier les centaines de croix qui jalonnent notre territoire.

Longtemps resté le parent pauvre du patrimoine, dans un contexte où l'attention se portait sur le monumental, il n'est, bien souvent, pas protégé mais connaît actuellement un regain d'intérêt dans la mesure où il assure l'attractivité et la diversité des paysages. Communes et communautés de communes se mobilisent autour de cet enjeu.

*Le Parc naturel régional du Pilat préserve et valorise son patrimoine bâti, notamment par une politique de reconnaissance initiée dès sa création par son directeur puis son architecte-conseil. Certains sites sont plus particulièrement mis en lumière. L'enjeu, ensuite, croise les questions de valorisation et de mise en tourisme au sein de trois sites historiques.*

### A. METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE DE RECONNAISSANCE NATIONALE

Rapidement, le jeune Parc naturel régional du Pilat recherche la reconnaissance du patrimoine bâti par les institutions culturelles. CRESAL et ONF préconisent d'ailleurs le classement de sites non encore classés mais qui mériteraient de l'être, en particulier l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez déjà protégée par inscription sur la liste supplémentaire des monuments historiques, l'ancienne église et le château de La Chapelle-Villars ou encore l'ensemble du site de Malleval<sup>1</sup>. Ceci est déjà encouragé lors de la phase de préparation du PNR : « *le classement de sites particulièrement intéressants devrait être vivement réclamé (Chartreuse de Sainte-Croix, Malleval, ancienne église et château de La Chapelle-Villars, etc. ...)*<sup>2</sup> ».

Dans la charte constitutive, il est d'ailleurs stipulé qu'une procédure sera engagée, après avis du conseil municipal concerné, auprès du Ministère de la Culture et des propriétaires pour obtenir « *le classement ou l'inscription des monuments et des sites qui auront été reconnus comme particulièrement intéressants et menacés*<sup>3</sup> », et cela en l'application des dispositions de la loi du 31 décembre 2013 et du 2 mai 1930. Cette démarche concerne en particulier les monuments et site suivants<sup>4</sup> :

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 38

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 39

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 19*, 1974, p. 13

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 13-14

- Sommets : Crêt de la Perdrix, Pic des Trois Dents, Mont Chaussitre, Sommet du Prioul (Planfoy), Mont Monnet, Sommet et chapelle de Saint-Sabin, Site de Gimel et Pierre des Trois Evêques,
  - Villages et monuments : hameau d'Argental, ensemble du site du village de Mallevall, chapelle de La Chapelle-Villars et ses environs, cœur du village de Doizieux, classement définitif de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez,
  - Autres sites : les étangs de la Vallée de Prélager (Saint-Régis-du-Coin), belvédère des Rochettes, Saut du Gier, Gouffre d'Enfer et Haute-Vallée du Furens.
- Actions de la charte constitutive, elles sont poursuivies exceptionnellement ensuite.

*La politique de reconnaissance nationale mise en œuvre par le Parc naturel régional du Pilat porte sur des objets bâtis et paysagers. Elle se heurte à des obstacles en chemin : toutes les démarches n'aboutissent pas, malgré un argumentaire développé par l'équipe du PNR.*

## 1. VERS UNE DEFINITION DU PATRIMOINE CULTUREL PILATOIS

Vecteur d'identité et support mémoriel, le patrimoine bâti est considéré comme un moyen privilégié pour assurer la continuité des sociétés urbaines<sup>1</sup>. De nombreux critères existent pour l'identifier : l'histoire, l'architecture, l'art, mais aussi ceux liés aux fonctions, comme le pouvoir, les activités ou l'habitat. Aujourd'hui, c'est davantage par rapport à son territoire que l'on définit le patrimoine bâti.

*Des diagnostics patrimoniaux sont réalisés suite à la création du PNR. La politique du Syndicat mixte prend en compte un petit patrimoine non protégé. L'architecture du territoire fait, dans une certaine mesure, l'objet d'une protection au titre des monuments historiques.*

### a. DE PREMIERS DIAGNOSTICS PATRIMONIAUX

Déjà, à la fin des années 1960, l'Etat, souhaitant développer ses connaissances sur le territoire national, initie le pré-inventaire des richesses naturelles. Les résultats permettent d'avoir un premier diagnostic patrimonial sur le territoire pilatois. Cette démarche nationale sur le territoire est mise en œuvre grâce au Parc naturel régional du Pilat, ce qui montre l'intérêt porté localement quant à la définition du patrimoine : l'Association des Amis du PNR du Pilat (AAPNRP) soutient cet objectif de connaissances.

En amont, et pour expliquer le contexte de mise en œuvre de cette politique, il est pertinent de relier la politique de reconnaissance nationale avec celle de pré-inventaire des richesses naturelles. Celle-ci étant portée par l'Etat, elle représente une démarche nationale – et donc descendante – qui touche le territoire.

Conduit à la fin des années 1960, à la suite de la lettre circulaire du 21 avril 1969 émanant des ministres de l'agriculture et des affaires culturelles<sup>2</sup>, il est réalisé pour constituer « *une carte départementale de pré-inventaire des richesses naturelles de la France* ». Cette démarche a pour

<sup>1</sup> GARAT Isabelle, GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », in *Développement durable et territoires dossier 4*, 2005. URL : <http://developpementdurable.revues.org/4913> consulté le 10 août 2014

<sup>2</sup> A cette date, les ministres de l'agriculture et des affaires culturelles sont co-présidents du Conseil National de Protection de la Nature (CNP).

objectifs de passer au crible chaque parcelle du territoire national, de recenser des sites sans préjuger d'une hiérarchie des valeurs et de contribuer à la politique d'aménagement du territoire et de promotion touristique orientée vers la valorisation du caractère spécifique de territoires traditionnels<sup>1</sup>. De plus, l'enquête doit permettre l'étude plus approfondie de certains territoires, prolongée, s'il y a lieu, par les mesures de protection et de sauvegarde qui apparaîtront nécessaires<sup>2</sup>. Le ministre de l'environnement doit également pouvoir compter sur la diffusion de ces cartes aux échelons compétents des administrations pour les alerter en temps utile, dans le cadre de projets d'aménagement ou de travaux de tous ordres, sur l'existence et la nature des zones répertoriées, en vue d'une meilleure prise de conscience des problèmes de sauvegarde qu'elles posent<sup>3</sup>.

Les sites concernés sont :

- *« Ceux qui comportent une flore ou une faune ayant un caractère original ou qui constituent un équilibre biologique « traditionnel » compromis par les activités humaines,*
- *Ceux également qui reflètent des types d'occupation de sol, des modes de vie et d'usages techniques périmés,*
- *Ceux enfin qui présentent un intérêt géologique ou paléontologique. Quoique non explicitement mentionnés dans la circulaire interministérielle, ces sites ont été spontanément et unanimement inclus dans le Pré-inventaire<sup>4</sup> ».*

Toutefois, *« compte-tenu de certaines lacunes et du caractère encore imparfait de ce pré-inventaire, il va sans dire que les zones non retenues au titre de cette enquête ne constituent pas, pour autant des espaces où aucun problème ne se pose sous l'angle de la Protection de la Nature et de l'Environnement, notamment en ce qui concerne les caractères des paysages<sup>5</sup> ».*

Le pré-inventaire, réalisé entre 1969 et 1970, s'appuie sur des instances départementales qui sont créées dans ce but.

Des commissions départementales sont créées pour réunir les éléments de ce recensement. La méthode d'enquête repose sur des groupes de travail constitués par les préfets et des fiches, d'un modèle établi à l'échelon ministériel, distribuées aux membres des groupes et à toute personne qualifiée acceptant de participer bénévolement. A la suite de ceci, les fiches sont envoyées à la préfecture et son double au Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts (CTGREF) pour les sites d'intérêt biologique ou scientifique ; au Ministère des affaires culturelles, pour ceux présentant un intérêt esthétique et culturel.

Dans le département de la Loire, 128 communes sont concernées sur un total de 339, soit près de 40 % du territoire ligérien. Ces sites correspondent le plus souvent à *« de vastes paysages soustraits aux influences du voisinage urbain mais très menacés à brève échéance en raison de la proximité des agglomérations (agglomération stéphanoise en particulier) et de la présence lyonnaise que l'autoroute rend de plus en plus affirmée<sup>6</sup> ».* Deux lieux se distinguent car déjà mis en valeur ou en passe de l'être : le massif du Pilat, avec le futur Parc naturel régional, et les gorges de la Loire.

Plus précisément, six points sont cités : les filons de plomb argentifères d'Eteize (Saint-Julien-Molin-Molette), les tourbières de Praveilles et d'en-dessous du crêt de Botte, des chirats (grand chirat du Saut du Gier, chirat Rochat, deux chirats se faisant face sur le ruisseau affluent de la Dédôme, à Cherblanc et Revollière).

<sup>1</sup> Ministère de la protection de la nature et de l'environnement, *Pré-inventaire des richesses naturelles de la France, Département n°42, Notice*, s. d., p. 4

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 2

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 3

A la suite de cette démarche de pré-inventaire, l'équipe du futur Parc naturel régional souhaite aller plus loin. L'objectif de protection est déjà dans les tiroirs. Le PNR, en la personne de son directeur, demande en 1973 au CTGREF si celui-ci pourrait participer à une étude portant sur l'environnement de 600 hectares, alors inexploités, en vue de la remise en état de culture.

Suite à cela, le directeur propose au l'Inspecteur général des sites, de se rencontrer sur le terrain pour faire une tournée dans le Parc et de voir plus particulièrement les sites et monuments qu'il y aurait lieu de mettre en valeur<sup>1</sup>. Chaque dossier de protection est monté par le directeur du PNR. Ainsi, la méthodologie appliquée est la suivante :

1. Soumission du dossier de classement de site auprès des municipalités,
2. Passage du dossier devant la Commission des sites,
3. Envoi au Ministère de l'environnement ou aux affaires culturelles, selon s'il s'agit d'un site naturel ou d'un site construit.

Il est vrai que, dès 1972, l'AAPNRP propose d'initier une démarche de protection de sites situés dans le Pilat. Sur son initiative, est donc réalisé un inventaire des sites et des monuments à classer. Le docteur Muller, son président, est alors membre de la Commission départementale de la protection des sites du département de la Loire : lors de l'une d'entre elles, il remarque à l'ordre du jour le classement du site du plateau du Guizay. Suite à cela, il sollicite le PNR quant à l'avenir de plusieurs sites :

Le président de l'AAPNRP adresse un courrier au président du Syndicat mixte<sup>2</sup> : « [...] j'ai l'honneur de vous adresser les propositions concernant un certain nombre de points particulièrement intéressants sur le plan touristique et naturel. L'association des Amis du Parc Naturel régional du Mont Pilat propose que des études soient entreprises en vue du classement de ces différents sites ». Ces sites sont similaires à ceux mentionnés dans la charte constitutive du Parc.

En 1978, le Syndicat mixte programme une somme pour que l'AAPNRP réalise l'étude exhaustive des richesses naturelles et culturelles du Pilat, en complément de l'inventaire réalisé par le CTGREF au niveau national et ne fournissant, par voie de conséquence, qu'un recensement très détaillé pour le secteur du Pilat. Un contrat est donc passé avec l'association et les résultats doivent être remis au PNR au plus tard en 1980.

Un groupe de recherche est ainsi formé par l'association en vue d'établir le recensement des richesses culturelles mais aussi archéologiques du territoire<sup>3</sup>. Le Parc du Pilat réalise le suivi de la commission Inventaire des richesses culturelles du Pilat des Amis du Parc<sup>4</sup>.

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans une relative urgence avec la révision de la charte qui devra éventuellement tenir compte des résultats de cet inventaire pour les intégrer dans le programme de protection et de mise en valeur de certains sites<sup>5</sup>. A la fin des années 1970, le PNR propose d'ailleurs une carte du patrimoine culturel qu'il a mis en valeur (cf. carte)<sup>6</sup>. Sainte-Croix-en-Jarez, Mallevall, Bourg-Argental, Rochetaillée et Lupé en font partie.

Un inventaire est également mené à la fin des années 1980 mais, cette fois-ci sans l'intervention de l'AAPNRP. En 1989, il est fait état d'un projet d'inventaire des sites et monuments à classer sur le territoire du Parc, constituant une initiative excellente de tout premier ordre.

<sup>1</sup> Courrier du PNR du Pilat adressé à l'Inspecteur général des sites en date du 7 septembre 1973

<sup>2</sup> Courrier des Amis du PNR du Pilat adressé au Syndicat mixte de gestion et de réalisation en date du 4 juillet 1972

<sup>3</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981, 1982*, p. 4

<sup>5</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 39

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Bilan d'activités 1974-1979, 1980*

L'association souhaite connaître l'avancement de cet inventaire, auquel ils se déclarent, à nouveau, disposés à « *apporter leur collaboration dans le souci d'un travail en équipe, de loin le plus valable*<sup>1</sup> ». Un inventaire est donc en cours avec la Direction des Monuments historiques et un premier bilan des travaux des diverses associations qui y participent doit être tiré à la fin du premier semestre 1989<sup>2</sup>. Le Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement (CPIE) a d'ailleurs à disposition un objeteur de conscience pour cet inventaire.



CARTE 15 LE PATRIMOINE CULTUREL MIS EN VALEUR EN 1978 IN PNR PILAT, *BILAN D'ACTIVITES 1974-1979*, S. D.

*Le Pré-inventaire des richesses naturelles permet d'obtenir de premières données d'inventaire sur le territoire. Par la suite, l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat souhaite que soit réalisé un inventaire des richesses naturelles et culturelles. Elle est d'ailleurs missionnée par le Parc naturel régional du Pilat pour le réaliser.*

b. UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE RURAL NON PROTEGE POUR AGIR : DES INVENTAIRES DU PETIT PATRIMOINE

Pour mieux connaître le patrimoine bâti du territoire, des inventaires sont conduits. La charte Objectif 2010 définit d'ailleurs ces opérations comme faisant partie du projet de territoire bien que peu de démarches soient conduites par le PNR. Par contre, d'autres acteurs portent ces inventaires.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 13 février 1989 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>2</sup> *Ibid.*

La charte Objectif 2010 met l'accent sur l'intérêt de mieux connaître le patrimoine rural non protégé. Afin d'affirmer l'identité des territoires pour valoriser le massif dans toute sa diversité, des inventaires du petit patrimoine rural et des études identitaires des villages doivent être réalisés :

*« La vocation du Parc est d'acquérir une bonne connaissance de ce patrimoine rural pour que ses caractéristiques soient reconnues, prises en compte et valorisées par les collectivités, les habitants et les professionnels, en se gardant toutefois de tomber dans des préoccupations passistes<sup>1</sup> ».*

En termes de répartition des rôles, le PNR doit mener les inventaires et études du patrimoine bâti rural, animer des jurys communaux pour valider ces recherches, et diffuser les résultats auprès des collectivités et du public. Les communes partenaires ont pour rôle de s'associer à la réalisation de cette mesure, tandis que les associations partenaires, le Conseil Scientifique, l'Ecole d'architecture de Saint-Etienne sont sollicités pour participer à sa réalisation.

Le PNR mène ainsi ponctuellement des opérations d'inventaire qui sont thématiques.

En 2003, il encadre un stage portant sur l'inventaire du bâti lié aux cultes et aux légendes<sup>2</sup>. Plus concrètement, est identifié le patrimoine bâti religieux, croix mises à part. Aussi, églises et chapelles font partie des rares objets identifiés de manière exhaustive sur le territoire.

Durant la période couverte par la charte constitutive, le PNR réalise également des inventaires thématiques : le patrimoine religieux est à l'honneur. Comme déjà évoqué en première partie, un recensement en vue de la restauration des croix monumentales est conduit au tout début des années 1980 mais le PNR n'est qu'un partenaire. L'importance de connaître les croix monumentales mais aussi les autres types de petit patrimoine, tels que les puits et les fontaines, est évoquée dès 1980<sup>3</sup>.

Le Conseil général de la Loire est un partenaire financier qui incite à leur mise en œuvre. Dans le cadre du Plan patrimoine, il dispose d'une ligne financière pour soutenir la restauration d'édifices inventoriés.

Les Plans patrimoine, complétant l'étude des paysages<sup>4</sup>, recensent et localisent tous les éléments du petit patrimoine non protégé qui jalonnent nos voies publiques et témoignent de la vie des générations antérieures. De plus, ils préconisent les éventuels travaux d'entretien et en estiment le coût.

Finalement, le Syndicat mixte est uniquement un co-financier de l'opération. Ainsi, dans les faits, il soutient les acteurs publics pour faire réaliser des inventaires du petit patrimoine.

---

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 38

<sup>2</sup> PV de la réunion du 19 mai 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>3</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> Les plans paysagers recensent les spécificités et font remarquer également les éléments bâtis et non bâtis qui perturbent la qualité visuelle perçue depuis les voies principales ou dans les cœurs des bourgs, considérés comme des les points noirs.

Plusieurs intercommunalités sont aujourd'hui couvertes par ce dispositif (cf. carte). C'est le cas, en 2010, la Communauté de Communes des Monts du Pilat (CCMP) qui souhaite valoriser son petit patrimoine :

Le prestataire met en avant la nécessité d'en réaliser un inventaire au préalable : comment valoriser un patrimoine qui ne soit pas identifié ? La méthode utilisée s'appuie sur les connaissances des habitants, surtout celles des associations locales dont un grand nombre s'intéresse aux patrimoines culturels ou à leur valorisation touristique (cf. annexes). La commune est chargée de les sélectionner. Chaque commune fait donc l'objet d'une réunion à laquelle le Parc naturel régional du Pilat assiste. En amont, ce dernier partage les données d'inventaire dont il dispose. Au cours de chaque rencontre, les participants énumèrent les édifices leur semblant intéressants, en s'appuyant sur une liste de types de bâtiments soumise par le bureau d'études. A chaque proposition, elle est pointée sur une carte IGN. Prestataire et PNR vérifient ensuite de concert les données récoltées sur le terrain.

Ces démarches d'inventaire à cette échelle doivent d'ailleurs être dupliquées sur la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR) dans les années à venir. Suivant l'exemple de la CCMP, et dans ce but, il prend la compétence « tourisme ».

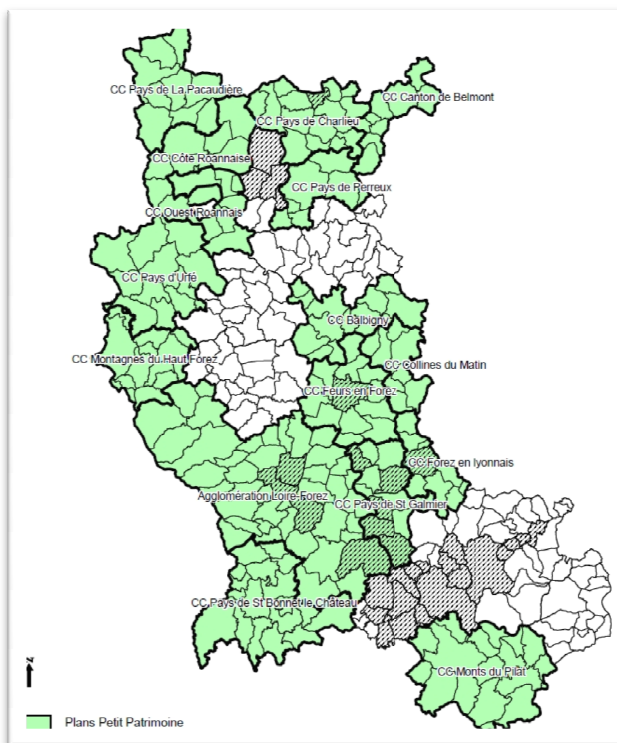
Cette opération est l'occasion pour les habitants de partager leur ressenti mais aussi leurs regrets quant à la disparition de leur patrimoine :

« Ça fait mal de voir ça ». « J'en aurais chialé », relate un homme de plus de soixante-dix ans, lorsqu'il assiste à la démolition d'une usine.

C'est également une opportunité pour les acteurs locaux d'énoncer certains griefs. Selon eux, le PNR aurait déjà réalisé plusieurs inventaires, ce qui fait doublon. Les organisations associatives expriment aussi, une fois l'inventaire présenté, des critiques vis-à-vis des résultats : il aurait sans doute été intéressant de les associer, au sein d'un comité de relecture par exemple.

Ces démarches d'inventaire impliquent les acteurs du territoire au cœur même de la démarche. Les associations locales et les historiens amateurs entre autres, comme l'illustre, au cours des années 1990, la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC).

Dans le cadre de sa politique économique, elle émet la volonté de développer l'activité touristique du territoire. Par le biais du diagnostic partagé, certaines stratégies ont déjà été dégagées orientant ainsi les actions possibles de tourisme et de loisirs. Pour la CCRC et l'Office de Tourisme, les objectifs de ce projet d'inventaire s'inscrivent dans le cadre d'un développement durable fondé sur la valorisation de l'identité locale, le respect de l'environnement et le développement d'une activité économique à la fois traditionnelle et rentable. Cet inventaire est l'occasion de réunir les zones de la plaine et du plateau autour d'une même problématique. Tout comme celui des Monts du Pilat, l'inventaire doit ainsi, être un outil de référence pour la proposition d'actions à court, moyen ou long terme dans le domaine du tourisme local. Il est d'ailleurs destiné à la fois aux élus, à la CCRC, à l'Office de Tourisme, aux occupants des sites répertoriés et aux touristes. D'un point de vue méthodologique, de premières recherches



**CARTE 16 LES PLANS PETIT PATRIMOINE DU CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE (2011) © CG DE LA LOIRE**

bibliographiques sont effectuées. Cette phase est complétée par la prise de contact avec des personnalités locales compétentes, occupant la place de personnes ressources. La personne en charge de la réalisation de ce recensement fait le récolement des initiatives existantes (publications, expositions, manifestations lors des JEP, visites guidées, etc.) et se rapproche des historiens amateurs locaux et des membres d'associations du patrimoine local. Afin de juger de la valeur patrimoniale de certains édifices, des propriétaires privés sont également sollicités. La pluralité des documents recueillis est ensuite complétée par des éléments apportés par des responsables municipaux (secrétaires de mairies, maires, adjoints,...).

*Réaliser un inventaire du petit patrimoine permet donc de répondre à plusieurs exigences. Tout d'abord, il s'agit de diversifier l'offre touristique sur le territoire, tout en valorisant et en interprétant l'offre patrimoniale du périmètre intercommunal. Toutes les rencontres occasionnées permettent l'appropriation du projet et développent une conscience de l'héritage culturel dont sont dépositaires les acteurs locaux. Les commanditaires souhaitent également conforter et améliorer l'image du territoire, augmenter le nombre de visiteurs et favoriser la création d'emplois locaux ainsi que les retombées économiques directes et indirectes sur l'ensemble du territoire. C'est également l'occasion de mener à bien un projet patrimonial qui fédère les associations locales, tout en permettant de contribuer au développement territorial. Le Parc naturel régional est un des partenaires sollicités.*

*Ainsi, le Parc du Pilat a déjà fait réaliser des inventaires. Toutefois, ce sont plutôt les intercommunalités qui portent ces opérations de connaissance. En ce qui concerne les plus récentes, le prestataire a recours à la connaissance du territoire dont disposent les associations locales de patrimoine.*

#### c. LA PROTECTION DES EDIFICES BATIS AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Certains estiment pourtant que la patrimonialisation par la protection au titre des Monuments historiques (MH) est réductrice par rapport à certains types d'édifice<sup>1</sup>. Définissons dès lors ce qui fait patrimoine dans le Pilat au regard de cette protection étatique (cf. carte). La création du Parc naturel régional pourrait d'ailleurs avoir changé la donne dans cette quête de reconnaissance.

L'évolution connue par les MH en France (cf. annexes) est observable sur les vingt-et-un édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat (cf. annexes). Deux éléments font partie de la liste de 1840 : l'église Saint-André de Bourg-Argental et le site archéologique du Palais du Miroir, à Saint-Romain-en-Gal. Dans le premier cas, la protection concerne le portail, y compris les colonnes latérales, de l'église. Dans le second, les parcelles contenant les vestiges de l'ensemble monumental dit du Palais du Miroir, anciens thermes romains.

Le patrimoine pilatois protégé concerne en premier lieu des châteaux ou encore les demeures liées aux élites locales. L'autre moitié est le patrimoine religieux, qu'il est possible de diviser en deux parties : un patrimoine monumental, tout d'abord, avec des églises et des établissements conventuels (monastère, prieuré) et un patrimoine vernaculaire (croix monumentale). Finalement, le petit patrimoine au sens large est peu représenté. Tout comme le patrimoine industriel, malgré la richesse de l'histoire connue par le territoire, en particulier textile avec des grands ensembles architecturaux.

<sup>1</sup> BEGHAIN Patrice, *op. cit.*, 1998, pp. 39-40



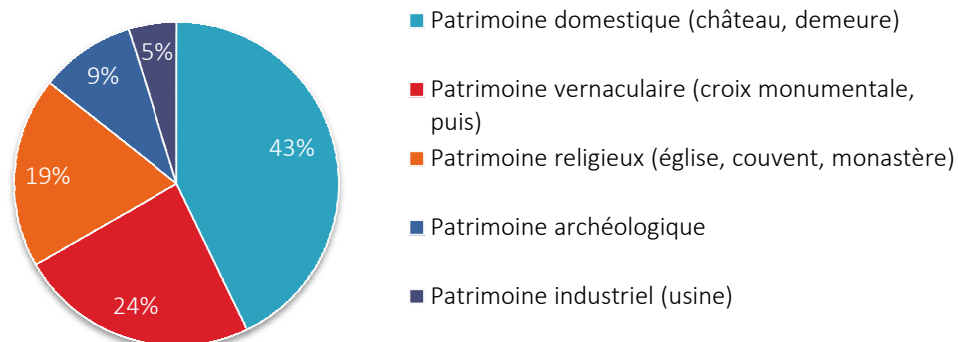


FIGURE 30 TYPES DE PATRIMOINE BATI PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LE TERRITOIRE

Ensuite, le patrimoine culturel bâti protégé est synonyme pour environ la moitié d'entre eux, des édifices dont la construction date (ou débute) de l'époque moderne, entendue ici comme les XV<sup>e</sup>, XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles. En moyenne, un édifice sur quatre concerne la période médiévale ; un sur cinq, l'époque contemporaine (XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles). Dans cette dernière catégorie, s'inscrit le patrimoine industriel. Le patrimoine archéologique concerne ici de l'Antiquité. Aucun édifice ne date de la Préhistoire.

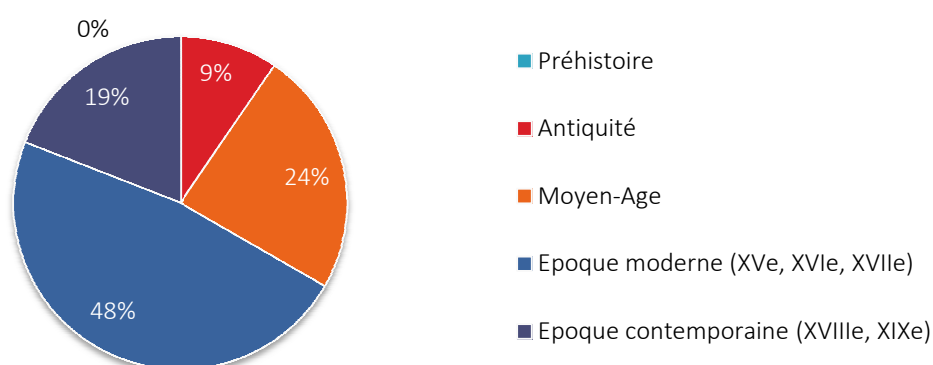


FIGURE 31 PERIODES DE CONSTRUCTION DU PATRIMOINE BATI PROTEGE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LE TERRITOIRE

Le recours à une démarche de protection au titre des monuments historiques concerne surtout le XX<sup>e</sup> siècle. Comme évoqué précédemment, deux édifices sont identifiés dès les premières années d'existence de l'Inspection générale des Monuments historiques. La protection suivante est mise en œuvre en 1902, pour les peintures murales de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Deux phases viennent ensuite reconnaître un patrimoine d'intérêt pour la nation : à Colombier, dans les années 1920, et à Condrieu, dans les années 1940. Le nombre le plus important de protections concerne surtout la période couverte depuis la création du Parc naturel régional du Pilat.

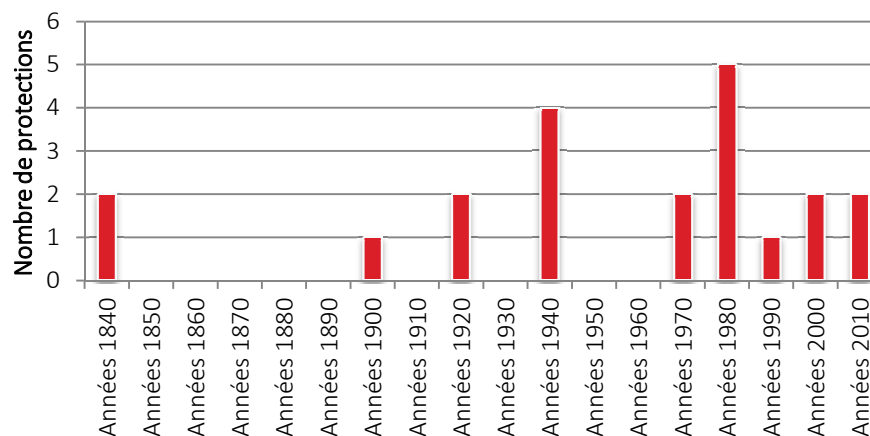
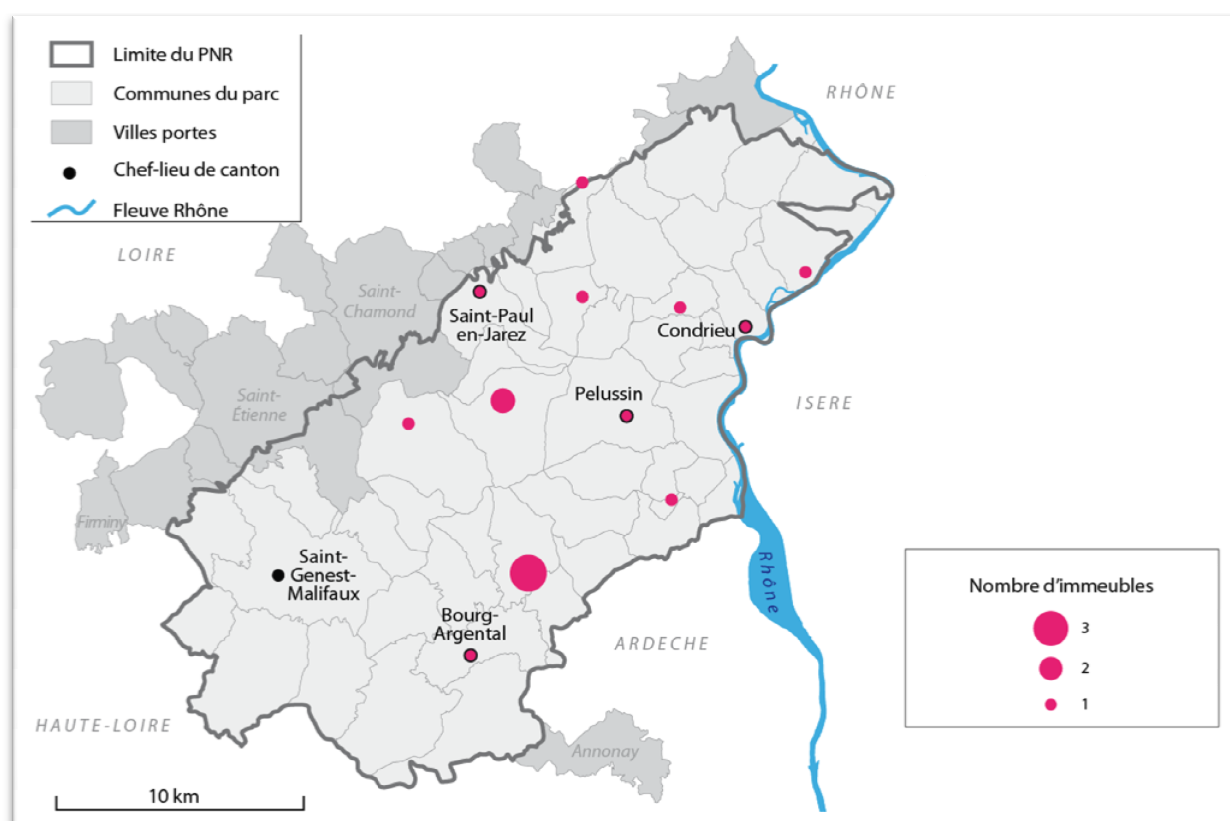


FIGURE 32 NOMBRE DE NOUVEAUX EDIFICES PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES SUR LE TERRITOIRE



CARTE 17 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMMEUBLE PROTEGES AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES DANS LE PNR DU PILAT

*Le patrimoine protégé dans le Pilat concerne surtout des édifices domestiques et, dans une moindre mesure, religieux. La période moderne est la plus représentative. Enfin, l'Etat réalise une première vague de reconnaissance dans les années 1940 puis au cours des années 1980. De manière générale, des édifices sont protégés chaque décennie depuis la création du PNR. Malgré l'inscription du Pilat dans l'épopée textile connue en Rhône-Alpes, le patrimoine qui en découle ne bénéficie pas de cette protection et donc de la reconnaissance associée.*

*Pour conclure, après que l'équipe du Parc ait participé à une démarche nationale, les Amis du Parc naturel régional du Pilat, sur leur proposition, réalisent un diagnostic patrimonial sur l'héritage*

culturel du territoire. Par la suite, le PNR initie une démarche de reconnaissance auprès de l'Etat. Ce qui est protégé sur le territoire est d'ailleurs le reflet de ce qui est monument historique en France.

## 2. DES PAYSAGES ET SITES

Les politiques patrimoniales concernant les sites inscrits et classés sont exceptionnelles ; elles concernent d'ailleurs, au niveau des sites classés, à peu près 1,4 % du territoire national. L'objectif n'est pas de couvrir 20 % du territoire de la France, à la différence des Parcs naturels régionaux. Il s'agit de mettre en référence des éléments représentatifs de ce que la France offre ou veut donner comme image de la diversité de ses paysages et de leurs valeurs patrimoniales<sup>1</sup>. Cette démarche est identique à celles menées pour les monuments historiques avec lesquels nos politiques sont étroitement coordonnées.

Ce qui est important, c'est de connaître la valeur de ce que l'on envisage de classer. Un site, avant d'être un nom, représente d'abord une identité, c'est un lieu<sup>2</sup>. Mobiliser le paysage dans le débat en l'érigant en patrimoine n'est donc pas aussi anodin et consensuel qu'il pourrait y paraître ; derrière les arguments des racines locales, de la tradition ou de la nature, se dessinent les rapports sociaux, un certain rapport de force que l'on cherche à figer également<sup>3</sup>.

*Le Parc naturel régional met en œuvre une politique descendante de reconnaissance de la patrimonialité de sites remarquables grâce à leur protection, notamment en ce qui concerne celui des crêts. Cette démarche permet celle du territoire à l'échelle de la France.*

### a. LA PROTECTION DES PAYSAGES AU TITRE DES SITES INSCRITS ET CLASSES

En 1861, pour la première fois en France, est protégé au nom de sa valeur paysagère, et à la demande des peintres de l'école de Barbizon, un espace naturel d'un millier d'hectares en forêt de Fontainebleau. Par la suite, la loi du 21 avril 1906 puis du 2 mai 1930 permettent de protéger des sites pour des critères d'intérêt général. Une poignée de sites fait l'objet d'une telle protection dans le Pilat, suite à une démarche volontariste.

Pour commencer, rappelons le cadre de définition et de protection des sites. Un site peut être classé ou inscrit parce qu'il présente un intérêt artistique, historique, scientifique, légendaire et / ou pittoresque.

Espaces ou des formations naturelles remarquables, la loi de 1930 s'applique également à des espaces bâtis, hameaux ou quartiers urbains et en matière d'espaces naturels, à des sites pittoresques de plus en plus étendus, correspondant à la notion actuelle de « grands paysages ».

L'objectif du classement est de léguer aux générations futures un site conservé dans les caractéristiques paysagères et patrimoniales qui ont justifié sa désignation, et de le préserver de

<sup>1</sup> BERGEAL Catherine, « Les protections patrimoniales au titre des sites et paysages », in *Revue d'histoire des chemins de fer*, n°32-33, 2005, pp. 113-118. URL : <http://rhcf.revues.org/576> consulté le 22 juillet 2014

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> SGARD Anne, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », in *Développement durable et territoires*, vol.1, n° 2, septembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8565> consulté le 22 juillet 2014

toute atteinte à l'esprit des lieux<sup>1</sup>. Les articles L 341 et suivants du Code de l'environnement visent la protection des sites, naturels ou bâtis, dont la conservation et la préservation présentent un intérêt général « *du point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque* ».

Les limites du site sont motivées en regard d'un ou plusieurs de ces critères. Un site naturel peut inclure des parties bâties, soit pour leur intérêt patrimonial propre, soit pour respecter la cohérence générale du périmètre. La loi sur la protection des sites prévoit deux niveaux de sauvegarde, l'inscription et le classement (comme pour les monuments historiques).

Du point de vue légal, cette protection constitue un label officiel français et s'effectue au titre de la loi du 2 mai 1930. Le classement n'est pas seulement une mesure de protection, c'est aussi un label qui contribue à la valorisation du territoire concerné en tant que patrimoine national.

La labellisation au titre des sites classés permet à faire connaître le site du grand public, et à le faire reconnaître les acteurs touristiques. Elle peut également constituer un critère, auprès des ministères ou d'autres partenaires pour faire converger un certain nombre d'aides financières en vue d'opérations de restauration ou de mise en valeur du site, ou en vue de favoriser le maintien des activités traditionnelles qui contribuent à l'identité du paysage. Les sites classés font partie de notre patrimoine national. Ils sont essentiels à l'économie touristique de la région. Ils expriment la diversité et la beauté des paysages de notre région et incarnent très souvent l'image de la France à l'étranger.

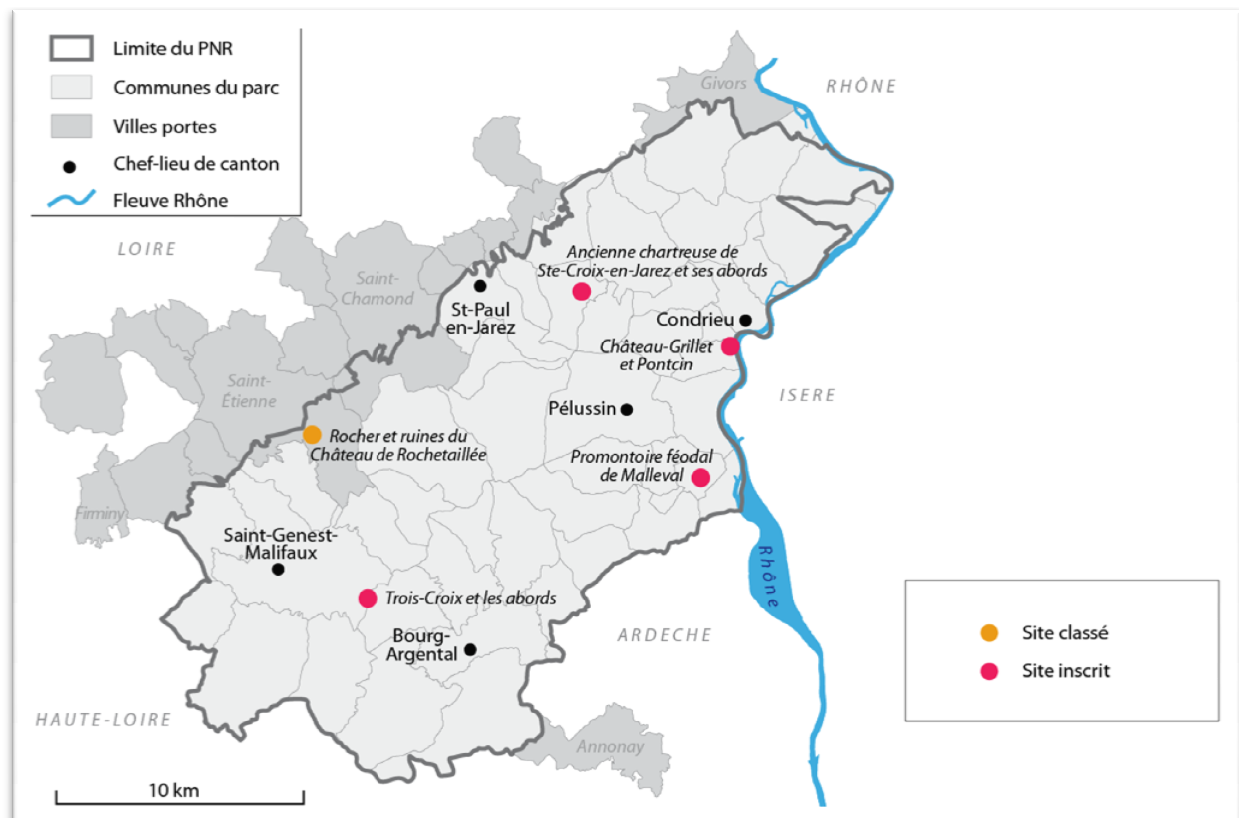
Environ 520 sites, naturels ou bâtis, sont actuellement inscrits en Rhône-Alpes sur les listes départementales des monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général<sup>2</sup>. La plupart sont inscrits entre 1930 et 1950. C'est le cas également des sites protégés sur le territoire du PNR (cf. annexes). La région Rhône-Alpes compte environ 175 sites classés, dont certains ont été protégés dès 1909<sup>3</sup>. Il s'agit souvent de grands paysages naturels ou ruraux, mais également de patrimoines géologiques, de sites bâtis, d'espaces urbains, de lieux de mémoire... Les classements les plus anciens, pris en application de la loi du 21 avril 1906, portent sur des monuments naturels relativement ponctuels : cascades, grottes, etc. A partir de la loi du 2 mai 1930, les classements visent des espaces naturels ou bâtis de plus en plus vastes et des ensembles géographiques constituant de grands paysages.

---

<sup>1</sup> « Présentation », Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). URL : <http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/presentation-a2185.html> consulté le 24 mai 2014

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*



CARTE 18 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES SITES INSCRITS ET CLASSES SUR LE TERRITOIRE

La proposition de classer un site pouvant être, en effet, suggérée par tout intéressé, le Syndicat mixte du Parc du Pilat mène une démarche de reconnaissance de sites sur son territoire durant les années 1970. Dans le cadre de sa politique en matière d'environnement, il définit plusieurs orientations dans la réalisation d'opérations à caractère conservatoire et de mise en valeur de certains sites. Pour chaque dossier, sont demandés des photographies, la délimitation précise du site sur un plan cadastral, la liste des propriétaires englobés dans le site si leur nombre est inférieur à cent et une brève note historique<sup>1</sup>. Pour chaque procédure, il réalise en amont la liste des propriétaires des parcelles concernées. Le PNR développe l'argumentaire nécessaire pour défendre les dossiers, quitte à faire appel à des habitants pour l'épauler<sup>2</sup>.

Plusieurs sites sont donc pressentis pour être protégés. Certains sont à caractère majoritairement naturel, comme l'Île du Beurre. L'exemple de la tourbière de Gimel montre que le Syndicat mixte tient compte de la politique du Conseil général de la Loire.

En 1987, le Bureau du Parc fait le point sur les sites faisant l'objet d'une procédure de protection. L'arrêté de biotope de l'Île du Beurre a abouti tandis que la procédure de la tourbière de Gimel, à Saint-Régis-du-Coin, semble ne pas être déclenchée. Le Préfet de la Loire ne prend pas de décision à cause de la volonté du Conseil général de la Loire de mettre sur pied un recensement des tourbières du département. Aussi, la direction du PNR se pose la question de savoir s'il faut abandonner la procédure ou bien tenter de résoudre le blocage<sup>3</sup>. Il s'agit uniquement d'une mesure de protection en ce qui concerne de la tourbière de Gimel alors que, pour le département, l'utilisation est économique. Finalement, le site cumule les

<sup>1</sup> Courrier de la Conservation régionale des bâtiments de France Rhône-Alpes adressé au PNR du Pilat en date du 26 décembre 1973

<sup>2</sup> Pour étoffer les dossiers relatifs à Virieu, Saint-Sabin et Doizieux, une personne originaire du quartier de Virieu, qui habite Oullins, est sollicitée.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 9 mars 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

statuts de ZNIEFF de type 1, site d'intérêt patrimonial, espace naturel sensible, site Natura 2000 et réserve biologique dirigée.

Le Parc du Pilat concentre également son attention sur des sites présentant un fort intérêt culturel au cours des années 1970. Il demande, en 1976, l'application de la loi du 4 août 1962<sup>1</sup> concernant des sites urbains<sup>2</sup>.

Aussi, la proposition de créer un secteur sauvegardé à Virieu, Malleval et Sainte-Croix-en-Jarez est envisagée bien qu'il soit aussi intéressant de se tourner vers d'autres types de protection<sup>3</sup>. En 1975, ont déjà été instruits par l'Inspection Régionale des sites les trois dossiers de demande d'inscription à l'inventaire des sites proposés en 1974 par le Syndicat Mixte (Doizieux, Virieu, Saint-Sabin). En 1978, l'ensemble du « vieux quartier de Virieux », dont le périmètre correspond au tracé de l'ancien rempart, fait l'objet d'un arrêté pour son inscription sur l'inventaire des sites. En 1991, la procédure d'inscription du site de Saint-Sabin est engagée.

Le Parc du Pilat souhaite faire protéger le site de Saint-Sabin, situé sur un promontoire, et le valoriser par des aménagements. Les critères justifiant le bien-fondé d'une protection s'appuie sur des valeurs historiques, culturelles et naturelles.

En plus de sa chapelle existant depuis 1317, reconstruite en 1683 par une famille de mouliniers de Pélussin, les Benay, et plantée sur une colline couronnée d'un chirat, un panorama exceptionnel est offert aux visiteurs : au-delà des toits des villages voisins, la vue s'étend sur le barrage du Ternay, l'Ardèche et le Vivarais, une partie de la vallée du Rhône, le Dauphiné et, par temps clair, la chaîne des Alpes avec ses sommets. Le site présente également un intérêt archéologique en raison de la présence d'une enceinte mégalithique en partie éboulée<sup>4</sup>. Pour autant, aucune fouille n'est réalisée par un archéologue professionnel. Enfin, dédiée à Saint-Sabin, la chapelle est synonyme de plusieurs légendes. De plus, un pèlerinage se rend encore le lundi de Pentecôte sur le site. Les chirats, ou chiras selon Littré, sont « *des accumulations de blocs de grande étendue sur les versants : formant en générale des clairières dans la forêt, ils constituent dans le massif du Pilat [...] un paysage original, suffisamment spécifique pour avoir frappé les imaginations populaires et les premiers naturalistes*<sup>5</sup> ».

« *Ce site mériterait un chantier de fouille de longue durée, parallèle à une étude ethnologique sur son influence, les rites, etc. Mais il y a une telle moisson de sites dans le Pilat et si peu de moissonneurs !*<sup>6</sup> ». « *Il paraît donc intéressant d'inscrire le site de la chapelle Saint-Sabin. Le bâtiment lui-même est simple et n'a pas de caractère particulier mais son site possède une valeur incontestable, aussi bien du point de vue esthétique que légendaire ou historique. C'est un haut lieu de la vie rurale du Pilat. L'inscription permettrait d'éviter toute dégradation future par des constructions ou des changements de quelque ordre que ce soit* », comme écrit dans un document interne du PNR non daté.

Les associations locales considèrent elles aussi que ce site à un caractère patrimonial et que sa reconnaissance à une échelle élargie est nécessaire :

<sup>1</sup> La loi n° 62-903 du 4 août 1962 complète la législation sur la protection du patrimoine historique et esthétique de la France et tendant à faciliter la restauration immobilière

<sup>2</sup> La loi du 4 août 1962, dite loi Malraux, étend aux ensembles urbains historiques la notion de patrimoine. Elle institue les secteurs sauvegardés, afin de requalifier le patrimoine historique, architectural et urbain, de moderniser les logements anciens et d'assurer une qualité d'occupation conforme au mode de vie contemporain. Il s'agit, à l'époque, d'éviter la destruction de quartiers consécutive à une rénovation urbaine sans aucun rapport avec la ville traditionnelle. D'ailleurs, le service en charge de la conservation régional des bâtiments de France de Rhône-Alpes estime que cette loi ne peut être appliquée qu'à des sites urbains gardant beaucoup d'unité et témoignant d'une grande qualité architecturale.

<sup>3</sup> Courrier de la Conservation régionale des bâtiments de France Rhône-Alpes adressé au PNR du Pilat en date du 22 avril 1974

<sup>4</sup> PETILLON Georges, *Site archéologique de Saint-Sabin*, s. d., p. 1

<sup>5</sup> ETLICHER Bernard, « Les chirats de la bordure orientale du Massif Central Français : un paysage marqué par la macro-gélifraction des socles », in *Bulletin de l'Association française du périglaciaire*, Institut de géographie, Paris, 2004, p. 1. URL : <http://hal-ujm.ccsd.cnrs.fr/ujm-00125973> consulté le 12 janvier 2014

<sup>6</sup> PETILLON Georges, *op. cit.*, s. d., p. 3

En 1985, l'Association de Défense des Espaces Ruraux et Naturels (ADERN) Pilat souhaite tourner une vidéo pour « faire comprendre et participer les « autochtones » vivant sur le site de l'intérêt paysager, ethnologique, botanique, géologique et culturel du site, véritable patrimoine local départemental et régional<sup>1</sup> ». Le projet ne bénéficie pourtant pas du soutien financier du PNR.

**Le site fait l'objet, en parallèle, d'aménagements : le PNR veille à sa protection mais aussi à son accès au grand public dans des conditions respectueuses des lieux. Son ainsi investis la chapelle et ses abords immédiats.**

Le site de Saint-Sabin bénéficie d'une aide dans le cadre du « programme d'action en matière de protection des sites naturels à caractère pittoresque<sup>2</sup> » en 1977 pour l'aménagement d'une aire de stationnement et de pique-nique au pied de la colline de Saint-Sabin, ainsi que la restauration de la chapelle<sup>3</sup>. Son développement est retenu de manière générale au programme 1978 par la commission Equipements et actions économiques<sup>4</sup>. L'Etat soutient également le projet<sup>5</sup>. Les communes de Colombier et de Véranne doivent également participer. Cette dernière dans une moindre mesure car elle est relativement peu concernée par ce projet : seule la chapelle est sur son périmètre<sup>6</sup>. Pour couvrir l'autofinancement, le Syndicat mixte contracte des emprunts bancaires<sup>7</sup>. A la fin de l'année 1978, la poursuite de l'étude débutée en 1977 est en question<sup>8</sup>. A cette date, les travaux d'aménagement engagés sont partiellement terminés : voirie, aire de pique-nique, restauration de la chapelle et conservation des statues<sup>9</sup>. En 1987, le Parc du Pilat décide de passer une convention avec l'association Jeunesse et Reconstruction pour qu'elle réalise des travaux d'aménagement, durant le mois d'août. Il s'agit d'un chantier international de jeunes devant contribuer au sentier pédagogique de Saint-Sabin qui est prévu au programme 1986<sup>10</sup>. L'aire de pique-nique est conservée en 1990 lorsque le Parc se questionne sur les sites à retenir, étant donné son intérêt<sup>11</sup>, lequel est reconnu par des acteurs locaux.

Par cette politique de reconnaissance nationale, le PNR actionne un levier pour préserver un cadre de vie et protéger l'espace des pressions foncières. Il souhaite faire protéger le centre-bourg de Doizieux pour contrebalancer les pressions actuelles et à venir sur la commune, en s'appuyant sur son caractère pittoresque.

L. Bernard écrit : « *Le pays natal du poète Seytre est d'un pittoresque de carte postale. Tout y est, depuis les eaux écumantes, les maisons suspendues aux à-pic du ravin, jusqu'au massif donjon féodal qui commande le passage ; et, servant de cadre à cette peinture cavalière, les pentes rocheuses ou boisées s'élançant droit vers le ciel. Il ne manque que des hôtels à balcons pour faire de Doizieu une petite Suisse* ».

Une première procédure d'inscription n'a pas donné de suite en 1948. Dans les années 1970, elle doit être reconsidérée. Cette nouvelle tentative est justifiée, d'une part, par la proximité de centres urbains importants (Saint-Etienne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier) qui ne fait que rendre plus urgente la nécessité de contrôler la construction et les réparations des maisons du cœur historique et, d'autre part, la disparition d'éléments patrimoniaux, comme le remplacement de la croix de la place classée monument historique par une autre en fonte. Ainsi, le cadre pittoresque de Doizieux risque de plus en plus d'être mis à mal par des dégradations, l'amenant à devenir une banlieue des communes voisines de la vallée. Par exemple, par la demande d'implantation de lotissement.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 25 septembre 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>2</sup> PV de la réunion du 16 juin 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 33

<sup>3</sup> PV de la réunion du 6 octobre 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 16

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>6</sup> PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 28

<sup>7</sup> PV de la réunion du 16 juin 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 34

<sup>8</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>9</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>10</sup> PV de la réunion du 10 juin 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>11</sup> PV de la réunion du 14 février 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

L'inscription demandée implique les parcelles se trouvant dans le périmètre du bourg de l'ancien cadastre. Son emplacement au cœur d'un territoire labellisé est considéré comme un atout :

*« Sa situation dans le Parc Naturel Régional du Pilat permettrait à l'inscription d'avoir une efficacité maximale, car elle bénéficierait d'un service architectural spécifique au Parc et des crédits par des actions de sensibilisation, telles des expositions d'architecture ou la reconstitution de la grande croix dont les morceaux sont intacts, mais dispersés dans le village<sup>1</sup> ».*

Cette nouvelle démarche a lieu dans le même temps que la rénovation du cadastre. Néanmoins, la procédure n'aboutit pas.

Le processus de protection n'aboutit pas nécessairement : le classement de Saint-Sabin, par exemple, n'aboutit finalement pas car l'inspecteur des sites le juge trop petit<sup>2</sup>.

En 1987, le classement de Saint-Sabin suit son cours<sup>3</sup>. Un élu s'étonnant, en 1990, du retard pris pour la protection du site, il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'un arrêté de biotope mais de l'inscription du site.

La volonté des élus est au cœur de ces processus, comme l'illustre celui du château Grillet.

Dans le cadre de ceux du château Grillet et de Poncin, les conseils municipaux des communes de Vérin et de Saint-Michel-sur-Rhône n'acceptent que partiellement cette protection lors des délibérations en septembre 1971. La Commission départementale des sites ayant donné un avis favorable en juin 1972, la Préfecture de la Loire souhaite qu'une réunion d'information soit mise en place avec les deux municipalités pour les renseigner sur la portée d'une protection au titre des sites<sup>4</sup>. Doivent participer l'Inspecteur des sites ainsi que l'Architecte des Bâtiments de France (ABF). En juin 1974, l'Inspecteur des sites se rend finalement dans les conseils municipaux pour réaliser un porter à connaissances. Le décret d'inscription date de janvier 1976.

*Le Parc du Pilat développe une volonté de protection d'un certain nombre de sites. Ceux-ci représentent des cartes de visite pour le territoire. Certains présentent un intérêt fortement culturel. Il continue dans une moindre mesure sa politique de classement de site. Celui des crêts est d'ailleurs en cours de finalisation. Durant la charte Objectif 2010, le site du Gouffre d'Enfer et la haute vallée du Furan font l'objet d'étude en vue de son classement, ce qui sera également étudié un peu plus loin.*

#### b. UN PROJET SUR PLUSIEURS CHARTES : LE CLASSEMENT DES « CRETS DU PILAT »

Le classement des sommets du massif au titre de la loi du 2 mai 1930<sup>5</sup> est inscrit dans le projet du territoire du Syndicat mixte et ce, dès la charte constitutive<sup>6</sup>. Cet objectif est ensuite maintenu dans les chartes successives en raison de la longueur de la procédure. Cet objectif de classement est d'ailleurs le seul projet initié suite à la création du PNR qui, alors qu'il n'est pas rapidement achevé, est pourtant poursuivi. Plus récemment, la volonté locale est prise en compte dans ce travail de patrimonialisation par un travail de concertation conduit par le PNR.

Pour commencer, définissons le site des crêts du Pilat pour mieux comprendre sa place d'image d'Epinal du territoire et support de son image à l'extérieur. Ils constituent la zone sommitale

<sup>1</sup> *Pourquoi inscrire le site de Doizieu ?*, s. d.

<sup>2</sup> PV de la réunion du 9 juillet 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>3</sup> PV de la réunion du 9 mars 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> Courrier de M. Vuillermoz, Conservateur Régional des Bâtiments de France adressé au Préfet de la Loire en date du 25 octobre 1973

<sup>5</sup> La loi du 2 mai 1930 a pour objet de réorganiser la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc, Article 19*, 1974, pp. 13-14



du Parc et s'étendent sur plusieurs communes. Ce site, très fréquenté par les touristes, est le « support de l'image des espaces naturels du Parc<sup>1</sup> ». « Les paysages emblématiques du massif sont associés aux crêts du Pilat et aux vues panoramiques qu'ils offrent<sup>2</sup> ». Sa silhouette caractéristique en crêts découpés, qui se détache sur le ciel, peut se voir de très loin. Plus prosaïquement, il est également largement connu des habitants de Rhône-Alpes, qui orientent leur antenne de télévision vers l'émetteur du Pilat : elle fait partie du paysage.

Le Pilat des crêts, autour de la Perdrix et de l'Oeillon, est surtout caractérisé par sa flore<sup>3</sup>. Héritage des périodes de glaciation, les chirats sont également spécifiques du Pilat ; ils abritent quelques insectes typiques des hautes montagnes.

Dans le rapport de présentation du projet de classement de 2013, plusieurs éléments culturels sont identifiés comme monuments remarquables<sup>4</sup> : La Jasserie, le Saut du Gier ou encore du patrimoine vernaculaire religieux (croix monumentales, chapelle Saint-Sabin) associé à des sites d'intérêt archéologique (enceinte mégalithique des Trois Dents, enceinte de Saint Sabin). Sont également mentionnées des constructions modernes :

L'antenne de l'Oeillon décrite comme « un élément identitaire très puissant du Pilat, parce qu'elle est perceptible de très loin : de Lyon, du grand Colombier, des Alpes<sup>5</sup> », la tour carrée du crêt de Rachat, car, visible de loin, elle constitue un deuxième signal indiquant le Pilat, le restaurant de La Jasserie, les aménagements de ski et, enfin, ce qui reste du grand hôtel.

La charte révisée de 1991 propose une définition des enjeux du site et formule de premières préconisations. Le site est confronté à une forte déprise agricole qui entraîne des boisements importants. Les atteintes de ces reboisements sont d'ordre esthétique : fermeture des paysages et uniformisation de la forêt, accompagnée d'une atteinte à la diversité des biotopes<sup>6</sup>. L'action de protection doit donc s'accompagner d'opérations de maintien de l'activité agricole. De plus, l'utilisation de véhicules motorisés doit être interdite. Aussi, la mise en place d'une procédure de protection de site et un plan de gestion doivent permettre d'éviter le reboisement pour certaines zones et un bon équilibre entre feuillus et résineux dans d'autres zones. En effet, considérer le paysage comme un patrimoine et en faire l'objet même d'une politique de patrimonialisation suppose, en effet, de figer les composantes dans l'état actuel, voire tenter de reconstituer un état considéré comme idéal<sup>7</sup>.

Vers 1990, une étude préparatoire à la mise en place d'une opération de préservation et de valorisation de la zone des crêts du massif du Pilat est confiée à l'Association Espaces et Milieux<sup>8</sup>. Abordant notamment les paysages, les risques et les potentialités du site, les conclusions ouvrent sur la nécessité de mettre en place un ensemble de procédures gestion / protection<sup>9</sup>. Pour mener à bien ce projet, un comité de pilotage est prévu<sup>10</sup>.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 12

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 44

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 4

<sup>4</sup> DREAL, *Les Crêts du Pilat, Projet de classement des Crêts du Pilat, Rapport de présentation*, novembre 2013, pp. 21-25

<sup>5</sup> *Ibid.* p. 25

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 12

<sup>7</sup> SGARD Anne, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », *op. cit.*, 2010

<sup>8</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 1

<sup>10</sup> Ce comité de pilotage a pour missions de conduire les études à la maîtrise des boisements, la recherche d'un maintien de l'agriculture, la recherche d'activités économiques et la connaissance des divers biotopes ; rechercher les solutions adaptées en collaboration avec les partenaires concernés au développement touristique

Partant de là, un travail de préservation, de valorisation et de gestion est entrepris au cours des années 1990. Au-delà de la question de la fermeture des paysages, c'est l'image des crêts du XIX<sup>e</sup> siècle qui est perpétuée, comme le montrent les cartes postales anciennes. La partie sommitale du massif fait l'objet de plusieurs interventions destinées à restaurer et maintenir des milieux naturels et des vues paysagères<sup>1</sup>, comme le travail partenarial entre le PNR et l'ONF donne lieu au détartrage des Trois Dents :

En 1995 et 1996, il s'agit de déboiser partiellement ce site remarquable menacé par l'envahissement de la forêt, d'autant que « *l'enfilade de trois pointements représentent un point fort du paysage*<sup>2</sup> ». « *Il s'agit de rendre à ce site son aspect minéral, afin de maintenir sa richesse biologique*<sup>3</sup> ».

Les crêts du Pilat font également l'objet d'un plan de gestion, pour conserver les différents milieux présents, et de premières opérations de réalisées dans le cadre de la politique du PNR :

Un premier plan de gestion est élaboré en 1993 sur la base des objectifs suivants : « *Maintien des milieux ouverts (landes/pelouses) sur la ligne de crêtes, dégagement des milieux rocheux (Chirats, Saut du Gier, pic des Trois Dents), maintien des enclaves agricoles, préservation des Hêtraies et valorisation pédagogique*<sup>4</sup> ».

Enfin, identifié comme Site Naturel Majeur dans cette charte, le site bénéficie d'une procédure d'inscription au réseau Natura 2000. La mise en place de cette réglementation, dès 1995, reprend les objectifs de ces actions, sachant que le principal enjeu est le maintien des zones ouvertes.

Le site ayant fait l'objet d'une procédure d'inscription au réseau Natura 2000, tous les éléments sont alors réunis pour permettre un classement au titre de site inscrit ou classé conformément à la loi de 1930. En 2003, le Parc réalise une étude préalable au classement, qui propose un projet de périmètre d'environ 5 400 hectares sur neuf communes, distinguant ainsi son noyau emblématique :

Le projet inclut donc le massif principal avec ses crêts et ses pentes boisées jusqu'aux secteurs agricoles de bas de pente, à des altitudes comprises entre 900 et 1 400 mètres, en s'appuyant sur des limites aisément repérables (chemins, routes, crêtes, ruisseaux, etc.). Il incorpore également le site Natura 2000 Crêts du Pilat, protégé sur 1 836 hectares, et dont les enjeux portent sur les milieux humides, sur les landes (qui évoluent naturellement vers la forêt suite à l'abandon des pratiques pastorales) et sur les hêtraies (menacées par les coupes rases suivies de plantations avec des essences plus productives).

Dans le même temps, les services de l'Etat se penchent sur la question de la protection des crêts. Le rapport qui en découle<sup>5</sup> met en avant l'évolution du paysage, en constatant que les boisements introduits, dès le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, occupent aujourd'hui une partie importante des paysages et reconnaît les tentatives de reconquête menées par le PNR de ces espaces mais il montre des réticences :

Aussi, le rapport conclut en constatant qu'il n'est pas proposé de « *classer un site tel qu'il est, mais tel qu'il devrait être* » et qu'on ne pourrait envisager un tel classement « *qu'accompagné des garanties indiquant dans quelle mesure il peut être mené à son terme* ».

Surtout, dans le cadre de la charte Objectif 2010, le Parc du Pilat entame un processus de concertation. Malgré son intérêt patrimonial, le dossier pêche par manque de soutien local. Les élus

---

du secteur (promontoire, belvédères, sites paysagers, patrimoine naturel et culturel) à la protection des milieux fragilisés ; mettre en œuvre des solutions de protection et des aménagements nécessaires.

<sup>1</sup> Il s'agit de : dégagement du Pic des trois dents, mise en place d'une estive « brebis » pour le maintien des landes, programme de conservation des hêtraies) afin d'y préserver les espèces importantes (pour la plupart liées à des milieux ouverts)

<sup>2</sup> « Les « Trois Dents » renaissent de la forêt », *L'Essor de la Loire*, 22 novembre 1995

<sup>3</sup> « Le parc du Pilat réhabilite les « Trois Dents » », *Le Réveil du Vivarais*, 29 décembre 1995

<sup>4</sup> DREAL, *Les Crêts du Pilat, Projet de classement des Crêts du Pilat, op. cit.*, 2013, p. 35

<sup>5</sup> Rapport de visite du 13 octobre 2012 à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, A l'attention de Mme la sous-directrice de la qualité du cadre de vie en date du 26 novembre 2012

craignent de perdre leur liberté dans la gestion et l'aménagement de la forêt. Plusieurs instances donnent leur aval mais, étant donné un avis défavorable de la part de plusieurs communes, une nouvelle phase de concertation pour aboutir à un nouveau périmètre entre 2006 et 2007.

Le rapport est suivi par l'enquête administrative préalable au classement, entre juin et juillet 2006 : elle met en exergue des réserves des services intéressés et surtout l'avis défavorable de sept communes sur les neuf concernées, qui déploraient en particulier le manque de concertation.

Une nouvelle phase de concertation est donc lancée entre 2006 et 2007 dans le but de modifier à la marge les limites selon les propositions des communes et préciser les conditions de gestion. La CNDPS donne un avis favorable en février ; le Comité de massif, en octobre 2008.

Une première procédure aboutit donc, en avril 2009, à un vote de la Commission supérieure des sites, contre le projet de classement, malgré un avis de principe favorable en raison d'un dossier considéré comme « *fragile juridiquement compte-tenu des avis défavorables ou très réservés de nombreux conseils municipaux et de plusieurs services de l'État*<sup>1</sup> ». En outre, la commission redemande une délibération des élus et du PNR, portant sur le périmètre initial et les demandes d'exclusion de hameaux, de manière à disposer d'une argumentation précise dans chaque cas de figure.

Débute alors une phase de mise en sommeil de la procédure de protection, correspondant au début de la révision de la charte du Parc naturel régional, même si les services de l'Etat demeurent ouverts à ce projet.

La charte Objectif 2025 octroie une valeur accrue aux crêts, qui sont définis comme le paysage le plus identitaire du massif du Pilat :

Dans le cadre de ce nouveau projet de territoire, la procédure est réellement relancée en 2012, par une phase de concertation avec les élus dans le périmètre concerné. Il en ressort que le classement a plus de chance d'aboutir en restreignant le zonage aux parties sommitales des Crêts : en somme, les plus emblématiques. Le périmètre est validé en 2013.

Est ensuite mené une phase d'information et d'échanges, vers le grand public et des acteurs directement impliqués par une protection. Cette phase, notamment durant la période estivale, permet de pouvoir toucher également les touristes de passage. L'objectif est de faire partager le projet de classement (périmètre et modalités de gestion) au grand public, et de prendre en compte les remarques dans l'étude de classement.

Pour toucher les habitants et les visiteurs, plusieurs modalités d'informations sont employées : deux permanences d'information (juillet 2013), des dépliants disponibles dans les mairies, les OT, le Parc, à la DREAL et la DDT, un diaporama présentant la procédure et les règles en site classé pour permettre d'aider les élus lors des présentations en conseils municipaux, mais aussi à destination du grand public, des affiches *in situ* renvoyant vers plus d'information sur Internet, documents sur Internet (sites du PNR, de la DDT et de la DREAL). Un courriel est également mis en place pour recueillir les remarques.

Plusieurs types de public sont plus spécifiquement ciblés lors de cette phase d'information car particulièrement concernés : les utilisateurs, les structures intéressées plus largement par l'environnement, les agriculteurs utilisant les estives et, enfin, les professionnels de la restauration, de l'hôtellerie et de l'ébénisterie.

Les sept conseils municipaux et le Syndicat mixte délibèrent favorablement à la procédure et aux mesures de gestion proposées. L'objectif du classement est la conservation des caractéristiques remarquables du paysage qui en fait un emblème du massif ; il s'agit de consacrer un site d'exception, reconnu comme tel par l'Etat, et à ce titre faisant partie du patrimoine national<sup>2</sup>. En outre, elle rappelle que la délimitation du périmètre a été revue à la baisse et que cette procédure a impliqué les différents acteurs :

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> Classement des crêts du Pilat, Proposition de délibération, juin 2013

« Il couvre une surface de 1 300 hectares environ, soit 25 % de celle du périmètre initialement envisagé pour le classement en 2006. La définition du périmètre est réalisée en concertation avec les maires des sept communes concernées, la Présidente du Parc, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, le Syndicat des Sylviculteurs du Pilat et le Groupement des Sylviculteurs du Pilat. Le Conseil général de la Loire a également été rencontré<sup>1</sup> ».

Enfin, il est mis en exergue qu'il concerne des zones impliquant peu de contraintes pour une activité économique<sup>2</sup> :

Le périmètre de classement concerne finalement sept communes : Colombier, Doizieux, Graix, La Valla en Gier, Pélussin, Roisey et Véranne. Certains hameaux sont mis de côté.

La procédure de protection semble actuellement en bonne voie. En 2014, la procédure de reconnaissance nationale de la valeur paysagère du site des crêts du Pilat, suit son cours. Le nouveau périmètre fait l'objet d'une concertation avec les acteurs socio-économiques et les élus du territoire. Les communes concernées et le PNR donnent un avis favorable sur ce périmètre avant de le soumettre à enquête publique, ouverte entre décembre 2013 et janvier 2014. Cette étape apparaît d'autant plus nécessaire pour éviter toute fragilité juridique.

*La protection du site des crêts s'inscrit donc dans un temps long, de la création du Parc naturel régional à aujourd'hui. Initiative d'une collectivité territoriale, l'appropriation de ce processus – et surtout de son bien-fondé – n'est pas sans embûche, implique à la nécessaire adhésion des habitants, des élus mais aussi des gestionnaires de la forêt. La dernière phase de concertation permet ainsi, par une succession d'itérations, de proposer un périmètre qui assure la protection de la partie sommitale des crêts, tout en modérant les contraintes qui pourraient en résulter pour les acteurs locaux et pour l'Etat. Cette volonté augmente dans un contexte où le recours au participatif s'inscrit dans le projet de territoire.*

*Ces processus de protection ne devraient pas se faire dans l'urgence car ils nécessitent une appropriation locale mais également des expertises multiples, des enquêtes publiques qui demandent généralement de trois à cinq ans. C. Bergeal considère d'ailleurs que ce délai est légitime puisqu'il confère, à ce processus de reconnaissance et de validation des valeurs exceptionnelles, un caractère solennel très bien adapté au caractère définitif de cette protection<sup>3</sup>.*

*Le PNR du Pilat mène donc une politique de reconnaissance de sites remarquables en les faisant inscrire ou classer par l'Etat dès les années 1970. Les crêts du Pilat connaissent toutefois une histoire particulière : projet inscrit dans la charte constitutive, il n'est toujours pas abouti.*

---

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> BERGEAL Catherine, « Les protections patrimoniales au titre des sites et paysages », *op. cit.*, 2005

## B. GARANTIR UNE QUALITE ARCHITECTURALE EN S'APPUYANT SUR LE PETIT PATRIMOINE NON PROTEGE

Le massif du Pilat est marqué par la confluence de diverses influences géographiques, climatiques et culturelles. Cette situation engendre, au fil du temps, des spécificités locales créant une diversité d'identités dont la juxtaposition constitue la caractéristique du massif. Issue des territoires, celle-ci est d'autant plus affirmée que la coupure avec les villes portes et l'urbanisation environnante est nettement marquée par un contraste fort. « *Ces particularismes locaux, menacés par l'uniformisation des modes de vie et des aménagements urbains, doivent être valorisés pour préserver à la fois la qualité de vie des habitants et la spécificité de ces espaces. L'identité des villages, des bourgs et des hameaux est donc profondément ancrée dans l'histoire, la culture orale, les coutumes dont certains éléments tangibles constituent aujourd'hui le patrimoine : géomorphologie des villages, habitat vernaculaire, croix, puits, etc.*<sup>1</sup> », peut-on lire dans la charte Objectif 2010.

Le patrimoine vernaculaire, révélateur de tout un passé, doit contribuer, par sa mise en valeur, à l'attractivité et l'affirmation de l'identité du Pilat. Lorsqu'on parle de patrimoine rural, on pense en premier lieu au bâti. Représentation commune, qui porte la trace d'une conception monumentale du patrimoine, même si ce bâti ne se limite plus aux églises et aux châteaux, mais englobe aussi l'architecture vernaculaire<sup>2</sup>. D'ailleurs, « *l'architecture est une expression de la culture. La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public*<sup>3</sup> ».

Aussi, le Parc naturel régional du Pilat propose un service d'assistance architecturale et ce, bien qu'externalisé lors de ses premières années d'existence. Toujours dans l'optique de veiller à une certaine qualité architecturale, plusieurs opérations permettent également d'aménager le territoire. Le Syndicat mixte est étroitement assimilé à son architecte-conseil. Nous remarquons d'ailleurs une montée en puissance de la question paysagère dans les préoccupations du Syndicat mixte.

### 1. L'ASSISTANCE ARCHITECTURALE, UN SERVICE EN DIRECTION DES ELUS ET DES HABITANTS

Une assistance architecturale et paysagère accompagne les particuliers et les municipalités du territoire dans leurs projets de construction et / ou réhabilitation et d'aménagement.

*Sur la volonté de l'équipe technique, cette mission se construit progressivement en interne du PNR pour proposer des moyens humains mis à disposition des élus et des habitants et répondre aux enjeux territoriaux. Les représentations démontrent d'ailleurs un manque de reconnaissance sur le territoire.*

#### a. UNE REPONSE A DES ENJEUX DU TERRITOIRE

La mission d'assistance architecturale est mise en place pour répondre aux enjeux du territoire dès les années 1970. L'habitat est également au cœur des débats.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 37

<sup>2</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST François, « L'invention du patrimoine rural », p. 18 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000

<sup>3</sup> Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Dès la fin des années 1960, il est envisagé qu'une politique soit mise en place par rapport à l'habitat et aux questions foncières. Différentes études s'attachent à dresser l'inventaire des ressources offertes puis portent sur l'aménagement et l'équipement soumis à la réflexion en 1969<sup>1</sup>. D'ailleurs, dès cette année, l'AAPNRP souhaite une politique commune de la part des maires intéressés par le futur Parc<sup>2</sup>.

Deux enjeux sont mis en exergue, dans la mesure où les résidences secondaires qui, selon l'Organisation d'Etudes d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine (OREAM), doivent couvrir à l'horizon 2020 la moitié des zones d'altitude moyenne dans le mont, à proximité des grands axes de communication<sup>3</sup>. Les terrains concernés appartiennent essentiellement à des propriétaires privés. Aussi, les maires veulent éviter, d'une part, la spéculation foncière et, d'autre part, l'anarchie dans les constructions neuves.

L'étude commandée par la DATAR à la fin des années 1960 note l'urgence d'obtenir l'accord des communes pour la réalisation d'un Plan d'Occupation des Sols (POS). L'établissement de plans d'urbanisme sommaires est donc préconisé. Cette mesure apparaît comme primordiale pour éviter que le territoire soit livré à une initiative privée incontrôlable<sup>4</sup>. La maîtrise de l'affectation des sols conditionne l'avenir du PNR lui-même. La future charte constitutive devra donc traiter d'une coopération intercommunale sur les questions foncières au sein de laquelle seraient associés collectivités locales et propriétaires privés.

*« Il est évident que la meilleure solution consiste à permettre, et dans certains cas à favoriser, le phénomène de la résidence secondaire, mais en l'organisant : ce qui signifie des plans d'urbanisme communaux ou intercommunaux, des études de détail prenant en compte les sites, la topographie, l'exposition, la nature du terrain, la viabilisation, l'architecture locale traditionnelle...<sup>5</sup> ».*

Le territoire est donc confronté à des enjeux d'urbanisme, d'habitat et de pression foncière. Les communes doivent soutenir le PNR pour mettre en place une politique adéquate. Le Pilat est directement concerné par la pression foncière. L'OREAM note des points importants concernant les besoins en espace des résidences secondaires en 1985 et 2000, pour les zones d'altitude moyenne (entre 500 et 700 mètres). Le territoire étant à proximité des grands axes de communication et des agglomérations, devait être couvert à 40 ou 50 %, rendant toute protection de cet espace inconcevable et le transformant en vaste banlieue<sup>6</sup>. La croissance résidentielle et le développement urbain demeurent des enjeux du territoire au début des années 2000<sup>7</sup>.

Dans le but de permettre aux jeunes, qui souhaitent rester, de pouvoir se loger, trois enjeux doivent être pris en compte. Tout d'abord, le parc immobilier est caractérisé par une forme d'obsolescence mais aussi un manque de confort certain pour les populations rurales.

L'habitat présente, en 1962, les caractéristiques suivantes : la dispersion, la vétusté de la plupart des immeubles (près des deux tiers des résidences principales étant construites avant 1871) et la lenteur du renouvellement du parc immobilier. Les immeubles construits depuis 1948 ne représentent, à cette date, que 4,5 % des résidences principales et abritent moins de 6 % de la population<sup>8</sup>. Les résidences

<sup>1</sup> LERIDON Yves, « Parc régional du mont Pilat : unanimité des collectivités locales », *Le Figaro*, 30 juillet 1969

<sup>2</sup> DUCHAMP Henri, « Le patrimoine immobilier en péril », *Courrier du Parc naturel régional du Pilat*, n° 2, septembre 1969

<sup>3</sup> « Parc régional du mont Pilat : unanimité des collectivités locales », *Le Figaro*, 20 juillet 1969

<sup>4</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 37

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 19

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 17

<sup>8</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, décembre 1968, p. 116

principales ont été construites pour près de 62 % avant 1871 ; environ 61 % de la population vit dans cet habitat ancien<sup>1</sup>. Enfin, les éléments de confort sont médiocres, sauf en ce qui concerne l'électricité, ce qui est beaucoup plus marqué dans les écarts et dans les petites communes. Les résidences principales disposent presque systématiquement du branchement sur un réseau de distribution d'électricité mais 10 % seulement sont raccordées au réseau de distribution de gaz. Plus de la moitié des cas ont accès à l'eau courante mais seulement 5 % des résidences principales possèdent des toilettes à l'intérieur du logement et 4 % ont une baignoire ou une douche installée.

En outre, le nombre de résidences secondaires est relativement important à la création du PNR, surtout dans le secteur de Saint-Genest-Malifaux. Ce dernier possède le plus grand nombre de ce type de logement dans la Loire. D'une manière générale, les résidences secondaires représentent presque partout l'essentiel de la capacité d'hébergement, ce qui démontre l'attrait du Pilat compte-tenu de la proximité des zones urbaines et le caractère inorganisé du tourisme. Ceci met également en exergue un certain sous-équipement touristique et une inorganisation du tourisme et des loisirs à quelques exceptions près : les Syndicats d'initiative du Bessat, de Saint-Genest-Malifaux et de Bourg-Argental sont actifs.

Les résidences secondaires représentant à la fois un lieu de détente et de loisirs de fin de semaine mais aussi, pour ses possesseurs, un lieu privilégié de vacances<sup>2</sup>. Il semble d'ailleurs que le tourisme de week-end soit plus important sur le versant stéphanois et du côté de Bourg-Argental. La poussée de la construction de ce type est très forte et plutôt récente : moins de dix ans. Entre 1954 et 1968, le nombre de résidences secondaires a presque triplé<sup>3</sup>. Certaines communes – Saint-Genest-Malifaux en premier lieu mais aussi Planfoy, Saint-Romain-les-Atheux, Tarentaise et Le Bessat – voient même le nombre de résidences secondaires dépasser celui de l'habitat principal. Notons que la capacité d'accueil des résidences secondaires dépasse globalement les 10 000 personnes, soit plus du tiers de la population résidente. Ceci peut sans doute s'expliquer par l'augmentation du nombre des emplois commerciaux dans le secteur<sup>4</sup>. En dernier lieu, les résidences secondaires bénéficient d'un confort plus important que l'habitat principal, bien que cela soit variable suivant les secteurs du Pilat. Globalement, 18,5 % d'entre elles disposent de l'eau courante et des toilettes à l'intérieur. Les plateaux de Pélussin et de Saint-Genest-Malifaux apparaissent comme des espaces à vocation de résidences secondaires en raison, non seulement de leur situation géographique aux portes de la montagne et à proximité des villes ou de la vallée, mais aussi de leur configuration et de leur étendue<sup>5</sup>. De ce fait, étant donné le caractère des maisons rurales traditionnelles, la multiplication des résidences secondaires est regrettable. Aussi, des dispositions permettant d'harmoniser leur insertion dans le paysage.

Dans le même esprit, il est nécessaire que la transformation de l'habitat traditionnel en résidence secondaire respecte le cachet caractérisant la majeure partie du patrimoine immobilier du futur Parc. Il pourtant une richesse à valoriser.

En effet, l'habitat traditionnel est « une richesse et une originalité du Pilat ; il étonne et remplit d'admiration les personnes étrangères à cette région, qui aiment les vieilles pierres ». De ce fait, « il représente un capital immobilier inestimable qu'il convient de sauvegarder à tout prix<sup>6</sup> ».

L'architecture traditionnelle est rapidement considérée comme un atout pour le territoire. H. Duchamp lance d'ailleurs un appel à mobilisation en 1969 afin de sensibiliser à la question de l'habitat traditionnel du Haut-Pilat. Après avoir dressé le portrait de la maison rurale typique du plateau de Saint-Genest-Malifaux, il dénonce la baisse d'intérêt pour ce patrimoine menacé :

« Il est donc indispensable de créer un mouvement d'opinion en faveur de la défense et de la sauvegarde de ce patrimoine immobilier. [...] L'habitat de l'ensemble du Massif représente un capital immobilier qu'il convient de sauvegarder à tout prix<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 116

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 139

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 131

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 132

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 150

<sup>6</sup> CRESAL, ONF, *Première phase d'étude : Étude de reconnaissance, Annexe IV*, décembre 1968, p. 9

Il est également nécessaire de tenir compte des constructions neuves, afin de ne pas casser le paysage. Aussi, il propose quelques préconisations :

- Les communes doivent encourager les propriétaires de maisons traditionnelles en facilitant les travaux, comme l'adduction d'eau ou de voirie,
- Les constructions neuves doivent tenir compte des caractéristiques locales : soubassement en pierre, toiture à deux pans, couverture en tuiles, etc.,
- Les constructions hors contexte pilatois, de type Ile-de-France ou encore chalet, ne doivent plus être implantées.

Il est donc nécessaire de construire un cadre à partir des caractéristiques territoriales. L'étude commandée par la DATAR à la fin des années 1960 préconise d'ailleurs une réglementation en raison d'une pression foncière importante :

*« La réglementation de la construction doit partout s'inspirer d'un certain nombre de principes essentiels : adaptation au site et à l'environnement, groupement<sup>2</sup> ».*

En effet, l'attraction est grande pour les Lyonnais et les Stéphanois d'implanter leur résidence, notamment de week-end, à une demi-heure de voiture des agglomérations et ceci, dans un cadre de vie naturel et préservé. De plus, la tentation l'est tout autant pour les ruraux de tirer profit de leurs terres avant de les quitter. Selon l'OREAM, par des mesures d'urbanisme, 70 % du territoire est menacé par l'invasion des résidences secondaires. Il est toutefois possible d'aménager des logements vacants (fermes et maisons rurales isolées, hameaux abandonnés) ou encore des groupements de constructions nouvelles.

Le Parc naturel régional du Pilat envisage finalement de créer un service d'assistance architecturale et développe un argumentaire. Deux attitudes peuvent alors être envisagées par le jeune PNR : interdire purement et simplement la construction de résidences secondaires ou bien laisser faire n'importe quoi n'importe où. Une troisième solution est finalement choisie : la création d'un service d'assistance architecturale. Le territoire subit également une spéculation foncière.

Dès sa création en 1974, le Parc du Pilat met ainsi en place une assistance architecturale pour veiller à la qualité des constructions sur son territoire. Le Pilat est ainsi, avec quelques autres PNR, le précurseur de cette prestation<sup>3</sup>. L'instauration d'un service d'assistance architectural trouve donc ses racines dans l'urbanisation du territoire par l'implantation croissante de résidences secondaires au détriment de l'habitat vernaculaire et du paysage. La charte constitutive aborde d'ailleurs la dégradation de ce dernier, même si cette mission ne figurait pas initialement comme un objectif du Parc du Pilat<sup>4</sup>. Le territoire représente un cadre de vie agréable aussi bien pour les résidents, qui y vivent, que pour les citadins qui y séjournent.

Ceci suppose que *« toutes les activités humaines respectent ce qui fait l'originalité, le pittoresque, et le charme du paysage, ce qui fait que l'homme aime à y habiter, à y travailler, ou à s'y détendre<sup>5</sup> »*. Les constructions neuves doivent également le respecter dans la mesure où elles peuvent être la source d'une véritable pollution au lieu d'en *« souligner le caractère<sup>6</sup> »*.

Les questions d'habitat s'inscrivent dans la problématique plus large qu'est le paysage. *« Si votre maison vous appartient, la vue de votre maison appartient à tous »*. Comme le rappelle S. Malfois, un paysage est composé d'un relief et d'une végétation façonnés par le temps et dans

<sup>1</sup> DUCHAMP Henri, « Le patrimoine immobilier en péril », *Courrier du Parc naturel régional du Pilat*, n° 2, septembre 1969

<sup>2</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, février 1970, p. 39

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 53

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 40

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 24*, mai 1991, p. 14

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *op. cit.*, 1991, p. 14



lequel, depuis des siècles, des hommes vivent et travaillent. Construire ou restaurer un bâtiment, c'est modifier la paysage<sup>1</sup>. Une construction, tout comme une action sociale ou économique, ne peut être une agression contre le modèle culturel enraciné dans le sol des campagnes<sup>2</sup> : elle doit le connaître et composer avec lui. Une maison n'est donc pas seulement une propriété particulière mais aussi une chose appartenant à tout le monde dans la mesure où elle est un objet que l'on peut voir, aimer ou détester.

« *Action-phare*<sup>3</sup> » depuis la création du Parc naturel régional, l'assistance architecturale a pour mission d'aider les maires à veiller à la qualité des constructions sur le territoire. Les différentes chartes définissent peu à peu le rôle du PNR et de sa mission d'assistance à l'architecture, qui représente une réponse à l'urbanisation de plus en plus importante et contribue à la qualité de vie des habitants. Les différentes chartes définissent également celui de ses partenaires. Au-delà de veiller à la qualité architecturale, il doit également jouer un rôle en ce qui concerne l'urbanisme et le paysage. Cette mission d'assistance, déjà contenue dans la charte constitutive, est réaffirmée dans la charte Objectif 2010.

La charte constitutive, dont les actions d'aménagement, d'équipement et de développement doivent s'inscrire dans un plan rationnel d'occupation de l'espace, établi en fonction des activités économiques, sociales et culturelles exercées et qu'il convient d'harmoniser<sup>4</sup>, en tenant compte de leurs exigences propres et de leur évolution. Aussi, les POS et les Plans d'Aménagement Rural (PAR) répondent à ces préoccupations. Le PNR doit faciliter la confection et la révision périodique de ces plans<sup>5</sup>. La première charte prévoit également de l'associer aux démarches publiques ou privées en matière d'utilisation ou d'occupation de l'espace.

L'assistance architecturale constitue, depuis sa création, « *une bonne réponse aux problèmes de la pression urbaine des grandes villes*<sup>6</sup> ». De ce fait, la charte révisée de 1991 vise le prolongement direct de celles déjà conduites par le PNR et mentionne les particuliers<sup>7</sup>.

La charte Objectif 2010 précise l'action du Parc dans le but d'« *appliquer et gérer la cohérence du projet de territoire*<sup>8</sup> ». Pour cela, il participe à l'élaboration des documents d'urbanisme et veille à ce que les principes de la charte y soient respectés. Il veille également à la qualité architecturale.

Aujourd'hui encore, ces enjeux restent prégnants. Les fortes pressions résidentielles et touristiques, la périurbanisation et l'augmentation des déplacements sont des enjeux rappelés dans la charte actuelle<sup>9</sup>. Les pressions foncières sont inégales selon les secteurs. L'habitat et l'urbanisme demeurent des enjeux présents dans la charte actuelle. L'installation de nouveaux ménages est à l'origine, le plus souvent, de constructions de maisons individuelles, ce qui donne souvent lieu à l'émergence de zones déconnectées, tant du point de vue de la forme urbaine, que de la typologie du

<sup>1</sup> « Une exposition à la maison de la Béate (Marlhes) : LA CONSTRUCTION DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT... », *L'Essor*, 12 août 1977

<sup>2</sup> FROPIER Michel, TERRADE Jean-Pierre, « Quatre ans d'assistance architecturale dans le Parc », *Le Journal du Parc*, mars-avril 1979, n° 10, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 12*, 1974, p. 10

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *op. cit.*, 1974, p. 10

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 17

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *op. cit.*, 1991, p. 40

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 52

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 8

bâti existant. Ainsi, les espaces de transition entre noyaux urbains et espaces naturels ou agricoles se banalisent. *Idem* pour les zones à usage d'activités.

#### b. UNE MISSION AUX CONTOURS HISTORIQUEMENT ELASTIQUES

Le conseil en architecture correspond, à l'origine, au concours apporté par le Parc à la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) lors de l'étude des demandes de permis de construire ou de demandes d'autorisation de lotissement, en attendant l'établissement des POS sur le territoire<sup>1</sup>. De plus, le PNR assure une mission de conseil en amenant les candidats constructeurs à solliciter l'avis de l'architecte-conseil bien avant qu'ils ne déposent leur demande de permis de construire. Depuis 1978, le PNR joue le rôle de maître d'œuvre pour les Zones d'Environnement Protégé (ZEP) réalisés sur son territoire, même si en 1980, il n'intervient plus en tant que tel, sauf en ce qui concerne la commune de Saint-Romain-en-Gal<sup>2</sup>. Le positionnement du Parc naturel régional évolue depuis sa création, en particulier avec l'arrivée des Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) au sein du jeu des acteurs.

L'assistance architecturale du Parc évolue dans son fonctionnement avec la création des CAUE : en 1979, chaque département voit la création d'un CAUE ; celui de la Loire se met en place. Sa fonction est peu ou prou similaire à celle du service d'assistance architecturale.

Cette loi représente d'ailleurs une reconnaissance du rôle pionnier des PNR en la matière<sup>3</sup>. Le CAUE de la Loire, qui se met en place en 1979, est d'ailleurs tout à fait enclin à collaborer avec lui, dont le périmètre ne concerne pas encore le département rhodanien. Bien que la disposition législative permette de déléguer leurs missions à un PNR, elle n'est pas toujours appliquée : peu de Parcs ont pu obtenir un siège au Conseil d'administration des CAUE. Ce n'est pas le cas de celui de la Loire qui lui a immédiatement réservé une place<sup>4</sup>.

Toutefois, la création d'un CAUE remet en cause l'existence du service d'assistance architecturale. La tendance initiée par le Ministère de l'environnement est de réduire l'intervention des PNR au niveau des permis de construire mais de les faire intervenir au niveau du conseil. Le risque est le double emploi ou encore la confusion entre les actions du CAUE et celles du PNR. Tous deux doivent articuler leurs actions.

Deux questions se posent alors. Doit-on laisser au CAUE la prise en charge de toute l'assistance architecturale du Parc, sauf peut-être les actions purement pédagogiques auprès des entreprises, des établissements scolaires, des maires, des administrations ? Dans ce cas, le PNR du Pilat pourrait, éventuellement, déléguer au CAUE les crédits de l'Environnement affectés à l'aide architecturale. Faut-il, au contraire, poursuivre l'action comme antérieurement ?

Les élus échangent sur cette question<sup>5</sup> : certains estiment nécessaire de continuer d'assurer des permanences, qui sont d'ailleurs très fréquentées, mais de ne plus donner d'avis sur les permis de construire. Un élu estime d'ailleurs que le succès de ces permanences est dû au fait que le Parc donne un

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat, Article 25*, 1974, p. 15

<sup>2</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 18

<sup>3</sup> ALLIE Louis, *La gestion de l'espace dans les Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors?*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Grenoble, 2004, p. 232

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>5</sup> PV de la réunion du 24 septembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

avis sur les permis de construire tandis que la direction du PNR estime que le service à rendre aux constructeurs concerne également l'étape préalable à son dépôt, sur les plans d'urbanisme et les démarches à suivre. De plus, A. Chazalon, président du Syndicat mixte, propose le désengagement officiel du Parc quant aux permis de construire : il n'est plus tolérable que le Parc porte la responsabilité des refus<sup>1</sup>.

Le Parc propose au CAUE d'étudier la possibilité, non pas de lui déléguer ses pouvoirs, mais, au contraire, de recevoir une délégation du Parc pour appréhender les problèmes de la construction<sup>2</sup>. Une solution semblable pourrait être appliquée dans le domaine des constructions. Après une expérience de cinq ou six ans, il serait imaginable que le Parc du Pilat rentre dans le rang et apporte sa collaboration au CAUE, mais ne jouisse pas d'un statut privilégié et, au contraire, s'insère harmonieusement dans les actions du CAUE. Il est envisagé que celui-ci continue le travail de sensibilisation entamé par le PNR car l'architecture, l'urbanisme et l'environnement doivent être abordées le plus tôt possible<sup>3</sup>. De toutes les manières, les élus du Bureau du Parc affirment la nécessité absolue de conserver l'aspect relatif au conseil : il représente une aide précieuse pour les habitants<sup>4</sup>.

L'assistance architecturale implique un investissement comprenant les avis sur les permis de construire, les permanences et les conseils préalables. La somme est considérée comme trop élevée pour des actions pédagogiques et de sensibilisation uniquement. La préoccupation au niveau des constructions amène finalement le PNR à sacrifier peu à peu et quelque peu les actions à caractère pédagogique, en particulier les actions auprès des écoles, des artisans et de tous ceux qui ont à connaître des problèmes de construction<sup>5</sup>. L'action pédagogique peut se situer à deux niveaux : celui des adultes – il s'agit vraiment d'une action pédagogique – et celui des scolaires. Dans ce dernier cas, l'Education nationale peut sensibiliser ce public à ce qui est sacré, le respect de l'architecture de leur région<sup>6</sup>. La pédagogie à l'égard des adultes est à court terme ; celle des enfants, à moyen et long terme. Néanmoins, les élus ne remettent pas en cause le soutien apportés aux collectivités locales. Il s'agit de décider si l'aspect relatif aux habitants du Parc subit, ou non, une modification suite à la création du CAUE.

Finalement, malgré la création d'un CAUE dans la Loire, le PNR maintient l'avis donné aux candidats constructeurs avant le dépôt de leurs permis et les actions pédagogiques. Les échanges entre les élus se concluent sur le fait que l'avis sera dès à présent donné aux candidats constructeurs, non plus à l'administration<sup>7</sup>.

Le Parc du Pilat décide de ne plus donner l'avis à la DDE sur les permis de construire mais de maintenir l'avis donné aux candidats constructeurs avant le dépôt de leurs permis et les actions pédagogiques.

Ainsi, au début des années 1980, les missions de l'assistance architecturale sont les suivantes : *« conseils aux particuliers avant le dépôt du permis de construire, assistance aux collectivités locales pour les projets communaux, actions pédagogiques en direction du grand public, des enfants des écoles et des intervenants dans la construction<sup>8</sup> »*.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 24 septembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> PV de la réunion du 24 septembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> PV de la réunion du 11 avril 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

Le fonctionnement de l'assistance architecturale évolue également en 1981 pour tenir compte de la loi de décentralisation. Dès lors, la délivrance des permis de construire sera de la compétence et de la responsabilité du maire une fois la commune dotée d'un document d'urbanisme.

Autre élément de contexte, au début des années 1980, préfigure le désengagement du Ministère de l'environnement vis-à-vis des PNR.

Le Parc du Pilat se tourne donc vers les communes pour connaître leur position, compte-tenu du fait que les architectes ne donnent plus d'avis sur permis sauf par l'intermédiaire des communes.

Celles qui se sont impliquées se déclarent alors favorables à un effort selon le nombre d'habitants pour financer l'assistance architecturale<sup>1</sup>. Le PNR prend en charge, déjà à cette époque, cette mission. Trois possibilités sont donc envisagées<sup>2</sup> :

- Le financement est pris sur le budget du Parc, ce qui semble très difficile, en 1982, compte-tenu des restrictions budgétaires annoncées,
- Le financement est prélevé sur la dotation du Ministère de l'environnement compte-tenu, en particulier, du fait que le crédit affecté jusque là à l'assistance architecturale a été réintroduit dans la dotation globale,
- Le financement est assuré directement par les communes.

Une autre hypothèse est également envisageable : la suppression de ce service. La supposition d'un financement par le budget du Parc semble toutefois injuste car l'assistance architecturale n'intéresse que les communes rurales.

Le problème relève finalement de l'organisation. L'assistance architecturale comprend trois volets : l'assistance auprès des candidats constructeurs et des maires pour les permis de construire, la sensibilisation et l'information du public et l'assistance technique auprès des collectivités locales. En 1982, le Ministère de l'environnement décide d'augmenter sa dotation de fonctionnement au Parc : le Bureau propose donc d'en prélever une partie pour financer une part de l'assistance architecturale<sup>3</sup>. La décentralisation conduit finalement l'assistance architecturale à être, dans le cadre de la charte révisée de 1991, un service technique auprès des communes rurales<sup>4</sup>. Depuis 1979, le Parc du Pilat n'a plus qu'un rôle pédagogique car il n'exerce plus le contrôle des permis de construire, perdant ainsi une efficacité à court terme. En revanche, il gagne la confiance de certaines municipalités auprès desquelles il intervient en tant que conseiller<sup>5</sup>.

Ainsi, en 1982, l'assistance architecturale, qui tendrait à devenir un Atelier Public d'Architecture<sup>6</sup>, se présente sous quatre axes : es permanences dans les plus grandes communes, les conseils aux maires, l'aide technique et administrative aux communes, et les actions pédagogiques, de type exposition ou dépliant<sup>7</sup>.

De manière générale, le PNR aide les communes et les porteurs de projet pour la constitution de dossiers, les démarches administratives et la négociation des aides financières notamment pour toutes les actions qui découlent de la charte. L'assistance architecturale permet de conseiller les élus et le public en matière d'aménagement des communes, des paysages et des sites. Ceci permet de

<sup>1</sup> PV de la réunion du 9 novembre 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> PV de la réunion du 30 novembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 39

<sup>5</sup> PV de la réunion du 6 juillet 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>6</sup> « Fonctionnement du service architectural », in *Le Journal du Parc*, mars-avril 1982, n° 28, p. 4

<sup>7</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

préserver, voire de mettre en valeur les principaux éléments du patrimoine<sup>1</sup>. Il est vrai que, dans la philosophie Parc, la gestion passe par une sensibilisation des élus locaux sur lesquels repose l'autorité décisionnelle<sup>2</sup>.

Les rôles de la mission d'assistance architecturale ayant déjà été définis dans les précédentes, la charte Objectif 2025 met l'accent sur l'approche d'un urbanisme durable qu'il convient de systématiser<sup>3</sup>. Des ateliers d'orientation, au rôle pédagogique, doivent associer élus et habitants pour travailler à une vision intercommunale de l'urbanisme, conforter des analyses et perceptions du paysage, réfléchir ensemble de manière prospective, être sensibilisé à des formes d'urbanisme respectueuses d'un territoire labellisé PNR et aux principes d'un urbanisme durable.

Progressivement, le Parc du Pilat développe des compétences en interne pour mener à bien la mission d'assistance architecturale. Son organigramme en est le reflet. La diversité des actions à mener et leur interdépendance sont telles qu'elles nécessitent la présence permanente d'une équipe qui, bien que composée de spécialistes, puisse démêler les problèmes, posés par le développement volontaire des relations ville-campagne, à la manière d'un généraliste analysant les causes et orientant les effets<sup>4</sup>. Les interventions du PNR doivent être avant tout dynamiques :

L'architecte-conseil est un homme de terrain qui agit en collaboration avec l'équipe du Parc. « *Cela nécessite une bonne connaissance de la région d'un point de vue humain, social, économique, géographique et culturel*<sup>5</sup> ».

Tout d'abord, l'assistance architecturale prend la forme d'une prestation.

Elle est ensuite, et rapidement, intégrée au sein même de l'équipe technique.

En 1982, un élu évoque pour la première fois l'intérêt pour le Parc de se doter d'un « *petit service technique pour répondre aux demandes des communes*<sup>6</sup> ». A compter de 1983, le Conseil syndical décide de créer un poste à temps plein d'architecte chargé d'une mission de conseil architectural<sup>7</sup>. Dans le cadre de la deuxième charte, en continuité de ce qui a déjà été engagé, le PNR évoque d'ailleurs qu'il met au service des collectivités son équipe technique et d'animation pour les aider à mettre en place leurs projets dans le cadre de cette mission d'assistance et de conseil. Lorsque M. Fropier part à la retraite, il est remplacé progressivement par F. Reitzer en 2009. L'année suivante, J. Marceau intègre l'équipe du Parc, ce qui ouvre la voie de nouvelles compétences en termes de paysage.

Notons que, historiquement, l'agent en charge de l'assistance architecturale est également celui qui suit les dossiers relatifs aux grands sites historiques (ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, site du Gouffre d'Enfer et cœur historique de Malleval). De plus, il représente le PNR du Pilat dans les processus de protection du patrimoine, comme les Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU), devenues Zones de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain et Paysager (ZPPAUP) puis, aujourd'hui, des Aires de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP). Il siège d'ailleurs au sein de la Commission départementale des sites, perspectives et paysages. Cet agent aide les porteurs de projet en rapport avec le patrimoine, bien que ceci tende à changer avec l'arrivée de la chargée de mission « Patrimoines culturels », depuis 2010.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 7

<sup>2</sup> ALLIE Louis, *op. cit.*, 2004, p. 163

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 8

<sup>4</sup> FROPIER Michel, TERRADE Jean-Pierre, « Quatre ans d'assistance architecturale dans le Parc », *Le Journal du Parc*, mars-avril 1979, n° 10, p. 4

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 11 février 1982 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>7</sup> PV de la réunion du 10 février 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 15

*La création des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement puis la décentralisation implique la remise en cause de ce service. Finalement, ceci conforte la volonté des élus que soit poursuivie cette action. Progressivement, la mission se structure et est prise en charge en interne par le Parc naturel régional du Pilat. Actuellement, le regard apporté s'oriente vers la question de l'urbanisme durable qui considère le bâti ancien comme une ressource à valoriser.*

### c. PERCEPTIONS ET REPRESENTATIONS : UNE MISSION A (RE)CONNAITRE

Sur le terrain, beaucoup d'habitants évoquent le caractère contraignant imposé lors d'une construction par le Parc naturel régional du Pilat. « *Le Pilat interdit...* », « *Le Parc impose...* », « *Le Parc m'a interdit de...* » pouvons-nous entendre sur le territoire. Pourtant, le PNR n'a pas le pouvoir de contraindre. Aussi, intéressons-nous à la façon dont est perçue le service d'assistance architecturale sur le territoire.

Dans les années 1970, plusieurs PNR mettent en place un service d'assistance architecturale. Dans le but de maîtriser le bâti, ils ont eu le souci de ne pas laisser construire n'importe quoi, n'importe où et n'importe comment<sup>1</sup>. Aussi, un petit nombre initie la mission d'assistance architecturale au début des années 1970<sup>2</sup>. Les PNR s'inscrivent comme des catalyseurs.

Par exemple, celui de Brière met en place un service d'assistance architecturale pour tenter de conserver les caractères typiques des constructions régionales. Celui de la Montagne de Reims tente de relancer la construction traditionnelle en terre. Finalement, beaucoup mettent en place cette mission puis l'abandonnent<sup>3</sup>.

Aujourd'hui, le Pilat est un des seuls à avoir conservé cette mission. Peu à peu, les autres structures arrêtent de donner des avis consultatifs sur les permis. Le Pilat est l'un des seuls à avoir, depuis sa création, un service d'assistance architecturale<sup>4</sup>.

« *Ça surprend vraiment nos collègues du réseau [de la Fédération des Parcs naturels régionaux]*<sup>5</sup> », remarque J. Marceau.

Les données manquent pour réaliser un bilan sous un angle quantitatif. Se pencher sur le qualitatif est d'autant plus nécessaire.

Le PNR comptabilise le nombre de permis concernant les constructions neuves et les aménagements qui lui sont transmis ainsi que celui des consultations réalisées chaque année. En 2013, 1 300 avis et 280 consultations sont comptées. Pour autant, il n'est pas connu le nombre total de projets déposés sur le territoire. De plus, toutes les communes ne transfèrent pas systématiquement les permis et demandes au PNR.

Vu que le PNR ne garde pas de dossier, seul est noté le type d'opération concerné : neuf, réhabilitation, photovoltaïque, solaire, etc. Parfois, un dossier comporte plusieurs types d'opération. En termes de tendance, il s'agit plutôt de constructions neuves. Ou plutôt, le neuf concerne la moitié des demandes. L'autre moitié prend en compte tout le reste : réhabilitation, construction d'abris de jardin, etc.

Les années 2000 représentent un tournant au niveau des demandes de permis. Depuis 1995, les demandes ont considérablement augmenté. Un pic de constructions est à noter entre 2002 et 2006, en

<sup>1</sup> LANNEAUX Marie-Agnès, CHAPUIS Robert, « Les parcs naturels régionaux français », in *Annales de géographie*, 1993, vol. 102, n° 573, p. 526

<sup>2</sup> « L'assistance architecturale : de l'intervention obligatoire à la consultation consentie », *Le Journal du Parc*, février 2001, n° 104, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 27 octobre 2006 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 20 octobre 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>5</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

tout cas sur le Pilat rhodanien. Quelques communes ne transfèrent pas les demandes au Parc, ou quelque fois, uniquement celles qui posent problème. De même, le Parc ne connaît pas la réponse finale. Que les communes fassent remonter les conclusions des dossiers est loin d'être systématique.

Habiter dans le Parc du Pilat attire de nouveaux habitants. L'équipe du Parc étant à disposition des particuliers ayant des projets, les conseils donnés sont plutôt bien perçus. Il est évident qu'habiter dans le Parc du Pilat attire. La mention « Parc naturel régional du Pilat » est d'ailleurs intégrée aux certaines annonces immobilières. Au-delà du cadre attractif, le territoire du Pilat peut être une opportunité foncière. Les nouveaux habitants n'emménagent que peu dans l'existant. En termes de parcours du logement des habitants, les primo-accédants ne se portent pas acquéreurs de l'habitat traditionnel, comme la vieille ferme ; il s'agit d'un troisième ou quatrième achat. S'il s'agit d'un premier achat, cela veut dire que ce sont des personnes issues du territoire. Certains viennent consulter le PNR pour réhabiliter du patrimoine industriel. La finalité repose sur de l'investissement ; les porteurs de projet ne souhaitent pas faire du logement.

De manière générale, les personnes faisant appel au Parc ne viennent pas pour éviter des erreurs en termes de restauration ou de réhabilitation ; à l'inverse, J. Marceau note ne pas avoir vu des habitants fermés à la perte de caractéristiques patrimoniales.

Toutefois, l'assistance architecturale souffre d'une méconnaissance importante. Un grand nombre d'habitants n'est pas conscient de l'existence de ce service mis à disposition par le Syndicat mixte. En outre, les Pilatois ne connaissent pas tout à fait comment le Parc s'articule avec les communes : il s'agit simplement d'un manque de communication. Les habitants ne savent pas que le règlement est disponible dans chaque commune et que, comme la commune est membre du Syndicat mixte, le PNR aide les pétitionnaires et la commune à le mettre en œuvre. Les élus eux-mêmes ne sont pas forcément conscients de ce service qui leur est mis à disposition. D'autant plus en période de début de mandat.

Par exemple, lors de l'assemblée générale de la Maison des tresses et lacets en mai 2014, le nouveau maire apprend l'existence de l'assistance architecturale et de la possibilité de faire appel au Parc pour donner un avis consultatif, ce qu'elle justifie par le fait que son prédécesseur n'en n'avait pas l'habitude.

Malgré l'ancienneté du service, certaines municipalités ne sont pas conscientes de la présence de ce service qui est leur disposition. Pour beaucoup, le PNR devrait se positionner contre tel ou tel projet mais ne le fait pas. On entend parfois dire sur le territoire « *Que fait le Parc ?* », sauf qu'il donne un avis avec les moyens qu'il a : il n'a pas toujours les outils à sa disposition pour s'opposer. La commune elle-même, parfois, ne peut s'opposer suivant l'état de son règlement. C'est pour cela que, lors de la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU), le PNR propose à la commune de s'approprier une proposition d'article 11 « Aspects des constructions ».

Au-delà d'une méconnaissance, cette mission est associée à une image négative. L'assistance architecturale doit pourtant être un « *générateur de réflexions*<sup>1</sup> ». Il ne s'agit pas de raisonner en termes d'interdits ou de critères formels mais plutôt d'amener le constructeur à découvrir qu'il n'est pas seul et qu'il s'insère dans un schéma culturel qui n'est pas toujours le sien.

*« En fin de compte, il ne suffit pas de créer des produits acceptables par les architectes pour « rendre les gens heureux », mais bien de leur faire découvrir leurs besoins fondamentaux en matière d'architecture ; l'essentiel du conseil ne portera pas sur la qualité d'un objet fini par conséquent passif, mais sur sa destination et son intégration, ils sera donc actif<sup>2</sup> ».*

<sup>1</sup> FROPIER Michel, TERRADE Jean-Pierre, « Quatre ans d'assistance architecturale dans le Parc », *Le Journal du Parc*, mars-avril 1979, n° 10, p. 4

<sup>2</sup> *Ibid.*

Dans les faits, une expérience négative est souvent généralisée. De plus, il suffit qu'une personne reçoive un avis défavorable à une demande de permis de construire, par exemple, et l'opinion se dégrade. L'architecture étant, par définition, visible, cela joue sur les représentations.

Sur le terrain, cette mission est la première à être associée au Parc naturel régional, comme l'illustre l'entretien semi-directif réalisé avec Défense de l'environnement et droit des riverains<sup>1</sup>, association de La Valla-en-Gier.

Pourtant, au moins quatre rendez-vous sur cinq se déroulent de manière positive. Les personnes reçues en consultation viennent pour une aide, et non obtenir un aval quant à leur projet.

« C'est souvent que des gens viennent en rendez-vous assez stressés parce qu'ils ont entendu que Machin... et puis ils se rendent compte que finalement, eh ben, on va les aider<sup>2</sup> », note J. Marceau. Les chargés de mission n'opposent que peu de refus : ils se considèrent comme « conciliants » et « gentils ».

Cette forme de légende date de la création du Parc naturel régional, comme indiqué dans une étude sociologique<sup>3</sup>. A l'époque, des confrontations importantes impliquent le Parc par rapport à des habitudes et des pratiques.

Il est vrai que la manière de procéder avant 1979 présente des avantages et des inconvénients : des avantages dans le sens qu'il y a relativement peu de contestations, mais lorsqu'il y en a, elles sont « virulentes et bruyantes<sup>4</sup> » (environ 3 % de mécontents). D'autre part, il arrive que la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) fasse porter au PNR les responsabilités lorsque quelque chose ne va pas<sup>5</sup>. Quelques rapports de l'Équipement concernant les refus des permis de construire, il est parfois mentionné que la construction prévue est située dans le périmètre du Parc, ce qui fait dire aux candidats constructeurs que c'est le Parc qui refuse le permis, ce qui est faux<sup>6</sup>. Le sujet est alors « très sensible, très polémique<sup>7</sup> » : ce service n'est pas apprécié par tout le monde et il est beaucoup reproché au Parc, car son avis était au début obligatoire.

Au milieu des années 2000, le conseil en architecture est toutefois assez bien perçu<sup>8</sup>. L'idée reçue est que le Parc a une position conservatrice, en réalité la politique développée par le PNR est avant tout dans la recherche de cohérence<sup>9</sup>.

Associé à l'idée de contraintes, le Parc naturel régional est considéré comme un supra-acteur sur le territoire. Dans les esprits, le PNR est synonyme de contraintes.

J. Marceau explique qu'il est perçu comme « une structure supra qui va dicter à la commune ce qu'elle va dire, ce qu'elle va donner comme avis alors que ce n'a pas tout à fait ça ! On se cale avec les élus quand il y a des projets un peu...<sup>10</sup> ».

Ce manque de connaissance est parfois mis à profit par les élus. De manière générale, l'assistance architecturale souffre d'une mauvaise réputation sur le territoire qui peut s'expliquer par des représentations biaisées. Parfois, les élus se cachent derrière ce flou.

<sup>1</sup> Entretien avec F. Zenou présidente, et Y. Drevet, secrétaire, de Défense de l'environnement et droit des riverains, à La Valla-en-Gier, le 26 novembre 2012

<sup>2</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

<sup>3</sup> LANGLADE Loïc, MICHALON Jérôme et MICOUD André, *Images, Représentations et Expériences du Parc Naturel Régional du Pilat : Approche sociologique*, 2006, 124 p.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 24 septembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p.2

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>7</sup> « L'assistance architecturale: de l'intervention obligatoire à la consultation consentie », *Le Journal du Parc*, février 2001, n° 104, p. 4

<sup>8</sup> PV de la réunion du 20 octobre 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>9</sup> PV de la réunion du 7 décembre 2006 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>10</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*



Les élus prétextent parfois un refus donné par le Parc. « *Notre mission, c'est aussi d'accompagner les collectivités dans leur rôle de... Quand c'est pas simple ! C'est le jeu, par toujours confortable...* »<sup>1</sup> explique J. Marceau.

L'action d'assistance architecturale menée est tout de même reconnue par certains initiés. Par exemple, H. Duchamp, qui a travaillé sur la question du bâti ancien dans le Pilat et a notamment réalisé une typologie de l'habitat traditionnel dans le Haut-Pilat<sup>2</sup> :

« *Le Parc du Pilat intervenant à titre de conseil a eu une action bénéfique confirmée par les exigences découlant des POS des années 70 dans le Pélussinois et le Pays de Saint-Genest notamment* »<sup>3</sup>.

L'assistance architecturale, occasion d'une collaboration fréquente entre le PNR et les élus locaux, participe à l'affirmation de l'image interne du Parc<sup>4</sup>. En 1999, constat est fait que le Parc est aussi reconnu quand il revendique le caractère rural du Pilat et agit pour le moderniser, sans le dénaturer, par, notamment, l'aide à la qualité de l'urbanisme et de l'architecture<sup>5</sup>. La mission d'assistance architecturale permet également d'asseoir l'avis du Parc dans certaines démarches. Elle leur donne une légitimité à participer aux réunions de travail du PLU, etc., en plus du fait que le PNR est personne publique associée et qu'il a d'ailleurs toujours accompagné les élus pour la planification.

*La mission d'assistance architecturale souffre d'une image négative erronée qui se transmet sur le territoire. Toutefois, le recours à ce service casse les préjugés. Etre en contact avec les porteurs du projet permet au Parc du Pilat – et à son équipe – de mieux appréhender le territoire.*

*L'assistance architecturale est mise en place pour répondre à des enjeux identifiés dès la création du Parc naturel régional. Elle s'adresse aux porteurs de projet privés et publics. Nous constatons toutefois que ce service doit bénéficier d'une meilleure connaissance, voire même d'une reconnaissance, au sein du territoire.*

## 2. DES OPERATIONS INSCRITES DANS L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

« *Rien ne sert d'inventorier et de réhabiliter à grand frais, par exemple, les bancs publics ou les urinoirs publics qui ont fleuri dans pratiquement tout les villages de la région depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, si on laisse disparaître les éléments, humbles mais typiques, du petit patrimoine vernaculaire : petits bâtiments agricoles d'usage spécifique, croix, lavoirs, voiries révélant un mode d'organisation villageoise particulier, murets... Et c'est aussi la vocation d'un Parc naturel régional que d'aider à faire émerger – par des inventaires et des études du patrimoine, par des conseils et des aides à l'embellissent –, cette nécessaire mise en valeur* »<sup>6</sup>.

*Le Parc naturel régional du Pilat mène des opérations d'aménagement du territoire, au sein desquelles le patrimoine culturel n'est pas nécessairement l'objectif visé. Plus précisément, il joue un rôle dans la restauration d'édifices bâtis et participe à l'embellissement des villages.*

<sup>1</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

<sup>2</sup> DUCHAMP Henri, « Habitat ancien & modernité », in Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, *Mémoire et patrimoine, Bulletin historique du Haut-Pilat*, n° 15, 2007, pp. 136-141

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 139

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VIII*, mai 1991, p. 1

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 15

<sup>6</sup> « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, décembre 1999, n° 100, p. 9

### a. LE SOUTIEN A LA RESTAURATION D'EDIFICES BATIS

Bon nombre de Parcs naturels régionaux soutiennent la restauration d'édifices bâtis. Certains, comme le Perche, mettent en place des chartes de qualité ; d'autres, tel l'Avesnois, réalisent des guides à la restauration proposant des conseils et des recommandations architecturales.

Durant la période couverte par la charte constitutive, le PNR concourt à la restauration de quarante petits monuments. Entre 1974 et 1979, différents travaux d'aménagement sont donc réalisés à l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez mais aussi du site de Saint-Sabin. En ce qui concerne ce dernier, un chemin est aménagé pour désenclaver la chapelle. En effet, son amélioration est urgente avant que sa dégradation ne le rende ou plus utilisable<sup>1</sup>. Surtout, il soutient des projets portés par d'autres maîtres d'ouvrage. Pour l'année 1980, les demandes concernant les restaurations de chapelles et d'églises sont étudiées dans le cadre, entre autres, de travaux d'embellissement des communes ou de fonds débloqués par l'Année du patrimoine<sup>2</sup>. La restauration de petits monuments est ensuite au programme 1984<sup>3</sup>.

Finalement, le Parc naturel régional du Pilat se positionne de manière plus ou moins impliquée dans la restauration du patrimoine bâti en œuvrant aux côtés des acteurs locaux, comme les associations de patrimoine. A la différence des opérations réalisées dans le cadre de la charte constitutive, il aide seulement une poignée de porteurs à réaliser des demandes de subvention auprès de la Région Rhône-Alpes, *via* le Contrat de Parc.

Dans le cadre de la charte Objectif 2010, le PNR du Pilat soutient financièrement des porteurs de projet souhaitant restaurer le petit patrimoine mais ne porte plus directement ces opérations de préservation. Au début des années 2000, le programme européen Leader + permet de soutenir des réhabilitations en rapport avec le patrimoine hydraulique, ce que nous aborderons par la suite.

Surtout, une ligne financière est inscrite dans le Contrat de Parc 2009-2013, dont une mesure permet de soutenir la restauration du petit patrimoine. Ne faisant pas volontairement l'objet d'une communication particulière en direction du grand public, cette ligne de financement soutient uniquement ceux qui osent prendre contact avec le PNR. De ce fait, ce fonctionnement au coup par coup impose une limite de poids : la sélection est réalisée au fil de l'eau, sans politique précise.

Le Syndicat mixte intervient dans le cadre du Contrat de Parc pour supporter des projets suivant des lignes qu'il définit. Il lui arrive d'intervenir dans des situations à caractère urgent.

La cheminée d'usine, au lieu-dit La Garenne à Saint-Sauveur-en-Rue, est identifiée dans l'inventaire du petit patrimoine commandé par la CCMP : il s'agit d'une haute cheminée en brique, couronnée par une corniche décorée, située au bord de la route départementale 503. Cependant, en 2010, il est remarqué que la cohésion des briques n'est plus assurée dans les parties hautes et que certaines tombent régulièrement, au risque de blesser un passant.

**Répondre à un caractère urgent et prendre en compte la biodiversité représentent des atouts pour le Parc.**

Le PNR, sensible à la prise en compte de la biodiversité, soutient en 2009 la commune de Saint-Apollinard qui souhaite réaliser des travaux de réfection et de valorisation du pont du Chard<sup>4</sup>, élément du XIX<sup>e</sup> siècle

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 40

<sup>2</sup> PV de la réunion du 26 décembre 1979 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 6 juillet 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12 ; PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> PV de la réunion du 16 septembre 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

fréquemment utilisé. Cette opération prend en compte la conservation de la biodiversité puisqu'il tend à préserver des gîtes de chauves-souris.

Suivant les projets, le soutien à la restauration peut être pluriannuel, comme celle de la chapelle de Chézenas, à Saint-Pierre-de-Bœuf, portée par une association de patrimoine. La première année est consacrée à l'étude préparatoire ; la seconde, à la réalisation des travaux (cf. annexe).

Le Syndicat mixte est amené à épauler des communes. Patrimoine de type religieux le plus souvent, celles-ci portent des projets de restauration pour des lieux qui doivent recevoir ensuite un nouvel usage. Les opérations en question sont réalisées, en premier lieu, durant la période couverte par la charte constitutive (cf. annexe).

Certaines restaurations répondent à des fins de réutilisation. Les communes, propriétaires de biens immobiliers, recherchent à les rendre rentables (cf. annexe).

Le PNR soutient également l'action des associations locales de patrimoine. Tout comme les communes, elles se mobilisent surtout pour sauvegarder des édifices religieux comme des chapelles.

Celle de la chapelle du Monnet en 1980, par exemple, dont la restauration au programme 1979<sup>1</sup>. Une association, créée en 1978 pour la maintenance de l'édifice, a pour but de restaurer la chapelle située au sommet du Mont Monnet. « *Des aides diverses, dons de particuliers, Caisse d'Epargne, et surtout le Parc Régional du Pilat, ont permis au fil des dernières années, d'enrayer efficacement une dégradation qui risquait de devenir irréversible*<sup>2</sup> ».

Pour mettre en œuvre la restauration, sont mis en place à plusieurs reprises des chantiers de jeunes sur le territoire. S'inscrivant dans l'esprit Parc<sup>3</sup>, ces opérations permettent le développement d'une dynamique locale et mettent surtout à disposition une main d'œuvre peu chère et vaillante.

Ce type de dispositif représente une source indirecte de revenus pour les communes : cette politique consiste à réaliser à titre gracieux des équipements qui auraient dû être pris en charge financièrement par les municipalités<sup>4</sup>.

Plus précisément, l'aménagement de sentiers, de chemins, d'aires de pique-nique, de points de vue, voire même des travaux plus complexes comme des aménagements de sources ou d'adduction d'eau conduits sous la vigilance d'un technicien.

Au-delà des économies budgétaires, ce type de politique promeut l'animation rurale du point de vue des échanges culturels entre citadins et ruraux. Plusieurs montages sont possibles : service civil international, scouts ou éclaireurs, étudiants,... Les chantiers de jeunes représentent, enfin, une des rares formules parfaitement compatibles avec l'esprit d'un Parc naturel régional<sup>5</sup>. Aussi, ce type de montage est organisé pour mener à bien des travaux de mise en valeur ou d'aménagement de site ou encore de débroussaillage.

Certaines associations font appel à ce type de formule plusieurs fois. Le PNR est sollicité pour participer financièrement aux frais d'organisation du séjour bien qu'il se borne à aider au montage du projet. Jeunesse et reconstruction<sup>6</sup> intervient plusieurs fois sur le territoire, surtout durant les années 1980 (cf. annexe).

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 juin 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 22 ;

PV de la réunion du 18 mai 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, pp. 6-7

<sup>2</sup> HEMAIN Maurice, « La chapelle du Mont Monnet », *Le Journal du Parc*, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, n° 45, p. 9

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 23

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 24

<sup>6</sup> Cette association loi 1901 a une délégation Rhône-Alpes, à Etoile-sur-Rhône.

*Le Parc naturel régional ne porte pas directement de projet de restauration du bâti mais soutient les acteurs locaux – le plus souvent les communes et les associations – dans leurs initiatives. Comme le note à l'occasion de la restauration de l'église du village André Fond, maire de Farnay à la fin des années 1980, « Il est de notre devoir, à nous élus, de conserver ce patrimoine en bon état afin d'accueillir la population dignement ; l'église, l'école, la mairie sont pour nous le cœur du village<sup>1</sup> ».*

#### b. L'EMBELLEMENT DES VILLAGES : PRESERVER L'IDENTITE VILLAGEOISE

Comme il est stipulé dans une note de 1986, « *il n'y a pas de fatalité au développement anarchique des constructions. Le bâti est l'élément le plus visible d'un environnement antinaturel. Et pourtant, il est aussi l'élément le plus signifiant de la maîtrise de la nature par l'homme. En effet, il est la réponse à trois besoins exprimés de la condition de l'homme par rapport à son milieu naturel ou social : s'abriter, se représenter, symboliser. S'il y a problème aujourd'hui, c'est dans la banalisation des besoins et par conséquent de leur expression qu'il faut le rechercher. Banalisation qui semble hélas inéluctable. Alors le paysage rural français est-il condamné à mort ? Notre rôle est de dire non. Il n'existe pas vraiment de fatalité de la réduction de la campagne français à l'état de banlieue indifférenciée<sup>2</sup>* ». Aussi, le Parc du Pilat favorise l'embellissement des villages à partir d'une identité locale. Son objectif repose bien sur l'amélioration du cadre de vie et la préservation d'un paysage urbain. Le PNR se penche sur une question identitaire, sous pour autant lui apparaît d'ordre patrimonial.

Avant même la création du Parc naturel régional, embellir les villages et aménager les places publiques sont des enjeux.

*« Il s'agit de consentir à un effort général d'accueil afin de rendre plus beaux et plus riants les villages du Parc naturel régional<sup>3</sup> ».*

Allant de paire avec la volonté inscrite dans la charte constitutive de restauration et d'aménagement de sites, un effort est réalisé « *en l'aménagement de villages, leur embellissement ou leur rénovation, au niveau des places publiques et des maisons les plus caractéristiques de l'architecture locale<sup>4</sup>* ».

L'objectif d'embellissement des communes est poursuivi dans plusieurs chartes postérieures. Afin d'affirmer l'identité des territoires pour valoriser le massif dans toute sa diversité, l'aménagement et l'embellissement des bourgs sont un des objectifs visés par la charte Objectif 2010 car le développement de chaque village doit prendre en compte les besoins dynamiques de l'évolution démographique, les conditions de vie et de confort des habitants<sup>5</sup>.

Dans la charte Objectif 2025, la silhouette de bourg, avec ses façades traditionnelles, est même identifiée comme un élément identitaire<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> FOND André, « Farnay », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1987, n° 49, p. 9

<sup>2</sup> PV de la réunion du 7 janvier 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, Annexe, Environnement naturel et bâti : notes et prospectives

<sup>3</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, janvier 1970, p. 26

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 45

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 44

A la fin des années 1970, lorsque le Parc du Pilat ouvre une ligne budgétaire destinée à financer des études d'embellissement global des villages du Pilat, de nombreuses communes saisissent cette opportunité.

Après cette phase d'étude, plusieurs communes s'engagent sur cette voie pour réaliser des opérations d'aménagement. Au fil des années, les communes ont, ou non, réalisé les travaux correspondants, parfois en partie, parfois en s'éloignant des préconisations formulées, mais aussi en les suivant à la lettre<sup>1</sup>. L'exemple le plus intéressant est sans doute celui de Saint-Julien-Molin-Molette dont l'identité de village se transforme totalement au fil du temps. Le PNR intervient en amont du réinvestissement des anciennes usines textiles par des artistes : il s'active avec la commune pour monter un dossier d'agrément auprès de la Fondation de France.

Au début des années 2000, et dans un contexte où le risque de banalisation et de standardisation est grand, est engagée une étude identitaire des villages.

Comme écrit dans le *Journal du Parc*, « la notion d'identité de village s'appuie forcément sur des éléments concrets et palpables : une topographie, une architecture, un patrimoine vernaculaire... Mais aussi, et sans doute autant, sur des éléments intellectuels : des pratiques humaines, des modes d'organisation ou de fonctionnement urbain plus ou moins clairement identifiés<sup>2</sup> ».

Présenté aux élus du Bureau du Parc en 2000, le projet « Etude identitaire – étude expérimentale sur quatre villages » implique, dans une première phase, la réalisation d'une application expérimentale d'un programme permettant l'émergence de l'identité des communes du territoire<sup>3</sup>. L'étude s'appuie sur des exemples tirés du territoire.

Quelque temps avant, fin 1999, le Parc du Pilat accueille à Pélussin un stage du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) destiné à de futurs aménageurs de collectivité. Durant une dizaine de jours, quatre futurs ingénieurs subdivisionnaires travaillent sous la direction de M. Fropier, architecte-conseil du PNR. Le stage a pour objet de « réfléchir à un cahier des charges qui pourra à l'avenir être remis aux bureaux d'étude afin de faire émerger l'identité propre à chaque village lors d'éventuels aménagements urbains<sup>4</sup> ».

La renaissance d'une traverse de village à La Valla-en-Gier au début des années 1990 est un exemple intéressant de prise en compte de l'identité communale dans le cadre d'un projet important d'aménagement. La commune, habitée par plus de 700 personnes répartis en une quarantaine de hameaux, est marquée par son caractère traversant. La municipalité a déjà développé des cheminements décents entre le centre-bourg et les routes départementales. Il est maintenant important de créer une ambiance de centre de village. Une plateforme devant la mairie se prolonge alors jusqu'à un bachas, lui-même situé en bordure de la route. Il s'agit d'un espace vert avec sept platanes longeant la voie.

Mme Badard, maire de La Valla-en-Gier, aborde les enjeux en présence : « Au départ, nous étions partis sur plusieurs idées. D'abord on voulait améliorer et canaliser la circulation routière qui traverse tout notre village par la route départementale 2 ; très fréquentée les week-ends. Les riverains en avaient assez, il fallait à tout prix ralentir les voitures. Ensuite, il fallait donner un vrai centre à notre bourg qui n'était qu'une succession de murs et de façades, et créer un espace pour que les voitures puissent s'arrêter chez nous, car nous possédons une boulangerie qui fait un pain de seigle très prisé. Enfin nous voulions redonner une image, un cachet, à notre village, en accord avec notre passé<sup>5</sup> ».

<sup>1</sup> « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, décembre 1999, n° 100, p. 15

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>3</sup> PV de la réunion du 30 mars 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, décembre 1999, n° 100, p. 16

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 13

Aussi, vu que la RD2 n'a jamais été requalifiée, la commune décide de coupler l'aménagement urbain et les travaux de voirie. La maîtrise d'œuvre est prise en charge par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE). Le PNR est également sollicité et son architecte-conseil suit de près le chantier. Le projet donne lieu à « *une véritable révolution*<sup>1</sup> » avec le décaissement d'une esplanade en surplomb de presque deux mètres devant la mairie et inaccessible aux voitures pour créer de toutes pièces une nouvelle place centrale de plain-pied avec la RD 2. L'aménagement suscite toutefois un conflit :

*« Pour cela, il a fallu couper sept platanes. Cela nous a valu quelques ennuis et de nous retrouver au tribunal administratif, qui nous a donné raison<sup>2</sup> ».*

Au cours de l'année 1997, le village prend peu à peu son nouveau visage<sup>3</sup>. Dans le même temps, la municipalité s'attaque aux logements, en participant à l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Syndicat des Pays du Gier : elle incite à la réhabilitation des bâtiments privés. Tous les permis de construire ou de déclarations de travaux sont communiqués au PNR.

Cet exemple montre que les aménagements réalisés ne sont pas toujours bien perçus localement et le regard critique d'une association locale quant à la mise en œuvre du projet. Une association de patrimoine remet en cause le bien-fondé des travaux nécessaires. Vallauds, valorisons La Valla (3V) se constitue pour exprimer le désaccord d'habitants quant à ces aménagements. Elle estime d'ailleurs que le PNR n'a pas joué son rôle.

L'association Vallauds, valorisons La Valla (3V), perçue comme « *l'association de patrimoine de La Valla*<sup>4</sup> », est créée suite à la décision d'un Conseil municipal de réaliser cet aménagement. « *Et ça, ça plaisait pas trop aux gens et moi le premier. Je ne suis à l'origine à La Valla mais bon, je trouvais ça un peu débile*<sup>5</sup> ». Une pétition, aboutissant à trois cents signatures, est mise sur pied par un collectif d'habitants, estimant ensuite qu'il faut continuer d'où la création de l'association vers 1993. M. Cherblanc écrit même un mémoire pour exprimer ces idées auprès du tribunal administratif. L'association estime d'ailleurs que le PNR aurait dû la soutenir dans son action : « *Entre parenthèses, lorsqu'on s'est occupé de la place de la mairie, le Parc ne nous a vraiment pas aidés ; c'est même l'inverse !*<sup>6</sup> ». M. Cherblanc se remémore des paroles de l'architecte-conseil du PNR : « *Il faut bien que les architectes puissent s'exprimer*<sup>7</sup> ».

L'association estime également que l'Etat n'a pas été à la hauteur suite à la découverte d'éléments archéologiques lors des travaux.

La commune doit faire face à un autre imprévu : en creusant l'esplanade, sont mis au jour les vestiges de l'ancienne église médiévale démolie vers 1840 pour permettre le perçage de la RD et sur l'ancien cimetière désaffecté en 1827. La DRAC vient donc réaliser des fouilles et des relevés en 1997<sup>8</sup>, puis le chantier repart<sup>9</sup>. Les 3V disposent, dans leurs statuts, d'une ouverture d'ordre archéologique et rappellent d'ailleurs que, lorsque les terrassements mettent à jour des ossements dans un ancien cimetière, ceux-ci sont traités légèrement : ils sont retrouvés le long du Gier<sup>10</sup>. La DRAC vient jeter un œil.

<sup>1</sup> *Ibid.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Les travaux concernent notamment les caniveaux centraux pavés, les bandes transversales pavées, limitation à 30 km/h de la vitesse des voitures, la dissimulation des lignes électriques, et la réfection de l'éclairage public.

<sup>4</sup> Entretien informel avec O. Marze, membre de l'association Vallauds, valorisons La Valla (3V), à La Valla-en-Gier, le 25 septembre 2012

<sup>5</sup> Entretien avec J.-P. Cherblanc, *op. cit.*

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> BOUVIER Allégria, DELOMIER Chantal, MEGE Jean-Claude, *La Valla-en-Gier (Loire) : Place de la Mairie, Rapport d'évaluation*, 1997, 7 p.

<sup>9</sup> « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, décembre 1999, n° 100, p. 13

<sup>10</sup> Entretien avec Jean-Paul Cherblanc, *op. cit.*

Cet aménagement incite la commune à mettre en œuvre d'autres projets. Elle souhaite, en 2000, démarrer l'aménagement de la place de l'église et ce qui l'entoure, comme l'ancien presbytère devant être reconverti en logement. La mairie ayant mis en avant la nécessité de créer des parkings, les 3V proposent donc cet espace devant l'ancien presbytère au lieu de l'emplacement devant la mairie. « *Vous comprenez, si on veut que nos villages vivent, il faut se bouger et s'en donner la peine<sup>1</sup>* », déclare le maire.

*L'embellissement des villages passe par l'identification des vecteurs d'identité, dont la silhouette de bourg est le plus important. Les communes profitent des financements à la clef et réalisent des aménagements. Certains sont d'une grande ampleur, comme l'exemple de La Valla-en-Gier le montre, bien que les objectifs ne soient pas forcément bien appropriés par les associations de patrimoine.*

*Ainsi, le Parc naturel régional du Pilat soutient des opérations de restauration du patrimoine bâti. Il initie également une étude puis des projets permettant l'embellissement des villages. Ces deux volets concourent à l'aménagement du territoire.*

### 3. UNE MONTEE EN PUISSANCE DE LA PRISE EN COMPTE DES QUESTIONS PAYSAGERES

Les politiques publiques menées en matière de qualité des paysages, et devant être adaptées aux différentes échelles à traiter, peuvent avoir pour objectif :

- « *d'encourager des communes à qualifier leurs paysages, à se les approprier, notamment pour établir leurs documents d'urbanisme ;*
- *de permettre un contrôle accru de la qualité des constructions par l'institution des volets paysagers, politique que l'on a tenté d'évaluer pour les permis de construire ;*
- *de promouvoir le recours à des professionnels compétents, notamment pour la prise en compte du paysage dans les études d'impact. [...] Quand un projet « fait paysage » de façon aussi forte, il est très important de faire appel à des professionnels du paysage<sup>2</sup> ».*

Les travaux menés sur de nombreux terrains, en particulier par les ethnologues, montrent que le sentiment d'appartenance à un territoire peut passer par l'identification de structures paysagères ou d'éléments que les gens s'approprient comme un patrimoine commun. D'autant que négliger le paysage, c'est alors prendre le risque de détruire un repère autour duquel se constitue une structure sociale<sup>3</sup>.

*Aussi, les questions paysagères occupent une place croissante au sein des préoccupations du PNR depuis la charte révisée 1991. En deçà du recours à l'artiste, sujet déjà abordé, deux opérations en apportent la preuve : les chartes paysagères et l'observatoire des paysages. Ces dispositifs ne s'appuient pas sur des relations particulières entre le PNR et les associations locales.*

<sup>1</sup> « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, décembre 1999, n° 100, p. 13

<sup>2</sup> BERGEAL Catherine, « Les protections patrimoniales au titre des sites et paysages », *op. cit.*, 2005

<sup>3</sup> MICHELIN Yves, GAUCHET Sylvie, « Gérer le paysage : joindre le geste à la parole », p. 136 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

#### a. DES OUTILS DE CONNAISSANCE CONTRACTUELS : LES CHARTES PAYSAGERES

Le paysage désigne, selon la Convention du paysage adoptée à Lisbonne en 2000, « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels e/ou humains et de leurs interrelations*<sup>1</sup> ». Le Parc du Pilat visant l'évitement de la banalisation de ces paysages, sites et points de vue mais aussi la coordination des actions d'aménagement<sup>2</sup>, il est donc important de valoriser ou recréer une identité pour chacun d'entre eux. Il décide donc de mettre en œuvre une politique du paysage, entendue comme « *la formulation par les autorités publiques compétentes des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage*<sup>3</sup> ». Pour ce faire, des chartes paysagères sont élaborées. Ces outils de connaissances concernent le territoire pilatois qui est découpé en plusieurs sous-ensembles. Les associations de patrimoine ne sont pas sollicitées par le PNR pour les élaborer.

Notons, pour commencer, que l'échelle du PNR apparaît comme adéquate pour traiter des questions de paysage. Acteur de concertation et de conseil, il est à même de développer ce type d'outil d'aide à la décision. D'ailleurs, aucune collectivité n'a la compétence relative au paysage alors que, dans le Code de l'environnement, les Parcs naturels régionaux ont une mission.

J. Marceau, chargé de mission « Urbanisme et paysage », estime qu'il est même un « *acteur privilégié*<sup>4</sup> » : « *Parce qu'on a cette vision transversale avec l'agriculture, l'économie, l'environnement, le patrimoine* ».

Représentant un outil d'aide à la décision qui prend la forme d'un contrat moral entre les différents acteurs d'un territoire, une charte paysagère est une démarche volontaire permettant de mieux connaître les paysages d'un territoire et d'en faire le diagnostic dans le cadre d'un projet de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine paysager. En effet, ce document contractuel fixe par écrit, et à l'appui de cartographies, les choix stratégiques adoptés par les divers partenaires pour le devenir du paysage. Signé par chaque maire, il précise aussi les moyens à engager. Chaque signataire s'engage à respecter dans son action quotidienne les orientations définies en commun et à mettre en œuvre correctement le programme. La charte paysagère détermine des orientations générales concernant le paysage, une stratégie, un programme d'actions et la mise en œuvre du projet paysager sur un territoire qui peut dépasser les découpages administratifs. Sa vocation est de développer des connaissances et de partager avec des acteurs de grands principes d'intervention pour la gestion des paysages, estime J. Marceau.

En 1993, le Parc du Pilat fait tout d'abord appel à un paysagiste pour réaliser une étude paysagère de son territoire. A l'origine de cette commande, les élus s'interrogent sur les conséquences de la déprise agricole importante des années 1980. Le prestataire décrypte le paysage et tente de l'objectiver, ce qui permet de cartographier les éléments du paysage. Sont ainsi mises en évidence les conséquences néfastes de la déprise :

<sup>1</sup> Convention européenne du paysage, Chapitre 1, Article 1, 2000

<sup>2</sup> « Elaborer et mettre en œuvre des chartes paysagères », PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/le-parc-un-projet-partage/le-parc-en-actions/urbanisme-architecture-a-paysages/149-elaborer-et-mettre-en-uvre-des-chartes-paysageres.html> consulté le 6 juin 2014

<sup>3</sup> Convention européenne du paysage, Chapitre 1, Article 1, 2000

<sup>4</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*



« Perte de ressource économique pour les agriculteurs, problème de cadre de vie (les zones boisées ou enfrichées deviennent inhabitables), uniformisation du territoire alors que le Pilat est caractérisé par une diversité du paysage, problème de sécurité (incendies récurrents), perte de biodiversité à cause des résineux...<sup>1</sup> ».

La méthodologie est la suivante :

- Analyse depuis les sites d'observation panoramiques et le long des principaux itinéraires routiers,
- Définition de la sensibilité des paysages sur le critère de la fréquentation touristique, notamment en rapport avec les chemins balisés par le Parc,
- Observation plus particulière des lieux habités,
- Report de la trame forestière, grâce à la couverture aérienne photographique IGN.

L'étude ayant été lancée suite à l'observation du phénomène de fermeture des paysages, le relevé porte sur les points particulièrement pertinents. Entre autres, les grandes lignes de structure de paysage, les problèmes de fermeture de point de vue, la portée visuelle de certains sites en évidence ou encore les ambiances locales relativement détachées du contexte.

Les chartes paysagères sont inscrites dans les objectifs des chartes du PNR de 1991 puis de 2000. Leur mise en œuvre permet de coordonner les actions d'aménagement grâce à une approche combinée de l'agriculture et de la forêt essentiellement.

« Ainsi des applications réglementaires construiront le paysage voulu par les habitants et les collectivités. Elles doivent prioritairement s'attacher au bon équilibre entre les espaces ouverts et fermés et prendre en compte les milieux les plus fragiles et les plus emblématiques : la couronne du Parc (vallées de l'Ondaine et du Gier, façade rhodanienne), les cols et les points de vue, le site des crêts<sup>2</sup> ».

Le territoire doit être, à terme, entièrement couvert par des chartes paysagères. Le PNR, entre autres, propose une programmation pour leur élaboration, puis assure l'animation, la coordination, la concertation et l'élaboration.

Dans le cadre de la charte révisée de 1991, dix-huit unités paysagères sont délimitées comme composant le paysage pilatois. Cependant, par mesure d'efficacité, le PNR propose de ramener à cinq les périmètres sur lesquels elles seraient élaborées. Ces derniers coïncident avec ceux des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du territoire qui peuvent alors initier cette démarche contractuelle pour mobiliser l'ensemble des acteurs du paysage<sup>3</sup> : élus locaux, agriculteurs, forestiers, utilisateurs et services administratifs.

La présente charte définit que le Parc du Pilat a pour rôle, au quotidien et pour tout espace, de d'aider à la prise en compte du paysage et à favoriser son appropriation<sup>4</sup>.

Une charte paysagère est, tout d'abord, un outil pour arriver à connaître le paysage et son évolution. Au travers d'un diagnostic du patrimoine paysager, il s'agit de cerner l'identité du paysage, ses spécificités, d'en évaluer le potentiel et les dynamiques d'évolution. Les territoires abordés par les chartes paysagères correspondent aux grandes entités paysagères concordant, elles-mêmes, plus ou moins aux entités administratives des intercommunalités.

La réalisation de ce type de document est tributaire d'une certaine subjectivité : elle prend en compte la définition du paysage qu'en a son auteur. Le paysage est fréquemment confondu avec le territoire objectif et les études paysagères se résument bien souvent à une étude chiffrée du

<sup>1</sup> APPORT Paysages agricoles, *Réalisation de chartes paysagères dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d., 11 p. URL : [http://www.agriculture-et-paysage.fr/IMG/pdf/Texte\\_Pilat\\_4.pdf](http://www.agriculture-et-paysage.fr/IMG/pdf/Texte_Pilat_4.pdf) consulté le 6 juin 2014

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 33

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 45

territoire : pourcentage de terres agricoles, évolution démographique, etc. ou, parfois, à une étude naturaliste. Les chartes paysagères existantes sont d'ailleurs de qualité inégale car réalisées selon des modalités différentes.

Certaines sont faites en régie ; d'autres, par un prestataire. Finalement, elles sont à mi-parcours entre la charte paysagère et le plan paysage (PP), qui a un plan d'actions en arrière fond. Dès l'année 2001, le budget du Syndicat mixte soutient plusieurs tranches de réalisation de chartes paysagères.

Au programme 2001, la charte Objectif 2010 prévoyant l'élaboration de chartes paysagères avec les collectivités locales concernées, est déterminée une première tranche d'études préparatoires à chacune d'elles<sup>1</sup>. Répondant aux interrogations des élus, l'équipe du Parc rappelle qu'elles sont gérées comme des chartes intercommunales et permettent la mise en œuvre d'aménagements paysagers<sup>2</sup>. Les intercommunalités assurent leur maîtrise d'ouvrage tandis que le PNR prend en charge leur coordination<sup>3</sup>. Au programme 2002, la première charte paysagère doit être réalisée sur le territoire couvert par la Communauté de Communes de la Déôme<sup>4</sup> qui en assure la maîtrise<sup>5</sup>. Au programme 2003, la troisième tranche a pour objectif la deuxième charte paysagère du territoire synonyme de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien (CCPR)<sup>6</sup>. En 2008, trois chartes paysagères ont été ou sont en cours de réalisation : celles de la Déôme, du Pilat Rhodanien et du Haut Pilat<sup>7</sup>. A cette date, le Parc du Pilat doit intervenir pour le compte des communes du versant Gier<sup>8</sup> et prévoit, au programme 2010, la réalisation du diagnostic et la détermination des enjeux de la cinquième charte paysagère portant sur la Région de Condrieu<sup>9</sup>.

Le plus souvent, des actions sont chiffrées et des partenaires identifiés.

De manière exceptionnelle, l'élaboration d'une charte paysagère peut être un temps pour le Parc naturel régional de travailler en partenariat avec une association locale de patrimoine. C'est en même temps « *une occasion pour nouer autour de thèmes de reconnaissance commune un regard consensuel sur le paysage en place*<sup>10</sup> ». C'est le cas de celle de la Région de Condrieu : la municipalité d'Ampuis demande à Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP) d'être référent auprès du PNR. L'association devient un acteur-ressource.

En décembre 2010, une élue prend contact M. Barret-Bannette car le Parc élabore la charte paysagère d'Ampuis. La commune ne pouvant suivre cette démarche par manque d'élus disponibles pour des raisons personnelles, elle confie le rôle de s'en charger à la toute jeune association Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP), laquelle doit force de propositions auprès du Parc du Pilat<sup>11</sup>. En 2011, un certain nombre d'éléments, sites et patrimoines divers, a été vu et recensé. Les thèmes choisis, parce que jugés emplis de sens pour les habitants par l'association, sont la traille, les ruisseaux, les ponts et les lavoirs. En février 2011, une réunion publique vise le recueil de toutes les idées sur la traille. Une deuxième réunion, en mars, a pour but de dresser le bilan des enquêtes réalisées auprès des habitants du quartier de La

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> PV de la réunion du 6 décembre 2001 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PV de la réunion du 31 janvier 2002 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> À l'origine, l'union des communes du canton de Bourg-Argental formait la Communauté de Communes de la Déôme. Avec l'arrivée des communes du canton de Saint-Genest-Malifaux, le nouvel ensemble prit le nom de Communauté de Communes de Monts du Pilat.

<sup>5</sup> PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, Notes sur le programme 2002, p. 1

<sup>6</sup> PV de la réunion du 19 mai 2003 du Comité syndical du PNR du Pilat, Notes sur le programme 2003

<sup>7</sup> Par la suite, la charte paysagère des Monts du Pilat reprend celles de la vallée de la Déôme et du Haut-Pilat.

<sup>8</sup> PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 18

<sup>9</sup> PV de la réunion du 21 octobre 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>10</sup> Fédération des PNR, *La construction des politiques du paysage dans les Parcs naturels régionaux*, Fédération des PNR, coll. Expérimenter pour agir, n° 15, avril 2008, p. 42

<sup>11</sup> R. D., « Le bac à traillle, un patrimoine local et unique à remettre en valeur », *Le Progrès*, 12 février 2011, p. 19

Traille et des passants. Les élus sont alors étonnés par l'entrain des habitants<sup>1</sup>. Des passages sur le terrain sont organisés entre l'association et le Parc du Pilat, en la personne de J. Marceau. Par la suite, la mairie reprend la main, ce qui n'empêche pas ACEP de rester informée et associée au projet. L'association souhaite vivement que la traillie soit « *un lieu tranquille* » et « *un lieu de détente* » pour les personnes qui s'y rendent. Sous-jacent à ces termes, émerge la question de l'appropriation ou plutôt de la réappropriation de l'espace public. L'implication d'ACEP, et sa volonté de valoriser le site du bac à traillie, aboutit à une étude commandée par la commune.

Une charte paysagère, est synonyme d'un projet mettant en évidence les grandes orientations d'actions en faveur du paysage, pour préserver, valoriser, réhabiliter ou générer de nouveaux paysages. Ces enjeux aboutissent à un programme d'actions pour leur mise en œuvre et établissent des principes d'intervention paysagère pour les aménagements futurs. Elle détermine également les modalités d'occupation de l'espace en définissant la vocation des territoires, à la lumière de leur intérêt paysager.

Au-delà de leur élaboration, le Parc du Pilat réalise la mise en œuvre des préconisations des chartes paysagères d'ores et déjà finalisées<sup>2</sup>. La charte paysagère permet un porter à connaissances. Des actions peuvent être recoupées avec les objectifs du PLU. C'est le cas, par exemple, de la mise en valeur de la silhouette du bourg de La Valla-en-Gier, identifiée lors de la mise en œuvre de la charte paysagère du Gier comme un élément identitaire à valoriser.

Ainsi, une parcelle de près de 1,8 hectares, située à proximité immédiate du centre-bourg, est plantée de douglas arrivés à maturité. Au-delà de perturber la lecture de la silhouette du bourg, cet important boisement pose des problèmes de pauvreté du milieu naturel et d'ensoleillement du cœur de village, amplifie le risque d'incendie et confisque à l'agriculture une parcelle facilement accessible et propice à l'élevage. En 2011, après avoir acquis cette parcelle, la commune sollicite donc le PNR pour en extraire le bois et la remettre en état pour sa mise en pâture<sup>3</sup>. Un agriculteur est, d'ores et déjà, intéressé et la signature du bail est envisagée entre la commune et l'exploitant.

*Le territoire du est donc recouvert par des chartes paysagères. Même si leur modalité de réalisation diffère entre elles, ces outils permettent de définir des enjeux qui peuvent se combiner avec ceux inscrits dans les documents d'urbanisme. Le recours récent à des associations de patrimoine locales peut représenter une réponse au besoin constaté d'appropriation. La notion de paysage a évolué, estime un agent du PNR. Dans la charte actuelle, le paysage est devenu fonctionnel : il révèle des pratiques, avec une approche plus systémique comme sur les modes d'organisation. « Il faut du donné-à-voir mais on ne travaille pas sur le paysage lui-même... C'est un peu le paysage-tableau ou le paysage-image. On reste sur le vu et le perçu : c'est le premier vecteur. C'est l'accroche en fait !<sup>4</sup> ».*

#### b. UN OBSERVATOIRE POUR CONNAITRE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES

Le principe d'un observatoire photographique du paysage consiste à effectuer des prises de vue sur un territoire donné, lesquelles seront par la suite re-photographiées dans le temps. Ainsi, seront traqués les signes qui permettent de lire les évolutions du paysage et mieux les comprendre.

<sup>1</sup> Entretien avec M. Barret-Bannette, présidente, et C. Grenouillet, trésorière, d'Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP), à Ampuis, le 2 mai 2011

<sup>2</sup> PV de la réunion du 16 décembre 2009 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>3</sup> PV de la réunion du 16 février 2011 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

Apportant un regard parfois incisif sur les contradictions et les ruptures du paysage contemporain, il peut amener à prendre les mesures correctrices qui s'imposent. Outil pour l'aménagement, il peut aussi constituer un important dispositif pédagogique pour infléchir les comportements des populations.

Depuis 1994, le Parc du Pilat, un des sites pilotes retenu, est partenaire du Ministère de l'Environnement dans le cadre du suivi de l'Observatoire du paysage, lequel est particulièrement adapté à l'étude de l'évolution des paysages et en particulier pour les espaces ouverts ou fermés, comme il est rappelé dans la charte Objectif 2010<sup>1</sup>. L'observatoire des paysages naît ainsi de l'opportunité d'être un espace-test dans une démarche initiée en France. Le PNR le considère comme un outil pour répondre aux enjeux du territoire. Une nouvelle fois, il recourt à un artiste.

Les questions paysagères en tant qu'enjeu territorial sont, dès le début des années 1990, inscrites dans les chartes du PNR du Pilat. Le territoire possédant des paysages de grande valeur, la pression urbaine représente un enjeu majeur. La charte révisée de 1991 prévoit donc « *de maîtriser l'évolution des paysages et des communes du territoire et de conforter le cadre de vie des habitants, de protéger, de conserver et de mettre en valeur ce patrimoine et des paysages, de veiller à la cohérence et la coordination des actions d'aménagement, de gestion et de développement mises en œuvre sur le territoire du Parc*<sup>2</sup> ».

Durant ce pas de temps, les actions les plus reconnues et les plus appréciées conduites par le PNR sont celles qui placent les préoccupations environnementales et paysagères au cœur de dynamiques opérationnelles et économiques<sup>3</sup>, comme la reconnaissance du Pilat en tant que site-pilote pour l'Observatoire National du Paysage (ONP).

Ensuite, la charte Objectif 2010, définit que cette mission de l'observatoire doit être poursuivie pour suivre et évaluer les actions de gestion de l'espace. Pour piloter au quotidien la réalisation du projet de territoire, il est indispensable de se doter d'outils d'observations et d'analyses qui serviront à effectuer les évaluations régulières de l'action du PNR :

« *Cet outil est particulièrement adapté à l'étude de l'évolution des paysages et en particulier pour les espaces ouverts ou fermés*<sup>4</sup> ».

Le Ministère de l'Environnement initie en 1991 la création de l'Observatoire photographique du paysage<sup>5</sup> dans le but de « *constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage*<sup>6</sup> ». Il s'inscrit dans la même démarche que la Mission photographique de la DATAR et souhaite également sensibiliser le public aux questions paysagères, en construisant dans le temps une culture du paysage en adéquation avec les questions contemporaines.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 14

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 16

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 14

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 54

<sup>5</sup> Comme défini lors du Conseil des ministres du 22 novembre 1989, il s'agit de « *constituer un fonds de séries photographiques qui permette d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage* ».

<sup>6</sup> *Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, Ministère de l'Ecologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008, p. 7

La photographie est donc naturellement considérée comme un outil pour y parvenir : l'administration de la DATAR « *organise le territoire et tente d'en maîtriser les transformations : il faut donc le connaître, être capable de le représenter. Il était naturel qu'elle fasse appel, en complément de ses informations traditionnelles, au mode de représentation spécifique à l'espace qu'est la photographie*<sup>1</sup> », écrit B. Latarjet. Chaque territoire-test fait l'objet d'un itinéraire photographique.

Les services de l'Etat, associés aux collectivités territoriales et aux autorités compétentes, créent, sur un territoire donné, avec l'aide d'un professionnel de la photographie, un itinéraire photographique. Ce parcours virtuel dans le paysage naît de la rencontre des attentes de la maîtrise d'ouvrage et du projet artistique du photographe. Afin de constituer des séries photographiques, cet itinéraire doit être photographié de nouveau et dans le temps. C'est la gestion du projet qui, si elle est systématique et rigoureuse, donne la matière nécessaire pour une mise en valeur et une exploitation de l'itinéraire.

Aussi, depuis 1992, l'Observatoire du Paysage, administration appartenant au Bureau du Paysage au sein du Ministère de l'Environnement, passe commande à des photographes, en coopération avec des organismes locaux chargés de l'aménagement du territoire. Agissant en concertation, photographes et experts doivent déterminer un itinéraire d'une quarantaine de points de vue qui sont par la suite reconduits régulièrement afin de privilégier une observation des transformations du paysage dans le temps.

Depuis 1995, une vingtaine d'itinéraires sont réalisés et le fonds photographique, conservé aux Archives nationales, comprend environ 2 000 images. Plusieurs territoires de PNR font l'objet d'un observatoire<sup>2</sup>.

En 1992, la mission Paysage décide de la mise en place de sites d'observation de l'évolution des paysages. Le PNR du Pilat, choisi car représentatif de la moyenne montagne française<sup>3</sup>, fait l'objet d'un itinéraire photographique, devenant ainsi l'un des huit sites pilotes de l'Observatoire du paysage. Il représente l'itinéraire 1. Son objectif est de comprendre comment les paysages évoluent – et saisir les éléments déclencheurs de la modification du paysage – puis d'orienter leur évolution pour développer une politique du paysage. Il ne s'agit pas de prendre des clichés des vues esthétiques mais, au contraire, ordinaires, auxquels nous ne portons pas attention<sup>4</sup>.

La création d'un itinéraire est envisagée en identifiant les différents acteurs, leurs relations, leurs responsabilités et leur engagement dans une démarche paysagère sur un territoire donné. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur un acteur local. Une méthodologie est mise en œuvre à l'échelon national (cf. annexes). La mise en place d'un itinéraire photographique suppose l'engagement de deux acteurs ou plus, assumant une maîtrise d'ouvrage partagée. Le PNR est donc le maître d'œuvre local de cet observatoire.

La maîtrise d'ouvrage partenariale s'appuie donc sur un partenaire local : collectivité territoriale, organisme public ou structure pérenne, porteur d'une politique du paysage. Son rôle est déterminant car il contribue à la dimension opérationnelle de l'itinéraire par sa connaissance du terrain et par une volonté de suivre l'évolution du paysage.

Le rôle de la maîtrise d'ouvrage concerne notamment les points suivants : l'identification des objectifs de l'itinéraire photographique, le choix du photographe et celui des points de vue qui composent l'itinéraire, le financement de la création et de la gestion de l'itinéraire et l'exploitation de l'itinéraire.

<sup>1</sup> GUIGUENO Vincent, « La France vue du sol », in *Études photographiques*, n° 18, mai 2006, pp. 96-119. URL : <http://etudesphotographiques.revues.org/1432> consulté le 22 juillet 2014

<sup>2</sup> Les Vosges du Nord (itinéraire n°11), le Livradois-Foréz (n°12), la Haute Vallée de Chevreuse (n°13), la Forêt d'Orient (n°14) et l'Armorique (n°16).

<sup>3</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>4</sup> « Paysage : un observatoire grandeur nature », *Le Journal du Parc*, n°84, décembre 1995, p. 7

Le PNR du Pilat fait appel au regard de Sophie Ristelhueber pour initier la démarche d'observatoire du paysage. L'artiste avait déjà collaboré avec le Ministère sur des questions similaires.

En 1992, dans le cadre d'une étude sur l'évolution des paysages caractéristiques du Pilat conduite en partenariat avec le Ministère de l'Environnement, le PNR confie à S. Ristelhueber, artiste photographe parisienne qui collabore déjà avec l'Etat, une mission de reportage photographique<sup>1</sup>. Le but est de déterminer quarante points fixes (lieu, angle, visée) qui feront l'objet de prises de vues annuelles pendant au minimum vingt ans, afin de caractériser leur évolution. La photographie situe le paysage « *au centre d'une vision dialectique entre le paysage/produit social et le paysage/regard ou représentation sociale au sens large du terme*<sup>2</sup> » où les allers-retours entre le paysage objet et le paysage sujet, le visible et l'invisible sont permanents. « *C'était vraiment un regard d'artiste qui était interpellé par un paysage à un moment*<sup>3</sup> » note J. Marceau.

**L'artiste s'intéresse à ce qu'elle appelle les industries de la nature.**

« *En termes d'aménagement, il s'agit des différentes Formes de reconquête végétale liées à l'abandon. Ce thème s'inscrit dans le droit fil de ses travaux sur les territoires « usés » par l'homme, comme par exemple Beyrouth (1982), les paysages de montagne de la Mission Datar (1984), le Dhaulagiri (1989) et le Koweït (1992). Pour le ministère de l'Environnement, cette problématique correspond à une préoccupation majeure. En effet la crise grave qui affecte l'agriculture dans certaines régions entraîne depuis plusieurs décennies un abandon des terres qui continue de progresser. Déjà le paysage rural français en subit les effets et l'on peut s'attendre à ce qu'il soit soumis à de plus profonds bouleversements encore. Bien que cette évolution soit lente comparativement aux milieux urbains il était temps de s'y intéresser. Le parc naturel régional du Pilat est apparu comme un partenaire approprié pour aborder cette problématique*<sup>4</sup> ».

La campagne débute en 1993, avec les prises de vue initiales<sup>5</sup>. La photographe effectue deux campagnes : l'une sans informations préalables particulières, se fiant à sa propre sensibilité au paysage et l'autre, après discussion avec le comité de pilotage et information sur la problématique particulière de gestion du paysage dans le Pilat, associée aux retours des membres du comité, conçu pour faire participer les gens du milieu associatif, les collectivités locales et administrations.

Ensuite, une sélection de 40 photos est réalisée (cf. annexes), le choix devant satisfaire à la fois la photographe, les préoccupations des partenaires, et ceux qui sont en charge de la problématique du Parc. Les points de vue sont inégalement répartis<sup>6</sup>.

L'architecte-conseil assure, par la suite, la prise de nouvelles photographies. L'observatoire doit permettre de suivre l'évolution de plusieurs domaines : la progression de l'urbanisation, l'évolution des paysages (friches, feuillus résineux, etc.) et l'évolution des équipements (EDF, téléphone, signalisation, etc.)<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 septembre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>2</sup> LUGINBUHL Yves, « Au-delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse », in *Strates*, n° 4, 1989. URL : <http://strates.revues.org/4072> consulté le 22 juillet 2014

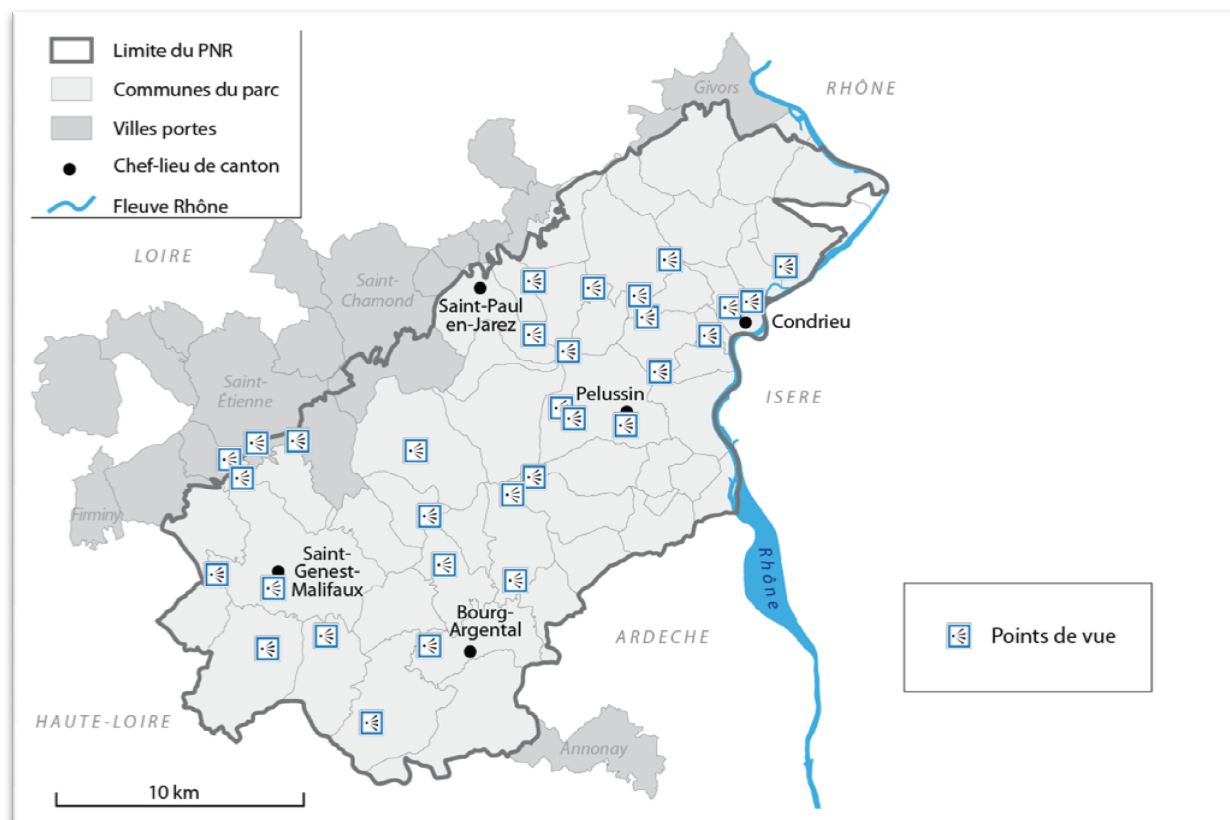
<sup>3</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

<sup>4</sup> Présentation du travail de Sophie Ristelhueber, *Séquences Paysages*, n°1, 1997, p. 46

<sup>5</sup> « Paysage : un observatoire grandeur nature », *Le Journal du Parc*, n° 84, décembre 1995, p. 7

<sup>6</sup> Lors de la mise en place de l'observatoire, la Région de Condrüeu vient tout juste d'intégrer le territoire labellisé Parc naturel régional ; d'où une sous-représentation de cet espace.

<sup>7</sup> « Observatoire photographique des paysages du Pilat, Pilat itinéraires », *Bulletin municipal de Chuyeu*, 1994



**CARTE 19 REPARTITION DES POINTS DE VUE DE L'OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES PAYSAGES DU PNR DU PILAT (2013)**

La pertinence de la méthodologie tient notamment dans la continuité des re-photographies : si les points de vue initiaux changent trop fréquemment, la cohérence entre les séries est remise en cause. L'Observatoire des paysages est aujourd'hui reconduit dans le Pilat avec un calage à un an. Toutefois, certains types d'espaces ne nécessitent qu'une prise de vue tous les trois ans.

Les points de vue composant l'itinéraire doivent être conservés, mais différentes situations peuvent amener les maîtres d'ouvrage à modifier quelques points de vue. C'est le cas si les objectifs doivent s'adapter à un nouveau contexte.

Par exemple, le maître d'ouvrage souhaite mettre en avant de nouvelles problématiques, de nouveaux aménagements sous surveillance. Cette décision n'est pas anodine car elle modifie la cohérence de l'itinéraire photographique. Surtout une modification est envisageable si un point de vue n'est plus re-photographiable : des aménagements bouchent le point de vue (obstacle proche, développement de la végétation) ou le point de vue n'est plus accessible (suppression ou plus fréquemment constitution de nouvelle voie de communication,...).

C'est le cas sur le territoire pilatois : certains points de vue sont actuellement obstrués, ce qui est regrettable. Des interventions légères, afin de reconquérir ces paysages, sont toutefois envisageables. Ce ne serait pas systématique dans la mesure où constater une fermeture, c'est constater une évolution du paysage.

Certaines campagnes locales bénéficient d'expositions et de publications, permettant ainsi de diffuser les photos auprès de la population locale. C'est le cas de celle du PNR du Pilat. Quelques Parcs naturels régionaux publient leurs itinéraires sous forme de carnets mis à disposition du public.

Au début de l'année 1994, le Parc du Pilat étant en avance sur cet observatoire, le Ministère de l'Environnement souhaite s'appuyer sur lui pour communiquer<sup>1</sup>. Après réflexion, le PNR envisage de s'orienter vers un carnet comprenant les quarante photographies, leur localisation et la problématique de leur choix. Ainsi, cette publication doit être à deux usages : une publication pour le grand public et un document pédagogique auprès des écoles. Cette opération donne finalement lieu à la publication d'un carnet photographique des paysages<sup>2</sup>, en 1994. Permettant au grand public d'exercer son regard à la lecture des paysages, la publication reproduit à travers ses images l'état des paysages dans le Pilat fixés par le regard du photographe en 1993. Constituant l'état « zéro » de l'observation sur le territoire<sup>3</sup>, le carnet représente le point de départ d'une analyse au fil du temps de l'évolution du paysage et par là même de la vie locale.

A la suite de cette expérimentation, le Parc du Pilat édite également une brochure permettant aux scolaires et au grand public de jouer « *au parfait observateur de paysage*<sup>4</sup> ».

Une autre valorisation est d'ores et déjà envisagée avec la réalisation d'une exposition fixe dans la nouvelle Maison du Parc<sup>5</sup> : la visualisation à partir de la photographie initiale des évolutions annuelles<sup>6</sup>.

Au programme 1995, le Parc du Pilat prévoit, suite à la publication du carnet, de matérialiser sur le terrain et la communication sur les quarante points d'observation et faire connaître cette action auprès du grand public par la mise en place d'une exposition permanente et itinérante<sup>7</sup>. Finalement, il apparaît que cette exposition n'a un intérêt pour le grand public que dans plusieurs années, lorsque l'évolution des paysages sera sensible. De ce fait, il semble plus judicieux de développer un autre aspect de l'Observatoire des paysages : « *le rôle de la photographie dans la lecture du paysage* », avec une application sur le site de Chaussitre, par l'installation de panneaux de lecture du paysage incluant une photographie des divers points de vue<sup>8</sup>. Des plots-repères sont finalement installés à l'endroit des prises de vue, afin d'inviter le public à s'y rendre pour faire sa propre reconduction à partir de la l'édition précédemment citée.

Finalement, excepté un ouvrage édité à l'origine reprenant les cinq circuits, ainsi qu'une exposition constituée de six panneaux parue en 2004, il n'y a pas à ce jour de valorisation des données accumulées au fil des années

La gestion de l'itinéraire photographique représente aujourd'hui une nouvelle phase consistant à en assurer la pérennité, enrichir les séries et en tirer les enseignements. Valoriser les données de l'observatoire pour mieux les analyser est donc un enjeu actuel. Le paysage est une source d'information privilégiée et un outil polyvalent d'évaluation du territoire : en lecture directe, il permet d'appréhender en continu (avec mise à jour permanente) de très nombreux champs thématiques environnementaux ou socio-économiques, de manière tant analytique que synthétique<sup>9</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>2</sup> RISTELHUEBER Sophie, *Observatoire photographique des paysages, itinéraires Pilat*, PNR du Pilat, Ministère de l'Environnement, 1994, 109 p.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 16 mars 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>5</sup> La Maison du Parc du Pilat fait l'objet de travaux importants en 1994, à l'occasion du vingtième anniversaire du PNR. L'espace du rez-de-chaussée et le jardin font l'objet d'une mise en scénographie.

<sup>6</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>7</sup> PV de la réunion du 29 mars 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>8</sup> PV de la réunion du 24 novembre 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>9</sup> DERIOZ Pierre, BERINGUIER Philippe et LAQUES Anne-Elisabeth, « Mobiliser le paysage pour observer les territoires : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs ? », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, n°2, septembre 2010 : <http://developpementdurable.revues.org/8682> consulté le 22 juillet 2014



La méthodologie nationale définit qu'une grille d'analyse soit associée à chaque série<sup>1</sup>. Son but est de créer, année après année, une série photographique permettant de se rendre compte de l'évolution des paysages.

En théorie, à chaque réception de campagne de re-photographie, une analyse des transformations du paysage de chaque point de vue doit être réalisée. Cette méthode n'ayant été publiée qu'en 2008, et la plupart des OPP étant plus anciens, ces points ne sont que très rarement appliqués<sup>2</sup>.

« *La question est : peut-on s'en servir pour faire de la prospective en visant un objectif de qualité paysagère ? Ce n'est plus alors du paysage subi, dont on fait le constat, mais du paysage voulu, avec une orientation choisie*<sup>3</sup> », déclare J. Marceau.

A l'occasion de la vingtième année d'existence de l'observatoire, le PNR souhaite valoriser les données accumulées et en faire un outil de suivi de l'évolution du territoire et de prospective. Trois objectifs prioritaires sont donc en ligne de mire :

- Définir une méthode d'analyse transférable des paysages, par le biais de l'analyse des clichés, et de l'évolution de la physionomie du territoire,
- Évaluer les incidences paysagères et contribuer à la définition des politiques publiques pour la définition d'un projet / d'une politique du paysage à l'échelle du massif,
- Recueillir des perceptions, par les différents acteurs du territoire, des évolutions et mettre en place des outils de médiation pour une gestion partagée des paysages en lien avec ces différents acteurs (habitants, aménageurs, élus, collectivités...).

Il serait également intéressant de croiser ces données avec d'autres observatoires photographiques réalisés en interne au PNR : sur l'agriculture ou encore en lien le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN)<sup>4</sup>. Développer une analyse sur l'évolution des paysages industriels serait également un outil utile pour les projets à venir.

D'ores et déjà, cette initiative permet de mettre en évidence de manière irréfutable des variations paysagères beaucoup plus rapides que prévues : plantations de résineux, espaces menacés d'abandon par la déprise agricole, prolifération de pylônes ou d'enseignes,...

Cet outil présente toutefois des limites. De manière générale, à partir des années 1990, la multiplication des observatoires du paysage confère une place centrale à la photographie et contribue à ce processus de banalisation du concept<sup>5</sup>. Celui-ci glisse d'ailleurs du pittoresque au « tout paysage »<sup>6</sup>.

<sup>1</sup> Cette grille doit contenir les informations relatives à la première prise de vue puis être ensuite complétée et faire part, notamment, des informations concernant l'éventuelle évolution du contexte réglementaire ou des orientations paysagères mais surtout des changements observés.

<sup>2</sup> COUTANCEAU Adrien, *Etude de la complémentarité entre les dynamiques paysagères observées dans les séries photographiques de l'OPNP et les documents de connaissance et de planification*, Mémoire de fin d'étude, Institut National d'Horticulture et de Paysage, Angers, 2011

<sup>3</sup> « Le Pilat dans le viseur », *L'Essor*, 13-19 juin 2014, p. 27

<sup>4</sup> Le Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains a pour objectif de mettre en œuvre une politique de protection et de mise en valeur des espaces agricoles, forestiers et naturels périurbains. Un périmètre d'intervention est donc délimité avec l'accord de la commune ou des intercommunalités compétentes tandis qu'un programme d'action précise les aménagements et les orientations de gestion concernant l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages.

<sup>5</sup> DERIOZ Pierre, BERINGUIER Philippe et LAQUES Anne-Elisabeth, « Mobiliser le paysage pour observer les territoires [...], *op. cit.* 2010.

<sup>6</sup> BERLAN-DARQUE Martine, KALAORA Bertrand, « Du pittoresque au "tout paysage" », in *Etudes Rurales*, n° 121-124, « De l'agricole au paysage », 1991, p. 185

Pour les spécialistes du paysage et de l'aménagement du territoire également, les images sont sujettes à débat et ne sont pas facilement acceptées. Pour certains, si ces photographies s'éloignent en effet des images de cartes postales valorisantes, elles prennent un parti pris volontairement trop opposé, montrant les paysages quotidiens d'une façon caricaturale, s'attardant volontairement sur ses éléments les plus dégradés. Même pour les aménageurs du paysage eux-mêmes, l'esthétique de carte postale est quasiment inamovible. Le ciel bleu, la campagne verdoyante et les monuments, qui ont servi à la construction identitaire du territoire, refusent de laisser leur place. La perception du territoire peine à se renouveler<sup>1</sup>.

Observer les paysages pose la question de la conception que le maître d'ouvrage local a de cet objet, qu'il le considère comme remarquable ou ordinaire. A chaque vue puis re-photographie, un regard, une sélection. L'importance du regard artistique est pourtant remise en cause.

« *La Mission photographique de la Datar a été une conjonction entre une conception planificatrice et globalisante du territoire national, d'une part, et une surévaluation de la libre créativité du photographe-auteur, d'autre part, avec toutes les dérives formalistes qui s'ensuivent inévitablement*<sup>2</sup> », écrit l'historien de l'art J.-F. Chevrier.

D'ailleurs, il est intéressant de « *multiplier les représentations*<sup>3</sup> », comme le note J. Marceau, car une photographie est un point de vue avec un regard.

Il serait donc intéressant de coupler avec d'autres sources d'information, comme les photographies aériennes, les images satellites ou encore l'occupation du sol, pour compléter l'analyse de l'évolution du paysage et des acteurs de ces transformations<sup>4</sup>.

*Le programme de l'Observatoire photographique national du paysage participe à une meilleure connaissance des paysages, mais également à l'analyse de leur évolution. Ce type de projet est avant tout un outil de documentation et de réflexion sur l'évolution des paysages plutôt qu'une proposition esthétique et critique*<sup>5</sup>. Aujourd'hui 866 points de vue jalonnent 19 itinéraires photographiques, créés et gérés en partenariat avec des collectivités locales. Le Parc naturel régional du Pilat fait donc l'objet du premier de ces itinéraires.

*Parcours dans l'espace et le temps du paysage, l'itinéraire photographique est un projet de photographes qui nous ouvrent des fenêtres sur la réalité des paysages, qui nous tendent des miroirs, qui interpellent sur des politiques du paysage.* Il se conçoit comme un projet qui a sa cohérence, ses ambitions et ses moyens liés. L'itinéraire doit permettre le suivi des transformations qui modifient le paysage et des « non changements ».

*Si la maîtrise d'ouvrage de l'observatoire est partenariale, cette opération n'en est pas pour autant participative : des questions techniques (champ, focale, etc.) se poseraient indubitablement pour pouvoir bel et bien superposer les clichés.*

*Le Parc naturel régional veille donc à garantir une qualité architecturale en s'appuyant sur le petit patrimoine non protégé. Ceci passe par le développement d'une mission d'assistance auprès*

<sup>1</sup> <http://www.lecompa.fr/dossier-web/territoire-et-photographie-petite-histoire-de-la-commande-publique/l-observatoire-photographique-du-paysage-1994-2012> consulté le 22 juillet 2014

<sup>2</sup> GUIGUENO Vincent, « La France vue du sol », *op. cit.*, 2006

<sup>3</sup> Entretien avec J. Marceau et F. Reitzer, *op. cit.*

<sup>4</sup> TREMIOT Erwan, *Construction d'un outil d'analyse spatiale tiré de l'Observatoire des paysages du PNR du Pilat*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2009

<sup>5</sup> DERIOZ Pierre, BERINGUIER Philippe, LAQUES Anne-Elisabeth, « Mobiliser le paysage pour observer les territoires [...] », *op. cit.* 2010

*d'acteurs publics et privés, l'initiation d'opérations d'aménagement du territoire touchant des édifices particuliers ou encore le cœur de village, et la prise en compte croissante du paysage.*

## C. AFFIRMER DES SITES HISTORIQUES REMARQUABLES : L'EXEMPLE DE L'ANCIENNE CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX- EN-JAREZ

Dès la fin des années 1960, la question de la préservation et de la mise en tourisme des sites architecturaux majeurs est évoquée : « *notons également que l'entretien et la restauration de certains sites archéologique (chartreuse de Sainte-Croix, églises, chapelles, châteaux...) doivent être assurés. De même la possibilité de les visiter sans contrainte (ne pas être obligé d'aller chercher le clef à des kilomètres...)*<sup>1</sup> ».

Dans le cadre de la charte 2000-2010, le rôle du Parc naturel régional est défini<sup>2</sup> : il impulse la création d'un groupe de pilotage doit réunir tous les partenaires concernés pour harmoniser les programmes d'aménagement et coordonner les initiatives, mais aussi étudier et réaliser, en concertation avec tous les acteurs de l'aménagement et de la restauration de la chartreuse, la présentation pédagogique du site. En parallèle, l'Etat, le Conseil général de la Loire, la commune, la Région Rhône-Alpes et l'association de sauvegarde et d'animation se concertent pour coordonner la restauration du monument et assurer sa valorisation.

Bien avant la charte Objectif 2010, le PNR se penche sur la valorisation de l'ancienne chartreuse. A sa création, il est prévu de classer définitivement la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez<sup>3</sup> car elle est considérée comme un élément remarquable, « *un fleuron architectural*<sup>4</sup> » : « *Tout visiteur qui découvre la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est saisi par l'ampleur du site et de son caractère unique. La vallée du Couzon et le monument lui-même dégagent une impression à la fois de puissance et de sérénité que l'on ressent presque physiquement quand on arpente les cours intérieures ou quand on parcourt les couloirs de pierre et les salles voûtées de l'édifice. On sent bien alors qu'on est en présence d'un site historique de tout premier plan, riche d'un potentiel touristique qui ne demande qu'à être mis en valeur*<sup>5</sup> ». A l'occasion de ses vingt ans, un article dans *Le Journal du Parc* tente de résumer les actions du Parc. L'ancienne chartreuse y mentionnée comme « *le joyau architectural et historique du Parc*<sup>6</sup> ». Dans la deuxième charte du Parc, elle est considérée comme un grand site. Aussi, des travaux doivent être engagés en plusieurs tranches en coordonnant ces restaurations avec les programmes mis en place par le Conseil général de la Loire<sup>7</sup>. Une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU) est également prévue.

*Les chartes du PNR identifient plusieurs sites historiques remarquables. La politique de restauration et de valorisation menée par le PNR concerne surtout l'ancienne chartreuse, lui permettant ainsi de connaître un développement touristique. Des actions sont également menées pour mieux connaître et documenter le monastère devenu cœur de village. L'Association de sauvegarde et d'animation participe largement au renouveau et à la reconnaissance du site.*

<sup>1</sup> CRESAL, ONF, *op. cit.*, mai 1969, p. 51

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 37

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat*, 1974, p. 13

<sup>4</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 4

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> « Le Parc a vingt ans. Souvenirs... Souvenirs... », *Le Journal du Parc*, mars 1994, n° 77, p. 5

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 19

## 1. D'AUTRES SITES HISTORIQUES

Dès la charte révisée de 1991, le PNR du Pilat met en lumière quelques éléments du patrimoine culturel considérés comme des « grands sites<sup>1</sup> ». Ce terme rappelle singulièrement celui des Grands sites de France, label dont peut disposer un site classé de grande notoriété et de forte fréquentation<sup>2</sup>. Plus précisément, il s'agit de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, du Gouffre d'Enfer et du village de Mallevall. Le PNR doit prioritairement intervenir sur ces sites<sup>3</sup>.

Développer l'intérêt patrimonial de grands sites historiques du territoire fait partie des buts définis dans la charte Objectif 2010 car ces trois sites monumentaux témoignent de l'histoire du massif. Surtout, ils rayonnent sur l'ensemble du territoire. Aussi, il est nécessaire de « *conforter l'image de ces sites et de faire en sorte que les éléments historiques, architecturaux ou techniques qu'ils recèlent soient conservés et mis en valeur*<sup>4</sup> ».

*En deçà de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, le PNR identifie deux autres lieux : le barrage du Gouffre d'Enfer qui s'inscrit dans la vallée du Furan et le cœur historique du village de Mallevall. Ces sites ne comptent pas d'association de patrimoine.*

### a. LE BARRAGE DU GOUFFRE D'ENFER ET LA VALLEE DU FURAN

La vallée profonde du Furan est, dès le XII<sup>e</sup> siècle, utilisée pour la force motrice des eaux de la rivière. Deux barrages y sont construits au XIX<sup>e</sup> siècle près de Rochetaillée. Le premier, le Gouffre d'Enfer, érigé sous le règne de Napoléon III en 1866, est l'un des premiers barrage-poids arqué maçonné d'Europe et sert pendant longtemps à la fois au soutien d'étiage<sup>5</sup>, à l'adduction en eau potable de Saint-Étienne qui est alors en pleine croissance industrielle et à la lutte contre les crues. Cette dernière vocation prend le dessus depuis que le barrage est totalement vidé, en 2003. Ce barrage montre vite ses limites face à l'évolution rapide de la démographie et la ville de Saint-Étienne décide rapidement un second ouvrage deux kilomètres en amont. Le Pas du Riot, achevé dans les années 1870, sert donc d'alimentation d'appoint en eau potable pour la ville.

Le Parc naturel régional du Pilat souhaite, comme inscrit dans la charte Objectif 2010, offrir aux citoyens proches, des sites naturels accueillants où ils peuvent se détendre car les habitants des villes-portes profitent de ces sites de qualité situés sur la couronne du PNR pour pratiquer leurs activités de loisirs de plein air<sup>6</sup>. C'est le cas du site du Gouffre d'Enfer, considéré comme l'un des trois ensembles monumentaux témoignant de l'histoire du massif, dont l'objectif est donc de développer leur intérêt patrimonial<sup>7</sup>. Déjà dans la charte révisée de 1991, les abords du site et les aménagements hydrauliques doivent être mis en valeur<sup>8</sup>. Le PNR du Pilat s'implique dans l'aménagement et la valorisation du site. Le caractère historique n'est pas pour autant le seul pris en compte pour justifier sa patrimonialisation : l'environnement naturel et paysager tient une place importante.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 19

<sup>2</sup> Article L341-15-1 du Code de l'environnement

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, 1991, p. 19

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 36

<sup>5</sup> L'objectif est de maintenir un débit constant en évitant l'étiage du cours d'eau lors de la période estivale qui mettait au chômage les nombreuses usines utilisant la force hydraulique.

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 22

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 36

<sup>8</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 19

L'objectif de valoriser les abords du Gouffre d'Enfer et les aménagements hydrauliques est déjà identifié dans la charte constitutive<sup>1</sup>. La charte Objectif 2010 rappelle d'ailleurs que le PNR a entrepris avec la commune de Saint-Etienne une programmation pluriannuelle de restauration du site du Gouffre d'Enfer<sup>2</sup>. De ce fait, il souhaite la poursuivre avec l'appui et le soutien financier de la ville de Saint-Étienne, chargée de restaurer le site et d'en assurer l'entretien.

Le site a déjà bénéficié d'une étude de mise en valeur sous maîtrise d'ouvrage Parc<sup>3</sup> en 1988. Une demande est réalisée auprès du PNR pour son aménagement<sup>4</sup>. Il s'agit de réaliser une étude globale sur la vallée du Furan, afin que ce lieu chargé de poésie et d'histoire devienne un lieu de détente et de loisirs pour la population citadine<sup>5</sup>. Cet aménagement doit permettre de réhabiliter un patrimoine proche de Saint-Étienne<sup>6</sup>.

L'Association des Amis du Parc naturel régional du Pilat (AAPNRP) soutient ces actions.

*« Depuis plusieurs années, notre Association avait insisté à diverses reprises sur la nécessité pour le Parc de ne pas ignorer les sites prestigieux de la Haute Vallée du Furan : barrages du Gouffre d'Enfer et du Pas de Riot, jusqu'au niveau de Tarentaise et des sources mêmes de la rivière dans la forêt du Grand Bois. L'intérêt de tout cet ensemble est de tout premier ordre, tant sur le plan touristique général, que sur celui des randonnées pédestres et du point de vue écologique<sup>7</sup> ».*

Portée par des notables essentiellement stéphanois, elle voit le lien ville-campagne d'autant plus important mais aussi, grâce à ce projet, que l'espace en question relie l'agglomération avec le territoire du Parc. L'AAPNRP souhaite d'ailleurs une remise en état rapide<sup>8</sup>.

*« Cette zone constitue un contact intime du Parc et de la Métropole Stéphanoise où était née d'ailleurs l'idée même du Parc. [...] Il s'agit là d'un fait vraiment symbolique, soulignant les liaisons directes existant entre SAINT-ETIENNE et le Parc du Pilat. [...] C'est pourquoi les Amis du Parc sont très heureux que l'aménagement du site du Gouffre d'Enfer soit enfin retenu, préluant à celui de tout l'ensemble de la Haute Vallée du Furan<sup>9</sup> ».*

Plusieurs phases de travaux d'aménagement sont programmées par le Parc du Pilat dans le cadre d'un plan quinquennal de valorisation du site. Portée par le Parc du Pilat, la commune de Saint-Étienne prend peu à peu une importance croissante.

Une première phase d'aménagement est au programme 1989<sup>10</sup> ; une deuxième, au programme 1995<sup>11</sup>. La promenade des barrages doit être restaurée<sup>12</sup>. La remise en état, débutée par un bout de cheminement, doit encore durer plusieurs années<sup>13</sup>. De nouveaux investissements, au programme 1997<sup>1</sup>, comportent la restauration des murs le long du cheminement, le nettoyage et la pose de nouvelles

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 19

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 36

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 5

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 juillet 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>5</sup> PV de la réunion du 10 octobre 1987 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>6</sup> PV de la réunion du 14 septembre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>7</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1988 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>8</sup> PV de la réunion du 13 février 1989 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>9</sup> PV de la réunion du 17 octobre 1988 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 5 ;

PV de la réunion du 13 septembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 14

<sup>11</sup> PV de la réunion du 21 novembre 1994 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>12</sup> RICHARD Bertrand, *Aménagement du site du Gouffre d'Enfer. Restauration de la promenade des barrages*, PNR du Pilat, mai 1996

<sup>13</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>1</sup> PV de la réunion du 21 avril 1997 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

rambardes identiques à celles historiquement en place et la reconquête du cheminement d'accès au Furan envahi par la végétation<sup>1</sup>. La DIREN doit être un partenaire financier de cette opération. En 2000, une nouvelle phase s'enclenche avec le reprofilage de la vallée du ruisseau du Font Mora, comblée suite à des travaux utilisant des techniques non respectueuses du caractère du site<sup>2</sup>. Une nouvelle fois, la ville de Saint-Étienne et le Ministère de l'environnement sont sollicités, mais seul ce dernier participe au plan de financement<sup>3</sup>. Au programme 2001, dernière tranche de la programmation pluriannuelle de cinq ans, est engagée la valorisation pédagogique, avec essentiellement la mise en place de panneaux d'informations<sup>4</sup>.

**A partir de 2000, la commune de Saint-Étienne devient un acteur sur le devant de la scène.**

**Ainsi, le PNR a un rôle scientifique tandis que la commune est en charge des travaux de gestion.**

Une convention est réalisée pour le plan de gestion de la Haute Vallée du Furan, avec, pour objectif, de définir les modalités de partenariat entre le PNR et la commune dans le but de poursuivre la gestion durable du site<sup>5</sup>. Le Syndicat mixte assure l'animation d'un comité de pilotage associant les principaux partenaires concernés, et met en œuvre un programme de recherches scientifiques défini et validé par cet organe. La ville de Saint-Étienne, quant à elle, autorise le PNR à le mettre en œuvre et à prendre en compte les résultats de recherche dans le programme de gestion et de valorisation du site.

**La valorisation du Gouffre d'Enfer, mais aussi de la vallée du Furan, est considérée sous différents angles patrimoniaux : paysager, culturel mais aussi naturel. Le site présente également un intérêt pour sa nature remarquable.**

Le site représente un exemple rare de forêt plantée il y a 150 ans et ayant évolué naturellement, sans la main de l'homme : créée sous le Second Empire, suite aux crues de 1856, la forêt est laissée à l'état naturel car le dispositif de captage des eaux du Furan interdit, depuis lors, toute intervention.

**Là, le rôle scientifique du Parc prend tout son sens. Des inventaires naturalistes sont menés, en s'appuyant sur l'association du Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône-Alpes (CEN).**

Le CEN réalise au milieu des années 1990 un plan de gestion de la Haute Vallée du Furan<sup>6</sup>. Comme déjà mentionné, le PNR souhaite que des mesures réglementaires soient mises en place dans le cadre de la charte Objectif 2010 car certains sites présentent un intérêt dépassant largement les limites du PNR. Il est nécessaire d'affirmer, de renforcer et de garantir la préservation écologique de ces sites. Ces actions doivent se baser sur l'inventaire patrimonial et l'état d'avancement des plans de gestion. Doivent être prioritairement étudiés certains, dont la haute vallée du Furan, avec comme mesure pressentie une Réserve Naturelle Volontaire (RNV)<sup>7</sup>, outil devenu depuis 2002 Réserve Naturelle Régionale (RNR)<sup>8</sup>. Le Barrage du Gouffre d'Enfer et les Roches Corbières, présentant sept espèces et habitats déterminants, font l'objet d'une ZNIEFF.

Au programme 1998, une subvention de la Région est destinée à mettre en place le plan de gestion de la Haute Vallée du Furan, lequel comporte la réalisation d'un inventaire naturaliste, essentiellement entomofaune, afin d'affiner les connaissances scientifiques, la réalisation de travaux de gestion et la mise en place d'équipements d'information du public. Engagé en 1999, le volet « connaissances » du programme est tout d'abord réalisé : un inventaire entomologique est donc conduit dans la vallée du Furan au tout début des années 2000<sup>1</sup>, suivi de travaux réalisés sur les zones humides. Les conclusions

<sup>1</sup> PV de la réunion du 15 octobre 1998 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 15

<sup>2</sup> PV de la réunion du 30 mars 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 29 avril 2002 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>5</sup> PV de la réunion du 19 décembre 2000 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> CREN, *Plan de gestion de la Haute vallée du Furan*, PNR du Pilat – Ville de Saint-Etienne, décembre 1995

<sup>7</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 41

<sup>8</sup> Le statut de classement de sites naturels en Réserve Naturelle Régionale (RNR) est un statut français, défini par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, qui peut s'ajouter à un statut juridique de protection, tel que l'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB). Cette loi institue trois nouveaux types de réserves naturelles en France : les Réserves naturelles nationales (ex-réserves naturelles), les Réserves naturelles régionales (RNR) (sites naturels classés à l'initiative du Conseil régional et les ex-Réserves naturelles volontaires) et les Réserves naturelles de Corse.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 19

des inventaires mettent en avant un fort intérêt scientifique et incitent à poursuivre les recherches sur un certain type d'insectes. Un programme d'inventaire triennal est donc mis sur pied<sup>1</sup>.

Les enjeux de conservation et de valorisation doivent s'articuler avec ceux d'accueil de public. En 1995, une procédure de classement du site est déjà en cours de réflexion, ce qui peut accélérer les investissements nécessaires<sup>2</sup>. Cette démarche peine à aboutir.

En 2005, elle est en retard<sup>3</sup>. La commission s'inquiète des oppositions de la Ville de St Etienne et de Saint Etienne Métropole à la proposition de son classement<sup>4</sup>. La DIREN commande, en 2005, une étude de classement du site du Gouffre d'Enfer et de la Haute Vallée du Furan, composée d'un diagnostic paysager et patrimonial, d'un diagnostic des usages et activités pratiquées sur le site, de la définition du périmètre de protection et de principes de gestion.

En outre, la charte Objectif 2010 met en exergue la valorisation des sites d'accueil de manière différenciée selon les secteurs<sup>5</sup>. Situés près des grandes agglomérations, ces sites ont pour vocation d'accueillir les populations des villes portes. Le type d'aménagement proposé doit donc répondre en priorité aux besoins de détente et de loisirs des citoyens tout en veillant au respect des milieux. Situé dans le secteur considéré comme la couronne du Parc, le barrage du Gouffre d'enfer en fait partie, tout comme d'autres ouvrages d'art de ce type.

Les secteurs, à proximité des villes-portes, ou de certains cols du Pilat, concernent le plus souvent plusieurs collectivités territoriales. La politique de mise en valeur et leur aménagement est donc de la compétence du Syndicat mixte qui souhaite associer ses partenaires. La valorisation de ces sites ne nécessite pas de bâtiments d'accueil.

Suivant les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable (CETD), le PNR assure la cohérence générale des programmes d'aménagement et préconise, site par site, les conditions de réalisation des aménagements et de gestion des sites en tenant compte de leur usage privilégié et du respect de l'environnement. Les villes portes, quant à elles, doivent avoir une forte implication dans ces réalisations.

Les abords du site sont aménagés en lieu de détente et de loisir pour la randonnée<sup>6</sup> et pour l'escalade. La Roche Corbière, pic rocheux surnommé par certains La dent du diable, offre un site d'escalade complet. Qui plus est, une via ferrata est située face au mur du barrage du Gouffre d'Enfer, avec deux voies (une pour les enfants et une pour les adultes).

Aussi, le transfert de propriété du site du barrage du Gouffre d'Enfer de la DDE Loire à Saint-Etienne Métropole et l'étude de classement du site par la DIREN, posent deux questions principales : le devenir du site et sa gestion dans le temps<sup>7</sup>.

La charte Objectif 2025 rappelle la valeur culturelle du barrage du Gouffre d'Enfer. Le site a une valeur patrimoniale sous son volet paysager : les édifices bâtis ne sont que des parties constituantes.

*« Reconnue d'intérêt national, la haute vallée du Furan intégrant le barrage du Gouffre d'Enfer et celui du Pas du Riot est également un ensemble paysager emblématique à valoriser. Sa valeur patrimoniale est en grande partie liée aux barrages et à leurs équipements<sup>1</sup> ».*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>2</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>3</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 2 décembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 67

<sup>6</sup> Dès la construction du barrage du Gouffre d'Enfer, l'approche touristique est prise en compte avec la création d'un sentier taillé dans la roche permettant d'arriver au pied du barrage avant son ascension par un escalier sinueux.

<sup>7</sup> RAVEL Elodie, ORTEGA Noëllie, *Eaux fortes pour un barrage, Le barrage du Gouffre d'Enfer*, Edelgé, Saint-Etienne, 2007, 207 p.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 44



En outre, il définit le rôle du Parc naturel régional qui doit poursuivre le travail engagé :

« Le Parc du Pilat a pour rôle, pour l'ensemble paysager emblématique « haute vallée du Furan », de « poursuivre le travail de valorisation de la haute vallée du Furan comprenant les barrages du Gouffre d'Enfer et du Pas du Riot. Etudier en partenariat avec l'Etat et les collectivités locales la proposition de classement de ce site au titre de l'article L 341.2 du Code de l'environnement puis coordonner l'ingénierie technique et financière pour la valorisation de cet espace<sup>1</sup> ».

Pour conclure, le Gouffre d'Enfer – et la vallée du Furan – est considéré comme un site historique remarquable pour les éléments bâtis en rapport avec l'utilisation de l'eau et la construction de barrages mais également pour des valeurs paysagères et naturelles. Le Parc du Pilat est au cœur de sa valorisation, projet soutenu par les Amis du Parc naturel régional, mais ne porte pas pour autant son processus de classement.

#### b. LE VILLAGE MEDIEVAL DE MALLEVAL

Déjà au XIX<sup>e</sup> siècle, des écrits<sup>2</sup> évoquent le village de Malleval ou encore le Saut de Lorette, connu pour sa légende, qui est d'ailleurs aujourd'hui un sujet prisé des sociétés d'Histoire, comme l'atteste le nombre d'articles et de livres publiés<sup>3</sup> ou encore d'ouvrages l'incluant dans des études à une échelle géographique plus large<sup>4</sup>. Le château de « Malavalle » est mentionné dès le XII<sup>e</sup> siècle. Le village, châtelainie et possession de la maison de Forez au XIII<sup>e</sup>, se développe sur un éperon rocheux et le château s'embellit dès le XIV<sup>e</sup> siècle. L'architecture date du XV<sup>e</sup> et du XVI<sup>e</sup> siècles : maison du beffroi, grenier à sel, commanderie, maison de la « prébende » pour ne citer que les plus remarquables. Comme nous l'avons déjà évoqué, le cœur de village historique de Malleval est rapidement identifié par le Parc naturel régional comme un patrimoine majeur du territoire. Il est également reconnu au-delà du Pilat : depuis 1946, le promontoire féodal est un site inscrit.

La charte révisée de 1991 définit que le village de Malleval, qui, sur la base de l'étude faite par le Parc en 1987, pourra être aménagé pour un meilleur accueil des visiteurs<sup>5</sup>. Ensuite, la charte Objectif 2010 définit le rôle du PNR qui doit aider la commune et tous les partenaires concernés à définir une stratégie de mise en valeur du patrimoine, par un programme pluriannuel de restauration et d'aménagement prenant en compte le développement touristique de la commune, ainsi que soutenir la commune dans la recherche de moyens financiers pour conduire son projet<sup>1</sup>. Ainsi, la valeur patrimoniale du site n'est plus à prouver.

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 45

<sup>2</sup> BATIA J., *Recherches historiques sur le Forez Viennois, La Baronnie de Maleval et les Seigneurs de Virieu et de Chavanay dans le Canton de Pélussin (Loire)*, Réédition de 1923, Visages de notre Pilat, 1993, 424 p. ; DONNET Ferdinand, *Voyage au Mont Pilat*, Réédition de 1866, Bordeaux, impr. de J. Delmas, 1866, 33 p. ; LA TOUR DE VARAN Jean-Antoine de, *Malleval, Lupé, Saint-Pierre-de-Bœuf*, XIX<sup>e</sup> siècle ; COUTURIER J.-Auguste, *Malleval : Laurette ou le saut de la Houlette*, Saint-Etienne, 1860, 23 p. ;

<sup>3</sup> BERLIER Patrick, *Entre Rhône et Pilat: Saint Pierre de Bœuf, Malleval, Colombier sous Pilat*, Saint-Etienne, Action graphique, coll. Les guides du Pilat et du Jarez, n° 10, 1985, 20 p. ; BONNARD Claude, *Malleval, un village de chez nous*, Visages de notre Pilat, n°218, 1982, 134 p. ; BOYER Marcel, *Malleval : un saut de légende*, n° 701, Visages de notre Pilat, Pélussin, 1984, 75 p. ; GERAUD, *Malleval, la maison de la Prébende*, n° 316, Visages de notre Pilat, Pélussin, 2007, 37 p.

<sup>4</sup> FAIVRE Odile, *Les cloches du canton de Pélussin*, Pélussin, Visages de notre Pilat, n° 604, 2001, 81 p. ; LHORTOLAT Michel, DUMAS Pierre, COROMPT Suzanne et PERRETON Jean, *Le patrimoine du canton de Pélussin*, Visages de notre Pilat, 2004, 128 p.

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, 1991, p. 19

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. x

*Malleval connaît un développement touristique. En parallèle, des outils sont développés pour protéger ce site historique. Là encore, enjeux de protection et d'aménagement se croisent.*

Le cœur historique de Malleval connaît un développement touristique, notamment à l'échelle départementale. D'ailleurs, l'Office de tourisme du Pilat rhodanien dispose d'un point d'information sur le site et propose régulièrement des visites guidées aux touristes. Le tourisme représente donc un moyen pour valoriser le site.

Malleval bénéficie d'ailleurs du label « Village de caractère », octroyé par le Conseil Général de la Loire en 2001, à destination des villages de moins de 2 000 habitants, à l'architecture souvent datant de l'époque médiévale et misant sur une valorisation touristique<sup>1</sup>.

A la fin des années 1980, une étude de mise en valeur de Malleval fait l'objet d'un stage encadré par le PNR du Pilat. La charte révisée de 1991 évoque cette étude réalisée en 1987 : sur sa base, des aménagements pourraient être faits pour un meilleur accueil des visiteurs<sup>2</sup>. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du Contrat de Pays d'Accueil Touristique (CPAT), qui constitue alors une approche en termes nouveaux des problèmes de développement du tourisme en espace rural dans la Région Rhône-Alpes<sup>3</sup>.

Le Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique en Espace Rural (SEATER) lui propose la mise à disposition une étudiante de l'Ecole Nationale Supérieure Féminine d'Agronomie<sup>4</sup>.

Cette procédure de CPAT permet de focaliser sur de petites régions un ensemble de réalisations variées et cohérentes à même d'impulser une dynamique de développement touristique.

En outre, dans le but de définir le contrat de pays des plateaux de Condrieu et du Pélussinois, le Parc du Pilat – chargé de son animation – réunit des commissions communales puis intercommunales. « *Garder un patrimoine bâti correct et maintenir un village attrayant et vivant* » mais aussi « *favoriser l'installation de jeunes* » font partie de leurs conclusions<sup>5</sup>.

Dans ce but, il est envisagé l'aménagement du patrimoine immobilier des collectivités : Malleval, Condrieu, Chavanay et Maclas.

L'attrait touristique du site implique cependant certains conflits d'usage : la circulation et le stationnement au cœur du bourg posent question. Suite à de nombreux problèmes relevés, la commune souhaite mener, au milieu des années 2000, une réflexion sur cette problématique et améliorer la situation. Le Parc du Pilat est un acteur associé.

Dans ce cadre, elle sollicite la Direction Départementale des Territoires (DDT) – ex-Direction Départementale de l'Équipement (DDE) – pour l'ingénierie d'appui territorial concernant l'aménagement de la traversée de Malleval en site classé. La commune décide de confier une mission d'assistance et de conseil à un architecte du patrimoine, notamment pour définir la nature des matériaux utilisés et dessiner des carnets de détails. L'architecte-conseil du PNR est associé à la démarche. De plus, un groupe d'analyse se constitue.

Une première réunion de cadrage a lieu en septembre 2005 et une première présentation du projet est réalisée en mai 2006. Les matériaux utilisés sont au cœur des préoccupations pour respecter le lieu. Entre autres, il s'agit d'éviter une matérialisation trop routière des stationnements, d'utiliser des matériaux sobres ou encore d'essayer de trouver un matériau de chaussée de couleur identique aux façades.

<sup>1</sup> Sur le territoire du PNR, un autre site bénéficie de ce label : il s'agit de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, 1991, p. 19

<sup>3</sup> SCEAU Richard, PLANCOULAINÉ Véronique, « Les contrats de pays d'accueil dans la région Rhône-Alpes : une amorce de politique régionale de développement du tourisme en espace rural », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 63, n° 4, 1988, pp. 226-236

<sup>4</sup> PV de la réunion du 25 février 1987 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>5</sup> « Les contrats de Pays », *Le Journal du Parc*, juillet-août 1984, n° 40, p. 3

Consciente de l'héritage dont elle est dépositaire, la commune de Malleval met en place une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Le Syndicat mixte permet la mise en place de cet outil de protection du patrimoine en apportant un soutien financier<sup>1</sup> :

Il s'agit, conformément à la mesure 1.1.5 de la charte du PNR, d'aider la commune à définir une stratégie de mise en valeur de son patrimoine. En effet, une étude de ZPPAUP, permet d'établir une bibliographie générale et particulière sur l'histoire de la commune et sur la formation de son patrimoine. De plus, elle sert de base, d'une part à la mise en place de mesures de protection, et d'autre part au développement de politiques touristiques.

La mise en étude est lancée en 2001 tandis que l'arrêt date de 2005. Le périmètre de l'étude recouvre l'ensemble du territoire communal, et plus particulièrement l'actuel site inscrit, le village ancien et son écrin. Tout comme la commune de Sainte-Croix-en-Jarez, Malleval transforme actuellement la ZPPAUP en Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), suite à l'arrivée de ce dispositif en 2012 pour développer une nouvelle approche de la gestion qualitative des territoires en intégrant à l'approche patrimoniale et urbaine des ZPPAUP les objectifs de développement durable.

*Le cœur historique de Malleval, pour conclure, fait l'objet d'une valorisation par le Parc du Pilat : plus particulièrement, par son développement touristique. La protection du site est assurée par une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). Aucune association de patrimoine ne prend place dans ces processus.*

*Le site de Gouffre d'Enfer et le cœur historique de Malleval sont donc de sites historiques remarquables bénéficiant d'une valorisation particulière portée par le Parc naturel régional du Pilat. Aucune association locale de patrimoine ne prend part aux projets.*

## 2. UNE POLITIQUE DE TRAVAUX DE RESTAURATION ET DE MISE EN VALEUR

*« Au début du XX<sup>e</sup> siècle, et même plus tard, notre ancienne Chartreuse, cœur de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez, ne présentait vraiment pas un visage attrayant<sup>2</sup> ». A. Vachez évoque d'ailleurs dans les années 1900 un état de ruine et d'abandon<sup>3</sup>. A partir des années 1960, une prise de conscience émerge quant à la nécessité de redonner son lustre d'antan à l'ancienne chartreuse.*

*Une prise de conscience patrimoniale émerge dans les années 1960. L'Association de sauvegarde et d'animation joue d'ailleurs un rôle important bien qu'elle ne soit pas la première à s'impliquer, ce qui a disparu de la mémoire collective. Le PNR, quant à lui, porte un appui particulier sur les démarches de connaissances. Une politique de restauration est également mise en œuvre sur le site. D'autres acteurs s'impliquent plus récemment, la commune s'inscrivant également dans le territoire de Saint-Etienne Métropole.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> VASSOILLE René, *Sainte-Croix-en-Jarez, Evolutions vers le 21<sup>ème</sup> siècle historique des grands travaux d'aménagement*, Seconde Edition, 2012, p. 7

<sup>3</sup> VACHEZ A., *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, réédition de l'ouvrage de 1904, n° 500, Visages de notre Pilat, Pélussin, p. 241

### a. UNE PRISE DE CONSCIENCE LOCALE : L'ASSOCIATION AVANT L'ASSOCIATION

Contrairement à une idée largement répandue, l'Association pour la sauvegarde et l'animation n'est pas le premier collectif à se constituer en association loi 1901 autour de l'objet patrimonial que représente l'ancienne chartreuse. « *Il faut le protéger et le restaurer, et il deviendra très vite le centre touristique le plus important de tout le Jarez, peut-être même du Lyonnais*<sup>1</sup> », estiment les Amis de la Chartreuse, association créée au début des années 1960. Dans un contexte où le PNR n'existe pas encore, cette première association se mobilise pour l'ancienne chartreuse de multiples manières avec, en ligne de mire, la faire reconnaître la patrimonialité des lieux. Elle fait rapidement des démarches pour collaborer avec les acteurs du site. Par la suite, une seconde association, autour d'un personnage central, s'implique et concourt à une première restauration.

Un collectif crée au printemps 1962<sup>2</sup> une association loi 1901 intitulée Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier. Celle-ci se compose de notables de Rive-de-Gier qui souhaitent se mobiliser pour valoriser la chartreuse. L'initiative de cette associative revient au Comité cantonal d'expansion.

« *Il existe à Rive-de-Gier un Comité cantonal d'Expansion dont le Secrétaire général est notre ami M. de Tarlé. Ce Comité, ayant remarqué la valeur touristique et culturelle de Sainte-Croix, nous a demandé d'étudier la mise en valeur de ce lieu si remarquable*<sup>3</sup> ». F. de Tarlé est d'ailleurs secrétaire du Comité local d'expansion de Rive-de-Gier...

Parmi les membres de cette nouvelle association, J. Combe est connu pour avoir écrit plusieurs ouvrages sur le Pilat, et plus précisément sur la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez<sup>4</sup>. Deux d'entre eux<sup>5</sup> sont d'ailleurs antérieurs à la création de cette association, laquelle va éditer un de ses livres en 1963<sup>6</sup>. R. Grau, quant à lui, est impliqué dans le monde de l'art, *via* la Société des arts ripagériens qu'il présidera plusieurs années. Il a également été propriétaire de l'ancienne cuisine de la chartreuse.

Le nombre restreint de personnes associé au projet est justifié par le besoin rapide de se mobiliser. Les Amis de la chartreuse proposent un texte à la presse en 1963<sup>7</sup> où ils se présentent et abordent leurs projets. Surtout, ils lancent un appel à adhésion pour grossir leurs rangs.

Fondée au XIII<sup>e</sup> siècle, la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est un ancien monastère de Chartreux<sup>1</sup>. A partir de la Révolution française, la chartreuse connaît une laïcisation : les moines sont

<sup>1</sup> « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21 avril 1963

<sup>2</sup> Journal officiel des associations en date du 24 mars 1962

<sup>3</sup> « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21 avril 1963

<sup>4</sup> COMBE Jean, *La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Histoire. Guide du visiteur*, Saint-Etienne, Dumas, 1952, 32 p. ; COMBE Jean, *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Saint-Etienne, Éditions Dumas, 1959, 145 p. ; COMBE Jean, *Histoire du Mont Pilat, Des temps reculés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Pélussin, Visages de notre Pilat, 1961, 267 p.

<sup>5</sup> COMBE Jean, *Histoire du Mont Pilat, Des temps perdus au XVII<sup>e</sup> siècle*, Saint-Etienne, Editions Dumas, 1965, 269 p. ; COMBE Jean, « Jean-Jacques Rousseau au Mont Pilat. Histoire d'une herborisation manquée », *Bulletin du Vieux Saint-Etienne*, 1968, n°72, pp. 18-20 ; COMBE Jean, « Un souvenir de J.-J. Rousseau: au pays du Jarez », *Bulletin du Vieux Saint-Etienne*, 1968, n° 80, pp.21-22 ; COMBE Jean, *Guide du Pilat pittoresque*, Saint-Etienne, Librairie Plaine, 1973, 179 p.

<sup>6</sup> COMBE Jean, *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Association des amis de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et des sites du canton de Rive-de-Gier, 1963, 36 p.

<sup>7</sup> « Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier », texte remis par l'association des Amis de la chartreuse en février 1962 à la presse

chassés et les habitants investissent les lieux. Aujourd'hui véritable cœur de village, le site est un monastère occupé par plusieurs familles, ce qui constitue en soi une particularité.

À la Restauration, les chartreux ne cherchent nullement à reprendre leur bien, il aurait fallu d'une part négocier avec chacune des quarante-quatre familles, mais surtout le début de l'industrialisation de la vallée du Gier remet en cause l'isolement nécessaire aux moines. Devenu une commune indépendante par rapport à Pavezin en 1888, le village prend finalement le nom de Sainte-Croix-en-Jarez en 1923 par décret.

La suite subit ensuite peu d'altérations. L'Ordre des Chartreux compte apporter des modifications à son architecture, comme le montre une carte, bien qu'elles ne soient mises en œuvre. Suite à un incendie touchant l'église médiévale au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'église actuelle prend place dans le réfectoire. L'occupation laïque laisse ses empreintes. En 1840, le cloître de la deuxième cour est démoli pour faciliter le passage des charrettes. A la même époque, la loge de Béatrix de Roussillon est également détruite et remplacée par le clocher actuel, l'ancien menaçant de s'effondrer. Les voûtes en pierre de l'église primitive sont démontées et remplacées par une charpente en bois.

Rapidement, la nouvelle association prend contact avec les élus de la commune de Sainte-Croix-en-Jarez : elle se fait connaître auprès des élus. Convaincus, ceux-ci deviennent alors des relais entre la nouvelle association et les habitants du site.

*« C'est ainsi qu'avec M. Jean Combe nous avons pris contact avec les gens du pays et tout d'abord avec le maire de Sainte-Croix, M. Larderet et avec M. le Curé, Albouy. Qu'allions-nous faire ? D'abord être bien d'accord entre nous. Je dois dire que la confiance a été vite établie entre M. Larderet, son Conseil municipal et le noyau de la future Association. Nous leur avons dit : Sainte-Croix perd peu à peu son magnifique caractère : il faut le protéger et le restaurer, et il deviendra très vite le centre touristique le plus important de tout le Jarez, peut-être même du Lyonnais<sup>2</sup> ».*

*« M. Larderet et son Conseil qui n'attendaient qu'un encouragement ont accepté de tenter ce sauvetage. Ils ont déjà fait un excellent travail de propreté. Surtout, ils ont peu à peu intéressé à notre idée toute la population<sup>3</sup> ».*

En ce qui concerne plus spécifiquement la chartreuse, le discours insiste sur l'envie de travailler de manière collaborative : avec la commune surtout, est d'abord concernée mais aussi les institutions liées au patrimoine (dont le service des Monuments historiques fait partie) et les acteurs du tourisme.

Les Amis de la chartreuse travaillent d'ailleurs avec les institutions culturelles : Architecte en Chef des Monuments Historiques notamment, avec qui un point est réalisé sur le travail à accomplir sur le bâti.

L'association désire que la population locale soit partie prenante car *« elle ambitionne de voir tous les habitants comprendre quelle richesse peut apporter à leur localité un mouvement touristique que la proximité de Lyon et de St-Etienne permet de développer<sup>4</sup> »*. Aussi, dès la fin de l'année 1963, les Amis de la chartreuse s'adressent aux habitants du site, les premiers concernés par le projet. *« Il était temps de prendre contact avec tous ceux qui seront les premiers bénéficiaires<sup>1</sup> »*. Conscient que

<sup>1</sup> Le monastère des Chartreux doit sa fondation en 1280 à Béatrix de la Tour du Pin, veuve de Guillaume de Roussillon, disparu en croisade en 1277. Souhaitant honorer sa mémoire par la prière, elle se tourne vers l'ordre religieux des Chartreux, dont fait partie un membre de sa famille. La chartreuse accueille durant plusieurs siècles des Pères et des Frères. La Révolution Française change la donne : même si la communauté religieuse demeure dans les murs jusqu'en 1792, le monastère est tout de même confisqué en tant que bien national. Il est ensuite vendu en 1794 aux enchères aux familles de l'ancienne commune de Sainte-Croix-en-Pavezin qui s'établissent dans le monastère.

<sup>2</sup> « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21 avril 1963

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> « Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier », texte remis par l'association des Amis de la chartreuse en février 1962 à la presse

<sup>1</sup> FONTANE Jacques, « LES AMIS DE LA CHARTREUSE » ont exposé aux habitants de Ste-Croix les buts de leur association », *Le Progrès*, 3 mai 1963

cela peut engendrer des difficultés, notamment dans le fait de se faire accepter, elle précise qu'elle « *ne cherche évidemment pas à bouleverser les situations qui existent et les droits de propriété acquis<sup>1</sup>* ». De ce fait, l'association se positionne comme un nouvel acteur dans le jeu local sur un objet dont la propriété juridique est privée. Finalement, « *tout le rôle de l'Association est dans ce terme de catalyseur qui doit prochainement marquer l'histoire du canton et préparer son avenir touristique<sup>2</sup>* ».

Bien que l'association ne vise aucun objectif précis<sup>3</sup>, les Amis de la Chartreuse désirent sauver de l'oubli et protéger l'ancienne chartreuse :

Dans un texte remis à la presse locale paru vers 1963, elle explique son intérêt pour le site de la chartreuse, décrit comme « *un monument dont l'histoire et le décor être connus et protégés contre l'oubli et la dégradation* ».

La chartreuse est déjà considérée comme un héritage à défendre, à « *un patrimoine artistique et touristique digne d'être connu et mis en valeur* ».

Son action porte également sur le reste du canton de Rive-de-Gier, comme son titre l'indique, dont la valorisation leur semble insuffisante même si, d'emblée, le projet associatif est hiérarchisé : il s'agit en premier lieu de sauvegarder la chartreuse en favorisant sa restauration mais aussi sa mise en tourisme. L'ensemble de ce territoire correspond à « *leur petite patrie<sup>4</sup>* ». L'idée de programmer dans le temps des actions de restauration est déjà dans les esprits :

« *Notre programme de départ ne peut pas être très ambitieux, faute de moyens. Pour 1963, nous espérons remettre en état, dans la première cour, le beau bâtiment de réception, qui est le plus monumental de tous. En 1964, nous remettrons en état le chœur de l'ancienne église : la grande lancette sera rouverte et les fresques du tombeau de Thibaud de Vassalieu seront restaurées par un spécialiste. Elles en ont le plus urgent besoin. Nous remettrons en état le cimetière des moines dont l'accès doit être possible par la galerie centrale. Outre ces deux chantiers, nous ferons notre possible pour la remise en état des grandes cuisines situées contre le logis du prieur, et celle de la poterne d'entrée<sup>5</sup>* ».

Dans ses premières actions, l'association accueille, en accord avec le Comité local d'expansion de Rive-de-Gier, les Amis d'Europe n° 1, les Congressistes des anciens élèves de l'enseignement technique et des archéologues en activité sur le département de la Loire dans trois communes : Sainte-Croix-en-Jarez mais aussi Chagnon et Saint-Martin-la-Plaine<sup>6</sup>.

La sauvegarde de la chartreuse passe notamment par la protection juridique du site et son classement au titre des monuments historiques. En 1964, la chartreuse fait d'ailleurs l'objet d'un travail étudiant. D'après leur étude, les services des Monuments Historiques pourront dans quelques mois effectuer des classements de la plus extrême importance<sup>7</sup>.

Deux étudiants de l'École d'Architecture de Paris viennent donc séjourner douze jours sur le site pour rechercher tout ce qui dans Sainte-Croix-en-Jarez conserve un véritable intérêt historique.

L'association vise également à favoriser le développement touristique du site, tout en respectant le caractère habité du site. Une nouvelle fois, le fait que les Amis de la Chartreuse

<sup>1</sup> « Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier », texte remis par l'association des Amis de la chartreuse en février 1962 à la presse

<sup>2</sup> « La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez doit être sauvée », *Le Progrès*, 6 février 1963

<sup>3</sup> FONTANE Jacques, « LES AMIS DE LA CHARTREUSE » ont exposé aux habitants de Ste-Croix les buts de leur association », *Le Progrès*, 3 mai 1963

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21 avril 1963

<sup>6</sup> « Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier », texte remis par l'association des Amis de la chartreuse en février 1962 à la presse

<sup>7</sup> « Deux jeunes Parisiens profitent de leurs vacances pour aider au sauvetage de la Chartreuse de Sainte-Croix », *journal inconnu*, 11 septembre 1964

travaillent avec la commune, ce qui légitime leur action et leur position. L'aspect relatif au village habité est d'ailleurs un enjeu dès les années 1960.

En accord avec la commune, l'association réalise donc une première valorisation dès 1962 ou 1963 en installant un panneau de bois peint. Il propose aux visiteurs un plan du site et des explications historiques. De plus, débute une campagne de fleurissement, également à l'initiative des Amis de la chartreuse<sup>1</sup>, qui tentent de toucher différents publics : touristes, artistes, amis de l'histoire grâce à des supports écrits – tracts, affiches, articles de journaux – et des manifestations culturelles.

**Le respect du site, objectif important, doit être facilement atteignable :**

*« A Sainte-Croix, le premier impératif est de concilier la sauvegarde du passé avec les nécessités de la vie rurale. C'est chose assez facile puisque les Chartreux eux-mêmes avaient organisé une vaste exploitation agricole. Le fait que nous agissions en parfait accord avec la municipalité indique que ce problème est déjà résolu. [...] Comprendre et respecter l'esprit du lieu, c'est déjà beaucoup. Or, cette prise de conscience s'est faite. Reste la restauration proprement dite. [...] Un climat est créé, les habitants de Sainte-Croix et ceux de Rive-de-Gier veulent conserver leur Chartreuse et ses souvenirs ; le reste se fera peu à peu<sup>2</sup> ».*

Les Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier ont aujourd'hui disparu du tissu associatif pilatois<sup>3</sup>. L'association semble même ne plus avoir de place dans la mémoire collective. Seules de brèves allusions – du bout des lèvres tout au plus – à R. Grau et à ses acolytes de la Société des arts ripagériens – ont pu sous-entendre un quelconque engagement associatif antérieur à celui de l'Association pour la sauvegarde et l'animation de la chartreuse.

Avant la consultation des écrits sur internet d'A. Douzet à propos de la chartreuse, aucune référence n'avait été faite concernant les Amis de la chartreuse qu'il qualifie d'association pionnière. Il dénonce d'ailleurs l'oubli des personnes qui y ont adhéré :

*« Il y en eut et non des moindres comme nous allons le vérifier. Que reste-il de la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui entrèrent discrètement dans la carrière de restauration de la mémoire de ce lieu extraordinaire ? Et bien, il n'en reste rien !!!!! On a, fidèle à l'habitude, soigneusement passé à la trappe ces personnages qui ont, par leurs efforts et leur volonté mise en commun, ouvert les premières portes de cette Chartreuse vouée, soulignons-le encore une fois, aux tas de fumier et à la lente destruction de ses vestiges ».*

Pourtant, R. Grau et ses amis réalisent la première restauration sur le site ; plus précisément, celle de l'ancienne cuisine de la chartreuse à la fin des années 1960<sup>4</sup>. Cette initiative constitue un premier pas vers celle progressive du site ainsi que l'ouverture d'un premier espace ouvert au public. Alors président des Arts ripagériens, R. Grau acquiert cet espace en 1966 et est aidé par ses amis de l'association.

A cette date, cette cuisine n'est qu'un clapier comportant deux parties : d'une part, une écurie-porcherie du côté de la cheminée et, d'autre part, un appartement à deux niveaux. Une échelle permet d'accéder à une trappe donnant elle-même sur une cave.

Les murs de séparation sont donc démolis et les parois, mises à nu. Un dallage récupéré dans la région est posé. Quant à la cheminée, elle est entièrement dégagée. De plus, une cheminée est démolie, la porte est reportée à sa place originelle et l'accès à la cave est conforté.

<sup>1</sup> FONTANE Jacques, « LES AMIS DE LA CHARTREUSE » ont exposé aux habitants de Ste-Croix les buts de leur association », *Le Progrès*, 3 mai 1963

<sup>2</sup> « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21 avril 1963

<sup>3</sup> Au-delà d'une probable dissolution ou mise en sommeil, aucune mention n'est réalisée lors d'échanges avec les acteurs locaux de la chartreuse.

<sup>4</sup> « Raymond Grau », France Secret. URL : <http://www.france-secret.com/raymondg.htm> consulté le 16 octobre 2013

Cet espace doit, à la fin des années 1960, accueillir un musée présentant les objets collectionnés entre autres par R. Grau et pouvant apporter des informations sur le passé régional<sup>1</sup>. C'est le cas notamment d'une madone en bois du XVI<sup>e</sup> siècle et dont l'histoire est reconstituée depuis 1790. Suite à la fin des travaux en 1970, la pièce du rez-de-chaussée fait office de musée pour la Société des arts ripagériens jusqu'en 1980, date à laquelle M. Grau souhaite vendre son bien. C'est à ce moment-là que l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse entre pleinement en scène dans la préservation du site, ce que nous aborderons ultérieurement.

Un proche de l'association des Amis de la chartreuse dénonce également la réappropriation des actions des Amis de la chartreuse par des tiers. L'auteur A. Douzet estime que ces actions font l'objet d'une réappropriation par les acteurs actuels, probablement l'Association pour la sauvegarde et l'animation de la chartreuse :

*« Au commencement, il fut question d'une autre réunion de volontés... [...] Tous ses volontaires étaient des bénévoles passant leur temps, les manches retroussées, à charrier des tonnes de saletés et de gravats... Certes, ils pouvaient ensuite parler de ce que leurs mains avaient contribué à sauver de la décrépitude car souvent elles en portaient les stigmates. Aujourd'hui, qu'en est-il ? Combien sont-ils, ceux qui se disputent le trône de roi des « frites Mac Cain », à savoir « c'est celui qui en parle le plus qui en mange le moins » ?! Combien de fois sont-ils allés passer leurs jours de repos à s'épuiser sur un chantier poussiéreux et éreintant ? On peut dire que ceux d'aujourd'hui n'ont guère cassé de manches de pelles ou de brouettes dans cet exercice pour lequel ces « anciens » ne rechignaient pas... mais dont l'héritage est âprement revendiqué par les derniers arrivés!<sup>2</sup> ».*

**Il insiste longuement sur la difficulté physique des travaux réalisés :**

*« Dès les énormes travaux bien salissants exécutés, quelques années plus tard, ce fut la prise de pouvoir par les sacrosaints bien pensants qui firent leurs ces travaux en les finalisant encore des années plus tard en fermant, contrôlant et effaçant tout...<sup>3</sup> ».*

Certains estiment d'ailleurs que les acteurs de cette première vague de restauration se sont fait spolier. *« Quand ils se sont rendus compte du patrimoine que cela pouvait représenter, on s'est débrouillé pour les faire partir<sup>4</sup> ».*

Il est vrai que le livre<sup>5</sup> présentant de manière exhaustive les travaux réalisés sur l'ancienne chartreuse n'évoque pas l'action de cette association. Aujourd'hui, les archives de R. Grau sont d'ailleurs hors d'atteinte, malgré des demandes de l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse.

*Pour conclure, avant la création du Parc naturel régional, les Amis de la chartreuse de Sainte-Croix et des sites du canton de Rive-de-Gier est la première association locale de patrimoine à se mobiliser pour sauvegarder et valoriser le site. Par sa mobilisation, l'organisation sensibilise les élus locaux et ouvre le dialogue avec les institutions culturelles. Il semble toutefois qu'une certaine amnésie touche aujourd'hui leurs actions.*

<sup>1</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez », Pilat Insolite. URL : <http://www.pilatinsolite.com/saintecroix29.html> consulté le 16 juillet 2013

<sup>2</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez », France Secret. URL : <http://www.france-secret.com/stcroixjarez16.html> consulté le 16 octobre 2013

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>5</sup> VASSOILLE René, Sainte-Croix-en-Jarez, *op. cit.*, 2012



b. L'« AFFAIRE DE LA CUISINE <sup>1</sup> », UN EVENEMENT  
DECLENCHEUR ET MOBILISATEUR

En 1980, survient l'Affaire de la cuisine. Le propriétaire, R. Grau, met en vente l'ancienne cuisine du monastère. Avec l'aide des Arts ripagériens, il avait remis en état l'ancienne cuisine du monastère et sa cheminée, devenue un poulailler, comme cela a déjà été évoqué. Un possible acquéreur souhaite « *vendre les plus belles pièces pour y installer un commerce<sup>2</sup>* ». Les rumeurs disent que le manteau de la cheminée devait être démantelé pour être ensuite envoyé aux Etats-Unis... Il s'agit d'« *une pièce de 80 m<sup>2</sup>, couverte de voûtes en maçonnerie reposant sur deux piliers en granit. Tout un côté de cette pièce est occupé par une cheminée aux dimensions peu courantes. Large de 8,20 m, son manteau en pierre taillée et sculptée, forme trois arcades reposant sur deux piliers. L'entrée de la cuisine est précédée d'un couloir voûté faisant partie de l'ancien couloir servant à la desserte intérieure du bâtiment d'accueil* ». Au-dessus de la cuisine se trouvent deux grandes chambres : datant probablement du XVII<sup>e</sup> siècle et mesurant environ 80 m<sup>2</sup>, la salle Béatrix de Roussillon sert aujourd'hui à accueillir des réunions, des séminaires ou encore des expositions. La vente de l'ancienne cuisine représente un élément déclencheur pour la sauvegarde physique du site. L'Association de sauvegarde et d'animation se mobilise-t-elle pour conserver ce patrimoine ? Plusieurs acteurs la soutiennent dans son projet. Le PNR refuse dans un premier temps : il attend l'engagement de la DRAC pour changer d'avis.

L'élément catalyseur est clairement la peur de la perte du patrimoine local.

« *Ça a été un petit peu l'élément déclencheur. Quand les personnes du Bureau, surtout les quatre personnes que je vous ai citées – François Jeanty, Suzanne Chaize, Geneviève Gond et Michelle Gabriel – ont dit : « Mais ce n'est pas possible de laisser partir la cheminée comme ça ! Il faut faire quelque chose ! Il faut racheter le bâtiment ».*<sup>3</sup> », explique l'ancien président de l'association.

L'association se substitue à la commune pour sauvegarder la cheminée de l'ancienne cuisine : elle prend donc la décision d'acquérir cet espace « *pour que cette cheminée justement demeure dans le patrimoine local<sup>4</sup>* » puis de restaurer le bâtiment. Ceci représente un endettement lourd pour la structure : le prix d'achat est élevé et il faut trouver rapidement le financement nécessaire pour réaliser les travaux de restauration.

Suite à l'acquisition de l'ancienne cuisine, l'espace connaît une seconde période de restauration, entre 1981 et 1985, portée par l'association et concernant l'ancienne cuisine ainsi que l'actuelle salle « Béatrix de Roussillon ».

Il s'agit de renforcer les voûtes, de redresser deux piliers inclinés de 7 % mais aussi de nettoyer et d'aménager les deux pièces de l'étage.

Plusieurs réunions s'ensuivent, mêlant responsables de l'association et acteurs associés, comme l'AVF et le PNR. Des consultations ont également lieu avec des spécialistes. Ces rencontres, « *quelque fois dans des conditions climatiques peu agréables<sup>5</sup>* », permettent d'établir des plans, de rédiger les devis, d'étudier les confortements à effectuer, choisir les matériaux appropriés, la menuiserie, etc.

<sup>1</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p.6

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>4</sup> CHAIZE Mme, « Association pour la sauvegarde de la Chartreuse de Sainte-Croix », *Le Journal du Parc*, mars-avril 1982, n° 28, p. 7

<sup>5</sup> « La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 45, septembre-octobre-novembre-décembre 1985, pp. 9-10

Il est dit que le maçon local s'oppose à l'Architecte des bâtiments de France à cette occasion : il soutient qu'il est capable de redresser les piliers de la cuisine qui plient. Le maçon aurait indiqué la sortie à l'ABF prétextant ne pas avoir besoin qu'on lui apprenne son métier<sup>1</sup> ! Depuis, les piliers sont droits et semblent tenir.

Les travaux commencent finalement après trois ans de réflexion et de montage de dossiers : réfection de la toiture après reprise de la charpente, piquage des murs, confortement des voûtes, redressement de piliers, démolition d'un mur dangereux, coulage d'une dalle, sablage des pierres, enduit des murs, pose de menuiseries dont 80 m<sup>2</sup> de plafond à la française, pour n'évoquer que les gros travaux.

La restauration se termine en 1981 après plusieurs années de travail. L'ancienne cuisine, inaugurée en mai 1985, devient le point d'accueil des touristes et la salle Béatrix de Roussillon, inaugurée en 2002<sup>2</sup>, des expositions, notamment de peinture, comme pour la Société des arts ripagériens en 1982.

L'association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse se tourne vers des financeurs publics mais aussi privés, pour mettre en œuvre son projet. Tout d'abord, un emprunt immobilier est contracté, ce qui permet de verser de premières arrhes à R. Grau<sup>3</sup>.

Acteurs publics (Conseil général, Conseil régional) et privés (fondation, particuliers) soutiennent le projet. Grâce à sa mobilisation, elle arrive à trouver les 386 250 francs nécessaires.

En novembre 1980, une souscription auprès de la population et des membres de l'association est lancée<sup>4</sup>. En 1982, sur proposition des responsables du Crédit agricole de la Loire, est établi un dossier en vue de l'obtention du Prix de la Fondation des pays de France, effectivement attribué à l'association de sauvegarde en 1983. Mais ceci ne représente qu'une partie de la somme nécessaire pour la restauration.

**L'association demande également le soutien des acteurs publics.**

Elle réalise une première demande de subvention auprès du Conseil général de la Loire, laquelle est rejetée vu que le bâtiment en question n'est pas classé au titre des monuments historiques. La commune octroie une subvention l'association à titre d'aide au remboursement des annuités versées<sup>5</sup>.

Lorsqu'en 1981 l'association sollicite le PNR, sa requête est mise en attente pour attendre la finalisation du classement<sup>6</sup>. En 1984, elle se tourne une nouvelle fois vers lui mais le Syndicat mixte décide à l'unanimité de rejeter cette demande de subvention portant sur le remboursement d'un emprunt étant donné que, de toute façon, elle devrait être prise sur le budget « fonctionnement » du PNR<sup>7</sup>. Par contre, la DRAC lui propose son concours pour obtenir une subvention de l'Établissement public régional. Le Conseil régional lui octroie alors une subvention ; le général de la Loire également.

L'association organise également diverses activités bénévoles : visites guidées, ventes de documents touristiques, lotos, concours de belote, etc. ainsi que les grandes fêtes comme le son et lumière dès 1981 et les Fêtes de Pentecôte<sup>8</sup>.

*Par peur de la perdre, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse entame une action d'urgence pour sauvegarder in situ la cheminée monumentale de l'ancienne cuisine du*

<sup>1</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>2</sup> REMILLIEUX Gaëlle, « Chartreuse : inauguration officielle de la salle Béatrix de Roussillon », *Le Progrès*, 31 mai 2002

<sup>3</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 101

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 2 mars 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 14

<sup>7</sup> PV de la réunion du 18 janvier 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>8</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 102

monastère. En plus d'acquérir cet espace, l'organisation le restaure. Le projet bénéficie de soutiens publics et privés, dont le Parc naturel régional du Pilat.

### C. L'ERMITAGE, OU L'APPROPRIATION MATERIELLE DU SITE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL

Suite à l'opération de sauvegarde de la cuisine, les acteurs locaux prennent conscience des enjeux immobiliers du site. En 1987, une ancienne cellule de Chartreux presque intacte est en vente<sup>1</sup>. Cet espace équivaut au lieu de vie d'un officier : un Père chartreux qui prend une large part aux offices. La cellule, transformée par l'occupation civile en ferme, regroupe grange, étable et logements. De plus, le grand promenoir est écroulé, ruiné par les infiltrations d'eau et les effets du gel puis du dégel. Cet investissement permettrait de développer l'intérêt touristique du site<sup>2</sup>. Le couple propriétaire ne souhaite pas réaliser une opération immobilière juteuse mais souhaite que ce patrimoine soit valorisé et montré au public<sup>3</sup>. « *Lorsque l'opportunité d'acquérir une cellule s'est présentée, le Parc Naturel Régional ne pouvant ignorer ce capital culturel, l'a saisie*<sup>4</sup> ». L'édifice est surnommé l'Ermitage. Le Syndicat mixte acquiert l'Ermitage qu'il considère comme un atout dans la valorisation touristique du site. Savoir s'il est l'acteur le plus pertinent pour réaliser cette transaction se pose d'ailleurs. Il réalise finalement des investissements pour pouvoir ouvrir cet espace au public.

Cette opportunité questionne le positionnement des acteurs de la chartreuse vis-à-vis d'une politique d'acquisition des espaces bâtis. L'opération de sauvegarde de la cuisine avait déjà interrogé celle de la commune : elle doit impérativement avoir un droit de préemption sur les ventes qui pourraient intervenir. Pour répondre à ces enjeux, elle se dote donc d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD).

En 1989, il est nécessaire de maîtriser le foncier et de mettre en place un fonds financier pour acquérir les bâtiments en vente. A cette époque, la commune ne souhaite pas engager la procédure des Zones d'Intervention Foncière (ZIF). Le droit de préemption est finalement institué en décembre 1988 par création d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) sur l'ensemble de la chartreuse. Ceci lui permet d'être informée de toutes les mutations de bâtiments dans ce périmètre et de faire valoir éventuellement son droit. Malgré ce droit de préemption, la commune doit laisser deux bâtiments se vendre en 1990<sup>5</sup>.

L'opération de sauvetage de l'ancienne cuisine pose également la question de son portage, ainsi que celui des futurs projets d'achats et de travaux, comme celui de l'Ermitage. Le Syndicat mixte doit-il être maître d'ouvrage ou bien faut-il que ce soit l'association de sauvegarde et d'animation ?

Compte-tenu de la dimension croissante que risque de prendre le projet, mais aussi la nécessité de solliciter des fonds publics, il serait souhaitable que le Parc occupe ce rôle. En effet, l'association n'a pas les moyens de suivre les dossiers, bien qu'elle soit propriétaire de la cuisine<sup>6</sup>. En 1988, un élu propose d'ailleurs la formule de la copropriété par le biais d'une Société Civile Immobilière (SCI)<sup>7</sup>.

La question de l'identité de l'acquéreur de cette cellule se pose alors. Cet achat donne lieu à un certain nombre d'échanges sur son portage : le Syndicat mixte n'est pas le seul à pouvoir occuper ce rôle. L'association doit-elle / peut-elle être également propriétaire de cet espace ? Bien que l'idée

<sup>1</sup> PV de la réunion du 9 septembre 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> PV de la réunion du 10 octobre 1987 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>3</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, pp. 162-163

<sup>4</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez : rénovation d'une cellule d'un Père Chartreux », *Le Journal du Parc*, juillet 1992, n° 70, p. 8

<sup>5</sup> PV de la réunion du 14 novembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>6</sup> PV de la réunion du 8 juin 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>7</sup> *Ibid.*

d'une SCI soit avancée, comme déjà évoqué, il semble que l'association ne soit pas intéressée pour se rendre directement acquéreur<sup>1</sup>. Un élu se questionne sur le fait que le Parc du Pilat se substitue à l'association. Les élus du Syndicat mixte envisagent finalement que ce soit ce dernier qui s'en porte acquéreur puis porte les aménagements nécessaires qui sont importants en 1988<sup>2</sup>. Le débat reste néanmoins ouvert :

La même année, la cellule pourrait être acquise par le Conseil général de la Loire ce qui pourrait permettre à la chartreuse d'être sur un pied d'égalité avec Charlieu ou encore la Bâti d'Urfé<sup>3</sup>. Bien que cette direction ne soit pas choisie, cela n'empêche pas le site de trouver sa place au sein de la politique du Département de retenir un site par département et de pouvoir bénéficier de financements<sup>4</sup>.

Le Syndicat mixte acquiert finalement la cellule en 1989. Par des restaurations successives entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, il efface les traces de l'occupation laïque de cet espace. Il est nécessaire de faire très attention aux travaux réalisés sur la cellule acquise par le Parc car ils auront valeur d'exemple, comme le rappelle l'ABF en 1990<sup>5</sup> : ceci ne laisse pas droit à l'erreur, ce qui suppose d'avoir un minimum de connaissances. Il est donc décidé d'attendre pour l'ensemble des travaux que l'étude globale soit engagée. Ceci n'empêche pas que soient entreprises des restaurations ponctuelles, comme la porte d'entrée du XVII<sup>e</sup> siècle par exemple.

A l'origine, le projet de restauration paraît simple : la démolition des cloisonnements intérieurs et la réfection des sols. Le chantier réserve toutefois des surprises. Tout d'abord, le Parc décide de restaurer les portes extérieures en 1990<sup>6</sup> et confie ce travail à un ébéniste de Chuyer. Celui-ci est réalisé dans la même optique que le reste des travaux : conserver tout ce qui peut l'être et rendre visible le contraste avec les ajouts. Ainsi, l'artisan laisse transparaître la différence entre bois anciens et bois neufs, choisis dans les mêmes essences. Toujours dans le même ordre d'idées, au lieu de décider un piquage généralisé des enduits muraux récents, il est pratiqué un sondage méthodique des murs qui révèle la présence d'enduits anciens sous l'enduit plâtre : première surprise. Il faut patiemment dégager les revêtements du XVII<sup>e</sup> siècle. Sont aussi découverts à cette occasion des peintures du XVII<sup>e</sup> siècle, mais qui ne peuvent être intégralement dégagées pour éviter leur dégradation<sup>7</sup> : deuxième surprise. Enfin, sous les plafonds en plâtre ou en planche, le solivage à la française du XVII<sup>e</sup> siècle attend d'être mis à nu et ne peut, malheureusement, pas être conservé, malgré des boiseries relativement saines. Des travaux de maçonnerie sont également confiés à l'entreprise Demars. Est décelé un petit évier en pierre taillée avec ses conduits d'évacuation, bien en place dans le mur, datant du XVII<sup>e</sup> siècle. Egalement des traces de mortiers de l'ancien guichet, par lequel les frères donnaient de la nourriture au père.

**La cellule de Chartreux est finalement ouverte au public depuis le 1<sup>er</sup> juin 1992, sans être tout à fait reconstituée : le promenoir doit encore être reconstruit.**

Ce dernier propose une salle d'exposition, dont la première prévue est consacrée à des objets d'art sacré<sup>8</sup>. Le mobilier complet d'une cellule est offert, également début des années 1990, par les pères de la Grande Chartreuse, installés dans la maison mère de l'ordre, et prenant place dans les locaux rénovés, suite à une intervention de F. Jeanty auprès du procureur général de la Grande Chartreuse<sup>9</sup>. Le lit provient, par exemple, d'une ancienne chartreuse de moniales aujourd'hui désaffectée. L'ancien

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 juin 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>2</sup> *Ibid.* ; PV de la réunion du 6 juillet 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> PV de la réunion du 14 septembre 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>4</sup> PV de la réunion du 21 novembre 1989 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 21

<sup>5</sup> PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>6</sup> PV de la réunion du 3 octobre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>7</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez : rénovation d'une cellule d'un Père Chartreux », *Le Journal du Parc*, n° 70, juillet 1992, p. 8

<sup>8</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 6

<sup>9</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez : rénovation d'une cellule d'un Père Chartreux », *Le Journal du Parc*, juillet 1992, n° 70, p. 8

président de l'association et l'architecte-conseil du PNR ramènent le mobilier dans une estafette depuis Saint-Pierre-de-Chartreuse<sup>1</sup> !

Entre octobre 1993 et décembre 1994, sont ensuite réalisés des travaux pour la reconstruction à l'identique du promenoir situé à l'angle nord-ouest<sup>2</sup>. Le projet doit débuter avec, notamment, le déblaiement de gravas dans les sous-sols, ce qui permettra de « *poursuivre les recherches historiques et archéologiques sur les diverses modifications subies par cette cellule au fil des siècles*<sup>3</sup> ». Ces découvertes permettent de restaurer la cellule dans une plus grande exactitude.

Les travaux sont réalisés en s'inspirant des relevés archéologiques – abordés ultérieurement – et des promenoirs toujours existants. De plus, les matériaux sont trouvés sur place<sup>4</sup>. Les artisans retenus sont pilatois. En 1995, plusieurs administrés critiquent auprès de la commune que le promenoir, malgré une reconstruction à l'identique, donne une impression de neuf et contraste avec les façades mitoyennes. Aussi, la commune souhaite que les joints soient vieillis pour qu'il n'y ait plus de contraste entre la partie reconstruite et les anciennes façades, ce que le PNR accepte<sup>5</sup>.

Faute de moyens, les travaux dans la pièce d'étude sont réalisés par des objecteurs de conscience présents au sein de l'équipe de la nature du PNR à cette époque et mettent au jour des voûtes<sup>6</sup>.

Aucune restauration n'est réalisée par la suite. Aucune valorisation non plus : elle aurait, par exemple, pu accueillir un lieu d'observation des techniques de construction du XVII<sup>e</sup> siècle qui reposent sur l'édification d'arcs et de voûtes servant à récupérer les dénivellations du terrain<sup>7</sup>. Au début des années 2000, de nouveaux investissements sont prévus.

Au programme 2001, le PNR souhaite restaurer le passage conduisant à la cellule, qui prolonge le cloître à la cour des pères de l'ancien monastère<sup>8</sup>. La DRAC, le Conseil général de la Loire et Saint-Etienne Métropole soutiennent financièrement le projet<sup>9</sup>. Au programme 2001, l'amélioration de l'accueil à la cellule est également prévue<sup>10</sup>.

L'acquisition de l'ancienne cellule s'inscrit dans un projet collectif. Le PNR contracte donc un emprunt pour devenir propriétaire de cet équipement<sup>11</sup>, dont l'objectif est touristique :

Le dossier technique stipule : « *Le Parc Naturel régional ne peut, quant à lui, ignorer ce capital culturel, élément important de son développement touristique. C'est pourquoi, il envisage l'acquisition de ce bâtiment et sa restauration qui pourrait permettre d'ajouter à Sainte-Croix un de ces éléments concrets recherchés par le touriste, et par là même, de contribuer au développement économique et de l'Association et de la Commune, dans la mesure où cette visite, enfin palpable, pour l'œil du promeneur, pourrait faire l'objet d'une tarification* ».

Le projet n'est qu'une étape dans les investissements réalisés par le Syndicat mixte dans le but de valoriser l'ensemble du site.

<sup>1</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 166

<sup>2</sup> Caractéristique de l'architecture cartusienne, le promenoir mesure environ 10 mètres sur 4 mètres et est contigu à la cellule où vit le Chartreux. Ce dernier peut faire un peu d'exercice, tant physique que spirituel, *via* une marche méditative. Le promenoir a malheureusement disparu au fil des modifications survenues durant l'occupation civile. Il est situé au-dessus d'un petit atelier donnant lui-même sur un jardin suspendu et clos, où le moine pratiquait, conformément à la règle de l'ordre, travaux manuels et jardinage.

<sup>3</sup> « Sainte-Croix-en-Jarez : rénovation d'une cellule d'un Père Chartreux », *Le Journal du Parc*, n° 70, juillet 1992, p. 8

<sup>4</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 29 mars 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>6</sup> Entretien avec M. Fropier, ancien architecte-conseil du PNR du Pilat, le 9 avril 2013

<sup>7</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 165

<sup>8</sup> PV de la réunion du 14 septembre 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2 et p. 5

<sup>9</sup> PV de la réunion du 13 septembre 2002 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>10</sup> PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>11</sup> PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

En 1992, il est défini que les investissements concernant la chartreuse ne doivent pas s'arrêter avec le Contrat de Parc : ils doivent continuer<sup>1</sup>. Suite aux études et recherches alors en cours sur le site, un programme de restauration des bâtiments doit être défini. Au programme 1992, une première tranche de travaux doit être financée<sup>2</sup>. Les investissements réalisés ne doivent pas s'arrêter à la fin du Contrat de plan mais être poursuivis au-delà<sup>3</sup>. En 1993, la première tranche concerne la restauration d'une partie du cloître située à l'entrée même de l'Ermitage, afin d'y aménager un véritable accueil recevant une exposition permanente, rappelant le fonctionnement de la cellule et retraçant l'historique des travaux de réhabilitation<sup>4</sup>.

A la date de l'acquisition, en 1989, les élus valident un premier programme de mise en valeur de la chartreuse, comprenant plusieurs volets : l'organisation muséographique du site devant être confiée à un prestataire, l'organisation du stationnement à étudier avec la DDE et la commune et, enfin, la détermination des priorités pour les achats ultérieurs à réaliser conjointement par le PNR, l'association et l'ABF<sup>5</sup>. Une étude pour obtenir un principe muséographique à l'intérieur du monument et la signalisation doit être au programme 1990<sup>6</sup>. En 1989, F. Jeanty est invité à une commission Environnement pour exposer son point de vue sur la gestion future de la chartreuse, compte-tenu du fait que le PNR propose un dossier Muséographie auprès de la Région. Le Parc met d'ailleurs en place une nouvelle signalisation scénographique dans les années 1990 afin de « faciliter le cheminement des visiteurs à l'intérieur de l'ancien monastère<sup>7</sup> ». Des panneaux discrets présentent les lieux et invitent les visiteurs à respecter ce site, habité par des particuliers.

**Dans cette optique, des mécènes sont recherchés et un comité de parrainage, constitué.**

En 1990, la commission Patrimoine souhaite organiser des visites pour d'éventuels mécènes. Son rôle est de « déterminer et définir une politique, puis de suggérer des solutions<sup>8</sup> ». Le recours à des mécènes pour l'aménagement de la chartreuse est déjà évoqué par le président de l'association l'année précédente<sup>9</sup>.

En parallèle, la constitution du comité de parrainage le plus large possible est en cours en 1989 : Conseil général de la Loire, Région Rhône-Alpes et diverses administrations sont identifiés<sup>10</sup>. En novembre, cinq organismes sont déjà partants : le Conseil général, la Délégation régionale à l'Architecture et à l'Environnement (DRAE), le Conservateur régional des Monuments historiques, l'association et le PNR<sup>11</sup>.

**De toutes les manières, le PNR est plus particulièrement concerné par la convention quadripartite de 1991 de mise en tourisme du site car il s'engage à restaurer l'Ermitage en accord avec le service des Monuments historiques puis à le mettre à disposition du public<sup>12</sup>.**

En 2009, le Syndicat mixte envisage de se dessaisir de l'Ermitage. En effet, suite à une rencontre avec Saint-Etienne Tourisme, la Communauté d'agglomération de Saint-Etienne Métropole serait prête à faire les travaux nécessaires à condition que le PNR lui cède cet équipement pour l'euro symbolique<sup>13</sup>. Cette éventualité n'est pas sans incidence sur le budget du Syndicat mixte puisque qu'il devrait sortir de son actif le montant inscrit sur cette opération (acquisition et travaux effectués) et budgétiser la somme correspondante.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> PV de la réunion du 17 septembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>3</sup> PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>4</sup> PV de la réunion du 19 octobre 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 16

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>6</sup> PV de la réunion du 13 septembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>7</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 5

<sup>8</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>9</sup> PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 8-9

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 9

<sup>11</sup> PV de la réunion du 8 novembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>12</sup> PV de la réunion du 26 novembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>13</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

Le projet de vente tombe peu à peu à l'eau. Il est vrai que l'Ermitage constitue une carte de visite pour le PNR. En outre, il trouve sa place au sein du parcours de la visite guidée et bénéficie donc d'un intérêt intrinsèque.

Le PNR programme d'ailleurs en 2014 une assistance à maîtrise d'ouvrage en vue de la rénovation de l'Ermitage. Au-delà de rafraîchir les espaces ouverts à la visite, il s'agit de définir la possibilité d'ouvrir la pièce d'étude au public mais surtout la faisabilité de développer un espace scénographique dans les pièces basses de la cellule. Les travaux devront être réalisés en 2015.

*L'ancienne cellule de Père chartreux, ou Ermitage, est achetée par le Syndicat mixte en 1989 pour développer l'attrait touristique de la chartreuse. Ouverte au public dès 1992, l'espace fait l'objet de travaux pour ôter les traces de l'occupation civile et présenter une cellule reconstituée. Le président de l'Association de sauvegarde et d'animation aide d'ailleurs à meubler l'espace.*

#### d. UN INTERET PORTE EGALEMENT SUR LE RESTE DU SITE

Au-delà de l'ancienne cuisine et de la cellule d'officier dont les restaurations sont portées respectivement par l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse et le Parc du Pilat, le Conseil général de la Loire réhabilite l'ancienne boulangerie pour en faire un point d'information touristique, ce qui nous aborderons ultérieurement.

Un grand nombre de travaux de restauration est également réalisé sur le site en lui-même dont quelques uns au niveau de ses abords (cf. tableau) pour lesquels la commune de Sainte-Croix-en-Jarez est maître d'ouvrage. Le but poursuivi ici n'est pas d'étudier de manière exhaustive les travaux réalisés mais d'aborder des exemples dans lesquels le syndicat mixte ou l'association a apporté un soutien à la commune.

D'ailleurs, au début des années 1990, le PNR met en œuvre un programme de développement du tourisme équestre, avec la réalisation d'une carte équestre, la création de sentiers équestres et l'aide à l'aménagement d'espaces réservés aux chevaux dans certains lieux touristiques très fréquentés. Dans ce cadre, associé à celui de l'aménagement des abords de la chartreuse, est réalisé un espace pour les chevaux grâce à un financement du PNR<sup>1</sup>. En 1995, un élu évoque la nécessité de bien coordonner les demandes de financement pour la chartreuse : un programme de restauration du site devrait être mis sur pied<sup>2</sup>. Plusieurs aménagements sont réalisés au niveau des abords immédiats de la chartreuse pour la mettre en valeur. PNR et Association soutiennent différents travaux. La commune, quant à elle, veille à la rénovation ou à la restauration d'espaces dont il est le propriétaire.

Restaurer et réhabiliter des parties intérieures ont un impact moindre si la mise en valeur extérieure du monument ne suit pas<sup>3</sup>. Le réaménagement total des abords donne lieu à la mise en valeur de la façade principale cours des années 1990. L'aménagement de la Place des Portes est donc porté par la commune et soutenue par l'Etat. Le Parc du Pilat intervient seulement pour le dessin général d'avant-projet et le dossier d'aménagement de l'entrée du village, avec l'aval de l'ABF<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 31 mars 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 8-9

<sup>2</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 5

<sup>4</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 146

En 1989, plusieurs objets sont considérés comme prioritaires<sup>1</sup>. Tout d'abord, il convient de réaliser un parking et des toilettes publiques. Il est également mis en avant le problème de l'assainissement de la commune.

Les travaux de mise en valeur du site de l'ancienne chartreuse sont réalisés par la DDE, actuelle DDT, sous l'autorité de l'ABF de la Loire et pour le compte du Département. Le financement est porté par le Conseil général de la Loire et la commune.

Le réaménagement des abords passe par différentes opérations<sup>2</sup>.

Tout d'abord, un parvis d'environ 500 m<sup>2</sup> est créé à partir de pavés granitiques de récupération de la région de Versailles, choisis pour leur teinte proche de celle du schiste des murs. Ensuite, un nouveau tracé de la route départementale est défini afin de le placer en parallèle devant la façade d'entrée, dans un béton désactivé donnant « *un aspect à la fois noble et rustique*<sup>3</sup> ». Tout cela doit débiter en 1991<sup>4</sup>. La circulation est également revue avec le traitement des espaces de communication piétonniers : chaussée et allée piétonne longeant la façade en béton désactivé, gazon sur les dalles alvéolées entre l'allée et la chaussée ; corps de trottoir en sable de Polionay. Le végétal est aussi travaillé. Les platanes de l'ancienne place, en mauvais état, sont coupés puis remplacés par des cerisiers à fleurs, plus décoratifs, suite au conseil du service des espaces verts de la mairie de Saint-Étienne. Des plantations de différentes essences sont réalisées. De plus, la commune acquiert, toujours dans le but de valoriser la façade, plusieurs dizaines de places de parking. Le maire est reçu dans le cadre de la commission Environnement en 1990, qui met en exergue l'exploitation touristique de la chartreuse qui se déroule « *dans des conditions déplorables*<sup>5</sup> ». Le stationnement demeure le premier problème puisque que la commune ne peut en assurer le financement. Enfin, il est mis en place de procéder, au début des années 1980, à la mise en place d'un réseau souterrain pour alimenter la chartreuse, ce qui permet d'effectuer la dépose des tuteurs et câbles aériens peu esthétiques à l'entrée du bourg<sup>6</sup>. L'éclairage public est donc repris.

**Notons que le Parc du Pilat avait déjà apporté son soutien au cours des années 1970.**

En vue de l'aménagement de la chartreuse, une étude est engagée en liaison avec l'ABF en 1975<sup>7</sup>. En 1977, il se penche sur les abords qu'il convient d'aménager<sup>8</sup> : cette action s'inscrit d'ailleurs dans un aménagement plus général du site. Suite à l'étude, il se poursuit en 1978<sup>9</sup>. A la fin de cette année, les travaux de la façade sont achevés<sup>10</sup>. Entre 1976 et 1980, les façades de l'ancienne chartreuse sont donc mises en valeur.

La commune poursuit ce mouvement en acquérant le Grand escalier grâce au soutien du PNR. Son intérêt patrimonial est double. D'une part, historiquement, il dessert les appartements du prieur et donne la possibilité d'accéder aux chambres réservées aux hôtes de marque de passage (moines et cléricaux). D'autre part, économiquement, le Grand couloir permet alors d'ouvrir au public la salle Béatrix de Roussillon, est en assez piteux état<sup>11</sup>.

Dès 1982, vu le délabrement général, et par crainte d'un accident, le maire incite les propriétaires à effectuer des travaux. En 1989, le propriétaire d'une partie de l'escalier souhaite s'en séparer car il ne désire pas participer aux travaux de confortement nécessaire. L'urgence naît du fait que l'intention d'aliéner le propriétaire est officiellement formulée à la mairie, pour qu'elle puisse abandonner son droit de préemption.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 novembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>2</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 5

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> PV de la réunion du 12 juin 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>5</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>6</sup> PAILLEUX Joseph, « Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 28, mars-avril 1982, p. 2

<sup>7</sup> PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>8</sup> PV de la réunion du 6 octobre 1977 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 16

<sup>9</sup> PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>10</sup> PV de la réunion du 11 juin 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>11</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1992, p. 7



Le projet de restauration permet de redonner du lustre à des parties devenues publiques. Deux opérations sont réalisées conjointement : celles du grand escalier et du grand couloir. Le grand escalier, construit au XVII<sup>e</sup> siècle, fait l'objet d'un chantier de plusieurs années.

Le PNR aide donc la commune à acquérir le grand escalier en 1989<sup>1</sup>. Le début des travaux est prévu pour la fin de l'année 1991<sup>2</sup>. Le Conseil général de la Loire décide de prendre en charge la restauration de ce corridor, incluant sols et murs. En 1991, lorsque cette restructuration est en projet, le financement doit être soutenu par l'Etat et la commune.

En dernier lieu, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse soutient activement la commune pour la restauration de l'église paroissiale ainsi que de l'église médiévale. A la fin des années 1970, le lieu de culte est qualifié de sombre<sup>3</sup>, étant donnés les travaux antérieurs et l'usure du temps. Le président de l'association la décrit d'ailleurs de manière péjorative :

*« Cela tenait à ce que les boiseries, assez hautes, qui font le tour intérieur de cet édifice, avait été abondamment badigeonnées avec un vernis marron foncé, même très foncé. Les murs et les voûtes en maçonnerie avaient, au fil des ans, acquis une teinte d'un gris sale plutôt triste. La décoration elle, se composait d'un mélange hétéroclite de statues de bois et de statues plus modernes ayant reçues, les unes et les autres, une patine qui leur donnait une mine – disons triste<sup>4</sup> ».*

En 1982, il est nécessaire d'effectuer le confortement et la remise en état de la toiture des bâtiments communaux situés à l'extrémité du couloir (accès par la deuxième cour). Il faut également poursuivre les travaux de restauration de l'église paroissiale entamés en 1977. F. Jeanty met d'ailleurs le doigt sur la complexité de la mise en œuvre étant donné la multiplicité des acteurs :

*« Les entreprises travaillant pour les Monuments Historiques à la restauration des parties classées ne touchent pas les autres parties non classées et c'est souvent regrettable. C'est le cas pour Sainte-Croix où pour l'instant sont seulement classées dans l'église les boiseries du chœur toutes flambant neuf s'appuient sur des fonds dont l'enduit et la peinture ont besoin d'une sérieuse réfection, ce qui donne l'impression de voir un magnifique bijou dans un écrin vétuste et mité. Ce sont d'autres services, d'autres entreprises, quand seront débloqués d'autres crédits, qui pourront remédier à cette situation, c'est-à-dire encore la pose d'autres échafaudages dans une église servant régulièrement à la célébration du culte<sup>5</sup> ».*

Les églises paroissiale et médiévale font l'objet de plusieurs restaurations. Vis-à-vis de ces projets, l'association de patrimoine occupe la place de mécène : elle finance certains travaux financièrement trop lourds pour la commune.

En fonction des crédits débloqués, plusieurs tranches de travaux dans l'église se succèdent depuis 1977. D'abord, les boiseries du chœur sont déposées pour être décapées, restaurées, consolidées ou même partiellement refaites, avant d'être remontées. Puis c'est le tour des stalles et des boiseries de la nef et ce, en plusieurs fois. Lors de la dépose des boiseries, des imprévus surgissent. L'installation électrique intérieure, démontée au début des travaux, est remplacée par une guirlande électrique de salle de bal puis est finalement refaite grâce au financement de l'association. Celle-ci a déjà fait réparer une partie importante de la charpente et de la toiture de l'église, les gouttières tombant sur les boiseries en cours de restauration en 1982.

L'Association, consciente des difficultés financières de la commune, prend en charge le montant des factures concernant la remise en état d'une partie de sa toiture, son éclairage et d'autres travaux, et la restauration de la façade la mairie.

Pour revenir aux travaux effectués, la finition du chœur de style baroque est terminée au début des années 1980. Certains morceaux sont remplacés. Enfin, le chœur est peint dans le style de son époque de construction ; certaines parties, dorées à l'or fin. D'autres tranches de travaux sont ensuite lancées au

<sup>1</sup> PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8 ; PV de la réunion du 13 septembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>2</sup> PV de la réunion du 12 juin 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>3</sup> JEANTY François, « Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 49, mai-juin 1987, p. 8

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> JEANTY François, « Les restaurations à l'église de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 28, mars-avril 1982, p. 8

milieu des années 1980. L'une concerne les voûtes et les murs ; une autre, les vitraux, datant de 1875. Le vitrail de chœur est changé pour un autre plus lumineux, en verre coloré. Courant 1982, les Monuments historiques doivent encore réaliser la réfection de la porte d'entrée de l'église et de son tambour, la restauration du tableau supposé de Mantegna représentant le martyr de Saint-Sébastien, et la remise en place de quatre statues anciennes<sup>1</sup>. En 1987, sont restaurés les tableaux de Saint-Bruno, Saint-Charles Borromées et Saint-Sébastien précédemment cités.

L'association s'intéresse plus particulièrement à l'église conventuelle originelle, devenue simple dépendance de l'église actuelle et à ses peintures murales. C'est encore le cas aujourd'hui avec la recherche de mécénat pour la consolidation des fresques.

Un arrêté municipal est pris à leur demande<sup>2</sup>, accompagné d'une campagne de signatures auprès des visiteurs. Une délégation interministérielle se rend même sur les lieux pour constater les dégâts. Une décision municipale est prise en 1995 pour solliciter le fond européen pour les monuments religieux afin de financer d'importants travaux : fresques de la chapelle, reconstruction de la voûte de cette dernière et du petit cloître, et restauration du cimetière et du grand passage entre cour des frères et cour des pères. Sainte-Croix-en-Jarez reçoit d'ailleurs le soutien de la Commission Européenne dans le cadre de sa politique d'aide au patrimoine architectural européen qui avait, en cette année 1995, pour thème les monuments religieux<sup>3</sup>. Le but est, ici, de restaurer la chapelle de Thibaud de Vassalieu et le passage voûté pour consolider les voûtes existantes.

Dans le même temps, l'association commande une réplique exacte de la croix du petit cloître ; l'originale se trouvant dans la commune de Pavézin.

L'objectif de sauvegarde est-il atteint par l'association de patrimoine ? Celle-ci considère qu'elle a encore un rôle à jouer dans les aménagements réalisés dans la chartreuse.

*« C'est ce qu'on pensait mais c'est pas vrai ! On s'est rendu compte qu'il y avait encore beaucoup de sauvegarde à faire. Alors, même si on ne peut pas le faire nous-mêmes, il faut qu'on soit présent pour avoir un rôle incitatif auprès des décideurs, des pouvoirs publics et puis surveiller, avoir notre mot à dire. Ce qu'on veut, c'est être considéré comme interlocuteur dans ce qui se fait. Parce qu'on a pu se rendre compte qu'il y a avait des choses qui n'étaient pas... Quand on voit la mairie par exemple... Bon, ça ne fait pas très plaisir ! A ce moment-là, on n'avait pas saisi, je pense, le rôle qu'on pouvait avoir. Cette histoire de mairie, ça nous a fait un petit peu réfléchir. Du coup, pour l'école, j'ai assisté à toutes les réunions de chantier en essayant de dire ce que l'on en pensait, de faire des propositions<sup>4</sup> »,* déclare l'ancien président.

*Pour conclure, la chartreuse fait l'objet de travaux d'aménagements au sein du site mais aussi au niveau de ses abords : l'écrin n'est pas oublié. Le Parc du Pilat soutient financièrement ces projets, mais aussi pour les définir. L'association n'est pas en reste en tant que mécène ponctuel pour la commune : elle permet la restauration de l'église paroissiale et se mobilise pour les peintures murales de l'église médiévale.*

*L'ancienne chartreuse fait donc l'objet d'une politique de travaux de restauration et de mise en valeur. Plus particulièrement, cette dynamique trouve le point de départ dans l'action d'une association méconnue et aujourd'hui disparue. Par la suite, une autre association se mobilise par réaction à la peur d'une perte de son patrimoine. Le Parc naturel régional arrive dans le jeu en*

<sup>1</sup> JEANTY François, « Les restaurations à l'église de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 28, mars-avril 1982, p. 8

<sup>2</sup> « Une association partenaire : sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 13

<sup>3</sup> BADOL Joris, *L'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Passé, présent et futur d'un patrimoine incomparable, De la connaissance d'un site à la mise en valeur d'un village*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Étienne, 2004, p. 111

<sup>4</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

soutenant d'abord cette dernière mais en devenant propriétaire d'un lieu. Finalement, le reste du site bénéficie également d'un regard des acteurs publics.

### 3. UNE MISE EN TOURISME PROGRESSIVE DU SITE

Comme déjà évoqué, et dans un contexte touristique de valorisation des sites d'accueil de manière différenciée selon les secteurs, l'ancienne chartreuse est considérée, dans la charte Objectif 2010, comme présentant un très grand intérêt patrimonial à la fois architectural, culturel et historique<sup>1</sup>. A ce titre, elle représente un potentiel de développement touristique important ; d'autant plus qu'elle a été retenue dans le schéma d'aménagement touristique du département de la Loire. Aussi, le PNR a pour fonction d'aider les communes concernées à définir un plan de développement touristique contribuant à conserver et mettre en valeur le patrimoine et de les soutenir dans la mise en œuvre de ce programme et dans la réalisation des restaurations. Les collectivités concernées par ces sites soutiennent ces opérations.

L'intérêt du PNR pour ce site touristique remonte à 1974 : « Dès sa création, le jeune Parc du Pilat s'était intéressé au site prestigieux de Sainte-Croix<sup>2</sup> ». Rapidement, une aire d'accueil et de pique-nique est aménagée à proximité de la chartreuse, près du moulin voisin. Plusieurs modifications s'ensuivent : aménagements par le Parc avec l'installation d'une barrière pour éviter le stationnement des caravanes en camping sauvage et par la commune avec la construction de toilettes en 1991<sup>3</sup>.

*L'Association de sauvegarde et d'animation pose les premiers jalons d'animation de la vie locale, après une première expérience conjointe avec le PNR. Le développement touristique de l'ancien monastère se construit progressivement : prise en charge par l'association, elle est ensuite récupérée par l'Office de tourisme de Saint-Etienne Métropole. Le site s'inscrit d'ailleurs dans des réseaux à échelle géographique variable.*

#### a. DE PREMIERES ACTIONS D'ANIMATION

Au début des années 1990, l'Association de sauvegarde et d'animation poursuit son travail : foire à la brocante, marché de la création, spectacle de son et lumière, fêtes de la Pentecôte, dont tous les bénéfices servent à améliorer les parties de la chartreuse transformés en bâtiments communaux<sup>4</sup>. D'autres manifestations sont également organisées comme les festivals folks ou encore la Cartusienne, plus récente. L'Association de sauvegarde et d'animation mène ainsi de premières actions d'animation. Son projet se nourrit de l'expérience menée avec le PNR en termes d'animation locale. Cet évènementiel mêle vie locale et découverte du site.

Le Festival de Pentecôte est la plus ancienne animation portée de manière associative. Dès son origine, le Syndicat mixte apporte son soutien. Dans le cadre de l'animation culturelle, il soutient les Arts ripagériens pour sa réalisation à Sainte-Croix-en-Jarez en 1973<sup>5</sup>. Cette première tentative

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 69

<sup>2</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 7

<sup>3</sup> PV de la réunion du 10 avril 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>4</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, n° 67, septembre 1991, pp. 5-6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 25 juin 1973 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 6

d'animation culturelle, réalisée sous l'impulsion du chargé de mission du PNR J. Andersson, mêle expositions, spectacle son et lumière et musique. Ces fêtes drainent les foules.

Le festival d'art et de folklore, à l'origine traditionnel mais oublié<sup>1</sup>, est reconduit les années suivantes. La nouvelle Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse reprend les rôles quatre ans plus tard<sup>2</sup>; elle a pour but « *le respect, la découverte, l'animation, et une possible restauration du site*<sup>3</sup> » et compte alors le curé de la paroisse comme trésorier et le maire M. Pailleux comme président. Son adjoint, F. Jeanty, prendra un jour sa suite. Les traditionnelles fêtes de la Pentecôte sont organisées par la municipalité et plusieurs associations dont celle de la sauvegarde et de l'animation de la Chartreuse. Le succès est toujours au rendez-vous à la fin des années 1990, en particulier pour la course intitulée La Cartusienne, dont la première édition date de 1997<sup>4</sup>.

L'Association organise également des spectacles « son et lumière », marchant dans les pas de l'animation culturelle du PNR. Dans le cadre du soutien aux actions à caractère culturel, le Syndicat mixte la soutient en 1987<sup>5</sup>. En 1989, des problèmes techniques ont lieu, ce qui sonne le glas de cette manifestation.

Les manifestations de type son et lumière marquent profondément l'esprit d'un grand nombre d'habitants de Sainte-Croix-en-Jarez.

*« Si vous interrogez des anciens habitants ou des personnes âgées, elles en parleront avec des tremolos dans la voix. Certains seraient prêts à recommencer<sup>6</sup> ».*

*« C'était grandiose ! Des cavaliers qui descendaient la route de Jurieu, la circulation était coupée et donc on demandait l'autorisation de couper la route !<sup>7</sup> ».*

L'Association de sauvegarde et d'animation met en place en 1978 un évènement musical annuel : les Musicales. L'église est naturellement le lieu d'accueil de la manifestation étant donnée son acoustique exceptionnelle.

*« Tout ce qu'on fait, c'est pour faire découvrir la chartreuse. Donc, bon, si on peut le faire découvrir par des actions agréables comme un concert, pour quoi ! ».*

En tant qu'évènement porté par un acteur culturel du territoire, le PNR a pu soutenir financièrement de manière ponctuelle l'association. En 2015, il s'agira de la 30<sup>e</sup> édition<sup>8</sup>. Il s'agit plutôt de musique classique, de musique de chambre.

Le nombre de participants fluctue. Le taux de participation tend à baisser ces dernières années. En effet, en 2012, l'association étant déficitaire, la recherche de mécènes est envisagée<sup>1</sup>. En 2014, l'association part d'ailleurs à la recherche de mécènes.

<sup>1</sup> CHAIZE Mme, « Association pour la sauvegarde de la Chartreuse de Sainte-Croix », *Le Journal du Parc*, n° 28, mars-avril 1982, p. 7

<sup>2</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, n° 67, septembre 1991, p. 5

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> « Sainte-Croix en-Jarez », *Le Progrès*, 20 mai 1997

<sup>5</sup> PV de la réunion du 10 juin 1987 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> Leur nom a évolué au cours du temps : les Dimanches musicaux dès 1986, l'Octobre musical puis l'Automne musical en 1990. Autre évolution, en 2009, le festival est déplacé de septembre à juillet à la demande l'OT pour intéresser plus de visiteurs. Cependant, bien que les visiteurs soient plus présents, l'association se rend compte que le public ciblé n'est pas celui-ci. L'évolution se termine donc avec les Musicales qui ont lieu en septembre. Il est décidé de garder le terme « musical », symbolisant l'ancrage de la manifestation dans le temps.

Surtout, les peintures murales du XIV<sup>e</sup> siècle méritent d'être consolidées : c'est pour cela qu'un dossier est mis sur pied avec l'aide technique du Parc du Pilat. Le principe repose sur le soutien à cet événement musical : le mécène soutient les Musicales, dont les bénéficiaires permettront de restaurer les fresques.

Un marché d'artistes, « *un vrai*<sup>2</sup> » avec des artistes « *ayant pignon sur rue* » et étant enregistrés au registre du commerce, est également organisé dès le début des années 1990. L'idée trouve son origine dans les Journées des arts, dans le cadre des Plus beaux villages de France :

L'association trouve toutefois l'idée intéressante : c'est l'occasion de faire sortir toutes les voitures de l'intérieur du site et de laisser les peintres faire vivre le site. Elle décide donc de continuer et organise « *Dessine-moi Sainte-Croix*<sup>3</sup> »

Le titre évolue une nouvelle fois lorsque la photo numérique devient une composante du concours. Peu à peu, l'intérêt des artistes faiblit – de moins en moins de concurrents participent – et la qualité baisse. A la vingtième édition, en 2012, l'association estime « *avoir fait le tour* » et que cela ne fonctionne pas sur le site, ce qui sonne le glas de cette journée.

*L'association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse met en place un certain nombre de manifestations pouvant être annualisées. Le plus connu, le son et lumière, marque l'esprit des habitants. Le Parc du Pilat est d'ailleurs amené à soutenir certains de ces événements, considérant l'association comme faisant partie des acteurs culturels locaux.*

#### b. UNE ORGANISATION PROGRESSIVE DES ACTEURS

« *Tout ce qui a été fait pour le tourisme à Sainte-Croix-en-Jarez jusqu'ici, l'association de sauvegarde en fut l'acteur*<sup>4</sup> ». La situation évolue progressivement jusqu'à ce que Saint-Étienne Métropole occupe la première place. La mise en tourisme du site se construit progressivement. L'Association de sauvegarde et d'animation est le premier acteur à se mobiliser. Elle transfère ensuite cette mission à l'Office de tourisme de Saint-Etienne Métropole. La Maison du tourisme du Pilat ne prend pas part à ce développement.

L'Association est le premier acteur développant l'intérêt touristique du site en assurant l'accueil de visiteurs. Avant même sa création, des habitants se mobilisent déjà en organisant avec des tours de garde pour faire découvrir la chartreuse aux visiteurs de passage :

« *Ça a été vraiment la notion de patrimoine puisque, depuis bien avant la création de l'association, il y avait déjà des bénévoles, dont ma femme, qui s'occupaient de faire visiter la chartreuse. Sans structure précise, ils étaient trois ou quatre. Il y avait M. Jeanty, Mme Chaize, Geneviève Fond, ma femme*<sup>5</sup> », explique D. Borgeot. Jusqu'au début des années 1990, l'Association de sauvegarde et de d'animation de la chartreuse s'acquitte de cette mission en utilisant l'ancienne cuisine restaurée par ses soins. Celle-ci permet de disposer d'un point d'accueil.

<sup>1</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 6

<sup>5</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

D'après V. Veschambre, en développant une connaissance approfondie d'un élément patrimonial, notamment s'il s'agit de la transmettre lors de conférences ou de visites, les militants associatifs deviennent de véritables initiés qui s'approprient les lieux de manière symbolique<sup>1</sup>.

En 1991, le tourisme est l'enjeu premier pour l'Association de sauvegarde et d'animation :

« Aujourd'hui le futur de l'association de sauvegarde s'inscrit dans la seule évolution possible pour Sainte-Croix : le tourisme. Mais un tourisme de qualité, respectant l'architecture, l'esprit et le passé du site. [...] Pour M. Jeanty les deux buts de l'association restent du tourisme, et celui de l'animation culturelle<sup>2</sup> ».

Le Syndicat mixte participe annuellement au fonctionnement de l'activité touristique de l'association. Jusqu'au début des années 1990, la chartreuse est un des points touristiques du PNR. Animé par l'association, le Syndicat mixte lui apporte un soutien financier. La commission Tourisme Promotion du Parc définit d'ailleurs en 1988 que l'opération de Sainte-Croix-en-Jarez est une des priorités de la politique touristique du PNR<sup>3</sup>.

Dès 1988, un point d'information touristique est ouvert pour l'été<sup>4</sup>.

Les habitants vivant en permanence sur le site ne comprennent pas forcément qu'au nom de la mise en tourisme et de la protection du patrimoine, « *contraintes administratives et réglementaires nouvelles*<sup>5</sup> » leur soient imposées. Cet afflux de visiteurs occasionne des gênes. Au programme 1990 du PNR, une partie des financements réservés à la chartreuse est donc d'ailleurs utilisée pour la réalisation de signalisation et de projets d'amélioration de l'accueil des visiteurs<sup>6</sup>.

Le maire, reçu en 1990 dans le cadre de la commission Environnement, met en exergue l'exploitation touristique de la chartreuse qui se déroule « *dans des conditions déplorables*<sup>7</sup> » : inorganisation générale en termes de stationnement d'accueil et de visites, et absence d'aménagement des cours. De plus, les habitants ne voient pas d'un bon œil le développement de la commune : ils évoquent la perte d'intimité et de tranquillité mais aussi l'inexistence d'information au touriste quant au caractère privé des lieux.

Lors de la même commission Environnement, un élu évoque les problèmes rencontrés par la commune : parmi eux, la création de stationnements et la mise en place d'informations au public<sup>8</sup>.

**Au début des années 1990, la nécessité d'un lieu d'accueil dédié aux touristes est de plus en plus prégnante.**

En 1991, est réalisé le constat que le développement touristique est « *le seul avenir possible pour Sainte-Croix-en-Jarez*<sup>9</sup> ». Les efforts doivent viser à canaliser et diriger le flux des visiteurs, afin que soient respectées les propriétés privées et la tranquillité du lieu. La fréquentation des visiteurs est en forte expansion<sup>10</sup>. Le besoin d'un lieu d'accueil dédié se fait donc de plus en plus ressentir.

**A la même époque, un ancien café-restaurant situé sur la façade principale de la chartreuse, et ancienne boulangerie de la chartreuse, est vacant.**

En 1989, F. Jeanty est d'ailleurs invité à une commission Environnement pour exposer son point de vue sur la gestion future de la chartreuse, compte-tenu du fait que le PNR propose un dossier Muséographie auprès de la Région. A son sens, le premier point à traiter l'organisation de l'accueil d'un public toujours plus important, tout en respectant la tranquillité des habitants. A cette époque, environ 10 000 visiteurs se rendent annuellement à la chartreuse. Cette organisation passe par l'aménagement d'un local, la

<sup>1</sup> VESCHAMBRE Vincent, *op. cit.*, 2008, 315 p.

<sup>2</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 6

<sup>3</sup> PV de la réunion du 8 juin 1988 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 5

<sup>5</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 5

<sup>6</sup> PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>7</sup> PV de la réunion du 10 janvier 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>8</sup> PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>9</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 3

<sup>10</sup> 12 000 visiteurs en 1992, 22 000 en 1993, 28 000 en 1994.

réalisation d'un montage audiovisuel, la signalisation intérieure des lieux à visiter et le recrutement de guides compétents<sup>1</sup>. L'association est en train de monter un dossier qui pourrait faire l'objet de mécénat.

L'ancienne boulangerie est donc achetée, restaurée et aménagée par le Conseil général de la Loire, entre 1994 et 1995. Cela permet à l'association de disposer d'un lieu d'accueil plus fonctionnel et mieux placé que l'ancienne cuisine : il comprend une salle d'accueil du public au rez-de-chaussée, une salle d'archives à l'étage et enfin un dépôt avec toilettes au sous-sol<sup>2</sup>. Ce local d'accueil ouvre ses portes aux visiteurs dès l'été 1995.

En 1989, la municipalité de Sainte-Croix-en-Jarez est tenue informée, par l'intermédiaire de la ZAD, de la mise en vente de l'ancienne boulangerie de la chartreuse ou hostellerie pour les pèlerins de passage, qui date sans doute du XVII<sup>e</sup> siècle. Le lieu est devenu entre temps un café de village. De plus, l'accueil doit être organisé avec l'aménagement d'un local, l'embauche de personnel, etc. Bien qu'il s'agisse d'un « élément de tout premier ordre du patrimoine local<sup>3</sup> », la commune est dans l'incapacité totale d'acquiescer cet édifice. Aussi, elle en informe le Conseil général et la Région. A l'unanimité, les élus du Bureau du Parc s'accordent sur l'intérêt de soutenir un tel projet<sup>4</sup>. Par contre, ils souhaitent que le PNR soit membre de droit de l'Association de sauvegarde et d'animation étant donnée l'importance des investissements que le Syndicat mixte réalise<sup>5</sup>.

En 1991, des transactions sont engagées pour l'ancien restaurant Les Chartreux (ou Le Prieuré) qui ferme ses portes. Le Conseil général use de son droit de préemption et acquiert cet immeuble. Le rez-de-chaussée devrait être loué à l'association pour qu'elle y installe un accueil. L'étage, par contre, serait remis au propriétaire du restaurant. En contrepartie, il détruirait le balcon situé au-dessus de l'entrée de la façade principale et restituerait les colonnades de l'entrée de la chartreuse<sup>6</sup>. L'ancienne boulangerie est donc restaurée, grâce au financement porté entièrement par le Conseil général de la Loire<sup>7</sup> et aménagée entre 1994 et 1995 dans le but de permettre l'amélioration de l'animation touristique du site.

En 1991, les élus du Bureau du Parc approuvent une convention relative à l'animation et à la gestion du tourisme à Sainte-Croix-en-Jarez. Ce contrat quadripartite implique le Conseil général, la commune, l'association et le PNR<sup>8</sup>.

Celui-ci est plus particulièrement concerné par la cellule des chartreux dont il est propriétaire. L'association est donc chargée de la gestion de ce lieu d'accueil et de toute l'organisation du tourisme sur le site : visites guidées, expositions à thèmes, vendre de produits des Pères chartreux, diffusion de documents,...

Cette convention occasionne une modification des statuts de l'association. Son titre est également modifié : elle devient Association de sauvegarde et d'animation de la Chartreuse. De nouveaux membres entrent au Conseil d'administration<sup>10</sup>, dont le Syndicat mixte. Rappelons que le PNR souhaitait y occuper une place, suite aux projets de la cuisine et de la cellule.

A partir de 1995, le Syndicat mixte désigne un représentant au sein de l'Association de sauvegarde et d'animation.

En 2009, il est nécessaire de passer un avenant à la convention établie en 1992 afin de substituer Saint-Etienne Tourisme à l'association<sup>1</sup>. Cette convention valide, d'une certaine manière,

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 novembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>2</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 6

<sup>3</sup> PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 12 juin 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>7</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 6

<sup>8</sup> PV de la réunion du 26 novembre 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>9</sup> « Sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, mars 1995, n° 81, p. 13

<sup>10</sup> Deux conseillers régionaux, Messieurs Charvin et Mandon, deux représentants du Syndicat mixte de gestion et de réalisation du PNR du Pilat et deux élus de la commune entrent dans l'association.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

le rôle de l'association dans la mise en tourisme du site. C'est l'occasion de modifier son titre et ses statuts, comme déjà évoqué.

L'association souhaite pouvoir s'appuyer, au début des années 1990, sur un personnel salarié. Elle est assistée par un ou deux employés pour assurer sa mission. En effet, en 1991, le recours à un personnel permanent est considéré comme le passage obligé pour une démarche plus professionnelle et pouvoir faire de la chartreuse un haut site du tourisme culturel dans la région<sup>1</sup>. L'association est alors en charge « *de toute l'organisation du tourisme sur le site*<sup>2</sup> », des visites guidées à la vente de produits de Chartreux, et d'imaginer et de concevoir les expositions thématiques qui seront ensuite proposées aux visiteurs.

Pour mener à bien sa mission, elle fait appel à des bénévoles puis recrute des étudiants pour la période estivale et ensuite à des personnes en Contrat Emploi Solidarité (CES) que l'association forme à l'histoire locale, religieuse et à de l'art<sup>3</sup>. Le nombre de visiteurs étant croissant, un CES fait même l'objet d'un contrat, à raison de trente heures par semaine<sup>4</sup>. Toutefois, il est recruté par la commune et mis à disposition de l'association. En parallèle, cette dernière envisage de recruter une deuxième personne et édite différents supports, ce qui permet de renforcer la documentation existante et de proposer des documents en langue étrangère.

**Toutefois, le statut d'employeur ne réussit pas à l'association.**

L'employée, faisant l'objet d'un licenciement économique, attaque l'organisation au Conseil des Prud'hommes. Elle réclamait « *des sommes astronomiques*<sup>5</sup> », estime l'ancien président, par rapport au budget de l'association ; heureusement pour celle-ci, elle n'obtient pas gain de cause.

Dans le même temps, le déficit de regard global sur le développement du site pose question. En 1994, il est constaté que le développement touristique et culturel est en accord avec les habitants mais aussi qu'il n'y a jamais eu d'étude globale sur ce sujet : problème des accès, du stationnement, de la circulation des visiteurs dans le village, etc.

Le maire réalise donc une demande d'étude dans le cadre du Programme d'Aménagement Concerté du Territoire (PACT) Urbain du Gier<sup>6</sup>. Il est aussi question de la mise en place d'un comité de pilotage opérationnel, qui doit être opérationnel au printemps<sup>7</sup> et a la charge, entre autres, du suivi de l'étude.

En 2009, la situation évolue une nouvelle fois : Saint-Etienne Tourisme prend place sur le devant de la scène. En effet, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2009, le site de l'ancienne chartreuse fait partie de Totem, l'Office de tourisme de Saint-Étienne Métropole (SEM)<sup>8</sup>.

Plus précisément, l'Association de sauvegarde et d'animation sollicite la Communauté d'agglomération en fin d'année 2008 afin de lui transférer la gestion des visites guidées de la Chartreuse. Vu l'investissement touristique de l'agglomération sur ce site, SEM souhaite confier cette gestion à Totem.

<sup>1</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 6

<sup>2</sup> « Une association partenaire : sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 13

<sup>3</sup> « Sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, mars 1995, n° 81, p. 13

<sup>4</sup> « Une association partenaire : sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, n°81, mars 1995, p. 13

<sup>5</sup> Entretien avec D. Borgeot, *op. cit.*

<sup>6</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>7</sup> *Ibid.*

<sup>8</sup> La communauté d'agglomération de Saint-Étienne Métropole acquiert la compétence « tourisme ». C'est pour cela que TOTEM est tout d'abord créé puis remplacé par Saint-Étienne Tourisme. Saint-Etienne Tourisme est l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole. Constitué sous forme d'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) depuis 2007, il a compétence sur le territoire de l'agglomération de Saint-Etienne Métropole, soit 45 communes.



En plus des missions traditionnelles des Offices de Tourisme, Saint-Etienne Tourisme assure donc également l'exploitation de sites. Cette évolution ne doit pas être une rupture dans la valorisation touristique du site :

« Car il s'agit en effet d'un relais que Totem revendique. Il n'est pas question de bouleverser l'ancien fonctionnement, ni d'ajouter des nouveautés à ce qui existe déjà, mais d'apporter des compétences, notamment en matière d'organisation et de communication. Cet apport est aussi financier, bien sûr<sup>1</sup> ».

Pour assurer son développement touristique, plusieurs actions sont entreprises : de nouvelles visites guidées, de nouveaux horaires, une nouvelle équipe, et un espace accueil réaménagé avec une boutique plus achalandée. Le site dispose surtout d'une équipe de professionnels.

D'ailleurs, de manière générale, le nombre annuel de visiteurs est croissant depuis 2009 (cf. graphique). Cette tendance ne se vérifie pas sur les autres sites historiques mis en valeur sur le territoire (les villages de Mallevall et de Condrieu). Ainsi, depuis la reprise du développement touristique du site par Saint-Étienne Tourisme, la chartreuse voit sa fréquentation augmenter progressivement. Surtout, elle est identifiée comme pôle culturel et touristique majeur par le Conseil général de la Loire et comme site d'intérêt communautaire au titre du tourisme par Saint-Etienne Métropole.

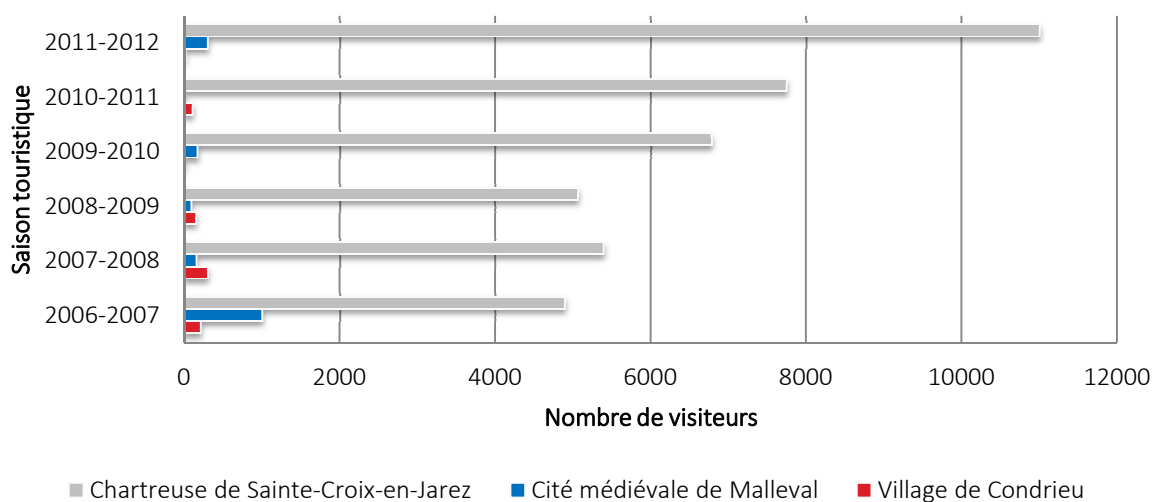


FIGURE 33 COMPARAISON DE LA FREQUENTATION ANNUELLE DES SITES DE L'ANCIENNE CHARTREUSE DE SAINTE-CROIX-EN-JAREZ ET DES VILLAGES DE MALLEVAL ET DE CONDRIEU

*L'association pose les bases de la mise en tourisme du site avec des visites guidées et la mise en place d'un premier point d'accueil. Le Conseil général de la Loire investit pour ouvrir un point d'information sur la façade principale. Etant sur le territoire de Saint-Étienne Métropole, l'association passe le relais à Saint-Étienne Tourisme et non à la Maison du tourisme du Pilat.*

### c. L'INSCRIPTION DANS DES RESEAUX TERRITORIAUX

Le site de la chartreuse s'inscrit dans des réseaux touristiques, ce qui concourt à développer une image vis-à-vis de l'extérieur du territoire. L'entrée est touristique. Le PNR ne propose pas de réseau en tant que tel, mais ceci n'empêche pas le site d'être en relation avec l'équipe de la Maison du tourisme du Pilat.

<sup>1</sup> « Ancienne chartreuse, projet neuf. Totem reprend la gestion touristique du site exceptionnel de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Progrès*, Le Progrès, 25 avril 2009, p. 34

L'ancienne chartreuse s'inscrit dans des réseaux à différentes échelles. Tout d'abord, au niveau départemental, le site bénéficie du label « Village de caractère »

Octroyé par le Conseil général de la Loire, celui-ci l'identifie comme étant un pôle culturel et touristique majeur. Onze communes en bénéficient actuellement, notamment celle de Malleval. S'inscrire dans ce dispositif signifie avoir une place au sein d'un réseau diversifié d'offre touristique et inscrire ces sites remarquables dans des circuits de découverte et d'excursion.

Ce label touristique repose sur trois piliers de développement :

- Chercher à s'embellir et veiller à la qualité de son architecture et de ses aménagements urbains,
- Accroître le nombre et la qualité des structures d'accueil pour les touristes ainsi que l'information,
- S'appuyer sur les animations culturelles, ludiques ou sportives existantes.

Le label vise le développement de l'attractivité touristique sur le département. Son obtention constitue donc, pour le CG, un point de départ pour étudier ce qui peut être amélioré et entreprendre les opérations nécessaires. Développer l'information, la communication et l'animation font également partie des enjeux.

Concrètement, la commune signe un contrat « Villages de caractère » puis bénéficie d'une aide de la part du CG de la Loire pour développer l'activité touristique. Le Département la soutient donc pour améliorer les infrastructures, l'accueil et l'information.

Ces actions visant l'attractivité touristique peuvent être multiples : travaux de restauration, embellissement des aménagements urbains, ouverture de nouveaux restaurants ou de boutiques, développement des animations, installation de panneaux de signalisation.

De plus, à l'échelle nationale, la commune fait partie de l'association Les plus beaux villages de France. Il s'agit d'ailleurs du seul village du département. Ce label permet ainsi de s'inscrire dans une dynamique qualitative reconnue nationalement.

La marque « Plus beaux villages de France », qui représente une carte de visite<sup>1</sup> pour ses membres, s'est installée petit à petit « sous l'effet d'un concept fort, d'une communication simple et de valeurs positives attachées (intérêt des sites, des villages, qualité des prestations, qualité des espaces)<sup>2</sup> ».

« Il s'agit d'inciter les villages à valoriser leur patrimoine architectural, urbanistique et environnemental, de promouvoir leur caractère exceptionnel via des actions de communication et d'asseoir sur cette notoriété un développement économique maîtrisé, respectueux de ses habitants<sup>3</sup> ».

Pourquoi ce titre ? « L'appellation « Plus Beau Village », qui exprime un superlatif, a été volontairement retenue pour définir les notions de sélectivité et de qualité, garantissant ainsi l'exception promise aux visiteurs des plus beaux villages de France. Cette sélectivité repose sur la ruralité et le patrimoine<sup>4</sup>. En 1991, est mise en œuvre une démarche qualité. « On labellise un village parce que son patrimoine « en vaut la peine », il paraît donc naturel de vouloir ou moins le préserver souvent le valoriser, parfois même en améliorer la qualité<sup>5</sup> ». Pour définir la qualité d'un village, l'association s'appuie sur les dispositifs réglementaires de l'Etat ; elle exige deux niveaux de périmètre de protection (patrimoine classé ou inscrit au titre des Monuments historiques) comme préalable à toute candidature.

*L'intérêt touristique du monastère habité est reconnu au niveau départemental grâce au label « Village de caractère », mais aussi national, avec celui de « Les plus beaux villages de France ».*

<sup>1</sup> « Les Plus Beaux Villages » : De l'expérience française au développement international, Atout France, 2013, p. 43

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 11

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 16

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 60

*L'ancienne chartreuse fait donc l'objet d'une mise en tourisme progressive. Tout d'abord portée par l'association de sauvegarde communale qui réalise des actions d'animation, les acteurs du territoire s'organisent. Saint-Étienne Tourisme reprend finalement le flambeau. Enfin, développant son image vis-à-vis de l'extérieur, le site s'inscrit dans des réseaux d'acteurs à différentes échelles.*

#### 4. DES ACTIONS EN VUE D'UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LA CHARTREUSE

L'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez fait l'objet d'une littérature à la fin du XIX<sup>e</sup> et au tout début du XX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Les connaissances dont nous disposons datent ensuite des années 1960<sup>2</sup>. Malgré l'intérêt porté pour le site et croissant depuis la découverte des peintures murales du XIV<sup>e</sup> siècle par la société historique de La Diana en 1896, force est de constater le manque de données scientifiques et historiques sur le site.

*La mise en place d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAUP) permet ainsi de documenter le site tout en le préservant. Des opérations archéologiques sont également menées sur le site, en premier lieu grâce au PNR du Pilat qui en tire une certaine aura. En parallèle, le site fait l'objet de toute une littérature parallèle développée par chercheurs amateurs controversés.*

##### a. LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN (ZPPAUP), PREMIERE ETUDE GLOBALE DU SITE

La charte révisée de 1991 définit que le site de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez doit faire l'objet d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain (ZPPAU). L'Architecte des Bâtiments de France (ABF) propose d'utiliser cet outil lors d'une commission thématique Environnement en 1990. Une ZPPAU permettrait de résoudre le problème du financement pour la réalisation d'une étude globale<sup>3</sup>. Le Parc prend les choses en main et permet donc sa mise en place. Cette protection du site s'accompagne de la réalisation de documents d'urbanisme ; la commune est accompagnée par le PNR grâce à son assistance architecturale.

<sup>1</sup> CLARET DE LA TOURETTE Marc Antoine Louis, *Voyage au Mont Pilat, dans la province du Lyonnais, contenant des observations sur l'histoire naturelle de cette Montagne, & des lieux circonvoisins... Suivi du catalogue raisonné des plantes qui y croissent...*, Avignon, 1770 ; JACQUEMONT L., FARCONNET P. DE, DUBOSQUET B.M. et HULSBOSCH G., *Maisons de l'ordre des Chartreux, Vues et notices*, Montreuil-sur-Mer, 1913, vol. 4 ; VACHEZ A., *La fondation de Sainte-Croix-en-Jarez*, Rev. Lyon, coll. « 2 », 1865, vol. 30, 42-45 p. ; VACHEZ A., *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, réédition de l'ouvrage de 1904, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 500, 314 p. ; VACHEZ Antoine, *Thibaud de Vassalieu et les peintures murales de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, réédition de l'ouvrage de 1898, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 503, 36 p.

<sup>2</sup> JEANTY François, *Promenons-nous dans... La chartreuse de Sainte-Croix*, PNR du Pilat, Impr. P. Guichard., Saint-Etienne, 1982, 41 p. ; JEANTY François, *Sainte-Croix-en-Jarez, la chartreuse du Pilat, histoires et anecdotes, 1276-1899*, PNR du Pilat, Saint-Etienne, 2006 ; LACOMBE Robert, *La Chartreuse de Sainte-Croix en vues et cartes postales anciennes*, Bigot, Argentan, 1983, 56 p. ; LEDUC Guy, *Sainte-Croix-en-Jarez, Une chartreuse revisitée dans le Pilat*, Edelgé, 2006, 208 p. ; VASSOILLE René, *Histoire de l'école de Sainte-Croix-en-Jarez et autres éléments de l'histoire communale*, Auteur, 2011, 133 p. ; VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, 288 p.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

Au début des années 1990, disposer de données scientifiques et analysées représente un enjeu majeur. En effet, en 1990, des travaux de consolidation, de restructuration ou de rénovation sont déjà effectués ou en projet immédiat. Malgré cela, « *la tâche est gigantesque*<sup>1</sup> » estime l'ABF :

Travaux de sauvegarde et de consolidation, présentation de l'ensemble (médiocrité des cours, manque d'intérêt à l'égard de la valeur des monuments,...), recherche des retombées (culturelles, qualitatives, économiques et touristiques).

Deux types de difficultés sont constatés. D'une part, la municipalité est financièrement démunie. D'autre part, étant donnée l'ignorance actuelle en termes de données scientifiques, architecturales, archéologiques et historiques, il convient de traiter le site avec une extrême attention.

C'est pour cela que l'ABF évoque avec les élus du Syndicat mixte le caractère indispensable d'avoir un programme d'ensemble avec plusieurs phases de réalisations coordonnées, dont la première concerne les données.

La première étape concerne les données : il est important de réaliser un travail analytique : recueil de documents, recherches historiques, etc. pour conserver l'authenticité du site. « *Cet outil de réflexion n'existe pas et c'est le vrai problème de Sainte-Croix-en-Jarez. On ne peut pas se contenter d'amateurisme, il faut un raisonnement scientifique et donc de l'argent*<sup>2</sup> ». Cette étude peut se dérouler sur un temps court si elle est confiée à une personne compétente. Dans un souci d'efficacité, elle pourrait proposer une approche globale déterminant un plan d'intervention (devant être affiné à chaque opération) développé autour de trois thèmes : l'architecture, l'archéologie et l'histoire, et l'urbanisme.

La mise en place d'une ZPPAU représente donc un outil pertinent car elle suppose la réalisation d'une étude du site. « *Il faut avoir un projet pour être crédibles auprès des financeurs éventuels publics ou privés*<sup>3</sup> ». Elle est donc à la fois un moyen pour préserver l'architecture du site mais aussi un levier pour drainer des financements en vue d'une étude globale. Une partie des financements réservés à la chartreuse au programme 1990 doit donc servir à la mise en route de l'étude globale du site<sup>4</sup>.

Le président de l'association, F. Jeanty, estime pourtant que réaliser une étude globale sur l'historique de la chartreuse est inutile car il détient un grand nombre de données<sup>5</sup>.

Le PNR décide donc de « *prendre les choses en main pour établir un document de référence historique et architecturale de ce village monastère*<sup>6</sup> » et trouve du soutien auprès de l'ABF pour dégager les financements nécessaires. L'étude de mise en place de cette ZPPAU, financée par le PNR (Région) et l'Etat (Direction Régionale de l'Environnement)<sup>7</sup>, comprend une étude historique, archéologique et architecturale des bâtiments et du site.

L'étude est conduite sous l'autorité de l'Etat et du Syndicat mixte (représentés respectueusement par l'ABF et par l'architecte-conseil du PNR) par les partenaires suivants : le cabinet d'architectes du patrimoine de Saint-Chamond ; l'archéologue C. Thiollier-Delomier ; la responsable de l'administration des antiquités spécialisée dans l'archéologie du XIV<sup>e</sup> siècle J. Tardy et son délégué sur le département de la Loire P. Thirion ; la conservatrice des objets d'art du département de la Loire A. Carcel.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>5</sup> PV de la réunion du 8 novembre 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 4

<sup>7</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 4

Un jeune objecteur de conscience E. Bordat, originaire de La Valla-en-Gier, est en charge des recherches d'archives. Son travail est intégralement photocopié puis confié à l'Association de sauvegarde et d'animation<sup>1</sup>.

Ce document a pour but de mettre en lumière ce site remarquable qui souffre d'une certaine méconnaissance :

*« En même temps, la nécessité d'entreprendre des travaux pour conforter ces vieux murs saute aux yeux. Mais réhabiliter un tel ensemble ne peut d'envisager qu'en toute connaissance de cause. Or justement l'histoire du monument souffre, ou plutôt souffrait jusqu'ici, de graves lacunes et zones d'ombre. Il y avait bien des légendes, des bribes d'histoires, des concentrés de données hétéroclites, mais rien de vraiment coordonné et cohérent sur le véritable passé du site<sup>2</sup> ».*

La difficulté réside dans le fait que le village est le monument.

L'étude doit proposer, à son terme, fin 1992, des orientations et une politique cohérente pour Sainte-Croix-en-Jarez et analyser un périmètre conséquent, avec 2,5 hectares de bâtiments. Grâce à la ZPPAU, une politique cohérente est définie pour la protection du site de la chartreuse.

Plus précisément, elle vise trois objectifs :

- Etablir une histoire cohérente des bâtiments, de leur genèse, des mutations qu'ils ont subies en cinq siècles d'occupation monastique, et de la vie à l'intérieur de la chartreuse,
- Permettre la réhabilitation des bâtiments qui peuvent l'être, sans erreur historique ni architecturale,
- Déboucher sur une protection et une valorisation, et préparer une politique touristique cohérente pour le site.

Un groupe de pilotage décisionnel doit être mis en place à la fin de l'année 1990, comprenant des représentants du Conseil général, de l'Etat, du PNR et de la commune<sup>3</sup>.

La ZPPAUP<sup>4</sup> est finalement sollicitée par la commune mais « *souhaitée et fortement soutenue*<sup>5</sup> » par le PNR.

En 1990, un relevé au 1/100<sup>e</sup> au laser est présenté<sup>6</sup>. En 1992, l'étude historique en vue de la ZPPAU est achevée et a fait l'objet d'un rapport<sup>7</sup>. La ZPPAUP passe en enquête publique à l'été 1994, après avoir été formalisée entre 1992 et 1994, et est mise en place en 2000. La mise en forme est réalisée par le cabinet saint-chamonais d'architectes privés, les seuls à être spécialisés dans les Monuments historiques du département de la Loire à cette époque.

Aussi, la ZPPAUP analyse la composition, le fonctionnement et l'évolution des bâtiments.

La procédure est associée à un périmètre de protection qui définit l'ancienne chartreuse comme le centre et se subdivise en trois secteurs :

- la zone historique, correspondant au bourg et donc à la chartreuse,

<sup>1</sup> Entretien avec M. Fropier, *op. cit.*

<sup>2</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 14 novembre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>4</sup> La loi n°93-24, dite « loi paysages », clarifie la répartition des compétences entre l'Etat, garant de la protection et de la mise en valeur « des territoires remarquables par leur intérêt paysager », et les communes, tenues d'intégrer ces priorités dans la gestion de leur territoire. Surtout, l'appellation ZPPAU, devient, en l'élargissant au paysage, Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). La loi détermine un périmètre et des modalités de protection adaptés aux caractéristiques du patrimoine local.

<sup>5</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 4

<sup>6</sup> PV de la réunion du 12 juin 1991 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

<sup>7</sup> PV de la réunion du 21 décembre 1992 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

- les abords immédiats, soit la périphérie immédiate de la chartreuse en vue directe, qui concerne des groupements de maisons face à l'entrée de la chartreuse ou sous la forme d'habitat pavillonnaire ou de lieux-dits constitués de fermes,
- la zone paysagère, qui englobe les zones précédentes et est ponctuée de petits hameaux avec des terrains à vocation agricole.

Les outils en rapport avec l'urbanisme sont rapidement mis en œuvre pour protéger le bâti. D'ailleurs, la commune a recours au service d'assistance architectural du PNR.

A la suite de cette procédure de mise en place de ZPPAU, en 2000 également, le Plan d'Occupation des Sols (POS) est révisé par la commune, dans le but d'assurer son développement tout en sauvegardant son patrimoine.

La réglementation organise le territoire en trois secteurs : les zones immédiatement constructibles, d'urbanisation forte et naturelles<sup>1</sup>.

Les habitants ne comprennent pas toujours que des contraintes administratives et réglementaires nouvelles leur soient imposées au nom du patrimoine et du tourisme<sup>2</sup>.

Par ailleurs, des effets induits sont remarquables dans le même temps. La commune engage en 1991-1992 un plan d'assainissement du bourg, avec un dispositif pour épurer les effluents du village qui vont jusqu'alors directement dans le ruisseau du Couzon.

Le plan d'assainissement comprend une fosse toutes eaux et un lit filtrant drainé de sable et de gravier et se situe à l'aval immédiat du village. Etant donné l'intérêt patrimonial du site, le système d'épuration est recouvert de terre et de végétation qui le rendent plus discret.

*Le Parc du Pilat soutient la commune pour la réalisation d'une ZPPAUP puis pour la mise en place du POS. C'est l'occasion de développer les connaissances sur l'ancienne chartreuse qui ne soient pas issues d'un travail amateur et de mettre en place un outil de protection du patrimoine. La ZPPAUP comble également une lacune sachant qu'aucune analyse exhaustive et scientifiquement crédible n'existait auparavant.*

#### b. UN PROGRAMME DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE : L'ARCHEOLOGIE A L'HONNEUR

La charte révisée de 1991 rappelle qu'un ensemble d'études et de recherches est alors en cours. Les résultats doivent permettre de décider des priorités et des modalités de restauration de locaux, de bâtiments ou d'éléments du monastère. La mise en œuvre des travaux nécessaires est envisagée dès 1992, pour un montant estimé à 1 200 000 de francs<sup>3</sup>. L'ancienne chartreuse fait donc l'objet d'études archéologiques d'envergure (cf. tableau) au cours des années 1990 : il s'agit d'ailleurs de la première source de données concernant plusieurs espaces du monastère. En 1992, des perspectives de recherche sont définies<sup>4</sup>.

Ces opérations sont menées à bien par l'Unité de Recherches Archéologiques Cartusiennes (URAC), sise à Lons-le-Saulnier. Comme son nom l'indique, le laboratoire de recherche est spécialisé sur l'étude des chartreuses. Il réalise d'ailleurs plusieurs programmes de fouilles archéologiques sur d'autres sites, comme ceux des chartreuses de Port-Sainte-Marie ou encore de La Verne. Le PNR

<sup>1</sup> BADOL Joris, *op. cit.*, 2004, pp. 102-103

<sup>2</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 5

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 5

<sup>4</sup> MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse : perspectives de recherches*, 1992, 167 p.

pilote le projet de recherches archéologiques menées sur le site, démarche s'inscrivant directement dans sa mission d'expérimentation. Ce programme est étroitement imbriqué avec les aménagements réalisés.

Le site de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez est un objet considéré comme d'intérêt par le Conseil scientifique du PNR au début des années 1990. Durant le temps couvert par la deuxième charte, il est souhaité qu'une recherche porte essentiellement sur des travaux historiques, des fouilles archéologiques, des connaissances sur le bâti. Ce travail doit être conduit en relation avec le Conseil général et sous l'égide du Conseil scientifique du PNR et de la DRAC. Il doit donner lieu à une publication destinée aux visiteurs. Ce programme de recherche doit être dirigé par un groupe de pilotage particulier et être composé d'historiens spécialisés<sup>1</sup>.

Composé pour l'essentiel d'universitaires des agglomérations proches du Pilat jusqu'à la charte actuelle, il a pour mission, selon la charte révisée de 1991, « *de conseiller le Syndicat mixte du Parc sur les dossiers importants, de proposer des opérations nouvelles, de conduire des actions de recherche ou de vulgarisation dans le domaine de l'environnement*<sup>2</sup> ».

Les actions scientifiques, bien que très rarement dans les faits, peuvent avoir un lien au patrimoine culturel : le terme d'environnement ne se rapporte pas systématiquement à la nature. La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez en est un exemple. Bien qu'elle soit « *l'ensemble architectural de loin de le plus important du Parc du Pilat*<sup>3</sup> », aucune étude historique, ni recherche fondamentale, n'a été entreprise sur ce site.

En parallèle du Conseil scientifique, un groupe de recherche spécifique, car dédié au site, est constitué à la fin de l'année 1990 et regroupe des historiens de renom. Le PNR a pour rôle de dégager des crédits pour les rémunérer<sup>4</sup>.

Constitué par la Direction des Antiquités Historiques, ce groupe est important car il doit appuyer la possibilité d'obtenir deux postes à temps plein dégagés par le Ministère de la Culture pour travailler sur le site de la chartreuse. Un membre de la commission Environnement est désigné pour représenter le Syndicat mixte. L'année suivante, le PNR souhaite la poursuite de la collaboration avec la Direction des Antiquités Historiques au-delà des actions dégagées dans la charte<sup>5</sup>. Ce partenariat avec la DRAC amène d'ailleurs à envisager un projet de pré-inventaire du petit patrimoine car le territoire possède un patrimoine mineur très riche<sup>6</sup>.

Comme déjà évoqué, la cellule acquise par le PNR fait l'objet de travaux archéologiques qui permettent la reconstruction de cet espace dans la plus grande authenticité. Plusieurs opérations archéologiques sont menées pour documenter des promenoirs<sup>7</sup>. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) participe aux travaux.

La DRAC délègue sur place un archéologue qui a pour mission de rechercher tout ce qui est possible pour permettre la reconstruction, à défaut en ce qui concerne l'aspect final. Il apparaît que, historiquement, le

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 8

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, p. 22

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> PV de la réunion du 3 octobre 1990 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 février 1991 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>6</sup> *Ibid.*

<sup>7</sup> MORDEFROID J.L. et HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cellule nord-ouest : étude du bâti*, 1992, 5 p. ; MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (F42), intervention archéologique sur le promenoir de la cellule d'angle nord-est (1992-1993)*, URAC, Lons-le-Saunier, 1993, 11 p. ; MORDEFROID J.L. et HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cellule nord-est : sauvetage urgent*, 1993, 11 p.

promenoir ne possède pas d'escalier menant à l'extérieur pour descendre au jardin : l'accès est réalisé par depuis l'intérieur par une porte en rez-de-jardin dont le seuil est encore en place<sup>1</sup>.

**Malgré des missions archéologiques sur la cellule qui concourent à la reconstruction du promenoir, des données demeurent manquantes sur cet espace.**

Le chantier de reconstruction est précédé en novembre 1992 d'une fouille du soubassement mené par l'équipe de l'URAC. Ces recherches, plus importantes que la mission précédemment évoquée, abordent les matériaux de remplissage empilés au fur et à mesure dans l'emprise des ruines du promenoir. Cette étude documente les fondations du mur dont l'orientation est biaisée de 30 % par rapport à l'orientation générale de la chartreuse du XVII<sup>e</sup> siècle. Il s'agit probablement des traces de fortification entourant la maison forte avant l'arrivée des Chartreux ou encore des traces de construction datant de la configuration médiévale du site<sup>2</sup>. La question reste ouverte.

**Le petit cloître fait l'objet des recherches archéologiques importantes : le PNR propose à la commune de financer la campagne de fouilles préalables à la restauration du site. Au début des années 1990, la municipalité relance un projet de rénovation dans l'ancien cimetière, espace jusqu'alors abandonné.**

Les galeries sont alors à moitié détruites ; le jardin qui couvre l'ancien cimetière des Frères est une sorte de terrain vague<sup>3</sup>. Un premier projet de recherches<sup>4</sup> est défini en 1992.

**La commune autorise donc l'URAC à conduire de premières fouilles au début de l'année 1993<sup>5</sup>.**

Leur équipe est composée de J.-L. Mordefroid, responsable de l'opération, de J. H. Escobar et de S. Bully, tous deux archéologues, et d'étudiants en archéologie.

L'URAC travaille en étroite collaboration avec le Parc du Pilat – plus précisément M. Fropier – qui finance intégralement la campagne. 115 sépultures font donc l'objet d'une étude, ce qui permet la mise à jour de 108 squelettes. Ce terrain, situé à l'est de l'église, a déjà été sondé et donne lieu à des relevés archéologiques en avril-mai 1992<sup>6</sup> ainsi que d'un diagnostic<sup>7</sup>, en 1992 également.

**S'ensuit une étude anthropologique de ces corps par un laboratoire européen d'anthropologie qui, malgré les conclusions, ouvre sur de nouvelles questions.**

Du XIV<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, trois occupations du site sont à noter : la plus ancienne où l'on ne trouve que des frères Chartreux ; l'intermédiaire avec la présence de frères et de laïcs et la dernière avec uniquement du personnel civil. Il n'y a pas d'inhumation durant la période post-révolutionnaire<sup>8</sup>. Ainsi, les conditions de vie et l'état sanitaire de cette population sont mieux connus. Les fouilles apportent la certitude que ce cimetière était celui des frères, personnel du monastère : aucun corps de père chartreux n'est retrouvé. Ce qui pose la question de l'emplacement de leur cimetière, dans la mesure où la tradition cartusienne veut qu'il soit situé dans le monastère. Sont également organisés un atelier de restauration des porteries trouvées lors des fouilles, notamment des perles de chapelets, et plusieurs datations des vestiges au carbone 14.

**D'autres espaces sont également étudiés.**

L'église fait également l'objet de relevés archéologiques en 1996<sup>1</sup>, financés par le PNR. De plus, une étude du bâti<sup>2</sup> est réalisée. Au programme 1995, des fouilles sous l'église sont prévues<sup>3</sup> car la recherche

<sup>1</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 163

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> BADOL Jean, *op. cit.*, 2004, p. 112

<sup>4</sup> GRANGE-CHAVANIS Jean-François, *Rapport de synthèse, projet-pilote européen, ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, restauration de l'église paroissiale, du petit cloître et du passage voûté attenant*, Lyon, 1992, 17 p.

<sup>5</sup> MORDEFROID J.L., VUILLERMOZ D., HORRILLO ESCOBAR J., BULLY S., GUYOT S., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, petit cloître et cimetière des frères et des mercenarii : sauvetage urgent*, 1993, 142 p.

<sup>6</sup> MORDEFROID J.L., DELIANCE D., MERCIER C., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), sondages archéologiques réalisés dans le petit cloître en avril-mai 1992*, URAC, Lons-le-Saunier, 1992, 35 p.

<sup>7</sup> MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, petit cloître : diagnostic archéologique*, 1992, 35 p.

<sup>8</sup> « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, mars 1995, n° 81, p. 3

<sup>1</sup> MORDEFROID J.L., GUYOT S., *L'église médiévale de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), relevés*, URAC, Lons-le-Saunier, 1996, vol. 1, 42 p.



des diverses étapes de l'histoire reste nécessaire à l'organisation logique des aménagements prochains. Elle doit vraisemblablement apporter des informations sur l'état du site avant la création de la chartreuse.

Ces fouilles archéologiques permettent de contribuer plus largement à la connaissance de la vie des monastères du Moyen-Age<sup>3</sup>. Le PNR met avant que cette opération constitue « *une première mondiale*<sup>4</sup> ». Fait marquant, il ne bénéficie pas de co-financier pour mener à bien ce projet : il porte seul le projet<sup>5</sup>. Les résultats sont présentés en avant-première aux habitants en mars 1995.

La restauration du bâtiment des hôtes donne également lieu à ce type de recherche, ce qui permet effectivement de découvrir l'évolution architecturale du site, même si ces recherches archéologiques doivent être réalisées dans une situation d'urgence.

Dès 1991, un cabinet d'architectes du patrimoine réalise un document sur la réutilisation du bâtiment des hôtes. La première tranche concerne le Grand escalier et une nouvelle phase la rénovation du grand passage, avec la pose d'un nouveau dallage.

Ainsi, en 1995, l'équipe de l'URAC se penche sur les élévations du site ; plus précisément, celles les bâtiments des hôtes et les galeries du premier étage<sup>6</sup>. Ensuite, en 1996, le grand passage fait l'objet d'observations archéologiques<sup>7</sup>. Ce qui entraîne d'intéressantes découvertes lors de la dépose des anciennes dalles : une portion de dallage, un caniveau et une partie d'une entrée pouvant être celle de la chartreuse médiévale. L'étude doit respecter des contraintes de temps – et donc d'urgence – pour ne pas retarder le chantier<sup>8</sup>.

Les recherches archéologiques s'inscrivent également dans une logique d'aménagement du site. C'est le cas, par exemple, de celui de la première cour, dite cour des obédiences. Dans ce cas, la réalisation d'aménagement de l'espace public – par le PNR puis, plus récemment, par SEM – donne lieu à des fouilles archéologiques.

Les travaux de restructuration connaissent plusieurs phases au temps long. Dans un premier temps, le PNR intervient, grâce à un chantier de jeunes, en 1974, en créant un cheminement pavé reliant l'entrée de la première cour au passage dallé reliant les deux cours.

Ensuite, SEM pilote la rénovation entre 1999 et 2001 puis, enfin, la reprise de ces travaux en 2008. Ces deux opérations de recherche archéologique s'inscrivent dans le cadre de la deuxième phase de la rénovation de la première cour par Saint-Étienne Métropole. Les travaux sont reçus en automne 2001.

Une surveillance archéologique est réalisée dans la première cour en 2001<sup>9</sup>. Avant cela, un diagnostic<sup>10</sup>, réalisé en 1999, permet de découvrir une citerne ou fontaine implantée sous la croix de mission érigée la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. En outre, sont observées les canalisations enterrées. En 2000, l'Architecte en Chef des Monuments Historiques (ACMH), réalise une étude pour l'aménagement de cette cour.

<sup>1</sup> MORDEFROID J.L., GUYOT S., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, église médiévale : sauvetage urgent et étude du bâti*, URAC, Lyon, 1996, 42 p.

<sup>2</sup> PV de la réunion du 21 novembre 1994 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>4</sup> *Ibid.* ; « La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, mars 1995, n° 81, p. 4

<sup>5</sup> PV de la réunion du 29 mars 1995 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>6</sup> MORDEFROID J.L., DELIANCE D., PICOD T., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, bâtiments des hôtes : étude du bâti*, URAC, Lyon, 1995, 34 p.

<sup>7</sup> MORDEFROID J.L., BULLY S., GUYOT S., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), observations archéologiques effectuées dans le « grand passage »*, URAC, Lons-le-Saunier, 1996, 11 p.

<sup>8</sup> VASSOILLE René, *op. cit.*, 2012, p. 153

<sup>9</sup> MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cour des obédiences : surveillance archéologique*, URAC, Lyon, 2001, 128 p.

<sup>10</sup> MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), diagnostic archéologique conduit dans la cour des « obédiences », 20 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1999*, URAC, Lons-le-Saunier, 1999, 53 p.

Les études archéologiques se poursuivent au cours des années 2000 mais de manière anecdotique. Après 1995, le Parc naturel régional du Pilat se désengage progressivement de la politique de recherches archéologiques car le site est alors protégé au titre des Monuments historiques<sup>1</sup>. En 2005, un regard d'archéologue est une dernière fois porté<sup>2</sup>.

Le PNR soutient et pilote un programme de recherches archéologiques réalisé, surtout durant les années 1990. Le plus souvent, les opérations de recherche sont menées en amont d'un aménagement et de travaux d'un espace ciblé. C'est l'occasion d'en savoir un peu plus sur la chartreuse à l'époque, médiévale notamment. En portant cette campagne de fouilles, le Parc est pleinement dans sa mission d'expérimentation dans la mesure où aucun cimetière chartreux n'a été fouillé jusqu'alors : il s'agit bien d'une première mondiale.

### c. DES TRAVAUX AMATEURS EN MARGE DE LA DYNAMIQUE OFFICIELLE

Depuis les années 1960, plusieurs historiens amateurs se penchent sur l'histoire de la chartreuse. Leurs résultats ne sont d'ailleurs pas toujours partagés par les scientifiques. Ces chercheurs amateurs sont des habitants du Pilat, ce qui nous questionne quant aux relations qu'ils entretiennent avec les associations locales de patrimoine. Le PNR ne cautionne pas leurs écrits, ce qui ne l'empêche pas de recourir parfois à leurs connaissances. Notons que le but que nous poursuivons ici n'est pas de juger de la scientificité de ces écrits, mais de définir la perception que ces auteurs ont d'eux-mêmes ainsi que celle des acteurs du site.

En marge des recherches soutenues par le Syndicat mixte, des passionnés pilatois réalisent des recherches profanes sur l'histoire de l'ancienne chartreuse. « Profane » est entendu ici comme celui qui n'est pas initié à la recherche historique par un cursus universitaire.

Le premier à s'y intéresser est A. Douzet dont l'intérêt pour la chartreuse remonte à son enfance : à treize ans, il monte déjà à Sainte-Croix-en-Jarez. Son oncle doit d'ailleurs posséder une maison à Jurieu. Son épouse reprend et complète par la suite à un certain nombre de ses recherches<sup>3</sup>. A. Douzet participe à la restauration de l'ancienne cuisine initiée par R. Grau, qui habite la chartreuse durant cinq ans. Plus récemment, après avoir réalisé une collection sur le Pilat<sup>4</sup>, P. Berlier s'intéresse aux peintures murales du XIV<sup>e</sup> siècle de l'église médiévale afin d'apporter « un éclairage supplémentaire<sup>5</sup> » aux visites guidées proposées par Saint-Étienne Tourisme.

Ces personnes sont originaires du territoire : l'ancrage géographique est d'ailleurs au cœur de l'intérêt, tout comme leur passion pour l'histoire.

T. Rollat déclare : « Je peux avant tout me définir comme un curieux et un passionné, qui aime aller au bout de ses pensées, de ses idées. Je suis tombé tout petit dans le chaudron de l'Histoire et de la recherche qui l'accompagne, que ce soit celui de la petite ou de la grande Histoire, ayant en l'occurrence un père cultivé en la matière. Mais, mes attirances personnelles pour le passé se sont révélées progressivement, voire tardivement. J'ai la chance de vivre dans une merveilleuse région, le Pilat, qui ne manque ni de belles

<sup>1</sup> Entretien avec M. Fropier, *op. cit.*

<sup>2</sup> MONNOYEUR-ROUSSEL Véronique et Service régional de l'archéologie, « Sainte-Croix-en-Jarez, Chartreuse », in *Bilan scientifique de la région Rhône-Alpes 2005*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2007, pp. 143-145

<sup>3</sup> TIBOT-DOUZET Mary Ange, *Sainte-Croix, ombres et lumières d'une énigme*, Septera Editions, 2011, 450 p.

<sup>4</sup> BERLIER Patrick, *Le guide du Pilat et du Jarez*, 18 vol., Action graphique, Saint-Étienne dont BERLIER Patrick, *La chartreuse de Sainte Croix : le plus beau village du Pilat*, coll. *Le guide du Pilat et du Jarez*, n° 15, Action graphique, Saint-Étienne, 1986, 28 p.

<sup>5</sup> « Les peintures murales de Sainte-Croix-en-Jarez », Regards du Pilat.

URL : <http://regardsdupilat.free.fr/peintures.html> consulté le 14 juillet 2014

choses, ni d'authentiques mystères que l'on a soif de percer, ou tout simplement l'envie de mieux cerner. Devant les secrets du passé, il faut savoir rester humble et aussi se contenter parfois d'infimes progressions dans les investigations entreprises. Le Mont Pilat est donc pour moi par définition un environnement géographique quotidien. La passion, qui a progressivement pris le pas sur le simple observateur que j'étais, s'est construite au contact de tierces personnes qui m'ont fait part, à leur manière et en fonction de leurs connaissances, de savoirs captivants. Je ne peux que constater que je me suis depuis pris au jeu. Pour ce qui est de la Chartreuse de Sainte-Croix en Jarez, je la qualifie, dans mon livre *Le Vieux secret, de Monument du Pilat* : je pense que le terme n'est pas trop fort. Son Histoire est tout sauf banale<sup>1</sup> ».

Des fouilles sont donc menées hors des investigations des archéologues professionnels dès les années 1960.

A. Douzet a, en 1991, déjà publié deux livres<sup>2</sup> : cela fait déjà une vingtaine d'années qu'il se penche sur l'histoire de la chartreuse. D'ailleurs, son père et son grand-père ont déjà réalisé des fouilles. Il atteste d'une occupation du site antérieure à celle des Chartreux par la découverte de jetons hunns, mérovingiens et carolingiens lorsqu'il fouille les sous-sols du monastère. En outre, R. Grau fouille en 1967 le petit cloître, ancien cimetière des moines<sup>3</sup>.

Reliées à l'activité de l'association des Arts ripagériens, les fouilles ne sont pas réalisées dans le secret : « *Je veux dire que rien n'était caché*<sup>4</sup> ! ». Dans ce cadre, sont trouvées une statue et une pierre avec du sang à l'intérieur, explique O. Douzet.

Etant donné le manque de données constaté au début des années 1990, ces personnes passionnées soulèvent des questions sans réponse et recherchent à découvrir de l'inédit.

Pour n'en citer que quelques unes : A quoi servaient les trois étages de caves sur lesquelles sont bâties la chartreuse alors que le monastère devait abriter une quinzaine de Pères chartreux ? Quel lien unit la chartreuse aux Templiers, sachant que Thibaut de Vassalieu, inhumé à la chartreuse, est un des défenseurs des Templiers lors de leur procès ?

La fin de l'ordre du Temple a généré un grand nombre de légendes. Entre autres, leur quête supposée du Saint-Graal ou encore le trésor caché à Rennes-le-château. De manière générale, Templiers et Cathares sont un sujet bénéficiant aujourd'hui d'un certain engouement. C'est le cas également dans le Pilat. Ces amateurs s'intéressent donc plus surtout à une histoire locale relevant du mystérieux et du légendaire ; ils visent à replacer l'histoire locale dans un contexte national.

De manière générale, et volontairement, le PNR n'entretient pas de relations avec ces chercheurs profanes. Seul son architecte-conseil, entretient des relations avec l'un des auteurs amateurs, réputé pour disposer de quelques objets mais surtout d'archives concernant la chartreuse.

A. Douzet travaille pendant plusieurs années avec l'architecte-conseil au Parc du Pilat<sup>5</sup>. Bien que celui-ci ait peu d'archives, il dispose d'un certain nombre de copies<sup>1</sup>. De plus, il possède deux pierres intéressantes : le sommet d'une tête de taureau en grès houillé et un cube-reliquaire. Nous avons déjà évoqué que les chargés de mission du PNR personnifient le Syndicat mixte. Ici, le chargé de mission est totalement désolidarisé du reste de la collectivité : le PNR donne l'impression d'être en désaccord avec

<sup>1</sup> « Du Mont Pilat à Rennes-le-château », Rennes-le-château.

URL : <http://www.renneslechateau.com/francais/rollat.htm> consulté le 14 juillet 2014

<sup>2</sup> DOUZET André, *Merveilleux Pilat mégalithique et médiéval*, 2<sup>e</sup> édition, France Secret, 2008, 92 p. ; DOUZET André, *De quelques éléments merveilleux de Sainte-Croix-en Jarez*, 2<sup>e</sup> édition, Septera Editions, 2009, 50 p.

<sup>3</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 6

<sup>4</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>5</sup> Entretien avec M. Fropier, *op. cit.*

<sup>1</sup> Entretien avec Odile Douzet, *op. cit.*

A. Douzet à la différence de l'architecte-conseil<sup>1</sup>. L'auteur aurait été « *mis au placard* » il y a une vingtaine d'années, d'où l'arrêt de ses investigations sur le Pilat<sup>2</sup>.

Toutefois, le PNR laisse la parole à quelques chercheurs amateurs dans une de ses publications, *Le Journal du Parc*, pour aborder les légendes et mystères de la chartreuse. Comme il est précisé dans la publication, « *les propos reproduits ci-après n'engagent que leurs auteurs*<sup>3</sup> ».

« *A côté des historiens ou archéologues professionnels qui travaillent sur le site de Sainte-Croix, de nombreux amateurs, au sens noble de « celui qui aime », se sont intéressés au passé de la Chartreuse et se sont forgés, au fil de patientes recherches, une opinion, parfois personnelles et controversée, mais toujours sincère et passionnante sur l'histoire du monastère*<sup>4</sup> ».

**Cet article permettra d'ailleurs à ces auteurs de légitimer leurs propos :**

« *Le Parc Naturel Régional du Pilat, les a interviewés dans leur journal en septembre 1991, lors d'un Spécial Chartreuse de Ste Croix et les deux spécialistes retenus étaient Raymond Grau et André Douzet. Ils ne sélectionnaient pas les farfelus de respectable organisme d'État que je sache*<sup>5</sup> ».

L'absence ou presque de relations avec ces découvreurs parallèles concerne également les autres acteurs publics. « *On a été un petit peu barrés de Sainte-Croix, hormis l'Office de tourisme et, quelque part, c'est déjà pas mal* », déclare O. Douzet. Leurs publications sont toutefois en vente au point d'information.

Ces passionnés amateurs entretiennent des relations avec les organisations associatives et peuvent s'inscrire dans des parcours associatifs classiques. L'association locale peut être un support pour les actions du chercheur amateur.

R. Grau est l'ancien président des Arts ripagériens, association de Rive-de-Gier, créée en juin 1966, qui rassemble à ses débuts une petite dizaine d'artistes ripagériens, unis par la passion de la peinture. Il la préside jusqu'en 1978, date à laquelle A. Gonnet prend la présidence. Les Arts Ripagériens s'investissent sur le site de la chartreuse en rénovant la cuisine des Chartreux pour en faire un musée<sup>6</sup>.

**Les activités de recherche peuvent même donner lieu à la création d'une nouvelle association.**

Vaisseau de sable, créée en 1987 par A. Douzet à Roisey, est mise en sommeil lorsqu'il part vivre dans le sud de la France il y a une vingtaine d'années. L'auteur est alors président de l'association. Lorsqu'il revient dans la région, son épouse l'aide à la réactiver : il s'agit bien d'une continuité de la première association même si une nouvelle entité est créée et déclarée. Est alors agrégé « Pilat insolite » au titre d'origine qui fait une allusion à l'alchimique : « Vaisseau de sable » est l'autre nom de l'athanor. Les recherches d'A. Douzet rencontrant un succès important auprès du grand public, la mise en place de l'association permet d'instaurer une distance. La première association réalise une forme d'archéologie et amène ses membres à se rendre sur le terrain tandis qu'aujourd'hui la seconde propose des conférences, avant de s'ouvrir par la suite vers des visites. L'objet est uniquement tourné vers la recherche historique. De manière générale, avec plusieurs sites internet, le chercheur amateur dispose de « *plusieurs vitrines*<sup>1</sup> ». Les publications sont réalisées et externalisées par rapport à l'activité de l'association. Septera Editions est donc créée pour devenir une société d'édition<sup>2</sup>.

**Les organisations associatives représentent d'abord des supports pour réaliser une activité de recherche profane : quel que soit le degré d'implication de l'organisation, elle permet de valoriser les**

<sup>1</sup> Entretien avec M. Fropier, *op. cit.*

<sup>2</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>3</sup> COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 6

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> « Dossier : « Guillaume de Roussillon » », Un Héros au service de la Chrétienté », Regards du Pilat. URL : <http://regardsdupilat.free.fr/guillaumedupilat.htm> consulté le 14 juillet 2014

<sup>6</sup> « Présentation », Arts ripagériens. URL : <http://www.arts-ripageriens.com/presentation.php> consulté le 14 juillet 2014

<sup>1</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>2</sup> Entre autres : *Le Petit Septera Illustré 1*, Septera Editions, coll. Le Petit Septera Illustré, n° 1, 2012, 12 p. ; *Le Petit Septera Illustré 0*, Septera Editions, coll. Le Petit Septera Illustré, 2012, 12 p.

données mises en avant. L'association occupe parfois uniquement le rôle d'éditeur. A noter, certains chercheurs amateurs publient en autoédition.

Surtout, des liens existent surtout entre ces chercheurs amateurs. Tout d'abord, une relation filiale peut exister entre les historiens amateurs. Au sens propre parfois :

C. Rollat, publie plusieurs ouvrages sur l'histoire du Pilat en lien avec les Templiers<sup>1</sup>. Son fils, T. Rollat, marche ensuite sur ses pas.

Toutefois, cette relation est le plus souvent représentée par un rapport maître-élève :

A. Douzet considère R. Grau comme son maître : « *mon maître Raymond Grau... [...] celui qui m'initia et me soutint depuis mon enfance*<sup>2</sup> ».

Il semble que ces chercheurs portent un jugement ou plutôt définissent une hiérarchie dans la qualité de leurs différents travaux. « *Nous, on se veut des chercheurs sérieux*<sup>3</sup> », déclare O. Douzet. Malgré leurs passions communes, les relations entre ces chercheurs amateurs peuvent même être concurrentielles, voire conflictuelles. La question du plagiat entre ces passionnés reste ouverte.

R. Grau « *n'a jamais écrit d'ouvrages... et pourtant il est à l'origine de tant d'écrits qui jamais ne lui rendent l'hommage légitime du fait d'exister souvent par ses travaux ! Il n'est pas connu... et pourtant à l'origine de plusieurs découvertes de sites archéologiques et historiques qui seraient restés dans l'oubli sans ses travaux ! Il n'est pas reconnu... et pourtant à l'origine de vocations qui n'auraient jamais vu le jour sans ses travaux ! En échange il est souvent méprisé, facilement oublié, voir moqué par ceux maintenant connus pour avoir utilisé à leur seul avantage ses travaux*<sup>4</sup> ! ».

Ces auteurs profanes souffrent toutefois d'une mauvaise réputation, dont l'intérêt relèverait plutôt de l'ésotérisme. Finalement, quelle représentation ces chercheurs amateurs ont-ils d'eux-mêmes ? Bien souvent, le manque de preuves est un des reproches formulés.

En entretien, O. Douzet évoque qu'A. Douzet n'a pas cité ses sources et que cela lui a beaucoup été reproché<sup>5</sup>. Pour sa part, elle s'astreint à les mentionner. Lorsqu'elle ne dispose pas des sources, elle mentionne qu'il s'agit d'une hypothèse.

Les chercheurs amateurs se positionnent comme des pionniers : ce n'est pas parce que ce n'est pas encore prouvé que ce n'est pas véridique. Il est toutefois inconfortable de découvrir de l'inédit.

T. Rollat explique : « *C'est difficile d'être un pionnier, car d'une certaine manière on fait le boulot pour les autres, ceux qui arrivent après, beaucoup plus tranquillement. Dégrossir le passé, cela n'a jamais été aboutir. Celui qui dégrossit tâtonne, essuie des erreurs, aussi des critiques disproportionnées, à se demander des fois pourquoi, des fois seulement. [...] On niait jadis l'avant 1280, un avant Chartreuse construit sur cet emplacement ; il est reconnu assez crânement aujourd'hui par des chercheurs, qui comme moi étaient en culottes courtes quand d'autres étaient méprisés parce qu'ils commençaient à regrouper les indices de plus en plus solides et sérieux, qui plus tard allaient l'accréditer définitivement. Cette vérité historique, c'est beaucoup l'archéologique qui a fait qu'elle ne peut plus être maintenant rejetée et par plus personne. Eh bien, indépendamment, on reconnaîtra je pense, un jour la « patte pattée » des Templiers ICI entre Ste Croix et Trèves*<sup>1</sup> ».

<sup>1</sup> *L'Affaire Roussillon : Tome 1, La tragédie Templière*, publié en 2006, complété par *L'Affaire Roussillon. Tome 2, Le contrat de la fauconnerie du Temple* publié en 2008, suivi de *L'ombre du temple. Vienne 1312-2012*, en 2011

<sup>2</sup> « Pilat et découvertes », Société Périllos. URL : <http://societe-perillos.forumdediscussions.com/t17-pilat-et-decouvertes> consulté le 14 juillet 2014

<sup>3</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>4</sup> « Hommage à Raymond Graü », Pilat Insolite. URL : <http://pilat-insolite.blogspot.fr/2011/08/hommage-raymond-grau.html> consulté le 14 juillet 2014

<sup>5</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>1</sup> « Dossier : "Guillaume de Roussillon" Un Héros au service de la Chrétienté », Regards du Pilat. URL : <http://regardsdupilat.free.fr/guillaumedupilat.html> consulté le 14 juillet 2014

Dans tous les cas, naturellement passionnés, ces chercheurs amateurs estiment réaliser des recherches sérieuses et valables. Bien que leurs propos tendent vers le spirituel, ils aspirent à la reconnaissance de leurs travaux. « *Sainte-Croix fait partie de notre patrimoine et j'y recherche plus une tradition populaire qu'un ésotérisme forcené*<sup>1</sup> », estime A. Douzet.

Dans le cas du couple Douzet, le terme « *cherchant*<sup>2</sup> » est évoqué le but visé est de comprendre. De plus, « chercheur » évoque dans l'imaginaire « chercheur de trésor » et ce n'est pas son cas ; d'ailleurs, elle n'est pas sur le terrain. « *On n'est pas historiens si vous voulez donc on est souvent pas moqués mais... Alors, on s'efforce d'avoir une recherche sérieuse sur le patrimoine*<sup>3</sup> ».

« *Vous avez bien compris que nous avons une façon particulière de voir les choses* », déclare O. Douzet sur ce patrimoine qu'elle qualifie en disparition. Elle refuse le terme d'ésotérisme et préfère évoquer la spiritualité : elle prend pour exemple le symbolisme religieux, sur lequel elle se penche beaucoup : « *Je ne pars pas dans des délires quoi, surtout pas dans des délires* ». Lorsqu'elle vivait en Belgique, elle emmenait des groupes découvrir le Bruges autre que touristique, correspondant à l'image de la Venise du Nord, avec ses façades, ses légendes « *tout en restant le plus sérieux possible parce qu'il y allait de notre crédibilité du fait que nous n'étions pas historiens*<sup>4</sup> ». Elle exclut d'emblée l'ésotérisme mais estime qu'ils sont entre deux eaux et que l'opinion publique les associe rapidement à des illuminés.

*Pour conclure, ces « chercheurs » amateurs entretiennent peu de relations avec le Parc naturel régional. L'association locale, si elle ne supporte pas un rôle d'éditeur, est créée par l'historien amateur pour développer ses activités de diffusion. Dans le processus de connaissances, ces travaux apportent un regard – souvent personnel et parfois même controversé – sur l'histoire de la chartreuse.*

*Le Parc du Pilat identifie dans ses différentes chartes trois sites historiques remarquables : le Gouffre d'Enfer, le village médiéval de Malleval et l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. De ce fait, il s'évertue à sauvegarder et surtout valoriser ces lieux. Plus précisément, la chartreuse bénéficie du soutien du Syndicat mixte à plusieurs titres : son aménagement, sa restauration, sa mise en tourisme et le développement de données sur cet objet patrimonial. L'association locale de patrimoine n'est pas en reste : elle mobilise et se mobilise pour sauvegarder le site et le faire découvrir au plus grand nombre. L'association occupe une place au premier rang parmi les acteurs locaux.*

*Ceci se conforte avec le renouveau de la dynamique actorielle engagée depuis 2011. PNR et Association de sauvegarde et d'animation font partie du comité technique<sup>5</sup> visant la valorisation de l'ancienne chartreuse et piloté par Saint-Étienne Métropole. En 2013, des principes scénographiques sont validés collectivement<sup>6</sup> : tout d'abord, valoriser la chartreuse durant la période pré-révolutionnaire et, ensuite, miser sur la particularité du site qui est un monastère habité par plusieurs familles. En dernier lieu, le PNR est chargé de mettre en place puis d'animer un comité scientifique dédié. Dans ce cadre, l'association définit des représentants et suit activement les projets.*

<sup>1</sup>COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, septembre 1991, n° 67, p. 7

<sup>2</sup> Entretien avec O. Douzet, *op. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> Le comité technique comprend les acteurs suivants : le PNR, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse, Saint-Étienne Métropole, Saint-Étienne Tourisme, la commune de Sainte-Croix-en-Jarez et le Conseil général de la Loire.

<sup>6</sup> Master 1 STEP, *Valorisation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Redonner de l'authenticité au site*, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2012 ; MATHEVET Myriam, *Modernisation de la scénographie de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2013

*La patrimonialisation consistant en un processus de désignation d'objets et d'espaces qui correspondent à l'attribution d'un sens pour une collectivité, elle instaure souvent un changement d'échelle : le passage de la communauté villageoise, voire de la sphère domestique, à un groupe plus large fait passer l'objet de bien commun à celui de bien collectif<sup>1</sup>. C'est le cas du site de la chartreuse.*

---

<sup>1</sup>CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST François, « L'invention du patrimoine rural », p. 46 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

## CONCLUSION

Durant les années 1990 et 2000, le projet de territoire du PNR du Pilat développe une culture collective en mettant l'accent sur deux axes forts. Ainsi, se penchant sur un patrimoine du quotidien, il favorise le fait d'habiter au lieu. Il est vrai que « *le monde rural n'est pas seulement une fonction de production, mais aussi une fonction culturelle ; c'est-à-dire qu'il doit exprimer, transmettre, accroître, adapter un ensemble de coutumes, de valeurs, de comportements, de savoir-faire, de savoir-dire, de connaissances,... bref, une sagesse populaire acquise à l'expérience et dans l'anonymat. Cet apport culturel est irremplaçable, et pourtant il n'est pas pris en compte en tant que tel*<sup>1</sup> ».

Selon les travaux de L. Bossuet, deux dimensions existent dans l'habiter<sup>2</sup>. Tout d'abord, le développement d'une vie culturelle locale permet de faire participer et de toucher les habitants. Par la même occasion, il valorise l'histoire du territoire et son héritage dans une dynamique au sein de laquelle les associations de patrimoine trouvent leur place. L'action culturelle permet également de poser les jalons d'un « *patrimoine en devenir*<sup>3</sup> » grâce au travail des artistes et des associations culturelles relais. Nous sommes donc en présence d'un « *mode de vie qui se nourrit d'une relation privilégiée avec le passé. Dans ce cas, la vie courante des individus intègre des éléments matériels et immatériels, des savoir-faire et une culture, hérités des générations précédentes* ». Nous sommes face à un patrimoine ressenti avant d'être vécu. Ensuite, le Parc naturel régional veille à maintenir l'architecture vernaculaire et valoriser les grands sites historiques. Différents aspects patrimoniaux sont développés, notamment autour de la matérialité de l'espace qui correspond au support des actions développées, au cadre de structuration de leurs normes et de leurs règles de vie, et à l'espace géographique où s'expriment leurs interdépendances<sup>4</sup>. Le PNR permet une meilleure connaissance du bâti, la possibilité de lui donner un nouvel usage et une sensibilisation réalisée auprès des habitants. Le regard est évaluatif et distancié. Il s'agit de « *profiter, durablement ou non, d'un cadre qui par ses caractéristiques historiques, architecturales, paysagères et de milieu naturel, attire des individus sans lien préalable avec le bien considéré* ».

En dernier lieu, la politique patrimoniale conduite alors permet au Parc naturel régional du Pilat de différencier le territoire vis-à-vis d'un extérieur grâce à un marquage. Celui-ci correspond à « *des processus de différenciation, de hiérarchisation, de catégorisation, de codification, de valorisation et de dévalorisation, qui se construisent dans la relation dialectique et la transaction entre identité pour autrui (attribution, assignation) et identité pour soi (occupation, appropriation, revendication), hétéronomie et autonomie*<sup>5</sup> ». Ces processus et cette relation renvoient souvent à des enjeux politiques d'unification et d'intégration. D'une part, dans une logique de rapport ville-campagne, est édifiée une identité propre s'appuyant sur ses paysages et son architecture : le Pilat ne représente plus un espace en marge des agglomérations voisines. D'autre part, il trace une ligne de conduite à contre-courant des autres Parcs naturels régionaux.

<sup>1</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.*, 1978, p. 12

<sup>2</sup> BOSSUET Luc, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », pp. 27-39 in GRAVARI-BARBAS Maria (dir.), *op. cit.*, 2005

<sup>3</sup> Réseau Culture, *Argumentaire, En quoi les Parcs ont une intervention originale en termes de culture...*, avril 2013

<sup>4</sup> REMY Jean, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », in *Recherches sociologiques*, vol. VI, n° 3, 1975, pp. 279-292

<sup>5</sup> TERSIGNI Simona, BONNY Yves, « Marques, marqueurs et traces : le marquage des différences dans l'espace. Présentation », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, décembre 2010, p. 63



## Chapitre 4 LE PATRIMOINE, OUTIL DE DEVELOPPEMENT LOCAL (CHARTRE OBJECTIF 2025)

Le patrimoine est, de plus en plus dans de nombreux territoires, considéré comme un atout important pour leur développement. Il est d'ailleurs souvent prétexte de développement touristique. La notion (en général) peut se référer à celle de développement humain, tel que l'a popularisée le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). M. Vernières évoque d'ailleurs celui « *de la population, en donnant la priorité à l'emploi, à l'éducation et à la santé ; par la population, ce qui implique qu'elle soit consultée et qu'elle participe de façon active aux décisions ; pour la population, afin que les résultats lui soient bénéfiques en matière de revenu et de bien-être et ne soient pas réalisés au seul profit de quelques groupes sociaux*<sup>1</sup> ».

Selon R. Brunet, la ressource, quant à elle, désigne ce qui ressurgit, et donc les moyens dont dispose un individu ou un groupe pour mener à bien une action, pour créer de la richesse<sup>2</sup>. J. Lévy et M. Lussault vont plus loin en la déterminant comme « *une réalité entrant dans un processus de production et incorporé dans le résultat final de cette production*<sup>3</sup> ». B. Pecqueur et H. Gumuchian définissent la ressource territoriale comme « *une caractéristique construite d'un territoire spécifique et ce, dans une optique de développement*<sup>4</sup> ». Selon leur acceptation, elle comporte quatre grands traits. D'abord, des attributs de position et de localisation qui se rapportent à l'histoire du lieu, aux apprentissages locaux, puis des attributs liés à sa constructibilité, qui sont à rapprocher des jeux d'acteurs locaux, de leurs coordinations et des conflits. Elle s'inscrit en outre dans une complexité systémique, c'est-à-dire qu'elle résulte d'une synergie de ressources locales combinées au sein du projet de territoire. Enfin, elle comporte un sens, ou une nature idéale, ainsi qu'une temporalité propre, qui sont reliés à sa matrice territoriale. La notion de ressource territoriale nous permet d'ailleurs de nommer ce qui fait la force des territoires, comme le rappellent P.-A. Landel et N. Senil<sup>5</sup>. D'ailleurs, « *la ressource territoriale est une ressource spécifique révélée selon un processus intentionnel engageant une dynamique collective d'appropriation par les acteurs du territoire*<sup>6</sup> ». Elle

<sup>1</sup> VERNIERES Michel (dir.), *Patrimoine et développement, Etudes pluridisciplinaires*, Karthala-GEMDEV, 2011, p. 7

<sup>2</sup> BRUNET Roger (dir.), *Le territoire dans ses turbulences*, Reclus, 1990, 150 p in GLON Eric, PECQUEUR Bernard, « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », in *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n° 1, 2006. URL : <http://tem.revues.org/84> consulté le 28 octobre 2014

<sup>3</sup> LEVY Jacques, LUSSAULT Michel (dir.), *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003, 1033 p.

<sup>4</sup> GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard, *La ressource territoriale*, Economica, Paris, 2007, p. 5

<sup>5</sup> LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas Senil, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », in *Développement durable et territoires*, Dossier n° 12, 2009. URL : <http://developpementdurable.revues.org/7563> consulté le 28 octobre 2014

<sup>6</sup> FRANCOIS Hugues, HIRCZAK Maud, SENIL Nicolas, « La ressource territoriale : pour une définition économique de la notion de patrimoine », Communication au XLI<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Villes et territoires face aux défis de la mondialisation, Dijon, 5-7 septembre 2005

contribue donc à une construction socioculturelle du territoire. Territoire et ressource sont d'ailleurs, selon R. Kahn, des construits sociaux<sup>1</sup>.

Enfin, nous assistons à un retour du local : selon J-L Guigou, « *la mobilité qui caractérise l'économie mondiale suscite, en retour, le besoin de sédentarité ; l'éphémère engendre le besoin de repérer ; l'homogène entraîne le besoin de différences ; la perte d'identité nationale suscite la montée en puissance des régionalismes ; la mondialisation des marchés redonne une valeur accrue aux produits locaux* »<sup>2</sup>. En outre, sur le plan social, et dans un contexte d'objectivation et de transformation en ressources des identités locales, le local s'affirme dans un esprit d'ouverture en faisant valoir à la fois ses potentialités endogènes et sa capacité à allier celles-ci avec les ressources exogènes<sup>3</sup>.

Au sein des PNR, l'animation constitue aujourd'hui le domaine d'investissement principal avec une tendance vers l'événementiel<sup>4</sup> bien que, selon une étude couvrant la période des années 2000-2010 décrivant les pratiques culturelles des Parcs, la place de la culture soit minorée : « *Il apparaît clairement que peu d'élus des Parcs ont une image positive et forte de la place et des enjeux assignés à la culture. Ce manque de reconnaissance stratégique explique donc la situation de l'action culturelle dans certaines chartes de Parc. Souvent la culture n'est pas une des thématiques prioritaires dans les actions Parc, et surtout, dans les projets de territoire. Elle est uniquement considérée comme un simple outil, élément isolé d'un projet, et non pas comme une politique en tant que telle* »<sup>5</sup>. En outre, concernant l'investissement du culturel dans l'économie dans les décennies 1970 et 1980, il vient comme une application de recherches fondamentales. Dans les années 1980-1990, vient le temps des éco-développeurs<sup>6</sup> : il faut réactiver l'économie locale. Il est nécessaire d'alimenter l'économie, d'utiliser les ressources culturelles, de rentabiliser le patrimoine par une exploitation directe mais aussi par un réemploi de ce qui peut l'être dans la production. Le culturel doit servir le développement. Au début des années 2010, les travaux menés par le Comité d'Orientation et de Recherche Prospective (CORP) rappelle que le développement durable est devenu une notion fourre-tout mise à toutes les sauces et que les PNR se sont efforcés de lui donner un contenu plus précis, articulant viabilité économique et protection de l'environnement et du patrimoine culturel<sup>7</sup>. Le patrimoine naturel et culturel, au-delà de constituer l'un des fondements de leur originalité et de leur projet, présentent souvent – et valorisent indépendamment – ces deux aspects. Le patrimoine culturel apparaît, le plus souvent, pris isolément, modeste au regard de celui des grands centres urbains<sup>8</sup>.

<sup>1</sup> KAHN R., « Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territorial », *Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaire*, XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF, Grenoble-Chambéry, 11-13 juillet 2007

<sup>2</sup> GUIGOU J-L, « Le paradoxe : Mondialisation-Territorialisation », IN LOINGER Guy, NEMERY Jean-Claude, *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*, L'Harmattan, coll. Administration et aménagement du territoire, 1997 in LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », in *Développement durable et territoires*. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8208> consulté le 28 octobre 2014

<sup>3</sup> LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *op. cit.*, 2009.

<sup>4</sup> SIMONPOLI Paul, « Notes sur les politiques culturelles des Parcs (1970-2000) », *op. cit.*, 2011, p. 17

<sup>5</sup> GOUAILLE Loriane, *La culture dans les Parcs naturels régionaux. Abandon ou renouveau ?*, Les pratiques culturelles des Parcs naturels régionaux, Fédération des PNR de France, décembre 2010, pp. 11-12

<sup>6</sup> SIMONPOLI Paul, « Notes sur les politiques culturelles des Parcs (1970-2000) », *op. cit.*, 2011, p. 12

<sup>7</sup> Comité d'Orientation et de Recherche Prospective (CORP), *op. cit.*, 2011, p. 32

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 34

Le patrimoine est une ressource territoriale selon la définition de V. Peyrache-Gadeau, C. Janin et L. Perron : lorsqu'elle est l'objet d'une construction sociale qui prend son origine dans des processus dits de « *spécification* » par lesquels des liens se tissent entre produits et lieux<sup>1</sup>. Cette affirmation est confirmée par son caractère endogène au territoire. Le partage du projet de territoire est donc une première condition nécessaire au succès de la réalisation de la charte actuelle. Aussi, pour la mettre en œuvre, le PNR a besoin de s'appuyer sur une participation citoyenne forte. De plus, l'implication des citoyens lors de la phase de révision de la charte témoigne de l'intérêt des habitants du Pilat. En complément des instances délibératives du Syndicat mixte, issues de la démocratie représentative, il y a lieu d'inventer une gouvernance plus participative qui favorise l'implication des acteurs locaux motivés, et plus largement des habitants<sup>2</sup>. La grande majorité des objectifs de la charte ne peut être atteinte que si les habitants et les visiteurs du Pilat sont mobilisés et prêts à faire évoluer leurs comportements.

*Dans le cadre de la charte Objectif 2025, le Parc naturel régional du Pilat s'appuie sur le patrimoine en lui octroyant un rôle dans le développement territorial. Plus précisément, il recourt à la participation citoyenne pour mettre en œuvre des démarches de connaissances en s'appuyant plus ou moins directement sur le tissu associatif. Enfin, et surtout, les patrimoines textiles représentent une ressource territoriale en devenir pouvant canaliser les dynamiques. Dans ce cadre de la nouvelle charte (et de sa révision), et du changement de direction de l'équipe technique, recourir aux associations en tant que modus operandi devient un axe politique majeur. Il s'agit de pallier à ce que les agents du PNR identifient comme une faiblesse.*

---

<sup>1</sup> PEYRACHE-GADEAU Véronique, JANIN Claude, PERRON Loïc, « Les temporalités de la Ressource Territoriale : Enseignement à partir d'expériences en Rhône-Alpes », p. 2, (version provisoire), *Colloque ASRDLF- AISRe*, Aoste, 20-22 septembre 2010

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025, Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, p. 159

## LA PARTICIPATION CITOYENNE COMME MODE DE FAIRE DANS LES PROCESSUS DE CONNAISSANCES

Les théories du développement par le bas, plus connues sous les appellations de théories du développement local ou territorial, connaissent une diffusion et une reconnaissance grandissantes<sup>1</sup>. Aujourd'hui, elles concernent d'ailleurs tous les espaces et non plus uniquement ceux en crise ou à la marge. Le désir des citoyens d'être associés aux choix déterminant leur cadre de vie est d'ailleurs un mouvement de fond.

Ainsi, partant du constat qu'au-delà de la mise en valeur des sites et du patrimoine local, le Syndicat mixte du Parc doit favoriser les conditions d'un accueil authentique en s'appuyant sur les connaissances et la médiation des habitants, la charte Objectif 2025 vise à découvrir et faire découvrir le patrimoine du Pilat :

- *« En poursuivant l'inventaire du patrimoine naturel, culturel, matériel ou immatériel, identitaire du territoire et de sa relation avec les villes-portes,*
- *En suscitant des projets de valorisation de ces patrimoines,*
- *En favorisant leur appropriation par les habitants du Pilat et de ses villes-portes,*
- *En partageant la connaissance et la valeur de ces patrimoines avec les nouveaux habitants et les visiteurs du territoire<sup>2</sup> ».*

Le PNR définit également comme objectif de *« rendre chacun acteur du projet de territoire<sup>3</sup> »* et de *« développer la capacité d'action des habitants »*. Il s'agit donc de partager à la fois les valeurs et les ambitions du projet de territoire avec les différents publics concernés par les objectifs de la charte et de susciter la participation de chacun à la mise en œuvre des actions. Dès lors, il est important d'accompagner la mobilisation spontanée des acteurs dans leur démarche de mise en œuvre des objectifs de la charte, puis de susciter celles d'autres réseaux d'acteurs.

La participation est définie par S. Espach comme un *« processus d'échange volontaire entre une organisation qui accorde un certain degré de pouvoir aux personnes touchées par elles, et ces personnes, qui acceptent en retour un certain degré de mobilisation en faveur de l'organisation<sup>4</sup> »*. Pour d'autres auteurs contemporains, le terme participatif englobe tout processus décisionnel qui intègre des participants d'origine et de statut différents, ce que S. Van den Hove appelle un *« arrangement par lequel des acteurs de types différents sont réunis dans le but de contribuer de manière plus ou moins directe et plus ou moins formelle au processus de décision<sup>5</sup> »*.

*S'inscrivant dans les objectifs de la charte Objectif 2025, « développer une culture commune du territoire par la connaissance » et « rendre chacun acteur du projet de territoire », le Parc naturel régional du Pilat a recours à la participation citoyenne dans les démarches visant à accroître les*

<sup>1</sup> SENIL Nicolas, FRANCOIS Hugues, HIRCZAK Maud, « Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité », Workshop IREGÉ – EDYTEM - Université de Savoie, Annecy, 30-31 mars 2006, p. 1

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 93

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 165

<sup>4</sup> ESPACH Stéphanie, *Evaluation du processus de participation publique dans l'élaboration du programme particulier d'urbanisme du secteur de Maisonneuve*, Maîtrise de géographie, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2002, 149 p.

<sup>5</sup> VAN DEN HOVE Sybille, *Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable : une analyse en termes d'effets*, Cahier du Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED), 2000, 68 p.

connaissances en termes de patrimoines. Les associations de patrimoine représentent donc des structures-ressources potentielles.

## A. COMPTER SUR LES EXPERIENCES DEJA MENEES

La participation équivaut à ce qui nous permet d'habiter la démocratie et de questionner la pratique sociale hors des lieux d'expertise en partant de nos expériences individuelles et collectives<sup>1</sup>. L'évaluation de la charte Objectif 2010 fait d'ailleurs état que le PNR a renforcé la concertation avec la société civile, notamment par le biais de la mise en place d'instances. Les actions impliquant directement les habitants demeurent encore assez réduites, alors que certains territoires du Pilat vont plus loin que le Parc dans la démarche participative. La dynamique lancée par le PNR dans le cadre de la préparation de la nouvelle charte à travers l'organisation d'ateliers citoyens, de réunions publiques, de groupes projet et du site internet, doit être poursuivie au-delà de la période de révision<sup>2</sup>.

*Finalement, notamment au travers de deux opérations réalisées durant des décennies différentes, le Parc naturel régional du Pilat développe une expérience dans l'animation participative d'actions à caractère patrimonial et travaille avec des associations locales. Le Syndicat mixte les considère toutefois comme des opérations à visée économique.*

### 1. LE PATRIMOINE GASTRONOMIQUE, LIANT ENTRE LES GENERATIONS

La gastronomie n'est ni la « bonne » ni la « haute » cuisine. C'est la mise en règle (*nomos*) du manger et du boire, transformé de ce fait en « art de la table »<sup>3</sup>. L'intérêt croissant pour les produits de terroir traditionnels émerge dès la fin des années 1980<sup>4</sup>. Comme le rappellent J. Bessière et L. Tibère, la valorisation des patrimoines alimentaires apparaît aujourd'hui comme un enjeu de société, un espace de projets et de mobilisation participant à la construction des identités culturelles et aux dynamiques de développement des territoires<sup>5</sup>. De plus, les produits de terroir ont souvent été liés à une volonté d'individualisation du local<sup>6</sup>. La sélection à outrance et la standardisation de ces produits destinés à la consommation et à la restauration de masse ont d'ailleurs suscité en réaction un vigoureux mouvement associatif<sup>7</sup>.

*Le Parc naturel régional du Pilat s'appuie sur le patrimoine agricole – gastronomique sous un autre point de vue – pour valoriser des produits du terroir et développer des relations entre les générations grâce à un mode d'animation participatif. Ces opérations sont voulues puis mises en œuvre par l'animateur culturel.*

<sup>1</sup> « La participation citoyenne », Colloque, *Calenda*. URL : <http://calenda.org/192850> consulté le 22 octobre 2014

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025, Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, p. 87

<sup>3</sup> NORA Pierre (dir.), *op. cit.*, 1992, p. 828

<sup>4</sup> DELFOSSE Claire, PILLEBOUE Jean, *Patrimoine rural et productions agro-alimentaires de qualité*, p. 876 in GRAVARI-BARBAS Maria, GUICHARD-ANGUIS (dir.), *op. cit.*, 2003, 952 p.

<sup>5</sup> BESSIERE Jacinthe, TIBERE Laurence, « Editorial : Patrimoines Alimentaires », in *Anthropology of food*, n° 8, 2011. URL : <http://aof.revues.org/6782> consulté le 14 septembre 2014

<sup>6</sup> DELFOSSE Claire, *Géographie rurale, culture et patrimoine*, Habilitation à diriger des recherches, Université de Lille I, 2003, 435 p.

<sup>7</sup> DUBOST François, *Vert patrimoine*, Maison des sciences de l'homme, Paris, 1994 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, p. 25

## a. « RECETTES DE GRAND-MÈRE »

« *L'idée des Recettes de grand-mère fait partie de la sauvegarde du patrimoine régional local. Au même titre que les traditions orales, chantées et musicales, les traditions culinaires ont tendance à disparaître au fil des générations<sup>1</sup>* ». Ce projet s'inscrit dans le programme d'animation culturelle du Parc naturel régional. Qui plus est, il trouve sa place au sein de la célébration du bicentenaire de la Révolution française<sup>2</sup>. « Recettes de grand-mère », opération menée dès la fin des années 1980, représente une première expérience participative. C'est l'occasion de travailler avec l'association des Guides-animateurs du PNR du Pilat qu'il avait créée auparavant pour faire connaître le territoire.

Le projet « Recettes de grand-mère » naît dans l'esprit de J. Andersson, animateur culturel puis responsable de cette mission au sein du PNR, au cours d'un repas d'une auberge du Pilat.

*« Tout ça pourquoi ? Parce que j'avais été mangé à Burdignes chez mes amis Linossier où la grand-mère de quatre-vingt-douze ans me dit : « Vous savez, les bonnes purées, c'est après le 15 août avec les bintjes ! Après, sinon, c'est pas de la purée ». Et elle avait fait une marmite de purée... Je n'avais jamais mangé une purée comme ça ! Jamais ! Et jamais je n'ai retrouvé ce goût de purée. [...] Et je me suis dit : « Il faudrait qu'elle transmette ça<sup>3</sup> ».*

Mais comment faire ? L'agent pose la question à différentes personnes âgées qu'il connaît : les grand-mères sont prêtes à se rendre dans un collège pour transmettre leurs connaissances.

Il est bel et bien question d'un patrimoine gastronomique, à considérer comme un « *ensemble des éléments gastronomiques, matériels ou immatériels (produits, recettes, savoirs et savoir-faire culinaires ancrés dans la mémoire sociale), caractérisant un héritage collectif territorial<sup>4</sup>* ».

Le Parc naturel régional du Pilat tente donc une première expérience de sauvegarde et de sensibilisation auprès des jeunes de 8 à 12 ans en 1989. Il s'agit d'une découverte des traditions culinaires par les grand-mères à la jeune génération. En 1990, le projet « Recettes de grand-mère » concerne deux cantons : celui de Saint-Genest-Malifaux avec la broderie et de Pélussin, autour des fruits et de la confiture<sup>5</sup>. Cette première expérience est saluée dans la presse locale comme « *une excellente initiative du parc naturel du Pilat<sup>6</sup>* ».

Plusieurs partenaires prennent part à cette opération, comme les Amis de Bourg-Argental, le Service départemental de Jeunesse et Sports<sup>7</sup>. L'encadrement du groupe est assuré par les Guides-animateurs du PNR du Pilat.

Parmi les objets qui composent le patrimoine rural, les ressources agricoles et alimentaires locales, dite produits du terroir, cristallisent d'ailleurs aujourd'hui les attentes d'un nombre grandissant d'acteurs. Ce patrimoine a ceci de particulier qu'il appartient au domaine instable du

<sup>1</sup> PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>3</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>4</sup> BESSIERE Jacinthe, *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial. Le haut plateau de l'Aubrac, le pays de Roquefort et le Périgord noir*, L'Harmattan, 2001, p. 53

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> « Les recettes des grands-mères », *L'Essor*, 8 avril 1989

<sup>7</sup> « Connaissance des recettes de grand-mère », *Loire Matin*, 28 février 1989

vivant<sup>1</sup>. De ce fait, il impose des modes de gestion bien spécifiques, liés à un nécessaire et constant renouvellement.

Aussi, en parallèle, le PNR s'efforce de valoriser et de promouvoir la production du terroir (secteur laitier, charcuterie dite fermière, secteur fruitier, secteur de l'apiculture, secteur viti-viticole). Il PNR travaille directement avec les producteurs locaux : cette politique est réalisée par plusieurs moyens :

- « *En incitant la mise en place d'évènements promotionnels : création de la Journée de la Pomme, en 1978, à Pélussin ;*
- *En participant à des foires économiques (Lyon et Saint-Etienne) ;*
- *En créant un label Parc du Pilat, sélectionnant certains produits selon un cahier des charges ;*
- *En apportant une aide logistique et promotionnelle aux producteurs (signalétique pour les Fermiers Bourguisans, édition de la documents promotionnels et publicité...)*
- *Edition d'une plaquette touristique, le Guide Pratique du Pilat, regroupant les producteurs qui distribuent leurs produits par la vente directe...*
- *Par la mise en place de points d'informations touristiques (présentation des documents promotionnels)<sup>2</sup> »*

*La patrimonialisation, dans cette logique, modifie le statut de ces objets. C'est ainsi qu'un produit banal qui fait partie de l'alimentation quotidienne peut devenir un produit d'excellence reconnu et apprécié par un groupe plus large ou à l'extérieur de la communauté<sup>3</sup>. « Recettes de grand-mère », première expérience menée sur le canton de Bourg-Argental, permet de créer un pont entre les générations. « Je les vois ces braves dames, le vendredi, aller au marché avec les gosses ! Tous se donnent rendez-vous sur la place du marché et chaque grand-mère avait un groupe de trois gosses<sup>4</sup> ». Chaque groupe dispose un budget avec lequel il devait acheter de quoi faire à manger pour tant de personnes, dont les parents. Les jeunes cuisinent durant la journée puis, le soir même, servent leur cuisine. « Ça a été un moment épique ! [...] Cette génération de petits qui avaient six-sept ans avec ces grands-mères encore très vivantes<sup>5</sup> », se remémore J. Andersson. Après cette première expérience, aucune suite n'est donnée à court terme.*

#### b. « PATRIMOINE GASTRONOMIQUE ET NOUVELLES TRADITIONS »

Durant la première moitié des années 1990, le PNR met en œuvre un projet de développement culturel avec le concours de la Région et de la DRAC, avec pour thème l'Enfance et la Jeunesse. Ce projet a pour objectif de « *développer des actions expérimentales auprès de nouvelles générations du Parc afin d'engendrer une dynamique locale et de conforter une identité en liaison avec les données culturelles, économiques et sociales du Parc<sup>1</sup>* ». Dans ce contexte, l'action « Patrimoine

<sup>1</sup> BERARD Laurence, MARCHENAY Philippe, « Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences » in POULOT Dominique, *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, Paris, 1998, pp. 159-170 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Revalorisation des produits du terroir et des traditions culinaires*, s. d., 11 p.

<sup>3</sup> BERARD Laurence, MARCHENTY Philippe, « Le vivant, le culturel et le marchand », p. 196 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

<sup>4</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>5</sup> Entretien avec J. Andersson, *op. cit.*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Revalorisation des produits du terroir et des traditions culinaires*, s. d., 11 p.

gastronomique et nouvelles traditions » prend la suite de « Recettes de grand-mère ». La spécialité culinaire est d'ailleurs reconnue comme un lieu patrimonial par le Ministère de la Culture dès les années 1980<sup>1</sup>. L'opération « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » se distingue de la première expérience, bien qu'elle valorise également le patrimoine constitué des produits du terroir. Plusieurs structures d'animation participent à ce projet, ainsi que quelques associations, mais qui ne relèvent pas du champ culturel,

Le but du projet « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » est de deux ordres :

- « *Economiques : promouvoir les produits du terroir afin de mieux connaître le patrimoine alimentaire de notre région et d'associer des actions de relance et de valorisation de la production,*
- *Culturels : fixer la mémoire des savoir-faire traditionnels et spécifiques de notre région<sup>2</sup> ».*

Considéré sous un autre angle, le projet aborde des questions d'appropriation d'un patrimoine culturel local (cf. tableau).

Finalité	Objectifs	Moyens pour y parvenir
<b>Favoriser la transmission aux jeunes générations du patrimoine culturel local</b>	Favoriser les échanges : entre les générations, entre les cultures et dans un rapport ville-campagne	Mise en place d'ateliers « cuisine » permettant la rencontre des grand-mères et des enfants
<b>Ouverture des jeunes générations à des traditions culinaires autres</b>	Favoriser la connaissance des produits du terroir	Visites chez les producteurs du Pilat Utilisation des produits dans le cadre d'ateliers « cuisine » Dégustations de produits du territoire pilatois
	Ouvrir à l'innovation	Mise en place d'ateliers co-animés par les grand-mères, étudiants du lycée hôtelier, restaurateurs,...
	Constitution d'une mémoire écrite	Recensement des recettes, des produits et des coutumes locales à partir d'un questionnaire envoyé aux écoles, aux clubs du troisième âge, ... Edition d'un ouvrage

TABLEAU 1 FINALITES, OBJECTIFS ET MOYENS PREVUS POUR LA REALISATION DE L'ACTION « PATRIMOINE GASTRONOMIQUE ET NOUVELLES TRADITIONS »

L'action est pluriannuelle, devant être réalisée entre 1994 et 1997<sup>3</sup>. Durant trois années scolaires, après une première phase de mise en place, des ateliers sont menés en parallèle d'événements autour de la promotion de produits agricoles.

Le PNR du Pilat s'appuie sur des associations locales, mais pas uniquement. L'identité des partenaires montre l'aspect très pragmatique avec la présence de professionnels du secteur agricole et des cuisiniers mais aussi plus expérimentale et pédagogique avec des associations de conservation et d'étude. Plusieurs associations du Pilat, tournées vers le patrimoine des espèces végétales, participent<sup>1</sup>. Enfin, D. Soudan, maître des lieux de la Commanderie des Antonins de Lyon<sup>2</sup> et

<sup>1</sup> CSERGO Julia, « La constitution de la spécialité gastronomique comme objet patrimonial en France, fin XVIII<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle », p. 183 in GRANGE Daniel J., POULOT Dominique, *L'esprit des lieux : le patrimoine et la cité*, Presses universitaires de Grenoble, coll. Pierre et Ecrit, 1997, 476 p.

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Revalorisation des produits du terroir et des traditions culinaires*, s. d., 11 p.

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>1</sup> Il s'agit de l'association Croqueurs de Pommes du Jarez et la Société d'Horticulture et d'Arboriculture.



« *inventeur*<sup>2</sup> » des Rencontres archéo-culinaires<sup>3</sup>, doit intervenir lors des ateliers culinaires en commentant aux enfants l'origine de certains produits, de recettes, de pratiques. Idem au cours du repas.

France 3 est également partenaire. Des professionnels de la cuisine sont aussi identifiés. Deux grands cuisiniers sont envisagés pour être associés en 1993 : P. Gagnaire pour la cuisine moderne et un autre de Lyon pour la cuisine traditionnelle<sup>4</sup>.

« Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » s'inscrit dans le Contrat de développement culturel conclu entre le PNR et la DRAC et la Région. Celui-ci a pour sujet l'enfance et la jeunesse. Encore appelé en 1994 « Cuisine de grand-mère », il doit permettre la redécouverte des traditions culinaires<sup>5</sup>. Dans sa dimension patrimoniale, sa finalité est « *de permettre au plus grand nombre, et en priorité aux enfants et aux jeunes du territoire, d'établir des liens d'une part avec la création artistique contemporaine et d'autre part avec le patrimoine culturel local*<sup>6</sup> ».

Se mêlent des objectifs de découverte des productions agricoles du Pilat et d'une tradition gastronomique, le tout une nouvelle fois dans une relation intergénérationnelle. Pour cela, un travail est mis en œuvre sur les communes du Pays du Gier avec les centres sociaux et les écoles. Ensuite, les recettes doivent être diffusées. Qui plus est, des journées / rencontres dans le cadre de la Semaine du goût sont prévues. Dans ce cadre, il s'agit de proposer des démonstrations de recettes, de programmer l'intervention de cuisiniers comme P. Gagnaire et de plasticiens<sup>7</sup>. L'action « Cuisine de grand-mère » pourrait être dédiée, en comme envisagé en 1994, à la promotion des produits par la création d'un marché spécialisé de produits du terroir et l'organisation de journées de la gastronomie<sup>8</sup>.

Pour mener ce projet, le PNR s'appuie sur le lycée hôtelier de la ville porte de Saint-Chamond : le jeune public visé est élargi par rapport à « Recettes de grand-mère ».

Pour l'année 1996, entre mars et mai, le projet doit se dérouler en plusieurs temps<sup>9</sup> :

- Des visites de groupes d'enfants chez des producteurs du Pilat,
- La réalisation de recettes dans le cadre d'ateliers cuisine « grand-mères-enfants »,
- L'animation d'ateliers de cuisine par des restaurateurs et / ou des étudiants de Terminale du lycée hôtelier de Saint-Chamond dans le but d'une approche contemporaine de la cuisine,

<sup>1</sup> La Commanderie des Antonins, sur les quais de Saône, est un restaurant commercial lyonnais créé en 1972. Installé dans un édifice protégé au titre des Monuments historiques, elle valorise la cuisine réalisée au bois jadis. Pour cela, le porteur a étudié la cuisine réalisée au cours des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles.

<sup>2</sup> LAGRANGE Catherine, « L'archéologie des saveurs d'antan », *Le Point*, 5 décembre 2003. URL : <http://www.lepoint.fr/actualites-region/2007-01-18/l-archeologie-des-saveurs-d-antan/1556/0/42201> consulté le 14 septembre 2014

<sup>3</sup> Adossée à la Commanderie des Antonins, l'association lyonnaise Rencontres archéo-culinaires (RAC) a pour objet la recherche, l'étude, la divulgation, la promotion des modes culinaires et gastronomiques anciens, et plus spécialement les Rencontres archéo-culinaires.

<sup>4</sup> PV de la réunion du 29 novembre 1993 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 2

<sup>5</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>6</sup> PNR du Pilat, *Patrimoine gastronomique du Pilat et nouvelles traditions, Pré-projet, dossier PACT URBAIN*, s. d., p. 1

<sup>7</sup> PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> PV de la réunion du 6 septembre 1994 du Bureau du Conseil syndical du PN du Pilat, p. 7

<sup>9</sup> PNR du Pilat, *Patrimoine gastronomique du Pilat et nouvelles traditions, op. cit.*, p. 5

- L'organisation d'un banquet populaire, ouvert aux participants des ateliers, en conclusion de l'action,
- L'édition d'un livre de recettes avec participation, avec les questionnaires que le Parc va envoyer aux écoles, des enfants dans le recensement des produits du terroir et dans la rédaction des recettes réalisées.

Ainsi, en 1996, plusieurs centres sociaux du pays du Gier prolongent la Semaine du goût en découvrant la cuisine de grand-mère<sup>1</sup>.

*« Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » prend la suite, durant trois ans, de « Recettes de grand-mère ». Favorisant la rencontre des générations, il favorise également les échanges entre ruraux et urbains. Beaucoup de partenaires sont issus des communes urbaines du pourtour du Parc naturel régional, surtout de la vallée du Gier. Cette action tente de développer la rencontre, la circulation des publics, des pratiques entre monde rural et monde urbain<sup>2</sup>. C'est l'occasion de travailler avec une association se penchant sur le patrimoine de la cuisine ancienne.*

### c. LA CONSTITUTION D'UNE MEMOIRE ECRITE

« Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » a pour but de favoriser chez le jeune public de ces territoires : « 1. La découverte, la connaissance, et la transmission du patrimoine gastronomique local, 2. D'autre part l'ouverture, (toujours à partir du patrimoine gastronomique), aux diverses cultures qui composent et qui s'expriment sur ces espaces<sup>3</sup> ». Qui plus est, l'action doit se concrétiser par l'édition d'un ouvrage. Ce projet permet la constitution d'une mémoire écrite du patrimoine gastronomique. Pourtant, les associations de patrimoine culturel ne sont pas celles qui participent. D'ailleurs, le PNR ne va pas chercher leur collaboration.

Visant notamment comme objectif la constitution d'une mémoire par l'écrit, le pré-projet écrit par le PNR nous permet de connaître les principes, les objectifs et les moyens devant être employés pour mener à bien cette action<sup>4</sup> :

- Développer les échanges entre générations en utilisant la mémoire des grand-mères et grand-pères des territoires concernés pour favoriser la transmission du patrimoine,
  - Favoriser la connaissance des produits du terroir, en s'appuyant sur la présence de nombreux producteurs dans différents secteurs,
  - Favoriser les échanges entre ruraux et urbains et les échanges interculturels, surtout dans la vallée du Gier,
  - Ouvrir vers l'innovation
- Car « tout travail sur le patrimoine prend son sens quand, à partir de la mise en valeur de ce qui constitue une part de l'identité et de la mémoire d'un territoire, l'occasion est donnée d'explorer et d'inventer de nouvelles pratiques, de nouveaux savoir-faire, de construire un nouvel « à-venir »<sup>5</sup> ».*
- Constituer une mémoire écrite :

<sup>1</sup> « Recettes gourmandes », *Le Progrès*, 24 mai 1996

<sup>2</sup> « Le goût de la fête », *Le Progrès*, 4 juillet 1996

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Patrimoine gastronomique du Pilat et nouvelles traditions*, op. cit., p. 1

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 2-3

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 3

L'action doit donner lieu à l'édition d'un ouvrage en 1997, en s'appuyant sur les recherches effectuées sur la production locale et sur les recettes traditionnelles et innovantes expérimentées dans le cadre des ateliers cuisines mis en place sur l'année 1996.

Comme le développe N. Betry, le rejet des produits trop industrialisés et la recherche de produits de terroir s'expriment, le plus souvent, par un discours sur le goût. « *Le goût est en quelque sorte l'appréhension du produit par tous*<sup>1</sup> ».

Evoquant indirectement la peur d'une perte, cette action a un caractère d'urgence : il est nécessaire de faire reconnaître la qualité des produits du terroir.

D'ailleurs, dans le document de communication de « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions en 1995 », D. Soudan évoque l'importance de se différencier : « *Terroir, fraîcheur, recettes de grands-mères, cuisines du marché, nature et découverte... autant de mots qui nous touchent au plus profond. Mais en face, nous entendons : marketing, merchandising, cuisine d'assemblage, produits appertisés, lyophilisés, surgelés, cuisinés sous vide. Heureusement, dominant tout, versant généreusement sur Atlantique et Méditerranée, nous avons le PILAT, mystérieux, peut-être guérisseur, terre pauvre mais riche de sa belle nature, de ses produits campagnards de qualité de ses plantes aromatiques (herborisées par Jean-Jacques Rousseau), de ses fruits de cueillette. Une urgence : mettre en valeur tout cela, tant qu'il est encore temps* ».

Comme nous l'avons vu précédemment, le PNR s'appuie sur un certain type d'associations de patrimoine locales mais aussi de Rhône-Alpes. Plusieurs associations du Pilat, dont l'objet porte sur la recherche et la conservation des espèces végétales rustiques, participant à la transmission d'un patrimoine et permettant aux visiteurs et habitants de découvrir ou redécouvrir la région et leurs racines, sont mobilisées.

L'association Croqueurs de Pommes du Jarez gère des conservatoires génétiques tandis que la Société d'Horticulture et d'Arboriculture travaille sur la recherche et la conservation d'herbes aromatiques, de plantes et de légumes.

Le PNR du Pilat travaille également avec des associations qui sont déjà sollicitées par la DRAC, la Région et la Chambre d'Agriculture de la Loire pour participer à l'Inventaire Culinaire en Rhône-Alpes, alors en cours, à l'initiative du Conseil National des Arts Culinaires (CNAC).

Surtout, dans le cadre de cette opération, est mise en œuvre l'action « Les coutumes et les traditions dans le Pilat ». Le PNR se donne les moyens de développer ses connaissances sur le patrimoine gastronomique, élargi ici à l'ensemble des pratiques liées à l'alimentation. L'objet étudié est élargi au patrimoine culturel immatériel.

Tout d'abord, est réalisée une enquête par questionnaire (cf. annexes). Pour ce faire, un professeur au Lycée hôtelier de Saint-Chamond écrit un questionnaire validé par l'établissement scolaire et le Parc naturel régional du Pilat. Etant donné l'objet des questions, sont abordées les pratiques alimentaires durant la semaine mais aussi des moments extraordinaires ainsi que des us et coutumes locales (jeux, chants, croyances, patois).

Finalement, douze questionnaires sont remplis, dont les trois quarts concernent le canton de Bourg-Argental. Les autres réponses sont sans précision géographique.

Des entretiens semi-directifs sont ensuite menés grâce à des moyens humains du PNR et d'autres partenaires.

Un stagiaire de l'université Lyon 3 est chargé de cette partie de l'action dans le cadre du Contrat de développement culturel. La future présidente de la Maison des tresses et lacets, L. Chazalon, y participe également.

<sup>1</sup> BETRY Nathalie, *La patrimonialisation des fêtes, des foires et des marchés classés « sites remarquables du goût » ou la mise en valeur des territoires par les productions locales*, Thèse de doctorat, Université Lumière Lyon 2, Lyon, 2003, p. 26

Au cours de ces rencontres réalisées avec principalement des femmes, sont abordés à la fois les habitudes alimentaires mais aussi les coutumes et rituels qui y sont liées, le tout dans une logique hier-aujourd'hui.

Certaines recettes traditionnelles écrites à la main sont annexées aux retranscriptions.

Il est prévu que la dernière année, en 1997, soit édité un livre qui doit participer, d'une part, à la transmission aux jeunes générations et, d'autre part, de faire découvrir à un public le plus large possible ce qui constitue le patrimoine gastronomique local et plus largement le patrimoine culturel du territoire du Pilat. Ce livre de recettes doit permettre la présentation des aspects sociaux liés à telle ou telle pratique culinaire<sup>1</sup>. Sa sortie est prévue pour la Fête du livre de Saint-Etienne de l'année 1997. En somme, trois finalités sont poursuivies : constituer une trace et transmettre la mémoire territoriale, inventer, innover le patrimoine gastronomique de demain et, enfin, promouvoir et valoriser les productions locales.

Permettant de relier un territoire et des produits dont ils sont issus, le public est le plus large possible : les Pilatois, évidemment, mais aussi les personnes intéressées par la thématique générique (le territoire pilatois), celle de la cuisine traditionnelle et celle de la cuisine nouvelle.

Pour le réaliser, le Parc naturel régional du Pilat est maître d'ouvrage et coordinateur.

Plus précisément, ses agents en charge de l'économie et du tourisme s'occupent de la partie « valorisation des produits du terroir ». Pour le volet ethnologique, est constitué un comité d'experts pour donner son point de vue sur les recettes traditionnelles proposées par le lycée, et à qui peut être confiées des commandes d'écriture sur ce qui constitue, à partir des familles de produits retenus, la mémoire d'un territoire. Enfin, en ce qui concerne la partie relative aux recettes innovantes, le lycée hôtelier saint-chamonais a carte blanche pour proposer des recettes traditionnelles soumises au comité d'experts et innovantes à partir des produits du terroir Pilat,...

Le projet d'édition du livre *Recettes gourmandes*, dont le but est directement associé à des questions de transmission et d'appropriation, n'est finalement pas réalisé.

*Un volet de « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » est consacré à la constitution d'une mémoire orale mise par écrit par des agents du Parc du Pilat. Après avoir rencontré des habitants élevés au rang de témoins dans le cadre d'une enquête par questionnaire et des entretiens semi-directifs, les connaissances collectées doivent faire l'objet d'une publication, laquelle n'est finalement pas réalisée.*

*Pour conclure, le Parc naturel régional du Pilat initie en 1989 « Recettes de grand-mères » dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Six ans plus tard, le projet pluriannuel « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » prend la relève. Dans les deux expériences, il est question de favoriser la rencontre entre les Anciens – les femmes surtout – et un jeune public scolarisé. Dans le cadre de la seconde expérience, la constitution d'une mémoire est même l'un des objectifs poursuivis. Pour mener à bien le projet, le PNR collabore avec des associations du patrimoine végétal ou encore culinaire.*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Revalorisation des produits du terroir et des traditions culinaires*, s. d., 11 p.

## 2. L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE, OU COMMENT AGIR POUR LE PATRIMOINE NATUREL DU PILAT

En France, contrairement à d'autres domaines de l'environnement, la constitution des savoirs publics sur la nature repose très fortement sur le réseau associatif de naturalistes amateurs et bénévoles, qui constitue une force vive et mobilisable ; d'autant plus que les sciences naturalistes se caractérisent par une professionnalisation relativement faible et un ancrage universitaire fragile, voire inexistant<sup>1</sup>. Ainsi, depuis quelques années, les observatoires de la biodiversité émergent et se développent sur les territoires : observatoires nationaux, régionaux, départementaux, territoriaux...

*Aussi, au travers de plusieurs étapes, et ce avant même la révision de la charte actuelle, se construit progressivement la volonté de mettre en place un Observatoire de la biodiversité dans le Pilat. Cette démarche fait la part belle aux savoirs populaires. Dans ce cadre, le PNR vise la participation des habitants, plus que celle des associations locales de patrimoine. Cette façon de faire permet de décupler les moyens humains en œuvre en s'appuyant sur le bénévolat.*

### a. L'OBSERVATOIRE DE LA FLORE PATRIMONIALE

Le territoire du Parc naturel régional du Pilat comprend environ 1 500 espèces végétales – hors mousses, lichens et champignons – ce qui correspond à un tiers des espèces de la flore de la France métropolitaine. A l'origine, une collaboration est mise en place avec le Conservatoire Botanique National du Massif Central (CBNMC) pour définir quelles sont les plantes d'intérêt patrimonial du Pilat. 250 espèces sont identifiées comme telles en fonction de plusieurs critères : la rareté (à différentes échelles), le statut de protection et les limites d'aire. Il s'agit du principal référentiel. A partir de ce référentiel, l'Observatoire de la flore patrimoniale permet de réaliser un suivi de la flore patrimoniale. Cette démarche laisse une place de choix aux citoyens.

L'Observatoire de la flore patrimoniale s'inscrit dans les objectifs de la charte Objectif 2010.

Dans le cadre de la préservation de la nature remarquable, le Parc du Pilat se donne notamment comme objectif dans sa charte 2000-2010 de suivre un réseau d'espèces patrimoniales. Est considérée comme patrimoniale une espèce inscrite sur une liste de référence, telles que les listes rouges ou les listes d'espèces protégées<sup>2</sup>.

Cette démarche est initiée concrètement à partir de 2007, suite à des études menées par des spécialistes. Concernant la flore, depuis une quinzaine d'années, les connaissances se sont considérablement renforcées avec la mise en place du CBNMC.

En effet, le CBNMC rassemble les différentes observations qui ont pu être faites dans le Pilat, et mène également des études pour les actualiser et les affiner.

Ainsi, dans le Parc du Pilat une première étude est réalisée entre 1999 et 2002 afin de faire un inventaire des espèces protégées. Une vingtaine d'espèces sont retrouvées. Mais d'autres espèces, non protégées, méritent aussi une attention particulière du fait de leur rareté et / ou de leur raréfaction. C'est pourquoi le CBNMC établit également en 2002 une liste des plantes d'intérêt patrimonial du Pilat, faisant office de liste de référence pour le Parc. Elle est ensuite mise à jour en 2008, notamment afin de prendre en

<sup>1</sup> DUPRE Lucie, MICOUD André, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels », p. 221 in CHARVOLIN F., MICOUD A., NYHART L. K. (dir.), *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, Ed. de l'Aube, La Tour d'Aigues, 2007, 254 p.

<sup>2</sup> « Observatoire de la flore patrimoniale », PNR du Pilat. URL : <http://www.parc-naturel-pilat.fr/agir-en-citoyen-du-parc/habiter-le-pilat/jagis-pour-la-nature-du-pilat/313-observatoire-flore.html> consulté le 15 septembre 2014

compte les informations issues d'inventaires réalisés entre 2005 et 2007 dans les départements du Rhône et de la Loire. Cette liste comprend plus de 250 espèces

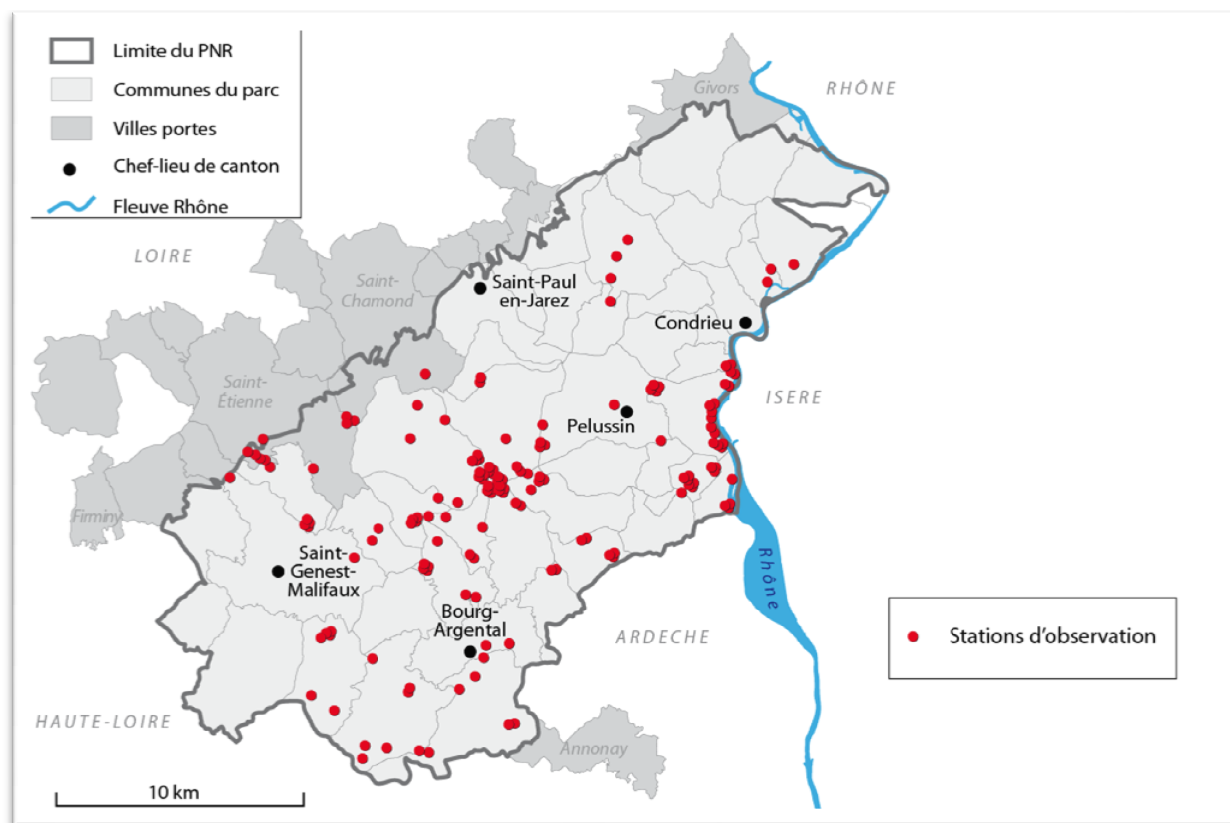
L'Observatoire de la flore patrimoniale concerne un patrimoine naturel centré autour d'une cinquantaine d'espèces.

Plus précisément, une cinquantaine d'espèces est sélectionnée car la présence est avérée, elles sont représentatives des différents milieux du Pilat dans les différents secteurs du Parc et ne posent pas de problème d'identification. L'observatoire de la flore remarquable aborde donc les plantes rares non protégées, sur lesquelles pèsent des menaces mais n'excluent pas pour autant les espèces protégées. Le territoire concerne uniquement le PNR, et non ses villes portes.

**Le PNR souhaite suivre l'évolution de ce patrimoine naturel et le préserver grâce aux habitants.**

L'Observatoire de la flore patrimoniale vise plusieurs objectifs :

- Avoir une vision globale de l'évolution de la flore patrimoniale du Pilat et disposer d'un indicateur marquant l'évolution du patrimoine naturel du Parc,
- Préserver la flore patrimoniale et pouvoir mener des actions en cas de menace,
- Associer les habitants du Parc et des villes portes et leur permettre de contribuer à la préservation de l'environnement.



**CARTE 20 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES STATIONS SUIVIES DANS LE CADRE DE L'OBSERVATOIRE DE LA FLORE PATRIMONIALE (2014)**

Les premières actions sont mises en œuvre par un agent du Parc naturel régional du Pilat. Les premiers relevés sont réalisés puis, en 2008, l'observatoire est ouvert aux bénévoles.

La première action du chargé de mission (alors en stage) est de trouver des informations, de situer les différentes stations et d'obtenir des données de référence. De plus, il assiste à un certain nombre de formations.

L'agent propose également à des particuliers de participer. En premier lieu, il s'appuie sur des réseaux existants : certains botanistes amateurs suivent des stations depuis longtemps. Parfois, la

personne ayant trouvé le site accepte de réaliser son suivi, une veille pour le PNR. Dans un second temps, l'agent contacte Tela Botanica, association nationale qui se présente comme un réseau botaniste francophone ouvert aux amateurs.

L'agent en faisait d'ailleurs déjà partie. Une communication est également réalisée *via* le *Journal du Parc* et les bulletins municipaux. Une vingtaine ou trentaine de personnes participent.

**Progressivement, le profil des participants évolue. Les bénévoles sont donc des botanistes amateurs ou professionnels mais aussi des néophytes.**

Les premiers bénévoles sont des botanistes amateurs, et donc des initiés. Dans un second temps, des néophytes intègrent la démarche. Ces derniers bénéficient d'une formation sur site par le chargé de mission. Les retraités ne sont pas représentatifs. Il est vrai qu'il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances particulières, il suffit de « *faire connaissance* » avec la plante en question, éventuellement en étant accompagné par une personne du Parc, pour être capable de la retrouver par la suite.

**De plus, une présentation sur la flore patrimoniale de cet observatoire est réalisée auprès des Guides-animateurs du PNR du Pilat et il leur est proposé de participer.**

Entre cinq et dix personnes (plutôt retraitées) intègrent la démarche. Un autre cas est notable : l'observateur est le propriétaire de la station, pouvant se trouver dans un talus ou au bord d'un chemin. Cette situation demeure toutefois anecdotique : seule une personne est dans ce cas.

**Les participants sont des « amateurs éclairés<sup>1</sup> », qui produisent un savoir de terrain lié à un « coin », un lieu spécifique, et des « amateurs du dimanche », dont l'expérience est limitée, la pratique irrégulière et le savoir, de ce fait, contestable voire contesté.**

De manière générale, ce sont plutôt des habitants du PNR même si certains peuvent venir de Lyon ou de Haute-Loire. Enfin, le secteur de la Déôme est le territoire le moins bien couvert.

**Quelle méthodologie est-elle employée pour mettre en œuvre l'Observatoire de la flore patrimoniale ? Les bénévoles ont toute latitude pour se rendre sur le site et observer la plante en question. La régularité demeure toutefois le maître mot.**

Plus de cent stations de plantes remarquables sont inventoriées à travers l'ensemble du territoire du Parc puis attribuées à des personnes bénévoles qui passent chaque année observer leur évolution. Les propriétaires sont également informés du dispositif. Enfin, les communes font l'objet d'un courrier afin de les impliquer aussi dans la démarche. Les informations sont ensuite recueillies par le Parc, qui analyse ces données à deux niveaux :

- Pour l'ensemble du territoire, ce qui constitue un indicateur de l'évolution du patrimoine floristique du Parc,
- Pour chaque station pour laquelle il est fait état des menaces éventuelles, et en fonction de cela le Parc peut proposer des actions de préservation.

Concrètement, les observateurs bénévoles complètent un relevé chaque année, observent la plante et informent de son stade de croissance, du nombre d'individus et signaler toute disparition<sup>2</sup>. Les fiches sont ensuite renvoyées au PNR en fin de saison. Le chargé de mission réalise le bilan des observations. Au début de la saison suivante, afin de faire état de ce bilan, d'échanger entre participants, notamment pour améliorer le dispositif, et de faire une visite de terrain, une journée de rencontre est organisée. Des actions de préservation peuvent être envisagées en cas de menace identifiée sur une station.

Enfin, l'enquêteur reçoit des consignes. Tout d'abord, un seul passage annuel suffit, même si plusieurs peuvent être effectués. Auquel cas, il faut compléter un relevé par passage. L'idéal est de pouvoir passer chaque année à la même époque, mais un passage à une époque différente est préférable à l'absence de passage. Pour finir, il est nécessaire de compléter un relevé même si la plante n'est pas visible.

<sup>1</sup> DUPRE Lucie, MICOUD André, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels », *op. cit.*, pp. 219-232.

<sup>2</sup> CHAVAGNEUX Dominique, « Plantes remarquables et papillons de jardin scrutés à la loupe », *Le Progrès*, 9 octobre 2010, p. 15

Toutefois, recourir à la participation citoyenne n'est pas sans obstacle.

« Au tout début, c'était facile... Mais je m'aperçois que, plus ça va, plus c'est difficile ! Parce que j'ai toujours de nouvelles stations à proposer mais elles ne sont pas forcément là où les gens ont envie. Et puis, il y a ceux qui arrêtent ; deux personnes sont décédées. C'est là que, travailler avec des bénévoles, ce n'est pas comme travailler avec une structure professionnelle. Si quelqu'un change, quelqu'un continue !<sup>1</sup> », déclare le chargé de mission.

Les participants étant libres de se désengager, il est nécessaire de combler les lacunes pour avoir des données scientifiquement valables.

Dans le principe, il doit obtenir un relevé de station par an mais ce n'est que rarement le cas. Son statut de salarié permet de « faire le tampon<sup>2</sup> ». Il observe lui-même quelques stations chaque année. Le but, pour la nouvelle charte, est d'avoir un nombre fixe de stations qui soit suivi. Partant d'une vingtaine de bénévoles, aujourd'hui l'observatoire en compte une cinquantaine de participants.

*Actuellement, une cinquantaine de participants prennent une part active à l'Observatoire de la flore patrimoniale et concernent près de 200 stations suivies. En 2013, 135 stations font l'objet d'un minimum un relevé tandis que 55 sites n'ont pas été observés. L'Observatoire touche donc un large public dans la mesure où les débutants peuvent participer et est animé par le Parc naturel régional du Pilat. Il représente finalement un dispositif de veille.*

#### b. L'OBSERVATOIRE DES PAPILLONS DE JARDIN

L'Observatoire des papillons des jardins, première expérience d'observatoire grand public de la biodiversité en France, est un outil capital pour construire des actions adaptées à la protection des papillons et de la biodiversité en général. Cette démarche est portée par Noé Conservation, association d'intérêt général. Cet organisme agit dans l'espace francophone pour sauvegarder la biodiversité et met en œuvre des programmes d'éducation afin de faire évoluer les comportements, et des programmes de conservation sur le terrain afin de prévenir la disparition d'éléments clefs du patrimoine naturel. Le PNR du Pilat s'inscrit dans « ce grand observatoire citoyen des papillons<sup>3</sup> » mis en œuvre à l'échelle nationale, notamment grâce à une association hors du territoire.

L'Observatoire des papillons de jardin est une démarche portée conjointement par l'association Noé Conservation et le Muséum national d'Histoire naturelle, à Paris. Il s'inscrit dans le cadre du programme Vigie Nature de ce musée.

Ce programme de sciences participatives est ouvert à tous les curieux de nature, du débutant au plus expérimenté. Fondé et porté par le Muséum national d'Histoire naturelle, Vigie-Nature est animé par des associations et mis en œuvre grâce à des réseaux d'observateurs volontaires. Le musée propose à tout un chacun de contribuer à la recherche en découvrant la biodiversité qui nous entoure. A l'origine orienté autour du Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) créé en 1989, le programme s'est renforcé depuis avec le suivi de nouveaux groupes : papillons, chauves-souris, escargots, insectes pollinisateurs, libellules, plantes sauvages des villes, etc. Ceci doit permettre d'offrir aux scientifiques des données de terrain sur le territoire national grâce aux observateurs volontaires qui participent ainsi à l'amélioration des connaissances sur la biodiversité ordinaire et sur ses réponses face aux changements globaux (urbanisation, changement climatique...).

<sup>1</sup> Entretien avec G. Chorgnon, chargé de mission Observatoire de la biodiversité du PNR du Pilat, le 14 février 2013

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> « Présentation », Noé Conservation.

URL : <http://www.noeconserver.org/index2.php?rub=12&srub=31&ssrub=98&goto=contenu> consulté le 15 septembre 2014



L'Observatoire trouve également sa place dans la démarche « Butterfly Conservation Europe », organisation créée en 1968 et regroupant des institutions et des associations européennes travaillant sur les problématiques de suivi et de conservation des papillons.

Observatoire initié en 2006, il s'agit de combler les lacunes en connaissances sur une espèce animale ordinaire : les lépidoptères, nom scientifique des papillons.

*« Malgré leur importance dans les écosystèmes, on possède aujourd'hui encore trop peu d'informations sur les populations de papillons et leur évolution. Alors dès maintenant, comptez les papillons dans votre jardin et devenez membre de l'Observatoire des Papillons des Jardins. Toutes les observations comptent, et les papillons comptent sur vous !<sup>1</sup> ».*

Qui plus est, il a pour objectif de connaître l'évolution des populations de papillons communs, en lien notamment avec les changements climatiques, de mieux comprendre le rôle des jardins dans le maintien de la biodiversité ordinaire et d'inciter à des pratiques de jardinage respectueuses de la nature<sup>2</sup>.

L'Observatoire des papillons de jardin se distingue de celui de la flore remarquable sur plusieurs aspects : il aborde une faune ordinaire, dans une démarche au sein de laquelle le PNR du Pilat n'est qu'un relais local.

Tout d'abord, l'objet en question concerne la faune, et non la flore. Qui plus est, cette démarche aborde des espèces communes.

Ensuite, le portage de la démarche s'inscrit dans une démarche nationale. Il s'agit d'un partenariat : l'association de protection de la nature Noé conservation réalise l'animation tandis que le Muséum d'histoire naturelle est en charge du volet scientifique. Le PNR signe une convention la première année puis il est considéré comme relais local.

Autre point de divergence, le degré de la participation. Tous les utilisateurs de jardin sont invités à observer les papillons, à les identifier et à transmettre leurs observations aux scientifiques du Muséum. Il est donc possible de participer une fois ou bien régulièrement.

Les bénévoles se rendent une fois par an sur une station alors qu'ici, ils observent depuis chez eux autant de fois qu'ils le souhaitent. Cela peut correspondre à d'autres personnes et cela n'implique aucun engagement. Les données sont ensuite indexées directement sur le site internet de Noé Conservation.

Par contre, une nouvelle fois, il n'est pas nécessaire de bien connaître déjà les papillons : c'est facile et toutes les observations comptent.

D'ailleurs, le chargé de mission évoque avoir peu rencontré d'entomologistes dans ce programme. Lui-même n'était pas un spécialiste dans ce domaine lorsque l'observatoire est initié. Apportant un appui technique, un poster est proposé aux participants pour les aider à reconnaître l'espèce mais il est en rupture de stock. Le principe est de faire échanger les participants entre eux afin qu'ils s'aident mutuellement. Pour participer, il suffit d'inscrire son jardin ou le jardin public où l'on souhaite faire ses observations. Entre mars et octobre, il faut compléter une fiche d'observation mensuelle, concernant vingt-huit papillons communs puis entrer ses données d'observations sur Internet.

Plusieurs bémols sont à apporter quant au fonctionnement et aux résultats observés. Toutefois, ce sont plutôt des tendances qui sont observables. Au-delà du manque de temps pour développer une animation conséquente, le nombre de participants est insuffisant.

Le fait de s'inscrire dans un contexte élargi à celui du Pilat permet de pouvoir comparer des données. Au-delà d'une veille, il peut s'agir d'un inventaire, bien qu'il n'y ait pas de protocole institué. Ceci permet au Parc du Pilat de ne pas avoir déployé une animation importante : les moyens

<sup>1</sup> « Présentation », Noé Conservation.

URL : <http://www.noéconservation.org/index2.php?rub=12&srub=31&ssrub=98&goto=contenu> consulté le 15 septembre 2014

<sup>2</sup> « Devenir un observateur attentif des papillons », *Le Progrès*, 2 octobre 2010, p. 18

à déployer sont moindres que lors du lancement de l'observatoire de la flore remarquable, qui est relayé par la presse<sup>1</sup>.

Chaque année, le PNR reçoit en moyenne quatre-cinq appels. L'opération repose finalement sur le bouche-à-oreille. Un effet boule de neige se remarque d'ailleurs à la Maison du Parc du Pilat, avec l'intégration de collègues de travail en tant qu'observateurs. Ceci risque de biaiser les résultats avec un grand nombre de jardins situés aux alentours de Pélussin. Le chargé de mission, notant manquer de temps pour faire « *le forcing*<sup>2</sup> », ne peut fidéliser les participants. Concrètement, il rencontre ces derniers une première fois pour leur expliquer le fonctionnement puis tout passe par internet : les participants rentrent leurs données directement en ligne. « *Entre guillemets, ils n'ont plus besoin de moi. [...] Il n'y a rien qui repasse par le Parc après*<sup>3</sup> ». Les bénévoles reviennent rarement vers lui par la suite.

**Dernier aspect, la comparaison avec l'échelon national ne fonctionne pas.**

En effet, pour que de réelles tendances puissent être notées, il faudrait au minimum cent cinquante participants sur le territoire. Or, aujourd'hui, entre dix et quinze personnes ont été rencontrées et cela ne signifie pas qu'elles sont toujours actives. Ceci n'empêche pas l'édition d'un dossier documentaire en 2010 ; il reprend le résultat d'études conduites depuis de nombreuses années par des lépidoptéristes passionnés<sup>4</sup>.

*L'Observatoire des papillons est lancé dans un contexte où le Parc naturel régional du Pilat s'intéresse de plus en plus aux sciences participatives : donner l'occasion aux habitants de participer et améliorer les connaissances sur la biodiversité. Laissant une liberté dans la participation, les bénévoles n'ont pas à s'engager et peuvent observer à leur domicile ces espèces animales ordinaires. Dans ce cas, le PNR est un relais car il s'inscrit dans une démarche d'inventaire nationale. Manquant de données et souffrant d'un manque de participants, il ne peut qu'observer des tendances et ne dispose pas de données régulières. A l'échelle nationale, étant donné le succès de l'Observatoire des papillons des jardins, et au vu de la qualité des données envoyées par les observateurs, est lancée l'Opération Escargots, dans le cadre de l'Observatoire de la biodiversité des jardins.*

### c. L'OBSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITE

L'Observatoire de la biodiversité s'inscrit dans les axes « Suivre et préserver les sites naturels d'intérêt patrimonial », « Surveiller la qualité globale des milieux et des éléments composant la Nature Ordinaire » et « Sensibiliser au territoire, à son projet et à ses valeurs » de la charte Objectif 2010. Par la suite, il trouve sa place dans l'axe « Suivre l'état de la biodiversité du Parc et son évolution » de la charte Objectif 2025. L'Observatoire de la biodiversité représente la poursuite des démarches participatives déjà engagées. Dans ce cadre, le PNR développe d'ailleurs ses relations avec des structures naturalistes, comme le CPIE Monts du Pilat.

Dans le cadre du programme 2010, est mis en place un Observatoire de la biodiversité par le Parc naturel régional du Pilat pour constituer un dispositif de suivi de la qualité écologique et favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par les habitants. Progressivement, cette opération permet la mise en réseau des structures concernées.

*« Afin de mieux suivre l'évolution de la biodiversité de son territoire, le Parc du Pilat souhaite mettre en place un dispositif basé sur le partenariat avec l'ensemble des structures naturalistes afin d'optimiser et mutualiser les données sur le patrimoine naturel, de faire adhérer le plus grand nombre*

<sup>1</sup> « Les papillons, indicateurs de la qualité de l'environnement », *Le Progrès*, 13 juin 2010, p. 14

<sup>2</sup> Entretien avec G. Chorgnon, *op. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> « Les papillons du Pilat rassemblés dans un dossier documentaire », *Le Progrès*, 2 octobre 2010, p. 18

à une veille écologique (avec une cible particulière sur les habitants du Parc) dans le cadre d'observatoires participatifs et de faire partager les résultats de l'Observatoire de la biodiversité pour une meilleure prise en compte dans les comportements et dans les processus de prises de décision liés à l'aménagement du territoire<sup>1</sup> ».

A sa mise en place, plusieurs objectifs sont poursuivis :

- La coordination et la réalisation des inventaires et suivis scientifiques,
- L'animation de dispositifs participatifs de veille écologique,
- La mutualisation et la gestion des données sur la nature,
- L'exploitation, la diffusion et la valorisation des données.

En considérant le contexte et l'état d'avancement de l'observatoire, il s'agit, pour le programme 2011, de poursuivre les actions engagées, avec la mise en place d'un comité de pilotage. Celui-ci a pour objectifs de mettre en réseau les différentes structures impliquées dans la préservation de la biodiversité du Pilat, d'améliorer la cohérence des différentes études réalisées dans le Pilat par le PNR et ses partenaires, de choisir ensemble les inventaires qui seraient à réaliser et de choisir des indicateurs de suivi de l'évolution du patrimoine naturel pour la charte 2013-2025.

Second volet de l'action, la réalisation d'actions de sensibilisation et d'outils de communication et de partage des connaissances, qui intègrent notamment les observatoires participatifs de veille écologique ouverts à la population locale et des villes-portes, ou les « Porters à connaissance » sur le patrimoine naturel transmis aux communes lors de la révision de leur document d'urbanisme.

Comme le rappelle le dossier technique pour la demande de subvention auprès de la Région, en 2012, ce dispositif de suivi de la qualité écologique du territoire du Parc est motivé par les conclusions du rapport sur l'analyse de l'évolution du patrimoine naturel (paru en 2009 et document annexe au projet de charte du Parc 2013-2025). En effet, la nécessité de mettre en place des protocoles de suivis stables dans la durée, avec une implication des scientifiques mais également en ajoutant une approche citoyenne avec le développement d'observatoires participatifs, fait partie des conclusions. Au delà de la dimension scientifique, il s'agit donc de favoriser l'appropriation du patrimoine naturel par l'ensemble des acteurs du territoire : du simple citoyen au décideur.

En 2013, les quatre champs d'actions, déjà évoqués de l'Observatoire, se poursuivent. Cette démarche s'inscrit dans le projet de territoire de la charte Objectif 2025.

Sous le terme d'observatoire, se cachent différents volets : il s'agit donc d'animer des dispositifs participatifs de veille écologique. En 2014, le PNR poursuit l'animation des dispositifs participatifs engagés : observatoires de la flore patrimoniale, des papillons de jardin et des amphibiens. Il envisage également de se raccrocher à d'autres dispositifs mais cela ne donne pas forcément de résultats.

Tout d'abord, les observatoires flore et papillon qui sont des inventaires participatifs, dont l'un des objectifs est de « faire participer les habitants du Parc à améliorer la connaissance sur la biodiversité<sup>2</sup> ». Depuis leur mise en place, l'animation est poursuivie.

Les Atlas ABC sont initiés vers 2010 ; la Fédération des PNR a accompagné l'Etat dans cette démarche. Cependant, les Parcs naturels régionaux ont déjà réalisés des démarches de ce type. De plus, peu de moyens étaient alloués à la réalisation : une grande partie était à la charge de la commune.

En 2011, le dispositif Phénoclim est étudié plus précisément, mais sa mise en place n'a pas pu être effectuée dès l'année 2011. Ce programme scientifique et pédagogique, porté par le Centre de

<sup>1</sup> PV de la réunion du 28 janvier 2009 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>2</sup> Entretien avec G. Chorgnon, *op. cit.*

Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA)<sup>1</sup>, invite le public à mesurer l'impact du changement climatique sur la végétation en montagne<sup>2</sup>. Lancé en 2004, il se poursuit sur plusieurs années. Phénoclim s'adresse à tous les habitants des massifs montagneux (Alpes, Jura, Vosges, Massif Central, Pyrénées, Corse). Scientifique et pédagogique, ce programme est adapté à tout type de public : particuliers, établissements scolaires, associations naturalistes et espaces protégés. Participer à Phénoclim, c'est observer les plantes au fil des saisons, pour mesurer l'évolution du cycle de la végétation au fil des années. Le Parc du Pilat prévoit donc de relayer cette autre initiative nationale qui permet aux citoyens d'apporter des connaissances sur les impacts du changement climatique sur la faune et la flore de montagne. Pour ce dispositif au delà de la population locale, les établissements scolaires du territoire seront sollicités afin entre autres, de sensibiliser les scolaires aux changements climatiques.

En 2013, un nouvel observatoire est mis en place, sur le thème des amphibiens, comportant deux volets principaux : le suivi scientifique de trois aires / sites naturels et l'animation d'un programme de sciences participatives « Un dragon ! Dans mon jardin ? ». Cet observatoire local s'inscrit dans un observatoire inter-régional : l'Observatoire des amphibiens du Massif central, animé par les Centre Permanents d'Initiatives à l'Environnement (CPIE), qui doit permettre une meilleure prise en compte des amphibiens par les habitants dans la gestion de leur jardin. L'animation locale résulte de la mutualisation du poste « Observatoire de la biodiversité » du Parc avec le CPIE des Monts du Pilat.

Finalement, l'Observatoire de la biodiversité regroupe l'ensemble des missions d'un agent du PNR en prenant en compte les différents observatoires existants, notamment celui des papillons de jardin.

L'ensemble du dispositif repose sur un poste d'animation et de coordination générale intégré au sein de l'équipe du Parc qui assure notamment l'intégration des données patrimoniales dans le site internet Pilat-Patrimoine lancé officiellement en septembre 2011. Le chargé de mission intègre d'ailleurs l'équipe du PNR pour animer l'Observatoire de la flore patrimoniale.

L'observatoire de la biodiversité est également constitué des inventaires et des suivis naturalistes, en coordonnant et en réalisant des inventaires et suivis scientifiques. Finalement, il s'agit de suivre et de préserver des sites naturels d'intérêt patrimonial et de surveiller la qualité de la nature ordinaire.

Les sujets des études scientifiques sont validés par le Conseil scientifique du Parc du Pilat : inventaires d'améliorations des connaissances et suivis d'indicateurs. Pour les suivis, il est privilégié de les cibler sur des indicateurs pour lesquels des protocoles sont déjà appliqués (observatoires nationaux, à l'échelle d'un réseau de territoires..) afin de permettre des analyses comparatives du territoire du Parc.

Par exemple, sur les lichens, l'étude ne part de rien. De manière générale, un inventaire est réalisé en externe, par un spécialiste professionnel. « *Le choix du Parc, c'est avant tout de travailler avec des associations locales. Ou en tout cas, avec des acteurs plutôt du coin. Principalement, c'est la FRAPNA [Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature] et la LPO [Ligue de Protection des Oiseaux] Loire, les deux principaux partenaires sur les études*<sup>3</sup> ». Historiquement, le Parc travaille plutôt avec la FRAPNA Loire, ce qui est dommage « *de ne pas avoir d'échantillons dans le Rhône*<sup>4</sup> ».

<sup>1</sup> Le Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA), association à but non lucratif, est un organisme de recherche spécialisé dans l'étude des milieux montagnards. Il allie recherche et partage du savoir avec le grand public. Sa vocation est double : développer les connaissances scientifiques sur les milieux d'altitude par des programmes de recherche dans des domaines variés mais aussi diffusion les connaissances sur les milieux d'altitude au public et aux scientifiques.

<sup>2</sup> « Présentation », Centre de recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA). URL : <http://www.creamontblanc.org/phenoclim/fr/phenoclim/presentation/> consulté le 20 septembre 2014

<sup>3</sup> Entretien avec G. Chorgnon, *op. cit.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

Enfin, depuis 2010, les Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité sont organisées. Elles s'inscrivent dans une volonté d'exploitation, de diffusion et de valorisation des données.

Le but de ce temps fort est de « faire rencontrer à la fois ces bénévoles mais aussi des élus, et puis des professionnels. En élargissant dans un quatrième cercle avec toutes les personnes en général<sup>1</sup> ». Le public est élargi : élus du Parc, partenaires institutionnels et naturalistes, observateurs bénévoles, gestionnaires des espaces (agricoles, sylvicoles) et grand public. Au-delà de réaliser un bilan des activités de l'année écoulée, c'est l'occasion de déterminer les éléments à améliorer. A chaque fois, la thématique de la biodiversité est croisée avec un enjeu autre et plutôt économique. En 2010, biodiversité et prairies fleuries ; en 2011 : biodiversité et forêt ; 2012 ; biodiversité et urbanisme. En 2013, les zones humides devraient être abordées : un lien est réalisé avec les amphibiens et le travail du CPIE.

D'autres moyens sont également mis en œuvre pour diffuser et valoriser les données de l'Observatoire de la biodiversité. Le PNR veut contribuer à la sensibilisation au patrimoine naturel auprès de différents publics. Ce point est conçu de manière transversale avec ses autres missions<sup>2</sup>. Différents événements de sensibilisation à destination du grand public sont également organisés, comme déjà évoqué. Le site internet Pilat Patrimoines, ayant pour objectif d'informer les citoyens sur la biodiversité et d'aider les élus locaux dans leurs prises de décision, représente également un canal pour donner accès au grand public à ces données.

*L'Observatoire de la biodiversité englobe donc les démarches participatives conduites par le Parc naturel régional du Pilat. C'est l'occasion de travailler avec différents partenaires publics et associatifs mais aussi d'impliquer les citoyens dans des démarches de connaissances et de préservation du patrimoine naturel. Aujourd'hui, le PNR, souhaitant poursuivre cette démarche, se questionne sur la pérennisation de l'animation : comment faire financer le poste de chargé de mission ?*

*Afin de mieux suivre l'évolution de la biodiversité de son territoire, et s'appuyant sur les démarches portant sur la flore patrimoniale et les papillons de jardin, le Parc du Pilat met en place l'Observatoire de la biodiversité, dispositif basé sur le partenariat avec l'ensemble des structures naturalistes afin d'optimiser et mutualiser les données sur le patrimoine naturel, de faire adhérer le plus grand nombre à une veille écologique (avec une cible particulière sur les habitants du PNR) dans le cadre d'observatoires participatifs et de faire partager les résultats de l'Observatoire de la biodiversité pour une meilleure prise en compte dans les comportements et dans les processus de prises de décision liés à l'aménagement du territoire<sup>3</sup>.*

*M. Blanc, dans son rapport<sup>4</sup>, rappelle d'ailleurs, qu'il est nécessaire de permettre aux associations investies dans la biodiversité de jouer pleinement leur rôle d'interface entre les citoyens, les experts et les décideurs. Pour cela, il s'agit, entre autres, de renforcer leur mission d'information citoyenne sur la valeur de la biodiversité, de veiller à ce que le monde associatif soit intégré dans son ensemble à la gouvernance et / ou aux modes de concertation ou encore de développer et valoriser leur action dans les programmes de sciences participatives.*

<sup>1</sup> Entretien avec G. Chorgnon, *op. cit.*

<sup>2</sup> En autres, programmes scolaires conduits par le Parc, notamment celui dont la thématique est « Les petits observateurs de la Nature », accompagnement des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), programme « Atlas communaux des Patrimoines...pour une nouvelle gouvernance ». C'est le cas, par exemple, des Concerts en balade et scènes aux champs.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 25 février 2009 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>4</sup> BLANC Marc, *La biodiversité : relever le défi sociétal*, rapport rendu au Conseil économique, social et environnemental, juin 2011, 29 p.

## B. EVALUER LES PATRIMOINES DES COMMUNES

Pourquoi réaliser un inventaire patrimonial ? Pour acquérir une connaissance du territoire pouvant être mise au service du projet de territoire et ce, selon différents axes : la protection et la sauvegarde, la valorisation culturelle, touristique et économique, la recherche scientifique mais aussi la sensibilisation de la population locale et l'aménagement du territoire. Ainsi, lorsque qu'un acteur public lance ce type d'opération, il se dote de moyens pour favoriser la transmission et stimuler l'appropriation du patrimoine en tant qu'héritage culturel auprès de ses habitants, affirmer le sentiment d'appartenance de la population à un territoire particulier et développer l'attractivité de ce dernier, permettre aux habitants de participer à sa valorisation. D'ailleurs, la connaissance partagée du territoire, qu'il s'agisse de ses patrimoines, de ses ressources naturelles, de leurs fragilités, étant à la base de toute démarche de protection ou de mise en valeur durable, le Syndicat mixte du Parc exerce une responsabilité directe dans le partage et la transmission des connaissances, puisque l'éducation fait partie de ses missions<sup>1</sup>.

*Le Parc naturel régional du Pilat développe l'outil des Atlas communaux des patrimoines pour aider les élus à prendre en compte leurs patrimoines. Les démarches de connaissances s'ouvrent ensuite progressivement aux patrimoines culturels durant la seconde moitié des années 2000. A cette occasion, il souhaite solliciter les habitants qui sont, dans les faits, bien souvent membres d'associations locales de patrimoine.*

### 1. LES ATLAS COMMUNAUX DES PATRIMOINES (2006-2009)

Au milieu des années 2000, le PNR du Pilat lance les Atlas communaux des patrimoines. Deux objectifs sont définis : la réalisation d'un outil de partage et de valorisation des connaissances patrimoniales, d'une part, et d'aide à la décision pour les différents acteurs intervenant à l'échelle des communes, d'autre part.

Notons que la charte Objectif 2025 définit que le rôle du Syndicat mixte doit, notamment :

- Centraliser, capitaliser les connaissances sur le patrimoine du Pilat et les rendre accessibles par des outils de communication adaptés,
- Mobiliser l'ingénierie technique et les moyens financiers pour une mise en valeur originale du patrimoine au service des autres objectifs stratégiques de la charte,
- Favoriser les actions de connaissance ou de valorisation du patrimoine portées par des réseaux citoyens ou acteurs économiques, dans le cadre d'une cohérence territoriale,
- Favoriser des projets de collaboration entre acteurs du territoire et acteurs des villes portes permettant de valoriser un patrimoine commun tel que le patrimoine industriel ou le fleuve Rhône<sup>2</sup>.

*Aussi, le PNR sollicite les habitants pour identifier les patrimoines des communes du territoire : la démarche est ascendante. La méthodologie du projet se construit progressivement car régulièrement remise en cause.*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 159

<sup>2</sup> *Ibid.*, pp. 93-94

## a. UNE PREMIERE APPROCHE TRANSVERSALE (2006-2008)

Afin de partager ses connaissances sur le patrimoine naturel, culturel, paysager et bâti, le Parc naturel régional du Pilat souhaite concevoir des Atlas communaux, intégrant des inventaires évolutifs ainsi qu'un panel de fiches techniques pour la préservation et la valorisation des éléments remarquables du territoire. La mise en ligne de ces données permettrait de fournir aux élus et aux professionnels un outil pratique et accessible d'aide à la décision. Les Atlas communaux des patrimoines se mettent en place sur la volonté des agents du PNR. Les premiers résultats sont encourageants bien que décevants.

Le projet émerge dans l'esprit de l'équipe du Parc dans les années 1990 du service Environnement, avec la réalisation des fiches communales pour présenter les enjeux de la commune en termes de patrimoines naturel, et paysager. Le but, alors, est de mettre en place une méthodologie pour balayer tous les éléments nécessaires lorsqu'une commune réalise un Plan d'occupation du sol (POS).

Cette opération repose indéniablement sur une entrée naturaliste :

*« On voyait que c'était plutôt le parent pauvre. Ou comme la ressource en eau : on ouvre à l'urbanisation et après il y a un problème de ressource en eau, de ramassage des déchets, d'assainissement. C'était un peu pour éviter tout ça ! Donc avoir un bon état des lieux assez global<sup>1</sup> »,* explique C. Béal.

Des stagiaires travaillent d'ailleurs sur cette question.

En outre, à la même époque, la chargée de mission se pose la question de la valorisation des inventaires naturalistes auprès des communes.

**Au-delà du partage des connaissances, les objectifs sont clairement opérationnels.**

Lors de la première rencontre, en septembre 2004, ils sont définis :

- Transmettre des données naturalistes brutes,
- Expliquer la signification de ces données (analyse-interprétation) dans le but de dégager les caractéristiques de la commune sur un plan naturaliste, la resituer à l'échelle du Parc, et mettre en évidence la contribution patrimoniale de la commune par rapport au projet de territoire décrit dans la charte du Parc,
- Apporter des suggestions sur l'utilisation et la valorisation de ces connaissances, ainsi que des idées d'actions à entreprendre pour améliorer la qualité patrimoniale (sorte de guide pratique).

**Le projet cible en priorité les élus communaux mais aussi l'équipe du PNR. Le grand-public n'est pas un public prioritaire mais peut être secondaire avec une phase intermédiaire et préalable d'animation ; par exemple, les publics scolaires.**

D'ailleurs, le présent projet doit s'adresser en premier lieu aux élus communaux du territoire car *« la commune pouvant être considérée comme l'entité administrative élémentaire dont les effets de la politique sont déterminants pour la cohérence du Parc<sup>2</sup> »*.

Il s'agit donc de diffuser et de valoriser auprès de ces acteurs les données, présentes sur leur commune, liées au patrimoine naturel, voire semi-naturel (habitats, espèces) ainsi que les éléments caractéristiques du patrimoine bâti – bien que ce volet soit encore en réflexion – et les initiatives exemplaires en faveur du patrimoine, comme les jardins refuges créés par la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO).

Même si l'échelon communal est privilégié, il faut veiller à *« resituer la commune à l'échelle du Parc, notamment sur sa « contribution » à la qualité patrimoniale de l'ensemble du territoire (mise en évidence de la fonctionnalité des écosystèmes entre eux)<sup>3</sup> »*. D'autre part, outre son utilisation dans les prises de décision municipales, l'Atlas devra pouvoir être exploité dans d'autres contextes : établissements

<sup>1</sup> Entretien avec C. Béal, responsable du pôle Protection et gestion de l'espace du PNR du Pilat, le 13 février 2013

<sup>2</sup> Projet Atlas communaux des patrimoines, Note de travail, 11 octobre 2004

<sup>3</sup> *Ibid.*

scolaires, associations locales, autres acteurs et gestionnaires du territoire comme les agriculteurs ou encore les forestiers.

Le projet est abordé par les élus pour la première fois lors d'une commission thématique Milieux naturels en juillet 2005. Il est d'ores et déjà prévu de mettre en place un jury communal regroupant les élus, les habitants les représentants des associations<sup>1</sup>.

Cet organe, qui suivra l'ensemble du projet, travaille alors sur les conditions de réalisation de ces atlas, à raison d'un par commune pour mieux sensibiliser les élus et les habitants de la commune concernée. Les Atlas doivent être diffusés par le site Internet mais également sous forme papier dans un classeur.

Au delà des mesures inscrites dans la charte Objectif 2010, il apparaît important à la commission de permettre une diffusion des résultats des différents programmes menés et des connaissances ainsi produites, notamment en direction des élus communaux et des principaux acteurs du territoire (afin que les décisions d'aménagement prennent bien en compte les enjeux patrimoniaux), d'où le travail en cours sur les Atlas communaux du patrimoine<sup>2</sup>. Un lien est donc à prévoir avec la commission Education au territoire.

Une fiche-action fait d'ailleurs partie du Contrat de Parc pour la réalisation d'Atlas communaux du patrimoine et des ressources naturelles.

La fiche-action 1.8.2 du Contrat de Parc a d'ailleurs pour objectif de faire partager avec les acteurs du territoire les données liées au patrimoine naturel voire semi-naturel, disponibles dans leurs communes<sup>3</sup>.

Au programme 2006, est finalement prévue l'opération « Atlas communaux des patrimoines ». L'objet de ce dossier est de mettre au point et d'expérimenter une méthode et de produire un prototype d'atlas sur Doizieux et Saint-Régis-du-Coin, les deux communes volontaires<sup>4</sup>.

En effet, sur le principe du volontariat, des élus peuvent proposer leur commune comme lieu d'étude. En amont, des réunions de prise de connaissance de la démarche sont d'ailleurs proposées aux communes intéressées. Dès décembre 2006, deux jurys communaux sont constitués. Leur composition est laissée au libre choix de la commune, la taille ne devant pas toutefois dépasser cinq à six personnes.

**Dans la foulée, un agent intègre le PNR pour travailler sur le projet.**

Un poste de chargé d'étude Systèmes d'Informations Géographiques (SIG) est créé pour mener à bien ce projet<sup>5</sup>. Il est en charge de la saisie et de la validation des données disponibles et la structuration de ces données dans le SIG du Parc. Sa mission est reconduite en 2007<sup>6</sup> puis en 2008<sup>7</sup>. Qui plus est, le Parc naturel régional du Pilat accueille une étudiante en stage dont l'objectif est d'aboutir à la conceptualisation de ce futur outil.

La même année, ce projet est évoqué dans le cadre du Conseil scientifique du Parc : son intérêt y est confirmé.

Il est alors affirmé que les Atlas communaux des patrimoines représentent « *un outil d'animation et de partage des connaissances sur le(s) patrimoine(s) (naturel, culturel...) et d'aide à la décision afin que soient mieux pris en compte ces patrimoines dans les différentes politiques d'aménagement et en premier lieu les politiques communales ; les élus communaux étant le public cible prioritaire*<sup>8</sup> ».

<sup>1</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 3 février 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 9

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 27 avril 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5 ; PV de la réunion du 27 avril 2006 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 9 ; PV de la réunion du 20 octobre 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>6</sup> PV de la réunion du 19 mars 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6, pp. 10-11

<sup>7</sup> PV de la réunion du 12 février 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4 ;

PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>8</sup> PV de la réunion du 8 juillet 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3



Finalement, élus, habitants et équipe du Parc sont la cible prioritaire. Les Atlas doivent prendre la forme d'un document évolutif dans le temps en fonction des connaissances et facilement accessible. Le support internet est d'ores et déjà envisagé.

En termes de méthode, trois étapes sont prévues : la réalisation et définition du contenu de l'Atlas avec une entrée collégiale (jurys communaux), puis la restitution collective animée (réunion publique communale) et, enfin, un test expérimental sur deux communes<sup>1</sup>.

Ce projet doit favoriser l'appropriation par les acteurs communaux de leurs patrimoines. C'est pour cela qu'il faut que l'institution Parc occupe une place secondaire et ait surtout un rôle d'assistance auprès des acteurs pour les aider à préserver et valoriser ce patrimoine<sup>2</sup>.

Plusieurs questions sont posées lors de la première réunion du jury pour aiguiller les participants et montrer que tout type de patrimoine est concerné :

- Pour vous, quels sont les éléments présents ou liés au territoire de votre commune, que vous considérez comme du patrimoine naturel, du patrimoine paysager, du patrimoine bâti, du patrimoine culturel ?
- Pour vous, ces éléments sont-ils menacés de disparaître ou d'être dégradés ? Si oui, quelles sont les causes de ces menaces ?
- A l'inverse, ces éléments sont-ils préservés et si oui par quelles dispositifs (points forts et points faibles de ces dispositifs) ?
- Même série de questions à l'échelle du Parc du Pilat.

Finalement, de premières difficultés se font jour pour faire participer les habitants. Les conclusions de ce test mettent en évidence les limites de l'implication des jurys sur le travail rédactionnel des fiches-articles à intégrer au site et l'hétérogénéité des textes produits :

*« On s'était dit que les jurys communaux pourraient recueillir de la donnée mais c'est aussi la limite de l'exercice. Plutôt dans la partie rédactionnelle, mise en forme. On l'a bien vu : les premiers articles étaient très différents. Pas rédigés, pas du tout homogènes. On s'était dit à un moment donné que ce n'était pas trop gênant d'avoir des données d'un côté et des témoignages comme ça dans le site. Sous forme d'articles plus personnalisés. [...] Il fallait une personne professionnalisée<sup>3</sup> », explique C. Béal.*

Il est également constaté que cette méthode est lourde à appliquer à l'échelle du périmètre du PNR<sup>4</sup>. Celui-ci détient d'ailleurs la quasi-totalité des connaissances dans le domaine du patrimoine naturel, grâce à ces études menées en direct ou celles réalisées par des partenaires du Parc (associations naturalistes,...). Enfin, les jurys communaux ne sont pas représentatifs de la population.

A Saint-Régis-du-Coin, le délégué, faisant également partie du Comité des Chemins Cointarands (CCC), fait surtout appel aux autres adhérents de cette association. A Doizieux, le jury est beaucoup plus diversifié : l'ancienne secrétaire de mairie, un membre des Amis de Doizieux, etc. Le PNR se demande d'ailleurs s'il ne serait pas intéressant de poser des critères, comme avoir un agriculteur, un exploitant forestier, etc. *« On a pas été plus loin que ce constat : la composition du jury est déterminante<sup>5</sup> ».*

Le PNR du Pilat est alors dans une phase de questionnement sur des enjeux patrimoniaux. Les questions de patrimonialisation et d'appropriation du patrimoine sont au cœur du projet.

*« Comment transmettre au mieux<sup>6</sup> les données patrimoniales (et surtout naturalistes) produites et/ou collectées par le Parc auprès des acteurs locaux et plus particulièrement des élus communaux qui sont les*

<sup>1</sup> Projet Atlas communaux du Patrimoine, Principes de réalisation, Note de travail, 2 septembre 2005

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 juillet 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> Entretien avec C. Béal, *op. cit.*

<sup>4</sup> PV de la réunion du 16 décembre 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>5</sup> Entretien avec C. Béal, *op. cit.*

<sup>6</sup> « Au mieux », dans ce cadre, signifie, d'une part, la manière la plus accessible et compréhensible possible et, d'autre part, que les acteurs saisissent la part de responsabilité et le rôle qu'ils ont à jouer dans le maintien du patrimoine naturel.

*décideurs les plus proches de leur territoire ? Comment mettre à jour la transmission, auprès de différents publics et prioritairement des élus communaux, des données et des procédures au fur et à mesure de la réalisation des inventaires patrimoniaux (naturel et autres) ? Comment replacer « la préservation des patrimoines » au cœur des processus de prise de décisions d'aménagement ? Comment maintenir et renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement des acteurs communaux vis à vis du projet de territoire du Parc ; et ainsi créer une véritable synergie entre les acteurs du territoire et l'équipe du Parc ? Comment faire connaître, valoriser et susciter les initiatives en faveur de la préservation des patrimoines ?<sup>1</sup> »*

Dès 2007, est réalisée la première tranche des Atlas communaux des patrimoines, programme engagé l'année précédente.

Le délégué de la commune de Saint-Régis-du-Coin témoigne d'ailleurs de l'intérêt suscité par ce projet auprès des membres du jury, ces derniers exprimant un sentiment de reconnaissance de leurs savoirs et de leur attachement à leur commune<sup>2</sup>.

A partir d'un prototype réalisé à partir d'un travail d'animation conduit auprès de Doizieux et Saint-Régis-du-Coin, l'objectif est alors de réaliser ce travail sur quinze communes et de couvrir l'ensemble des communes du Parc d'ici 2010<sup>3</sup>.

A ce moment, quatre objectifs sont identifiés :

- « Partager les connaissances sur les patrimoines naturel, bâti et culturel à l'échelle d'une commune,
- Faire connaître et valoriser les patrimoines de la commune ainsi que les actions engagées pour préserver ceux-ci,
- Apporter un outil d'aide à la décision aux différents acteurs intervenant sur la commune,
- Favoriser les liens et synergies entre l'ensemble des communes dans le cadre du projet de territoire du Parc<sup>4</sup> ».

Une nouvelle fois, les Atlas portent alors sur quatre types de patrimoine : naturel, paysager, bâti et culturel. L'animation réalisée par des agents du Parc dont le profil est orienté vers les sciences naturelles ou encore l'urbanisme, ce qui peut expliquer la différenciation entre héritages bâti et culturel. Le contenu des Atlas est amené à être enrichi au fur et à mesure des données disponibles.

Finalement, neuf communes volontaires participent aux Atlas en 2007<sup>5</sup>. En s'appuyant sur les expériences et les témoignages des communes tests, un appel à candidature avait été lancé auprès des communes du Parc puis le projet est présenté en conseil municipal de cinq nouvelles communes.

C'est le cas de celle de Planfoy : « En ouvrant la séance lundi, le premier point évoqué est la présentation par le parc du Pilat du projet « Atlas communaux des patrimoines ». [...] Au niveau communal, un groupe de travail sera chargé d'inventorier les éléments et la richesse du patrimoine : bâti, flore, faune, légendes, etc. Le groupe sélectionnera certains thèmes et assurera la rédaction des articles<sup>6</sup> ». Toutefois, ces candidatures n'aboutissent pas toutes à la formation d'un jury communal.

En 2008, intégrer des données naturalistes devient une priorité, grâce à l'intégration dans l'équipe d'un agent au profil tourné vers les questions de patrimoine naturel et de biodiversité.

L'objet est de poursuivre ce programme sur deux volets : l'intégration des données naturalistes (habitat, flore, faune) existantes sur l'ensemble des communes du Parc et la collecte des données patrimoniales auprès des jurys communaux<sup>7</sup>. Les données rendues sont donc disponibles sur le patrimoine naturel et entrées sur le site internet des Atlas.

<sup>1</sup> Rencontre préparatoire aux Journées nationales des Parcs naturels régionaux, La biodiversité en partage et au quotidien, 17-18 avril 2007

<sup>2</sup> PV de la réunion du 3 mai 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 13

<sup>4</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>5</sup> PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 17

<sup>6</sup> « Conseil municipal : « l'Atlas communaux des patrimoines » en projet », *Le Progrès*, 22 novembre 2007, p. 15/14

<sup>7</sup> PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 17

Le projet d'Atlas est alors animé par un professionnel du patrimoine naturel qui a déjà effectué au Parc un stage de onze mois en alternance sur la mise en place de l'Observatoire de la flore patrimoniale<sup>1</sup>.

L'objectif premier réside dans l'obtention d'un tableau des éléments jugés remarquables par les jurys communaux : ce qui mérite, selon eux, d'être reconnu d'intérêt patrimonial et de représenter l'identité de leur commune. Le Parc souhaite donc que le processus de patrimonialisation ne soit pas unilatéral, en concernant réellement les habitants.

Il avait alors été choisi qu'aucune proposition ne soit donc réalisée en amont pour les communes-test afin de ne pas les influencer. Les habitants sont alors placés dans le rôle d'acteurs : ils ne sont plus des personnes en général mais des personnes qui agissent, de manière individuelle ou collective, et qui pourront être à même de déterminer ce qui, pour eux, relève des patrimoines<sup>2</sup>. Comme le rappelle G. Di Méo, les sociétés sont porteuses de leur propre subjectivité, de leurs discours et représentations et pourront être à même de déterminer ce qui pour eux relève des patrimoines<sup>3</sup>.

L'accès aux données naturalistes n'est pas chose aisée : elle relève probablement, et plutôt, des spécialistes. Surtout, le patrimoine culturel apparaît comme un enjeu à prendre en compte. Deux constats sont toutefois réalisés. Tout d'abord, les informations issues des jurys communaux relèvent majoritairement du patrimoine culturel, et essentiellement architectural. Ensuite, le patrimoine naturel indiqué se situe à la frontière du patrimoine culturel.

Par exemple, le « Tilleul de Sully ». Situé à Burdignes, il est planté par le célèbre ministre du roi Henri IV, vers 1600. Il a d'ailleurs reçu le label « Arbre remarquable de France » en 2007 par l'association Arbres Remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde (ARBRES).

Un décalage existe donc entre la perception du patrimoine naturel des personnes-ressources et celle du Parc. Ce dernier porte un regard scientifique sur les catégories suivantes : faune, flore, habitat et site.

De manière générale, le PNR du Pilat fait face à des difficultés pour que les membres du jury répondent à l'ensemble des questions ainsi que pour récupérer les données sous une forme rédigée, d'où le risque de ne pas respecter l'échéancier prévu<sup>4</sup>.

*Ainsi, le Parc naturel régional du Pilat initie des Atlas communaux des patrimoines. Devant aborder l'ensemble des patrimoines, l'accent est rapidement mis sur le volet naturel avec l'intégration au sein de l'équipe d'un nouvel agent. Certaines limites se font déjà jour dans la mise en œuvre du projet : les habitants évoquent naturellement un héritage culturel et semblent souffrir d'une méconnaissance du patrimoine naturel.*

#### b. L'ÉMERGENCE ET LA DÉFINITION D'UN VOLET CULTUREL AU SEIN DES ATLAS (2009-2010)

En 2009, une nouvelle commune s'intègre au projet des Atlas communaux des patrimoines pour interagir avec deux communes déjà dans le projet, sur un travail de recherche de données sur le

<sup>1</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 1-2, pp. 13-14

<sup>2</sup> CHILES Adeleen, « Un inventaire participatif pour co-construire le patrimoine : le cas du patrimoine industriel dans le Parc naturel régional du Pilat », *Reconnaissance et médiation d'un patrimoine : vecteurs d'une identité territoriale ?*, Journées d'étude des élèves de troisième cycle de l'École du Louvre, Paris, 14-15 juin 2012

<sup>3</sup> DI MEO, Guy, BULEON Pascal, *op. cit.*, 2005, p. 29

<sup>4</sup> Rencontre préparatoire aux Journées nationales des Parcs naturels régionaux, La biodiversité en partage et au quotidien, 17-18 avril 2007

patrimoine culturel, à l'occasion de la venue de la doctorante en stage au sein du Parc du Pilat. Marllhes, Saint-Régis-du-Coin et Saint-Genest-Malifaux sont les territoires étudiés. Le projet connaît une évolution pour intégrer des données culturelles. Dans ce cadre, les jurys communaux, qui comprennent des membres d'associations de patrimoine, sont une nouvelle fois sollicités. La méthodologie est toutefois remise en cause.

La phase concernant le patrimoine culturel est lancée au début de l'année 2009. L'objectif premier réside dans l'obtention d'un tableau des éléments jugés remarquables par les jurys communaux. Le PNR souhaite que le processus de patrimonialisation ne soit pas unilatéral, qu'il concerne réellement les habitants.

L'élaboration du contenu des inventaires repose donc sur une collaboration avec les autres acteurs du territoire et, en tout premier lieu, les habitants et les élus. Ces jurys communaux, composés de personnes-ressources choisies selon l'appréciation des élus, doivent ouvrir la voie à une meilleure appropriation des patrimoines.

Un premier bilan fait apparaître la nécessité pour le PNR d'affecter des moyens humains plus importants pour l'élaboration des contenus et une recherche bibliographique préalable à la rencontre avec les jurys. En effet, cela doit permettre de gagner en efficacité et en temps. Rappelons l'objectif de réaliser, si possible, des Atlas pour l'ensemble des communes avant la fin de la charte du Parc en 2012...

En ce qui concerne le volet qualifié d'humain, le PNR souhaite établir un partenariat avec l'Université de Saint-Etienne en accueillant un stage de longue durée. Ceci implique tout de même la nécessité des moyens d'animation réguliers pour réaliser le programme auprès de l'ensemble des communes du Parc car « *une succession de stagiaires ne semble pas suffisante*<sup>1</sup> ». Aussi, la doctorante intègre l'équipe du Parc en tant que stagiaire pour travailler sur le volet culturel des Atlas communaux des patrimoines.

Dès 2009, la place des jurys communaux est redéfinie : il s'agit de leur proposer une pré-sélection d'éléments de patrimoine lors de leur réunion. L'expérimentation réalisée sur les deux communes a permis de réajuster la méthode, notamment sur le rôle des jurys qui initialement est plus large avec la rédaction des contenus des fiches. Les instances communales sont sollicitées en amont en tant qu'ensemble de personnes ressources mais aussi en aval, occupant la position d'experts apportant une caution scientifique.

Tout d'abord, un questionnaire est envoyé à chaque commune pour identifier des personnes-ressources et des ouvrages apportant des informations sur l'histoire et le patrimoine. 10 communes sur 47 y répondent.

Finalement, la méthodologie donne lieu aux étapes suivantes :

- Etat des lieux des connaissances existantes : récolement des études patrimoniales, établissement d'une bibliographie traitant des communes et du Pilat en général, notamment d'un point de vue historique,
- Rencontres avec les associations locales de patrimoine, plus particulièrement les sociétés d'Histoire,
- Synthèse des renseignements dans une base de données de format Access, intégration dans le Système d'Information Géographique (SIG) et le Système d'Information Territorialisé (SIT),
- Présentation publique de cette pré-sélection auprès des jurys communaux.
- Finalisation de la rédaction de fiches par élément ou groupe d'éléments,
- Mise en ligne des données sur Pilat Patrimoines.

Il est d'ailleurs intéressant d'observer les réactions des participants, au travers de leurs inquiétudes et de leurs réticences<sup>2</sup>. Au-delà de la définition collective de la méthodologie à mettre en

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 décembre 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>2</sup> Cf. réunions des jurys communaux en juillet 2009 et réunions sur le petit patrimoine de la Communauté de communes des Monts du Pilat début 2010

place, l'animation portée par le PNR du Pilat implique également de rassurer les participants, en particulier les élus des communes.

En amont, certains principes sont définis avec les jurys communaux.

Il est nécessaire d'obtenir des fiches très synthétiques et donc adaptées à l'outil Internet. Le modèle pourrait ensuite être soumis aux membres des jurys afin qu'éventuellement ils rédigent eux-mêmes des fiches. Des versions en format papier doivent être prévues en complément du site internet. Le contenu, enfin, doit être validé par les jurys communaux.

Les fiches proposées aux jurys communaux s'appuient sur la littérature existante et, par la force des choses, des ouvrages publiés par des associations de patrimoine ou par des particuliers. Ces publications sont, bien entendu, mentionnées dans la bibliographie. Deux cas de figure sont à noter : soit la personne / l'association est flattée d'avoir été reconnue comme une source ; soit, au contraire, le représentant de l'association, estime que cela relève du pillage du livre.

Autre réaction constatée, les élus présents demandent au PNR de ne pas diffuser les informations relevant du patrimoine mobilier, en particulier religieux et culturel, sur Pilat Patrimoines.

Cette requête fait suite à la mention d'une statue en bois du XVIII<sup>e</sup>, située dans une église. Cette peur de l'incitation au vol est exacerbée en ce qui concerne des objets de plus petite taille, comme un calice en argent du XVIII<sup>e</sup> siècle classé au titre des Monuments historiques. Dans ce dernier exemple, nous pouvons supposer que l'accessibilité sur la base Palissy n'est pas connue.

La question du patrimoine privé fait également débat. Doit-on inventorier un élément appartenant à un particulier et / ou situé sur une parcelle privée ?

Il est répondu que tout ce qui est inventorié n'est pas systématiquement accessible au public et que, de toute façon, une croix murale, par exemple, peut être regardée depuis l'espace public sans empiéter pour autant sur la vie privée.

Enfin, la dernière observation relève plutôt de la perception. En effet, certains élus tiennent parfois le discours suivant en début de rencontre : « *Je n'ai pas de patrimoine sur ma commune : elle est trop petite* ».

Ceci donne l'impression d'un complexe d'infériorité face à d'autres communes plus importantes en termes de population, et non de surface. Nous faisons ici allusion à une commune comptant près de 350 habitants pour 31 km<sup>2</sup>. Pour avoir un élément de comparaison, Pélussin occupe 32 km<sup>2</sup> pour 3500 habitants, soit quasiment la même superficie pour dix fois plus d'habitants.

En 2010, le recrutement d'une chargée de mission sur ce thème, permet au Parc naturel régional du Pilat d'envisager plusieurs actions :

- « Compléter les inventaires des patrimoines "anthropiques" (bâti, culturel, historique, immatériel..),
- Intégrer les données et leurs commentaires sur le site "Atlas",
- Assurer l'animation des jurys communaux,
- Conduire l'analyse et l'évaluation des atlas (appropriation, utilisation...)
- Mener des recherches spécifiques (approche sociologique...) sur la question de savoir en quoi les patrimoines peuvent devenir un levier de la mise en œuvre d'un projet de territoire<sup>1</sup> ».

Sont partenaires la Région Rhône Alpes, le Conseil général de la Loire et l'Etat (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche).

Dans le même temps, le Parc du Pilat conventionne avec la Fondation du Patrimoine en 2008 et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), plus précisément la Commission Régionale des Monuments Historiques (CRMH), en 2009.

Dans le premier cas, le partenariat permet de soutenir des porteurs de projet dans une opération de restauration du patrimoine bâti non protégé ; dans le second, il donne accès à des données de l'Etat.

Collaborant avec la Communauté de communes des Monts du Pilat, le PNR peut développer ou renforcer ses liens avec les associations de patrimoines qui participaient aux jurys communaux.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 21 octobre 2009 du Bureau du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

Comme nous l'avons déjà évoqué, la Communauté de Communes des Monts du Pilat, qui regroupe seize communes, lance au début de l'année 2010 un inventaire du petit patrimoine. Un bureau d'études est choisi pour ce travail qui a pour finalité la création de nouvelles propositions de mise en tourisme. Le Parc du Pilat met à sa disposition les données dont il dispose, en co-animant les réunions avec les communes, où se mêlaient élus, associations et habitants, et réalisant ensemble le terrain. Ceci permet notamment de présenter Pilat Patrimoines et de rencontrer des personnes pouvant être mobilisées pour les inventaires, dans la mesure où la démarche de la Communauté de Communes ne concerne pas le même territoire, et n'a pas non plus les mêmes objectifs. Les associations de patrimoine participant aux jurys communaux sont d'ailleurs également présentes aux réunions organisées dans ce cadre.

*Le Parc naturel régional du Pilat a donc pour rôle d'animer les jurys communaux et de rédiger les contenus. Ces organes apportent une valeur ajoutée sur l'appropriation de l'outil par les acteurs communaux et la population d'une manière générale. De plus, ces jurys communaux interviennent dans la phase de validation des données. Le fait de revoir la méthodologie avec le développement du volet culturel permet d'obtenir des données plus sérieuses et homogènes.*

*L'élaboration du contenu des inventaires repose sur une collaboration avec les autres acteurs du territoire et, en tout premier lieu, les habitants et les élus. Les Atlas communaux des patrimoines donnent naissance aux jurys communaux. Composés de personnes-ressources qui sont choisies selon l'appréciation des élus, ils ouvrent la voie à une meilleure appropriation des patrimoines. De plus, le projet d'Atlas communaux des patrimoines donne lieu à la mise en place d'une Convention Industrielle de Formation par la Recherche (CIFRE) pour aller plus loin dans la réflexion engagée sur l'appropriation patrimoniale.*

## 2. VERS UNE THEMATISATION DE L'INVENTAIRE PARTICIPATIF DU PATRIMOINE CULTUREL (2011-2013)

Dans le cadre d'un inventaire thématique, le déroulement des opérations est identique à celui s'appliquant à un espace géographique délimité. Cependant, la nature des objets étudiés diffère : le but n'est pas d'identifier l'ensemble des objets ayant un caractère patrimonial que recèle le territoire, mais de s'attacher à certains d'entre eux qui sont préalablement identifiés. Souvent, un inventaire topographique fait surgir une thématique importante sur un territoire donné. *In fine*, toutes les études portant sur un sujet précis se rapportent au territoire qui les porte : il s'agit toujours d'en trouver l'organisation, les limites, les ancrages. Aborder celui d'une activité économique territorialement ancrée peut alors répondre à la construction d'une identité.

*Ainsi, l'inventaire mené par le Parc naturel régional du Pilat glisse vers un recensement thématique autour des questions de patrimoine industriel. Cette fois-ci, l'opération est spécialement conçue pour s'appuyer sur la participation des associations de patrimoine culturel : en cela, elle diffère des Atlas communaux des patrimoines.*

### a. LE PATRIMOINE INDUSTRIEL, COMME OBJET COMMUN : L'INVENTAIRE PARTICIPATIF DU PATRIMOINE INDUSTRIEL (IPPI)

A la fin des années 2010, force est de constater l'importance de l'héritage industriel sur le territoire pilatois. Les opérations déjà menées par le Parc naturel régional du Pilat, surtout dans la période couverte par la charte constitutive, le démontrent bien. En outre, les associations locales de

patrimoine s'investissent sur ces questions, comme Visages de notre Pilat et Des amis et des livres dans le cadre du projet « Chemins de soie » en collaboration avec Le Shed, médiathèque de Pélussin. La participation citoyenne est favorisée au sein de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI), qui représente la poursuite des Atlas communaux des patrimoines.

L'IPPI poursuit plusieurs objectifs : l'enjeu est de mettre sur pied un réseau d'enquêteurs bénévoles, dans le but de recenser collectivement le patrimoine industriel immobilier du territoire du Parc.

Plus précisément, il s'agit de :

- Améliorer les connaissances existantes sur le patrimoine industriel pilatois,
- Mettre en place une démarche participative au sein de laquelle un habitant sensibilisé puisse y trouver sa place,
- Initier un réseau d'associations locales de patrimoine autour de l'objet du patrimoine industriel,
- Asseoir le PNR comme acteur du patrimoine sur et à l'extérieur de son territoire.

Pour aller plus loin dans cette démarche d'appropriation des patrimoines, et dans la lignée des jurys communaux, deux opérations sont testées à partir de la fin de 2011, dont celui l'IPPI : à l'échelle du territoire du Parc, il s'agit de mettre en place un réseau d'enquêteurs du patrimoine, composés d'élus, d'associations et d'habitants, pour que chacun puisse apporter ses connaissances et ses recherches sur cette thématique. En effet, les jurys communaux sont rénovés pour travailler maintenant directement avec des collectifs d'habitants : les associations locales. Il représente une nouvelle opération-pilote.

En amont du lancement de l'IPPI, les associations de patrimoine sont interrogées sur leur souhait de prendre part à cette démarche. L'effet boule de neige est escompté pour accueillir au sein du réseau des habitants qui ne feraient pas nécessairement partie des réseaux politiques et / ou associatifs. Le réseau des enquêteurs du patrimoine étant ouvert à tout un chacun.

Comme nous l'avons déjà évoqué, l'enquête à destination des associations locales de patrimoine réalisée durant l'été 2011 en amont du lancement de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) puis à l'été 2012 permet prédéfinir des partenaires potentiels pour le PNR.

En plus des associations ayant répondu présentes à cet appel, sont sollicitées les personnes-ressources désignées par les mairies suite au courrier envoyé par le Parc en 2009 dans le cadre des Atlas communaux des patrimoines. L'accès à l'IPPI n'est pas pour autant restreint : chacun peut intégrer la démarche en cours de route.

**Il est vrai que l'intérêt des associations sur le patrimoine industriel est ancien : ils se penchent surtout sur ce sujet par la recherche et le partage des informations collectées auprès du grand public.**

Pour ne citer que quelques exemples, l'association des Amis de Bourg-Argental, réalise, à l'automne 1972, et dans l'hôtel particulier de cardinal Donnet, une exposition sur l'industrie dans le canton de Bourg-Argental avec la participation des industriels<sup>1</sup>. En parallèle, des causeries sont proposées : un professeur agrégé d'Histoire au LEF Honoré d'Urfé, à Saint-Etienne, aborde les conditions du travail des enfants au XIX<sup>e</sup> siècle tandis que L. Gache évoque la sériciculture à Bourg-Argental de 1765 à 1929. Cette dernière intervention fait d'ailleurs l'objet d'un article dans le *Courrier du Parc*, qui est ensuite repris dans la publication de l'association en 2010<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> « Nouvelles du Parc », *Courrier du Parc*, n° 11, été-automne 1972, p. 38

<sup>2</sup> GACHE Louis, « La sériciculture de 1765 à 1929 à Bourg-Argental », in *Revue semestrielle de l'association des Amis de Bourg-Argental*, automne-hiver 2010, n° 122, pp. 17-25 ; GACHE Louis, « La sériciculture à Bourg-Argental », *Courrier du Parc*, printemps-été 1973, n° 13, pp. 15-20

Couplée à l'inauguration du site Pilat Patrimoines, l'IPPI est lancé à la veille des Journées européennes du patrimoine en septembre 2011. Le Parc naturel régional du Pilat communique donc sur son territoire pour le faire connaître.

Au préalable, suite à un communiqué de presse proposé par le Parc naturel régional, plusieurs articles paraissent dans les journaux locaux<sup>1</sup>. Qui plus est, quelques publications communales se font également relais de l'information, ce qui est facilité par le fait que le PNR propose régulièrement aux communes un certain nombre d'articles à intégrer dans leurs bulletins. Pour faire connaître ce projet et inciter les vocations, un appel est lancé sur Pilat Patrimoines, sans compter la brève puis l'article dans *l'Echo des chirats*, publication du Parc à destination de ses habitants.

Notons également qu'une association de patrimoine informe de la sortie du site internet dans son bulletin et incite à participer : « A chacun d'entre nous de l'enrichir car c'est un bel outil de connaissance et de sensibilisation mis à la disposition des habitants, des acteurs locaux et des élus du territoire<sup>2</sup> ».

La base de données créée en 2009 représente le point de départ des fiches de Pilat Patrimoines. Il est donc proposé de poursuivre son enrichissement.

Rapidement, nous notons des initiatives spontanées de la part des habitants.

Par exemple, une personne habitant un ancien atelier-habitation de passementerie à Saint-Genest-Malifaux propose d'inventorier son domicile.

Surtout, un chercheur amateur propose que le Parc du Pilat mette en ligne son travail sur les meuliers, déjà accessible sur la toile<sup>3</sup>.

Troisième cas de figure, l'habitant, – ici, un élu – apporte l'ensemble de ses données brutes à la chargée de mission. Cette personne avait déjà écrit un livre en format Word sur l'histoire du tissage dans la commune de Maclas. Ce travail s'accompagnait d'un repérage cartographique des différents sites.

La méthodologie proposée aux participants est une nouvelle fois revue par rapport aux précédentes expériences des Atlas communaux des patrimoines.

Les enquêteurs travaillent sur un objet commun – le patrimoine industriel immobilier – avec une grille préétablie, la fiche-inventaire. En amont validée par le Service Régional de l'Inventaire (SRI) de la Région Rhône-Alpes, celle-ci représente un document-cadre ou de liaison entre le Parc et les enquêteurs. Chacun est libre de se pencher sur l'élément ou le territoire de son choix, selon une ou plusieurs clefs d'entrée (archives publiques ou privées, recherche en bibliothèque, terrain, campagne-photo, etc.).

Le PNR anime l'opération. Bien que ces enquêteurs soient considérés comme des personnes ressources, il valide tout de même leurs apports (cf. annexes), ce qui devient d'autant plus nécessaire lorsque deux enquêteurs proposent des données contradictoires sur un même élément bâti.

La mise en réseau nécessaire à l'élaboration de cet inventaire participatif se structure autour de trois temps de rencontres : la première présente la méthodologie ; les suivantes, la valorisation des données et du réseau.

Lors de la première rencontre, en décembre 2011, une vingtaine d'enquêteurs est présente pour faire connaissance et évoquer les contraintes et avantages d'avoir une méthodologie d'inventaire. Une

<sup>1</sup> « Le patrimoine pilatois dévoilé », *Le Dauphiné libéré*, 12 septembre 2011 ; « Un nouveau site Internet pour valoriser le patrimoine du Pilat », *Le Progrès*, 16 septembre 2011 ; « Les patrimoines du Pilat désormais en ligne », *Le Progrès*, 19 novembre 2011 ; « Les patrimoines du Pilat en ligne », *Le Progrès*, 27 février 2012 ; « Les patrimoines du Pilat en ligne », *Le Progrès*, 6 mars 2012

<sup>2</sup> Visages de notre Pilat, *Bulletin d'information*, n° 96, novembre 2011

<sup>3</sup> L'Atlas des carrières de meule de moulins en Europe est accessible à l'URL : <http://meuliere.ish-lyon.cnrs.fr/presentation.html> Mis en œuvre par le Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (LARHA), Meulieres.eu inventorie les meuliers européennes et la documentation disponible les concernant. La base de données est librement consultable en ligne et peut-être renseignée par toute personne connaissant des sites non répertoriés.



chercheuse en patrimoine industriel en sein du SRI (Région) y assiste, ainsi qu'un ethnologue au sein du Laboratoire d'Etudes Rurales (LER), ancien conseiller à l'éthnologie de la DRAC Rhône-Alpes. Leur présence contribue à faire connaître le Parc au niveau des acteurs régionaux du patrimoine (DRAC principalement). A la suite de cette rencontre, les habitants « isolés » et les associations n'entretenant pas de lien direct avec le patrimoine industriel quittent le groupe des enquêteurs.

Une seconde réunion, en mars 2012, aborde les différentes actions mises en place par les associations. Chacun fait la connaissance avec les autres. C'est le temps des questions sur ce qui est partagé, tant en termes de réussites mais aussi d'enjeux et de freins dans leur projet associatif. A ce stade, est validé le principe d'une communication commune sur les actions mises en place par les associations lors des JEP à venir. A partir de là, le noyau dur du réseau est formé : ses membres sont fidélisés.

En août 2012, la troisième rencontre permet d'échanger sur la poursuite de la mise en réseau. Les associations expriment alors leurs souhaits vis-à-vis du PNR : mettre en relation les structures associatives et faciliter la communication entre elles, être leur voix et transmettre des informations aux élus, les accompagner dans l'acquisition de nouvelles compétences et, pour finir, soutenir des opérations de valorisation. A cette date, le recentrage du sujet autour des questions textiles est validé.

**Au cours de l'année 2013, les rencontres évoluent vers la prise en compte des enjeux des participants et l'élaboration d'un plan d'action collectif à moyen terme. De là, il n'y qu'un pas pour basculer vers Pilat textile, projet qui sera ensuite évoqué.**

Le site internet Pilat Patrimoines, initié dans le cadre des Atlas communaux des patrimoines, occupe une place centrale dans la démarche de l'IPPI. Il représente un canal entre un émetteur (le PNR) et un récepteur (les habitants et les visiteurs). Qui plus est, cet outil représente une forme de publication des données, nécessaire de tout inventaire du patrimoine culturel.

Dans le cadre des jurys communaux réunis en 2009, un premier site internet est déjà réalisé. L'année suivante, cet outil informatique s'améliore au cours du temps, avec notamment la structuration des données sur le fond (organisation des données) et sur la forme (reprise du site internet dans sa structuration et sa navigation). Les données patrimoniales portent sur l'ensemble des patrimoines qu'il soit naturel, bâti, paysager ou culturel.

**Rapidement, il est décidé que le résultat final doit être évolutif, dynamique, et permettant des mises à jours rapides.**

Une publication classique ne répond donc pas au cahier des charges. La diffusion du projet se fera donc sous la forme d'un site Internet<sup>1</sup>. Le format du site Internet est donc retenu, couplé à un Système d'Information Territorialisé (SIT), outil cartographique devant permettre de relier des données à une carte interactive sur le site Internet.

**Finalement, le but est d'élaborer un outil de présentation et de partage des connaissances sur les patrimoines, qu'ils soient naturels, culturels ou paysagers, via une démarche participative.**

Les objectifs poursuivis étaient donc les suivants :

- Echanger des données à l'échelle de la commune,
- Créer et pérenniser un espace de partage entre les différents acteurs,
- Faire connaître, valoriser les patrimoines, en présentant en parallèle des actions déjà engagées pour les préserver,
- Apporter un outil d'aide à la décision aux différents acteurs intervenant sur la commune.

Pilat Patrimoines est donc un canal de publication et de partage des connaissances destiné aux habitants, aux élus et aux personnes de passage sur le territoire. Durant l'opération-pilote, il se veut également un moyen pour montrer l'état des connaissances aux participants mais aussi à différents publics (élus, habitants, touristes).

Rendons à César ce qui appartient à César : l'identité des enquêteurs et / ou des associations est systématiquement mentionnée sur les fiches de Pilat Patrimoines. Ceci répond également à un objectif scientifique : citer ses sources.

<sup>1</sup> Le site Internet « Pilat Patrimoines » est accessible à l'adresse suivante : [www.pilat-patrimoines.fr](http://www.pilat-patrimoines.fr)

L. Dupré et A. Micoud définissent l'amateur comme un « *citoyen ordinaire doté de compétences naturalistes qu'il développe et met au service d'une cause publique hors cadre professionnel*<sup>1</sup> ». Au-delà de cette définition pouvant s'appliquer dans ce cas, qui sont ces citoyens qui prennent part à l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel ?

Constatons tout d'abord que le degré de participation varie suivant les enquêteurs. Certains apportent de la donnée brute que le Parc doit analyser ; d'autres réalisent une fiche mais cette initiative demeure sans suite. D'autres enquêteurs annotent les pages imprimées de Pilat Patrimoines. L'enquêteur le plus investi s'approprie la fiche-type d'inventaire, accessible dans la partie « téléchargement » de Pilat Patrimoines, et réalise un inventaire.

Les participants sont avant tout des représentants d'associations du territoire. En caricaturant, l'enquêteur est un jeune retraité de sexe masculin, sensibilisé au patrimoine et attaché à sa commune. Il est membre d'une ou plusieurs associations, voire même en est le président. L'association impliquée se penche essentiellement sur l'Histoire, le patrimoine culturel (voire uniquement industriel) mais aussi l'animation culturelle. Etant donné un fort engagement bénévole et une vie de famille enrichie par les petits enfants, il ne dispose que de peu de temps à consacrer à cette démarche. Par ailleurs, au vu des différentes rencontres, il semble lassé des réunions mais apprécie de se retrouver parmi ses pairs : les rencontres individuelles sont plus productives en termes de données. Rares sont les habitants « isolés », c'est-à-dire sans engagement associatif.

D'un point de vue géographique, les différents secteurs du Parc sont inégalement représentés mais les plus impliqués sont ceux du Pélussinois et du Gier.

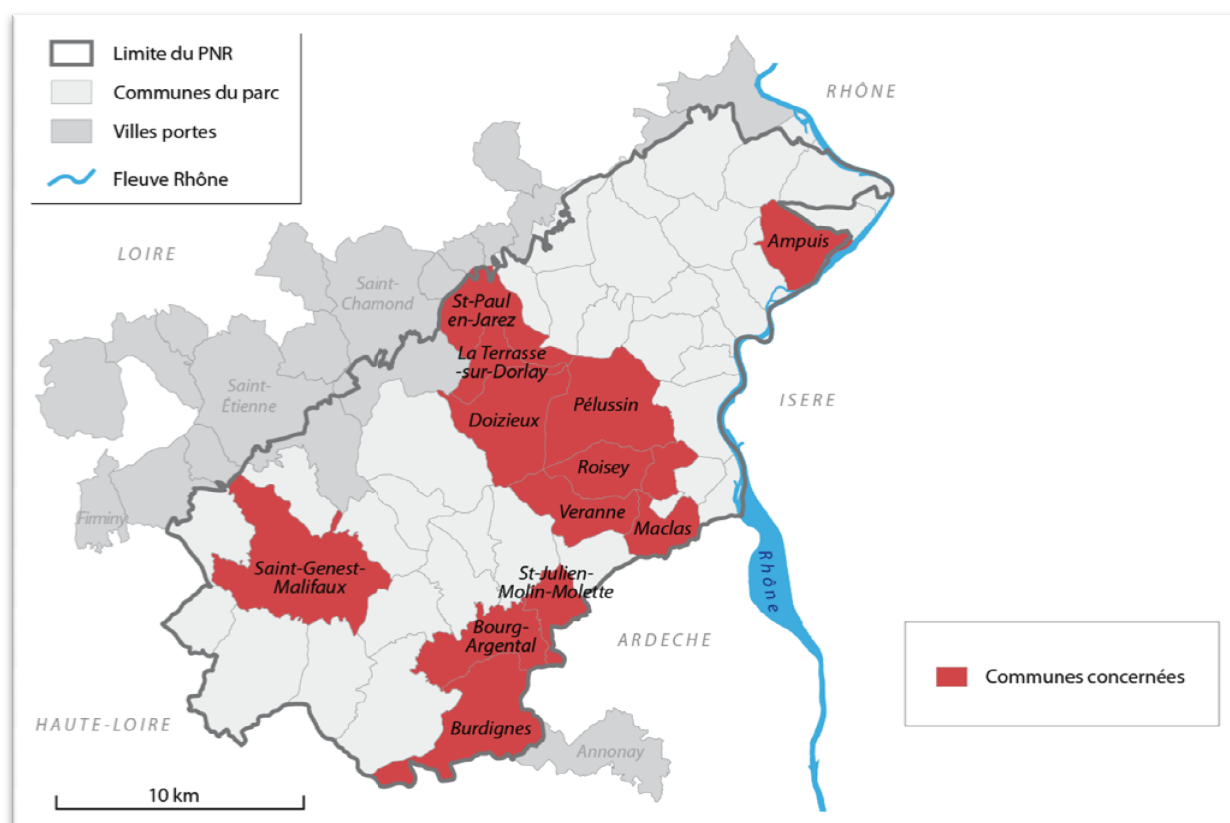
Le Pélussinois est riche d'un grand nombre d'associations aux activités variées (histoire, culture, art) et plusieurs d'entre elles souhaitent s'investir dans cette démarche. La côtère rhodanienne dispose de peu d'associations : sur les deux structures existantes, la première est créée en 2011 et voit l'ensemble de ses forces investies dans la publication d'un livre sur la mémoire communale tandis que l'autre, créée en 2012, se construit progressivement – et donc cherche ses repères – et n'est donc pas encore dans une phase de construction de partenariats.

Un fort intérêt est remarquable sur la partie Gier – dans le cas présent, les villes portes qui y sont situées – avec deux associations très impliquées : le Centre d'Etudes et de Recherches du Patrimoine Industriel (CERPI) de la vallée du Gier et l'Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat (ARCOMA), qui se penche sur les objets liés aux métiers de la proto-industrie). La vallée du Dorlay, ainsi que le train « tacot » ou « galoche » qui transportait hommes et marchandises, représente un trait d'union.

Enfin, le secteur du Haut Pilat, ensuite, a plusieurs sociétés d'Histoire qui sont à la fois anciennes et actives mais la distance géographique représente un frein important : aucune ne s'implique. La même tendance s'observe pour la partie du côté de Saint-Étienne, de Givors et d'Annonay.

---

<sup>1</sup> DUPRE Lucie, MICOUD André, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels », *op. cit.*, pp. 219-232



**CARTE 21 COMMUNES AYANT BENEFICIE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS LE CADRE DE L'INVENTAIRE PARTICIPATIF DES PATRIMOINES INDUSTRIELS (IPPI) (2011-2013)**

Plusieurs éléments peuvent nous permettre de réaliser un bilan de cette action à la fin de l'année 2013. Un certain nombre d'obstacles est rencontré durant ces deux années d'opération, ce qui n'empêche pas de faire avancer les connaissances pour un quart des données.

Tout d'abord, notons les obstacles rencontrés dans le cadre de l'animation de cette démarche. En premier lieu, le thème : il est évident que les associations locales de patrimoine, malgré l'enthousiasme d'un nombre important, ne sont pas toutes concernées par le patrimoine industriel, ce qui a pu donner lieu à une forme de frustration. Qui plus est, comme nous venons de l'expliquer, le public enquêteur implique peu d'habitants « isolés ». Ainsi, le PNR doit prendre en compte le fonctionnement associatif, et donc des pas-de-temps dans l'action différents du sien : les organisations définissent un projet qui fédère ses membres durant deux à trois ans ; une fois ce temps écoulé, le sujet de recherche change.

Par exemple, dans le Pélussinois, « Chemins de soie » est issu du travail de Visages de notre Pilat (VDNP), Des amis et des livres et de la médiathèque réalisé entre 2011 et 2012. Les deux années suivantes, les forces se mobilisent autour de la célébration du centenaire de la guerre de 1914-1918.

Au niveau de l'animation, des relances individuelles sont réalisées par courriel ou, au gré des rencontres, de manière orale. Généralement, elles demeurent sans suite. L'avenir montrera d'ailleurs que la multiplication des rencontres individuelles apporte plus de résultats que de laisser une grande latitude aux enquêteurs. Qui plus est, il arrive que la chargée de mission doive elle-même traiter les données brutes et les synthétiser : elle réalise le travail attendu de la part des enquêteurs.

D'un point de vue quantitatif, en octobre 2013, la partie de la base de données abordant le patrimoine industriel compte 371 fiches d'inventaire. Une fiche sur 4 est modifiée ou créée par un voire deux enquêteurs.

Parmi celles-ci, 83 sont modifiées / ajoutées dans le cadre de l'IPPI, soit 22 % *stricto sensu*, et 22 modifiées/ajoutées *via* d'autres canaux (mission d'assistance architecturale, révision de PLU), soit 6 %.

L'IPPI permet de mettre en place un réseau d'associations locales de patrimoine, ce que nous aborderons par la suite, et de faciliter le dialogue du Parc naturel régional du Pilat avec elles. En outre, cette opération-pilote permet la reconnaissance du PNR comme acteur du patrimoine : la démarche de l'IPPI – et précédemment des Atlas communaux des patrimoines – interpellent à l'extérieur du territoire. En effet, dans le monde professionnel du patrimoine culturel, tout inventaire est réalisé par un professionnel pour en garantir les résultats. En outre, les sciences citoyennes, aujourd'hui souvent interrogées dans des processus de connaissances liés à la biodiversité, ne sont que peu appropriées par les acteurs culturels. Il s'agit donc d'une réelle expérimentation<sup>1</sup>.

Des retours d'expériences sont d'ailleurs demandés au Parc. De ce fait, plusieurs communications sont réalisées auprès d'acteurs hors du Pilat<sup>2</sup>. Certaines font l'objet d'une publication<sup>3</sup>. D'autres encore sont valorisées sur l'initiative de la doctorante<sup>4</sup>.

*L'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI), se penchant sur l'héritage industriel bâti, repose sur une méthode collaborative construite par le PNR du Pilat et impliquant en premier lieu des associations locales de patrimoine. Le discours tenu est celui de la co-construction des données, sous-entendant une place importante accordée aux enquêteurs, mais ceux-ci occupent plutôt la place d'experts profanes. Nous pouvons donc remarquer une différence entre le discours tenu lors du lancement et la réalisation de l'opération : le degré de participation est plutôt celui de la consultation. Enfin, le Parc du Pilat envisage l'enquêteur comme un acteur au sens étymologique : celui qui agit. Toutefois, certaines associations ne produisent pas de données mais assistent aux différentes réunions, rappelant ainsi à l'institution Parc son existence et son souhait d'exister à ses yeux.*

#### b. VERS UNE MISE EN RESEAU DES ASSOCIATIONS LOCALES

La fabrique du patrimoine de manière participative implique une remise en cause perpétuelle de la méthodologie, des objectifs et des temps d'action. Il faut osciller entre proposition de nouveaux projets et soutien de ceux des associations. Mais travailler avec ce tissu permet d'accéder aux acteurs endogènes qui se sentent concernés par la thématique. De telles démarches favorisent

<sup>1</sup> Si l'on réalise sur le moteur de recherche Google la recherche suivante « inventaire participatif patrimoine culturel », l'IPPI arrive en troisième position de la première page.

<sup>2</sup> CHILES Adeleen, « L'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) », in *Protéger le patrimoine, est-ce tout naturel ? Quand protéger la biodiversité doit composer avec les différents patrimoines, Mise en perspective et retour d'expériences*, Journée d'échanges techniques du Centre d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes, Vourles (69), 8 octobre 2013

<sup>3</sup> CHILES Adeleen, « Mise en place de « Pilat Patrimoines », Un site Internet pour l'appropriation des patrimoines du territoire du Parc naturel régional du Pilat », in *L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux, Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ?*, Fédération des PNR de France, Paris, 2012, pp. 56-57

<sup>4</sup> CHILES Adeleen, « L'inventaire participatif du patrimoine industriel du Pilat, ou comment un inventaire peut créer un pont entre un parc naturel régional et l'engagement bénévole », in RIGAUD Jean-Luc (dir.), *Préservation du patrimoine culturel et engagement citoyen - Réflexions sur la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel*, Ethno Logique, 2013, pp. 88-96

CHILES Adeleen, « Un inventaire participatif pour co-construire le patrimoine : le cas du patrimoine industriel dans le Parc naturel régional du Pilat ». *Reconnaissance et médiation d'un patrimoine : vecteurs d'une identité territoriale ?*, Journées d'étude des élèves de troisième cycle de l'École du Louvre, Paris, 14-15 juin 2012

l'appropriation d'un héritage commun, d'autant plus que ces acteurs participent en amont au processus de patrimonialisation. Aussi, le PNR du Pilat encourage la mise en réseau des associations locales de patrimoine dans le cadre de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI).

Développer un réseau d'associations fait partie des objectifs de l'IPPI. Initier cette opération permet d'identifier le rôle pivot que joue la démarche associative dans les processus d'appropriation des patrimoines. Cette étude met en exergue la forte variabilité des dynamiques associatives en fonction des différents types de patrimoine, qui influence fortement les processus d'appropriation et de patrimonialisation des différents types de biens et, par conséquent, les dynamiques de conservation.

Dès la deuxième année d'existence de l'IPPI, le PNR souhaite entrer dans une phase plus opérationnelle du réseau participatif autour d'un objet partagé mais aussi poursuivre la compréhension des ressorts d'implication des habitants autour des patrimoines du Pilat.

Après une première année de constitution de ce réseau, les premiers résultats sont probants avec plus de vingt associations partenaires. Toutefois, il apparaît nécessaire de structurer son fonctionnement autour de projets partagés mieux définis.

Ce réseau s'inscrit également dans la continuation du travail scientifique mené par le PNR autour des processus d'appropriation des patrimoines ayant donné lieu à une recherche universitaire depuis 2010.

Cette opération préfigure les déclinaisons de la charte Objectif 2025 qui, au-delà de poursuivre l'atlas informatisé des patrimoines, a pour objectif de diffuser la connaissance auprès du grand public mais aussi de développer la capacité d'action des habitants.

Ce réseau d'associations doit d'ailleurs, selon le dossier technique de l'opération en 2013, permettre :

- La poursuite des opérations de connaissances des différents éléments du patrimoine industriel du Pilat par la contribution directe des membres du réseau,
- La mise à jour de la base de données d'inventaire du patrimoine culturel réalisée par le Parc, outil sollicité notamment dans le cadre de projets d'aménagement du territoire,
- La valorisation des connaissances acquises grâce à la mise en ligne de ces informations sur le site Pilat Patrimoines,
- La formation des associations du territoire aux techniques de connaissance, de conservation et de valorisation du patrimoine industriel.

L'opération d'IPPI poursuit clairement les objectifs suivants : mieux informer les acteurs locaux mais aussi renforcer les liens par l'acquisition et l'appropriation des connaissances. Il est donc nécessaire de renforcer le réseau actif d'acteurs du patrimoine culturel à l'échelle du Pilat. Pour cela, deux orientations sont retenues.

Tout d'abord, la démarche d'IPPI donne lieu à des effets induits dans les rapports entre les associations mais également entre celles-ci et le PNR. Les rencontres permettent aux organisations de mieux se connaître : entre les différents types (Histoire, Art, etc.) mais aussi entre les différents secteurs géographiques.

Des associations des cantons de Pélussin et de Bourg-Argental se réunissent hors du cadre de l'IPPI pour échanger sur leurs projets respectifs : il s'agit d'une rencontre inter-associative mais aussi inter-territoriale informelle.

Qui plus est, des projets de valorisation émergent sans l'empreinte du PNR :

La Compagnie du Régrillon, à Pélussin, réalise une représentation théâtrale dans la cour de la Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, lors des JEP. Des expositions sont également prêtées.

Une dynamique est aussi initiée dans le cadre de la manifestation annuelle des Journées européennes du patrimoine (JEP). En effet, souhaitant soutenir les associations du réseau, le PNR leur propose d'être un relais de leurs actions auprès de la DRAC Rhône-Alpes : plusieurs d'entre elles ne sont pas conscientes de la possibilité de figurer dans la communication du Ministère de la Culture.

Plus précisément, un courrier est envoyé aux organisateurs de manifestations pour que celles-ci soient ensuite transférées par le PNR à la DRAC grâce à la base de données en ligne Eve. Plus tard dans l'année, le Parc recense les actions des acteurs qui le désirent dans une communication Pilat (territoire et villes portes). Un document numérique est donc téléchargeable sur les sites internet et les informations sont transmises à la Maison du tourisme qui les intègre dans la base de données Sitra<sup>1</sup>. Un communiqué de presse est également réalisé. Dès 2013, les acteurs ciblés sont élargis : par rapport à leur nature (les musées institutionnels) et leur situation géographique (dans les villes portes).

Le public ciblé est donc, et d'abord, les associations de patrimoine du territoire bien que cette démarche soit élargie aux communes, aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et aux acteurs touristiques.

Au bout de trois années d'animations, force est de constater que les associations patrimoniales demeurent au premier plan par rapport aux autres types d'acteurs (cf. figure). Certaines communes, suite à la sollicitation du PNR, se mobilisent pour proposer une animation : l'ouverture par un élu de l'église du village, par exemple. Autre constat, le nombre de manifestations recensées est croissant : 28 en 2012, 91 en 2013 et, enfin, 110 en 2014.

Enfin, la plupart d'entre elles ont lieu sur Saint-Etienne Métropole ; le territoire de la Communauté de communes des Monts du Pilat (cf. figure). Étonnamment, une seule commune étant concernée (Annonay), la Communauté de communes du Bassin d'Annonay est relativement bien représentée.

La dynamique dépasse donc celle de l'IPPI : les JEP permettent de conforter le Parc naturel régional du Pilat en tant qu'acteur du patrimoine, mais au second plan. Il fait le relais entre les acteurs locaux – les associations locales de patrimoine et les communes en premier plan – la DRAC.

---

<sup>1</sup> Sitra est le fournisseur officiel d'informations touristiques en Rhône-Alpes et Hautes-Alpes. Il s'appuie sur le réseau des 250 structures du tourisme institutionnel et nombreux acteurs publics et privés qui renseignent directement cette base de données.

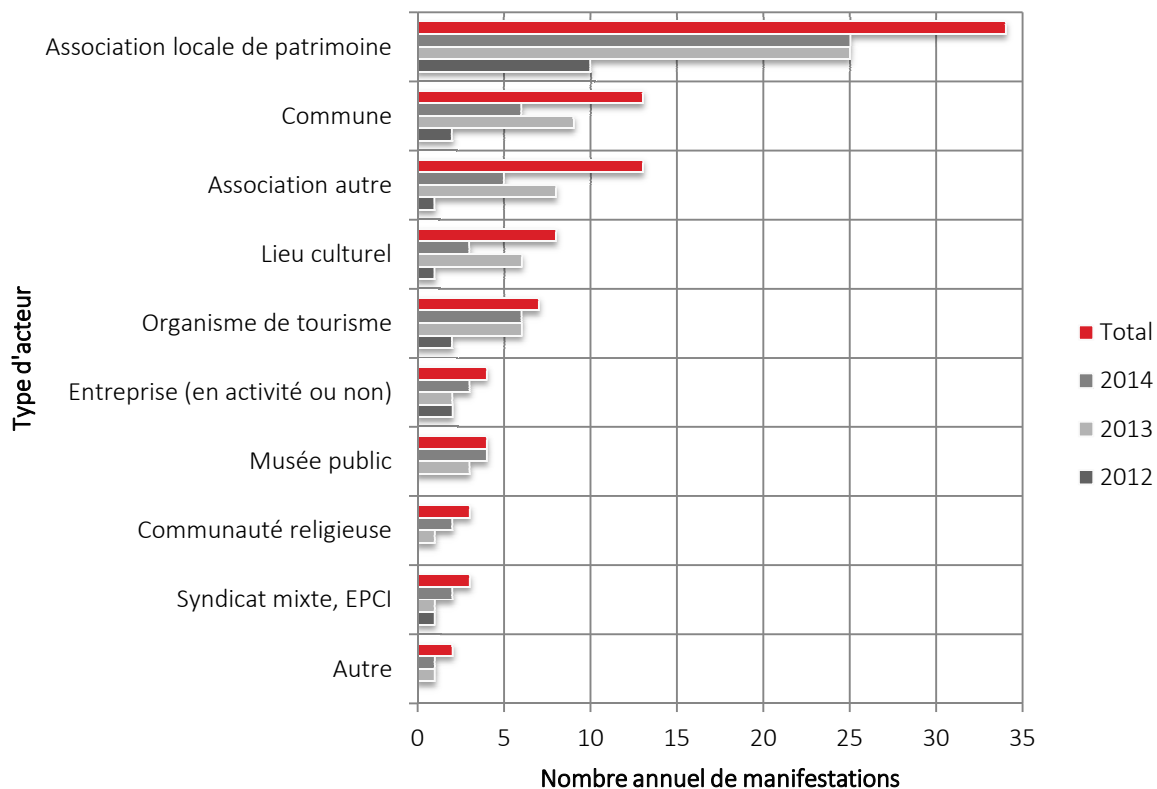


FIGURE 34 IDENTITE DES ACTEURS COMMUNIQUEANT LES MANIFESTATIONS AU PNR DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (2012-2014)

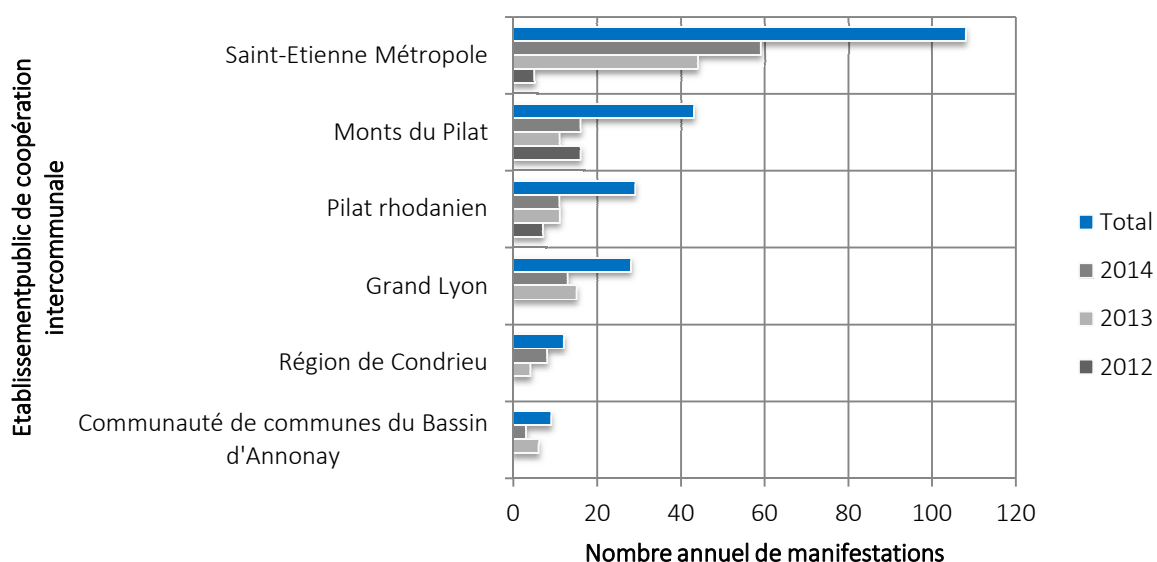


FIGURE 35 REPARTITION GEOGRAPHIQUE PAR ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES ACTEURS COMMUNIQUEANT LES MANIFESTATIONS AU PNR DANS LE CADRE DES JOURNEES EUROPEENNES DU PATRIMOINE (2012-2014)

Pour répondre aux attentes des associations locales de patrimoine, le PNR propose une action-formation sur la collecte de mémoire orale. C'est une façon de poursuivre les échanges avec les membres du réseau. La vocation de ces rencontres est double : permettre les échanges entre acteurs

du Pilat ainsi que favoriser l'acquisition de nouvelles compétences grâce à l'apport de professionnels. Ciblant les structures du réseau autour des questions textiles (surnommé réseau Textile), cette formation-action permet d'agréger plus largement les associations de patrimoine.

Les membres du réseau expriment leur souhait de se concentrer, en 2013, autour d'une entrée thématique : la collecte de la mémoire orale.

*D'ailleurs, « en milieu rural, le vieux fond culturel est oral. Les pratiques, autrefois intensément vécues, diffuses, communautaires, ont assez mal résisté à l'école qui les a longtemps niées, aux grands moyens d'information qui les déforment ou, au mieux, les ignorent, aux priorités économiques qui n'en tiennent aucun compte, à l'emprise insidieuse des modes originaires de la ville qui n'ont plus le temps d'être « digéré » par un milieu culturellement affaibli<sup>1</sup> ».*

Pour le PNR, cette volonté doit permettre de mieux structurer les échanges au sein du réseau mais aussi de renforcer la compétence des associations.

Pilat Patrimoines permet une nouvelle fois de valoriser ces rencontres et partager la méthodologie proposée. Une socio-anthropologue est missionnée par le PNR du Pilat pour encadrer cette formation-action.

La première rencontre, en mai 2014, réunit huit associations et dix personnes. La plupart d'entre elles fait partie du réseau associatif Textile. A cette occasion, les différents participants sont amenés à se présenter, à dresser le portrait de leur association puis à préciser ce qui les amène à être présents. Deux grandes tendances émergent. Tout d'abord, quelques associations sont en quête d'une méthodologie pour aborder la mémoire orale :

Comment collecter ? Avec quels outils et sous quel format ? Comment garder une trace ? Ceci concerne soit des bénévoles engagés depuis moins longtemps que leurs collègues au sein de l'association, soit des associations souhaitant investir ce champ qui se posent des questions. Une personne, dame de compagnie et membre de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) de Pélussin, désire partager les récits de vie que les anciens ont partagés avec elle mais aussi donner une autre image du patois. De manière, elle souhaite « valoriser le Pilat culturellement car, naturellement, il y a le Parc ».

Surtout, les structures se questionnent sur l'avenir des matériaux collectés, élargis d'ailleurs de la seule mémoire orale. Leurs interrogations portent finalement sur la valorisation de ces données.

Que faire des données collectées de manière générale ? Quel sort réserver pour les documents d'archives confiés par des particuliers et comment les conserver durablement ? Une dernière association recherche, dans les échanges occasionnés, de nouvelles sources de données. Dès la fin de ce premier temps, des mises en relation sont constatables. Certaines personnes s'interrogent sur des objets de recherche communs ; d'autres sur des outils déjà mis en œuvre.

Surtout, les associations présentes sont majoritairement de type société d'Histoire. L'Organisme touristique de Bourg-Argental, qui naturellement développe un discours touristique à destination des publics locaux mais aussi extérieurs au territoire, réalise des recherches dans le but de nourrir ses visites guidées. Aussi, se questionnant sur la manière partager plus largement ces données, il trouve des interlocuteurs expérimentaux dans le cadre de cette formation (cf. annexes). En outre, M. Linossier, dernier fabricant de peignes à tisser en France et membre de l'OT de Bourg-Argental, suscite beaucoup de questions dans la mesure où il est lui-même un témoin partageant la mémoire de son métier, de « sa vie » comme il le définit.

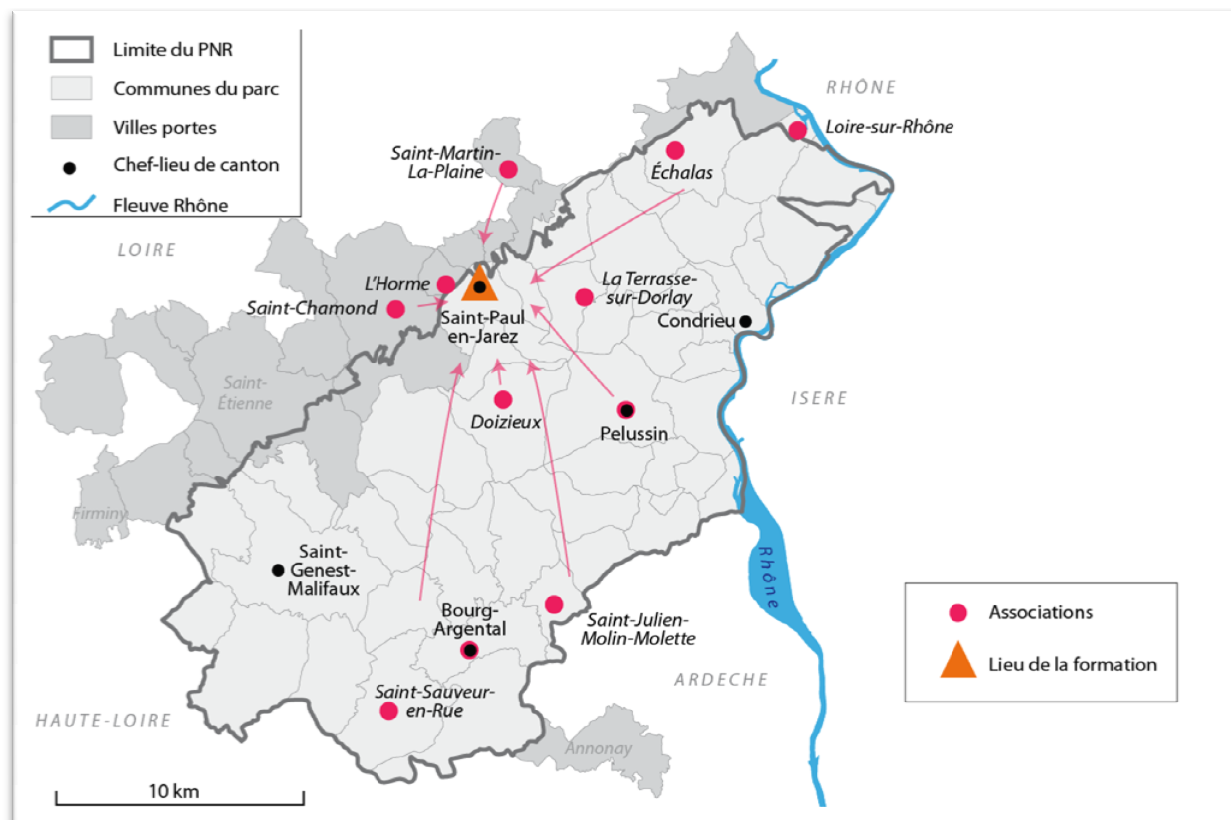
De manière générale, cette formation est l'occasion, pour le PNR, de communiquer sur ses actions et de replacer les associations locales comme des acteurs légitimes et pertinents : l'IPPI, la valorisation des patrimoines textiles et la vie du site internet Pilat Patrimoines. Dans ce dernier cas, il représente un outil dont les associations peuvent s'approprier pour faire connaître leurs projets mais aussi les données qu'elles ont été amenées à collecter.

De premiers effets induits sont déjà notables. Les associations se découvrent et, au fur et à mesure des échanges, se reconnaissent mutuellement comme des interlocuteurs ressources. Elles ont l'occasion d'échanger sur des enjeux et des intérêts communs et mentionnent encore d'autres

<sup>1</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.*, 1978, p. 13



organisations pouvant être contactées au besoin : la mise en réseau générée dépasse les seules participantes. Enfin, en proposant des temps de rencontre de ce type, le PNR développe ses liens avec les associations, même géographiquement éloignées. C'est également l'occasion de rappeler (voire même de faire connaître) son rôle d'ingénierie mis à disposition des acteurs locaux.



**CARTE 22 REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES ASSOCIATIONS PRESENTES ET EXCUSEES POUR LA FORMATION-ACTION SUR LA COLLECTE DE MEMOIRE ORALE ORGANISEE PAR LE PNR (MAI-JUIN 2014)**

Enfin, dans le but de poursuivre la réflexion collective autour de l'appropriation des patrimoines et de présenter l'activité textile sur le Pilat et ses répercussions sociales, culturelles, économiques et patrimoniales sur le territoire, un cycle d'émissions radiophoniques croise les regards et les projets d'associations patrimoniales avec ceux des entreprises textiles, des élus et d'experts (cf. annexes).

Dans le but de pouvoir explorer les fondements des engagements personnels des bénévoles associatifs dans les processus de sauvegarde et valorisation des patrimoines, le Parc du Pilat souhaite en 2013 approfondir ses échanges avec les acteurs du patrimoine.

Concrètement, cette volonté se traduit par la réalisation de portraits ethnographiques des membres du réseau visant à éclairer les motivations et les attentes qui fondent leur engagement pour le patrimoine pilatois.

Pour ce faire, le PNR du Pilat conventionne avec l'association Radio d'ici, installée à Saint-Julien-Molin-Molette. Chargée de la diffusion des émissions, celle-ci participe également à leur animation avec une socio-anthropologue : le Parc souhaite pouvoir enrichir ce partenariat avec une approche plus scientifique et combiner interview radio et entretiens ethnologiques. Pour cela, le Parc souhaite que cette série d'émissions radiophoniques dédiées à ces acteurs du patrimoine servent également de base à une analyse ethnologique des ressorts de l'engagement de ces différents acteurs (habitants, élus, associatifs,...) dans les processus de connaissance, de sauvegarde des patrimoines. Les émissions doivent également être mises à disposition de tous sur Pilat Patrimoines.

Ainsi, ce cycle d'émissions propose des portraits de bénévoles d'une sélection d'associations locales. Au-delà d'évoquer leur engagement, leurs projets, leurs forces et leurs faiblesses, leur regard croise celui d'autres acteurs : des spécialistes, des entreprises ou encore des élus.

Les objectifs fixés conjointement par le PNR et Radio d'ici dans une convention tendent à :

- Réaliser une série d'émissions de radio donnant la parole aux acteurs du territoire et de ses patrimoines,
- Créer un dialogue entre des acteurs de différents horizons,
- Promouvoir des actions de valorisation, mêlant des enjeux économiques, culturels, mémoriels, touristiques et patrimoniaux,
- S'inscrire dans une logique plus vaste d'analyse de la dynamique territoriale du Pilat.

*Plusieurs objectifs sont donc poursuivis par le Parc naturel régional du Pilat en soutenant la mise en réseau des associations locales de patrimoines impliquées dans les projets sur l'héritage textile : valoriser l'engagement des acteurs du patrimoine culturel du Pilat tout en identifiant les ressorts de l'appropriation des patrimoines par les élus, habitants et associations. Ce réseau s'inscrit dans la continuation du travail scientifique mené par le PNR autour des processus d'appropriation des patrimoines donnant lieu à la présente recherche doctorale : le rôle pivot joué par la démarche associative dans les processus d'appropriation des patrimoines est identifié. Est également pointée la forte variabilité des dynamiques associatives en fonction des différents types de patrimoine, ce qui influe fortement sur les processus d'appropriation et de patrimonialisation des différents types de biens et, par conséquent, les dynamiques de conservation.*

*Ainsi, l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) s'appuie sur des relais locaux – les associations de patrimoine – qui occupent la place d'experts et d'acteurs ressources. Il permet de poursuivre l'acquisition de nouvelles connaissances sur le patrimoine industriel pilatois (rapidement restreint au textile), de valoriser ces données au travers du site Pilat Patrimoines puis, dans un second temps, de renforcer et professionnaliser l'activité des membres du réseau associatif. En effet, un réseau ne se décrète pas : il se crée et il vit autour d'un but commun, d'un système de valeurs, de partenaires, d'un projet et d'une gestion dans le temps. Aussi, l'animation est primordiale : sans elle, pas de réseau d'acteurs.*

## L'ÉMERGENCE D'UNE RESSOURCE TERRITORIALE : LES PATRIMOINES TEXTILES

Le patrimoine, appréhendé en tant que ressource territoriale, nous renvoie au processus de construction territoriale, aux conditions de sa mise en œuvre, de son organisation et de ses valorisations<sup>1</sup>. De plus, « *en abordant la question du patrimoine sous l'angle de la ressource territoriale, nous sommes en mesure de mettre en balance ces deux facettes de l'objet, en tant qu'outil du développement territorial : à la fois, un facteur potentiel de la croissance économique, confronté à la conjoncture marchande, et un élément fondateur de la dynamique socioculturelle locale qui s'inscrit dans l'histoire de la collectivité*<sup>2</sup> ». Enfin, au-delà de son intérêt économique, la mobilisation du patrimoine comme ressource des territoires interagit avec une dimension socioculturelle qui ne peut être ignorée, impliquant qu'il ne peut être considéré comme une ressource banale<sup>3</sup>.

*Actuellement, le Parc naturel régional du Pilat s'appuie sur les patrimoines textiles – et notamment le secteur économique associé – pour développer le territoire grâce à cette ressource locale. Cette ambition est annoncée comme s'appuyant notamment sur le réseau associatif né dans le cadre de l'IPPI.*

### A. ÉVITER LA PERTE DES SAVOIR-FAIRE

L'artisanat traditionnel, lié aux savoir-faire, est peut-être la manifestation la plus matérielle du patrimoine culturel immatériel (PCI). D'ailleurs, la convention de l'UNESCO de 2003 définit ce dernier comme « *les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire – ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés – que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel*<sup>4</sup> ». Représentatif, le PCI se développe à partir de son enracinement dans les communautés et dépend de ceux dont la connaissance des traditions, des savoir-faire et des coutumes est transmise au reste de la communauté, de génération en génération, ou à d'autres communautés<sup>5</sup>. En outre, les mesures de sauvegarde permettent d'assurer sa viabilité, passant notamment par l'identification, la préservation, la protection, la promotion, la mise en valeur, la transmission, essentiellement par l'éducation formelle et non formelle, ainsi que la revitalisation des différents aspects de ce patrimoine.

*Aussi, le Parc naturel régional du Pilat met en place des actions pour éviter la perte des savoir-faire du territoire qu'il juge menacés, démarche émergeant bien avant les décennies 2000 et 2010. Il peut d'ailleurs compter sur une expérience ancienne d'animation participative dans les secteurs de la*

<sup>1</sup> LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *op. cit.*, 2009

<sup>2</sup> FRANÇOIS Hugues, HIRCZAK MAUD, SENIL NIVOLAS, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », in *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, N° 5, décembre 2006, pp. 683-700. URL : [www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683.htm](http://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-5-page-683.htm) consulté le 24 octobre 2014

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, Article 2, 2003

<sup>5</sup> « Qu'est-ce que le patrimoine culturel immatériel ? », UNESCO.

URL : <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00002> consulté le 24 octobre 2014

*viticulture et de la métallurgie. Le Syndicat mixte se penche aujourd'hui sur celui du textile à caractère patrimonial.*

## 1. DES DEMARCHES POUR CAPITALISER A PARTIR D'AUTRES SECTEURS ECONOMIQUES

Le concept de développement local naît à la fin des années 1970, à partir d'initiatives individuelles et collectives dans des espaces de marges. Mus par des valeurs de solidarité, les acteurs du développement local prônent leur synergie (privés et publics, le monde syndical et le patronat), l'élaboration de projets globaux qui articulent l'économique, le social et la culture grâce au partenariat et à la démocratie participative<sup>1</sup>.

D'ailleurs, le Parc naturel régional du Pilat dispose déjà d'expériences en termes d'animation dans le but de soutenir un secteur économique. Grâce à un regard prospectif, il identifie des enjeux et s'adresse aux acteurs économiques concernés pour développer une démarche conjointe.

*Dès lors, penchons-nous sur ces démarches initiées et portées par le PNR du Pilat qui ont concerné des secteurs économiques, inscrits dans une tradition ancienne, sur lesquelles il peut aujourd'hui capitaliser.*

### a. LA RENAISSANCE DU VIGNOBLE EN TERRASSES

Suite au développement de l'industrialisation dans la vallée du Rhône, les coteaux rhodaniens sont progressivement abandonnés par les viticulteurs. Force est de constater qu'en 1975 sur 300 hectares d'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Condrieu, seulement 10 sont plantés<sup>2</sup>. Aussi, pour les reconquérir, « *il faudra les moyens, de la persuasion, de la foi mais sans doute quelques mesures coercitives, si l'on veut tenter quelque chose... [...] Et le vignoble de l'Hermitage dominant Tain n'est-il pas l'image de la viticulture viable tout comme ce qu'il reste de Côte-Rôtie<sup>3</sup> ?* ». Au cours des années 1980, le PNR du Pilat mène d'ailleurs des actions en faveur de la reconquête du vignoble rhodanien en terrasse, démarche qui se répercute de manière vertueuse sur le reste du territoire.

Plusieurs éléments, qui jusque-là freinaient la culture de la vigne en terrasses, deviennent favorables, en 1979, à la replantation de zones d'appellation alors en friche. Parmi les plus importants, notons les nouvelles techniques d'entretien des coteaux en termes de désherbage, un certain marasme de la production fruitière de plaine, la sélection de plants de Viognier de production plus régulière et, enfin, un regain d'intérêt de la part des consommateurs pour les vins d'AOC.

En outre, des personnes – techniciens ou viticulteurs – ont une influence déterminante en démontrant que la culture du Condrieu est possible en menant des actions en faveur du renouveau de cette Appellation<sup>4</sup>.

En 1979, le vignoble est totalement déstructuré : peu d'îlots sont encore cultivés et les zones susceptibles d'être remises en valeur appartiennent le plus souvent à des personnes qui ne sont pas des agriculteurs.

<sup>1</sup> JEAN Yves, PERIGORD Michel, *Géographie rurale : La ruralité en France*, Armand Colin, 2009, p. 108

<sup>2</sup> « Renaissance du vignoble en terrasses du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1985, n° 42, p. 1

<sup>3</sup> NICAIZE G., « On y cultivait le viognier », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, automne 1976, n° 23, p. 11

<sup>4</sup> « Renaissance du vignoble en terrasses du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1985, n° 42, p. 2

En effet, durant les deux décennies précédentes, les terrasses à vocation viticole ne font pas l'objet de convoitise de nature agricole. Au cours des partages et des ventes, ces terrains reviennent le plus souvent à des non-agriculteurs.

**La relance du vignoble en terrasse, procédure complexe aux étapes nombreuses et de nature très différente, est initiée dès 1980.**

**Tout d'abord, il s'agit de restructurer et d'aménager le vignoble.**

Ainsi, pour réaliser des îlots viables de 2 à 5 hectares minimum facilement accessibles, plusieurs moyens sont mis en œuvre : maîtriser le foncier, réaliser et aménager des accès, défricher et profiler des terrasses.

**Ensuite, la replantation des terres agricoles.**

Dans le but d'obtenir des vignes suffisamment saines et productives, les sols sont désinfectés puis fertilisés. De plus, sont mis en œuvre l'obtention des droits de replantation et l'utilisation d'un matériel végétal sain et sélectionné.

**Enfin, le vignoble doit vivre pour être pérennisé.**

Pour y parvenir, des jeunes viticulteurs doivent s'installer. Qui plus est, il est nécessaire de maîtriser la vinification pour produire des vins de qualité par la formation de vigneron et l'achat de matériel adapté, ainsi que de maintenir le niveau des prix et susciter l'offre.

Les années 1979-1981 sont surtout consacrées aux questions de diagnostic, d'évaluation et de création de dynamique. Elles conduisent à la création d'un Syndicat professionnel en 1981 : après avoir défini les espaces à se réapproprier, la démarche collective conduit à l'émergence d'un collectif officialisé avec la création du Syndicat de renaissance du vignoble en terrasses. Les agriculteurs ont pris conscience de la valeur patrimoniale des coteaux du Condrieu.

Tout d'abord, une enquête est effectuée sur les terres incultes par le Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs (CCJA).

Est ensuite réalisée, à la demande des viticulteurs, une évaluation en terrains à planter par les agriculteurs eux-mêmes durant l'hiver 1980-1981. Ceci révèle que 27 viticulteurs se déclarent partants pour reprendre au moins 35 hectares de terrasses sur 70 hectares de terres en friches récupérables, sans tenir compte de l'effet d'entraînement ni de l'installation de jeunes viticulteurs<sup>1</sup>. Cette étude met surtout en évidence qu'une demande existe, ce qui permet de débloquent des subventions publiques pour la réalisation d'une étude foncière et paysagère qui est confiée à la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) pour définir au mieux les îlots à replanter. Il est nécessaire de repérer les sites potentiels et de se rendre maître des terrains en friche.

Début de l'année 1981, des réunions de synthèse sont organisées avec les syndicats agricoles pour envisager la suite à donner. Afin d'assurer la coordination et la maîtrise de l'opération, est ensuite constitué le Syndicat de renaissance du vignoble en terrasses en novembre. Cet organisme regroupe des élus, des viticulteurs et la SAFER.

**S'ensuivent trois tranches de travaux sur les terrasses en friche avec, pour but, « l'installation de jeunes agriculteurs où la consolidation d'exploitations agricoles présente un grand intérêt pour le Parc<sup>2</sup> ». Au-delà de la reconquête de terrains sur plusieurs communes, ceci a pour conséquence le rajeunissement des viticulteurs. Une nouvelle fois, le PNR apporte son ingénierie.**

Une première intervention-test de la SAFER est réalisée sur le coteau de Cherry ; le résultat est positif.

Au programme 1982, le PNR du Pilat souhaite réaliser des actions foncières et paysagères dans le vignoble rhodanien<sup>3</sup>. La première tranche est conduite sur Condrieu entre 1983 et 1984. La seconde

<sup>1</sup> « Renaissance du vignoble en terrasses du Pilat », *Le Journal du Parc*, janvier-février 1985, n° 42, p. 2

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 septembre 1983 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>3</sup> PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 10

phase est mise en œuvre sur cinq ou six hectares<sup>1</sup> entre 1984 et 1985. La troisième est programmée pour 1985, dans le secteur de Chavanay<sup>2</sup>.

Entre 1980 et 1986, la superficie de production est passée de 12 à 20 hectares<sup>3</sup>. L'année suivante, une dizaine d'hectares replantés doit entrer en production. Sur onze vigneron ayant repris les vingt derniers hectares rénovés, neuf sont de jeunes agriculteurs installés depuis moins de cinq ans. En 1986, la moyenne d'âge des vignerons de Chavanay n'excède pas 35 ans<sup>4</sup>. Cependant, il s'agit moins de créer des emplois en milieu rural que de contribuer à améliorer le renom de la région.

Les opérations de reconquête concernent également l'échelon intercommunal : en 1984, la remise en valeur de parcelles viticoles actuellement en friche et de chemins d'accès à parcelles viticoles sont programmées, dans le cadre du Contrat de pays des plateaux de Condrieu et du Pélussinois, sur les communes de Condrieu, Vérin, Tupin-et-Semons et Saint-Pierre-de-Bœuf<sup>5</sup>.

Force est de constater que la rénovation du vignoble est coûteuse en raison de la situation en terrasse. Heureusement, le résultat est là. Le président du Syndicat et récoltant de vin de Condrieu déclare d'ailleurs en 1993 : « *L'essentiel est qu'après avoir été proche de sa disparition dans les années 60, ce vin AOC de Condrieu connaît une seconde jeunesse. Nous sommes passés en 10 ans de 500 à 2 000 hectolitres. Nos coteaux, hier encore promis l'abandon, revivent « en terrasses ». Les onze hectares de l'époque sont devenus plus de soixante, entretenus avec soin par les vignerons embouteilleurs du cru* »<sup>6</sup>.

Au cours des années 2000, des actions sont poursuivies. Un dossier est monté sur l'animation et la restructuration foncière préalable à des travaux de remise en culture de coteaux viticoles en AOC Saint-Joseph sur les communes de Saint-Pierre-de-Bœuf, Malleval et Chavanay<sup>7</sup>. Ce projet est porté une nouvelle fois par le Syndicat des Viticulteurs pour la renaissance du vignoble en terrasse du Pilat avec un fort soutien des communes concernées.

Dans ce contexte, un laboratoire d'œnologie à Condrieu est installé en 1988. Cette opération ne se limite donc pas à la replantation des surfaces mais elle traite l'ensemble des filières. Cet équipement doit permettre aux vignerons et viticulteurs des Côtes-rôties Condrieu, Saint-Joseph, de la Loire, du Rhône et d'une partie de l'Ardèche de suivre l'évolution du vin tout au long de la vinification.

En parallèle, une d'étude d'amélioration du cépage (conservation, clonage, plantation) est réalisée. Une demande de plantation auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité<sup>8</sup> par les viticulteurs permet les aménagements fonciers et la relance du cépage.

Enfin, une opération à caractère économique-touristique de fléchage de caves de particuliers est entamée en 1988<sup>9</sup>.

L'expérience menée du côté rhodanien se duplique. Depuis 2006, l'Association pour la Restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier (ARDGCG) œuvre à la renaissance des vignobles dans les coteaux du Gier, qui occupent aujourd'hui trente hectares. Cette viticulture remontait historiquement jusqu'à Sainte-Croix-en-Jarez.

Cette expérience de renaissance a aujourd'hui un impact direct dans la mise en tourisme du territoire, essentiellement hors du territoire du PNR. Point d'orgue de ce processus, en 2010, le PNR du Pilat soutient la Maison du tourisme dans sa candidature au label « Vignoble & découvertes »

<sup>1</sup> PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> PV de la réunion du 30 août 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>3</sup> « Le vignoble de Condrieu d'étend », *Le Monde, Rhône-Alpes*, 16 novembre 1986

<sup>4</sup> ZIEGLER Georges, « Création d'un laboratoire de campagne », *Loire Matin*, 2 septembre 1986

<sup>5</sup> « Les contrats de Pays », *Le Journal du Parc*, juillet-août 1984, n° 40, p. 3

<sup>6</sup> SERRE J.-C., « Le renouveau des vignobles de Condrieu », *Le Dauphiné libéré*, 1<sup>er</sup> mars 1993

<sup>7</sup> PV de la réunion du 18 avril 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6

<sup>8</sup> A cette date, il s'agit de l'Institut National des Appellations d'Origine (INAO).

<sup>9</sup> PV de la réunion du 3 mars 1988 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 4

pour la destination « Vignobles des terrasses du Rhône Condrieu – Côte-Rôtie – Saint-Joseph – Vienne ».

Lancé en 2009, le label « Vignobles & Découvertes » vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Est accordée cette marque collective à une « destination à vocation touristique et viticole proposant une offre de produits touristiques multiples et complémentaires [...] et permettant ainsi au client de faciliter l'organisation de son séjour et de l'orienter sur des prestations qualifiées et de qualité<sup>1</sup> ». Pour les professionnels du tourisme et de la viticulture, l'obtention du label implique trois enjeux : améliorer la lisibilité de l'offre qui reste difficile d'accès compte tenu de la multiplicité des produits et des appellations, accroître la fréquentation et la consommation touristique grâce à ce facteur d'attractivité, et développer le débouché touristique pour la filière viticole.

**La candidature dépasse le cadre territorial du PNR.**

En effet, la future destination se répartit sur une trentaine de kilomètre à cheval sur trois départements : le Pays Viennois sur le nord-ouest de l'Isère, la Région de Condrieu sur la partie sud du Rhône et le Pilat Rhodanien sur le sud-est de la Loire, de part et d'autre du fleuve, sorte de trait d'union naturel.

Le projet est porté par la Maison du tourisme, qui conventionne avec l'Office de tourisme de Vienne pour la mise en œuvre d'actions concrètes dont le développement de l'œnotourisme. Le PNR, quant à lui, fait partie du comité de pilotage, tout comme les intercommunalités concernées. Cette instance regroupe également les représentants des Syndicats d'appellations, d'Inter-Rhône, du Comité de pilotage vitivinicole Rhône-Alpes, de la Chambre régionale d'agriculture et du secteur de l'hôtellerie et de la restauration intéressés par la démarche. Parmi les membres associés, notons l'implication d'acteurs culturels : la DRAC, Vienne Pays d'Art et d'histoire et le Musée gallo-romain de Vienne-Saint-Romain-en-Gal.

Ainsi, fort d'un secteur économique reconnu et d'un paysage viticole emblématique, une démarche de reconnaissance nationale est portée. En plus de poursuivre une mise en réseau des acteurs économiques et touristiques, c'est l'occasion d'envisager des opérations à visée patrimoniale. Des actions de préservation du patrimoine viticole sont envisagées : entretien des murets, mise en valeur du patrimoine viticole culturel et humain<sup>2</sup>. D'autres sont définies pour le développement d'une démarche pédagogique de transmission sur l'univers du vin et les vignobles :

Par exemple, en plus d'animer le réseau « Saveurs » impliquant des prestataires recommandés, des livrets tournés autour du vin et du vignoble sont à disposition des touristes et du jeune public.

L'émergence d'une destination œnotouristique s'inscrit naturellement dans les démarches existantes en termes d'actions de préservation des paysages culturels et de politique de développement durable. La charte Objectif 2025 définit d'ailleurs ce secteur comme identitaire. Les vignobles sont également abordés dans le cadre de l'observatoire des paysages. Enfin, la charte paysagère concernant le territoire du Pilat rhodanien a été réalisée en 2008 ; celle de la Région de Condrieu est alors en cours de réalisation.

*« C'est essentiellement dans le « Parc Naturel Régional du Pilat » qu'est située cette antique « perle de la viticulture », et s'il est vrai qu'il s'agit en son emprise « d'une zone privilégiée d'aménagement fin du territoire », ce territoire du Viognier doit retenir l'attention<sup>3</sup> ». C'est pour cela que le PNR anime et coordonne le projet aux côtés du Syndicat de renaissance du vignoble en terrasses. Des travaux sont donc réalisés entre 1983 et 1988. L'opération donne lieu à l'installation de douze jeunes viticulteurs et l'aménagement de dix-huit hectares de vignobles en coteaux<sup>1</sup>.*

<sup>1</sup> « Label Vignobles & découvertes », Atout France. URL : <http://www.atout-france.fr/label-vignobles-decouvertes> consulté le 3 septembre 2014

<sup>2</sup> Dossier de candidature au label « Vignobles & découvertes », 2010, p. 177

<sup>3</sup> NICAIZE G., « On y cultivait le viognier », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, automne 1976, n° 23, p. 11

<sup>1</sup> *Recueil des actions innovantes agricoles*, Région Rhône-Alpes, 2008, p. 33

*L'investissement conséquent des viticulteurs dans le projet permet de créer une valeur ajoutée incontestable au produit qui rend aujourd'hui autonome l'activité viticole de ce territoire. De plus, plusieurs organismes pour la restructuration sont mis en réseau et le patrimoine existant est réhabilité et mis en valeur. Aujourd'hui, viticulture et patrimoine sont consacrés avec le label « Vignoble & découvertes ».*

#### b. « PILAT MÉTAUX »

Au début des années 2000, est initiée par le PNR la démarche « Pilat Métaux ». Le secteur économique concerné comprend alors soixante-trois entreprises, soit plus de 10 % de l'emploi salarié dans l'industrie-artisanat. Il s'agit essentiellement de PME et de PMI qui sont confrontées aux mêmes difficultés, telles que l'exigence de croissance des clients, la pression des nouvelles réglementations, les difficultés de recrutement et de suivi des évolutions technologiques,...<sup>1</sup> Le Parc du Pilat souhaite donc agir pour ces entreprises. « Pilat Métaux » aborde un secteur économique ancré historiquement dans le Pilat, bien qu'aucune association de patrimoine ne se soit spécialement constituée sur cet objet.

Ce programme d'actions doit permettre un appui au développement des entreprises du secteur d'activités des métaux sur le territoire. Plusieurs étapes sont donc réalisées. « Pilat Métaux » débute avec une première phase de diagnostic : il s'agit de dresser le portrait du secteur métallurgique dans le Pilat.

« Pilat Métaux » doit comporter trois étapes : se connaître pour identifier les savoir-faire des entreprises sur le territoire du Parc, se reconnaître pour nouer des partenariats interentreprises au niveau local et se faire connaître pour se différencier de la concurrence en valorisant l'appartenance à un territoire labellisé Parc naturel régional.

En 2000, est réalisé en interne un diagnostic du secteur d'activités, complété par l'édition d'un annuaire des entreprises du secteur des métaux dans le Parc du Pilat, qui est en cours fin 2001<sup>2</sup>. Cette publication permet de faire connaître les spécificités de chacune des entreprises entre elles. Ceci constitue la première phase de « Pilat Métaux ». Une seconde doit venir la compléter en affinant ce diagnostic par un prestataire pour aboutir à un programme d'actions. Cette étude est financée par la région Rhône-Alpes et l'Union Européenne, dans le cadre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

La question des liens entre les entreprises est au cœur de « Pilat Métaux ». A terme, le programme doit être généralisé à plusieurs secteurs d'activité et ainsi fédérer un grand nombre de sociétés au-delà des structures déjà existantes<sup>3</sup>. Cette démarche expérimentale vise à construire la mise en réseau des entreprises locales dans une optique de développement équilibré.

*« Cette action doit permettre d'identifier les besoins des entreprises et de mettre en œuvre, à l'échelle du Parc, des actions visant à répondre à ces attentes. Elle doit également permettre de répondre aux enjeux actuels des marchés et de favoriser les complémentarités de savoir-faire et de compétences locales et d'inciter les entreprises à s'engager dans la mise en œuvre de système environnementaux en labellisant celles qui travailleront à cette démarche par la possibilité d'utiliser le logo Parc sur leurs documents commerciaux<sup>4</sup> ».*

« Pilat Métaux » vise également à construire un réseau d'entreprises dans une optique de développement équilibré.

<sup>1</sup> « Pilat Métaux », *Le Progrès*, 20 décembre 2000

<sup>2</sup> PV de la réunion du 20 décembre 2001 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>3</sup> BRUN Thomas, « Le parc du Pilat à la rencontre des entreprises », *Le Progrès*, 25 avril 2003, p. 9

<sup>4</sup> CALLIET Pierre, « Parc-Entreprise : prendre en compte l'environnement dans les activités économiques », *Le Progrès*, 18 avril 2003, p. 16



En 2003, des réunions doivent être organisées au cours desquelles des procédures existantes doivent être présentées. Dans le but de faire remonter les besoins, des réunions des chefs d'entreprises de chaque segment sont organisées avec, en préalable à la séance de travail, la visite d'un établissement du segment de marché concerné. La première rencontre a lieu à Jonzieux en avril 2003 avec la visite de l'EURL Royon pour le segment des entreprises dynamiques de zéro à quatre salariés. Les réunions se poursuivent avec la visite de la Société Nouvelle Touilleux, à Saint-Paul-en-Jarez. En 2008, elles ont lieu à Bourg-Argental et à Pélussin<sup>1</sup>.

En 2007, d'autres actions doivent créer une dynamique intersectorielle sur le territoire du Pilat<sup>2</sup>. Cette démarche s'inscrit dans une poursuite élargie d'actions basées sur une meilleure prise en compte de l'environnement dans les activités, qui aborde les thèmes du développement durable à travers les aspects économiques, sociaux et environnementaux.

Cette démarche ne prend pas : les entreprises ne suivent pas la logique de mise en réseau. « Pilat Métaux » repose sur l'implication importante du PNR. De manière générale, cette mise réseau suppose un lourd travail d'animation.

*« Le PNR a encore une approche opportuniste et voit les limites de sa capacité d'intervention par la difficulté à assurer l'animation des dispositifs lorsque les entreprises y adhèrent. C'est le cas pour les programmes d'accompagnement aux Systèmes de management environnementaux : 80 % du travail est fait par le PNR. C'est pourquoi, maintenant, le PNR impulse, puis cherche à rendre les entreprises autonomes pour l'animation des outils qui les concernent<sup>3</sup> »,* comme l'explique D. Lazzareschi, coordinateur de Pilat Métaux.

*« On a essayé de faire des choses mais ça n'a jamais pris. C'est encore pire que le textile. [...] C'est dommage : là aussi, l'histoire nous a montré qu'on était dans le vrai<sup>4</sup> ».*

Les obstacles rencontrés concernent essentiellement des questions de concurrence. En effet, l'essentiel des entreprises du Pilat se situe en sous-traitance.

Le Parc, constatant que l'évolution des marchés de donneurs d'ordre qui s'oriente de plus en plus vers des sous-ensembles plutôt que de la pièce unique, tire la sonnette d'alarme en mettant en avant cette nouvelle tendance et propose aux entreprises de travailler ensemble pour proposer ces sous-ensembles. Celles-ci sont dubitatives et refusent. Autre enjeu identifié par le PNR, les verreries : ces usines de moule de verrerie, du côté de Loire-sur-Rhône, sont synonymes d'un important savoir-faire. Là encore, peu de répondant.

A la différence de « Pilat Textile » actuellement initié, le volet patrimonial n'est pas développé : *« Même s'il y a un lien historique avec les métaux, c'est quand même moins prégnant que pour l'industrie textile<sup>5</sup> ».*

*Initié par le Parc naturel régional du Pilat, le projet « Pilat Métaux » n'aboutit pas en raison du manque de motivation des entreprises concernées. Toutefois, l'avenir a montré que la logique est bien prospective : sur cinq-six entreprises dans les années 2000, il ne reste plus qu'une usine aujourd'hui. Malgré l'ancrage historique de cette activité, cette démarche ne comporte pas de volet patrimonial.*

<sup>1</sup> « Quel rôle a joué le parc naturel régional du Pilat ? », *Le Progrès*, 20 mars 2008, p. 15

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 12

<sup>3</sup> « Revitalisation des filières d'économie industrielle du Parc naturel régional du Pilat (42) », Développement Durable en Rhône-Alpes, 2009, p. 1

<sup>4</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, chargé de mission Ecodéveloppement du PNR du Pilat, le 22 janvier 2013

<sup>5</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

## 2. UNE CLEF D'ENTREE ECONOMIQUE : LES ENTREPRISES PATRIMONIALES TEXTILES

L'histoire économique et sociale du Pilat est marquée depuis le XVI<sup>e</sup> siècle par le textile : moulinage, tissage et tressage pour ne citer que les savoir-faire les plus importants. L'essor de ce secteur au XIX<sup>e</sup> siècle dévoile le récit d'une moyenne montagne d'un « pays-atelier », marqué par les évolutions socio-économiques engendrées. Aujourd'hui, ce patrimoine aux formes multiples, marque l'identité du territoire et la mémoire de ses habitants. Avec quatorze entreprises en activité, deux musées et plusieurs projets associatifs, le textile peut devenir une ressource d'avenir. Ce secteur est ancré historiquement et territorialement sur le territoire. Cet objet fait le fruit de recherches associatives : au-delà de travaux universitaires, les associations de recherche sont celles qui écrivent l'histoire (cf. annexe). Comme abordé précédemment, l'ouverture d'une Maison de la soie, définie dès la charte constitutive, implique des acteurs à la fois associatifs et économiques. Ce projet est lié à la fois à la fermeture de bon nombre d'établissements mais également à la survie de plusieurs entreprises qui s'inscrivent directement de cette histoire pilatoise.

*En plus de développer une médiation autour de cet héritage, le Parc naturel régional du Pilat se penche sur l'activité économique textile de son territoire et ce, plusieurs fois au cours de son existence. Le PNR crée d'ailleurs une association de patrimoine pour porter un espace de découverte s'appuyant sur les professionnels du textile ; l'ambitieux projet étant tombé à l'eau, elle a été récemment dissoute.*

### a. LA COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION « ATELIER DE LA SOIE » : SAUVER DE LA DISPARITION PAR UNE NOUVELLE UNITE DE PRODUCTION

Au cours des années 1980, le Parc naturel régional du Pilat initie un projet autour des questions textiles devant permettre d'apporter un soutien à ce secteur économique. Entre autres, la création d'une entreprise de confection de l'Atelier du Parc. D'ailleurs, « *le rôle des Parcs n'est-il pas avant tout de susciter, de créer des modèles<sup>1</sup>* » ? Les élus du Syndicat mixte sont sensibles aux enjeux liés à l'emploi. Ce projet d'Atelier se raccroche d'ailleurs à un objectif ambitieux autour de la filière textile, bien que des difficultés se fassent jour au fur et à mesure de l'activité de son existence.

Seule une étude<sup>2</sup>, réalisée en 1992 par E. Soumah et J.-P. Houssel, se penche sur le secteur économique textile à l'échelle du massif du Pilat et apporte un éclairage sur son histoire à la fin du XX<sup>e</sup> siècle. En voici quelques éléments choisis.

Après les bouleversements liés au passage de la protoindustrie à la mécanisation, la période allant jusqu'aux années cinquante est marquée par une grande stabilité. Cependant, l'introduction de fils synthétiques, le bouleversement des pratiques commerciales et la fermeture de nombreux marchés débouchés liée à l'extension de l'industrie textile dans les pays en voie de développement et la perte du marché colonial mettent à mal les entreprises : beaucoup de petites entreprises ne parviennent pas à s'adapter.

<sup>1</sup> Fédération des Parcs naturels de France, *op. cit.* 1978, p. 32

<sup>2</sup> SOUMAH Evelyne et HOUSSEL Jean-Pierre, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », in *Revue de géographie de Lyon*, 1992, vol. 67, n<sup>o</sup> 3, pp. 179-186

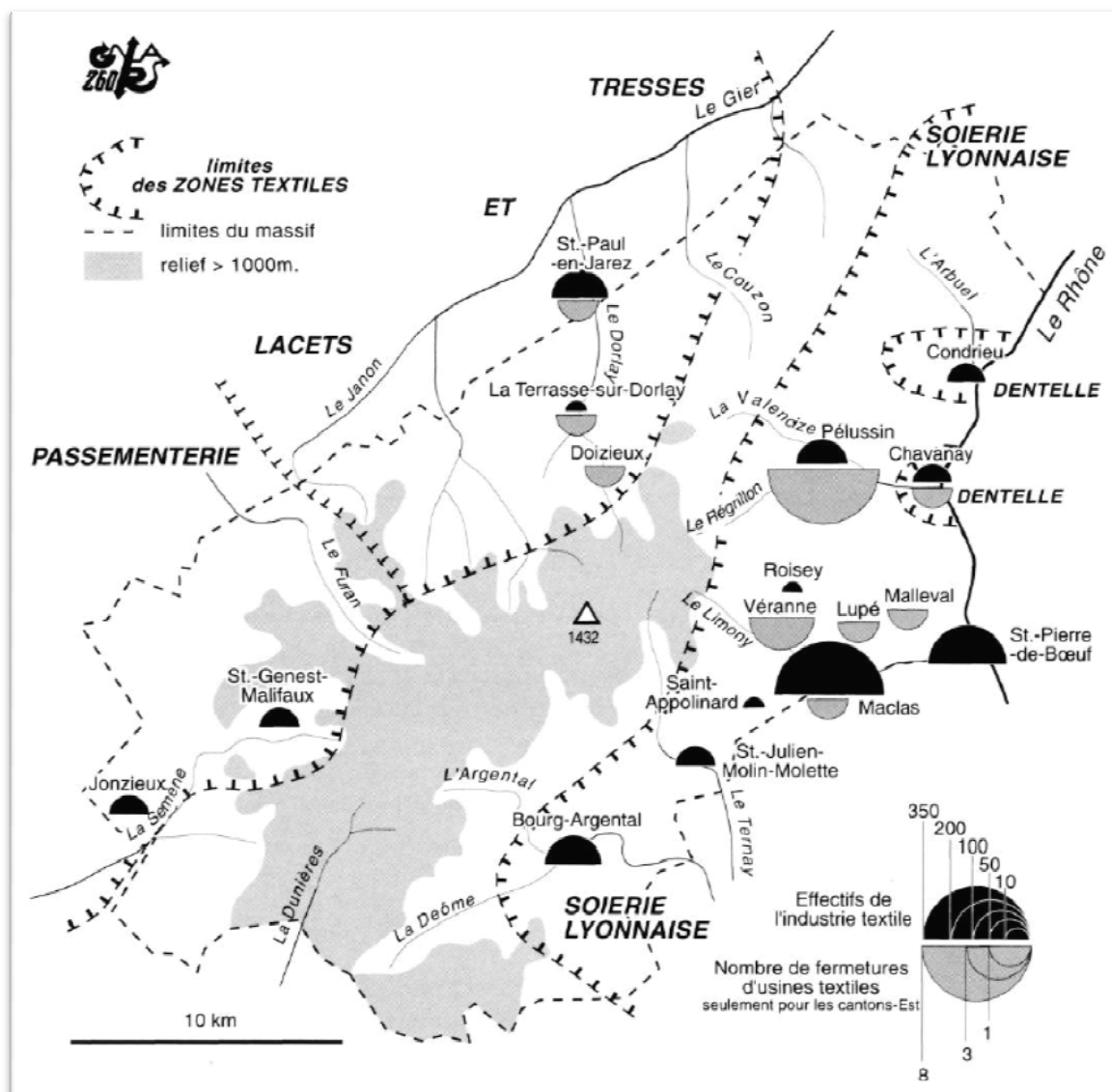
La crise des années 1965 est moins fortement ressentie dans le Pilat que dans d'autres régions, comme le Nord ou encore les Vosges, grâce au savoir-faire technique, à la bonne connaissance des marchés, à la flexibilité rendue possible par la place conservée par la fabrique, davantage orientée vers l'efficacité commerciale. A partir de 1970 commence la révolution technologique, mise en œuvre par des entreprises importantes au prix d'une réduction d'effectifs. Les entreprises dynamiques se spécialisent soit vers la production haut de gamme, soit vers la production de base. De plus, la crise de 1974 constitue le premier coup d'arrêt pour bon nombre d'entre elles. Certaines sociétés, sachant exploiter des créneaux d'avenir et s'adaptant à la conjoncture, surmontent bien les crises successives.

Au début des années 1990, la réduction de l'emploi s'accompagne d'une réorientation des productions classiques vers les articles de luxe où la tradition est garante de rareté et celle de l'expansion d'articles nouveaux à forte productivité. Cette faculté d'adaptation, apparaissant surprenante dans une moyenne montagne car milieu considéré comme défavorisé face à l'économie moderne, montre la capacité de développement de ruraux enracinés, ouverts à la modernité, en relation avec une aire métropolitaine.

L'article de recherche conclut ainsi : « *Paradoxalement, la conscience des transformations est moins forte que les transformations elles-mêmes, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur, à cause de l'image de marque du passé dont le textile n'est pas débarrassé<sup>1</sup>* ».

---

<sup>1</sup> SOUMAH Evelyne, HOUSSEL Jean-Pierre, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », in *Revue de géographie de Lyon*, 1992, vol. 67, n° 3, p. 186



CARTE 23 L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE MASSIF DU PILAT AU DEBUT DES ANNEES 1992 IN SOUMAH E. ET HOUSSEL J.-P., « L'INDUSTRIE TEXTILE DANS LE MASSIF DU PILAT », IN REVUE DE GEOGRAPHIE DE LYON, 1992, VOL. 67, N° 3, P. 180

La démarche du Parc du Pilat trouve donc son origine dans la crise économique que connaît alors le secteur textile : son avenir questionne son équipe technique.

« L'avenir du textile, on ne savait pas très bien par quel bout le prendre. Parce qu'on savait bien que c'était la crise, on n'avait même envisagé un moment de relancer l'élevage du vers à soie, on devait même acheter des plans de mûrier et on avait donc abordé le sujet sous l'angle, non pas du moulinage et du tissage, selon la confection d'une partie de la soie<sup>1</sup> », explique le premier directeur du Parc, « On voulait essayer de faire une filière soie. On voulait commencer par la filière du mûrier jusqu'à la robe de soie. Donc on avait sécurisé provisoirement le moulinage et le tissage qui n'étaient pas florissants mais il y avait encore quelques usines<sup>2</sup> ».

Dès 1978, le PNR prend l'initiative de mettre sur pied puis d'animer un groupe de travail composé de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI), de la Chambre des Métiers, et de l'Agence Locale pour l'Emploi. Cette instance décide de choisir pour thème de réflexion la soie. Le projet est

<sup>1</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>2</sup> *Ibid.*

coordonné par ces acteurs, ainsi que l'Union Régionale des SCOP (URAC) et le Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (CETIH) (cf. annexes)<sup>1</sup>.

Le projet est ambitieux : il s'agit de recréer une filière économique autour de la soie, à partir de l'élevage de mûriers et du vers à soie. Le projet d'atelier-soie, conduit en 1981 et 1982, a pour objectif de « *restaurer une activité économique traditionnelle alliant une certaine valorisation de la nature du Pilat et l'économie*<sup>2</sup> ».

Dans ce but, le PNR travaille avec une section technique du ministère de l'agriculture, basée à Alès, dans le but de tenter de relancer l'élevage du vers à soie. Bien que la soie produite dans le Pilat eut été dix fois plus chère que celle importée depuis la Chine ou l'Algérie, la section affirme alors qu'il existe des mûriers du Japon pouvant être mis en place dans le cadre d'une plantation.

Il s'agit de réimplanter des mûriers sur le territoire d'une certaine variété afin que leur petite taille facilite leur exploitation pour de potentiels éleveurs de soie. De toute manière, même si recréer la filière de la sériciculture dans le Pilat n'aboutissait pas, il serait toujours intéressant « *d'avoir dans le patrimoine la plantation de mûriers*<sup>3</sup> ». Le Parc plante donc des mûriers à Saint-Appolinard, dans un terrain lui appartenant alors.

Le PNR du Pilat peut d'ailleurs bénéficier de l'expérience de relance de la filière textile menée dans les Cévennes qui débute dans les années 1970 : des anciens et surtout des nouveaux habitants décident de lutter contre la désertification de leur territoire en relançant la sériciculture. Fortement présente dans les mémoires, cette activité, connue dès le XII<sup>e</sup> siècle et apportant une prospérité dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, marque les paysages.

En 1977, l'Association pour le Développement de la Sériciculture en Cévennes (ADS) tente la relance de la sériciculture. L'année suivante, elle lance sa première campagne séricicole pour la production de cocons, à un niveau interdépartemental. Trente-six éducateurs de l'Hérault, du Gard, de la Lozère, de la Drôme et de l'Ardèche produisent cette année-là une tonne et demie de cocons. Puisque la soie grège produite en Cévennes est trop chère face aux soies importées de Chine, elle crée en 1980 sa propre structure de consommation, la Société d'Intérêt Collectif Agricole Soie-Cévennes (SICA), pour transformer et commercialiser la production locale, maîtrisant ainsi la totalité de la chaîne soie, du mûrier au tissu. Cependant son activité restera faible face aux mastodontes asiatiques<sup>4</sup>.

Certains phénomènes (fêtes, festivals, foires, marchés spécialisés directement associés à la relance de produits ou d'activités traditionnels) témoignent de la volonté des acteurs culturels et économiques d'exprimer, à travers des activités anciennes délaissées et même parfois totalement disparues, en lien entre des pratiques et un territoire.

Par exemple, la relance de la soie cévenole se traduit par la création d'un itinéraire culturel, les « Chemins de la soie », et par une tentative de remise en marche d'une filière de production modernisée, présentant un des meilleurs exemples de reconstitution d'un territoire à partir d'une réflexion sur son patrimoine<sup>5</sup>. Aussi, les « Chemins de soie » permettent de rendre les marques de ce patrimoine intelligibles pour un regard extérieur à travers un ensemble de sites aménagés pour accueillir du public et favoriser une interprétation globale du territoire.

L'opération va même au-delà de la mise en valeur. En effet, une nouvelle filière de production est mise en place allant de l'élevage du vers à soie au tissage, en passant par la création d'entreprise

<sup>1</sup> Fédération des parcs naturels de France, *Interventions économiques dans les Parcs naturels régionaux, Artisanat, commerce, petite industrie*, Fédération des Parcs naturels de France, Paris, 1982, p. 83

<sup>2</sup> « En bref... D'autres innovations menées par le Parc », *Le Journal du Parc*, février 2001, n° 104, p. 8

<sup>3</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>4</sup> « Un peu d'histoire », Musée de la soie de Saint-Hippolyte-du-Fort. URL : <http://www.museedelasoie-cevennes.com/savoir.html> consulté le 31 octobre 2014

<sup>5</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST François, « L'invention du patrimoine rural », p. 38 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

comme une filature. Pour y parvenir, des partenaires prennent part au projet, pour arriver à un réseau mobilisant des participants en France, mais aussi en Europe et en Asie du sud-est. Cette mobilisation permet la réalisation d'innovations techniques significatives comme, par exemple, la mise au point de la multiplication *in vitro* des mûriers avec l'aide de l'INRA.

Cette démarche fait l'objet de plusieurs ouvrages<sup>1</sup>. Elle aboutit au développement de lieux pédagogiques et à la relance d'une activité économique traditionnelle et locale associée à des logiques d'innovations techniques.

Dans le même temps, la direction du PNR interpelle les élus quant à la question de l'emploi dans les communes rurales. Le but visé étant la création de nouveaux emplois, étude et découverte d'expériences réussies sont programmées pour les convaincre.

Dès 1978, il prévoit pour l'année suivante la réalisation d'une étude sur la création d'emplois sur le territoire, qui doit permettre la création de 25 à 40 emplois sur le territoire dans trois secteurs : la valorisation du domaine forestier et de sa production, *l'industrie textile de tradition* et les activités complémentaires de l'agriculture.

L'année suivante, deux opérations sont ensuite précisées pour la création d'emplois dont la mise en place d'un atelier de confection d'articles de soie naturelle dans la Maison du Parc<sup>2</sup>. Dix emplois doivent ainsi être créés.

Dans l'optique d'une réflexion collective, les élus sont invités à visiter des sites associés à des expériences réussies sur d'autres territoires. Les élus mordent vite à l'hameçon : le projet évoqué permet d'aborder des enjeux largement partagés dans les communes de petite taille comme la mise en valeur des produits du terroir, l'emploi féminin ou encore la réutilisation et la réhabilitation du bâti ancien.

Fin des années 1970, le Parc travaille d'ailleurs à la création de l'Atelier du Parc, une entreprise de confection d'articles haute gamme en soie naturelle. Ce travail de concertation est facilité par la mise sur pied de l'Association pour la Maison de la soie.

En mai 1980, est créée la Société COopérative Ouvrière de Production (SCOOP)<sup>3</sup> l'Atelier du Parc. Après la création officielle, différentes étapes dans le processus de réalisation s'enchaînent.

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison du Parc, en 1980, sont prévus la création du musée, comme nous l'avons vu, ainsi que l'aménagement d'un atelier<sup>4</sup>. De plus, le PNR avait acquis du matériel.

L'ouverture est décidée courant 1980. Une étude programmée en vue de la promotion d'articles de soie bénéficie d'un soutien financier de l'Association pour le développement industriel du Massif central<sup>5</sup>. Puis, au programme 1980, la maîtrise d'œuvre de l'aménagement des lieux est portée par un architecte DPLG indépendant<sup>6</sup>.

Tout d'abord, le dossier, présenté au Fonds Interministériel pour le Développement et de l'Aménagement Rural (FIDAR) et au Conseil général de la Loire, aboutit à l'attribution de subventions et de primes pour l'équipement de l'atelier.

L'Association pour la Maison de la soie (AMPS) soutient directement la coopérative : le capital social nécessaire à l'équipement de l'entreprise est réparti à part égale entre elle les coopératrices

<sup>1</sup> CLAVAIROLLE Françoise, *Chronique d'une relance annoncée... La production de la soie en Cévennes (1968-1995)*, Rapport, Mission du Patrimoine ethnologique, 1995, 200 p. ; CLAVAIROLLE Françoise, *Le renouveau de la production de la soie en Cévennes (1972-1998)*, *Chronique d'une relance annoncée*, Presses Universitaires François Rabelais, coll. Perspectives Villes et Territoires, 2008, 256 p.

<sup>2</sup> PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>3</sup> Les Sociétés COopératives Ouvrières de Production (SCOOP) deviennent, à partir de 2010, Sociétés Coopératives et Participatives (SCOP).

<sup>4</sup> PV de la réunion du 8 janvier 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 20

<sup>5</sup> PV de la réunion du 11 février 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>6</sup> PV de la réunion du 7 juillet 1980 du Comité syndical du PNR du Pilat, pp. 11-12

(cf. annexes)<sup>1</sup>. L'AMPS d'ailleurs notamment comme objectif de réfléchir sur les possibilités de développer l'emploi dans le domaine de la soie, le directeur du PNR étant en charge d'établir les contacts nécessaires avec les organismes pouvant permettre d'aider à définir le projet.

En 1981, il est envisagé de favoriser la connaissance sur la soie, dans le prolongement de la création de l'Atelier du Parc, grâce au Fonds d'Intervention Culturelle (FIC).

Ce programme doit comporter une exposition sur la mode, sur le tissage et le moulinage, un spectacle théâtral avec les enfants des écoles de Pélussin, un rallye avec la ville de Saint-Étienne, une recherche sur la poésie et le chant<sup>2</sup>.

Preuve de soutien du Syndicat mixte, l'Atelier du Parc s'installe dans les locaux acquis et aménagés par le PNR du Pilat<sup>3</sup>.

La SCOOP l'Atelier du Parc est une histoire de femmes mais aussi d'habitantes, dans un contexte de valorisation du travail des femmes. Ce projet est l'occasion pour elles de bénéficier d'une formation mais également de prendre part à la vie de l'entreprise. Pour les participantes, « *trouver un emploi dans lequel chacun se sente concerné est exceptionnel et valorisant pour la femme qui veut s'épanouir, non seulement pour elle-même, mais aussi pour ceux qui l'entourent*<sup>4</sup> ».

S. Malfois note d'ailleurs avoir obtenu un crédit assez important du Ministère en charge de l'environnement au titre d'une opération qui avait été lancée au plan national qui s'appelait « la promotion de la femme ». Cette subvention avait permis de former une vingtaine d'ouvrières. Le Parc n'avait d'ailleurs pas de difficulté à les recruter. Toutes n'avaient pas une expérience dans le secteur textile : certaines sont au chômage et ne possèdent pas d'expérience. Rappelons qu'en 1962, la population active du secteur d'étude représente 45,6 % de la population totale, taux très élevé étant donnée la forte proportion de personnes âgées. Ceci s'explique par l'importance du travail féminin : les femmes au travail représentent près de 40 % de la population active totale<sup>5</sup>. Dans ce cadre, l'action menée sur la condition féminine doit être mise en lien<sup>6</sup>.

**C'est également un projet rendu possible grâce à des acteurs économiques.**

L'ANPE de Saint-Chamond, la Chambre de commerce de Saint-Etienne, le Centre d'études techniques des industries de l'habillement et l'Union régionale des coopératives ouvrières de production participent à l'aventure. L'AFPA prend également part au projet, en ce qui concerne la création d'emplois mais aussi la formation des ouvrières dans laquelle elle apporte son large concours.

**Ces femmes prennent directement part à la vie de l'entreprise, ce qui est un des atouts du statut coopératif : une personne, une voix.**

Dans la mesure où il s'agit d'une structure coopérative, adhèrent donc aux statuts de la coopérative et participent à son capital social neuf femmes, le plus souvent originaires de Pélussin, et dont certaines étaient en recherche d'emploi depuis plusieurs mois voire plusieurs années<sup>7</sup>. Cette proposition de poste de mécanicienne en confection représente donc, pour elles, une opportunité à saisir puisqu'elles disposent déjà des notions de base en couture.

Un appui du Centre d'Etudes Techniques des Industries de l'Habillement (CETIH) permet d'identifier les professionnels pertinents dans la société de prêt-à-porter qui porte le projet. En somme, il s'agit de relancer la soie dans la région du Pilat. Une SCOOP est créée en mai 1980, permettant d'associer activité de formation et développement d'une activité locale. Le Parc imagine donc ce projet, en accord avec le Conseil d'administration pour les raisons qui suivent :

<sup>1</sup> Fédération des parcs naturels de France, *op. cit.*, 1982, p. 85

<sup>2</sup> PV de la réunion du 2 mars 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>3</sup> PV de la réunion du 9 mai 1980 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 4

<sup>5</sup> A la même date, le taux de la population active totale dans la Loire est de 35,4 %.

<sup>6</sup> PV de la réunion du 2 mars 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

<sup>7</sup> « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 4

- **« Trouver des solutions originales aux problèmes de l'emploi »,**

Bien souvent, l'arrivée d'une entreprise est une opportunité pour une collectivité locale ; il convient cependant de « tirer partie des possibilités existantes, par exemple au niveau des bâtiments<sup>1</sup> ».

- **« Développer l'économie en protégeant l'environnement »,**

Il est souhaité de mettre en place d'une structure de production de petite taille qui pourrait être duplicable sur une autre commune.

- **« Mettre en valeur les productions traditionnelles »,**

Même s'il ne subsiste que les activités de moulinage et de tissage sur le Pilat, « l'ambiance soie<sup>2</sup> » demeure, d'où cette volonté d'« allonger la filière « textile » jusqu'à la confection d'articles de haute gamme ».

- **« Assurer la promotion féminine »,**

Le travail des femmes est souvent pénible – travail à domicile peu rémunérateur ou à la chaîne – et cent cinquante femmes sont en recherche d'emplois sur le canton de Pélussin en 1980.

- **« S'appuyer sur le Parc naturel régional »,**

Le PNR a déjà réalisé la promotion de produits du terroir ; il peut donc faire de même avec des articles de soie. A la même époque, il œuvre à la reconquête des vignes sur la côtière rhodanienne.

- **« Associer des élus et des habitants du canton ».**

Un certain nombre d'élus et d'habitants du canton s'est constitué en association. L'Association pour la maison de la soie (AMPS) a reçu délégation du PNR pour « réaliser une « Maison de la soie » à Pélussin, comme il existe déjà une Maison de l'eau, de la passementerie, etc. dont les objectifs sont essentiellement culturels et pédagogiques<sup>3</sup> ». « C'est la première fois, je crois, que dans notre canton, des élus et des habitants peuvent, à travers une structure associative, suivre d'aussi près une opération de caractère économique<sup>4</sup> », déclare d'ailleurs le président du SIVOM de Pélussin et de l'AMPS en 1980.

Les différents partenaires réalisent donc un dossier, comprenant une étude de marché des articles de soie, une étude des structures juridiques de l'entreprise, une étude de gestion, une étude technique des moyens de production et de formation professionnelle, un projet d'aménagement des bâtiments et un plan de financement.

### La SCOOP bénéficie du soutien du Syndicat mixte à son démarrage.

L'Atelier du Parc bénéficie d'un coup de pouce avec l'absence de réclamation du loyer de la première année, celui-ci étant réparti les cinq ans à venir<sup>5</sup>. Toutefois, en 1981, la situation de la société évolue : elle doit « passer d'une position de sous-traitance à celle de production afin de lui permettre de trouver un nouveau souffle<sup>6</sup> ». Aussi, l'AMPS apporte un soutien financier et les ouvrières acceptent d'abandonner un mois de salaire<sup>7</sup>. De plus, l'Etat accorde une aide importante au profit des petites et moyennes entreprises. Tout ceci incite le PNR à faire un geste en envisageant d'offrir le montant de la location de cette première année<sup>8</sup> puis les deux années<sup>9</sup>.

Rapidement, l'entreprise envisage de développer sa production. A sa création, il est fortement souhaité que l'Atelier fabrique, à court terme, des articles de soie de haute qualité en liaison avec des ateliers de style des régions parisienne et lyonnaise<sup>10</sup>.

A la fin de l'année 1980, le constat suivant est réalisé : travaillant d'abord en sous-traitance pour une Maison située à Paris, l'atelier diversifie sa production. Il a ensuite réussi à trouver d'autres clients, du fait de sa souplesse de fonctionnement lui permettant de réaliser des petites séries. Ce succès est aussi mis

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 3

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> *Ibid.*, p. 4

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 6

<sup>5</sup> PV de la réunion du 18 septembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 22

<sup>6</sup> PV de la réunion du 30 novembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 21

<sup>7</sup> PV de la réunion du 9 novembre 1981 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>8</sup> *Ibid.*

<sup>9</sup> PV de la réunion du 30 novembre 1981 du Comité syndical du PNR du Pilat, p. 22

<sup>10</sup> « Création Pilat Soie », *Le Journal du Parc*, mai-juin 1980, n° 17, p. 11



sur le compte de sa responsable technique. Les ouvrières envisagent même de commercialiser leurs propres modèles, ce qui n'est pas une mince affaire. L'objectif, à terme, est de créer d'autres petits ateliers du même genre dans d'autres communes<sup>1</sup>. Le nombre d'ouvrières évolue alors pour passer à quatorze.

**Néanmoins, la SCOOP l'Atelier du Parc prend fin suite à la faillite.**

« *Ils ont eu un des clients qui n'a pas donné suite*<sup>2</sup> ». L'entreprise doit faire face à un déficit de l'ordre de quatre ou cinq millions de centimes. Cependant, les banques n'ont pas choisi de la soutenir, l'obligeant à mettre la clef sous la porte.

Au cours de l'année 1984, la société villeurbannaise Nouvelle Croissance sert de support de relance car l'Atelier du Parc a déposé le bilan. Le Syndicat mixte accepte l'installation provisoire de la nouvelle mouture durant sa période expérimentale dans les locaux de la Maison du Parc, bien que les élus ne soient pas favorables à la pérennisation de la situation.

Spécialisée dans le lancement d'entreprise pour un délai de six mois, elle demande la mise à disposition des locaux aménagés par le Parc puis loués à la SCOOP l'Atelier du Parc<sup>3</sup>. « *Un projet d'implantation d'une activité de confection dans la commune de Pélussin est actuellement en cours de réalisation. Il s'agit d'une activité de sous-traitance haut de gamme avec Hermès, Lanvin* », explique la directrice dans un courrier adressé au PNR. Ce projet comporte deux phases : une période de simulation puis une prise de décision. Si les résultats sont bons, il doit devenir autonome à partir du 1<sup>er</sup> août et constituer sa propre société. A cette date, les locaux doivent être probablement utilisés par le PNR et que celui-ci n'a pas fini de rembourser les emprunts liés à leur aménagement.

L'atelier doit donc fonctionner en mode expérimental entre février et juillet 1984. Durant cette période, l'entreprise n'est pas créée juridiquement : elle débute sous forme d'un département de la Société nouvelle ayant mis au point cette formule d'aide à la création. En outre, la partie « formation » ainsi que les rémunérations sont financés par l'Etablissement Recevant du Public (ERP) ; le matériel est loué à un tiers investisseur, divers organisme et associations en ayant fait l'acquisition. Ceci permet de définir la viabilité économique du projet.

A la fin de la simulation, deux possibilités. Dans le premier cas de figure, le chiffre d'affaires réalisé au bout de six mois est considéré comme insuffisant pour couvrir au minimum l'ensemble des coûts. Du coup, l'entreprise n'est pas créée, le tiers investisseur reprend possession du matériel et les employés reviennent à leur antériorité ASSÉDIC. Dans le second, le chiffre d'affaires réalisé permet de couvrir le minimum d'ensemble des frais généraux : la structure entreprise se détache alors de l'organisme porteur et la nouvelle société est créée.

Plusieurs enjeux sont sous-jacents pour les élus du Syndicat mixte. Tout d'abord, il en va de son image si la nouvelle entreprise échoue. De plus, si le PNR refuse de soutenir ce nouveau projet, il entrave indirectement la création de dix emplois. Les élus ne souhaitent pas que la future entreprise loue par la suite tout ou partie du bâtiment car le PNR pourrait être accusé de « *faire couler l'entreprise*<sup>4</sup> ». De plus, la situation est différente du premier projet dans lequel le Parc avait été partie prenante.

Les résultats étant concluants, la SCOOP Point par point est finalement créée en août 1984. Grâce à l'implication de la commune, la société s'installe dans de nouveaux locaux avant la fin de l'année 1986.

Après un projet d'installation à Maclas qui n'aboutit pas car plusieurs ouvrières ne sont pas partantes, le déménagement dans de nouveaux locaux pose question car cela implique l'arrêt de la production durant un mois et demi et donc la faillite potentielle.

<sup>1</sup> « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, novembre-décembre 1980, n° 20, p. 6

<sup>2</sup> Entretien avec S. Malfois, *op. cit.*

<sup>3</sup> PV de la réunion du 20 février 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 5

La commune de Pélussin accepte de se porter acquéreur du local repéré par le maire puis de réaliser l'investissement nécessaire aux travaux après une année d'existence de la SCOOP<sup>1</sup>. Le PNR met de nouveau à disposition les locaux de sa Maison à titre précaire et révocable. L'entreprise s'installe ensuite dans la zone artisanale du Planil.

La libération des locaux de l'Oasis / Maison du Parc permet au PNR de se servir de cet espace pour aménager une salle de réunion, un espace permanent d'expositions et une salle mise à disposition des associations ou structures diverses dont l'activité qu'il jugera intéressantes<sup>2</sup>.

Après 1986, le PNR n'intervient plus ou presque dans les actions de cette société. Il n'apporte qu'un soutien technique concernant le volet environnemental de l'activité :

*« Les équipements industriels sur lesquels le Syndicat Mixte a pu avoir une certaine maîtrise – maîtrise d'ouvrage déléguée, par exemple – ont été conçus dans le souci permanent de l'Environnement : tel est le cas de la station fruitière de Bessey ou de l'atelier de confection « Point par Point »<sup>3</sup> ».*

*Le Parc naturel régional du Pilat soutient directement la création de SCOOP l'Atelier du Parc. L'entreprise trouve sa place dans un projet plus important de récréation de filière textile sur le territoire. L'atelier-soie débouche sur la création d'une entreprise, bien que la SCOP Point par point ait aujourd'hui disparu. Quant à la plantation de mûriers dans le Pilat, cela s'est soldé par un échec : après une étude réalisée par le Parc, qui s'appuyait, entre autres, sur une expérience similaire menée vers Montpellier, « et devant la complexité à reconstituer toute une filière de la soie, depuis la production de cocons jusqu'au travail des fils<sup>4</sup> », l'idée est abandonnée. En 2001, le PNR dresse un bilan dans son Journal : le projet est considéré comme un « bide de l'innovation<sup>5</sup> ». Un mûrier demeure néanmoins planté dans le jardin de la Maison du Parc.*

#### b. VERS LE SOUTIEN D'UN SECTEUR ECONOMIQUE D'AUJOURD'HUI : LA VALORISATION DES SAVOIR-FAIRE TEXTILES

Avec les usines à métal, les usines textiles sont la seconde branche essentielle de l'industrie hydraulique du Pilat. Le travail de la laine et du chanvre n'ayant qu'une importance très secondaire, les manufactures de soie exercèrent une prépondérance absolue<sup>6</sup>. De plus, elles ont moins perdu leur rôle que les autres usines à eau. Aussi, historiquement marqué par l'industrie textile, le territoire du Pilat dispose encore aujourd'hui d'entreprises développant des savoir-faire patrimoniaux à travers des activités axées sur la production haut de gamme. La pérennité et le développement de ces activités constituent un enjeu important quant au marquage et à l'identité territoriale. Le PNR initie la mise en réseau des entreprises patrimoniales textiles tandis que de premières actions concrètes permettent de valoriser les savoir-faire historiques.

En 2011, quinze entreprises textiles patrimoniales sont en activité sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat (cf. annexes).

<sup>1</sup> PV de la réunion du 19 décembre 1984 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>2</sup> PV de la réunion du 17 décembre 1986 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 4

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe VII*, mai 1991, p. 29

<sup>4</sup> « Les « bides » de l'innovation », *Le Journal du Parc*, février 2001, n° 104, p. 9

<sup>5</sup> *Ibid.*

<sup>6</sup> DEVUN M., « L'utilisation des rivières du Pilat par l'industrie », in *Revue de géographie alpine*, vol. 32, n° 2, 1944, p. 266

Nous entendons ici comme patrimonial des sociétés dont l'histoire ou les savoir-faire sont inscrits dans le temps. L'héritage est, immatériel, bien que certaines soient sises dans un bâti industriel ancien. Ainsi, une quinzaine d'entreprises subsiste sur le territoire, mettant en œuvre des savoir-faire traditionnels à haut degré de technicité, en étant tournée vers des marchés de niche.

Si nous nous penchons sur l'histoire du territoire, nous notons que chaque maillon de la chaîne de production textile a été implanté dans le Pilat, entendu ici par le PNR et ses villes portes. Plus précisément, et au fil des siècles, le territoire a accueilli la sériciculture, la filature, le moulinage et le tissage. Il convient également de nommer les activités de passementerie, de tressage et de broderie Cornely. L'ennoblissement (apprêt sur tissu et teinturerie) et le lisage concernent, quant à eux, uniquement des villes portes.

Héritières d'une longue histoire et riche histoire économique, l'existence de ces sociétés demeure méconnue du grand public, habitants compris. L'une d'entre elles est pourtant labellisée Entreprise du Patrimoine Vivant (EPV).

Le PNR souhaite donc développer un réseau d'entreprises textiles du territoire autour d'objectifs partagés en lien avec le territoire et sur la base de la création d'activité : recherche de nouveaux marchés, valorisation touristique via le tourisme industriel, réponse aux besoins de services aux entreprises par la création d'activités nouvelles (notamment par le recours à l'Economie Sociale et Solidaire), recherche des complémentarités avec d'autres entreprises textile non patrimoniales ou d'autres secteurs d'activités locaux, transmission des entreprises, etc.

Le projet obtient un soutien financier européen, grâce à Leader, car il répond aux objectifs du dispositif car il dynamise une filière économique.

La stratégie du Groupe d'Action Locale (GAL) vise à structurer une identité commune pour le territoire du Pilat autour de produits emblématiques. Le textile constitue historiquement l'industrie majeure du territoire. Cette action permettrait, entre acteurs du patrimoine, de la culture et de l'industrie, de dynamiser une filière historique et ainsi « *favoriser la promotion commune des différents produits du Pilat... pour renforcer l'image du Pilat* », une des fiches-action du programme Leader.

Pour y parvenir, le PNR souhaite que cette action s'appuie sur la base d'objectifs partagés et à travers la mise en œuvre de premières opérations mobilisatrices.

Une première phase d'étude, réalisée par le PNR, met en avant deux types d'entreprises textiles sur le territoire : à caractère patrimonial ou non. Les entreprises patrimoniales représentent environ 70 emplois en 2011 ; les autres entreprises de ce secteur, une cinquantaine.

Plusieurs chefs d'entreprise et gérants sont rencontrés par le chargé de mission Ecodéveloppement et la chargée de mission Patrimoines culturels durant l'année 2011, constituant un premier diagnostic économique réalisé en interne. C'est l'occasion d'établir un contact, présenter les enjeux de l'étude à venir et apprendre à les connaître : forces et faiblesses, marchés et productions, histoire de l'entreprise – ces structures ont souvent un passif sur plusieurs générations – et évolution des conditions de travail. Cette première démarche et une réunion collective, en juillet 2011, permettent donc de définir les pistes d'actions et de valider l'analyse des points forts et points faibles du secteur textile sur le Pilat.

D'une part, dix entreprises à caractère patrimonial dont l'activité correspond historiquement à un savoir-faire développé sur le territoire. Cette patrimonialité n'empêche pas l'évolution des activités de ces entreprises vers des produits plus modernes. D'autre part, quatre entreprises dont les activités ne correspondent pas spécifiquement à un savoir-faire.

Plusieurs points forts sont identifiés. Tout d'abord, savoir-faire et qualité des produits sont reconnus par la clientèle. De plus, les entreprises disposent d'une capacité d'adaptation par rapport à l'évolution des marchés – par exemple, le passage du fil de soie au fil technique – et de réactivité (capacité à agir rapidement aux demandes de la clientèle). Enfin, elles se placent plutôt sur le haut de gamme en métrage limité plutôt qu'en grande série : d'une manière générale, le positionnement des

entreprises prend en compte l'impossibilité de concurrencer les grands opérateurs textiles mondiaux (Chine, Brésil,...). La niche de marché est perçue comme la seule stratégie de maintien de l'activité et de différenciation.

Le Parc du Pilat, partant de ces constats, met en exergue des problématiques : la faible visibilité des marchés, les obstacles de recruter et / ou de former des professionnels, les entraves d'avoir une démarche commerciale et de communication, la quasi impossibilité de transmettre l'entreprise une fois la retraite arrivée et donc la difficulté de pérenniser les activités et, enfin, le manque de relations avec les acteurs territoriaux.

Aussi, lors d'une réunion avec des responsables d'entreprises, plusieurs pistes de travail sont donc collectivement validées.

Lors de la réunion de juin 2011, il s'agit de :

- Faire reconnaître l'activité textile du Pilat,
- Mutualiser les démarches commerciales et de communication,
- Identifier les potentiels de marchés "communs",
- Identifier les potentiels de création d'activités complémentaires,
- Renforcer les capacités de recrutement et de formation,
- Assurer la pérennité des entreprises en phase de transmission.

Le tourisme industriel peut être un support de reconnaissance mais c'est avant tout auprès des clients qu'il faut se faire connaître. L'identification à un territoire comme le Pilat est perçu comme intéressant pour différencier les produits et les savoir-faire.

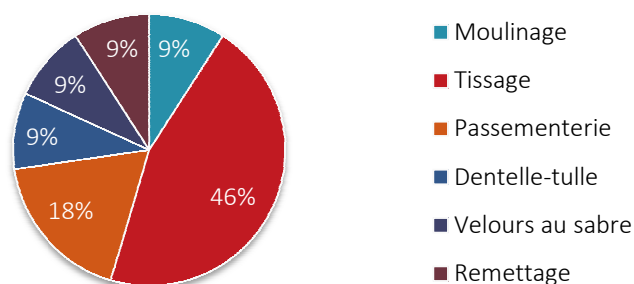


FIGURE 36 TYPES DE PRODUCTION DES ENTREPRISES TEXTILES PATRIMONIALES (2011)

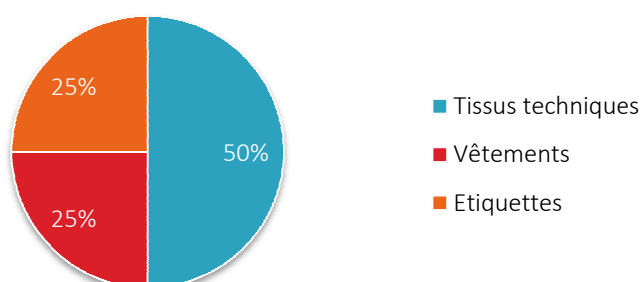


FIGURE 37 TYPES DE PRODUCTION DES ENTREPRISES TEXTILES AUTRES (2011)

Le PNR du Pilat fait réaliser une étude stratégique pour identifier les potentiels de création d'activité d'un réseau d'entreprises locales sur les marchés régionaux et / ou nationaux.

Dans le cadre de ses missions d'appui au développement économique, il propose aux entreprises de mettre en œuvre un programme collectif visant à conforter, voire à développer, les activités textiles en s'appuyant une stratégie de reconnaissance (notoriété associée au territoire) et d'identification de

nouveaux marchés. Par conséquent, il s'agit de déterminer s'il existe des potentiels d'ouverture à des marchés complémentaires aux activités individuelles par la mise en synergie des savoir-faire, compétences et produits présents sur le territoire, soit individuellement, soit collectivement.

Plus précisément, l'étude s'attache à :

- Identifier finement les savoir-faire, compétences, produits et marchés des entreprises ainsi que les marchés porteurs pour les complémentarités identifiées à différentes échelles territoriales,
- Déterminer les complémentarités de savoir-faire, compétences et produits pouvant répondre à des demandes du marché,
- Proposer une stratégie de développement spécifique sur la base des éléments identifiés.

Pour ce faire, deux phases sont identifiées. La première permet de cartographier les savoir-faire, compétences et positionnement des entreprises en s'appuyant notamment sur des entretiens avec l'ensemble des entreprises. La seconde, réalisée en parallèle, permet de recenser des évolutions des marchés sur lesquels elles sont aujourd'hui et ceux potentiellement à conquérir en lien avec la partie précédente.

L'étude<sup>1</sup> met en relief la différence de positionnement entre les entreprises : certaines se situent en zone à potentiel ; d'autres, en zone à risque.

Dans la première, les entreprises, avec 50 salariés et donc une certaine présence économique, s'inscrivent dans des marchés à forte différenciation technique et / ou marketing (marchés sélectifs à potentiels techniques, de développement et de marge), se positionnent souvent haut de gamme ou de niches et font face à des barrières concurrentielles fortes reposant sur les savoir faire. Elles disposent d'atouts en termes de savoir-faire technique et d'une image, associés à des équipes structurées et des dirigeants porteurs de projets. Dans la seconde zone, les sociétés, représentant 32 emplois, trouvent leur place dans des marchés à faible différenciation technique et / ou marketing et dans une dynamique de concurrence *low cost*. Les risques sont donc principalement liés aux marchés très concurrentiels et ayant fait l'objet de délocalisation. Entre les deux, une zone d'incertitude dans l'avenir pour 5 structures à taille réduite et 18 emplois. De manière générale, bien que certaines disposent d'une image forte grâce à leur savoir-faire, ces entreprises apportent une faible contribution à l'emploi. L'incertitude concerne à la fois les problématiques de marchés et de personnes (succession des dirigeants), sans compter le manque de projets structurants pour développer l'activité. D'ailleurs, depuis cette étude, des entreprises ont encore arrêté leur activité.

Ainsi, des constats inquiétants sont réalisés. Tout d'abord, en termes de filière, aucun lien n'existe entre les entreprises, que ce soit sur des liens d'affaires, très faibles au demeurant, ou de connaissance active. Cette absence de lien se traduit par un isolement des dirigeants et un manque d'appui collectif. D'un point de vue économique, des risques pèsent sur l'emploi avec près de la moitié d'entre eux localisés dans des entreprises en zone de risque ou d'incertitude. Enfin, concernant la dimension sociale, se pose la question de l'employabilité des personnes et du maintien sur le territoire des familles pouvant être touchées par une fermeture d'entreprise.

Heureusement, des dimensions positives sont également identifiées. Ces entreprises, structures historiques ayant su passer des étapes de crises, disposant de compétences fortes et de savoir-faire techniques très spécifiques. Quatre entreprises ont un potentiel *a minima* à court terme : marchés, savoir-faire reconnus, sociétés structurées en termes d'équipes et de management représentant 50 emplois et posant la question des appuis pour les accompagner dans leurs développements et les maintenir sur le territoire. Surtout, la dimension patrimoniale, découlant des savoir faire artisanaux (velours au sabre, remettage), des applications à valeur ajoutée (passementerie), des métiers historiquement ancrés (métier Jacquard à navettes), peut jouer un rôle dans la construction d'une offre touristique.

---

<sup>1</sup> Id-act, *Etude de positionnement stratégique des entreprises de la filière du Pilat, Comité de pilotage phase 1 & 2*, mars 2012, 34 p.

Partant de ces situations très différentes au regard des risques et potentiels de développement, cette étude de positionnement stratégique des entreprises de la filière met surtout en avant des enjeux pour travailler ensemble :

Peut-on créer une dynamique commune entre les entreprises ? Comment travailler sur l'image de la filière associée au territoire du PNR du Pilat ? Quelles actions spécifiques pour les entreprises à potentiel ? Comment gérer le déclin et la fin de cycle de vie des entreprises en situation d'incertitude ou à risque ?

Première action concrète, le Parc du Pilat fait réaliser des vidéos sur les savoir-faire textiles des entreprises volontaires et les activités artisanales et industrielles patrimoniales encore en exercice.

Ces supports média de trois à quatre minutes présentent l'entreprise et valorisent les savoir-faire et les produits. Le responsable de la société est interviewé ; dans le cas où la succession est assurée par la nouvelle génération, c'est elle qui prend la parole, ce qui permet de mettre l'accent sur leur dynamisme. Gestes et techniques sont également mis en scène, le tout en prenant en compte l'environnement.

Ainsi, onze vidéos communiquent sur les activités de neuf entreprises patrimoniales et des deux musées associatifs textiles du territoire. Cette initiative représente une première réponse aux questions de déficit d'image.

Neuf entreprises acceptent de faire l'objet d'une vidéo ; certaines refusent pour éviter l'espionnage industriel. De ce fait, étant donné un reliquat financier, le PNR propose d'en bénéficier aux au Musée de la passementerie et à la Maison des tresses et lacets, qui acceptent. Tous les participants se voient offrir une copie des enregistrements pour leur communication propre. De plus, le PNR met en ligne les vidéos sur le site Pilat Patrimoines pour que le grand public puisse y accéder. A cette occasion, l'organisation structurelle du site internet est d'ailleurs revue pour mettre l'accent sur les patrimoines textiles.

Enfin, le PNR souhaite organiser une journée d'échange avec le Groupe d'Action Locale (GAL) du Beaujolais vert qui a déjà mis en œuvre une opération similaire pour ses entreprises textiles. Finalement, devant être annulée, il commande une malle présentant des exemples de production des entreprises patrimoniales.

En parallèle de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) et de la démarche de mise réseau des entreprises patrimoniales, le Parc naturel régional du Pilat se tourne vers les musées textiles sur son territoire ou dans son environnement immédiat.

En 2011, il rencontre l'Association de fonctionnement de la Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, dans le cadre du programme Leader +, et la Maison de la passementerie, à Jonzieux, suite à une demande de financement de supports de communication.

Sans évoquer le Musée d'art et d'industrie, à Saint-Étienne, est gérée de manière publique une autre institution, la Maison du passementier, créée en 2004 à Saint-Jean-Bonnefonds : la commune souhaite « rappeler et valoriser l'activité des passementiers, dont la présence à partir du XVII<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XX<sup>e</sup> siècle a fortement imprégné la vie de la commune<sup>1</sup> ». En plus de découvrir l'atelier-habitation de passementier reconstitué et de présenter deux métiers Jacquard, animations, ateliers et expositions temporaires sont régulièrement organisées, ce qui représente un atout par rapport au Musée de la passementerie. De plus, le musée peut compter sur une équipe de professionnels.

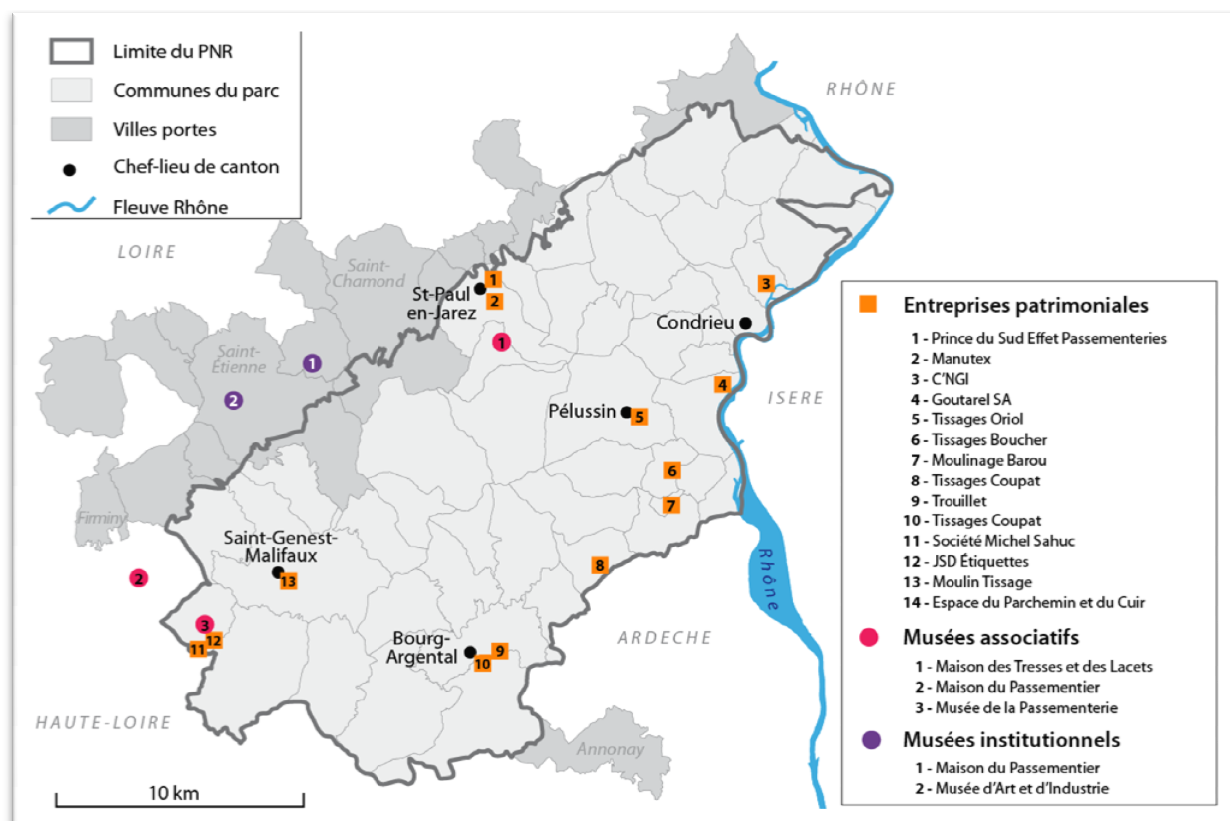
Autre structure associative traitant la passementerie, la Fabrique, à Sainte-Sigolène (43), est portée et gérée par des anciens professionnels bénévoles. Ce musée montre les différentes activités qui existaient localement avant la désindustrialisation : le tissage, la rubanerie, le tressage mais également la plasturgie, le déclin du textile faisant place au développement de cette dernière.

Ces différentes rencontres permettent de définir des problématiques communes à ces structures, notamment en termes de valorisation et, surtout, de transfert des savoir-faire pour

<sup>1</sup> « Présentation de la maison du Passementier », Commune de Saint-Jean-Bonnefonds. URL : <http://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr/Presentation-de-la-maison-du> consulté le 9 octobre 2014

pouvoir assurer la pérennité des musées. Ces enjeux sont d'ailleurs communs avec les interrogations des entreprises patrimoniales. Cette démarche pose la question de l'échelle d'action du PNR : dans ce contexte d'extra-territorialité peut-il prendre en charge la démarche de rencontre avec les structures muséographiques n'appartenant pas au territoire ?

Deux autres musées présentent l'activité de la passementerie au grand public. Avec l'implication de professionnels retraités, sont transmises la mémoire du métier et les savoir-faire économiques. Les difficultés rencontrées par ces organismes sont communes à celles des entreprises.



CARTE 24 ENTREPRISES ET MUSEES TEXTILES DE LA REGION PILATOISE (2012)

Dès 2011, le PNR se tourne vers les entreprises patrimoniales du territoire. Après avoir étudié le secteur économique concerné, et donc les enjeux sous-jacents, il porte de premières actions de valorisation et de communication permettant de donner sa visibilité. Il va également au-devant des musées textiles pilatois et extraterritoriaux, notamment associatifs : les difficultés qu'ils rencontrent rejoignent celles des acteurs économiques (visibilité auprès du grand public et maintien et transmission des savoir-faire). N'oublions pas que Rhône-Alpes est la première région textile de France et la seule à rassembler l'ensemble des métiers de la filière : dessinateurs, créateurs / concepteurs, mouliniers / texturateurs, tisseurs, tricoteurs, ennoblisseurs, convertisseurs, confectionneurs, distributeurs, avec une localisation des effectifs située sur un axe Isère- Rhône Loire et avec un pôle sur Saint-Etienne.

Dans le cadre de ses missions pour favoriser le développement économique en préservant et en valorisant les patrimoines, plusieurs expériences sont menées pour sauver – voire même donner un nouveau souffle – des activités en perte de vitesse : la viticulture sur la côtère rhodanienne, d'une

---

*part, qui a souffert de l'industrialisation de la vallée du Rhône et le secteur métallurgique, d'autre part, pour lequel le PNR identifie des évolutions de marché devant l'impacter fortement à court ou moyen terme. Ces démarches permettent de capitaliser sur la mise en réseau des acteurs économiques. Rapidement, le Parc du Pilat se penche sur l'économie textile pilatoise, historiquement et territorialement ancrée dans le Pilat. Dès les années 1980, dans un contexte de crise, il soutient un projet de coopération de production à Pélussin puis, récemment, il réalise un diagnostic sur les entreprises patrimoniales existantes.*



## B. DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE

O. Lazzarotti définissant le patrimoine comme une culture, non exclusivement par son contenu, mais aussi par sa transmission, il est « *un phénomène social et politique, parce qu'il implique la société globale, bien au-delà du champ académique*<sup>1</sup> ». La reconnaissance patrimoniale échappe aux discours savants et à leurs cercles d'initiés, pour engager l'ensemble de la société, touristes compris. Aussi, développer une émulation est nécessaire pour mener à bien un projet d'envergure et transversal : le Parc naturel régional du Pilat doit identifier, mobiliser puis créer une cohésion de groupe avec les acteurs locaux qu'il encadre et fédère autour d'objectifs collectifs.

L'héritage industriel est une problématique pertinente dans ce cadre ; un de ses volets en particulier fortement impactant le territoire : « *Si le cas de l'industrie textile dans le Pilat peut paraître limité à cause de ses dimensions restreintes, il frappe par sa complexité et son caractère exemplaire. Il est révélateur des mutations de la branche dans les pays de vieille industrialisation*<sup>2</sup> », comme le rappellent E. Soumah et J.-P. Housset.

*Le programme communautaire Leader+, dont le territoire pilatois bénéficie, permet au Syndicat mixte d'initier une politique en faveur du patrimoine industriel hydraulique en collaborant avec des acteurs publics et privés. Les opérations menées par le PNR depuis les années 2010 influent ensuite sur la construction d'une dynamique collective autour de l'héritage textile.*

### 1. UN PROGRAMME LEADER, TREMLIN POUR SE PENCHER SUR LE PATRIMOINE HYDRAULIQUE

Au début des années 2000, les élus du Parc naturel régional du Pilat acceptent le principe de candidature du Groupe d'Action Locale (GAL) Pilat au programme d'initiative communautaire Leader+ sur le thème de la valorisation de l'eau et du bois du Pilat. En effet, le PNR a pour mission définie par la loi de contribuer à l'aménagement du territoire et de veiller à sa cohérence. C'est pourquoi le Syndicat mixte s'attache à conduire des procédures de développement pour le massif. Ces procédures permettent à toutes les collectivités locales et aux acteurs économiques de mener des actions qui contribuent au projet de territoire. C'est ainsi que le PNR a déjà initié le programme Leader II et, en 2002 avec tous les autres acteurs, le nouveau programme Leader+.

*Le PNR s'appuie sur le programme Leader+ pour aborder la question du patrimoine industriel hydraulique. La clef d'entrée première concerne les questions d'énergie, et non de patrimoine culturel. Un projet émerge autour de deux volets : une étude historique accompagnée d'un recensement partiel du patrimoine hydraulique et l'accompagnement de porteurs de projet.*

#### a. UN INVENTAIRE DU PATRIMOINE MATERIEL BATI

Le Pilat est un territoire qui, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, attire les entreprises par la présence de l'eau. Un grand nombre de cours d'eau torrentueux parcourt le territoire qui connaît globalement une pluviométrie importante. Le débit d'eau est faible mais, étant donnée une grande hauteur de chute, la situation est favorable pour la production d'énergie. Des dérivations, ou biefs, permettent

<sup>1</sup> LAZZAROTTI Olivier, « Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable », in *Articulo – Journal of Urban Research, Briefings*, 2010. URL : <http://articulo.revues.org/1509> consulté le 2 octobre 2014

<sup>2</sup> SOUMAH Evelyne, HOUSSET Jean-Pierre, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », *op. cit.*, 1992, p. 186

d'apporter de l'eau à l'usine située en aval. Les turbines, quant à elles, sont le plus souvent installées en sous-sol. Historiquement, l'énergie hydraulique a donc concerné l'ensemble du territoire. Des démarches de connaissances sont initiées sans les associations de patrimoine.

Le programme d'initiatives communautaires Leader + est consacré à la valorisation de l'eau et du bois. Ces éléments ne sont pas choisis au hasard : ils ont joué et jouent encore un rôle essentiel comme matières premières et sources d'énergie à l'échelle du territoire. Eau et bois représentent donc des ressources identitaires et territoriales.

Parmi les quatre objectifs opérationnels déclinés de la charte du Parc, Leader + doit permettre de :

- « Valoriser et faire connaître les patrimoines identitaires liés à l'eau et au bois par des actions artistiques et culturelles originales impliquant des acteurs du territoire et des villes portes et permettant un échange de savoir-faire et d'expériences avec d'autres territoires,
- Valoriser l'eau et le bois en tant qu'éléments essentiels du paysage du Pilat et de l'équilibre des écosystèmes du massif,
- Renforcer le rôle économique de l'eau et du bois en recherchant d'une part à conforter les activités existantes, d'autre part à développer de nouvelles activités permettant une meilleure valorisation locale de ces ressources<sup>1</sup> ».

Rapidement, l'opportunité que représente programme Leader + conduit le PNR à se pencher sur le patrimoine industriel et de dépasser la seule question d'énergie hydraulique.

« L'origine, c'était ça et puis, une fois qu'on a mis le pied dans l'engrenage, on s'est rendu compte que ces installations hydrauliques étaient installées sur des infrastructures qui permettaient, à l'époque, d'alimenter ces usines et puis, de fil en aiguille, on a commencé à s'intéresser au-delà des questions énergétiques au patrimoine. Patrimoine immobilier, patrimoine technique, patrimoine etc. C'est là qu'a émergé l'idée de se dire que ça existe et qu'il faut le mettre en valeur<sup>2</sup> », explique le chargé de mission Ecodéveloppement. Les recherches de M. Devun l'attestent d'ailleurs (cf. carte en annexe).

Le souhait de travailler sur la question hydraulique naît dans l'esprit des techniciens du PNR.

« On a tous, chacun, dans nos parties, une connaissance fine de nos territoires, M. Jabrin dit souvent que « les techniciens des Communautés de communes ou des institutionnels type DDT ou autre travaillent sur de gros velours ; nous, on travaille sur de la dentelle. [...] On le trafique tellement ce territoire. [...] A un moment, on se dit qu'il y a quelque chose, qu'il faut creuser<sup>3</sup> » explique le chargé de mission. « On sentait bien que ça existait mais on n'avait pas de preuve<sup>4</sup> ».

En plus du prestataire sélectionné pour réaliser la partie « étude », un agent du PNR, dont le profil et la mission ne sont pas axés sur le patrimoine culturel, se voit confier une mission d'animation.

S'inscrivant dans le thème des énergies renouvelables, le programme implique l'animation du dispositif du volet micro-hydraulique : plus précisément, un chargé de mission doit instruire les projets de réhabilitation de sites hydrauliques, communiquer sur l'étude historique du patrimoine (plaquette, réunions,...) et animer le groupe de travail « hydraulique »<sup>5</sup>. L'animation est poursuivie par la suite<sup>6</sup> et prise en charge par le chargé de mission Eco-développement, Les crédits LEADER+ permettent donc une

<sup>1</sup> Evaluation du programme Leader + Pilat 2002-2008, PNR du Pilat, Pélussin, s. d., p. 1

<sup>2</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>3</sup> *Ibid.*

<sup>4</sup> *Ibid.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 27 février 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 3

<sup>6</sup> PV de la réunion du 20 mars 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, pp. 10-11 ; PV de la réunion du 27 avril 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6 ; PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7 et p. 14 ; PV de la réunion du 12 février 2008 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 6 et pp. 10-11

atténuation sur les charges de personnel, ce programme permet en effet de financer une partie des salaires des personnes qui assurent l'animation et la gestion de ce programme<sup>1</sup>.

La démarche visant à développer les connaissances existantes en termes de patrimoine lié à l'eau représente le premier volet. L'un des objets de Leader+ est donc de mieux connaître ce patrimoine. La première partie vise la réalisation d'une étude historique : l'objectif est d'avoir une vue d'ensemble de cette industrie qui n'était pas uniquement textile. Une deuxième partie aborde le recensement de ce patrimoine. Le patrimoine abordé n'est pas celui de l'activité économique sur le territoire, mais celui d'une énergie motrice et à l'origine d'une épopée industrielle.

Au programme 2002, est inscrite une étude historique sur le patrimoine industriel et l'utilisation de l'énergie hydraulique sur le territoire du Parc. L'objectif est double :

- « Réaliser une étude historique concernant l'apparition, le développement et le déclin de l'industrie liée à l'utilisation de l'eau sur le territoire du Parc,
- Recenser le patrimoine industriel hydraulique et identifier des sites potentiellement réhabilitables<sup>2</sup> ».

Comme le rappelle le préambule de l'étude, « il importe au préalable de se doter d'une connaissance de l'eau et du bois dans le massif, et plus précisément de leurs usages passés pour mieux connaître leurs usages actuels et imaginer leurs usages futurs, compatibles avec l'histoire qui a façonné la culture locale et dont il demeure des traces patrimoniales évidentes, à ce jour peu valorisées<sup>3</sup> ».

L'étude se veut sérieuse sans pour autant être exhaustive. Ce recensement, « qui a été partiel là aussi, qui n'a pas été exhaustif<sup>4</sup> », permet ensuite d'apporter des financements aux propriétaires pour la rénovation des sites.

« Sans prétendre à l'exhaustivité, ce travail essaie de livrer un aperçu suffisamment complet pour être fiable sur le plan historique, et suffisamment synthétique pour être utilisable sur le plan opérationnel<sup>5</sup> ».

Le prestataire recense sur le terrain en 2003 ce patrimoine méconnu grâce à une carte de 1860 où chaque ouvrage est mentionné par un point. Finalement, l'enquête identifie environ 180 sites de patrimoine industriel lié à l'eau, dont l'état sanitaire oscille de la ruine au bâtiment réhabilité. « C'est là qu'on s'est rendu compte qu'il y avait tout un patrimoine industriel<sup>6</sup> ».

Les connaissances mises sur pied font l'objet de plusieurs valorisations en direction du grand public. Le PNR du Pilat partage les données auprès du grand public sous deux formes : un hors-série de presse écrite<sup>7</sup> et des magazines d'une chaîne télévisée locale. Il s'agit de « faire la promotion du massif du Pilat, notamment en valorisant les ressources du territoire « bois et eau »<sup>8</sup> ».

*Ainsi, le premier volet du programme mis en œuvre permet la patrimonialisation d'un patrimoine bâti lié à l'énergie hydraulique. Dans le but de connaître l'histoire de la micro-hydraulique sur le Pilat<sup>9</sup>, le programme Leader+ permet donc le recensement du patrimoine hydraulique du territoire.*

<sup>1</sup> PV de la réunion du 8 décembre 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>2</sup> PV de la réunion du 22 novembre 2002 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>3</sup> Sitelle, *Des ruisseaux et des hommes, L'industrie au fil de l'eau, Etude historique sur l'usage de l'énergie hydraulique sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat, Préambule*, 2003, p. 5

<sup>4</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>5</sup> Sitelle, *op. cit.*, 2003, p. 5

<sup>6</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>7</sup> « Le Pilat. L'eau, son patrimoine. Histoire de l'énergie hydraulique dans le Parc naturel régional », *Pays de Rhône Alpes, Hors-série*, n° 4, 2005, 62 p.

<sup>8</sup> PV de la réunion du 20 mars 2006 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 10

<sup>9</sup> *Evaluation du programme Leader+ Pilat 2002-2008*, PNR du Pilat, Pélussin, s. d., p. 3

## b. UN SOUTIEN AUX OPERATIONS DE REHABILITATION

Source d'énergie renouvelable historique en Rhône-Alpes, l'énergie hydraulique représente la première production électrique française d'origine renouvelable. Cette filière y représentait encore au milieu des années 2000, 25 % de la production régionale d'électricité<sup>1</sup>. Etant donnée la présence – certes limitée – de ces turbines dans le Pilat, pourquoi ne pas réfléchir à la remise en service d'un certain nombre de systèmes pour pouvoir produire une énergie à partir des cours d'eau ? Comme nous l'avons déjà évoqué, la première finalité de Leader + était de travailler sur les questions d'énergie hydraulique, plutôt que sur le patrimoine industriel. Le PNR favorise donc la production d'énergie à partir de la force hydraulique en proposant aux propriétaires de restaurer leur patrimoine. L'un des porteurs de projet est d'ailleurs la Maison des tresses et lacets.

Partant des infrastructures existantes, il est possible de développer de l'hydroélectricité et de favoriser une énergie renouvelable.

L'hydroélectricité est l'énergie renouvelable la plus anciennement utilisée pour la production d'électricité bien que son développement en France ait connu une phase de stagnation ces dernières années, les sites les plus intéressants étant déjà exploités<sup>2</sup>. La construction de nouvelles microcentrales n'est pas la seule solution au développement de la petite hydraulique. Une part du potentiel exploitable est en effet disponible à travers la récupération d'anciennes turbines ou d'anciens moulins à eau.

L'objectif est bien de remettre en état des turbines hydrauliques (n'est concerné que ce qui existe ou qui a pu exister) et non d'installer de nouveaux systèmes de production d'énergie hydraulique. De plus, la réhabilitation des sites hydrauliques a un caractère essentiellement pédagogique : le volet lié à la production d'énergie doit rester marginal<sup>3</sup>.

L'opportunité économique est le premier objectif recherché par les porteurs de projet qui, suite à une communication réalisée par le PNR, se tournent vers lui pour monter le projet de réhabilitation de turbine.

Onze porteurs de projet, deux publics et neuf privés, sont accompagnés dans le sens où l'étude a été financée. Le but visé n'est pas l'auto-consommation mais la revente l'électricité à EDF. *A minima*, les gains doivent couvrir les coûts de l'installation ; d'autant qu'un bénéfice est potentiellement possible.

A l'origine, environ vingt-cinq projets sont identifiés. Le PNR réalise donc une communication auprès des propriétaires de site. Ce sont eux qui le contactent pour lancer le projet. En parallèle, il travaille avec Hélioise, l'agence locale de l'énergie : les premières prises de contact sur site se font de manière conjointe pour réaliser les premiers diagnostics et définir s'il est pertinent d'aller plus loin. L'étude technico-économique est ensuite proposée si un potentiel est repéré.

Les onze porteurs de projet sont à la fois des particuliers et des acteurs publics, même si les premiers sont en plus grand nombre.

Neuf d'entre eux sont propriétaires d'un site disposant d'une turbine existante. L'un d'entre eux doit changer la conduite qui est dégradée. Autre site, à Bourg-Argental, un particulier achète une ancienne tournerie sur bois. Lorsqu'il dégage les gravas dans la cave, il découvre deux turbines qu'il remet en état seul et sans les autorisations officielles. Le Parc l'aide donc à régulariser la situation. Les sept porteurs restants ne donnent pas de suite. Par contre, des retours sont notables sur le long terme : une personne de La Terrasse-sur-Dorlay, ayant un projet en tête, prend récemment contact avec le Parc pour obtenir

<sup>1</sup> Rhônealpennergie-Environnement, *L'électricité d'origine renouvelable en Rhône-Alpes*, n° 31, décembre 2006, p. 12

<sup>2</sup> Rhônealpennergie-Environnement, *Petites centrales hydrauliques pour la production d'électricité : Difficultés et perspectives d'amélioration*, n° 32, décembre 2006, p. 2

<sup>3</sup> PV de la réunion du 31 mars 2003 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 1

une copie de l'étude réalisée alors. Le SIEL, quant à lui, réalise l'étude économique sauf que celle-ci est erronée : en effet, la rentabilité aurait été bien plus longue à atteindre que prévu.

Les archives nous apprennent quels projets privés sont soutenus par le Comité de programmation Leader. En 2003, est prévue la réhabilitation d'une ancienne entreprise de fabrication de tresses et lacets et de ses systèmes à La Terrasse-sur-Dorlay ; le projet est porté par la SCI propriétaire<sup>1</sup>. La même année, une SARL souhaite restaurer une micro-centrale hydroélectrique sur le site de la Jasserie<sup>2</sup>. En 2004, un particulier sollicite une aide pour la restauration d'une turbine hydraulique<sup>3</sup>.

**Une association locale de patrimoine bénéficie des études de faisabilité en vue de la production d'hydroélectricité même si les infrastructures de la Maison des tresses et lacets appartiennent à des acteurs publics.**

La MTL est un cas à part : il ne manque presque rien pour que le système hydraulique soit de nouveau en fonctionnement. Une étude de faisabilité pour la production d'énergie électrique à partir d'un système de roue à augets est programmée en 2005<sup>4</sup>. De plus, le but envisagé est de produire une partie du chauffage parce que l'association de gestion a une consommation importante de fioul. Malheureusement, le coût de l'investissement sonne le glas de la démarche. Saint-Etienne Métropole, propriétaire de la roue, et la présidente de l'association sont peu présents. Le programme Leader permet tout de même, en 2005 également, de financer les réhabilitations de la levée d'eau jusqu'à l'usine appartenant à la commune de La Terrasse-sur-Dorlay<sup>5</sup>. A l'origine, la police de l'eau interpelle le maire car le barrage permettant la prise d'eau est en mauvais état. De ce fait, la commune se tourne vers le Parc pour obtenir de l'aide. Celui-ci accepte si cela valorise le musée, ce qui explique pourquoi la restauration dépasse la seule levée d'eau.

En 2004, la commune de Doizieux souhaite restaurer et valoriser un site industriel textile dont elle est propriétaire. En plus de la retenue d'eau, seule la partie « dortoir » de l'ancien moulinage est réhabilitée. « *Ce barrage a une histoire pour les Doizerains*<sup>6</sup> », note le maire. Grâce aux travaux réalisés, le site a acquis de la valeur, tout en gardant un usage économique.

En effet, elle s'est portée acquéreur de l'ancienne usine de moulinage dont l'activité appelée Moulinage du Dorlay ou encore Usine Viornerly. Une partie du site accueillait des dortoirs pour les ouvrières. En amont, se situe un petit barrage ou réservoir d'eau. L'eau était acheminée vers l'usine grâce à une tuyauterie. Vers 1985-1988, l'usine est vétuste et le bâti en mauvais état, ce qui motive son achat par la commune, permettant de sauver des emplois et avec, par la suite, la création de coopérative d'ouvrières<sup>7</sup>. L'arrêt de la production a lieu vers le milieu des années 1990.

Afin de valoriser ce patrimoine, la municipalité fait procéder, dans un premier temps, en janvier 2003, à une étude de faisabilité pour la restauration de l'aménagement hydraulique qui fait apparaître une rentabilité intéressante, conduisant la commune à retenir le projet : 75 kW représente peu en général mais beaucoup par rapport au territoire pilatois.

Cependant, elle met également en exergue que le barrage, situé dans les abords immédiats des bâtiments et destiné à l'alimentation des installations hydro-électriques, présentent de graves défaillances techniques pouvant représenter des risques de rupture et d'envasement à plus de 90 % susceptible de nuire à la qualité globale des eaux et du lit de la rivière. Aussi, la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, chargée de la Police de l'eau, exige par courrier en date d'avril 2003 de faire procéder à une étude pour sa solution technique. Deux possibilités sont alors envisagées : soit un curage visant à désenvaser la retenue et à conforter les murs de l'ouvrage, soit un curage et un effacement complet de l'ouvrage.

Les services du Parc sont donc sollicités pour accompagner la commune dans cette démarche d'étude et la recherche des financements. Ils proposent donc d'inscrire l'étude sur le désenvasement de la retenue dans une approche globale du site portant sur les besoins de requalification des bâtiments et des abords

<sup>1</sup> PV de la réunion du 19 janvier 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> PV de la réunion du 27 septembre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>4</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 19

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>6</sup> *Leader +, 6 années d'action pour le Pilat*, Pélussin, PNR du Pilat, s.d., p. 7

<sup>7</sup> « Moulinage du Dorlay / Usine Viornerly, Doizieux », Pilat Patrimoines. URL : <http://www.pilat-patrimoines.fr/Bati/Usine-de-tresses-et-lacets-Doizieux.html> consulté le 5 février 2014

(incluant la retenue). Ceci s'inscrit dans une démarche de valorisation touristique du site mais aussi d'affectation d'usage des bâtiments pour lesquels il n'existe pas de projet à court terme<sup>1</sup>. Plus concrètement, deux études sont programmées : l'une de désenvasement et l'autre pour la requalification paysagère et architecturale. Une étude de restauration est ensuite évoquée<sup>2</sup>.

En 2005, la réserve d'eau située en amont fait l'objet d'un désenvasement<sup>3</sup>. Le curage de la retenue d'eau est décidée pour des raisons de sécurité : le petit barrage s'est remblayé et il est nécessaire de le vider afin d'inspecter la digue et de remettre l'ouvrage en état. Ceci implique qu'une partie de l'usine soit démolie pour permettre aux engins d'accéder au site du barrage : un chemin est creusé en partie dans la roche, le long de l'ancienne usine, pour permettre l'accès des camions de remblaiement. 5 000 m<sup>3</sup> sont enlevés.

La commune décide ensuite de confier au Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Loire (SIEL) le projet d'installation sur les lieux d'une turbine hydroélectrique, qui doit prendre le relais lointain de celle alimentant l'usine il y a plus d'un siècle. La biodiversité est respectée avec la sauvegarde d'une frayère à grenouilles. L'usine fait également le projet d'une réhabilitation pour accueillir une nouvelle activité et fournir des emplois.

Deux porteurs de projet sont publics. Situé à Bourg-Argental, le site de l'ancienne usine textile du Noharet appartenant à la Communauté de communes des Monts du Pilat est « *une grande aventure*<sup>4</sup> » en est l'exemple le plus intéressant.

En 2005<sup>5</sup>, est programmée une étude d'impact pour la mise en place d'une micro-centrale hydroélectrique<sup>6</sup>, est suivie en 2007 du dossier portant sur sa création<sup>7</sup>. Suite à l'étude, la commune, souhaitant se délivrer des démarches administratives, confie la réalisation du projet au SIEL qui doit en assurer l'investissement et l'exploitation.

La question de l'hydroélectricité est l'occasion de mêler création artistique et appropriation locale des lieux. En interrogeant le passé d'un territoire, c'est en fait de notre mémoire collective et de la construction d'un avenir commun qu'il est question.

En 2007, est créé un spectacle sur la mise en valeur et la mémoire du patrimoine industriel hydraulique dans la friche industrielle du Noharet à Bourg-Argental portée par l'Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue (APSOAR)<sup>8</sup>. Dans le cadre d'une résidence, l'équipe de KompleXKaopharnaüm développe le dispositif de Playrec avec une forme inspirée de l'histoire industrielle textile de la région, et plus particulièrement de l'histoire de cette usine. Cette étape de travail donne lieu à une restitution publique sur la façade de l'ancienne usine<sup>9</sup>. Playrec interroge la mémoire de l'usine urbaine d'une ville à travers l'investigation d'un lieu symbolique de cette ville. L'équipe, composée de dix-huit musiciens, lecteurs, peintres et acrobates<sup>10</sup>, récolte traces et témoignages pour construire une intervention audio et visuelle dédiée au lieu et à la ville explorée. Le réalisateur déclare : « *On arrive dans une ville, on découvre un lieu qui porte une mémoire industrielle. Autour de cela, on va chercher des témoins et discuter. Nous avons collecté des informations et des témoignages de gens qui ont travaillé dans les usines. Le spectacle se propose de les restituer*<sup>11</sup> ». C'est l'occasion d'une collaboration avec les habitants qui sont devenus les relais locaux de l'aventure.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8

<sup>2</sup> PV de la réunion du 29 octobre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 5

<sup>3</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 18

<sup>4</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>5</sup> PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 18

<sup>6</sup> Une petite centrale hydroélectrique est une centrale électrique utilisant l'énergie hydraulique pour produire de l'électricité à petite échelle

<sup>7</sup> PV de la réunion du 19 mars 2007 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 8 et p. 14

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 8

<sup>9</sup> « Playrec » ou l'histoire du tissage à l'usine du Noharet, *Le Progrès*, 15 avril 2007, p. 11

<sup>10</sup> « L'histoire du textile par des artistes de rue », *Le Progrès*, 24 avril 2007, p. 20

<sup>11</sup> N. D., « Souvenirs et création contemporaine », *Le Progrès*, 26 avril 2007

En 2008, le projet de microcentrale fait l'objet d'une conférence dans le cadre du cycle organisé par les Amis de Bourg-Argental. C'est l'occasion de débattre des avantages et des inconvénients, des différents systèmes de gestion de l'eau par les collectivités locales et de l'importance industrielle dans la vallée<sup>1</sup>.

Actuellement, la Communauté de communes est propriétaire du site et des anciennes infrastructures hydroélectriques. En 2012, la turbine est installée sur le site existant avec la réhabilitation complète des canalisations et l'installation d'un nouveau générateur fabriqué en Haute-Loire (roue à aubes)<sup>2</sup>.

En 2004, les objectifs sont élargis : est programmée une formation des acteurs locaux à la valorisation des ressources patrimoniales du Pilat qui est portée par le Parc naturel régional<sup>3</sup>.

Une formation à destination des entreprises locales (uniquement du PNR) est proposée en partenariat avec la Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB). Elle aborde le bâti traditionnel en pierres, notamment industriel, et prend compte les questions thermiques et écologiques. Depuis, aucun suivi n'a été mis en place. « *On n'a pas enfoncé le clou*<sup>4</sup> », partant du constat que la participation de sept artisans (sur 460 sur le Pilat) est intéressante mais pas assez importante pour la naissance d'une dynamique.

D'ailleurs, pour l'ancien directeur du PNR de Chartreuse, le patrimoine est une préoccupation de tous les instants : « *qu'il s'agisse de favoriser l'installation de nouveaux résidents dans un habitat locatif de qualité ou d'impulser une nouvelle dynamique dans l'utilisation du bois, il n'est pas seulement une source d'inspiration, voire une référence en matière de gestion des ressources d'un territoire, mais aussi un formidable stimulant pour innover et ainsi créer le patrimoine de demain*<sup>5</sup> ».

Il est nécessaire de prendre en compte l'environnement. Parmi les éléments de difficultés rencontrées, notons l'exemple de la circulation des poissons. Les travaux d'aménagement tiennent en compte de la biodiversité présente sur les sites industriels, bien qu'ils fassent l'objet de vives contestations de la part d'associations. Le PNR met donc en place un groupe de travail prenant en compte les associations de pêcheurs :

« *Notre objectif est de produire de l'énergie hydraulique mais, évidemment, pas de détruire les rivières*<sup>6</sup> ». Il est tenté de trouver des systèmes innovants permettant cette production mais, en plus, d'améliorer la qualité des rivières.

« *Concrètement, ils n'ont même pas voulu en entendre parler. Je dirais que ce n'est même pas les associations de pêche locale avec lesquelles on a essayé de travailler. [...] On s'est rendu compte que ça venait du niveau national* ». Les associations de pêche au niveau national ont mis leur veto sur l'énergie hydraulique ; « *ils ne cherchent même pas à discuter*<sup>7</sup> ». Pourtant, la Police de l'eau, service de l'État, est attentive et plutôt ouverte au projet.

Les objections concernant l'impact des petites centrales sur la vie piscicole peuvent donc constituer un frein important au développement des projets : tout ouvrage hydraulique situé sur un cours d'eau entrave la circulation habituelle des poissons. Les centrales hydroélectriques doivent donc être équipées de passes à poissons qui doivent être régulièrement entretenues par l'exploitant pour assurer leur bon fonctionnement. Le dispositif fait alors remonter en amont de l'ouvrage les poissons mais pas beaucoup plus haut.

<sup>1</sup> « Un nouveau cycle de rencontres pour les Amis de Bourg-Argental », *Le Progrès*, 24 septembre 2008, p. 17

<sup>2</sup> Les travaux de la microcentrale hydroélectrique du Noharet avancent, *Le Progrès*, 27 août 2012, p. 21

<sup>3</sup> PV de la réunion du 20 novembre 2004 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 7

<sup>4</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>5</sup> « Construire le patrimoine de demain, Portrait de Marc Forestier, directeur d'un Parc naturel régional », p. 188 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000, 225 p.

<sup>6</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>7</sup> *Ibid.*

Second écueil, la réglementation applicable en matière d'énergie hydraulique est très compliquée. Dans l'état actuel des choses, lorsqu'un porteur de projet prenait connaissance des démarches à réaliser, il était d'emblée démotivé.

Un moulin à eau se distingue d'un simple bâtiment par l'existence d'un droit pour exploiter la force motrice de l'eau, communément dénommé droit d'eau. Les droits d'eau actuels sont prouvés par une possession ancienne d'une prise d'eau.

Sur un cours d'eau non domanial, il existe deux catégories de droit permettant d'utiliser la force hydraulique de l'eau :

- le droit fondé en titre, quand l'ouvrage est antérieur à la Révolution française,

Les droits fondés en titre sont des droits d'usage de l'eau particuliers, exonérés de procédure d'autorisation ou de renouvellement. Les ouvrages qui bénéficient de ces droits sont dits « ouvrages fondés en titre », ou encore « usines ayant une existence légale ». Ces droits d'usage tirent leur caractère perpétuel du fait qu'ils ont été délivrés avant que ne soit instauré le principe d'autorisation de ces ouvrages sur les cours d'eau, autrement dit

- le droit fondé sur titre, établi après 1790 (loi du 20 août 1790 qui abolit les droits féodaux), selon la circulaire ministérielle du 23 octobre 1851.

Ce droit concerne les moulins postérieurs à la Révolution, ou les moulins fondés en titre lorsque leur consistance légale a subi une modification, entraînant une augmentation de la puissance motrice (évaluée par rapport au titre d'origine). Ce droit fondé sur titre résulte toujours d'une autorisation par arrêté préfectoral (voire une ordonnance royale, un décret impérial ou un arrêté du Président de la République si le document a été établi entre 1790 et 1852). Il s'appuie sur l'existence d'un règlement d'eau.

*L'objectif du Parc du Pilat est alors d'encourager les projets de réhabilitation faisant preuve d'une approche territoriale globale, permettant d'intégrer des aspects sociaux, environnementaux et autres. A partir du recensement des anciens sites industriels qui utilisaient l'énergie hydraulique, et grâce à une large communication sur le programme, plusieurs porteurs de projets se sont ensuite manifestés pour entamer une réhabilitation de leur site. Dans le but de connaître l'histoire de la micro-hydraulique sur le Pilat, le programme Leader + permet ensuite la création des conditions d'un consensus ainsi qu'une aide au financement pour la réhabilitation ou la mise en valeur de sites hydrauliques<sup>1</sup>. Finalement, le volet de soutien au montage de projet en vue de la réhabilitation est un fiasco : pour le chargé de mission concerné, il s'agit « d'une expérimentation ratée<sup>2</sup> ».*

*Ainsi, une dynamique est nouvellement initiée autour de la valorisation du patrimoine lié à l'eau : amélioration de la connaissance du patrimoine, réhabilitations, remises au service. D'autant que peu d'actions avaient été développées jusque-là sur ce thème<sup>3</sup>. La réhabilitation des sites rend possible la création de circuits touristiques sur le thème de l'eau. Ce projet concourt à la mise en patrimoine du patrimoine lié à l'eau. D'ailleurs, il s'agit également de sites ayant accueilli une production textile.*

<sup>1</sup> Evaluation du programme Leader + Pilat 2002-2008, PNR du Pilat, Pélussin, s. d., p. 3

<sup>2</sup> Entretien avec D. Lazzareschi, *op. cit.*

<sup>3</sup> Evaluation du programme Leader + Pilat 2002-2008, *op. cit.*, s. d., p. 4



## 2. UN PROJET POLITIQUE EN FAVEUR DE LA RESSOURCE TEXTILE : « PILAT TEXTILE »

Fort de plusieurs expériences en cours abordant plus ou moins directement le patrimoine textile<sup>1</sup>, le Parc naturel régional du Pilat lance aujourd'hui le projet « Pilat textile » qui s'inscrit dans plusieurs objectifs stratégiques de la charte Objectif 2025 :

- Valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels,
- Accompagner la création de biens et services ancrés territorialement,
- Tisser des relations solidaires au sein du territoire, avec les métropoles voisines,
- Stimuler l'innovation et l'approche prospective par des collaborations ou coopérations
- Rendre chacun acteur du projet de territoire.

*Le projet « Pilat Textile » s'ouvre à un tout-patrimoine textile. Le PNR s'appuie sur une expérimentation centrée sur deux vallées historiquement marquées par cette activité économique pour faire émerger une ressource territoriale.*

### a. L'OUVERTURE AU « TOUT-PATRIMOINE » TEXTILE

L'héritage textile fait aujourd'hui l'objet de plusieurs opérations menées par le PNR. L'Inventaire participatif du patrimoine industriel (IPPI) s'appuie sur l'implication citoyenne pour repérer le bâti textile. Les données, qui en résultent, sont mises à disposition de tous sur Pilat Patrimoines. Le projet inter-Parcs « Paysage industriel », quant à lui, met en perspective la place de l'artiste et de son œuvre dans la médiation territoriale en prenant pour exemple les paysages. De plus, une politique se construit pour soutenir les entreprises disposant de savoir-faire patrimoniaux. Enfin, un cycle d'émissions radiophoniques avec l'association Radio d'ici vise le croisement de regards d'acteurs –association, élu, professionnel de l'industrie textile, expert scientifique – et de clefs d'entrée : économie, mémoire, patrimoine et histoire. Finalement, « Pilat textile » permet d'aller plus loin, d'envisager un projet avec des objectifs sur le long terme – la date-limite de la charte, soit en 2025 – et de développer une stratégie pour le développement d'activités. Le PNR souhaite que les associations locales de patrimoine y trouvent leur place, même si cela ne concerne qu'une poignée.

La réflexion, conduite depuis près un an avec les acteurs du Pilat de la sauvegarde et la valorisation des patrimoines textiles (associations culturelles et patrimoniales, musées et maisons thématiques, entreprises,...) débouche, en 2013, sur l'identification de cinq axes d'intervention prioritaires :

- Soutenir la mise en place du réseau associatif, en développant la communication entre ses membres et en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences,  
Reprenant le vieil adage que l'union fait la force, les associations en présence représentent un premier réseau à développer et à consolider, à l'échelle du PNR et de ses villes-portes, ce qui ne va pas à l'encontre d'autres réseaux existants. La formation-action sur la mémoire locale s'inscrit dans cet axe.
- Maintenir les paysages industriels, en entretenant le patrimoine bâti, en facilitant la reconversion des lieux sans usage économique et faisant en sorte que cet héritage soit pris en compte dans les projets d'aménagement,

<sup>1</sup> Nous faisons allusion ici à l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI), à la coopération inter-Parcs « Paysage industriel » et à l'étude menée sur les entreprises patrimoniales du Pilat.

Le paysage représente le premier contact avec le territoire. Plus précisément, le patrimoine industriel, caractérisé par l'architecture typique de ce type d'activité économique, marque l'imaginaire collectif. Il participe à la mise en récit du Pilat. Dès lors, son maintien est nécessaire par l'entretien du bâti mais aussi sa prise en compte dans les projets de l'échelle du site à celle du territoire.

- **Acquérir des données sur le patrimoine textile, en poursuivant l'IPPI, en mettant en place un observatoire photographique des lieux industriels et en écrivant une histoire des entreprises,**

Le travail des associations favorise l'appropriation des patrimoines textiles par les habitants ; il est nécessaire de le développer à l'échelle du Pilat mais aussi de le faire découvrir à l'extérieur du territoire. Pour cela, un socle de connaissances doit être construit, homogène selon les secteurs du Pilat.

- **Valoriser le territoire à l'échelle Pilat, en mettant sur pied un centre d'interprétation à ciel ouvert, avec une mise en patrimoine du territoire, premier niveau de lecture, ainsi qu'en renvoyant aux autres niveaux de lecture que représentent les maisons thématiques,**

L'histoire textile prend tout son sens à l'échelle du Pilat. Ce dernier peut être abordé comme un centre d'interprétation à ciel ouvert : un espace sans collection / à visée de mise en valeur et de diffusion / d'un patrimoine / destiné à accueillir un large public. Autrement dit, le territoire est à considérer comme une maison avec plusieurs pièces ; chaque pièce représente un lieu ou un ensemble de sites à découvrir. Les maisons thématiques en représentent deux. Ainsi, dans une démarche en entonnoir, le premier niveau de lecture correspond au territoire dans sa globalité tandis que les suivants sont des portes ouvertes sur des zooms proposés sur des lieux et activités particuliers.

- **Donner un autre sens au travail dans le textile, en développant une réflexion générale sur l'évolution du travail et des personnes associées depuis la crise du textile, en transmettant les savoir-faire et en étudiant les retombées économiques et sociales du textile,**

Le textile a évolué d'une activité économique prospère à un patrimoine protéiforme. En empruntant quelques raccourcis, l'industrie a généré du patrimoine alors qu'aujourd'hui notre héritage favorise l'économie. De ce fait, la définition même de travailler dans le textile a évolué. Les Hommes du textile ne sont plus uniquement à l'origine de produits manufacturés mais aussi de connaissances sur cette activité.

Ce plan d'actions est présenté aux associations locales du réseau textile en 2013. A cette occasion, le fait que le PNR porte une recherche-action devant être proposée à l'appel à projets Mémoires du XX<sup>e</sup> siècle en Rhône-Alpes est collectivement validé.

Progressivement, « Pilat textile » n'est plus un projet culturel. Force est de constater que les propositions des élus sollicités de manière participative lors d'un comité syndical réuni mi-2013 sont d'abord d'ordre économique : la ressource textile est considérée comme un secteur d'activité en crise avant d'être un héritage porteur d'avenir.

Lors du Comité syndical du 2 juillet 2013, les élus du PNR sont sollicités, entre autres, sur ce projet car « *il est aujourd'hui nécessaire de débattre sur différents points qui cadreront ensuite les étapes ultérieures*<sup>1</sup> ». Le mode d'animation (le « Grodébat ») est original : il permet à chacun de trouver sa place dans un débat avec un nombre important de personnes, faciliter la réflexion collective et l'orienter vers l'action collective.

Parmi les ateliers organisés, l'un d'eux se penche sur la question suivante : « *Chiche qu'on crée 100 emplois supplémentaires liés au textile d'ici 10 ans dans le Pilat* ». Finalement, plusieurs propositions sont saluées unanimement par des gommettes :

- Développer les liens avec la recherche (universités, clusters, pôles de compétitivité) pour créer de l'innovation territoriale et développer de l'emploi dans tous types de secteur d'activité,
- Oser aller vite, aller à contre-courant pour montrer que des solutions de développement économique fonctionnent,
- Trouver des financements différents (banque publique d'investissement, club d'investisseur local,...) pour le développement de l'emploi territorial et les octroyer avec le plus de rapidité possible et le minimum de formalisme administratif,
- Développer la demande, notamment par des commandes de collectivités territoriales, et former les artisans locaux à répondre à des appels d'offre publique.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 2 juillet 2013 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat, p. 11

Le Syndicat mixte avait d'ailleurs formé ses agents entre 2012 et 2013 pour susciter la participation citoyenne dans ses projets.

L'ensemble des chargés de mission a bénéficié d'une formation sur deux jours, proposée par la SCOP L'Orage de Grenoble, structure d'éducation populaire. Comme le précise la directrice adjointe, « *les participants ont appris à bien distinguer les niveaux de participation attendue : l'information pour présenter un sujet, la consultation pour recueillir des avis, la concertation pour une recherche de solutions et la codécision signifiant une participation de la société civile aux décisions des élus. [...] L'objectif consiste à susciter une meilleure participation de tous mais aussi de faciliter la prise de parole par les habitants lors des réunions*<sup>1</sup> ».

Notons que, depuis l'automne 2012, le pilotage du projet lié aux patrimoines textiles n'est plus porté par la chargée de mission Patrimoines culturels mais par le chargé de mission Ecodéveloppement, ce qui peut également expliquer le glissement de regard porté en interne sur ce projet.

Les élus du Syndicat mixte valident finalement le principe du projet « Pilat textile », dont le but est « *la création d'activités par la mobilisation du potentiel textile du Pilat*<sup>2</sup> », quelques mois plus tard. Cette stratégie, partant du contexte historico-patrimonial et économique du Pilat et suite à l'étude des lieux réalisé entre 2011 et 2012 part de l'idée de départ que le textile est une ressource pour le territoire et donc pour le développement local.

Les propositions, validées politiquement en février 2014<sup>3</sup>, se composent de plusieurs axes :

- Appropriation par les acteurs,
- Valorisation des bâtiments patrimoniaux,
- Valorisation touristique du patrimoine immobilier et technique,
- Pérennisation et développement des musées (pilatois et extra-territoriaux),
- Création d'un Atelier-Musée de la Soie,
- Valorisation énergétique des infrastructures hydrauliques,
- Valorisation touristique des entreprises,
- Transmission des savoir-faire et des activités,
- Coopérations inter-entreprises,
- Création d'activités associées ou connexes,
- Promotion territoriale,
- Lien aux autres productions territoriales.

Cette politique prend appui sur l'ensemble des richesses locales afin « *d'écrire une histoire contemporaine des savoir-faire locaux*<sup>4</sup> » servant de support à la reconnaissance et à la valorisation du territoire dans le domaine textile.

Portons maintenant une plus grande attention aux propositions s'appuyant sur des actions patrimoniales en cours – et sur certaines leçons qui ont pu en être tirées – et sur le rôle des organisations associatives. Le PNR du Pilat compte s'appuyer sur les associations de patrimoine pour mettre en œuvre « Pilat textile ». Ce projet doit même soutenir certaines d'entre elles : les musées, en tant que conservatoires de savoir-faire, doivent être des partenaires privilégiés des entreprises.

<sup>1</sup> « *Susciter la participation citoyenne* », *Parcs*, n° 72, septembre 2013, p. 4

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Création d'activités par la mobilisation du potentiel textile du Pilat (Propositions de travail)*, septembre-octobre 2013, 102 p.

<sup>3</sup> PV de la réunion du 5 février 2014 du Comité syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> PNR du Pilat, *Création d'activités par la mobilisation du potentiel textile du Pilat (Propositions de travail)*, septembre-octobre 2013, p. 10

Tout d'abord, il est nécessaire de favoriser l'appropriation par les acteurs, entendus ici de manière élargie en associant les parties intéressées (élus, associations, collectifs, entreprises, partenaires,...) mais aussi les habitants auxquels il peut être proposé de « *contribuer activement à l'atteinte des objectifs en tant que soutien aux initiatives prises par le Parc du Pilat et / ou d'autres acteurs<sup>1</sup>* ».

L'opération d'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel avait pourtant mis en exergue que travailler avec ce type d'acteur signifie faire face à des faiblesses intrinsèques à son fonctionnement et à l'implication des acteurs sur le territoire :

- Activité reposant sur un nombre restreint de personnes actives,
- Ressources financières limitées et recours aux financements publics difficiles dans un contexte de lourdeurs administratives et de raréfaction générale des crédits publics,
- Difficulté des associations à se projeter au-delà du champ souvent restreint de leur domaine géographique et d'intervention pour s'inscrire dans une démarche collective et cohérente à l'échelle territoriale,
- Dispersion des initiatives des acteurs qui, si elles tiennent compte de la richesse patrimoniale, ne s'inscrivent pas dans une perspective stratégique globale et lisible.

D'ailleurs, l'IPPI, par les données qu'il permet de centraliser, occupe une place importante au sein des propositions de valorisations, notamment dans une dynamique touristique, car connaître cet héritage permet de définir une patrimonialité puis éviter sa disparition. Il est donc important de poursuivre les démarches de connaissances pour, d'une part, disposer de l'ensemble des données physiques, des lacunes importantes risquent de perdurer quant aux données de contexte historique associées à chaque patrimoine bâti inventorié et, d'autre part, développer une médiation *in situ* pour ces éléments bâtis, souvent peu lisibles pour un public non initié.

Pour cela, « Pilat textile » identifie la nécessité de développer des dispositifs technico-financiers formalisés pour accompagner les projets de réhabilitation présentés par les propriétaires, au demeurant, prohibitifs en termes de rentabilité économique, en permettant de donner un nouvel usage aux lieux industriels.

Le but est donc de construire une offre territoriale adaptée complémentaire aux offres actuelles du territoire, ce qui implique la reconnaissance du bâti textile en tant que ressource à préserver.

Ensuite, il est nécessaire de pérenniser – et donc de développer – les structures muséographiques associatives. Partant des constats d'insuffisance de fréquentation qui ne permettent pas de dégager des ressources financières pour assurer l'autonomie des structures et de transmission de savoir-faire, les associations gestionnaires constituent un élément majeur de la stratégie. Elles représentent une porte d'entrée sur la thématique et une illustration de l'histoire, de la culture ouvrière et des savoir-faire spécifiques du territoire.

Leur place dans l'architecture générale de « Pilat Textile » impose un repositionnement déjà engagé pour certaines structures :

- La rupture avec une approche uniquement passéiste pour se projeter aussi vers l'avenir, notamment en renforçant les liens avec les entreprises patrimoniales en activité,
- Une force de propositions, en tant que lieu de ressources et de transmission, pour la dynamique du projet,
- Une mutualisation de moyens et une meilleure collaboration entre les structures muséales dans le Parc et hors Parc,
- Une professionnalisation des structures pouvant assurer la continuité des activités. A ce titre, la question de l'intervention publique dans ces structures est clairement posée.

Cet objectif trouve un écho, certes lointain, dans le projet de fédération des maisons thématiques envisagées au cours des années 1990.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 13

Enfin, créer un Atelier-Musée de la Soie n'est pas sans rappeler le projet avorté de Maison de la soie, initié dès les années 1980 par le PNR comme nous l'avons déjà évoqué. Son retour sur la scène est légitimé par une carence :

Le Pilat est valorisé par deux structures muséales associatives dédiées à des savoir-faire traditionnels de l'industriel textile du Pilat, que sont le Musée de la passementerie (Jonzieux) et la Maison des tresses et lacets (La Terrasse-sur-Dorlay), représentant deux secteurs d'activités textiles traditionnelles mais sans pour autant aborder exhaustivement l'épopée textile. Il manque donc un espace dédié à l'activité de tissage, et plus particulièrement celui de la soie.

**Aujourd'hui, le projet d'Atelier-Maison est directement rattaché aux entreprises existantes :**

*« Il est proposé ici de poser la question non d'un point de vue muséographique strict, mais plutôt sous un angle d'approche purement économique, dans une logique de production qui sous-tend une véritable création d'activité et, corollairement, d'emplois<sup>1</sup> ».*

**Il semble tendre vers le concept d'économusée<sup>®</sup>.**

A partir d'une entreprise œuvrant dans le secteur des métiers d'art ou de l'agroalimentaire utilisant un savoir-faire authentique dans la fabrication de ses produits, il met en valeur des artisans et leurs métiers. Il rend possible la rencontre avec l'artisan qui ouvre son atelier au public, transmet son savoir-faire et sa passion en plus d'offrir des produits fabriqués sur place. L'entreprise doit donc répondre à des critères de sélection et intégrer des composantes fondamentales dans ses installations : une aire de réception où les visiteurs sont accueillis, un atelier où les visiteurs peuvent voir les artisans au travail et dialoguer avec eux, un espace d'interprétation du savoir-faire traditionnel, un espace d'interprétation du savoir-faire contemporain, un lieu de documentation et une boutique<sup>2</sup>.

Dans une logique de mise en réseau, le PNR présente le projet Pilat textile lors d'un « café éco<sup>3</sup> » de l'Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Economique Local (ARADEL) en 2014. Les pistes énoncées évoquent la mobilisation pour pérenniser les entreprises patrimoniales en se mobilisant mais aussi à mettre en tourisme le territoire.

« Pilat textile » s'appuie sur le concept de panier de biens, lequel trouve déjà sa place dans la stratégie mise en place sur le Pilat dans le cadre de Leader 2007-2013. M. Hirczak, M. Moalla, A. Mollard, B. Pecqueur, M. Rambonilaza et D. Vollet définissent en quoi le panier de biens représente une entrée spécifique de produits et de services privés sur un territoire :

*« Dans un contexte de différenciation des produits et de complexification croissante de l'offre, le panier combine un ensemble de caractéristiques objectives des produits (goût, senteur, saveur,...), à un ensemble d'attributs, d'images ou de symboles ayant un caractère cognitif. Les produits du panier, qui résultent d'une culture et d'une histoire longue, se renvoient les uns aux autres, avec une origine territoriale commune et une image de qualité cohérente, et sont peu substituables aux produits génériques. Leur production est spécifique, liée à un terroir, un savoir-faire, des innovations, peu faciles à reproduire. La consommation sur place de ces produits est également facilitée par l'attraction de services marchands ou non marchands qui jouent le rôle d'opérateurs de ressources, c'est-à-dire de prestations dont la consommation est structurellement liée à d'autres produits du panier : par exemple le tourisme, la gastronomie, les résidences secondaires, qui facilitent l'accès de leurs usagers au panier de biens<sup>4</sup> ».*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Création d'activités par la mobilisation du potentiel textile du Pilat (Propositions de travail)*, septembre-octobre 2013, p. 28

<sup>2</sup> « Qu'est-ce qu'un ÉCONOMUSÉE<sup>®</sup> ? », Artisans à l'œuvre, Economusée<sup>®</sup> Québec. URL : <http://www.economusees.com/fr/qu-est-ce-qu-un-economusee/description> consulté le 12 octobre 2014

<sup>3</sup> Le « Café éco » vise à mobiliser le réseau de compétences et d'expertises de cette association pour son seul territoire. « Mieux qu'un forum sur la toile, Plus rapide qu'un consultant, Plus drôle qu'une commission, La force de frappe du réseau des aradéliens arrive à votre secours ». ARADEL associe d'ailleurs ces temps d'échanges à des *think tanks*, des laboratoires d'idées.

<sup>4</sup> HIRCZAK Maud, MOALLA Mehdi, MOLLARD Amédée, PESQUEUR Bernard, RAMBOLATIANA Mbolatiana et VOLLET Dominique, « Le modèle du panier de biens », in *Économie rurale*, n° 308, 2008, pp. 55-70

Le territoire des Baronnies provençales (le secteur de Nyons avec ses activités autour de l'olive primée) s'inscrit d'ailleurs dans cette logique depuis les années 1990.

L'huile d'olive de Nyons, reconnue AOC, a agrégé autour d'elle d'autres produits issus aussi d'une longue tradition tels que dérivés de l'huile d'olive, vins de pays de cépage, lavande fine AOC, huiles essentielles et plantes aromatiques. Ainsi, « à partir de l'acquisition d'un produit lié à un territoire, le consommateur découvre la spécificité des autres produits issus de la production locale et détermine son utilité non plus sur ce seul produit, mais sur l'ensemble des produits et services offerts (le panier)<sup>1</sup> ».

La stratégie locale du Groupe d'Action Locale (GAL) du Pilat considère le panier de biens comme « une méthode pour créer de la richesse économique, environnementale et sociale<sup>2</sup> », et non une fin en soi. Envisager de développer la ressource textile dans ce cadre, en plus d'être cohérent, permet d'initier une dynamique commune sur cette problématique.

La stratégie locale du GAL Pilat doit permettre de guider l'action ou les actions de tous les acteurs, comme par exemple apporter une meilleure connaissance de la consommation et des attentes des consommateurs, valoriser conjointement les produits et les services du PNR, impulser et maintenir une volonté commune de travailler ensemble et coordonner les acteurs des différentes filières sectorielles (agriculture) ou intersectorielles (agriculture et tourisme, tourisme et art, ...).

*L'entrée patrimoniale permet de justifier / légitimer le caractère textile du Pilat, dans la mesure où elle la remet en perspective et développe sa valeur d'héritage. Bien que le patrimoine textile soit entendu au sens large, la ressource patrimoniale, ou plutôt le processus de patrimonialisation, représente un premier pas ou encore un socle à développer. Les associations locales de patrimoine sont naturellement des partenaires locaux pour le Parc naturel régional, que ce soient des sociétés de recherche et d'Histoire ou encore des structures gestionnaires. La mise en œuvre de « Pilat textile », étant donnée son ambition, implique naturellement un temps long : celui de la charte Objectif 2025.*

#### b. UNE PREMIERE EXPERIMENTATION SUR DEUX VALLEES INDUSTRIELLES

Depuis la mise en place du programme de co-construction de la connaissance en termes de patrimoine culturel engagé en 2006, le PNR a animé des démarches participatives et, au fur et à mesure, réalisé des ajustements pour prendre en compte le mieux possible les attentes des participants. Cette démarche a fait émerger l'affirmation du textile comme l'un des secteurs les plus identitaires du territoire. Il recouvre plusieurs formes en regroupant des éléments patrimoniaux différents – bâtiments, objets et mémoire locale des habitants – ainsi que les savoir-faire traditionnels de la quinzaine d'entreprises patrimoniales du territoire. Le textile représente donc un enjeu important pour le territoire dans le maintien du secteur économique associé mais également dans sa connaissance, sa valorisation et aussi son appropriation par des publics différents : habitants, élus, acteurs économiques et visiteurs. Dans le cadre de sa mission d'innovation mais aussi de préservation et de valorisation des patrimoines, le PNR du Pilat lance une expérimentation sur deux vallées industrielles du territoire pour créer une dynamique commune et largement partagée par différents acteurs dès février 2014.

<sup>1</sup> HIRCZAK Maud, MOALLA Mehdi, MOLLARD Amédée, PESQUEUR Bernard, RAMBOLATIANA Mbolatiana et VOLLET Dominique, « Le modèle du panier de biens », *op. cit.*, 2008

<sup>2</sup> « Le Pilat vers une stratégie de « PANIER » », Leader 2007-2013. URL : <http://www.leader-pilat.eu/concept-panier-de-biens> consulté le 11 octobre 2014

Au fil des échanges avec les associations et les entreprises patrimoniales, la mémoire abordée est devenue plurielle. En effet, les organisations se sont plutôt penchées sur des récits de vie, en lien avec un monde économique qui n'est plus. Est instauré un dialogue avec le passé s'appuyant sur des mémoires collectives. Le rapport au temps implique également des mémoires du présent : celles des entreprises en activité, qui incarnent l'évolution du monde du travail dans le textile, directement impacté par la désindustrialisation du Pilat.

Cette mémoire demeure néanmoins peu abordée sur le territoire. Plus largement, les mémoires textiles posent la question du processus de patrimonialisation : définir ce qui est transmis ou transmissible. Ceci implique que ce qui est transmis doit être reçu et donc qu'il est nécessaire que les habitants se perçoivent comme, premièrement, les héritiers et, deuxièmement, ceux qui vont transmettre à leur tour. Au-delà de ce processus, il est nécessaire qu'une appropriation, voire une réappropriation, se réalise. Ce dernier enjeu est d'ailleurs conforté par les types de résidents sur le Pilat, incluant les habitants dont font partie les néoruraux, et les visiteurs de passage.

Se pencher sur les questions textiles ouvre un champ plus vaste qu'est celui de l'évolution du travail dans le secteur textile et sur le territoire pilatois. Cette réflexion ouvre vers d'autres problématiques, comme les mutations du travail en milieu rural et les relations ville-campagne en lien avec le triptyque production-commanditaire-clientèle. De même, l'activité textile a, certes, favorisé les migrations de matières premières et de produits finis mais aussi la main d'œuvre en quête d'emploi. Elle a également favorisé le développement de certains moyens de transports, notamment ferroviaire, reliant les vallées au massif du Pilat.

Après des premières initiatives visant à préserver, faire connaître et promouvoir ce patrimoine et ces activités, le PNR souhaite en 2014 engager une démarche forte et transversale qui vise à positionner le secteur textile pilatois comme un véritable potentiel de création d'activités. Il décide donc de se pencher sur un espace géographique restreint pour mener cette expérimentation.

Les vallées du Dorlay et du Régrillon ont été fortement impactées par l'industrialisation du territoire. Plus précisément, quatre localités sont concernées : Pélussin a vu l'activité textile coloniser la combe qu'est la vallée du Régrillon tandis que celle du Dorlay implique les communes de Doizieux, La Terrasse-sur-Dorlay et Saint-Paul-en-Jarez.

Pour favoriser l'émergence d'une nouvelle ressource territoriale, cette démarche, envisagée dans une optique économique, repose donc sur plusieurs piliers pour l'année 2014 qui doivent être valorisées et partagées lors d'un événement fédérateur : les Assises du textile.

Même s'il s'agit de poursuivre l'atlas informatisé des patrimoines avec, pour objectif, de diffuser la connaissance auprès du grand public mais aussi de développer la capacité d'action des habitants, l'opération s'inscrit dans les objectifs de la fiche-action du Contrat de Parc « Performance environnementale des entreprises et des collectivités ». L'animation est pourtant réalisée grâce aux trois quarts de temps de la chargée de mission Patrimoines culturels.

En premier lieu, l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI), sous-entendu à l'échelle des deux vallées concernées, doit être poursuivi.

Rappelons que l'IPPI, animé par le PNR, vise la co-construction des connaissances sur le patrimoine bâti industriel. Grâce à cette opération, le Parc a déjà regroupé et mis sur le site Pilat Patrimoines des données, dont un quart grâce à la participation citoyenne.

Cette dernière étape de l'IPPI doit permettre de favoriser l'appropriation du patrimoine bâti textile en rendant les données d'inventaire plus facilement exploitables par un tiers.

Plus précisément, la poursuite de l'IPPI vise à :

- Apporter une vision d'ensemble aux données collectées, notamment grâce à un travail cartographique

en lien avec le Système d'Information Territorialisé (SIT),

- Veiller à une meilleure prise en compte du bâti textile dans les projets d'aménagement et d'urbanisme.

Elle permet donc de pouvoir compter sur un socle de connaissances co-construit, étape nécessaire pour développer des projets patrimoniaux et mémoriels. Elle doit donc donner lieu à la traduction des données d'inventaire en éléments réutilisables à des fins opérationnelles. Les données collectées sont cartographiées ; le contenu du site Pilat Patrimoines, enrichi.

Autre volet de l'opération, le PNR désire mener une recherche-action documentaire sur les mémoires textiles des deux micro-territoires. Il souhaite développer le degré de participation des associations locales de patrimoine : de rôle d'experts, elles doivent contribuer à l'écriture à plusieurs mains d'une méthodologie d'action.

Afin de compléter la connaissance de l'histoire textile locale, le PNR souhaite aborder les mémoires locales liées à cette activité *via* une recherche documentaire participative encadrée par un comité scientifique dédié, composé d'universitaires et de spécialistes.

Quatre objectifs sont poursuivis :

- Documenter l'histoire textile et sauvegarder les éléments documentaires sur ces deux espaces géographiques,
- Etablir ce contenu sur la base des travaux issus des recherches du tissu associatif et économique en les confrontant à une expertise avérée,
- Valoriser et mettre à disposition du plus grand nombre ces données via Pilat Patrimoines,
- Elaborer une méthode commune et participative, entre acteurs publics, privés et associatifs autour d'un objet mémoriel donné<sup>1</sup>.

Grâce à cette opération, un corpus d'archives relevant du sensible est constitué pour permettre une mise en lumière de l'aventure textile connue par le territoire et représenter le point de départ d'une future valorisation à grande échelle des mémoires et patrimoines textiles du Pilat.

Au-delà des points d'étape collectifs aux deux vallées et des temps d'échanges particuliers à chaque espace, trois temps sont d'ores et déjà envisagés dès la définition de cette opération. Tout d'abord, l'identification des supports de mémoire. Sont concernés les éléments existants et / ou déjà repérés (mémoire orale, iconographie (photographie, carte postale,...) et vidéo) par les acteurs-partenaires puis leur indexation dans une base de données créée à cette effet.

Dans un second temps, il s'agit de sélectionner ensemble les éléments à valoriser.

Après avoir répondu à la question « Quelle(s) mémoire(s) textile(s) souhaitons-nous sauvegarder pour ensuite la partager ? », la sélection à proprement parler doit être réalisée collectivement.

Deux buts sont ici poursuivis : définir les données à numériser et celles qui seront partagées auprès du grand public notamment, dans un premier temps, sur Pilat Patrimoines. Enfin, le PNR prévoit la numérisation de supports de mémoire (cassette, bobine, diapositive, photographie, etc.) par un prestataire et leur partage sur Pilat Patrimoines. Les données numérisées doivent d'ailleurs alimenter la photothèque de l'institution.

En mettant en ligne ces données numérisées dont la propriété pourrait relever d'autres acteurs que le Parc (commune, association, entreprise), cela permettrait, de manière collaborative, d'ouvrir Pilat Patrimoines à de nouveaux types de contenu et de compléter les fiches existantes.

Pour y parvenir, le PNR travaille de concert avec les associations de patrimoine. Il vise également de mettre dans la boucle les entreprises textiles et les habitants de ces vallées.

Cette seconde étape n'est pas encore entamée au début de l'année 2015. Sa réalisation est d'ailleurs incertaine vu qu'il n'y a plus de chargée de mission Patrimoines culturels, ce qui questionne sur l'intérêt porté par le PNR quant à l'utilité d'aborder le volet mémoriel.

<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 janvier 2014 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat



Enfin, une pré-étude sur le positionnement en termes de marketing territorial lié au textile pour répondre au questionnement du PNR sur les éléments de discours à mettre en place auprès des différents types d'acteurs pour les fédérer autour d'un objectif collectif. Cette étude a donc pour but de définir des éléments de marketing territorial. Tout comme pour l'étude sur le secteur économique, le PNR du Pilat la fait réaliser en externe.

Considérant le textile en tant que ressource territoriale à valoriser, il s'agit d'élaborer une stratégie adaptée de communication et de valorisation à la fois auprès des acteurs du territoire et auprès des cibles hors Pilat pour valoriser économiquement ce patrimoine (tourisme, relations d'affaires, porteurs de projets,...).

L'étude est confiée à un prestataire spécialisé dans la communication et le marketing (et plus particulièrement dans le marketing territorial). Après s'être approprié la stratégie et les objectifs définis par le Parc du Pilat, le bureau d'études doit :

- Elaborer les éléments de discours destinés à sensibiliser et entraîner les différents acteurs territoriaux dans une dynamique de projet collectif autour de la thématique textile en fonction de leurs attentes (élus, entreprises, habitants, associations,...) et définir le cadre et les modalités de mise en œuvre d'un marketing territorial axé sur la valorisation du patrimoine textile du Pilat,
- Participer aux réunions-clés du présent programme afin de traduire les comptes rendus en termes communicants pour les différentes parties prenantes du programme,
- Définir les éléments de discours et la politique de communication à mettre en œuvre pour valoriser l'expérimentation sur l'inventaire participatif et la recherche documentaire au cours des assises du textile et accompagner les services du Parc naturel régional dans l'organisation et l'animation des Assises du Textile (élaboration de la communication générale sur l'évènement, élaboration des supports de communication, co-animation de l'évènement)<sup>1</sup>.

En amont de la mise en œuvre de l'opération, un comité scientifique dédié aux questions textiles est institué. Sa mise en place permet au PNR d'être alerté sur des enjeux spécifiques du projet et sur les difficultés – voire les impossibilités – pour le mettre en œuvre. De manière générale, les participants notent l'intérêt de Pilat textile qui aborde ces questions de manière réellement transversale. Effet induit, le Conseil scientifique du PNR bénéficie de cette démarche et s'ouvre plus largement aux Sciences humaines et sociales avec l'implication de chercheurs sollicités dans le cadre de Comité scientifique.

Au cours de l'été 2013, le PNR répond à l'appel à projets « Mémoires du XX<sup>e</sup> siècle en Rhône-Alpes » initié conjointement par la Région et la DRAC, dans la catégorie de la mémoire du travail<sup>2</sup>. Dans ce cadre, il décide de bénéficier d'un regard extérieur et d'aider à la formalisation de la démarche<sup>3</sup> et donc de se faire accompagner par des personnes-ressources. Le Comité scientifique Textile comprend des spécialistes et des universitaires de différents laboratoires de recherche<sup>4</sup> pouvant apporter un éclairage à la fois historique, politique, sociologique et technique.

En amont du lancement de l'opération de recherche documentaire plaçant la participation citoyenne au cœur du projet, et dans la perspective d'organiser un évènement fédérateur à destination des acteurs de la thématique textile à l'automne prochain, cet organe est réuni en février 2014. Le PNR du Pilat présente la stratégie de Pilat textile et la recherche-action qu'il initie alors. Les échanges permettent de mettre en exergue des enjeux et des écueils dont il doit tenir compte. Deux volets existent dans ce projet : il s'agit d'écrire l'histoire de ce territoire, rôle occupé par le PNR, mais aussi de faire émerger des projets, c'est-à-dire « faire ensemble » dans un espace d'échanges.

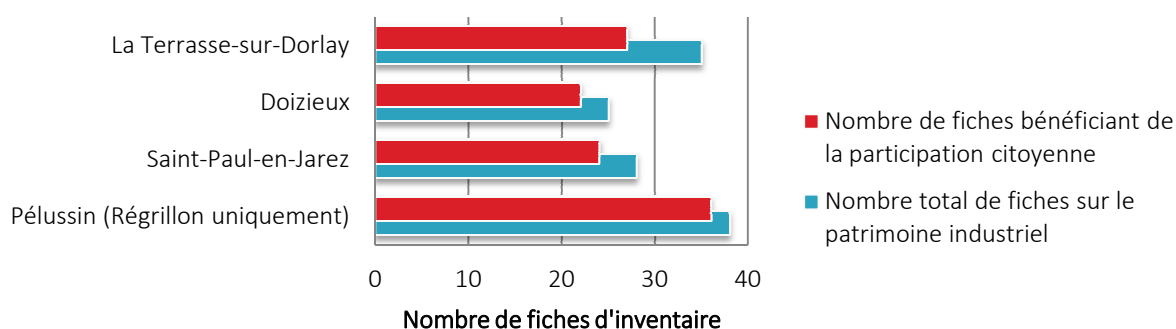
<sup>1</sup> PV de la réunion du 16 janvier 2014 du Bureau du Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>2</sup> La candidature du PNR reçoit une réponse favorable sous réserve mais, finalement, le PNR ne souhaite pas postuler de nouveau pour ne pas perdre le cofinancement du projet.

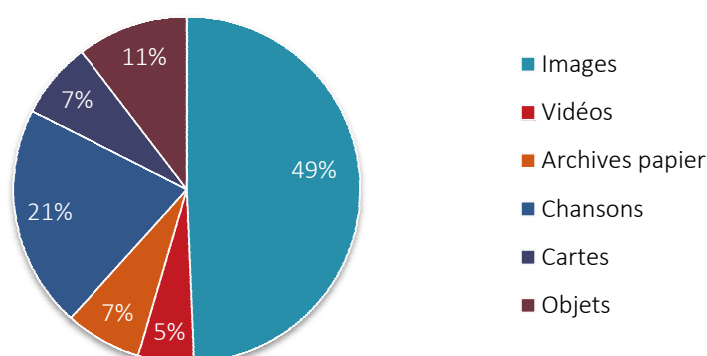
<sup>3</sup> PV de la réunion du 18 septembre 2013 du Bureau Conseil syndical du PNR du Pilat

<sup>4</sup> Les universitaires font partie d'Image Société Territoire Homme Mémoire Environnement (ISTHME) et du Centre Max Weber à Saint-Étienne, du Laboratoire d'Analyse des Formes (LAF) et du Laboratoire d'Etudes Rurales (LER) à Lyon.

De manière générale, sur 126 fiches d'inventaire du patrimoine bâti industriel (et donc de pages sur Pilat Patrimoines), plus de 86 % d'entre elles sont réalisées grâce à la participation citoyenne. Pélussin est la commune dont le nombre de fiches est le plus élevé (cf. figure) : seul l'espace relatif à la vallée du Régrillon, et donc d'une forte concentration d'ensembles industriels, est pris en compte. En guise de bilan quantitatif, notons les différents types de supports de mémoire recensés avec les acteurs partenaires : iconographie (cartes postales anciennes majoritairement), séquences vidéos, archives de type papier, chansons, cartes et objets.



**FIGURE 38 PART DE LA PARTICIPATION CITOYENNE DANS L'ACQUISITION DE CONNAISSANCES SUR LE PATRIMOINE INDUSTRIEL BÂTI DES VALLÉES DU DORLAY ET DU REGRILLON (OCTOBRE 2014)**



**FIGURE 39 TYPES DE SUPPORTS DE MEMOIRE RECENSES EN RAPPORT AVEC LES VALLÉES DU DORLAY ET DU REGRILLON (OCTOBRE 2014)**

La poursuite de ces volets culturels est mise en attente dans un souci de mise en cohérence des actions sur les patrimoines textiles. Toutefois, réaliser un bilan à mi-parcours permet de mettre en avant la réussite d'une animation participative auprès des associations locales de patrimoine.

Les rendez-vous sont réalisés individuellement avec, par la force des choses, les sociétés d'Histoire<sup>1</sup> déjà connues grâce à l'IPPI. Cette opération permet de développer un dialogue constructif, basé sur la confiance, entre la chargée de mission et les représentants associatifs, ce qui appuie l'idée que le PNR est personnifié en ses chargés de mission. C'est l'occasion de favoriser son appropriation autrement que comme un guichet de subventions publiques et de désamorcer, parfois, des incompréhensions quant à la politique mise en œuvre par le PNR. En effet, le refus de soutien

<sup>1</sup> Nous faisons allusions ici à Visages de notre Pilat (Pélussin), aux Amis de Doizieux (Doizieux), à la Maison des tresses et lacets (La Terrasse-sur-Dorlay), au Centre d'Etudes et de Recherches du Patrimoine Industriel (CERPI) de la vallée du Gier (L'Homme) et l'Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat (ARCOMA) (Saint-Chamond).

financier a été interprété par certaines structures associatives comme un manque d'intérêt généralisé à leurs actions. Ces deux volets nécessitent toutefois une animation importante avec les différentes rencontres, le terrain et, surtout, la synthèse des données recueillies nécessitant un regard d'historien.

Etant donné l'avancement progressif de l'opération, le projet est remanié sous différents aspects. Tout d'abord, le déroulement des étapes : la création d'une synergie commune (en lien avec le recours à un prestataire) implique de revoir les étapes de la recherche-action en repoussant la sélection collective et donc la numérisation des supports définis dans l'étape précédente après, probablement, l'organisation des Assises du textile.

Une animation originale et déléguée à un tiers par le PNR du Pilat permet de faire participer largement élus, entreprises, associations et habitants autour de la question de la revitalisation du secteur. Ces participants sont fidélisés, mais les associations locales demeurent peu représentées.

Mi-2014, des temps de rencontre collectifs et largement ouverts aux habitants et aux associations de patrimoine sont proposés par le PNR du Pilat pour construire une dynamique commune sur les patrimoines textiles.

Durant le mois de juin, le prestataire sélectionné pour l'étude anime avec le PNR du Pilat des réunions publiques (une par vallée) : c'est l'occasion d'inviter les habitants, les associations et les entreprises à participer. Intitulées « Revitalisation du secteur textile du Pilat : susciter l'émergence de projets », ces réunions ont un objectif multiple : créer un réseau de personnes-ressources, définir ensemble les priorités pour faire du Pilat un territoire textile d'excellence, recenser l'existant et faire émerger de nouvelles idées à mettre en travail au cours des ateliers à venir. A chaque réunion, une entreprise patrimoniale est présente, à la différence des associations d'Histoire qui n'y participent globalement pas. Des élus (et anciens représentants politiques) sont également présents. Fait étonnant, dans chaque vallée ressort l'importance du train, surnommé « tacot » ou encore « galoche », qui permettait jusque dans les années 1930 de relier Saint-Etienne à Pélussin, en passant par la vallée du Dorlay.

Cette étape est ensuite poursuivie avec l'organisation d'ateliers de travail ou de mise en projets, permettant à la fois de prioriser les idées de projet ayant émergé en réunions publiques, pour construire les propositions en vue de l'appel à manifestation d'intérêt Leader pour la période 2014-2020.

En ce qui concerne la vallée du Dorlay, et en connectant les 13 idées de projet ensemble, le groupe identifie deux dynamiques de projet prioritaires : un projet de développement économique dans le but d'impulser un nouvel élan grâce à la formation / transmission / recherche / prospective ; un projet de développement touristique « La route du fil », associée à une communication sur le textile (le fil et son histoire) autour d'un produit touristique itinérant.

*Le but de la démarche est bel et bien de faire identifier le secteur textile pilatois comme disposant d'un véritable potentiel de création d'activités, en s'appuyant sur un socle historique, mémoriel et patrimonial construit avec les acteurs du territoire, à l'échelle des vallées du Dorlay et du Régrillon. L'opération est menée grâce à deux phases quasi parallèles : d'une part, le volet mémoriel avec les associations locales de patrimoine et, d'autre part, le volet pour développer une synergie, bien que le premier nourrisse le second. Dès les premières rencontres, deux types de groupe émergent : les participants tournés vers l'économie et ceux vers le patrimoine avec, au cœur, la question de ce qui va entraîner la roue : faut-il se pencher d'abord sur le volet économique, et*

*travailler sur le patrimoine selon les besoins ou bien s'agit-il de mener un projet patrimonial donnant lieu à un cercle vertueux pour les entreprises patrimoniales ? Ceci confirme que la ressource n'est un actif qu'une fois le processus d'activation enclenché et devient alors un bien collectif. Dans le processus patrimonial, les acteurs d'un territoire sélectionnent des objets porteurs de valeurs qu'ils souhaitent privilégier, auxquels ils vont associer des qualités spécifiques au territoire. Ainsi émergent et se renforcent différentes stratégies et logiques, propres à chaque champ d'activité<sup>1</sup>.*

*Le patrimoine est une construction mentale et subjective, ce qui implique que les partenaires associatifs et les entreprises ne partagent pas la même définition, et donnant lieu à de fortes difficultés pour les faire travailler ensemble. Commencer par les faire réfléchir à une définition ou une approche commune aurait pu être un point de départ. D'ailleurs, évoquer avec les participants du projet l'héritage plutôt que le patrimoine peut faciliter une projection collective. Progressivement, bien que les patrimoines matériels et immatériels ne soient pas pour autant évincés, la clef d'entrée économique prend le pas dans la définition même de la stratégie. La candidature du PNR pour le nouveau programme Leader en est la preuve, tout comme la suppression programmée du poste de chargé de mission Patrimoines culturels en février 2015.*

---

<sup>1</sup> LANDEL Pierre-Antoine, « Le patrimoine, ressource de la « projectivité » des territoires », Travaux de recherche en sociologie de Michel Koebel. URL : <http://koebel.pagesperso-orange.fr/ActesI&E/AXE6/landelsenil.html> consulté le 29 octobre 2014

## CONCLUSION

Le patrimoine culturel doit permettre, comme défini dans la charte Objectif 2025, d'initier des « *modes de vie plus sobres et plus solidaires*<sup>1</sup> » car « *Pour générer de la solidarité au sein du Pilat, mais également avec les territoires voisins, le lien social et intergénérationnel doit être favorisé au travers de nouvelles formes d'habitat et de déplacements, mais aussi des pratiques de loisirs, de la vie culturelle et de la valorisation des patrimoines identitaires*<sup>2</sup> ».

Comme nous l'avons vu, le participatif doit devenir un mode de faire et de penser pour envisager la mise en œuvre de ses actions. Le Parc naturel régional du Pilat développe ses connaissances patrimoniales, d'abord naturelles puis culturelles, dans une logique de co-construction et d'opérationnalité : il ne s'agit pas de savoir pour savoir, mais pour agir en connaissance de cause. En prenant pour référence l'échelle de participation citoyenne de S. Arnstein<sup>3</sup>, nous notons que le PNR incite les citoyens mobilisés dans ces observatoires à s'engager, à occuper volontairement un rôle dans l'inventaire ou le suivi, ce qui dépasse le cadre de leur simple consultation en tant qu'expert local. La mise en œuvre d'opérations associant acteurs locaux et habitants n'est d'ailleurs pas nouvelle pour le PNR avec l'animation culturelle initiée dès les années 1970.

Progressivement, la démarche des Atlas communaux des patrimoines est ouverte aux volets culturels, en particulier sous l'angle industriel. Cette évolution contribue au processus de patrimonialisation de l'héritage textile dans un contexte où le Parc du Pilat, d'une part, a déjà initié des actions sur cette problématique et peut compter sur ses expériences et où, d'autre part, une effervescence associative se constate sur une partie importante du territoire. Ceci conduit le Syndicat mixte à déployer une stratégie en faveur du patrimoine textile considéré sous ses différents angles (bâti, savoir-faire, secteur économique, etc.) et à orienter sa politique pour l'ériger en tant que ressource territoriale à l'horizon 2025. Ainsi, et progressivement, le patrimoine textile devient un géosymbole, un lieu culturel porteur d'identité, et chargé de sens et de mémoire. Concept développé par J. Bonnemaïson pour évoquer le rapport singulier entre la société mélanésienne et son territoire, il évoque dans ce cadre « *un lieu, un relief, un itinéraire, une route, une construction, un site qui, pour des raisons religieuses, culturelles ou politiques, prennent aux yeux des groupes ethniques et sociaux une dimension symbolique qui les ancre dans une identité héritée peuvent être considéré comme des géosymboles*<sup>4</sup> ». A la fois symbole et valeur, cette notion peut s'appliquer aux sociétés contemporaines structurées sur des nouvelles formes d'enracinement<sup>5</sup>. D'ailleurs, la territorialité n'existe donc pas en dehors d'un groupe. D'un autre point de vue, ce n'est pas le territoire qui forme le groupe<sup>6</sup>.

Ainsi, la ressource territoriale suit un cycle de vie en deux étapes : la genèse (ou l'identification) et la valorisation qui peut prendre plusieurs formes<sup>7</sup>. Leur révélation n'étant pas un processus spontané et a-contextuel, il peut représenter une modalité de réponse à des situations de

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 69

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 18

<sup>3</sup> ARNSTEIN Sherry, « A ladder of citizen participation », in *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet 1969, p. 216-224

<sup>4</sup> BONNEMAISON Joël, 1981, « Voyage autour du territoire », in *L'Espace géographique*, n° 4, 1981, pp. 249-262

<sup>5</sup> GORE Olivier, « Le géosymbole, vecteur de la territorialité régionale. L'exemple du fest-noz en Bretagne », in *Norôis*, vol. 198, n° 1, 2006. URL : <http://norôis.revues.org/2014> consulté le 29 octobre 2014

<sup>6</sup> VINSONNEAU Geneviève, *op. cit.*, 2003, p. 131

<sup>7</sup> LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », *op. cit.*, 2009

crises portant précisément sur des ressources<sup>1</sup>. Celles-ci remettent en question la conservation ou l'usage de l'existant, ce qui enclenche une phase d'invention–création de nouvelles ressources, voire même l'occasion de requalifier des ressources existantes. Pour y parvenir, un autre regard doit être porté, et de nouvelles valeurs attribuées. Enfin, une fois le processus de valorisation enclenché, il doit s'élargir : « *les acteurs économiques ont l'initiative de la valorisation mais la territorialisation appelle plus largement la mobilisation de valeurs patrimoniales, et les acteurs publics, comme les populations locales trouvent un rôle actif alors dans le processus de valorisation des ressources et dans la définition des conditions de leur renouvellement dans un temps long*<sup>2</sup> ». H. Lamara, s'interrogeant sur le territoire comme construit social résultant d'un enchaînement coordonné des acteurs, réunis pour résoudre un problème productif inédit et de construction de ressources territoriales qui sont activées (ou révélées) pour une dynamique renouvelée du territoire, définit deux piliers pour y parvenir : la coordination des acteurs et la valorisation de la ressource<sup>3</sup>. Du reste, J.-C. Daumas définit que « *le territoire n'est plus perçu comme un cadre naturel plus ou moins contraignant, doté d'un héritage historique plus ou moins important, mais comme une construction des acteurs*<sup>4</sup> »

La patrimonialisation s'inscrit dans des logiques politiques induisant diverses formes de constructions territoriales, porteuses de différents modes de « projectivité » : d'opportunité (à court terme), d'adaptation (à moyen terme), de durabilité (à long terme)<sup>5</sup>. Ce processus a de fortes implications économiques, liées aux augmentations de revenus et aux créations d'emplois qu'elle entraîne. En effet, selon M. Vernières, la patrimonialisation peut être à l'origine d'un cercle vertueux de développement local : si le patrimoine permet d'accroître les richesses du territoire, cet enrichissement permet à son tour de dégager les ressources nécessaires pour investir dans le champ patrimonial, investissements qui sont la source potentielle d'un développement local futur renforcé<sup>6</sup>. Le laboratoire de recherche Espaces et Sociétés (ESO) développe d'ailleurs l'idée selon laquelle le patrimoine, loin d'être objet de consensus et de fonctionner comme « bien commun », est construit par certains groupes sociaux et constitue une ressource voire une forme de capital symbolique. La patrimonialisation y est envisagée de manière privilégiée comme mode d'appropriation de l'espace et de légitimation des groupes sociaux<sup>7</sup>.

Toutefois, la mesure de la contribution du patrimoine au développement se heurte à de nombreuses difficultés, qui sont accentuées par la diversité aussi bien des territoires que de leurs patrimoines<sup>8</sup>. C'est pour cela que la mesure de la contribution du patrimoine au développement doit accorder une grande importance aux acteurs du développement du territoire, de leurs motivations et de leur degré d'intérêt et d'implication. La nature et la force économique et politique des groupes soutenant les actions de valorisation du patrimoine influent fortement sur la mesure de sa valeur.

<sup>1</sup> PEYRACHE-GADEAU Véronique, JANIN Claude, PERRON Loïc, « Les temporalités de la Ressource Territoriale [...] », *op. cit.*, 2010

<sup>2</sup> *Ibid.*

<sup>3</sup> LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale [...] », *op. cit.*, 2009

<sup>4</sup> SIGNORET Philippe, *Territoire, observation et gouvernance: outils, méthodes et réalités*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2011, p. 34

<sup>5</sup> LANDEL Pierre-Antoine, « Le patrimoine, ressource de la « projectivité » des territoires », *op. cit.*

<sup>6</sup> VERNIERES Michel (dir.), *op. cit.*, 2011, pp. 16-17

<sup>7</sup> VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », in *Annales de géographie*, vol. 4, n° 656, 2007, pp. 361-381. URL : <http://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2007-4-p-361.htm> consulté le 19 août 2011

<sup>8</sup> VERNIERES Michel, « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure », Colloque « *La mesure du développement* », Paris, 1-3 février 2012

## CONCLUSION GENERALE : POUR UNE POLITIQUE PILATOISE PARTAGEE GRACE A L'ECONOMIE DU PATRIMOINE

Avant de clore cette recherche, il est opportun de rappeler tout d'abord que nous nous questionnons sur la construction d'une politique publique en faveur des patrimoines culturels par le Parc naturel régional du Pilat et, dans un second temps, sur le recours aux associations locales de patrimoine pour la mettre en œuvre. Ainsi, après avoir proposé un retour sur les hypothèses de recherche, nous proposerons de nouvelles pistes de réflexion.

### UN RETOUR SUR LES HYPOTHESES DE RECHERCHE

Au cours de ses quarante années d'existence, le Parc naturel régional du Pilat développe une politique publique en faveur des patrimoines. Ses chartes successives en sont le reflet et permettent d'identifier plusieurs temporalités. Au-delà de favoriser l'appropriation des patrimoines et du territoire, il porte des actions pour que les habitants se les approprient.

A chaque temporalité, correspond une thématique plus particulière. Le PNR du Pilat, de 1974 à 1988, a l'objectif de forger une identité territoriale à l'ensemble du Massif, à partir de l'appartenance au Pilat et de la notion de Parc naturel régional<sup>1</sup> grâce aux richesses dont il a hérité. La charte révisée de 1991 stipule que la protection du patrimoine naturel et culturel est l'une des deux priorités de cette période<sup>2</sup>. En outre, la charte Objectif 2010 rappelle que la problématique confrontant la diversité des ressources naturelles et paysagères du Pilat – à la proximité immédiate des grands sites urbains et industriels – est au centre du projet de territoire pour les dix prochaines années<sup>3</sup>. Enfin, « *valoriser la découverte du Pilat, riche de la diversité de ses territoires, de ses sites, et de son patrimoine*<sup>4</sup> » est une des actions prévues pour la durée 2000-2010 : le développement touristique du Pilat s'appuie sur la qualité de ses patrimoines naturel et culturel.

La charte actuelle, à l'horizon 2025, représente une césure dans le regard porté : l'entrée n'est plus celle de l'objet patrimonial mais du mode de faire. Le PNR réalise actuellement le constat suivant : « *Au-delà de la mise en valeur des sites et du patrimoine local, le syndicat mixte du Parc doit favoriser les conditions d'un accueil authentique en s'appuyant sur les connaissances et la médiation des habitants*<sup>5</sup> ». Aussi, cette charte définit comme objectif de « *valoriser les patrimoines et renforcer les échanges culturels*<sup>6</sup> » et, plus précisément, de « *découvrir et faire découvrir le patrimoine du Pilat*<sup>7</sup> ». Cet objectif s'inscrit dans l'axe 2 « *Des modes de vie plus sobres et plus solidaires* ». Le patrimoine est considéré comme un vecteur de lien social : « *Pour générer de la solidarité au sein du*

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 10

<sup>2</sup> PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional, Annexe III*, mai 1991, p. 1

<sup>3</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, 1999, p. 1

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 67

<sup>5</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 91

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 90

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 91

*Pilat, mais également avec les territoires voisins, le lien social et intergénérationnel doit être favorisé au travers de nouvelles formes d'habitat et de déplacements, mais aussi des pratiques de loisirs, de la vie culturelle et de la valorisation des patrimoines identitaires<sup>1</sup> ».*

L'association de patrimoine, relais en direction des habitants, représente l'acteur local privilégié pour participer à la mise en œuvre ces politiques. Le Parc naturel régional du Pilat recourt régulièrement à ces organisations pour mettre en œuvre ses actions.

La construction de partenariat avec les associations de patrimoine débute dès la naissance du PNR. A cette époque, ce sont elles qui le contactent pour construire des projets. Rapidement, émergent des structures intrinsèquement reliées au Parc. Ce dernier initie et / ou soutient un projet de création, puis aide la structure à fonctionner. Ce soutien est limité dans le temps, même s'il peut être à l'origine des structures gestionnaires de site. En effet, et progressivement, il se désengage pour favoriser l'indépendance de l'association porteuse. Ce schéma se reproduit régulièrement : les maisons thématiques surtout, mais aussi la base de canoë-kayak de Doizieux ou encore les métiers d'art. Cette prise de recul met parfois à mal le fonctionnement de ces organisations qui éprouvent des difficultés à trouver les ressources pour assurer leurs missions.

Surtout, le Parc du Pilat se tourne vers les associations locales de patrimoine pour les faire participer à la mise en œuvre d'actions ponctuelles. Le projet est pensé pour prendre en compte des acteurs locaux et les rendre partenaires. Parfois, elles sont même des opérateurs, comme le montre l'exemple des résidences d'artistes.

Tendre vers l'ensemble des associations demeure toutefois un objectif récent. Avec la charte Objectif 2025, rendre les citoyens acteurs concerne naturellement les associations qui se composent des habitants pilatois. Les démarches participatives de connaissance en sont une bonne entrée : Observatoire de la biodiversité, Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI), etc.

## CONSIDERER LE PATRIMOINE COMME UN BIEN ECONOMIQUE

Le patrimoine représente un défi au temps et la mise hors du temps est son absolu<sup>2</sup>. Il est donc nécessaire que les représentations évoluent et dépassent la traditionnelle dualité entre l'économie et le patrimoine, comme si celui-ci créait de la richesse marchande et le second, non. En tant qu'héritage, il n'est pas uniquement un ensemble de passifs que les dépositaires doivent assumer : il s'agit également d'actifs pouvant permettre de générer un développement endogène. Aujourd'hui, les espaces qu'occupe le patrimoine rural sont ouverts. Ils doivent d'ailleurs le rester pour « *conjur*er la hantise identitaire, l'abus idéologique de patrimonialisation, l'appropriation de la ruralité à la recherche de racines et d'identités<sup>3</sup> ».

Si l'on définit le patrimoine comme « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » selon l'expression d'O. Lazzarotti, nous nous devons d'ajouter qu'outre la relation passé-présent, il permet également de se projeter dans l'avenir par les projets de

<sup>1</sup> PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, p. 18

<sup>2</sup> BENSALBAN, FABRE Daniel (dir.), *op. cit.*, 2001, p. 254

<sup>3</sup> CHEVALLIER Denis, CHIVA Isac, DUBOST François, « L'invention du patrimoine rural », p.54 in CHEVALLIER Michel (dir.), *op. cit.*, 2000



valorisation qu'il sous-tend<sup>1</sup>. La spécificité du patrimoine tient à la nature de l'objet patrimonial mais aussi en ce qu'il est (économiquement parlant) non reproductible et non substituable<sup>2</sup>.

« *L'économie peut être pensée dans une dualité de relations, marchande et patrimoniale, dans laquelle le second terme représente la base économique sur laquelle le groupe social organise sa perpétuation dans l'espace et dans le temps des identités et des générations, jouant de facto un rôle de limitation à l'égard de l'action individualiste du marché*<sup>3</sup> ».

Surtout, l'économie du patrimoine aide à rendre la légitimité incontestable, argument supplémentaire contre toute tentative d'y porter atteinte, lui a permis de retrouver une légitimité sociale ; facteur de stabilisation du consensus patrimonial<sup>4</sup>. En outre, elle n'a pas pour finalité le tiroir-caisse mais la construction d'une relation individuelle et collective à une tradition. X. Greffe évoque d'ailleurs le « décrochage<sup>5</sup> » entre « support » et « service ». Cette distinction met le doigt sur l'ambiguïté que, dans son utilisation courante, le terme de produit patrimonial recèle, en ce qu'il désigne tantôt le site ou le monument, tantôt au contraire la visite. « *Tout se passe donc en quelque sorte comme si nous étions en présence d'une double économie du patrimoine. Vue du côté de la demande, c'est une économie de services patrimoniaux, vue du côté de l'offre c'est d'abord l'économie d'un l'objet*<sup>6</sup> ».

Il serait intéressant d'expérimenter un observatoire de l'économie du patrimoine et de quantifier les retombées directes et indirecte de notre héritage, d'un point de vue quantitatif mais aussi qualitatif. Le patrimoine peut être aujourd'hui une activité vitale dans l'économie régionale. Il génère des emplois directs et indirects et représente un chiffre d'affaires, puis des retombées fiscales. Il implique de prendre en compte l'économie directe (structures du patrimoine, Etat et collectivités, prestataires directs) et indirecte (prestataires du tourisme patrimonial).

Entre objet d'identité et objet menacé par le temps et les usages, sa dimension économique ne doit être ni négligée ni surestimée. L'analyse économique du patrimoine permettrait d'explorer les déterminants de la demande, de prendre la mesure des coûts de la conservation et de la mise à disposition des publics, d'évaluer la pertinence des aides à mobiliser.

Le champ patrimonial ne cesse de s'étendre et revêt une dimension immatérielle et symbolique qui en fonde la valeur. Les valeurs esthétique et historique du patrimoine sont les plus simples à percevoir, comme le rappellent F. Benhamou et D. Thesmar<sup>7</sup>. X. Greffe, définissant encore d'autres valeurs – artistique, cognitive, sociale et économique – propose d'ailleurs une évaluation de la valeur économique, au travers d'une analyse de la corrélation entre développement économique territorial et mobilisation du patrimoine<sup>8</sup>. Réaliser ce type d'appréciation représente un outil d'aide à

<sup>1</sup> BONERANDI Emmanuelle, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », *op. cit.*, 2005

<sup>2</sup> DAVALLON Jean, *op. cit.*, 2006, p. 49

<sup>3</sup> BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino, VIVIEN Franck-Dominique, « Le patrimoine : accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », *Actes du Forum de la régulation*, Paris, 9-10 octobre 2003, p. 14

<sup>4</sup> BEGHAIN Patrice, *op. cit.*, 1998, p. 40

<sup>5</sup> GREFFE Xavier, *La valorisation économique du patrimoine : la demande et l'offre de patrimoine*, Anthropos-Economica, Paris, 1990, 253 p. in DAVALLON Jean, *Le don du patrimoine, une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Hermès Science Publications, 2006, p. 48

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 42

<sup>7</sup> BENHAMOU François, THESMAR David, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, Rapport, La Documentation française, coll. Les Rapports du Conseil d'analyse économique, juin 2011, p. 33

<sup>8</sup> Cette analyse concentre toutefois son attention sur le patrimoine bâti et les monuments historiques.

la décision. Il estime que ces biens relèvent d'un « *écosystème patrimonial*<sup>1</sup> » dépassant les comportements individuels pour s'inscrire dans une réalité plus globale.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'ailleurs pionnière dans ce domaine en mettant en place, dès 2005, une méthodologie en vue d'une évaluation régionale, qui est suivie, étant donnés les résultats, par une étude commandée par la Direction de l'Architecture et du Patrimoine (DAPA)<sup>2</sup>. Cette dernière définit la simplicité de la formule économique : 1 € (investi dans le patrimoine) représente 28 à 31 € (de retombées économiques en métropole). Ainsi, l'impact économique national du patrimoine est plus de vingt fois supérieur à ce qu'il mobilise en dépense d'investissement<sup>3</sup>. Il serait donc intéressant de mener ce type d'étude sur un territoire du PNR, ce qui serait inédit à notre connaissance.

Dans ce contexte, il est nécessaire que se produise également un changement dans la représentation de l'association locale de patrimoine et du bénévolat en général. Souvent associées à l'image d'un acteur manquant de mobilité et de réactivité, l'association, elle souffre, nous l'avons vu, d'un certain nombre de faiblesses. Si l'objet social choisi est suffisamment large, l'activité de l'association peut évoluer, tout en en restant fidèle au projet initial, et s'adapter aux évolutions des enjeux et du contexte.

D'ailleurs, toutes les associations régies par la loi de 1901 appartiennent à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale. Rappelons que l'ESS est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- « *Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices,*
- *Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation, dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise,*
- *Une gestion conforme aux principes suivants : a) Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise, b) Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées<sup>4</sup> ».*

Début 2013, le projet de loi de Benoit Hamon sur l'ESS visant à développer, ouvrir et sécuriser juridiquement tous les organismes considérés aujourd'hui comme appartenant à ce secteur (coopératives, mutuelles, fondations, associations), le Parc naturel régional se penche sur la valorisation de l'Economie sociale et solidaire dans le Pilat. Il réalise un diagnostic sur les associations

<sup>1</sup> LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *op. cit.*, 2009

<sup>2</sup> Ministère de la Culture et de la Communication, Agence régionale du patrimoine, *Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*, mars 2009, 156 p.

<sup>3</sup> NEAU Cédric, « L'investissement dans le tourisme de patrimoine rapporte plus de vingt fois la mise », La Gazette des communes, 24 octobre 2013.

URL : <http://www.lagazettedescommunes.com/204009/linvestissement-dans-le-tourisme-de-patrimoine-rapporte-plus-de-vingt-fois-la-mise/> consulté le 23 novembre 2014

<sup>4</sup> Loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire

culturelles<sup>1</sup> qui, nous semble-t-il, ne doit être qu'un premier pas pour ensuite prendre en compte l'ensemble des structures locales de patrimoine, comme les sociétés d'Histoire.

La valorisation de son héritage s'inscrit désormais dans une perspective de politique intégrée, d'attractivité et de dynamisation des territoires ; la prise de conscience du rôle économique significatif joué par le patrimoine et la nécessité d'en mesurer l'impact se renforcent<sup>2</sup>.

Finalement, quelle valeur le Parc naturel régional du Pilat veut-il octroyer aux patrimoines de son territoire dans les années à venir ? En fonction de la réponse, quels moyens affecter à cette mission ? Cette question est d'autant plus d'actualité que, après cinq années, le PNR décide de ne plus disposer d'une chargée de mission dédiée aux questions du patrimoine culturel et de répartir en interne les dossiers en cours. Indéniablement, moins de moyens sont donc consacrés à cette mission.

Pour évaluer et agir, il faut d'abord mieux connaître. Il est donc nécessaire de poursuivre les processus de connaissances et d'inventaires participatifs avec les citoyens. Surtout, considérer le patrimoine comme « *une ressource pour le développement territorial qu'il s'agit de définir non pas comme un produit, mais comme un objet intégré dans un processus de construction dont les formes méritent d'être caractérisées*<sup>3</sup> » doit être l'affaire de tous.

---

<sup>1</sup> BRUYERE Hélène, *Démarche stratégique de développement économique du secteur culturel en cohérence avec le territoire, Le Parc naturel régional du Pilat, Note d'aide à la décision*, Rapport de stage, Université Jean Monnet, 2014

<sup>2</sup> Site internet de l'Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine. URL : <http://www.impact-patrimoine.fr/> consulté le 23 novembre 2014

<sup>3</sup> LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », *op. cit.*, 2009

# BIBLIOGRAPHIE

## ARCHIVES

### ARCHIVES ECRITES

#### CHARTES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT ET LEURS EVALUATIONS

- PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025*, octobre 2012, 197 p.
- PNR du Pilat, *Charte Objectif 2025, Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, 120 p.
- PNR du Pilat, *Documents complémentaires*, mars 2012, 62 p.
- PNR du Pilat, *Plan de Parc*, mars 2012, 1 p.
- PNR du Pilat, *Evaluation de la charte « Objectif 2010 »*, 2010, 120 p.
- PNR du Pilat, *Diagnostic de l'évolution du territoire*, 2009, 221 p.
- PNR du Pilat, *Note d'orientations*, 2009, 51 p.
- PNR du Pilat, *Charte Objectif 2010*, décembre 1999, 115 p.
- PNR du Pilat, *Charte révisée du Parc naturel régional du Pilat*, mai 1991, 47 p.
- PNR du Pilat, *Annexe de la Charte révisée du Parc naturel régional*, mai 1991.
- PNR du Pilat, *Charte constitutive du Parc du Pilat*, 1974, 40 p.

#### BILANS D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DU PILAT

- PNR du Pilat, *Que retenir de l'année 2013 du Parc du Pilat ?*, *Bilan annuel d'activités 2013*, 2014, 11 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2012*, 2013, 35 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2011*, 2011, 35 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2010*, 2011, 35 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2007*, 2008.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2005-2006*, 2007, 28 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2003-2004*, 2004, 27 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités 2001-2002*, 2002, 23 p.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités du Parc du Pilat*, 1995.
- PNR du Pilat, *Bilan d'activités, années 1984-1985*, 1986.
- PNR du Pilat, *Rapport d'activités pour l'année 1981*, 1982, 8 p.
- PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1980*, s. d., 23 p.
- PNR du Pilat, *Le Parc Naturel Régional du Pilat, premier bilan : 1974-1979*, 1980, 38 p.
- PNR du Pilat, *Rapport d'activité pour l'année 1975*, s. d., 8 p.
- PNR du Pilat, *Les expériences culturelles dans le Parc naturel régional du Pilat*, s. d.
- Association Culturelle du Pilat, *Animation Culturelle, Bilan 1992*, s. d.
- PNR du Pilat, *Animation 1981, bilan*, 1981, 43 p.
- PNR du Pilat, *Animation 1980, bilan*, 1980, 12 p.
- PNR du Pilat, *Animation, printemps-été 1979, bilan*, 1979, 18 p.

#### PROCES VERBAUX DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DU PILAT

- PV de la réunion du 5 février 2014 du Comité syndical
- PV de la réunion du 16 janvier 2014 du Bureau du Conseil syndical
- PV de la réunion du 18 septembre 2013 du Bureau du Conseil syndical
- PV de la réunion du 2 juillet 2013 du Bureau du Conseil syndical
- PV de la réunion du 15 juin 2011 du Bureau du Conseil syndical

PV de la réunion du 18 mai 2011 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 avril 2011 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 16 février 2011 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 janvier 2011 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 octobre 2010 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 15 septembre 2010 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 juin 2010 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 2 juin 2010 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 janvier 2010 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 16 décembre 2009 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 octobre 2009 du Bureau du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 septembre 2009 du Bureau du Comité syndical  
PV de la réunion du 24 juin 2009 du Bureau Comité syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> avril 2009 du Bureau du Comité syndical  
PV de la réunion du 25 février 2009 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 28 janvier 2009 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 28 janvier 2009 du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 décembre 2008 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2008 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 25 juin 2008 du Conseil syndical extraordinaire  
PV de la réunion du 25 juin 2008 du Conseil syndical ordinaire  
PV de la réunion du 4 juin 2008 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 mars 2008 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 février 2008 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 décembre 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 décembre 2007 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 octobre 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 septembre 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 2 juillet 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juin 2007 du Comité syndical  
PV de la réunion du 3 mai 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 mars 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 février 2007 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 décembre 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 décembre 2006 du Comité syndical  
PV de la réunion du 27 octobre 2006 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 octobre 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 juillet 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 juin 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 27 avril 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 27 avril 2006 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 mars 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 3 février 2006 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 3 février 2006 du Comité syndical  
PV de la réunion du 2 décembre 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 octobre 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 15 septembre 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 mai 2005 du Comité syndical  
PV de la réunion du 18 avril 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 mars 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 25 février 2005 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 janvier 2005 du Bureau du Conseil syndical

PV de la réunion du 20 novembre 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 novembre 2004 du Comité syndical  
PV de la réunion du 29 octobre 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 27 septembre 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 27 février 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 janvier 2004 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 24 novembre 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 octobre 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 septembre 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 mai 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 mai 2003 du Comité syndical  
PV de la réunion du 31 mars 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 février 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 janvier 2003 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 5 décembre 2002 du Comité syndical  
PV de la réunion du 22 novembre 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 octobre 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 septembre 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 5 juillet 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 29 avril 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 avril 2002 du Comité syndical  
PV de la réunion du 25 mars 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 31 janvier 2002 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 31 janvier 2002 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 décembre 2001 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 6 décembre 2001 du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 novembre 2001 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 septembre 2001 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 juin 2001 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 28 mai 2001 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 février 2001 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 décembre 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 décembre 2000 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 novembre 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 octobre 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 juillet 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 4 mai 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 mars 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 mars 2000 du Comité syndical  
PV de la réunion du 24 janvier 2000 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 décembre 1999 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 mai 1999 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 mars 1999 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 janvier 1999 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 décembre 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 novembre 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 15 octobre 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 septembre 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 2 juillet 1998 du Comité syndical  
PV de la réunion du 25 mai 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 avril 1998 du Bureau du Conseil syndical

PV de la réunion du 26 mars 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 février 1998 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 février 1998 du Comité syndical  
PV de la réunion du 24 novembre 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> septembre 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 juillet 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 22 mai 1997 du Comité syndical  
PV de la réunion du 21 avril 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 mars 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 23 janvier 1997 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 23 décembre 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 novembre 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 novembre 1996 du Comité syndical  
PV de la réunion du 17 octobre 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 septembre 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 juillet 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 juin 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 mai 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 avril 1996 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 4 décembre 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 25 septembre 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 24 mai 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 24 mai 1995 du Comité syndical  
PV de la réunion du 29 mars 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 février 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 janvier 1995 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 16 décembre 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 novembre 1994 du Comité syndical  
PV de la réunion du 10 octobre 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 6 septembre 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 juin 1994 du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 mars 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 février 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 janvier 1994 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 29 novembre 1993 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 25 octobre 1993 du Comité syndical  
PV de la réunion du 19 octobre 1993 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 juin 1993 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 juin 1993 du Comité syndical  
PV de la réunion du 31 mars 1993 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 janvier 1993 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 décembre 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 23 novembre 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 octobre 1992 du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 septembre 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 juin 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 avril 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 mars 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 février 1992 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 février 1992 du Comité syndical  
PV de la réunion du 26 novembre 1991 du Bureau du Conseil syndical

PV de la réunion du 17 septembre 1991 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 juin 1991 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 avril 1991 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 20 mars 1991 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 février 1991 du Comité syndical  
PV de la réunion du 13 février 1991 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 décembre 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 novembre 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 3 octobre 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 5 septembre 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 juillet 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 juin 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 15 mai 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 avril 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 28 février 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 février 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 janvier 1990 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 novembre 1989 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 novembre 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 septembre 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 juillet 1989 du Comité syndical  
PV de la réunion du 14 juin 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 23 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 mars 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 février 1989 du Comité syndical  
PV de la réunion du 11 janvier 1989 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 décembre 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 23 novembre 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 octobre 1988 du Comité syndical  
PV de la réunion du 12 octobre 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 septembre 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 6 juillet 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 juin 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 mars 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 3 mars 1988 du Comité syndical  
PV de la réunion du 10 février 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 13 janvier 1988 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 décembre 1987 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 octobre 1987 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 octobre 1987 du Comité syndical  
PV de la réunion du 9 septembre 1987 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 juillet 1987 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 10 juin 1987 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 25 février 1987 du Comité syndical  
PV de la réunion du 17 décembre 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 novembre 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 novembre 1986 du Comité syndical  
PV de la réunion du 10 septembre 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 juillet 1986 du Comité syndical  
PV de la réunion du 11 juin 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 14 mai 1986 du Bureau du Conseil syndical



PV de la réunion du 8 avril 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 mars 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 4 février 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 janvier 1986 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 4 novembre 1985 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 4 novembre 1985 du Comité syndical  
PV de la réunion du 9 juillet 1985 du Comité syndical  
PV de la réunion du 3 juin 1985 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 mai 1985 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 février 1985 du Comité syndical  
PV de la réunion du 12 février 1985 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 décembre 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 29 novembre 1984 du Comité syndical  
PV de la réunion du 30 octobre 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 août 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 26 juin 1984 du Comité syndical  
PV de la réunion du 7 juin 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 29 février 1984 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 février 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 janvier 1984 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 9 décembre 1983 du Comité syndical  
PV de la réunion du 13 octobre 1983 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 septembre 1983 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 12 juillet 1983 du Comité syndical  
PV de la réunion du 6 juillet 1983 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 juin 1983 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 16 mai 1983 du Comité syndical  
PV de la réunion du 10 février 1983 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 janvier 1983 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 21 octobre 1982 du Comité syndical  
PV de la réunion du 4 octobre 1982 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 7 juillet 1982 du Comité syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> juillet 1982 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 5 mai 1982 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 19 février 1982 du Comité syndical  
PV de la réunion du 11 février 1982 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 30 novembre 1981 du Comité syndical  
PV de la réunion du 9 novembre 1981 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 septembre 1981 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 septembre 1981 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 24 avril 1981 du Comité syndical  
PV de la réunion du 2 mars 1981 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 17 octobre 1980 du Comité syndical  
PV de la réunion du 7 juillet 1980 du Comité syndical  
PV de la réunion du 9 mai 1980 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 11 avril 1980 du Comité syndical  
PV de la réunion du 11 février 1980 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 janvier 1980 du Comité syndical  
PV de la réunion du 26 décembre 1979 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 8 octobre 1979 du Comité syndical  
PV de la réunion du 24 septembre 1979 du Bureau du Conseil syndical  
PV de la réunion du 18 mai 1979 du Comité syndical

PV de la réunion du 26 avril 1979 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 décembre 1978 du Comité syndical  
PV de la réunion du 6 novembre 1978 du Comité syndical  
PV de la réunion du 16 juin 1978 du Comité syndical  
PV de la réunion du 7 avril 1978 du Comité syndical  
PV de la réunion du 2 février 1978 du Comité syndical  
PV de la réunion du 18 novembre 1977 du Comité syndical  
PV de la réunion du 6 octobre 1977 du Comité syndical  
PV de la réunion du 2 juin 1977 du Comité syndical  
PV de la réunion du 1<sup>er</sup> février 1977 du Comité syndical  
PV de la réunion du 20 octobre 1976 du Comité syndical  
PV de la réunion du 7 juillet 1976 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 juin 1976 du Comité syndical  
PV de la réunion du 27 février 1976 du Comité syndical  
PV de la réunion du 12 décembre 1975 du Comité syndical  
PV de la réunion du 8 septembre 1975 du Comité syndical  
PV de la réunion du 14 janvier 1975 du Comité syndical  
PV de la réunion du 28 novembre 1973 du Comité syndical  
PV de la réunion du 25 juin 1973 du Comité syndical  
PV de la réunion du 6 avril 1973 du Comité syndical

## ARTICLES DE PRESSE ET DE MAGAZINE

- A. B., « Une visite aux mouflons, pour le plaisir », *Loire Matin*, 16/04/1984.
- A. C., « Sentier Exbrayat, Quels bonheurs ! », *Le Progrès*, 13/06/1991.
- ARNAUD R., « Saint-Julien-Molin-Molette et son industrie textile racontés », *Le Réveil du Vivarais*, 14/03/2013.
- A. M., « Marche nocturne dans le Pilat », *Le Réveil du Vivarais*, 22/06/2001.
- A. M., « Deux Anglais et deux Allemands dans le Pilat », *Le Réveil du Vivarais*, 18/05/2001.
- BARRIN de Jacques, « Une aire régionale à trois visages : LYON – SAINT-ETIENNE – GRENOBLE », *Le Monde*, 04/05/1970.
- BENOIST Agnès, « Une pièce de soie brute », *Lyon Figaro*, 22/09/2000.
- BERTAIL Jean, « M. Paul Camous, préfet de la Loire, annonce la naissance du parc naturel régional du Mont Pilat », *La Dépêche*, 10/10/1971.
- BERTAIL Jean, « L'association pour la création du parc du Pilat a tenté de vaincre les réticences et d'en prouver l'intérêt », *Le Progrès*, 28/12/1969.
- BERTAIL Jean, « L'association pour la création du parc du Pilat a tenté de vaincre les réticences et d'en prouver l'intérêt », *Le Progrès*, 10/12/1968.
- BERTAIL Jean, « Le rôle du Chargé de Mission de la Délégation à l'Aménagement du Territoire », *Paysans de la Loire*, 30/11/1968.
- BERTAIL Jean, « M. Jean-Pierre LOUPP, chargé de mission pour la création d'un parc régional au Pilat : « L'envahissement des forêts et campagnes par les citadins est inévitable, mieux vaut donc le prévaloir et l'organiser » », *Le Progrès*, 23/03/1968.
- BERTHOMIER Georges, « Le parc régional du Pilat, un secteur idéal de promenade avant même d'être aménagé », *La Croix*, 18/07/1969.
- BLANCHARD Lucie, « 25 000 euros manquent à la Maison du fleuve Rhône », *Lyon Capitale*, 12/12/2013.
- BONNARD Claude, « L'ancien moulinage Sainte-Julie se transforme », *Le Progrès*, 18/09/2006.
- BOUCHER Sandrine, « Une bouée de sauvetage pour la Maison du fleuve Rhône », *L'Humanité*, 20/12/2013.
- BOURGIER Georges, « A Roisey, le Livre au vert succès aux Journées du livre », *Le Progrès*, 29/01/2002.
- BOURGIER Georges, « Roisey : les journées du livre reverdisent », *Le Progrès*, 08/01/2002.
- BOURQUARD Georges, « La Maison du fleuve Rhône à la pêche aux fonds », *Le Dauphiné Libéré*, 15/12/2013.
- BOURQUARD Georges, « Maison du Rhône : panne de trésorerie », *Le Dauphiné Libéré*, 09/10/2013.
- BRAUNSTEIN Mathieu, « Le sentier des Lauzes - Totems et terrasses », *Télérama*, Les Régions, Série d'été, n° 3160-3161, 07/08/2010.
- BRUN Thomas, « Le parc du Pilat à la rencontre des entreprises », *Le Progrès*, 25/04/2003.
- CALLIET Pierre, « La maison de la Béate fête son trente-cinquième anniversaire », *Le Progrès*, 13/09/2006.
- CALLIET Pierre, « Parc-Entreprise: prendre en compte l'environnement dans les activités économiques », *Le Progrès*, 18/04/2003.
- CAUSSE Bruno, « L'armistice de l'île du Beurre », *Le Monde*, 16/04/1989.
- CHAVAGNEUX Dominique, « Visages de notre Pilat : un film et un livre de témoignages sur l'histoire du textile », *Le Progrès*, 06/05/2013.
- CHAVAGNEUX Dominique, « Une enquête participative sur les hirondelles en 2012 et 2013 », *Le Progrès*, 24/08/2012.
- CHAVAGNEUX Dominique, « Plantes remarquables et papillons de jardin scrutés à la loupe », *Le Progrès*, 09/10/2010.
- CIGIOTTI Alain, « CPIE des Monts du Pilat : cap sur l'été et ses activités », *Le Progrès*, 22/05/1993.
- CIGIOTTI Alain, « Château de Lupé, La musique et le patrimoine », *La Tribune*, 07/08/1992.

- CIGOLOTTI Alain, « Déficit du foyer de ski de fond : l'association de site renonce », *Le Progrès*, 01/11/1990.
- CIGOLOTTI Alain, « Une maison pas comme les autres : celle de la béate », *L'Essor*, 18/07/1984.
- CIGOLOTTI Raymond, « La complainte du battant », *Le Progrès*, 03/08/1984.
- COLOMB Henri, « La nuit la plus chouette ! », *Le Progrès*, 18/03/1995.
- COLOMB Henri, « La Lyonnaise apporte de l'eau au moulin du CPIE », *Le Progrès*, 21/01/1992.
- DAMON-BONNEFOND Monique, « A Marlhes, dans la Maison de la Béate, richesses méconnues et maisons paysannes : et chante la Provence... », *Le Progrès*, 31/07/1977.
- DANIEL Henry, « Changement de tête au conservatoire de la Nature », *Le Progrès*, 21/05/2003.
- DANIEL Henry, « La « véloroute » traversera l'île du Beurre », *Le Progrès*, 07/03/2003.
- DANNEYROLLES Daniel, « Les croisés du Pilat », *L'Express Rhône-Alpes*, 02/05/1970.
- D. B., « Un arboretum naît dans le Pilat », *L'Essor*, 27/06/2008.
- DEBARD Mireille, « La FRAPNA veille sur l'île de la Platière », *Libération*, 25/04/1989.
- DEMANGEAT Lucas, « Les communes sortent les griffes pour la biodiversité », *Le Progrès*, 18/02/2012.
- D. N., « Souvenirs et création contemporaine », *Le Progrès*, 27/04/2007.
- D. N., « Trois auteurs en résidence... », *Le Progrès*, 09/08/2002.
- DUPAIN Nicole, « Fête du livre de Roisey: en tournant les pages... », *Le Progrès*, 03/06/2005.
- DUPAIN Nicole, « Parc du Pilat : le bambou de la paix », *Le Progrès*, 04/04/2005.
- DUPAIN Nicole, « Le Parc du Pilat va fêter ses trente ans », *Le Progrès*, 06/05/2004.
- DUPAIN Nicole, « Le buste de Gaston Baty », *Le Progrès*, 13/01/2004.
- DUPAIN Nicole, « Le Pilat s'éclate cet été », *Le Progrès*, 09/05/2003.
- DUPAIN Nicole, « La table d'orientation du crêt de la Perdrix dévoile à nouveau ses secrets », *Le Progrès*, 18/06/2001.
- DUPAIN Nicole, « A l'île du Beurre : apprendre à observer », *Le Progrès*, 06/01/2001.
- DUPAIN Nicole, « Une souscription pour la table d'orientation du crêt de la Perdrix », *Le Progrès*, 23/12/2000.
- DUPAIN Nicole, « Parc du Pilat : des temps forts estivaux », *Le Progrès*, 14/01/1999.
- F. G., « Un concert pour l'église », *Le Progrès*, 30/09/2004.
- F. I., « Entreprises du Patrimoine Vivant », Forez Info, <http://www.forez-info.com/actualite/divers/15123-entreprises-du-patrimoine-vivant.html>, consulté le 26/12/13.
- F. I., « Saint-Chamond : la « Cène de Vinci » à l'église Saint-Pierre ! », Forez Info, <http://www.forez-info.com/actualite/divers/13542-saint-chamond-la-qcene-de-vinciq-a-leglise-saint-pierre-.html>, consulté le 26/11/13.
- F. I., « Un archéologue allemand enquête dans le Pilat », Forez Info, <http://www.forez-info.com/actualite/divers/16143-un-archeologue-allemand-enquete-dans-le-pilat.html>, consulté le 18/11/13.
- FONTANE Jacques, « "LES AMIS DE LA CHARTREUSE" ont exposé aux habitants de Ste-Croix les buts de leur association », *Le Progrès*, 03/05/1963.
- GACHE Louis, « Dans le parc naturel régional du Pilat : Une date, le 4 octobre 1970 ; un point d'ancrage, le Centre naturaliste de Bonnavion », *Paysans de la Loire*, 17/10/1970.
- GIVORD Delphine, « L'île du Beurre pour les fondus de nature », *Le Progrès*, 16/08/2004.
- GRAVILLON Paul, « Les castors protégés par Rhône-Poulenc », *Loire Matin*, 05/04/1988.
- G. L., « Des musiques, des pierres et des étoiles », *Le Progrès*, 20/07/1997.
- H. C., « De la Maison de l'eau au C.P.I.E. », *Le Progrès*, 15/09/1986.
- HENRY Daniel, « Records de fréquentation à l'observatoire de la nature de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 24/08/2001.
- HOUSSET Brigitte, « La vieille chapelle de Chézenas retrouve de sa splendeur », *Le Progrès*, 30/05/2011.
- HUCHON Vincent, « Mémoires intactes à l'île du Beurre », *Le Progrès*, 03/06/2005.
- JALLET Marion, « Préserver les milieux et les espèces », *Le Progrès*, 26/04/2008.
- J. B., « Dans la réserve de Mallevall, au Pilat, de rochers en sous-bois cinq mouflons s'ébattent en

- liberté », *Le Progrès*, 29/05/1976.
- KLETCH Georges, « LE PARC DU PILAT ou la double vocation de l'espace rural », *France Agricole*, n° 9315, 11/09/70.
- LACOUR G., « Touchez pas à notre île du Beurre ! », *Le Progrès*, 03/07/1997.
- LACOUR G., « Le " non " fourbit ses armes sur l'île du Beurre », *Le Progrès*, 10/03/1997.
- LACOUR Guy, « "Concerts en balades" : Jean-Luc Perrot, maître de musique », *Le Progrès*, 20/09/2000.
- LACOUR Guy, « Promenades accompagnées sur l'île du Beurre », *Le Progrès*, 21/08/2000.
- LACOUR Guy, « Des artistes croquent le Parc du Pilat », *Le Progrès*, 28/04/2000.
- LACOUR Guy, « Résidences d'artistes: projet de coopération entre le Pilat et l'Allemagne », *Le Progrès*, 06/02/2000.
- LACOUR Guy, « Un retour aux sources », *Le Progrès*, 26/04/1999.
- LACOUR Guy, « Seul le temps n'était pas chouette », *Le Progrès*, 19/04/1999.
- LACOUR Guy, « Vocation pédagogique confirmée pour le C.O.N.I.B de l'île au Beurre », *Le Progrès*, 04/05/1997.
- LACOUR Guy, « A la rencontre des rapaces nocturnes », *Le Progrès*, 09/03/1997.
- LACOUR Guy, « Nouveau : Un " Club Nature " pour enfants au Centre d'observation de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 11/01/1997.
- LAGRANGE Catherine, « L'archéologie des saveurs d'antan », *Le Point*, 05/12/2003.
- LERIDON Yves, « Parc régional du mont Pilat : unanimité des collectivités locales », *Le Figaro*, 30/07/1969.
- L. G., « Réouverture du club nature de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 28/09/1997.
- MARTINI Paul de, « Mémorial de la Résistance et de la Déportation : « Perpétuer le devoir de mémoire » », *Le Progrès*, 28/03/2006.
- MASSARDIER Etienne, « Dans le cadre des activités du Parc du Pilat La Maison de l'eau verra le jour à Marlhès en 1977 », *Le Progrès*, 30/11/1976.
- MATTALIANO Kathy, « Agrandissement pour la Maison des tresses et lacets », *Le Progrès*, 11/05/2012.
- MATTALIANO Kathy, « La Maison des tresses et lacets change de cap », *Le Progrès*, 28/02/2010.
- MIR Edouard, VECCHI Philippe, « Le sponsor de l'île aux castors », *Libération*, 03/03/1988.
- M. B., « Hommage à Gaston Baty homme de théâtre et enfant du Pilat », *Le Progrès*, 09/07/1973.
- M. R.-P., « La Maison du fleuve Rhône lance un appel aux dons pour survivre », *Le Progrès*, 14/12/2013.
- N. D., « Parc du Pilat : création d'un écomusée du bambou au Vietnam », *Le Progrès*, 02/07/2003.
- N. D., « L'éducation au territoire », *Le Progrès*, 03/11/2001.
- P. B., « La musique au service de l'architecture », *Le Progrès*, 28/07/1992.
- P. C., « Marlhès : la Maison de la béate s'ouvre au savoir-faire local », *Le Progrès*, 04/07/2004.
- R. D., « Le bac à traîlle, un patrimoine local et unique à remettre en valeur », *Le Progrès*, 12/02/2011.
- REMILLIEUX Gaëlle, « Chartreuse: inauguration officielle de la salle Béatrix de Roussillon », *Le Progrès*, 31/05/2002.
- R. G., « Dessine-moi Sainte-Croix devenu la Journée des arts », *Le Progrès*, 17/07/2002.
- RIBERRY Elisa, « L'appel aux dons ou le naufrage », *20 minutes*, 16/12/2013.
- RIVOIRE Laurent, « Centre d'observation de la nature de l'île du Beurre », *L'Essor de la Loire*, 19/07/1994.
- R. J.-N., « Théâtre libéré, " Les Bravos de la nuit " commence demain », *Le Progrès*, 11/08/2002.
- ROGELET Agnès, « Saint-Jacques-de-Compostelle, les voies du succès », *Le Figaro*, 15/06/2010.
- ROUSSEL Cécile, « La Comédie de Saint-Étienne bientôt en création à la maison Gaston-Baty », *Le Progrès*, 08/11/2003.
- ROUSSE Raymonde, « A Jonzieux au fil des souvenirs et du métier la maison de la passementerie a rouvert ses portes », *Le Progrès*, 24/05/1975.
- R. R., « Les fleurs de la pédagogie du Pilat, 40 professeurs sur les sentiers de Jean-Jacques Rousseau », *Le Progrès*, 03/06/1977.

- SERRE J.-C., « Le renouveau des vignobles de Condrieu », *Le Dauphiné Libéré*, 01/03/1993.
- SOY Sébastien, « Un site à découvrir », *Le Progrès*, 05/08/1999.
- SUE C., « Qui fut Gaston Baty ? », *Le Réveil du Vivarais*, 18/07/1992.
- SUZARU, « Des personnalités régionales et plus d'un millier d'amis de la nature ont ouvert les portes de centre naturaliste de Bonnavion », *La Dépêche*, 05/10/1970.
- THIOLIERE Pierre, « Soixante-quinze 4x4 en randonnée », *Le Progrès*, 10/12/2003.
- THIOLIERE Pierre, « Le 4x4 pour passion », *Le Progrès*, 20/02/2003.
- T. M., « L'île du Beurre remonte le temps », *Le Progrès*, 29/04/2005.
- T. M., « A la pêche aux souvenirs », *Le Progrès*, 13/03/2005.
- T. M., « Île du Beurre : une famille se souvient », *Le Progrès*, 30/01/2005.
- T. M., « L'île du Beurre veut retrouver sa mémoire », *Le Progrès*, 28/12/2004.
- TROMPETTE Marien, « Georges Grenouillet veut partager son Rhône », *Le Progrès*, 30/03/2005.
- V. D., « Ski de fond : ça trace ! », *Le Progrès*, 27/11/1987.
- VERNAY Betty, « Le centre d'information de la passementerie : un but agréable et instructif de promenade à Jonzieux », *Le Progrès*, 11/08/1975.
- V. W., « Dix ans de fresques », *Dauphiné libéré*, 31/10/2001.
- ZIEGLER Georges, « Création d'un laboratoire de campagne », *Loire Matin*, 02/09/1986.
- « Vandalisme dans l'entreprise Dussuc », *Le Progrès*, 05/07/2014.
- « Le Pilat dans le viseur », *L'Essor*, 13/06/2014.
- « La Maison du fleuve Rhône : pas tranquille sur son avenir ! », *Lyon Première*, 14/12/2013.
- « Givors: la Maison du fleuve Rhône en redressement judiciaire », *Le Dauphiné Libéré*, 10/10/2013.
- « Label EPV : l'excellence industrielle française », *CCI Le Mag*, juin 2013.
- « Les 40 ans du musée de la passementerie en spectacle », *Le Progrès*, 29/04/2013.
- « Le Département devient propriétaire de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 13/04/2013.
- « Recherche d'informations sur la guerre de 14-18 », *Le Progrès*, 24/11/2012.
- « Noël en tresses à la Maison des Tresses et Lacets », *Le Progrès*, 15/11/2012.
- « Noël en tresses à la Maison des Tresses et Lacets », *Le Progrès*, 15/11/2012.
- « L'île du Beurre sous les couleurs de l'automne », *Le Progrès*, 07/11/2012.
- « Jacques Camus a restauré une Renault de 1924 », *Le Progrès*, 07/10/2012.
- « Exposition « Mémoire d'île » », *C'a's't'o'r, Courrier des Activités Scientifiques et Techniques d'un Observatoire du Rhône*, n° 51, octobre 2012, p. 4
- « Sainte-Croix-en-Jarez : Joseph Pailleux habitant de la chartreuse et ancien maire », *Le Progrès*, 21/09/2012.
- « Les travaux de la microcentrale hydroélectrique du Noharet avancent », *Le Progrès*, 27/08/2012.
- « La nouvelle saison de La Béate dès aujourd'hui », *Le Progrès*, 01/07/2012.
- « Une exposition sur la faune et la flore de l'île du Beurre », *Le Progrès*, 20/06/2012.
- « La Maison de la passementerie rouvre le 6 mai », *Le Progrès*, 23/04/2012.
- « Aujourd'hui, conférence Rive-de-Gier, une ville ouvrière dans la guerre », *Le Progrès*, 10/03/2012.
- « Les patrimoines du Pilat en ligne », *Le Progrès*, 06/03/2012.
- « Les patrimoines du Pilat en ligne », *Le Progrès*, 27/02/2012.
- « Retour du sanglier sur l'île du Beurre », *Dauphiné libéré*, 14/12/2011.
- « Une étude pour la réfection du clocheton de Chézenas », *Le Progrès*, 28/11/2011.
- « Les patrimoines du Pilat désormais en ligne », *Le Progrès*, 19/11/2011.
- « Un nouveau site Internet pour valoriser le patrimoine du Pilat », *Le Progrès*, 16/09/2011.
- « Le patrimoine pilatois dévoilé », *Dauphiné libéré*, 12/09/2011.
- « La ferme du Riquillou en travaux », *L'Essor*, 18/08/2011.
- « Visite guidée à la maison de la Béate à Marlhes », *Le Progrès*, 07/08/2011.
- « Marlhes : la maison de la Béate », *Le Progrès*, 06/08/2011.
- « La zone commune de la voie Via Rhôna et du Conib réglementée », *Le Progrès*, 08/05/2011.
- « Ils ont découvert la chapelle de Chézenas », *Le Progrès*, 05/05/2011.
- « Un regard sur nos racines, aujourd'hui, avec la société d'histoire », *Le Progrès*, 09/04/2011.
- « Les Amis du Vieux Saint-Chamond toujours passionnés d'histoire », *Le Progrès*, 08/04/2011.

- « Les Chézenaires ont renoué avec la tradition de la Saint-Vincent », *Le Progrès*, 25/01/2011.
- « Plus de 25 000 visiteurs sur l'île du Beurre en 2010 », *Le Progrès*, 29/12/2010.
- « Téléthron : Théâtre et culture au programme », *Le Progrès*, 01/12/2010.
- « Handi basket : l'équipe de France au Téléthron », *Le Progrès*, 27/11/2010.
- « Devenir un observateur attentif des papillons », *Le Progrès*, 02/10/2010.
- « Les papillons du Pilat rassemblés dans un dossier documentaire », *Le Progrès*, 02/10/2010.
- « Une nouvelle exposition à l'île du beurre », *Le Progrès*, 12/07/2010.
- « Maison des Tresses et Lacets : la fin des travaux pour la mi-juillet », *Le Progrès*, 25/06/2010.
- « Les papillons, indicateurs de la qualité de l'environnement », *Le Progrès*, 13/06/2010.
- « Le colloque sur le tissage a démarré en beauté », *Le Progrès*, 12/06/2010.
- « Des rencontres autour de l'industrie du textile », *Le Progrès*, 10/06/2010.
- « Le bilan 2009 de l'île du Beurre plutôt positif », *Le Progrès*, 27/03/2010.
- « Pour une cohabitation intelligente sur les chemins du Pilat », *Le Progrès*, 15/02/2010.
- « Sauvegarde de la chartreuse : un grand projet son et lumières », *Le Progrès*, 02/02/2010.
- « Une exposition sur les forêts à l'île du Beurre (Tupin-et-Semons) », *Le Progrès*, 28/09/2009.
- « Un stage d'aquarelle ouvert à tous le week-end prochain », *Le Progrès*, 23/09/2009.
- « L'île du Beurre : un site naturel à respecter et à préserver », *Le Progrès*, 21/08/2009.
- « Ancienne chartreuse, projet neuf. Totem reprend la gestion touristique du site exceptionnel de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Progrès*, 25/04/2009.
- « Une discussion sur les plantes avec Le Colibri », *Le Progrès*, 06/04/2009.
- « Visages de notre Pilat plonge dans les souvenirs », *Le Progrès*, 30/03/2009.
- « L'église de St-Jean dédiée par Mgr Dominique Lebrun », *Le Réveil du Vivarais*, 22/01/2009.
- « Le Bus rouge en concert samedi pour le Téléthron », *Le Progrès*, 04/12/2008.
- « La Maison des tresses et lacets sur la route de l'eau », *Le Progrès*, 14/11/2008.
- « Les pèlerins de Compostelle sont partis », *Le Progrès*, 24/09/2008.
- « Un nouveau cycle de rencontres pour les Amis de Bourg-Argental », *Le Progrès*, 24/09/2008.
- « Henri Duchamp est parti en laissant sa trace », *Le Progrès*, 28/08/2008.
- « Henri Duchamp, mort d'un amoureux de la Loire C'est un homme de culture qui vient de nous quitter », *Le Progrès*, 27/08/2008.
- « L'expérimentation culturelle, une des vocations des parcs régionaux », *Le Progrès*, 13/06/2008.
- « Visages de notre Pilat », *Le Progrès*, 12/05/2008.
- « Un pèlerinage à la portée de tous », *Le Progrès*, 05/05/2008.
- « L'île du Beurre : vingt ans déjà et l'avenir devant elle », *Le Progrès*, 13/04/2008.
- « Quel rôle a joué le parc naturel régional du Pilat ? », *Le Progrès*, 20/03/2008.
- « Editorial », *C'a's't'o'r, Courrier des Activités Scientifiques et Techniques d'un Observatoire du Rhône*, n° 32, mars 2008, p. 1
- « Dégradations au parc Gaston-Baty », *Le Progrès*, 05/01/2008.
- « Conseil municipal : « l'Atlas communaux des patrimoines » en projet », *Le Progrès*, 22/11/2007.
- « Les forces vives associatives planchent sur le Téléthron », *Le Progrès*, 01/11/2007.
- « La véloroute, entre partisans et adversaires », *Le Progrès*, 20/10/2007.
- « La Maison de la Béate expose ses artistes locaux », *Le Progrès*, 05/08/2007.
- « Les élus visitent l'île du Beurre », *Le Progrès*, 07/07/2007.
- « Un stage pour photographier le «Rhône Sauvage» », *Le Progrès*, 06/06/2007.
- « Le grand chantier de l'église a enfin démarré », *Le Progrès*, 01/06/2007.
- « Crêts du Pilat : la zone « de silence » se refait une beauté », *Le Progrès*, 24/04/2007.
- « L'histoire du textile par des artistes de rue », *Le Progrès*, 24/04/2007.
- « De nouveaux partenaires pour l'île du Beurre », *Le Progrès*, 22/04/2007.
- « « Playrec » ou l'histoire du tissage à l'usine du Noharet », *Le Progrès*, 15/04/2007.
- « L'île du Beurre a un nouveau partenaire », *Le Progrès*, 11/02/2007.
- « Un nouveau partenaire pour l'île du Beurre », *Le Progrès*, 10/02/2007.
- « Comme le veut la tradition établie depuis environ vingt-cinq ans, l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix a invité les anciens de la commune pour un

- moment de détente, de fraternité et de gourmandise en cette fin d'année », *Le Progrès*, 20/12/2006.
- « Le Pilat partage son expertise avec le Vietnam », *Le Progrès*, 30/10/2006.
- « Le Pilat partage son expertise avec le Vietnam », *Le Progrès*, 29/10/2006.
- « Journées du patrimoine : exposition à la chapelle de la Visitation », *Le Progrès*, 15/09/2006.
- « Samedi et dimanche, stage photo à l'Île du Beurre », *Le Progrès*, 31/08/2006.
- « Projet de classement du site des crêts du Pilat », *Le Progrès*, 08/08/2006.
- « Site des crêts du Pilat », *Le Progrès*, 02/08/2006.
- « Site des crêts du Pilat », *Le Progrès*, 29/07/2006.
- « L'Île du Beurre élargit son influence », *Le Progrès*, 12/05/2006.
- « Michel Paul : « Respecter l'environnement pour se respecter mutuellement » », *Le Progrès*, 12/05/2006.
- « L'ancienne usine Sainte-Julie se transforme », *Le Progrès*, 02/04/2006.
- « Visages de notre Pilat: association culturelle par excellence », *Le Progrès*, 17/02/2006.
- « « Des pieds et des mains », thème du Téléthon 2005 », *Le Progrès*, 25/11/2005.
- « Fête du livre de Roisey : les sociétés historiques du Pilat organisent leur premier salon du livre régional », *Le Progrès*, 31/05/2005.
- « L'île du Beurre retrouve sa mémoire », *Le Progrès*, 22/04/2005.
- « Un travail quotidien en faveur de l'histoire et du patrimoine local », *Le Progrès*, 31/01/2005.
- « Pour le respect de la réglementation dans le parc du Pilat », *Le Progrès*, 29/01/2005.
- « Depuis un quart de siècle, l'association « Visages de notre Pilat » s'est attachée à faire mieux connaître les richesses patrimoniales du canton de Pélussin », *Le Progrès*, 13/01/2005.
- « « Visages de notre Pilat » : les vingt-cinq ans », *Le Progrès*, 12/01/2005.
- « L'île du Beurre en quête de mémoire », *Le Progrès*, 10/01/2005.
- « Christian Aligne, président de Pilat pour tous : « Cohabiter dans le respect des uns et des autres » », *Le Progrès*, 08/12/2004.
- « Vingt-cinq associations mobilisées pour le Téléthon », *Le Progrès*, 03/12/2004.
- « La Maison Gaston-Baty », *Le Progrès*, 30/11/2004.
- « Visite guidée à la Maison Gaston-Baty pour le député », *Le Progrès*, 30/11/2004.
- « Des chamois dans le Pilat », *L'Essor Territoires*, 06/08/2004.
- « Des chamois dans le Pilat », *Le Progrès*, 24/07/2004.
- « Ski, patinage et luge au siècle dernier », *Le Progrès*, 17/05/2004.
- « Stage-festival en 2004 », *Le Progrès*, 18/03/2004.
- « Les béates et les maisons d'assemblée », *Le Progrès*, 20/12/2003.
- « Le Téléthon intervillages: dix ans de solidarité et de générosité », *Le Progrès*, 02/12/2003.
- « Une histoire de béates », *Le Progrès*, 20/08/2003.
- « Les Journées du livre au vert remises en question », *Le Progrès*, 04/07/2003.
- « Pas de journée du livre au vert en 2004 », *Le Réveil du Vivarais*, 04/07/2003.
- « L'Association de sauvegarde de la vieille chapelle fête ses vingt ans », *Le Progrès*, 25/05/2003.
- « Georges Grenouillet passe le relais », *Le Progrès*, 24/05/2003.
- « Dixième stage-festival Les Oiseaux rares en 2004 », *Le Progrès*, 09/05/2003.
- « Musiques à l'Usine: un réservoir de génies et de chansons », *Le Progrès*, 27/02/2003.
- « Festival des «Bravos de la nuit»: 400 entrées de plus en 2002! », *Le Progrès*, 21/02/2003.
- « Trente ans de musée de la passementerie », *Le Progrès*, 17/02/2003.
- « Les anciens à l'heure du goûter », *Le Progrès*, 20/12/2002.
- « Un repas pour restaurer l'église », *Le Progrès*, 28/11/2002.
- « Automne musical : une belle affiche », *Le Progrès*, 21/09/2002.
- « Musée de la Passementerie: pour que la tradition perdure », *Le Progrès*, 02/04/2002.
- « A la grâce des cieux », *Le Progrès*, 19/06/2001.
- « Marche de nuit jusqu'au Crêt de la Perdrix », *Le Progrès*, 28/05/2001.
- « Une artiste anglaise de passage », *Le Progrès*, 28/05/2001.
- « Un voisin germain dans nos murs », *Le Progrès*, 18/04/2001.



- « Balade anglaise avec Kate Eggleston Wirtz », *Le Progrès*, 12/04/2001.
- « Les journées du livre s'accordent une pause », *Le Progrès*, 29/01/2001.
- « Une souscription pour reconstruire la table d'orientation du crêt de la Perdrix », *Le Progrès*, 31/12/2000.
- « Pilat Métaux », *Le Progrès*, 20/12/2000.
- « Territoires croisés et rencontres humaines et artistiques », *Le Progrès*, 13/10/2000.
- « Avant-première : le plasticien Hartmut Majer en ville », *Le Progrès*, 06/10/2000.
- « Le Pilat et les 40 sorties découvertes », *Le Progrès*, 13/08/2000.
- « Sainte-Croix-en-Jarez : place aux artistes », *Le Progrès*, 30/06/2000.
- « Des travaux à l'île du Beurre », *Le Progrès*, 08/10/1999.
- « Les horodateurs rapportent, même en août ! Un lycée baptisé en occitan 21<sup>e</sup> jour de grève au train des Pignes La table d'orientation vandalisée », *Le Parisien*, 05/09/2000.
- « La maison de la Béate ouvre ses portes », *Le Progrès*, 23/07/1999.
- « Grande opération de génie écologique pour que vive la Lône ENVIRONNEMENT », *Le Progrès*, 09/05/1999.
- « Sur la route de Saint-Jacques », *Le Progrès*, 09/05/1999.
- « L'héritage nature a eu du succès », *Le Progrès*, 23/09/1998.
- « De ravin en lône », *Le Progrès*, 12/06/1998.
- « JOURNÉES DU LIVRE DE ROISEY. Une formule expérimentale », *Le Progrès*, 03/06/1998.
- « Les espaces protégés, mémoire du monde rural », *Le Progrès*, 24/05/1998.
- « A St Jacques de Compostelle par le Pilat », *L'Essor*, 17/04/1998.
- « A Tupin-Semons Un prix "Ecureuil" remporté par le Centre d'observation de la nature », *Le Progrès*, 05/04/1998.
- « Un petit musée exemplaire, La Maison de la Béate à Marlhès », *Cet été dans la Loire*, 1998.
- « Emoi », *Le Dauphiné libéré*, 26/08/1997.
- « Coup de gueule de Lucien », *Le Réveil du Vivarais*, 22/08/1997.
- « Pas de changement de programme sauf pour Monique Trouillet », *Le Progrès*, 19/08/1997.
- « Des députés européens sur l'île du Beurre », *Le Progrès*, 15/08/1997.
- « Les yeux tournés vers le ciel », *Paysans de la Loire*, 08/08/1997.
- « Septième nuit des étoiles », *Centre dimanche*, 03/08/1997.
- « Dans le Parc du Pilat « Lieux Dits », les lieux se disent jusqu'au 30 juillet », *Loire Magazine*, 06/1997.
- « Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Progrès*, 20/05/1997.
- « Des musiques, des pierres, des étoiles », *L'Essor*, 29/07/1996.
- « Des musiques, des pierres, des étoiles », *Le Progrès*, 29/07/1996.
- « Le goût de la fête », *Le Progrès*, 04/07/1996.
- « Musiques à l'usine », *Le Progrès*, 24/05/1996.
- « Recettes gourmandes », *Le Progrès*, 24/05/1996.
- « Le parc du Pilat réhabilité les « Trois Dents » », *Le Réveil du Vivarais*, 29/12/1995.
- « Les « Trois Dents » renaissent de la forêt », *L'Essor de la Loire*, 22/11/1995.
- « Patrimoine gastronomique du Pilat », *Centre Dimanche*, 15/10/1995.
- « Jean-Pierre Debrosse s'en va », *Centre dimanche*, 05/10/1995.
- « Education à l'environnement dans le Pilat », *C'est ici*, septembre 1995, 09/1995.
- « Journées du livre, le succès demeure », *L'Essor de la Loire*, 16/06/1995.
- « La nuit de la chouette », *Dauphiné libéré*, 24/03/1995.
- « Inauguration du sentier B.-Muller », *Le Progrès*, 04/10/1994.
- « Signature d'une convention », *Le Progrès*, 15/07/1994.
- « Le vignoble des collines rhodaniennes prend du bouquet sur les coteaux », *Le Progrès*, 02/08/1993.
- « Des castors et des hommes », *Le Progrès*, 12/02/1993.
- « Ma commune et l'eau », *Le Progrès*, 29/09/1992.
- « Musique et patrimoine », *Le Progrès*, 20/07/1992.
- « Les journées du Livre régional », *Le Progrès*, 13/05/1992.
- « Le centre d'observation de la nature de l'île du Beurre prend son essor », *Le Progrès*, 28/11/1991.

- « C.P.I.E. Maison de l'eau », *Le Progrès*, 02/07/1991.
- « Tenues de mariés », *Le Progrès*, 27/06/1991.
- « Sentier Charles Exbrayat, Une inauguration ensoleillée », *Le Progrès*, 13/06/1991.
- « Inauguration du sentier de Lômes en terrasses », *Dauphiné libéré*, 17/06/1990.
- « Exposition au château sur la vigne et le vin », *Le Réveil du Vivarais*, 28/10/1989.
- « A toutes les associations », *Le Réveil du Vivarais*, 18/09/1989.
- « Exposition sur la Révolution », *Loire Matin*, 25/07/1989.
- « L'activité s'accélère », *Loire Matin*, 23/06/1989.
- « L'île de la Platière a été sauvée par le tribunal administratif », *Libération*, 20/05/1989.
- « L'île du Beurre ? », *Le Progrès*, 25/04/1989.
- « Une île pour la nature », *Le Monde*, 24/04/1989.
- « La gourmandise selon grand-mère », *Le Réveil du Vivarais*, 08/04/1989.
- « Les recettes des grands-mères », *L'Essor*, 08/04/1989.
- « Les grands-mères et leurs recettes », *Le Progrès*, 02/04/1989.
- « Les desserts traditionnels », *Le Progrès*, 07/03/1989.
- « Apprenez les recettes de grand-mère », *Le Réveil du Vivarais*, 04/03/1989.
- « Connaissance des recettes de grand-mère », *L'Essor*, 03/03/1989.
- « Connaissance des recettes de grand-mère », *Loire Matin*, 28/02/1989.
- « Maison de l'eau », *Loire Matin*, 28/10/1988.
- « La Béate du Monteil soulève les passions », *Le Progrès*, 05/10/1988.
- « Une visite s'impose », *Loire Matin*, 25/08/1988.
- « Gaston Baty aura son buste... », *Le Progrès*, 22/01/1987.
- « Le vignoble de Condrieu s'étend », *Le Monde*, 16/11/1986.
- « Journée du livre régional et de la nature à Roisey », *La Gazette*, 29/05/1986.
- « A l'heure du bilan », *Loire Matin*, 12/10/1985.
- « Gaston Baty immortalisé à travers l'œuvre du sculpteur Emile Gache », *Le Progrès*, 08/10/1985.
- « Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle », *Loire Matin*, 10/02/1984.
- « Les journées du livre régional à Bourg-Argental (centre social) les 21 et 22 mars 1981 », *Loire Matin*, 18/03/1981.
- « L'aménagement du parc du Pilat : des mouflons à Mallevall et des lièvres à Saint-Julien-Molin-Molette et Saint-Sauveur-en-Rue », *Le Progrès*, 06/12/1979.
- « Exposition et évocation à la Maison de la Béate de l'Allier à Marlhès », *L'Essor*, 03/08/1979.
- « La maison de l'eau va-t-elle prochainement être reconnue comme un centre permanent d'initiation à l'environnement ? », *Le Progrès*, 25/02/1979.
- « Le foyer de fond de ski du Bessat a rouvert ses portes », *Le Progrès*, 30/11/1977.
- « Une exposition à la maison de la Béate (Marlhès) : la construction dans le parc naturel régional du Pilat », *L'Essor*, 12/08/1977.
- « Une exposition à la maison de la Béate (Marlhès) : LA CONSTRUCTION DANS LE PARC NATUREL REGIONAL DU PILAT... », *L'Essor*, 12/08/1977.
- « La maison de la Béate de Marlhès ouverte à l'exposition nationale des maisons paysannes », *Le Progrès*, 27/07/1977.
- « Le « Courrier » du parc régional du Pilat remplacé par le « Journal du parc » », *Le Progrès*, 10/04/1977.
- « Inauguration hier à F.R.3 Rhône-Alpes-Auvergne de l'exposition « Printemps au Pilat » pour donner envie de découvrir le parc naturel régional », *Le Progrès*, 11/05/1976.
- « Le parc du Pilat aura son atlas [...] et très bientôt son musée de l'eau », *Le Progrès*, 09/04/1975.
- « Le ski de fond n'est pas seulement une compétition : sport de détente et de promenade il peut permettre à notre région de jouer une carte importante dans son développement », *Le Progrès*, 12/02/1974.
- « Succès de la journée d'informations techniques au centre de Bonnavion », *Le Progrès*, 26/04/1971.
- « 1.200 cavaliers, fantassins et motorisés, ont participé à la rencontre de BONNAVION organisée par les Amis du Parc régional du Pilat », *Le Progrès*, 05/10/1970.

- « L'assemblée générale de l'Association des amis du parc naturel régional du Pilat : « Cette année sera décisive » », *Le Progrès*, 12/04/1970.
- « LE SENTIER BOTANIQUE J.-J. ROUSSEAU débouchait hier sur la clairière de la M.C.L.... Et tous les Amis du Pilat, amoureux de la nature étaient à l'honneur », *Paysans de la Loire*, 16/11/1969.
- « La création du parc doit se faire avec la franche collaboration de tous », *L'Essor*, 24/01/1969.
- « L'association des amis du parc naturel du Pilat a décidé de développer son action pour obtenir l'agrément des collectivités et du gouvernement », *Le Progrès*, 19/01/1969.
- « Le PARC NATUREL REGIONAL et la FORET », *Paysans de la Loire*, 14/12/1968.
- « Parc naturel régional du Pilat », *Paysans de la Loire*, 16/11/1968.
- « Du nouveau à la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Centre Dimanche*, 21/04/1963.
- « La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez doit être sauvée », *Le Progrès*, 06/02/1963.
- « Notre Pilat : quand le Crêt de la Perdrix servait de poste d'observation et de Télégraphie optique aux soldats du 38° R.I. », *La Dépêche*, 15/07/1962.

#### PUBLICATIONS DU PNR DU PILAT

- BADOL Jean, « Restauration du portail et de la façade de l'église de Bourg-Argental », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, p. 21
- BERAUD R., « Restauration de la chapelle de Chèzenas - Saint-Pierre-de-Bœuf », *Le Journal du Parc*, n° 55, octobre 1988, p. 20
- BONNAUD M., « Année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, n° 17, juin 1980, p. 14
- CHAIZE Mme, « Association pour la sauvegarde de la Chartreuse de Sainte-Croix », *Le Journal du Parc*, n° 28, avril 1982, p. 7
- CHAVAS Antonin, « L'année du patrimoine », *Le Journal du Parc*, n° 20, décembre 1980, p. 12
- COLLOMB Henri, « Les "Maisons" du Parc du Pilat ou "les musées des champs"... », *Le Journal du Parc*, n° 65, mars 1991, pp. 3-7
- COLOMB Henri, « Sainte-Croix-en-Jarez. Un monastère-village à réhabiliter », *Le Journal du Parc*, n° 67, septembre 1991, pp. 3-7
- DEBROSSE Jean-Pierre, « La Maison de l'eau à Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, p. 5
- DENIS R., « Centre de classe nature de Thélis-la-Combe », *Le Journal du Parc*, n° 13, octobre 1979, p. 4
- DESBROSSES Jean-Pierre, « De la Maison de l'eau au Centre Permanent d'Initiation à l'Environnement des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 26, décembre 1981, pp. 5-8
- DUCHAMP Henri, « Fédération des habitants, usagers et amis du Parc naturel régional du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 49, juin 1987, p. 33
- DUCHAMP Henri, « Maison de la Béate à Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, pp. 4-5
- DUCHAMP Henri, « Le patrimoine immobilier en péril », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 2, septembre 1969
- FOND André, « Farnay », *Le Journal du Parc*, n° 49, juin 1987, p. 9
- FROPIER Michel, TERRADE Jean-Pierre, « Quatre ans d'assistance architecturale dans le Parc », *Le Journal du Parc*, n° 10, avril 1979, pp. 4-5
- GACHE Louis, « La sériciculture à Bourg-Argental », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 13, printemps-été 1973, pp. 15-20
- GACHE Louis, « Vie de l'association », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 11, été-automne 1972, pp. 15-25
- GACHE Louis, « Innovation et tradition... le 27 juin 1971 », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 8, été 1971, p. 8.
- GACHE Louis, « Vie de l'Association, Nouvelles du PARC, Informations générales », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 8, été 1971, p. 29.
- GONON Marguerite, « Les croix », *Le Journal du Parc*, n° 24, août 1981, p. 9.

- HEMAIN Maurice, « La chapelle du Mont Monnet », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, p. 9.
- JEANTY François, « Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 49, juin 1987, p. 8.
- JEANTY François, « Les restaurations à l'église de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 28, avril 1982, p. 8.
- LEBRETON Suzanne, « Le Parc naturel régional du Pilat : les désillusions des naturalistes », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 23, automne 1976, p. 36
- MALFOIS Serge, « Les structures du Parc Naturel Régional du Pilat », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 11, été-automne 1972, pp. 7-8.
- MULLER Bernard, « Association des Amis du Parc du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 21, février 1981, p. 14
- MULLER Docteur, « Nouvelles de l'association des Amis du Parc naturel régional du Pilat », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 9, automne 1975, p. 52
- NICAIZE G., « On y cultivait le viognier », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 23, automne 1976, pp. 7-12
- PAILLEUX Joseph, « Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 28, avril 1982, pp. 2, 6-8
- PETILLON Georges, « Archéologie », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 14, printemps 1974, pp.15-18
- RASCLE S., « Inventaire et restauration des croix du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 27, février 1982, pp. 8-9
- Syndicat des Passementiers de Jonzieux, « Maison de la passementerie à Jonzieux », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, p. 4
- « Spécial charte », *Les Echos des chirats*, n° 11, mars 2013.
- « En bref... D'autres innovations menées par le Parc », *Le Journal du Parc*, n° 104, février 2001, p. 8
- « L'assistance architecturale : de l'intervention obligatoire à la consultation consentie », *Le Journal du Parc*, n° 104, février 2001, p. 4
- « Les "bides" de l'innovation », *Le Journal du Parc*, n° 104, février 2001, p. 9
- « L'identité des villages », *Le Journal du Parc*, n° 100, décembre 1999, pp. 9-16
- « Le Pilat au temps des Béates », *Le Journal du Parc*, n° 90, juin 1997, p. 9
- « Office National des Forêts », *Le Journal du Parc*, n° 89, mars 1997, p. 13
- « Paysage : un observatoire grandeur nature », *Le Journal du Parc*, n° 84, décembre 1995, p. 7
- « Recherches et expériences », *Le Journal du Parc*, n° 84, décembre 1995, pp. 3-7
- « Sauvegarde et animation de la chartreuse », *Le Journal du Parc*, n° 81, mars 1995, p. 13
- « Le Parc a vingt ans. Souvenirs... Souvenirs... », *Le Journal du Parc*, n° 77, mars 1994, pp. 4-5
- « Sainte-Croix-en-Jarez : rénovation d'une cellule d'un Père Chartreux », *Le Journal du Parc*, n° 70, juillet 1992, p. 8
- « CPIE : Le service pédagogique du Parc », *Le Journal du Parc*, n° 68, décembre 1991, p. 4
- « Les Amis du passé de Marlhès et de Joubert », *Le Journal du Parc*, n° 64, décembre 1990, p. 29
- « L'arbre patrimoine », *Le Journal du Parc*, n° 60, décembre 1989, pp.16-22
- « Chroniques du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 59, septembre 1989, p. 35
- « La maison de l'eau a 10 ans », *Le Journal du Parc*, n° 56, décembre 1988, p. 15
- « La réalisation du centre d'observation de la nature de l'Île du Beurre : une grande opération de mécénat industriel », *Le Journal du Parc*, n° 55, octobre 1988, p. 10
- « Suite du programme de restauration des Croix du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 50-51, octobre 1987, p. 23
- « Quatre croix sauvées de l'oubli », *Le Journal du Parc*, n° 47, juin 1986, pp. 24-25
- « La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, pp. 9-10
- « Le Musée du Forez viennois à Bourg-Argental », *Le Journal du Parc*, n° 45, décembre 1985, p. 9
- « Les architectures paysannes traditionnelles dans le Parc du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 44, août 1985, pp. 13-16
- « Les architectures paysannes traditionnelles dans le Parc du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 43, avril 1985, pp. 11-14
- « A la recherche d'un savoir-faire », *Le Journal du Parc*, n° 42, février 1985, p. 14

- « Renaissance du vignoble en terrasses du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 42, février 1985, pp. 1-4
- « Installation d'une nouvelle croix au Col de Pavezin », *Le Journal du Parc*, n° 41, décembre 1984, p. 22
- « Les contrats de Pays », *Le Journal du Parc*, n° 40, août 1984, p. 3
- « Association des guides-animateurs », *Le Journal du Parc*, n° 39, juin 1984, pp. 1-6
- « Maison de la Béate de l'Allier de Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 38, avril 1984, p. 15
- « Une nouvelle association "pour la sauvegarde de la vieille chapelle" », *Le Journal du Parc*, n° 38, avril 1984, p. 14
- « Formation des Guides-Animateurs », *Le Journal du Parc*, n° 35, août 1983, p. 11
- « L'Hospice de Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 35, août 1983, p. 12
- « Maison de la forêt », *Le Journal du Parc*, n° 35, août 1983, pp. 10-11
- « Le C.P.I.E. de Marlhès », *Le Journal du Parc*, n° 37, février 1983, pp. 1, 2-7
- « Fonctionnement du service architectural », *Le Journal du Parc*, n° 28, avril 1982, pp. 1, 4-5
- « Travailler la soie naturelle dans un parc naturel », *Le Journal du Parc*, n° 20, décembre 1980, pp. 1-6
- « Connaissance des villages », *Le Journal du Parc*, n° 18, août 1980, p. 8
- « Création de l'association pour la Maison de la Soie », *Le Journal du Parc*, n° 17, juin 1980, p. 11
- « Création Pilat Soie », *Le Journal du Parc*, n° 17, juin 1980, p. 11
- « La vie du Parc », *Le Journal du Parc*, n° 17, juin 1980, p. 11
- « L'équipe du Parc : qui fait quoi? », *Le Journal du Parc*, n° 16, avril 1980, pp. 1-2
- « Mise en place du Centre permanent d'initiation à l'environnement (C.P.I.E.) des Monts du Pilat », *Le Journal du Parc*, n° 16, avril 1980, pp. 13-14
- « Les sentiers », *Le Journal du Parc*, n° 8, décembre 1978, p. 1
- « La Maison de l'Eau », *Le Journal du Parc*, n° 6, juillet 1978, pp. 2-3
- « Connaissance du Parc, Doizieu, village du Parc », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 20, hiver 1976, p. 43
- « Nature et environnement », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 19, automne 1975, p. 46
- « Activités des associations », *Courrier du Parc Naturel Régional du Pilat*, n° 11, été-automne 1972, p. 37

#### PUBLICATIONS COMMUNALES

- ROLLAND Gilles, « Le patrimoine tient à un fil », *Le Journal de Saint-Chamond*, 15 mai 1988, p. 9
- VANILLE, « Le pays du Gier a son musée des tresses et lacets », *Le Journal de Saint-Chamond*, 22 mai 1988, p. 9
- « Patrimoine Pirailon », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2013, p. 16
- « L'Essaim de Julie », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2010, p. 19
- « Ceci n'est pas une usine », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2009, p. 27
- « Sainte-Julie se transforme », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2006, p. 27
- « Musique à l'Usine Stage-Festival « les Oiseaux Rares » », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 2004, p. 17
- « Musiques à l'usine », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 2002-2003, p. 17
- « Syndicat d'initiative », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1998-1999, p. 19
- « Le Taillis Vert », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, 1998 hiver 1997-1998, p. 27
- « Saint-Julien-Molin-Molette autrefois... », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1997-1998, p. 26
- « L'art des livres », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1996-1997, p. 19
- « Avec la commission culture-animation-sport-tourisme », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1995-1996, p.6
- « L'art des livres », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1995-1996, p. 16
- « Syndicat d'initiative », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1995-1996, p. 13
- « Archéologues du futur », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 14
- « Le mot du maire », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 1

- « L'Espace aux six fontaines », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1993-1994, p. 2  
 « La commission économique », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1990- 1991, p. 5  
 « Saint-Julien-Molin-Molette autrefois... », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, hiver 1990-1991, p. 5  
 « Les commissions », *Saint-Julien-Molin-Molette, Bulletin municipal*, n° 1, automne 1989, automne 1989, p. 2  
 « Observatoire photographique des paysages du Pilat, Pilat itinéraires », *Bulletin municipal de Chuyer*, 1994.

## ARCHIVES ORALES

*Nota bene* : Les fonctions ou missions précisées sont valables à la date de l'entretien.

### REPRESENTANTS D'ASSOCIATIONS LOCALES DE PATRIMOINE

- C. Baas, président du Syndicat d'initiative du Val de Ternay, à Saint-Julien-Molin-Molette, le 5 novembre 2012  
 J. Badol, président des Amis de Bourg-Argental, à Bourg-Argental, le 5 novembre 2012  
 M. Barret-Bannette, présidente, et C. Grenouillet, vice-présidente, d'Ampuis Culture et Patrimoines (ACEP), à Ampuis, le 2 mai 2011  
 R. Beraud, membre des Hameaux de Chézenas, à Saint-Pierre-de-Bœuf, le 16 décembre 2010  
 J.-M. Blanchardon, président du Mémorial de la résistance et de la déportation de la Loire, à Saint-Étienne, le 28 novembre 2012  
 D. Borgeot, trésorier de l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, à Sainte-Croix-en-Jarez, le 6 février 2013  
 M. Boyer, président de Visages de notre Pilat (VDNP), à Pélussin, le 27 mai 2011  
 B. Catelon, président du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB), à Tupin-et-Semons, le 1<sup>er</sup> février 2013  
 J.-M. Chauvet, président de l'Association de sauvegarde et d'animation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, à Sainte-Croix-en-Jarez, le 18 octobre 2013  
 L. Chazalon, présidente de l'Association de fonctionnement de la Maison des tresses et lacets, à La Terrasse-sur-Dorlay, le 28 octobre 2010  
 P. Cherblanc, co-fondateur de Vallauds, valorisons La Valla (3V), à La Valla-en-Gier, le 26 novembre 2012  
 M. Clauzon, fondatrice de Mots et Histoires de Chez Nous (MHCN), à L'Horme, le 30 novembre 2012  
 R. Defours, président des Amis de Marlihes, à Marlihes, le 4 avril 2011  
 M. Destour, membre de l'Association Ripagérienne de Recherches Historiques (ARRH), à Rive-de-Gier, le 23 novembre 2010  
 M. Dufour, fondateur de la Compagnie du Régrillon, à Pélussin le 1<sup>er</sup> août 2011  
 O. Douzet, membre de Vaisseau de sable Pilat insolite, à Serrières, le 4 janvier 2013  
 F. Dumas, président des Amis du parchemin et du cuir (ADPC), à Annonay, le 7 novembre 2012  
 Z. Elie, directrice de l'Essaim de Julie / le Nect'Art, à Saint-Julien-Molin-Molette, le 11 avril 2011  
 E. Gaillard-Coadon, président, et J. Laversanne, adhérent, de la Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux (SHPSGM), à Saint-Genest-Malifaux  
 P. Gardier, trésorier du Groupe Histoire d'Echalas, à Echalas, le 28 décembre 2012  
 J. Giraud, président de la Maison de la radio TSF, à Saint-Appolinard, le 16 novembre 2010  
 J.-G. Gonnet, président de VM4 randos-loisirs-découverte, à Villars, le 3 décembre 2012  
 B. Jamet, président des Guides-animateurs du Parc naturel régional du Pilat, à Pélussin, le 23 janvier 2013  
 C. de Lestrade, présidente de l'Association pour la sauvegarde de la vieille chapelle, à La Chapelle-Villars, le 14 novembre 2012

- E. M., trésorier des Copains du « G » Club 4 x 4 du Mont Pilat, au Bessat, le 14 novembre 2012
- F. Perrier, président, et des membres de l'Association Patrimoine Piraillon (APP), à Saint-Julien-Molin-Molette, le 7 octobre 2011
- G. de Ruffray, président de l'Association pour la restauration de l'église, à Saint-Paul-en-Jarez, le 29 octobre 2012
- A. Vialla, président de l'association du Musée de la passementerie, à Jonzieux, le 21 octobre 2010
- F. Zenou présidente, et Y. Drevet, secrétaire, de Défense de l'environnement et droit des riverains, à La Valla-en-Gier, le 26 novembre 2012

#### AGENTS DU SYNDICAT MIXTE DU PNR DU PILAT

- J. Andersson, ancien responsable de l'animation culturelle, le 11 février 2013
- C. Béal, responsable du pôle Protection et gestion de l'espace, le 13 février 2013
- F. Beauvisage, documentaliste et ancienne assistante à l'animation culturelle, 14 février 2013
- G. Chorgnon, chargé de mission Observatoire de la biodiversité, le 14 février 2013
- M. Fropier, ancien architecte-conseil, le 9 avril 2013
- S. Gardet, directrice, le 14 février 2013
- D. Lazzareschi, chargé de mission Ecodéveloppement, le 22 janvier 2013
- C. Mabilon, chargée de mission Actions culturelles et éducation au territoire, les 14 et 28 février 2013
- S. Malfois, ancien directeur, et membre de l'association Des amis et des livres, à Pélussin, le 6 février 2013
- J. Marceau et F. Reitzer, chargés de mission en charge de l'urbanisme, à l'architecture et au paysage, le 13 février 2013

## OUVRAGES

### BIBLIOGRAPHIE GENERALE DE SCIENCES SOCIALES ET HUMAINES ET METHODOLOGIE

- BARRET Christian, CHARVET Jean-Paul, DUPUY Gabriel et SIVIGNON Michel, *Dictionnaire de géographie humaine*, Liris, 2000, 191 p.
- BRUNET Roger, FERRAS Robert et THERY Hervé, *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, La Documentation Française, coll. « Dynamiques du territoire », 3<sup>e</sup> édition, 2005, 518 p.
- CHAUVIN Sébastien, JOUNIN Sébastien, « L'observation directe », in PAUGAM Serge (dir.), *L'enquête sociologique*, PUF, coll. « Quadrige Manuels », Paris, 2010.
- DESCAMPS Florence, « Quelques réflexions sur l'actualité de la mémoire orale », in *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n° 31, été-automne 2007, pp. 16-31.
- DESCAMPS Florence, « La place et le rôle du collecteur de témoignages oraux », in *Bulletin de liaison des adhérents de l'AFAS*, n° 28, hiver 2005 - printemps 2006, pp. 2-13.
- DESCAMPS Florence, *L'historien, l'archiviste et le magnétophone*, Institut de la gestion publique et du développement économique, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, coll. « Histoire économique et financière - XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> », Paris, 2005, 864 p.
- FREMONT Armand, CHEVALIER Jacques et RENARD Jean, *Géographie sociale*, Masson, Paris, 1984, 387 p.
- GILLET Anne, TREMBLAY Diane-Gabrielle, « Pratiques, analyses et enjeux de la recherche partenariale. Une introduction », in *Revue Interventions économiques*, n° 43, 2011.
- HALBWACHS Maurice, *La mémoire collective*, Albin Michel, 2<sup>e</sup> édition, Paris, 1968, 204 p.
- HUSSON Jean-Pierre, *Envies de campagne, Les territoires ruraux français*, Ellipses Marketing, coll. « Carrefours », 2008, 207 p.
- JEAN Yves, PERIGORD Michel, *Géographie rurale : La ruralité en France*, Armand Colin, coll. « 128 », 2009, 126 p.
- KUBLER Daniel, MAILLARD de Jacques, *Analyser les politiques publiques*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « Politique en plus », 2009, 224 p.
- LEVY Jacques, LUSSAULT Michel, *Dictionnaire de la Géographie et de l'espace des sociétés*, Belin, 2003, 1033 p.
- MULLER Bernard, « Archives orales et entretiens ethnographiques. Un débat entre Florence Descamps et Florence Weber, animé par Bertrand Müller », in *Genèses*, vol. 1, n° 62, 2006, pp. 93-109.
- PERRIN-JOLY Constance, « De la recherche salariée en France : lien de subordination et liberté de la recherche », in *SociologieS*, Expériences de recherche, 2010.
- PINCHEMEL Philippe, PINCHEMEL Geneviève, *La face de la Terre, Elément de géographie*, Armand Colin, coll. « U », 1997, 517 p.
- RASOLOFO-DISTLER Fana, ZAWADZKI Cindy, « Epistémologie et méthodologie des CIFRE : Illustration par des thèses soutenues en Finance Contrôle Stratégie », in *Finance Contrôle Stratégie*, vol. 16, n° 4, 2013.
- REMY Jean, « Espace et théorie sociologique. Problématique de recherche », in *Recherches sociologiques*, vol VI, n° 3, 1975, pp. 179-192.
- SOULE Bastien, « Observation participante ou participation observante ? Usages et justification de la notion de participation observante en sciences sociales », in *Recherches Qualitatives*, vol. 27, n° 1, 2007, pp. 127-140.
- THOENIG Jean-Claude, « L'analyse des politiques publiques », in GRAWITZ Madeleine, LECA Jean (dir.), *Les politiques publiques, Traité de science politique*, PUF, vol. 4, 1985, p. 558.
- VESCHAMBRE Vincent, « Patrimoine : un objet révélateur des évolutions de la géographie et de sa place dans les sciences sociales », in *Annales de géographie*, vol. 4, n° 656, 2007, pp. 361-381.
- VINSONNEAU Geneviève, *Culture et comportement*, Armand Colin, coll. « Coursus », 2003, 191 p.



- VINSONNEAU Geneviève, *L'identité culturelle*, Armand Colin, coll. « U Collection », 2002, 235 p.
- WINKIN Yves, « L'observation participante est-elle un leurre ? », in *Communication et Organisation*, n° 12, 1997, pp. 133-140.
- « L'observation participante : Défis et opportunités du chercheur acteur de son objet, 6<sup>e</sup> journée d'étude de l'AJPB – Sciences Po Bordeaux, Appel à communications », Calenda, 21 mars 2014.

## DEFINITION ET HISTOIRE DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE

- AMOUGOU Emmanuel, *La Question patrimoniale ; De la patrimonialisation à l'examen des situations concrètes*, L'Harmattan, 2004, 282 p.
- ANDRIEUX Jean-Yves, *Patrimoine & Histoire ; Les cendres du phœnix*, Belin, coll. « Belin Sup Histoire », Paris, 1997, 281 p.
- AUDRERIE Dominique, *Questions sur le patrimoine*, Confluences, coll. « Stèles », 2003, 120 p.
- BABADZAN Alain, « Les usages sociaux du patrimoine », in *Ethnologies comparées, Miroirs identitaires*, n° 2, printemps 2001. URL : <http://recherche.univ-montp3.fr/cerce/r2/a.b.htm> consulté le 3 mai 2012
- BABELON Jean-Pierre, CHASTEL André, *La notion de patrimoine*, Liana Levi, coll. « Opinion art », Paris, 2008, 142 p.
- BEGHAIN Jean-Paul, *Le patrimoine : culture et lien social*, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, coll. « La bibliothèque du citoyen », Paris, 1998, 115 p.
- BEGHAIN Patrice, *Patrimoine, politique et société*, Presses de Sciences Po, Bibliothèque du citoyen, 2012, 160 p.
- BENSA Alban, FABRE Daniel, *Une histoire à soi, Figurations du passé et localités*, Ed. de la MSH, coll. « Ethnologie de la France », Paris, 2001, 298 p.
- BERGEAL Catherine, « Les protections patrimoniales au titre des sites et paysages », in *Revue d'histoire des chemins de fer*, n° 32-33, 2005, pp. 113-118.
- BERLAN-DARQUE Martine, KALAORA Bernard, « Du pittoresque au "tout paysage" », in *Etudes rurales*, De l'agricole au paysage, n° 121-124, 1991, pp. 185-195.
- CHASTEL André, « La notion de patrimoine », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard, coll. « La nation », vol. 2, n° 2, Paris, 1986, pp. 405-450.
- CHEVALLIER Michel, *Vives campagnes. Le Patrimoine rural, projet de société*, Autrement, coll. « Mutations », 2000, 225 p.
- CHIVA Isac, *Une politique pour le patrimoine culturel rural : rapport présenté par Isac Chiva à Jacques Toubon, ministre de la Culture et de la Francophonie*, Ministère de la culture et de la communication, Paris, 1994.
- CHOAY Françoise, *Le patrimoine en questions: anthologie pour un combat*, Seuil, coll. « La couleur des idées », 2009, 220 p.
- Ministère de la Culture et de la Communication, *50 ans en faveur du patrimoine (1959-2009)*, 2009, 8 p.
- DUBOST Françoise, *Vert patrimoine. La constitution d'un nouveau domaine patrimonial*, Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 1994, 172 p.
- GARCIA Patrick, « Le bicentenaire de la Révolution à l'école », Institut d'histoire du temps présent (IHTP), 33 p., [www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/pdf/bicentenaire.pdf](http://www.ihtp.cnrs.fr/historiographie/pdf/bicentenaire.pdf), consulté le 07/10/14
- HEINICH Nathalie, *La Fabrique du patrimoine, « De la cathédrale à la petite cuillère »*, Editions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Ethnologie de la France », 2009, 288 p.
- NORA Pierre, « Hauts-lieux », in NORA Pierre (dir.), *Les lieux de mémoire*, Gallimard, coll. « Les France, De l'archive à l'emblème », n° 3, 1992, Paris, pp. 255-503.
- POULOT Dominique, *Une histoire du patrimoine en Occident, XVIII<sup>e</sup>-XXI<sup>e</sup> siècle : du monument aux valeurs*, Presses Universitaires de France, coll. « Le nœud gordien », 2006, 192 p.
- POULOT Dominique, « De la raison patrimoniale aux mondes du patrimoine », in *Socio-anthropologie*, Les Mondes du Patrimoine, n° 19, 2006

- RAUTENBERG Michel, *La rupture patrimoniale*, A la croisée, coll. « Ambiances, Ambiance », 2003, 173 p.
- ROUSSO Henry (dir.), *Le regard de l'Histoire, L'émergence et l'évolution de la notion de patrimoine au cours du XX<sup>e</sup> siècle en France*, Editions du patrimoine, coll. « Entretiens du patrimoine », Paris, 2003, 389 p.
- UNESCO, *Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel*, 2003
- Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites*, dite charte de Venise, 1964
- Convention européenne du paysage*, 2000
- « Territoire et photographie : petite histoire de la commande publique », Le Compa, automne 2012, <http://www.lecompa.fr/dossier-web/territoire-et-photographie-petite-histoire-de-la-commande-publique/l-observatoire-photographique-du-paysage-1994-2012>, consulté le 22 juillet 2014.

## PROCESSUS DE PATRIMONIALISATION ET D'APPROPRIATION

- BERARD Laurence, MARCHENAY Philippe, « Les procédures de patrimonialisation du vivant et leurs conséquences », in *Patrimoine et modernité*, L'Harmattan, coll. « Chemins De La Mémoire », Paris, 1998, pp. 159-170.
- BETRY Nathalie, *La patrimonialisation des fêtes, des foires et des marchés classés « sites remarquables du goût » ou la mise en valeur des territoires par les productions locales*, Thèse de doctorat, Lumière-Lyon II, Lyon, 2003, 511 p.
- BOSSUET Jean-Luc, « Habiter le patrimoine au quotidien, selon quelles conceptions et pour quels usages ? », Université d'été du Val de Loire « Habiter le patrimoine : sens, vécu, imaginaire », Saumur, 13-16 octobre 2003.
- DAVALLON Jean, *Le don du patrimoine, Une approche communicationnelle de la patrimonialisation*, Hermes Science Publications, Paris, 2006, 222 p.
- GARAT Isabelle, GRAVARI-BARBAS Maria et VESCHAMBRE Vincent, « Préservation du patrimoine bâti et développement durable : une tautologie ? Les cas de Nantes et Angers », in *Développement durable et territoires*, dossier 4, 2005.
- GRANGE Daniel-J., POULOT Dominique (dir.), *L'esprit des lieux, Patrimoine et la cité*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, coll. « Pierre et Ecrit », 1997, 476 p.
- GRAVARI-BARBAS Maria, *Habiter le patrimoine, enjeux - approches - vécu*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », 2005, 618 p.
- GUIGUENO Vincent, « La France vue du sol », in *Études photographiques*, n° 18, mai 2006, pp. 96-119.
- JADE Mariannick, « Définition du fait patrimonial », Le fait patrimonial, Un phénomène universel en devenir, 28 février 2014, <http://faitpat.hypotheses.org/412>, consulté le 28 avril 2014.
- JEUDY Henri-Pierre, *La machinerie patrimoniale*, Sens et Tonka éditeurs, coll. « 10/vingt », 2001, 112 p.
- MEO Guy DI, « Processus de patrimonialisation et construction des territoires », colloque « Patrimoine et industrie en Poitou-Charentes : connaître pour valoriser », Poitiers-Châtelleraut, 12-14 septembre 2007.
- MICOUD André, Communication orale lors du colloque « Nouveaux usages de la campagne et patrimoine », Die, 17-20 juin 1996
- PERIGOIS Samuel, « Signes et artefacts, L'inscription spatiale de temporalités à travers les figures de la patrimonialisation des petites villes », Espacestems, <http://www.espacestems.net/en/articles/signes-et-artefacts-en/>, consulté le 17/11/14.
- RIPOLL Fabrice, « S'approprier l'espace... ou contester son appropriation ? Une vue des mouvements sociaux contemporains », in *Norois*, vol. 2, n° 195, 2005, pp. 29-42.
- RIPOLL Fabrice, VESCHAMBRE Vincent, « Introduction, L'appropriation de l'espace comme

- problématique », in *Noroi*, vol. 2, n° 195, 2005, pp. 7-15.
- SERFATY-GARZON Perla, « L'appropriation », in SEGAUD Marion, BRUN Jacques, DRIANT, Jean-Claude (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitat et du logement*, Armand Colin, Paris, 2003, pp. 27-30.
- SERFATY-GARZON Perla, *Chez soi, Les territoires de l'intimité*, Armand Colin, coll. « Psychologie », 2003.
- SGARD Anne, « Le paysage dans l'action publique : du patrimoine au bien commun », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, n° 2, septembre 2010. URL : <http://developpementdurable.revues.org/8565> consulté le 22/07/14.
- STOCK Mathis, « L'habiter comme pratique des lieux géographiques », <http://www.espacestems.net/articles/lrsquoahabiter-comme-pratique-des-lieux-geographiques/>, Espacestems, consulté le 15/11/13.
- TERSIGNI Simone, BONNY Yves, « Marques, marqueurs et traces : le marquage des différences dans l'espace. Présentation », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, décembre 2010, pp. 63-64.
- VASSART Sabine, « Habiter », in *Pensée plurielle*, vol. 2, n° 12, 2006, pp. 9-19.
- VESCHAMBRE Vincent, *Traces et mémoires urbaines, enjeux sociaux de la patrimonialisation et de la destruction*, Presses Universitaires de Rennes, 2008, 315 p.
- VESCHAMBRE Vincent, « La notion d'appropriation », in *Noroi*, vol. 2, n° 195, 2005, pp. 115-116.
- VESCHAMBRE Vincent, « Le recyclage urbain, entre démolition et patrimonialisation : enjeux d'appropriation symbolique de l'espace, Réflexions à partir de quatre villes de l'Ouest », in *Noroi*, vol. 195, n° 2, 2005, pp. 79-92.
- VESCHAMBRE Vincent, « Appropriation et marquage symbolique de l'espace : quelques éléments de réflexion », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, mars 2004, pp. 73-77.
- VESCHAMBRE Vincent, « Mémoire de pauvreté et marquage de l'espace en centre-ville : le cas d'Angers », in *ESO Travaux et documents*, n° 21, mars 2004, pp. 91-93.
- VESCHAMBRE Vincent, « Introduction », Université d'été du Val de Loire « Habiter le patrimoine : sens, vécu, imaginaire », Saumur, 13-16 octobre 2003.
- VESCHAMBRE Vincent, « Patrimonialisation et enjeux politiques : les édifices Le Corbusier à Firminy », in *Noroi*, vol. 185, n° 2, 2000, pp. 125-137.

## POLITIQUE CULTURELLE, MEDIATION ET MUSEE

- Association pour le Développement en Réseau des Territoires et des Services (ADRETS), *Culture et territoires ruraux, La culture au service du lien social et territorial, Guide REPERES*, 2012, 46 p.
- AUBOUIN Nicolas, *L'institutionnalisation des espaces artistiques déterritorialisés : de la construction de nouveaux mondes de l'art à la transformation des modes d'action publique*, Thèse de doctorat, Paris Ouest – Mines ParisTech, Paris, 2009, 328 p.
- AUBOUIN Nicolas, COBLENCE Emmanuel, « Les Nouveaux Territoires de l'Art, entre îlot et essaim », *Territoire en mouvement*, in *Revue de géographie et aménagement*, n° 17-18, 2013, pp. 91-102.
- BERGERON Louis, « Tourisme et patrimoine dans les campagnes lyonnaises », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n° 1, 1992, pp. 19-30.
- CAUNE Jean, *La médiation culturelle : une construction du lien social*, Thèse de doctorat, Université Stendhal Grenoble 3, Grenoble, 2000
- CHAUMIER Serge, *Des musées en quête d'identité ; écomusée versus technomusée*, L'Harmattan, coll. « Nouvelles Etudes Anthropologiques », 2003, 272 p.
- CHAUMIER Serge, JACOBI Daniel, « Nouveaux regards sur l'interprétation et les centres d'interprétation », in *La Lettre de l'OCIM*, n° 119, 2008, pp. 4-11
- CUISENIER Jean, « Que faire des arts et traditions populaires ? », in *Le Débat*, vol. 3, n° 65, mai 1991, pp. 145-157.
- DELFOSSÉ Claire, *Géographie rurale, culture et patrimoine*, Habilitation à Diriger des Recherches (HDR), Lille I, Lille, 2003, 435 p.

- DELFOSE Claire, « La culture à la campagne », in *Revue Pour*, Services en milieu rural : nouvelles attentes, nouvelles réponses, n° 208, 2011, pp. 43-48.
- DELFOSE Claire, GEORGES Pierre-Marie, « Artistes et espace rural : l'émergence d'une dynamique créative », in *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n° 19-20, 2013, pp. 60-76.
- DROUGUET Noémie, THOMAS-BOURGNEUF Martine, « Questions méthodologiques autour de la conception des centres d'interprétation », in *La Lettre de l'OCIM*, n° 98, 2005.
- DUBOST Françoise, LIZET Bernadette et ZONABEND Françoise, *Mission ethnopôles, rapport au Conseil du patrimoine ethnologique*, Conseil du patrimoine ethnologique, 1999.
- GRESILLON Boris, « Ville et création artistique. Pour une autre approche de la géographie culturelle », in *Annales de Géographie*, n° 660-661, 2008, pp. 179-198.
- ICOM, *Code de Déontologie de l'ICOM pour les musées*, adopté en 1986 et révisé en 2006
- LAMY Yvonne, LIOT Françoise, « Les résidences d'artistes, Le renouvellement de l'intervention publique dans le domaine des arts plastiques : enjeux et effet », in CALLEDE Jean-Paul, *Métamorphoses de la culture, pratiques et politiques en périphérie*, Maison Sciences De L'homme D'aquitaine, Bordeaux, 2002, pp. 212-234.
- LUGINBUHL Yves, « Au-delà des clichés... La photographie du paysage au service de l'analyse », in *Strates*, n° 4, 1989.
- MOULINIER Pierre, *Les politiques publiques de la culture en France*, PUF, coll. « Que sais-je ? », 6<sup>e</sup> édition, 2013, 127 p.
- POULOT Dominique, *Patrimoine et musées, L'institution de la culture*, Hachette Supérieur, coll. « Carré Histoire », 2007, 223 p.
- POUTHIER François, *Portrait de l'artiste en passeur de territoire(s)*, 2011, 10 p..
- TOBELEM Jean-Michel, *Le nouvel âge des musées, Les institutions culturelles au défi de la gestion*, Armand Colin, coll. « Sociétales », 2005, 317 p.
- Itinéraires photographiques, Méthode de l'Observatoire photographique du paysage*, Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, 2008, 74 p.
- « De l'art à la valorisation du Paysage », *PILOTE, le magazine de Leader + en France*, n° 4, juillet 2005.
- Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles*, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982

## TERRITOIRE, TERRITORIALISATION ET ACTEUR

- ARNAULT DE SARTRE Xavier, GAGNOL Arnaud, « Les échelles des territorialités », in *Géographie et cultures*, n° 81, 2012, pp. 5-16.
- BONNEMAISON Joël, « Voyage autour du territoire », in *L'Espace géographique*, n° 4, 1981, pp. 249-262.
- BRUNET Roger, *Le territoire dans ses turbulences*, Reclus, 1990, 150 p.
- COUTANCEAU Adrien, *Etude de la complémentarité entre les dynamiques paysagères observées dans les séries photographiques de l'OPNP et les documents de connaissance et de planification*, Mémoire de fin d'études, Institut National d'Horticulture et de Paysage, Angers, 2011.
- DEGENNE Alain, FORSE Michel, *Les réseaux sociaux*, Armand Colin, coll. « U "Sociologie" », Paris, 1994, 296 p.
- DI MEO Guy, BULEON Pascal, *L'espace social. Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, 2005, p. 82
- DODIER Rodolphe, SECHET Raymonde, *Territoires en action et dans l'action*, Presses universitaires de Rennes, coll. « Géographie sociale », Rennes, 2008, 338 p.
- DUMONT Antoine, « La territorialisation de l'espace de vie des migrants par la mobilisation transnationale », Colloque international « Espaces de vie, espaces enjeux : entre investissements ordinaires et mobilisations politiques », Rennes, 5-7 novembre 2008.

- GRAVARI-BARBAS Maria, VESCHAMBRE Vincent, « Acteurs et société locale: quelles dynamiques relationnelles? », in *ESO Travaux et documents*, n° 23, septembre 2005, p. 39.
- GUMUCHIAN Hervé, GRASSET Eric, LAJARGE Romain, ROUX Emmanuel, *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica, 2003, 186 p.
- LACROIX Isabelle, ST-ARNAUD Pierre-Olivier, « La gouvernance : tenter une définition », in *Cahiers de recherche en politique appliquée*, vol. 4, n° 3, automne 2012, p. 19.
- LARDON Sylvie, PIVETEAU Vincent, « Le diagnostic des territoires », in *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005, pp. 71-74.
- LEMIEUX Vincent, *L'étude des politiques publiques : les acteurs et leur pouvoir*, Presses universitaires de Laval, 2001, 195 p.
- LOINGER Guy, NEMERY Jean-Claude (dir.), *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*, L'Harmattan, coll. « Administration et aménagement du territoire », 1997, 288 p.
- MEO Guy DI, *Géographie sociale et territoires*, Nathan Université, coll. « Fac Géographie », 1996, 320 p.
- MEO Guy DI, BULEON Pascal, *L'espace social, Lecture géographique des sociétés*, Armand Colin, Paris, 2005, 333 p.
- MERENNE-SCHOUMAKER Bernadette, *Analyser les territoires. Savoirs et outils*, Presses Universitaires de Rennes, coll. « DIDACT Géographie », Rennes, 2002, 166 p.
- SIGNORET Philippe, *Territoire, observation et gouvernance : outils, méthodes et réalités*, Thèse de doctorat, Université de Franche-Comté, Besançon, 2011, 383 p.
- Les plus beaux villages de France*, Sélection du Reader's Digest, 1982.

## DEVELOPPEMENT LOCAL, RESSOURCES TERRITORIALES ET ECONOMIE DU PATRIMOINE

- BARTHELEMY Denis, NIEDDU Martino et VIVIEN Franck-Dominique, « Le patrimoine : accumulation d'externalités positives ou régulation de la relation marchande ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement », Actes du Forum de la régulation, Paris, 9-10 octobre 2003, 28 p.
- BENHAMOU Françoise, THESMAR David, *Valoriser le patrimoine culturel de la France*, La Documentation française, coll. « Les Rapports du Conseil d'analyse économique », 2011, 162 p.
- BERNARD Agnès, « La gratuité d'un dispositif culturel efficace pour renouer le lien social ? L'action de l'association Cultures du Cœur Auvergne », in *Communication*, vol. 29, n° 1, 2011.
- BESSIERE Jacinthe, *Valorisation du patrimoine gastronomique et dynamiques de développement territorial : le Haut Plateau de l'Aubrac, le Pays de Roquefort et le Périgord Noir*, L'Harmattan, Paris, 2001, 365 p.
- BESSIERE Jacinthe, TIBERE Laurence, « Editorial: Patrimoines Alimentaires », in *Anthropology of food*, n° 8, 2011.
- BILLAUDOT Bernard, « Le territoire et son patrimoine », in *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 1, 2005, pp. 83-107.
- BONERANDI Emmanuelle, « Le recours au patrimoine, modèle culturel pour le territoire ? », in *Géocarrefour*, vol. 80, n° 2, 2005, pp. 91-100.
- BONERANDI Emmanuelle, HOCHEDÉZ Camille, « Des machines, des vaches et des hommes : projets culturels, acteurs et territoires dans une espace rural en crise : la Thiérache », in *Norois*, Patrimoine, culture et construction identitaire dans les territoires ruraux, n° 204, novembre 2007, pp. 25-37.
- CLAVAIROLLE Françoise, *Le renouveau de la production de la soie en Cévennes (1972-1998), Chronique d'une relance annoncée*, Presses Universitaires François Rabelais, coll. « Perspectives Villes et Territoires », 2008, 256 p.
- CLAVAIROLLE Françoise, *Chronique d'une relance annoncée... La production de la soie en Cévennes*

- (1968- 1995), Mission du patrimoine ethnologique, 1995, 200 p.
- EDELBLUTTE Simon, LEGRAND Johann, « Patrimoine et culture industriels en milieu rural : quelles spécificités ? », *Revue Géographique de l'Est*, vol. 52, n° 3-4, 2012.
- FRANCOIS Hugues, HIRCZAK Maud, SENIL Nicolas, « La ressource territoriale : pour une définition économique de la notion de patrimoine », XI<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF « Villes et territoires face aux défis de la mondialisation », Dijon, 5-7 septembre 2005.
- FRANÇOIS Hugues, HIRCZAK MAUD, SENIL NIVOLAS, « Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources », in *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 5, décembre 2006, pp. 683-700.
- GLON Eric, PECQUEUR Bernard, « Développement et territoires : une question d'environnement et de ressources territoriales ? », pp. 13-22, in *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n° 1, 2006
- GREFFE Xavier, *La valorisation économique du patrimoine : la demande et l'offre de patrimoine*, Anthropos-Economica, Paris, 1990, 253 p.
- GUMUCHIAN Hervé, PECQUEUR Bernard, *La ressource territoriale*, Economica, Paris, 2007, 254 p.
- HIRCZAK Maud, MOALLA Medhi, MOLLARD Amédée, PECQUEUR Bernard, RAMBOLATIANA Mbolatiana, VOLLET Dominique, « Le modèle du panier de biens », in *Économie rurale*, n° 308, 2008, pp. 55-70.
- KAHN René, « Une approche pluridisciplinaire de la dimension culturelle du développement territorial », XLIII<sup>e</sup> colloque de l'ASRDLF « Les dynamiques territoriales débats et enjeux entre les différentes approches pluridisciplinaires », Grenoble-Chambéry, 11-13 juillet 2007.
- LAFFON Virginie, « Leader II (1994-1999) : seconde phase de l'initiative communautaire de développement rural », in *Recherches en anthropologie au Portugal*, vol. 4, n° 4, 1992, pp. 56-58.
- LAMARA Hadjou, « Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales », in *Développement durable et territoires*, 2009.
- LANDEL Pierre-Antoine, *Le patrimoine, ressource de la « projectivité » des territoires*, <http://koebel.pagespersoorange.fr/ActesI&E/AXE6/landelsenil.html>, consulté le 29/10/14.
- LANDEL Pierre-Antoine, SENIL Nicolas, « Patrimoine et territoire, les nouvelles ressources du développement », in *Développement durable et territoires*, Dossier 12 : Identités, patrimoines collectifs et développement soutenable, 2009.
- LAZZAROTTI Olivier, « Tourisme culturel et patrimoine : quelques analyses pour un Monde habitable », in *Articulo – Journal of Urban Research, Briefings*, 2010.
- Ministère de la Culture et de la Communication, Agence régionale du patrimoine Région Provence-Alpes-Côtes d'Azur, *Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine*, 2009, 156 p.
- NEAU Cédric, « Les classement Unesco et labels touristiques sont-ils des coups gagnants pour le développement économique ? », *La Gazette des communes, des départements et des régions*, 11 octobre 2013.
- NEAU Cédric, « L'investissement dans le tourisme de patrimoine rapporte plus de vingt fois la mise », *La Gazette des communes, des départements et des régions*, octobre 2013.
- PEYRACHE-GADEAU Véronique, JANIN Claude, PERRON Loïc, Colloque ASRDLFAISRe « Les temporalités de la Ressource Territoriale : Enseignement à partir d'expériences en Rhône-Alpes », Aoste, 20-22 septembre 2010.
- ROBIC Marie-Claire (dir.), *Du milieu à l'environnement : pratiques et représentations du rapport homme / nature depuis la Renaissance*, Economica, Paris, 1992, 343 p.
- SCEAU Richard, PLANCOULAINÉ Véronique, « Les contrats de pays d'accueil dans la région Rhône-Alpes : une amorce de politique régionale de développement du tourisme en espace rural », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 63, n° 4, 1988, pp. 226-236.
- SENIL Nicolas, FRANCOIS Hugues, HIRCZAK Maud, « Diagnostic de territoire et ressource territoriale : apports croisés et opérationnalité », Workshop IREGÉ – EDYTEM - Université de Savoie, Annecy, 30-31 mars 2006.



- VERNIERES Michel, « La contribution du patrimoine au développement local : enjeux et limites de sa mesure », colloque « La mesure du développement », Paris, 1-3 février 2012.
- VERNIERES Michel, *Patrimoine et développement, Etudes pluridisciplinaires*, Karthala-GEMDEV, coll. « Hommes et Sociétés », 2011, 180 p.

### ASSOCIATION, SOCIABILITE ET PARTICIPATION CITOYENNE

- ARNSTEIN Sherry, « A ladder of citizen participation », in *Journal of the American Institute of Planners*, vol. 35, n° 4, juillet 1969, pp. 216-224.
- BIGOT Régis, « Quelques aspects de la sociabilité des Français », in *Cahier de recherches*, n° 169, décembre 2011, 109 p.
- BLANC Marc, Conseil économique, social et environnemental, *La biodiversité : relever le défi sociétal*, Journal officiel de la République française, avis et rapports du Conseil économique, social et environnemental, juin 2011, 66 p.
- BOSCHET Christophe, RAMBONILAZA Tina, « Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale », in *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n° 3, juin 2010, pp. 569-593.
- CAILLET Elisabeth, « Les résidences d'artistes : mode d'emploi », Université de Metz, 13 décembre 2014, [http://fgimello.free.fr/enseignements/metz/assistant\\_gestion/residences-artistes.htm](http://fgimello.free.fr/enseignements/metz/assistant_gestion/residences-artistes.htm), consulté le 28/10/13.
- DEN HOVE Sybille VAN, *Approches participatives pour la gouvernance en matière de développement durable : une analyse en termes d'effets*, Cahier du Centre d'économie et d'éthique pour l'environnement et le développement (C3ED), 2000, 68 p.
- DERIOZ Pierre, BERINGUIER Philippe, LAQUES Anne-Elisabeth, « Mobiliser le paysage pour observer le territoire : quelles démarches, pour quelle participation des acteurs? », in *Développement durable et territoires*, vol. 1, « Dossier : Paysage et développement territorial », n° 2, septembre 2010.
- ESPACH Stéphanie, *Evaluation du processus de participation publique dans l'élaboration du programme particulier d'urbanisme du secteur de Maisonneuve*, Mémoire de maîtrise, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 149 p.
- FORTIN Andrée, « Sociabilité, identités et vie associative », in *Sociétés contemporaines, Regards sur l'éducation*, n° 11-12, décembre 1992, pp. 265-283.
- FOURNIER Laurent Sébastien, « Les fêtes locales en Provence : des enjeux patrimoniaux », in *Culture & Musées*, vol. 1, n° 1, 2003, pp. 41-63.
- GAILLARD Geneviève, SERMIER Jean-Marie, *Rapport d'information [...] sur les modes de financement et de gouvernance des associations de protection de la nature et de l'environnement*, Assemblée nationale, n° 3142, 2011, 87 p.
- GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, « Les Associations du patrimoine », in *Développement culturel*, n° 136, 2001, 12 p.
- GLEVAREC Hervé, SAEZ Guy, *Le patrimoine saisi par les associations*, La Documentation Française, 2002, 412 p.
- LEVERATTO Jean-Marc, LEONTSINI Mary, *Internet et la sociabilité littéraire*, Éditions de la Bibliothèque publique d'information, coll. « Études et recherche », Paris, 2008, 252 p.
- MICOUD André, « Regroupements d'habitants à la frontière du rural et de l'urbain », in *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 89, juin 2001, 4 p.
- MICOUD André, DUPRE Lucie, « Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et professionnels », in CHARVOLIN Florian, MICOUD André, NYHART Lynn K., *Des sciences citoyennes ? La question de l'amateur dans les sciences naturalistes*, Editions de l'Aube, 2007, pp. 219-232.
- Ministère de la Culture et de l'Information, « Les associations du patrimoine », in *Bulletin du Département des études et de la prospective*, n° 136, 2001, p. 11.

- PARODI Maxime, « La lente évolution de la sociabilité », in *Revue de l'OFCE*, n° 73, avril 2000, pp. 277-286.
- Patrimoine rhônalpin, SAEZ Guy, GLEVAREC Hervé (dir.), « Présentation de l'étude menée à la demande du Ministère de la Recherche et de la Communication (Département des Etudes et de la Prospective) », in Patrimoine rhônalpin, Guy SAEZ, Hervé GLEVAREC (dir.), *Patrimoine et associations en Rhône-Alpes... Tisser un lien, bâtir une continuité avec ceux qui ont oeuvré tant...*, Actes de la rencontre régionale du mardi 18 décembre 2001, Patrimoine rhônalpin, 2002, pp. 19-26.
- PIGEASSOU Charles, PRUNEAU Jérôme, « Regards sociologiques sur la dynamique du lien social dans les sociétés de joutes languedociennes », in *Corps et culture*, n° 3, Sports et lien social, 1998.
- ROUX Jacques, CHARVOLIN Florian, DUMAIN Aurélie, « « Les « passions cognitives » ou la dimension rebelle du connaître en régime de passion. Premiers résultats d'un programme en cours », in *Revue d'anthropologie des connaissances*, vol. 3, n° 3, 2009, pp. 369-385.
- ROY David de, « Associations et subventions : la quadrature du cercle ? », in *Pyramides*, n° 6, 2002, pp. 117-134.
- SAEZ Guy, « Patrimoine et associations », in *ESO Travaux et documents*, n° 23, septembre 2005, pp. 59-62.

### PARCS NATURELS REGIONAUX ET PNR DU PILAT

- ALLIE Louis, *La gestion de l'espace dans les Parcs naturels régionaux sous pressions touristique et urbaine ou comment les acteurs bricolent du développement et de la préservation dans les massifs de Chartreuse et du Vercors ?*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier Grenoble 1, Grenoble, 2004, 520 p.
- ANDERSSON Jean, *Un vilain petit canard dans le Pilat*, Color gang édition, 2002, 101 p.
- BRUYERE Hélène, *Démarche stratégique de développement économique du secteur culturel en cohérence avec le territoire, Le Parc naturel régional du Pilat, Note d'aide à la décision*, Rapport de stage, Université Jean Monnet, 2014.
- CHAVANNE Audrey, *Le Parc Naturel Régional du Pilat. Enjeux et acteurs d'une politique d'aménagement du territoire*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2002, 235 p.
- CHILES Adeleen, « L'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI) », Journée d'échanges techniques du Centre d'Espaces Naturels de Rhône-Alpes « Protéger le patrimoine, est-ce tout naturel ?, Quand protéger la biodiversité doit composer avec les différents patrimoines, Mise en perspective et retour d'expériences », Vourles, 8 octobre 2013.
- CHILES Adeleen, « L'inventaire participatif du patrimoine industriel du Pilat, ou comment un inventaire peut créer un pont entre un parc naturel régional et l'engagement bénévole », in *Préservation du patrimoine culturel et engagement citoyen - Réflexions sur la préservation du patrimoine culturel matériel et immatériel*, Ethno Logique, 2013, pp. 88-96.
- CHILES Adeleen, « Mise en place de « Pilat Patrimoines », Un site Internet pour l'appropriation des patrimoines du territoire du Parc naturel régional du Pilat », in Actes des journées d'études « L'Inventaire du patrimoine bâti dans les Parcs naturels régionaux, Pourquoi faire, pour quoi faire et comment faire ? », 9-11 juin 2010, Fédération des PNR de France, Paris, 2012, pp. 56-57
- CHILES Adeleen, « Un inventaire participatif pour co-construire le patrimoine : le cas du patrimoine industriel dans le Parc naturel régional du Pilat », Journées d'étude des élèves de troisième cycle de l'École du Louvre « Reconnaissance et médiation d'un patrimoine : vecteurs d'une identité territoriale ? », Paris, 14-15 juin 2012.
- Collectif, *Regards croisés sur les paysages*, Jean-Pierre Huguet éditeur, Art 3, 2008, 168 p.
- Comité d'Orientatation et de Recherche et de Prospective, *Quel avenir pour les Parcs naturels régionaux ?*, septembre 2011, 36 p.



- COSTES Guillaume, *Gestion informatisée des sentiers balisés du Parc du Pilat, Mise en place d'une application métier*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint Étienne, 2013, 100 p.
- CRESAL, ONF, *Première phase d'étude : Étude de reconnaissance*, décembre 1968, 14 p.
- CRESAL, ONF, *Parc naturel régional du Pilat : Reconnaissance de territoire*, décembre 1968, 25 p.
- CRESAL, ONF, *Deuxième phase d'Etude : Aménagement & Equipement*, mai 1969, 65 p.
- CRESAL, ONF, *Troisième phase d'étude : Éléments de programmation*, janvier 1970, 63 p.
- CRESAL, ONF, *Note de synthèse*, février 1970, 50. p
- DERIOZ Pierre, « La place du paysage dans l'action des parcs naturels régionaux depuis la loi Paysage (1993), Enjeu central mais mission impossible ? », in *Revue scientifique sur la conception et l'aménagement de l'espace*, 20 décembre 2013.
- DREAL, *Les Crêts du Pilat, Projet de classement des Crêts du Pilat, Rapport de présentation*, 2013, 64 p.
- Fédération des parcs naturels de France, *Interventions économiques dans les Parcs naturels régionaux, Artisanat, commerce, petite industrie*, Fédération des parcs naturels de France, Paris, 1982, 104 p.
- Fédération des parcs naturels de France, *L'approche muséologique du milieu de vie : un outil pour les Parcs*, 1978.
- Fédération des PNR, *La construction des politiques du paysage dans les Parcs naturels régionaux*, Fédération des PNR de France, coll. « Expérimenter pour agir », n° 15, Paris, 2008, 50 p.
- Fédération des PNR de, *L'emploi dans les Parcs naturels régionaux et l'emploi, Synthèse de l'enquête*, Fédération des PNR de France, Paris, 2006, 7 p.
- Fédération des PNR, *Le bâti et la construction, Les expériences des Parcs naturels régionaux*, Fédération des PNR de France, Paris, 2001, 125 p.
- GOUAILLE Loriane, *La culture dans les Parcs naturels régionaux. Abandon ou renouveau ?*, *Les pratiques culturelles des Parcs naturels régionaux*, Fédération des PNR de France, décembre 2010, 39 p.
- GORGEU Yves, JENKINS Catherine, BLANCHARD Annie, CLEMENT François, LOGIE Gérard, *La charte de territoire : une démarche pour un projet de développement durable*, La Documentation Française, Paris, 1996, 311 p.
- HAYE-CUISIN Lisa, *Les loisirs motorisés hors route. Conflits controversé et réseaux d'actants*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble, 2012, 356 p.
- ID-act, *Etude de positionnement stratégique des entreprises de la filière du Pilat, Comité de pilotage phase 1 & 2*, 2012, 34 p.
- INSEE Rhône-Alpes, « PNR du Pilat : un espace agricole à vocation de plus en plus périurbaine », in *La lettre Analyses*, n° 2, janvier 2011, 8 p.
- LANGLADE Loïc, MICHALON Jérôme, MICOUD André, *Images, Représentations et Expériences du Parc Naturel Régional du Pilat : Approche sociologique*, 2006, 124 p.
- LANNEAUX Marie-Agnès, CHAPUIS Robert, « Les parcs naturels régionaux français », in *Annales de géographie*, vol. 102, n° 573, 1993, pp. 519-533.
- MALFOIS Serge, GROUSSON Yves, « L'embellissement des villages : l'expérience d'un architecte consultant dans le Parc national du Pilat », in *Le Moniteur des Travaux publics et du Bâtiment*, n° 4, 22 janvier 1979, pp. 25-27
- MICOUD André, KALAORA Bernard, LANEYRIE Philippe, *Les représentations sociales de l'espace rural et le développement local : le cas de la forêt dans le Parc Naturel Régional du Pilat*, CRESAL, Saint Étienne, 1986, 128 p.
- MICOUD André, LANEYRIE Philippe, BANVILLE Etienne de, *Fonctions et enjeux des parcs naturels régionaux périurbains : L'exemple du parc du Pilat*, CRESAL, Saint Étienne, 1977, 159 p.
- PALISSE Marianne, *Les Bauges entre projets institutionnels et dynamiques locales : patrimoines, territoires et nouveaux lieux du politique*, Thèse de doctorat, Lumière-Lyon II, Lyon, 2006, 328 p.
- PNR du Pilat, *Création d'activités par la mobilisation du potentiel textile du Pilat (Propositions de travail)*, 2013, 102 p.

- PNR du Pilat, *Sentiers du Parc*, 1993, 143 p.
- SAVIN Caroline, *Le « livre au vert », projet culturel : enjeux et difficultés de l'application de la politique culturelle du Parc naturel régional du Pilat*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2004, 151 p.
- SERPANTIE Anne, PNR du Pilat, *Etude en vue de la création d'une Maison de la soie*, 1981, 119 p.
- SERPANTIE Anne, PNR du Pilat, *Musée de la soierie et du moulinage et du tissage, Etude préalable à la création d'un musée*, 1978.
- SIMONPOLI Paul, « Notes sur les politiques culturelles des Parcs (1970-2000) », Congrès des PNR « Une culture par nature, Dynamique de l'avenir des territoires », PNR des Vosges du Nord, octobre 2011, pp. 8-19
- TARDY Cécile, *La construction patrimoniale d'un territoire : le cas du parc naturel régional Livradois-Forez*, Thèse de doctorat, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1999, 432 p.
- TREMIOT Erwan, *Construction d'un outil d'analyse spatiale tiré de l'Observatoire des paysages du PNR du Pilat*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2009
- « Susciter la participation citoyenne », *Parcs*, n° 72, septembre 2013.
- « Un patrimoine à valoriser : l'industrie textile », *Parcs*, n° 70, septembre 2012.
- Dossier de candidature au label « Vignobles & découvertes »*, 2010, 177 p.
- Recueil des actions innovantes agricoles*, Région Rhône-Alpes, 2008, 52 p.
- Leader +, 6 années d'action pour le Pilat*, PNR du Pilat, s. d., 11 p.

## TERRITOIRE DU PILAT ET SES ENVIRONS

- ACHARD Michel, *Histoire du ski et de sports d'hiver dans le massif du Pilat, Loire-Forez, de 1892 à nos jours*, Auteur, Saint-Étienne, 1989, 256 p.
- ACHARD Michel, *Le ski dans le massif du Pilat : Éléments pour une histoire des sports d'hiver en Forez des origines à 1939 avec compléments pour la période contemporaine*, Auteur, Saint-Étienne, 1987, 230 p.
- BADOL Joris, *L'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Passé, présent et futur d'un patrimoine incomparable : de la connaissance d'un site à la mise en valeur d'un village*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, IERP, Saint-Etienne, 2004, 165 p.
- BANCEL J., *Histoire de Saint-Julien-Molin-Molette*, Saint-Julien-Molin-Molette, Ed. Jean-Pierre Huguet, 1984, 158 p.
- BATIA J., *Recherches historiques sur le Forez Viennois, La Baronnie de Maleval et les Seigneurs de Virieu et de Chavanay dans le Canton de Pélussin (Loire)*, Réédition de 1923, Visages de notre Pilat, Pélussin, 1993, 424 p.
- BERAUD Robert, *La chapelle de Chèzenas, histoire et traditions*, Visages de notre Pilat, Pélussin, 2010, 39 p.
- BERLIER Patrick, *Les peintures murales de Sainte-Croix-en-Jarez. Un trésor méconnu du patrimoine pilatois*, Association des Guides Animateurs du Parc Naturel Régional du Pilat, 2008, 33 p.
- BERLIER Patrick, *La chartreuse de Sainte Croix : le plus beau village du Pilat*, Action graphique, coll. « Les guides du Pilat et du Jarez », n° 15, Saint-Étienne, 1986, 28 p.
- BERLIER Patrick, *Entre Rhône et Pilat : Saint Pierre de Bœuf, Malleval, Colombier sous Pilat*, Action graphique, coll. « Les guides du Pilat et du Jarez », n° 10, Saint-Étienne, 1985, 20 p.
- BERNARD Louis, *Les croix monumentales du Forez*, Conseil Général de la Loire, Saint-Étienne, 1971, 221 p.
- BERTHIER Claude, BARGETON Roger, *Au cœur de notre Pilat*, Ollagnier, Saint-Etienne, 1968, 55 p.
- BLANCHARDON Mathieu, *A la recherche des moulinaages oubliés... Essai d'une valorisation historique et touristique du patrimoine industriel de Pélussin*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, IERP, Saint-Etienne, 2001.
- BLANCHARDON Mathieu, *L'eau, la pierre, la soie. L'industrie du moulinage à Pélussin au XIX<sup>e</sup> siècle: étude historique et géographique*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, IERP, Saint-

- Etienne, 2000, 187 p.
- BOBICHON Eugène, BOBICHON Max, *Les mines de plomb de Saint-Julien-Molin-Molette (Loire)*, Lyon, Imprimerie Simon, 1989, 41 p.
- BOBICHON Eugène, BOBICHON Max et ORIOL Paul, *Notes complémentaires au livre de Joseph BANCEL sur SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE*, 2006, 68 p.
- BONNARD Claude, *Malleval, un village de chez nous*, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 218, 1982, 134 p.
- BOYER Marcel, *Malleval : un saut de légende*, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 701, 1984, 75 p.
- CARRIER-REYNAUD Brigitte, *L'industrie rubanière dans la Région Stéphanoise : (1895-1975)*, Presses Universitaires de Saint-Etienne, Saint Étienne, 1991, 432 p.
- CHALAND Abbé, *Mémoires de Saint-Julien-Molin-Molette, primitivement Saint-Julien-Moulin-Molette*, Impr. Maillet, Girard et Josserand, Lyon, 1852, 32 p.
- CHORIER Nicolas, *Les Recherches du Sieur Chorier sur les Antiquitez de la Ville de Vienne, Metropole des Allobroges, Capitale de l'Empire Romain dans les Gaules, des deux Royaumes de Bourgongne, & presentement du Dauphiné. Première partie de la Topographie Historique des principales Villes de Dauphiné*, Vienne (Lyon), Claude Baudrand, 1658.
- CLARET DE LA TOURETTE Marc Antoine Louis, *Voyage au Mont Pilat, dans la province du Lyonnais, contenant des observations sur l'histoire naturelle de cette Montagne, & des lieux circonvoisins... Suivi du catalogue raisonné des plantes qui y croissent...*, Avignon, 1770, 224 p.
- Collectif, *Parc Naturel Régional du Pilat*, Gallimard, coll. « Guides Gallimard », 2000, 184 p.
- Collectif, *Saint-Julien Molin Molette, autrefois...*, Saint-Julien-Molin-Molette, Ed. Jean-Pierre Huguet, 1997, 108 p.
- COMBE Jean, *Guide du Pilat pittoresque*, Librairie Plaine, Saint-Étienne, 1973, 179 p.
- COMBE Jean, « Jean-Jacques Rousseau au Mont Pilat. Histoire d'une herborisation manquée », in *Bulletin du Vieux Saint-Étienne*, n° 72, 1968, pp. 18-20.
- COMBE Jean, *Histoire du Mont Pilat, Des temps perdus au XVII<sup>e</sup> siècle*, Editions Dumas, Saint-Étienne, 1965, 269 p.
- COMBE Jean, *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Association des amis de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et des sites du canton de Rive-de-Gier, 1963, 36 p.
- COMBE Jean, *Histoire du Mont Pilat, Des temps reculés au XIX<sup>e</sup> siècle*, Visages de notre Pilat, Pélussin, 1961, 267 p.
- COMBE Jean, *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Éditions Dumas, Saint-Étienne, 1959, 145 p.
- COMBE Jean, *La Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez. Histoire. Guide du visiteur*, Dumas, Saint-Étienne, 1952, 32 p.
- Commune de JONZIEUX, Département de la Loire, Canton de Saint-Genest-Malifaux, *Pour une mise en valeur et une connaissance du patrimoine local « LA PASSEMENTERIE »*, 2000.
- CORBION Jacques, *Le savoir... fer, Glossaire du Haut-Fourneau*, Association Le Savoir... Fer, vol. 4, 5<sup>e</sup> édition, Florange, 2003, 3 441 p.
- COUTURIER J.-Auguste, *Malleval : Laurette ou le saut de la Houlette*, Saint-Étienne, 1860, 23 p.
- CNAC, *L'Inventaire du patrimoine culinaire de la France, Rhône-Alpes, Produits de terroir et recettes traditionnelles*, Albin Michel, Paris, 1995, 574 p.
- DEVESA François, *Conservation et reconversion dans la ville contemporaine*, Mémoire de recherche, ENSASE, Saint-Etienne, 1999.
- DEVUN M., « L'utilisation des rivières du Pilat par l'industrie », in *Revue de géographie alpine*, vol. 32, n° 2, 1944, pp. 241-305.
- DONNET Ferdinand, *Voyage au Mont Pilat*, Réédition de 1866, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 220, s. d., 33 p.
- DOUZET André, *De quelques éléments merveilleux de Sainte-Croix-en Jarez*, Septera Editions, 2<sup>e</sup> édition, 2009, 50 p.
- DOUZET André, *Merveilleux Pilat mégalithique et médiéval*, 2<sup>e</sup> édition, France Secret, 2008, 92 p.
- DRIPO Adeline, *Stage au Parc naturel régional du Pilat : étude sur l'appropriation patrimoniale industrielle*, Rapport de stage, Université Jean Monnet, Saint Étienne, 2011

- DUCHAMP Henri, *Chroniques historiques d'un Forézien du XX<sup>e</sup> siècle (1920-2000)*, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, 2008, 191 p.
- DUCHAMP Henri, « Habitat ancien & modernité », *Mémoire et patrimoine, Bulletin historique du Haut-Pilat*, n° 15, 2007, pp. 136-141
- DUPRAT Bernard, PAULIN Michel, TRAN François, *L'architecture régionale du moulinage de soie : modèle savant, types et variantes de l'Ardèche, la Drôme et la Loire*, Ecole d'architecture de Lyon, Lyon, 1990, 252 p.
- ETLICHER Bernard, « Les chirats de la bordure orientale du Massif Central Français : un paysage marqué par la macro-gélifraction des socles », in *Bulletin de l'Association française du périglaciaire*, 2004, p. 21.
- FAIVRE Odile, *Les cloches du canton de Pélussin*, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 604, 2001, 81 p.
- FOURNEL Laurence, *Etude du patrimoine industriel de Saint-Julien-Molin-Molette*, Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2012, 53 p.
- FRANCUS Dr, *Voyage au Mont Pilat, Voyage humoristique, politique et philosophique*, Lyon, Impr. du Salut public, 1890, 328 p.
- GACHE Louis, « La sériciculture de 1765 à 1929 à Bourg-Argental », in *Revue semestrielle de l'association des Amis de Bourg-Argental*, n° 122, automne-hiver 2010, pp. 17-25
- GAY Anne, *Une cité d'artistes, Saint-Julien-Molin-Molette : une mémoire d'usines*, Mémoire de fin d'études, ENSASE, Saint-Etienne, 1994.
- GAY Georges, *Structuration de l'espace et dynamiques sociales, Recherches sur l'exemple d'une vieille région industrielle la vallée du Gier*, Thèse de doctorat, Lyon II, Lyon, 1992, 921 p.
- GAY Georges, « Mines, forges et usines dans la vallée du Gier, le patrimoine industriel comme palimpseste social », in *Le Monde alpin et rhodanien*, n° 2-4, 1996, pp. 215-229.
- GEORGES Pierre-Marie, « La friche industrielle en milieu rural, de la marge artistique à l'émergence d'une spatialité créative: le cas de Saint-Julien-Molin-Molette », colloque « De la friche industrielle au lieu culturel », Rouen, 14 juin 2012.
- GERAUD, *Malleval, la maison de la Prébende*, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 316, 2007, 37 p.
- GRANGE-CHAVANIS Jean-François, *Rapport de synthèse, projet-pilote européen, ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, restauration de l'église paroissiale, du petit cloître et du passage voûté attenant*, Lyon, 1992, 17 p.
- JACQUEMONT L., FARCONNET P. DE, DUBOSQUET B.M. et HULSBOSCH G., *Maisons de l'ordre des Chartreux, Vues et notices*, Montreuil-sur-Mer, vol. 4, 1913.
- JEANTY François, *Sainte-Croix-en-Jarez, la chartreuse du Pilat, histoires et anecdotes, 1276-1899*, PNR du Pilat, Saint-Étienne, 2006.
- JEANTY François, *Promenons-nous dans... La chartreuse de Sainte-Croix*, Impr. P. Guichard., PNR Pilat, Saint-Étienne, 1982, 41 p.
- LACOMBE Robert, *La Chartreuse de Sainte-Croix en vues et cartes postales anciennes*, Argentan, Bigot, 1983, 56 p.
- LEBRETON S., BELLON F., BRUN M., GACHE L., « Parc naturel régional du mont Pilat : sentier botanique Jean-Jacques Rousseau de Condrieu à la Jasserie du Pilat », in *Revue forestière française*, n° 21, 1969, pp. 377-392.
- LEDUC Guy, *Sainte-Croix-en-Jarez, Une chartreuse revisitée dans le Pilat*, Edelgé, 2006, 208 p.
- LHORTOLAT Michel, DUMAS Pierre, COROMPT Suzanne, PERRETON Jean, *Le patrimoine du canton de Pélussin*, Visages de notre Pilat, Pélussin, 2004, 128 p.
- LORY Agnès, *Idées barge : L'expo qui vous transporte*, EMCC Solidarités et territoires, 2012, 144 p.
- Master 1 STEP, *Valorisation de la chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez, Redonner de l'authenticité au site*, rapport de travail de groupe, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2012
- MATHEVET Myriam, *Modernisation de la scénographie de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Mémoire de stage, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 2013
- MONNET Thierry, « Les croix monumentales du Forez (Loire), par l'exemple », in *Les carnets de l'Inventaire*, 5 juin 2012, <http://inventaire-rra.hypotheses.org/862> consulté le 12/07/12.
- MONNOYEUR-ROUSSEL Véronique, Service régional de l'archéologie, « Sainte-Croix-en-Jarez,

- Chartreuse », in *Bilan scientifique de la région Rhône-Alpes 2005*, Ministère de la Culture et de la Communication, Paris, 2007, pp. 143-145.
- MORDEFROID J.L., BULLY S., GUYOT S., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), observations archéologiques effectuées dans le « grand passage »*, Unité de Recherche Archéologique Cartusienne (URAC), Lons-le-Saunier, 1996, 11 p.
- MORDEFROID J.L., DELIANCE D., MERCIER C., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), sondages archéologiques réalisés dans le petit cloître en avril-mai 1992*, URAC, Lons-le-Saunier, 1992, 35 p.
- MORDEFROID J.L., DELIANCE D., PICOD T., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), Bâtiments des hôtes, galeries du premier étage : étude des élévations*, URAC, Lyon, 1995, 34 p.
- MORDEFROID J.L., DELIANCE D., PICOD T., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, bâtiments des hôtes : étude du bâti*, URAC, Lyon, 1995, 34 p.
- MORDEFROID J.L., GUYOT S., *L'église médiévale de la Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), relevés*, URAC, Lons-le-Saunier, 1996, vol.1, 42 p.
- MORDEFROID J.L., GUYOT S., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, église médiévale : sauvetage urgent et étude du bâti*, URAC, Lyon, 1996, 42 (63) p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cour des obédiences : surveillance archéologique*, URAC, Lyon, 2001, 128 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (France, Loire), diagnostic archéologique conduit dans la cour des « obédiences », 20 septembre - 1<sup>er</sup> octobre 1999*, URAC, Lons-le-Saunier, 1999, 53 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cour des obédiences : diagnostic archéologique*, URAC, Lyon, 1996, 53 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez (F42), intervention archéologique sur le promenoir de la cellule d'angle nord-est (1992-1993)*, URAC, Lons-le-Saunier, 1993, 11 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cellule nord-est : sauvetage urgent*, 1993, 11 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, cellule nord-ouest : étude du bâti*, 1992, 5 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse : perspectives de recherches*, 1992, 167 p.
- MORDEFROID J.L., HORRILLO ESCOBAR J., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, petit cloître : diagnostic archéologique*, 1992, 35 p.
- MORDEFROID J.L., VUILLERMOZ D., HORRILLO ESCOBAR J., BULLY S., GUYOT S., *Sainte-Croix-en-Jarez (F-42), chartreuse, petit cloître et cimetière des frères et des mercenarii : sauvetage urgent*, 1993, 142 (148) p.
- MORTON-FULLERTON William, *Au seuil de la Provence, le Rhône cévenol*, Nouvelle librairie nationale, 1923, 127 p.
- PETILLON Georges, « Sites gallo-romains dans le Pilat », in *Dan l'tan*, n° 1, Visages de notre Pilat, 1980
- PETILLON Georges, *Il était une fois... LE PILAT*, PNR du Pilat, s. d., 22 p.
- POIDEBARD Robert, *Les moulinsiers du Pilat, un aspect du développement de l'industrie de la soie en lyonnais (1600 à 1800)*, Réédition de 1925, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 204, 145 p.
- RAVEL Elodie, ORTEGA Noëllie, *Eaux fortes pour un barrage, Le barrage du Gouffre d'Enfer*, Edelgé, Saint-Etienne, 2007, 207 p.
- Rhônealpennergie-Environnement, « La réhabilitation d'anciennes usines », in *L'électricité d'origine renouvelable en Rhône-Alpes*, n° 31, 2006, p. 13.
- Rhônealpennergie-Environnement, *Petites centrales hydrauliques pour la production d'électricité : Difficultés et perspectives d'amélioration*, n° 32, 2006, 8 p.
- RISTELHUEBER Sophie, *Observatoire photographique des paysages, itinéraires Pilat*, PNR du Pilat, 1994, 109 p.
- RIVATTON Bernard, *Les équipements hydrauliques dans les bords de la Semène au XIX<sup>ème</sup> siècle*,

- Mémoire de recherche, Université Jean Monnet, Saint-Etienne, 1986, 123 p.
- ROLLAT Christian, *L'ombre du temple, Les dessous de l'histoire d'un procès inique - 1312-2012 : Vienne*, Auteur, 2011, 296 p.
- ROLLAT Christian, *L'affaire Roussillon, La tragédie templière*, Auteur, vol. 1, 2006, 300 p.
- ROLLAT Christian, *L'affaire Roussillon, Le contrat de la Fauconnerie du temple*, Auteur, vol. 2, 2008, 77 p.
- ROLLAT Thierry, *Le vieux secret*, autoédition, 2004, 175 p.
- ROLLAT Thierry, BERLIER Patrick, PATARD Jacques, *Pilat, terre de grands secrets, Recherches et énigmes nouvelles*, Caradot, coll. « Enigmes », 2013, 144 p.
- SAGE Hubert (dir.), *Saint-Julien-Molin-Molette et son patrimoine lié à l'industrie textile*, Jean-Pierre Huguët Editeur, 2013, 181 p.
- SCP d'architecture, ZPPAUP, *Rapport de présentation*, février-mars 1994.
- SITELLE, *L'industrie au fil de l'eau : Etude historique sur l'usage de l'énergie hydraulique sur le territoire du Parc naturel régional du Pilat : des ruisseaux et des hommes*, Pélussin, 2003
- Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, *Bulletin historique du Haut-Pilat*, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, vol. 13, 2005.
- Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, *Bulletin historique du Haut-Pilat*, Société d'Histoire du Pays de Saint-Genest-Malifaux, vol. 12, 2004.
- SOUHAH Evelyne, HOUSSEL Jean-Pierre, « L'industrie textile dans le massif du Pilat », in *Revue de géographie de Lyon*, vol. 67, n° 67-3, 1992, pp. 179-186.
- TIBOT-DOUZET Mary Ange, *Sainte-Croix, ombres et lumières d'une énigme*, Septera Editions, 2011, 450 p.
- TOUR DE VARAN Jean-Antoine de LA, « Malleval, Lupé, Saint-Pierre-de-Bœuf », 19<sup>e</sup> siècle.
- Unité nationale d'animation LEADER +, *Fiches-Pays de l'Union européenne et de la Suisse*, s. d., 83 p.
- VACHEZ A., *La fondation de Sainte-Croix-en-Jarez*, Rev. Lyon, 1865, vol. 30, pp. 42-45
- VACHEZ A., *La chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Réédition de l'ouvrage de 1904, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 500, 314 p.
- VACHEZ Antoine, *Thibaud de Vassalieu et les peintures murales de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez*, Réédition de l'ouvrage de 1898, Visages de notre Pilat, Pélussin, n° 503, 36 p.
- VANEL Pierre, *Notre mont Pilat*, Saint Étienne, Impr. Théolier, 1932, 70 p.
- VASSOILLE René, *Sainte-Croix-en-Jarez, Evolutions vers le 21<sup>ème</sup> siècle historique des grands travaux d'aménagement*, Seconde Edition, 2012, 288 p.
- VASSOILLE René, *Histoire de l'école de Sainte-Croix-en-Jarez et autres éléments de l'histoire communale*, Auteur, 2011, 133 p.
- Le Petit Septera Illustré 1*, Septera Editions, coll. « Le Petit Septera Illustré », n° 1, 2012, 12 p.
- Le Petit Septera Illustré 0*, Septera Editions, coll. « Le Petit Septera Illustré », 2012, 12 p.
- « Les Plus Beaux Villages » : *De l'expérience française au développement international*, Atout France, 2013, 150 p.
- « Présentation du travail de Sophie Ristelbueher », in *Séquences Paysages*, n° 1, 1997, 1997.

## TEXTES DE LOI

- Loi relative à l'économie sociale et solidaire*, 2014
- Loi relative aux parcs nationaux, aux parcs naturels marins et aux parcs naturels régionaux*, 2006
- Loi sur la protection et la mise en valeur des paysages*, 1993
- Loi relative à la circulation des véhicules terrestres dans les espaces naturels et portant modification du code des communes*, 1991
- Loi relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi Montagne*, 1985
- Loi sur l'architecture*, 1977
- Circulaire interministérielle instituant les Parcs naturels régionaux*, 1967

## SITOGRAPHIE

- André Douzet, [www.andredouzet.com](http://www.andredouzet.com), consulté le 30/11/13.
- Archives de France, [www.archivesdefrance.culture.gouv.fr](http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr), consulté le 24/05/14.
- Art 3, <http://www.art-3.org/> consulté le 27/07/14.
- Association D'or et de pigments, [www.or-pigments.com](http://www.or-pigments.com), consulté le 30/11/13.
- Association Nationale de Recherche et de Technologie (ANRT), [www.anrt.asso.fr](http://www.anrt.asso.fr), consulté le 23/03/13.
- Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat (ARCOMA), [www.arcoma.fr](http://www.arcoma.fr), consulté le 02/11/13.
- Association pour la Restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier (ARDVCG), [www.les-coteaux-du-gier.fr](http://www.les-coteaux-du-gier.fr), consulté le 02/09/14.
- Atout France, [www.atout-france.fr](http://www.atout-france.fr), consulté le 03/09/14.
- Base de données du fleuve Rhône, [www.banquededonneesfleuvepatrimoine.fr](http://www.banquededonneesfleuvepatrimoine.fr), consulté le 24/12/13.
- Centre d'Etudes et de Documentation sur l'histoire, la culture et la mémoire du Mouvement Ouvrier dans la Loire (CEDMO 42), [www.cedmo42.free.fr](http://www.cedmo42.free.fr), consulté le 12/12/13.
- Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre, [www.iledubeurre.org](http://www.iledubeurre.org), consulté le 02/04/14.
- Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude (CREA), [www.creamontblanc.org](http://www.creamontblanc.org) consulté le 20/09/14.
- Chanson rebelle, <http://chansonrebelle.com/>, consulté le 18/07/14.
- Châteaux des Bruneaux, [www.chateaudesbruneaux.fr](http://www.chateaudesbruneaux.fr), consulté le 09/12/13.
- Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en Rhône-Alpes, <http://stjacques-rhonealpes.pagesperso-orange.fr/>, consulté le 04/05/14.
- Communauté de communes de la Région de Condrieu, <http://cc-regiondecondrieu.fr/>, consulté le 30/03/14.
- Commune de Bourg-Argental, [www.bourg-argental.fr](http://www.bourg-argental.fr), consulté le 25 août 2014.
- Commune de Pélussin, [www.pelussin.fr](http://www.pelussin.fr), consulté le 08/08/14.
- Commune de Saint-Jean-Bonnefonds, [www.ville-st-jean-bonnefonds.fr](http://www.ville-st-jean-bonnefonds.fr), consulté le 09/10/14.
- Conseil général du Rhône, [www.rhone.fr](http://www.rhone.fr), consulté le 15/03/11.
- CPN Le Colibri, <http://cpn-lecolibri.over-blog.com/>, consulté le 20/11/13.
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Rhône-Alpes, [www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr), consulté le 24/05/14.
- Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Rhône-Alpes, [www.rhone-alpes.culture.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.culture.gouv.fr), consulté le 15/03/11.
- Economusées ©, [www.economusees.com](http://www.economusees.com), consulté le 12/10/14.
- Espace du parchemin et du cuir, [www.espaceduparchemin.fr](http://www.espaceduparchemin.fr), consulté le 30/11/13.
- Etude nationale des retombées économiques et sociales du patrimoine, [www.impact-patrimoine.fr](http://www.impact-patrimoine.fr), consulté le 23/11/14.
- Fédération Patrimoine-Environnement, [www.associations-patrimoine.org](http://www.associations-patrimoine.org), consulté le 28/12/13.
- France Secret, [www.france-secret.com](http://www.france-secret.com), consulté le 16/10/13.
- Ikéa, [www.ikea.com](http://www.ikea.com), consulté le 11/10/10.
- Journal Officiel des associations, [www.journal-officiel.gouv.fr/association](http://www.journal-officiel.gouv.fr/association), consulté le 15/03/11.
- L'Observatoire des hirondelles, [www.enquete-hirondelles.fr](http://www.enquete-hirondelles.fr), consulté 22/11/13
- L'Oreille est Hardie, [www.oreillehardie.com](http://www.oreillehardie.com), consulté le 19/07/14.
- La Gazette de la Loire, [www.lagazettedelaloire.fr](http://www.lagazettedelaloire.fr), consulté le 09/12/13.
- Leader Pilat, [www.leader-pilat.eu](http://www.leader-pilat.eu), consulté le 02/09/14.
- Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER), <http://liger42.e-monsite.com/>, consulté le 29/04/14.
- Livre ensemble, [www.livre-ensemble.fr](http://www.livre-ensemble.fr), consulté le 09/08/14.
- Mémorial de la Résistance et de la Déportation de la Loire, [www.memorial-loire.fr](http://www.memorial-loire.fr), consulté le

15/12/13.

Ministère de la Culture et de la Communication, [www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr), consulté le 24/05/14.

Musée de la passementerie de Jonzieux, <http://maison-passementerie.info/>, consulté le 09/05/14.

Musée de la soie, Saint-Hippolyte-le-Fort, [www.museedelasoieevennes.com](http://www.museedelasoieevennes.com), consulté le 31/10/14.

Musiques à l'usine, [www.musikalusine.fr](http://www.musikalusine.fr), consulté le 18/07/14.

Noé Conservation, [www.noeconserver.org](http://www.noeconserver.org), consulté le 15/09/14.

Observatoire des musées, [www.smq.qc.ca](http://www.smq.qc.ca), consulté le 17/12/13.

Parc naturel régional du Pilat, [www.parc-naturel-pilat.fr](http://www.parc-naturel-pilat.fr), consulté le 01/11/14.

Passé composé, <http://passecompose.chez.com/>, consulté le 13/11/13.

Petit futé, [www.petitfute.com](http://www.petitfute.com), consulté le 07/08/14.

Pilat Insolite, <http://pilat-insolite.blogspot.fr/>, consulté le 14/07/14.

Pilat Patrimoines, [www.pilat-patrimoines.fr](http://www.pilat-patrimoines.fr), consulté le 05/02/14.

Portail de la fonction publique, [www.fonction-publique.gouv.fr](http://www.fonction-publique.gouv.fr), consulté le 11/11/14.

Regards du Pilat, <http://regardsdupilat.free.fr>, consulté le 14/07/14.

Rennes-le-Château, [www.renneslechateau.com](http://www.renneslechateau.com), consulté le 14/07/14.

Réseaux citoyens de Saint-Étienne, [www.reseauxcitoyens-st-etienne.org](http://www.reseauxcitoyens-st-etienne.org), consulté le 13/11/13.

Revue Fluvial, [www.fluvialnet.com](http://www.fluvialnet.com), consulté le 23/12/13.

Rhône-Alpes Solidaire, [www.rhone-alpesolidaires.org](http://www.rhone-alpesolidaires.org), consulté le 07/01/14.

Site officiel de l'administration française, <http://vosdroits.service-public.fr/>, consulté le 28/12/13.

Société des Arts ripagériens, [www.arts-ripageriens.com](http://www.arts-ripageriens.com), consulté le 14/07/14.

Société Périllos, <http://societe-perillos.forumdediscussions.com/>, consulté le 14/07/14.

Sur le sentier des Lauzes, [www.surlesentierdeslauzes.fr](http://www.surlesentierdeslauzes.fr), consulté le 26/07/14.

UNESCO, <http://whc.unesco.org/> consulté le 04/05/14.

Universalis, [www.universalis.fr/](http://www.universalis.fr/) consulté le 07/08/14.

Vaisseau de sable, [www.vaisseaudesable.com](http://www.vaisseaudesable.com), consulté le 01/12/13.

Vayrana Pays des Sources, <http://vayrana.over-blog.com/> consulté le 01/09/13.

Visages de notre Pilat (VDNP), [www.visagesdenotrepilat.com](http://www.visagesdenotrepilat.com), consulté le 22/11/13.

Zoom d'ici, [www.zoomdici.fr](http://www.zoomdici.fr), consulté le 14/07/14.



LISTE DES CARTES

Carte 1 Communes, intercommunalités et villes portes du PNR du Pilat .....	69
Carte 2 Entités paysagères du PNR du Pilat .....	74
Carte 3 Espaces ouverts au public dans le PNR du Pilat et ses villes portes .....	105
Carte 4 Répartition géographique des associations locales de patrimoine enquêtées.....	125
Carte 5 Répartition géographique des associations locales de patrimoine ayant participé à l'enquête .....	125
Carte 6 Sentiers cyclistes et équestres du PNR du Pilat (2014) .....	148
Carte 7 Itinéraires des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Europe.....	149
Carte 8 Situation géographique du Groupe d'Action Locale Pilat au sein des itinéraires des Chemins de Saint-Jacques de Compostelle en Rhône-Alpes .....	151
Carte 9 Répartition géographiques des aires de pique-nique et d'accueil en 1978 in PNR Pilat, <i>Bilan d'activités 1974-1979</i> , s. d. ....	154
Carte 10 Situation géographique des équipements de loisirs (1978) in PNR Pilat, <i>Bilan d'activités 1974-1979</i> , s. d.....	158
Carte 11 Equipements scientifique et pédagogiques (1978) in PNR Pilat, <i>Bilan d'activités 1974-1979</i> , s. d.....	162
Carte 13 Répartition géographique des actions culturelles du PNR du Pilat au milieu des années 1990 in PNR Pilat, <i>Les expériences culturelles dans le PNR du Pilat</i> , s. d.....	244
Carte 14 Répartition géographique des sociétés d'Histoire présentes lors du premier salon du livre régional, dans le cadre de la Fête du livre de Roisey, en 2005 .....	262
Carte 15 Nombre de manifestations accueillies par chaque commune dans le cadre de la programmation culturelle annuelle (1992-2014) .....	270
Carte 16 Le patrimoine culturel mis en valeur en 1978 in PNR Pilat, <i>Bilan d'activités 1974-1979</i> , s. d. ....	303
Carte 17 Les Plans Petit Patrimoine du Conseil général de la Loire (2011) © CG de la Loire .....	305
Carte 18 Répartition géographique des immeuble protégés au titre des Monuments historiques dans le PNR du Pilat.....	308
Carte 19 Répartition géographique des sites inscrits et classés sur le territoire.....	311
Carte 20 Répartition des points de vue de l'Observatoire photographique des paysages du PNR du Pilat (2013).....	345
Carte 21 Répartition géographique des stations suivies dans le cadre de l'Observatoire de la flore patrimoniale (2014) .....	408
Carte 22 Communes ayant bénéficié de la participation citoyenne dans le cadre de l'Inventaire Participatif des Patrimoines Industriels (IPPI) (2011-2013).....	429
Carte 23 Répartition géographique des associations présentes et excusées pour la formation-action sur la collecte de mémoire orale organisée par le PNR (mai-juin 2014) .....	435
Carte 25 L'industrie textile dans le massif du Pilat au début des années 1992 in SOUMAH E. et HOUSSEL J.-P., « L'industrie textile dans le massif du Pilat », in <i>Revue de géographie de Lyon</i> , 1992, vol. 67, n° 3, p. 180.....	446
Carte 26 Entreprises et musées textiles de la région pilatoise (2012) .....	457

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 Finalités, objectifs et moyens prévus pour la réalisation de l'action « Patrimoine gastronomique et nouvelles traditions » .....	402
--	-----

## LISTE DES FIGURES

Figure 1 Comparaison du nombre annuel de créations d'associations de patrimoine dans le PNR du Pilat .....	80
Figure 2 Termes les plus fréquemment utilisés dans les titres des associations locales de patrimoine .....	81
Figure 3 Aire géographique d'activités selon les associations locales de patrimoine .....	82
Figure 4 Types de patrimoine abordé par les associations locales de patrimoine .....	89
Figure 5 Statut(s) du patrimoine matériel auquel s'intéressent les associations locales de patrimoine .....	92
Figure 6 Activités dominantes des associations locales de patrimoine .....	99
Figure 7 – Répartition des réponses à la question du questionnaire « Etes-vous gestionnaire d'un musée / écomusée, d'une collection, d'un monument,... ? » .....	102
Figure 8 Comparaison des réponses en lien avec la gestion d'un site et / ou d'une collection.....	103
Figure 10 Typologie des associations de locales de patrimoine gestionnaires.....	104
Figure 11 Fréquence de réunion de l'assemblée générale des associations locales de patrimoine ..	108
Figure 12 Fréquence de réunion du bureau des associations locales de patrimoine .....	108
Figure 13 Fréquence de réunion du conseil d'administration des associations locales de patrimoine .....	109
Figure 14 Sexe des membres du bureau des associations locales de patrimoine .....	112
Figure 15 Catégories socio-professionnelles des présidents des associations locales de patrimoine rencontrés dans le cadre des entretiens semi-directifs.....	114
Figure 16 Fréquence des réunions informelles des associations locales de patrimoine .....	117
Figure 17 Nombre d'adhérents des associations locales de patrimoine .....	118
Figure 18 Nombre de permanents rémunérés au sein des associations locales de patrimoine .....	120
Figure 19 Répartition départementale des associations locales de patrimoine.....	124
Figure 20 Comparaison des aires géographiques d'activités perçues et réelles des associations locales de patrimoine.....	126
Figure 21 ressources et financeurs habituels de l'association locale de patrimoine en 2010.....	130
Figure 22 Fréquence des relations entretenues par les associations locales de patrimoine avec les acteurs publics .....	133
Figure 23 Origine de la prise de contact en vue du développement de relations entre le PNR et les associations locales de patrimoine .....	133
Figure 24 Causes de l'absence ou de l'arrêt des relations des associations locales de patrimoine avec le PNR.....	134
Figure 25 Réponses à la question « Souhaitez-vous participer à l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel ? ».....	136
Figure 25 Fréquentation annuelle du GR 65 par les pèlerins dans le Pilat (2008-2012).....	152
Figure 26 Nombre annuel de stages à la Maison de l'Eau (1978-1981).....	173
Figure 1 Nombre annuel de classes bénéficiant de l'éducation au territoire (1973-1978) .....	175
Figure 1 Comparaison de la fréquentation annuelle de la Maison de Béate, du Musée de la Passementerie et de la Maison des tresses et lacets (2006-2012).....	225
Figure 30 Croisement des artistes et des PNR dans le cadre du programme « Paysage industriel ».	295
Figure 31 Types de patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques sur le territoire...	307
Figure 32 Périodes de construction du patrimoine bâti protégé au titre des monuments historiques sur le territoire .....	307
Figure 33 Nombre de nouveaux édifices protégés au titre des monuments historiques sur le territoire .....	308
Figure 34 Comparaison de la fréquentation annuelle des sites de l'ancienne chartreuse de Sainte-Croix-en-Jarez et des villages de Malleval et de Condrieu.....	379

---

Figure 36 Identité des acteurs communiquant les manifestations au PNR dans le cadre des Journées européennes du patrimoine (2012-2014).....	433
Figure 37 Répartition géographique par Etablissements publics de coopération intercommunale des acteurs communiquant les manifestations au PNR dans le cadre des Journées européennes du patrimoine (2012-2014).....	433
Figure 38 Types de production des entreprises textiles patrimoniales (2011) .....	454
Figure 39 Types de production des entreprises textiles autres (2011).....	454
Figure 40 Part de la participation citoyenne dans l'acquisition de connaissances sur le patrimoine industriel bâti des vallées du Dorlay et du Régrillon (octobre 2014) .....	476
Figure 41 Types de supports de mémoire recensés en rapport avec les vallées du Dorlay et du Régrillon (octobre 2014) .....	476

LISTE DES SIGLES

<b>AAPNRP</b>	Association des Amis du Parc Naturel Régional du Pilat
<b>ABF</b>	Architecte des Bâtiments de France
<b>ACCA</b>	Association Communale de Chasse Agréée
<b>ACGB</b>	Association Culturelle Gaston Baty
<b>ACMH</b>	Architecte en Chef des Monuments Historiques
<b>ACP</b>	Association Culturelle du Pilat
<b>ADDIM</b>	Association Départementale pour la Diffusion et l'Initiation à la Musique
<b>ADERN</b>	Association de Défense des espaces Ruraux et Naturels
<b>ADMR</b>	Aide à Domicile en Milieu Rural
<b>ADL</b>	Archives Départementales de la Loire
<b>ADS</b>	Association pour le Développement de la Sériciculture
<b>AFAA</b>	Association Française d'Action Artistique
<b>AFASC</b>	Force de Défense des Ayants Droit et des Sections de Commune
<b>AFPA</b>	Association pour la Formation Professionnelle des Adultes
<b>AFRAT</b>	Association pour la Formation des Ruraux aux Activités de Tourisme
<b>AG</b>	Assemblée Générale
<b>AGE</b>	Assemblée Générale Extraordinaire
<b>AGO</b>	Assemblée Générale Ordinaire
<b>ALP</b>	Ardèche Loisirs et Patrimoine
<b>ALPARA</b>	Association Lyonnaise pour la Promotion de l'Archéologie en Rhône-Alpes
<b>ANPE</b>	Agence Nationale Pour l'Emploi
<b>ANRT</b>	Association Nationale de la Recherche Technique
<b>ANTAV</b>	Association Nationale des Techniques d'Amélioration Viticole
<b>AOC</b>	Appellation d'Origine Contrôlée
<b>APBG</b>	Association des Professeurs de Biologie et de Géologie
<b>APMS</b>	Association Pour la Maison de la Soie
<b>APP</b>	Association Patrimoine Pirailon
<b>APPB</b>	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
<b>APSOAR</b>	Association de Préfiguration du Secteur Ouvert des Arts de la Rue
<b>ARADEL</b>	Association Rhône-Alpes des professionnels du Développement Economique Local
<b>ARBRES</b>	Arbres Remarquables: Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde
<b>ARCOMA</b>	Association pour la Recherche et la Conservation des Outils des Métiers de l'Artisanat
<b>ARDVCG</b>	Association pour la Restauration et le Développement du Vignoble des Coteaux du Gier
<b>ARRH</b>	Association Ripagérienne de Recherches Historiques
<b>ARSEC</b>	Agence Rhône Alpes De Services Aux Entreprises Culture
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'Emploi Dans l'Industrie et le Commerce
<b>ASSPEN</b>	Association Sauvegarde Environnement Nature
<b>ATOL</b>	Association pour le Développement du Tourisme dans la Loire
<b>ATP</b>	Arts et Traditions Populaires
<b>AVAP</b>	Aire de Mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine
<b>AZSCZ</b>	Association des ayants droit de la section de commune de Ceylionnas
<b>CA</b>	Conseil d'Administration
<b>CAE</b>	Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
<b>CAOA</b>	Conservateur / Conservation des Antiquités et Objets d'Arts
<b>CAPEB</b>	Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment
<b>CAUE</b>	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement
<b>CBNMC</b>	Conservatoire Botanique National du Massif Central
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CCJA</b>	Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs

<b>CCMP</b>	Communauté de Communes des Monts du Pilat
<b>CCPR</b>	Communauté de Communes du Pilat Rhodanien
<b>CCRC</b>	Communauté de Communes de la Région de Condrieu
<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>CDDP</b>	Centre Départemental de Documentation Pédagogique
<b>CDDRA</b>	Contrat de Développement Durable Rhône-Alpes
<b>CDNPS</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
<b>CEA</b>	Commissariat à l'Énergie Atomique
<b>CEDMO</b>	Centre d'Études et de Documentation sur l'histoire, la culture et la mémoire du Mouvement Ouvrier
<b>CEFRA</b>	Centre d'Études et de Formations Rurales Appliquées
<b>CEMEA</b>	Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active
<b>CEN</b>	Conservatoire des Espaces Naturels
<b>CERAT</b>	Centre de REcherche sur le politique, l'Administration, la ville et les Territoires
<b>CERPI</b>	Centre d'Études et de Recherches du Patrimoine Industriel
<b>CES</b>	Contrat Emploi Solidarité
<b>CETD</b>	Charte Européenne de Tourisme Durable
<b>CETIH</b>	Centre d'Études Techniques des Industries de l'Habillement
<b>CGEDD</b>	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
<b>CIFRE</b>	Convention Industrielle de Formation par la Recherche
<b>CILAC</b>	Comité d'information et de liaison pour l'archéologie, l'étude et la mise en valeur du patrimoine industriel
<b>CMR</b>	Centre Musical Rural
<b>CNAC</b>	Conseil National des Arts Culinaires
<b>CNDPS</b>	Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites
<b>CNFPT</b>	Centre National de la Fonction Publique Territoriale
<b>CNPN</b>	Conseil National de la Protection de la Nature
<b>CNRS</b>	Centre National de la Recherche Scientifique
<b>CONIB</b>	Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
<b>COFIL</b>	Comité de Pilotage
<b>CORA</b>	Centre Ornithologique Rhône-Alpes
<b>CORP</b>	Comité d'OrientatIon et de Recherche et de Prospective
<b>CPAT</b>	Contrat de Pays d'Accueil Touristique
<b>CPIE</b>	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
<b>CRDP</b>	Centre Régional de Documentation Pédagogique
<b>CREA</b>	Centre de Recherches sur les Ecosystèmes d'Altitude
<b>CREN</b>	Conservatoire Régional du Patrimoine Naturel
<b>CRENAM</b>	Centre de Recherche sur l'Environnement et l'Aménagement
<b>CRILJ</b>	Centre de Recherche et d'Information sur la Littérature de Jeunesse
<b>CRMH</b>	Conservateur en Chef des Monuments Historiques
<b>CSS</b>	Commission Supérieure des Sites
<b>CTGREF</b>	Centre Technique du Génie Rural des Eaux et des Forêts
<b>DAPA</b>	Direction de l'Architecture et du Patrimoine
<b>DATAR</b>	Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
<b>DDAF</b>	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
<b>DDE</b>	Direction Départementale de l'Équipement
<b>DDT</b>	Direction Départementale des Territoires
<b>DEFA</b>	Diplôme d'État relatif aux Fonctions de l'Animation
<b>DH</b>	Directive Habitat
<b>DIREN</b>	Direction régionale de l'Environnement
<b>DRAC</b>	Direction Régionale des Affaires Culturelles
<b>DRAE</b>	Délégation Régionale de l'Architecture et de l'Environnement

<b>DREAL</b>	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
<b>ENS</b>	Espace Naturel Sensible
<b>ENSAL</b>	Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon
<b>ENSASE</b>	École Nationale d'Architecture de Saint-Étienne
<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPV</b>	Entreprise du Patrimoine Vivant
<b>EQB</b>	Eau Qui Bruit
<b>ERP</b>	Établissement Recevant du Public
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire
<b>FADEL</b>	Fonds d'Action pour le Développement Économique de la Loire
<b>FCPN</b>	Fédération des clubs Connaître et Protéger la Nature
<b>FDOTSI</b>	Fédération Départementale des Offices de Tourisme et des Syndicats d'Initiatives
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional
<b>FFCK</b>	Fédération française de canoë-kayak
<b>FIAT</b>	Fonds d'Intervention à l'Aménagement du Territoire
<b>FIC</b>	Fonds d'Intervention Culturelle
<b>FIDAR</b>	Fonds Interministériel pour le Développement et l'Aménagement Rural
<b>FIQV</b>	Fonds Interministériel pour la Qualité de la Vie
<b>FNACA</b>	Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie
<b>FNADT</b>	Fonds National pour l'Aménagement Du Territoire
<b>FNASSEM</b>	Fédération Patrimoine-Environnement
<b>FNCTA</b>	Fédération Nationale des Compagnies de Théâtre et d'Animation
<b>FNTAV</b>	Fédération des Nouveaux Territoires des Arts Vivants
<b>FRAPNA</b>	Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature
<b>GAL</b>	Groupe d'Action Locale
<b>GR</b>	sentier de Grande Randonnée
<b>GRAINE</b>	Groupe Régional d'Animation et d'Initiation à la Nature et à l'Environnement
<b>GRAME</b>	Groupe de Recherche Acoustique et de Musiques Expérimentales
<b>GRPLS</b>	Groupe Régional de Protection des Libellules Sympetrum
<b>ICCE</b>	Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe
<b>ICE</b>	Itinéraire Culturel Européen
<b>IERP</b>	Institut des Études Régionales et des Patrimoines
<b>IFRAM</b>	Institut de Formation et de Recherche pour les Artisanats des Métaux
<b>INAO</b>	Institut National des Appellations d'Origine
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique
<b>IPAMAC</b>	Inter PARcs MAssif Central
<b>IPPI</b>	Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel
<b>IREO</b>	Institut Rural de la Loire
<b>ISM</b>	Institut Supérieur des Métiers
<b>ISTHME</b>	Image Société Territoire Homme Mémoire Environnement
<b>IUFM</b>	Institut universitaire de Formation des Maîtres
<b>JEP</b>	Journées Européennes du Patrimoine
<b>LER</b>	Laboratoire d'Études Rurales
<b>LIGER</b>	Liaison Inter Groupes d'Études Régionales
<b>LPO</b>	Ligue de Protection des Oiseaux
<b>MCC</b>	Ministère de la Culture et de la Communication
<b>MCP</b>	Mouvement Chrétien international de la Paix
<b>MFR</b>	Maison Familiale Rurale
<b>MH</b>	Monument Historique
<b>MT</b>	Maison du Tourisme
<b>MTL</b>	Maison des Tresses et Lacets

<b>OCCE</b>	Office Central de la Coopération à l'École
<b>OGFH</b>	Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats
<b>ONF</b>	Office National des Forêts
<b>OPAH</b>	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
<b>ORAL</b>	Office Rhône-Alpes du Livre
<b>OREAM</b>	Organisation d'Études d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine
<b>OT</b>	Office de Tourisme
<b>PACT</b>	Programme d'Aménagement Concerté du Territoire
<b>PADD</b>	Projet d'Aménagement et de Développement Durable
<b>PAEN</b>	Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
<b>PCI</b>	Patrimoine Culturel Immatériel
<b>PCR</b>	Projet Collectif de Recherche
<b>PER</b>	Pôle d'Excellence Rurale
<b>PIE</b>	Parlement International d'Écrivain
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>PNUD</b>	Programme des Nations Unies pour le Développement
<b>POS</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>PP</b>	Plan Paysage
<b>PSADER</b>	Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural
<b>PSC</b>	Projet Scientifique et Culturel
<b>RIS</b>	Relais d'Information Service
<b>RNR</b>	Réserve Naturelle Régionale
<b>RNV</b>	Réserve Naturelle Volontaire
<b>RUL</b>	Région Urbaine de Lyon
<b>SAFER</b>	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
<b>SCI</b>	Société Civile Immobilière
<b>SCOOP</b>	Société COopérative Ouvrière de Production
<b>SCOP</b>	Société Coopérative et Participative
<b>SCoT</b>	Schéma de Cohérence Territoriale
<b>SEATER</b>	Service d'Études et d'Aménagement Touristique en Espace Rural
<b>SEP</b>	Site Écologique Prioritaire
<b>SICA</b>	Société d'Intérêt Collectif Agricole
<b>SIEL</b>	Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Loire
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SIP</b>	Site d'Intérêt Patrimonial
<b>SIT</b>	Système d'Information Territorialisée
<b>SIVOM</b>	Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
<b>SRA</b>	Service Régional de l'Archéologie
<b>SRI</b>	Service Régional de l'Inventaire
<b>STOC</b>	Suivi Temporel des Oiseaux Communs
<b>TCF</b>	Touring-Club de France
<b>TIC</b>	Technologies de l'Information et de la Communication
<b>TISTRA</b>	Réseau Tourisme Industriel Scientifique et Technique Rhône-Alpes
<b>UASEL</b>	Union des Associations de Saint-Etienne et de la Loire
<b>UCOL</b>	Union Cantonale des Œuvres Laïques
<b>UDAI</b>	Union de Défense des Associations de l'Isère
<b>UFOLEP</b>	Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique
<b>UJM</b>	Université Jean Monnet
<b>UNCPIE</b>	Union Nationale des Centres Permanents d'Initiation à l'Environnement
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

---

<b>URAC</b>	Unité de Recherche Archéologique Cartusienne
<b>URSSAF</b>	Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
<b>VDNP</b>	Visages De Notre Pilat
<b>VTT</b>	Vélo Tout Terrain
<b>ZAD</b>	Zone d'Aménagement Différé
<b>ZEP</b>	Zone d'Environnement Protégé
<b>ZIF</b>	Zone d'Intervention Foncière
<b>ZNIEFF</b>	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Floristique et Faunistique
<b>ZPPAU</b>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Urbain
<b>ZPPAUP</b>	Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager





## EN ANNEXES

### Relevant de l'introduction générale

- Questionnaire de l'enquête à destination des associations locales de patrimoine des communes du PNR et de ses villes portes intitulé « Questionnaire sur votre association et ses activités. pour construire votre association et ses activités »
- Présentation des associations locales de patrimoine du PNR du Pilat et de ses villes portes (titre, année de création, commune, objet)
- Présentation des témoins rencontrés dans le cadre d'entretiens semi-directifs

### Relevant du chapitre 1

- Liste des membres du syndicat mixte de gestion et de réalisation du Parc naturel régional du Pilat
- Logo du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Pilat
- Implications & activités multiples des associations locales de patrimoine
- Tableau 1 Fédérations et réseaux dont les associations locales de patrimoine font partie
- La Liaison Inter Groupes d'Etudes Régionales (LIGER), fédération avec un pied dans le Pilat
- Tableau 2 Objets de projets communs en cours ou à venir avec le PNR mentionnés par les associations locales de patrimoine
- La Maison du Fleuve Rhône (MDFR) ou la difficulté de fonctionner dans un contexte de baisse des subventions publiques
- Les associations locales de patrimoine et l'activité de gestion

### Relevant du chapitre 2

- Tableau 3 Sentiers d'interprétation sur le territoire du PNR du Pilat
- Le projet de péniche Rhône Pilat au cœur de la valorisation de la côtière rhodanienne au cours des années 1980
- Le centre équestre de Pavezin, un échec dans le cadre de la politique de développement des loisirs équestres
- Tableau 4 Communes ayant accepté de prendre en charge l'entretien des aires d'accueil en 1989
- Tableau 5 Tables d'orientation sur le territoire du PNR du Pilat
- L'arboretum de Dentillon, à Roisey : un exemple d'ouverture du partenariat public-privé
- Le Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre (CONIB) ou musée de la nature du Rhône
- L'exposition temporaire « Mémoires d'îles » : quand une association de patrimoine naturel s'intéresse au culturel
- Un renouvellement du fonctionnement du CPIE : lorsque le PNR du Pilat participe à l'élaboration d'une nouvelle stratégie associative (années 1990)
- La mise en œuvre du programme d'éducation au territoire
- Des plans de gestion pour l'Île du Beurre : un partenariat public-privé
- Tableau 6 Croix monumentales ayant fait l'objet d'une restauration au cours des années 1980 Soutenue par le PNR du Pilat
- Tableau 7 Programme d'animation envisagé durant 1980, l'Année du patrimoine
- Tableau 8 Projets des associations dans le cadre de la célébration du bicentenaire de la Révolution française
- Carte 1 Carte du Forez Viennois au Moyen-Age in Etude en vue de la création d'un musée du Forez Viennois à Bourg-Argental, décembre 1982
- Le Musée du Forez viennois : tout un projet scientifique et culturel
- La Maison pour la soie, un équipement tant culturel qu'économique
- Le projet culturel de la Maison des tresses et lacets : de l'usine au conservatoire des métiers
- Le projet de Maison des tresses et lacets : lorsque les intérêts privés et publics aboutissent à une situation conflictuelle

### Relevant du chapitre 3

- La BatYsse, un projet de valorisation de la maison de Gaston Baty
- Tableau 9 Lieux valorisés par les concerts organisés dans le cadre de « Des musiques et des pierres » (1992-1997)
- Tableau 10 Lieux valorisés par les concerts organisés dans le cadre de « Concerts en balade »
- Saint-Julien-Molin-Molette, cité des artistes : chronique d'une patrimonialisation d'un passé industriel
- Tableau 11 Associations loi 1901 occupant (ou ayant occupé) des anciennes usines textiles de Saint-Julien-Molin-Molette
- La réhabilitation de l'usine Sainte-Julie, à Saint-Julien-Molin-Molette : de la friche à la résidence
- Le festival « Les oiseaux rares », à Saint-Julien-Molin-Molette : quand l'action culturelle interroge les mémoires
- L'avenir incertain de l'association L'Oreille est hardie, à Saint-Julien-Molin-Molette : entre intérêts privés et projet collectif
- Tableau 12 Artistes et communes participant au projet « Lieux-Dits »
- Tableau 13 Artistes participants au programme « Territoires croisés » et territoire(s) de résidence
- Tableau 14 Artistes, PNR et associations partenaires participant au programme « Regards croisés sur les paysages »
- Tableau 15 Etapes de la mise en œuvre du programme « Regards croisés sur les paysages » dans le PNR du Pilat
- Tableau 16 Bilan du programme « Regards croisés sur les paysages »
- Tableau 17 Associations de patrimoine ayant participé à l'inventaire du petit patrimoine de la Communauté de communes des Monts du Pilat
- Tableau 18 Chantiers encadrés par l'association Jeunesse et reconstruction sur le territoire du PNR du Pilat
- Contexte synthétique des Monuments historiques en France
- Tableau 19 Liste des immeubles inscrits au titre des Monuments historiques dans le PNR du Pilat
- Tableau 20 Liste des sites inscrits et classés dans le PNR du Pilat
- Tableau 21 Chartes paysagères du territoire du PNR du Pilat
- Des exemples de restauration du petit patrimoine
- La méthodologie nationale de l'Observatoire des Paysages
- Tableau 22 Vues de l'Observatoire des paysages du PNR du Pilat
- Tableau 23 Travaux réalisés depuis les années 1960 à la chartreuse
- Tableau 24 Opérations archéologiques réalisées sur l'ancienne chartreuse (1992-2001)

### Relevant du chapitre 4

- Extrait de Comité d'Orientation et de Recherche et de Prospective, Quel avenir pour les Parcs naturels régionaux ?, septembre 2011, p. 7
- Questionnaire de l'action « Les coutumes et les traditions dans le Pilat »
- Grille d'entretien de l'action « Les coutumes et les traditions dans le Pilat »
- Le textile, un secteur économique historiquement et territorialement ancré dans le Pilat
- Carte 2 Situation géographique des usines textiles au bord des rivières du Pilat en 1831 in DEVUN M., « L'utilisation des rivières du Pilat par l'industrie », in Revue de géographie alpine, vol. 32, n° 2, 1944, p. 271
- Tableau 25 Coordination des acteurs pour la création de « l'Atelier du Parc »
- Tableau 26 Plan de financement de « l'Atelier du Parc »
- Tableau 27 Thèmes des Rencontres de l'Observatoire de la biodiversité (2010-2013)
- Tableau 28 Sujets et témoins du cycle d'émissions de radio sur les patrimoines textiles (2013-2014)

- 
- Figure 35 Méthodologie de l'Inventaire Participatif du Patrimoine Industriel (IPPI)
  - Tableau 29 Entreprises textiles à caractère patrimoniales dans le PNR du Pilat (2011)
  - Carte 3 Répartition géographique des industries hydrauliques en 1831 in DEVUN M., « L'utilisation des rivières du Pilat par l'industrie », in Revue de géographie alpine, vol. 32, n° 2, 1944, p. 293
  - Tableau 30 Actions réalisées grâce au programme Leader + (2003-2008)
  - Tableau 31 Idées émergeant lors des réunions publiques sur la revitalisation du secteur textile réalisées par le PNR du Pilat (juin 2014)
  - Figure 1 Mises en relation remarquées durant le premier temps de formation sur la collecte de mémoire orale organisée par le PNR (2014)
  - Figure 2 Le patrimoine textile, élément-clef du panier de biens